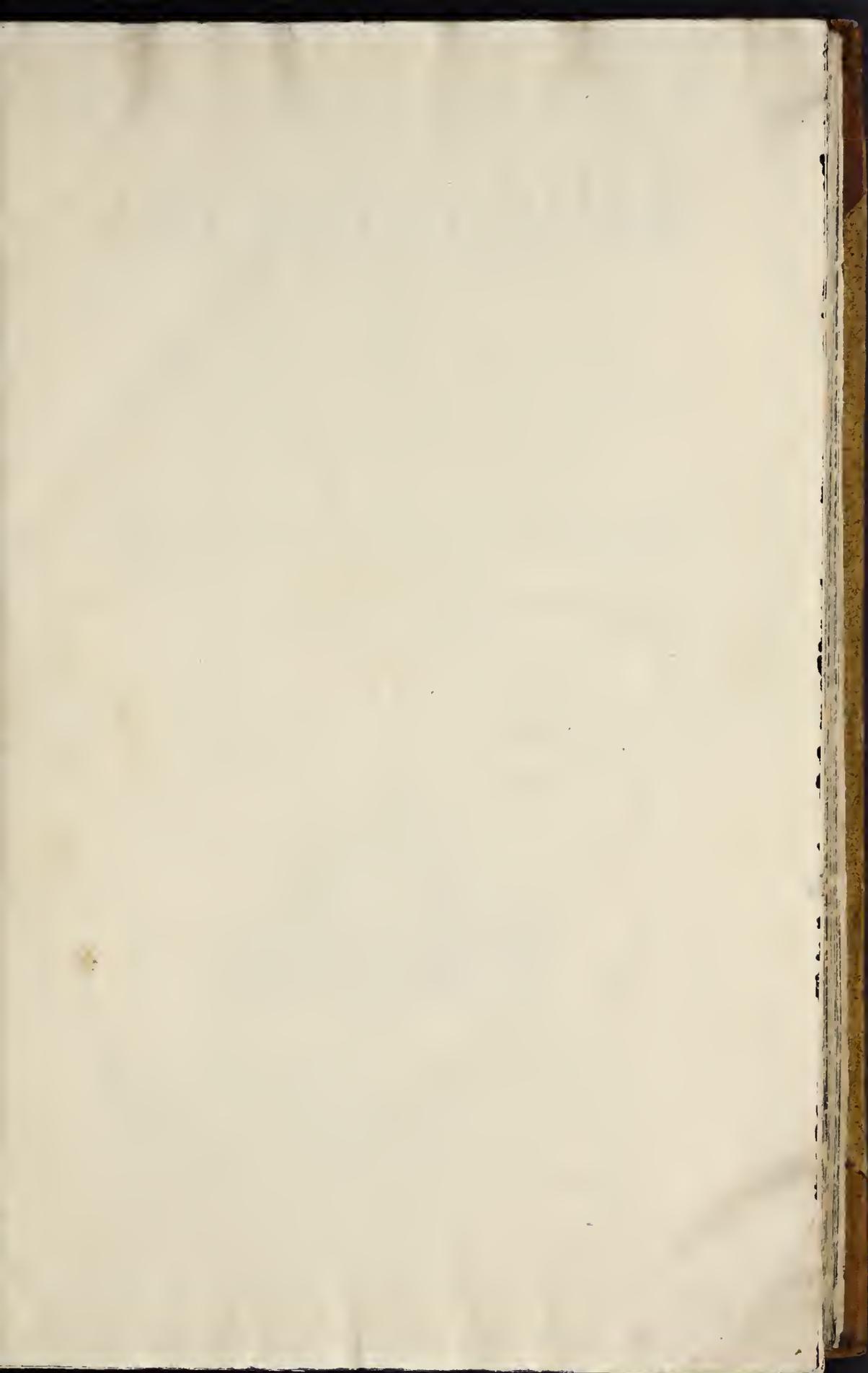


G. 8.





ARCHITECTURE FRANÇOISE,

OU

RECUEIL DES PLANS, ELEVATIONS, COUPES ET PROFILS

Des Eglises, Maisons Royales, Palais, Hôtels & Edifices les plus considérables de Paris, ainsi que des Châteaux & Maisons de plaisance situés aux environs de cette Ville, ou en d'autres endroits de la France, bâtis par les plus célèbres Architectes, & mesurés exactement sur les lieux.

Avec la description de ces Edifices, & des dissertations utiles & intéressantes sur chaque espece de Bâtiment.

Par JACQUES-FRANÇOIS BLONDEL, Professeur d'Architecture.

TOME PREMIER,

Contenant une Introduction à l'Architecture, un Abrégé Historique de la Ville de Paris, & la description des principaux Edifices du Faubourg St. Germain.

Enrichi de cent cinquante-deux Planches en taille-douce.



A PARIS, RUE DAUPHINE,

Chez CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Libraire du Roi pour le Génie & l'Artillerie,
à l'Image Notre-Dame.

M. D C C. L I I.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



A MONSIEUR
DE VANDIERES,

CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS,

Directeur & Ordonnateur Général de ses Bâtimens, Jardins,
Arts, Académies & Manufactures.

MONSIEUR,

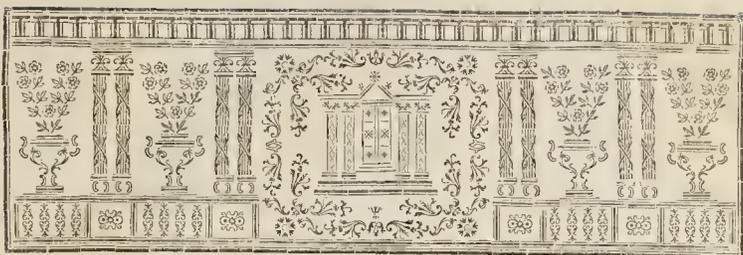
*L'Ouvrage que j'ai l'honneur de Vous présenter renferme ce
que l'Architecture Françoisse a produit de plus magnifique & de
plus régulier. En Vous le consacrant, Monsieur, c'est moins un
hommage particulier que je Vous rends, qu'un tribut de recon-*

noissance que les Arts & les Artistes dorvent à la faveur singulière que Vous leur accordez, & à la bienveillance avec laquelle Vous attirez sur eux les regards & la protection de SA MAJESTÉ. Digne imitateur des Grands Hommes qui Vous ont précédés dans l'éminente Place que vous remplissez aujourd'hui, en marchant sur leurs traces Vous satisfaites le goût naturel que Vous avez pour les beaux Arts, & Vous vous plaisez à récompenser ceux qui s'y distinguent. Que ne doit-on pas espérer d'un tel ministère, & quel avantage pour les Arts d'être dirigés par un Supérieur qui a appris à les connoître & qui se trouve en état de juger avec un discernement sûr du mérite des Artistes qui ont le bonheur de travailler sous ses ordres! Le siècle où nous vivons, déjà égal à celui de LOUIS LE GRAND par le nombre & la rapidité des Conquêtes de Notre Glorieux Monarque, pourra le surpasser un jour par l'émulation qu'inspire aux gens d'Art l'accueil favorable & les bontés dont Vous les honorez, & par l'encouragement que vous leur donnez en répandant sur eux avec abondance les bienfaits de SA MAJESTÉ.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

M O N S I E U R,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur, C. A. JOMBERT.



PRÉFACE.



I près de trente années d'application à l'étude de l'Architecture peuvent donner quelque expérience, j'ai lieu de croire que le Public recevra favorablement les dissertations que je présente ici sur un Art si universellement utile. Je conçois que l'entreprise est hardie, mais ayant senti plus d'une fois la nécessité d'un pareil ouvrage pour nos jeunes Architectes, j'ai cru pouvoir passer par dessus la crainte que je dois avoir de ne pas remplir l'attente des hommes éclairés en traitant une matiere aussi étendue & si sujette à la diversité des opinions.

D'un autre côté je me suis rassuré par l'accueil qu'a reçu mon *Traité de la Décoration des Edifices*, mis au jour en 1737, me trouvant d'ailleurs excité & encouragé à ce nouveau travail par plusieurs personnes d'un mérite véritablement reconnu, & qui m'honorent de leur amitié. Je me suis même fait un devoir en qualité de Citoyen d'offrir à ceux qui veulent faire leur profession des beaux arts, le fruit d'un travail assidu & les observations que j'ai eu occasion de faire depuis un tems assez considérable, en examinant par état nos plus beaux Edifices en France, avec un esprit non prévenu. De plus je trouve occasion par là de rendre en quelque sorte compte au public des principes que j'ai enseignés depuis quinze ans, tant dans mes leçons publiques que particulières, & que j'avoue avoir puisé dans leur source chez nos meilleurs Auteurs qui ont écrit sur l'Architecture depuis son origine jusques à présent.

Je conviens même avoir emprunté de ces Ecrivains tout ce qui regarde l'histoire de cet Art, dont je ne donne ici que ce qui m'a paru le plus intéressant & le plus utile aux personnes pour lesquelles ce Recueil semble être fait, me contentant de les citer le plus souvent sans y renvoyer, tant à cause de la quantité des Editions de ces Ouvrages, dont la plupart sont écrits dans une langue étrangere, que parce qu'il n'appartient qu'aux hommes aisés & lettrés d'avoir recours aux Livres originaux. Ainsi on ne trouvera de moi ici que des observations que je me suis permis d'autant plus volontiers qu'il paroïssoit nécessaire de suppléer au silence que la plupart des Architectes du dernier siècle ont gardé touchant leur maniere de penser sur la diversité des proportions de l'Architecture.

Cet aveu donne assez à connoître que je n'ai pas prétendu faire un Livre ni me décorer du titre fastueux d'Auteur, mais seulement offrir des réflexions & non des leçons. J'avertis aussi que quoique de tous les tems la critique ait été regardée comme un bien nécessaire au progrès des Arts, ce n'est point dans cet esprit que je condamne l'exécution de certains bâtimens: toutes les personnes impartiales s'appercevront que j'approuve très-souvent par le plaisir raisonnable de louer ce qui est véritablement beau, & que si je blâme quelquefois, c'est parce que je suis convaincu que pour instruire ceux qui en ont besoin, il est en quelque sorte nécessaire d'examiner la source des défauts dans lesquels les autres sont tombés. Au reste j'explique autant qu'il est possible la cause de la médiocrité, & je propose des moyens sûrs pour l'éviter en examinant tous les édifices élevés pour la même fin, de même qu'en opposant aux licences trop hazardées les préceptes des Grecs & des Romains mis en parallèle avec les exemples les plus célèbres que nous ont laissés les Architectes François du dernier siècle, & les plus habiles de ceux du tems où nous vivons.

Ce moyen m'a paru d'autant plus sûr que l'expérience nous a fait connoître que la comparaison est la véritable route de l'instruction. En effet, en vérifiant le rapport que deux Edifices élevés par deux Auteurs différens sous le même regne & dans le même siècle ont ensemble & avec les monumens de l'antiquité, & en les mettant en parallèle, c'est-à-dire les ouvrages des anciens avec ceux des modernes, & ces derniers l'un avec l'autre, n'a-t-on pas droit d'espérer que l'on arrivera à l'excellence de son Art.

Peut-être l'esprit de comparaison répandu dans le cours de ce Recueil fera-t-il des mécontents, mais il s'agissoit d'instruire. Dans toute autre circonstance j'aurois sans doute usé de plus de circonspection; ici j'ai cru devoir préférer le langage d'un observateur sincère à celui d'un Ecrivain complaisant dont la retenue est souvent préjudiciable aux progrès d'un art libre. J'avertis donc qu'avec la meilleure façon de penser sur le compte de mes compatriotes, & plein d'une estime peu commune pour tous les Artistes qui se distinguent dans leur profession, je hazarderai mon sentiment avec franchise, persuadé que mon devoir dans la place que j'occupe m'autorise à regarder d'un œil bien différent les ouvrages défectueux & médiocres que ceux qui sont reconnus bons & excellens. D'ailleurs ce parti m'a paru d'autant plus nécessaire que relever les défauts d'un édifice avec une sorte de jugement est le véritable moyen de faire arriver les autres à la perfection, & qu'en général on doit se méfier de ceux qui n'apperçoivent que des beautés dans un bâtiment, cette maniere d'examen annonçant presque toujours un génie paresseux ou ignorant.

S'il n'avoit été question que de donner la description des bâtimens qui composent ce Recueil, des faits historiques & quelques citations auroient suffi, mais nos vûes se sont étendues plus loin; en faisant remarquer l'importance de la plupart de nos bâtimens François, & en rendant justice à la célébrité de quelques-uns de nos Architectes, on a voulu néanmoins éclairer ceux qui sont bâtir & les hommes du métier. Pour cet effet il a fallu ranger dans une classe différente les beautés reconnues réelles & convaincantes & les distinguer d'avec celles qui ne sont qu'arbitraires pour en conseiller une application

plication judicieuse ; enfuite découvrir la source de la médiocrité pour la faire éviter , & enfin montrer l'éloignement qu'on doit avoir pour les choses reconnues défectueuses.

Ce devoit du moins être là le but de ceux qui écrivent sur leur art , & celui que François Blondel, Perrault, Desgodets, M. Boffrand, & plusieurs autres grands Architectes ont eu pour objet dans leurs excellens Livres que l'on peut dire n'être pas assez lûs , & dont quelques-uns des nôtres sont si peu d'usage, qu'ils ne leur sont, ainsi que la plupart de nos Edifices, d'aucune utilité. Cette raison qui est assez essentielle n'a pas peu contribué à me déterminer à entreprendre cet Ouvrage qui par sa nouveauté fixera peut-être l'attention de nos Concitoyens, & sera concevoir aux Etrangers quelque estime pour l'Architecture Française en général.

Au reste je n'ai pas la présomption de vouloir me mettre en parallèle avec les Auteurs célèbres dont je viens de parler, je n'ai que des connoissances & du zèle, & si j'ose transmettre à la postérité mes observations sur l'Architecture, c'est dans la vûe d'être de quelque utilité ; dût-ai-je même ne l'être qu'aux hommes de la seconde classe, il me suffit que ce soit un bien réel pour ne m'être pas rebuté. Dans cette vûe je me suis servi de termes & d'un style familier, dans le dessein d'être entendu & du particulier & de l'Artiste, ayant remarqué d'ailleurs que la plupart des derniers Livres qui traitent de l'Architecture sont ou diffus ou prolixes, & que quelques-uns de leurs Auteurs y font parade d'une vanité qui annonce l'homme prévenu au lieu d'annoncer un Architecte Auteur, dont la cordialité & la capacité sans orgueil doivent être le véritable caractère.

Pour éviter cet abus qui décourage le plus souvent ceux qui se livrent à l'étude de cet Art, quel moyen peut être plus sûr que de présenter au public l'image des principaux Edifices François, dont la plus grande partie élevée sous le regne de Louis XIV fait autant d'honneur à notre nation qu'aux Architectes de son tems ? Quel succès même ne doit-on pas espérer dans l'examen des bâtimens de nos jours, lorsqu'ils seront accompagnés d'observations critiques qui feront connoître les licences qu'on y peut remarquer ? Il est vrai qu'à bien des égards ils sont moins réguliers, quant à la partie de la décoration extérieure, que ceux du siècle précédent, mais ils n'en sont pas moins intéressans ; je dis plus, il est même utile pour établir de solides instructions de faire entrer dans ce Recueil des Bâtimens d'une certaine médiocrité, afin qu'étant comparés avec ceux universellement approuvés, nous nous trouvions à portée par ceux-ci de donner une juste idée des règles de la bonne Architecture, & d'épuiser par ceux-là tous les genres de préceptes utiles à l'art de bâtir. D'ailleurs on avoit promis en annonçant cet Ouvrage de donner la plus grande partie des Bâtimens François, on a été obligé de remplir cette convention, & l'on étoit sans doute prévenu que dans une si prodigieuse quantité d'Edifices ils ne pouvoient pas être tous d'un choix égal. Notre Recueil est semblable en cela aux collections connues sous le nom de *Vitruve Danois*, *Suédois*, *Britannique*, &c, qui ont leur mérite, quoiqu'elles se trouvent dans le même cas que celle-ci ; mais ce qui donnera toujours une supériorité à cet Ouvrage, c'est qu'on a pris soin de joindre aux descriptions des Bâtimens qui le composent des dissertations capa-

bles non-seulement d'éclairer ceux d'entre nous qui veulent faire profession de l'Architecture, mais encore de donner aux Etrangers une idée distincte de notre maniere de bâtir en France, qui dans bien des parties mérite l'estime des Nations dépouillées de toute prévention.

Je m'attends bien que quelques-uns de nos Architectes, habiles d'ailleurs mais qui ne sont pas dans l'usage d'écrire, & qui pour la plupart se font un mérite de voiler au vulgaire les principes de leur art, se révolteront contre cet Ouvrage, parce qu'ils prétendent que les livres ne servent qu'à multiplier les demi-sçavans. Cependant il est certain que si les Mansard, les de Brosse, les le Mercier, les Dorbay, les le Veau & quelques autres célèbres Architectes du dernier siècle eussent eu le loisir de nous laisser leur opinion par écrit, il nous eut été plus aisé de suivre la route qu'ils ont pratiquée dans les Edifices qu'ils nous ont donnés pour exemple. Bien loin donc que les livres soient inutiles, j'ose avancer que dans le nombre de ceux qui sont le moins estimés un Lecteur intelligent rencontre toujours de quoi satisfaire sa curiosité & se dédommager de l'étude, en comparant ce qu'il y trouve de bon avec les Ouvrages qui ont précédé ou suivi. Cette considération me fait présumer que celui que nous donnons ne sera pas rangé dans la classe de ceux qui sont regardés comme superflus; car si d'un côté les principes qu'il contient n'avoient pas droit de plaire, il renferme de l'autre les Bâtimens les plus célèbres de la France, & cet assemblage seul mérite le suffrage des amateurs. Au reste la variété des exemples qui composent ce Recueil jettera dans cet Ouvrage une abondance d'objets qui ne pourra qu'être fort agréable à tous ceux qui en général sont leur capital de l'art de bâtir.

Nous avertissons néanmoins que malgré le nombre considérable d'Edifices qui composeront ces huit Volumes, nous n'avons pas prétendu donner tous les monumens qui embellissent cette Capitale & ses environs, & que si l'on remarque dans ce Recueil quelques Bâtimens qui paroissent si différens les uns des autres, quoique la plupart du même genre, ce n'est pas faute d'avoir pû leur en substituer d'autres, mais parce que le plus grand nombre de ces Planches étoit gravé & que ces bâtimens se sont trouvés naturellement dans l'ordre des Quartiers que nous avons eu à décrire. D'ailleurs cette diversité de maniere de bâtir présentera les changemens auxquels l'Architecture a été sujette en France sous des regnes & dans des siècles différens.

Nous avons eu encore l'attention de joindre aux monumens de Paris & aux maisons de plaisance qui l'environnent, les principaux Edifices des Provinces de la France qui méritent quelque considération, dans l'intention de rendre ce Recueil d'Architecture civile le plus complet qu'il a été possible, & de prendre de là occasion de parler de tous les genres de bâtimens, relativement à la convenance, à l'ordonnance, à la proportion, à la distribution, décoration & construction de chacun d'eux.

Les deux premiers Volumes que nous offrons aujourd'hui, commencement d'un Ouvrage si étendu, annonceront aux Lecteurs l'universalité où l'on se propose de pousser cette entreprise, si le jugement que le public portera sur cet essai témoigne quelque satisfaction de sa part.

Pour donner ici une legere idée de l'ordre des matieres qui composent l'Ouvrage entier, nous allons exposer un précis de ce que contiendra chaque Volume séparément.

Le premier Volume est divisé en deux Livres : le premier contient quatre Chapitres, le deuxième en renferme trente-trois. Le premier Chapitre du premier Livre offre l'histoire abrégée de l'Architecture, les changemens auxquels elle a été sujette depuis les premiers siècles jusques à présent, avec des notes sur la description des principaux monumens de l'Égypte, de la Grece & de l'Italie, puisées dans nos plus célèbres Auteurs tant anciens que modernes, qui ayant parlé de l'Histoire en général, m'ont fait naître le dessein de rassembler dans un ordre suivi ce qui regarde seulement l'Architecture & les anecdotes qui ne peuvent être raisonnablement ignorées d'un homme de la profession. Ce premier Chapitre, qui est assez intéressant pour nos jeunes Architectes, me fait demander ici l'indulgence de ceux qui liront cette partie avec des yeux d'Historiens ; c'est pourquoi je prie les sçavans de me passer, en faveur de l'utilité de cet Ouvrage, les erreurs qui pourroient m'être échappées dans l'ordre des tems & des citations que j'ai rapproché autant qu'il m'a été possible, pour les mettre à la portée des gens du métier.

Le même motif qui m'a conduit à parler de l'histoire de l'Architecture m'a déterminé à rassembler dans le second Chapitre un abrégé de l'origine & de l'utilité des Arts libéraux qui sont intimement liés avec la profession d'Architecte, tels que l'Agriculture, la Sculpture & la Peinture : origine que j'ai également puisée dans nos meilleurs Ecrivains, & que j'ai exposée en peu de mots & avec le plus de netteté qu'il m'a été possible.

Le troisième Chapitre contient une Introduction à l'Architecture, qui comprend des préceptes généraux sur la distribution des bâtimens & sur celle des Jardins de propreté, sur la décoration extérieure & intérieure des Edifices de differens genres, & sur la construction des diverses especes de Bâtimens. Je n'entreprendrai point ici de parler des principes que ce Chapitre renferme, il me suffit d'annoncer que j'y ai rapporté le sentiment des meilleurs Auteurs qui ont parlé pertinemment sur notre Art, & que j'y ai développé les différentes opinions des Architectes du dernier siècle qui n'ont point écrit de leur profession, mais qui, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, nous ont laissé pour exemples, dans les Edifices sacrés, le Val-de-Grace, la Sorbonne, les Quatre Nations, les Invalides, &c ; pour les Palais, celui des Thuilleries, du Luxembourg, le Palais Royal, &c ; pour les Places publiques, celles de Vendôme, des Victoires, Royale, &c ; pour les Maisons Royales & de plaisir, le Château de Maisons, celui de Clagny, de Versailles, de Trianon, &c ; pour les Hôtels, ceux de Soubise, de Toulouze, de Carnavalet, &c ; sans compter une infinité d'autres Edifices qui sont l'ornement de notre Capitale & l'admiration des Nations étrangères.

Enfin le quatrième Chapitre contient une description abrégée & Historique de la Ville de Paris, qui m'a paru nécessaire à la tête d'un Recueil dont l'objet principal est de présenter les Bâtimens célèbres qu'elle renferme, en faisant connoître les différens degrés de son accroissement, ses révolutions, le dénombrement des principaux Edifices dont nous n'avons pû faire mention dans ce Recueil, & les diverses circonstances qui peuvent intéresser tant le Citoyen que l'Etranger. Tous ces événemens se trouvent à la vérité dans les antiquités de Paris, par Dom Philibien & Lobineau, dans

le Traité de la Police, de la Mare, &c ; mais ces Ouvrages font si étendus & ce qui regarde l'Histoire de cette Capitale s'y trouve confondu avec tant de choses étrangères à notre sujet, que nous n'avons pas cru devoir y renvoyer le Lecteur. Pour lui épargner ces recherches nous en donnons dans ce Chapitre un précis historique réduit avec tout l'ordre & la brièveté dont cette matiere étoit susceptible.

Le second Livre est composé de trente-trois Chapitres qui contiennent les principaux Edifices du Faubourg St. Germain, à commencer par la description de l'Hôtel Royal des Invalides, & finissant par celle de l'Hôtel de Choiseuil.

Les descriptions de ces Bâtimens sont précédées de ce que j'ai pu apprendre de particulier à leur sujet concernant le tems où ils ont été bâtis, les differens maîtres auxquels ils ont appartenu depuis leur édification, les noms de leurs Architectes & des principaux Artistes qui y ont travaillé, cela autant qu'il m'a été possible d'en apprendre quelque chose de satisfaisant, avouant ici que les recherches que j'ai faites à cet égard n'ont pas laissé que de me donner beaucoup de peine dans le peu d'espace de tems que j'ai mis à cet Ouvrage pour satisfaire à mes engagemens, ce qui me fait craindre qu'il ne me soit échappé bien des choses qui peuvent intéresser les propriétaires & les Architectes dont il est fait mention dans ce Recueil. C'est pourquoi dans le dessein de reparer ces erreurs & en attendant la Table alphabetique des matieres promise à la fin du huitième Volume, où je pourrai reprendre ce qui me sera échappé, je prie le Lecteur de me les faire connoître ; bien loin que ses observations ou sa critique me défoblignent, & malgré le besoin que j'ai de son indulgence, je souhaite que l'on ne me pardonne rien, l'amour du bien public m'étant plus cher que la ridicule vanité de paroître irrépréhensible.

Le second Volume contient la description des principaux Bâtimens du Quartier du Luxembourg, ainsi que ceux de la Cité & du Marais.

On donnera dans le troisième Volume ce que les Quartiers de St. Denys, St. Honoré, du Palais Royal, &c, offrent de plus intéressant.

Le quatrième Volume sera rempli par la description du Louvre, des Thuilleries, & du Château de Versailles avec ses dépendances.

Le cinquième sera divisé en deux Livres ; le premier comprendra les Maisons Royales telles que Trianon, Marly, Meudon, Choisi, &c ; le second contiendra les Edifices les plus considérables des environs de Paris.

On trouvera dans le sixième Volume les Châteaux & Maisons de plaisance & les principaux monumens de la France.

Le septième Volume sera divisé en deux Livres ; le premier présentera la décoration des Jardins de propreté, tirée d'après les exemples de nos Maisons Royales, & l'on y parlera des differens genres de Jardinage dont on fait usage en France depuis le quinzième siècle, aussi-bien que de la partie de la Serrurerie du ressort des Bâtimens en général. Le second traitera de la décoration intérieure concernant le revêtement des lambris de Menuiserie, leur ornement de Sculpture, les meubles, &c, puisés dans ce que nos Edifices modernes nous offrent de plus intéressant à cet égard. On y trouvera aussi le développement, l'assemblage & les détails des pro-

filz de menuiserie levés & dessinés d'après la décoration des dedans des plus beaux Hôtels de Paris.

Enfin le huitième Volume sera divisé en trois Livres; le premier contiendra l'origine des Ordres d'Architecture, l'opinion des Architectes Grecs & Romains à cet égard, celle de nos plus célèbres Architectes modernes, avec une application exacte concernant le développement de chacun de ces Ordres, la maniere de les accoupler, de déterminer leur entrecolonnement, de les placer les uns au-dessus des autres, & de les faire entrer dans l'ordonnance des Bâtimens selon les loix de la convenance. Le second sera composé d'un parallèle des Ordres d'Architecture qui font partie de nos Bâtimens les plus célèbres élevés par nos meilleurs Architectes avec leur opinion en particulier, & des observations générales sur chacun de leurs systèmes. Le troisième contiendra les développemens en particulier des parties les plus intéressantes de nos Edifices concernant les profils de la maçonnerie dans tous les genres, avec des observations sur leur différente situation & sur la maniere mâle ou élégante qu'il y faut observer selon les divers points de distance d'où ils doivent être aperçus.

Ce dernier Volume sera terminé par une Table raisonnée qui donnera un précis des préceptes relatifs à chacun des Bâtimens contenus dans tout l'Ouvrage, les noms des Architectes & des principaux Artistes qui ont eu part à ces Bâtimens, les Ouvrages qui les ont le plus distingué dans leur profession, &c, le tout rangé par ordre alphabétique.

T A B L E

DES CHAPITRES ET DES ARTICLES

Contenus dans le premier Volume de l'Architecture Française.

LIVRE PREMIER.

De l'Architecture en général.

Avant-propos;	page 1	Restauration de l'Architecture en France sous François I.	16
CHAPITRE PREMIER.		Perfection de l'Architecture sous le Regne de Louis le Grand.	<i>Ibid.</i>
<i>Histoire abrégée de l'Architecture depuis les premiers siècles jusqu'à présent.</i>		CHAPITRE II.	
Origine de l'Architecture.	3	<i>De l'Agriculture, de la Sculpture & de la Peinture en général.</i>	
Architecture Egyptienne.	5	Origine de l'Agriculture.	17
Architecture Grecque.	7	Origine de la Sculpture.	18
Architecture Romaine.	9	Division de la Sculpture en deux classes.	<i>Ibid.</i>
Décadence de l'Architecture.	12	Origine de la Peinture.	19
Progrès de l'Architecture en France.	13	Des différens genres de Peinture.	<i>Ibid.</i>
Architecture Gothique ancienne & moderne.	15		

CHAPITRE III.

Introduction à l'Architecture, contenant les principes généraux de cet Art.

Avantages de notre distribution sur celle des Anciens.	21
Différentiation sur le goût relativement à l'Architecture.	22
Ce que c'est que le goût en Architecture.	23
Que le bon goût consiste à réunir la commodité, la solidité, &c.	24
Différens caractères de beauté suivant chaque espece d'édifices.	<i>Ibid.</i>

Préceptes généraux concernant la distribution.

Regles sur la distribution.	26
Distinction de trois sortes d'appartemens.	<i>Ibid.</i>
Du rapport que les dedans doivent avoir avec les dehors.	28
Des Vestibules.	29
Des Antichambres.	<i>Ibid.</i>
Des Sallons.	30
Des différentes especes de Salles.	31
Des Chambres à coucher.	32
Des Cabinets.	35
Des Garderobes.	36
Des Galleries.	<i>Ibid.</i>
Des Chapelles à l'usage des bâtimens civils.	38
Des Escaliers & de leur situation.	39
De la grandeur & de la forme des Escaliers.	40
De la maniere d'éclairer les Escaliers.	41
De la décoration des Escaliers.	<i>Ibid.</i>
De la construction des Escaliers.	42
Des Perrons.	44
Distribution des dehors d'un Edifice.	<i>Ibid.</i>

De la distribution des Jardins de propreté & des Jardins de plaisance.

Des Artistes qui ont excellé dans le Jardinage.	45
Maximes fondamentales sur le Jardinage.	46
Des Jardins de niveau.	<i>Ibid.</i>
Des Jardins à mi-côte.	47
Des Jardins en terrasse.	<i>Ibid.</i>
Des différentes especes de Parterres.	48
Parterres de broderie.	<i>Ibid.</i>
Parterres en compartimens.	49
Parterres à l'Angloise.	<i>Ibid.</i>
Des Boulingrins.	<i>Ibid.</i>
Des Quinquonces.	<i>Ibid.</i>
Des Terrasses.	50
Des Escaliers pour les Jardins.	<i>Ibid.</i>
Des Cabinets de treillage.	51
Des Fontaines.	52
Des Allées.	53
Des Palissades.	54
Des Bosquets.	55

Préceptes généraux sur la décoration extérieure.

Rapport de l'Architecture avec la Musique.	56
Que la proportion est la source des beautés en Architecture.	57
Que les proportions sont puisées dans la nature.	59

Des différentes especes de bâtimens, relativement à leur décoration.

Des Bâtimens à un seul étage.	61
Des Bâtimens à un seul étage surmonté d'un Attique.	62
Des Bâtimens à deux étages réguliers.	63
Des Bâtimens avec soubassement surmonté d'un étage régulier.	64
Des Bâtimens composés d'un soubassement, d'un étage régulier & d'un Attique.	64
Des Bâtimens avec soubassement surmonté d'un Ordre Colossal.	65
Des Bâtimens où un seul Ordre embrasse deux étages.	66
Des Bâtimens composés d'un Ordre qui embrasse deux étages avec un Attique au-dessus.	<i>Ibid.</i>
Des Bâtimens composés de deux étages réguliers & d'un Attique au-dessus.	<i>Ibid.</i>
Des Bâtimens composés de trois étages réguliers.	67
Divers principes concernant la décoration extérieure.	<i>Ibid.</i>
De la diminution des colonnes.	69
Des Colonnes isolées.	<i>Ibid.</i>
Des Ordres mis les uns au-dessus des autres.	70
Des Ordres coupés par plusieurs étages.	71
Des Ordres pratiqués aux dômes des Eglises.	<i>Ibid.</i>
Abus de l'usage des corniches interrompues.	72
Des Corniches rampantes des frontons.	<i>Ibid.</i>
Des Corniches architravées.	<i>Ibid.</i>
Des Portes & des Croisées.	73
Des Lucarnes.	<i>Ibid.</i>
Des ornemens taillés sur les moulures.	<i>Ibid.</i>
Des ornemens de Sculpture.	74
De la mode en Architecture.	<i>Ibid.</i>
Des Caryatides & des Termes.	<i>Ibid.</i>

Des licences qu'il faut éviter dans l'Architecture

Des Pilastres engagés les uns dans les autres.	75
Des Pilastres doublés.	76
Des Pilastres pliés.	<i>Ibid.</i>
Des Pilastres diminués.	77
Des Pilastres ébrasés.	<i>Ibid.</i>
Des Pilastres engagés dans un mur circulaire.	78
Des Colonnes engagées dans des Pilastres.	<i>Ibid.</i>
Des colonnes engagées dans un mur.	79
Des Colonnes isolées au-devant d'un Pilastre.	<i>Ibid.</i>
Des Colonnes engagées dans un Pilastre angulaire.	80
Des Colonnes jumelles.	<i>Ibid.</i>
Des Colonnes ovales.	<i>Ibid.</i>
Maniere dont une colonne isolée doit être détachée de son pilastre.	<i>Ibid.</i>
De la proportion des étages en soubassement.	81
Proportion de la corniche des étages en soubassement.	82

Dissertation sur l'Ordre Attique.

De l'Ordre Attique en général.	83
Proportions de l'Ordre Attique suivant les Anciens.	84
Maniere dont on employe le plus communément l'Ordre Attique.	88
Proportions de l'Ordre Attique moderne.	89
Des Balustrades en général.	90

Proportions des balustrades.	91	Des Murs de face & de defend.	<i>Ibid.</i>
Des Balustrades rampantes.	95	Des Murs de terrasse.	155
Des Statues en général.	96	Des Voûtes.	<i>Ibid.</i>
Proportion des Statues par rapport aux Ordres d'Architecture.	<i>Ibid.</i>	De la Charpenterie en général.	157
Des Niches en général.	98	De la qualité des bois de Charpente.	<i>Ibid.</i>
De la proportion des Niches.	100	Table de la grosseur des poutres & des solives relativement à leur longueur.	159
Des Frontons en général.	102	Des Planchers.	159
De la proportion des Frontons.	103	Des Pans de bois & des cloisons de charpente.	160
Des Portes en général.	108	Des Combles en général.	161
De la proportion des Portes.	109	De la construction des combles.	162
Des Croisées en général.	111	De la couverture des Edifices.	<i>Ibid.</i>
De la proportion des Croisées & de leur décoration.	114	De la Serrurerie.	165
<i>Précèpes généraux sur la décoration intérieure.</i>			
Des Croisées.	117	De la Menuiserie.	166
Des Portes à placard.	118	De la Peinture d'impression.	167
Des dessus de portes.	119	Du Pavé.	168
Des Cheminées.	120	De la Vitrierie.	<i>Ibid.</i>
Des Trumeaux.	<i>Ibid.</i>	CHAPITRE IV.	
Des Lambris.	121	<i>Histoire abrégée de la Ville de Paris, son origine, ses progrès & ses accroissemens.</i>	
Des Tapisseries.	122	Causes qui ont occasionné l'agrandissement de Paris.	
Des Meubles.	<i>Ibid.</i>	Paris.	170
Des Corniches intérieures.	123	Origine des Parisiens.	171
Des Plafonds.	124	Description de l'ancien Paris & de ses environs.	<i>Ibid.</i>
Des Parquets.	126	Siege & prise de Paris par Jules César.	<i>Ibid.</i>
<i>Précèpes généraux sur la construction des Bâtimens.</i>			
De la Maçonnerie en général.	127	Première enceinte de Paris sous Jules César.	172
De la coupe des pierres.	128	St. Denys vient prêcher la Religion Chrétienne dans les Gaules.	<i>Ibid.</i>
De la pierre en général.	129	Martyre de S. Denys & de ses compagnons.	173
Des différentes espèces de pierres dures.	130	Origine de Notre-Dame de Paris.	<i>Ibid.</i>
Des différentes espèces de pierres tendres.	131	Premier accroissement de Paris.	<i>Ibid.</i>
De la pierre par rapport à ses qualités.	<i>Ibid.</i>	Conquête des Gaules par les Francs.	<i>Ibid.</i>
De la pierre par rapport à ses façons.	<i>Ibid.</i>	Paris déclarée Capitale du Royaume sous Clovis.	174
De la pierre par rapport à ses usages.	132	Extinction totale du Paganisme en France.	<i>Ibid.</i>
De la pierre par rapport à ses défauts.	133	Seconde clôture de Paris.	175
Des Libages.	<i>Ibid.</i>	Nouveaux accroissemens de Paris.	176
Du Moilon.	134	Description de Paris au commencement du regne de Philippe Auguste.	177
Du Grais.	<i>Ibid.</i>	Troisième enceinte de Paris.	<i>Ibid.</i>
Du Marbre en général.	135	Nouveaux Edifices sous Philippe Auguste.	178
Des Marbres antiques.	<i>Ibid.</i>	Fondation de divers Colleges dans le Quartier de l'Université.	179
Des Marbres modernes.	136	Quatrième enceinte de Paris.	180
Des défauts du marbre.	137	Accroissement de Paris sous François I.	181
Du Marbre par rapport à ses façons.	138	Fortifications de Paris.	182
De la Brique en général.	<i>Ibid.</i>	Accroissement du Faubourg S. Germain.	183
Maniere de fabriquer la brique.	<i>Ibid.</i>	Etat où se trouvoit Paris au commencement du regne de Henri IV.	<i>Ibid.</i>
Du Plâtre en général.	139	Construction du Pont neuf.	184
Du Plâtre par rapport à ses bonnes ou mauvaises qualités.	140	Construction de la Place Royale.	<i>Ibid.</i>
Maniere dont on employe le plâtre.	<i>Ibid.</i>	Construction de la Place Dauphine.	185
De la Chaux en général.	<i>Ibid.</i>	Construction de l'Isle Notre-Dame ou de Saint Louis.	<i>Ibid.</i>
Maniere d'éteindre la chaux.	141	Cinquième enceinte d'une partie de la Ville de Paris.	186
Du Sable.	142	Premières limites de la Ville de Paris.	187
Du Ciment.	143	Dernier accroissement de Paris sous le regne de Louis XIV.	<i>Ibid.</i>
Du Mortier.	<i>Ibid.</i>	Division de Paris en Quartiers suivant leur ancienneté.	188
De l'excavation des terres.	145	Nouvelle division de Paris en vingt Quartiers.	189
Maniere de planter un bâtiment.	147		
De la construction des fondations en général.	<i>Ibid.</i>		
Des Fondations sur le roc.	148		
Des Fondations sur le sable.	149		
Des Fondations sur la glaife.	150		
Des Fondations dans les lieux marécageux.	152		
Des Fondations sur un terrain ferme.	<i>Ibid.</i>		
Des Murs en général.	153		

LIVRE SECOND.

Des principaux Edifices du Faubourg St. Germain.

<p>CHAPITRE PREMIER. Description de l'Hôtel Royal des Invalides, situé à une des extrémités de Paris, à l'entrée de la plaine de Grenelle. 191</p> <p>CHAP. II. Description de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, situé rue de Varennes, Faubourg S. Germain, près les Invalides. 205</p> <p>CHAP. III. Description de l'Hôtel de Clermont, situé rue de Varennes, Faubourg St. Germain, près l'Hôtel du Maine. 209</p> <p>CHAP. IV. Description de l'Hôtel de Villeroy, situé rue de Varennes. 212</p> <p>CHAP. V. Description de l'Hôtel d'Etampes, actuellement Hôtel de Rohan, situé rue de Varennes. 215</p> <p>CHAP. VI. Description de l'Hôtel de Maignon, situé rue de Varennes. 217</p> <p>CHAP. VII. Description de la Maison de M. de Janvry, située rue de Varennes, Faubourg S. Germain. 222</p> <p>CHAP. VIII. Description de la Fontaine de la rue de Grenelle, près la rue du Bacq, Faubourg St. Germain. 226</p> <p>CHAP. IX. Description de l'Hôtel d'Estrées, rue de Grenelle, Faubourg St. Germain. 230</p> <p>CHAP. X. Description de l'Hôtel de Rotelin, situé rue de Grenelle. 232</p> <p>CHAP. XI. Description de l'Hôtel de Noirmontier, rue de Grenelle. 234</p> <p>CHAP. XII. Description de l'Hôtel de Pompadour, situé rue de Grenelle. 236</p> <p>CHAP. XIII. Description de l'Hôtel de Conty, situé rue St. Dominique, Faubourg St. Germain. 238</p> <p>CHAP. XIV. Description de la Maison de Madame de Varangeville, rue S. Dominique. 241</p> <p>CHAP. XV. Description de l'Hôtel Amelot, situé rue St. Dominique. 242</p> <p>CHAP. XVI. Description de l'Hôtel de Roque-laure, situé rue St. Dominique. 245</p> <p>CHAP. XVII. Description de l'Hôtel de Béthune, situé rue St. Dominique. 249</p> <p>CHAP. XVIII. Description de l'Hôtel du Ludes, situé rue St. Dominique. 252</p> <p>CHAP. XIX. Description de l'Hôtel de Luynes, & de la Maison occupée par Mr. le Marquis de Galifé, rue St. Dominique, & de l'Hôtel</p>	<p>de Pons, rue de l'Université. 255</p> <p>CHAP. XX. Description de l'Hôtel de Maisons, aujourd'hui l'Hôtel de Saucourt, situé rue de l'Université. 257</p> <p>CHAP. XXI. Description de l'Hôtel d'Auvergne, situé rue de l'Université. 261</p> <p>CHAP. XXII. Description de l'Hôtel de Lambert, situé rue de l'Université. 263</p> <p>CHAP. XXIII. Description du Palais de Bourbon & de l'Hôtel de Laflay, situés à l'extrémité de la rue de Grenelle, Faubourg S. Germain. 265</p> <p>CHAP. XXIV. Description de l'Hôtel d'Humieres, situé rue de Bourbon. 273</p> <p>CHAP. XXV. Description de l'Hôtel du Maine, situé rue de Bourbon. 276</p> <p>CHAP. XXVI. Description de l'Hôtel de Torcy, rue de Bourbon. 280</p> <p>CHAP. XXVII. Description de l'Hôtel de Seignelay, situé rue de Bourbon. 282</p> <p>CHAP. XXVIII. Description de l'Hôtel d'Ancezune, situé rue de Bourbon. 284</p> <p>CHAP. XXIX. Description de l'Hôtel de Belle-Isle, situé rue de Bourbon. 286</p> <p>CHAP. XXX. Description de l'Eglise des Théatins, & de son nouveau Portail, situé sur le Quai Malaquais, proche le Pont Royal. 290</p> <p>CHAP. XXXI. Description de plusieurs Maisons & Hôtels occupés par différens particuliers. Maison appartenante à M. le Comte de Varennaer, située Quai Malaquais, au coin de la rue des Sts. Peres. 293</p> <p>Maisons appartenantes l'une à M. de Bernage, l'autre à M. le Baron de Montmorency, sises rue des Sts. Peres. 294</p> <p>Maison appartenante à l'Hôtel-Dieu, sise rue S. Guillaume, occupée par M. le Procureur-Général. <i>Ibid.</i></p> <p>Maison appartenante à M. le Duc de Mortemart, sise rue S. Guillaume. <i>Ibid.</i></p> <p>Hôtel de la Force, rue Taranne, près la Fontaine de la Charité. 295</p> <p>CHAP. XXXII. Description du Portail de l'Eglise de la Charité, situé rue des Sts. Peres. 296</p> <p>CHAP. XXXIII. Description de l'Hôtel de Choiseuil, situé à la Croix-rouge, Faubourg S. Germain. 298</p>
---	--

Fin de la Table:



Bellocard inv. et fecit.

ARCHITECTURE FRANÇOISE.

LIVRE PREMIER.

DE L'ARCHITECTURE EN GENERAL.

AVANT-PROPOS.



La nécessité a donné naissance à l'Architecture *, ainsi qu'aux autres Arts. D'abord les premiers hommes se firent des huttes avec des feuilles ; quelques-uns, à l'imitation des hirondelles, construisirent avec des branches d'arbres & de la terre grasse des habitations pour les mettre à l'abri des injures du tems ; ensuite les hommes devenant plus nombreux, travaillerent à l'envi les uns des autres, & parvinrent par les différentes observations qu'ils firent & par la mutuelle comparaison des ouvrages de leurs voisins, à se former de solides cabannes. Cette maniere de bâtir a long-tems subsisté ; du tems de Vitruve on monroit encore à Athenes, comme une chose curieuse par

* L'Architecture se divise ordinairement en trois especes, sçavoir la Civile, la Militaire & la Navale.

On entend par *Architecture Civile* l'art de composer & de construire les bâtimens pour la commodité & les différents usages de la vie, tels que sont les Edifices Sacrés, les Palais des Rois, & les Maisons des particuliers, aussi bien que les Ponts, Places publiques, Théâtres, Arcs de triomphe, &c.

On entend par *Architecture Militaire* l'art de fortifier les Places & de les garantir par de solides constructions de l'in-

sulte de l'ennemi, de l'effort de la bombe, du boulet, &c.

On entend par *Architecture Navale* celle qui a pour objet la construction des Vaisseaux, des Galeres, & généralement de tous les Bâtimens flottans ; elle comprend aussi l'*Architecture Hydraulique* qui traite de la construction des Ports, Moles, Digues, Jetées, Fanaux, &c. érigés sur le rivage de la mer, & en général de toutes sortes d'Edifices qui ont rapport aux eaux.

Voyez ce que j'ai dit de l'origine de l'Architecture dans le Dictionnaire Encyclopédique, Tome I. page 617.

son antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre grasse, & à Rome dans le Temple du Capitole, la cabanne de Romulus couverte de chaume.

On construisit ensuite des maisons avec du bois & d'autres matieres, & les hommes étant continuellement obligés de vendre & d'acheter, se virent dans la nécessité de rassembler leurs demeures, & de former des sociétés différentes où ils pussent vivre sous des loix communes; voilà l'origine des Bourgades & des Villes; on travailla ainsi à assurer les possessions & les héritages; les Villes se fortifierent de remparts, & les Citoyens pourvurent à leur santé par des demeures commodes qui les garentirent de la violence des vents, des exhalaisons de la terre & du ravage que peut causer le débordement des rivieres. Enfin l'Architecture ayant fait quelques progrès, après qu'on se fut appliqué à ce qui étoit seulement à l'usage de la vie, c'est-à-dire à la solidité, la salubrité & la commodité, on chercha à donner de la magnificence aux Temples qu'on éleva en l'honneur des Dieux, & aux monumens dressés pour conserver la mémoire des grands hommes; on trouva insensiblement des proportions & des régles. On fit les Temples sacrés plus vastes pour qu'ils pussent contenir les hommes qui s'y rassembloient; l'art leur donna ensuite une proportion convenable à la dignité du culte divin & des Mystères de la Religion. A mesure que le luxe s'introduisit, on enrichit ces monumens des ornemens les plus précieux, soit que l'on crût en effet honorer la Divinité, soit que l'on voulût par là augmenter le respect du peuple, sur qui les objets sensibles ont tant de pouvoir. Tous ces ornemens passerent aux Palais des Souverains, & les premières habitations rustiques, qui n'avoient auparavant pour objet que l'utilité, devinrent aussi susceptibles de quelque décoration.



CHAPITRE PREMIER.

Histoire abrégée de l'Architecture, & des changemens auxquels elle a été sujette depuis les premiers siècles jusqu'à présent. Avec une description succincte des principaux Monumens de l'Egypte, de la Grèce, & de l'Italie.

L'écriture Sainte fait mention d'une Ville que Cain bâtit vers l'an 500 du monde, & qu'il appella Hénoc, du nom de son fils. C'est la première notion que l'histoire nous fournit touchant l'Architecture, ce qui pourroit en quelque façon nous fixer le tems & le lieu où cet art a pris naissance. Les descendans de Cain, à qui la même écriture attribue l'invention de presque tous les arts, porterent sans doute celui-ci à quelque degré de perfection; ainsi l'on peut, suivant ce Livre sacré, regarder l'Asie comme le berceau de l'Architecture, & juger que c'est de cette partie de l'Univers qu'elle s'est répandue dans les autres.

Babilone, dont les murailles (a) sont regardées comme la première des sept merveilles (b), fut bâtie vers l'an du monde 2860. Ce fut environ en ce tems-là qu'on vit paroître en Egypte les fameuses Villes de Thèbes & de Memphis, & que les anciennes Villes de la Grèce & des autres pais commencerent à être fondées. Nemrod, arrière-petit-fils de Noë, jeta, selon la Genèse, les premiers fondemens de Babilone.

Semiramis, Reine d'Assirie, veuve de Ninus, travailla ensuite à embellir cette

(a) Ces murailles, qui, selon Vitruve, étoient toutes bâties de briques & de bitume, (le pays en produisant avec abondance) avoient trente pieds d'épaisseur; on pouvoit faire passer sur elles deux chariots de front, & elles avoient deux cens pieds de hauteur, sans celle des tours qui les surpassoient encore de quarante pieds. La circonférence de Babilone, au milieu de laquelle passoit l'Euphrate, étoit d'environ soixante mille pas; les maisons y étoient tenues éloignées les unes des autres dans le dessein d'y laisser des terres labourables pour y semer de quoi se nourrir, en cas de siège. Hérodote dit que les murs de cette superbe Ville étoient percés de cent portes, dont les vantaux étoient de bronze & d'une grandeur extraordinaire. Mais ceci n'est rien en comparaison de la description que Plin & Pausanias nous ont laissée du Château Royal que cette Ville renfermoit, & que plusieurs Auteurs attribuent à Semiramis & d'autres à Belus. Son enceinte étoit fortifiée de tours de quatre-vingt pieds de haut; des jardins spacieux y étoient soutenus par des murs voûtés de vingt-deux pieds d'épaisseur, qui étoient ces jardins en forme de théâtre, de manière qu'avec les eaux qui y abondoient, ils paroissent autant de merveilles suspendues en l'air. Le mausolée de Bélus étoit superbe, & le Temple qu'on dédia à ce Roi étoit de la plus grande magnificence; dans son milieu s'élevoit une tour carrée à huit étages en forme de terrasse; à son extrémité étoit un autre petit Temple qui, selon Diodore, a servi d'observatoire aux Chaldéens.

(b) Ordinairement on met au nombre des sept merveilles du monde, 1°. les murs de la Ville de Babilone, dont nous venons de parler.

2°. Les pyramides d'Egypte. (voyez la note d).

3°. La Statue colossale de Jupiter Olympien, faite d'or & d'argent, haute de soixante aunes, selon Plin, & posée à l'extrémité du Temple dédié à ce Dieu, à Elis, aujourd'hui Iangonica, Ville située entre l'Acchaïe & l'Arcadie. Cette figure étoit du fameux Phidias, qui étoit si fort en vénération chez les Lydiens, que pour l'amour de lui il fut descendu à tout Esclave d'apprendre la sculpture, crainte de l'avilir & de la profaner. Pausanias, qui dit avoir vu cette

Statue, est l'Auteur qui nous en a laissé la plus ample & la plus exacte description. (voyez celle du Temple de Jupiter, note m.)

4°. Le tombeau de Mausole Roi de Carie, que la Reine Arthemise son épouse fit bâtir à Halicarnasse. (voyez la note n.)

5°. Le Temple de Diane à Ephese. (voyez la note i.)

6°. Le Colosse de Rhodes, dédié au Soleil par Théagones Prince de cette Ile. Cette figure, dont la hauteur prodigieuse de soixante-dix aunes, donna le nom de colosse à toute statue au-dessus du naturel, fut achevée & dressée environ l'an du monde 3686 par Chares le Lydien; elle n'est restée debout qu'environ 56 ans, un tremblement de terre en renversa une grande partie, & ses débris qui restèrent épars environ huit cens soixante-cinq ans, furent enlevés, selon la remarque de Scaliger, par l'ordre de Mauvia Sultan d'Egypte & de Perse, qui en chargea neuf cens chameaux; voyez Strabon, Plin, &c.

7°. Le fameux Phare, que Ptolomé Philadelph Roi d'Egypte fit élever l'an du monde 3670, à l'entrée du port d'Alexandrie, près de l'embouchure du Nil. La magnificence de ce bâtiment consistoit dans une tour prodigieusement haute, & dont les différens étages construits de pierre blanche, se terminoient en haut par une espèce de lanterne. Ce monument qu'on dit avoir coûté 800 talens ou environ 18000000 livres, fut fait par Sostrate Gnidien. La Ville d'Alexandrie conserve encore des restes considérables de sa première magnificence, entr'autres les murs superbes & les canaux qu'Alexandre fit creuser pour conduire l'eau du Nil par la Ville; monument illustre des entreprises de ce grand Prince, & du savoir de Dinocrate. On y voit aussi, au rapport de Plin, deux obélisques de quatre-vingt-dix pieds de hauteur, dont l'un est renversé & l'autre debout, & d'autres restes remarquables tant d'un Amphithéâtre dont parle Strabon, que des Palais de Cléopâtre, de César, & des anciens Rois d'Egypte. Le plus curieux monument est la Colonne de Pompée, dressée vers la Mer Mareotique; elle est d'un Ordre Corinthien, & de la hauteur de celle de Trajan.

Origine de l'Architecture.

Ville avec tant de magnificence qu'elle a fait l'admiration de toutes les Nations. Assur, fils de Nemrod, se signala aussi en bâtissant la Ville de Ninive (9) & celle de Refen entre Ninive & Chalée. L'écriture ne fait aucune mention qu'il y eut alors des Architectes particuliers, ce qui s'accorde avec ce que plusieurs Historiens nous assurent, que non-seulement Semiramis dressa le plan de Babilone, mais qu'elle se réserva aussi la conduite d'une grande partie des travaux qu'elle avoit ordonnés.

La Ville de Jérusalem, & sur-tout le Temple (c) célèbre que Salomon y fit bâtir, suivant la description que l'écriture nous en donne, mérite à bon droit d'être préféré aux autres merveilles du monde, tant par son excellente structure, que par la beauté de l'Ordre Corinthien dont il étoit décoré, selon la description que Vitlapande nous en a laissée, ce qui pourroit faire croire que l'Architecture Romaine doit ses perfections à cet Ordre, les Phéniciens en ayant fait connoître la beauté aux Grecs, & ceux-ci aux

(c) Salomon fit construire un Temple * dans la Ville de Jérusalem. la quatrième année de son règne, 3 102 ans après la création du monde. Pour y parvenir, il ordonna à ses sujets de lui fournir 30000 ouvriers, dont 10000 travaillèrent alternativement à ce monument sous la conduite d'Adoram, selon Joseph, ou Adoniram, selon la Bible. Outre quantité d'autres ouvriers qu'Hiram Roi de Tir avoit prêtés à Salomon pour couper le bois nécessaire pour la construction de cet édifice, sur la montagne du Liban, & pour préparer d'autres matériaux, Salomon connoissant en cela l'habileté des Sydoniens.

Les fondations de ce monument furent faites très-profondes & construites de pierres d'une grandeur immense & d'une parfaite blancheur, ainsi que le reste des murs de ce Temple. Il avoit 60 coudées de longueur, 20 de largeur & 120 de hauteur. Les bas côtés, à l'entour desquels étoient pratiqués trois étages de 30 chambres chacun, avoient 20 coudées d'élévation, & servoient par dehors comme d'arcs-boutant. Tout cet édifice ** étoit revêtu d'ornemens d'une très-grande richesse, & exécuté la plus grande partie avec du bois de cèdre.

Lorsque ce monument superbe fut achevé, Salomon le fit diviser en deux parties; l'une fut consacrée pour le sanctuaire; l'autre pour les Sacrificateurs, & c'est cette dernière parme que l'on nomma le Temple, & qui fut séparée d'avec le Sanctuaire par de grandes portes de bois de cèdre couvertes de lames d'or. L'histoire nous rapporte que Salomon se servit particulièrement pour tous les ouvrages d'or, d'argent & de cuivre d'un ouvrier appelé Chiram, suivant Joseph, Tom. II. page 18. & Hiram, suivant le III. Liv. des Rois, Chap. VII. M. Rollin dans son Histoire ancienne, Tom. II. page 32. est de ce sentiment, ainsi que Felibien, page 17. qui regarde cet ouvrier comme un grand Architecte. L'écriture Sainte nous dit, en parlant du Tabernacle construit l'an du monde 2455, & faisant mention du Temple de Jérusalem qui fut substitué

au Tabernacle, que Dieu voulut bien être le premier Architecte de ces deux grands ouvrages, qu'il traça en quelque sorte de sa main divine le plan du premier qu'il donna à Moïse, & celui du second qu'il remit à David, pour qu'ils servissent de modèles aux ouvriers qui devoient y être employés.

Après que ce grand Roi eut fini un monument si digne de sa piété, il fit construire un Palais aussi spacieux que magnifique, qui avoit de longueur 100 coudées***, cinquante de largeur, & trente d'élévation. Ce même Prince fit élever beaucoup d'autres bâtimens remarquables par leur magnificence****, mais on ne sçait pas si ce fut Hiram qui en fut l'Architecte.

Pour revenir au Temple de Jérusalem bâti par Salomon; tous les Auteurs s'accordent qu'il resta dans sa splendeur jusqu'à la fin du règne de ce Roi, qui dura quarante ans, & jusqu'à la cinquième année du règne de Roboam son fils, dans laquelle année Suzac Roi d'Égypte vint assiéger Jérusalem, pilla le Temple & en emporta tous les trésors & les riches dépouilles. Ce Temple fut abandonné pendant le cours de plusieurs régnes, jusqu'à ce que Joas Roi de Judée, résolu de le faire reparer, ce qui s'exécuta, moyennant la contribution volontaire du peuple; mais quatre cens soixante-dix ans après sa construction, Nabuchodonosor ayant conquis Jérusalem, ce Temple fut en-cote dépouillé par son Général qui y mit le feu, & ruina ensuite toute la Ville.

Soixante & dix ans après cet embrasement, Cyrus Roi de Perse, la première année de son règne, assembla les principaux des Juifs, leur permit de retourner en Judée & de rebâtir leur Ville & leur Temple, leur renvoyant toutes les dépouilles qui avoient été enlevées par Nabuchodonosor; mais Cyrus étant mort, Cambises son fils & son successeur excité par les Samaritains & les autres Nations voisines, se défendit aux Juifs de continuer l'édification de leur Temple. Ce fut Darius Roi de Perse, qui au bout

(9) Quelques Auteurs prétendent que ce fut Ichinus fils de Belus & non Assur qui fit bâtir Ninive. Voyez dans l'Architecture Historique par Fischer, le dessin d'un Temple dédié au Soleil, proche la Ville de Ninive. Planche X.

* Si l'on en croit Hérodote sur l'origine des Temples, ce sont les Égyptiens qui en ont élevé les premiers, ainsi que des Autels & des Statues. Lucien est aussi de ce sentiment, & il assure que cette coutume passa des Égyptiens chez les Assyriens, mais tout cela paroît fort incertain. Le premier dont l'écriture Sainte nous fasse mention, est le Tabernacle, qui étoit une espèce de Temple portatif; on ne croit pas qu'il y en eut avant chez les Payens, du moins le premier dont parle l'écriture est celui de Dagon, Dieu des Philistins. Les Grecs qui étoient redevables aux Phéniciens de beaucoup de connoissances, pourroient bien tenir aussi d'eux l'art de bâtir des Temples, comme les Romains pourroient avoir appris des Grecs le culte des Dieux & la forme de ces monuments. On croit que c'est Deucalion qui a le premier fondé des Temples chez les Grecs, & Janus chez les Latins; d'autres prétendent que c'est Faus, & que de là vient le nom de *fanum*, qui signifie Temple. Voyez l'Antiquité expliquée par le Pere Montaucon.

** On voit dans le III. Livre des Rois (Ch. VI. v. 7.) que dans la construction de ce Temple on n'employa ni marbre ni colonne hors de la pose des matériaux. Suivant ce Livre saint, on doit juger que dès ces tems reculés l'appareil des pierres étoit poussé à une grande perfection, puisqu'on n'eut pas besoin de les raporter.

*** La coudée est une mesure antique, prise depuis le coude jusqu'à l'extrémité de la main; la plus ordinaire chez les Anciens étoit de la longueur d'un pied & demi de Roi. Voyez ce qu'en dit Perrault dans ses notes sur Vitruve, Philibert Delorme, d'Avilier, &c. Newton prétend que la coudée des Hébreux étoit de 22 pouces d'Angleterre, ce qui seroit vingt pouces, sept lignes & demi, du pied de Roi.

**** Voyez dans l'Architecture Historique le dessin des ruines de Palmire, ancienne République dans la Syrie, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus successeur d'Alexandre, rétablie par l'Empereur Adrien, saccagée sous l'Empereur Aurélien l'an 270, & ruinée depuis par les Arabes, qui en rendent l'accès si difficile qu'on est obligé de s'en rapporter sur l'état actuel de ces ruines, au dessin que M. le Brun en a publié, & à celui que le Roi de Suède s'en est fait apporter de l'Orient par quelques Cavaliers Suédois.

Romains. L'Architecture orna encore les autres parties de l'Univers de bâtimens somptueux & de monumens superbes, tels que ces ouvrages colossaux dont l'Egypte étoit remplie, ces édifices d'une ordonnance si belle & si régulière qu'on a vû dans la Grèce, ces Théâtres & ces Amphithéâtres, ces Cirques & ces Arcs de triomphe dont on voit encore les restes précieux en Italie, en un mot, toutes ces productions qui sont autant d'images sensibles & immortelles de la puissance des peuples d'autrefois. L'Egypte, comme le raconte Hérodote, avoit peu de Villes qui ne fussent embellies d'édifices magnifiques & d'une surprenante grandeur. Quelques-uns ont triomphé du tems & de la fureur des Barbares; telles sont ces fameuses Pyramides (d) qui ont mérité de tenir le second rang entre les sept mer-

Architect-
ure EGYP-
tienne.

de quelques années accorda à Zorobabel la continuation de ce monument, qui malgré les sollicitations que les Samaritains faisoient pour sa ruine, fut achevé de bâtir environ la sixième année du règne de ce Roi: selon l'Histoire, ce Temple n'avoit de grandeur que la moitié de celui de Salomon.

Ce second Temple ne subsista que jusqu'au tems que le Roi Antiochus ruina Jérusalem, après y avoir été reçu, mit son Temple au pillage, & abolit le culte de Dieu. Judas Machabée ayant vaincu ce Roi impie & défit son armée, purifia & rétablit de nouveau ce Temple. Par une suite de révolutions malheureuses, Pompée ayant affoibli la puissance des Juifs, se rendit encore maître de leur Temple, mais Hérodote le reprit de force, fit démolir celui qu'avoit édifié Zorobabel, pour en faire élever un troisième aussi grand que celui de Salomon, & bâti avec une somptuosité qui tenoit du prodige.

Ce tems de prospérité eut encore fa fin, & la division qui se mit entre les habitans de Jérusalem & les Iduméens leurs voisins, fut cause de la destruction totale de la Judée. Vespasien profitant de ces troubles, bloqua leur Ville, & ayant ensuite chargé Titus d'en continuer le siège, elle fut prise & ruinée jusques dans les fondemens: le feu mis aux portes du Temple gagna jusques à la galerie, & malgré les ordres de Titus pour la conservation de ce monument, ce superbe édifice, bâti pour la troisième fois, fut entièrement livré aux flammes, sans qu'il fut possible de les éteindre, sans doute à cause de la grande quantité de bois * de cèdre dont il étoit construit. Tel fut le sort d'un Temple plusieurs fois rebâti si superbement; & ce qui doit nous surprendre, c'est que les efforts des Juifs qui ont voulu travailler depuis à sa réédification, dans la vue de confondre les Chrétiens, n'ont pu y réussir, ayant été troublés par de fréquens tremblemens de terre, d'où sortoient des flammes qui les ont obligé de renoncer à cette entreprise; circonstance qui nous est assurée non-seulement par les Peres de l'Eglise, mais même par les Auteurs Payens. Voyez ce que dit le Prophete Ezéchiel touchant le premier Temple; les remarques du révérend Pere Vilalpandé, & le dessin qui s'en voit dans Fischer, Pl. 1 & 2; les remarques de Mallet qui donne les desseins de ce Temple, avec ceux des Palais de Salomon. Voyez Josephé, Jean Lightfoot dans son voyage de la Terre Sainte, Newton, dans sa Chronologie des anciens Royaumes, &c.

(d) Trois de ces pyramides, qui par rapport à leur forme pyramidale, ont eu cet avantage sur les autres édifices qu'elles ont résisté à la durée des tems, nous montrent la passion que les Egyptiens avoient de s'immortaliser, & nous font juger que ces peuples pensoient que leurs Tombeaux seroient pour eux des demeures sables, au lieu qu'ils regardoient leurs maisons ordinaires comme ne devant leur tenir lieu que d'hôtelsiers dans cette vie passagère.

Mais sans nous arrêter à l'opinion des Egyptiens sur ce sujet, nous dirons que ces trois Pyramides sont situées à en-

viron trois lieues du Caire, selon Strabon, & proche de l'endroit où étoit construite la Ville de Memphis; elles sont distantes l'une de l'autre d'environ 300 pas, & bâties sur le roc, M. de Chafelles, de l'Académie des Sciences, qui a mesuré la plus grande, il y a environ 50 ans, dit l'avoir trouvée encore bien entiere, & qu'elle avoit la forme d'un triangle équilatéral, dont la perpendiculaire étoit de soixante & dix toises, trois quarts. Plusieurs Auteurs anciens rapportent que sa base est de quatre-vingt-pieds, & que cette Pyramide est bâtie extérieurement en forme de gradins jusqu'à son sommet, où se trouve une plate-forme d'environ 17 pieds; qu'elle est bâtie de pierres dures d'une grandeur extraordinaire, & dont les moindres ont 30 pieds. Ces relations s'accordent avec ce que nous en apprend Thevenot, qui dit l'avoir montée par dehors, & y avoir trouvé deux cens huit degrés, dont la plupart avoient trois pieds; cet édifice a été environ 20 ans à bâtir, pendant lequel tems un nombre considérable d'ouvriers n'a pas cessé d'y être employé. Au milieu de son intérieur on voit une salle revêtue de compartimens de porphyre fort bien conservés, où avoit été renfermé le corps d'un des Rois d'Egypte.

Cette description nous doit faire admirer les machines des Anciens, capables d'enlever si haut les fardeaux les plus lourds, & contredit Diodore, qui dans sa Bible Historique avance que dans ces siècles reculés l'on ignoroit la Mécanique.

Il n'est pas fait mention que l'on ait vû d'ouvertures dans les deux autres Pyramides. Au devant de chacune on trouve des vestiges de bâtimens quadrangulaires, que Thevenot juge avoir été des Temples. Allez près de la deuxième Pyramide on voit encore la surprenante tête du Sphinx, taillée d'une seule pierre: sans doute le reste de celui dont Plin donne la description, Livre 36. Chapitre 12. & qu'il dit avoir eu la longueur de 343 pieds, & dont la tête avoit 102 pieds de circonférence; ce qui s'accorde assez avec la masse de celle dont nous parlons. On voit dans l'Architecture Historique plusieurs desseins de Tombeaux & de Pyramides, qui sont, suivant l'Auteur, près de la fameuse Ville de Thèbes, & d'autres pareils monumens, dont les ruines se trouvent encore dans la Ville d'Héliopolis, dont parle l'Histoire; voyez Fischer, planches 4. 13. 14. & 15. Après ces Pyramides d'Egypte, on ne trouve pas d'Architecture plus antique que deux Mausolées dont parle Chardin, Thevenot & d'autres Auteurs, & qui sont, disent-ils, depuis 3000 ans témoins du culte des Payens & des anciens Perses. Ils sont situés au bas d'une montagne escarpée, de plus de 600 pieds; ces monumens ont de largeur environ 60 pieds, & sont décorés extérieurement d'ordres de colonnes singulieres, dont les chapiteaux ont pour symboles des taureaux, des lions, des chevaux, &c. animaux que ces peuples sacrifioient au Soleil. Ce qui prouve que dans les tems les plus reculés, lorsque la Sculpture a été inventée, l'on a cherché à représenter les figures qui flatioient

* L'on attribue la ruine totale du Temple d'Ephefe & de celui de Persépolis à la quantité de bois qu'on avoit employé dans leur construction, à l'exemple de celui de Salomon.

veilles du monde. Ce que nous apprend le même Auteur au sujet d'un Palais (e) trouvé presque entier dans l'Égypte, se rapporte assez avec la description que Thevenot nous donne dans ses voyages d'un Palais découvert dans la Thébaïde, nommé à présent le Saïde, dont la richesse étoit poussée jusqu'au suprême degré. On peut parler ici de ce fameux Labirinte (f) d'Égypte, du Lac (g) de Mæris, au milieu duquel s'élevoient deux grandes Pyramides, dont chacune portoit une Statue colossale. On peut également admirer ces Obélisques (h) dont nous avons encore des restes assez bien conservés dans quelques Villes de l'Italie, & qui font voir avec quel succès les Egyptiens ont réussi dans leurs entreprises.

Cependant ce n'est ni à l'Asie ni à l'Égypte que l'Architecture est redevable du degré de perfection où elle est parvenue : ces monumens dont nous venons de parler n'ont été admirés pour la plupart qu'à cause de leur grandeur colossale, qui

le plus l'imagination des hommes, & que c'est de cette imagination, souvent déréglée, qu'on a vu depuis en Italie, & principalement dans l'Architecture Gothique, ces monstres & ces ornemens chimériques qui font si peu d'honneur à l'esprit humain.

(e) Thevenot nous parle de plusieurs Temples trouvés presque entiers dans la Thébaïde, & dont les colonnes & les Statues font innombrables. Dans cet endroit on remarque sur-tout un Palais, dont les restes, dit-il, semblent n'avoir subsisté que pour effacer les plus grands ouvrages ; il avoit quatre allées à perte de vue, & bornées de part & d'autre par des Sphinx d'une matière aussi rare que leur grandeur étoit étonnante. Une salle, qui apparemment faisoit le milieu de ce Palais, étoit soutenue par cent vingt colonnes de six brasses de grosseur, entremêlées d'obélisques que tant de siècles n'ont pu détruire. La peinture y avoit étalé tout son art & toute sa richesse, les couleurs même, qui éprouvent le plus le pouvoir du tems, se soutenoient encore parmi les ruines de cet édifice, & y conservoient toute leur vivacité ; ce qui nous prouve combien les Egyptiens sçavoient imprimer un caractère d'immortalité à tous leurs ouvrages.

(f) Hérodote, qui assure avoir vu le Labirinte d'Égypte, nous le décrit comme étant plus admirable que ces Pyramides ; c'étoit moins, dit-il, un seul édifice que douze Palais assemblés & disposés régulièrement, & qui se communiquoient ensemble. On ne sçait pas au juste dans quel tems, ni à quel sujet cet édifice a été bâti ; quelques-uns croyent que ce fut le Roi Pétélucus ou Thioès, qui le fit construire, plus de deux mille ans avant la prise de Troye. Hérodote prétend que tous les Rois d'Égypte eurent part à ce grand ouvrage, qu'il ne fut achevé que depuis le règne de Pammécicus, par un nommé Circammon, & que dans la suite le Roi Néctabis y fit faire des réparations considérables. Pline admire entr'autres la grosseur prodigieuse des colonnes que la rigueur des tems n'a pu ruiner ; enfin cet édifice étoit si spacieux, qu'il étoit composé de 1500 chambres qui se communiquoient par des terrasses qui ne laissoient point de sortie à ceux qui risquoient d'y entrer. Il y avoit sous terre autant de bâtimens destinés à la sépulture des Rois. Plinje, Diodore, Strabon rapportent la même chose, & parlent encore de trois autres Labyrinthes, sçavoir celui de Lemnos, bâti par Théodore, celui de Toscanne, & celui de Dédale dans l'Isle de Crète, dont parle Plutarque, & dont on voit une médaille & le dessin, Pl. 17. de l'Architecture Historique.

(g) Le plus grand & le plus admirable ouvrage des Rois d'Égypte, a été le Lac de Mæris ou de Miris, selon Hérodote qui lui donne ces deux noms. Comme l'Égypte étoit plus ou moins fertile, suivant qu'elle étoit plus ou moins inondée par le Nil, & que le trop ou le trop peu

d'inondation étoit également nuisible à la culture des terres, le Roi * Mæris, pour empêcher autant qu'il le pourroit les inégalités de ce fleuve, fit creuser environ à dix stades ** de Memphis, à 300 pieds de profondeur, ce Lac, qui depuis a porté son nom ; il avoit, selon Plinje, 25000 pas de pourtour, cependant quelques modernes, d'accord avec Pomponius Mela, ne lui en donnent que 20000, qui font environ dix de nos lieues. Deux Pyramides, de la hauteur d'une stade, placées sur une Isle au milieu du Lac, portoit chacune une Statue colossale de marbre, assise sur un Trône, & érigée à la mémoire du Roi & de la Reine ; ce qui témoigne, ainsi que le pensent quelques Auteurs, que ce Lac & ces Pyramides ont été construits sous le règne du même Prince. Entre ces Pyramides étoit placé un Mausolée magnifique qui marquoit le milieu de l'Isle. Voyez le dessin de ce Lac, des Pyramides & du Temple, Architect. Historique, Pl. XI.

(h) L'Égypte sembloit mettre toute sa gloire à élever des monumens pour la postérité ; quelques-uns de ces obélisques sont encore aujourd'hui, autant par leur grandeur que par leur antiquité, un des embellissemens de la Capitale de l'Italie.

Diodore rapporte que Sésostris avoit fait ériger dans la Ville d'Héliopolis deux Obélisques d'une pierre très-dure tirée d'une carrière située aux extrémités de l'Égypte, & que chacun de ces Obélisques avoit 180 pieds de hauteur.

L'Empereur Auguste, après avoir réduit l'Égypte en Province, fit transporter à Rome ces deux Obélisques ; dont l'un fut brisé, & craignant qu'il n'en arrivât autant à un troisième qui étoit d'une grandeur extraordinaire & qui avoit été construit sous le règne de Ramsès, il aima mieux se priver de ce monument ; mais Constance, plus entreprenant qu'Auguste, fit transporter avec succès cet Obélisque à Rome, où Caius César son prédécesseur en avoit déjà fait venir un autre de 25 toises de haut & de 12 pieds de diamètre, par le moyen d'un vaisseau d'une fabrique singulière. Plinje nous assure qu'on avoit employé 2000 hommes à tailler celui que Constance fit transférer à Rome.

Toute l'Égypte étoit remplie de ces Obélisques, qui se construisoient pour la plupart dans les carrières de la haute Égypte, où l'on en voit encore qui sont à demi taillés. Les Egyptiens avoient fait creuser dans ces carrières, des canaux par lesquels l'eau du Nil s'élevoit dans les tems de son inondation, ce qui seroit à enlever les colonnes, les Obélisques, les Statues & tous les autres ouvrages colossaux, finis ou seulement dégrossis, sur des radeaux proportionnés aux fardeaux, pour les conduire de là dans la basse Égypte, par les saignées dont elle étoit remplie pour faciliter la circulation de l'inondation du Nil.

* Newton rapporte que ce Prince est le premier qui ait donné naissance à la Géométrie, en composant un Livre sur l'Arpentage.

** Les stades ordinaires sont composés de 615 pas Géométriques.

en faisoit le mérite principal : d'ailleurs les desseins & les descriptions que nous avons des ruines de Persépolis, font assez connoître que les Rois de Perse, dont l'Histoire a si fort vanté l'opulence, avoient réussi plutôt par l'immenfité de leurs bâtimens, que par cette élégance & cette proportion qui s'est observée depuis dans les édifices élevés dans la Grèce & dans l'Italie.

La Grèce doit donc être regardée comme la source des règles de la bonne Architecture ; c'est sans doute une grande perte pour cet art que les premiers Architectes Romains ayent négligé de transmettre à la postérité les préceptes des Grecs, qui, ainsi que le remarque Vitruve (1), auroient pu aussi mettre au jour les ouvrages de leurs prédécesseurs. Cette négligence nous doit donc faire regarder cet Auteur comme le premier qui ait écrit sur son art, quoiqu'il rapporte qu'Hermogenes, après avoir bâti plusieurs Temples en différentes Villes de l'Asie mineure, composa sur l'Architecture un Volume que l'on voyoit encore du tems d'Auguste, & qu'il cite des Auteurs chez lesquels il dit avoir puisé ses productions, sçavoir Fucitcius, qui, comme il le rapporte, est le premier qui ait composé un excellent Livre d'Architecture ; Terentius Varo, qui entre neuf livres de sciences qu'il avoit écrit, en donna un sur cet art ; & Publius Septimius qui en avoit donné deux. Vitruve paroît d'autant plus étonné qu'il y eut eu un si petit nombre d'Ecrivains touchant l'art de bâtir, qu'il y avoit long-tems que Rome avoit produit de grands Architectes, qui auroient pu en traiter pertinemment. Nous ne sommes dédommagés du silence de ces grands hommes que par quelques restes des bâtimens qu'ils ont érigés, & dont les beautés universellement approuvées depuis 2000 ans, nous annoncent la grandeur & le bon goût qui régnoient dans la Grèce & dans l'Italie.

Architecture Grecque.

Parmi la prodigieuse quantité de ces édifices, on remarquoit entr'autres (2) chez les Grecs, quatre Temples qui étoient tous construits de marbre, & enrichis de si beaux ornemens, qu'ils étoient devenus comme la règle & le modèle des bâtimens, pour ce qui concernoit les trois Ordres d'Architecture. Le premier étoit le Temple (3)

(1) Il y a eu plusieurs Temples de Diane érigés dans tous les pais où l'idolâtrie a régné ; mais celui d'Ephese dont nous parlons, a surpassé tous les autres en grandeur & en magnificence *. Il fut élevé dans l'Ionic, contrée de l'Asie mineure ; il avoit 42 y pieds de long & 220 de large, & il a passé pour la cinquième des sept merveilles du monde ; il fut, selon Pline, 220 ans à bâtir ; Chersiphron en fut le premier Architecte, son fils Metagenes lui succéda &

plusieurs autres, tels que Demetrius & Péonius. Vitruve dit qu'il régnoit autour de ce Temple deux rangs de colonnes, en forme d'un double portique, & que c'est le premier monument où l'on ait introduit des bales aux colonnes : il rapporte, Liv. 10. Ch. 7. la façon singulière dont on trouva la carrière de marbre qui servit à bâtir cet édifice. Ces colonnes étoient au nombre de 127, elles avoient 60 pi. de haut, & furent données chacune par autant de Rois ;

(2) Entre les Historiens qui ont écrit de l'Architecture, les uns croyent que Vitruve pouvoit être né à Formia, petite Ville de la Campanie, & les autres à Fondi, autre Ville située sur le chemin d'Appius, parce qu'il se trouve plusieurs inscriptions de la famille Vitruvia aux environs de ces deux Villes. On ne sçait guères non plus le tems où il vivoit, ni combien il a vécu ; cependant il y a toute apparence qu'il dédia son Livre à l'Empereur Auguste, vers l'an du monde 384, & qu'il étoit alors fort âgé, tant à cause qu'il dit dans cet Ouvrage avoir connu Julius fils de Massinissa, & s'être trouvé en conversation avec lui, que parce qu'il se plaint des inconvénients de la vieillesse dont il étoit affligé lorsqu'il travailloit à son Livre. Ses seuls écrits l'on plus fait connoître que les bâtimens qu'il a élevés, n'ayant guères eu le tems d'en conduire beaucoup, & ayant presque toujours été dans les Armées de l'Empereur à Fano, qui ne paroît pas être un morceau d'une grande importance ; ce qui contrediroit le sentiment de plusieurs Ecrivains, qui prétendent qu'il fut l'Architecte du Théâtre de Marcellus, morceau d'Architecture qui ne s'accorde pas avec la doctrine de cet Auteur qui condamne les dévotions dans l'entablement de l'Ordre Dorique, & qui y admet par préférence des statues. On ne peut de l'esprit doivent être le modèle de ceux qui veulent se vouer à la profession d'Architecte. Voyez Félibien dans son Recueil historique de la vie des Architectes, Liv. 2.

(3) Je dis entr'autres, car ce seroit entreprendre l'infini que de vouloir parler de tous ceux dont l'Histoire nous fait mention, leur origine nous étant presque inconnue ; ce que nous en sçavons de plus positif est ce que nous en dit l'Ecriture en parlant de la construction du Tabernacle, que l'on peut regarder comme un Temple portatif, qui avoit un lieu sacré appelé *Sandta Sanctorum*, à quoi ressembloit dans les Temples des Payens ce qu'on appelloit *Astya*. On ne sçait pas, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, s'il y eut de ces Temples avant la construction du Tabernacle ; mais il est certain qu'il y en avoit avant celle du Temple de Jérusalem. Hérodote nous dit qu'il étoit de ce tems de Moyse. Lucien est de l'avis d'Hérodote, & ajoute que cette institution passa des Egyptiens aux Assyriens. De tous ces Temples Payens, le premier dont l'Ecriture parle, est celui de *Dagon*, Dieu des Philistins, où étoit une statue humaine. On prétend, comme on l'a vu ci-devant, que Dénécalion est le premier qui a fondé des Temples chez les Grecs, & Janus chez les Latins ; d'autres assurent que ce fut Fanus, & que c'est de là que vient le nom de *fanum*, qui signifie Temple ; car il est bon d'observer que les mots *templum*, *fanum*, *sacrorium*, *ædes*, *delubrum* signifioient en latin les monumens sacrés & destinés à honorer la Divinité, & que les Auteurs les plus renommés de ce Temple, sont de Praxiteles. Quelques-uns prétendent que la Statue de Diane, de marbre blanc, qui est dans la Galerie de Versailles, aussi bien que quelques autres figures antiques qui s'y remarquent, vient de ce monument.

de Diane à Ephèse ; le second celui d'Apollon (*k*) dans la Ville de Milet ; le troisième étoit le Temple de Cérés (*l*) & de Proserpine à Eleufis ; & le quatrième, le Temple (*m*) de Jupiter Olimprien à Athenes, d'Ordre Corinthien, dont on voit encore, du côté de l'entrée, quelques colonnes avec leur entablement. On pourroit

36 d'entr'elles furent sculptées par les plus habiles Artistes de ce tems-là ; & une entr'autres par Scopas. Spon, qui dans ses voyages, Tome I. dit avoir parcouru les vestiges de ce Temple, raconte avoir trouvé dans ses débris 5 ou 6 colonnes qui vraisemblablement venoient de sa démolition, & n'avoient que 40 pieds de hauteur sur 7 de diamètre ; il est vrai que le pied dont Pline s'est servi pouvoit être différent de celui de Spon, ce qui pourroit causer cette erreur ; mais ce qui fait la plus grande contradiction, c'est le diamètre de 7 pieds, qui ne va avec aucune proportion des Ordres de 40 pieds de hauteur ; d'ailleurs Spon nous décrit ces 5 ou 6 colonnes comme étant d'Ordre Dorique, & l'on prétend, comme le dit Vitruve, qu'elles étoient Ioniques. Au reste ce défaut de proportion des colonnes, par rapport au caractère des Ordres, peut bien venir du peu de soin qu'on avoit alors d'observer une progression juste & précise entre les colonnes de différents genres, ou bien cette diversité de mesures que rapportent Pline & Spon dans des tems différents, vient de ce que ce Temple ayant été bâti jusqu'à sept fois, la proportion des colonnes avoit varié dans ses différentes édicifications.

La remarque que nous faisons ici sur ces colonnes, peut s'appliquer à la diversité des figures de cette Déesse, que l'on trouve dans tous les Auteurs ; Vitruve la dit d'or, Xenophon d'ivoire, d'autres de cèdre, de feps de vigne, &c. les uns la représentent en chasseresse, ou entortillée de bandes, de manière qu'elle paroît emmaillottée : sur ces bandes sont distribués des symboles qui déignent la Nature ; aussi la plupart lui donnent-ils plusieurs mammelles, pour marquer qu'elle est la nourrice de tous les animaux & de toutes les plantes. Voyez Montfaucon, Tome 1. page 156.

Au reste, s'en tenant à ce que Pline nous dit du Temple d'Ephèse, l'on peut assurer que toute l'Asie contribua avec un incroyable empressement à la construction de cet édifice. Strabon rapporte qu'un nommé Erostrate, la même nuit qu'Alexandre naquit, y mit le feu, dans la vue d'immortaliser son nom, vers l'an du monde 3594, après la fondation de Rome 397, & devant la naissance de Jésus-Christ 354 ans, & qu'il fut rebâti sous le règne de ce Prince avec une somptuosité incroyable par l'Architecte Chieremocrates ; & que ce second Temple tint le deuxième rang parmi les plus beaux ouvrages de la Grèce, jusqu'à ce que les Goths l'eussent saccagé sous l'Empire de Gallien, avant lequel tems néanmoins Néron en avoit pillé tous les trésors. Voyez ce qu'en disent Plutarque dans la vie d'Alexandre, Strabon Liv. 14, Pline Liv. 36. &c. Tous ces Auteurs parlent de plusieurs Temples de Diane érigés à Rome, d'accord avec le Pere Montfaucon & Felibien.

(*k*) Quelques-uns prétendent que ce Temple étoit dédié au Soleil, qui est le même qu'Apollon, quoique dans le culte ordinaire on les distinguât comme deux différents Dieux. Ce Temple étoit recommandable par son Architecture, comme nous l'apprend Pline, sans néanmoins l'emporter sur celui du Mont Palatin, qu'Auguste avoit fait ériger près de son Palais à Rome, & qu'il avoit fait orner de Statues des plus excellens Maîtres de son tems. L'Histoire nous parle d'une infinité d'autres Temples dédiés à ce Dieu, tant en Grèce que dans l'Occident, entre lesquels on distingue celui de Delphes comme le plus considérable

par rapport à l'Oracle qu'on y venoit consulter de toutes parts, & aux trésors immenses que les dons des Rois & des particuliers y avoient accumulés, & qui furent pillés depuis par les Goths. Ce Temple n'avoit d'ailleurs rien d'extraordinaire dans sa structure, autant qu'il est possible d'en juger par des médailles qui nous en restent, & qui nous donnent une idée assez imparfaite de sa forme carrée entourée de portiques. Voyez le Pere Montfaucon, première Partie, Tome 2.

(*l*) Strabon, Liv. 9. dit que cet édifice étoit capable de contenir 30000 personnes ; car, suivant lui, il s'en trouvoit autant & souvent d'avantage à la célèbre Procession de la fête d'Eleufis. Ce Temple fut d'abord sans colonnes aux dehors, pour laisser plus de place aux cérémonies des Sacrifices ; mais dans la suite Philon * Architecte, au tems que Démétrius de Phalere commandoit dans Athenes, y mit des colonnes sur le devant pour rendre cet édifice plus majestueux. Le Pere Montfaucon, dans la description qu'il fait des Temples de l'antiquité, ne nous parle point de celui-ci ; il nous rapporte seulement une médaille du cabinet de Brandebourg, que Berger croit être une espèce de Tabernacle érigé en l'honneur de Proserpine, à cause, dit-il, qu'on voit à côté un épi de bled & un pavot, ce qui marqueroit plutôt un Temple de Cérés que celui de Proserpine. Il ajoûte que nous n'avons aucuns vestiges du Temple de Cérés, bâti par Evandre sur le mont Palatin, non plus que d'un petit Temple qui avoit été élevé dans le Cirque en l'honneur de cette Déesse.

(*m*) Pausanias & Vitruve donnent chacun la description du Temple de Jupiter Olimprien ; Vitruve, dans la description qu'il en fait, dit qu'il étoit d'Ordre Corinthien, & qu'il fut commencé à Athenes sous le règne de Pisistrate, mais il demeure, suivant lui, imparfait près de deux siècles après la mort de ce Roi, à cause des troubles qui survinrent dans la République. Au bout de ce long espace de tems Antiochus Epiphane, Roi de Syrie, se chargea de faire la dépense nécessaire pour élever la Nef du Temple & les colonnes du portique, & ce fut Cossutius ** Citoyen Romain, & célèbre Architecte, qui fut choisi vers l'an du monde 3788 pour exécuter ce superbe édifice construit tout en marbre, & d'une grandeur qui le rendit aussi célèbre que les plus fameux Temples dont nous ayons parlé. Cossutius ne le finit cependant point, & on ne le continua que du tems d'Auguste, sous le règne duquel il resta encore imparfait, n'ayant été achevé que sous celui de l'Empereur Adrien.

Le Temple que Pausanias & les autres Ecrivains de son tems nous ont décrit, avoit 68 pieds de hauteur, 95 de largeur & 230 de longueur. Pausanias dit que ce fut Libon qui en fut l'Architecte, & que les Eliens employèrent pour le bâtir & pour faire la Statue de Jupiter *** ; toutes les dépouilles de ceux de Pise & de leurs voisins qu'ils avoient vaincus. Suivant la description de cet Auteur, on conçoit que la plus grande partie de la Mythologie y étoit représentée, soit en peinture, soit en sculpture ; & sans doute c'est la grande quantité de ces excellens ouvrages qui l'ont fait nommer la troisième des sept merveilles du monde, plutôt que son immensité.

Ces deux opinions si différentes l'une de l'autre, nous doivent faire croire qu'il y a eu plusieurs Temples érigés

* Cet Architekte donna des descriptions de tous ses ouvrages, & mérita par là un rang considérable parmi les Auteurs Grecs ; quelques-uns croient que c'est ce même Philon qui étoit de Biance, & qui a composé un Traité des machines de guerre, dont on voit le manuscrit à la Bibliothèque du Roi, & qu'on a depuis imprimé au Louvre. Voyez Félibien, Liv. I.

** Cossutius sur le premier qui, chez les Romains, bâtit à la manière des Grecs.

*** Voyez la description de cette Statue, page 3. note 2.

parler ici de quelques bâtimens superbes, dont Pline, Diodore, Strabon, & d'autres Auteurs célèbres font mention, tels que furent le magnifique Palais (n) de Mausole Roi de Carie, que les Anciens ont considéré comme la quatrième des sept merveilles du monde; le Temple de Diane *Alea*, qu'Aleus Roi d'Arcadie fit édifler dans le Péloponèse, sur le dessin de Scopas (s), Architecte & Sculpteur fameux, qui le composa des Ordres Dorique, Ionique & Corinthien; l'Arsenal & le Port de Pyrée, ouvrages les plus grands qui ayent été faits sous le Gouvernement de Démétrius de Phalere, qui en donna la conduite à Philon vers l'an du monde 3666; enfin l'on peut dire que jamais l'Architecture ne fut plus florissante par toute la Grèce, que dans les tems dont nous parlons, & sur-tout après qu'Alexandre le Grand eut enrichi les Grecs des dépouilles de tant de Nations qu'il avoit vaincu, & dont Athenes, les Villes de la Macédoine, & tous les autres lieux qui étoient sous sa puissance, se ressentirent. La Ville d'Alexandrie, dont ce Prince fut le fondateur, pourroit aussi être citée comme très-recommandable par les aqueducs qu'il y fit faire, les fontaines, les canaux, une quantité infinie de maisons pour les Citoyens, & enfin les bâtimens magnifiques & les édifices publics, qui étoient en si grand nombre qu'ils occupoient presque le tiers de la Ville.

Aux merveilles de la Grèce succéderent les ouvrages des Romains, qui, par le commerce qu'ils eurent avec les Grecs, apprirent d'eux à élever des bâtimens plus réguliers; car auparavant leurs édifices n'avoient rien de considérable que leur grandeur & leur solidité. De tous les Ordres d'Architecture, ils n'employoient que le Toscan, selon Pline, & ils ignoroient presque entièrement la Sculpture, ils n'avoient pas même l'usage du marbre, du moins, dit-il, ils ne sçavoient ni le polir ni le placer avec goût dans les ouvrages où sa richesse naturelle auroit pu relever l'éclat des lieux où il auroit été employé; de maniere que ce ne fut guères que sous le règne des Empereurs, & lorsque le luxe domina dans Rome, que l'Architecture y parut avec splendeur, & qu'on érigea une quantité presque innombrable de bâtimens. Ce qui nous donne occasion d'observer que les Grecs & les Romains ont formé eux seuls plus de grands Architectes que toutes les autres Nations de la terre, parceque ces peuples ont eu aussi plus de moyens de cultiver & de perfectionner les arts. D'ailleurs les cérémonies de leur Religion, qui se faisoient avec pompe, la foule des étrangers qui étoient appelés par des Fêtes solennelles & par les différens exercices des Athletes & des Gladiateurs, les Théâtres, les Amphithéâtres, les Cirques, les Naumachies (†), les Bains, les Portiques où s'assembloient

Architec-
ture Ro-
maine.

à ce Dieu; ce qui est certain, c'est que peu de personnes ignorent l'édification du Temple que Pausanias nous décrit, que Dom Bernard de Montfaucon nous rapporte, & dont l'Architecture Historique fait mention comme d'un ouvrage d'une très-grande réputation. On sçait aussi qu'il y avoit à Rome plusieurs Temples de Jupiter sous différens noms, entr'autres celui de Jupiter Capitolin, ainsi appelé parce qu'il étoit bâti au Capitole; & qu'il y en a eu encore une infinité d'autres connus sous les noms de Jupiter le Propugnateur, de Jupiter *Redux*, de Jupiter *Vimineus*, de Jupiter *Stator*, de Jupiter le *Vainqueur*, & un grand nombre représentés sur les médailles Grecques & Romaines, dont le célèbre *Sabbatin*, Antiquaire Romain, a fait une grande collection, & sur lesquels il a donné des dissertations fort curieuses.

(n) Vitruve dit que de son tems les murailles de ce Palais, qui étoient de briques couvertes d'un enduit si poli qu'elles ressembloient à du verre, étoient encore fort entières; il décrit plusieurs Temples que le Roi Mausole fit bâtir, tels que celui de Mars qu'il fit élever au milieu de son Palais, & à l'extrémité duquel étoit une Statue colossale

de ce Dieu, exécutée par Thelocarès ou Timothée, & celui de Venus & de Mercure, sans oublier le Tombeau de ce Roi, que son épouse Artemise fit construire, vers l'an du monde 3651, à Halicarnasse, avec une extrême magnificence, & qui a été si célèbre que dans la suite tous les Tombeaux dont la structure a passé une médiocre dépense, ont retenu le nom de Mausolée. Les façades de ce Tombeau étoient ornées de 36 colonnes d'un marbre précieux, de bas-relief, & de Statues d'une exécution admirable; mais ce qui contribua à faire de ce monument une des sept merveilles du monde, ce fut la Piramide que le sçavant Pithéus entreprit d'élever au-dessus, & à l'extrémité de laquelle étoit un char que l'on dédia au Soleil. Toute la hauteur de cet édifice avoit 140 pieds, & il étoit construit d'un marbre Grec. Pline croit que c'est le premier édifice où l'on ait employé le marbre en incrustation, & que l'on est redevable à la Carie de cette invention. On compte entr'autres au nombre des Architectes célèbres qui ont travaillé à ce monument, Satirus, Leochares, Scopas, Briaxes & Praxitele; voyez la Préface de Vitruve, Liv. 7.

(s) Scopas étoit de Paros, Ile de la Mer Egée.

(†) Suétone, Tacite, & plusieurs autres Auteurs nous décrivent plusieurs Naumachies, comme ayant le plus contribué à manifester la grandeur des Romains, qui pour y réussir ne se contentèrent pas de creuser des Lacs entiers, de les remplir d'eau, de les border de pierres, mais qui les entourèrent de Portiques & d'Amphithéâtres aussi magnifiques que commodes aux spectateurs; telles furent

les Philoſophes, les Baſiliques où ſe rendoit la juſtice, les Arcs de triomphe; en un mot tout concouroit à faire fleurir l'Architecture, & à lui faire produire des monumens admirables & dont les veſtiges nous étonnent encore. Les Architectes de ces tems-là avoient de fréquentes occaſions de développer leurs talens, de perfectionner leur art & d'établir des principes certains, par l'habitude de voir de ſomptueux bâtimens qui accoutumoient leurs yeux à ne ſouffrir le médiocre que chez les autres nations, où ces auguſtes cérémonies, ces exercices & ces ſpectacles n'étoient point en uſage, & où l'art de bâtir n'avoit pour objet que la ſalubrité & la ſolidité. Entre les monumens dont on voit encore quelques reſtes précieux en Italie, l'on compte le Temple (o) nommé Panthéon, qui s'eſt conſervé fort entier; les Thermes de Diocletien (p), l'Amphithéâtre à préſent nommé Collifée (q), le grand Aque-duc, qui témoigne ſi bien la magnificence Romaine, & qui fut conſtruit ſous le règne d'Auguſte, après le rétabliſſement de Carthage (ſ), les conduits ſouterrains (r) bâtis par l'ancien Tarquin, cinquième Roi de Rome, ces grands chemins (s)

(o) Le Panthéon eſt connu aujourd'hui ſous le nom de la Roccande, & il fut édifié par Agrippa, qui étoit gendre d'Auguſte, & qui le dédia à tous les Dieux, mais particulièrement à Jupiter le Vengeur & à Cibeles. Son portique ayant été ruiné par le tonnerre, il fut rebâti dans la ſuite par les Empereurs Severe & Marc Aurele. Le Pape Boniface IV, ſous l'Empereur Phocas, dédia ce Temple à Dieu ſous le nom de la Vierge & des Martirs. En 1627 le Pape Urbain VIII. fit applanir la place qui eſt devant cette Eglife, & reſtaurer le portique qui paroît avoir été ajouté après coup, & qui, au ſentiment de Palladio, eſt la ſeule choſe qu'Agrippa ait fait édifier à ce Temple, lequel, ſuivant le même Auteur, a été élevé dès le tems de la République, & non pas 14 ans après la venue de Notre Seigneur, ou environ, tems auquel vivoit Agrippa.

Deſgodets, dans les édifices antiques, Chap. I. page & Pl. première, donne à l'intérieur de ce bâtiment vingt-deux toifes de diamètre, la figure de ſon plan étant ronde, il ſemble (pour me ſervir de l'expreſſion de Palladio,) repréſenter le globe de la terre, ſa grandeur étant diſpoſée de manière que ſa hauteur eſt égale à ſa largeur préſe d'égale. Palladio, ainſi que François Blondel & Serlio, nous a donné les meſures de ce Temple, lesquel-les ne s'accordent point avec celles de Deſgodets, néanmoins les détails dans lesquels ce dernier eſt entré me ſont préſumer qu'il a été plus exact que les autres, quoique ces meſures n'ayent aucun rapport avec les dimenſions que François Blondel avance avoir été les règles certaines de la compoſition de cet édifice. Voyez le Cours d'Architecture de François Blondel, cinquième Partie, Chap. 9.

(p) Cet édifice fut commencé par les Empereurs Diocletien & Maximien, & achevé par Conſtantin. Ces thermes étoient compoſés de beaucoup de bâtimens, dont il ne reſte à préſent que très-peu de choſe. La forme extérieure de cet édifice eſt un parallélogramme d'environ 73 toifes de longueur ſur vingt-ſept de profondeur, au milieu duquel étoit un ſallon terminé en voûte d'arrête, ſoutenu par huit colonnes de granit, d'une ſeule piece, & dont les baſes & les chapiteaux étoient de marbre blanc, auſſi bien que l'entablement. Quatre de ces colonnes ſont d'Ordre Corinthien, & les quatre autres d'Ordre Compoſite, ſous

le même entablement, ainſi que le remarque Deſgodets; Chap. 24. La ſtérilité des Arabes a contribué le plus à la déſtruction de cet édifice; cependant Serlio en a deſſiné un plan, d'après les anciennes fondations, qu'on voit dans le cabinet du Roi, & qui eſt gravé dans l'Architecture Hiſtorique, Pl. 9. On y voit auſſi le deſſin du Palais de cet Empereur, Pl. 10, ainſi que le Temple de Jupiter qu'il y a fait élever, le deſſin des aqueducs, les colonades, &c.

(q) L'Amphithéâtre de Rome, appelé le Collifée, fut bâti par les Empereurs Veſpaſien & Titus, au milieu de l'ancienne Rome, au même endroit où l'on dit qu'Auguſte avoit eu deſſin d'en bâtir un. On prétend que 15000 ouvriers y travaillèrent pendant 10 ans, avant que l'on eût touché à la ſculpture; ſa forme extérieure, de même que l'intérieure, eſt ovale, contenant hors d'œuvre environ 85 toifes de longueur ſur 70 de largeur. Voyez Deſgodets, Chap. 21.

(r) Entre pluſieurs bâtimens que Tarquin l'ancien fit faire, il ordonna la conſtruction de celui dont nous parlons, lequel, quoique moins éclatant que la plupart des édifices que nous venons de décrire, ne cede cependant en rien, ſelon Titus Live, à tout ce qui avoit été fait auparavant, en égard à l'utilité & au bien qui en revenoit aux Citoyens. Ces ſouterrains, en forme d'aqueduc, étoient deſſinés à recevoir toutes les immondices de Rome; & il eſt difficile de concevoir comment ces voûtes conduites depuis une des extrémités de la Ville juſqu'au Tibre, ont pu ſe ſoutenir pendant tant de ſiècles ſans s'ébranler, & réſiſter à la charge immenſe des voitures qui ont continuellement paſſé deſſus. Plin. Liv. 36. Chap. 2. rapporte à ce ſujet une hiſtoire * qui ſert à rendre croyable l'immuable ſolidité de cet ouvrage.

On doit convenir que de pareils travaux, quoiqu'enſevelis dans les ténébreux, contribuent infiniment à la propreté des maiſons & des rues, ainſi qu'à la ſalubrité de l'air, & que ce devoit être un des principaux objets des ouvrages publics.

(s) On voit encore en divers endroits de l'Italie, & principalement aux environs de Rome, quelques veſtiges des anciens grands chemins conſtruits par les Romains.

rent celles de Céſar, de Claudiuſ dans le Lac Fucien, de Néron & de Domitien près le Tibre. Dans ces ſpectacles on voyoit des flottes entières équipées & ornées comme des batailles, qui toutes ſingulières qu'elles étoient quelquefois, n'avoient cependant pour objet que l'amuſement du Peuple; il y paroifſoit des monſtres d'une grandeur ſurprenante, & qui étoient agités par des machines hidrauliques dont l'invention, ſelon ces Auteurs, étoit auſſi étonnante qu'elle paroifſoit incroyable. Voyez dans l'Architecture Hiſtorique, Pl. 6. la Naumachie de Domitien, deſſinée par Biſcher d'après une médaille que quelques Auteurs ont publiée.

(*) L'hiſtoire ancienne, dans la deſcription des monumens de l'antiquité, ne nous parle que de deux Aqueducs, ſavoir celui de Carthage & celui que l'Empereur Diocletien fit bâtir dans ſon Palais. Voyez les deſſins de ces Aqueducs, Pl. 1. & 9. de l'Architecture Hiſtorique.

* Scaurus, dit-il, pour orner la ſcène d'un Théâtre qui ne devoit ſubſiſter que pendant ſix ſemaines, avoit fait préparer en moins d'un an 360 colonnes, dont celles d'en bas, qui étoient de marbre, avoient 88 pieds de haut, & étoient fermées les unes ſur les autres en trois rangs, & dont celles du troiſième Ordre étoient de bronze doré. Le Théâtre qui pouvoit contenir 8000 perſonnes aſſiſes, étoit encore embelli par un nombre prodigieux de Statues de bronze, &c. Après que le ſpectacle fut fini, il voulut faire amener chez lui ſous ces riches ornemens; mais l'Entrepreneur des ouvrages ſouterrains exigea de lui qu'il s'engageât à payer le

dont Palladio nous fait la description; ce fameux pont (1) que Trajan fit bâtir sur

Auguste, comme nous l'apprend Dion, Liv. 53. voulut bien prendre lui-même le soin de celui de Flaminius, depuis Rome jusqu'à Rimini, dans la longueur duquel étoit ce beau pont, où l'on avoit élevé un arc de triomphe à la gloire de ce Prince. Plusieurs personnes Patriciennes, Consulaires, ou qui avoient reçu les honneurs du triomphe, furent chargés de la conduite des autres chemins & de les rétablir à leurs dépens: quelques-uns le firent de bonne volonté & par le zèle de contribuer à la gloire de l'État; d'autres l'exécutèrent malgré eux, considérant comme un effet de la politique d'Auguste les dépenses extraordinaires où il les engageoit.

L'Empereur Domitien, entre plusieurs ouvrages publics qu'il fit faire à Rome, fit aussi construire le chemin appelé *Via Domitiana*, qui s'étendoit depuis Pouzzol jusques à Sinuéses, où il se joignoit au chemin d'*Appius*; il avoit 13 lieues de longueur: comme le terrain en étoit fort mauvais, il fallut faire des dépenses prodigieuses pour l'affermir, & on n'épargna rien dans la construction du corps principal de l'ouvrage; non-seulement il étoit composé de plusieurs assises de pierres qui faisoient un massif d'une largeur & d'une profondeur si extraordinaire, qu'aucune autre nation que les Romains n'en avoit fait encore de semblables, mais sur ce massif il y avoit au lieu de pavé ordinaire, de grands carreaux de pierre taillés régulièrement, & posés avec beaucoup de soin & de propreté sur toute la surface du chemin, dans la longueur duquel étoit le pont du fleuve *Vulturnus*. Domitien se fit élever un arc de triomphe à l'endroit où ce même chemin se joignoit à celui d'*Appius*. Le pont & l'Arc de triomphe étoient de marbre blanc, ils étoient richement ornés, ainsi qu'on peut l'apprendre plus particulièrement par les descriptions que le Tasse & quelques autres Auteurs en ont donné. Palladio vante beaucoup le chemin d'*Appius Claudius*, auquel celui dont nous venons de parler, venoit se joindre. Le chemin d'*Appius* étoit d'une très-grande magnificence; il commençoit, dit Palladio, au Collinée, & alloit se terminer à Capoue, Ville d'Italie. Dans la suite, selon Plutarque, il fut continué bien plus loin par Césaire. L'Empereur Trajan ayant voulu le réparer, fit aplanir des montagnes, remplir des vallées, & bâtir des ponts par-tout où il en étoit besoin, ce qui le rendit, quoiqu'à grands frais, beaucoup plus court & plus commode.

On met encore au nombre des plus célèbres chemins des Romains, celui que fit faire Aurélius, Citoyen Romain; il commençoit à la porte Aurélienne, nommée aujourd'hui porte St. Pancrace, & conduisoit jusqu'à Pise, en traversant tous les lieux maritimes de la Toscane.

Le chemin Numantain, celui de Praeneste, & le Libican étoient encore en très-grande réputation; le premier paroit de la porte Viminale, nommée aujourd'hui de Ste. Agnès, & s'étendoit jusqu'à Numance. Le second tenoit à la porte Esquilienne ou de St. Laurent, & le troisième à la Nevie ou porte majeure, & ces deux derniers conduisoient à la Paestrine. Il y en avoit encore d'assez célèbres, dont plusieurs Auteurs ont fait mention, tels que le Salare, le Collatin, le Latin, & divers autres, auxquels on a donné les noms ou de ceux qui les avoient fait faire, ou de la porte d'où ils commençoient. Voyez Palladio, Chap. 3.

Leon Bapt. Alberti nous parle aussi d'un très-beau chemin qu'on appelloit le Portuouze, qui conduisoit au Port d'Ofizia, & qui étoit divisé en deux sentiers, au milieu desquels étoit un rang de pavé, de manière que par un de ces sentiers on alloit de la Ville au Port, & que l'autre seroit pour revenir du Port à la Ville, afin d'éviter par ce moyen l'embarras occasionné par la multitude innombrable de peupple qui venoit de Rome ou qui s'y en retournoit.

(1) Ce pont bâti par l'ordre de Trajan, auroit seul suffi

pour l'immortaliser. Il fut édifié, selon Diodore, par Apollodore de Damas, fameux Architecte, & il avoit 20 piles, épaisles chacune de 60 pieds & hautes de 150, sans les fondations; ces piles étoient distantes l'une de l'autre de 170 pieds, ce qui peut faire en tout 766 toises 4 pieds de longueur.

Comme ce pont étoit construit dans l'endroit le plus rapide & le plus profond du Danube, il fut impossible d'y fonder les piles par des batardeaux, au lieu desquels on jeta dans cette rivière une quantité prodigieuse de divers matériaux, qui à la fin formèrent des espèces d'empâtements, sur lesquels on construisit ce pont. Adrien, successeur de Trajan, en fit abatre les arches, dans la crainte que les Barbares ne s'en servissent contre les Romains; c'étoit cependant par un motif contraire que Trajan l'avoit fait bâtir. L'on peut à cette occasion parler aussi du pont que ce même Adrien fit construire auprès de son mausolée à Rome: les restes de ce mausolée ont pris depuis le nom du Château St. Ange, qui a été bâti de ses démolitions; voyez dans l'Architecture Historique le dessin de ce pont fait d'après une médaille du Cabinet du Roi, ainsi que celui du pont qu'Auguste fit bâtir sur le Tibre, Pl. 3. & dont nous avons parlé note 1.

Les ponts que nous venons de citer, afin de donner une idée de la grandeur des Romains dans leurs entreprises, me conduisent à dire quelque chose de ceux qui sont encore aujourd'hui dans la Perse l'étonnement de toutes les nations, entr'autres celui d'Isphaham, sur la rivière de Sandrud, lequel est nommé *Aliverdychan*, du nom de celui qui l'a fait bâtir. La longueur de ce pont est de 300 pas géométriques & sa largeur de 20, sans compter une galerie de chaque côté, couverte d'une plate-forme dont le passage est aussi commode en haut, pour jouir de l'air, qu'au-dessous pour se mettre à l'ombre.

Nous pouvons aussi parler du grand pont Chinois situé entre la Capitale Focheu & le Fauxbourg Nantai, qui a 100 arches, d'une hauteur capable de laisser passer les navires à pleines voiles. Ce pont est construit de grandes pierres de taille, & terminé par une balustrade dont les piédestaux qui en séparent les travées, sont ornés de lions de marbre; Fischer, Liv. 3. Pl. 13. 14. & 15. &c.

Celui de Loyang, dans la Province Chinoise Fokien, le plus grand & le plus surprenant dont les voyageurs fassent mention; il est composé de 300 piles jointes sans arcs par des pierres de marbre noir de 18 pas de longueur, de deux de hauteur, & de deux de largeur, de manière que 7 de ces pierres jointes l'une à l'autre sur leur largeur forment celle du pont, qui est aussi orné à son extrémité de balustrades & de lions.

Celui de Gientao, ou le chemin des piliers, dans la Province Xenshi en Chine, où l'on a joint les extrémités supérieures des montagnes de cette contrée par un pont de 30 stades de longueur, afin d'éviter tous les détours qu'il falloit traverser par les autres routes pour arriver à la Capitale. Ce pont est soutenu en partie par des poutres, mais dans les endroits où les vallées sont profondes, il est porté par des piliers de pierre d'une hauteur si prodigieuse, que les passagers ne traversent ce pont qu'avec frayeur. Quatre chevaux peuvent passer de front sur sa largeur, & les côtés en sont garantis par des appuis de fer.

On voit très-fréquemment à la Chine des ponts de chaînes pratiqués pour communiquer du sommet d'une montagne à celui d'une autre. On pose sur ces chaînes des planches près à près, & l'on se sert communément de ces passages pour les gens de pied ou pour les voitures légères. Voyez les dessins de ces derniers ponts dans l'Architecture Historique, Planches 9. 13. 14. & 15. &c.

dommage que le transport des fardeaux si pesans pourroit causer aux voûtes, qui depuis 800 ans étoient demeurées entières, & qui malgré leur vétusté, soutinrent sans s'ébranler toutes les secousses que ce transport leur causa; ce qui nous prouve combien les Romains s'avoient, par la solidité de leur construction, éterniser leurs édifices. Voyez ce que Vitruve en dit dans la Préface, page 2.

le Danube, à propos duquel nous pouvons parler de la Colonne (u) que ce Prince fit élever; le Pont qu'Auguste érigea sur le Tibre, vers le chemin de Flaminius, & au-dessus duquel on avoit posé un Arc de triomphe, tant à la gloire de ce Prince, que pour rendre l'entrée des Triomphateurs plus éclatante; le Pont d'Ælius bâti par l'Empereur Adrien, & qui est auprès de son mausolée à Rome, dont les ruines ont servi depuis à bâtir le Château St. Ange, sans oublier le Palais (§) nommé la Maison dorée (x), dont nous parle Suétone, que Néron fit élever dans Rome, dont les jardins étoient d'un espace immense, & où la somptuosité des bâtimens, les pierreries, les perles, l'or & toutes sortes de matieres précieuses brilloient de toutes parts, outre une infinité d'autres monumens, dont la magnificence étoit surprenante, & que ce même Prince avoit fait édifier.

Ces prospérités furent suivies d'affreux revers; ce que l'histoire nous apprend de la décadence des Romains, mérite bien qu'avant de passer plus loin nous disions quelque chose de la révolution dont se ressentit l'Architecture, tant en Italie que dans plusieurs autres parties de l'Europe.

Décadence
de l'Architec-
ture,

Ce fut vers le commencement du cinquième siècle que Radagaïse entra en Italie, & que les ravages des Visigoths contraignirent le Peuple Romain de se sauver de la cruauté de ces Barbares, qui portoient par-tout le fer & le feu, & détruisoient les plus beaux monumens, sans excepter ceux dont Rome étoit remplie, ayant eu même le dessein de démolir cette Capitale de l'Univers, ce qu'ils auroient exécuté, si Alaric, après l'avoir prise d'assaut, n'eut empêché ses Soldats de ruiner les édifices qui étoient échappés à leur première fureur. Plusieurs autres nations se lièrent ensemble pour ravager l'Empire, & se portèrent aux mêmes excès que les Visigoths, renversant tout ce qu'ils trouvoient de bâtimens considérables, & por-

(u) La colonne Trajane est un des plus superbes restes de la magnificence Romaine; elle subsiste encore aujourd'hui, & l'on peut dire que ce monument a plus immortalisé l'Empereur Trajan, que toutes les plumes des Historiens. Elle lui fut érigée par le Sénat & par le peuple Romain, en reconnaissance des services qu'il avoit rendu à sa patrie, & afin que la mémoire en fût présente à tous les siècles, & qu'elle durât autant que l'Empire, on les fit graver sur le marbre dans le stile le plus sublime qui eût jamais été employé, de manière que l'Architecture devint alors le témoin des tems les plus reculés; & comme elle préconisoit un Romain, elle ne se servit point des Ordres Grecs, quoiqu'ils fussent les plus en usage en Italie. On voulut aussi prouver par là qu'il n'y a rien de si simple que l'art ne sçache embellir, & que d'une masse informe il peut faire naître le plus beau chef-d'œuvre de l'Univers. Cette colonne, qui a 113 pieds d'élévation, étoit autrefois terminée par une Statue pédestre de Trajan, laquelle étoit de bronze doré & avoit 19 pieds de hauteur. On voit aujourd'hui à la place de cette Statue celle de St. Pierre, qui a 13 pieds de hauteur & que Sixte V. fit mettre à la place de celle de Trajan, comme le trophée le plus glorieux de la Chrétienté.

Ce monument étoit autrefois situé au milieu d'une grande place, qui étoit ornée d'une basilique où se rendoit la justice, & où s'assembloient les Négocians; le reste étoit fermé par un quarré, à l'imitation des places Grecques, & étoit décoré d'une grande quantité de Statues. La fameuse Bibliothèque de Trajan, dont il est parlé dans l'histoire, faisoit aussi un des principaux ornemens de cette place, dont Apollodore fut l'Architecte, & de laquelle il ne reste aujourd'hui que la colonne; voyez Fischer, Liv. 2. Pl. 7.

La colonne d'Antonin, qu'on voit encore présentement dans la Ville de Rome, a 175 pieds de hauteur, mais son travail est beaucoup moins estimé que celui de la précédente; elle fut élevée par Marc Aurele, & subsiste presque dans son entier; voyez Félibien, Liv. 2.

(x) Néron la fit bâtir après avoir mis le feu à la Ville de Rome, pour satisfaire la cruelle vanité de la rétablir avec plus de magnificence, & avoir assez de place pour étendre les limites de ce Palais. Une incendie ayant réduit ce superbe édifice en cendres, excita l'orgueil de Néron à y rebâtir un autre Palais encore plus somptueux, qu'il nomma la Maison d'Or, à cause de la magnificence des ameublemens & de l'assemblage de tout ce que la nature & l'art avoient pu produire de riche & de surprenant.

L'enceinte prodigieuse de ce vaste bâtiment donna lieu aux anciens de l'appeler une Ville, de sorte qu'on dit de Pline, Liv. 36. Chap. 5. Rome s'est vûe deux fois presque remplie par deux maisons, savoir celle de Caius Caligula, & celle de Néron. Dans la seconde grande cour de ce vaste édifice, étoit un étang, dont la prodigieuse étendue l'a fait nommer par Suétone une mer; le terrain qu'il occupoit se trouve rempli à présent par les ruines de l'Amphithéâtre de Tite. Enfin, si l'on en croit les Historiens, personne ne pourra se figurer la magnificence du dedans de ce Palais, sans se former auparavant une idée juste des trésors immenses que Rome triomphante avoit remporté de toutes les nations vaincues. On y avoit consacré à la vanité de Néron, non-seulement ce que l'Orient & l'Occident pouvoient fournir de plus précieux en or, en argent, en nacre & en yvoire, mais aussi ce que l'antiquité avoit laissé de plus riche du Royaume d'Égypte; voyez Suétone, Tacite, Martial, Pline, &c. & le dessein de ce monument par Fischer, Pl. 4.

(§) C'est, à ce qu'on croit, sur les ruines de ce fameux Palais que l'Empereur Vespasien fit élever le Temple de la Paix, & c'est sur les vestiges que Serlio en a dessiné le plan & le profil dans le seizième siècle. Il avoit, selon cet Architecte, 340 pieds de longueur sur 230 de large. Pline, Liv. 36. parle de ce monument comme d'un des principaux ouvrages de Rome, & fait une description très-curieuse de tous les travaux des grands Maîtres qui ont été employés à la décoration de ce merveilleux édifice. Voyez le Pere Montfaucon, II. Partie.

tant

tant leur férocité jusqu'à réduire à une cruelle servitude ceux qui faisoient profession de l'art de bâtir, aussi bien que ceux qui s'appliquoient en général aux ouvrages d'esprit.

Théodoric, Prince des Ostrogoths, devenu Roi d'Italie, fut le premier qui fit rétablir à Rome & dans quelques Provinces circonvoisines, plusieurs monumens assez considérables, & qui ordonna non-seulement que dans la suite on prît soin de réparer les édifices qui étoient endommagés, mais aussi de rassembler les débris de ceux qui ne pouvoient être restaurés, & de les porter en divers lieux, où il fit ensuite construire de nouveaux bâtimens, auxquels on employa la plus grande partie de ces débris (y). Son goût pour les sciences ne dura pas jusqu'à la fin de son règne, il retomba vers l'an 526 dans sa férocité naturelle; mais sa fille Amalazonte qui avoit une très-grande connoissance des sciences & des arts, inspira, pendant sa Régence en Italie, au Roi Atalaric, son fils, l'amour qu'elle avoit pour eux, ce qui effectivement eut quelque succès. Les Goths ne furent pas les seuls qui dans la suite prirent du goût pour l'Architecture. Plusieurs Auteurs nous apprennent qu'Arturus, autrement dit Arturus, ou Artus, qui régnoit dans les Isles Britanniques, y fit bâtir quantité d'Eglises & d'autres edifices considérables: les François qui s'étoient établis dans les Gaules, témoignèrent aussi beaucoup d'inclination pour cet art, & construisirent quantité d'Eglises sous les régnes de Clovis, premier Roi Chrétien, & sous celui des fils de ce Prince, après qu'ils eurent partagé le Royaume de France.

On voit dans les antiquités de Paris que Clovis fit bâtir hors de cette Ville l'Eglise de St. Pierre & St. Paul, aujourd'hui celle de Ste. Geneviève; que ce même Roi fit édifier celle de l'Abbaie de St. Pierre de Chartres, & celle de St. Mémin près d'Orléans; que Childebart un de ses fils fit ériger l'Abbaie de St. Germain des Prés; dans le même tems que Clotaire, frere de Childebart, fit bâtir celle de St. Médard de Soissons; & qu'après être entré en possession de tout le Royaume de son pere par la mort de ses freres, il donna ordre qu'on bâtît celle de St. Martin de Tours, qui vers l'an 564 avoit été entièrement brûlée avec la Ville.

Vers l'an 628, le Roi Dagobert entreprit de bâtir l'Eglise de St. Denis en France. Je ne rapporterai point ici toutes les magnificences dont la piété de ce Prince l'a revêtu. Ce même Roi fit aussi achever, environ l'an 643, la grande Tour de Strasbourg (z), que Clovis avoit fait commencer en 510.

Enfin l'on peut dire que successivement presque dans chaque partie de l'Europe toutes les Puissances affectionnerent l'art de bâtir, principalement du côté de l'Italie, qui semble avoir été la première à triompher de l'ignorance & de la fureur des Barbares qui avoient inondé l'Empire; à Venise sur-tout il n'y eut guerres de Doges qui ne voulussent signaler leur Gouvernement par des édifices, soit sacrés, soit publics, soit particuliers; mais on reconnoît aisément, en parcourant l'Histoire, que Charlemagne est un des Princes qui a le plus contribué au rétablissement & à l'édification des Temples sacrés. L'Allemagne, l'Italie & la France conservent encore quelques restes précieux des édifices qu'il a fait élever, entre lesquels se remarque l'Eglise que ce Prince fit bâtir à Aix (c), qui a pris depuis le nom d'Aix-la-Chapelle.

Louis le débonnaire, qui lui succéda, fit aussi construire quantité d'édifices du même genre, & ce fut sous son règne qu'Ebon, Evêque de Rheims, entreprit de bâtir

(y) Simmaque & Boèce furent deux grands Architectes dont se servit Théodoric pour la restauration des bâtimens dont nous venons de parler; mais sur la fin de son règne ils éprouverent, par leur mort & la confiscation de leurs biens, la fureur du Prince sous lequel ils avoient vécu.

(z) L'Architecte de cette ancienne Tour fut Erwin. Elle fut brûlée depuis par le feu du ciel les années 1007, 1130, 1140, 1150, 1176, & 1198; enfin Werner, Evêque, la

fit rétablir en 1277 dans l'état qu'on la voit aujourd'hui; voyez Félibien, Liv. 4.

(c) Ce fut cette même Ville que ce Prince choisit pour être la Capitale d'Occident. Il fit aussi construire un pont de bois sur le Rhin à Mayence, qui a passé pour un des plus grands ouvrages qui ait paru en ce genre; ce pont fut brûlé l'an 813, un peu avant la mort de cet Empereur, qui avoit commencé à le faire rétablir en pierre.

Progrès de
l'Architec-
ture en
France.

l'Eglise Cathédrale de son Diocèse (aa), qui fut achevée vers l'an 840, pendant l'Épiscopat d'Hincmart, qui, ainsi que son prédécesseur, apporta tous ses soins pour l'amener au point de perfection où on la voit aujourd'hui, cette Eglise pouvant être regardée comme un des beaux ouvrages Gothiques.

Si l'on voit d'heureux siècles où les sciences & les arts paroissent avec éclat, l'expérience nous montre assez que cette splendeur s'obscurcit bien-tôt, & que la durée de ces tems florissans est ordinairement renfermée dans un court espace. L'état auquel la France se trouva réduite sur la fin du règne de Louis le débonnaire, & sous celui de quelques-uns de ses successeurs, retarda les progrès de l'Architecture dans tout le Royaume, sur-tout lorsque les Normands-Danois, sous la conduite de Harteing, entrèrent dans la France, où ils détruisirent (bb) la plupart des monumens que nous venons de nommer, savoir l'Abbaie de St. Germain des Prés, l'Eglise de Ste. Geneviève, la Cathédrale de Chartres, l'Eglise de St. Ouen à Rouen, &c. ce qui a fait regarder ces Peuples, aussi bien que les Sarrazins, comme le fleau des arts.

Sous le règne de Charles le Chauve, qui veilloit sans cesse à l'embellissement de la France, l'Architecture, malgré les troubles dont ce Royaume étoit agité, ne laissa pas de reprendre le dessus, & elle continua toujours de prospérer, puisqu'on sous le règne du Roi Robert en 1020, on a édifié, comme on la voit à présent, l'Eglise de Chartres (cc). Kanut Roi de Dannemarc & d'Angleterre, Guillaume IV. Duc d'Aquitaine, Richard Duc de Normandie, fournirent des sommes considérables pour augmenter la magnificence de cette Eglise, qui a de longueur 70 toises dans œuvre, sur 18 d'élévation, & 35 de largeur dans la croisée. C'est pendant ce même tems que le Roi Robert fit aussi bâtir celle de Senlis, celle d'Etampes, plusieurs à Orléans, celle de Notre Dame à Poissy, celle de Ste. Geneviève (dd), & celle de St. Nicolas des Champs à Paris, près de son Palais, qui pour lors étoit bâti hors de la Ville. Ensuite Henri, son premier fils, fit ériger aussi plusieurs Eglises, entr'autres celle de St. Remi de Rheims (ee) & son Monastere, qui furent consacrés par le Pape Léon IX. qui excita plusieurs Prélats à faire réparer ou reconstruire les Eglises ruinées dans tous les lieux de la Chrétienté. Ce fut par ses remontrances que Constantin Monomaque, Empereur d'Orient, fit rebâtir l'Eglise du St. Sépulchre de Jérusalem, que les Sarrazins avoient détruite à la fin du dixième siècle.

Nous ne finirions point si nous entreprenions de nommer tous les édifices sacrés qui ont été érigés dans l'espace des siècles & sous les règnes dont nous venons de parler; nous nous sommes seulement proposé de donner, en parlant de l'origine de l'Architecture, les principales notions des différens revers qu'elle a subi, & des diverses manieres de bâtir qu'on a pratiqué dans les siècles passés; en effet l'Architecture Gothique est bien différente de la Grecque & de la Romaine qui l'avoient précédée; celles-ci simples, nobles, majestueuses; celle-là chargée d'ornemens frivoles, mal entendus, & déplacés, au point qu'on a vû des Architectes Gothiques pousser le ridicule jusqu'à mettre les chapiteaux à la place des bases; au lieu des colonnes qui ont été introduites dans l'Architecture pour imiter les arbres, ces mêmes Architectes affectoient de n'en imiter que les branches, de sorte que la hauteur excessive de ces colonnes n'avoit aucune proportion avec leur grosseur, & ils mettoient toute leur industrie à élever des monumens qui, quoique solides, paroissent plus étonnans que soumis aux règles de l'art. C'est ainsi qu'ils ont traité la plupart des Eglises dont nous avons fait mention, & dont quelques-unes sont nean-

(aa) Ce fut Rimalde, Architecte, qui en donna les dessins.

(bb) Ce fut dans le milieu du neuvième siècle.

(cc) Cette Eglise, lorsqu'elle a été rebâtie en 1020; avoit été brûlée pour la troisième fois par le feu du ciel, & ce fut Fulbert, Evêque, qui prit soin de la rétablir, &

qui par sa piété intéressa les Princes dont nous venons de parler à contribuer aux fonds nécessaires pour la reconstruire dans l'état où nous la voyons.

(dd) Cette Eglise n'a été achevée que vers le douzième siècle.

(ee) En 1409;

moins construites avec tant de légèreté & de hardiesse, qu'on ne peut leur refuser de l'admiration. Ainsi nous distinguons deux manières de bâtir dans l'Architecture que nous nommons Gothique; l'une est celle des monumens que nous avons dit avoir été élevés au commencement du sixième siècle, & qui a duré jusques vers le onzième; c'est cette première qu'on peut nommer Gothique ancienne, & qui conservoit quelques traits de la belle Architecture; il paroît même que ceux qui l'ont mise en pratique n'ignoroient pas absolument les proportions, quoiqu'ils ne s'asservissent pas à les observer, sans doute parce qu'ils étoient uniquement attentifs à rendre leur ouvrage durable, & qu'ils étoient plus soigneux de leur donner un air de merveilleux par leurs masses, que par leur élégance. C'est ce qui a fait dire à quelques Historiens que les Goths étoient peu touchés des beautés délicates, parce qu'étant sortis des parties les plus septentrionales de la terre, où ils étoient accoutumés par la nécessité à se précautionner contre la violence des orages & des torrens, ils n'avoient pu qu'apporter dans des climats plus heureux le même goût pour l'Architecture, se réformant seulement un peu à la vûe des modèles que leur présentent les édifices Romains, dont la plupart néanmoins n'étoient pas sans défaut, puisque depuis l'Empire de Severus l'Architecture avoit beaucoup dégénéré; raison qui contribua peut-être à éloigner les Goths de la bonne manière de bâtir.

Architec-
ture Gothi-
que ancien-
ne.

La seconde Architecture Gothique nommée moderne, a duré environ depuis le onzième siècle jusques vers le règne de François premier, & elle a une origine bien différente, suivant le sentiment de quelques-uns qui l'attribuent aux Maures ou aux Arabes, qui ont eu dans leur Architecture le même goût que dans leur Poësie, l'une & l'autre étant aussi chargées d'ornemens superflus qu'éloignés du naturel; ceux-ci n'ayant cherché à se distinguer des Goths que par l'excessive hardiesse de l'élévation de leurs monumens, aussi bien que par l'abondance, la finesse & la bizarrerie de leurs ornemens. Pour convenir de cette vérité, il ne faut que consulter ceux qui ont vû ou donné les descriptions des Mosquées & des Cathédrales d'Espagne bâties par les Maures; & l'on verra que c'est de la région de ces peuples que cette Architecture a passé en Europe. En effet les Lettres fleurirent chez les Arabes dans le tems que leur Empire étoit le plus puissant, & ils cultivèrent la Philosophie, les Mathématiques & la Médecine: leur exemple ranima l'amour des sciences dans les pays qu'ils avoient conquis aux environs de l'Espagne; on lut leurs Auteurs, leur Philosophie se répandit dans l'Europe, & l'Architecture Arabe avec elle; ensuite l'on bâtit beaucoup d'Eglises dans le goût Morelque, sans corriger même ce qui convenoit plutôt à des pays chauds qu'à des régions tempérées. Cette manière a duré jusques vers la fin du quinzisième siècle, & c'est dans l'espace de ce tems que l'on a édifié en 1220 l'Eglise Cathédrale d'Amiens, laquelle a 60 toises de longueur, 7 de largeur, & 22 de hauteur, & qui fut exécutée sur les desseins de Cormont, Architecte; l'Eglise St. Nicaise de Rheims fut aussi élevée en 1229 par Hugues Libergier, Architecte; en 1351, Jean Ravi acheva de bâtir l'Eglise Cathédrale de Paris, que l'on avoit commencé, suivant les Antiquités de cette Ville, sous le règne de Charlemagne; & l'on vit élever la Sainte Chapelle de Vincennes, celle de Paris, &c. St. Louis, peu de tems après son retour de la Terre Sainte (ff), fit aussi bâtir l'Hôtel-Dieu, les Chartreux, les Cordeliers, l'Abbaïe St. Antoine, les Jacobins, les Carmes (gg), & quantité d'autres Eglises dont l'Histoire de Paris fait mention; mais l'on peut dire que c'est sous le règne de François Premier que l'Architecture commença à reprendre faveur en France, & qu'avant lui cet art avoit eu chez nous le même destin qu'il eut autrefois chez les Romains; ceux-ci dans leur commencement sembloient n'avoir d'affection que pour les armes & la politique, le goût des sciences & des arts ne leur vint que tard; de même les François ne furent occupés du-

Architec-
ture Gothi-
que moder-
ne.

(ff) Qui fut en 1259.

(gg) Cette Eglise fut d'abord érigée où sont aujourd'

d'hui les Céléstins; ce ne fut qu'en 1318 qu'ils s'établirent au bas de la Montagne St. Gènevieve.

rant plusieurs siècles que du soin de faire des conquêtes, & l'on ne reconnut que sous le règne de ce protecteur des sciences que l'amour de la guerre n'étoit pas incompatible avec celui des beaux arts, & que l'esprit & le courage pouvoient se trouver ensemble.

Restauration de l'Architecture en France sous le règne de François I.

En effet, avant François Premier l'Architecture ne consistoit qu'en Eglises, Fortereses, Tours, Pont-levis, &c. mais ce Monarque, restaurateur des Lettres & des Arts, fit fleurir toutes les professions; on n'eut pas besoin pendant long-tems du secours des étrangers, sur-tout pour l'Architecture, puisque Sébastien Serlio, que le Roi avoit fait venir d'Italie pour bâtir Fontainebleau, ayant reçu ordre de faire des desseins pour le bâtiment du Louvre, celui d'un de nos Architectes (hh) François fut préféré, & exécuté avec tant de succès que tous les connoisseurs conviennent que ce qui a été bâti alors au Louvre peut passer pour un des modèles de la bonne Architecture. Une préférence aussi honorable pour nos Architectes anima tous ceux qui se trouverent quelques dispositions pour cette science, de maniere que bien-tôt il se forma des hommes excellens dans l'art de bâtir, qui sçurent faire admirer leurs productions jusques dans l'Italie où ils firent des ouvrages que les Italiens mêmes reconnoissent être des chefs-d'œuvre. Philippe II, Roi d'Espagne, fit venir un François (ii) pour le bâtiment de l'Escorial. La Reine Catherine de Médicis, qui étoit Italienne, prit Philibert Delorme & Jean Bulant, Architectes François, pour la conduite du Palais des Thuilleries, & à son exemple, Marie de Médicis choisit Jacques Debrosse pour bâtir son Palais du Luxembourg.

Mais dans la suite les Architectes François s'appercevant que les occasions de bâtir étoient peu fréquentes en France, & que malgré la noblesse (kk) de leur art ils pouvoient à peine se distinguer des Artisans, ils aimerent mieux prendre un autre parti que de suivre une profession dans laquelle ils ne pouvoient contenter la passion qu'ils avoient pour la gloire.

Perfection de l'Architecture sous le règne de Louis le Grand.

Ce refroidissement pour l'Architecture a duré quelque tems, & elle n'a guères repris son premier éclat que sous la glorieuse domination de Louis XIV. par les ordres duquel se sont élevés des monumens qui présentent à la postérité autant de marques éclatantes du goût que ce grand Prince avoit pour les arts. Il montra dans plus d'une occasion qu'il avoit sçu joindre à la capacité de se choisir d'habiles Architectes, une généreuse inclination à récompenser le mérite; il excita & soutint l'émulation des Artistes par la fondation des Académies de France & d'Italie, où non-seulement les Architectes expérimentés pussent conférer ensemble, mais où les élèves eussent la facilité de s'instruire sous des Professeurs d'un mérite distingué, de maniere que c'est par l'institution de ces illustres Ecoles que les Architectes François se sont efforcés de montrer à l'envi les uns des autres que le génie de notre nation ne cédoit en rien à celui des autres peuples, & qu'ils pouvoient réussir dans tout ce qu'ils entreprenoient, quand ils étoient excités par la protection d'un aussi grand Monarque. C'est enfin par cette émulation que l'on a vû naître tant de beaux édifices, dont l'examen ne contribue pas moins à perfectionner les Architectes de nos jours, que les ouvrages des Grecs ont servi autrefois à instruire les Architectes d'Italie. On peut même dire que ce sont ces édifices dans tous les genres qui attirent dans cette Capitale les nations les plus éloignées, pour y puiser la science de l'Architecture, ainsi que celle des autres arts, entre lesquels ceux qui se vantent le plus de dispenser l'immortalité, n'ont peut-être pas tant servi à la grandeur de Louis XIV. que les bâtimens superbes qu'il a fait ériger.

(hh) L'Abbé de Clagni.

(ii) Louis de Foix.

(kk) Au rapport de Vitruve, en Italie les Arts étoient

révérés à un si haut point, qu'il n'étoit point d'Artiste de réputation qui ne fut mis au rang des hommes illustres par les plus célèbres Ecrivains de leurs tems. Préface, p. 3.

CHAPITRE SECONDE.

De l'Agriculture, de la Sculpture, & de la Peinture en général, & de leur origine.

DE L'AGRICULTURE.

ON peut avancer que l'Agriculture (a) est aussi ancienne que le monde, que les hommes sont nés pour le jardinage, & que la culture des fleurs & des fruits semble être leur premier état; ils se partagent sur tout le reste, mais ils se réunissent dans l'amour qu'ils ont presque tous pour les productions de la campagne. En effet, quelque diversité que leurs intérêts ou les usages de la société puissent mettre dans leurs occupations ordinaires, il paroît qu'ils panchent toujours vers leur inclination primitive, & que toute autre les asservit: la pratique même de cet art pénible semble, malgré les travaux qu'il exige, n'être ni rebutante ni accablante pour l'ouvrier, parce que la Nature prend soin de lui faire trouver une récompense toujours proportionnée à son labeur.

Origine de l'Agriculture.

Personne n'ignore que c'est par la manière de cultiver la terre, & par l'expérience qu'on a fait de ses diverses qualités, que nous jouissons des productions de chaque climat; que ce sont ces productions qui entretiennent & sont l'objet du commerce de toutes les nations, & que c'est par le besoin mutuel que les hommes en ont qu'ils deviennent dépendans les uns des autres, & qu'ils forment une liaison continue & réciproque entr'eux. Les Provinces les plus éloignées se rapprochent, pour ainsi dire, en se communiquant respectivement leurs denrées; en un mot l'Agriculture & le négoce, ces deux sources de la société, donnent lieu aux hommes de s'exercer sur la variation des saisons, & sur la qualité des ouvrages & des marchandises; par là ils ont occasion de faire paroître leur patience dans les travaux; leur fidélité dans les échanges, & l'économie dans l'usage des choses qu'il ne leur est pas toujours facile d'acquérir.

De la science de l'Agriculture, si utile à tous les hommes en général, est né l'art du jardinage qui a pour objet la culture des jardins de propriété, & dont la connoissance est d'une nécessité presque indispensable pour l'embellissement des maisons de campagne destinées à servir de résidence aux personnes aisées.

Ce sont ces deux arts qui sont que le Prélat, l'homme de guerre, & le Magistrat trouvent une douceur infinie dans la vie champêtre; qu'ils quittent dans la belle saison le séjour de la Ville, & suspendent leurs travaux pour aller dans leurs domaines jouir tranquillement de la fertilité & de l'abondance que produit l'Agriculture, & de la beauté qu'offre le jardinage.

Dans tous les siècles nous avons vu les plus grands hommes se distinguer par leur attachement pour la culture des jardins. Cet exercice entre pour quelque chose dans l'éloge de Salomon, de Cyrus le jeune, de l'Empereur Probus, de Charles V. de Louis XIII. & particulièrement de Louis XIV. qui non-seulement s'est plu à faire planter par M. le Naute les jardins de Versailles, de Marly, &c. mais qui a voulu lui-même façonner des arbres & cultiver des fleurs. Un tel exemple engagea, sous le règne de ce Monarque, tous les hommes du premier ordre à s'intéresser au progrès du jardi-

(a) Le mot d'Agriculture s'entend de l'art de cultiver la terre; les Égyptiens faisoient honneur de son invention à Osiris, les Grecs à Cérés, & les Romains à Saturne ou à Janus; de tous les tems ces derniers ont eu une grande vénération pour cet art. Hiéron de Siracuse, Atralus, Philopator de Purgamme, Archélaüs de Macédoine, & une infinité d'autres grands personnages, sont loués par

Pline & par Xenophon de l'amour qu'ils ont eu pour les travaux de la campagne; & l'histoire fait mention que la culture des champs fut le premier objet des Législateurs des Romains, & qu'on a vu pendant plusieurs siècles les plus célèbres Héros de l'ancienne Rome, passer du labour aux premiers emplois de la République, & retourner du triomphe à l'Agriculture.

nage, & excita^(b) les Architectes à rechercher des principes certains sur la proportion, le choix des formes, & l'élégance des contours dans les choſes de goût, telles que les paliffades, les boulingrins, les boſquets, les parterres, &c. l'expérience ayant déjà fait connoître que la Nature ne peut donner ſeule cet arrangement que l'art procure aux jardins de propreté, & que c'eſt par le ſecours de celui-ci qu'on peut diſpoſer avec régularité ce qu'elle feroit croître indiffiſtinctement autour de nous. En eſſet, ſi on laiſſoit aux tilleuls, aux maronniers, & aux arbriffeaux deſtinés à l'embelliſſement des maiſons de plaiſance, la liberté de pouſſer & de s'étendre, on ſe trouveroit bientôt environné de brouſſailles & de hautes futayes; alors les lieux qu'une habile intelligence ſçait convertir en jardins magnifiques, feroient impraticables. C'eſt l'art qui écarte de deſſous nos yeux tout ce qui peut limiter leurs regards: c'eſt lui qui met à découvert un eſpace aſſez conſidérable, décoré de verdure, d'arbriffeaux, & de fleurs peu élevées, tels que les parterres, les boulingrins, les plate-bandes, &c.

Nous ne nous étendrons pas ici ſur la maniere de diſtribuer les jardins de plaiſance, les principes généraux qui les concernent trouveront leur place dans l'introduction à l'Architecture, & l'on verra les moyens d'y parvenir avec ſuccès répandus dans le corps de cet ouvrage; notre objet a été ſeulement de donner préſentement une idée de l'origine de l'Agriculture & de ſon rapport avec la ſcience du bâtiment concernant la partie des maiſons de plaiſance & des maiſons particulières.

DE LA SCULPTURE.

Origine de
la Sculpture.

L'origine de la Sculpture remonte juſqu'aux premiers ſiècles; il ſemble même que Dieu ait voulu être honoré par le miniſtère des Sculpteurs dans la conſtruction de l'Arche d'Alliance dont il donna l'idée au Législateur des Hébreux, & par l'infpiration dont il éclaire les ouvriers deſtinés à bâtir & à orner le Temple de Jérusalem. Le témoignage qu'en rend l'Ecriture ſeroit ſans doute bien honorable pour cet art, ſi dans la ſuite on ne l'eût vû ſe proſtituer au ſervice de l'Idolâtrie dont il eſt devenu la ſource, en quelque maniere, par l'excellence que les Sculpteurs s'efforçoient de donner à leurs ouvrages, & qui cauſoit au peuple une admiration, ou plutôt une eſpece d'enchantement, qui paſſant des ſens à l'eſprit, lui faiſoit illuſion, & entraînoit la multitude.

Mais ſans nous arrêter à l'abus que les hommes ont fait de cet art, ne remarquons que les beautés dont il eſt ſuſceptible, & diſons que la Sculpture, par le ſecours du deſſein & d'une matiere ſolide, imite tous les objets ſenſibles & palpables que produit la nature; qu'elle ſe fert indifféremment des matieres les plus précieufes, & de celles qui le ſont le moins, ſoit qu'elle les exécute en ronde boſſe, en demi boſſe; en bas relief, ou en creux.

Diſiſion
de la Sculpture
en
deux claf-
ſes.

On la diviſe ordinairement en deux clafſes, dont les Artiſtes font chacun une profeſſion particulière, c'eſt-à-dire que les uns font leur capital d'exécuter des Statues de différentes matieres pour la décoration des Eglifes, des places publiques, des jardins de propreté, &c. & les autres ſeulement les ornemens à l'uſage de la décoration extérieure & intérieure des bâtimens. L'on peut dire à l'avantage de ceux-ci qu'il n'eſt point de ſiècles où on les ait vû porter ſi loin la perfection de leur art, tant à cauſe de la légèreté, de l'élégance, & de la variété de leurs productions, qu'à cauſe de la beauté de l'exécution qu'on remarque aujourd'hui dans la plus grande partie des édifices modernes.

A l'égard des premiers, nous pouvons, ſans faire tort à l'antiquité, avancer que les Statuaires de nos jours joignent dans leurs ouvrages à la ſimplicité naturelle & aux graces naïves des anciens une élégance & une touche ſéduiſantes, & ca-

(b) Voyez la Maifon Ruſſique, le Traité de la Quintinie, la Théorie & la Pratique du Jardinage, &c.

pables de faire mettre ce qu'ils produisent en parallele avec tout ce que les tems les plus reculés nous ont laissé pour exemple.

Cette perfection de la part de nos Sculpteurs est causée que les amateurs ne sçavent souvent s'ils doivent leur donner la préférence, ou l'accorder à ceux qui se distinguent dans la Peinture. Les premiers ont droit à la vérité de vanter la durée de leurs ouvrages, mais les autres peuvent leur opposer l'effet du mélange & de la variété des couleurs. Sans entrer dans cette discussion, on peut regarder la Sculpture & la Peinture comme deux sœurs dont les avantages doivent être communs, & dont l'ame consiste dans le Dessin qui leur sert de regle fondamentale, quoique dans l'une il s'annonce différemment que dans l'autre, sçavoir dans la Sculpture, par le relief de la matiere, & dans la Peinture, par la perspective & l'entente des couleurs; de maniere que le cizeau peut autant intéresser que le pinceau, entre les mains de deux Artistes d'un mérite égal dans l'une & l'autre profession. En effet, quelle merveille de voir qu'un Bouchardon, un le Moyne, un Coustou, &c. puissent animer le marbre & le bronze, tandis que s'exerçant sur une toile, les de Troyes, les Vanloo, les Boucher, les Natoire, &c. sçavent imiter par des lignes, des lumieres, & des ombres les divers objets qui composent l'Univers.

DE LA PEINTURE.

Les Egyptiens se vantoient d'avoir donné naissance à la Peinture; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle étoit très-imparfaite dans ses commencemens, & que, selon Plin, Liv. 35. ce sont les Grecs qui l'ont perfectionnée; du moins dans le dénombrement des habiles gens qui se sont distingués dans cet art, ne nomme-t-il aucun Egyptien. Son origine a commencé par l'ombre des corps réguliers ou irréguliers, marquée sur une surface par des traits qui dans la suite étant multipliés, ont formé le Dessin, auquel, par succession de tems, on ajouta des couleurs, sans en mêler ensemble dans un même ouvrage, ce qui s'appelloit alors *monochrome*, c'est-à-dire, d'une seule couleur. Cet art se perfectionnant de jour en jour, on y en introduisit de quatre especes, sçavoir le blanc de Melos, le jaune d'Athènes, le rouge de Sinode, & le noir, dont on a composé pendant plusieurs siècles, & même du tems d'Apelle, ces ouvrages fameux qui ont toujours fait l'admiration des connoisseurs. Depuis des tems si éloignés du nôtre, on y a joint le bleu, le verd & une infinité d'autres couleurs, qui par leur variété ont fait parvenir à mettre en usage le clair-obscur qui forme le coloris, par lequel nous voyons tant d'habiles gens se distinguer, & représenter d'une maniere si précise les lumieres & les ombres, que la nature n'est pas plus parfaite.

Origine de la Peinture.

L'on distingue huit genres de Peinture. Celle à fresque, qui a été la premiere en usage, & dont on se sert encore aujourd'hui assez fréquemment; elle se fait sur un enduit de mortier ou de plâtre encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau; ainsi lorsqu'il s'agit d'enduire la surface d'un mur ou d'une voûte sur laquelle on veut peindre, on ne le fait qu'à mesure que l'ouvrage s'avance. Cette maniere de peindre se soutient pendant des siècles entiers, ne périssant qu'avec l'enduit.

Des différens genres de Peinture.

La Peinture en détrempe, qui se fait avec des couleurs délayées seulement avec de l'eau de colle ou de gomme.

La Peinture à l'huile, qui n'étoit pas connue du tems des Anciens, & dont on a l'obligation à Jean de Bruges, Peintre Flamand, qui la mit en usage au commencement du quinziesme siècle. On se sert d'huile de noix ou de lin pour broyer les couleurs, & l'on peut avec elle peindre sur tous métaux & sur toile, ce qui est maintenant fort usité.

La Peinture en miniature, qui se fait avec des couleurs très-fines, bien broyées; & que l'on emploie avec de l'eau & de la gomme sur du vélin.

La Peinture en pastel, qui n'est autre chose que des couleurs délayées avec de l'eau & réduites en pâte en forme de crayons, pour peindre sur le papier. Cette maniere est devenue fort en usage, mais elle ne peut s'exécuter que d'une grandeur proportionnée à celle des glaces qu'il faut mettre au-devant pour préserver les couleurs de la poussiere & de l'humidité.

La Peinture sur le verre, qui consiste dans le secret d'y incorporer la couleur sans en empêcher la transparence, & dont Félibien fait une description fort exacte, Livre premier, Chap. 21.

La Peinture en émail, espece de verre coloré dont la matiere fondamentale est de l'étain & du plomb, en parties égales, que l'on fait calciner au feu, à quoi l'on ajoute séparément des couleurs métalliques. L'émail se dit aussi bien de la Peinture que du travail qui se fait avec des couleurs minérales qui se cuisent au feu. La porcelaine, la fayence sont autant d'especes d'émaux, dont l'usage est fort ancien, puisque du tems de Porfenna Roi des Toscans, on faisoit, au rapport de Pline, des vases émaillés de différentes formes.

Enfin la Peinture en mosaïque, qui est un ouvrage composé de plusieurs pieces de rapport de diverses couleurs mastiquées sur un fond de stuc, fait de chaux & de poudre de marbre blanc. Les Anciens s'en servoient pour orner les compartimens de leurs planchers & de leurs lambris, ensuite l'on en décora les murailles de la plupart des Temples d'Italie, dont on voit encore quelques fragmens à Rome & dans ses environs. Cette espece de Peinture s'est perfectionnée de nos jours au point que les Italiens sont parvenus à copier avec ces pieces de rapport & à imiter assez parfaitement les Tableaux des plus grands Maîtres.

Il est encore une sorte de Peinture que l'on nomme impression; on l'employe dans les bâtimens pour donner aux lambris de Menuiserie différentes couleurs, sur lesquelles on passe un vernis. Ces couleurs s'employent à l'huile ou en détrempe; ainsi que nous le dirons en son lieu, en parlant de la Dorure qui fait partie de cette Peinture.



CHAPITRE TROISIEME.

INTRODUCTION A L'ARCHITECTURE.

Contenant les principes généraux de cet Art.

S'il ne s'agissoit que de rapporter les préceptes des Anciens concernant l'ordonnance de leurs édifices, ou de traiter des principes qui regardent notre distribution moderne, tant d'Auteurs de réputation nous ont laissé par écrit & ont donné les modèles les plus parfaits de l'antiquité, qu'il paroîtroit superflu d'en parler ici. D'ailleurs la quantité d'exemples des édifices François que nous offrons dans cet Ouvrage sembleroit suffire & être le moyen le plus propre à instruire de cette partie de l'Architecture, par les remarques qu'on peut faire sur chaque espèce de bâtiment. Mais notre objet étant de concilier ces deux genres & d'enseigner la source de la beauté de l'un & de l'agrément de l'autre, on espère que l'étude que nous proposons aura lieu de plaire & d'être regardée comme le seul moyen d'atteindre à l'excellence de l'Architecture.

Personne n'ignore que les édifices des Grecs & la plupart de ceux des Romains étoient plutôt recommandables par la magnificence des dehors que par la commodité des dedans. Ce que nous en avons rapporté dans l'histoire de l'Architecture, & la description que tous les Ecrivains de leur tems nous en ont laissée, prouvent assez que ces peuples donnant aux édifices publics toute la perfection de l'Architecture, préféroient à tout autre objet dans les bâtimens particuliers la solidité & la salubrité, & qu'il s'en falloit beaucoup que l'intérieur de leurs demeures eut les commodités que les Architectes François ont sçu donner aux leurs. Il semble même que depuis environ cinquante ans ces derniers ayent à cet égard inventé un art nouveau; tous nos voisins conviennent de ce que j'avance, & ceux qui font profession de l'Architecture reconnoissent qu'avant ce tems nos édifices en France, à l'imitation de ceux d'Italie, offroient à la vérité une décoration extérieure où l'on voyoit régner une assez belle Architecture, mais dont les dedans étoient peu logeables, & où il sembloit qu'on eut affecté de supprimer la lumière; on avoit même de la peine à y trouver la place d'un lit & des principaux meubles, les cheminées occupoient la plus grande partie des pièces, & la petitesse des portes donnoit une foible idée des lieux auxquels elles seroient d'entrée. Mais à présent que l'on fait consister la perfection de la distribution dans l'arrangement naturel des pièces de tout un édifice, & qu'on y recherche la noblesse, la grandeur & la proportion, relativement à l'esprit de convenance; les appartemens, quoique moins vastes, sont mieux percés, & la symétrie y est observée avec plus de régularité. C'est de cette distribution que nous entendons parler, & non de celle qui a été imaginée par quelques Architectes, qui font consister la beauté d'un plan à donner à chaque pièce des contours différens, à faire des murs circulaires, à en construire quelques-unes de forme carrée, à faire celles-ci à pans, & à composer celles-là de toutes ces figures, ce qui donne à la forme intérieure d'un bâtiment l'apparence d'une pièce de gazon découpée; affectant d'ailleurs une symétrie mal entendue entre la droite & la gauche des appartemens, & qui est aussi peu essentielle dans l'intérieur qu'elle est importante à observer dans les dehors, pour que les formes extérieures ayent entr'elles un parfait rapport.

Quoique nous surpassions les Anciens dans la distribution, nous sommes forcés de reconnoître qu'ils l'ont emporté de beaucoup sur nous dans la partie de la décoration extérieure de leurs édifices: pour s'en convaincre il n'y a qu'à jeter les yeux

sur les fragmens qui nous restent de l'antiquité, & nous serons contraints d'avouer que notre plus belle Architecture du dernier siècle n'est reconnue telle que parce qu'elle approche de ces excellens originaux.

Cependant malgré tous les préceptes que les anciens nous ont laissés pour les dehors, & la découverte qui a été faite par les Architectes François sur la distribution intérieure, il est certain que l'on voit peu de bâtimens où l'on ne remarque que les dedans ont été sacrifiés aux façades extérieures, ou qu'on a négligé celles-ci pour une distribution plus avantageuse des appartemens; de manière qu'on voit dans les uns une ordonnance extérieure véritablement louable, tandis que la plupart des pieces du dedans sont sans commodité & sans symétrie, & qu'au contraire on observe dans les autres une distribution élégante, pendant que leurs dehors sont sans proportion & sans convenance: ce qui me porte à croire que le peu d'étude de la plupart des Architectes est la cause de ce défaut d'intimité qui se remarque dans quelques-uns de nos édifices.

S'il est vrai cependant que la distribution & la décoration soient les deux parties les plus importantes du bâtiment, & qu'elles soient déjà poussées chacune en particulier à un si haut degré de perfection, il ne s'agit plus, pour exceller dans l'art de bâtir, que d'examiner quelles sont les beautés bien reconnues & les loix générales de l'une & de l'autre espèce, & de réfléchir sur les genres de licences dont quelquefois on se trouve obligé de faire usage dans l'Architecture, d'après l'exemple des monumens les plus approuvés, ainsi que sur les abus qui se sont glissés dans nos bâtimens, par inadvertance ou autrement.

Pour y parvenir avec quelque succès, nous allons commencer cette introduction par examiner ces deux parties, leur liaison & leur rapport, suivant les loix du bon goût; ensuite nous établirons des préceptes généraux dont l'application aura pour objet la distribution, la décoration, & la construction, conformément aux dissertations qui se trouveront répandues dans tout le corps de cet ouvrage.

Dissertation sur le goût, relativement à l'Architecture.

Il est assez difficile de rien déterminer sur une chose qui paroît aussi arbitraire que le goût, cependant, relativement à l'Architecture, on peut réduire ses principes généraux à l'art de réunir la convenance (a), la proportion (b), la

(a) La convenance doit être regardée comme la partie la plus essentielle du bâtiment; c'est par elle que l'Architecture affecte la dignité & le caractère de l'édifice qu'il doit élever; elle enseigne le choix des emplacements & celui des matériaux propres à chaque partie de la construction; c'est elle qui, selon l'objet du bâtiment, détermine à sacrifier plus ou moins de pieces principales ou de dégagemens dans un plan, soit pour la commodité personnelle du maître, ou de ceux qui sont en relation avec lui, soit pour celle des domestiques; c'est enfin la convenance qui détermine l'ordonnance, la richesse, ou la simplicité de la décoration extérieure & intérieure.

Ce que nous entendons ici par convenance est nommé par Vitruve bienfaisance, & c'est selon cet Auteur l'aspect d'un édifice dont la décoration est approuvée & l'ordonnance fondée sur quelque autorité; de manière qu'on doit observer exactement dans l'Architecture les règles de la bienfaisance ou de la convenance, puisque c'est elle qui enseigne à ne se servir dans la décoration des édifices publics que de formes décentes, d'ornemens, de tableaux, de bas-reliefs & d'attributs qui représentent des actions de vertu, de générosité, de reconnaissance, & de justice. Elle apprend que dans un édifice grave tout doit inspirer la tranquillité, le respect pour les Loix & pour la Religion, & les égards qui sont dus au public; qu'en général il faut éviter tout ce qui peut causer de la corruption dans les

mœurs des Citoyens, blesser les honnêtes gens, & autoriser le libertinage; que même on ne doit jamais offrir aux yeux des objets méprisables & odieux, qui marquent de la rusticité & de la férocité, qu'au contraire il ne faut présenter à la vue que des objets touchans qui mettent l'esprit en repos, & lui offrent l'image de la commiseration, de l'équité & de l'innocence.

(b) Les Ordres d'Architecture ont donné naissance à la proportion, & déterminent assez précisément la manière de bâtir, soit solide, soit moyenne, ou délicate; c'est suivant ces trois genres qu'ordinairement on construit, on distribue, & on décore les Palais des Rois, la demeure des Grands, & les maisons des Particuliers.

La proportion est, à proprement parler, la science de l'Architecture; c'est par elle qu'on remarque les talens d'un Architecte, & que l'on reconnoît sa supériorité, lorsqu'il a su répandre dans l'exécution de ses bâtimens cette grâce & cette élégance qui sont tant d'honneur au dernier siècle. C'est en elle que consiste la beauté d'un édifice, non-seulement dans sa totalité, mais encore dans chacune de ses parties; c'est par son secours qu'on peut faire choix de la force ou de l'élégance de la sculpture, & qu'on apprend à unir cette dernière avec l'Architecture, de manière que ces deux sœurs concourent unanimement à répandre dans l'ordonnance générale d'un bâtiment ce parfait accord qu'on remarque dans les édifices les plus approuvés.

simétrie (c), l'ordonnance (d) & l'harmonie (e). L'assemblage de ces parties, qui a seul droit de former un beau tout, nous a été transmis par les Grecs & les Romains, qui ont d'autant plus approché de la perfection qu'ils ont imité la Nature; ils font ensuite montés par degrés jusques à l'excellence de leur art, de manière que de siècle en siècle leurs principes étant confirmés par l'usage, sont devenus comme des loix absolues. Mais parce qu'il est survenu des tems d'ignorance, il s'est introduit dans l'art de bâtir des licences, qui même de nos jours semblent autoriser chaque Architecte à se former un goût arbitraire, qui le plus souvent ne sert qu'à contredire le véritable, & à ralentir le progrès de l'Architecture. Ces licences sans doute ne sont entretenues que par la négligence qu'on a de comparer les édifices du même genre; comparaison nécessaire pour apprendre la différence qui se trouve entre le médiocre & le bon, & entre celui-ci & l'excellent, ce qui ne peut s'acquiescer que par les principes du goût dont nous allons essayer de donner la définition.

Nous avons emprunté de la sensation le terme de goût en Architecture, pour exprimer le jugement que nous formons des choses qui ne sont pas sujettes à des règles certaines, ou susceptibles de démonstrations évidentes. Cette métaphore est d'autant plus vraisemblable, qu'il paroît que le goût soit personnel & indéterminé; aussi voit-on que ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre, que la plupart des édifices qu'on approuve en France, ne sont pas reçus en Angleterre, & que ceux que l'on admire en Allemagne, en Prusse, & en Portugal, nous touchent foiblement.

Ce que c'est
que le goût
en Archi-
tecture.

(c) La simétrie s'entend du rapport de parité qu'ont ensemble les hauteurs, longueurs, largeurs & profondeurs de toutes les parties d'un édifice; elle se fait sentir principalement dans l'union & la conformité du rapport des membres d'un ouvrage d'Architecture, & dans la totalité d'un bâtiment; elle peut en cela être comparée aux proportions du corps humain qui, pour plaire, a besoin que toutes les parties opposées les unes aux autres aient une parfaite correspondance. Cette partie de l'Architecture est absolument requise dans les bâtimens de toute espece, car si la simétrie donne aux édifices d'importance cet air de dignité, qui est le vrai caractère des Palais des Grands, elle concourt aussi à donner de l'agrément aux bâtimens de moindre importance.

Au reste il faut sçavoir que la simétrie est plus essentielle dans la distribution extérieure, que dans l'intérieure. En cette dernière, l'usage des pieces semble exiger qu'on s'en éloigne, au lieu qu'elle devient absolument nécessaire dans la disposition des avant-corps, des pavillons, des ailes, des portes & des croisées; celle-ci prouve la capacité & l'expérience d'un Architecte, l'autre ne montreroit que la stérilité.

(d) L'ordonnance a été observée de tout tems dans la décoration des édifices. On remarque par les rites des anciens qu'ils exigeoient que l'expression des Ordres de colonnes fût relative au caractère de leurs bâtimens, ce qui a fait recommander à Vitruve de ne pas employer des Ordres délicats à l'édification des monumens érigés aux Divinités qui désignent la force & la valeur: raison pour laquelle il destine l'Ordre Dorique aux Temples de Mars, de Minerve, d'Hercule; l'Ordre Corinthien à ceux de Vénus, de Flore & des Nymphes des fontaines; l'Ionique à ceux de Bacchus, d'Apollon, de Cibebe, de Diane, &c. & il ajoute que par une raison de convenance ou de bienfaisance, ceux dédiés à Jupiter, à Saturne, au Soleil, à la Lune, doivent être découverts. D'où l'on doit conclure que si les Payens observoient ce rapport de convenance dans leurs monumens, nous ne pouvons apporter trop d'attention dans l'ordonnance de nos édifices sacrés, publics, & particuliers.

Au reste, l'on peut dire en général que le terme d'ordonnance dans l'Architecture signifie ce que l'on entend dans la Peinture par la composition totale d'un beau tableau; aussi dit-

on qu'un édifice est d'une belle ordonnance, lorsqu'il rassemble la richesse, la simétrie, l'harmonie & la beauté d'un ouvrage d'importance, tel que l'Eglise Royale des Invalides, le Château de Versailles, celui de Clagny, de Maisons, ou quelque autre morceau d'Architecture. Car il n'est point de bâtiment dans lequel on ne soit obligé d'observer les loix de l'ordonnance. C'est par elle qu'on peut mettre de l'élegance même dans un bâtiment rustique; il ne s'agit que de faire choix d'un genre qui soit analogue à l'Ordre Toscan, tels que sont les bossages, les refends, les tables faillantes & certains ornemens où à la vérité il est plus permis d'user de licences que dans ceux qui sont destinés à la décoration des Temples, des Palais des Rois & des places publiques: ces derniers demandent une Architecture régulière & grave, qui s'éloigne de la liberté dont on use dans les autres occasions, ou dans les décorations, qui en général sont de peu de durée.

(e) On se sert du terme d'harmonie en Architecture; par comparaison à la Musique, afin d'exprimer le rapport & l'union que doivent avoir entr'elles toutes les parties d'un bâtiment. C'est par l'harmonie qu'un Architecte se distingue dans l'ordonnance des édifices du premier ordre, en tâchant d'accorder la distribution avec la décoration, le goût avec la simétrie, & en observant cette uniformité de proportions qui met chaque partie à sa place, de manière que la déunion de quelques-unes d'elles seroit une dissonance qui rompt l'accord que doit produire l'harmonie. Car si d'un côté la Musique peint les divers incidens de la nature, en excitant les passions les plus tendres ou les plus violentes, de l'autre l'Architecture doit être susceptible des différens genres qui rendent pour ainsi dire ses parties animées par les divers caracteres qu'elle annonce, de manière qu'un édifice doit par sa composition exprimer que la scene est pastorale ou tragique, que c'est un Temple ou un Palais, un monument public destiné à certain usage, ou une maison particulière. De même la disposition, la structure, & la manière dont il est décoré doivent indiquer aux spectateurs sa destination, autrement il pêche contre l'expression, il ne paroît jamais ce qu'il doit être, & loin de nous satisfaire, il empêche notre cœur de se conformer aux différentes impressions qu'on veut qu'il ressent, n'étant jamais bien affecté que par l'union.

C'est sans doute de la diversité des caractères & des inclinations des peuples que naît la variation dans leurs goûts ; les uns ont l'esprit en partage, les autres le génie, très-peu ont ce qu'on appelle le goût : presque tous nos voisins le détestent aux François. Cependant il nous paroît plus facile d'exprimer ce qu'il n'est pas, que de dire ce qu'il est, du moins, si ja ne me trompe, il est plus aisé de le peindre sous des images sensibles & particulieres, que d'en donner une définition métaphysique ; certainement il se communiqueroit plus facilement si on pouvoit le définir, mais il est du nombre de ces choses dont l'essentiel échappe presque toujours à l'esprit humain.

Les plus grands Architectes ayant parlé des défauts qui sont contraires au goût, & ne nous ayant presque rien dit sur ce qui lui fait distinguer & produire le vrai beau, j'ose avancer que l'ordonnance la plus conforme à la nature, tant dans les masses que dans la liaison des parties, peut seule constater les règles du bon goût dans l'Architecture, l'ordre & l'harmonie dans tous les genres de choses étant le fondement du beau ; d'où l'on peut conclure qu'un édifice a droit de plaire généralement & aux connoisseurs & au vulgaire, quand la similitude des parties d'un bâtiment réduit le tout à une espece d'unité qui satisfait notre raison. Il est vrai que le goût dont je veux parler ici exige la connoissance des principes de la bonne Architecture, mais il n'est pas moins certain que ces principes étant une fois connus, l'on peut s'écarter des règles, suivant le genre des édifices que l'on a à ériger, lequel demande, suivant l'occasion, plus ou moins d'effort, & dont le mérite capital ne consiste le plus souvent que dans une succession naturelle d'idées, dont l'enchaînement est plus aisé à sentir qu'à prononcer. Or pour parvenir à acquérir le goût dont nous avons besoin, examinons la conduite qu'ont tenu dans leurs bâtimens les plus célèbres Architectes, dont on a reçu les préceptes comme des especes de beautés positives & dont on ne peut s'écarter raisonnablement.

Or le bon goût consiste à réunir la commodité, la solidité, & la beauté.

Ils nous enseignent à éviter la liaison du pesant avec le délicat, & la profusion des ornemens dans une Architecture simple ; ils nous apprennent que la commodité, la solidité & la beauté, étant les objets qu'on doit mettre en œuvre en toutes sortes d'occasions, ces trois choses doivent s'annoncer distinctement pour former des édifices réguliers, & où la convenance & le bon goût président : considération qui nous engage à nous servir de trois sortes de proportions en Architecture.

La première, a pour objet certaines parties destinées à la commodité & qui ont du rapport à l'usage des hommes, telles que sont les marches des escaliers, dans la proportion de leur hauteur & de la largeur de leur giron, sans avoir égard à leur longueur, ni à la grandeur & à la magnificence de leur cage ; aussi bien que les appuis des croisées, des balcons & des balustrades, qui doivent être par tout à peu près d'une même hauteur par le dedans, c'est-à-dire, proportionnée à celle du coude, afin de pouvoir s'y appuyer & regarder en dehors, tant aux grandes qu'aux petites croisées, de même qu'aux grands & aux petits bâtimens, où ces proportions doivent toujours être comparées à la grandeur humaine.

La seconde, qui regarde la solidité, consiste à donner une proportion relative à l'épaisseur des murs qui soutiennent les édifices, aussi bien qu'aux corps solides en général qui retiennent la poussée des terres, & assurent celle des voûtes, des arcs, des plate-bandes, &c.

La troisième sorte de proportion, qui concerne la beauté, dépend de l'union du tout avec ses parties, suivant les différens genres, especes, qualités & grandeurs qui ont relation avec la magnificence de la décoration ; les Ordres comprennent cette dernière sorte de proportion dont il sera parlé dans le huitième Volume.

Dans ces caractères de beauté, figurent chaque espèce d'édifice.

Nous dirons seulement ici que pour qu'elle soit observée dans l'Architecture, il faut avoir attention de donner à chaque bâtiment le caractère qui lui convient ; que pour cela les édifices militaires doivent avoir à leur extérieur peu d'ouvertures de portes

portes & de croisées, & paroître simples & massifs, ainsi que les murs des Villes & des remparts, où il faut peu de membres d'Architecture, afin d'exprimer une solidité capable de résister à l'insulte de l'ennemi.

Les Palais, au contraire, doivent avoir grandes ouvertures de portes & de croisées, pour faciliter l'entrée & augmenter la lumière dans l'intérieur des appartemens; leurs dehors doivent aussi être ornés d'une Architecture convenable à la magnificence du Prince qui les fait élever: on y peut exprimer la solidité ou la légèreté par le choix des Ordres d'Architecture & par la largeur des trumeaux, ainsi que par les ornemens qui doivent être relatifs au sujet qui leur a donné lieu; enfin ils doivent être distribués commodément, & décorés suivant la diversité des pièces qui les composent, & selon qu'elles approchent d'avantage de l'œil du maître.

Les Eglises doivent avoir de la majesté & de la bienfaisance dans leur décoration, être ornées d'Architecture grave & régulière, & enrichies de Sculptures convenables à la piété. Leur extérieur doit avoir un air de solidité, & on doit éviter dans les dedans les corps massifs & inutiles afin de les rendre spacieuses à proportion du peuple qu'elles doivent contenir. On peut y entremêler avec les ornemens de Sculpture des sujets de Peinture placés dans des endroits distingués & élevés, pour leur donner un air de légèreté, en observant d'y affecter de grandes parties dans la composition générale, comme il s'en voit à Paris aux Invalides, au Val-de-Grace, à la Chapelle de la Vierge de St. Sulpice, & à Versailles, dont les surfaces des plafonds sont enrichies de Peinture par les plus habiles maîtres de l'Ecole Françoisé; mais il est contre les principes du goût d'y introduire de la Sculpture en relief ou demie bossé colorée, ainsi qu'il s'en voit dans une de nos Paroisses de Paris, ce qui y produit un effet aussi désagréable que de peu de durée.

Malgré la solidité de ces préceptes donnés par les anciens, & pratiqués par les plus habiles modernes, plusieurs Architectes ont consisté le bon goût dans la fécondité de l'imagination, n'admettant pas qu'il y ait dans l'art de bâtir des régles & des proportions positives, mais la variété qu'ils affectent dans leurs ouvrages fait assez connoître qu'ils condamnent dans un tems ce qu'ils avoient approuvé dans un autre. Un Architecte doit se plier aux usages généralement reçus, & non à la mode; on a droit de trouver cette dernière ridicule quand une autre lui succède. Il n'en doit pas être de même des bâtimens; l'exemple de l'Architecture Gothique qui a prévalu pendant plusieurs siècles sur l'antique, & qui ensuite a paru si extravagante, faute d'être fondée sur la convenance des proportions, en est une preuve sensible. Cette diversité d'opinions ne sert qu'à anéantir les proportions qui devroient être toujours les mêmes. On en peut cependant excepter les décorations pour les Arcs de triomphe, ou pour les réjouissances publiques, les pompes funèbres & les autres solemnités de cette espece, dont la plupart se font à la hâte, & où, par rapport à la diligence avec laquelle il faut qu'elles soient exécutées, l'on peut donner carrière à son génie, & préférer le feu de l'invention aux préceptes; mais il faut bien se garder d'en user de même dans les édifices qui sont destinés à résister à la rigueur des saisons & à la durée du tems, car alors on y doit observer toutes les régles de la bienfaisance & les proportions établies par les anciens & les modernes, qui n'ont jamais fait consister la beauté de leurs édifices dans les matieres précieuses, ni dans un amas confus d'ornemens mal entendus, ce qui se remarque aisément dans la plupart des restes des bâtimens que l'on nomme antiques, aussi bien que dans ceux qui ont été érigés en France sous le règne de Louis XIV.

Ce n'est pas que le génie & l'invention ne soient nécessaires dans l'Architecture, on doit au contraire regarder ces deux parties comme l'ame des productions d'un Architecte; mais il faut qu'elles soient au moins guidées par les régles qu'on vient d'expliquer, & sur lesquelles on s'étendra dans la suite au sujet de la distribution, de la décoration & de la construction.

Précipos généraux concernant la Distribution.

Regles sur
la distribu-
tion.

La distribution (*f*) doit être le premier objet de l'Architecte; la décoration même dépend absolument d'un plan déterminé; c'est la distribution qui établit les longueurs, largeurs, & hauteurs d'un édifice. Lorsqu'on néglige la relation intime qui doit se rencontrer entre les dedans & les dehors d'un bâtiment, l'on ne peut se flatter de plaire aux personnes intelligentes, parce qu'elles ne sont frappées d'une certaine joye secrète que lorsqu'un édifice satisfait l'organe de la vûe par l'harmonie de ses parties avec son tout-ensemble.

La convenance, que nous avons dit être le premier principe de l'Architecture, est autant essentielle à observer dans la partie intérieure d'un bâtiment, que dans son ordonnance extérieure. Pour que l'esprit de convenance régné dans un plan, il faut que chaque piece soit située selon son usage & suivant la nature de l'édifice, & qu'elle ait une forme & une proportion relative à sa destination; par cette considération la demeure d'un particulier ne doit pas être distribuée comme le Palais d'un Souverain; ni la résidence d'un Prince comme une maison de chasse. Ainsi dans la diversité des bâtimens, l'on en construit de simples, de semi-doubles, de doubles, ou même de triples, selon le besoin; par exemple, on appelle un bâtiment simple, celui dont les principaux appartemens sont compris entre deux murs de face, tels que le Palais du Luxembourg, l'Hôtel de Toulouse, le Château de Clagny, &c. On appelle un bâtiment semi-double, celui qui entre deux murs de face contient un appartement du côté des jardins, & dont celui de la cour est seulement occupé par des pieces qui n'ont de profondeur que la moitié ou environ de celles qui leur sont adossées; tels sont l'Hôtel de Maisons à Paris, l'Hôtel de Noailles à St. Germain en Laye, la maison de M. le Prince de Rohan à St. Ouen, &c. On entend par bâtiment double celui dont le principal corps de logis comprend entre deux murs de face deux pieces d'une égale profondeur, comme l'Hôtel de Matignon, le Palais de Bourbon, le Château de Montmorency, &c. On appelle bâtiment triple celui qui dans sa cage contient trois pieces enfermées par deux murs de face & deux de rend, tel que l'Hôtel de Duras, la maison de M. Crozat, &c; sans parler de ceux qui quelque fois sont appelés quatruples ou quintuples, lorsque, comme le Château de Perigni, ils ont quatre ou cinq rangs de pieces dans leur profondeur; & sans faire mention de ceux qui sont composés tout ensemble de plusieurs corps ou ailes de bâtimens simples, semi-doubles, doubles ou triples, ainsi que les Châteaux de Versailles, de Trianon, de Marly, ou les Hôtels de Noailles, de Lambert, &c.

Distinction
de trois for-
mes d'appar-
temens.

En général on distingue trois sortes d'appartemens (*g*) dans un bâtiment; ceux de société, ceux de parade, & ceux de commodité.

Un appartement de société est destiné à recevoir la famille & ses amis; pour cela il doit être situé dans un bel étage, de maniere que dans le besoin il puisse se joindre aux autres appartemens, pour de la principale enfilade ne former qu'un tout qui, en cas de fêtes, annonce la magnificence du propriétaire: on doit distribuer ces appartemens de façon qu'il ne se trouve dans leur alignement aucunes pieces destinées aux domestiques. Voyez l'alignement EF de l'Hôtel de Matignon, Livre II. Chap. 6. Pl. premiere.

(*f*) La distribution est nommée par Vitruve *ordonatio*, & s'entend de la division & de l'arrangement des diverses pieces qui composent le plan des différens étages d'un bâtiment.

On comprend encore sous ce nom l'arrangement, la forme, l'exposition, & la simétrie, tant des cours que des avant-cours, même des basses-cours & des terrasses, & les

différentes ailes des bâtimens dans lesquels sont placées les orangeries, ménageries, cuisines, offices, écuries, remises, chenils, &c; elle regarde aussi la beauté & la commodité des bâtimens érigés pour la demeure des hommes au-dessus du commun.

(*g*) Appartement, en latin *partimentum*, qui vient du verbe *pariri*, diviser.

Un appartement de parade est destiné pour la magnificence ou pour la demeure personnelle du maître ; il y traite d'affaires importantes, & y reçoit les personnes de considération ; il y renferme ses bijoux, ses tableaux & ses meubles de prix. Cet appartement doit être disposé de manière que se joignant à celui de société, les différentes pièces qui les composent offrent d'un seul coup d'œil & par une même enfilade, la magnificence intérieure du principal corps de logis qui doit se manifester par la richesse de la matière ou par le choix des ornemens, & attirer de dehors les étrangers qui se plaisent à visiter la demeure des grands Seigneurs. L'Hôtel que nous venons de citer peut être regardé, dans cette partie, comme un des plus considérables que nous ayons à Paris.

Un appartement de commodité est au contraire celui qui dans un bâtiment d'importance est rarement ouvert aux étrangers, étant destiné à la retraite du maître ou de la maîtresse du logis. C'est dans ces appartemens qu'ils couchent l'hiver ou qu'ils se retirent en cas d'indisposition, qu'ils traitent d'affaires particulières, & reçoivent leurs amis & leur famille. Ces sortes d'endroits procurent aux personnes de dehors la liberté de voir les grands appartemens, sans qu'on soit obligé d'observer un cérémonial quelque fois gênant entre ceux qui sont de même rang. Lorsque l'étendue du terrain ne permet pas de pratiquer ces appartemens près de ceux de parade, on les place en entresol.

Les pièces qui en général composent les appartemens dont nous venons de parler, empruntent aussi les noms de parade, de société & de commodité ; par ces dernières on entend celles qui semblent être d'une nécessité absolue & réelle, parce qu'il paroît indispensable qu'un édifice élevé pour la conservation des hommes soit pourvu des pièces nécessaires & relatives à l'état du maître qui le fait ériger. C'est de cette nécessité que naît la diversité des bâtimens, quoiqu'élevés pour la même fin, & que proviennent les différens étages que l'on est obligé de construire les uns sur les autres, quand un propriétaire se trouve contraint de faire bâtir dans un quartier ferré, soit par rapport à ses emplois, soit à cause du voisinage des Grands avec lesquels il est en relation. C'est ordinairement dans cette partie de la distribution qu'un Architecte a toujours de nouvelles occasions de manifester ses talens, en sçachant accorder les choses de nécessité avec l'harmonie générale du tout, & en les tenant dans une relation directe avec les parties de la construction & de la décoration : la première exige que les vuides soient en rapport avec les massifs, & que les parties qui soutiennent soient relatives à celles qui sont soutenues ; la seconde demande que les portes qui donnent entrée au bâtiment, soient en proportion avec la totalité de l'édifice, & que les croisées qui l'éclairent soient d'une grandeur proportionnée & au diamètre des pièces & à l'ordonnance des faces extérieures.

Les pièces qui regardent la société ont aussi leur sujétion, à cause du rapport qu'elles doivent avoir avec l'exposition générale du bâtiment, avec sa situation & sa disposition, & parce qu'il faut observer la relation que ces différentes pièces doivent avoir avec sa grandeur totale, de manière que ces pièces, celles de parade, celles qui sont destinées au repos, soient suffisamment pourvues d'antichambres & de dégagemens où les domestiques puissent se tenir & faire leur service, sans que les maîtres soient interrompus. Faute de cette prévoyance l'on ne jouiroit pas des commodités de la vie, & l'on ne satisferoit pas le désir naturel qui nous porte à chérir ce qui nous est propre, & à éviter tout ce qui peut nous nuire.

A l'égard de la distribution des pièces de parade ou de bienfaisance, il est difficile d'en parler méthodiquement, parce que ce genre de distribution, qui appartient tout à la magnificence, est sujet aux différens usages des nations, ce qui fait que ce que nous regardons tous les jours en France comme un principe de convenance, est traité différemment par nos voisins, tant à cause de la diversité des

Rapport
que les de-
dans doi-
vent avoir
avec les
dehors.

mœurs de chaque nation & de la variété des climats, que par rapport au préjugé.

Mais sans avoir égard à ces différentes opinions, nous dirons que pour parvenir à bien concevoir le projet d'un bâtiment, & à déterminer la disposition des pieces qui composent un appartement, il faut essentiellement comprendre les rapports que les dedans doivent avoir avec les dehors, afin d'établir la correspondance qui doit se rencontrer entre la distribution & la décoration. Nous ajouterons que c'est cette unité si nécessaire dans l'Architecture, qui rend difficile la composition d'un plan, principalement lorsqu'on veut, suivant l'esprit de convenance, allier l'utile, le commode & le grand. Car quoiqu'il semble que la distribution n'ait pour objet que de constater les différens diamètres des pieces, leur forme & leur proportion, suivant la diversité de leurs usages & le caractère du bâtiment, que deviendroient ces diamètres & l'élégance de ces formes, si l'on ne concevoit pas en les déterminant l'effet qu'elles produiroient relativement à leur hauteur les unes avec les autres, ou chacune en particulier, & si on ne les faisoit pas répondre à la magnificence ou à la simplicité des dehors, à la hauteur des étages, à la simétrie extérieure & intérieure, à l'enfilade des portes, à la situation des cheminées, aussi bien qu'aux principaux meubles consacrés à l'usage de chaque genre de pieces? Comment enfin déterminer la largeur des croisées, des portes, des entre-colonnes, des trumeaux, des écoinçons, si l'on ne se rendoit pas compte des rapports que les largeurs doivent avoir avec les hauteurs, suivant les principes de la bonne Architecture qui assigne à chaque genre de bâtiment une expression convenable & puisée dans les différens caractères des Ordres rustique, solide, moyen, délicat, & composé?

Dans quelle irrégularité ne tombent pas tous les jours la plupart de nos Architectes, en plantant leurs édifices sur la première composition d'un plan, sans consulter les loix de l'harmonie, qui doit avoir pour objet la totalité de ce même édifice; & ne peut-on pas dire que c'est une négligence blâmable que d'attendre que le bâtiment s'éleve pour résoudre les difficultés qui se rencontrent dans la main d'œuvre, au lieu de commencer par faire non-seulement les développemens nécessaires, mais même des modèles en grand des parties les plus essentielles? N'est-ce point encore une erreur que d'avancer qu'il n'est besoin ni de coupe ni d'élévation pour déterminer la forme d'un plan? Oui sans doute, c'en est une, & il est aisé de prouver que le génie le plus fécond & l'expérience la plus consommée ne peuvent dispenser un Architecte, quelqu'habile qu'il soit d'ailleurs, d'entrer dans tous les détails qu'entraînent après elles les différentes sujettions de l'art de bâtir. En effet la plus petite inadvertance coûte toujours infiniment dans un bâtiment, soit par rapport à la dépense, soit à cause du tems qu'il faut employer pour la réparer; & je ne crains point de répéter que quoique la distribution ne soit qu'une partie de l'Architecture, il faut pour observer seulement les loix de la convenance, beaucoup de jugement & de goût, & qu'il est besoin d'avoir des principes sûrs pour donner à un appartement la simétrie & les proportions analogues à la diversité des bâtimens & aux différentes pieces qui les composent, sans quoi un Architecte ne peut donner dans ce genre que des productions qui se ressemblent, & malgré les diverses occasions qu'il a d'exercer son art, on reconnoît dans tous ses ouvrages l'homme sans principes & souvent sans expérience.

Après avoir donné les définitions générales des appartemens & des différentes pieces qui les composent, nous allons rapporter en particulier celles qui sont les plus nécessaires dans la distribution d'un plan, telles que les Vestibules, les Antichambres, les Sallons, les Salles d'assemblée, les Chambres à coucher, les Cabinets, &c.

Des Vestibules.

On compte ordinairement six especes de Vestibules (*h*) ; les premiers sont nom- Des Vesti-
bules.
més simples, parce qu'ils n'ont aucun avant-corps, étant seulement décorés de pilastres & d'arcades dans leur pourtour, comme celui du Château des Thuilleries. On nomme les seconds figurés ou à ressalt, parce qu'ils sont composés dans leur plan de renfoncemens & de corps saillans ; tel est celui du Château de Maisons. Les troisièmes sont appellés tetrastyles, parce qu'ils ont quatre colonnes isolées & respectives à d'autres qui leur sont opposées ; celui des Invalides est de cette es-
pece. Les quatrièmes ont le nom d'octostyles circulaires, parce qu'ils ont huit colonnes flanquées ou adossées, comme celui du Luxembourg, ou isolées, comme celui de l'Hôtel de Beauvais. Les cinquièmes sont dits en ailes, parce qu'indépendamment du passage du milieu pour les voitures, ils en ont deux autres séparés par des colonnes ; tel est celui du gros pavillon du Louvre. Les sixièmes sont appellés Vestibules en péristyles, parce qu'ils sont divisés en trois parties par quatre rangs de colonnes & de pilastres, comme on le voit à celui du Château de Versailles, au-dessus duquel est l'ancien appartement du Roi.

La forme générale des Vestibules, lorsqu'ils ne sont ni carrés ni circulaires, mais rectangles, est d'être plutôt barlongs qu'oblongs, en évitant néanmoins de leur donner trop peu de profondeur eu égard à leur longueur, cette forme devant être réservée pour les péristyles, les galeries, &c.

Le revêtement des Vestibules se fait ordinairement de pierre dure ; ces pieces donnant entrée aux escaliers construits de même matiere, & ne faisant souvent qu'un tout ensemble. Les Ordres d'Architecture en forment assez souvent la décoration, principalement lorsqu'ils sont ouverts du côté de l'entrée par un entre-colonnement, tel que celui de l'Hôtel de Clermont. Alors l'Ordre intérieur doit être le même que l'extérieur ; mais l'entablement peut être réduit au cinquième de la hauteur de l'Ordre, au lieu du quart ; & même on peut y substituer une corniche architravée, ou n'y faire régner seulement qu'un architrave, devant éviter d'introduire dans ces sortes de pieces des corniches d'un genre trop léger, & composées d'ornemens frivoles, qui ne doivent être tolérés dans l'Architecture que pour les corniches des lambris qui revêtissent les petits appartemens, & non pour servir de couronnement à une décoration où les Ordres président. Il est encore essentiel de ne pas répandre trop de richesses dans l'ordonnance de la décoration de ces Vestibules, parce que c'est une loi de convenance que depuis l'entrée du bâtiment jusques à la galerie l'on observe une gradation de richesse & de magnificence qui soit relative à la destination & à l'usage de chaque piece.

Des Antichambres.

Ordinairement les Antichambres (*i*) sont les secondes pieces d'un bâtiment, & Des Anti-
chambres.
c'est le Vestibule qui leur donne entrée. Il en est de plusieurs especes ; les premières sont destinées pour la Livrée. Elles doivent être tenues simples dans leur décoration ; on y place des poëles au lieu de cheminées, & l'on y supprime les parquets, les tableaux & les meubles de prix. Les secondes servent de séjour aux Valets de chambre ; on y pratique de grandes cheminées sans glaces, & l'on y préfère les tapisseries au lambris. Quelquefois ces pieces servent de salles à manger ou de sal-

(*h*) Du latin *vestis* une robe & *ambulare* marcher, ce lieu étant dans un bâtiment considérable une piece où l'on commence de laisser traîner ses robes pour les visites de cérémonie. *Martinius* fait dériver ce mot de *Vesta stabu-*

lum, parce que chez les Anciens les vestibules étoient consacrés à la Déesse *Vesta*.

(*i*) Antichambres ; Vitruve l'appelle *anti-thalamus* ; piece qui précède une chambre où l'on couche.

les du dais ; alors leur décoration doit se ressentir de la diversité de leurs usages. Les troisièmes Antichambres sont ordinairement destinées à recevoir les personnes de dehors , pour y attendre les audiences du maître du logis , ce qui les fait quelquefois nommer salles d'assemblée ; pour cela il faut qu'elles soient spacieuses & de forme régulière , afin de contenir une plus grande quantité de sièges. En ce cas leur décoration doit être relative à leur destination , mais la symétrie doit sur-tout y être observée avec exactitude ; il faut que les portes aient de grandes ouvertures , que les croisées soient bien percées , & que les cheminées soient proportionnées au diamètre des pièces.

En général il faut éviter que les Antichambres fassent partie de l'ensfilade des principaux appartemens , leur usage étant contraire à la liberté que doivent avoir les maîtres de communiquer d'un appartement à l'autre sans être aperçus ni troublés par les personnes de dehors ou par les domestiques.

Des Sallons.

Des Sallons.

Les Sallons (k) sont ordinairement les plus grandes pièces d'un édifice ; on les place au milieu des appartemens , ou aux extrémités d'une galerie. Ils sont assez communément de la hauteur de deux étages , comme celui de Marly , qui est à pans. On en voit de carrés , comme celui de Clagny , ou de circulaires ou d'elliptiques , comme ceux des Châteaux de Vaux & du Rincy. Ces sortes de pièces semblent exiger que leurs plafonds soient terminés en calotte , tels que sont ceux dont nous venons de parler. Lorsque le diamètre de ces Sallons n'excede pas 25 à 28 pieds , on les réduit à un seul étage , ou l'on pratique un attique au-dessus , comme à celui du Château de Meudon.

Ces sortes de pièces sont ordinairement destinées à recevoir les personnes de distinction , à donner des festins , des bals , des concerts , &c. Leur décoration se fait de marbre , de pierre de liais , ou de menuiserie , selon qu'elles sont habitées l'été ou l'hiver , ou selon leur multiplicité dans un édifice : il faut sur-tout avoir égard à leur exposition , à leur destination , à leur diamètre & à leur élévation , afin d'y placer convenablement des cheminées , des glaces , & d'y faire usage des bronzes , des tableaux & des meubles de prix , tels qu'on en voit à ceux de l'Hôtel de Soubise (l) à Paris , qui sont magnifiquement décorés.

En général , le point essentiel de la décoration des Sallons est la régularité , la symétrie , & la convenance de leurs ornemens ; il faut principalement observer qu'ils soient bien percés , & de les placer , autant qu'il se peut , au milieu du bâtiment , afin que de leur centre on puisse jouir de l'aspect des dehors & de l'ensfilade intérieure des appartemens.

À l'égard des Sallons qui montent de fond dans toute la hauteur d'un édifice , il faut observer qu'ils soient éclairés à raison de l'espace qu'ils occupent , ce qui se peut ou en évitant de mettre des bâtimens qui environnent le premier étage de cette pièce , ainsi que Mansard l'a observé avec beaucoup d'art au Château de Marly , ou bien en isolant de manière qu'on puisse pratiquer des jours au premier étage dans tout son pourtour.

Ces genres de Sallons ne se pratiquent gueres en France qu'aux Maisons de plaisance ; les édifices bâtis dans les Capitales n'étant jamais assez considérables. L'Observatoire est le seul à Paris où l'on voye un Vestibule à pans , dont le premier plancher soit percé , & le trottoir soutenu par une voussure ; mais cet exemple n'est recommandable que par la beauté de l'appareil.

Ordinairement les calottes de ces Salons à double étage sont ornées de peinture

(k) Du latin *aula*.

(l) Du dessin de M. Boffrand , & qui sont gravés dans son Livre d'Architecture.

ou de sculpture ; cette dernière y est préférable lorsque leur revêtement est de pierre , de stuc , ou de plâtre ; les tableaux coloriés se découpent trop sur une couleur uniformément blanche , & ne réussissent bien que lorsque l'Architecture est de marbre réel ou feint , ainsi qu'on l'a observé aux deux Salons de Versailles , l'un nommé celui de la Chapelle , & l'autre celui d'Hercule.

Des différentes especes de Salles.

Il y a différentes especes de Salles (*m*), sçavoir les Salles des Gardes , les Salles d'Assemblée , d'Audience , du Conseil , &c. On appelle Salle des Gardes , dans une Maison Royale , une grande piece où se tiennent les Gardes du Prince , & contre les lambris de laquelle sont attachés des porte-mousquetons , pour déposer les armes ; on place aussi dans ces sortes de lieux , des tambours , qui sont des especes de tabcls sur lesquelles se font les décomptes , & dont le dessous reçoit pendant le jour les lits où les Gardes du Corps prennent leur repos durant la nuit. Ces pieces doivent être spacieuses , fort élevées , avoir de grandes cheminées , & être décorées avec simplicité. Voyez celles de Versailles , de Meudon , du Château des Thuilleries , &c.

Des diffé-
rentes Sal-
les.

On appelle Salle d'assemblée , celle qui dans un Hôtel sert à recevoir les personnes de distinction , pour y attendre l'heure du lever ou l'instant de pouvoir être introduites auprès du maître. Ces sortes de pieces sont ordinairement ornées de belles tapisseries , ou quelquefois décorées de lambris , de dorures & de glaces , selon qu'elles sont partie des enfilades principales des appartemens , ou qu'elles sont voisines de quelques pieces richement meublées. On appelle encore Salle d'Assemblée , celle qui , dans un appartement de société , sert à rassembler les personnes du dehors qui viennent rendre visite ; mais alors elles sont mieux nommées Salles de Compagnie ; dans ce cas elles doivent être décorées avec magnificence , & distribuées avec symétrie , parce que c'est là qu'on se retire après le repas , & où l'on tient cercle , jeu réglé , où l'on forme des concerts , &c. Pour cet effet les glaces , les bronzes , les meubles , les bijoux , & l'élégance des formes doivent y présider.

On appelle Salle du Dais , une piece à l'un des côtés de laquelle est placé un Dais fort élevé , sous lequel , chez un Ambassadeur , est posé le portrait du Prince dont il est le Ministre ; chez un Prélat , les ornemens sacerdotaux , &c.

On appelle Salle d'Audience , celle qui chez un Ministre ou un Magistrat sert à recevoir les personnes du dehors qui viennent lui présenter des placets , où il écoute leurs plaintes & prend connoissance des différends qui naissent dans les familles & entre les Citoyens. Sa décoration doit être régulière & grave , & le lieu spacieux , selon l'importance de l'emploi du maître qui y tient ses Audiences.

On appelle Salle du Conseil , le lieu où s'assemblent , chez les grands Seigneurs , dans des jours marqués , plusieurs personnes de confiance & éclairées , pour y conférer ensemble de ses affaires particulieres , ou des intérêts publics , concernant la guerre , la marine , le commerce , &c. Ce lieu doit être décoré avec noblesse & dignité ; les tapisseries & les tableaux doivent faire son principal ornement.

On appelle Salle à manger , la piece destinée à prendre ses repas , soit à la Ville , soit à la campagne. Elle se décore ordinairement avec quelque magnificence , à moins qu'elle ne serve d'Antichambre , ainsi que cela se pratique dans la plupart des maisons particulieres ; alors on y supprime les glaces & les or-

(*m*) Ce nom vient , selon Vossius , de l'Allemand *Sahl* , qui a la même signification. Vitruve en définit de trois sortes ; il nomme les premières tetrastyles , ou à quatre colonnes ; les secondes Corinthiennes , qui ont des colonnes engagées dans le mur ; les troisièmes Egyptiennes , qui

dans leur pourtour ont un Péristyle de deux Ordres de colonnes isolées , l'un sur l'autre. Ce sont ces dernières que nous nommons Salons à l'Italienne. Voyez celui que j'ai donné dans le premier Volume de la décoration des édifices , Pl. 8.

Des Salles. nemens; mais autrement, depuis que l'on a regardé la table comme le lien de la société, on a rendu la décoration de ces pieces susceptible de richesse, & pour leur procurer plus de salubrité, on pratique des fontaines, des rafraichissoirs & des cuvettes dans les Antichambres voisines, ou dans les Vestibules, où l'on dresse aussi les buffets & où l'on place des réchauffoirs; après le service on reporte à l'office l'argenterie, les porcelaines, les cristaux, &c. On affecte encore, au lieu de paver les Salles à manger de marbre, qui est trop froid en hiver, de se servir de parquet. Il faut généralement éviter que ces pieces ne donnent dans l'enslade principale du bâtiment, étant pendant plusieurs heures du jour livrées aux domestiques ou aux officiers de la maison, ce qui interrompait la communication des appartemens de maître, & seroit un défaut de convenance que nous avons blâmé en parlant des Antichambres.

On appelle Salle des festins, une piece qui, dans un Hôtel-de-Ville ou dans une Maison Royale, est destinée à donner des repas somptueux aux personnes de la premiere distinction à l'occasion de quelques fêtes publiques, ainsi que la Ville en a donné à Paris à Sa Majesté à son retour de l'Armée, au mariage du Dauphin, ou qu'elle a coutume d'en donner à la naissance d'un Prince, à une publication de paix, &c.

On appelle Salle du bal, une piece destinée à recevoir publiquement les personnes masquées de l'un & de l'autre sexe, à l'occasion de quelques réjouissances extraordinaires; alors l'on choisit ou l'on bâtit exprès un lieu spacieux que l'on décore de Peintures à fresque & de Sculptures en carton, aussi bien que de tribunes, de gradins, de dorures, de lustres, de girandoles, &c.

On appelle Salle de spectacle, une piece bâtie exprès proche d'un Palais ou dans l'aile de quelque grand bâtiment, & où l'on pratique un théâtre, un orchestre, des loges & des gradins, pour y voir représenter des Opéra, des Comédies, & des Ballets, telle que M. le Duc de Chartres vient d'en faire élever une au Château de St. Cloud.

On nomme Salle de concert, une piece qui, dans une Maison Royale ou chez un Prince, est destinée pour rassembler nombre de Musiciens certains jours de la semaine, & dans laquelle sont élevées des tribunes pour la Musique & des gradins pour placer les personnes qui viennent l'entendre.

On donne le nom de Salle des bains au lieu où l'on place des baignoires, pour y prendre les bains de précaution ou de propreté. Il est bon de mettre autant qu'il est possible, ces sortes de pieces au rez-de-chaussée, & d'avoir soin que leur exposition soit au midi, & que leurs revêtemens soient de pierre de liais ou de marbre.

On appelle Salle de billard, celle qui est destinée à jouer à ce jeu, & qui pour cette raison doit être décorée avec simplicité, sans tableaux ni glaces. Ces pieces tiennent quelquefois lieu d'Antichambres ou de Vestibules, ainsi qu'il est pratiqué au Château de Marly.

Enfin la Salle du commun est, dans un bâtiment, un lieu situé proche les Offices, & où mangent les Officiers, ou un lieu placé auprès des Cuisines, & où la Livrée prend ses repas; ces pieces ne sont susceptibles d'aucune décoration.

Des Chambres à coucher.

Des chambres en général. On distingue dans la distribution d'un bâtiment considérable six especes de Chambres⁽ⁿ⁾, sçavoir celles qu'on nomme simplement Chambre à coucher, celles de parade, celles en alcove, en estrade, en niche, & en galetas. Il faut néanmoins sçavoir qu'en

(n) Le mot de Chambre vient du latin *camera*, voûte surbaissée, & dérivé de *camurus* courbé ou cambré, parce qu'anciennement la plupart des Chambres étoient voûtées en arc de cloître.

pour qu'une piece soit nommée Chambre, elle doit servir au repos, toutes les autres pieces d'un appartement devant avoir des dénominations particulieres, relativement à leur usage, malgré l'opinion des Anciens à cet égard, qui appelloient indistinctement Chambres, toutes les pieces habitées par les maîtres, à l'exception des Vestibules, des Salons, des Péristyles & des Galeries, auxquels nous donnons avec plus de vraisemblance les noms d'Antichambres, de Salles d'assemblée, de Cabinet, &c.

L'on entend sous le nom de Chambre à coucher proprement dite, une piece dont le lit est isolé & toujours situé en face des croisées, à moins que par quelque suggestion involontaire on ne soit obligé de le placer dans un des angles de la piece, où la commodité devienne préférable à la régularité; mais à parler juste, cette situation n'est tolérable que dans la Chambre d'un appartement privé, & non dans une piece qui se trouve dans l'ensfilade principale d'un bâtiment.

Des cham-
bres à cou-
cher.

On appelle Chambre de parade celle qui fait partie des appartemens connus sous ce nom, & dans laquelle on rassemble les meubles les plus précieux; aussi est-elle habitée par préférence, en cas d'indisposition, par la Dame du logis; elle y reçoit les visites de cérémonie, & y fait sa toilette par distinction; autrement elle se retire l'hiver dans de petits appartemens moins froids, & d'un service plus aisé pour les domestiques. Ordinairement les Chambres de parade sont ornées de colonnes qui renferment l'enceinte du lit, au-devant duquel est une balustrade, qui sépare cet endroit d'avec le reste de la piece, de maniere que cette enceinte est garnie d'étoffe, tandis que l'intérieur de la Chambre est revêtu de menuiserie. A propos de quoi nous dirons que l'éclat de l'or sur le blanc a fait préférer cette couleur à toute autre sur les lambris des appartemens, sans considérer néanmoins qu'en premier lieu elle est fort sujette à se noircir, lorsque dans une piece de parade, pendant l'hiver, il y a beaucoup de lumières & grand feu; qu'en second lieu elle paroît hors de convenance dans un endroit destiné au repos, imitant trop le plâtre ou le stuc, qui donne une idée contraire à la salubrité requise dans une piece faite pour cet usage.

Les Chambres en alcove ne diffèrent des précédentes qu'en ce que le lit est enfermé dans des cloisons de menuiserie qui en resserrent l'espace, de maniere à ne lui laisser qu'une place suffisante pour quelques sièges à côté du chevet. Ces alcoves servent le plus souvent à corriger la trop grande profondeur des pieces, qui sans cela deviendroient trop obscures; elles ont encore l'avantage de fournir aux deux côtés de l'alcove des garderobes, qui lorsqu'elles ont des dégagemens, procurent de grandes commodités à ces sortes de pieces.

Les Chambres en estrade étoient celles qui avoient un ou plusieurs gradins qui élevoient le lit. Elles étoient en usage le siècle dernier; mais ayant reconnu que cette inégalité, qui interrompoit le niveau d'une piece, avoit des désagrémens, on les a supprimées. Ces pieces différoient des Chambres en alcove en ce que la largeur de la menuiserie qui enfermoit le lit, étoit égale à celle de la piece, à l'exception de quelques arriere-corps & chambranles, & que quelquefois l'on y pratiquoit une balustrade ou appui pour renfermer l'enceinte de l'estrade.

Les Chambres en niche sont rarement d'usage dans les grands appartemens; elles sont réservées pour ceux qu'on nomme de commodité ou privés: on leur donne ce nom, parce que le lit est niché dans une espece d'alcove qui le contient, & dont la largeur & la longueur sont égales à celle du lit, qui ordinairement est situé en longueur, & pratiqué à deux chevets. Ces Chambres ont cela de commode qu'elles fournissent aux deux côtés de la niche des dégagemens, des garderobes ou des toilettes pour le service de la personne qui les occupe. Elles sont ordinairement destinées pour les petits appartemens adjacens à ceux de parade, ou pour les seconds étages, parce que leur diamètre & la hauteur de leur plancher ne peut

Des cham-
bres à cou-
cher.

peut entrer en comparaison avec les grands appartemens, à moins que l'élevation de ces derniers ne permette de pratiquer des entre-soles au-dessus des Chambres en niche.

Quoique ce genre de piece soit devenu fort à la mode en France, néanmoins il faut convenir que le service y est plus difficile que dans aucun autre endroit : raison pour laquelle on affecte souvent d'ouvrir le fond de ces niches par des coulisses ou par des itors, qui procurent aux domestiques la facilité de faire le lit du maître, sans le tirer au milieu de la Chambre, principalement quand le fond de cette niche se trouve adossé à des garde-robes ou à des dégagemens convenables.

On appelle Chambres en galetas, celles qui, dans les mansardes ou les combles d'un bâtiment, sont destinées aux Officiers de la maison, ou aux principaux domestiques, & qui alors n'ont aucune sujétion particulière, & dont la commodité seule fait l'objet.

Il y a quatre choses également intéressantes à observer dans la disposition d'une Chambre à coucher ; la première, que sa forme générale soit toujours plus profonde que large ; elle peut être carrée depuis le devant des croisées jusques à l'estrade ; mais toute la profondeur de cette dernière doit excéder le carré, ou, quand il n'y a point d'estrade, le pied du lit doit terminer à peu près l'un des côtés du carré.

Secondement, il faut, ainsi que nous l'avons déjà observé, que les croisées d'une Chambre soient toujours en face du pied du lit ; toute autre situation est désagréable, sur-tout dans un appartement susceptible de quelque décoration.

Troisièmement, que les cheminées soient placées de manière qu'elles marquent le milieu de la piece, depuis les croisées jusques à l'estrade, & qu'elles soient situées du côté opposé à la principale entrée de la piece.

Quatrièmement, il faut avoir attention que les portes, quoiqu'assujetties à l'ensfilade de tout le bâtiment, soient assez peu distantes du mur de face pour laisser un écoinçon raisonnable entre le piédroit de la porte & la cheminée, autrement cette dernière ne peut être utile, comme on le remarque dans une des Chambres à coucher de l'Hôtel de Bellisle, où l'on n'a laissé aucun intervalle entre le chambranle de la porte qui y donne entrée, & celui du jambage de la cheminée.

Ordinairement sur les murs de refend on affecte des portes feintes, opposées à celles d'ensfilade, qui par cette simétrie placent les cheminées au milieu de la piece, mais il en résulte un inconvénient ; c'est qu'alors il ne reste plus de place raisonnable pour mettre des sièges à cause de l'espace qu'occupe d'un côté l'estrade, & de l'autre les croisées ; je dis raisonnable, car il ne paroît pas vraisemblable de poser des sièges devant les vitreaux d'une porte qui, quoiqu'elle soit feinte, semble aux étrangers devoir s'ouvrir. D'ailleurs la hauteur des meubles en altere la proportion, & interrompt l'ordonnance de la piece ; cependant c'est un défaut qu'il est difficile d'éviter ; aussi à l'Hôtel de Soubise a-t-on, pour s'en éloigner, affecté seulement le dessus de porte (o) ; mais comme ce dernier, pour satisfaire à la grandeur de celui qui lui est opposé, occupe beaucoup d'espace, il en résulte que la partie qui reste depuis le dessous de ce tableau jusqu'au-dessus du lambris d'appui, est trop peu élevée par rapport à sa largeur, & fait un panneau de mauvaise forme. Ce défaut doit porter indifféremment à éviter cette décoration du côté opposé aux portes, & à lui substituer un compartiment qui n'ait rien de commun avec son ordonnance, ou à souffrir peu de sièges dans ces sortes de pieces. Il est vrai que l'usage d'une Chambre à coucher semble en exiger moins que toute autre ; mais encore est-il de la décence qu'elle en contienne un certain nombre.

La hauteur des chambres à coucher, aussi bien que celle de toutes les pieces d'un appartement un peu considérable, doit être tenue d'une élévation proportionnée à leur

(o) Voyez la Planche 61, page 97 du Livre d'Architecture de M. Boffrand.

diamètre. Ordinairement l'on prend la longueur du plus grand côté, plus celle du plus petit, & la moitié de ces deux sommes la détermine, sur-tout lorsque l'on veut former ses plafonds en calotte, à l'imitation des voûtes; alors ces calottes, avec la hauteur des corniches, peuvent avoir environ le quart de toute la hauteur de la pièce. Ces voûtes étoient anciennement presque toutes ornées d'Architecture, de Peinture & de Sculpture; aujourd'hui la Sculpture seule y préside; cependant on ne peut disconvenir que la plusieurs de ces plafonds qu'on voit au Château des Thuilleries, à Versailles, à Meudon, à Vincennes & ailleurs, n'ayant des beautés réelles, qui sont à la vérité un peu pesantes pour la plupart, mais qui néanmoins paroissent préférables aux ornemens trop légers & sans liaison qu'on affecte dans la plus grande partie de nos décorations intérieures. Presque tous les grands maîtres ont vu de ce que j'avance; nos Architectes même admirent disent-ils, ces beaux ouvrages du siècle passé, cependant ils se laissent entraîner au torrent; les Sculpteurs savent leur en imposer jusques dans nos Temples, où l'on a travesti les décorations autrefois nobles, simples & majestueuses, en des compositions remplies d'ornemens frivoles, bizarres, chimériques, & mal entendus.

Des char-
bres à cou-
cher.

Les observations que nous venons de faire ne regardent que la décoration; cette partie est sans doute très-intéressante dans l'Architecture, mais toute essentielle qu'elle paroisse, elle est insuffisante ici sans la commodité, puisque les pièces de maîtres les mieux décorées sont imparfaites, si elles ne sont accompagnées de celles destinées pour leur usage particulier, & tout ensemble de celles qui sont nécessaires aux personnes employées à leur rendre service, je veux dire de garde-robes, de lieux à souper, & enfin de dégagemens relatifs à la grandeur du bâtiment, à la destination des pièces, à l'état & à la différence des deux sexes, qui demandent plus ou moins de ces garde-robes pratiquées, éclairées, & dégagées convenablement. L'on peut même dire que cette partie de la distribution est une des plus grandes épreuves où l'on puisse mettre l'expérience, l'intelligence, les ressources & le génie d'un Architecte.

Des Cabinets.

On comprend sous ce nom des pièces dont l'usage est différent, & qui sont de deux espèces: de la première sont les Cabinets (p) où l'on traite d'affaires particulières, où l'on tient Conseil (q), ceux qui servent à l'étude, ou qui sont destinés à recevoir des livres, des tableaux, des bijoux, des bronzes, &c. Il convient que ces derniers soient pratiqués en aile, qu'ils ne fassent pas partie de l'ensemble principale des appartemens de société, & qu'au contraire la garde en soit confiée à des personnes sages, qui aient soin de leur entretien. On doit observer dans leur ordonnance la symétrie, & la proportion; leur exposition dépend absolument de la diversité de leurs usages, étant essentiel d'observer de placer les Cabinets d'étude au Levant, ceux de livres & de tableaux au Septentrion, le jour étant plus égal de ce côté-là, & devant venir directement du ciel, & non par réflexion, car les faux jours ou les jours glissans ôtent aux tableaux la plus grande partie de leur effet. A l'égard de leur proportion, il convient que leur hauteur corresponde à leur diamètre, & qu'on y fasse, autant qu'il est possible, venir le jour d'en haut, d'où il résulte deux avantages; le premier, que l'on gagne de la surface pour ranger les livres & les tableaux; le second, que ces ouvrages de l'esprit & de l'art reçoivent un jour plus uniforme, & que l'on est moins exposé à la distraction dans ces sortes de pièces, où le recueillement est nécessaire. Pour ce

Des Cabie-
nets.

(p) Cabinet, en latin *tablinum* & *musæum*, pièce séparée.

(q) On dit néanmoins plus communément Salle du

Conseil que Cabinet, cette pièce étant sujette à recevoir une nombreuse assemblée.

Des Cabinets.

qui regarde la simétrie, elle consiste dans l'arrangement des tableaux, qui doivent être distribués avec ordre & avec goût, & sans que l'on confonde les Auteurs ni les genres de Peinture, qui ordinairement se divisent par classes, & se placent en différentes pieces, comme on l'a observé dans les Cabinets de M. le Duc d'Orléans, de M. le Duc de Talard, de M. le Marquis d'Argenson, de M. de Gagny, de M. de Julienne, de M. la Boissiere, de M. de Thiers, &c : tous Cabinets très-curieux, & qui méritent l'attention des amateurs par la collection considérable des trésors qu'ils renferment, mais entre lesquels on n'en voit que deux au Palais Royal qui soient éclairés par en haut, & qui seuls fussent pour faire sentir l'avantage de cette maniere d'éclairer les Cabinets d'un tel genre.

Les Cabinets de la seconde espece sont pour les Oratoires, les toilettes, les méridiennes, les aïssances, &c. Leur exposition est plus indifférente, & leur décoration moins susceptible de gravité : il convient seulement d'y observer une élégance relative à leur usage ; & c'est dans ces sortes de pieces qu'un Architecte peut donner carrière à son génie, & introduire à son gré les ornemens de Sculpture & de Peinture, les glaces, les dorures, &c, qui en font autant de retraites amusantes & agréables.

En général on met au nombre de ces pieces les garderobes de maîtres ; elles sont connues sous le nom de petits appartemens, parcequ'on y pratique de petites Chambres à coucher & des dégagemens, soit au rez-de-chaussée, soit en entre-soles : voyez ce que nous avons dit à ce sujet en parlant des Chambres à coucher.

Des Garderobes.

Des Garderobes.

On distingue deux especes de Garderobes (r), l'une composée d'une partie des pieces que nous venons de nommer, l'autre à l'usage seulement des domestiques, telles que sont les Chambres où ils couchent la nuit près de leur maître, ainsi que les lieux où ils tiennent leur linge, leurs habits & autres utensiles convenables à la propreté. Il n'est besoin que d'y observer qu'elles soient éclairées & pourvues de cheminées selon leur destination, & qu'elles ayent des dégagemens qui puissent aider le service des domestiques, sans troubler les maîtres, avec des escaliers dérobés qui montent ou qui descendent aux Antichambres communes, sans que ces domestiques soient obligés de passer par les principales pieces d'un appartement.

Des Galeries.

Des Galeries.

Les Galeries (s) dans un bâtiment sont de grandes pieces dont la largeur doit être à la longueur au moins comme 1 est à 4, & au plus comme 1 est à 6. Les plafonds doivent en être voûtés pour plus de magnificence, ou tenus en calotte. Il en est de plusieurs especes ; les unes servent à contenir ce qu'on a de plus précieux, soit en meubles, soit en bijoux ; d'autres sont seulement destinées à contenir des livres ou des tableaux : quelques-unes à rassembler la société & à jouer ; celles-ci servent dans un grand Palais de lieu d'assemblée, & celles-là de passage pour la communication des grands appartemens. Selon leurs différens usages & leur décoration, on les nomme Galeries d'Architecture, comme celle du Louvre, qui a 243 toises de longueur sur 5 de largeur ; ou de Peinture, comme celle du Luxembourg peinte par Rubens ; ou de Sculpture, comme celle du Château de Clagny ; ou Galerie magnifique, lorsqu'elle réunit tous ces genres de beauté, telle que celle de Versailles, peinte par le Brun.

(r) Garderobe, en latin *vestiarius*, que Perraut entend dans Vitruve par *cella familiarica*; connue aujourd'hui sous le nom de Cabinet d'aïssance. Garderobe chez les Italiens est pris pour Gardemeuble.

(s) Galerie en latin *porticus*.

Il faut observer que les voûtes de ces Galleries soient par les deux extrémités en arc de cloître, comme à la Galerie de l'Hôtel de Toulouse, & non pas terminées en berceau, comme celle de Versailles : & que les croisées qui les éclairent soient grandes, spacieuses & terminées en voussures, afin que la lumière frappe sur les plafonds. La voûte de la Galerie de St. Cloud, peinte par Mignard, est mal éclairée, la hauteur des croisées n'ayant que la moitié de celle de la Galerie. Lorsqu'on veut revêtir de tableaux les murs des Galleries, il faut éviter de les percer des deux côtés de leur longueur par des croisées, comme on l'a fait à celle du Luxembourg & à l'Hôtel de Villars : ces faux jours nuisent à la Peinture. Celle de l'Hôtel de Toulouse est mieux éclairée, n'ayant que d'un côté des croisées, vis-à-vis desquelles sont placées des glaces qui leur font symétrie. On met rarement des cheminées dans les Galleries, principalement lorsqu'elles sont fort grandes : celles de Versailles, du Louvre, de Meudon, de St. Cloud n'en ont point. On en a placé à l'une des extrémités de celle du Palais Royal, de l'Hôtel de Toulouse, & de Villars, parce qu'elles ont moins de longueur. L'entrée de ces Galleries est opposée aux cheminées, dont la forme & la grandeur produisent un assez bel effet.

Des Galleries.

Pour échauffer des pièces de cette étendue, il faudroit nécessairement plus d'une cheminée, ainsi qu'on l'a observé dans une des grandes Salles du Palais du Luxembourg, où deux cheminées sont rangées sur le même mur de refend ; ce qui n'est pas à imiter, l'utilité devant s'accorder avec la symétrie. Il faudroit du moins en pareil cas, qu'elles fussent vis-à-vis l'une de l'autre dans les deux extrémités ; alors on seroit obligé d'entrer dans ces Galleries sur la longueur d'un des murs de refend, ce qui ne seroit jamais si bien, parce qu'on seroit dans la nécessité de tourner à droite & à gauche, pour appercevoir l'ensemble de leur décoration.

Nous avons dit, en parlant des Cabinets de tableaux, qu'il conviendroit de les éclairer par en haut, comme ceux du Palais Royal, il seroit également à souhaiter que les Galleries destinées au même usage, ou à servir de Bibliothèque, le fussent aussi, quoique je n'en sache aucun exemple ; on en tireroit un grand avantage pour la lumière & pour la surface des murs qui resteroient libres, à l'exception des portes qui y donneroient entrée, & cela procureroit le moyen de pratiquer des Appartemens triples dans un bâtiment un peu considérable. L'on ne devroit donc éclairer ces Galleries d'une autre façon que lorsqu'elles seroient destinées à la société & à contenir une nombreuse assemblée, parce qu'en ce dernier cas elles demandent plutôt de la gayeté que le recueillement qu'on cherche dans les autres.

Il est aussi fort bon d'observer de placer les Galleries en aile, & qu'elles ne soient pas comprises dans le principal corps de bâtiment : ayant néanmoins attention, autant qu'il est possible, qu'elles fassent partie de l'ensfilade générale. Non seulement on doit les situer de cette manière parce que l'entrée de ces grandes pièces ne doit pas être ouverte à tout le monde, mais aussi parce que, lorsqu'elles se trouvent au rez-de-chaussée, on ne peut guère distribuer des appartemens au-dessus, à cause de la difficulté d'y élever des murs de refend pour placer des cheminées au premier étage.

Leur exposition, leur matière, & leurs ornemens doivent être relatifs à leur usage : Une Galerie qui renferme des tableaux & des livres, ne doit pas être au Midi : Le marbre doit être préféré à la menuiserie dans une Galerie publique : Les ornemens, les dorures, les glaces, doivent dominer dans celles destinées à la Société, au Jeu, au Bal, aux Concerts, &c.

Il convient de placer aux extrémités de ces Galleries, des Sallons qui leur servent d'issue ; mais il faut observer avec soin que ces pièces soient libres,

qu'elles ne fassent pas partie d'un appartement de commodité, ou qu'elles ne servent point de Cabinet paré, de Chapelle, &c. Autrement les coups d'œil de ces Galleries seroient limités; il convient au contraire de les prolonger autant qu'il est possible, & de les terminer par une porte croisée, qui réussit mieux que quelque décoration que ce puisse être.

Des Chapelles à l'usage des bâtimens civils.

Des Chapelles.

Sous le nom de Chapelle on entend ordinairement un lieu où est élevé un autel, qui fait partie d'une Eglise, & qui est destiné à quelque dévotion particulière, comme la Chapelle de la Vierge à St. Roch, ou à St. Sulpice; c'est encore dans une maison Royale, ou dans un Château, une petite Eglise au rez-de-chaussée, avec Tribune pour la Musique, comme à Versailles & à Fontainebleau: ou enfin c'est dans un Palais ou une Maison de plaisance, une piece près d'un appartement, & dans laquelle est un autel (t) où se célèbre & s'entend la messe, sans qu'il soit besoin de sortir. Telle est à Paris celle des Thuilleries & celle du Luxembourg. Quelquefois l'on donne à leur décoration extérieure quelque marque de distinction; mais on ne doit l'approuver, que lorsque cette Chapelle est contenue dans un Pavillon particulier & détaché du reste du bâtiment; car autrement le mélange des simboles de la Religion Chrétienne, qui se trouvent confondus avec les allégories d'un bâtiment civil, & souvent même avec les attributs du Paganisme, est un défaut de convenance, qui doit blesser tout esprit raisonnable, ainsi qu'on le remarque au Palais du Luxembourg du côté du jardin.

Quelquefois ces Chapelles sont pratiquées proche des principales pieces, ce qui est d'une grande commodité; ou bien il faut traverser tous les appartemens pour y arriver, comme à Versailles, à Fontainebleau, & à Meudon; ou descendre & monter des appartemens pour entendre la Messe, comme au Château des Thuilleries & au Palais du Luxembourg: ce qui est une grande sujettion, surtout en hiver, où l'on est exposé à l'air froid pendant la longueur du trajet. Mais si d'un côté il s'y trouve de la difficulté, de l'autre il est contre la décence de placer trop près des appartemens de société une Chapelle, dont l'usage exige qu'elle soit éloignée de toute action mondaine, & je trouve que c'est manquer essentiellement à ce qu'on doit à la Religion, que de pratiquer ces Chapelles, comme on le fait aujourd'hui indistinctement dans nos bâtimens, près des Antichambres où se tient la livrée, ou dans des armoires, ou retranchemens placés dans la Salle à manger, dans la Salle de compagnie, &c. Cela ne me paroît tolérable que dans des bâtimens Episcopaux, où des personnes consacrées à Dieu font leur résidence, ou bien lorsque la nécessité veut que des personnes pieuses, ou infirmes, aient près d'elles leur Oratoire & un Autel, pour y entendre le Service Divin.

La décoration de ces Chapelles ne demande pas moins de retenue dans son ordonnance, que de précaution pour leur situation. Leur grandeur doit être proportionnée à l'étendue du bâtiment, au nombre des maîtres & à celui des domestiques; de manière qu'on est obligé, selon le besoin, de pratiquer par distinction des Tribunes pour les premiers, & des places particulières pour les derniers; considération qui détermine souvent à faire monter de fond ces Chapelles, comme à Choisi-le-Roi, à Meudon, &c. Leur construction doit être toute de pierre dure,

(t) Autel, en latin *altare*, qui vient d'*altus* haut, parce qu'il est élevé de terre. C'est chez les Chrétiens une table qui est ordinairement d'une seule piece, ou de marbre ou d'une autre pierre, sur laquelle on célèbre le Sacrifice de la Messe. On appelle grand Autel ou maître Au-

tel celui du Chœur d'une Eglise; il y en a d'isolés, de flanqués, à double parement, &c.

On appelloit Autel chez les Payens, une espee de piédestal quarré, rond, ou triangulaire, orné de bas-reliefs, d'inscriptions, &c.

ou de liais, & leur ordonnance composée de grandes parties : il faut que les ornemens en soient distribués avec choix & sans confusion : la proportion & la simplicité doivent y présider plus que dans toute autre décoration, ne convenant point d'introduire dans un lieu de recueillement des ornemens frivoles ou des formes capricieuses, si contraires à la Majesté du lieu. Celles de Meudon, de Clagny, & de Sceaux sont des modèles parfaits dans ce genre, & préférables à celles où la peinture, la dorure, & la diversité des marbres produit de trop petites parties. A cette occasion, je ne puis me lasser de répéter qu'il faut affecter de la convenance suivant le caractère & l'usage des pièces, non seulement dans le choix des ornemens, mais aussi dans celui des matières, aussi bien que dans l'accord des parties avec le tout, sans quoi on tombe dans une répétition mal entendue & dans un désordre aussi désagréable que contraire aux préceptes de la bonne Architecture.

Des Châ-
pelles.

Des Escaliers.

Il en est de plusieurs espèces dans l'art de bâtir ; savoir des Escaliers à deux rampes, comme celui de St. Cloud, à trois rampes, tel que celui des Thuilleries, de triangulaires, ceintrés, à jour, sphériques, suspendus, à vis St. Gilles, en arc de cloître, en fer à cheval, &c. Nous nous réduirons seulement à parler en général de leur situation, de leur grandeur, de leurs différentes formes, de la lumière qu'on doit y ménager, de leur décoration, & de leur construction.

Des Eca-
liers.

De la situation des Escaliers dans un bâtiment.

Anciennement on plaçoit les Escaliers hors œuvre, on les a mis ensuite dans l'intérieur & au milieu d'un bâtiment : Tel est celui qu'on voit encore aujourd'hui au Palais du Luxembourg. A présent on les place à côté du Vestibule, ainsi qu'on le peut remarquer au Palais des Thuilleries, parce qu'on a reconnu que les Escaliers situés dans le milieu de l'édifice masquoient l'ensfilade de la Cour avec celle des jardins. Plusieurs Architectes regardent comme arbitraire de les mettre à la droite ou à la gauche du bâtiment : quelquefois même ils les placent dans les ailes de leurs édifices, ainsi qu'à l'Hôtel de Bellisle, au Palais Royal, &c. Il faut cependant convenir, que lorsque l'aspect du bâtiment nous indique plusieurs étages, il est nécessaire que l'Escalier s'annonce du vestibule, & plutôt à la droite qu'à la gauche, parce qu'il semble que nous sommes naturellement portés à chercher de ce côté-là ce qui nous est propre, soit préjugé, soit habitude ; il est certain que nos meilleurs Architectes nous ont recommandé cette situation pour les Escaliers, comme un principe invariable. Il y a néanmoins des circonstances, où l'on peut passer par dessus cette règle, principalement lorsque par rapport à l'intérieur du bâtiment & à l'exposition de ses aspects, il convient de pratiquer à droite les appartemens de société, pour jouir du point de vue, qui très-souvent, dans une maison de plaisance, ne se rencontre que de ce même côté : autrement on ne peut trop insister sur la nécessité de placer les Escaliers comme nous le recommandons, & de les situer de manière qu'ils soient visibles dès le Vestibule, quoique nous ayons des exemples anciens & modernes où ils semblent placés indifféremment. Ceux des Palais Farnese, Gaëtan, Altieri, Caffarelli, de la Chancellerie, & du Capitole à Rome sont à gauche, de même qu'à Paris ceux des Hôtels de Toulouze, Amelot, la Villière, du Maine, de Beauvais, &c. Au lieu que ceux du Palais du Pape au Vatican, à *Monte Cavallo*, au Palais Borghese, & de Chigi, sont à droite, comme on l'a pratiqué à Paris aux Château des Thuilleries, aux Hôtels de Maignon, de Soubise, de Rohan, au Château de Maisons, &c.

De la grandeur des Escaliers.

Des Escaliers.

On peut dire en général, que la grandeur d'un Escalier dépend de l'étendue du bâtiment & du diamètre des pièces. Rien ne seroit plus contraire à la convenance que de faire un Escalier principal trop petit, pour monter à des appartemens spacieux, ou d'ériger un trop grand Escalier dans une maison particulière, puisqu'il est essentiel dans l'Architecture d'observer un rapport direct entre les parties & le tout.

Par la grandeur d'un Escalier, nous entendons l'espace qu'occupe sa cage, la longueur de ses marches (*u*) & le vuide qu'on observe entre les murs d'Echiffre (*x*) ou le Limon (*y*) rampant; car il est à remarquer, que dans tous les genres d'Escaliers pratiqués pour l'usage des Maîtres, leur giron (*z*), la hauteur des marches, & celle des appuis des balustrades & des rampes, doivent partout être les mêmes, en observant néanmoins que dans ceux qu'on nomme moyens, & qui sont aussi à l'usage des maîtres, la longueur des marches n'ait pas moins de quatre pieds, afin que deux personnes de front puissent descendre & monter commodément.

La grandeur des Escaliers ne signifie pas seulement la surface qu'ils occupent, mais aussi leur élévation, qui n'est jamais moindre que de deux étages, & qui souvent est beaucoup plus haute, ce qu'il faut éviter, étant mieux que les rampes ne montent qu'au premier étage, quoique souvent au-dessus de ces derniers on soit obligé de pratiquer un Attique ou une mansarde, pour le logement des personnes subalternes, ou pour distribuer de petits appartemens particuliers, parce qu'alors pour arriver à cet étage supérieur, il suffit d'un petit Escalier particulier, qui en même tems serve à monter aux terrasses. En ce cas le grand Escalier devient susceptible d'une plus grande élégance, & du rez-de-chaussée on en aperçoit mieux l'extrémité supérieure, qui ordinairement se termine en calotte, ou en voussure, avec corniches, ornées de Sculpture, &c.

De la différente forme des Escaliers.

L'on peut dire que la diversité des formes des Escaliers est aussi grande que celle

(*u*) Sous ce nom l'on entend la partie de l'Escalier sur laquelle on pose le pied, & qui tout ensemble signifie la longueur de la marche, sa largeur ou giron, & sa hauteur. On les appelle aussi degrés, du latin *gradus*; il y a des marches qu'on appelle carrées ou droites, d'autres qu'on nomme marches d'angle, gironnées, délardées, moulées, rampantes, &c.

Les carrées sont celles dont le giron est contenu entre deux lignes parallèles.

Les marches d'angle, sont celles qui sont situées dans la plus grande longueur des quartiers tournans.

Les marches gironnées, sont celles des quartiers tournans d'un Escalier circulaire ou ovale.

Les marches moulées, sont celles qu'on a démaigries & chanfrinées par dessous, & qui portent leur délardement.

Les marches moulées, sont celles qui ont une moulure sur l'extrémité du devant de leur giron, & à la partie supérieure de leur hauteur; cette espèce de marche est appelée par les Ouvriers quart-de-ronnée, parce que généralement ils appellent ainsi tout contour en cercle ou demi-cercle parfait, qui approche de cette figure; mais dans une marche ornée de moulures, le nom de quart-de-rond est impropre, parce que jamais on n'en doit faire usage à l'extrémité supérieure d'une moulure, à moins qu'il ne soit renversé; au contraire il faut y pratiquer une espèce de tore ou grosse astragale, c'est-à-dire une mou-

lure circulaire composée d'un demi-cercle avec un filet & un congé.

Les marches rampantes, sont celles dont le giron est tenu fort large & incliné en devant.

(*x*) Echiffre est le mur rampant qui porte les marches d'un Escalier, & sur lequel on pose la rampe de pierre ou de fer. Il est ainsi nommé, parce que pour poser les marches, on marque sur ce mur des chiffres qui expriment leur quantité, la largeur de leur giron, leur hauteur, &c. Vitruve nomme les Echiffres *scapi scalarum*.

(*y*) Limon, du latin *limus*, qui signifie biais ou incliné, est une tablette rampante, qui dans un Escalier sert à porter les marches & les balustrades ou rampes de fer. Les limons sont aussi appelés par Vitruve *scapi scalarum*.

(*z*) Giron, sous ce nom on entend la largeur d'une marche sur laquelle on pose le pied; il est ainsi appelé du latin *girus* un tour, parce que les anciens Escaliers sont la plupart circulaires; il en est de droits, de triangulaires, & de rampans; le premier est celui qui est continué entre deux lignes parallèles, soit que les marches soient droites, courbes, ou sinuées: le second est celui qui se rétrécit vers le collet & s'élargit vers le mur de cage: le troisième est celui qui a une grande largeur & une pente assez considérable pour que les chevaux puissent en monter les marches, comme celui du grand Escalier en fer à cheval de Trianon.

des

des bâtimens ; les anciens les faisoient allez souvent circulaires, ensuite on les a fait presque tous carrés ; aujourd'hui on leur donne indistinctement des formes variées selon que la distribution du bâtiment, l'inégalité du terrain, ou la sujettion des issues semblent l'exiger. Il est cependant certain que dans les bâtimens de quelque importance, les formes régulières paroissent mériter la préférence, ce genre de piéces demandant beaucoup de retenue ; autrement lorsque les rampes (♣) sont irrégulièrement circulaires, les girons des marches se trouvent inégaux, ce qui rend leur pratique peu sûre, notre pas étant naturellement réglé, ainsi que nous le dirons en son lieu.

La figure de ces sortes de piéces est du nombre des choses où la solidité des préceptes doit prévaloir sur le génie, le feu, & l'invention ; c'est pourquoi, sans avoir égard aux exemples des Escaliers de la plupart de nos bâtimens modernes, nous ne pouvons trop recommander de sagesse dans leur composition ; & si quelquefois on se trouve contraint d'arrondir les angles d'un rectangle, ou d'un quadrilatère (forme la plus en usage pour les Escaliers de quelque considération) ce ne doit être que pour donner plus de grace à la cage, & satisfaire à la symétrie des écoinçons, qui quelquefois deviennent irréguliers dans l'intérieur de l'Escalier, par la sujettion de la décoration extérieure, ou par celle de quelque forme triangulaire, ou circulaire des piéces de dégagement qui y sont adossées.

De la maniere dont on doit éclairer les Escaliers.

Quoiqu'on soit obligé de faire usage des Escaliers presque autant de nuit que de jour, il n'en est pas moins vrai qu'on doit être attentif à répandre une lumière égale dans toute leur surface, autrement, lorsqu'on la fait venir seulement d'un côté de la cage, les rampes qui lui sont opposées, sont presque toujours obscures, comme on peut le remarquer au Château de Versailles, dans le grand Escalier des Princes. C'est pourquoi lorsqu'on se trouve dans un lieu ferré, il conviendrait d'éclairer l'Escalier en lanterne, comme on l'a fait à celui des Ambassadeurs, du même Château, parce qu'alors la lumière plonge sur chaque rampe, principalement lorsqu'elles ne montent qu'au premier étage, auquel cas elles ne se rencontrent jamais l'une sur l'autre. Par le nom de lanternes, je n'entends pas celles qui sont inclinées, telle qu'est celle de l'Escalier que nous venons de citer ; cette forme convient d'autant moins dans ce lieu qu'il est vaste & qu'il appartient à une Maison Royale, où il auroit été convenable que cette lanterne eut été élevée perpendiculairement, dans le goût des coupoles de nos Eglises.

De la décoration des Escaliers.

En général, la convenance, ainsi que la symétrie, doit présider à la décoration d'un Escalier. Par le nom de convenance nous entendons la prudence avec laquelle on doit éviter la profusion des ornemens & des membres d'Architecture dans l'Escalier d'une maison particulière, même dans ceux qui sont vastes & appartiennent à un bâtiment public, tel qu'un Monastere, un Hôpital, une Maison Religieuse, &c. où la douceur des rampes, la longueur des marches, la grandeur de

(♣) Rampe, appellée par Vitruve *scalaria* ; sous ce nom on comprend autant une suite de degrés sans interruption, entre deux palliers, que leurs balustrades à hauteur d'appui, soit que ces dernières soient de marbre, de pierre, de fer, &c. On appelle rampe courbe une portion d'Escalier à vis suspendue, ou à noyau évuidé, laquelle se trouve par une cherche ralongée, pour former

des quartiers tournans dans tous les différens genres d'Escaliers susceptibles de quelque portion circulaire.

On appelle rampe à relief, celle dont la continuité est interrompue par des croisettes ou piédestaux placés vers les palliers, comme à l'Escalier du Palais Royal, à Paris ; ces rampes ne sont pas à beaucoup près si bien que celles qui sont continues.

Décora-
tion des Es-
caliers.

la cage, & l'appareil de leur construction doivent être les principaux objets. Cet esprit de convenance doit même être exactement observé dans une Maison Royale, afin qu'il se rencontre une progression sensible de richesses, entre la décoration de ces genres de pieces & celle des appartemens, qui chacun à part doivent être décorés suivant leur usage & leur destination.

Les Escaliers des bâtimens de Paris qui me semblent le mieux décorés suivant les préceptes dont nous parlons, sont ceux des Hôtels de Toulouſe & de Thiers : ceux des Hôtels de Soubiſe, de Luynes, de Tunis, &c, qu'on s'est aperçu après coup être trop simples, & où l'on a, par un excès opposé, répandu trop de richesses, montrent assez qu'il ne s'agit pas d'avoir pour objet de faire un bel ouvrage de Peinture. Il faut ici comme ailleurs de la vraisemblance, & c'est pour cette raison qu'il est essentiel que l'Architecte examine tout ce qui se fait dans un bâtiment, en supposant qu'il ait la connoissance de tous les arts relatifs à celui de bâtir; seul moyen de mériter ce titre, & de s'attirer la confiance des hommes du premier ordre.

Plus il paroîtra nécessaire d'introduire de la décoration dans un Escalier, plus il sera important d'éviter que les palliers (a) du premier étage ne mettent à couvert celui du rez-de-chauffée, & ne dérobenent les coups d'œil de la cage & même de la calotte, qui quelquefois se décore de Peinture, à la place de laquelle néanmoins je voudrois plutôt employer des bas-reliefs de Sculpture, à moins que le revêtement & les rampes ne fussent de marbre, comme il s'en voit quelques-uns en France; sans quoi un sujet colorié dans le plafond tranche trop sur une décoration de pierre, comme on le remarque à celui de la Bibliothèque du Roi, où pour éviter de la Sculpture, j'aurois préféré une griffaille ou un camayeu, qui auroit eu plus d'unifon avec le ton de l'Architecture de pierre dont il est construit.

Les rampes des Escaliers ajoutent beaucoup à leur décoration; mais pour qu'elles fassent un bel effet, il faut qu'il ne s'y trouve pas les ressauts qu'on remarque à ceux du Palais Royal & du Luxembourg; pour obvier à l'obliquité des balustrades, on peut substituer les rampes de fer, qui étant composées d'ornemens courans & légers, masquent mieux cette irrégularité. Il faut néanmoins convenir que dans l'Escalier d'une maison d'importance, les balustrades doivent être préférées aux rampes, ces dernières ne devant être mises en usage que dans les lieux ferrés, parce qu'elles occupent moins d'espace, & communiquent plus de lumière aux marches.

De la construction des Escaliers.

La partie la plus essentielle un Escalier est la construction, qui a pour objet la solidité, l'art du trait, & la beauté de l'appareil. En effet, l'on peut s'y dispenser de la décoration, mais il faut absolument leur donner une solidité capable de résister à la poussée des voûtes qui les composent, & au mouvement continu des personnes qui fréquentent journellement les différens appartemens d'un édifice public ou d'un bâtiment un peu considérable. Cette construction se fait de marbre, de pierre, ou de bois de charpente; ces derniers Escaliers ne sont en usage que pour servir de dégagemens aux appartemens d'un grand Hôtel, ou pour des maisons à loyer; car les grands Escaliers d'une maison de quelque importan-

(a) Pallier ou repos, est un espace entre deux rampes, & dans les retours d'un Escalier. Sa largeur est ordinairement égale à la longueur des marches, & il sert à se délasser de la fatigue d'avoir monté ou descendu de faire une certaine quantité de marches. Il y a des demi palliers qui n'ont de largeur que deux girons, & que Philibert de

Lorme appelle double marche; mais il en faut éviter l'usage, si ce n'est dans les Escaliers à vis, où de vingt en vingt marches on peut pratiquer ces palliers qu'on nomme triangulaires. Ces derniers sont nommés par Vitruve *strattones graduum*, & ceux des Amphithéâtres qui sont circulaires, *diazomata*.

ce se construisent toujours en pierre, & sont composés de diverses manieres, soit en arc & voussure rampante ou droite, soit en tour creuse, avec des culs de four, des trompes, &c; & leurs grands palliers sont soutenus par des plate-bandes droites, en coupe, & par claveaux à tête égale.

Construc-
tion des Es-
caliers.

Ceux de marbre ont la même sujettion que ceux construits de maçonnerie, & ne diffèrent de ces derniers que par leur revêtement, le massif des voûtes & des murs étant aussi de pierre, & seulement recouvert de marbre par compartimens, uni à la maçonnerie par des agraffes de bronze ou de fer scellées en plomb, comme ceux de Versailles, celui de St. Cloud, &c.

Quelquefois, par économie, l'on construit les grands palliers de charpente soutenue par un poitrail servant de marche de pallier, contre lequel viennent s'appuyer les arcs rampans des rampes: ces planchers alors se revêtissent de maçonnerie ornée de cadres qui imitent la pierre. Ce genre de construction, quoique moins estimé que ceux qui sont entièrement de pierre, apporte beaucoup de légèreté dans la décoration des Escaliers & il est aussi solide, mais il résiste moins à la fatigue que souffrent ces sortes de pieces.

De quelque genre de construction qu'on veuille faire usage, il faut rendre la forme des voûtes légère, d'un beau galbe & sans jarrets, & pratiquer, autant qu'il est possible, des piédroits sous la naissance des rampes, pour en soutenir le poids & la poussée, sans néanmoins trop embarrasser le rez-de-chaussée de ces Escaliers, afin qu'il semble que ces voûtes portant en l'air, soient retenues seulement par l'art du trait.

Il faut observer cependant de la retenue dans ce genre de construction; car quoique la théorie nous rassure contre la hardiesse de ces voûtes, il est de la prudence d'un Architecte de conserver de la vraisemblance dans ses productions, principalement dans la construction des Escaliers; autrement on n'y monte qu'avec crainte, & cette inquiétude peut nuire à l'usage de ces sortes de pieces, qui faute des précautions nécessaires deviennent semblables aux édifices Gothiques qu'on trouve plus singuliers que raisonnables. Les bâtimens ne devant être élevés que pour la conservation des hommes, il ne faut pas que dans l'art il paroisse de la magie; trop de hardiesse étonne plus qu'elle ne satisfait, conséquemment une légèreté trop affectée, quoique reconnue solide, ne doit pas être plus recevable dans ce cas-ci que la pesanteur extravagante qu'on affectoit dans les Escaliers du dernier siècle.

Il ne suffit pas néanmoins de prendre un milieu entre la maniere de construire ces Escaliers avec trop de pesanteur, & celle de leur donner trop de légèreté. L'art consiste dans la proportion des voûtes, soit par rapport à la forme de leurs courbes, soit par rapport à la relation de leur largeur avec leur hauteur. Par exemple, jamais les voûtes d'un Escalier ne feront un bon effet, si toute la grandeur de la cage n'est proportionnée à la hauteur du premier étage; car si pour faire un Escalier dont les rampes fussent douces on vouloit leur donner beaucoup de longueur, alors il faudroit allonger le côté du rectangle, sans que pour cela le plancher pût être plus élevé. Or cette nouvelle grandeur de cage, sous une hauteur de plancher donnée, seroit paroître les voûtes trop écrasées pour la grandeur de l'Escalier, de maniere que de quelque artifice dont on usât dans l'art du trait pour rendre cette voûte légère, les parties ne s'accordant pas avec la masse, cette union des contraires produiroit toujours un mauvais effet.

La beauté de la construction des Escaliers consiste encore dans l'art de l'appareil, c'est-à-dire, dans la régularité des assises établies dans une même hauteur, dans la précision & dans la propreté des joints, & dans le ragréement des paremens, des cadres, des moulures, &c. C'est par le secours de l'appareil, qui ajoute beaucoup à l'ornement d'un édifice, que la Chapelle de Versailles, l'Observatoire, la

Fontaine de la rue de Grenelle, & le Dôme des Invalides, à Paris, sont au-dessus de tous les autres monumens de cette Capitale, quoiqu'elle en renferme un grand nombre de beaucoup plus somptueux par leur étendue & leur magnificence.

Des Perrons.

Il est encore une sorte d'Escalier, que l'on appelle Perrons ^(b), qui sont toujours à découvert, & placés dans les dehors d'un bâtiment. Ces Perrons se font de différentes formes & grandeurs, selon l'espace & la hauteur où ils doivent arriver; de manière qu'on les fait quarrés, ceintrés, à pans, doubles, &c. On appelle Perrons quarrés ceux qui sont d'équerre, comme à la Sorbonne, au Val de Grace, à Marly, &c.

Les ceintrés sont ceux dont les marches sont rondes ou ovales. Il y en a dont une partie des marches est en dehors & l'autre en dedans, ce qui forme un pallier circulaire, comme il s'en voit dans les jardins du Belvedere, à Rome; quelques-uns ont des palliers ovales, comme au jardin du Luxembourg, à Paris.

Les Perrons à pans, sont ceux dont les encoignures sont coupées, tel est celui du Portail du College des Quatre Nations.

Les Perrons doubles, sont ceux qui ont deux rampes égales qui arrivent à un même pallier, tel est celui du Capitole; ou qui ont deux rampes opposées, pour arriver à deux palliers, on en voit un pareil dans la cour des Fontaines, à Fontainebleau. Il en est d'autres qui ont ces deux dispositions, tel que celui du Château neuf de St. Germain, du dessin de Guillaume Marchand, Architecte de Henry IV. & ceux du jardin des Thuilleries, de le Nautre. L'usage de ces derniers est fort ancien, car au rapport de Délandes, dans son Livre des Beautés de la Perse, on voit encore les vestiges d'un Perron de cette espèce, parmi les ruines de Tchelminar, près Schiras, dans le même Royaume.

Distribution des dehors d'un édifice.

Après avoir parlé des loix générales de la distribution concernant l'intérieur d'un Edifice, ce seroit ici le lieu de dire quelque chose touchant la distribution des dehors, qui regarde l'arrangement des avant-Cours, des Cours principales, des basses Cours, & des bâtimens qui les environnent, aussi bien que la distribution intérieure de ces mêmes bâtimens, dans lesquels sont comprises les Ecuries, les Remises, les Cuisines, les Offices, les Orangeries, les Appartemens des Bains, les Chenils, les Laiteries, les Ménageries, &c. Mais comme ce que nous avons à dire sur l'ordonnance de ces différens lieux & leur rapport avec tout l'Edifice, demande des figures qui peignent aux yeux beaucoup mieux que la spéculation la plus étudiée, nous nous réservons à parler de l'accord général de ces parties & de leur application en particulier, lorsque nous ferons la description de toutes les especes de bâtimens qui composent le V^e & le VI^e volume de ce Recueil, & nous allons traiter d'une manière générale de la distribution qui appartient aux Jardins de propriété; cette partie de l'Architecture ayant une relation assez intime avec la distribution intérieure des Edifices.

Je dirai seulement à propos des basses-cours & de leurs bâtimens, que la convenance doit y présider, comme par-tout ailleurs; c'est-à-dire, qu'indépendamment des différentes commodités relatives à l'usage de chacun en particulier, il faut les traiter avec plus ou moins de richesse, ou de simplicité, selon qu'ils sont plus ou moins partie de l'ordonnance générale de l'Edifice. Car il n'y a point de doute que lorsque ces bâtimens se trouvent situés en aîle le long des avant-cours, ou qu'ils servent d'avenue au Château, il est à propos qu'ils se ressentent de la présence des maîtres, au lieu que lorsqu'ils sont enfermés par des murs de clôture, la symétrie leur suffit; considération œconomique, qui doit porter l'Architecte à distribuer son plan suivant l'importance, ou la fortune de celui pour lequel il bâtit.

(b) Perron, en latin *podium* & *suggestum*.

Principes généraux sur la distribution des Jardins de propreté, & sur ce qui concerne les Jardins de plaisance.

Nous ne nous proposons point ici de traiter de ce qui regarde la science de l'Hydraulique (c), ni de ce qui appartient à l'Agriculture (d), M. Belidor (e) a parlé de l'une en homme consommé, & M. de la Quintinie (f) a traité de l'autre à fond. Ce qu'on trouve dans le Livre qui a pour titre *la Théorie du Jardinage*, touchant les Jardins de propreté, sembleroit même devoir nous dispenser d'en parler dans cet Ouvrage, si notre objet n'étoit pas de faire des observations générales sur ce qu'on a exécuté en France dans ce genre, & d'en faire des applications particulières, en en donnant la description. La comparaison qu'on en pourra faire alors, nous paroît le moyen le plus certain de parvenir à l'excellence de la distribution d'un Parc, relativement à la diversité des bâtimens & à l'inégalité du terrain, qui donne toujours à un Architecte de nouvelles occasions d'exercer ses talens.

Des Artistes qui ont excellé dans le Jardinage.

Les Architectes qui ont excellé dans la décoration des Jardins, sont entr'autres Messieurs le Bouteux, Cottart, le Nautre, le Blond, des Gots, &c. sans compter ceux qui sont actuellement vivans & qu'il seroit trop long de citer ici. On peut juger de la variété de leur génie par la distribution des Jardins des Maisons Royales, des Châteaux, & des autres édifices susceptibles de Jardinage qu'on trouvera dans ce Recueil.

Personne n'ignore que de tous les Auteurs que nous venons de nommer, M. le Nautre (g) n'aît été le plus habile de son siècle pour la partie des Jardins de propreté. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir les Jardins de Versailles, de Marly, de Meudon, &c. qui sont l'admiration des Etrangers & l'étude de tous les Artistes qui veulent faire leur profession de cette partie de l'Architecture, & l'on conviendra aisément que rien ne peut être plus utile pour le progrès de cette science que les plans que nous offrons, qui sont levés exactement d'après les Ouvrages exécutés sous ce grand Maître, & qui seuls peuvent nous dédommager du silence que cet excellent génie a gardé touchant les préceptes de son art. Au reste, comme je l'ai déjà dit, je ne rapporterai point ici les détails de la distribution de ces Jardins : Ils seront répandus dans le cours de ce Traité. Nous nous bornerons à pénétrer dans les moyens dont il s'est servi pour accorder avec tant de succès la beauté des masses avec les parties, la grandeur avec l'élégance des formes, & enfin la magnificence & la variété, qui dans tous les ouvrages qu'il a fait exécuter sont marquées du sceau de l'immortalité.

En général, nous dirons qu'il y a cinq observations essentielles à faire avant que

(c) L'Hydraulique est l'application de l'Hydrostatique aux machines propres à élever les eaux. Les Anciens s'en servoient pour leurs jeux d'Orgues & de Flûte; ce que signifie proprement le mot d'hydraulique. Aujourd'hui il désigne non-seulement la connoissance de toutes les machines hydrauliques, mais encore celle de tout ce qui est propre à l'usage des eaux, & qui a pour objet leur dépense, leur vitesse, leur poids, leur nivellement, leur conduite, leurs réservoirs, &c; voyez l'Architecture Hydraulique de M. Belidor.

(d) Voyez son origine, page 17.

(e) M. Belidor, Colonel d'Infanterie, ancien Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fère, &c. est de tous les Auteurs modernes qui ont écrit sur les Mathématiques, celui à qui nous avons le plus d'obligation par rapport aux Arts, & qui a le plus contribué à faire prendre à nos Ingénieurs & à nos Architectes du goût pour cette science, par l'ordre & la clarté qui régnent dans ses ouvrages.

(f) M. de la Quintinie, directeur des Jardins fruitiers & potagers du Roi, cite dans son Livre plusieurs Auteurs

dont l'antiquité n'a pas effacé la réputation, lesquels avoient écrit de l'Agriculture avant lui, tels que Columelle, Caton, Varron, Théophraste, Xenophon, Geoppona, dont il a tiré, dit-il, des préceptes fort utiles; & il ajoute que M. Arnaud d'Andilly, Auteur moderne qui a traité de la culture des arbres fruitiers, sous le nom du Curé d'Henouville, lui a été d'un grand secours; mais il blâme ouvertement quantité d'autres Ecrivains qui ont parlé fort obscurément sur cette science.

(g) André le Nautre, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, Contrôleur général des bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France, naquit en 1627, & mourut en Septembre 1700; il est enterré à St. Roch, dans la Chapelle St. André; on voit sur le tombeau de cet Artiste son buste sculpté par Coyzevox. On doit à ce grand homme la perfection du Jardinage en France, ce qui lui avoit acquis la confiance & les bienfaits de Louis XIV. & lui avoit fait une réputation dans toutes les Cours Souveraines, qui se font adressées à lui, non seulement pour avoir des dessins & des conseils, mais qui lui ont envoyé des élèves, pour pouvoir s'instruire sous un aussi habile maître.

Maximes
fondamen-
tales sur le
Jardinage.

d'entreprendre la distribution & la plantation des Parcs, ou des Jardins de propreté, sçavoir une situation (*h*) avantageuse, une exposition saine & salubre, la bonté du terroir, la commodité du lieu, & celle d'une eau abondante & pure. Après quoi, l'on peut établir quatre maximes fondamentales, concernant leur disposition. La première, de corriger la trop grande irrégularité d'un terrain par le secours de l'art. La seconde, d'affecter, autant qu'il est possible, de prolonger le coup d'œil que forment les enfilades principales d'un Parc. La troisième, de ne pas mettre toutes les parties à découvert, non seulement afin d'avoir de l'ombre pour aller du lieu de l'habitation aux pièces de verdure qui en sont éloignées, mais parce qu'il est bon d'exciter ceux qui se promènent dans un Parc, à visiter les différens Bosquets qu'il renferme, & qui, chacun à part, peuvent contenir des curiosités dignes d'attention. La quatrième exige enfin, qu'en donnant de la variété aux différentes pièces de verdure, on tâche qu'elles imitent la nature dans ses productions: imitation toujours préférable à la contrainte de l'art, & qui dans toutes les occasions & chez presque tous les Peuples, est regardée comme le principal objet du Jardinage. On reconnoitra l'agrément de cette préférence par la comparaison que l'on pourra faire des Jardins de Marly, de Versailles, & de Trianon, où l'art paroît contraindre & foumettre par-tout la nature, au lieu que dans les Jardins de Meudon, de Sceaux, de Chantilly, & de Liancourt, la nature paroît présider, & n'avoir appelé l'art à son secours, que pour rendre ces lieux susceptibles de quelque régularité.

Quand je fais cette réflexion, ce n'est pas que je pense qu'il faille négliger d'embellir les Jardins des maisons de plaisance: il est sans doute nécessaire de marquer de la distinction entre eux & un Parc, une Forêt, un Bois. Mais j'ose avancer qu'une promenade n'est véritablement belle qu'autant qu'elle peut rassembler des points de vue vastes, intéressants & variés; de manière qu'il me semble, qu'après avoir orné les parties qui environnent le bâtiment, l'on doit trouver dans la nature de quoi satisfaire la vue par des objets opposés, qui présentent par leur diversité autant d'intervalles pour passer alternativement de la régularité des formes à ce beau désordre que produisent les vallées, les côtes, les montagnes, l'un faisant valoir l'autre par son opposition, & transportant, pour ainsi dire, le Spectateur de la vie tumultueuse à la vie tranquille. On est touché de ce sentiment à l'aspect des Jardins de St. Germain en Laye, de ceux de Meudon, & même de ceux de Marly & de St. Cloud; mais il n'en est pas de même des Jardins de Versailles & de Trianon, qui sont limités de toutes parts, & qui deviennent tristes pour tous ceux qui ne sont pas amateurs des beaux arts. Tous les trésors qu'ils renferment présentent plutôt aux yeux l'effort de l'esprit humain, que la simplicité de la nature, suivant laquelle les talus de gazon, les rampes, les escaliers, les berceaux & les palissades, où l'industrie ne paroît pas beaucoup, sont souvent préférables à l'affectation des murs de terrasse, aux grands escaliers de pierre, ou de marbre, aux fontaines revêtues de bronze, à quantité de berceaux de treillage élevés à grands frais, aussi bien qu'à une profusion de vases, de figures de diverses matières précieuses, plus propres à manifester la magnificence d'un grand Prince, qu'à présenter à l'idée une promenade tranquille & une retraite convenable à la Philosophie.

Au reste, quelque magnificence ou quelque simplicité qu'on veuille affecter dans les Jardins de propreté, on en distingue de trois especes, sçavoir ceux d'un niveau égal, ceux en pente douce, & ceux qu'on nomme en terrasse.

De tous ces Jardins, ceux de niveau & plantés dans les plaines, sont les plus commodes pour la promenade: leur entretien est moins coûteux & leur point de vue plus étendu; mais ordinairement ces Jardins sont tristes & sans variété, à moins

Des Jar-
dins de ni-
veau.

(*h*) En Allemagne on préfère les situations des montagnes aux vallées; en Angleterre, au contraire, on fait choix des fonds à cause des canaux; en France les mi-côtes sont préférées, ainsi qu'on le remarque à Marly, à Bellevue, à St. Cloud, &c.

que d'y faire une dépense très-considérable, & qui n'est pas toujours à la portée des Propriétaires. Quelque égalité de terrain qu'on ait, lorsque le lieu est spacieux il convient d'y observer toujours une pente imperceptible, pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie, qui autrement séjournent dans les allées, & les détruisent en peu d'années. Pour donner quelque diversité au plan d'un Jardin de cette espèce, & profiter de quelques points de vue, s'il est possible d'en avoir, on peut en égalisant le terrain & pratiquant les pentes nécessaires, construire des terrasses en pierre dans son pourtour, ainsi qu'on l'a pratiqué aux Thuilleries, ou des taluts & des gradins de gazon, comme il s'en voit dans le Parc de Choisy, ou des rampes douces, telles que celles des Jardins du Château de Montmorency.

Les Jardins plantés à mi-côte, sont les plus fatiguants. Lorsque l'on veut se passer, par économie ou autrement, de construire des terrasses, au moins faut-il former par intervalle des esplanades presque de niveau, de la largeur d'environ 100 toises, & à chaque extrémité pratiquer des taluts de gazon avec des gradins, en face de chaque maîtresse allée. C'est dans ces occasions qu'il faut sçavoir tirer avantage de ces taluts réitérés, en imaginant selon le besoin, des Amphithéâtres, des Vertugadins, des Rampes, &c. qui non seulement soutiennent le plein-pied des Bosquets auxquels ces rampes donnent entrée, mais qui doivent aussi s'accorder avec les pentes des allées principales; d'ailleurs lorsqu'elles sont trop roides, elles doivent être coupées par des chevrons de gazon, pour rejeter les eaux des deux côtés, ainsi qu'on l'a observé dans les Jardins du Château d'Issi, lequel est à mi-côte.

Des Jardins à mi-côte.

Les plus magnifiques Jardins sont ceux en terrasse, tels que ceux de Meudon & de St. Germain en Laye, pratiqués sur le sommet d'une montagne assez élevée. Ces Jardins sont généralement estimés à cause des points de vue dont on jouit dans leur intérieur, quand on ne peut avoir recours à ceux des dehors, tant parce que du haut des éminences on voit les formes des parties découvertes, que parce qu'ils sont favorables à la chute des eaux jaillissantes, chaque terrasse se servant mutuellement de réservoir. D'ailleurs la diversité de ces terrasses offre autant d'amphithéâtres également satisfaisants, soit qu'ils soient vus d'en bas, soit qu'on regarde de la plus grande élévation; ce sont autant de scènes différentes, qui leur font donner la préférence sur toutes les autres dispositions, pourvu néanmoins qu'on puisse avoir de longues esplanades d'une terrasse à l'autre. Il est vrai que ce genre de Jardins coûte considérablement à construire, & exige un entretien continu, mais comme on ne les entreprend que pour l'embellissement des maisons de quelque importance, & dont la situation semble les exiger, l'agrément qui en résulte dédommage en quelque façon des frais qu'on est obligé d'y faire.

Des Jardins en terrasse.

C'est à un Architecte à composer son plan sur la différente disposition de ces Jardins, de manière à ne pas faire inconsidérément usage pour un terrain en pente, d'une forme qui conviendrait à un terrain de niveau. Il doit sçavoir que l'optique raccourcit toujours les longueurs situées horizontalement, & qu'à raison de la distance & du point de vue d'où l'on doit appercevoir ces formes diverses, il faut, par exemple, donner à un cercle, pour qu'il paroisse tel, comme seroit une pièce d'eau, un tapis vert, &c. une forme Elliptique, dont le grand diamètre soit parallèle à la perpendiculaire qui vient se terminer au point de vue; qu'on doit former un carré long, lorsqu'on veut appercevoir un quadrilatère, & rendre ces formes plus ou moins oblongues, selon que le terrain est tout-à-fait de niveau, en pente, ou en contrepente, & qu'en général il faut en user de même pour toutes les parties qui sont élevées les unes sur les autres, & qui forment des retraites, afin que vues d'en bas, les hauteurs apparentes aient une proportion convenable avec les largeurs & la masse générale. Ces considérations exigent une intelligence au-dessus d'une pratique ordinaire, sans néanmoins qu'il suffise de s'en rapporter à la seule théorie, qui ne fournit souvent que des desseins élégants & d'assez bon goût en apparence, mais

qui lorsqu'ils sont exécutés, deviennent quelquefois lourds & pésants, s'il n'arrive pas au contraire qu'ils aient le défaut opposé.

Après avoir parlé des loix les plus indispensables qui regardent la disposition générale des Jardins, nous allons passer aux différentes parties qui les composent, tels que sont les Parterres, les Boulingrins, les Palissades, les Bosquets, &c. & l'on en trouvera l'application dans la description des maisons Royales & de Plaisance qui sont contenues dans ce Recueil.

Des Parterres.

Des diffé-
rentes es-
peces de
Parterres.

Les Parterres (*i*) sont de grandes pieces de verdure de peu de relief, entourées de plates-bandes (*k*) de fleurs, ou de bandes de gazon. Ils occupent ordinairement la largeur & l'espace découvert qui environne le Château, & ils entrent pour quelque chose dans la distribution générale des Jardins de propreté, leur forme dépendant de celle des charmilles & des palissades qui les enferment. Leur proportion, quoique moins scrupuleuse que celle qu'on observe dans la décoration des bâtimens, demande néanmoins une correspondance relative entre leur longueur & leur largeur, & entre leur grandeur totale & celle de l'espace qui les contient. En général il faut qu'ils soient composés de grandes parties, principalement dans un lieu vaste, devant avoir attention de mettre plus de détail dans leurs ornemens, à mesure qu'ils seront plus étendus, & au contraire que les contours qui les composent soient sans ressort & peu chargés de compartimens, quand ils occupent un petit espace.

L'on en compte ordinairement de trois especes, les premiers sont nommés de Broderie, les seconds en Compartimens, & les troisièmes à l'Angloise.

Parterres
de brode-
rie.

Les Parterres de Broderie sont ceux dont les desseins sont composés de rinceaux, d'enroulemens, de fleurons, de palmettes, de volutes, d'entrelas, &c. dont les contours sont formés par des traits de buis nain, & dont les compartimens sont remplis de couleurs variées, qui imitent la Broderie. Il ne faut pas abuser de la diversité de ces couleurs; elles tranchent trop sur le fond, & elles sont d'une grande sujettion. Les plus beaux Parterres que nous ayons dans ce genre, sont ceux du Jardin des Thuilleries, étant composés d'un dessein élégant & varié, qui fait un très-bon effet. Cette sorte d'ornement demande une étude particulière: tel Architecte, qui d'ailleurs entend bien la décoration des bâtimens, se trouve novice dans cet art; ce qui fait que de tous les tems les hommes de mérite ont fait leur capital de cette partie de l'Architecture, & quoique l'on puisse regarder les Parterres comme la plus petite partie d'un beau Jardin, il n'en est pas moins vrai, qu'étant la plus proche du bâtiment, il y faut observer de la grace dans les formes, & du vrai-semblable dans la composition, contre l'opinion des Anciens, qui les chargeoient d'ornemens ridicules, tels que des chiffres, des armoiries, des animaux, &c. Aujourd'hui que l'on a reconnu que le dessein étoit l'ame de toutes les productions de l'art, on a senti qu'il n'est point de vraie beauté où regnent la confusion & le défaut de convenance; conséquemment que dans cette partie, comme par-tout ailleurs, on doit s'éloigner de

(i) Parterre vient du verbe latin *partiri*, diviser; il signifioit anciennement une place à bâtir, en latin *area hortensis*.

(k) Les plate-bandes servent dans les Jardins à contenir des fleurs, des arbrisseaux, des plantes, &c. On en compte de quatre especes; les premières sont celles qui sont continues autour d'un Parterre, labourées en arcs de cercle bombé; elles doivent avoir au moins trois pieds de largeur; quand elles sont plus étroites, il est difficile d'y distribuer des fleurs de différentes saisons, qui dans un Jardin bien entretenu doivent se succéder sans intervalle; pour cette raison on peut leur donner jusqu'à six pieds & rarement au-delà, autrement il faudroit marcher dans ces

platebandes pour les cultiver.

Les secondes, sont découpées en compartiment, à l'usage des Jardins fleuristes placés ordinairement près les croisées d'un appartement à rez-de-chaussée du principal corps de logis.

Les troisièmes, sont seulement formées de deux traits de buis avec un massif de gazon au milieu, & sont séparées par deux sentiers.

Les quatrièmes, sont toutes plates, formées de deux traits de buis, sablées comme le fond du Jardin, & dans lesquelles on range alternativement des caisses, des vases, des ifs, &c.

tout ce qui en apporte, dans les choses qui paroissent les moins susceptibles de règles & de principes.

Les Parterres à compartimens sont ceux dont le dessein se répète avec symétrie, qui sont composés de massifs de gazon découpé, au lieu de Broderie, & entourés de plates-bandes de fleurs, tels que ceux du Jardin du Luxembourg. Ces Parterres sont devenus fort en usage, principalement à la Campagne, parce qu'ils coutent peu d'entretien & qu'ils sont faciles à rétablir; au lieu que ceux de Broderie, lorsque la naissance & les traits du buis viennent à périr, ou parce qu'ils sont devenus vieux, ou par la chaleur d'une année trop sèche, demandent d'être replantés à neuf, sans quoi l'on a le désagrément, pendant plusieurs années, de voir des vuides considérables qui nuisent à la symétrie & au coup d'œil.

Parterres
en compartimens.

Les Parterres à l'Angloise diffèrent de ceux à compartimens, en ce qu'ils ne doivent être composés que d'une seule piece de gazon entourée d'une plate-bande, & de sentiers qui partagent l'une & l'autre. Ils portent ce nom, parceque l'usage en est venu d'Angleterre. Ils sont à présent fort à la mode, composant de grandes parties, & étant propres aux Jardins publics, aux maisons de Campagne, & en général dans tous les lieux où la simplicité doit l'emporter sur la magnificence. Pour qu'ils soient agréables, il faut ainsi qu'à tous les tapis verts, y planter le gazon, & non le semer, & préférer au Printems, la fin de l'Automne pour cette opération, à cause des pluies abondantes de cette dernière saison, qui lui font prendre racine, de manière qu'en Mars il peut être battu, tondu, & sarclé, & former un coup-d'œil agréable, pareil à celui des Parterres du Palais Royal, qui au lieu de plates-bandes, sont enfermés d'un treillage à hauteur d'appui.

Parterres à l'Angloise.

Des Boulingrins.

Les Boulingrins (1) sont ordinairement placés près des Parterres, lorsque l'on veut décorer une grande partie découverte, au devant & en face d'un bâtiment, & qu'une trop grande quantité de pieces de broderie ne procureroit pas assez de variété. D'ailleurs ces Boulingrins qui sont renfoncés en forme de talut, produisent une agréable diversité dans la composition d'un plan. Ces pieces de verdure ont encore cela d'utile, que lorsque l'on veut pratiquer une piece d'eau dans le milieu de leur renfoncement, cette inégalité de terrain donne de la chute aux conduits, & procure plus de hauteur au jet; ou bien quand pour la magnificence on place un buffet, une nappe, une cascade, dans l'une de leurs extrémités supérieures, ce même renfoncement facilite la multiplicité des cuvettes, & produit une diversité dans ces genres de pieces, qui satisfait beaucoup. On en peut juger en considérant sur le plan général de Trianon, le Boulingrin nommé *le plafond*; c'est un des plus beaux morceaux de cette espece que je connoisse dans nos maisons Royales. Voyez la Planche premiere du Tome V.

Des Boulingrins.

Des Quinquonces.

Les Quinquonces (m), quoique formés par des arbres de haute tige, peuvent être mis au nombre des pieces découvertes, parce que lorsque l'extrémité de ces

(1) Plusieurs Auteurs font dériver le nom de Boulingrin de boule, qui signifie rond, & de grain qui veut dire pré ou gazon; mais en général, comme la forme des Boulingrins est arbitraire, on doit entendre sous ce nom toute piece de verdure renfoncée en glacis de 3 ou 4 pieds de profondeur, & ornée d'un tapis vert au milieu, ainsi qu'on en voit plusieurs au Jardin des Thuilleries.

(m) Quinquonce ou Quinquonge, du latin *quinque*, qui a cinq onces ou parties, s'entend d'un plan d'arbres disposés de manière qu'à chaque angle d'un carré il y en

ait un, aussi bien que dans le milieu, de sorte que cette symétrie répétée réciproquement, forme un bois percé à jour d'allées parallèles en tout sens. Aujourd'hui l'on supprime celui du milieu, ou l'on ne le plante que pour quelques années, pour jouter promptement du couvert que produisent ces arbres mis près à près, & lorsqu'ils ont pris une certaine force, on les supprime; les allées alors deviennent plus larges: on élague la chevelure des arbres, & l'on en laisse monter la tige, ce qui produit plus d'air & d'agrément à la promenade.

Des Quinquonces.

arbres est élaguée , la vûe perce au travers des allées que forment leurs tiges , sans que pour cela ces allées empêchent d'appercevoir les charmilles ou palissades , qui sont derriere. Quelquefois on gazonne le dessous de ces arbres , à la réserve seulement de quelques allées de traversé. Lorsqu'on y employe des lizieres de charmilles , il faut avoir attention qu'elles n'excèdent pas la hauteur d'appui. Au milieu de ces Quinquonces , qui ne sont d'usage que dans les formes régulières , on peut pratiquer des Cabinets ou des Salles ornées de tapis verts : alors les charmilles de hauteur d'appui , dont nous venons de parler , forment des massifs , tels qu'il s'en remarque dans les Jardins de Marly ; de maniere que lorsque ces Salles sont assez grandes pour y pratiquer des Boulingrins , & que ces derniers se trouvent entourés de ces charmilles reçepées à hauteur d'appui , cela forme une agréable diversité , d'où dépend la plus grande partie du succès des Jardins de propreté.

Des Terrasses.

Des Terrasses.

On employe les Terrasses dans les Jardins où les bâtimens sont situés sur le sommet d'une montagne , ou à mi-côte. De toutes les dépenses qu'exige l'art du Jardinage , celle des Terrasses est la plus considérable par les travaux immenses qu'occasionnent le transport des terres , leur déblay & leur remblay ; dépense qui après la perfection de l'ouvrage , ne s'apperçoit qu'à peine de la part de ceux qui n'avoient pas connoissance du terrain avant qu'il fut dressé ou planté. Mais aussi faut-il convenir que rien n'annonce tant de magnificence que ces Terrasses quand elles se trouvent disposées de maniere à former des amphitéâtres embellis d'Escaliers & de murs de revêtement , & traitées dans un genre relatif à celui du Jardinage qu'elles environnent , & au bâtiment qui les accompagne. On voit un des plus parfaits modeles en ce genre , dans la Terrasse & les Escaliers de l'Orangerie de Versailles , dont l'ordonnance , la grandeur & la dépense égalent celles des Romains dans la plupart de leurs édifices. Celle de Meudon , du côté des Jardins , est encore d'une très-grande beauté , quoique traitée dans un genre différent , aussi bien que celle du Château neuf de St. Germain en Laye , sans parler de beaucoup d'autres , qui parce qu'elles ne sont pas si considérables , n'en doivent pas moins être imitées.

L'on compte trois especes de Terrasses ; la premiere est celle que l'on soutient par des murs de maçonnerie revêtus de membres d'Architecture , ornés de bossages , de refends , de tables , de rocailles , de congellations , de pétrifications , de masques , de fontaines , & couronnés de balustrades. Dans les secondes , au lieu de murs , l'on pratique des taluts en glacis , qui soutiennent les terres revêtues de gazons , où l'on forme des gradins , & qu'on orne d'arbrisseaux , d'arbres en boule , de figures , de vases , &c. Les troisièmes n'ont ni murs ni taluts ; mais elles sont composées d'estrades , de vertugadins , de cavaliers , de gradins , & de rampes douces , avec de fréquens palliers de niveau , chantournés & ornés de compartimens disposés avec simétrie.

Des Escaliers pour les Jardins.

Des Escaliers de Jardins.

De même que les Terrasses dont nous venons de parler se construisent de trois manieres , l'on compte aussi trois fortes d'Escaliers dont on fait usage dans les Jardins de propreté , selon que l'exige la magnificence du lieu : sçavoir , les Escaliers de maçonnerie , composés de rampes , avec des marches & des palliers ; ceux qui sont en rampes douces , sans marches , mais toujours appuyés par des murs de maçonnerie ; & ceux qui sont tout de gazon en forme de gradins , soutenus de taluts inclinés & garnis de verdure.

Les Escaliers de pierre, ou de marbre, comme il s'en voit à Versailles, peuvent être variés à l'infini, selon la disposition du terrain, la hauteur des terrasses, & l'étendue qu'on a pour en prolonger la surface; mais en général il faut observer que les marches n'excedent pas le nombre de 11 ou 13, sans compter les repos, & qu'elles ayent de giron au moins 14 pouces, & au plus 18 sur 5 ou 6, y compris trois lignes de pente, qu'on'est obligé de donner à toutes les marches qui font à découvert, & l'on doit avoir soin de les faire d'une grande longueur, principalement quand les murs de Terrasse se trouvent fort élevés, & qu'on ne veut pas mettre en usage des balustrades, pour servir d'appui aux rampes & aux palliers; ce qui ne se pratique qu'aux terrasses de la plus grande élévation, telle que celle de l'avant-cour du Château de Meudon; encore celle de St. Germain en Laye n'en a-t-elle point, quoiqu'elle soit d'un assez grande hauteur.

Des Escaliers de Jardins.

Les Escaliers à rampe douce doivent être d'un facile accès, afin que non seulement on les puisse monter ou descendre aisément, mais encore pour que le transport des terres, des orangers, des cariolles, &c. puisse s'y faire. Quelquefois l'on pratique des marches en talut, dont la hauteur est au plus de trois pouces, & dont la pente est du quart du giron, qui ordinairement se fait de 3 à 4 pieds. Telles sont celles du Jardin de Trianon, du côté du grand canal de Versailles.

Les Escaliers de gazon ne peuvent ni être si considérables que les précédens, ni aussi durables; mais ils ont cela d'agréable, qu'ils sont toujours verts, qu'ils sont faciles à exécuter, qu'ils coûtent peu à construire & à entretenir; il s'en voit de cette dernière espèce & en amphithéâtre, dans les Jardins de Marly. Ils sont un chef-d'œuvre dans ce genre.

Comme toutes ces différentes parties sont découvertes, elles doivent environner le principal corps de bâtiment, & en former le point de vue principal, ainsi que les figures & les vases de différentes matieres, dont les allégories doivent répondre au genre des pièces qui leur servent de théâtre, afin de ne pas transporter inconsidérément des Nayades, des Nymphes, &c. dans les bois & les bosquets, ni placer avec autant d'imprudence, les Silvains, les Faunes, &c. dans la décoration des Fontaines. D'ailleurs, comme les grandes esplanades sont limitées par des charmilles & des palissades, qui servent de fond à ces figures, elles y font toujours un bel effet; ainsi qu'on le remarque dans les Jardins de Versailles, où l'on en voit une si grande quantité qu'on a peine à comprendre que dans un si court espace de tems, la France ait pu trouver assez d'Artistes pour produire tant de merveilles; il semble même qu'ils se font efforcés à l'envi les uns des autres, de seconder les vûes de Louis XIV qui a voulu faire de ce Palais une des merveilles de l'Europe.

Des Cabinets de treillage.

Les Cabinets de treillage sont encore partie de la décoration des esplanades, & quoiqu'on en puisse mettre dans des parties éloignées du Château, on affecte du moins de les placer à l'extrémité de quelques grandes allées qui alignent les principales enfilades, de manière qu'elles paroissent faire partie du tout ensemble lorsqu'on les apperçoit. Leur excessive dépense les a fait supprimer dans la plupart de nos jardins, quoiqu'on en voye encore quelques-uns d'une grande beauté dans ceux de Clagny, de Chantilly, & dans le Labyrinthe de Versailles. Les Cabinets diffèrent des Portiques, en ce que ceux-ci servent de frontispice à l'entrée de quelque grande allée. C'est ainsi que sous le nom de berceau l'on entend ces allées construites artificiellement avec du treillage garni de verdure, telles que sont celles des jardins de Sceaux, de Marly, & du jardin de Silvie à Chantilly, qui ne diffèrent des berceaux naturels, qu'en ce que ce sont seulement les arbres & la verdure qui font les frais de ces derniers.

Des Cabinets de treillage.

Si les figures, les vases, les treillages, les parterres de broderie, & les palissades fervent à l'embellissement des jardins de propreté, il faut cependant convenir que rien ne contribue plus à leur magnificence que les canaux, les fontaines jaillissantes, les cascades, &c; & que par cette raison on les rassemble, autant qu'il est possible, près du bâtiment, pour former un tout-ensemble avec les autres parties que nous venons de nommer.

Des Fontaines.

Des Fontaines. Je ne parlerai pas ici de l'origine des Fontaines; l'Auteur de la Théorie du Jardinage a rapporté, page 318, l'opinion de plusieurs Philosophes à cet égard; je m'arrêterai seulement à la décoration de celles qui, ainsi que nous venons de le remarquer, contribuent le plus à l'embellissement des jardins des maisons de plaisance.

On comprend sous ce nom les bassins, les cascades, les buffets, &c, ainsi que les fontaines jaillissantes, ornées d'Architecture, de figures & d'ornemens, construites en pierre, en marbre & en bronze. L'ordonnance de ces dernières consiste premierement dans la distribution des eaux amenées du réservoir par des tuyaux de différens calibres, qui produisent des chutes & des jets de diverses especes; c'est cette science qu'on appelle Hydraulique. Elle consiste secondement dans la beauté de leurs formes, dans le choix de leurs attributs & dans la diversité de leurs matieres; cette partie exige la connoissance du bon goût qui se manifeste par le dessein qui en est l'ame. Lorsque ces deux parties se trouvent réunies dans la composition d'une Fontaine, elle présente aux yeux des spectateurs un genre de beauté qui les enchante, & qui se joignant au murmure des eaux jaillissantes, sert à rendre la promenade d'un Parc plus intéressante & plus agréable.

Entre toutes les Fontaines, les cascades tiennent le premier rang; elles sont de deux especes, les unes qu'on nomme naturelles (*n*), les autres artificielles. Les premières sont appellées naturelles, parce qu'à l'imitation de la nature, on y profite de l'inégalité du terrain, pour produire des chutes & des bouillons, sans que l'art paroisse y prêter d'autre secours que quelques verdure & rocailles, ou parce que des eaux de source les font jaillir continuellement, telles que la plupart des Fontaines de Chantilly & de Liencourt; alors ces Cascades, quoiqu'à l'usage des jardins de propreté, sont nommées champêtres. Les secondes sont appellées artificielles, parce qu'elles sont construites à grands frais, par chute, comme celles de St. Cloud, en pente douce comme celles de Sceaux, ou en buffet comme celles de Trianon, & qu'elles sont composées avec beaucoup d'industrie de napes, de bouillons, de moutons, de champignons, de girandoles, de gerbes, de jets, d'ardens, &c; chacune de ces parties demande une attention & une mécanique particuliere. Les napes, par exemple, doivent être peu élevées, lorsqu'on veut qu'elles soient sans interruption, autrement l'on seroit obligé d'affecter des ressauts au bord du bassin d'où elles s'échappent, & alors leur hauteur n'auroit point de règles certaines ni déterminées. Les bouillons doivent différer d'un jet, en ce qu'ils sont beaucoup plus gros, & qu'ils s'élevent beaucoup moins. Les moutons au contraire sont des especes de bouillons beaucoup plus larges, qui ont encore moins de hauteur, & qui sont formés par une table de plomb qui arrête la rapidité d'une eau abondante amenée par un conduit de plomb incliné; on en voit de semblables à la cascade champêtre de Marly. Le champignon ne diffère gueres du bouillon qu'en ce qu'il s'éleve d'une coquille, & qu'en tombant dans un autre bas-

(*n*) Les Cascades naturelles sont appellées par les Italiens cataractes; c'est ainsi que sont celles de Tivoli & de Terni, faites à l'imitation de celles du Nil & du fait de la riviere de Niagara en Canada, qui a 156 pieds de hauteur.

fin il forme une nape déchirée qui se précipite en bouillonnant. Les girandoles (o) sont des especes de gerbes, qui en s'élevant imitent par leur agitation la neige & la grêle; on affecte même quelquefois de mettre à côté des tuyaux d'où ils s'élancent d'autres tuyaux particuliers, dans lesquels sont renfermés des vents, qui lorsqu'ils s'échappent, excitent l'air à bouillonner, & font un bruit égal à celui d'un assez forte artillerie; c'est ainsi qu'on en voit à la cascade nommée des vents, en face du Château de Marly. Les gerbes diffèrent des girandoles en ce qu'elles sont composées d'un faisceau de plusieurs tuyaux de différens calibres, ou formées d'une platine percée de trous circulaires ou oblongs, qui s'élevent en pyramide. Enfin les jets d'eau sont pouffés perpendiculairement à une très-grande hauteur; tels sont ceux de St. Cloud, de Marly, & de l'Encelade à Versailles, qui ont chacun environ 70 pieds, & qui pour cette raison sont nommés grands jets. Il en est d'une autre espece qu'on appelle jets dardans, tels que ceux qui en montant décrivent une parabole, pour former, avec d'autres qui leur sont opposés, un berceau d'eau, comme il s'en voit dans le bassin qui est au milieu du bosquet des trois Fontaines, à Versailles.

Des Fontaines.

Des Allées.

Toutes les parties dont nous venons de parler n'auroient aucun agrément, si dans un Parc (p), ou grand Jardin, on n'avoit pas du couvert, non seulement pour la promenade, mais encore pour parvenir à la faveur de l'ombre, à ces différens genres de beautés; c'est pourquoi il est essentiel de pratiquer des allées, tant dans les parties découvertes, qui alors se rangent sur les extrémités de la largeur du terrain, que dans les massifs des bois (q), où sont distribués les Sallons, les Cabinets, les Salles de verdure, &c. On compte environ huit sortes d'Allées, les couvertes, les découvertes, les simples, les doubles, les blanches, les vertes, les sous-allées & les contr'allées, qui toutes servent, dans les Jardins, de communication d'un lieu à un autre; ainsi que dans une Ville les rues communiquent à ses différens quartiers.

Des Allées.

Les Allées couvertes, sont celles dont les arbres se joignent par en haut en forme de berceau naturel, & qui par ce moyen sont en plein midi impénétrables aux rayons du Soleil; mais elles ne peuvent servir de maîtresse Allée, parce que pour jouir de ce couvert, il faut qu'elles ayent moins de largeur que les autres, ainsi qu'on le voit à celle qui est en face du Château des Thuilleries, laquelle, pour être couverte, n'a que 45 pieds de largeur; ce qui ne suffit pas pour découvrir le Château d'une des extrémités de cette Allée. Cette considération doit en pareil

(o) Les Girandoles sont appellées par les Italiens Girandes: il s'en voit plusieurs à *Frescati*, dans les Vignes Aldobrandine, *Ludovisi*, *Monte-dragone*, à *Tivoli*, &c. On y a pratiqué des ventouses qui, lorsque le vent s'en échappe, imitent les coups de tonnerre.

(p) Parc, du latin *parcus*, lieu clos, s'entend ordinairement d'un bois entouré de murailles, dépendant d'une Maison Royale ou Seigneuriale, & où l'on tient des bêtes fauves, &c. Assez communément on en distingue de deux especes, l'un que l'on nomme petit Parc, faisant partie de la promenade, & dans lequel sont distribués les différens bosquets d'un jardin: l'autre que l'on nomme grand Parc, & dans lequel sont percées les grandes avenues où l'on a pratiqué des routes, des réservoirs, des décharges, &c; on y construit les Ménageries, les Laiteries, les Faïanderies, & des remises ou retraites pour le gibier. On dit le petit Parc & le grand Parc de Versailles, de Chantilly, &c.

(q) Sous ce nom l'on entend les forêts, les grands bois de haute futaye, les bosquets à haute palissade, ceux qui sont découverts, ceux qui sont plantés en Quinquonce, &c.

Les grands bois de haute futaye ou forêts, sont ainsi appellés à cause de leur hauteur & de leur étendue considérable; ils sont plantés d'arbres près à près, formant des touffes fort épaisses, & percés de routes pour la chaise; tel est celui de Fontainebleau, qui contient 30285 arpens, celui de Compiègne qui en contient 28000, celui de Villers-Cotterets qui en contient 24556, celui de S. Germain en Laye qui est de 5198 arpens, celui de Chambor qui en renferme 4803, le bois de Boulogne qui en comprend 4305, celui de Vincennes qui est de 1500, &c.

Les bois taillis ne diffèrent des bois de haute futaye, que parce qu'on les coupe les premiers rez-terre tous les neuf ans; c'est de là qu'ils prennent le nom de taillis.

Les bois de moyenne futaye, appellés bois marmantreaux ou de touche, autrement gaulis, sont ceux dont on fait usage dans les jardins de propreté, parce qu'ils ne parviennent jamais à une si grande hauteur que ceux de haute futaye, étant percés & ornés de cabinets de verdure, de palissades, de portiques, & d'allées bien dressées, fabriqués, &c.

Des Al-
lées.

cas faire élaguer perpendiculairement ces maîtresses Allées, de la maniere qu'on l'a pratiqué à celle du milieu du Jardin du Palais Royal. Les Allées découvertes, ou à Ciel ouvert, sont telles, que cette dernière, ou ce sont celles qu'on taille en demi-berceau de chaque côté, de maniere qu'il reste une ouverture au milieu de la largeur des Allées. Les Allées simples ne sont composées que de deux rangs d'arbres. Les Allées doubles en ont quatre : on appelle Allées blanches celles qui sont fa-blées, & Allées vertes celles qu'on orne d'un tapis verd, pour éviter la dépense & l'entretien. Les Sous-allées sont celles qui se pratiquent dans le fond d'un Boulingrin, ou à côté d'un canal renfoncé : elles sont nommées ainsi, par rapport aux Allées supérieures qui leur sont paralleles, telles qu'il s'en voit à Marly, à Meudon, & ailleurs. Enfin les Contr'allées sont celles qui sont placées à côté des grandes dont elles n'ont que la moitié de la largeur, & qui pour cette raison doivent toujours être couvertes, pendant que les maîtresses Allées sont taillées en palissade.

A l'égard de la forme & de la différente figure des Allées, elle dépend de la composition du plan. C'est par rapport à cette composition, qu'elles sont tantôt circulaires, tantôt en zig-zag, en spirale, en talut, en rampe douce, en terrasse, &c. On doit seulement observer qu'elles ne soient pas trop de niveau, & qu'elles n'ayent pas non plus une pente au-delà de trois pouces par toise ; autrement elles seroient fatigantes, & l'on seroit obligé, pour éviter la chute des ravines, de mettre des marches de gazon de distance en distance, comme il s'en remarque dans tous les Jardins à mi-côte.

Des Palissades.

Des Palli-
sades.

Après les allées, les Palissades procurent à un Jardin de propreté un ornement considérable. C'est par leur secours qu'on redresse les inégalités des murs de clôture, & qu'on soustrait aux yeux les objets désagréables, ou qui nuiroient à la simétrie. Elles servent à former des contr'allées, & à border les massifs des bois & des bosquets. Leur agrément principal consiste à être bien dressées, & garnies depuis le pied jusqu'au sommet. Elles sont susceptibles de diverses formes, suivant les lieux où elles sont situées, & doivent, pour offrir une belle verdure, être de charmille. Celles d'érable, d'ifs & de buis, ne sont pas d'un si facile entretien, & ne produisent pas à beaucoup près un aussi beau coup-d'œil. Leur hauteur en général doit avoir les deux tiers de la largeur des allées. Lorsqu'on veut les faire plus élevées à l'usage de la clôture des esplanades un peu considérables, il faut laisser monter la chevelure des arbres de haute futaye qui sont placés derrière, & qui alors semblent se réunir avec la hauteur de la charmille, & ne faire qu'un tout ensemble, en les couvrant en demi-berceau, comme nous en avons déjà parlé ; mais on doit observer de ne jamais enclaver ces arbres dans les Palissades, parce que lorsqu'un d'eux vient à mourir, on est obligé d'arracher une partie de la charmille, qui est un tems considérable à se rétablir. Il faut encore moins mettre ces arbres devant les Palissades, leur tige qui est rarement droite, produit un effet désagréable, ainsi qu'on le peut voir à la grande allée du tapis verd, à Versailles, & à Trianon. Ils sont beaucoup mieux derrière, à la distance de deux ou trois pieds des charmilles. Il est encore fort essentiel d'observer de ne pas laisser surpasser la chevelure des arbres au-delà de l'aplomb des Palissades lorsqu'on veut placer des figures ou des vases au devant de ces dernières, parce que l'eau qui tombe abondamment de ces arbres, ruine ces ornemens ; défaut qui se remarque à presque toutes celles des Jardins de Versailles ; ce qui devoit déterminer à élaguer perpendiculairement du côté de ces figures la chevelure supérieure de ces arbres.

Des Bosquets.

Les allées & les palissades dont nous venons de parler, auroient peu d'agrément, si entr'elles on n'observoit pas des massifs d'une certaine épaisseur pour leur procurer de l'ombre & de la fraîcheur. Ce sont ces massifs qu'on nomme bois de moyenne furaye, & c'est selon leur étendue qu'on distribue des Bosquets (r), dont la forme peut être variée à l'infini, & dont le relief sert à faire valoir les pièces découvertes dont nous avons aussi parlé. Ces bosquets prennent différens noms, selon l'usage auquel ils sont destinés & selon leur grandeur, leur situation, & leur décoration. Relativement à leur grandeur, on les appelle Salles ou Sallons, & ils prennent quelquefois le nom des fontaines ou des principales figures qui en font l'ornement; ainsi l'on dit Salle de Diane, Salle des Antiques, Sallon de Neptune. On les nomme aussi en général Cabinets de verdure. Par rapport à leur usage, ils prennent le nom de Salle de Bal, Salle de Comédie, Salle des festins, &c. Selon leur situation, on les appelle Belvédères, Vertugadins, Amphithéâtres, &c. Suivant leur décoration, on les qualifie de Salles en portique, en étoile, couvertes, découvertes, &c.

Des Bosquets.

Le succès de ces différentes pièces de verdure dépend de la beauté des formes, du choix de leurs ornemens, de leur communication & de leur variété : nous en traiterons en particulier dans les différentes observations que nous aurons occasion de faire en parlant des jardins dont nous donnons les plans. Comme en général ils sont sur une petite échelle, il faudra avoir recours pour les détails à la Théorie (s) du Jardinage, dont la composition & l'élégance des dessins sont d'un goût exquis, & dont les préceptes sont aussi excellens qu'utiles. A l'égard des développemens & des parties de la décoration de ces Jardins plus en grand, voyez la première partie du Tome II^e de la Décoration des Edifices, que j'ai mis au jour en 1737. L'accueil que le public a fait à cet ouvrage semble m'autoriser à le citer ici.

Nous ne parlerons point dans ce Traité des Jardins potagers, fruitiers & légumes : d'autres Auteurs semblent avoir épuisé cette matière ; d'ailleurs, ainsi que nous l'avons remarqué, notre objet dans cet Ouvrage n'est que de parler des différentes parties du bâtiment qui ont plus de rapport à l'art & à la science du goût qu'à la nécessité de la vie civile.

Préceptes généraux concernant la décoration extérieure.

Si la décoration des plus beaux édifices consistoit dans l'art d'élever des colonnes accouplées, par entre-colonnement, ou placées les unes sur les autres, la science de l'Architecture n'auroit pas une grande étendue; mais je ne crains pas de dire que les préceptes de cet art, qui à la vérité émanent de ces mêmes Ordres, ouvrent un champ beaucoup plus vaste, & qu'il est plus difficile qu'on ne pense d'observer dans un bâtiment toute la sévérité des règles, principalement lorsqu'on veut satisfaire tout ensemble à la décoration extérieure & intérieure, à la distribution & à la construction; parties d'où dépend l'harmonie d'un édifice, & sans la réunion desquelles l'Artiste n'est plus qu'un Artisan.

Nous avons traité des loix générales de la distribution avant que de parler de la

(r) De l'Italien *Boschetto*, qui veut dire un petit bois.

(s) Cet Ouvrage est du sieur le Blond, né à Paris, & mort en Moscovie, en 1719, Architecte du Czar Pierre Premier. Il a été publié & mis au jour par M. d'Argenville, qui en 1747 en a donné une quatrième Edition considérablement augmentée. Le sieur le Blond a bâti à Paris en

1707 l'Hôtel de Chaulnes, dont les plans & les élévations sont gravés dans le d'Aviller, page 209, ainsi que plusieurs autres bâtimens qui sont de lui; c'est aussi par cet Architecte que l'Hôtel de Clermont a été bâti en 1708; on en trouvera les plans & les élévations dans ce Volume, Liv. II, Chapitre troisième.

construction ; nous allons à présent passer aux principes généraux de la décoration, & commencer, 1^o. par la recherche de ce qui fait que certaines parties nous plaisent plus que d'autres dans l'Architecture : 2^o. nous démontrerons que les proportions sont la source de cette beauté : 3^o. que les proportions des plus beaux édifices ont été puisées dans la nature.

Recherches de la cause qui fait que certaines parties nous plaisent plus que d'autres dans l'Architecture.

Rapport
de l'Archi-
tecture
avec la Mu-
sique.

On peut avancer avec Vitruve que la véritable cause qui nous porte à admirer un édifice préférablement à un autre, quoiqu'élevé pour la même fin, provient de ce que dans le premier l'on se sent intérieurement affecté & touché par l'aspect d'un bâtiment auguste, construit suivant les proportions de la bonne Architecture ; au lieu que dans l'autre, où les règles ne sont pas observées, on remarque avec inquiétude la désunion des parties avec le tout ; inquiétude qui fait que notre ame ne trouvant rien de constant où elle puisse s'arrêter, & étant partagée en même-tems par mille objets qui ne lui donnent pas le loisir de former aucune idée d'unité qui puisse la satisfaire, elle se révolte pour ainsi dire à la vue d'un tel édifice : rien n'étant en effet si choquant qu'un bâtiment sans harmonie, sans régularité, & plein de confusion.

Au contraire, un monument érigé suivant les règles des Anciens, qui exigent que ses parties soient disposées dans l'ordre, la situation, l'arrangement, la forme, le nombre, les grandeurs, les distances & la simétrie, offre à notre œil, ou pour mieux dire, à notre ame, cette unité par laquelle chaque partie nous paroît à sa juste place, & nous avons la facilité de découvrir la relation qu'elle a avec les autres, de maniere que par une idée universelle, nous voyons & connoissons en même-tems & sans peine la correspondance des proportions, & les rapports du tout aux parties, & des parties au tout ; rapports qui engendrent cette belle harmonie, qui est la source de tout le plaisir que nous recevons en contemplant un édifice élevé par les soins d'un homme sçavant. C'est ainsi que nos oreilles sont pour ainsi dire enchantées lorsqu'un habile Musicien a sçu unir avec art les sons & les voix dans un concert, & qu'il les a disposés par consonnances dans des intervalles qui ont entr'eux les proportions des nombres harmoniques ; parce qu'alors ces sons frappent notre ouïe dans des espaces de tems proportionnés, & produisent par l'ordre, la vitesse, & l'intelligence de leurs percussions, cette unité de concert harmonique & cette volupté que fait ressentir une excellente Musique.

Or comme on ne peut disconvenir que la beauté de ces accords ne soit réelle, convainquante, & fondée dans la nature, quoiqu'elle n'ait d'autre existence que celle de l'ordre & des proportions, il en résulte qu'un bâtiment où l'on a observé, comme on l'a dit, l'ordre, la forme, l'arrangement & les proportions, est également susceptible de beautés positives, réelles, & qu'on ne peut contester.

De cette harmonie naît l'admiration, & nous ne devons point être étonnés si la plupart des hommes qui ont quelque idée du bâtiment, sans en sçavoir à fond les principes & les règles, sont plus ou moins affectés à l'aspect de tel ou tel édifice ; la connoissance qu'ils ont des autres sciences les porte à més-estimer celui qui est élevé au hazard, quoiqu'ils ne puissent pas rendre raison des parties qui leur y déplaisent ; pendant qu'au contraire ils admirent ceux qui sont érigés selon les principes des proportions, & élevés d'après les exemples des plus beaux monumens de la Grèce & de l'Italie. De là je conclus que pour parvenir à acquérir les connoissances des véritables beautés de l'Architecture, il n'est qu'un moyen, qui est d'examiner & de mesurer exactement les différens genres d'édifices

d'édifices qui nous affectent agréablement, même ceux qui nous déplaisent, en se rendant par ce moyen l'interprète du silence des grands Architectes qui nous ont laissé leurs ouvrages pour exemple sans nous apprendre par écrit la route qu'ils ont suivie pour réussir. C'est par là qu'on peut les atteindre, cherchant à découvrir par les combinaisons & les rapports, ce qui nous satisfait dans leurs productions, & tâchant au contraire de développer la cause des défauts qui nous frappent dans les autres ouvrages, sans pouvoir dire pourquoi.

L'expérience m'a confirmé plus d'une fois ce que j'avance; presque toutes les personnes que j'ai conduites dans nos bâtimens François, soit qu'elles fussent habiles, soit qu'elles n'eussent qu'une légère connoissance de l'Architecture, ont été comme enchantées devant le Péristyle du Louvre, à la vûe du Val-de-Grace, des Invalides, du Château de Maisons, de celui de Clagny, &c; pendant que ces mêmes personnes n'ont témoigné qu'une médiocre satisfaction lorsque nous nous sommes trouvés vis-à-vis de quelques autres édifices qui n'avoient pas comme les précédens le caractère de la perfection: je dis plus, je n'ai pu parvenir moi-même à réduire en principes les parties les plus essentielles de l'Architecture, qu'en cherchant, par la comparaison, les rapports des parties au tout, & en me rendant compte d'où provenoient ces rapports, pourquoi ils manquoient, & par quelle substitution il y falloit remédier. Je ne crains donc point d'avancer que la route la plus sûre pour parvenir à sçavoir d'où vient que certaines parties nous plaisent plus que d'autres dans l'Architecture, est celle que nous indiquons, & que c'est par elle seulement que nous pouvons acquérir du génie, échauffer notre imagination, & nous signaler dans toutes les occasions que nous aurons d'exercer la profession d'Architecte.

Que la proportion doit être regardée comme la source de toutes les beautés de l'Architecture.

On ne peut disconvenir que les proportions sont les sources de la beauté dans l'art de bâtir: s'il étoit possible de démontrer les principes de l'Architecture comme on démontre la science des Mathématiques, il seroit plus aisé de convaincre l'esprit humain de cette vérité.

La proportion est la source des beautés en Architecture.

Pour se persuader de ce que j'avance, il ne faudroit que considérer avec attention la plus grande partie des édifices élevés en France le siècle dernier; mais sans exiger qu'on porte les yeux jusques là, je désirerois seulement qu'on pût réfléchir avec attention sur l'abus que font la plupart en regardant les proportions de l'Architecture comme arbitraires. En effet, parmi nos Architectes, les uns osent se frayer à leur gré une route nouvelle, & inventer des systèmes singuliers; les autres au contraire, par une ignorance volontaire, se contentent d'ériger des bâtimens sans art, sans symétrie, & sans goût, de manière que la plupart évitant l'étude & la recherche de la véritable & solide beauté, cet art si intéressant pour la société, & si capable d'augmenter la gloire du Prince & de faire fleurir l'Etat, semble tomber peu à peu dans l'oubli & se ressentir des siècles où le goût Gothique a dominé, par la raison, disent quelques-uns, qu'il n'y a point de démonstrations convaincantes en faveur des proportions. Mais si ce raisonnement a quelque apparence de fondement, ne peut-on pas répondre avec Vitruve à ces hommes superficiels, que du moins il n'y a pas de démonstrations qui prouvent le contraire. C'est ce qui peut nous induire à croire que les proportions des parties des édifices sont la cause principale & essentielle de la perfection qu'on remarque dans les monumens du siècle précédent.

Combien de découvertes se sont faites dans les sciences, sans d'abord avoir le poids d'une démonstration stable, constante & indubitable. De ce nombre sont les Mécaniques, la Catoptrique, la Dioptrique, la Musique, &c. L'Architecture qui

La proportion est la source des beautés en Architecture.

seule embrasse toutes ces sciences & tous les arts en général, peut donc aussi être dans ce cas, non qu'on ait négligé d'y mettre des proportions, mais sans qu'on en ait connu la véritable cause. Car il est aisé de concevoir que rencontrant dans nos édifices des ordonnances agréables, & d'autres qui déplaisent, ce sont ces proportions, qui dans les premiers ont droit de plaire, tandis que les derniers choquent la vue, faute d'en avoir; c'est ce que nous allons tâcher de développer, du moins par induction.

En remontant à la source, nous savons qu'avant les Grecs les colonnes étoient la plupart sans proportions, & que leur hauteur étoit arbitraire, d'où il étoit résulté un dérèglement dans tous les édifices des Egyptiens, qui les avoient précédés, & que c'est pour avoir suivi les règles prescrites par les Athéniens, adoptées par les Romains, & transmises chez nous, que nous voyons avec admiration nos plus beaux édifices entourés d'Ordres d'Architecture, qui nous satisfont plus ou moins, selon qu'ils y sont exécutés avec ces heureuses proportions universellement approuvées depuis 2000 ans. Or si les proportions des colonnes forment dans notre œil un effet capable de contenter notre raison, n'est-il pas conséquent que lorsqu'on affectera dans les masses générales, aussi bien que dans les parties d'un édifice, une relation intime entre ces mêmes parties & l'ordonnance des Ordres de colonnes, on parviendra encore avec plus de succès à faire passer dans notre âme une extrême satisfaction à l'aspect d'un édifice dont les parties réunies concourent à engendrer un beau tout, ainsi qu'on satisfait la vue lorsqu'on lui offre un tableau où les couleurs sont employées avec cette union & cette entente que produit la science du coloris, ou que l'on charme l'ouïe dans un concert par l'accord des sons & l'harmonie qui provient des différentes modulations des octaves & des intervalles.

Si donc entre plusieurs édifices, soit anciens, soit modernes, il en est qu'on regarde avec plaisir, & d'autres dont l'aspect nous blesse; il est aisé de conclure qu'il est des productions élégantes & agréables, & d'autres qui leur sont opposées. Or il s'agit par conséquent d'examiner quelles sont les parties agréables dans un édifice qui plaît, & qui ne se rencontrent jamais dans les autres, & l'on trouvera sans doute la cause primitive de l'agrément ou du désagrément que font ressentir les ouvrages d'Architecture, & en quoi consiste leur perfection ou leur imperfection.

Pour parvenir à cette connoissance, j'ai recherché avec application les dimensions générales & particulières des bâtimens qui ont le plus de réputation, & comme dans l'examen que j'en ai fait, j'ai trouvé qu'il y avoit de certaines proportions entre la grandeur de la masse & celle de ses parties, que d'ailleurs j'ai reconnu que ces proportions étoient communes à tous les édifices approuvés, & ne se trouvoient que très-rarement dans les bâtimens médiocres; j'ai regardé comme un principe solide, stable & constant que la cause de la beauté & de l'élégance dans l'Architecture consiste dans les proportions, & quoiqu'elles ne soient point démontrées avec évidence par rapport à la multiplicité des circonstances, elles n'en sont pas moins reconnues par l'expérience, & confirmées par l'usage ainsi que par la recherche des motifs de l'admiration que s'attirent certains édifices, & du mépris qu'on a pour d'autres.

La plupart de ceux qui prétendent que les proportions ne peuvent être la cause de cette harmonie dont nous parlons, croient bien appuyer leur idée en disant que la proportion n'est pas une beauté qui s'aperçoive, & qu'il soit facile de sentir; mais un pareil discours ne doit pas décréditer la découverte qu'on peut faire dans cet art concernant les proportions; car si l'on considère que les rapports réciproques des poids aux distances dans la mécanique, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans la Catoptrique, celle des raisons des sinus des an-

gles d'incidence & de réfraction dans la Dioptrique, & celle des raïons des con-
sonnances dans la Musique, ne sont pas plus visibles que les proportions des par-
ties de l'Architecture, quoique les effets qu'elles produisent soient très-sensibles ;
il en faut conclure qu'il n'est pas plus possible de faire un bel édifice sans propor-
tions, que de former un concert agréable avec des sons discordans & sans har-
monie.

La propor-
tion est la
source des
beautés en
Architec-
ture.

D'autres avancent que l'habitude a beaucoup de part au plaisir que nous ressen-
tons à l'aspect d'un bâtiment, ou que les beautés que nous regardons comme réel-
les, ne nous paroissent telles que parce qu'elles sont accompagnées d'autres beau-
tés positives, comme la matiere & la délicatesse du travail ; mais ces deux opi-
nions sont également fausses. Car 1^o. si l'habitude nous suffisoit pour trouver un
édifice agréable, les personnes de goût ne seroient point choquées à la vûe de la
plupart de nos bâtimens, & généralement nous serions moins mécontents des ob-
jets que nous connoissons être imparfaits, & en faveur desquels l'habitude ne peut
rien. En second lieu, si la beauté de la matiere & la perfection du travail sont
regardés par quelques-uns comme une beauté réelle, du moins elle ne peut que
se faire estimer à part, sans détruire notre mépris pour la masse du bâtiment, si les
proportions en sont bannies ou seulement négligées, parce qu'alors on considère
en particulier le choix des matériaux, l'ouvrage des Artisans & le travail de l'Ar-
tiste dans les ornemens ; mais l'on blâme l'ignorance de l'Architecte qui a rendu
ses productions d'autant plus monstrueuses, qu'il a pris soin d'assembler plusieurs
parties estimables qui composent un tout mal concerté.

Je dis plus, je crois qu'il n'appartient qu'à un génie superficiel de faire consis-
ter la beauté de son ouvrage dans la qualité de la matiere & la richesse des orne-
mens ; cette sorte de beauté veut être assortie avec la convenance ; elle est, pour
ainsi dire, étrangère à ce qu'on appelle masse, grandeur & proportion. Nous avons
des édifices construits de matiere fort ordinaire, sans ornemens ni presque aucune
moulure, qui dans leur simplicité ne laissent pas que d'étonner le spectateur ; tels
sont l'Eglise de Ste. Sabine, à Padoue, dont parle le Chevalier Wauton, l'Observa-
toire, à Paris, &c, qui malgré leur simplicité, sont regardés chacun par les connois-
seurs comme un miracle de notre art. D'où je conclus que toute la beauté d'un bâ-
timent provient de la justesse des mesures & des proportions dont les Architectes
de ces édifices ont fait usage, pendant qu'au contraire les monumens où les pro-
portions ne sont pas exactement observées, & qui n'ont d'autre avantage que la
profusion des ornemens, paroissent d'autant plus difformes que ces mêmes orne-
mens ont plus de richesse dans leur matiere & d'affectation dans leur travail.

Que les proportions des plus beaux édifices ont été puisées dans la nature.

Pour se convaincre de la nécessité des proportions dans l'Architecture, il n'y a
qu'à examiner le rapport des masses aux parties, & des parties au tout, que les an-
ciens Architectes ont observé dans leurs édifices, sur lesquels Leon-Baptiste Alberti,
Palladio, & Serlio ont écrit, & dont Desgodets nous a donné les mesures avec une
précision scrupuleuse.

Les pro-
portions
sont puis-
sées dans
la Nature.

Il est certain, ainsi que nous le dirons en son lieu, que les proportions dans la
nature ont donné naissance à celle des colonnes ; nous démontrerons aussi comme
un précepte invariable, que la proportion des Ordres doit donner le ton à l'Architec-
ture, selon la diversité du choix que l'on peut faire, avec convenance, de ces
mêmes Ordres, soit que l'on employe des colonnes dans un bâtiment, soit qu'on
s'y serve seulement de leur expression. Conséquemment toutes les parties d'un édi-
fice doivent être établies suivant les productions de la nature, qui ont toutes de
justes rapports, & sur cette beauté que nous recherchons dans le nombre des parties

Que les proportions sont puisées dans la Nature.

que nous appellons en général *finitions* (t), que produit leur arrangement & leur situation : c'est de leur assemblage que naît cette simétrie, cette correspondance, & cette grace d'où résulte l'harmonie.

En effet, la nature, quoique variée dans ses productions, ne présente rien qui ne soit selon les loix de l'ordonnance, d'où provient la simétrie ; son objet le plus pressant est de faire en sorte que tous ses ouvrages soient parfaits. Or cette perfection est impossible sans l'harmonie : cette dernière manquant, plus de concert dans les parties, d'où il provient une imperfection visible dans toutes sortes de productions.

L'Architecture ne peut donc être belle sans l'harmonie (u), c'est par elle qu'un édifice acquiert la grace, la dignité, l'autorité & le prix. C'est pour cette raison que les anciens Architectes, persuadés que leurs édifices n'auroient d'approbation qu'autant qu'ils seroient conformes aux loix de la nature, se font appliqués à la recherche de la perfection de ses œuvres, afin de s'en faire des règles pour la construction de leurs bâtimens, & qu'ils ont disposé leurs édifices en divers genres, selon leurs différens usages & les fins différentes de leur construction. Considération qui leur en a fait imaginer de solides, désignés par l'Ordre Dorique ; d'autres plus délicats désignés par l'Ordre Corinthien ; & d'autres qui, participans des propriétés de l'un & de l'autre, ont été signifiés par l'Ordre Ionique : ces noms leur ayant été imposés, ainsi que nous le dirons ailleurs, ou de ceux de leurs auteurs, ou des nations qui les ont le plus mis en usage. Ces Architectes firent les colonnes, les angles, & les autres parties solides de leurs édifices en nombre pair (x), & au contraire ils mirent toujours les ouvertures en nombre impair. Enfin, étant parvenus à considérer que les dix premiers nombres avoient chacun un caractère de perfection, ils se servirent également des uns & des autres, selon le besoin qu'ils en eurent, prenant garde néanmoins que le nombre de dix qu'ils ont cru le plus parfait entre les pairs, fut aussi le plus grand de ceux qu'ils pouvoient employer à leurs colonnes, & que celui de neuf qu'ils ont reconnu pour le plus parfait entre les impairs, établit la proportion moyenne, connue sous le nom d'Ionique, qui se trouve à la suite de la proportion Dorique fixée par le nombre de huit ; de façon que cette progression arithmétique des trois Ordres Grecs exprime parfaitement le genre solide, moyen & délicat.

Après qu'ils eurent déterminé les hauteurs, les longueurs & les largeurs générales de leurs édifices, comme les parties les plus essentielles, ils ne regarderent pas comme moins important de régler l'arrangement de chaque membre en particulier, qui devoit concourir à une simétrie parfaite : connoissance à la vérité, qu'ils acquirent plutôt par le travail & par l'expérience, que par les préceptes de la théorie. Car quoique la science de l'Architecture enseigne à bien distribuer toutes les parties d'un édifice, il est néanmoins certaines règles générales qui tirent leurs exemples de la nature, laquelle nous avertit de pourvoir jusqu'aux plus petites parties, & de les placer géométriquement selon leur nombre, leur grandeur & leur forme ; de manière que celles qui sont à droite répondent parfaitement à celles qui sont à gauche, & celles de dessus à celles de dessous, & à tenir cel-

(t) L'on entend par finition, le rapport & la correspondance des lignes qui servent aux dimensions des parties d'un bâtiment, c'est-à-dire de la longueur, de la largeur & de la hauteur ; moyen certain par lequel la nature se manifeste clairement à nous dans toutes ses productions. C'est ce qui a fait dire à Piragore, que la nature est toujours la même en toutes choses, parce que, comme le fait entendre Alberti, il est indubitable que les nombres qui sont que les voix différenes frappent également nos oreilles dans un concert, sont les mêmes qui sont que les objets remplissent nos yeux, ou plûrôt notre ame, d'un plaisir merveilleux à l'aspect d'un bâtiment dont les masses & les di-

mensions sont dans un parfait rapport ; c'est ce même rapport que les anciens Architectes ont cherché à imiter dans leurs ouvrages, sans en excepter les Gothiques.

(u) Voyez la définition du mor harmonie, note e ; page 23.

(x) Alberti prétend que les Anciens ont évité de mettre les parties solides de leurs édifices, qu'ils appelloient les os du bâtiment, en nombre impair, parce qu'il n'y a point d'animal qui se soutienne ou qui marche sur des pieds en nombre impair : & qu'ils n'ont pas fait les ouvertures en nombre pair, parce que la nature a placé la bouche dans le milieu.

les qui sont près les unes des autres dans une parfaite simétrie. Elle nous enseigne encore que celles qui sont égales doivent être justes & précises entr'elles, pour la perfection du tout; sans excepter les statues, les bas-reliefs, les ornemens & tout ce qu'on peut mettre de remarquable dans un édifice, afin que les masses soient si bien proportionnées, que chaque membre à part semble engendré de l'ouvrage entier. Attention que les Anciens ont poussée jusqu'au scrupule, dans l'intention, disoient-ils, de surpasser la nature, toujours variée dans ses productions; de manière qu'il est aisé de remarquer dans leurs ouvrages que les proportions, la simétrie & l'ordonnance ont été la base des beautés qui ont fait admirer leurs monumens depuis tant de siècles.

Les proportions sont puiffées dans la Nature.

Vitruve, Palladio, Scamozzi, & plusieurs autres Auteurs nous ont transmis ces préceptes, que les traditions les plus reculées & les exemples qui nous restent des vestiges de l'antiquité, nous confirment; d'où il faut conclure que les proportions sont une beauté reconnue pour satisfaisante, que les édifices modernes les plus parfaits ne sont trouvés tels qu'autant que les beautés des masses & celles des parties se sont rencontrées parfaitement d'accord. Cette raison, quoique inconnue à la plupart des hommes ordinaires, leur cause cette admiration qu'ils ressentent à la vûe du Péristyle du Louvre, du Château de Maisons, & de celui de Clagny, aussi bien qu'à l'aspect de la Porte St. Denis, un des chefs-d'œuvres de François Blondel, célèbre Architecte, qui a écrit très-sçavamment sur les proportions de l'Architecture, & sur la relation qu'elles ont avec la nature.

Après avoir insisté sur la nécessité des proportions, & supposant la connoissance de celles de chaque Ordre en particulier, nous allons parler en général des différentes manieres dont on décore nos bâtimens. Nous réduirons leurs especes au nombre de dix ou environ; sçavoir ceux élevés seulement d'un étage, tels que le Palais Bourbon, l'Hôtel de Lassay, &c; ceux composés d'un rez-de-chaussée surmonté d'un attique, tels que l'Hôtel de Clermont, de Noirmontier, &c; ceux composés de deux étages réguliers, tels que l'Hôtel de Villeroy, de la Vrilliere, &c; ceux composés d'un soubassement au rez-de-chaussée, & d'un premier étage régulier, tels que l'Hôtel de Toulouse, l'Observatoire, &c; ceux composés d'un soubassement au rez-de-chaussée, d'un étage régulier au-dessus, & ce dernier couronné d'un attique, tel que le Château de Versailles du côté des jardins, celui de St. Cloud, &c; ceux composés d'un soubassement & d'un Ordre colossal au-dessus qui embrasse deux étages, tels que ceux de la Place des Victoires, de la Place de Vendôme, & du Péristyle du Louvre; ceux composés d'un seul Ordre qui embrasse deux étages, tel que l'Hôtel Amelot, à Paris, le Château neuf de Meudon, &c; ceux composés d'un Ordre qui embrasse deux étages, qui sont couronnés d'un attique, tel que l'Hôtel de Lambert dans l'Isle, les gros pavillons des Thuilleries, &c; ceux composés de deux étages réguliers & d'un attique au-dessus, tels que le Palais du Luxembourg, une partie de l'intérieur du Louvre, &c; & ceux enfin qui sont composés de trois étages réguliers, tels qu'une partie de l'intérieur du Louvre, à Paris, le Château de Maisons, &c; sans parler de plusieurs autres qui diffèrent peu de ceux-ci, & où seulement, à la place des attiques, on a substitué des mansardes, ainsi que nous le dirons en son lieu.

Des différentes especes de bâtimens.

Des Bâtimens à un seul étage.

Les bâtimens à un seul étage sont assez rares dans une Capitale, malgré l'exemple du Palais Bourbon, de l'Hôtel de Lassay, de Pompadour, de Béthune, de Montbason, &c; parce qu'ordinairement la surface du terrain est restreinte dans une Ville un peu considérable, ce qui oblige de multiplier les étages dans les maisons ordinaires, & que d'ailleurs il semble que les édifices de quelque importance exigent une

Des bâtimens à un seul étage.

Des bâtimens à un seul étage.

ordonnance plus majestueuse que celle d'un seul étage, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon, dont nous venons de parler; de sorte que cette maniere de bâtir ne paroît convenable que pour un logement particulier à la Campagne, ou pour une petite maison de plaisance, telle que celle de M. le Prince de Soubise à St. Oüen, ou pour un édifice qui sert de retraite à l'extrémité du Parc d'une maison Royale, comme le Château de Trianon près de Versailles, &c.

De toutes les manieres de bâtir, celle-ci est la moins sujette, parceque n'étant pas obligé d'y élever des Ordres les uns sur les autres, on trouve moins d'obstacles à la réunion des parties avec le tout. Il ne s'agit que de faire choix de l'expression d'un des Ordres le plus analogue au caractère du bâtiment que l'on veut ériger, & ce genre étant une fois choisi par les principes de la convenance, il faut seulement que tous les membres d'Architecture & leurs proportions soient relatifs à cet Ordre. Supposons à présent que par économie ou par quelque autre motif, on ne veuille pas faire usage d'un Ordre de colonnes ou de pilastres dans un bâtiment, il est certain qu'il ne faudra pas moins exprimer le caractère de l'un d'eux dans la proportion des croisées, des trumeaux, des entablemens, des archivoltes, impostes, chambranles, &c, ainsi que dans les ornemens; parceque sous le nom d'ordonnance nous n'entendons pas seulement l'assemblage du piédestal, de la colonne, & de l'entablement, mais aussi la forme & la richesse des portes, des croisées, des niches, des balustrades, des frontons, des figures, des trophées, &c; afin que par l'aspect de cet édifice, dont les Ordres sont supprimés, l'on puisse reconnoître son ordonnance rustique, solide, moyenne, délicate, ou composée, par la raison que l'on aura dû puiser ses proportions dans l'Ordre Toscan, Dorique, Ionique, Corinthien, ou Composite.

Pour satisfaire à ce que nous exigeons, il s'agit de connoître la hauteur de l'étage où l'on veut composer une ordonnance; hauteur qu'on ne peut déterminer que relativement au diamètre des pièces de l'intérieur du bâtiment, en ajoutant à cette mesure l'épaisseur du plancher du premier étage. Il faut ensuite que cette grandeur étant donnée, & en ayant soustrait environ un pied pour la retraite ou socle, le reste soit divisé en cinq, dont un cinquième constatera la hauteur de l'entablement, & l'excédent fera pour celle des croisées, y compris leur appui & leur clayeau.

Ordinairement les bâtimens à un seul étage se couronnent d'une balustrade à laquelle on donne de hauteur celle de l'entablement, plus une sixième partie, & on les soutient par un socle continu, dans lequel est comprise la quantité des marches qui montent du sol des cours & des jardins à celui du rez-de-chaussée des appartemens.

Des Bâtimens à un seul étage, surmonté d'un attique.

Des bâtimens à un étage surmonté d'un Attique.

Ces bâtimens sont en usage lorsqu'un lieu se trouve resserré, & que le terrain borné ne fournit qu'un espace suffisant pour distribuer au rez-de-chaussée les pièces de société, ou un appartement de parade, de maniere qu'on se voit obligé de placer au-dessus les appartemens de commodité, dont les pièces ayant un diamètre qui n'exige pas une grande hauteur, permettent de n'élever qu'un Attique au-dessus du rez-de-chaussée (y), ainsi qu'on l'a pratiqué aux Hôtels de Clermont, de Noirmontier, de Roquelaure, de Rotelin, à la maison de M. Dargenson, & comme on l'a voit projeté pour le bâtiment du Palais Bourbon. La proportion de l'étage qu'on nomme attique, est d'avoir de hauteur la moitié de celui de dessous, de façon que toutes les parties en sont raccourcies, & n'ont aucun rapport avec

(y) A l'Hôtel de Montbason on a pratiqué une mansarde, ce qui ne réussit pas à un bâtiment d'un seul étage susceptible de quelque ordonnance.

les Ordres d'Architecture ; l'entablement qui couronne cet étage ne devant avoir qu'un huitième au lieu du quart, & étant suffisant que les croisées ayent de hauteur une fois & demie leur largeur (z), au lieu de deux fois, &c. En général il est essentiel d'observer que l'ordonnance de cet attique ait une expression & une richesse relatives à l'Ordre qui le soutient, & d'éviter de mettre un genre d'attique Toscan sur une ordonnance Corinthienne, & un genre d'attique Ionique sur une ordonnance Toscane, ainsi qu'on l'a fait dans plusieurs de nos bâtimens ; étant raisonnable que puisqu'il y a cinq Ordres d'Architecture d'une différente expression, il y ait aussi cinq ordonnances d'attique, ainsi que cinq genres de niches, de balustrades, de frontons, d'amortissemens, de foubassemens, &c.

Des édifices à un étage surmonté d'un Attique.

Au reste il ne faut pas faire un trop fréquent usage des attiques, ils réussissent rarement bien dans les bâtimens civils, leur proportion étant tout-à-fait contraire aux préceptes de l'art, & n'ayant d'abord été imaginés que pour servir d'amortissement, & recevoir des inscriptions ou bas-reliefs dans les ouvrages publics, tels que les portes de Ville, les fontaines, les arcs de triomphe, &c. S'ils semblent avoir pris faveur dans nos bâtimens, c'est parcequ'on les a substitués dans les maisons particulières aux mansardes, à la place desquelles ils paroissent mieux faire ; mais dans les édifices considérables il faut en user avec plus de retenue, malgré le fameux exemple du Château de Versailles, où il semble être autorisé pour les raisons que nous dirons en son lieu.

L'étage qui soutient cet attique doit être conforme à ce que nous avons dit concernant les bâtimens à un seul étage, c'est à dire se ressentir des proportions d'un Ordre régulier, dont on aura fait choix selon l'usage & la destination du bâtiment qu'on aura à ériger.

Des Bâtimens à deux étages réguliers.

Par les bâtimens à deux étages, nous entendons deux Ordres réguliers élevés l'un sur l'autre dans un même édifice, soit qu'il y ait des colonnes ou pilastres, soit qu'il n'y en ait point. Ce genre convient à une maison qui ayant une surface resserrée dans des bornes étroites, par économie ou autrement, exige cependant une quantité d'appartemens suffisante pour qu'il y en ait de parade, de société, & de commodité. De sorte que ne pouvant dans l'espace du rez-de-chaussée distribuer tous ces genres d'appartemens, le premier étage doit en contenir une partie, & pour cela il faut qu'il ait une hauteur convenable, afin que par le seul aspect des dehors, les deux étages annoncent visiblement l'usage intérieur du bâtiment, comme on le remarque aux Hôtels de Villeroy, de Maignon, de Soubise, d'Humieres, de la Vrilliere, du Ludes, &c.

Des bâtimens à deux étages.

De tous les édifices dans ce genre que nous venons de nommer, l'Hôtel de Soubise est le plus régulier ; le rez-de-chaussée est d'un Ordre Composite, & le premier étage d'un Corinthien couronné d'une balustrade : raison pour laquelle on auroit pu supprimer les combles, ou du moins ne les pas rendre apparens, parce que dans une maison de quelque importance & décorée comme celle-ci, il ne faut pas faire parade de greniers, ainsi que nous le remarquons plus particulièrement dans la description de cet Hôtel, Tome II. Livre IV ; nous dirons seulement ici d'une manière générale, que la proportion du premier étage doit être à celle du rez-de-chaussée, comme 19 à 20 ; c'est à dire qu'il faut que l'Ordre supérieur soit d'un module moins élevé que celui de dessous, sans avoir égard aux socles, aux appuis, ni aux piédestaux, soit que l'on fasse usage des Ordres, soit qu'on les y supprime.

(z) Voyez ci-après, dans cette Introduction, les proportions de l'Ordre Attique, suivant le système des anciens & des modernes.

Des bâti-
mens a
deux éta-
ges.

Comme nous supposons ici la connoissance des Ordres, du choix qu'on en doit faire dans les différentes especes de bâtimens, & de leur expression, nous passerons sous silence les genres de profils qui conviennent à chacun, le choix des impostes, des archivoltés, aussi bien que la proportion des architraves, frises, corniches, &c. renvoyant pour cette partie de l'Architecture, aux développemens donnés dans le huitième volume, où tous les cas possibles se trouveront détaillés. A l'égard de la proportion des portes, des croisées, des frontons, des balustrades, &c. nous en parlerons en particulier à la suite de ces principes généraux.

Des Bâtimens dont le rez-de-chaussée est un soubassement, & au-dessus duquel est élevé un étage régulier.

Des bâti-
mens avec
soubasse-
ment sur-
monté d'un
étage régulier.

Ce genre de bâtiment est assez en usage lorsque dans un lieu ferré on est obligé au rez-de-chaussée de distribuer les cuisines, les offices, & autres lieux subalternes : ou bien, dans une maison de plaisance, lorsque la situation & les principaux points de vue ne peuvent être aperçus du rez-de-chaussée, de manière qu'on se trouve obligé d'élever le bel étage au dessus du soubassement. Alors il suffit de pratiquer au rez-de-chaussée un vestibule & un escalier, dont la décoration réponde à l'importance du bâtiment & à la magnificence des appartemens du premier étage : l'Observatoire, l'Hôtel de Carnavalet, l'Hôtel de Toulouse, le Château de Bercy, &c. sont à peu près dans ce genre. Je dis à peu près, parce que dans quelques-uns de ces soubassements on a introduit de petits Ordres d'Architecture, tel qu'on peut le remarquer à l'Hôtel de Toulouse à Paris ; ce qui est contraire aux principes de l'art & aux proportions qui exigent qu'on ne donne à la hauteur des soubassements que les deux tiers de l'Ordre supérieur. De sorte que selon ce principe, il est contre la convenance de vouloir introduire un genre d'Ordre dans un soubassement, puisqu'il ne peut avoir aucun rapport avec celui qui le surmonte, & que l'idée générale qu'on doit se former d'un tel étage, est qu'il sert de stylobate continu à toute l'ordonnance supérieure, quand même on n'y emploieroit ni colonnes ni pilastres.

Le même esprit de convenance nous enseigne aussi que l'ordonnance de ces soubassements doit être traitée de manière qu'ils représentent une Architecture solide, si l'Ordre de dessus est moyen, ou au contraire qu'ils soient moyens, si l'ordonnance du premier étage est délicate : ainsi de suite. Pour y parvenir, il faut emprunter les membres d'Architecture dont on compose ces soubassements de ceux des piédestaux des Ordres supérieurs, & tenir la proportion des portes & croisées de cet étage de façon qu'elles soient raccourcies d'un sixième moins que toutes celles placées dans l'ordonnance d'un Ordre régulier.

Des Bâtimens qui sont composés d'un soubassement au rez-de-chaussée, d'un étage régulier au-dessus, & dont ce dernier est couronné d'un Attique.

Des bâti-
mens com-
posés d'un
soubasse-
ment, d'un
étage régulier & d'un
Attique.

Nous avons déjà dit qu'il ne falloit pas faire un trop fréquent usage de l'Ordre Attique dans l'Architecture, qu'en général il ne sembloit devoir être employé que dans une maison particulière à la place des mansardes, ou dans les édifices publics pour servir d'amortissement à quelque partie essentielle que l'on veut rendre pyramidale ; cependant l'exemple que Mansard nous a donné de cette espece d'Ordre à la façade de Versailles, du côté des Jardins, nous montre qu'on peut tirer parti d'un Attique avec une sorte de succès dans l'ordonnance des Palais des Rois.

En effet, il semble que l'aspect d'un bâtiment de ce genre ne peut exprimer mieux la demeure d'un Monarque, que quand le bel étage où il fait sa résidence se trouve élevé sur un soubassement qui préserve sa personne des humidités de la terre, & de l'importunité des hommes du commun, & lorsque ce bel étage est couronné

couronné d'un attique qui semble mettre à couvert l'intérieur de ces appartemens de l'ardeur du Soleil, des eaux du Ciel, &c. On peut même avancer que dans la décoration d'une Maison Royale, l'Ordre Attique est plus convenable qu'un Ordre régulier, parceque ce dernier annonce dès dehors un étage habité; ce qui est contre la bienséance, qui semble exiger qu'aucune autre personne n'habite au-dessus du lieu où une tête couronnée fait son séjour. D'ailleurs, dans une Maison Royale, comme il se rencontre des pièces spacieuses, par le moyen de cette hauteur d'attique jointe à celle du premier étage, les Galeries, les Sallons & les grandes Salles d'assemblée ont une proportion relative à leur diamètre. Sans cela, ou les calottes de ces pièces occuperoient une partie de la hauteur de l'étage régulier qu'on auroit placé au-dessus, ou l'on se trouveroit contraint d'introduire des combles au-dessus du bâtiment, ce qui seroit encore un plus grand défaut de convenance, malgré les exemples des édifices du siècle précédent; n'étant pas naturel de pratiquer au dessus de la demeure d'un Souverain, des greniers dont les toits nous donnent l'idée, & qui, quelque forme & quelque élégance qu'on leur donne, ne conviennent qu'aux bâtimens subalternes, ou aux bassecours. Cette considération doit faire estimer la façade de Versailles, auxquel régne une balustrade au-dessus de l'étage attique, & que les combles ne font pas apperçus, ayant été construits de maniere que leur sommet est peu élevé, ainsi qu'on l'a observé au Château de Trianon, au Palais Bourbon, &c.

Des bâtimens composés d'un soubassement, d'un étage régulier & d'un Attique.

Des Bâtimens composés d'un soubassement & d'un Ordre colossal au-dessus, lequel embrasse deux rangs de croisées l'une au-dessus de l'autre.

Malgré les exemples de ce genre qu'on voit en Italie, & l'opinion de plusieurs Architectes modernes, qui font usage des Ordres qui embrassent deux étages, il semble que ce n'est que dans la décoration des places publiques qu'on peut les employer convenablement, parceque le diamètre de ces places étant considérable, & l'intérieur des bâtimens qui forment leur enceinte étant occupé par des particuliers, dont les appartemens font d'une hauteur ordinaire; si chaque étage exprimoit un entablement avec un Ordre d'Architecture, il seroit à craindre que ces Ordres d'une grandeur proportionnée à ces bâtimens ne parussent trop peu considérables, relativement à l'espace & au diamètre de la place. C'est ce qu'on peut remarquer aux bâtimens de la cour du vieux Louvre, qui est à peu près de même diamètre que les Places Royales & de Vendôme; un Ordre colossal réussit beaucoup mieux à ces dernières que les trois Ordres élevés l'un sur l'autre dans la cour du Louvre, par la raison qu'il n'y a point de spectateur éclairé qui ne s'aperçoive que cet Ordre à double étage, répondant par son ordonnance à l'usage public, est pratiqué dans l'intérieur pour être habité par des particuliers; pendant, au contraire, que dans une autre circonstance, où l'on affecte le genre d'Ordre à deux étages, la première idée de vraisemblance semble annoncer que la façade de ce bâtiment avoit été commencée pour un édifice public, & qu'ensuite il a passé à des hommes ordinaires, qui en ont divisé la hauteur relativement à leurs besoins.

Des bâtimens avec soubassement surmonté d'un Ordre colossal.

Une autre observation doit encore empêcher d'user trop fréquemment des Ordres colossaux: car comment concilier la proportion qui doit être entre la grandeur, des portes & des croisées, ainsi que nous l'avons dit ci-devant, avec celle du diamètre de ces colonnes ou pilastres? Ces croisées & ces portes étant placées dans des entrecolonnemens que la construction oblige de mettre les uns près des autres sous une grande élévation, on n'y peut voir qu'un défaut de rapport entre les parties & le tout qui paroît dans tous les édifices érigés dans ce genre; la façade du Louvre du côté de la riviere en fournit un exemple qui autorise à croire que la convenance paroît

trop négligée dans l'Architecture, quoique sans elle il soit difficile de mettre de la vraisemblance dans la décoration des façades. C'est sans doute cette négligence qui fait que les préceptes de l'Architecture sont regardés par quelques-uns comme arbitraires, & qu'il est presque impossible que les Architectes de nos jours, ayant continuellement sous les yeux de telles licences, puissent parvenir à cette excellence qui rend si recommandable la mémoire des Architectes Grecs, lesquels à bien des égards l'ont emporté sur nous pour ce qui regarde la décoration extérieure.

Des Bâtimens où un seul Ordre embrasse deux étages.

Des bâtimens où un seul Ordre embrasse deux étages.

Ce genre de bâtimens est moins fréquent que ceux dont nous venons de parler; aussi paroît-il moins convenable pour l'ordonnance d'un édifice. Car lorsqu'un Ordre colossal se trouve élevé sur un soubassement, du moins, ainsi que nous venons de le remarquer, décore-t-il avec convenance les façades extérieures d'une Place publique, & peut-il avoir quelque sorte de succès dans la construction d'un grand Palais, d'un édifice sacré, &c. Mais lorsqu'il est sans soubassement, qui semble lui tenir lieu de soubate, ce grand Ordre approche trop du sol du rez-de-chaussée, & il donne au bâtiment une fautive idée de grandeur, laquelle se trouve contredite par la petitesse des croisées & des autres membres d'Architecture; ce qui lui ôte toute cette vraisemblance sans laquelle un édifice ne sauroit plaire, malgré l'autorité que peuvent lui donner en ce genre le Château neuf de Meudon, du côté des cloîtres, le Château de Marly, celui du Rincy, celui de Montmorency, l'Hôtel Amelot, à Paris, &c.

Des Bâtimens composés d'un Ordre qui embrasse deux étages couronnés d'un Attique.

Des bâtimens composés d'un Ordre qui embrasse deux étages avec un Attique au-dessus.

Ces especes de bâtimens ont les mêmes inconvénients que les deux précédens; avec cette différence que l'Ordre Attique est encore moins vraisemblable sur un Ordre colossal que sur les Ordres qui caractérisent chaque étage; parceque si l'on donne à la hauteur de l'étage Attique la moitié de l'Ordre de dessous, il a l'air d'un Ordre régulier, ainsi qu'on le remarque au gros Pavillon des Thuilleries, & comme il n'en a pas les proportions, la difformité de cet Ordre en devient plus monstrueuse. Si au contraire on ne lui donne que le quart de l'Ordre de dessous, ainsi que l'ont pratiqué la plupart des Anciens, il paroît incapable d'entrer en comparaison avec un Ordre auquel on a voulu donner un caractère colossal; de manière que si l'on se voit obligé indispensablement d'élever un Attique sur un pareil Ordre, il faut éviter de lui donner des chapiteaux & des bases, afin d'en allonger le fût & de lui donner un caractère d'amortissement & non d'étage, observant néanmoins que cet attique, bien loin d'être continu sur toute la longueur de la façade, ne couronne que quelque partie du bâtiment, ainsi qu'on l'a pratiqué à l'Hôtel de la chaife, &c.

Des Bâtimens composés de deux étages réguliers & d'un Attique au-dessus.

Des bâtimens composés de deux étages réguliers & d'un Attique au-dessus.

Plusieurs de nos édifices d'importance sont élevés à Paris dans ce genre, ainsi qu'une partie de celui du Luxembourg, de l'intérieur du Louvre, & quantité de belles maisons, comme l'Hôtel de Rohan, de Noailles, de Beauvais, la façade du Bureau des Marchands, & plusieurs autres bâtimens. Quoique les Ordres qui sont caractérisés en ceux-ci soient supprimés en d'autres, on ne laisse pas d'y reconnoître cette ordonnance; c'est ce qu'on peut voir aux Hôtels du Maine & de

Torcy, au Château de Boufflers, &c. Ce genre d'ordonnance réussit toujours bien dans une maison particulière, lorsque le peu d'étendue du terrain oblige de multiplier les étages : c'est là que l'attique doit être préféré aux mansardes, qui ne conviennent qu'aux bâtimens subalternes, & qui n'ont pris faveur que depuis qu'on a reconnu qu'on ne pouvoit pratiquer des logemens dans les combles construits à deux égouts.

Des Bâtimens composés de trois étages réguliers.

Pour n'omettre aucune des especes de décorations qui concernent les façades, nous finissons par les bâtimens qui ont trois étages réguliers élevés les uns au-dessus des autres, tels que sont le Palais du Luxembourg, le Château de Maisons, &c, où l'on doit observer que ces trois Ordres ne régissent pas dans tout le pourtour du bâtiment, & que le troisième Ordre ne soit admis que dans les principaux avant-corps du milieu pour les faire piramider; ce qui paroît produire un meilleur effet que si ces trois étages étoient continus, comme on le remarque dans l'intérieur du vieux Louvre, à Paris. On peut en juger sur la moitié de ce bâtiment, qui est décoré comme on vient de le dire, & sur l'autre moitié qui n'a que deux Ordres couronnés d'un attique : il est aisé d'y décider du succès de l'une ou l'autre décoration.

Des bâtimens composés de trois étages réguliers.

Ce que nous venons d'observer concernant ce dernier genre de bâtimens, ne regarde à la rigueur que ceux de quelque importance; car lorsqu'il s'agit d'une maison particulière ou à loyer, la nécessité d'élever plusieurs étages les uns sur les autres dans un terrain borné, semble autoriser indifféremment cet usage de l'une ou l'autre façon, étant néanmoins à propos de ne pas négliger l'ordonnance ni le choix des proportions; raison pour laquelle, quand on veut exercer avec honneur la profession d'Architecte, on doit approfondir les préceptes de son art & remonter à la source, afin que dans les plus petites occasions on puisse faire voir que l'art a prévalu sur le métier.

Après avoir parlé en général de l'ordonnance extérieure des différentes especes de bâtimens, nous allons donner en particulier divers principes applicables à la décoration des édifices dans tous les genres, soit pour tendre à leur perfection, soit pour faire éviter les licences ou les abus qui se sont glissés dans l'art de bâtir.

Principes concernant la décoration extérieure des édifices.

I.

Il faut que ce qui porte ait un caractère de solidité relatif à ce qui est au-dessus; que le délicat & l'orné ne soit pas sous le rustique & le simple; que les grands édifices & les lieux vastes soient composés de grandes parties, le grand & le mesquin ne pouvant aller ensemble. Toutes les parties d'une même décoration doivent avoir du rapport & de la proportion entr'elles, & être d'un même genre. Il ne convient pas de mettre en un même étage de bâtiment, ou dans l'intérieur d'une même pièce, des membres d'Architecture ou des ornemens rustiques & simples avec d'autres parties d'un caractère délicat, quoique les uns & les autres puissent être réguliers placés séparément; le rustique & le simple doivent avoir peu d'ornemens, le délicat & le svelte doivent être plus ornés.

Divers principes sur les décorations extérieures.

II.

Quelque variété qu'on donne aux profils, il faut se servir toujours des moulures usitées, & se garder d'y en introduire dans le goût Gothique, sous prétexte de

Divers
principes
sur la dé-
coration
extérieure.

nouvelle invention. La beauté des profils consiste dans la distribution des moulures, dans la proportion convenable à leurs différens caracteres, & dans l'art de mêler alternativement les rondes avec les quarrées, & les petites avec les grandes, en observant de les faire ressentir plus ou moins, selon qu'elles sont plus proche ou plus loin de l'œil du spectateur, ou placées dans des lieux spacieux ou resserrés.

III.

Lorsqu'on employe les Ordres d'Architecture dans un bâtiment, il faut observer de ne jamais s'écarter des proportions générales établies par les maîtres de l'art. On s'en éloigne lorsque sur un Ordre régulier, à la place d'un entablement, on substitue une corniche architravée, ou lorsqu'on mutilé quelques-uns de ses membres, ce que de véritables Architectes ont grand soin d'éviter; autrement ce seroit faire parade de ce que l'Architecture a de plus régulier, sans craindre d'en défigurer les parties. De cette observation l'on doit conclure que si la hauteur d'un bâtiment ne suffit pas pour mettre une ordonnance de colonnes dans tout son éclat, il est plus prudent de le supprimer tout-à-fait, & de chercher à tirer avantage de sa décoration d'une autre maniere, parce qu'on doit être convaincu que lorsqu'on ne peut donner à un Ordre la proportion qui lui est convenable, & à laquelle les yeux se sont accoutumés depuis tant de siècles, on s'expose à une juste critique, & qu'il est rare qu'on ne tombe dans quelque médiocrité toujours condamnable au jugement des connoisseurs.

IV.

Les faces des pilastres & des colonnes ne doivent jamais être interrompues par aucun membre d'Architecture horizontal & étranger à leur fust, ne convenant pas que les plinthes, corniches, ou impostes, qui se placent assez souvent dans les entrecolumnemens, excèdent le demi diamètre du devant des colonnes, ou desfilent la surface du devant des pilastres, ces membres d'Architecture divisant la hauteur de leur fust, ce qui est une licence toujours défectueuse.

V.

Le bon goût exige que les colonnes ne soient point engagées les unes dans les autres, ni même dans les pilastres, aussi bien que leurs bases & leurs chapiteaux qui doivent être absolument détachés & séparés les uns des autres. Si dans des cas particuliers on se trouve obligé d'engager des colonnes, ce qui ne peut être souffert que par licence, il le faut faire avec tant de prudence & de circonspection, qu'on puisse connoître visiblement qu'on n'a pu faire autrement par rapport à la solidité ou au dégagement des lieux; ce qu'il faut néanmoins éviter autant qu'il est possible, parce que les licences, quoique usitées, sont toujours une irrégularité plus ou moins vicieuse.

VI.

Dans l'antique on ne voit gueres de colonnes accouplées que celles du Temple de Cisi & de Trévi, dont parle Palladio, de maniere qu'on peut dire qu'il n'y a que les modernes qui ayent introduit cette méthode, & même, selon le sentiment de ceux qui se vantent d'avoir puisé leurs principes dans l'antique, elle n'est qu'une tolérance où l'habitude a plus de part que la vraisemblance.

VII.

VII.

La plupart des anciens Architectes, tels que Vitruve & plusieurs de ses commentateurs, font d'avis que plus les colonnes ont de hauteur, moins elles doivent avoir de diminution; leur grande élévation, disent-ils, leur en donnant une apparente; mais ce raisonnement ne peut pas toujours avoir lieu. Car si l'on considère qu'une colonne Corinthienne de 40 pieds de hauteur a 4 pieds de diamètre, & que celle de vingt du même Ordre n'en a que deux, il s'ensuit que la diminution doit être égale dans toutes les deux, en supposant, comme cela se doit, que l'on prenne un point de distance proportionné à la différente hauteur des objets que l'on doit regarder; car alors les angles visuels sont égaux. Ainsi leur sentiment n'auroit lieu que lorsque l'on ne pourroit, comme au portail de St. Gervais & à celui de St. Sulpice, avoir qu'un point de distance commun pour les objets de différente grandeur; à moins qu'ils ne prétendent changer toutes les proportions des Ordres, & augmenter leur parties, à mesure qu'elles sont plus élevées, ce qui ne se peut sans blesser les loix de la bonne Architecture. En effet on doit regarder comme un principe constant que les objets apperçus d'un rayon visuel égal, ne doivent souffrir aucune altération; autrement il s'ensuivroit que la façade d'un bâtiment vu sur sa longueur, & dont le point de station seroit dans le milieu, obligeroit d'agrandir toutes les parties horizontales qui s'en éloigneroient, afin qu'en apparence elles fussent toutes d'une hauteur égale.

De la diminution des colonnes.

Ce qui détruit encore ce raisonnement, c'est que si l'on devoit augmenter les parties les plus élevées à proportion de leur éloignement, pour leur donner une apparence d'égalité, il faudroit nécessairement, dans les édifices où l'on élève plusieurs Ordres les uns sur les autres, que le dernier eut un diamètre plus fort que ceux de dessous, ce qui seroit contre toute règle de convenance: ou bien donner plus de hauteur aux Ordres supérieurs, ce qui les feroit paroître trop sveltes & détruiroit l'opinion de ceux qui prétendent qu'on doit donner moins de diminution aux grandes colonnes qu'à celles qui sont plus petites. Or l'une & l'autre méthode seroit également absurdes, puisqu'on ne peut raisonnablement s'écarter des règles qui ont été établies par les Architectes de l'antiquité, qui ont été goûtées de siècle en siècle, & qui sont parvenues jusques à nous avec un consentement unanime, & avec l'applaudissement de toutes les nations civilisées. Ces règles sont autant de titres pour la proportion des Ordres d'Architecture, & doivent être aussi invariables que les proportions de la belle nature, qui représentées par un habile Statuaire, soit dans une Divinité, soit dans un Héros, d'une grandeur naturelle ou colossale, sont toujours les mêmes, & ne doivent pas, suivant le système que nous condamnons, avoir les parties supérieures plus allongées parce qu'elles sont plus élevées que celles d'une figure dont la proportion est moins gigantesque; car l'œil étant accoutumé à juger de la grandeur des objets par leur distance, il ne sauroit être trompé considérablement, à cause de la comparaison qu'il fait des parties qui lui sont inconnues avec celles dont il sçait la proportion.

VIII.

Il ne faut pas inconsidérément faire usage des colonnes isolées dans l'intérieur d'un édifice; elles diminuent la capacité du lieu. Ce défaut se remarque sur-tout lorsqu'on les employe dans des Temples qui ne sont pas d'une grandeur considérable, ainsi qu'on l'a fait dans les Basiliques de St. Paul & de Ste. Marie Majeure, bâties sous le règne de Constantin, des ruines des plus beaux édifices de Rome, mais néanmoins érigées dans un siècle incapable de produire quelque cho-

Des colonnes isolées.

Des ordres
mis les uns
au-dessus
des autres.

se qui approchât de l'antiquité ; & dans l'Eglise de Ste. Marie *in Capite*, bâtie par Rainaldi. Du moins celles qu'on a élevées à St. *Salvator in Lauro*, bâti par Octavien Mascherini, qui les a engagées d'un tiers, & celles des quatre Chapelles au dôme des Invalides, sont plus supportables, mais elles n'égalent pas les colonnes du Panthéon qui font un meilleur effet, non-seulement parce qu'elles sont employées dans un lieu vaste, mais parce qu'elles portent l'entablement qui régné au pourtour de la rotonde, sans interrompre l'espace qui lui est destiné. Il faut néanmoins convenir qu'il vaut mieux en user comme on a fait au Vatican, où le grand Ordre Corinthien est de pilastres, & dont l'entablement devient l'imposte d'une voûte de onze toises trois pieds ; considération qui doit faire présumer que si dans une si grande ordonnance on les a omis, à plus forte raison doit-on les éviter dans un lieu d'un moindre espace, & les supprimer dans une Chapelle, qui n'a d'apparence & de grandeur réelle, qu'autant qu'il y a peu de parties qui l'embarassent. Mais en supposant qu'on soit obligé d'employer des colonnes isolées dans l'intérieur d'une Eglise, d'une Chapelle, ou ailleurs, il faut au moins craindre deux choses, sçavoir qu'en faisant retourner l'entablement sur une colonne seule, cet entablement ne forme un avant-corps trop étroit, comme aux arcs de triomphe de Septime Severe & de Constantin, aux thermes de Dioclétien, & comme on le voyoit au Temple de la Paix : ou qu'au contraire, s'il est continu, il ne devienne trop massif, principalement pour un Ordre délicat, ainsi qu'on le remarque dans presque tous nos édifices François.

I X.

Des ordres
mis les uns
au-dessus
des autres.

Aux Palais des Princes, aux grands Hôtels, on peut, à l'exemple de l'antiquité, mettre un Ordre d'Architecture à chaque étage, pour décorer les faces extérieures des bâtimens de cette espece ; mais selon l'usage des Anciens, il ne convient pas de mettre l'un sur l'autre plusieurs Ordres dans la hauteur des grandes pieces, tels que sont les grands Sallons, les grandes Salles, les Galeries, &c ; à moins que l'on n'affecte un trottoir, un corridor, ou un passage retenu par une balustrade ou balcon de fer, qui annonce le plein pied du premier étage, & qui divise celui-ci d'avec le rez-de-chaussée, parce que chaque Ordre doit dénoter un étage particulier. Cette sévérité regarde non-seulement les bâtimens civils, mais aussi les Temples sacrés, dont la grande élévation ne comprend qu'un seul étage dans l'intérieur. Selon cette opinion, il faudroit se contenter d'élever un grand Ordre sur un soubassement, sur lequel on placeroit les tribunes inférieures, comme à la Chapelle de Versailles ; mais comme il faut une corniche ou un plinthe pour couronner ces soubassemens, & que cela divise la hauteur intérieure de la nef, on pourroit, dans un lieu vaste, lorsque l'on voudroit des tribunes, les élever assez du sol de l'Eglise pour y placer un premier Ordre au-dessous ; autrement, dans un lieu ferré, il faut s'en tenir à un soubassement d'environ les deux tiers de la hauteur de l'Ordre de dessus, étant contre les règles de la bonne Architecture de voir ces tribunes couper la hauteur des entre-colonnes ou pilastres, comme il s'en voit aux Invalides, aux Théatins, à Saint Louis du Louvre, &c. En pareil cas, il vaut mieux se passer de tribunes, ainsi qu'on a fait dans la plupart de nos Eglises Paroissiales modernes, comme à St. Roch, St. Sulpice, St. Louis dans l'Isle, &c. Il est vrai qu'elles font d'une grandeur médiocre, en comparaison de quelques-unes de nos Eglises Gothiques, telles que Notre Dame, St. Eustache, &c, qui en faveur de leur grande élévation, ont autorisé leur constructeur à introduire des tribunes fort exhaussées, même jusques au-dessus du sanctuaire ; élévation qui pourroit se pratiquer encore aujourd'hui, si l'on étoit dans l'usage d'édifier des Temples assez vastes pour pouvoir y placer un premier Ordre

au-dessous des tribunes, & un second au-dessus, afin de recevoir la naissance de la voûte.

X.

De tout tems les Architectes ont été d'opinion différente lorsqu'il s'est agi de sçavoir s'il étoit supportable qu'un Ordre fût coupé par un plancher, & conséquemment contenu dans plusieurs étages. Si l'on a égard à l'origine de l'Architecture & à l'ordre de la construction, il semble convenable que chaque étage ait son Ordre séparé. Vitruve, en parlant des bâtimens particuliers & des cours des anciens, n'admet point deux Ordres, mais un seul qui porte l'entablement, au-dessus duquel est le comble, & il interpose un plancher entre deux pour séparer le rez-de-chaussée d'avec l'étage de dessus. Il est vrai qu'il fait ses colonnes isolées; mais les pilâtres qui sont derrière & attachés au nud du mur, donnent lieu à la dispute. Dans sa Basilique de Fano il met aussi un grand Ordre qui coupe les bas côtés & les galeries en tribunes, ainsi il est aisé de conclure qu'il ne faisoit pas de difficulté sur cette question. Il faut donc avoir recours à d'autres exemples pour la décider; mais comme la plupart des fragmens qui restent des édifices antiques sont presque ruinés, comme le Palais Major à Rome, dans les jardins Colonne, on ne peut que tirer des conjectures, ainsi que Palladio & Desgodets l'ont fait dans leur plan des Thermes de Dioclétien, ne pouvant assurer s'il y avoit des planchers au milieu des colonnes, ou non. A l'égard des Temples, il est plus certain qu'ils n'avoient qu'un seul Ordre; c'est ce qu'on peut remarquer à ceux de la Paix, de la Concorde, d'Antonin, de Faustine, & à une infinité d'autres qui restent de l'antiquité. Celui de la Rotonde même peut être regardé comme tel, l'Attique qui le surmonte n'étant pratiqué que pour atteindre à la proportion orbiculaire de cet édifice, dont le diamètre est égal à la hauteur. Enfin dans l'antique on ne voit aux arcs de triomphe qu'un seul Ordre, de sorte qu'il n'y a donc que le Collisée, le Théâtre de Marcellus, & les autres Arènes de Nimes, de Verone & de Paule, qui puissent faire croire que ce n'étoit pas l'usage des anciens de mettre deux étages en un seul Ordre dans ces sortes d'édifices. On a cependant lieu de supposer que les maîtres de l'art qui ont établi les préceptes de l'Architecture, n'ont point eu d'autre intention que de poser les colonnes sur le rez de-chaussée, ou tout au plus sur quelque piédestal, socle, retraite, &c. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans un petit bâtiment les Ordres colossaux ne paroissent avoir aucun rapport avec lui, & que dans un grand édifice plusieurs Ordres l'un sur l'autre paroissent chétifs, au lieu qu'un grand Ordre dans un Palais ou dans une Place publique les distingue d'une maison particulière, quoiqu'à Venise il y en ait peu d'un seul Ordre, comme on le voit à la Place de St. Marc, du côté de la Monnoye, au Palais Grimani, &c. Tant d'exemples de l'une & l'autre maniere sont sans doute devenus la source de la diversité des opinions des Architectes à cet égard; d'où je conclus que les raisons de vraisemblance ne détruisent pas toujours une innovation, lorsqu'elle n'est pas absolument contre les règles, & que c'est de là que tous les jours nos Architectes François au lieu de choisir des beautés positives, prennent pour modele & pour principe des beautés arbitraires, qui bien loin de fixer des règles constantes dans l'Architecture, autorisent les hommes ordinaires à s'abandonner au préjugé & à blâmer dans un tems ce qu'ils ont fait eux-mêmes dans un autre.

X I.

Lorsque les Eglises ont des dômes portés par un corps séparé, & élevés au-dessus de la voûte du milieu de l'Eglise, l'on peut mettre raisonnablement un fe-

Des ordres
coupés par
plusieurs
étages.

Des ordres
pratiqués

aux dômes
des Eglises.

cond Ordre d'Architecture sur le revêtement des murs du dedans & du dehors de ces dômes, & même en ajouter un troisième à la lanterne, qui termine ordinairement ces édifices, parce que le corps de l'Eglise, celui du dôme, & celui de la lanterne sont visiblement séparés les uns des autres.

XII.

Abus des
corniches
interrom-
pues.

Lorsqu'il y a deux Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, ou un Ordre Attique au-dessus d'un grand Ordre, ou enfin un seul Ordre au-dessus d'un étage en subséquent, il faut absolument éviter qu'aucune des corniches de ces Ordres ou étages ne serve d'imposte ou de retombée au ceintre d'une grande arcade, & cela pour trois raisons principales; la première, parce que le dessus de ces corniches exprime celui des planchers des différens étages, dont le ceintre de l'arcade couperoit le plein pied. La seconde est, que ce grand arc se rencontrant avec les piédestaux de l'Ordre d'Architecture, ou de l'Attique, interromproit l'ordonnance des socles des balustrades, & celle des bases des colonnes, ou des pilastres; ce qui seroit contre les règles de l'art. La troisième enfin, parce que l'espace qui seroit entre le dessus du ceintre de l'arcade & le dessous de l'architrave de l'Ordre supérieur, formeroit un massif pesant: ce dessus ne pouvant raisonnablement avoir aucune ouverture proportionnée au reste du bâtiment; & en supposant qu'on voulût supprimer un vuide au-dessus de cette corniche circulaire, ce seroit toujours pécher contre la convenance que de masquer le milieu d'un édifice par un plein, quelque ornement qu'on pût y mettre.

XIII.

Des corni-
ches ram-
pantes des
frontons.

Les corniches rampantes des frontons doivent être continuées sans interruption depuis leur naissance jusqu'à leur sommet: il est absolument contre les règles du bon goût, non-seulement de les interrompre par des ressauts, mais aussi de les couper, de les enrouler, ou d'en supprimer quelques parties dans leur longueur, parce que ces corniches représentant dans leur origine un comble à deux égouts, le fronton n'en peut être ouvert en son extrémité supérieure, sans nous donner une fautive idée de la solidité du comble, de son faitage, &c. L'entablement horizontal qui passe sous le fronton, ne doit pas non plus être coupé dans aucune partie de sa longueur, & s'il se trouvoit un arriere-corps au-dessous, il faudroit observer que l'architrave passât tout droit & fit plafond sur l'arriere-corps, ou si par un cas inévitable on étoit obligé de faire retourner par licence dans l'arriere-corps du milieu l'entablement horizontal qui porte le timpan, en ne pourroit, suivant les règles de la convenance, faire continuer ce renfoncement au-delà des moulures qui portent le larmier supérieur des corniches rampantes.

XIV.

Des corni-
ches archi-
travées.

Les corniches architravées sont aussi bien dans un Ordre Attique qu'elles sont condamnables dans les Ordres réguliers, parce que son pilastre ayant moins de modules en hauteur que les colonnes, il convient aussi que son entablement paroisse assujéti à sa proportion raccourcie. Elles sont aussi fort bien dans l'intérieur des Péristyles & des Vestibules, où une seule corniche, quelquefois même un architrave semble suffire, mais il faut absolument les éviter dans une ordonnance extérieure régulière, malgré l'exemple qu'on en voit à l'Eglise des Religieux Prémontrés, à l'Hôtel de Clermont, à Paris, au Château de St. Cloud, du côté des jardins, &c.

XV.

X V.

Les portes & les croisées ne doivent jamais excéder en hauteur le dessous des architraves des entablemens, ni couper, sous quelque prétexte que ce puisse être, les corniches ou les plinthes qui expriment les différens étages intérieurs, & c'est en cela qu'un Architecte est obligé de soumettre l'ordonnance de sa décoration extérieure aux raisons de convenance qui ont donné lieu à la distribution du dedans.

Des portes
& des croi-
sées.

X V I.

Les croisées connues sous le nom de lucarnes, destinées à éclairer les logemens que l'on pratique dans les combles, doivent être faites de manière qu'elles n'interrompent point les égouts ni le faitage de ces combles; leur forme peut être carrée, en plein ceintre, bombée, ronde, ou ovale; mais elles doivent être décorées d'une manière relative à leur espèce, & toujours recouvertes de plomb, ou d'une couleur qui l'imite. Celles que l'on fait de pierre au-dessus des murs de face ne sont tolérées que pour les maisons à loyer, & pour celles où la hauteur des murs de face est prescrite par la Police; car lorsque rien n'oblige à cette nécessité, il vaut mieux préférer un étage carré en forme d'attique, qui est plus commode par le dedans & plus agréable par le dehors, quand on sçait lui donner une proportion relative à la hauteur des étages sur lesquels il est élevé. Il faut sur-tout éviter, dans tous les cas où l'on ne peut se dispenser de faire usage des lucarnes, de couper les corniches de l'entablement pour faire descendre leur appui plus bas & au-dessous de ces mêmes corniches; on ne doit pas même mutiler les moulures du haut de ces corniches pour les réduire en plinthes, dans l'intention de conserver à ces lucarnes la vûe d'en bas, parce que les corniches qui couronnent les bâtimens, représentant l'égout des combles, ne doivent jamais être interrompues.

Des Lu-
carnes.

X V I I.

Dans les ornemens de Sculpture dont on fait usage pour accompagner l'Architecture, il faut observer que ce n'est pas leur quantité qui augmente la beauté de la décoration, mais qu'elle vient du discernement avec lequel on les place aux endroits où ils conviennent, & qu'on doit y éviter la confusion, & faire en sorte qu'ils soient d'accord & relatifs en forme, en force, en élégance, en attributs, & en allégories avec le caractère de l'Architecture, ou des membres qui doivent les recevoir. On prendra garde aussi, lorsque l'on taillera des ornemens sur des moulures, de ne les pas appliquer indifféremment sur des concaves ou sur des convexes, sur des petites ou sur des grandes; on affectera des repos ou moulures lissés entre celles qui sont ornées, & l'on évitera les petites parties dans celles qui sont élevées, afin qu'elles puissent se distinguer aisément, & sans qu'il soit besoin de les sculpter d'une manière sèche & trop recherchée. On ne taillera point d'ornemens sur les petites moulures carrées, telles que les filets & listreaux; enfin on en fera rarement sur les grandes moulures de cette espèce, telles que les larmiers, plate-bandes, gorgerins, &c.

Des Orne-
mens tail-
lés sur les
moulures.

X V I I I.

Quand on met des ornemens ou figures en bas-relief dans la frise d'un entablement, dans des tables rentrantes, dans des métopes, &c, cette Sculpture ne

doit avoir de faille que la moitié de celle du listeau supérieur de l'architrave, ou de profondeur que celle des corps sur lesquels elle est adaptée.

X I X.

Des orne-
mens de
Sculpture.

Dans la décoration des dehors & des dedans des édifices, l'Architecture doit prévaloir ; il faut que les ornemens lui soient assujettis, qu'ils ne soient pas confus entr'eux, que des parties unies & qui leur fassent opposition, les séparent & les fassent valoir ; on doit sur-tout tâcher que loin de paroître postiches, ils ne semblent faits que pour accompagner l'Architecture, & non pour l'accabler ; c'est-à-dire que cette dernière doit subsister sans altération dans ses proportions. Enfin lorsqu'on introduit des ornemens dans une façade de bâtiment, ou en tout autre ouvrage d'Architecture, il faut qu'ils soient en relation avec les parties qu'on a voulu en décorer.

X X.

De la mo-
de en Ar-
chitecture.

La mode dans l'Architecture (selon M. Boffrand, célèbre Architecte de nos jours,) est le tiran du goût ; il est certain que de tous les tems elle a été un grand obstacle à la perfection de cet art, parce que la nouveauté plaît au vulgaire, & que les véritables principes ne sont connus que d'un petit nombre d'Architectes, tandis que la plupart donnent le nom de génie aux bifareries produites par une imagination déréglée. C'est elle qui, dans un même siècle, fait varier à l'infini la forme & le genre des ornemens qui prennent la place de l'Architecture, quand ils ne devoient en être que les accessoires. C'est à la mode enfin que l'on doit attribuer l'usage où l'on est depuis environ 30 ans d'employer un mélange confus de lignes courbes & de lignes droites, tant dans les plans que dans les élévations, sans distinction pour les endroits où l'on peut s'en servir à propos, & sans penser que ces différentes lignes ne doivent être dans l'Architecture que ce que sont dans la Musique les sons, qui sur différentes cordes expriment la joye, la tristesse, l'amour, la haine, les graces, la terreur, &c. & dont on ne fait usage que lorsqu'il est nécessaire de faire ressentir ces divers sujets.

Ce désordre dans l'Architecture ne provient sans doute que du défaut de connoissance des propriétés des différentes lignes, & d'une mauvaise application des principes ; ce qui éloigne également de la perfection & du bon goût. A la mode succède l'usage, qui dans bien des occasions n'est pas plus tolérable, parce que de tous les tems, dans l'Architecture, il a autorisé chez les différentes nations des défauts de vraisemblance contraires aux principes du goût. Tels sont ceux qui se voyent aux ornemens à jour des ouvrages Gothiques, aux voûtes d'ogives en tiers-point, aux tours des Eglises, de forme bizarre & singulière quoique élégante & solide, aux ornemens ou aux couvertures à l'Indienne, aux frontons réguliers mais interrompus, dont les formes sont plus ou moins condamnables, selon qu'elles s'éloignent des principes généraux de la bonne Architecture.

X X I.

Des Caria-
tides & des
Termes.

Après avoir parlé des principes les plus essentiels qui concernent le bon goût, nous concluons en recommandant de fuir ce qui est contraire à la nature & à la convenance, & par conséquent de ne pas faire porter dans des édifices réguliers des entablemens, des voûtes, ou autres fardeaux par des figures humaines, connues sous le nom de cariatides : ce qui, malgré les exemples des Anciens, peut à peine se tolérer dans les décorations des fêtes publiques. Vitruve rapporte que les Architectes Grecs ont été les premiers à la vérité qui aient imaginé ces for-

tes de statues ; mais qu'ils ne les substituerent aux colonnes que pour couvrir d'ignominie les habitans de la Ville de Carie , qui avoient eu la lâcheté de contracter alliance avec les Perses. Il est encore plus vicieux de mettre des Anges à la place des colonnes , cette situation servile ne convenant point à des esprits célestes. Les Termes, qui sont des statues mutilées & dont le bas est enfermé dans des gaines , doivent aussi être rejetés lorsque dans une Architecture grave il s'agit de porter des fardeaux. En général, il ne faut point admettre une infinité d'autres ornemens arabesques , frivoles & contraires à cette sagesse que la plupart des Anciens ont observée. Enfin ces sortes d'ornemens sont peu propres à caractériser la solidité , la régularité , la convenance , & sont opposés aux préceptes du goût.

Des licences dont on se trouve quelquefois obligé de faire usage dans l'Architecture , & qu'il faut éviter autant qu'il est possible.

De tout tems il a été dangereux dans l'art de bâtir d'introduire des licences, par l'abus qu'en peuvent faire ceux qui n'ont qu'une médiocre intelligence. J'ai pensé long-tems qu'il conviendroit mieux de passer sous silence celles qui se pratiquent dans le bâtiment ; cependant comme nos meilleurs Architectes n'ont pas toujours assujéti leur décoration aux principes qu'ils ont établis , & que nous regardons tout ce qu'ils ont fait comme de véritables beautés , il est survenu de là un nombre infini de licences , par rapport à la nécessité dans laquelle ils se sont quelquefois trouvés de s'accommoder à de certaines circonstances , & de passer alors par-dessus les regles , en quoi ils ont été suivis par presque toutes les nations. Ce sont de ces licences dont nous allons traiter ici , afin que ceux qui s'appliquent à cet art ne les prennent pas pour autant d'autorités qu'il faille suivre , sans qu'on ait auparavant pénétré la véritable cause de leur usage dans la décoration.

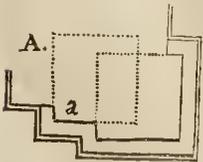
Des licences en Architecture.

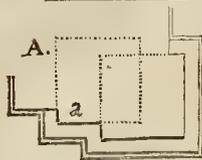
Des Pilastres engagés les uns dans les autres , de ceux qui sont pliés à angles droits , obtus , &c.

La forme des pilastres devant être quarrée suivant leur origine , (parce qu'ils représentent les pieces de bois debout , dont les premiers hommes faisoient usage pour soutenir les poitrails de leurs habitations ,) on doit convenir que lorsque cette idée , dont le principe est naturel , ne se rencontre pas dans l'ordonnance & dans l'accouplement de ces pilastres , leur décoration apporte de la confusion non-seulement dans l'Architecture , mais encore dans l'imagination même de ceux qui sont le plus versés dans l'art de bâtir. Cependant comme les licences qu'on prend à cet égard sont de quelque utilité , & qu'il est quelquefois nécessaire de les mettre en pratique , les figures suivantes nous présenteront celles dont on pourra faire usage , en se ressouvenant néanmoins de les éviter autant qu'il sera possible , & qu'il en est même qu'il faut rejeter absolument.

La figure A représente un pilastre angulaire , à côté d'une des faces duquel est enclavé un autre demi pilastre , dans le dessein de regagner le peu de largeur du dossier , ou piédroit opposé de l'arcade , en supposant que le milieu de cette arcade fut assujéti par une enfilade qu'il falloit conserver. Je ne m'arrêterai point à citer tous les édifices où se rencontrent de pareilles licences , je donnerai seulement un exemple de chaque espece , & St. Sulpice me suffira pour celle dont nous parlons. J'avouerai qu'un pilastre placé dans l'angle d'un mur étant fait pour porter l'encoignure & du mur de face & de celui de retour , le demi pilastre (a) qui s'enclave dans celui qui est entier nous donne une fausse idée de la so-

Des pilastres engagés.



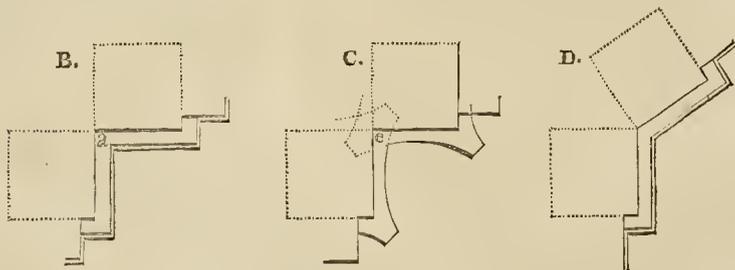
Des pilaf-
tres enga-
gés.

lité du pilastre angulaire, puisque celui-ci le pénètre jusqu'à la moitié. Cependant ce défaut, quoiqu'essentiel, n'est pas le seul qui s'offre ici, car en n'envifageant les choses que par l'exécution, c'est-à-dire n'ayant égard qu'à la matiere, prévenu que ces pilastres font parpain avec les piédroits, on ne regarde pas toujours cette pénétration de pilastre comme un défaut. Mais en abandonnant l'origine

des pilastres, examinons la décoration qui est essentielle dans le cas dont il s'agit, & qui devient une circonstance d'autant plus grave que les pilastres & les colonnes n'entrant pour rien dans la construction des édifices, puisqu'ils n'ont que la magnificence pour objet, ils doivent par conséquent être exempts de toutes licences, c'est-à-dire qu'ils doivent paroître placés si naturellement dans l'ordonnance générale des bâtimens, qu'aucune partie essentielle n'en soit altérée. Or comme il est impossible d'éviter l'altération & la pénétration des bases & des chapiteaux dans l'assemblage de ce demi pilastre (a) avec le pilastre entier, conséquemment on ne peut mettre en usage cette méthode que par licence; encore faut-il que ce soit dans des cas indispensables & dans une nécessité visible & apparente parce qu'il n'y a pas de vraisemblance à cacher la moitié du fust de la base & du chapiteau d'un pilastre derriere un autre; d'ailleurs cette méthode est contraire aux principes du goût, qui ne veut rien que de naturel, & qui exige la suppression des chapiteaux tronqués, jumeaux, & enclavés, qui sont toujours un effet désagréable, dans quelque occasion qu'on les introduise.

Des pilaf-
tres dou-
blés.

La figure B offre deux pilastres doublés, c'est-à-dire unis l'un à l'autre par leur extrémité; elle montre assez comment, en suivant l'origine des pilastres, il est



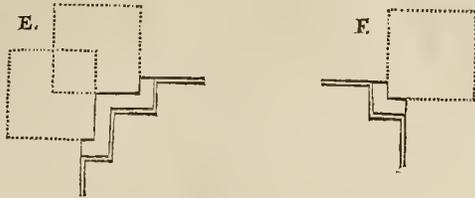
impossible d'en lier deux ensemble par l'angle rentrant marqué (a). D'ailleurs, en considérant leurs chapiteaux, on en conçoit la pénétration indispensable; car quoique les pilastres soient dans leur entier, il est constant que la faille des deux chapiteaux qui excèdent le fust des pilastres, venant à se rencontrer dans l'angle rentrant (c), comme on peut le voir sur la figure C, présente un effet contraire aux principes de l'art; c'est ce qu'on peut remarquer dans le premier Ordre du dôme des Invalides, où les pilastres sont doublés à angle obtus rentrant, ainsi que le montre la figure D.

Des pilaf-
tres pliés.

La figure E offre un pilastre plié; en remontant toujours à l'origine des pilastres, qui doivent être carrés, celui-ci annonce un pilastre dont on auroit retranché un quart de la solidité, ou deux pilastres qui se pénétreroient l'un l'autre; ce qu'on peut remarquer dans le rond-point de l'Eglise de St. Roch, & dans la croisée de celle des petits Peres. Cet exemple est moins vicieux que les précédens, aussi est il plus usité, les chapiteaux ni les bases de ces pilastres ne se pénétrant pas; néanmoins il faut user de cette licence avec prudence, & toujours dans des

cas

cas indispensables, parce que les chapiteaux étant pliés, une partie de leurs ornemens est altérée, ou leurs moulures, selon le caractère de l'Ordre; ce qui fait que lorsque l'on se trouve obligé d'employer les pilastres pliés, on affecte de donner quelques parties de plus à chaque demi diamètre, afin que la saillie des moulures ou des ornemens se trouve moins diminuée.



La figure F n'offre qu'un sixième de pilastre, mis en usage dans la décoration pour recevoir la saillie de l'architrave dans un angle rentrant, ainsi qu'on peut le remarquer dans l'intérieur du Péristyle du Louvre. La seule idée du porte-à-faux des entablemens, ou plutôt des architraves, a fait introduire dans la décoration cette sixième partie de pilastre, n'étant pas vraisemblable que pour la seule décoration on aille engager un pilastre à un sixième près dans le massif d'un mur: cette partie de pilastre n'offrant qu'une altération de ce que l'Architecture a de plus recommandable. Je conviens que les angles rentrants, par rapport à la saillie des architraves, paroissent exiger quelque corps qui les soutienne, sur-tout dans la nature de l'angle dont nous parlons: mais il semble qu'il seroit préférable, dans le cas dont il s'agit, d'employer les pilastres pliés dont nous avons parlé à l'occasion de la figure E, plutôt que de mettre en pratique les sixièmes de pilastre.

Des pilastres diminués.

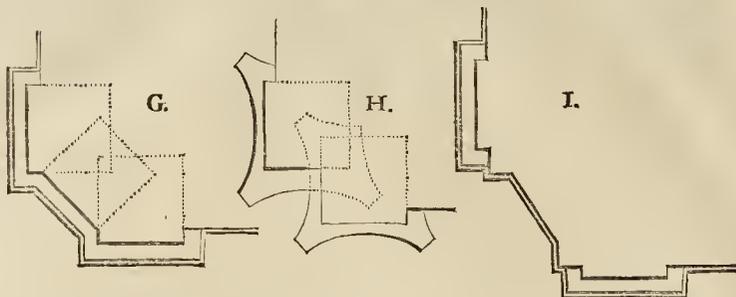
C'est dans le choix des licences, comme dans celui des proportions de l'Architecture, que l'on reconnoit le sçavoir & la capacité d'un Architecte; car ainsi que toutes les beautés reconnues pour bonnes à imiter ne conviennent pas à toutes les especes de bâtimens, de même telle licence qui seroit tolérable dans une occasion, ne le seroit pas dans une autre. Ce ne peut être que l'expérience & l'exemple des choses exécutées avec plus ou moins de succès qui peuvent déterminer un Architecte à en user avec prudence, & à éviter de faire des choses outées & de mauvais goût sur l'autorité de celles qu'il aura vues, & qui n'auront été exécutées par les plus habiles, que parce qu'ils regardoient ces licences comme un objet de nulle importance, en comparaison de la totalité de l'édifice.

Les figures G & H offrent l'exemple des pilastres ébrasés; celle G représente deux pilastres en retour d'équerre, avec un troisième à pans; qui est celui qu'on nomme ébrasé, & qui laisse appercevoir la sixième partie de l'épaisseur des deux premiers. On voit leur pénétration par les lignes ponctuées, & l'on peut remarquer dans la figure H la difficulté d'ajuster leurs chapiteaux & leur taillor qui se pénètrent les uns dans les autres, de maniere qu'on apperçoit plutôt un désordre dans ce que la Sculpture a de plus régulier, qu'une beauté réelle. Cette figure H offre deux pilastres entiers & deux tiers de pilastre en retour, & celle G montre le pilastre qu'on nomme ébrasé, à l'exemple de ceux qui portent les pendentifs des coupoles intérieures de St. Roch, des petits Peres, de St. Sulpice, &c.

Des pilastres ébrasés.

Cette multiplicité de pilastres pliés & retournés est une licence presque inévitable dans la construction des gros pilliers qui soutiennent les dômes des monumens que nous venons de nommer, à cause de l'ordonnance des pilastres qui décroient l'intérieur de ces Eglises; de maniere que les pilastres entiers portent

Des pilastres ébrasés.



Les arcs doubleaux de la voute de la nef du chœur & de la croisée de l'Eglise ; & que chaque pilastre ébrasé soutient les panaches des pendentifs. C'est pourquoi quiconque voudroit éviter cette licence, seroit obligé de supprimer les Ordres dans l'ordonnance d'une décoration de cette espece ; ce qui seroit une trop grande sujétion , & obligeroit de se priver de ce que l'Architecture a de plus majestueux & de plus convenable pour les Temples sacrés. D'ailleurs en supprimant ces pilastres pliés & ébrasés pour y substituer des corps d'Architecture , comme il est exprimé dans la figure I , ou en voulant éviter que les chapiteaux des pilastres des figures G , H se pénétrant , il seroit à craindre que ces piliers angulaires ne devinssent trop massifs , & ne cachassent par leur diamètre une partie des cérémonies, ce qui dans l'usage moderne seroit opposé à une des beautés essentielles des Eglises Paroissiales dont nous parlons. C'est dans ces occasions qu'un habile Architecte doit prendre son parti sur ces licences, & préférer l'harmonie générale de son bâtiment à ces accessoires, qui par rapport au tout deviennent de peu de conséquence, & qui ne peuvent être aperçues que par des yeux intelligens dans l'art de bâtir.

Des pilastres engagés dans un mur circulaire.

La Figure K offre un pilastre engagé des $\frac{2}{3}$ dans un mur dont le plan est circulaire, dans l'intention de rapporter le sentiment de ceux qui regardent comme licence de faire suivre au diamètre apparent du pilastre une portion de cercle parallèle à la surface du mur dans lequel il est engagé. Ils prétendent que la nature du pilastre, qui est d'être carrée, se trouve affoiblie par la convexité que l'on est obligé de donner à son diamètre apparent ; cependant j'estime que cette licence, qui apporte peu d'altération à la nature du pilastre, fait un meilleur effet que si on le laissoit carré sur une portion circulaire, parce que l'entablement, qui doit naturellement suivre la circonférence sur laquelle est adapté le pilastre, doit déterminer à rendre sa surface circulaire.

Des colonnes engagées les unes dans les autres, ou dans des pilastres : de celles qui sont isolées au-devant, & de celles qui sont ovales.

Des colonnes engagées dans des pilastres.

La Figure L offre une colonne engagée dans un pilastre, contre la nature des colonnes, qui est d'être isolée, tenant leur beauté principale de leur relief, au contraire des pilastres, dont le principe est d'être engagés par quelques-uns de leurs côtés dans l'épaisseur des murs. Ce ne doit être sans doute que dans des cas indispensables que l'on peut engager les colonnes, dans la décoration des édifices où l'on voudroit admettre tout ensemble de la richesse & de la solidité, comme



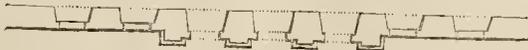
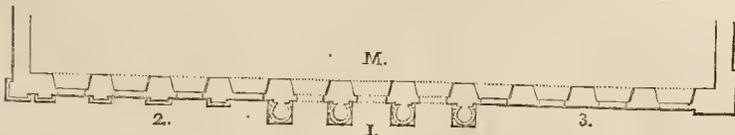
dans la décoration des terrasses, des portes de Ville, des Arsenaux, Phares, Cafernes, ou tous autres ouvrages militaires ou civils, qui peuvent selon l'occasion demander une solidité apparente que les colonnes isolées n'exprimeroient pas assez. Cependant lorsqu'il s'agiroit de donner du relief à ces ouvrages d'Architecture, on pourroit à la place des colonnes engagées admettre des

Des colonnes engagées dans un pilastre.

pilastres en faillie, qui seroient du ressort de la simplicité convenable aux monumens dont nous venons de parler, & leur conserveroient cette ordonnance relative aux principes de l'art, qui exige absolument la suppression de tout corps d'Architecture mutilé; ce qu'on ne peut éviter dans l'usage des colonnes engagées, puisque malgré leur nature qui est d'être cylindrique, elles ne nous offrent plus, lorsqu'elles se trouvent enfoncées d'un quart ou d'un tiers de leur diamètre, qu'un cylindre tronqué par son plan. De là il est aisé de conclure que toutes ces colonnes engagées sont irrégulières, quoique les Architectes anciens nous en aient laissé de fréquens exemples en Italie, ainsi que la plupart des modernes, à Paris, comme au Portail de St. Roch, de St. Gervais, &c.

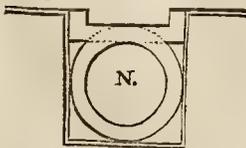
Quelques Architectes, lorsqu'ils engagent leurs colonnes par nécessité, préfèrent de le faire dans l'épaisseur des murs plutôt que dans un pilastre, par la raison, disent-ils, d'éviter la pénétration des chapiteaux des pilastres dans ceux des colonnes. Il est certain que leur sentiment est de quelque autorité, mais on n'est pas toujours le maître de ne pas prendre le dernier parti. Par exemple, si dans l'étendue d'une façade de bâtiment l'arrière-corps 2 (Fig. M.) se trouvoit décoré de pilastres, que l'on voulut former un avant-corps au milieu, & qu'il fallut

Des colonnes engagées dans un mur.



4.

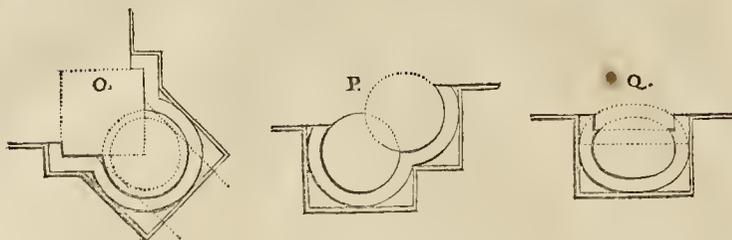
que cet avant-corps fut décoré de colonnes, comme 1, que l'on tiendroit engagées; pour ne pas trop anticiper sur la voye publique, il seroit alors nécessaire d'encastrier ces colonnes dans des pilastres, comme on l'a fait à la place Vendôme; au lieu que si les arrière-corps de cette façade étoient sans pilastres, comme dans l'arrière-corps 3, l'on pourroit engager les colonnes dans l'épaisseur des murs de face. Dans ces différentes occasions il vaut mieux néanmoins introduire des pilastres en avant-corps, comme l'exprime celui 4, afin de s'éloigner de tout esprit de licence; ou bien, lorsque le lieu est ferré, il faut n'employer que des pilastres auxquels on donne de faillie le quart de leur diamètre, au lieu de colonnes flanquées, tel qu'on l'a pratiqué avec succès à la Place des Victoires.



La Figure N offre une colonne isolée au-devant d'un pilastre, mais qui n'a pas un écart suffisant pour empêcher la pénétration de la base & du chapiteau de la colonne. Une infinité d'exemples dans les bâtimens d'une certaine réputation, tels que le Portique Toscan du Château de Vincennes, nous offrent une pareille licence.

Des colonnes isolées au-devant d'un pilastre.

Ce que nous avons désapprouvé au sujet de la pénétration des bases & des chapiteaux des pilastres, peut s'appliquer à cette figure.



Des colonnes engagées dans un pilastre angulaire.

La Figure O offre un pilastre angulaire, dans l'angle duquel est engagée une colonne, afin de former l'extrémité d'un avant-corps circulaire, à l'usage d'une colonnade, d'un porche, d'un péristyle, ou d'un vestibule. Cette licence de colonnes enclavées a le même défaut que les précédentes, par rapport aux pénétrations des bases & des chapiteaux; mais le plus grand inconvénient qui en résulte est que la corniche porte à faux dans l'angle intérieur & dans l'extérieur qui joignent les demi pilastres à la colonne, ainsi que l'expriment les lignes ponctuées; ce qui est non-seulement un défaut de solidité, mais encore une licence contraire aux principes de l'art, & qui ne doit jamais être introduite, si ce n'est dans des édifices de peu d'importance, dans des décorations théâtrales, ou dans des fêtes publiques, où le feu de l'imagination peut prévaloir sur les préceptes.

Des colonnes jumelles.

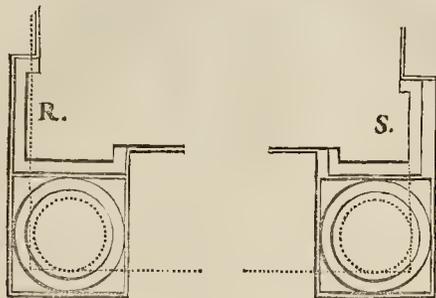
La Figure P offre deux colonnes nommées jumelles, parce qu'elles se pénètrent chacune d'un quart de leur diamètre: ce qu'il ne faut jamais pratiquer, malgré l'exemple de celles que l'on remarque dans les avant-corps des façades de la grande cour du vieux Louvre, & de celles de la Place de Vendôme, à Paris.

Des colonnes ovales.

La Figure Q fait voir une colonne ovale engagée dans un pilastre, à l'exemple de celles qui se remarquent au Portail de la Merrey, & à celui de la Culture-Sainte-Catherine. Cette licence est absolument contraire à la proportion des Ordres; parce que du côté de leur petit diamètre leur fust paroît trop élevé. La nécessité de faire des avant-corps qui caractérisent les frontispices des Temples sacrés, ou des édifices publics à qui on ne peut donner beaucoup de saillie, a fait introduire ces colonnes de peu de relief; mais cette considération ne doit point autoriser cette licence, que l'on peut appeler vicieuse. Celle des pilastres pliés seroit plus supportable, ainsi qu'on l'a pratiqué au Portail de l'Eglise des Barnabites, & à celui des Petits Peres, où l'on a voulu non seulement éviter la dépense des colonnes isolées, mais aussi jouir en entier des terrains assez bornés qui donnent issue à ces monumens.

Maniere dont une colonne isolée doit être détachée de son pilastre.

La Figure R représente une colonne isolée & détachée de son pilastre, comme il convient qu'elle le soit selon l'Architecture régulière. Je n'en parlerai ici que pour avoir occasion de faire sentir la difficulté qu'il y a d'accorder les retours de l'entablement, qui naturellement doit porter à plomb du fust supérieur de la colonne & du pilastre. Cependant lorsque les pilastres qui sont placés derrière les colonnes ne sont pas diminués, il est nécessaire de pourvoir à la différence qui se trouve entre le diamètre supérieur de la colonne & celui du pilastre, qui ne diminue pas, & de partager cette différence en deux également, pour en faire porter à faux une partie sur la colonne, & l'autre en retraite sur le pilastre; ou bien il faut prendre le parti de faire les pilastres de derrière les colonnes plus étroits, comme il est exprimé par la Figure S. Il est vrai que c'est toujours une licence, à laquelle quelques Architectes ont préféré de diminuer les pilastres comme les colonnes; mais ce défaut me paroît encore plus considérable, malgré l'exemple du portail des quatre Nations.



De la proportion que doit avoir un étage au rez-de-chaussée, connu sous le nom de Soubassement.

Il est assez ordinaire, lorsqu'on décore un édifice d'un seul Ordre d'Architecture, de l'élever sur un étage que l'on nomme Soubassement, (♣) ainsi qu'on l'a exécuté avec succès à la façade de Versailles du côté des Jardins, à celle du Louvre du côté de St. Germain l'Auxerrois, aux Places de Vendôme, des Victoires, &c. Ces Soubassements sont couronnés seulement d'une corniche, pour désigner la hauteur du plancher du premier étage, qui se reconnoît extérieurement par ces fortes de membres d'Architecture, tant dans les Palais des Grands, que dans les maisons des particuliers.

De la proportion des étages en soubassement.

Ce n'est pas que l'on ne puisse décorer d'un seul Ordre la hauteur de deux étages, ainsi que nous en avons déjà parlé, mais il en arrive ordinairement plusieurs inconvéniens; premièrement que les croisées étant l'une sur l'autre, elles n'ont point de proportion avec la grandeur de l'Ordre; en second lieu, que les secondes croisées ne peuvent avoir aucune proportion avec celles de dessous, ni avec les bandeaux & les ornemens qui les couronnent, parce qu'on est obligé, pour leur donner une hauteur relative à leur largeur & à la décoration des dedans, de les élever presque immédiatement au-dessous de l'architrave de l'Ordre, ainsi qu'il est pratiqué au Château de Marly; ce qui détermine souvent à ne faire que les croisées d'en bas d'une proportion relative à l'Ordre, & à donner à celles d'en haut une forme ovale, ronde, ou carrée (mais alors ces croisées n'expriment qu'un étage d'entre-sole, dont l'apparence dans un édifice d'importance, fait un mauvais effet); ou à n'y admettre que des médaillons, comme au Peristyle du Louvre. Car il est absolument contre les principes du goût d'interrompre l'architrave de l'entablement d'un grand Ordre, pour faire monter les secondes croisées jusques sous la corniche, ainsi qu'il se remarque aux Pavillons des extrémités de la façade des Thuilleries du côté des Jardins. Troisièmement, si ce grand Ordre étoit posé au rez-de-chaussée, l'étage supérieur ne se trouveroit pas assez éclairé, étant compris dans le même Ordre, & les dedans n'en pourroient être décorés convenablement, à cause de l'entablement qui occuperoit la plus grande partie de sa hauteur. En quatrième lieu, si l'étage du rez-de-chaussée est en soubassement surmonté d'un grand Ordre, les croisées du bas de ce dernier éclaireront bien le bel étage, mais le peu de distance qui se trouvera entre ces croisées & celles du haut ne pourra laisser une hauteur suffisante pour la décoration des corniches & des plafonds des appartemens du principal étage.

(♣) Soubassement, du latin *stereobata*, selon Vitruve. On donne ce nom à tout étage tenu moins élevé qu'un étage régulier, à l'exemple des *stereobates*, ou Socles continus, qui sous une colonne ou un pilastre n'ont ni corniches.

Proportion des étages en soubassement.

Pour éviter ces inconvéniens dans les bâtimens considérables, qui ordinairement sont composés de trois étages, il est donc à propos que chacun d'eux soit distingué par une décoration particulière. Par exemple, on pourroit mettre trois Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, comme au-dedans de la Cour du Louvre, ou faire la décoration de l'étage du rez-de-chaussée en forme de soubassement & mettre aux autres étages deux Ordres d'Architecture l'un sur l'autre, comme à la Place Royale à Paris; ou enfin faire l'étage du rez-de-chaussée en soubassement, un Ordre d'Architecture à l'étage du milieu, & un Ordre attique au-dessus pour le couronner, comme au Château de Versailles du côté des Jardins: ce qui incontestablement forme une décoration plus convenable que les autres; quoique chacune de ces manières en particulier puisse être employée selon les différens systèmes de nos Architectes, & suivant la diversité des occasions que l'on a de bâtir.

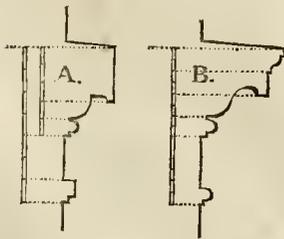
Pour revenir à la proportion des étages en soubassement, nous dirons qu'ils doivent en avoir une déterminée avec l'Ordre d'Architecture qu'ils soutiennent, sans avoir égard s'il y en a deux élevés l'un sur l'autre, si l'Ordre est colossal, ou si cet Ordre est seulement couronné d'un Attique; la proportion de l'étage en soubassement dépendant absolument de la hauteur de l'Ordre qui pose immédiatement dessus.

De quelque espece que soit l'Ordre d'Architecture du premier étage, que ce soient des colonnes ou des pilastres, la proportion de l'étage en soubassement doit avoir les deux tiers de l'Ordre de dessus, y compris l'entablement & un socle sous la base, qu'on suppose de la hauteur d'un diamètre, soit que l'Ordre ait des piédestaux, soit qu'il n'en ait point. Cette proportion doit être observée à tous les soubassemens qui se trouveront placés sous l'étage principal d'un bâtiment, quoiqu'à ce principal étage l'on n'ait point désigné d'Ordre de colonnes ou de pilastres, pourvu qu'on y ait seulement observé la proportion des entablemens, des portes & des croisées, suivant le caractère d'un des Ordres, ainsi qu'on le pratique assez ordinairement aux bâtimens particuliers de quelque importance.

Ce n'est pas que cette proportion ne soit susceptible de quelque variation. Dans nos plus beaux édifices en France, elle n'est observée à la rigueur qu'à la Place des Victoires, & au Château de Saint Cloud; au lieu que le soubassement de la façade de Versailles du côté des Jardins, a les $\frac{2}{3}$ de l'Ordre Ionique de dessus plus $\frac{1}{4}$; celui du Peristyle du Louvre, les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{4}$; celui de la Place de Vendôme les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{8}$; celui de la Fontaine des Innocens les $\frac{2}{3}$ moins $\frac{1}{2}$, &c: variation qui souvent provient de la hauteur des retraites, de la pente du pavé, de la hauteur des Perrons, &c.

Proportion de la corniche des étages en soubassement.

La hauteur de la corniche de ces étages en soubassement doit être d'un module ou demi-diamètre des colonnes de l'Ordre de dessus, & le caractère de son profil, semblable à celui du piédestal de l'Ordre, en supposant qu'il y en ait un; ou cette hauteur doit être telle qu'elle auroit été si au lieu de socle on y avoit mis un piédestal. La hauteur de la frise ou gorgéon, non compris l'astragale, sera égale à la moitié de celle de la corniche, & la hauteur de l'astragale ou architrave, sera égale à la moitié de celle de la frise dans le cas d'un Ordre solide, comme celui de la Figure A; elle pourra être réduite aux $\frac{1}{3}$ dans le cas d'un Ordre léger, comme celui de la Figure B. La retraite ou socle du bas de cet étage, aura deux mo-



dules, & le second socle au dessus, (quand des raisons de convenance en feront mettre un) sera égal au tiers de la hauteur du premier.

Il faut observer de donner la proportion Toscane aux arcades & croisées qui éclairent l'étage en foubassement, lorsque l'Ordre de dessus est Dorique. Si au contraire l'Ordre de dessus étoit Ionique, on donneroit aux arcades ou croisées du foubassement, une proportion Dorique, & ainsi des autres Ordres jusques au Composite, dans l'intention de conserver un caractère de solidité à ce qui porte, par préférence à ce qui est porté. On remarquera aussi que si l'on met un foubassement sous un Ordre Toscan, la corniche de ce dernier doit être sans larmier & sans atragale, mais faite en forme de plinthe, sans empêcher pour cela que ce plinthe n'ait toujours un module ou demi-diamètre de l'Ordre de dessus, ainsi que celui marqué A. Il faut encore affecter de laisser le nud du mur de ce foubassement lissé & uni, à moins qu'au contraire on ne veuille y mettre quelques bossages ou des tables saillantes, qui ajoutent à l'Ordre Toscan qui seroit dessus, une rusticité visible & apparente, comme devant lui servir de soutien.

Dissertation sur l'Ordre Attique. (a)

Indépendamment des cinq Ordres d'Architecture réguliers, dont nous traiterons à fond dans le huitième volume, il est une autre espèce d'Ordre dont Vitruve parle sous le nom d'*Attique*. Comme ses propositions particulières n'ont rien de commun avec les autres Ordres, nous avons cru pouvoir lui faire trouver place dans cette introduction, supposant toujours que le Lecteur a la connoissance des Ordres Grecs & Romains.

De l'Ordre Attique.

Vitruve nous donne aussi dans son troisième Livre, une base qu'il nomme Attique, & qui n'a cependant rien de commun avec celle de l'Ordre dont il est ici question, son profil étant trop composé, & nos Architectes modernes l'ayant employée presque indistinctement dans tous les Ordres, à l'exception du Toscan; mais l'élégance de son profil (que l'on nous donne comme de l'invention des Athéniens,) n'en permet pas l'usage pour l'espèce d'Ordre dont nous parlons, quoique De Brossé l'ait employé à son Ordre Attique du Luxembourg.

Le même Auteur, dans son quatrième Livre, traite encore de cet Ordre, en donnant la description des portes des Temples, & Plin, après avoir parlé des Ordres Toscan, Dorique, Ionique, & Corinthien, en cite un cinquième qu'il nomme Attique, & dont il dit que les colonnes étoient quarrées. Cet Ordre se trouve diversément employé dans la plupart des monumens qui se voient encore de nos jours en Italie, comme aux vestiges de la Place de Nerva, aux arcs de triomphe de Septime Severe, & de Constantin, & au petit arc *Boario*, appellé communément l'arc des Orfèvres à Rome. Ce dernier exemple est plus conforme à l'idée que nous avons de l'Ordre Attique que les autres, par ses pilastres ravalés en manière de panneaux renfoncés, quoique leurs chapiteaux imitent l'Ordre composé, & qu'ils paroissent trop surchargés d'ornemens pour le caractère & la proportion de l'Ordre Attique.

Le goût ayant été long-tems l'arbitre de sa proportion, on peut dire que l'on doit aux Architectes modernes son institution dans l'Architecture, parce qu'ils ont sçu lui donner une forme (b) déterminée, avec un caractère particulier qui ne le confond point avec les autres, ce qui est d'autant plus à propos qu'il ne peut être employé aux mêmes usages, parce qu'il lui manque absolument la partie la plus essentielle, qui est la proportion de son fust, eu égard aux autres Ordres, & que pour cette raison il doit toujours être en pilastres adossés contre le nud du mur des édifices où l'on veut le mettre en œuvre : considération qui doit faire

(a) Attique, bâtiment fait suivant l'usage des Athéniens, où il ne paroît point de toits. En France c'est un petit étage où l'on introduit quelquefois des pilastres. D'Aviler blâme l'usage des combles sur ces petits étages; en effet ils semblent l'accabler, ainsi qu'on le remarque au gros pa-

villon des Thuilleries & ailleurs.

(b) Quoique ceux du vieux Louvre, des Thuilleries, des quatre Nations, du Château de Versailles, & celui de Clagny, &c, aient des proportions toutes différentes.

De l'Ordre
Attique.

observer que cet Ordre ne peut jamais être employé en colonnes, ni au rez-de-chaussée d'un bâtiment, mais qu'il doit servir seulement d'amortissement & de couronnement aux autres Ordres.

La plupart des Architectes sont d'avis contraires sur la proportion de cet Ordre, & ce qu'ils ont trouvé de plus parfait dans les exemples antiques n'a pu les accorder; quelques-uns lui ont donné les deux tiers de la hauteur de l'Ordre sur lequel il est posé, d'autres ont déterminé sa proportion à la moitié. Cette dernière me paroît la plus convenable, & me fait adopter le sentiment de Mrs. Bruant & Desgodets, sans compter l'autorité de la façade de Versailles, du côté des jardins, bâtie par Hardouin Mansard. Ainsi je ne parlerai ici de cet Ordre que suivant cette dernière proportion, en avertissant néanmoins que je suppose le cas où l'on voudra donner à cet Attique un caractère d'Ordre; car s'il s'agissoit d'en faire seulement un piédestal ou amortissement continu, comme il s'en voit dans la plupart des édifices d'Italie, il suffiroit de lui donner un tiers au plus, ou au moins un quart, ainsi qu'on l'a observé aux Portes Saint Antoine, Saint Martin, Saint Bernard, &c.

Proportions de cet Ordre.

Proportion
de l'Ordre
Attique.

La hauteur de cet Ordre, compris son piédestal E, ou son socle F, & sa corniche C, doit avoir la moitié de la hauteur de l'Ordre sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piédestaux ou qu'il n'y en ait point; c'est-à-dire que si l'Ordre qui est sous l'Attique a des piédestaux, on prendra la moitié de toute la hauteur de l'Ordre, y compris le piédestal & l'entablement, pour la hauteur de l'Attique, auquel on fera aussi des piédestaux pris dans une partie de cette hauteur (voyez la Figure première): & si l'Ordre de dessous n'a qu'un socle sans piédestal, la moitié de cet Ordre avec le socle & l'entablement, sera pour la hauteur de l'Attique, auquel on ne fera aussi qu'un socle. Voyez la Figure seconde.

Lorsqu'on admet des piédestaux à cet Ordre, ils ont le quart de toute la hauteur de l'Attique (c): les trois autres quarts se divisent en 14, on en prend deux parties pour la largeur du pilastre H dont on fait deux modules; la base I en doit avoir un, y compris son listeau, le chapiteau K un autre, & la hauteur de la corniche un module $\frac{2}{3}$, de manière qu'il reste 10 modules $\frac{2}{3}$ pour la hauteur du fût du pilastre H, y compris l'astragale du chapiteau. S'il n'y a qu'un socle sous les bases des pilastres de l'Attique, on divise toute sa hauteur en huit parties (voyez la Figure deuxième); en ayant donné une à la hauteur du socle F, la largeur du pilastre se fait d'une de ces parties, & son épaisseur L est du sixième de sa largeur, ainsi qu'aux pilastres avec piédestaux; le reste des proportions de cet Ordre se détermine comme celles du précédent.

On ne peut rien établir pour la largeur des entre-pilastres de l'Ordre Attique, parce qu'ils dépendent des entre-colonnes de l'Ordre de dessous, ne pouvant y avoir ni plus ni moins de pilastres dans l'étage Attique, qu'il y a de colonnes ou pilastres à l'Ordre sur lequel il pose. On doit observer à l'Ordre Attique ce qui se pratique lorsque l'on élève à un second étage des pilastres posés sur des colonnes, c'est-à-dire que s'il y a des colonnes isolées à l'Ordre qui est sous l'Attique, il faut reculer celui-ci à plomb de ceux qui sont derrière les colonnes, & poser des figures ou autres ouvrages de Sculpture sur l'axe de l'Ordre de dessous, ainsi qu'il s'en voit à Versailles.

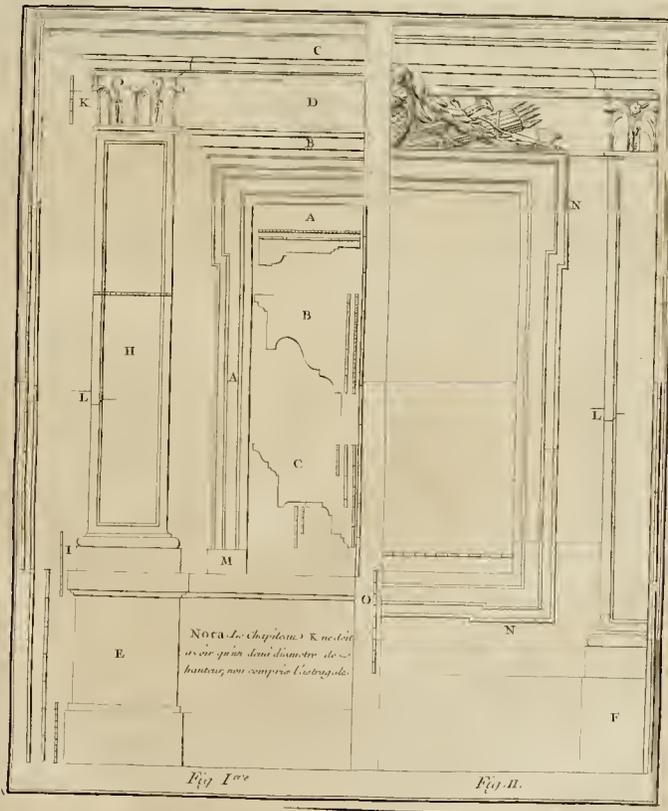
À l'égard des croisées de l'Ordre Attique, il s'en fait de deux espèces, celles où l'Ordre a des piédestaux, devant différer de celles où il n'y a qu'un socle.

(c) Ceux de l'intérieur du vieux Louvre n'ont que le cinquième, mais ils sont sans base.

Lorsqu'il

Lorsqu'il y a des piédestaux, le dessus de leur corniche doit servir d'appui aux croisées; la hauteur entre le dessus de cette corniche & le dessus de l'astragale du haut du fust du pilastre étant divisée en douze parties, on en donne une pour la hauteur de la corniche B, qui couronne ordinairement ces especes de croisées, une autre à la largeur du chambranle A, & les dix restantes sont pour la hauteur de la croisée, dont la largeur étant de six de ces parties, la proportion pour sa hauteur se trouve d'une fois & $\frac{2}{3}$ de sa largeur. A l'égard de la largeur du chambranle, elle est de la sixième partie de celle de la croisée. On met un petit socle M au bas des montans des chambranles, dont la hauteur est égale à celle du plinthe de la base du pilastre, parce que rarement y fait-on des croissettes, qu'il s'en voye à l'Attique du vieux Louvre.

Des croisées de l'Ordre Attique.



Cette Planche représente l'Ordre Attique avec & sans piédestal, selon les dimensions & le système de M. Desgodets.

Quand il n'y a point de piédestaux à l'Ordre Attique, on supprime ordinairement les corniches qui couronnent les croisées, & l'on fait seulement régner leur chambranle au pourtour de leur baye, comme dans la Figure deuxième, où l'ex-

Des croi-
sées de
l'Ordre At-
tique.

trémité supérieure des piédroits est quelquefois ornée de croissettes N, aussi bien que le dessous de l'appui. Le dessus du chambranle supérieur de la croisée doit être d'alignement avec le dessus de l'astragale des pilastres; la largeur de la croisée doit être, comme la précédente, égale à la moitié de la hauteur depuis le dessus du socle de l'Ordre jusqu'au-dessus de l'astragale. Cette largeur de croisée étant divisée en 24 parties, on en donne 9 pour la hauteur de l'appui O au-dessus du socle, & 4 pour la largeur du chambranle, qui égalera la sixième partie de celle de la croisée. Si on fait des croissettes, leur saillie ou ressaut fera de la sixième partie de la largeur du chambranle, & leur longueur sera égale au quart de toute la hauteur & de toute la largeur hors œuvre du chambranle. Il n'y aura que les moulures vers le dehors du chambranle qui suivront le contour des croissettes, celles du dedans devant suivre le pourtour de la baie de la croisée.

La hauteur du piédestal, qui est de 4 modules $\frac{1}{2}$, se divise en 7 parties; la base en a deux, le dé 4, & la corniche 1. La base du piédestal est composée d'un socle & d'un listeau par le haut: sa hauteur se divise en 10 parties; le listeau en a une, & le socle 9. La hauteur de la corniche du piédestal, qui est composée d'une platebande & d'un talon au dessous, se divise en 5 parties; la platebande en a 4 & le talon 1. Le dé est ordinairement lisse, sa largeur a 2 modules $\frac{1}{2}$; cette largeur détermine la saillie de la base: la saillie du socle du piédestal & de la corniche est égale au quart de la hauteur de cette dernière.

La base du pilastre est composée d'un plinthe, d'un tore, & d'un listeau; sa hauteur, qui est d'un module, se divise en trois parties, dont le plinthe en a deux; l'autre partie étant divisée en 4, le tore en a 3, & le listeau 1.

Le ravalement de la face du pilastre H contient une table renfoncée (d) dans la hauteur du fust, ornée d'un talon, & accompagnée d'un listeau qui forme le corps du pilastre. Pour avoir la proportion de ces moulures, il faut diviser le diamètre du pilastre en vingt parties; les listeaux en auront chacun deux, les talons chacun une, & la table du milieu 14. Cette table sera renfoncée d'une vingtième partie de la largeur du pilastre. Quelques-uns ajoutent dans ce ravalement une table saillante, telle qu'on en voit au vieux Louvre; mais il est à craindre que cette multiplicité de moulures n'apporte de la confusion dans l'Architecture, surtout lorsque l'Ordre Attique est d'une moyenne grandeur.

La largeur des chambranles des croisées se divise en 27 parties; la platebande inférieure vers l'ouverture de la baie en a 6, le petit talon 2, la platebande supérieure 12, le filet au dessus 1, le quart de rond 3, & le listeau de dehors 3. La platebande inférieure répond au nud du mur, & la saillie du chambranle est égale au cinquième de sa largeur. Voyez le profil marqué A. Figure première.

La hauteur de la corniche au dessus du chambranle des croisées se divise aussi en 27 parties, le listeau du haut en a deux, le talon 3, le larmier 10, la doucine au dessus 5 (elle remonte dans le dessous du larmier de 2 parties); le filet en a 2, & le cavet 5; toute la corniche a de saillie les $\frac{11}{27}$ de sa hauteur; voyez le profil marqué B. Figure première.

Le pilastre de l'Ordre Attique doit avoir le même diamètre par le haut que par le bas; son chapiteau est composé d'un gorgerin, dont le nud est droit & aplomb du pilastre, & les moulures inférieures de la corniche lui servent de tailloir. Ce gorgerin est orné de trois feuilles sur chaque face, savoir d'une entière au milieu, & de deux moitiés, qui sont retour par les côtés. Entre ces feuilles sont des culots qui doivent être plus ou moins ornés, selon que les feuilles en seront plus ou moins fendues. La hauteur du gorgerin, qui est, comme nous avons dit, égale à la

(d) On ne ravale pas toujours les pilastres Attiques; au Luxembourg ils sont divisés en bossages, ainsi que tous les Ordres de ce Palais, au contraire au Collège des quatre Nations il y a des tables saillantes, & au portail des Invalides ils sont lisses & unis.

moitié de la largeur du pilastre, (e) doit se diviser en 4 parties. La hauteur des feuilles en aura 3, non compris leur revers & une petite distance 1 entre le dessus des feuilles & le dessous du tailloir, qui laisse paroître le nud supérieur du gorgerin, & dégage les feuilles de ce chapiteau d'avec la cimaise inférieure de la corniche. L'astragale aura de hauteur la huitième partie de celle du chapiteau, & après avoir fait retour par les côtés du pilastre, il régnera sur le nud du mur. Lorsqu'il se trouvera des croisées, cet astragale sera interrompu par le chambranle, ou par la corniche qui le couronne; autrement la distance qui reste entre l'astragale & la corniche de l'Ordre, & qui est de la même hauteur du gorgerin du chapiteau, servira de frise, & donnera à la corniche de cet Ordre un caractère d'entablement composé.

De l'Ordre
Attique.

La hauteur de la corniche C se divise en 5 parties. Les 3 d'enhaut sont pour le larmier & la cimaise supérieure, & les deux d'enbas, qui sont pour la cimaise inférieure, se partagent en 3 parties, dont une pour le talon & le filet: les deux autres étant encore partagées en trois, on en prend une pour le cavet, la hauteur du filet étant prise dans le sophite du larmier. Ces moulures font retour de l'épaisseur du pilastre, ainsi qu'il est exprimé par des lignes ponctuées, pour former le tailloir du chapiteau. La hauteur destinée pour la cimaise supérieure se divise en trois parties, dont une sert pour le talon & le filet placés sous la doucine, le reste se règle par approximation. Toute la saillie de cette corniche, à compter du nud des pilastres, est égale à sa hauteur, le larmier est moins saillant de la hauteur de la cimaise supérieure, non compris le listeau, &c. voyez le profil C de la Figure première.

Si l'entablement de l'Ordre qui est sous l'Attique est enrichi d'ornemens, on peut aussi orner le quart-de-rond & le talon de la corniche de celui dont nous parlons, & on peut mettre des trophées dans la frise de la corniche au dessus de celle des croisées à la place marquée D. Les feuilles & les culots du chapiteau peuvent être aussi refendues à l'imitation de celles de céleri ou de persil.

Il faut se ressouvenir que pour que l'Ordre Attique puisse convenir avec chacun des cinq Ordres en particulier, on doit en retrancher plus ou moins les ornemens; car si l'Ordre Attique étoit immédiatement au dessus d'un Ordre Dorique, comme au Luxembourg & au Portail des Invalides, il ne faudroit ravalier ou renfoncer qu'une simple table dans la face des pilastres, sans y mettre de talon au pourtour, & faire les listeaux qui servent de champ à cette table de la huitième partie de la largeur des listeaux. Il ne faudroit aussi orner que les chapiteaux de feuilles & de tigettes refendues, & laisser tous les autres membres de cet Ordre lisses & unis. Si cet Ordre Attique étoit posé sur un Toscan, il faudroit supprimer les tables renfoncées dans les pilastres, n'en mettre de saillantes qu'au cas que les colonnes fussent surchargées de bossages, & ne point refendre les feuilles du chapiteau, mais les laisser par masses en maniere de feuilles d'eau, au lieu qu'aux Attiques posés sur les Ordres Ionique, Corinthien, & Composite, on peut enrichir les moulures principales, en évitant néanmoins la profusion des ornemens qu'on remarque à celui du vieux Louvre.

Comme l'Ordre Attique dont nous venons de parler est en général selon le système des Anciens, & que celui que nos Architectes modernes mettent en usage a reçu quelques changemens, nous allons donner les proportions de l'Ordre Attique nommé moderne, ne sachant pas qu'on ait rien écrit à son sujet, & la plupart des Architectes estimant que cet Ordre, qui est sujet à des variations infinies, non seulement ne peut être réduit en principes, mais ne doit être mis en usage que

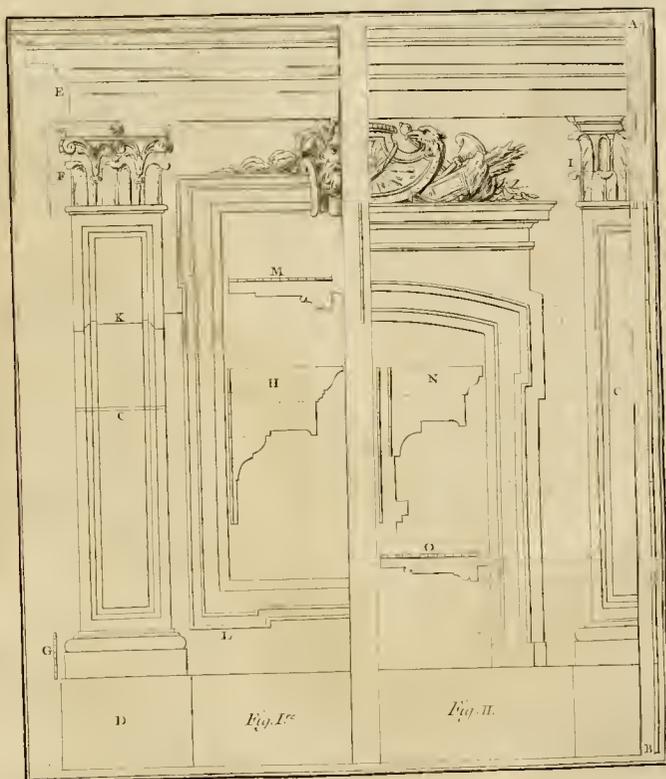
(e) Ce chapiteau qui n'a de hauteur qu'un module, suivant le système des Anciens, paroît trop élevé. La plupart des modernes lui donnent un diamètre, ce qui paroît aussi trop élevé; il est mieux qu'il ait un module & deux tiers, comme au portail des Invalides.

rarement, quoiqu'on le voye employé presque dans tous les édifices de réputation.

Maniere dont on employe le plus communément l'Ordre Attique.

De l'Ordre
Attique
moderne.

Les proportions que l'on voit dans les Figures première & seconde, sont les plus usitées dans les édifices modernes auxquels la plupart de nos Architectes ont affecté une corniche architravée, pour couronner cette espece d'Ordre; ce qui réussit mieux que de faire servir la frise de son entablement pour y encastler le chapiteau, comme on l'a fait dans les Figures précédentes, cette frise ne se détachant pas assez de la corniche, surtout lorsqu'on introduit des ornemens continus dans cette frise, ou seulement au dessus des croisées, comme au Château de Versailles, à celui de Clagny, &c.



Cette Planche représente l'Ordre Attique sans piédestal, selon les proportions & le système des Architectes modernes.

Il est peu d'exemples dans les édifices bâtis de nos jours que l'on admette un piédestal aux Attiques : ceux de Versailles & de Clagny n'ont qu'un socle d'un diamètre de hauteur, même celui des Quatre Nations n'a qu'un module.

La suppression des piédestaux dans l'Ordre Attique, suivant le système des Modernes

dernes, vient de ce que très-souvent la balustrade de l'Ordre de dessous lui en tient lieu ; néanmoins lorsque l'Attique se trouve de beaucoup en retraite derrière les colonnes, on ajoûte un socle au dessus de la balustrade, afin que du rez-de-chaussée le fût de l'Attique puisse être apperçu dans son entier ; alors la hauteur de ce nouveau socle doit être déterminée par le point de distance.

Ordre Attique moderne.

Les croisées d'un étage Attique, en général, doivent avoir de largeur un sixième moins que celles de dessous, & il faut que leur hauteur soit, comme dans le précédent, d'une fois & un tiers de leur largeur, ou d'une fois & demie au plus, lorsqu'on fait descendre les croisées jusques sur le socle, ce qui est quelquefois utile pour éclairer plus convenablement l'intérieur de ces attiques : le claveau devenant alors plus considérable, est rempli par une corniche, sur laquelle on introduit des trophées, comme on l'a pratiqué à l'Attique du Portail des Invalides, où le linteau des croisées est bombé, contre tout exemple antique. Voyez la Figure deuxième.

Proportions de l'Ordre Attique moderne.

Il faut diviser toute la hauteur AB (*f*) en huit parties égales, & faire le diamètre C d'une de ces parties, en donner une à la hauteur du socle D, une à la hauteur de la corniche architravée E, une à la hauteur du chapiteau F, y compris le tailloir & l'astragale, & une demie à la hauteur de la base G ; en sorte qu'il en restera $4\frac{1}{2}$ pour la hauteur du fût C. La hauteur de la corniche se divise en sept parties, dont on en donne deux à la hauteur de la plate-bande qui sert d'architrave ; les quatre autres sont pour les moulures de dessus. Voyez le profil H, Figure I. La saillie de cette corniche profile sur son carré, non compris l'architrave ; les moulures des cimaises doivent se ressentir du caractère des Ordres sur lesquels l'Attique est posé.

Le chapiteau F est composé d'un seul rang de feuilles, & de caulicoles, comme aux quatre Nations ; sa hauteur se divise en 12 parties, deux sont pour le tailloir, une pour l'astragale, six pour la hauteur des feuilles, y compris leur revers, deux pour la hauteur des caulicoles, & une pour l'intervalle de ces caulicoles, & le fommet des feuilles.

L'autre chapiteau I, Figure deuxième, est composé de deux rangs de feuilles, comme aux Invalides ; sa hauteur se divise aussi en 12 parties, 2 desquelles sont pour le tailloir, une pour l'astragale, quatre pour la hauteur des premiers rangs de feuilles, y compris leur revers, & cinq pour la hauteur des secondes feuilles, y compris aussi leur revers.

La base G est d'un profil Dorique ; quelquefois à la place de cette base on ne met qu'un filet comme à Clagny ; quelques-uns y mettent un cavet, comme aux quatre Nations ; d'autres y font régner la base nommée Attique, comme aux Invalides. La hauteur de celle que nous proposons se divise en sept parties ; on en donne quatre au plinthe, deux au tore, & on en réserve une pour la baguette & le filet.

Le ravalement du pilastre sera composé d'une plate-bande ou listeau, d'un talon & d'une table en relief. Pour faire la répartition de ces moulures, ayant divisé le diamètre en huit, on donnera une de ces parties à chaque listeau, & une autre à chaque talon, y compris l'espace de la table en relief. (voyez le profil K, Figure première.)

Le dessous du linteau de la croisée de la Figure première, doit s'alligner au-dessous de l'astragale du chapiteau, & sa hauteur étant à sa largeur comme 3 est à 2, il arrivera que le dessous de la croquette L s'allignera avec le dessus de la

(*f*) Cette hauteur, comme dans l'Attique précédent, doit être la moitié de celle de l'Ordre de dessous.

Ordre Attique moderne.

base du pilastre ; le chambranle de cette croisée aura le sixième de sa largeur , & se divisera en 12 parties , trois seront pour la plate-bande vers le tableau , cinq pour la seconde , une pour la baguette , deux pour le talon , & une pour le listeau ; voyez le profil M.

La hauteur de la croisée de la Figure deuxième se trouve comme la précédente , c'est-à-dire qu'elle a de hauteur une fois & demie sa largeur , à commencer sur le socle de l'Attique : la hauteur du dessous du linteau jusques sur la corniche qui alligne le dessus de l'astragale se divisera en huit ; trois de ces huit parties seront pour la hauteur générale de la corniche.

Cette corniche se divisera en 7 parties , (voyez le profil N ,) une partie sera pour l'astragale carré , deux pour le gorgerin ; les quatre autres se diviseront en trois , une sera pour la cimaise inférieure , une pour le larmier , & une pour la cimaise supérieure.

Le chambranle de cette croisée étant divisée en 12 parties , (voyez le profil O ,) trois seront pour la plate-bande proche le tableau , une pour la baguette , cinq pour la seconde plate-bande , deux pour le talon , & une pour le listeau.

Des Balustrades en général.

Des Balustrades.

Les Balustrades (g) sont ordinairement destinées pour terminer le haut des édifices couverts en terrasse , ou du moins dont les combles ne sont point apparens , ainsi qu'on en voit au Château de Versailles du côté des jardins , à celui de Trianon , au Palais Bourbon , à Paris , &c ; elles servent aussi d'appui au-devant des terrasses & aux autres endroits semblables , dont l'éminence exige un mur de deux pieds & demi ou trois pieds au-dessus duquel la vue puisse s'étendre , comme à la grande avant-cour du Château de Meudon.

Les Balustrades embellissent la décoration des bâtimens quand elles sont placées où elles conviennent , & lorsqu'elles ont une proportion & une richesse relatives au caractère de l'édifice , aussi bien qu'une apparence nécessaire d'être mises en usage ; car elles sont mal si elles sont engagées dans le massif d'un mur , au milieu de la hauteur d'une façade , sans qu'il paroisse un passage libre entre la Balustrade & le nud du mur de face , ou bien si on les fait servir à porter un comble ou autre massif.

Comme il y a deux sortes de situations qui exigent des Balustrades , elles ont aussi deux sortes de proportions , qui ont quelque différence ; leur première situation est lorsqu'elles sont employées au rez-de-chaussée , ou tout autre sol où elles servent d'appui ; en ce cas leur hauteur doit être assujettie à celle du coude qui est au moins de deux pieds & demi , & au plus de trois pieds $\frac{1}{2}$; en sorte qu'aux plus grandes hauteurs des murs de terrasse , les Balustrades ne peuvent gueres excéder trois pieds au-dessus du sol des terrasses , à compter du dessus de leur socle , jusqu'au-dessus de leur tablette. On peut dans ce cas , comme par-tout ailleurs , supprimer le socle à quelques pouces près du côté de la terrasse , étant suffisant de le faire paroître par le dehors , pour satisfaire à l'ordonnance extérieure de la balustrade , & tout ensemble au mur de revêtement , en supposant que ce mur surpasse de vingt ou trente pieds ; mais lorsque ces terrasses sont assez peu élevées , on pourra supprimer le socle en dehors & en dedans de la Balustrade , c'est-à-dire le réduire intérieurement & extérieurement , au quart de la hauteur de tout l'appui ; hauteur qui , comme nous venons de le dire , doit être

(g) Balustrade nommée par Vitruve *podium* ou *pulpitum* , s'entend d'une ou de plusieurs travées de balustrades séparées par des piédestaux de hauteur d'appui. Balustre , du Latin *balustrum* , fait du Grec *balustrion* , fleur de grenadier sauvage , à laquelle il ressemble , est une espèce de

petite colonne dont la hauteur est proportionnée à la hauteur du fût des colonnes , c'est-à-dire qu'elle a dans tous les cas au moins le diamètre du fût supérieur , & au plus le diamètre de l'inférieur.

relative à la grandeur humaine : étant toujours indispensable de mettre un socle Des Balustrades. aux Balustrades, quand il devroit être réduit à la huitième partie de la hauteur de l'appui, afin que ce socle puisse servir de retraite aux dés des piédestaux qui séparent ordinairement les travées des Balustrades.

La seconde situation des Balustrades est celle qui sert à la décoration des façades ; en ce cas elles doivent être proportionnées aux différens Ordres ou étages sur lesquels elles sont posées, & leur hauteur n'a plus de relation avec la grandeur humaine, mais elle doit être en proportion avec les statues, qui tiennent la leur des Ordres d'Architecture ; en sorte que la hauteur des balustrades, y compris leur socle, doit être en relation avec la hauteur du coude des statues.

Proportions des Balustrades.

Pour donner aux balustrades une proportion relative aux différens Ordres & à leur différente hauteur, supposons ici des colonnes de 10 pieds & de 60 pieds, afin de connoître les hauteurs extrêmes des balustrades comparées aux petites & aux grandes colonnes, & commençons par celles de 10 pieds, selon chaque es-
pece d'Ordre.

A l'Ordre Toscan, la hauteur de la balustrade aura deux diamètres & un tiers du fust inférieur de la colonne ; elle aura, à l'Ordre Dorique, deux diamètres & demi ; à l'Ordre Ionique, deux diamètres & deux tiers, & aux Ordres Corinthien & Composite, deux diamètres & cinq sixièmes.

Les balustrades qui seront posées sur des colonnes Toscanes de soixante pieds, auront un diamètre un sixième ; sur l'Ordre Dorique, un diamètre & un quart ; sur l'Ordre Ionique, un diamètre & un tiers ; & aux Ordres Corinthien & Composite, un diamètre & cinq douzièmes.

Entre ces hauteur de colonnes de 10 & de 60 pieds, il sera aisé de régler par proportion arithmétique celle des balustrades ; on observera seulement que les balustrades au-dessus des Attiques doivent avoir un sixième de moins de hauteur que celles qui couronnent l'Ordre régulier qui est dessous.

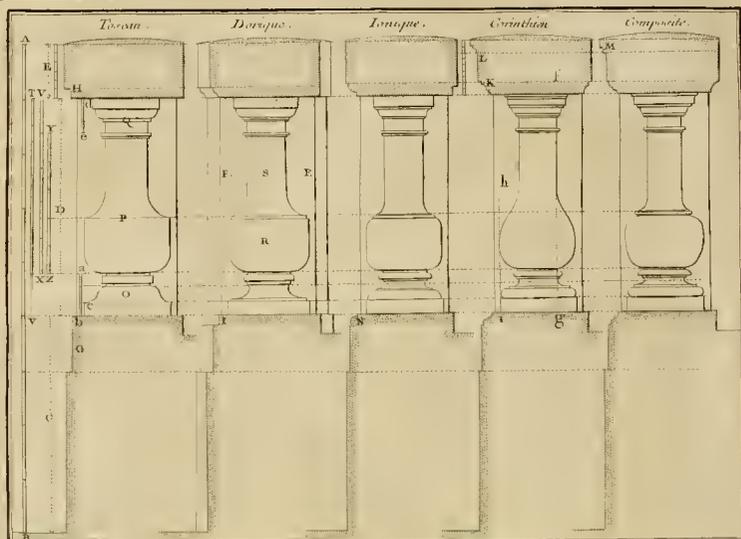
La proportion des balustrades étant ainsi déterminée, il en faut diviser la hauteur générale A, B en neuf parties, en donner quatre au socle C, quatre à la hauteur des balustrades D, qui sera aussi celle du dé des piédestaux, & une pour l'épaisseur de la tablette E.

Les piédestaux des balustrades doivent être à plomb des colonnes & des pilastres qui les soutiennent : la largeur de leur dé doit être à plomb du fust supérieur des colonnes, & le socle doit porter à faux, autrement si les socles n'étoient pas plus larges que les fusts supérieurs des colonnes, le dé deviendroit trop étroit pour recevoir des figures ou des vases. D'ailleurs, comme il arrive ordinairement que dans l'ordonnance d'une façade il y a des pilastres & des colonnes, alors les dés des piédestaux des balustrades, qui porteront à plomb des pilastres, seront en retraite, c'est-à-dire auront un sixième de moins de largeur que leur diamètre, & ce sera le socle qui portera à plomb du fust ; ce qui satisfera à la simétrie générale de l'ordonnance, la saillie de l'entablement sur lequel les balustrades posent masquant le porte-à-faux des piédestaux au-dessus des colonnes.

Le dé des piédestaux peut être orné de tables saillantes ou rentrantes, selon que l'ordonnance du bâtiment est solide ou légère ; mais en général il faut éviter les rentrantes, dans quelqu'ordonnance que ce puisse être, à moins que l'on n'ait occasion d'y introduire de la sculpture, qui paroîtroit à couvert par ce renfoncement ; circonstance qui arrive assez souvent dans la décoration des arcs de triomphe, ou dans l'intérieur des édifices sacrés.

Des Balustrades.

Les travées des Balustrades entre les piédestaux ne doivent guere avoir plus de onze balustres, ni moins de cinq, si ce n'est dans quelques cas particuliers autorisés par la distribution de l'Ordre de dessous : du moins il faut éviter de n'en mettre qu'un ou deux, comme on l'a pratiqué au Château de Maisons, à Clagny, à St. Cloud & ailleurs. Il est mieux alors de préférer les piédestaux continus, & d'affecter de ne mettre des travées de balustres qu'à plomb des vuides ou percés, & non sur des massifs, à moins que ces Balustrades ne se trouvent couronner des murs de terrasses ; encore est-il bon d'observer des corps d'Architecture ou des bossages, qui répondent à plomb de chaque piédestal.



Cette Planche représente les cinq especes de balustres, relatifs à chaque caractère d'Ordre, avec le profil de leur socle & de leur tablette, entre lesquels se voit l'épaisseur de l'alette qui soutient la tablette à chacune de ses extrémités. A la balustrade Dorique seulement on a fait voir l'épaisseur du retour des piédestaux qui ont ordinairement de saillie celle des pilastres, c'est-à-dire la sixième partie de leur diamètre.

Il faut aussi observer, autant qu'il est possible, que les Balustres soient en nombre impair, & que la distance qui les sépare, soit égale à la moitié de leur plus gros diamètre, afin que le vuide égale le plein ; les Balustrades ayant pour objet de représenter des murs évuidés, à travers lesquels on puisse jouir de la proportion des arcades ou croisées, où le plus souvent on préfere les Balustrade de pierre ou de marbre aux balcons de fer, principalement dans les édifices graves & réguliers. Il est mieux aussi de mettre une alette à chaque côté des piédestaux pour porter les extrémités de la tablette, que d'employer une demi-Balustre. La largeur de ces alettes doit être au moins par le devant de la moitié du plus gros diamètre du Balustre, & leur épaisseur doit avoir au moins un sixième de plus que la largeur du Balustre, ainsi qu'il est exprimé en F.

Les proportions des balustres & leur galbe doivent répondre aux différens caractere

raçteres des Ordres d'Architecture sur lesquels ils sont posés ; le profil des tablettes & celui des socles doit aussi y être assujetti ; & s'ils sont placés au dessus d'un Attique, c'est l'Ordre qui est dessous qui doit régler le genre & la richesse qu'il faut donner à ces Balustres & Balustrades. C'est pourquoi l'on trouvera sur cette Planche cinq especes de proportions & de manieres de profiler les Balustres, aussi bien que leur socle & tablette. Par exemple la Balustrade Toscane n'aura pour socle qu'un plinthe uni G, & la tablette ne sera composée que d'une seule plate-bande & d'un filet H : son Balustre sera plus massif & peu chargé de moulures. La Balustrade Dorique sera plus ornée, & ainsi des trois autres.

A l'égard des proportions particulieres des Balustres & Balustrades, les tablettes Toscane & Dorique seront divisées chacune en six parties ; on fera le filet de la tablette Toscane & le talon de la Dorique d'une de ces parties, les cinq autres seront pour la plate-bande ; le filet I du socle de la Balustrade Dorique sera égal à la hauteur du talon de sa tablette.

La hauteur de la tablette des Balustrades Ionique, Corinthienne, & Composite sera divisée en neuf ; les moulures inférieures K en auront deux ; les plate-bandes L, cinq ; les moulures supérieures M, deux ; les moulures N qui couronnent les socles de ces mêmes Balustrades auront les deux neuvièmes de la hauteur des tablettes ; leurs saillies seront égales chacune à la hauteur de leurs moulures.

Chaque Balustre en général a trois principales parties ; sçavoir, la base ou piédouche O, la tige ou vase P, & le chapiteau Q. Le vase est composé de deux parties, l'une que l'on nomme la panse R, & l'autre le col S.

Pour trouver les hauteurs générales du chapiteau Q, de la tige P, & du piédouche O, toute la hauteur du Balustre D se divisera en cinq parties comme TV. On en donnera une à la hauteur du piédouche O, les quatre autres parties se diviseront en cinq, comme VX, une sera pour la hauteur du chapiteau Q. On divisera encore en cinq l'espace entre le chapiteau & le piédouche, comme YZ, & on donnera à la hauteur du col S trois de ces parties, & deux à la panse R. La hauteur du piédouche O ayant été partagée en 3 parties, comme (a b) ; une de ces parties sera pour la hauteur du plinthe (c), &c. La hauteur du chapiteau Q se divisera aussi en trois parties, comme (d e), & le tailloir en aura une ; &c. Toutes ces proportions sont générales pour les cinq especes de Balustres ; mais les moulures seront en plus ou moins grande quantité & d'une expression plus ou moins légère, aussi bien que le galbe du col & de la panse, selon que ces Balustres seront rustiques ou délicats.

Le Balustre Toscan est le plus gros, le moins composé de moulures, & presque toujours carré par son plan. Sa hauteur TV étant divisée en cinq parties, on en donnera deux pour le diamètre de sa panse. Le Balustre Corinthien étant plus svelte, son diamètre ne sera que du tiers de sa hauteur, les trois autres Balustres Dorique, Ionique, & Composite, à proportion. Par exemple, ayant divisé TV en soixante parties, la grosseur de la panse du Balustre Toscan en aura vingt-quatre, celle du Dorique vingt-trois, celle de l'Ionique vingt-deux, celle du Corinthien & du Composite vingt-un. Ensuite on divisera le diamètre d'une de ces panses en deux parties égales ; on en donnera une à la grosseur du col, du gorge-rin du chapiteau, & des scoties du piédouche, comme (fg.) La largeur du plinthe de ces piédouches aura le même diamètre que la panse, comme (h i), & celui du tailloir aura un cinquième ou un sixième moins que la largeur de la panse, selon que l'exigera l'expression solide ou legere des Balustres.

Le plinthe du piédouche & le tailloir du chapiteau de toutes les especes de Balustres doivent être carrés par leur plan, (quoique dans les Jardins du Luxembourg & dans le bâtiment du Château de Sceaux, on en voye de circulaires com-

Des Balustrades.

me le Balustre,) à l'exception quelquefois du Toscan, dont on fait le balustre entièrement carré lorsqu'on l'employe pour servir d'appui aux murs de revêtement des terrasses, des fontaines, des grottes, &c.

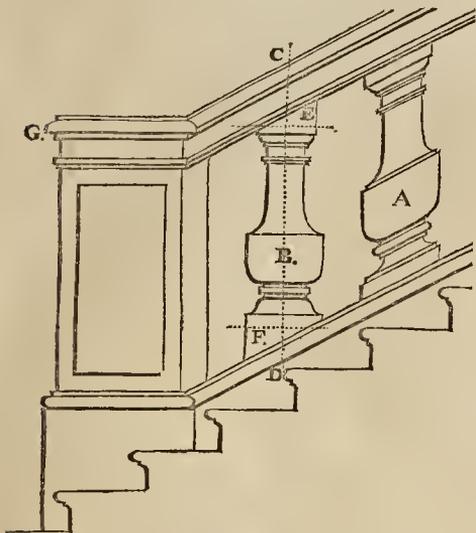
Lorsque les intervalles des Balustres ne s'accordent pas avec les espacements dont nous avons parlé, il vaut mieux mettre de la différence dans ces espacements que d'altérer le diamètre du Balustre ; cependant il seroit également dangereux de faire toucher leur pansé que de leur donner un diamètre d'intervalle, parce qu'il convient d'affecter, autant qu'il est possible, & comme nous l'avons déjà observé, que le solide de ces Balustres égale leur espace.

Nous n'entrerons point ici dans le choix des moulures dont peuvent être composés les cinq espèces de Balustres, ni dans leurs divisions particulieres, le goût & la convenance servant de guides en pareilles occasions. Il arrive même assez souvent que le Balustre nommé ici Corinthien, s'employe indistinctement sur tous les Ordres, excepté au Toscan, ainsi qu'on l'a pratiqué au Portique de Vincennes sur l'Ordre Dorique, au Château de Trianon au-dessus de l'Ionique, au Peristyle du Louvre au-dessus du Corinthien, & au Château de Clagny au-dessus du Composite, mais où l'on a toujours observé les proportions générales dont nous venons de parler ; ce qui les peut faire regarder comme invariables.

Les cinq espèces de Balustres ci-dessus, ne sont pas les seules que l'on puisse mettre en usage : leur diversité peut être infinie ; mais à l'exemple des moulures, il faut éviter trop de contraste dans leur composition. Les formes renversées, telles qu'on en voit dans les Jardins de S. Cloud, ou celles qui sont variées par leur plan & par leur élévation, & ornées de sculpture, telles qu'il s'en remarque dans le Traité d'Architecture de Le Clerc, pages 159 & 160, & dans d'Aviler, page 355, ne convenant pas dans les dehors, & ne pouvant être mises en usage qu'aux estrades des appartemens de parade, ou dans les décorations de Théâtres, &c, où l'on peut symboliser diversément ces balustres, & les exécuter en bronze, en plomb, en bois, ou toute autre matiere. Quelquefois à la place des Balustres on employe des entrelas (h), comme on en voit un modele en plâtre au Peristyle du Louvre, & ailleurs ; mais quand les Ordres préside dans un bâtiment, les Balustres doivent être préférés, & l'on ne doit pas craindre, suivant l'opinion de quelques-uns, que la répétition de plusieurs Balustrades soit un défaut ; car dès qu'il est reçu en Architecture d'employer plusieurs Ordres dans un bâtiment, pour exprimer la diversité des étages, de même les balustrades qui représentent les appuis des croisées de ces mêmes étages, peuvent être multipliées. Il est vrai que pour que ce système soit approuvé, il faut observer de donner un caractère distinctif à chaque balustrade & à chaque balustre, ainsi que nous l'avons déjà recommandé ; & j'estime que les entrelas ne doivent avoir leur place que dans les bâtimens de peu d'importance, ou pour les appuis des rampes, ou enfin pour la décoration intérieure qui jamais n'est sujette à cette gravité qu'on doit observer dans les dehors, soit par rapport à la dignité du bâtiment, soit à cause de la solidité de la matiere.

Dans les escaliers où les limons rampans sont inévitables, & où l'on veut faire usage des balustrades de pierre ou de marbre, par préférence aux rampes de fer, (ces dernières étant peu convenables à la décoration d'un grand escalier,) il en résulte deux inconvéniens, ou que les moulures des balustres soient inclinées comme A, ce qui est la maniere la plus approuvée, ou que les piédroits & les cha-

(h) Entrelas, en latin *implexus*, ornemens de sculpture & d'Architecture, composés de listeaux & d'enroulemens croisés les uns sur les autres qui se taillent sur les moulures droites. On appelle ornemens d'appui ceux qui sont évuidés, & dont on voit des desseins de différens genres dans d'Aviler, page 361, & dans le Clerc, pages 162 & 163.



Des Balustrades rampantes.

pitaires soient horizontaux comme B, ainsi qu'il se remarque au grand escalier du Palais Royal, à celui de l'Hôtel d'Auvergne, à celui de la belle terrasse de Meudon, & que le Cavalier Bernin l'a même affecté aux bases & aux chapiteaux du grand escalier du Vatican à Rome. Voyez *Fontana*, Livre IV. Chapitre 14, page 239.

Le sentiment de ceux qui préfèrent les moulures inclinées est appuyé sur ce qu'il convient d'observer le parallélisme dans un ouvrage de même genre, & cela est vrai à bien des égards; cependant il semble qu'il vaut mieux que cette inclinaison se remarque seulement dans le sommet du tailloir & dans la base du plinthe, que dans les membres du balustre en général.

Il est vrai qu'alors ces balustres deviennent d'une proportion plus petite, parce que sous la hauteur de l'appui donnée, & qui ordinairement est de deux pieds & demi ou trois pieds, comme CD, il faut déduire celle des deux triangles E, F, ce qui rend ce balustre moins considérable; mais comme les tablettes & les socles en sont obliques, la comparaison qu'on en peut faire avec les travées horizontales est moins perceptible que si l'on faisoit des balustres d'inégale grandeur; sous une même hauteur de balustrade tout horizontale. Les profils des tablettes & des socles dans les rampes des escaliers, ne sont pas toujours assujettis aux profils des piédestaux des Ordres, les becs de corbin G, dans l'intérieur des bâtimens, sont souvent préférés à tout autre; mais je crois devoir avertir qu'il ne faut pas abuser de ce genre de moulure dans l'Architecture en pierre, en marbre, &c; principalement dans la décoration d'un lieu où les balustrades seriroient d'appui à quelque Ordre d'Architecture. Nous l'avons dit ailleurs, chaque Ordre a ses profils qui lui sont propres, & dont il ne faut jamais s'éloigner, non-seulement dans les membres qui composent l'ordonnance d'une colonne ou d'un pilastre, mais même dans ceux qui les accompagnent.

Pour revenir à la diversité des opinions touchant les balustres dont les moulures sont inclinées ou horizontales, nous dirons que l'exemple des bâtimens élevés sur une demi-côte ou sur une pente sensible, comme l'aile du nord à Versailles, & dont les plinthes & les corniches sont tenues horizontales, doivent servir d'autorité pour ne point admettre d'obliquité dans l'Architecture, sur-tout dans le cas dont il s'agit. Car ces balustres dont les moulures sont rampantes, offrent une idée contraire à la solidité, qui seule exige que leur axe étant perpendiculaire pour porter le poids des tablettes, leurs moulures soient horizontales, au lieu que lorsque les lignes qui les composent sont rampantes, il semble que les balustres glissent de dessus leur socle, ce qui porte l'esprit à concevoir la destruction prochaine de toute la balustrade: considération qui peut, pour éviter l'un & l'autre cas, porter à faire usage des entrelas par préférence aux balustres, ou bien des rampes de fer, leur contour moins severe autorisant une variété dans les formes, qui en rend le biais moins sensible.

*Des Statues en général.*Proportion
des
Statues.

Les Statues (i) qui servent à la décoration des édifices, doivent avoir un rapport de proportion avec la grandeur des Ordres d'Architecture, & une convenance relative à l'usage des bâtimens; c'est de leurs proportions dont nous allons parler. Nous dirons seulement, touchant la convenance, qu'en général aux Edifices Sacrés, les Statues doivent représenter les vertus Céléstes, les Saints, & autres sujets de piété; qu'aux Palais des Princes, elles doivent caractériser leurs vertus, leurs actions, leurs triomphes, & leurs inclinations pour les arts, ou bien leurs occupations, ou leurs amusemens dans la société civile; qu'aux Edifices publics, s'ils sont destinés pour y rendre la justice, les vertus Cardinales & Héroïques doivent présider; & qu'enfin à un Hôtel de Ville il convient que les Statues représentent le commerce terrestre ou maritime. Il faut qu'aux Fontaines, les rivières ou les fleuves de l'endroit où ces monumens sont élevés, soient désignés, & ainsi des autres édifices, sans en excepter les bâtimens particuliers, où l'Architecte doit s'appliquer à exprimer par des allégories ingénieuses, le caractère de ces édifices, ou le motif qui les aura fait ériger.

De la proportion que les Statues doivent avoir par rapport aux Ordres d'Architecture.

A l'égard de la proportion des Statues avec les Ordres, il faut considérer les différentes grandeurs & situations des colonnes ou pilastres & la diversité de leurs diamètres, chacun en particulier, afin de pouvoir faire en même tems la comparaison des Statues par rapport aux Ordres, & celle de leur grandeur relativement au corps humain qu'elles représentent, en sorte qu'elles ne paroissent ni trop petites, ni trop gigantesques, dans l'Ordonnance d'un édifice.

Les Statues doivent différer de proportions, suivant qu'elles sont admises dans des Ordres de diverse espee, quoique de même hauteur; parce que ces colonnes ou pilastres n'ayant pas un diamètre égal, alors les Statues qui se trouveroient en rapport avec l'Ordre Toscan, deviendroient trop massives pour le Corinthien, de même que la proportion d'une Statue qui réussiroit sur un Ordre de 60 pieds, ne conviendrait pas sur un qui n'en auroit que 20, quoiqu'il fût de la même espee.

Lorsque l'on place des Statues sur différens Ordres élevés les uns sur les autres, il faut, selon M. Desgodets, que celles d'en haut soient de même hauteur que celles d'en bas, quoique les Ordres des étages supérieurs soient d'un plus petit diamètre & moins élevés; car, dit-il, la comparaison que l'on fait des Statues, les unes avec les autres dans un même bâtiment, est plus frappante que celle que l'on feroit de ces mêmes Statues avec les Ordres. Du moins est-il certain qu'il faut éviter l'opinion de ceux qui prétendent, par un faux raisonnement d'optique, que les Statues placées au haut d'un édifice, doivent être plus colossales que celles d'en bas, dans l'intention de les faire paroître de même grandeur. Ils ne considèrent pas, ajoute-t-il, que le Spectateur juge des unes & des autres selon leur éloignement, & que la différence qui se rencontreroit entre elles, chacune à part, & les colonnes qui les porteroient, feroit paroître les unes trop gigantesques, & les autres trop chétives, ainsi qu'on le remarque à St. Gervais, aux Feuillans, au Luxembourg, &c.

Or suivant cette opinion, qui n'est pas sans fondement, pour trouver les proportions extrêmes de la grandeur des Statues avec celles des Ordres, c'est-à-dire,

(i) Statue, on appelle ainsi une figure en pied, du latin *statura*, la taille du corps, ou de *stare*, être debout; on donne plus communément le nom de figures à celles qui sont assises, à genoux, ou couchées.

eu égard aux différentes espèces de colonnes, supposons d'abord les cinq genres d'Ordres érigés chacun en particulier de dix pieds de hauteur, comme nous l'avons observé en parlant des balustrades : le diamètre du bas de la colonne Toscane aura dix-sept pouces, celui de la colonne Dorique sera de quinze, celui de la colonne Ionique de treize pouces six lignes, & ceux des colonnes Corinthienne & Composite, d'un pied. Suivant cette grandeur de colonnes de dix pieds d'élévation, on donnera à la Statue de l'Ordre Toscan quatre diamètres inférieurs qui font 5 pieds 8 pouces, à celle de l'Ordre Dorique quatre diamètres un tiers qui font 5 pieds 5 pouces, à celle de l'Ordre Ionique quatre diamètres deux tiers qui font 5 pieds 2 pouces, & aux Statues des deux derniers Ordres 5 diamètres qui font 5 pieds.

Proportion des Statues.

Supposons à présent des colonnes de 60 pieds ; le diamètre de la colonne Toscane aura 8 pieds 7 pouces, celui de la Dorique aura 7 pieds 6 pouces, celui de l'Ionique 6 pieds 8 pouces, & ceux des Ordres Corinthien & Composite, 6 pieds ; alors la Statue de l'Ordre Toscan aura 2 diamètres qui font 17 pieds 2 pouces, celle de l'Ordre Dorique deux diamètres un sixième qui font 16 pieds 3 pouces, celle de l'Ordre Ionique deux diamètres un tiers qui font 15 pieds 6 pouces, & les Statues des Ordres Corinthien & Composite deux diamètres & demi, qui font 15 pieds.

Ayant égard à ces deux extrêmes de 10 pieds pour les plus petites colonnes ; & de 60 pour les plus grandes, on se servira d'une progression arithmétique entre 10 & 60, pour avoir les différentes hauteurs des Statues, selon celles des colonnes : par exemple, à l'Ordre Corinthien, la Statue ayant 5 pieds pour une colonne de 10, & 15 pour une colonne de 60, les Statues pour celles de 20 feront de 7 pieds de hauteur, celles pour une colonne de 30 feront de 9 ; celles pour une colonne de 40 en auront 11 ; & celles pour une de 50 en auront 13 ; ainsi des autres, tant au-dessus qu'au-dessous de ces différentes hauteurs de colonnes ou pilastres.

Les Statues qui couronnent les Attiques, doivent avoir de hauteur un sixième de moins que la proportion des Statues des Ordres qui seront sous l'Attique.

A l'égard des Statues placées avec les Ordres d'Architecture surmontés les uns sur les autres, on trouvera par la règle ci-dessus les différentes hauteurs des Statues de l'Ordre inférieur & supérieur, par rapport aux différentes hauteurs & grosseurs des colonnes, & on additionnera la hauteur de la Statue du premier Ordre avec celle du dernier. On prendra la moitié du produit, pour constater la hauteur commune de toutes les Statues, tant des Ordres inférieurs, que des supérieurs, &c.

Suivant cette opinion de M. Desgodets, il est aisé de conclure que puisqu'il donne la moitié de la hauteur des colonnes aux figures qui accompagnent les Ordres de 10 pieds, & le quart seulement à celles qui accompagnent des ordonnances de soixante pieds, les Statues en général peuvent être réduites aux $\frac{1}{4}$ au moins, ou à un tiers au plus de la hauteur des colonnes, y compris les bases & les chapiteaux ; puisque, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, les colonnes de 10 pieds de hauteur ne doivent pas raisonnablement trouver place dans la décoration extérieure de nos édifices, & qu'il est très-rare que nous ayons occasion d'en employer de 60 pieds ; (voyez l'application de cette dernière proportion concernant les figures, dans la description des Niches.)

*Des Niches en général.*Des Ni-
ches.

Les Niches (*k*) font partie de l'embellissement des édifices, elles y apportent même un ornement considérable lorsqu'elles sont placées avec convenance dans la décoration extérieure & intérieure des Eglises, des Vestibules, des Escaliers, des Péristyles, des Sallons, des Galleries, & autres lieux spacieux.

Il est néanmoins bon d'observer de n'en pas faire un trop fréquent usage dans les bâtimens civils, leur multiplicité y deviendroit aussi désagréable que les frontons, qui pour être trop réitérés, interrompent la dignité des Ordres, lesquels dans un bâtiment d'importance doivent avoir la prééminence sur le reste de l'édifice, tous les autres membres d'Architecture devant leur être assujettis. Ce n'est pas que dans la plupart des anciens édifices & dans quelques modernes on ne voye les niches employées quelquefois avec profusion, mais il faut s'éloigner de cet excès, & éviter sur-tout d'en placer dans la décoration des édifices aux endroits où elles ne peuvent recevoir naturellement des figures, ainsi qu'on le remarque à la plupart de celles du vieux Louvre: car autrement les niches ne forment plus que des cavités inutiles aussi bien qu'une altération apparente pour la construction. On peut dire même en général qu'elles sont plus propres à la décoration des édifices sacrés qu'à tout autre bâtiment, quoiqu'il ne s'en voye pas une aux quatre Nations, aux Filles Sainte Marie de la rue Saint Antoine, ni dans tout l'intérieur du Val-de-Grace, &c; au lieu qu'à la Sorbonne & ailleurs on en voit jusques à trois l'une sur l'autre, ce qui est contre toute règle de bienséance, ainsi que nous le remarquerons dans son lieu.

Or puisque les niches sont destinées à recevoir des statues, il doit donc y avoir un rapport & une proportion entre l'une & l'autre, de maniere que toutes les deux soient relatives aux différentes proportions des Ordres, & à leurs diverses expressions.

La forme la plus ordinaire des niches est d'être enfoncées en demi cercle dans l'épaisseur des murs, & ceintrées en cul de four, à l'extrémité supérieure de leur élévation. Il s'en fait cependant quelquefois de quarrées, tant par leur plan que par leur élévation; mais ces dernières ne sont pas si généralement reçues, & ne sont bien que dans l'ordonnance Toscane & Dorique, ainsi qu'on l'a pratiqué à ces deux Ordres dans la cour Royale du Château de Vincennes, & qu'on le remarque sur la Figure huitième.

Il est de grandes, de moyennes, & de petites niches; les premières sont destinées à recevoir des groupes de figures, & descendent jusques sur le rez-de-chauffée des Ordres ou des étages où elles sont placées, ayant, ainsi que l'exprime la Figure première, les mêmes grandeurs & dimensions des arcades avec lesquelles elles simétrisent; mais comme quelquefois ces arcades deviennent fort élevées, soit à cause de leur usage, soit pour satisfaire à l'ordonnance générale, on enferme alors dans ces arcades des niches, qui ne descendent pas jusques sur le sol, reçoivent une moindre grandeur ainsi que les statues; telles sont celles de la Figure deuxième, qui sont toujours comptées, malgré cette diminution, au nombre des grandes niches, en faveur des arcades seintes, dans lesquelles elles sont contenues.

Les moyennes niches sont celles qui commencent au-dessus des socles ou piédestaux des Ordres, & où le dessus de l'imposte des arcades sert de ligne diamétrale, pour décrire le cul de four & l'archivolte; telle est la Figure troisième.

Les plus petites niches commencent aussi au-dessus des socles & piédestaux des

(*k*) Niche, de l'Italien *nischio*, conque marine, parce qu'elle renferme ordinairement une statue, ou bien parce qu'auz souvent on orne son cul de four d'une coquille, en latin *oculamentum*.

Ordres; mais leur ceintre ou archivoltte est au-dessous des impostes des arcades, ainsi que l'exprime la Figure quatrième. Comme ces niches ainsi disposées dans un petit entre-colonnement, ne sont capables de contenir qu'une seule figure, & que leur hauteur proportionnée à leur largeur, qui est moindre que celle des précédentes, laisse au-dessus d'elles un fort grand intervalle, ces espaces se revêtissent d'une table, d'un médaillon, d'un trophée, &c. Quelquefois au contraire, au lieu de pratiquer une niche à la partie inférieure de l'Ordre, on l'éleve vers les chapiteaux, & l'on place au-dessous une table saillante, qui par sa solidité semble être plus convenable au rez-de-chaussée, au-dessus duquel le vuide est placé, que dans cette Figure où le solide se trouve porté par le vuide de la niche. Néanmoins il est à craindre que la niche ainsi élevée, quoiqu'avec plus de vraisemblance, ne puisse avoir aucun rapport ni avec le linteau, ni avec le vuide des croisées, non plus que le plinthe qui sépareroit la niche & la table du dessous, à la place de laquelle dans ce cas l'on pourroit substituer une frise, si la hauteur de l'Ordre le permettoit.



Cette Planche offre les différentes especes de niches dont on peut faire usage en général dans les diverses ordonnances des édifices sacrés, publics, ou particuliers.

Toutes les différentes sujettions dont nous venons de parler doivent avertir qu'il faut de la retenue pour le choix & l'usage des Niches dans la décoration des bâtimens, & qu'il est souvent beaucoup plus convenable dans l'extérieur, de placer les Statues sur des piédestaux, derrière & au-dessus desquels on

pratique de grandes tables, qui selon la richesse du bâtiment & l'ordonnance de l'Ordre, peuvent être enrichies de trophées, &c; & que ces petites Niches ne doivent avoir lieu que dans l'intérieur des galeries ou dans un endroit referré qu'il est convenable d'orner, & où il seroit néanmoins préférable de mettre à leur place des trophées, ou tout autre ornement de sculpture.

De la proportion des Niches.

De la proportion des Niches.

Il n'est point de grandeur déterminée pour les grandes & les moyennes Niches ; c'est l'ordonnance générale de la décoration, la hauteur des portes & des arcades, qui établissent leur proportion. Le principe de la bonne Architecture exige seulement qu'elles soient contenues dans la hauteur d'un seul Ordre, & que leur archivolt ne surpasse jamais le dessous de l'architrave : ce dernier ne pouvant raisonnablement prendre le contour supérieur de la Niche, comme on le remarque dans quelques édifices qui semblent n'avoir été élevés que pour offrir aux Spectateurs intelligens des exemples de ce qu'il faut éviter.

A l'égard des plus petites Niches, on observera les proportions suivantes ; d'autant qu'il faut qu'elles soient assez élevées pour que l'œil de la figure soit à la hauteur du centre qui aura servi à décrire le cul de four de la Niche ; observation qui doit être générale pour toutes les espèces de Niches.

Aux Ordres qui n'ont que dix pieds d'élévation, compris les piédestaux & les entablements, la hauteur des niches ne doit pas avoir moins de cinq diamètres pour l'Ordre Toscan, cinq diamètres cinq douzièmes pour l'Ordre Dorique, cinq diamètres cinq seizièmes pour l'Ordre Ionique, & six diamètres un quart pour les Ordres Corinthien & Composite.

Aux colonnes ou pilastres qui auront 60 pieds de hauteur, les plus petites Niches ne doivent pas avoir moins de trois diamètres de hauteur pour l'Ordre Toscan, trois diamètres un tiers pour l'Ordre Dorique, trois diamètres deux tiers pour l'Ordre Ionique, & quatre diamètres pour les Ordres Corinthien & Composite. Les deux extrêmes étant trouvés pour la hauteur des Niches dont nous parlons, relativement à chaque Ordre de 10 ou de 60 pieds, on trouvera par progression arithmétique la proportion des Niches du même genre, lesquelles Niches seront capables de contenir des Statues dans les proportions dont nous avons parlé précédemment, suivant le système de Desgodets ; mais, comme nous l'avons déjà observé, ces figures, selon cet Auteur, doivent avoir pour extrême le quart ou la moitié de la colonne, & nous avons remarqué, page 97, qu'elles peuvent être réduites aux cinq seizièmes au moins, ou au tiers au plus, parce que cette dimension est la plus généralement approuvée par nos Architectes. Les figures des différens desseins de Niches que nous offrons ici sont déterminées suivant ce principe.

Pour avoir la proportion des Niches, la règle générale des moyennes & des petites est que leur hauteur ait deux fois & demie leur largeur, mais pour leur donner une expression plus ou moins élégante, relativement au caractère des différens Ordres, la hauteur de la Niche Toscan se divisera en 28 parties, celle de la Dorique en 29, celle de l'Ionique en 30 (voyez la Figure III), & celles des Corinthienne & Composite en 31 ; & l'on donnera douze de ces parties à la largeur de chaque Niche. Par ce moyen chacune d'elles se ressentira en particulier d'une ordonnance rustique, solide, moyenne, délicate, ou composée.

Les grandes Niches destinées à recevoir des groupes, doivent être moins élevées que les précédentes, & il faut diviser leur largeur en 12 parties, en donner 27 à la hauteur des Niches de l'Ordre Toscan, 28 à celles de l'Ordre Dorique, voyez

(voyez la Figure I), 29 à celles de l'Ionique, & 30 à celles des deux derniers Ordres. Les impostes & les archivoltas de ces grandes Niches doivent être les mêmes que ceux des arcades des Ordres.

De la proportion des Niches,

Les impostes & archivoltas des moyennes & petites Niches peuvent se réduire à la septième partie de la largeur de la Niche, ainsi qu'il est exprimé en A Figure II; mais il faut affecter que les moulures supérieures des impostes & archivoltas des arcades soient les mêmes que celles des moyennes Niches, & supprimer seulement une des plate-bandes inférieures des grandes impostes, ainsi qu'on l'a pratiqué au Portique Dorique du Château de Vincennes, &c.

Quelquefois, au lieu d'impostes, on fait régner l'Archivolte sur les deux piédroits de la Niche, en forme de chambranle, comme dans la Figure V, & selon que l'Ordre est plus ou moins orné, on tient ce chambranle lisse à l'imitation des bandeaux, ainsi qu'on l'a observé au Portail du Val-de-Grace, quoique ces Niches se trouvent faire partie de l'ordonnance Corinthienne & Composite; ce qui est contre toute idée de vraisemblance. D'ailleurs il faut sçavoir que les chambranles ou les bandeaux autour des Niches, ne doivent être pratiqués que lorsqu'il est à craindre que l'imposte de ces Niches ne divisât trop fréquemment la hauteur de l'Ordre, & qu'il ne vint mourir à la hauteur du tiers inférieur de la colonne ou pilastre. On peut néanmoins éviter cet inconvénient, en enfermant ces Niches circulaires dans une autre niche qui soit quarrée & renfoncée, dans l'épaisseur de laquelle vienne se terminer la saillie de l'imposte, ainsi qu'on l'a observé dans tous les exemples que nous donnons ici, non seulement à cause de ce que nous venons de dire, mais aussi pour que cette niche renfoncée, dont le sommet est en plate-bande, puisse recevoir des tables au-dessus, qui sont toujours un meilleur effet étant droites, que lorsqu'elles sont circulaires, ou qu'elles suivent le contour des archivoltas.

L'on ne doit pas mettre l'une sur l'autre plusieurs hauteurs de Niches dans un même Ordre, quelque colossal qu'il puisse être, ainsi qu'on le remarque dans l'intérieur de la Sorbonne: il ne le faut pas même quand on auroit pratiqué dans les dehors du bâtiment deux hauteurs de croisées entre chaque entre-colonne ou pilastre, parce que la statue de la Niche supérieure, qui ne paroît pas séparée par un plancher, semble avoir ses pieds posés sur la tête de celle de la Niche inférieure, quoique la distance du mur qui sépare ces Niches soit ornée de membres d'Architecture. Au contraire, aux bâtimens où chaque Ordre désigne un étage particulier, on peut mettre des Niches à chacun de ces étages, l'entablement de chaque Ordre annonçant extérieurement différens planchers.

Il faut éviter aussi de poser les pieds des Statues sur la base des niches, ils doivent toujours en être séparés par un plinthe de la hauteur d'une demie tête, comme il est exprimé dans les Figures quatrième & septième, les Sculpteurs ayant soin de l'observer dans le bloc même, afin que ce plinthe pris dans la masse de la statue, puisse leur servir de terrasse & d'un empattement qui soutienne leurs draperies ou leurs allégories, & en garantisse la fragilité. Si au contraire les niches se trouvent plus grandes que la hauteur des statues ne le requiert, eu égard à la proportion des Ordres, on doit mettre au-dessous de ces statues un piédestal, comme dans la Figure première, ou un piédouche, comme dans les Figures deuxième & cinquième, ou enfin un socle, comme dans les Figures troisième & sixième, afin d'élever les yeux de toutes les statues à la hauteur du centre qui sert à décrire le cul de four de la niche; mais principalement il faut éviter, comme un défaut essentiel, de faire porter ces figures en saillie au-delà du devant des niches, & de les soutenir par des consoles, ainsi que l'affectent la plupart des Italiens. Cette manière est contre les principes de l'art, & ne doit pas même être mise en usage dans les décorations théâtrales ou des fêtes publiques;

la vraisemblance devant toujours être préférée dans tout ce qui est du ressort de l'Architecture. Il ne convient pas non plus, quoiqu'il n'y ait pas de niches, de faire porter ses figures sur des cul-de-lampes au-devant du nud d'un mur, d'une table, ou d'un pilastre, comme on vient de le pratiquer dans l'Eglise de St. Sulpice; car non-seulement ces statues, quelque bien exécutées qu'elles soient, altèrent la proportion des pilastres auxquels elles sont adossées, mais elles semblent avoir été placées ainsi plutôt pour étaler le mérite du Sculpteur, que pour satisfaire à l'ordonnance générale de l'édifice.

Des Frontons en général.

Des Fron-
tons.

L'origine des Frontons nous vient de la forme des couvertures des Temples de la Grèce, où une médiocre pente suffisoit pour faire écouler les eaux de la pluie; mais comme la hauteur des combles varie suivant la différence des climats, & qu'ils exigent plus de pente dans les pays froids & sujets aux neiges, que dans les pays chauds, la hauteur des frontons depuis ces tems reculés n'a plus rien de commun avec la proportion des combles: de maniere qu'aujourd'hui pour éviter les deux formes triangulaires des frontons & des combles, lorsque ces derniers sont plus élevés que le fronton, on les construit en croupe par le devant, en sorte qu'il n'y ait que le fronton qui soit apparent du point de distance, ainsi qu'on l'a pratiqué au frontispice de l'Eglise de St. Roch.

L'excès dans lequel ont donné les Anciens & la plupart des Architectes modernes, au sujet de la multiplicité des frontons, est si choquant, qu'on ne peut s'empêcher d'applaudir à ceux qui en ont usé avec plus de retenue dans leurs décorations. Quoiqu'en examinant leur origine & l'obliquité de leur corniche rampante, il semble qu'ils devroient être soustraits d'une décoration vraiment régulière; cependant comme on en a introduit avec quelque succès dans ce que l'Italie nous offre de plus excellent en Architecture, & qu'on en a fait usage en France dans nos plus beaux édifices, sans en autoriser la multiplicité, nous traiterons des occasions où ils peuvent être visiblement nécessaires, en rapportant les exemples que nous en ont laissés nos plus habiles Architectes, tels que Perraut au Péristyle du Louvre, Mansard aux Invalides, Le Mercier & Le Muet au Val-de-Grace, &c.

D'après ces exemples, nous dirons qu'il est à propos de ne les employer que pour couronner l'extrémité supérieure des grands avant-corps, contre l'opinion de ceux qui en placent sur les croisées, sur les niches, & même quelquefois sur des tables saillantes, & qui conseillent, lorsque ces frontons sont fréquemment réitérés, d'en placer alternativement de triangulaires & de circulaires, ainsi qu'on l'a pratiqué sans succès à la façade de la grande Gallerie du Louvre du côté de la riviere, où leur grandeur & leur multiplicité n'ont rien de gracieux ni même de supportable. Car il est aisé de concevoir que le cours du comble, qui s'apperoit au-dessus de ces frontons, n'exigeoit pas cette décoration, qui est d'ailleurs sans convenance, & à la place de laquelle une balustrade auroit beaucoup mieux réussi. C'est ce qu'on a observé dans les ailes du Château de Clagny, de Maisons, au Palais du Luxembourg à Paris, &c, aussi bien qu'à la façade de Versailles du côté des jardins, où l'on a supprimé tout-à-fait les frontons, sans qu'il paroisse manquer quelque chose d'essentiel à l'ordonnance de sa décoration. C'est pourquoy leur usage devroit être seulement du ressort de la décoration des frontispices des Eglises, qui représentent le pignon d'un monument beaucoup plus profond qu'il n'est large, ainsi que l'étoient les Temples de la Grèce & de l'Italie; & si dans les bâtimens civils cette décoration peut entrer raisonnablement pour quelque chose, ce ne doit être qu'à l'extrémité supérieure d'un avant-corps qui a une sail-

lie considérable, & à qui un fronton semble servir de comble à deux égouts pour faire gagner aux eaux la pente de celui qui régneroit sur toute la façade du bâtiment, ou seulement de celui de l'avant-corps.

Des Frontons.

Quelque usage, en général, qu'on veuille faire des frontons, l'on ne doit jamais en placer deux l'un sur l'autre dans le même avant-corps d'un édifice, à moins que celui qui est inférieur ne couronne un corps particulier, ainsi qu'on l'a pratiqué au porche du frontispice de l'Eglise du Val-de-Grace, parce qu'alors ce premier fronton semble exprimer la couverture de ce premier avant-corps, & le second la croupe du devant de la couverture de l'Eglise.

Il se fait des frontons de plusieurs formes, dont nous parlerons en leur lieu; nous dirons seulement ici que les frontons triangulaires sont les plus approuvés, & qu'après ceux-ci, ceux qui sont décrits d'une portion de cercle peuvent quelquefois être employés avec succès dans la décoration des édifices, pourvu qu'on ne les fasse pas servir à terminer l'extrémité supérieure d'un frontispice, comme on l'a pratiqué au portail des Minimes, tant à cause qu'un fronton circulaire ne ressemble pas si bien à un comble à deux égouts, qui en est l'origine, que parce que son aspect apporte plus de pesanteur que le triangulaire.

De la proportion des Frontons.

Quoiqu'il y ait une proportion générale pour les Frontons, cependant selon le sentiment de quelques Auteurs & les exemples que nous en ont laissés les anciens & la plupart des modernes, ils sont susceptibles de variation suivant la hauteur & la largeur des avant-corps qu'ils couronnent. Par exemple, si l'avant-corps d'un bâtiment à un étage avoit plus d'étendue que de hauteur, il faudroit que le Fronton fût moins élevé que si l'avant-corps avoit beaucoup plus d'élévation que de largeur, parce que la comparaison que l'œil fait de la hauteur du Fronton avec celle du corps qui le soutient, semble rendre le sommet du premier trop élevé pour couronner un édifice tenu plus large que haut, & qu'au contraire il paroîtroit trop surbaissée sur un bâtiment tenu plus élevé & qui auroit une médiocre étendue. Il ne faut pas néanmoins que ces différences de hauteur soient trop considérables, mais elles peuvent être déterminées relativement aux proportions qui suivent.

Proportion des Frontons.

La plus belle proportion qu'on puisse donner à un Fronton qui couronne un avant-corps dont la hauteur & la largeur sont à peu près les mêmes, est de partager la longueur de la corniche horizontale en 24 parties, dont la moitié est 12 (Figure première), & d'en donner cinq à la hauteur du Fronton, non compris la cimaise horizontale; proportion relative, à peu de chose près, à la manière de diviser la longueur de la base en deux également, de décrire un demi cercle, pour du point C (Figure seconde) tracer la portion de cercle AD, & de prendre le point D pour la hauteur du sommet du Fronton. Si l'on vouloit élever le Fronton pour les raisons susdites, il faudroit diviser la longueur de la corniche horizontale (Figure troisième) en 23 parties, & en donner 5 à la hauteur du Fronton, non compris la cimaise: alors cette proportion seroit convenable pour un avant-corps qui auroit de hauteur le double de sa largeur. Si au contraire on vouloit surbaïsser ce Fronton pour l'approprier à un avant-corps qui n'auroit de hauteur que la moitié de sa largeur, il faudroit diviser sa base (Fig. quatrième) en 25, & en donner 5 à la hauteur du Fronton, toujours non compris la cimaise horizontale. Suivant ces trois manières d'établir la hauteur des Frontons, leur plus haute proportion est à leur largeur comme 5 est à 23. La moyenne, qui est la plus généralement reçue, est comme 5 à 24; & la moins élevée, comme 5 est à 25. D'après ces principes, on pourra faire les Frontons plus ou moins élevés, selon que les avant-corps auront plus ou moins de largeur.

Proportion
des Fron-
sons.

Les Frontons sont composés de deux parties principales, sçavoir du timpan E, qui est la partie du nud du mur qui s'éleve au-dessus de l'entablement, & des corniches rampantes K, qui mettent à couvert le timpan par leur saillie, (voyez la Figure cinquième). Quelques Architectes y ajoutent une troisième partie, sçavoir les acroteres, ou petits piédestaux L, dont Vitruve parle, & qu'il dit être destinés à porter des statues. On voit encore des exemples de ces acroteres aux vestiges du Portique du Panthéon, au Frontispice de Néron, à celui du Temple de la Fortune virile, & à d'autres édifices antiques; mais cette troisième partie peut être supprimée & regardée comme indifférente à l'usage & à la proportion des Frontons, les balustrades que nous faisons régner assez ordinairement à l'extrémité supérieure des bâtimens un peu considérables, leur en tenant lieu. On se contente seulement de poser quelquefois un socle horizontal M sur le sommet du Fronton, lorsqu'on y veut élever quelques figures, trophées, ou vases, comme on l'a pratiqué à la façade du Château de Sceaux, du côté de l'entrée, & ainsi qu'on l'a exprimé par la Figure dixième.

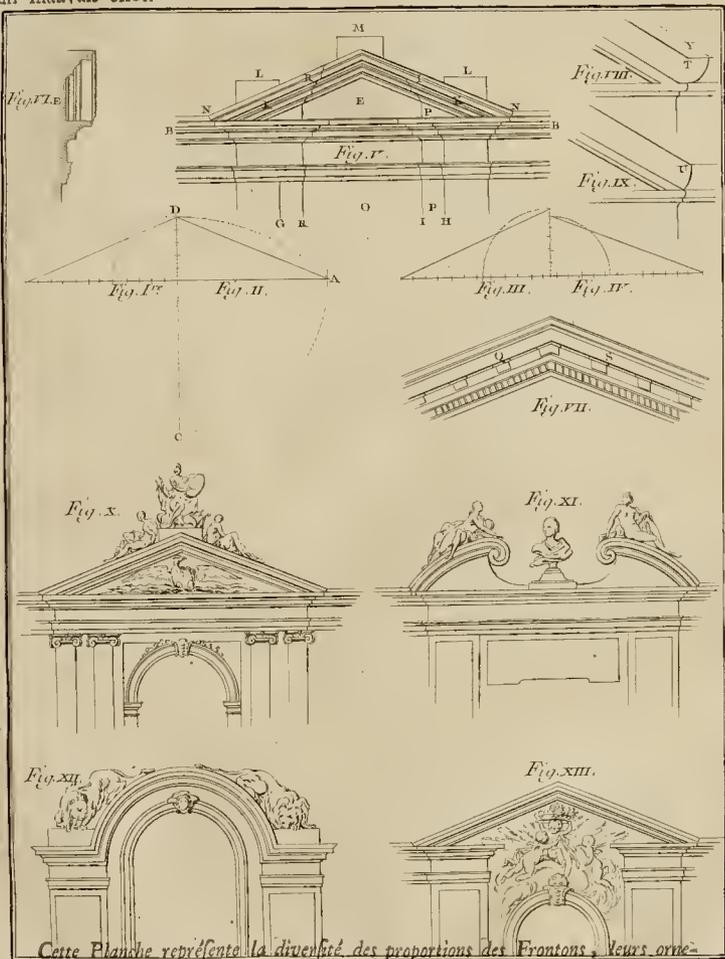
Il faut que le nud du timpan E soit à plomb de la frise de l'entablement, comme il est exprimé dans la Figure sixième. La corniche rampante des Frontons, marquée K, doit être composée des mêmes moulures, & être de la même proportion que celle de l'entablement horizontal B qui sert de base au triangle, à l'exception de la cimaise supérieure, qui sera supprimée à cette dernière dans toute la longueur du Fronton, mais qui doit régner sur les corniches rampantes, pour s'accorder à angle obtus, comme en N, avec celle qui régné sur les aîles de l'édifice, où le Fronton placé sur l'avant-corps aura pris naissance.

Il ne suffit pas de faire choix des proportions des Frontons dont nous avons parlé, il faut sçavoir, qu'en général il convient que la corniche horizontale B, qui est sous le timpan E, soit continuée sans interruption, évitant la licence de la couper, ou de l'interrompre, soit en la faisant tourner en portion de cercle, comme dans la Figure XII, soit en la profilant en arriere-corps, comme à la Figure XIII, cela étant absolument contraire aux principes de l'art. Si, par une nécessité indispensable, on se trouve obligé de faire ressortir cette corniche, il faut que cette licence annonce une obligation absolue, encore n'en faut-il pas user dans une façade principale, contre les exemples de presque tous nos bâtimens d'une certaine importance. Car il est aisé de sentir, que c'est une absurdité que d'interrompre ce que l'Architecture a de plus régulier, pour y substituer une partie accessoire, telle qu'un morceau de sculpture, comme à la Figure XI, qui auroit pu être placé sur le sommet du Fronton, comme on le voit à la Figure X. La nécessité de faire monter une croisée ou une arcade plus haut que les autres, dans l'avant-corps d'un bâtiment, pour éclairer l'intérieur d'une Chapelle, d'une Gallerie, d'un Sallon, &c, est même une mauvaise excuse, dont tout homme versé dans l'art ne doit point se servir; & bien loin que ce que nous avons à Paris dans ce genre serve d'autorité, il doit au contraire faire sentir l'abus que présente cette licence dans la Figure XII.

À l'égard des corniches rampantes des Frontons, il est encore plus absurde de les enrouler ou de les interrompre, comme on le voit (Figure XI). On doit même observer que lorsqu'on se trouve obligé de donner une certaine saillie aux extrémités de l'avant-corps, il faut, autant qu'il est possible, terminer cette saillie sous l'architrave, comme l'exprime la ligne G (Figure V), ou si ce ressort terminé sous l'Architrave, donnoit une proportion trop courte à la partie de l'arriere-corps O, on pourroit à la rigueur monter ces ressorts ou avant-corps jusques sous le socle du larmier de la corniche horizontale, comme l'expriment la ligne & le profil H, & même par licence, jusques dans le timpan & la cimaise inférieure de la corniche rampante du fronton, comme le marque la ligne

ligne & le profil I; alors le fofite du larmier fupérieur du tronçon fera plus large dans l'arriere-corps O que dans les parties faillantes P : néanmoins il ne faut pas que ces arriere-corps foient trop profonds, ainfi qu'on le remarque au portail de St. Roch, de crainte que la faillie du fofite ne paroiffe trop pefante. On doit éviter fur-tout que les larmiers & les cimaises fupérieures des corniches rampantes des frontons ayent des reffauts tels que les font voir la ligne & le profil R. Ce genre de fronton, quoique moins vicieux que celui de la Figure XI, n'en feroit pas plus tolérable dans une Architecture réguliere, principalement lorsqu'il y a des modillons & des mutules dans les corniches, parce qu'il en réfulteroit un défaut de fimétrie dans la diftribution des caffettes & des ornemens qui feroit toujours un mauvais effet.

Propor-
tion des
Frontons;



Cette Planche représente la diverfité des proportions des Frontons, leurs ornemens, & les abus dont quelques-uns ont ufé dans cette partie de la décoration des édifices.

Proportion des Frontons.

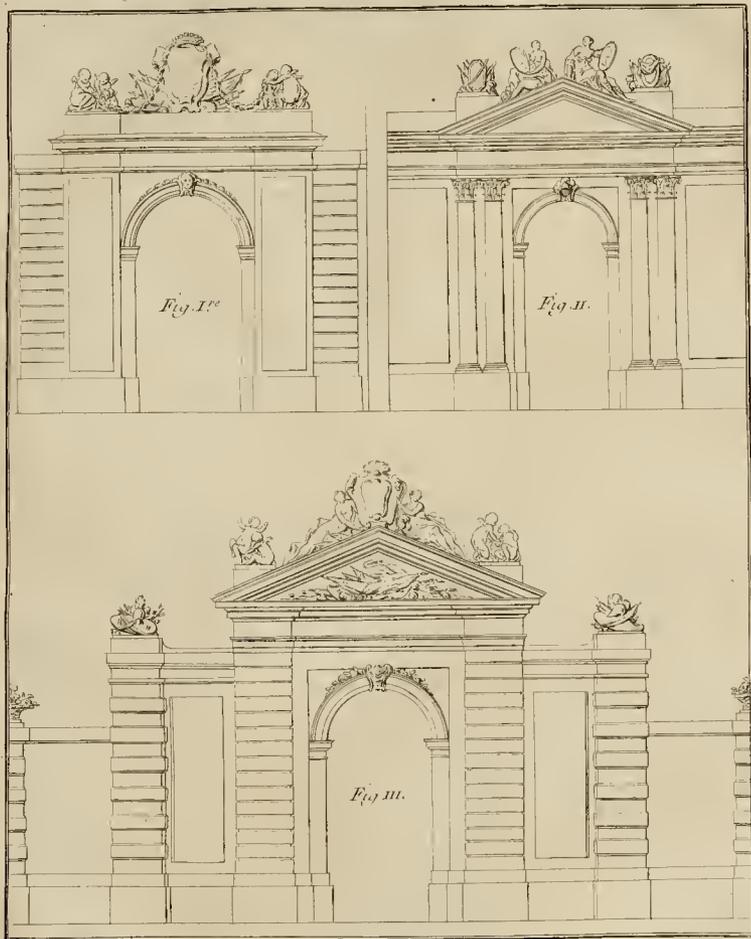
Lorsque l'on met des mutules ou des modillons dans la corniche horizontale d'un fronton, il est indispensable d'en mettre aussi dans les corniches rampantes, quoique Vitruve rapporte que les Anciens n'approuvoient pas ces sortes d'ornemens, & qu'il dise que les modillons n'ayant été imaginés que pour représenter les extrémités des chevrons, il les y falloit supprimer; mais aujourd'hui que l'on regarde ces ornemens plutôt comme propres à soulager la saillie des lamiers que relativement à ce qui leur a donné naissance, on les admet volontiers. Quelques Architectes font du sentiment de les retourner d'équerre sur la corniche oblique, comme ceux inarqués Q, (Figure VII); d'autres veulent que leurs côtés soient perpendiculaires à la corniche horizontale comme S, d'après les exemples du Panthéon, du frontispice de Néron, à Rome, du Péristyle du Louvre, à Paris, des quatre Nations, de la Sorbonne, du Val-de-Grace, &c. Cependant il est certain que lorsqu'ils sont perpendiculaires à la corniche rampante comme Q, ils ont plus de rapport à leur origine, & qu'aussi lorsqu'on voudroit enrichir par des ornemens les moulures de ces corniches, il seroit désagréable de voir des oves, des denticules, des rais de cœur, &c. & principalement la tête des consoles des modillons, qui pour être perpendiculaires à la corniche horizontale, se trouveroient situés obliquement sur les corniches rampantes, ainsi qu'on le remarque à plusieurs de nos édifices.

La cimaise supérieure de la corniche horizontale, & qui doit être supprimée dans l'étendue de la base du timpan, doit régner sur les corniches rampantes, & avoir la même hauteur que celle qui régné sur les arriere-corps, comme N, (Fig. V.) mais il faut éviter que vers les extrémités du fronton elles forment une crosette, ainsi qu'il est exprimé plus en grand en T (Fig. VIII.) ce qu'on ne pourra faire sans tenir la saillie de cette cimaise plus camusé aux extrémités du fronton que partout ailleurs, comme il est marqué en U (Fig. IX.), & ainsi qu'il est pratiqué au portail des Minimes. Cette irrégularité est moins perceptible que l'usage des crosettes, ou que de tenir la cimaise supérieure de la corniche rampante plus élevée, comme l'exprime la ligne ponctuée Y, ce qui seroit d'autant plus mal que la corniche horizontale, étant affoiblie par la suppression de la cimaise, seroit paroître trop de disproportion entre les corniches rampantes & l'horizontale : considération qui ne doit jamais autoriser à supprimer, dans l'entablement qui sert de base au fronton, la frise & l'architrave, parce que ces deux membres étant retranchés, cette partie se trouve affoiblie de maniere qu'elle paroît incapable de porter le poids des deux corniches rampantes.

Lorsqu'on veut orner les timpans des Frontons, (ce qui est assez souvent indispensable) il faut que ces ornemens soient en rapport avec l'usage des édifices. Il seroit prudent, par exemple, de supprimer les armoiries que l'on met presque toujours sans convenance dans les Frontons des Façades des Edifices Sacrés : cette ostentation mondaine ne devoit point être du ressort des Temples destinés à la Religion. Des bas-reliefs allégoriques aux principaux motifs de l'édification de ces monumens, devoient y être préférés, & l'on pourroit, ce me semble, réserver cette marque de la vanité humaine pour les édifices publics ou particuliers; encore convient-il d'en user avec prudence, & du côté de l'entrée seulement. Sur-tout il faut éviter dans ces ornemens les cartels de forme chimérique, inclinée, & frivole, dont on use dans notre siècle, lesquels ne sont ni du ressort de la convenance, ni relatives à la matiere avec laquelle ces espèces d'ornemens sont exécutés. Il n'est pas plus tolérable de remplacer ces ornemens par plusieurs Frontons les uns dans les autres, comme il s'en voit dans l'un des gros pavillons du vieux Louvre, cette répétition étant aussi disgracieuse que peu vraisemblable.

Pour donner une idée de la décoration des Frontons, soit qu'on ait dessin

d'orner leur timpan, soit qu'on veuille enrichir l'extrémité supérieure des corniches rampantes, soit enfin qu'on préfère les amortissemens aux Frontons, l'on trouvera dans les trois desseins qui suivent différens ornemens à l'usage de la décoration extérieure, dont on pourra faire choix selon la diversité des occasions.



Cette Planche représente l'Ordonnance de trois frontispices. La figure première d'Ordonnance Dorique est destinée pour la porte d'un Hôtel, & est terminée par un amortissement à la place d'un fronton. La figure seconde d'Ordonnance Corinthienne peut servir pour le frontispice d'un Palais. La figure troisième d'Ordonnance Ionique peut être employée pour la porte d'une Maison de plaisance.

Nous avons déjà dit que les Frontons triangulaires étoient préférables aux circulaires; cependant quelques-uns sont du sentiment que lorsqu'on veut mettre

Des Fron-
tons.

deux Frontons l'un sur l'autre dans un même bâtiment, on doit les faire chacun d'une différente forme, ainsi qu'on l'a pratiqué aux Minimes; mais comme en général celle des Frontons circulaires est pesante, il faut s'en servir peu: je crois même pouvoir avancer qu'en pareille occasion, ou je répéterois les frontons triangulaires, ou je préférerois leur suppression. Au reste, comme nous l'avons déjà remarqué, de tous les édifices du ressort de l'Architecture civile, les Temples sont presque les seuls où les Frontons puissent être admis convenablement.

Il faut observer qu'un Fronton triangulaire peut couronner dans un avant-corps, trois croisées ou arcades, & jamais cinq, comme au Château de Saint Maur; que si par quelque raison indispensable, on vouloit employer un Fronton circulaire, il n'en doit jamais couronner qu'une seule, & que le centre qui aura décrit l'archivolte de l'arcade de dessous, doit aussi être le centre de ce Fronton.

Des Portes en général.

Des Por-
tes.

Il se fait de trois especes de Portes; celles en Plein-cointre, les Quarrées, & les Bombées. Quelques Architectes modernes en ont introduit une quatrième espece appellée surbaissée, ou en anse de panier; mais le mauvais usage que plusieurs d'entr'eux en ont fait, les a exclu de tout genre de décoration réguliere, aussi bien que les surmontées que les Gothiques avoient introduit dans leurs bâtimens: & si quelquefois l'on fait des Portes surbaissées, ce ne doit être que pour des étages en soubassement, comme on l'a pratiqué à la Fontaine de la rue de Grenelle, afin de rendre leur hauteur plus en rapport avec leur largeur. Nous ne parlerons point ici de la proportion de ces portes; nous dirons seulement, que lorsqu'on est obligé de les mettre en usage, il faut éviter de les décorer d'impôstes & d'archivoltes, qu'il faut avoir soin de rendre leur cherche coulante & sans jarrets, & ne les appliquer qu'aux bâtimens rustiques, tels que les basses-cours en général, les orangeries, les terrasses, &c; ces sortes d'édifices n'étant pas susceptibles de la sévérité des regles qu'on est obligé d'observer dans les édifices sacrés & publics, où il convient de n'admettre que les Portes en plein cointre, quarrées, ou bombées.

Des Por-
tes enplein
cointre.

Les Portes en plein cointre, sont celles qui doivent avoir le plus rigoureusement leurs proportions en rapport avec les Ordres d'Architecture, non seulement eu égard à leur baye, mais aussi pour la richesse des membres d'Architecture & des ornemens qui doivent les accompagner.

On doit convenir que les Portes en plein cointre, sont les plus belles & les plus capables de faire partie de la décoration d'une Architecture grave & réguliere, comme aux frontispices des Eglises, aux avant-corps des maisons Royales & des Places publiques, aux portes cochères, ou toutes autres parties saillantes, qui doivent se distinguer dans un édifice, ainsi qu'on en voit à la plupart des bâtimens modernes de la France & de l'Italie: je dis modernes, car Vitruve dans son sixième Livre, Chap. IV. nous dit expressément que les portes de la plupart des Temples de la Grece & de l'Italie étoient à platebande droite, & plus étroites par le haut que par le bas; & il nous enseigne même les regles de ce retressissement, sans rendre néanmoins raison de cette bisarrerie. Il est certain que ce qui nous reste des vestiges du Temple de Vesta à Tivoli, nous offre l'exemple non-seulement des portes dont parle Vitruve, mais aussi des croisées qui sont pratiquées de la même maniere. Cet Auteur n'est pas le seul qui nous ait parlé de ces portes retressies par le haut, Jean Bulant dans son Livre, en donne aussi de cette espece, avec des proportions particulieres pour chaque Ordre.

Philibert Delorme donne au contraire la proportion d'un porte antique, qui est à Ste. Sabine, sur le mont Aventin à Rome, laquelle est plus large par en haut que

que par en bas, ayant à son extrémité supérieure 14 palmes, 2 minutes, 3 onces ; & en bas 13 palmes 14 minutes, sur 24 palmes de hauteur. Ce même Architecte, qui dit aussi avoir mesuré la porte de la Rotonde, prétend qu'elle est exécutée à peu près de même, lui ayant trouvé 26 palmes un tiers de largeur par en bas, & 26 palmes deux tiers par en haut, sur 53 un tiers d'élévation ; & il applaudit l'Architecte qui a fait cette porte plus large par en haut que par en bas, à cause, dit-il, qu'étant fort grande, sa partie supérieure diminue à l'œil. Mais ce prétendu raisonnement d'optique est détruit par Desgodets, qui dit dans son Livre, page 18, qu'il a mesuré cette porte à Rome avec beaucoup de soin, & qu'il en a trouvé les piédroits parallèles, & ayant de proportion 18 pieds 4 pouces & demi, sur 36 pieds 1 pouce & demi de haut. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le plus grand nombre des Architectes, même de ces tems-là, ont négligé d'imiter l'une & l'autre manière de faire les portes dont nous venons de parler, ainsi qu'on le remarque à Rome dans nombre d'édifices anciens, où les portes à la vérité sont à plate-bande droite, mais dont les piédroits sont élevés perpendiculairement, comme au Panthéon, au Temple de Bacchus, & aux vestiges du Collisée, & que depuis ces tems reculés les portes ont été faites en plein ceintre, en Italie, ainsi qu'en France, à l'exception des Invalides & du Val de Grace, à Paris, où les principales portes des frontispices sont à plate-bande droite ; ce qui n'est pas le plus à imiter dans leur ordonnance.

Des Portes.

De la proportion des Portes.

La proportion générale des portes, selon Vignole & plusieurs Auteurs de réputation, est d'avoir leur hauteur double de leur largeur ; néanmoins j'estime que cette proportion doit être en relation avec la différence des Ordres, & il est même nécessaire d'observer, lorsqu'on croit devoir faire usage des portes en plein ceintre, de leur donner plus de hauteur qu'à celles en plate-bande & aux bombées, parce que la forme en plein ceintre paroît toujours plus courte que toute autre, à cause du plein que laissent les arcs aux deux côtés supérieurs des piédroits. Dans ce cas, pour qu'elles paroissent à l'œil du spectateur avoir les mêmes proportions que les portes à plate-bande & bombées, dont nous allons déterminer les dimensions, il faut donner à la hauteur de celles en plein ceintre, pour le Toscan deux fois leur largeur, pour le Dorique deux fois & un sixième, pour l'Ionique deux fois & un quart, pour le Corinthien deux fois & demi, & pour le Composite deux fois & un tiers, ainsi que l'expriment les Figures première, seconde & troisième de différentes ordonnances en proportion, à l'usage de la décoration des portes cochères, & où l'on a introduit différens ornemens relatifs à leurs expressions Dorique, Ionique & Corinthienne. (Voyez la page 107.)

De la proportion des Portes.

Pour avoir les différentes proportions des portes à plate-bande droite, il faut diviser leur largeur en douze parties, en donner 23 à la hauteur de la porte Toscane, 24 à la Dorique, 25 à l'Ionique, 26 à la Corinthienne, & vingt-cinq & demi à la Composite ; ainsi la porte Toscane sera moins haute que le double de sa largeur d'un douzième, la Dorique aura sa hauteur double de sa largeur, l'Ionique aura un douzième plus que le double, la Corinthienne sera plus haute d'un sixième que le double, & la Composite d'un huitième.

Des Portes quarrées.

La proportion de l'ouverture de la baie des portes à plate-bande droite qui sont accompagnées de colonnes ou pilastres, dont la base pose seulement sur des socles, & non sur des piédestaux, doit se trouver comme il suit. Il faut que le dessus des chambranles A alligne celui de l'astragale du fust supérieur des colonnes, & ajouter un module en contrebas pour l'épaisseur du chambranle, comme B ; après quoi, pour la proportion de la porte Dorique, on divisera la hauteur,

Des portes
quarrées.

depuis le dessous du claveau jusques sur le sol, en vingt-quatre parties, & on en donnera douze à la largeur de la porte. Voyez la Figure IV, &c.

Lorsque les colonnes ou pilastres ont des piédestaux, les colonnes paroïtroient trop petites si les portes occupoient toute la hauteur de l'Ordre, & il faut alors ne faire la hauteur des bayes que des quatre cinquièmes de tout l'espace depuis le dessous de l'architrave A jusques sur le rez-de-chaussée B, (Fig. V.) c'est-à-dire qu'ayant divisé toute cette hauteur en cinq parties, on en donnera quatre à celle de la porte, en observant d'orner le dessus de ces portes d'une maniere convenable au caractere de l'édifice, à l'espece d'Ordre qui y régnera, & aux différentes sujétions qui se rencontrent dans un bâtiment composé de plusieurs étages. Car puisque la décoration de la porte d'un édifice à un seul étage ne doit tenir sa proportion que de l'Ordre qui y préside, celle d'un étage couronné d'un autre Ordre, ou souvent de plusieurs, doit être en relation, non-seulement avec l'Ordre qui lui établit ses proportions, mais aussi emprunter un caractere plus ou moins léger, relativement à l'expression des Ordres qui seront au-dessus ou au-dessous dans tout l'édifice.

On met ordinairement un chambranle ou un bandeau au pourtour de la face extérieure des portes à plate-bande droite, & leur largeur doit être la sixième partie de celle de la baye, comme dans la Figure IV, pourvu néanmoins que cette largeur n'excede point le demi diamètre de l'Ordre; car autrement il faut restreindre la largeur des chambranles à un module, comme dans la Figure V, afin qu'ils ayent les mêmes largeurs que les impostes & archivolttes destinés aux arcs en plein ceintre, & affecter que les profils de ces chambranles soient les mêmes que ceux des archivolttes des cinq especes d'arcades, qui empruntent les leurs des architraves des Ordres.

Des Portes
bombées.

Les portes bombées doivent avoir les mêmes dimensions que celles dont nous venons de parler; mais il est bon de remarquer que si par quelque cas particulier il n'est pas possible de leur donner la même hauteur, leur proportion en général peut souffrir quelque altération, parce que le contour de leur arc les fait paroître moins écrasées que les portes à plate-bande droite, ces dernières ne devant jamais avoir moins que les proportions que nous venons de donner, & pouvant souffrir au contraire quelque augmentation, sans s'écarter des principes de l'art, & sans pour cela avoir les proportions des portes en plein ceintre que l'on vient de décrire.

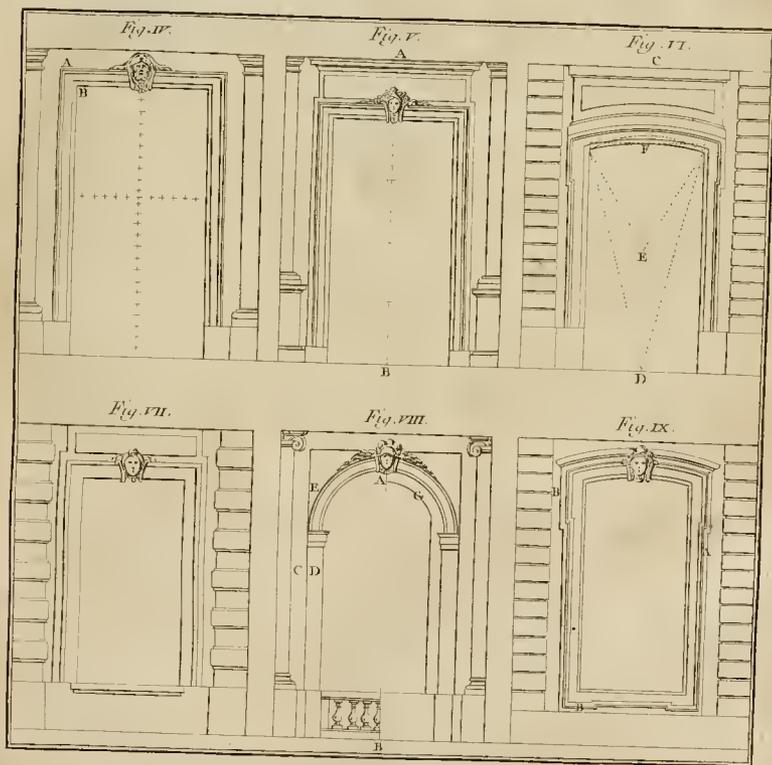
Nous avons dit, à l'occasion de la Figure V, qu'on pouvoit donner depuis le dessous du linteau de la porte jusqu'au-dessous de l'architrave, le cinquième de toute la hauteur depuis A jusqu'à B, quand l'ordonnance est massive; on peut aussi lui donner, comme dans la Figure VI, le quart de la hauteur C D; mais l'on doit regarder cette hauteur comme la plus grande élévation de claveau qu'on puisse donner à une porte, & celle de la Figure IV, comme la moindre dont on puisse faire usage dans une Architecture réguliere.

La maniere de tracer les arcs d'une porte bombée, est de les décrire du sommet d'un triangle équilatéral, au moins, comme E (Figure VI), ou du sommet d'un triangle isoscèle, au plus, dont la perpendiculaire soit le double de la base, comme D, même Figure: variation qui doit dépendre de leur ouverture. Mais en général il faut sçavoir que cet arc étant rendu trop sensible, produit à l'œil un mauvais effet, parce qu'il ressemble à un plein ceintre corrompu, de même qu'en le faisant trop méplat il ressemble à une plate-bande droite dont l'exécution est vicieuse.

Si l'on vouloit donner à la hauteur de ces portes une proportion plus élégante que deux fois leur largeur, au lieu de faire l'intrados des claveaux F de la hauteur du quart de toute celle C D, on feroit la corde de l'arc de deux fois juste, & la

profondeur de l'arc seroit prise aux dépens du claveau. Cette différence paroît peu de chose, mais il est très-certain que si la justesse des proportions fait le mérite de l'Architecture, ainsi que nous l'avons démontré, on ne peut trop s'appliquer à découvrir les moyens de plaire aux hommes intelligens dans cet Art, principalement lorsque dans une ordonnance simplement régulière, on n'a pour se faire admirer que le secours des proportions, les ornemens & la beauté de la sculpture ne pouvant pas toujours entrer pour quelque chose dans l'édification des bâtimens; encore ne faudroit-il pas, avec le pouvoir d'en user à discrétion, négliger ce que l'Architecture a de plus recommandable dans l'ordonnance de la décoration, je veux dire la proportion.

Des portes
bombées.



Cette Planche représente les trois principales formes des portes & des croisées, relativement aux proportions de l'ordonnance des Ordres, accompagnées des membres d'Architecture qui conviennent à chacune, suivant l'application qu'on en peut faire dans la diversité des occasions qu'on a de bâtir.

Des Croisées en général.

Après avoir parlé des portes relativement à la décoration extérieure, nous dirons que les Croisées sont de toutes les parties de l'Ordonnance d'un édifice, celles qui exigent le plus de relation avec la distribution intérieure. Un Architecte qui n'auroit pour objet que la décoration des dehors, & qui négligeroit le rap-

Des Croi-
stes.

port qui doit se rencontrer entre l'extérieur & l'intérieur d'un bâtiment, ne pourroit être regardé que comme un Décorateur, & non comme un Architecte dont le devoir est de s'appliquer à satisfaire aux loix de la simétrie, pour que ces Croisées, qui du côté des murs de face, doivent répondre à l'expression des Ordres, soient toutes ensemble relatives au rapport qu'exige dans le bâtiment chaque pièce en particulier, afin que les trumeaux deviennent d'une égale largeur dans l'intérieur d'un salon, d'un cabinet, d'une salle de compagnie, &c; que leurs écoinçons soient égaux, que leurs formes soient semblables, & que dans une même pièce il ne se trouve pas une Croisée quarrée avec une ceintée, ou bombée. Car pour masquer ce défaut de simétrie, on est obligé d'avoir recours aux voussures de Marseille, ou de St. Antoine, mais cela n'empêche pas qu'on n'y aperçoive toujours quelque difformité qui est à peine tolérable dans les anti-chambres, & qui ne doit jamais se rencontrer dans les pièces de parade ou de société. En effet si l'on néglige la correspondance des formes générales dans les appartemens d'importance, la science de l'Architecture se trouvera confondue avec l'ignorance du quatorzième & du quinzième siècle, où la nécessité de percer un jour dans une pièce sans aucune relation avec les dehors, n'arrêtoit point ceux qui exerçoient alors l'Architecture, quoique presque toujours ces Croisées, ainsi placées pour l'utilité intérieure, n'eussent aucun rapport avec la décoration extérieure, ni avec celle des autres étages, ainsi que cela se remarque dans la plupart des anciens édifices. Aujourd'hui que la simétrie tient le premier rang dans l'ordonnance des bâtimens, on exige plus de retenue, & l'art de bâtir est devenu une science pour ceux qui veulent se distinguer dans l'Architecture, de maniere que non seulement on observe que toutes les croisées tombent à plomb les unes sur les autres, mais aussi qu'elles ayent un rapport de proportion entre elles, ce qui fait qu'on affecte dans tous les bâtimens de quelque importance, des croisées feintes, au-dessus, au-dessous, à côté, ou vis-à-vis de celles qui sont reconnues nécessaires, afin de conserver dans les façades extérieures, les loix de la simétrie si recommandables dans la décoration des bâtimens.

Vitruve, Palladio, Scamozzi, Philibert Delorme, & plusieurs autres Architectes, ont parlé diversément de la proportion des croisées; mais leurs opinions à cet égard ne peuvent pas toujours être suivies, n'étant guere possible d'accorder ces différentes proportions à nos usages. Philibert Delorme est celui qui approche le plus de celle qu'on observe en France. Il veut que les pièces qui auront 20 pieds de largeur, ayent des croisées larges de 5 pieds entre leurs tableaux; que celles qui éclairent des pièces de 24 à 25 pieds, ayent 5 pieds & demi, & que celles qui en éclairent de vingt-huit à trente, en ayent six. Cette règle, fort bonne dans bien des occasions, est cependant difficile à mettre en pratique; car la nécessité dans laquelle on se trouve de faire les croisées des dehors d'un bâtiment d'une même grandeur dans les avant & arriere-corps, ne peut exiger qu'on tienne d'un même diamètre les pièces intérieures d'un édifice, ni les autres destinées à différens usages. Par exemple, les Salles des Gardes, celles d'assemblée, du Conseil, d'Audience, &c, devant être plus grandes & plus spacieuses que les chambres à coucher, les cabinets, &c, il résulteroit de l'opinion de Philibert Delorme, que pour satisfaire à la grandeur des croisées, il faudroit extérieurement les faire de proportions inégales, selon la diversité des diamètres des pièces; ce qui seroit un défaut très-considérable, & auquel on peut remédier par le nombre des croisées, pouvant en mettre jusques à trois, quatre, ou cinq dans une même pièce, selon que le diamètre de ces dernières sera plus ou moins considérable, & n'en perçant au contraire que deux, ou seulement une dans les plus petites.

À l'égard de la hauteur des croisées, Philibert Delorme veut qu'elles soient le plus élevées qu'il est possible du côté du tableau, & conseille d'y pratiquer en dedans

dedans des arriere-vouffures, lorsque la hauteur des planchers le peut permettre. Cette pratique est très-bonne à suivre, principalement lorsque les plafonds sont en calotte & ornés de peinture & de sculpture, comme à Versailles, à Saint Cloud, à Chantilly, &c; autrement la richesse de ces plafonds ne fait pas d'effet, le jour ne frappant sur eux que par reflet, mais nous dirons en général que les croisées se font de différentes grandeurs, selon les climats où l'on bâtit. En France on les a long tems faites fort petites, aussi bien que les portes, pour se garantir des accidents auxquels on étoit sans cesse exposé par les guerres civiles dans les derniers siècles, & à l'exemple de celles d'Italie, que l'on tient ainsi à cause des grandes chaleurs. Mais à présent on les fait beaucoup plus grandes, même dans les maisons de Plaisance où la chaleur, le froid & la lumière, se font sentir avec violence selon la diversité des Saisons. Cette considération exige néanmoins quelque attention, & nous fait avancer qu'il faut de la prudence pour l'ouverture des croisées, car souvent pour procurer beaucoup de lumière dans les appartemens, on tombe dans le défaut de faire les trumeaux trop foibles, & de les rendre par-là incapables de résister à la charge de l'édifice. Ce défaut se remarque presque à toutes les maisons des particuliers, où pour donner deux croisées à chaque pièce, ordinairement d'un petit diamètre, on n'a aucun égard à la solidité, qui cependant exige que les pleins égalent pour le moins la moitié des vuides; de même la convenance des dehors, & la nécessité de la lumière dans les dedans, demande que les pleins ne surpassent jamais l'ouverture des croisées: à l'exception des parties angulaires d'un bâtiment, ou du retour de quelques avant-corps, qui peuvent avoir jusques à une fois & demie, ou deux fois de ces mêmes croisées.

Des croi-
sées.

La distribution des croisées doit toujours être en nombre impair dans la décoration d'un bâtiment, principalement à l'égard de celles qui sont pratiquées dans les avant-corps d'une façade, afin qu'au milieu de ces avant-corps il se trouve un vuide & non un trumeau, qu'il faut absolument éviter, malgré l'exemple du Palais Bourbon, à Paris, de l'Hôtel de Toulouse, &c. Cette sévérité n'est pas si nécessaire dans les arriere corps, dans les ailes, ou même dans les pavillons des extrémités d'un bâtiment, aussi ne l'a-t-on point observée à l'Hôtel de Clermont, à l'Hôtel du Maine & ailleurs; il faut néanmoins affecter autant qu'il est possible dans ces pavillons de ne faire usage que d'une seule ouverture, comme on le remarque à l'Hôtel de Noirmontier, & de ne pas mettre dans leur milieu un trumeau. Lorsque l'étendue de l'avant-corps du milieu du bâtiment ne permet d'y placer que deux croisées, il est à propos de le plier, afin que sans l'élargir on puisse en aggrandir la surface. Alors on y pratique des croisées ou des portes, au nombre de trois, soit dans des portions circulaires, soit dans des pans coupés, comme à l'Hôtel de Matignon, &c; & l'on doit éviter de ne faire qu'une seule croisée pour ne pas placer un trumeau dans le milieu, quand l'avant-corps est d'une certaine largeur, comme on le remarque à l'Hôtel de Villeroy. En effet, quelque raison qu'on ait de donner un caractère mâle à un avant-corps, sa décoration devient trop masculine, sur-tout lorsque l'Ordre moyen préside dans son ordonnance.

Pour nous conformer à l'usage de la décoration Françoisé, qui est l'objet de ce Traité, nous dirons que pour établir aux croisées une proportion relative au caractère de chaque édifice, il faut avoir égard à la diversité de leurs formes, lesquelles, ainsi que les portes, doivent se réduire à trois especes, sçavoir celles en plein cintre, celles à plate-bande, & celles qu'on nomme bombées; devant rejeter absolument les surbaissées, qui doivent encore moins faire l'objet de la décoration extérieure des croisées que celle des portes, malgré l'exemple qu'on en voit au nouveau bâtiment de l'Abbaye de St. Denis, & malgré la licence dont on use quelquefois de les faire à oreille, ainsi qu'on en remarque dans plusieurs maisons à Paris.

Des diffé-
rentes es-
peces de
Croisées.

Des Croi-
sées.

Les croisées en plein ceintre ne sont autre chose que des portes que l'on nomme portes croisées, c'est-à-dire qu'elles peuvent servir à l'un & à l'autre usage, étant destinées le plus souvent à éclairer, & à donner entrée aux vestibules, aux grands Salons, aux Galleries, ou à toute autre grande piece d'un appartement. Celles qui se trouvent placées extérieurement dans l'étendue d'une façade, dont la décoration exige une même ordonnance, doivent répondre à la forme des bayes des arcades en plein ceintre qui décorent les principaux avant-corps d'un édifice. Ce genre de croisées en arcades ne convient néanmoins qu'au rez-de-chaussée, lorsqu'un grand perron en terrasse régné au pourtour, ou devant une façade de bâtiment, ou bien dans le premier étage d'un édifice, où alors l'on place une balustrade F, Fig. VIII, pag. 111, comme on l'a observé à la façade de Versailles, du côté des jardins; mais lorsque le diamètre intérieur des pieces n'exige pas de si grandes ouvertures que celles des portes en plein ceintre, on affecte des croisées enfermées dans les bayes de ces arcades, que l'on tient alors d'une largeur proportionnée à la lumière dont on a besoin dans les dedans, & l'extrémité supérieure de ces croisées s'éleve jusques sous l'intrados: ou si elle descend en contre-bas, comme en G, elle doit être décrite du même centre que celui qui a servi à tracer le plein ceintre. Pour proportionner la hauteur de ces croisées à leur largeur ainsi rétreffie, on éleve un appui de pierre H, & l'arcade n'est que feinte, pour satisfaire à l'ordonnance générale des autres portes croisées en plein ceintre.

De la proportion des croisées.

Proportion des
Croisées.

La proportion des portes croisées en plein ceintre se trouve, ainsi que nous l'avons dit à l'article des grandes niches, en divisant leur hauteur depuis le dessous du claveau A jusques au rez-de-chaussée B en vingt-huit parties pour l'Ordre Ionique, comme dans la Figure VIII, en trente pour le Corinthien, en vingt-neuf pour le Composite, en vingt-six pour le Toscan, & en vingt-sept pour le Dorique. On donnera douze de ces parties pour la largeur de chacune de ces portes, & on observera de tenir les piédroits en proportion avec le demi diamètre des colonnes. En supposant que l'espacement des modillons ou denticules détermine un entrecolonnement assez large pour qu'on soit obligé de subdiviser le piédroit en deux parties, comme C, D, il faudra observer de tenir D un peu plus large que l'alette marqué C, afin que la ligne de la niche quarrée ne soit pas tangente avec l'extérieur de l'archivolte E, devant faire en sorte que les corps ne se pénétrent jamais, & ne se touchent même que le moins qu'il est possible.

On doit observer de ne pas faire usage des portes croisées en plein ceintre lorsque leur diamètre ne peut surpasser quatre pieds; il faut au moins leur donner cinq ou six pieds de largeur, pour que les impostes ou archivoltes dont on les décore ordinairement, soient les mêmes que ceux des arcades.

Les croisées à plate-bande & bombées sont celles dont on fait le plus d'usage; les quarrées s'employent plus ordinairement dans les ordonnances Toscane & Dorique. Leur proportion est d'avoir en hauteur le double de leur largeur pour l'Ordre rustique, comme la Figure VII, & un douzième de plus pour l'Ordre solide, comme la Figure IX. Les croisées en général diffèrent des portes en ce qu'elles peuvent souffrir une proportion plus élevée.

Les croisées bombées peuvent être plus élégantes que celles à plate-bande droite, mais il faut sçavoir que jamais, dans quelque ordonnance que ce puisse être, elles ne doivent surpasser en hauteur deux fois & demi leur largeur. On employe les premières assez indistinctement à tous les Ordres, à l'exception du Toscan, faisant attention que l'arc de cercle qui termine leur partie supérieure ne

soit pas trop senti, ainsi que nous l'avons recommandé (page 110) en parlant des portes de cette espèce, Fig. VI. même Planche.

La décoration de ces différentes croisées doit être ornée extérieurement d'une manière convenable aux édifices de genres différens. Peu d'Architectes se sont accordés sur la manière de les décorer; les uns par retenue les ont dépourvues de membres d'Architecture, qui doivent naturellement les accompagner relativement à chaque ordonnance, mais cette retenue est souvent un défaut de convenance, parce qu'il faut sçavoir que tous les membres qui font partie d'un tout, doivent avoir une relation uniforme avec la masse générale. Les autres au contraire ont si fort surchargé leurs croisées de chambranles, d'avant corps, de croissettes, de consoles, de corniches, de frontons, &c, que chacune de ces croisées forme autant de corps particuliers qui n'ont aucune correspondance ni avec l'expression de l'Ordre qui leur devrait donner le ton, ni avec la totalité de l'édifice.

Il semble qu'un seul chambranle composé de moulures relatives au caractère de l'Ordre, est suffisant pour orner une croisée; que cependant, suivant la largeur des piédroits, on peut y ajouter une arrière-corps, comme A, Figure IX, & qu'on doit éviter en général les croissettes B, malgré les exemples antiques, comme autant de retours qui expriment plutôt une composition Gothique, qu'une Architecture simple & régulière. Cependant on peut en faire usage dans certains genres de bâtimens, mais au moins faut-il éviter de les multiplier dans une même croisée, & d'en mettre des quatre côtés du chambranle, comme on en voit à plusieurs édifices, qui d'ailleurs ont quelque réputation. Les corniches, que quelques-uns ont affecté de mettre sur les croisées, sont aussi désagréables dans l'ordonnance d'un bâtiment, que leur multiplicité est peu nécessaire. En général les consoles qui portent ces corniches, paroissent inutiles & peu vraisemblables, & ne servent qu'à interrompre les repos absolument indispensables dans la décoration d'un édifice. Les Frontons que d'autres introduisent au-dessus de ces croisées, pour les couronner, sont un ornement étranger à l'Architecture dans cette partie de la décoration, & doivent être regardés comme hors de convenance, & tout-à-fait contraires à leur origine. Il est vrai que l'intention des premiers Architectes qui ont décoré leurs croisées de frontons triangulaires, ou circulaires, étoit de décharger le plein qui se trouve ordinairement au-dessus du vuide; mais on peut observer ce principe de solidité lors de la construction des murs de face, sans pour cela qu'on soit obligé dans l'ordonnance d'un édifice, d'y affecter de ces sortes d'ornemens que quelques-uns appellent décoration, & que d'autres plus sensés appellent confusion, principalement lorsque les membres d'Architecture dont nous parlons n'ont aucun rapport de convenance. Il est même à croire, que la simplicité que nous recommandons dans cette partie de la décoration, doit contribuer à faire valoir la richesse des Ordres, qui dans l'ordonnance d'un bâtiment de quelque importance doit dominer, & que lorsqu'on supprime ces mêmes Ordres dans un bâtiment particulier, on doit éviter également tous les membres qui y apporteroient trop de richesse; la proportion, la beauté des formes, & l'esprit de convenance de vant y être préférés.

Quelque simplicité néanmoins qu'on affecte aux croisées, l'on décore presque toujours leur claveau de quelques ornemens; mais il est mal d'y introduire des représentations de têtes humaines; cette imitation repugne à la vraisemblance, n'étant pas naturel qu'un corps solide & toujours d'un grandeur médiocre ait assez d'espace pour contenir un semblable ornement, qui n'a presque jamais de proportion avec les statues qui se trouvent distribuées dans l'ouvrage entier. Il n'est pas même plus naturel d'y introduire des masques de figure hideuse, malgré les exemples que nous en ont laissé les Architectes qui nous ont précédés.

On s'est corrigé dans l'Architecture Françoisé d'employer les figures humai-

Décora-
tion des
Croisées.

nes à porter des fardeaux considérables : on a aussi retranché dans la décoration de nos Temples sacrés, tous les attributs profanes & les instrumens dont les Idolâtres se servoient dans leurs cérémonies ; on devoit par une suite de vraisemblance, s'abstenir d'employer dans la décoration des claveaux, des têtes qui quoiqu'elles représentent par leur allégorie des attributs relatifs au bâtiment, n'offrent toujours qu'une idée imparfaite de ces mêmes attributs, qui sont bien plus sensibles en des sujets entiers, tels que les statues, les bas-reliefs, les trophées, &c. Les exemples que les Anciens & les Modernes nous ont laissés touchant les claveaux, ne doivent pas dans ce genre passer ici pour des autorités ; car ils ont aussi fait des clefs & des agrafes composés d'ornemens graves & réguliers, auxquels nous devrions nous fixer pour la décoration des claveaux de toutes les especes de portes & de croisées, sans pour cela imiter les formes extravagantes que l'on remarque dans quelques-unes de nos décorations. Nous avons déjà reproché cette inadvertance dans le *Traité de la décoration des édifices*, Tome II. page 81, aussi bien que le peu de vraisemblance qu'il y avoit de placer des ornemens pictoresques & chimériques sur le parement des têtes des claveaux ; nous y avons démontré en même tems que la construction exigeant que ces mêmes claveaux fussent posés perpendiculairement & dans un équilibre parfait, sans lequel ils ne pourroient retenir la coupe des contre-clefs, & des voussoirs des portes ou eroisées à plein ceintre, à plate-bande droite, bombées, &c ; il étoit vicieux par conséquent de donner à cette partie de la décoration une idée faussée de la construction.

D'après ce principe, nous dirons qu'il faut éviter toutes formes irrégulières ; principalement dans la sculpture qui accompagne ou revêt une ordonnance d'Architecture, qui annonce une solidité nécessaire ; que par conséquent la principale étude d'un Architecte, consiste à donner plus ou moins de force & d'élégance, de simplicité, de mouvement ou de richesse aux consoles, agrafes, ou claveaux, dont nous parlons, à l'imitation de ceux que l'on remarque dans la décoration des Châteaux de Maisons & de Clagny, du Val-de-Grace, des Invalides, &c, qui peuvent être imités dans tous les genres d'édifice, selon la différente expression des bâtimens.

Verfailles, à la vérité, & quantité d'autres édifices de réputation, nous offrent dans la décoration des claveaux, des têtes d'une exécution estimable & d'un caractère expressif ; mais il n'en est pas moins vrai que ce genre de beau est plus capable d'illustrer le génie du Sculpteur, que d'honorer l'Architecture ; cette séduction même de la part de la Sculpture, a souvent causé de grandes révolutions dans la décoration des bâtimens. Il est vrai que les hommes raisonnables se revoltent d'abord contre ces prétendues beautés ; mais la nouveauté entraîne le plus grand nombre, & fait passer en usage, par succession de tems, ces sortes de licences ; de maniere que les plus habiles se trouvent comme forcés de céder au torrent, & que loin d'éviter les choses qui nous déplaisent dans les commeneemens, à peine dans la suite nous appercevons-nous que nos productions tombent dans le même dérèglement. Par une semblable raison, nos successeurs nous imitent ; on donne du crédit aux choses médiocres dans ce qui concerne la sculpture, & l'on tombe peu à peu dans un genre d'ornemens frivoles. Ne seroit-il pas à craindre qu'à l'imitation des Goths, cette conduite ne nous attire un juste reproche de la part de ceux qui nous succéderont dans les siècles à venir, sur-tout à la suite d'un régime où le génie & le goût se sont développés dans tous les genres, & où les Architectes qui vivoient alors nous ont laissé pour exemples tant de monumens, & d'images immortelles de leur sçavoir. Oui sans doute, & nous devons nous attendre à un juste blâme, principalement pour la décoration extérieure, de paroître préférer ces ornemens sans convenance, sans choix, & sur-tout sans proportion, aux masses générales, aux repos, aux formes pyramidales, à cette simétrie, à cette simplicité mâle, & enfin

enfin à cette harmonie générale que l'on remarque dans la plupart des édifices dont nous parlons.

N'espérons pas venir à bout de défabuser le vulgaire de ce dérèglement, si nous n'opposons à ces licences des productions vraiment estimables, si nous ne cherchons à puiser nos principes dans la source du vrai beau ainsi que dans la comparaison des choses universellement approuvées, & si nous ne nous appliquons à remonter au motif qui a fait ériger les édifices que nous voulons imiter. Pour y réussir, ne quittons point de vue que l'Architecture ne doit ses proportions qu'à la nature & à la relation du tout avec ses parties; que la sculpture ne doit lui être qu'accessoire, qu'elle peut lui donner du relief à la vérité, mais que jamais elle ne doit la surcharger, ni en interrompre les formes principales; que lorsqu'un seul de ces défauts régné dans la décoration, l'Architecture & la sculpture ne sont plus qu'un tout monstrueux, quoique composé souvent de parties estimables chacune à part, & que les vices qui résultent de ce désordre, seront capables un jour non-seulement de deshonoré l'Architecture, mais même la Nation, qui jusques au commencement de ce siècle s'étoit acquise de tous les Peuples une réputation capable d'entrer en comparaison avec ce que l'Italie nous a laissé de plus conforme aux préceptes des Grecs.

Préceptes généraux concernant la décoration intérieure.

Après avoir parlé en général des proportions de l'Architecture, à l'usage de la décoration extérieure des Edifices, & avoir recommandé de la convenance & de la modération dans les ornemens des dehors, nous allons traiter ici de la décoration intérieure, qui, quoique moins sévère dans son ordonnance, exige cependant de la retenue dans les formes, & du choix dans les parties qui la composent. Nous avons dit ailleurs que nos Architectes François excelloient dans ce genre de décoration, mais que souvent pour favoriser cette dernière, ils sembloient négliger celle des dehors de leurs bâtimens. Nous ajoûterons ici que pour réussir dans la décoration intérieure, les meilleurs préceptes, sans la partie du goût, seroient insuffisans, de même que dans l'ordonnance des dehors, le goût sans principes, ne produit souvent que des parties desunies. Ainsi pour traiter la décoration des appartemens d'une façon convenable, il faut joindre aux proportions des pièces, la beauté des ornemens, selon que leur usage semble l'exiger; car il n'est pas à propos de décorer un appartement destiné pour la résidence d'un Prélat, ou pour celle d'un Ministre, comme celui d'une personne du monde: enfin il faut que dans un bâtiment, les pièces qui doivent servir de parade, de société, ou de commodité, soient décorées relativement à leur destination.

Comme sous le nom de décoration intérieure l'on entend non-seulement le revêtement des lambris, mais aussi les portes, les croisées, les cheminées, les corniches, les plafonds, les parquets, &c; aussi bien que les principaux meubles, dont la place, la forme & l'usage doivent entrer pour quelque chose dans la distribution d'un plan; nous allons donner en particulier la proportion de ces différentes parties, dont l'application se pourra faire à la décoration intérieure en général.

Des Croisées.

On distingue deux especes de croisées dans l'intérieur des appartemens, sçavoir celles qui ne sont qu'à hauteur d'appui, & celles qui descendent jusques des Croisées. des Croisées.
 fus le parquet. Ces dernières sont appellées portes croisées, parce qu'elles servent d'entrée & de sortie, & qu'elles éclairent l'intérieur des piéces; leur proportion & l'élégance de leur forme doit se ressentir du choix de l'ordonnance de toute

Des Croi-
sées.

la piece. Elles doivent, autant qu'il est possible, être en nombre impair, & ne jamais être dissemblables sous quelque prétexte que ce soit, ni par leur hauteur & leur largeur, ni par leur forme, ou du moins il faut de l'uniformité dans les chambranles qui forment l'intérieur des embrasures, ce qui souvent détermine à feindre des arcades tout au pourtour d'une piece (ainsi qu'on l'a observé dans les deux salons elliptiques de la Maison de Madame de Moras, occupée aujourd'hui par Madame la Duchesse du Maine) dans lesquelles on enferme alors des croisées, des portes à placard, des cheminées, des glaces, &c; au lieu de croifillons on affecte de placer des glaces de toute la largeur des vantaux, & l'on se contente de mettre deux ou trois traverses dans leur hauteur, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon, ce qui produit un bien plus grand effet, & procure plus de lumière aux appartemens. Les guichets des croisées ne doivent jamais surpasser en largeur l'épaisseur des murs, & l'on doit, autant qu'il est possible, cacher leur épaisseur par les chambranles, ainsi qu'on le remarque aux deux Salons de l'Hôtel de Soubise; mais il faut néanmoins observer que pour couvrir les brisures de ces guichets par les chambranles intérieurs des croisées, il ne faut pas leur donner une trop grande hauteur, ne devant jamais excéder leur largeur de deux fois & demie. Quelquefois pour donner à ces croisées une proportion convenable, on les termine en voussure, ainsi qu'on le remarque à celles de la Gallerie de l'Hôtel de Toulouse, & cette maniere de couronner les croisées intérieures est très agréable. On orne alors ces voussures, qu'on nomme de Marseille ou de St. Antoine, selon leur forme, avec de la Sculpture que l'on a soin de tenir d'une richesse proportionnée à la décoration de la première, & lorsque les guichets sont ouverts, ils paroissent s'unir avec les ornemens de la voussure, ce qui fait en général un tout-ensemble très-ingénieux.

Des Portes à placard.

Des portes
à placard.

L'on entend par portes à placard les vantaux de menuiserie qui ferment la baie des portes d'ensfilades des appartemens; on les nomme ainsi lorsqu'elles sont d'assemblage; & l'on dit cette porte est à double ventail (1) & à double parement, lorsqu'elle est en deux feuilles & qu'il y a des moulures des deux côtés, sans que pour cela il soit besoin que ces moulures soient semblables. On dit qu'une porte n'a qu'un seul parement lorsque l'autre est arraisé par derrière, soit parce que ce dernier côté donne dans une piece de peu d'importance, soit au contraire qu'il soit fait pour recevoir des glaces, comme il s'en voit à l'Hôtel de Bellisle, de Tunis, &c.

La proportion de ces portes doit être relative à celle des croisées, leur ornement & leur forme doivent aussi être assujetties à la richesse des pieces, aussi bien que leur chambranle & leur embrasure; mais il faut essentiellement observer qu'elles soient placées avec simétrie dans un appartement: raison pour laquelle on en pratique de feintes dans leur côté opposé pour rendre la décoration plus régulière. Néanmoins il est bon de sçavoir qu'il ne faut pas faire un trop fréquent usage de ces portes feintes, principalement dans les pieces de société, parce qu'alors elles occupent la plus grande partie des surfaces des murs, & ne laissent plus de place pour les meubles, qui doivent être en plus ou moins grande quantité dans une piece selon sa destination. Mais lorsqu'on est obligé de pratiquer des portes de dégagement pour la commodité de ces mêmes pieces & que leur étendue permet l'usage des portes feintes, il est très-bien d'en user, parce qu'alors un des vantaux de ces portes feintes est dormant, & l'autre mobile; ce qui est beaucoup mieux que de pratiquer ces portes de dégagement dans les compartimens des lambris, leur usage continuél faisant toujours dans la fuite un mauvais

(1) Vitruve nomme *bifores* les portes à deux vantaux.

effet, quelque précaution qu'on apporte dans leur assemblage.

Des portes
à placard.

Lorsque dans la décoration des portes à placard l'on veut faire les traverses des panneaux chantournées, il faut affecter que ces contours soient faits de manière que les ferrures, telles que les bascules, les palastres des ferrures, &c. soient composées l'une pour l'autre. Les chambranles doivent aussi, autant que cela se peut, mettre à couvert l'épaisseur des vantaux des portes, lorsqu'ils sont ouverts; mais pour cela il faudroit ou que l'épaisseur des murs eut naturellement la moitié de la largeur des portes, ou que l'on avançât le lambris de revêtement, de manière que la largeur des vantaux se trouvât logée dans l'épaisseur de l'embrasure. Or cette précaution, quoiqu'essentielle, est souvent impossible, parce que pour rendre les écoinçons de la pièce égaux, l'on n'est pas toujours le maître d'avancer les lambris suffisamment, à moins que lors de la composition générale du bâtiment on n'ait prévu toutes ces difficultés. Il est encore essentiel d'observer de ferrer les portes à placard sur ou derrière les chambranles, selon que l'embrasure sera plus ou moins un bon effet dans l'intérieur de la pièce que l'on veut décorer, excepté lorsque les embrasures deviennent assez profondes pour pratiquer de doubles portes dans une même baie, soit pour la sûreté, le recueilement, ou pour conserver la chaleur.

Nous ne parlons pas ici des portes à un seul ventail, parce qu'ordinairement elles ne sont que pour les étages en galetas ou pour de petits appartemens; il suffit de sçavoir qu'en général, lorsqu'on en fait usage, elles ne doivent pas avoir plus de trois pieds de largeur: au-delà, leur ventail occupe trop d'espace dans les pièces. Au contraire les portes à double ventail ne peuvent avoir moins de quatre pieds & demi, parce qu'il convient que lorsqu'un de ces vantaux est fermé, on puisse passer commodément par celui qui est ouvert, & qui alors se trouve avoir deux pieds & un quart, ce qui est la moindre ouverture que l'on puisse donner à un passage principal, qui en cas de visite devient double, lorsque ces deux vantaux sont ouverts.

Des dessus de porte.

Quelques grands que soient les appartemens, les portes à placard, ainsi que nous venons de le dire, ne pouvant avoir moins de quatre pieds & demi, ne doivent pas non plus excéder six pieds de largeur. Nous avons aussi enseigné que la hauteur de ces portes devoit avoir une proportion relative à leur largeur, & conséquemment qu'il doit rester toujours un espace suffisant entre le dessus du chambranle des portes & la corniche du plafond. C'est cet espace qu'on nomme dessus de porte, ou Attique, & que l'on décore de menuiserie, de sculpture, ou de peinture, & quelquefois de l'une & de l'autre. Les ornemens de ces Attiques doivent être composés de manière qu'ils piramident avec la forme du chambranle, & que ce dernier leur serve de stilobate; les ornemens de sculpture semblent devoir être préférés aux tableaux, ceux-là se lient d'avantage avec l'ordonnance de la pièce, la peinture est moins vraisemblable. Si les sujets en sont petits, à peine alors les aperçoit-on; s'ils sont trop grands, on voit des demi-figures qui sont désagréables à l'œil; si ce sont des paysages, il n'est pas naturel de faire voir des vallées, des bois, &c. au-dessus de l'ouverture d'une porte. Sans doute la mode a prévalu à cet égard, de même que pour les glaces qu'on a substituées dans les appartemens aux bas-reliefs que l'on plaçoit dans le dernier siècle sur les Attiques des portes & des cheminées. Ce qui est certain, c'est que l'illusion des tableaux sur les portes est abusive, malgré le préjugé où l'on est à présent sur ce sujet; on devroit réserver la peinture, qui en soi est très-estimable, pour les plafonds & pour orner un cabinet, encore faut-il éviter qu'un appartement ressemble à la boutique d'un marchand de tableaux; cette profusion ne semble permise que

Des dessus
de portes.

dans une ou plusieurs pièces destinées à rassembler les ouvrages des grands maîtres, & alors elles doivent composer un appartement particulier.

Des Cheminées.

Des Cheminées.

Les cheminées sont ordinairement la partie où l'on affecte le plus de décoration. On a vû dans le dernier siècle des cheminées de marbre ornées d'Architecture & de Sculpture, qui coûtoient des sommes considérables; aujourd'hui les glaces, les bronzes, & les ornemens ont pris la place de cette décoration, qui à la vérité étoit un peu pesante, ainsi qu'on le remarque dans nos anciens édifices, & dans les Œuvres de le Pautre: d'ailleurs elle occupoit beaucoup plus d'espace que celle d'à présent, & elle rendoit les lieux obscurs. J'ai oui dire à feu M. Decotte, premier Architecte du Roi, qu'il a été le premier qui ait introduit les glaces sur les cheminées, que d'abord on s'est révolté contre cette innovation, mais qu'ensuite ayant reconnu qu'elles réfléchissoient la lumière, & qu'elles agrandissoient les pièces, cette pratique a passé en usage au point qu'il n'y a pas aujourd'hui de maisons à loyer où l'on n'exige des glaces. Il faut cependant observer que pour que ces glaces réfléchissent bien la lumière, il faut que les bougies soient placées vis-à-vis d'elles; autrement lorsqu'on les attache seulement sur leur bâtis, elles paroissent obscures, & ne produisent aucun effet. Comme les glaces représentent un vuide, leur proportion doit être analogue à celle des portes & des croisées, & la largeur du manteau de la cheminée doit être égale, autant qu'il est possible, à l'intérieur des jambages, afin que la tablette fasse un retour de chaque côté, égal à la saillie qu'elle fait sur le devant. Le chambranle de la cheminée ne doit jamais surpasser trois pieds un quart de hauteur dans les appartemens de société; mais dans les grandes Salles, les Antichambres, les Salles des Gardes, les Galleries, &c, elles peuvent être de six pieds de hauteur, ainsi que celles du Palais Royal, de l'Hôtel de Toulouse, &c, qui sont les plus remarquables de Paris, & qu'on peut proposer pour exemple, non-seulement pour la beauté de leurs ornemens & du choix de leur matière, mais encore à cause de leur tout-ensemble. On peut y reconnoître que plus les masses sont grandes & plus les parties doivent se ressentir de cette grandeur; principe qui doit s'observer dans tous les différens genres de décoration intérieure.

La situation des cheminées n'est pas indifférente dans les pièces d'un appartement; il faut non seulement affecter qu'elles se trouvent à droite de la principale porte d'entrée, mais qu'elles soient placées dans le milieu de la pièce, afin que vis-à-vis on puisse leur opposer un trumeau de glace de la même largeur que celle de la cheminée, & enrichi des mêmes ornemens, à l'exception des chambranles, à la place desquels on met une table, ou tout autre meuble principal; & c'est par le secours mutuel de ces deux glaces placées vis-à-vis l'une de l'autre, & dans une direction bien parallèle, que la réflexion des lumières se perpétue & donne aux pièces un air de grandeur, qui forme un agréable effet, lorsqu'elles sont placées avec cette précaution, & qu'elles sont répétées dans le pourtour d'une pièce, ainsi qu'on le remarque dans le grand cabinet de l'Hôtel de Bellisle, du côté de la rivière, dans le magnifique salon de l'Hôtel de Tunis, Place Vendôme, &c.

Des Trumeaux.

L'on appelle trumeau, dans une pièce, le revêtement de lambris qui se trouve entre deux croisées, & que l'on orne le plus souvent de glaces contre toute idée de vraisemblance; car ainsi que nous l'avons dit, les glaces représentant un vuide

vuide, il ne paroît pas raisonnable, qu'entre deux croisées, qui sont des percés réels, on en affecte un apparent; cependant aujourd'hui par le bien qui en résulte pour la lumière, l'on passe par-dessus le principe incontestable en Architecture, qui veut que toutes les parties qui la composent ne soient trouvées belles qu'autant qu'elles sont vraisemblables. Cet usage fait aussi passer tous les jours par-dessus la proportion qu'on doit donner aux glaces, faisant celles-ci très-hautes pour leur largeur, & les assujettissant à celle des trumeaux, qui dans notre maniere de bâtir, ont souvent à peine la moitié de la largeur des croisées. Sous ces glaces, on place assez ordinairement des tables de marbre avec des pieds en consoles; mais il faut observer alors que les écoinçons des portes à placard aient au moins la largeur de ces tables, sans quoi la direction des enfilades des appartemens se trouveroit interrompue, ainsi qu'on le remarque dans les grands appartemens de Versailles, du côté du Nord.

Des Trumeaux.

Des Lambris.

On distingue deux sortes de lambris; l'un qu'on nomme de hauteur, & l'autre d'appui. Les premiers servent au revêtement des pièces où l'on ne fait point usage de tapisseries, les autres servent seulement d'appui, & sont tenus au moins de deux pieds & demi, & au plus de trois pieds un quart, selon l'élévation des planchers ou la hauteur des tapisseries, que l'on met au-dessus. En général on comprend sous le nom de lambris, les croisées, les portes à placard, les Bibliothèques, & tout ce qui se fait en menuiserie d'assemblage & à compartiment, tels que sont les panneaux, les cadres, les bâtis, les frises, les plinthes, les cimaises, dont les profils sont nommés embrevés, ravallés, ou à petit cadre, & dont les moulures diffèrent de celles qu'on exécute en marbre, ou en pierre, en ce qu'elles sont plus ressenties & plus dégagées; à moins que l'on ne voulût donner à ces lambris la couleur de la pierre, du plâtre, ou du marbre, parce qu'alors il faudroit que ces profils, quoiqu'exécutés en bois, exprimassent la solidité des matieres qu'on suppose y avoir été employées. La forme & la proportion des panneaux doivent aussi se ressentir de l'élégance, de la richesse, ou de la simplicité qu'on aura jugé à propos de choisir pour la décoration d'une pièce, selon sa destination; de même le goût des ornemens dépend de son usage, & l'on doit éviter avec soin leur profusion. Dans cette partie de l'Architecture, comme par-tout ailleurs, il faut de la prudence, affecter des parties lisses, afin de faire valoir celles qui sont ornées, & ne pas confondre indistinctement les attributs, ni les allégories, dans toutes les pièces. La dorure doit aussi être employée avec ménagement, & lorsque l'on veut dorer tous les ornemens, au moins faut-il mettre de ces derniers avec discrétion, non par économie (dans les bâtimens d'une grande importance), mais parce que cette sculpture que l'on affecte quelquefois dans le milieu des pilastres, des frises, ou des panneaux, cause une trop grande confusion, ainsi qu'on peut le remarquer dans l'intérieur des appartemens du Palais Bourbon. La quantité d'ornemens n'est pas une beauté, & jamais l'on ne peut espérer que les petites parties fassent un bon effet dans un grand lieu, ni même dans un petit. Elles y sont désagréables, parce qu'elles en occupent tout l'espace. C'est pour cette considération que dans les pièces de médiocre grandeur, au lieu de dorure, l'on peint les lambris d'une seule couleur, & l'on en réchampit les ornemens plus pâles, ce qui tient lieu de dorure, découpe moins, & forme plus de masses, ainsi qu'on le remarque dans les petits appartemens de l'Hôtel de Toulouse, dont on verra les desseins dans le septième volume, où nous parlerons plus particulièrement des préceptes de cette partie de l'Architecture.

Des Lambris.

Des Tapisseries.

Les tapisseries entrent pour beaucoup dans la décoration des appartemens, elles apportent une agréable diversité avec les pièces qui sont revêtues de menuiserie; d'ailleurs elles doivent avoir la préférence dans les chambres à coucher, les salles d'assemblée, du dais, les cabinets de tableaux, les antichambres, &c. Elles meublent davantage que les lambris; elles rendent les lieux plus chauds en hyver, & l'été elles semblent leur donner plus de fraîcheur, lorsqu'on en employe de légères. Le changement qu'on en fait donne à une maison un air de nouveauté, deux fois l'année; d'ailleurs tous les meubles qui se font d'une même étoffe, forment un ensemble, dont l'uniformité est agréable, ainsi qu'on le pratiquoit souvent dans le dernier siècle, où les lambris étoient peu en usage, ce qui a donné occasion à ces belles tapisseries des Gobelins, dont la Manufacture fait tant d'honneur à la France. Or comme dans nos maisons Royales, & dans les bâtimens un peu considérables, la magnificence exige qu'il y ait des appartemens décorés de belles tapisseries, cela a fait naître le dessein d'élever encore à Beauvais une nouvelle Manufacture, qui seconde les travaux de la première, & qui produit également des chef-d'œuvres dans ce genre d'ouvrage. Cependant à la place de ces belles-tapisseries, on employe souvent le velours, le damas, &c. pendant l'hiver, & en été le taffetas. Lorsque les pièces sont de petit diamètre, & près les unes des autres, de manière qu'elles ne composent qu'un seul appartement, l'on affecte d'y mettre des tentures de même couleur, & cette uniformité sert à faire paroître les lieux plus spacieux qu'ils ne le sont en effet.

Des Meubles.

Il n'y a point de doute que les meubles ne doivent entrer pour quelque chose dans la composition d'un plan, & il est certain que c'est depuis qu'on a reconnu que la simétrie étoit indispensable dans la distribution, qu'on a trouvé moyen de pratiquer des armoires, des garderobes, des bibliothèques, &c. dans l'épaisseur des lambris, afin que ces genres de meubles ne pussent dans les appartemens nuire à la forme des pièces, qu'ils n'en occupassent pas le plus grand espace, & que par leur saillie ils ne masquassent point la surface des murs & des autres meubles, tels que les sofas, les fauteuils, les banquettes, &c.

Il est vrai que l'amour de la simétrie occasionne une dépense considérable pour ces derniers genres de meubles, & qu'il n'est presque plus possible de faire usage de ceux d'une pièce pour une autre, à cause de la diversité des formes qu'elles ont entr'elles, en sorte que lorsqu'on vend à présent en France un Hôtel bâti à la moderne, il faut que l'acquéreur en achete aussi les meubles & se dé fasse des siens, ainsi que cela est arrivé depuis vingt ans dans plusieurs belles maisons à Paris, parce que les meubles, tels que les sofas, les fauteuils, les tables de marbre, les bronzes, les estrades, les cheminées, les trumeaux de glace, ne peuvent être séparés des appartemens pour lesquels ils sont faits; de manière qu'il n'y a que les lits de parade, les lits en niche, les duchesses, les tapisseries, les bureaux, les tableaux de curiosité, les livres, &c. qui puissent être transportés sans nuire à l'ordonnance générale de la décoration intérieure. Au reste il faut convenir que cette uniformité de rapport entre les meubles & la forme des pièces est très-agrable, & que l'on ne sauroit trop louer l'intelligence de quelques-uns de nos Architectes, dont le goût exquis pour ces sortes de choses, aussi bien que pour les distributions des appartemens, attire la curiosité des étrangers, qui viennent puiser chez nous cette partie de l'Architecture qui est si intéressante, & qui a pour objet la commodité & la magnificence. Les bois de ces meubles sont dorés ou seu-

lement peints de la même couleur des lambris, ce qui fait également un bon effet, selon la convenance de la piece. On a poussé encore l'industrie jusqu'au point de pouvoir changer d'étoffes les fauteuils, les canapés, &c, de même que les tapisseries, par le secours de faux fonds & de faux dossiers qui se démontent avec des vis, ou sont attachés avec des tourniquets, de maniere qu'il n'y a qu'à appliquer les étoffes selon la diversité des saisons, sans que les fonds occupent le garde-meuble, dont l'on n'a plus besoin que pour conserver les dessus, qui alors se ferment dans des armoires, sous la garde du Valet-de-chambre tapisfier.

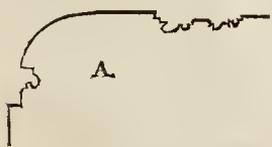
Des Corniches intérieures.

Les Corniches dans les appartemens ajoutent beaucoup à leur magnificence, quand elles sont d'une proportion relative à la hauteur des planchers & au diamètre des pieces, & lorsque leurs ornemens sont allégoriques à ceux des lambris. Elles sont, ainsi que ces derniers, à l'usage des Sallons, Salles de compagnie, Cabinets, Chambres à coucher, &c.

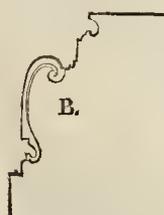
Des corniches des appartemens.

Dans les pieces moyennes on leur donne ordinairement la sixième partie de leur hauteur; dans les grandes pieces, elles doivent avoir jusques à la cinquième partie, y compris les calottes & voussures; mais dans les petites on leur donne au plus la huitième partie, & très-souvent beaucoup moins: de maniere que par ces différentes hauteurs de corniches de diverses formes, on remédie au défaut de rapport qui se peut trouver entre la proportion de la hauteur d'une piece avec sa largeur, défaut qui ne peut pas toujours s'éviter dans celles d'un appartement élevé sous une même hauteur de plancher, quoique leur diamètre soit de forme variée, relativement à leur usage. De sorte que dans une piece dont le plancher est trop peu élevé, eu égard à son diamètre, bien loin de faire la corniche aux

dépens de toute la hauteur du lambris, on ne prend que l'architrave & une partie de la gorge, & le reste est pris dans la surface du plafond, comme l'exprime la Figure A. L'on observe de peindre ces corniches de la même couleur des lambris, afin que par cette unité de ton la surface des plafonds paroisse d'une moins grande étendue, & qu'au contraire le lambris paroisse avoir plus de hauteur. On tient les



moulures lisses, & l'on orne seulement la gorge d'ornemens courans, qui peuvent être dorés, ou réchamps de la même couleur des lambris. Lorsqu'au contraire les pieces ont une hauteur relative à leur diamètre, on fait un entablement, composé d'un architrave, d'une frise & d'une corniche, auquel on donne la sixième partie de la hauteur, & l'on orne la frise de consoles & de métopes enrichis de trophées, ainsi



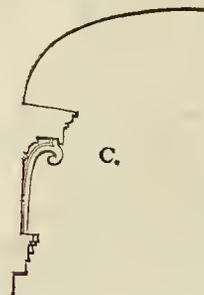
qu'on le voit à la Gallerie de Versailles, au Sallon d'Hercule, à l'Hôtel de Toulouse, & au Palais Royal à Paris, &c, & qu'on l'a exprimé par la Figure B. Ces sortes de corniches ont plus de gravité, & doivent être essentiellement préférées dans les grandes pieces, principalement lorsque les Ordres y président, ainsi que dans les grands Sallons, les Vestibules, les Galleries, les Salles du Conseil, &c. Il n'est cependant pas nécessaire d'observer dans ces corniches les mêmes membres d'Architecture des entablemens des Ordres, à moins que l'on ne veuille leur donner de hauteur le cinquième au lieu du quart qu'on leur donne

dans les dehors: autrement les moulures peuvent varier, être formées de contours plus ressentis, être toutes dorées, ou selon l'usage ou la destination de la piece, être seulement peintes en blanc, ainsi que tous les lambris, tels que le sont

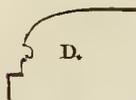
Des corniches des appartemens.

ceux du Château de Trianon, qui comme il n'est habité que dans la belle saison ne sont pas sujets à se noircir pendant l'hiver par la fumée des bougies, &c. D'ailleurs indépendamment de cette observation qui est assez essentielle, cette couleur ne meuble pas suffisamment, & elle paroît froide, imitant le stuc ou le plâtre, qui pendant l'hiver donne aux appartemens un air peu salubre.

Lorsqu'on voit que les planchers deviennent trop élevés pour leur diamètre, à la hauteur de ces corniches on ajoute une calotte, comme dans la Fig. C, qui rabaisant les corniches diminue la hauteur des lambris, & semble donner moins d'élévation aux pieces; quelquefois même, lorsque la calotte ne suffit pas, l'on en fait une double séparée par des cadres, ou enfin lorsque ces calottes ainsi multipliées deviennent trop pesantes, ou qu'elles égalesoient avec la corniche la moitié de la hauteur, ce qu'il faut toujours éviter, on doit pratiquer un faux plancher, ou mettre en usage les entrefoles, ainsi que nous en avons déjà parlé.



Il est encore une espece de corniches dont on fait usage dans les petits appartemens, laquelle consiste dans un seul architrave & une gorge qui vient s'unir au plafond, comme la Figure D. Alors on met sur cette gorge des ornemens courans de sculpture, ainsi qu'on le voit exécuté en plusieurs endroits; il ne faut pas pour cela en faire un trop fréquent usage, elles ne sont pas approuvées des hommes intelligens, & il n'y a que la nécessité de faire paroître la surface des plafonds plus grande, qui puisse autoriser cette espece de corniche. Ces ornemens qui ne sont point ensemblés entre deux moulures, marquent trop de légèreté, paroissent trop maigres, & ne conviennent que dans de petites pieces, où l'élégance peut l'emporter sur la beauté des formes, qu'on doit toujours préférer



dans l'Architecture. La beauté des profils, la grace des contours, & la proportion dans les corniches devant faire leur principal agrément: les ornemens n'y doivent être admis qu'avec prudence, & je ne conçois pas par quelle fatalité l'on préfère de nos jours les ornemens courans, les oreilles & les enroulemens dans nos corniches à celles où l'on voit des consoles bien distribuées, qui marquent l'extrémité supérieure de chaque partie principale d'une piece, c'est-à-dire celle des portes, des cheminées, &c., & qui en même-tems servent à les couronner avec grace, & à les distinguer des panneaux, des fûtes, & des pilastres. La nouveauté & l'inconstance, sans doute, sont la source de cet abus, ou le plaisir de placer dans les angles & dans les milieux des figures en bas-relief, dont souvent la proportion est trop forte pour les ornemens, & qui d'ailleurs font toujours un effet désagréable à l'œil, parce qu'elles sont trop inclinées, & qu'il n'est personne qui ne s'aperçoive du peu de vraisemblance qu'il y a de situer ainsi des figures dont les allégories paroissent ordinairement hors de place.

Des Plafonds.

Des Plafonds.

Les plafonds ont à présent le même sort des corniches; ils ne sont composés pour la plupart que d'une sculpture trop légère; les Roses ont long-tems pris la place de la peinture & de cette sculpture raisonnée & bien compartie qu'on remarquoit dans nos Palais & dans nos maisons Royales; ce qui devoit cependant bien nous apprendre que ce genre de décoration est préférable à tout autre. Il est vrai que la plupart des plafonds dont sont décorés les appartemens des Thuilleries, de

Verfailles

Verfailles, de Vincennes, &c, font un peu péfants; mais pour cela devoit on tomber dans un excès oppofé, & fubftituer à l'union de la fculpture, de l'Architecture, & de la peinture qui y eft obfervée, la frivolité des ornemens qui décorent nos plafonds? Si ceux que nous venons de nommer ont réellement le défaut que nous leur reprochons, la Gallerie d'Appollon, au Louvre, & celle du Château de Clagny, qui font des chefs-d'œuvres dans ce genre, & qui en général ont l'approbation de tous les connoiffeurs, devoient nous éclairer fur la maniere dont on peut terminer la partie fupérieure de nos appartemens. Quelques Architectes modernes ont fubftitué aux rofes des efèces d'arcs doubleaux, compofés d'ornemens continus, dont à la vérité le travail eft eftimable, & où le choix des ornemens eft élégant; mais enfin ce font toujours de petites parties que l'œil apperçoit à peine, & auxquelles des plafonds unis devoient être préférés, principalement lorfque leur furface eft plane: lorfqu'ils font en vouffure, la peinture y convient davantage. Au lieu de fculpture, l'on feint des ornemens de ftuc, qui leur tiennent lieu de bordure, ainfi qu'on l'a exécuté à Verfailles, au plafond du fallon d'Hercule, peint par M. Le Moine, un des ouvrages modernes le plus eftimé, & dont l'exemple auroit dû déterminer à en ufer ainfi dans plufieurs de nos beaux Hôtels, & à rejeter les ornemens & la dorure qu'on y remarque.

Il eft vrai que cette maniere d'enrichir les plafonds eft très-couteufe, mais auffi je n'entens parler ici que de ceux deftinés aux bâtimens du premier Ordre, où il eft aifé de convenir que la richeffe qu'on y admet approche de la dépenfe du genre de peinture que nous recommandons, fans en avoir la beauté, la magnificence & la majelté. D'ailleurs l'on peut réduire ces ouvrages à des nuages avec des Génies, & à quelque belle griffaille qui en forme les extrémités; décoration préférable à ces riches, mais peu vraifemblables, peintures grotelques, dont on voit d'ingénieux deffeins d'Audran, & qui font exécutées avec un fuccès étonnant dans quelques appartemens de Meudon, auffi bien que dans les plafonds & fur les lambris du Château de la Ménagerie: feul bâtiment où ce genre de peinture foit convenable.

Le peu de vraifemblance qui porte à blâmer l'ufage de ces derniers plafonds, devoit auffi, diront quelques-uns, faire rejeter en général les plafonds peints; parce que le bons fens, qui veut que dans ces parties élevées on n'affecte pas des fujets terreftres, femble auffi condamner que dans une pièce habitée, l'on affecte de percer par des nues les plafonds, & de donner à un appartement l'afpect d'un lieu découvert, contre toute idée de falubrité. Mais l'on peut répondre à cela, que puiſque dans cette occafion, comme dans une infinité d'autres, l'ufage prévaut fouvent fur la règle & les préceptes, il vaut mieux pour l'embelliffement que ces plafonds peuvent procurer, les préférer du moins à l'ufage des plafonds d'une fculpture maigre & dépourvue de principes & de retenue. D'ailleurs la fculpture, qui malgré la beauté de l'art, eft toujours regardée comme une matiere folide, femble exiger plus de fageffe dans la compofition qu'un morceau de peinture, qui quoique peint avec toute la magie de l'art, fait rarement illufion.

Pour prendre un parti raifonnable fur ces différentes opinions des Architectes, examinons les divers moyens dont on a fait ufage jufques à préfent, & difons, que s'il eft vrai, qu'en laiffant les folives apparentes, quoiqu'ornées de peinture & de fculpture, telles qu'on en voit au Luxembourg dans la Gallerie de Rubens, à celle de Fontainebleau, & ailleurs, cette décoration foit trop trifte & défagréable à l'œil; que les plafonds dont nous avons parlé, qui font exécutés aux Thuilleries, à Verfailles & à Vincennes, foient trop furchargés; que ceux de la Gallerie de Clagny & de celle d'Appollon au Louvre, foient regardés comme peu vraifemblables, quoique beaucoup plus légers que les précédents; que de plus, les plafonds peints préfentent une idée contraire à la fin qu'on fe propofe en bâ-

Des Pla-
fonds.

tissant, laquelle exige que l'intérieur d'un appartement soit préservé par un plancher, des influences célestes; & qu'enfin les plafonds de plâtre sans ornemens soient trop nuds, pour couronner des pièces d'une richesse un peu considérable, il faut prendre le parti, pour obvier à ces divers inconvéniens, d'affecter de faire les plafonds en forme de voûte de cloître, posés sur un socle continu, & d'y peindre des membres d'Architecture, des arcs doubleaux & des bas-reliefs seulement en grèsaille, en marbre, ou en bronze, rehaussés en or, selon que le demande l'ordonnance de la pièce. De toutes les manières, celle-ci est la plus vraisemblable, parce qu'il est naturel qu'une pièce qui doit être fermée de toutes parts, paroisse terminée par une voûte réelle, ou feinte, & il seroit à propos de réserver les grands ouvrages de peinture coloriés, pour les voûtes des Eglises, ou pour les Temples, qui selon l'ancien usage, étoient tenus découverts.

Des Parquets.

Des Par-
quets.

Les parquets sont fort en usage à présent, pour servir de sol aux appartemens; l'on ne se sert de carreaux de terre cuite, que pour les appartemens de peu d'importance; & à l'égard des pièces à rez-de-chauffée, qui ne sont pas habitées par les maîtres, on y employe des planches refendues. Néanmoins il est bon d'observer que les vestibules, les premières antichambres, les salles à manger en été, aussi bien que les salons de même genre, & les salles des bains, dans tous les cas, au lieu d'être parquetés, sont pavés de marbre, ou de pierre de liais, & de carreaux à compartimens, avec des plate-bandes, des ornemens, & des enroulemens, tels que ceux qu'on voit dans nos Eglises, comme aux Invalides, à Notre-Dame, à la Sorbonne, &c. Par tout ailleurs on se sert de parqueterie, & de menuiserie d'assemblage, avec frises & panneaux; ce qui donne un grand air de propreté aux appartemens, & est d'un entretien peu coûteux quand ces ouvrages sont bien fabriqués. Quelquefois l'on fait ces parquets de bois de palissandre avec des ornemens & des compartimens très-ingénieux, ainsi qu'il s'en remarque au Château de Maisons, & à l'Hôtel de Soubise à Paris, lesquels sont d'une très-grande beauté. On observe seulement devant le chambranle des cheminées, de pratiquer sur toute la largeur des jambages, un foyer de marbre, qui a deux pieds de largeur au moins, pour préserver des accidens du feu dans les appartemens qui sont habités l'hiver. Quoique les parquets soient bien moins froids que le marbre, & la pierre de liais, l'on pose dessus de grands tapis, qui rendent les pièces beaucoup plus chaudes, & donnent un air de propreté & de magnificence digne de la décoration des Palais des Rois.

Préceptes généraux concernant la construction des bâtimens.

Préceptes
sur la construction.

Par construction, l'on entend l'art de bâtir, par rapport à la matiere: on dit également qu'un bâtiment est d'une bonne construction, lorsqu'on veut parler de l'ouvrage entier, mais en général ce terme exprime la main-d'œuvre de la maçonnerie, de la charpenterie, de la menuiserie, de la ferrurerie, &c. C'est la construction qui exige davantage ce qu'on appelle la pratique du bâtiment, sans laquelle l'Architecte le plus habile d'ailleurs ne peut répondre de l'exécution de ses dessein. C'est par son secours que les Architectes de l'Egypte, de la Grece & de l'ancienne Rome, ont rendu leurs ouvrages immortels; c'est enfin par la beauté de l'appareil, & de la construction dans la maçonnerie, que les édifices traités avec le plus de simplicité, sont souvent préférés à ceux qui n'ont de recommandable que la profusion des ornemens. De ce premier genre est celui de l'Observatoire à Paris, qui par une exécution admirable & une solidité capable de triompher

du tems, est estimé de tous les connoisseurs, pendant qu'au contraire nous avons vû en France plusieurs édifices d'une somptuosité digne de la grandeur des Princes qui les ont fait élever, subsister à peine cinquante années, la magnificence ayant été le seul but de leur édification, par préférence à la solidité.

De la Maçonnerie en général.

La Maçonnerie tient aujourd'hui le premier rang entre les arts mécaniques qui servent à la construction des édifices. Avant que de connoître l'usage des pierres, le bois avoit paru la matiere la plus commode ; mais dans la suite la nécessité ayant comme forcé les hommes d'employer la pierre au lieu du bois ; parce que la nature leur fournissoit plus de carrières que de forests, la Maçonnerie prit faveur, au point que du tems même des Egyptiens, dont on voit encore des restes d'édifices, construits avec des pierres d'une grandeur étonnante, cette maniere de bâtir se répandit dans toutes les parties de l'Univers qui sont connues, & qu'à présent, à l'exception de quelques contrées où la pierre est peu commune, comme en Suède & ailleurs, tous les édifices sont construits de Maçonnerie unie avec le bois, le fer, &c.

De la Maçonnerie en général.

Sous le nom de Maçonnerie, on comprend non seulement l'emploi des pierres de différentes qualités, mais aussi la façon d'employer le plâtre, la chaux, le sable, le moilon, la brique, la glaise, le roc, &c ; aussi bien que les excavations des terres pour les fouilles des bâtimens, & pour la construction des terrasses, des taluds, & des autres ouvrages de cette espece.

La théorie & la pratique sont également nécessaires pour cette partie essentielle du bâtiment : la premiere pour se rendre compte du poids, de la poussée & du détail de chaque genre de construction, par le secours du calcul, de la géométrie, des mécaniques, &c. La seconde pour acquérir une expérience capable de conduire la main dans l'opération, & de pouvoir enseigner la qualité, les propriétés & l'usage des différens matériaux qui doivent être unis ensemble dans la batisse. Sans ces deux parties, il n'est point d'Architecte, ni d'Entrepreneur habile ; car la théorie, très-essentielle en elle-même, ne suffit pas seule pour la construction des bâtimens, elle seroit tomber dans des défauts d'inadvertance, que l'expérience apprend à éviter, tels que sont le double emploi, la mauvaise qualité de la matiere, les mal-façons, &c. D'un autre côté la pratique devient inutile sans le secours de la théorie, puisque ne possédant point cette dernière, on ne peut se rendre compte des détails, des développemens, & du prix de l'ouvrage entier, aussi bien que du rapport & des proportions si recommandables dans l'Architecture, dont la Maçonnerie est l'objet principal. En un mot la seule pratique est insuffisante dans l'art de bâtir ; la théorie doit en être regardée comme l'ame, & l'expérience comme le corps, qui ne se peut mouvoir sans elle.

Pour parler avec ordre de la Maçonnerie, & faire voir la maniere dont les Anciens en ont usé à cet égard, nous exposerons ici ce que dit Vitruve dans le huitième Chapitre du Livre second, où il nomme la Maçonnerie *Structura*, & ce que rapporte Palladio, dans son premier Livre, Chapitre neuvième, en parlant de la construction des murs, sçavoir, que les Anciens avoient six sortes de Maçonnerie ; la premiere en échiquier, ou maillée, dont les joints étoient obliques ; la seconde de carreaux de brique de plat, garnis de moilon ; la troisième avec des cailloux de montagne, ou de riviere, à bain de mortier ; la quatrième de pierres incertaines ou rustiques, comme étoient pavés les grands chemins ; la cinquième de carreaux de pierre de taille en liaison ; & la sixième de remplage, qui se faisoit par le moyen de certains coffres semblables aux batardeaux, que l'on remplissoit de moilons avec mortier. Mais comme notre maniere de bâtir differe en

De la maçonnerie en général.

quelque sorte de celle dont parle cet Auteur, nous décrivons seulement les cinq manieres qui sont le plus en usage en France, renvoyant pour celle des Anciens à Palladio, page 20.

La premiere est construite de carreaux & boutisses de pierres bien posées en recouvrement les unes sur les autres : elle est communément nommée Maçonnerie en liaison, du mot latin *Infertum*, dont se fert Vitruve.

La seconde est celle de briques, appellée en latin *Lateritium*. La brique est une espèce de pierre rougeâtre, faite de terre grasse, qui après avoir été jettée en moule, de la longueur d'environ huit pouces sur quatre de largeur, & deux pouces d'épaisseur, est mise à sécher pendant quelque tems au Soleil, & ensuite cuite au four, &c.

La troisième est de moilons, en latin *Cæmentitium*; ces pierres doivent être bien équarries, bien gissantes, de même hauteur, exactement posées de niveau, en liaison, & piquées en leurs parements : elles servent à la construction des murs de caves, mitoyens, &c.

La quatrième est celle de Limosnage, que Vitruve appelle *Emplecton*. Elle se fait de moilons posés sur leurs lits, en liaison, sans être dressés ni équarris, & elle est d'usage pour les murs que l'on enduit de mortier de chaux & de sable, ou de plâtre.

La cinquième se fait de blocage, en latin *Struttura Ruderaria*, c'est-à-dire, de menues pierres, qui s'employent avec du mortier, dans les fondations, & avec du plâtre dans les ouvrages hors de terre.

De tous les matériaux compris sous le nom de la Maçonnerie, la pierre tient le premier rang; c'est pourquoi nous allons expliquer ses différentes espèces, ses qualités, ses façons, ses usages, & ses défauts, après avoir cité les Auteurs qui ont écrit de l'art de les assembler, pour former une solide construction, soit en enseignant les développemens de leur coupe, relativement à la pratique, soit en démontrant géométriquement la rencontre des lignes, la nature des courbes, les sections des solides, &c, qui demandent une étude particulier; nous renvoyons d'autant plus volontiers à ces Auteurs que cette partie de l'Architecture seule exige une application particulière.

De la coupe des Pierres.

De la coupe des pierres.

Vitruve distingue deux choses également intéressantes dans l'art de la coupe des pierres, sçavoir l'ouvrage & le raisonnement. L'un, dit-il est la partie de l'Ouvrier, l'autre celle du Sçavant; mais comme il ne nous a rien laissé par écrit sur cette matiere, nous pouvons regarder Philibert Delorme comme le premier qui en ait dit quelque chose dans son *Traité d'Architecture*, qu'il publia en 1567; ensuite Mathurin Jouffe en 1642 donna sur cet art quelques découvertes, qu'il intitula le *Secret de l'Architecture*. En 1643 le Pere Derand traita cette matiere plus profondément, & relativement aux besoins de l'Ouvrier. La même année Abraham Bosse mit au jour le *Système de Désargues*. Mr. De la Rue en 1728 redonna le *Traité du Pere Derand*, avec plusieurs additions. Enfin en 1737 Mr. Frezier, Ingénieur d'une très-grande réputation, & Mathématicien célèbre, en a démontré la théorie d'une maniere capable d'illustrer cette partie de l'Architecture & la mémoire de ce sçavant Auteur; ainsi on peut avoir recours à cet excellent Ouvrage pour le développement & la perfection de cet art, si intéressant dans la construction. Personne n'ignore qu'avant que la géométrie & la mécanique fussent la base de la coupe des pierres. on ne pouvoit s'assurer précisément de l'équilibre, ou de l'effort de la poussée des voûtes, aussi bien que de la résistance des piédroits, des murs, des contreforts, &c; on rencontroit alors dans l'exécution des difficultés qu'on n'avoit

n'avoit pas prévu, & qu'on ne pouvoit résoudre qu'en démolissant ou retondant en place les parties défectueuses, jusqu'à ce que l'œil fût moins mécontent de leur difformité : de-là il résultoit souvent que ces ouvrages coûtoient beaucoup & duroient peu, sans satisfaire les hommes intelligents.

De la construction des pierres.

C'est donc à la théorie qu'on est redevable de la légèreté qu'on donne aujourd'hui aux voûtes, ayant abandonné la manière de bâtir des derniers siècles, qui étoit trop difficile par l'immensité des poids qu'il falloit transporter, de manière que sans s'écarter des règles, l'on préfère l'assemblage de plusieurs pierres d'une grosseur moins considérable ; c'est même ce qui a déterminé dans la décoration des édifices à abandonner la méthode des Anciens, qui faisoient leurs colonnes & la plus grande partie de leurs architraves d'un seul morceau, & à préférer de faire ces mêmes ouvrages de plusieurs pierres bien aisées à mettre en œuvre.

Les Architectes Gothiques ont été ceux qui ont poussé le plus loin la témérité dans la coupe des pierres, se persuadant que leurs ouvrages hardis ne pourroient s'attirer que de l'admiration. A présent qu'on est devenu plus sage, on s'éloigne de ces hardieses bizarres, & l'on ne se sert de la facilité que donne le trait que pour des cas indispensables, & relativement à la sujétion qu'exige la diversité des bâtimens qu'on doit élever. En effet les préceptes ne demandent pas une singularité présomptueuse dans les productions qui regardent la construction ; la simplicité & le vraisemblable doivent être préférés dans les arts qui ne tendent qu'à la solidité ; & l'on peut dire que les Gothiques ne se font peut-être éloignés des beautés de l'Architecture que parce qu'ils n'avoient dans leur décoration que la hardiesse de l'exécution pour objet. Nos habiles Architectes & nos Ingénieurs de réputation pensent aujourd'hui plus convenablement à cet égard, & n'affectent point trop d'unité aux voûtes qui font partie de la décoration d'un ouvrage d'Architecture de quelque importance, ni trop de richesse dans ceux qui n'exigent que de la solidité, parce que les principes de la convenance les accompagnent dans toutes leurs productions, & que dans cette partie de l'Architecture comme dans toutes les autres, sans la convenance, les principes, & l'expérience, il ne faut pas espérer d'atteindre à l'excellence de l'Architecture.

De la Pierre en général.

La Pierre est reconnue pour être la matière la plus utile dans l'art de bâtir. On la tire dure ou tendre de la carrière où elle a pris naissance : tous les pays ont leurs différentes espèces de pierre, auxquelles on s'affujettit pour la construction des bâtimens, de manière que pour en connoître la qualité, il faut après s'être informé des personnes du lieu où l'on pourroit trouver de bonnes carrières, en faire ouvrir plusieurs. Après en avoir tiré une certaine quantité de pierres, & en avoir exposé quelques quartiers à la gelée sur une terre humide, si ils résistent à cette épreuve, ce sera une marque indubitable de leur bonne qualité.

De la pierre en général.

Il faut avoir pour principe de poser dans les bâtimens les pierres sur leur lit ; c'est-à-dire dans la même situation qu'elles se sont trouvées placées dans la carrière lors de leur formation : c'est le seul moyen de les faire résister aux plus grands fardeaux.

La pierre dure est celle que l'on emploie dans les grands édifices, supportant mieux que toute autre un poids considérable, aussi bien que les injures du tems, l'humidité, &c ; quoique néanmoins l'expérience ait souvent fait connoître qu'elle résiste moins à la gelée que la pierre tendre. Pour qu'en général la pierre soit reconnue bonne, il faut qu'elle soit pleine, sans moyes ni meulieres, & qu'elle ne soit ni coquilleuse ni veinée ; elle se tire par gros quartiers, que l'on débite

De la pierre en général.

dans le chantier, suivant le besoin que l'on en a ; les plus petits morceaux servent de Libages, ou de Moilons, à l'usage des murs de fondation, mitoyens, de refend, &c. Ces pierres s'unissent les unes aux autres par le secours du mortier fait de sable ou de ciment, délayé dans de la chaux, ou avec du plâtre, selon la nature du lieu où l'on bâtit. L'on doit sçavoir qu'avant que d'employer aucune de ces pierres, il faut en avoir abattu tout le bousin, qui n'étant pas encore bien formé ni consolidé avec le reste de la pierre, est sujet à être dissous par la pluye ou l'humidité, de maniere que les pierres, dures ou tendres, dont on n'a pas pris soin de retrancher cette partie mal conformée, tombent au bout de quelque tems en poussiere, & que leurs arêtes sont égrainées par le poids de l'édifice : ce qui fait dire à quelques Ouvriers, pour couvrir leurs mal-façons, que c'est l'effet de la Lune qui influe sur la qualité de la pierre. La plupart de ces pierres se vendent à la voye, ou au tonneau, qui contient quatorze pieds cubes.

Des différentes especes de Pierres dures.

De la pierre dure.

La premiere pierre dure est celle de liais, qui porte ordinairement 6 à 8 pouces de hauteur de banc (m), & dont on trouve quelques carrieres vers le Fauxbourg St. Jacques, à Paris ; cette pierre s'employe ordinairement pour la construction des plus beaux édifices. Il y en a de deux especes, l'une que l'on nomme liais franc, & l'autre liais féraut ; cette dernière est plus dure que l'autre, & s'employe par préférence dans les dehors, ainsi qu'on s'en est servi pour la Chapelle de Versailles, celle de Meudon, &c. Ce liais, aussi bien que le franc, est propre à revêtir les dedans des appartemens que l'on veut tenir frais & où l'on veut éviter la dépense du marbre, ces deux especes de pierres recevant aisément la taille de toutes sortes de membres d'Architecture, ainsi que de Sculpture : raison pour laquelle l'on en fait communément les chambranes des cheminées des maisons particulieres, le pavé des Antichambres, des Salles à manger, &c. Il y a encore deux especes de liais, l'un que l'on nomme liais rose, qui reçoit très-bien le poli : il se tire vers St. Cloud ; l'autre qu'on nomme franc liais de St. Leu, qui se tire vers les côtes de la montagne de ce nom, & dont les bancs sont de la même hauteur que les deux précédens.

La seconde pierre dure, & qui est la plus en usage dans toutes les especes de bâtimens, est celle d'Arcueil près Paris ; elle porte depuis environ 14 jusqu'à 20 ou 22 pouces de hauteur. On trouve près de ce lieu une pierre que l'on nomme lambourde, qu'on employe dans les bâtimens, quoique moins dure que celle d'Arcueil, & qui porte environ depuis 2 jusqu'à 5 pieds de hauteur de banc.

La pierre de Tonnerre en Bourgogne, qui porte environ 18 pouces de hauteur de banc, est la plus estimée à cause de son grain fin & serré. Cette pierre est très-propre pour la Sculpture ; l'on en fait des figures, des vases, des Termes, &c. La fontaine de la rue de Grenelle est toute bâtie de cette pierre, aussi bien que la plupart de ses ornemens ; les Statues de la nef & du chœur de St. Sulpice, & plusieurs autres ouvrages de cette nature, sont aussi de la même pierre.

Il est une infinité d'autres especes de pierres dures qui portent plus ou moins de hauteur de banc, & dont on fait usage dans la construction, selon la diversité des bâtimens ou la proximité des carrieres, telles que sont celles de Bellehache près Arcueil, qui est une pierre dure mais caillouteuse ; celles de Bonbanc près de Vaugirard ; celles de la chaussée près de Bougival, proche St. Germain en Layc ; celles de Cliquant près d'Arcueil ; celles de St. Cloud, de Meudon, de Montesson, de Senlis, de Souchet près la Porte St. Jacques ; celles de Ver-

(m) On appelle banc la hauteur des pierres qui sont reconnues parfaites dans la carrière, & qui sont inégales selon l'espece de la carrière & la différente qualité de la pierre.

non, de Vergelée, & enfin celles de Caën en Normandie : cette dernière espece est couleur d'ardoise, & sert assez souvent de pavé pour les compartimens des Antichambres, Salles à manger, Salles des bains, &c.

Des différentes especes de Pierres tendres.

De toutes les pierres tendres, celle de St. Leu est employée le plus communément dans les bâtimens : elle porte de hauteur de banc, depuis environ deux pieds jusques à quatre, & se trouve aux environs de St. Leu près Paris. Sa nature, qui est d'être tendre, doit faire éviter de l'employer dans des lieux humides, & sous des fardeaux considérables : c'est pourquoi l'on s'en sert dans les étages supérieurs, comme on vient de le faire au second Ordre du Portail de St. Sulpice, tant pour affoiblir le poids d'une pierre plus ferme & plus ferrée, que parce qu'elle est d'un travail facile, & qu'elle ne laisse pas de résister & de se durcir à l'air. Au reste, il y a du choix dans la qualité de cette pierre ; car il s'en trouve sur les côtes de la Montagne de St. Leu, qui peut passer pour dure, & dont le grain est fin & uni. On trouve aussi vers ce lieu la pierre de Maillet & de Trocy, que les Entrepreneurs employent le plus souvent sous le nom de pierre de St. Leu.

De la pierre tendre.

La pierre de craye est une pierre tendre, avec laquelle on bâtit en Champagne, & dans une partie de la Flandre. Cette pierre porte depuis 8 pouces jusqu'à environ 14 ou 15 de hauteur : on s'en sert aussi pour tracer au cordeau, & pour dessiner.

De la Pierre par rapport à ses qualités.

Les qualités de la pierre sont d'être dure, ou tendre, & capable d'être taillée, soit qu'elle soit vive, franche, ou poreuse. On appelle pierre vive celle qui, selon Palladio, se durcit dans la carrière comme dehors, tels que sont les marbres, la pierre de liais, &c. On nomme pierre franche, celle qui est la plus parfaite qu'on puisse tirer de la carrière, & qui ne tient ni de la dureté du ciel de la carrière, ni de la qualité de celles qui sont adhérentes à la terre. La pierre pleine est celle qui n'est sujette à aucuns coquillages, moyes, ni bouffins, telles que sont le liais, la pierre de Tonnerre, &c. On appelle pierre poreuse celle qui est sujette à être trouée dans ses paremens, lorsqu'elle est taillée, comme la pierre de Tuf (n), celle de Meulière (o), &c.

Des différentes qualités de la pierre.

On dit aussi par rapport à la qualité de la pierre, qu'elle est verte, lorsqu'elle sort de la carrière, & qu'elle n'a pas encore jetté son eau ; qu'elle est fiere, lorsqu'elle résiste à l'outil, comme le liais, le marbre, &c.

On dit encore pierre à chaux, pierre à plâtre, ainsi que nous le dirons en son lieu.

De la Pierre par rapport à ses façons.

On entend par façons, non seulement les différentes formes que reçoit la pierre, par le secours de l'appareil, & de la place qu'elle occupe dans un bâtiment, mais encore la première forme qu'elle reçoit au sortir de la carrière, en arrivant dans le chantier. Par exemple, on appelle pierre d'échantillon, un bloc de pierre assujetti à une mesure envoyée par l'Appareilleur au Carrier, à laquelle ce dernier est obligé de se conformer avant que de livrer ce bloc à l'Entrepreneur ; autrement toutes les pierres livrées au maître Maçon sans aucune mesure particulière,

Des différentes façons qu'on donne à la pierre.

(n) Du Latin *tophus*, pierre rustique qui est tendre & trouée.

(o) Meulière, pierre de roche trouée comme le tuf.

sont autant de careaux de diverses grandeurs, qui se livrent à la voie, & ont un prix courant fixé.

On appelle pierre de grand & bas appareil, celles qui portent plus ou moins de hauteur de banc. On donne en général le nom de pierre velue, à celle qui est brute, telle qu'on l'amène de la carrière au chantier, & qui n'est pas encore ébrouinée. Pierre bien faite, celle où il se trouve peu de déchet en l'équarissant. Pierre en chantier, celle qui est callée par le Tailleur de pierres, avant que d'être façonnée. Pierre débitée, celle qui est sciée. Pierre faite, celle qui est entièrement taillée, & en état d'être mise en place par le Poseur. Pierre fichée, celle dont les joints sont remplis de mortier ou de plâtre. Pierre de parpain, celle qui traverse l'épaisseur d'un mur de face, ou de refend, en faisant double parment. Pierre de refend, celle qui représente la hauteur égale des assises, & dont les joints sont refendus de diverses manières. Pierre d'attente, celles posées pour en recevoir d'autres, & être mises en liaison avec elles, ou pour attendre des membres d'Architecture, de Sculpture, &c.

De la Pierre par rapport à ses usages.

Des diffé-
rens usages
de la pierre.

On doit entendre par l'usage de la pierre, sa destination dans le bâtiment, soit qu'elle soit taillée, ou seulement dégrossie, ou brute. Par exemple, on appelle première pierre, celle qui, avant que d'élever les murs de fondation, est destinée à y graver les armes de la personne par les ordres de laquelle on construit un édifice. Cette cérémonie se fait avec plus ou moins de somptuosité & de magnificence, selon la dignité du personnage, & la destination du bâtiment, ainsi qu'on l'a observé avec pompe, lorsque Sa Majesté a posé la première pierre de St. Louis à Versailles (p) le 10 Octobre 1740, en présence d'une partie de la famille Royale. On renferme dans ces premières pierres, des médailles d'or frappées relativement au sujet de chaque monument; & c'est par cet usage, qui étoit du tems des Grecs, que l'on a pu apprendre le tems de la fondation de leurs principaux édifices; époques, qui sans cette précaution, seroient tombées dans l'oubli, la plupart de leurs anciens bâtiments ayant été détruits dans la révolution des premiers siècles.

On appelle dernière pierre, au contraire, celle qui se pose sur l'une des faces d'un édifice public, & sur laquelle on grave des inscriptions, qui indiquent à la postérité le motif de son édification, ainsi qu'on l'a pratiqué sur les piédestaux des statues des Places des Victoires, de Louis le Grand, & Royale à Paris, aux Fontaines publiques, aux portes St. Martin, St. Antoine, St. Denis, &c.

Les pierres d'attente, sont celles qui, lors de la construction d'un mur de face; laissent des harpes ou arrachements, pour attendre la construction de celui du voisin, lorsque les Propriétaires bâtissent dans des tems différens.

On appelle pierre percée, celle destinée à donner du jour & de l'air à une cave, & qui se pose ordinairement sur le pavé d'une cour, d'une remise, d'un passage, &c; & pierre à chassis, celle qui a une ouverture carrée, ou parallélogramme, de quelque grandeur que ce soit, avec feuillure, pour recevoir un grillage de fer maillé, destiné au même usage que la pierre percée.

On entend par pierres jetées, toutes celles qui se peuvent poser à la main dans toutes sortes de constructions, & où l'on n'est pas obligé de se servir de machines, pour les transporter de l'atelier sur le Tas (q).

(p) Cette Eglise se construit actuellement sur les desseins & sous la conduite de M. Mansard, de l'Académie Royale d'Architecture.

(q) Tas, du Latin *taffis* monceau. On appelle ainsi le bâtiment qu'on élève; c'est pourquoi l'on dit retailier ou rendre une pierre sur le tas avant que de la poler à demeure.

On donne le nom de pierres perdues à celles que l'on jette dans quelques fleuves ou rivières, lorsque l'on veut y construire quelques piles, & que la profondeur, ou la qualité du terrain ne permet pas d'y enfoncer des pieux.

Des différens usages de la pierre.

Les pierres irrégulières, ou incertaines, sont celles qu'on employe sans y travailler du marteau, au sortir de la carrière.

Enfin chaque pierre, sans avoir égard à sa qualité, porte le nom de l'usage auquel elle est destinée dans un bâtiment. On appelle évier (r) une pierre creusée, que l'on place dans un lavoir, ou une cuisine, pour faire écouler l'eau dans les dehors. On nomme une auge (s), celle que l'on place dans les basses-cours, pour abreuver les chevaux. La pierre à laver est une espèce d'auge plate, dans laquelle on lave la vaisselle. Les bornes (t) sont des pierres qui se placent vis-à-vis les piédroits d'une porte cochère, d'une remise, &c; on dit un seuil (v), un banc, un appui, &c.

De la Pierre par rapport à ses défauts.

De toutes les pierres dont nous venons de parler, il n'en est pas qui n'ayent des défauts, capables de les faire rebuter pour la construction. Par exemple, il faut éviter d'employer celles qui forment le premier banc dans les carrières, étant souvent défectueuses, ou seulement composées de bousin, qui n'est d'aucune valeur; celle qui est coquilleuse, parce que lorsqu'elle est taillée, son parement ne peut être beau; celle qui est humide, parce qu'elle est sujette à se geler ou à se feuilletter, &c.

Des défauts de la pierre.

Ces défauts ne sont pas les seuls à éviter; il en est qui regardent la taille, qui doivent faire rebuter les pierres, telles que celles reconnues gauches au sortir de la main de l'Ouvrier, n'ayant pas les parements opposés parallèles, lorsqu'ils doivent l'être suivant l'épure, ou le calibre, & celles dont les surfaces ne se boroient pas, & qui ne se peuvent retailler sans déchet. Il faut aussi éviter avec soin d'employer celle qui est taillée de manière à pouvoir être posée sur son parement & non sur son lit, &c.

Des Libages.

Les Libages (x) sont de gros quartiers de pierres, qui ne peuvent être fournis à la toise par le Carrier, étant trop brutes & trop irréguliers pour être équarris: on les employe ordinairement dans les fondations, parce qu'ils sont durs, provenant le plus souvent du ciel de la carrière.

Des Libages.

La pierre de Meulière sert aussi dans les fondations, le ciment s'acrochant facilement à ses cavités; mais il y a lieu de craindre l'affaïssement à cause de la grande quantité de mortier qu'il faut employer pour en remplir les interstices, ce qui empêche cette construction de sécher aussi promptement que lorsque le lit des pierres est uni. Cependant il faut convenir que ce mortier étant une fois bien pris, l'on peut être assuré d'une solide construction, parce que s'y insinuant mieux que dans toute autre sorte de pierre, il ne fait plus qu'un corps avec elle, qu'il est presque impossible de détruire, ainsi qu'on le remarque dans les démolitions des anciennes constructions de cette espèce.

(r) En Latin *emissarium*.

(s) En Latin *lavatina*.

(t) Espèce de cône ou pyramide tronquée, de deux ou trois pieds d'élevation.

(v) En Latin *limen*, partie inférieure d'une porte, com-

prise entre ses deux tableaux, formant feuillure pour servir de battement à la traverse inférieure du battant & du chaffis de Menuiserie.

(x) On les paye à la voye qui en contient 5, quelquefois 6 à 7.

Du Moilon.

Du Moilon.

Le Moilon (y) n'étant autre chose que l'éclat de la pierre, en est la partie la plus tendre. Sa qualité principale est d'être bien équarri, & bien gissant; parce qu'alors il a plus de lit, & consomme moins de plâtre ou de mortier.

On l'employe de quatre manieres différentes dans la construction. La première est de le poser horizontalement sur son lit, & en liaison, pour la construction des murs mitoyens, de refend, &c. Dans la seconde on le pose en coupe, c'est-à-dire, sur le champ, pour la construction des voûtes. Dans la troisième on nomme moilon piqué cclui qui, après avoir été équarri, est piqué sur son parement, pour la construction des voûtes de caves, des murs de basses-cours, de clôture, &c. La quatrième, qu'on nomme d'appareil, exige qu'il soit équarri & choisi de hauteur égale, pour la construction des murs de face, de terrasse, &c.

Le moilon, ainsi que la pierre, a besoin d'être ébousiné, cette partie tendre & humide n'ayant aucune consistance, empêchant le mortier, ou le plâtre de s'accrocher, & arrêtant par cette humidité l'activité des sels de ces agents, qui seuls forment les liens de tous les minéraux.

Du Grais.

Du Grais.

Le Grais peut être rangé au nombre des pierres: l'on en distingue de deux especes; l'un tendre, que l'on employe à la construction des bâtiments (z), pour les grottes, les fontaines, &c; l'autre dur qui sert à paver les rues, les cours, les places publiques, les grands chemins, &c.

Comme le grais, dans son principe, est un composé de grains de sable unis ensemble, qui s'attachent successivement les uns aux autres, pour se former par la suite des tems en blocs, il est évident que sa constitution aride exige lors de la construction, un mortier tout composé de chaux & de ciment, au lieu de sable, parce qu'alors les différentes parties angulaires du ciment s'insinuant avec une forte adhérence dans le grais, unissent si bien par le secours de la chaux, tous les sels de ces différents minéraux, qu'ils ne font, pour ainsi dire, qu'un tout; ce qui rend cette construction indissoluble. Il faut néanmoins user de la précaution de former des cavités en zig-zag dans les lits de cette pierre, afin que le ciment puisse y entrer en plus grande quantité, & n'être pas sujet à sécher trop promptement, par la nature du grais, qui s'abreuve volontiers des esprits de la chaux; parce qu'alors le ciment se trouvant dépourvu de cet agent, n'auroit pas seul le pouvoir de s'accrocher, & de s'incorporer dans le grais, qui pour contracter une union immuable a besoin de tous ces secours.

Une des causes principales de la dureté du grais, provient de ce qu'il se trouve presque toujours à découvert, & qu'alors l'air le durcit extrêmement; ce qui doit nous instruire qu'en général toutes les pierres qui se trouvent dans la terre, sans beaucoup creuser, sont plus propre aux bâtiments que celles qu'on tire du fond des carrieres. C'est à quoi les Anciens apportoient beaucoup d'attention; car pour rendre leurs édifices d'une plus longue durée, ils ne se servoient que des premières pierres des carrieres: précaution que nous ne pouvons avoir en France, la plupart de nos carrieres étant presque usées dans leur superficie.

(y) Du Latin *mollis*, tendre, nommé par Vitruve *amenta*. L'Entrepreneur paye au Carrier le moilon à la voie ou à la toise cube, & dans ce dernier cas se charge de le faire entoiser.

(z) Fontainebleau nous offre des ouvrages d'Architecture construits de cette matiere, qui sont d'une solidité à l'épreuve du tems, & d'une assez belle ordonnance, quoique anciens.

Le caillou de roche est encore employé pour la construction, dans certaines Provinces, ainsi qu'une infinité d'autres minéraux, qui ne peuvent trouver leur place dans cette Introduction.

Du Marbre en général.

Le Marbre est une espèce de pierre ou roche, qui porte le nom des diverses Provinces où se trouvent les carrières d'où on le tire. Comme il n'a point de lit, il est conséquemment sujet à s'éclater, & n'est pas toujours d'une dureté égale. L'on en distingue de deux sortes, l'un que l'on nomme antique, & l'autre moderne. On entend par les marbres antiques, ceux dont les carrières sont perdues, ou inaccessibles, & dont nous n'avons connoissance que par quelques ouvrages des Anciens. Par le marbre moderne, on entend celui dont les carrières sont existantes, & dont on fait actuellement usage dans nos bâtimens. Il s'emploie le plus communément par incrustation, ou par revêtement, étant rare qu'on en fasse usage en bloc, qui fasse parpain, à l'exception des colonnes, des figures, des vases, &c. Versailles, Trianon, & Marly, fournissent d'assez beaux exemples de l'emploi de cette matière dans la décoration intérieure & extérieure de leurs bâtimens, aussi bien que dans les différens bosquets de leurs Jardins.

Des Marbres.

La diversité des marbres est presque infinie, néanmoins on les réduit en deux espèces, l'une que l'on nomme marbre veiné, & l'autre breche: ce dernier, au lieu d'avoir des veines, est composé de plusieurs petits cailloux de diverses couleurs, de sorte que lorsqu'il se casse, il s'en forme autant de breches; ce qui lui a fait donner ce nom.

Des Marbres antiques.

Le Porphire passe après le Lapis (☉) pour être le plus beau marbre antique, & est estimé le plus dur. Il tire son origine de l'Afrique. D'Aviler rapporte que les colonnes de Ste. Sophie à Constantinople, sont de ce marbre, & passent 40 pieds de hauteur. L'on en voit des vases & des bustes d'une moyenne grandeur, dans la Galerie de Versailles, dans celle de Meudon, & dans les Jardins de Marly. Sa couleur est d'un rouge foncé, & moucheté de fort petites taches blanches. Il y a aussi du porphire gris, mêlé de taches noires; il est moins dur que le rouge.

Des Marbres antiques.

Le Serpentin est un marbre qui se tiroit des carrières d'Egypte: ce marbre est fort rare, & la grandeur de ses blocs est fort petite; ce qui fait qu'on ne peut l'employer que par incrustation: sa couleur est d'un verd brun avec de petites taches carrées & rondes, mêlées de quelques veines jaunes & verd de ciboule: sa dureté imite celle du porphire. On en voit quelques tables dans les Magasins du Roi.

L'Albâtre est un marbre fort estimé; le blanc sur-tout est le plus recherché pour les figures de moyenne grandeur & pour les vases: il est fort tendre sortant de la carrière, mais il se durcit beaucoup à l'air. On en trouve communément dans les Alpes & les Pirenées: celui qui est de couleur variée, se nomme Oriental, & il est mêlé de veines roses, jaunes, bleues, & d'un blanc fort pâle: on en fait des vases d'une moyenne grandeur, tels qu'on en voit dans la grande Galerie de Versailles.

Le marbre Africain est tacheté de rouge brun, & a quelques veines de blanc sale, & couleur de chair, avec quelques filets verts; on en voit quatre consoles au tombeau du Marquis de Gèvres, aux Céléstins à Paris.

(☉) Le lapis est bleu foncé, moucheté de bleu plus clair, tirant sur le céleste & entremêlé de quelques veines d'or: On en voit quelques pièces de rapport à plusieurs tables dans les appartemens de Trianon & de Marly.

Des Mar-
bres anti-
ques.

Le marbre antique, dont les carrieres étoient dans la Grece, est celui dont on voit de si belles statues aujourd'hui en Italie. Le moderne se tire de Carare, où il s'en trouve des blocs de telle grandeur que l'on veut: on le tire en France des Pirenées. En général ils ne sont pas si durs que l'antique, mais ils ont le grain extrêmement fin, & reçoivent très-bien le poli, principalement celui des Pirenées.

Le marbre blanc & noir antique, dont les carrieres sont perdues, reçoit très-bien le poli: on en voit trois colonnes Composites dans une des Chapelles de l'Eglise des Feuillans, rue St. Honoré à Paris, & deux Corinthiennes dans la Chapelle de St. Roch, aux Mathurins.

Le marbre noir antique est d'un noir pur & sans tache, les carrieres s'en trouvent dans la Grece: l'on en a vu des colonnes de trente huit pieds de haut dans le Palais que Marcus Scaurus se fit bâtir à Rome. Les Egyptiens en ont tiré d'Ethiopie, mais qui n'étoit pas si noir. L'Empereur Vespasien en fit faire la figure du Nil.

Le marbre de Brocatel est mêlé par petites nuances de couleur isabelle, jaunes, rouges, pâles, & grises: on appelle ce marbre Brocatel d'Espagne, venant de Tortose en Andalouzie, où on le tire d'une carrière antique. Les quatre colonnes Composites du maître Autel des Mathurins, & les colonnes Composites de Ste. Genevieve du Mont, sont de ce marbre. On en voit encore quelques blocs d'une moyenne grandeur dans les magasins du Roi, & quelques chambranles de cheminées dans les appartements de Trianon.

Le marbre de Jaspe antique est verdâtre, mêlé de petites taches rouges: il y a aussi du jaspe noir & blanc par petites taches, qui est très-rare: on appelle en général marbre jaspé, celui qui approche du jaspe antique, dont on voit communément des chambranles dans les appartements de Versailles, de Meudon & autres maisons Royales.

Le marbre de Paros est un marbre blanc antique, qui étoit fort estimé chez les Anciens, qui en faisoient de belles statues: on en voit quatre beaux vases dans la salle des Maronniers du Jardin de Trianon.

Le Marbre verd antique est mêlé de verd de gazon & de noir par taches d'inégales formes & grandeurs; il est à présent fort rare, les carrieres en étant perdues; on en voit quelques chambranles de cheminée au vieux Château de Meudon. Le marbre verd moderne, connu sous le nom de marbre d'Egypte, se tire d'auprès de Carare, sur les côtes de Gènes; il est d'un verd foncé & taché de gris de lin, & d'un peu de blanc: le verd de mer, qui est un marbre moderne fort estimé, est d'un verd plus clair avec des veines blanches: on en voit quatre colonnes Ioniques aux Carmélites du Fauxbourg St. Jacques.

Il y a une infinité d'autres marbres antiques, qui ne diffèrent que de quelques couleurs plus ou moins foncées, & que l'on connoît en général sous les noms des Provinces dans lesquelles se trouvent les carrieres qui les ont produit, & qui étant de la même espece & de la même qualité, nous dispensent d'en parler ici.

Des Marbres modernes.

Des Mar-
bres mo-
dernes.

Le marbre de Languedoc est le plus commun; aussi l'employe-t-on en général dans les revêtements de la décoration intérieure, ainsi qu'on le voit aux retraites de l'Eglise de St. Sulpice; ou bien l'on en fait les colonnes des décorations extérieures, telles que sont celles du bâtiment de Trianon. Ce marbre a le fond d'un rouge de vermillon un peu sale, & il est mêlé de grandes veines ou taches blanches entremêlées de quelques bleuatres, & de grises: l'Autel de Notre-Dame de Savone dans l'Eglise des Peres Augustins déchaussés, est de ce marbre.

Le

Le marbre nommé Bourbonnois, est d'un rouge sale, & d'un gris tirant sur le bleu, mêlé de veines d'un jaune sale : on en fait ordinairement les compartiments des Sanctuaires, des fallons, péristyles, &c. La Gallerie du Nord à Versailles, de plein-pied à la Chapelle, est parée de ce marbre.

Des Marbres modernes.

Le marbre de Rance est d'un rouge tirant sur le pourpre, mêlé de veines & de taches blanches & bleuâtres : il s'en trouve de différente beauté. Les six grandes colonnes du maître Autel de la Sorbonne, sont de ce marbre.

Le Seracolin (a) a pour fond une couleur grise, jaune, mêlée d'un rouge couleur de sang ; il est sujet à être filandreux : le beau marbre de cette espece est fort rare, la carrière en étant épuisée. Le pied du tombeau de M. Le Brun, à St. Nicolas du Chardonnet, est de ce marbre. On en voit d'assez beaux chambranles de cheminées dans le Palais des Thuilleries, &c.

Le marbre de griotte est de couleur de chair foncée, veinée de taches rouges. On l'appelle ainsi, parce que ce rouge tient de la couleur des griottes ou cerises : on en voit de beaux chambranles dans les appartements de Trianon.

Le marbre verd campan est rouge, blanc & verd, mêlé par taches & par veines ; il y en a dont les veines sont d'un verd plus vif, mêlé de blanc seulement : c'est ce dernier qu'on nomme verd campan ; l'autre s'appelle verd campan rouge, isabelle, &c. Le plus beau, & qui soit du plus grand calibre, se voit aux huit colonnes Ioniques du Château de Trianon, du côté de la cour. Les carrières de ce marbre se trouvent près de Tarbe en Gascogne.

Le marbre de Breche violette, est celui qui en général a le fond brun sale, avec de longues veines & taches violettes, entremêlées de blanc : les plus belles colonnes qui se voyent de ce marbre, sont deux de celles de la colonnade à Versailles : on en voit des blocs assez considérables dans les magasins du Roi. On appelle breche blanche celle qui est mêlée de violet, de brun & de gris avec de grandes taches blanches. On appelle breche dorée celle qui est mêlée de taches jaunes & blanches. La breche coraline est celle qui a quelques taches couleur de corail, & qu'on nomme breche seracolin.

On nomme grosse breche celle qui est par taches rouges, noires, grises, jaunes, bleues, & blanches, & qui généralement a les autres couleurs de toutes les breches. Deux des colonnes Ioniques de la chaise de Ste. Genevieve sont de ce marbre.

Le marbre blanc veiné est mêlé de grandes veines, de taches grises & bleuâtres sur un fond blanc. On se sert de ce marbre au défaut de celui de Carare & des Pirenées, pour la sculpture, ainsi qu'on en remarque plusieurs belles statues dans les jardins de Versailles, des Thuilleries, &c.

Il y a sans doute une infinité d'autres marbres, mais comme ils diffèrent peu de ceux dont nous venons de parler, l'exercice du bâtiment suffira pour en acquérir la connoissance.

Des défauts du Marbre.

Les marbres, ainsi que la pierre, ont chacun des défauts qui doivent les faire rebuter. On compte parmi ces marbres défectueux, celui qui est trop dur, & que les Ouvriers appellent fier, étant sujet à s'éclater : le filandreux, parce qu'il a des fils qui le traversent, ainsi qu'on le remarque aux marbres de diverses couleurs, comme le Rance, le Seracolin, &c : le terrasseux, qui est celui où l'on reconnoît des tendres par endroits ; tels sont la plupart des breches, le Languedoc, & autres, que l'on est souvent obligé de remplir de mastic ou de stuc : le cameloté, celui qui après avoir reçu le poli, paroît tabité, ou terne ; ce qui le fait mésestimer pour des ouvrages d'importance : enfin le marbre qui a le défaut que les Ouvriers appellent *Pouf*, c'est-à-dire, qui étant de la nature du grais, ne peut former

Défauts du marbre.

(a) Il se tire du lieu appelé le Val d'or ou la Vallée d'or, proche Seracolin, aux pieds des Pirenées.

de vives arrêtes ; ainsi des autres défauts qui regardent plutôt la pratique que la théorie.

Du Marbre par rapport à ses façons.

Façons du
Marbre.

On appelle marbre brut, celui qui arrive de la carrière en bloc d'échantillon, ou seulement par quartier.

On nomme marbre dégrossi, celui qui se débite dans le chantier, à la scie, ou au marteau, selon le calibre, qui détermine ses surfaces, ou son cube.

On entend par marbre ébauché, celui qui a déjà reçu quelques membres d'Architecture ou de Sculpture travaillés à la double pointe, pour la première façon, ou approchés avec le ciseau pour la seconde.

On appelle marbre fini ou terminé, celui qui est prêt à être posé en place, ayant reçu dans le chantier toute la main d'œuvre nécessaire pour remplir l'objet qu'on se propose ; ce qui fait qu'on peut comprendre sous ce nom, celui qui est poli, matte, piqué, &c.

On entend par le marbre poli, celui qui après avoir été frotté avec le grais, ou le rabat (*b*), est ensuite repassé avec de la pierre ponce, & enfin poli au tampon de linge à force de bras avec la potée d'émeril pour les marbres de couleur, & la potée d'étain pour les marbres blancs, parce que l'émeril les roussiroit.

On entend par le marbre matte, celui qui est préparé & frotté avec de la peau de chien de mer & de la presse, à dessein de détacher des membres d'Architecture, ou des ornemens, de dessus un fond poli.

On appelle marbre piqué, celui qui dans des ouvrages rustiques, est piqué avec la pointe du marteau, pour détacher les corps saillants de dessus les rentrants, ainsi qu'on en use aux grottes, fontaines, cascades, &c.

De la Brique en général.

De la Bri-
que.

La Brique est une pierre artificielle, dont l'usage est très-nécessaire dans le bâtiment : non seulement l'on s'en sert utilement au défaut de la pierre & du plâtre, mais même il est des genres de construction où elle est préférable à tous les autres matériaux, soit pour construire des voûtes légères qui exigent des murs d'une moindre épaisseur que des voûtes en pierre, soit pour des tuyaux de cheminées, des foyers, des contre-cœurs, &c. Nous avons dit que cette espèce de pierre étoit rougeâtre ou jaunâtre, & qu'elle se jettoit en moule : nous allons donner la manière de la fabriquer, se trouvant peu de terrains qui ne fournissent de quoi en faire ; ce qui est d'autant plus nécessaire, que très-souvent dans vingt lieues de pays il n'y a aucunes carrières, ni à pierre, ni à plâtre, & qu'à la place de ces matériaux, on employe la brique, la chaux, le gravier, les cailloux, &c.

Manière de fabriquer la Brique.

La terre propre à faire de la brique doit être grasse & forte, de couleur grise ; sans caillou ni gravier ; il y en a de rouge, mais elle n'est pas estimée la meilleure, l'expérience ayant fait connoître que lorsqu'elle est employée elle se réduit en poudre, ou est sujette à se feuilletter à la gelée.

En général on reconnoît qu'une terre est bonne à faire de la brique, lorsqu'après une petite pluie on s'aperçoit qu'en marchant dessus elle s'attache aux pieds, ou bien lorsqu'en la pétrissant avec les mains on ne la peut diviser qu'avec peine. Cette terre étant une fois reconnue bonne, il faut l'amasser par monceaux à la gelée à diverses reprises, & dans des tems différens la remuer avec le rabot, jusqu'à ce qu'elle soit bien corroyée ; on choisit les mois de Janvier & Février pour la pré-

(b) Pierre de Gotlande, qui a le grain plus fin que le grais.

paration de cette terre, afin qu'ensuite en la fabriquant, suivant la grandeur du moule qu'on aura préparé, elle ait le tems de sécher pour être cuite au four vers les mois de Mai ou de Juin. Il est bon d'observer de plus que ces pierres artificielles ne doivent jamais avoir une grandeur ni une épaisseur trop considérable, parce que l'action du feu s'y communiqueroit inégalement, & que le cœur étant moins atteint que leur superficie, cela les feroit gerfer au four. Au rapport de Vitruve, on ne sçauroit croire combien les Anciens prenoient de soin pour la perfection de la brique, dont ils faisoient un très-fréquent usage, ainsi qu'on le remarque dans les vestiges de leurs monumens.

De la Bri-
que.

La meilleure maniere de connoître la brique avant que de l'employer, est de l'exposer à l'humidité & à la gelée pendant l'hiver, car si elle résiste à cette épreuve, on fera non-seulement sûr qu'elle fera une solide construction, mais qu'elle résistera à la charge, ce qui ne peut arriver que par la bonne qualité de sa cuisson. On peut encore connoître sa bonté si en la frappant elle produit un son aigu, si sa couleur n'est ni trop claire ni trop foncée, & si elle est d'un grain serré compact, &c.

Du Plâtre en général.

Le Plâtre (c) est un minéral d'une propriété très-importante dans le bâtiment, sa cuisson fait sa vertu principale, plus elle est parfaite & mieux il vaut; l'on peut dire que c'est le feu qui lui communique cette qualité spécifique de s'attacher lui-même & d'attacher ensemble les autres corps. L'action du plâtre est extrêmement prompte, il se suffit aussi à lui-même pour faire un corps solide, à la différence de la chaux, dont nous parlerons dans son lieu.

Du Plâtre.

Le plâtre croit dans la terre, ainsi que toutes les autres pierres; Montmartre, Meudon, & plusieurs endroits près de Paris fournissent des carrieres d'où l'on tire de cette espece de pierre assez abondamment: elle est à la sortie de la carriere d'une couleur grisâtre, & n'acquiert sa blancheur que lorsqu'elle a passé par le feu.

La cuisson parfaite du plâtre consiste à donner un degré de chaleur qui peu à peu dessèche l'humidité qui lui seroit d'aliment lorsqu'il étoit dans la carriere, & qui fasse évaporer le soufre qui seroit de liaison à toutes ses parties; elle consiste encore à disposer le feu de façon qu'il agisse également sur lui.

La meilleure maniere de faire cuire le plâtre est d'arranger dans le four toutes les pierres qui doivent être calcinées, en sorte qu'elles soient toutes également embrasées par le feu; il faut prendre garde cependant que le plâtre ne soit pas trop cuit, parce qu'alors il perd la qualité que les Maçons appellent l'amour du plâtre, d'ailleurs la trop grande chaleur détruit en lui presque tous les sels qui le composent, ce qui fait que les pierres que l'on voudroit joindre ensemble par son moyen ne peuvent plus se lier intimement. Il arrive la même chose à celui qui auroit conservé trop d'humidité pour s'être trouvé pendant la cuisson à l'extrémité supérieure du four.

Il faut employer le plâtre au sortir du four autant qu'il est possible, & ne l'exposer jamais au trop grand air, à l'humidité, ni au soleil; celui-ci l'échauffe, la pluie le détrempe, & l'air l'évente. Le plâtre étant cuit devient une espece de chaux dont les esprits ne peuvent être trop vifs; or pour qu'il les conserve, on ne sçauroit trop tôt les fixer en l'employant; du moins faut-il le tenir à couvert. L'air, ainsi que l'humidité, absorbe ses sels en les dissolvant, ce qui fait qu'on ne peut jamais le mettre en œuvre utilement pendant l'hiver, ni dans les lieux humides qui anéantissent son activité.

(c) En Latin *gypsum*, pierre cuite & mise en poudre, qui se vend au muid ou au sac:

Après avoir parlé de la cuisson du plâtre, examinons ses diverses qualités; nous donnerons ensuite la maniere de s'en servir dans l'art de bâtir.

Du Plâtre par rapport à ses bonnes ou mauvaises qualités.

Des quali-
tés du Plâ-
tre.

Le plâtre, pour être mis en œuvre, doit premièrement être cuit, ensuite après en avoir expulsé toutes les parties hétérogènes par le moyen du feu, on le réduit en poudre & on le passe au panier ou au sas, suivant l'ouvrage où il doit être employé. On appelle celui qui n'a pas encore été cuit au four, & dont on se sert quelquefois dans les fondations, plâtre crud, & alors pour qu'il soit bon dans la construction il faut le laisser long-tems sécher à l'air: il est à propos d'observer la même chose avant que de le faire cuire.

La bonne qualité du plâtre est d'être gras & blanc; ses défauts sont d'être verd & éventé.

On appelle plâtre gras celui qui étant d'une bonne cuisson est doux & facile à employer, quoique prompt à prendre & à faire liaison.

On nomme plâtre blanc celui dont on a trié le charbon provenant de la cuisson, précaution que l'on prend pour les ouvrages de sujettion; on nomme plâtre gris celui pour lequel on n'a pas pris ce soin, étant destiné aux ouvrages de maçonnerie ordinaire.

Le plâtre verd est celui qui ayant été mal cuit se dissout en l'employant, qui ne fait pas corps, & est sujet à se gerfer, à se fendre, & à tomber en morceaux à la moindre gelée.

On entend par plâtre éventé, celui qui ayant été trop exposé à l'air ou à l'humidité après avoir été pulvérisé, a de la peine à prendre dans l'auge, & fait une mauvaise construction.

De la maniere dont s'emploie le Plâtre.

Emploi du
Plâtre.

Le plâtre s'emploie de trois manieres: la première, comme on le tire du four, ou de la plâtrière, après avoir été seulement concassé, pour s'en servir dans la construction des fondations, ou des gros murs bâtis de moillons ou de libages, ou bien pour ourdir les cloisons, les bâtis de charpente, ou tout autre ouvrage de cette espece. La seconde, au panier, c'est-à-dire, passé dans un mannequin d'osier clair; celui-ci est propre aux ouvrages de crépit, de renformis, &c. La troisième, passé au sas, destiné pour les enduits, les membres d'Architecture, la Sculpture, &c.

Ces trois manieres d'employer le plâtre dans la construction, exigent aussi qu'on lui donne des façons différentes, c'est-à-dire, qu'il soit gâché plus ferré, plus clair, ou tout-à-fait liquide; le premier sert pour les gros ouvrages, comme enduits, scellements, &c. Le second, pour traîner au calibre des membres d'Architecture, tels que des cadres, des corniches, &c; & le troisième, où l'on met beaucoup d'eau, est destiné pour couler, caller, ficher, ou jointoyer les pierres.

De la Chaux en général.

De la
Chaux.

La chaux (*d*) diffère du plâtre en ce qu'elle ne peut agir seule pour la liaison des pierres, & qu'il lui faut d'autres agents pour la faire valoir, tels que le sable ou le ciment, dont nous définirons les propriétés, après avoir parlé de celle de la chaux.

(*d*) Chaux, du Latin *calx*. On appelle vive celle qui bout dans le bassin en la détrempant; & fûlée ou éteinte, celle que l'on conserve après qu'elle a été détrempée.

La pierre la plus dure est la plus propre à faire de bonne chaux (e), & l'on ne doit se servir de pierre tendre, qu'au défaut de l'autre. La bonne ou médiocre qualité de la pierre, une fois reconnue, on la fait cuire, ou calciner au four; ensuite on la détrempe avec de l'eau, & on la mêle avec du sable, ou du ciment, pour en faire du mortier. Le charbon de terre vaut beaucoup mieux pour la cuisson de la chaux, que le bois; car non seulement la cuisson en est plus prompte, mais la chaux en est plus grasse & plus onctueuse. Les effets de la chaux sont de lier, d'attacher, & d'accrocher ensemble les différens matériaux que l'on veut unir les uns avec les autres. Le moyen de connoître sa bonne qualité après la cuisson, c'est de mêler un peu de cette chaux réduite en cendre avec de l'eau, que l'on bat un certain tems; & si l'on s'aperçoit qu'après avoir été ainsi battue, elle s'unisse comme de la colle, ce sera une preuve de sa perfection; au contraire, si après avoir été battue, elle ne se liot point, ce seroit une preuve qu'elle auroit été dépourvûe d'une trop grande partie de ses fels par la cuisson.

De la chaux en général.

Selon Philibert Delorme, la meilleure maniere de connoître la qualité de la chaux, c'est d'examiner, lorsqu'elle est cuite, si elle est blanche & grasse, si elle sonne comme un pot de terre, si étant mouillée, sa fumée est abondante & fort épaisse, & si elle s'attache fortement au rabet lorsqu'on la détrempe: ce sont, selon cet Auteur, les signes ordinaires de sa bonté.

La qualité de la pierre peut contribuer beaucoup à la bonté de la chaux; car il est certain que la grande abondance de fels que contiennent certaines pierres, contribue à la rendre meilleure, mais aussi l'on peut dire que la maniere d'éteindre la chaux, avant que de la lier avec le sable ou le ciment, peut réparer les vices de la pierre, qui ne se rencontre pas également bonne dans tous les lieux où l'on a occasion de bâtir; c'est pourquoi après avoir considéré que la pierre à chaux, avant que d'être cuite, est d'une consistance solide, & qu'au sortir du four elle devient tendre & farineuse, examinons-là dans la maniere de l'employer, afin de nous rendre compte comment elle reprend son premier état par le secours du sable ou du ciment.

De la maniere d'éteindre la Chaux.

La premiere attention que l'on doit avoir pour éteindre la chaux, est de nétoyer le terrain que l'on destine pour son bassin, ensuite d'avoir une quantité d'eau suffisante pour la bien dissoudre. L'usage ordinaire pour les ouvriages de précaution, est de la broyer dans un premier bassin que l'on tient plus élevé que le second destiné à contenir une provision proportionnée à l'importance du bâtiment que l'on doit construire. Ce premier bassin sert à retenir les corps étrangers, qui auront pû se trouver dans la chaux vive, afin de ne faire passer dans le second bassin que ce qui doit y être reçu. Pour cela on a soin de mettre dans la tranchée qui communique aux deux bassins, une grille de bois ou de fer, qui retient toutes les parties grossieres. Ces précautions une fois prises, l'on tourmente la chaux à force de bras avec un grand bâton, au bout duquel est une espece d'arc de cercle, que les Ouvriers appellent rabet. Après avoir été ainsi agitée pendant un certain nombre de jours, on la peut employer sur le champ, ou bien l'on a soin de la couvrir avec du sable; ce qui fait qu'on peut la garder plusieurs mois sans qu'elle perde sa qualité.

De la maniere d'éteindre la chaux.

La maniere de l'éteindre demande beaucoup d'attention, trop d'eau la noye & l'affoiblit, & trop peu la brûle; d'ailleurs toutes les eaux ne sont pas propres à

(e) Lorsque l'on peut employer du marbre pour faire de la chaux, elle est beaucoup meilleure que toute autre. Les cailloux qui se trouvent dans les montagnes ou dans les torrens, les ravines, &c. sont aussi fort propres à faire de la chaux, aussi bien que certaines pierres dures qui se trouvent dans les campagnes, & qui imitent celle de meuliere; Boulogne près de Paris fournit aussi une pierre jaunâtre fort propre à faire de bonne chaux.

De la
chaux.

éteindre la chaux, celles de riviere & de source sont les plus convenables, celles de puits ont leurs défauts : elles peuvent cependant être de bon usage, mais il ne faut pas s'en servir au sortir du puits ; il est nécessaire de les laisser séjourner quelques jours, pour leur ôter leur première fraîcheur qui ne manqueroit pas de resserer les pores de la chaux, & de lui ôter son activité. Il faut éviter principalement de se servir d'eau bourbeuse ou croupie. Celle de la mer, selon quelques-uns, n'est point propre à détrempier la chaux, ou l'est bien peu, par la raison qu'étant salée, le mortier fait de chaux détrempée de cette eau, seroit difficile à sécher. D'autres au contraire, prétendent qu'elle fait de bon mortier, pourvu que la chaux soit forte & grasse, parce qu'alors les sels marins, quoique de différente nature, concourent à la coagulation du mortier ; au lieu que si elle est foible, ces sels détruisent ceux de la chaux, comme leur étant inférieurs. La chaux n'étant pas capable par elle-même d'unir les pierres ensemble, à cause de sa fluidité naturelle, l'expérience a fait connoître qu'il étoit nécessaire d'y joindre d'autres matieres pour la seconder : le ciment & le sable sont les agents que l'on a reconnu les plus propres à faire valoir la propriété de la chaux. Examinons leur vertu commune dans la construction.

Du Sable.

Du Sable.

Le sable (*f*) est une matiere qui differe des cailloux & des pierres, & que l'on connoit sous le nom de gravier. Il est diaphane ou opaque, gros, moyen, ou petit, rude, âpre, raboteux, & sonore, selon la différente qualité des sels dont il est formé, & des différents terrains où il se trouve.

Il y a deux especes de sable, l'un de riviere qui est jaune, rouge, ou blanc ; & l'autre qui se tire des sablonnières, ou des fouilles des terres, lorsque l'on construit les fondations d'un bâtiment ; ce qui lui fait donner le nom de sable de cave ; celui-ci est noir, & peut être bon lorsqu'il a été séché quelque tems à l'air. On en distingue aussi de deux sortes ; l'un que l'on nomme sable mâle, qui est d'une couleur plus foncée & plus égale dans un même lit ; l'autre de couleur plus pale & inégale, que l'on nomme sable femelle.

Le sable de riviere est le plus estimé pour faire de bon mortier, ayant été battu par l'eau, & se trouvant par-là dégorgé de toutes les parties grossieres dont il tire son origine. Il est aisé de concevoir, que plus le sable est graveleux, & plus il est propre par ses cavités & la vertu de la chaux, à s'agrafer dans la pierre, ou le moilon, à qui le ciment fait de chaux & de sable, sert de liaison ; que si au contraire on ne choisit pas un sable dépouillé de toutes parties terrestres, il est plus doux, & par conséquent plus humide & capable alors d'amortir & d'émousser les sels de la chaux, en empêchant le ciment fait de ce sable, de s'incorporer aux pierres qu'il doit unir ensemble & rendre indissolubles. Le sable de la mer n'est pas plus propre à faire de bon mortier, que son eau n'est bonne à faire de de la chaux, étant naturellement plus limoneux que graveleux ; ce qui fixe trop tôt les esprits ignés de la chaux.

Pour que le sable à faire du mortier soit de bonne qualité, il faut qu'il soit assez sec pour qu'après l'avoir manié il ne reste aucunes parties terreuses dans la main. On peut encore en faire l'épreuve, en jettant de ce sable dans un vase d'eau claire : si après l'avoir brouillé, l'eau est bourbeuse, ce sera une preuve qu'il est terreux, si au contraire cette eau reste nette, ou peu trouble, on pourra le mettre en usage.

(*f*) Du Latin *fabulum*, terre graveleuse.

Du Ciment.

Le ciment (*g*) n'est autre chose que de la tuile concassée : à son défaut, l'on se sert de brique, que l'on pulvérise; mais comme par sa nature elle est plus terreuse & plus tendre que la tuile, elle est moins capable de résister au fardeau, & moins estimée que le ciment, qui dans son origine est fait de terre glaise, dont il est bon de dire quelque chose, à cause de son analogie avec la tuile dont le ciment est fait.

Du Ci-
ment.

La glaise (*h*) est une masse de terre, qui par les pluies, ou les sources souterraines, a été changée de simple terre qu'elle étoit, en un corps lié & visqueux, rempli de sels vitrioliques & de soufre. Ce changement se fait par les pluies qui tombant sur la terre, la pénètrent, l'imbibent, & y portent tous les sels & les sours dont elles sont empreintes, lesquels s'y filtrant, viennent à se fixer sur les terres disposées à se convertir en glaise : elles deviennent massives & grasses, tant par l'assemblage de ces parties salines & sulphurées, que par leur humidité naturelle, qui resserre leurs pores, de façon que cette terre glaise, ainsi formée, reste toujours humide & fraîche. Or il est aisé de concevoir qu'étant composée de sels piquants & caustiques, elle acquiert par le secours de la chaux, la faculté de s'agrafer à tous les autres minéraux, lorsqu'elle a été cuite au four, & ensuite pulvérisée, pour devenir ciment; d'où il faut conclure que le ciment ayant pour principe la glaise, & retenant la causticité de ses sels, il ne peut manquer d'être fort tenace, & bien plus propre à faire du mortier que le sable. En un mot, la sermeté de sa substance le rend plus propre à résister au poids le plus lourd. Par la pulvérisation & le concassement, il reçoit différentes configurations, & conséquemment ses inégalités & la multiplicité de ses angles sont qu'il peut mieux s'encastrer dans les différents minéraux qu'il doit unir, principalement lorsqu'il est chargé de la chaux dont il soutient l'action par ses sels, & qui l'ayant entouré lui communique les siens, de façon que les uns & les autres s'animent, & par leur onctuosité mutuelle, s'insinuent dans les pores de la pierre, & s'y incorporent intimement.

En considérant les sels de ce dernier, & l'esprit de la chaux, qui agissent de concert, il est aisé de concevoir qu'ils coopèrent à recueillir & à exciter ceux des minéraux auxquels on les joint, de manière qu'un mortier fait de ciment & de chaux de bonne qualité, est capable, même dans l'eau, de rendre toute la construction indissoluble.

Du Mortier.

Par le mortier (*i*), nous entendons la réunion de la chaux avec le sable ou le ciment : c'est de cet alliage que dépend toute la bonté de la construction. Le premier soin consiste à bien éteindre la chaux, comme nous l'avons expliqué. Le second, à choisir du sable de la meilleure qualité. Le troisième, à défendre aux ouvriers, lorsqu'une fois ils ont mêlé le sable ou le ciment avec la chaux, de remettre de l'eau nouvelle pour corroyer le mortier; car si l'on y en introduit de nouvelle, elle surcharge & assouplit les esprits de la chaux.

La dose du sable avec la chaux, est encore une qualité essentielle du mortier. On se trompe lorsqu'on dit qu'une partie de chaux vive suffit sur deux (*k*) de

Du Mor-
tier.

(g) En Latin *testa usita*.

(h) Glaise, du Latin *gleba*, motte de terre, ou *argilla*, argille, terre grasse.

(i) Du Latin *mortarium*, qui signifie selon Vitruve, plutôt le bassin où l'on détrempe le mortier, que le mortier même.

(k) Trois cinquièmes de sable suffisent quelquefois sur deux cinquièmes de chaux, selon qu'elle soignée plus ou moins; car lorsqu'elle est faite de cailloux ou de pierres très-dures, l'on peut mettre jusqu'à trois quarts de sable sur un quart de chaux; mais il est rare d'avoir de la chaux assez grasse pour porter tant de sable.

Du mortier.

fable, parce que quelquefois le fable dont on est obligé de se servir, est d'une telle aridité, que l'un & l'autre, moitié par moitié, seroient à peine de bon mortier. Quelquefois aussi, la chaux peut n'être pas assez bonne pour la mettre par tiers, & cela arrive, lorsque par un trop long séjour la plus grande partie de ses esprits s'est exhalée. La précaution qu'on doit prendre à l'égard de la qualité du fable & de la chaux, pour en déterminer la mixtion qui fait le mortier, doit s'observer pour celui qui est composé de chaux & de ciment. En cas que ce dernier fût fait avec de vieux tuileaux auxquels on reconnoîtroit quelques parties terrestres, ou que ses parties fussent plus émoussées & moins caustiques, l'abondance de la chaux d'une bonne espèce seroit seule capable de remédier aux défauts de la qualité du ciment, ainsi que nous venons de dire qu'elle le seroit pour ceux du fable.

Sans s'arrêter ici à la quantité de l'un & de l'autre, qui ne doit se déterminer, qu'après avoir connu la différente qualité de chacun en particulier, nous dirons qu'il y a trois manières différentes de faire de bon mortier : la première est de le faire avec de la chaux éteinte sur-le-champ, & dans laquelle on corroye le fable ou ciment, pour être employé incontinent : la seconde est de ne mettre en œuvre la chaux avec le fable ou le ciment, que quelque tems après qu'elle a été éteinte : & la troisième est de ne se servir de la chaux, que plusieurs années après son extinction ; mais il faut se ressouvenir que dans les deux derniers cas, il faut composer le mortier fait avec cette ancienne chaux à force de bras, sans y introduire d'eau nouvelle, ainsi que nous l'avons recommandé.

On pourra donc, suivant l'occasion, & selon la nature des ouvrages, se servir de ces trois espèces de mortier, en observant néanmoins de n'en pas employer d'une qualité, lorsqu'il en faut d'une autre ; parce qu'alors il ne produiroit pas l'effet qu'on en auroit attendu, chaque genre de construction exigeant des précautions particulières.

Il y a des cas où lorsque l'on veut que le mortier prenne promptement, on le délaye avec de l'urine, dans laquelle on a détrempé de la suie de cheminée ; & pour rendre le ciment plus solide, on y ajoûte de ces petites écailles de fer qui tombent au bas des forges. Quelques uns estiment qu'en faisant dissoudre du sel armoniac dans l'eau avec laquelle on délaye le mortier, cela lui donne une action aussi prompte que celle du plâtre ; ce qui peut être d'un grand secours pour les ouvrages qui demandent de l'accélération ; d'autres prétendent, que pour faire du mortier impénétrable à l'eau, il faut détrempier la chaux avec de l'huile, avant que de l'unir avec le fable ou le ciment ; on peut se servir de cette composition pour les bassins, réservoirs, &c. Enfin le mortier fait avec la chaux, le fable, ou le ciment, n'est pas le seul auquel on puisse recourir : il s'en fait encore avec de la pozzolane, espèce de poudre, nommée ainsi parce qu'elle se trouve dans le territoire de Pouzzol, en Italie : cette poudre est rougeâtre, & n'est autre chose que de la terre brute mêlée avec le tuf, par les feux souterrains qui sortent des montagnes, aux environs desquelles on la tire. Le mortier fait de cette poudre, est admirable pour les ouvrages de Maçonnerie qui se construisent dans l'eau, aussi bien que celui dans lequel entre la terrasse de Hollande, qui est une terre de couleur grisâtre qu'on trouve près du bas Rhin en Allemagne, & dans les Pays-Bas : elle se fait comme le plâtre, & on l'écrase ensuite, pour la détrempier avec de la chaux : voyez ce que M. Belidor a dit à ce sujet, dans *la Science des Ingénieurs*, Liv. III. Chap. III, IV & V, & dans la seconde Partie de l'*Architecture Hydraulique*, Livre III, Chapitre X, Section I.

De l'excavation des terres.

De l'excavation des terres.

La fouille des terres & leur transport, font toujours un objet très-considérable dans la construction d'un édifice. Faute d'avoir l'expérience nécessaire à ce sujet, on multiplie souvent les fouilles d'un bâtiment, & loin de veiller à une économie très-importante dans la bâtisse, les excavations des terres, leur transport & les fondations coûtent très-souvent la somme que l'on s'étoit proposé de dépenser pour l'ouvrage entier. Ceux qui méprisent la pratique donnent pour excuse que cette partie du bâtiment est tout-à-fait du ressort de l'Entrepreneur; néanmoins il faut convenir que si un Architecte entre dans ce détail, il en résultera deux avantages: le premier, d'empêcher de faire beaucoup plus d'ouvrage qu'il n'en est besoin; le second, que s'il se trouve obligé de bâtir dans un lieu où il n'y a pas d'Entrepreneur habile dans cette partie, il peut ordonner & conduire des hommes qui n'ont souvent d'autre mérite que la main d'œuvre. D'ailleurs il arrive quelquefois que, par économie ou autrement, l'Architecte est chargé personnellement de toute la bâtisse, alors il faut qu'il soit instruit au moins que les fouilles d'un bâtiment se font ou dans toute son étendue, c'est-à-dire dans toute la surface intérieure de ses murs de face, ou en partie; que dans le premier cas, après en avoir déterminé la profondeur, il faut en enlever toutes les terres, & que dans le second il faut seulement faire des tranchées pour fonder l'épaisseur des murs de face ou de refend, où il ne sera pas nécessaire de faire des caves, & qu'ensuite on tracera au cordeau toutes ces tranchées, que l'on marquera avec des repaires, &c; enfin qu'après avoir déterminé & marqué toutes les parties qu'il convient de fouiller dans un bâtiment, c'est dans le transport des terres que l'intelligence est nécessaire, pour obvier à toutes les difficultés qui se rencontrent en pareille occasion; & que le moyen le plus sûr pour les éviter & pour ménager la dépense est de transporter les terres le moins loin qu'il sera possible, ces travaux étant fort longs & très-dispendieux.

La manière la plus ordinaire pour transporter les terres, lorsqu'il y a loin & que ce sont des édifices bâtis dans un Ville, est de les faire voiturer au tombereau, qui contient environ 11 à 12 pieds cubes (1) de terre, ce qui est plus prompt & moins coûteux que si l'on employoit douze hommes avec des hottes, qui ne portent gueres qu'un pied cube, ou douze hommes se servant de brouettes, de bannaux, &c.

La différente situation des lieux, la rareté des hommes, ou le prix des fourages doivent décider de la différente manière de transporter les terres, car il est certain que lorsque l'on bâtit sur une demie côte, les tombereaux ne peuvent être mis en usage à moins que de former des chemins en zig-zag qui adouciissent les pentes, ce qui se pratique dans des ouvrages d'une certaine importance. Il est encore essentiel dans ces occasions d'éviter les détails embarrassans, d'avoir des Inspecteurs habiles, exacts, entendus, & de préférer aux travaux à la journée ceux qui se payent à la toise; autrement les Ouvriers furs de leur gain sont paresseux, les ouvrages traînent en longueur, de sorte que ces fouilles qui doivent précéder la construction, ne se trouvant pas faites dans le tems où les saisons permettent de mettre la main à l'œuvre, la bâtisse en est retardée, & l'on se voit bien avant dans l'hiver avant que d'avoir pu sortir les fondations hors de terre. La saison où l'on fait ce travail, la qualité du terrain d'où l'on tire ces terres, l'éloignement de leur décharge, la vigilance des Inspecteurs, la connoissance du prix de la journée de chaque homme, la provision suffisante d'outils & leur entretien, les relais, le soin

(1) Le pied cube de terre commune pèse environ 95 livres, celui de terre grasse 115, &c. Voyez ci-après le poids des autres matières qui ont rapport à la construction des bâtimens, page 147, note 4.

De l'exca-
vation des
terres.

d'appliquer la force ou l'activité des hommes aux ouvrages plus ou moins pénibles ; toutes ces considérations font le bon ordre & la science de cette partie de la construction , & peuvent seules déterminer le prix d'un bâtiment & le tems qu'il faudra pour mettre ses fouilles en état de recevoir la construction qu'on a résolu de faire, suivant l'importance de l'édifice.

Il faut prévoir deux inconvéniens qui arrivent ordinairement quand on néglige de se rendre compte des différentes observations dont on vient de parler, & que dans l'idée d'aller plus vite & de sauver le coût des excavations d'un bâtiment, on commence par en fouiller une partie sur laquelle on se met d'abord à construire. Le premier, que l'atelier se trouve surchargé d'ouvriers & d'équipages de différentes especes qui demandent néanmoins chacun un ordre particulier ; que d'ailleurs ces Ouvriers qui le plus souvent appartiennent à divers (m) Entrepreneurs dont les intérêts sont différens, s'embarassent les uns les autres, ce qui nuit également & à l'accélération de la fouille des terres & à la construction des fondations. Le second inconvénient est que les tranchées n'étant pas faites de suite, les murs sont faits en des tems & dans des saisons différentes, d'où il arrive que toutes les parties d'un bâtiment qui devoient être élevées ensemble pour tasser également, ayant au contraire été bâties à diverses reprises, on voit des affaissemens, des surplombs, des lézardes, &c, dans la plupart des édifices les plus importants où l'on a préféré la diligence à la solidité.

Sous le nom d'excavation, on ne comprend pas seulement la fouille d'un bâtiment, l'on entend aussi toute celle qu'il convient de faire pour unir & dresser les terrains des avant-cours, des cours & des basses-cours, aussi bien que les terrasses & les jardins des maisons de plaisance, ou de celles qu'on fait bâtir à la ville ; car il n'est gueres possible qu'un terrain que l'on choisit n'ait des inégalités qu'il faut corriger, pour en rendre l'usage plus commode ou plus agréable ; alors il faut, ou le mettre tout de niveau, ou le dresser seulement suivant sa pente naturelle. Dans ce dernier cas, l'on se contente d'abattre les buttes, & de remplir les cavités ; dans le premier, il faut se servir d'un instrument appelé *niveau*, qui facilite le moyen d'en dresser la surface avec tant de précision qu'il ne reste aucune pente dans toute son étendue. Nous n'entrerons point ici dans la pratique de cette opération, on la trouvera dans tous les Auteurs qui ont écrit sur la Géométrie pratique ; nous remarquerons seulement que lorsqu'il s'agira d'un ouvrage de quelque importance, où l'on aura beaucoup de terres à remuer, pour s'assurer de la fidélité des Entrepreneurs, on doit les obliger à laisser des témoins sur le tas, jusqu'à ce que les travaux soient entièrement finis. Ces témoins servent à toiser les voidanges, ou surcharges des terres qu'il leur a fallu enlever ou rapporter suivant l'occasion, lesquelles lui sont payées à la toise cube, contenant 216 pieds, & plus ou moins cher, selon que ces fouilles sont de terres franches (n), de rocailles, ou de roc, que l'on estime de trois manieres : sçavoir, que toute terre, où l'on n'a besoin que du louchet, ou béche, pour l'enlever, est reconnue terre franche, ou ordinaire ; celle où il suffit de la pioche & du pic, est regardée comme rocaille ; & celle où il faut se servir de pic, de coin, de masse & d'éguille, est considérée comme roc.

(m) L'Entrepreneur chargé de la fouille des terres s'appelle Terrassier, ainsi que les hommes qu'il a sous lui à la journée ou à la tâche.

L'Entrepreneur chargé de la construction de la maçonnerie, s'appelle Maçon, du Latin *machio* un Machiniste, à cause de l'intelligence des machines qu'un Entrepreneur doit avoir dans l'art de bâtir ; quelques-uns don-

nent au Maçon le nom Latin *frustor*.

(n) On distingue deux sortes de terres reconnues franches, l'une qu'on appelle terre hors d'eau, qui est celle qui peut se travailler à sec : l'autre, terre dans l'eau, qui ne peut s'enlever sans beaucoup de difficulté ; alors on donne des prix particuliers pour leur fouille & leur transport.

De la maniere de planter un bâtiment.

Planter un bâtiment est une science qui s'acquiert par l'expérience, aussi bien que par la connoissance de la Géométrie; c'est par le secours de cette dernière que l'on peut tracer méthodiquement les tranchées des fondations, & qu'on observe de le situer d'alignement aux principaux points de vue, qui en embellissent l'aspect. Cette observation est si essentielle, qu'il y a des occasions où il vaudroit mieux prendre sur l'exposition pour préférer l'alignement direct des principales issues, que de vouloir, pour ne rien céder à l'exposition, rendre oblique la situation de son édifice.

Maniere de
planter un
bâtiment.

Outre cette attention, l'art de coter les dessins est d'une grande utilité: deux choses y sont également nécessaires, l'une que les parties s'accordent avec les mesures générales, l'autre d'éviter la confusion. On doit exprimer avec exactitude l'ouverture des angles, & donner d'abord des dessins au trait, y supprimer toutes les faillies, qui doivent n'être apparentes qu'au dessus des fondations, ayant soin néanmoins d'exprimer les empattements nécessaires pour recevoir les retours des corps saillants, ou rentrants, ou tout autre corps qui peut contribuer à la décoration ou à la distribution intérieure ou extérieure. Quelques Architectes tracent la cage de leurs bâtiments d'après les mesures du plan du rez-de-chaussée; mais j'estime que les fondations étant une fois élevées, il convient de recommencer les opérations d'alignement pour servir de preuves aux premières, & s'assurer de ne s'être pas trompé; alors on enfonce des pièces de bois assez avant en terre, & à quelque distance des murs de face, pour faciliter les opérations & la main d'œuvre. Ces pièces de bois bien équarries, servent à recevoir des cordeaux (o), qui bien tendus, constatent les épaisseurs des murs & la hauteur des assises, qui s'égalent sur ces pièces de bois, pour assurer les cordeaux, afin qu'ils se tiennent à demeure de niveau, parallèles, à angles droits, obtus ou aigus, selon que l'expriment les cotes du plan. Lorsque ces pièces de bois sont assez près les unes des autres, on les lie ensemble par des plabords qui leur tiennent lieu d'entretoise, pour les empêcher de se déverser, malgré la précaution que l'on auroit pu prendre de les sceller dans la terre par des massifs de Maçonnerie.

De la construction des fondations en général.

La construction des fondations exige une attention infinie. Pour parvenir à leur donner une solidité convenable, il faut considérer leur profondeur & la hauteur des murs qui s'élèvent dessus, afin de régler leur épaisseur: c'est de cette dernière que dépend tout le succès de la construction d'un édifice. *Palladio* recommande de donner d'épaisseur aux murs des fondations, le double de ceux qui sont élevés au dessus, mais l'on a reconnu l'abus de cette pratique: cette grande épaisseur est souvent aussi inutile que leur trop grande profondeur. *M. Bruant*, à l'Hôtel de *Bellisle*, leur a donné les deux tiers, & *Messieurs Mansard*, aux Invalides & au Château de *Maifons*, leur en ont donné la moitié. En général l'épaisseur des murs de fondation doit se régler sur celle des murs du rez-de-chaussée, ayant égard à leur élévation totale; mais lorsqu'il ne s'agit pas d'un édifice considérable, il suffit de donner aux murs de fondation un sixième d'empattement de chaque côté, c'est-à-dire quatre pouces au moins, & six pouces au plus, de plus que l'épaisseur du mur de dessus.

Des fonda-
tions en
général.

(o) Il faut éviter de se servir de la ficelle ordinaire, parce qu'elle est sujette à s'allonger, le fouet ou la ficelle qu'on nomme ligne est la meilleure. On se sert encore de til qui est fait d'écorce d'arbre, & ce til est préférable, parce qu'il ne s'allonge point.

La différente qualité des matériaux qu'on employe pour la construction, est la considération la plus importante pour constater l'épaisseur des murs de fondation, de face, & de refend, leur diversité étant aussi infinie que l'espece des terres sur lesquelles on est obligé d'asseoir les fondations est différente. En général ces terres se réduisent à trois especes, sçavoir, celle de tuf ou de roc, celle de sable, & celle de terre ordinaire. La première est facile à connoître par la résistance que les ouvriers trouvent en la fouillant : la seconde se distingue en deux sortes, l'une qu'on nomme sable ferme & dur, sur lequel on n'hésite point de fonder, l'autre qui est le sable mouvant, dont le peu de solidité ne permet pas de risquer de fonder dessus, sans la précaution d'user de plateformes. La troisième qui se divise en quatre, sçavoir, la terre ordinaire ou franche, la grasse, la glaise, & la tourbe : cette dernière ne se trouve que dans les lieux aquatiques, & est une espece de terre grasse noire & bitumineuse, qui se consume au feu, après l'avoir fait sécher, &c.

Des fondations sur le roc.

Des fondations sur le roc.

Les fondations sur le roc sont celles qui paroissent les plus aisées à fonder, par la sûreté du fond ; mais il n'en faut pas moins de grandes précautions, telles que d'encastrer les assises de pierre dans le roc, de maniere que le ciment puisse les unir ensemble. Lorsque l'on connoît par expérience la solidité du roc, l'on peut réduire les murs à une moindre épaisseur, & y adosser la Maçonnerie, en pratiquant des arrachements suffisants pour recevoir les harpes des pierres, qu'on doit avoir soin de piquer au marteau, afin que dans leur cavité, le mortier employé en certaine quantité, puisse se faire jour, & consolider la nouvelle construction avec le roc.

Lorsque l'on veut bâtir sur des rochers dont la surface est très-inégaie, & éviter d'employer une certaine quantité de pierres que l'on destine à la construction des murs de face, on employe toutes les menues pierres, qui avec le mortier remplissent très-bien toutes les sinuosités du roc, & débarassent l'atelier. Il y en a même qui prétendent que cette construction étoit fort estimée des anciens, & même préférée dans presque toutes les especes de constructions. M. Belidor paroît en faire grand cas & dit l'avoir mise en pratique, & que lorsqu'elle est une fois durcie, elle ne compose qu'un tout si ferme & si solide, qu'elle est exemte de tout affaîssement, soit qu'elle se trouve inégalement chargée par le poids des murs qu'on peut élever dessus, ou que certaine partie du terrain, moins solide que l'autre, cède, ou se détache, comme cela peut arriver dans les différentes occasions de la construction des fondations. Néanmoins j'estime que la construction de pierre de taille, ou de libages, est la meilleure, surtout pour fonder des murs de face, de refend, ou de pignon ; l'on peut à la vérité faire les remplissages de moilons avec du mortier de chaux & de sable, dans le cas où l'on bâtit sur un roc d'inégale hauteur dans l'étendue d'un bâtiment ; on l'on a observé de bander un arc, dont une retombée pose sur ce roc, & l'autre sur un piédroit ou massif, qui atteigne le bon fond, principalement après avoir affermi le terrain à force de le battre, ou avoir posé des plateformes sur sa superficie. Ces pierres même se posent le plus souvent sans mortier (p), en les frottant les unes sur les autres avec du grais & de l'eau, jusqu'à ce que leurs surfaces se touchent dans toute leur étendue, ce qui se continue jusqu'à la hauteur du roc : après quoi l'on bande l'arc, au-dessus duquel on peut élever telle construction qu'il sera nécessaire.

Quand ce sera un mur de terrasse, il faudra affecter des retraites dans le roc, de la hauteur de chaque assise, afin que la construction se trouve posée horizon-

(p) On en a usé ainsi dans la construction des fondations de l'Arc de triomphe du Faubourg St. Antoine, à Paris, talement

talement, d'un poids égal, & toujours à pierres sèches, excepté les extrémités des pierres, qui doivent faire liaison avec le roc.

Fondation
sur le roc.

Avant que de fonder sur le roc, il faut s'assurer de sa solidité; ce qui peut se faire avec une sonde, pour sçavoir s'il n'y auroit pas de cavités dessous, ou quelle carrière qui par le peu d'épaisseur qu'elle auroit laissée au roc, dans l'endroit où l'on voudroit asseoir les fondations, ne permettroit pas d'élever dessus un poids considérable. Dans ce cas, il faut construire des piles, & bander des arcs dans ces cavités ou carrières, afin de soutenir le fardcau (g) de la construction que l'on voudroit élever sur le roc, & d'éviter ce qui est arrivé en bâtissant l'édifice du Val-de-Grace, où l'Entrepreneur ayant trouvé le roc, crût y asseoir avec sûreté ses fondations; mais leur poids fit fléchir le ciel d'une carrière qui se trouvoit dessous, de manière qu'on fut obligé de percer le roc, & de fonder par sous-œuvre des piliers de distance en distance dans la carrière, pour soutenir le poids de l'édifice que l'on voit aujourd'hui. Quelques Architectes, ainsi que Leon Baptiste Alberti & Philibert Delorme, se sont trouvés dans ce cas; & ce dernier rapporte qu'en bâtissant le Château de St. Maur, il se trouva des terres rapportées de plus de 40 pieds de profondeur, que pour éviter la dépense considérable de ces fouilles, ainsi que d'une construction continue, il se contenta de faire faire des excavations d'un diamètre plus ou moins considérable, selon l'épaisseur des murs, & qu'il y fit construire jusque sur le bon fond, des piles distantes de 12 pieds les unes des autres; qu'ensuite il fit bander dessus des arcs en plein ceintre, sur lesquels il fit élever son bâtiment.

Leon-Baptiste Alberti propose cette même manière de fonder des piles avec des arcades, principalement pour les édifices où il se trouve beaucoup de colonnes, afin, dit-il, d'éviter la dépense de faire des fondations au dessous des entrecolonemens, & il veut que ces arcs soient renversés, parce qu'il est impossible de cette manière, que ces piles ne se contretiennent pas les unes avec les autres, en observant que l'extrados de ces arcs soit posé sur le terrain solide, ou sur d'autres arcs bandés en sens contraire.

Des fondations sur le sable.

Pour pouvoir fonder sur du sable avec sûreté, il faut qu'il soit mêlé de cailloux, & que sa masse serrée forme un corps solide & stable. Il arrive quelquefois, malgré cette qualité requise, qu'on fouillant jusqu'à une certaine profondeur, l'on trouve des sources qui bouillonnent & soulèvent le sable, ce qui fait nommer ce dernier, sable bouillant. Alors il ne faut ouvrir les tranchées que partie par partie, & avoir soin de tenir près de soi de la chaux vive & fortant du four, avec du moilon, & lorsqu'on s'aperçoit qu'une source veut s'élever, ou qu'elle commence à suinter, on jette dessus cette chaux, qui en se détrempant, bouche la source en la détournant: sur cette chaux on pose du moilon ou des libages, que l'on scelle avec du mortier, & après avoir surmonté cet obstacle, on élève ses fondations comme à l'ordinaire. Autrement, si l'on est surpris par une source, & qu'on n'ait pas les matériaux dont nous venons de parler, il n'est plus possible de fonder sans épuisement.

Fondation
sur le sable.

Il est nécessaire, avant que de fonder sur le sable, quoique d'une apparence solide, de fonder le terrain sur lequel on veut bâtir; car souvent très-près d'un fond qu'on a crû assez stable pour y asseoir ses fondations, il se trouve des sour-

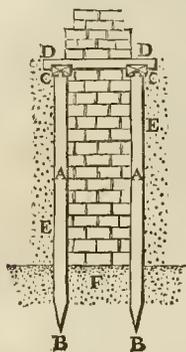
(g) C'est une chose indispensable que de considérer le poids des matières qui doivent être soutenues afin de proportionner la résistance des corps destinés à supporter; raison pour laquelle nous donnons ici le poids des principaux minéraux qui s'employent diversément dans la maçonnerie.

Le pied cube de sable de terre pèse 120 livres, celui de sable de rivière 132, le ciment 127, la chaux vive 59, l'eau douce 70, le mortier 120, l'argile 135, la brique 130, le plâtre 86, la pierre tendre 115, la pierre dure 156, le marbre 252, &c.

Fondation
sur le sable.

ces qui rendent ce sable mouvant, & causent un enfoncement total (r) aux fondements; c'est pourquoi de distance en distance, dans l'étendue de la surface qu'on doit fouiller, il faut pratiquer des cavités, non seulement de la profondeur dont on a besoin, mais encore de quelques pieds au dessous; ce qui peut s'éprouver utilement, en faisant la fouille d'un ou de plusieurs puits.

Lorsque les sables sont trop mouvants, ou que leur profondeur considérable ne permet pas de parvenir au bon fond par une excavation suivie, l'on enfonce aux



deux côtés de la tranchée des palanches A pointues par un de leurs bouts, comme B, que l'on fait entrer de quelques pieds, dans le terrain solide F: leurs extrémités supérieures sont assemblées à tenon & mortoise, dans des chapeaux C, entretenus de distance en distance par des liernes D, pour soutenir la poussée des sables E. Ensuite on continue les excavation jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la solidité du fond, & on construit à l'ordinaire.

Si le bon fond F étoit très-profond, & que la hauteur du sable E fût si considérable que la plus grande longueur des palanches ne pût y atteindre, il faudroit avoir recours à des caisses faites avec des madriers cloués sur des charpentes, que l'on réitéreroit à mesure qu'ils s'enfonceroient jusques à la parfaite solidité du terrain sur lequel on voudroit asséoir sa Maçonnerie. Si l'on trouvoit, en fouillant aussi profondément, une eau abondante, il faudroit pratiquer une grille de bois de charpente, qu'on placeroit dans le fond de la tranchée, & après en avoir rempli les intervalles avec du moillon, du caillou ou de la meulière, on poseroit des plate-formes sur ces grilles, & on élèveroit sa fondation: à moins que par économie l'on ne voulût se passer de plate-formes; mais il faut observer lorsque le terrain est reconnu d'une mauvaise consistance, de faire ces grilles d'un pied au moins plus larges de chaque côté que l'épaisseur des murs en fondation.

Des fondations sur la glaise.

Fondation
sur la glaise.

Il faut éviter autant que l'on pourra de fonder un bâtiment sur la glaise, on en fera plus certain de sa solidité, la glaise étant sujette à des inconvénients si considérables qu'il seroit mieux de l'enlever avant que de fonder, à moins qu'elle ne se trouvât en si grande quantité que les frais n'en devinssent trop considérables. Mais quand on se trouve forcé par quelque raison essentielle de planter un bâtiment dans un terrain glaiseux, il faut sçavoir qu'il est dangereux de tourmenter la glaise, raison pour laquelle les pilotis sont inutiles dans cette occasion; car l'expérience a appris qu'en enfonçant un pieu dans une des extrémités de la fondation où l'on croyoit avoir atteint le bon fond, lorsqu'on en enfonçoit un autre à l'autre bout, le premier fautoit avec violence par le gonflement de la glaise

(r) Pareille chose est arrivée en fondant le bâtiment de la Manufacture de M. Van Robais à Abbeville; après avoir été fondé dans sa totalité, il s'enfonça également d'environ 6 pieds en terre. Cet événement parut surprenant, & donna occasion de chercher la cause d'un affaïssissement si subit & si général; enfin on parvint à découvrir qu'ayant fini de percer ce jour-là un puits, cette ouverture avoit donné de l'air aux sources, & l'on se détermina à le combler, ce qu'on ne put faire, malgré la grande quantité de matériaux qu'on jeta dedans, qu'en enfonçant un rouet de charpente de la largeur du puits, & qui n'étoit

pas percé à jour, de sorte qu'après avoir été descendu jusques au fond, on jeta dessus de nouveaux matériaux jusqu'à ce qu'il fut comblé, mais on s'aperçut en le remplissant qu'on avoit consommé une bien plus grande quantité de matériaux qu'il n'en auroit dû contenir. Après cette opération on continua l'édifice avec succès, & il subsiste encore aujourd'hui. Ce fait m'a été attesté par des personnes du lieu, & Mr. Brisieux, homme aussi sage qu'éclairé, fait mention de cet événement singulier dans son Traité de l'Art de bâtir les maisons de campagne, page 62.

qui se trouvant ferrée, & étant d'une matiere visqueuse qui n'avoit pas le pouvoir d'agrafer les surfaces du pilotis, le défichoit à mesure qu'on enfonçoit celui qui lui étoit opposé. D'ailleurs il se trouve souvent sous les lits de glaise un si mauvais terrain qu'il faudroit des pieux d'une longueur trop considérable pour pouvoir atteindre un fond stable & solide.

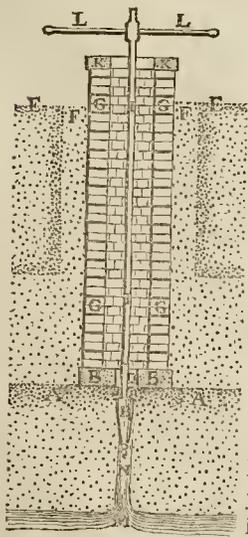
Tous ces inconvéniens, lorsqu'on a fait l'épreuve d'un terrain de cette nature sur lequel on veut asséoir un bâtiment, font prendre le parti de creuser 3 ou 4 pieds seulement d'un parfait niveau dans la profondeur de la glaise, & d'y poser une grille composée de longues pieces de bois de 10 à 11 pouces de grosseur, assemblées tant plein que vuide & à queue d'aronde, sous toute l'étendue des murs de fondation, sur laquelle on pose de plat des madriers de trois à quatre pouces d'épaisseur chevillés sur la grille. On y assied la maçonnerie faite de libage avec uniformité, de sorte que l'on ne pose pas une deuxième assise de libage avec ne soit construite dans tout le pourtour du bâtiment, afin de procurer à son édifice un tassement égal, & que le terrain de dessous l'argile ne soit jamais pressé plus d'un côté que de l'autre.

Lorsque le bâtiment qu'on veut élever sur un terrain que l'on sçait être glaiseux, n'est pas considérable, l'on en pose quelquefois les premieres assises sur la terre ferme, qui ordinairement se trouve sur la glaise de la hauteur de 3 ou 4 pieds, cette terre se trouvant quelquefois assez affermie par la liaison des racines & des herbes qui en occupent la surface; néanmoins il faut observer que cette pratique n'est bonne que pour une aile de bâtiment de peu d'importance dépendant d'un grand édifice pour lequel on auroit pris la précaution dont nous avons parlé.

Au reste les terrains de glaise ont cela d'avantageux qu'il est rare que les eaux incommodes dans la batisse, la glaise arrêtant l'eau par-dessus & par-dessous, de maniere qu'il n'est pas étonnant de la voir séjourner en assez grande abondance sur le sommet des montagnes, pendant qu'il est difficile de pratiquer des puits dans les vallées sans une dépense très-considérable.

Pour y réussir il faut premierement percer ce puits jusques à la glaise ferme A, qui a quelquefois 20 ou 30 pieds de profondeur, puis y poser une pierre bien horizontale B, & percée à jour d'un trou D de 8 à 9 pouces de diamètre, & asséoir sur cette pierre la construction du mur G qu'on élève jusques à trois pieds au dessus de l'extrémité supérieure de la terre E, en observant de faire un conroi de glaise F de deux pieds d'épaisseur entre le mur G & la terre E. Après cela par le trou D on enfonce un gros tariet H dont le poinçon ou essieu I s'élève jusques au-dessus de la margelle K, où se trouvent placés les bras de la manivelle L qui étant tournée à force d'hommes fait percer la glaise qu'on enleve au mannequin jusqu'à ce qu'il se trouve de l'eau M: cette eau monte avec abondance dès qu'elle a pris l'air par le trou de la glaise N. Lorsqu'on veut nettoyer le puits, on rebouche le trou D avec un tampon,

Construction des puits percés dans la glaise.



on en épuise l'eau, & on la laisse revenir ensuite en ôtant le tampon. Quand la profondeur de la glaise à percer est beaucoup plus considérable qu'on ne se l'étoit imaginé, alors on allonge l'axe de l'essieu I avec des barres de fer bien clavetées & boulonnées; la longueur de cet essieu est entretenue par des chassis de charpente de 10 à 12 pieds d'intervalle, selon que la profondeur du puits l'exige.

Des fondations dans les lieux marécageux.

Fondation
dans des
lieux ma-
récageux.

De tous les terrains dont nous avons parlé, les lieux marécageux sont les plus impraticables, les plus mal sains & les plus dispendieux. Lorsque par une nécessité indispensable on est obligé de fonder dans ces sortes de terrains, il faut premièrement faire les tranchées des fondations très-larges, & pour empêcher l'éboulement des terres, il en faut soutenir les côtés par des dosses (1) & des clayes bien étrefillonnées, & enduites de limon de terre grasse, de mousse, &c; secondement en épuiser l'eau avec une pompe jusqu'à ce qu'on en trouve le fond; troisièmement, couvrir de sable le fond ou la bourbe; quatrièmement enfin, former plusieurs files de pierres pour y recevoir une grille & des plate-formes, & fonder ensuite comme dans toute autre occasion. Au défaut de pilotis, l'on peut se contenter d'encaissemens, ainsi que nous en avons parlé en décrivant la maniere de fonder sur le sable; mais comme l'eau peut être fort abondante, & qu'alors l'on est obligé de faire des épuisemens continuels, & de construire des batardeaux, les pilotis dans ces occasions sont une suite nécessaire de ce genre de construction. Presque personne n'ignore la maniere d'enfoncer les pilots au refus du mouton, de les réceper, de les revêtir de leur chapeau & plate-forme; c'est pourquoi nous n'entrerons pas ici dans ce détail; d'ailleurs ceux qui n'en auront aucune connoissance trouveront suffisamment à s'instruire sur cet article dans les Livres qui traitent de la construction, & principalement dans l'Architecture Hydraulique de M. Belidor, qui a donné sur cette partie du bâtiment, ainsi que sur la maniere de fonder dans toutes sortes de terrains, des principes & des dissertations aussi utiles qu'intéressantes. Nous dirons seulement ici que le bois de chêne est reconnu le meilleur pour les pilots, qu'il se durcit à l'eau, & qu'il dure par conséquent plus que tout autre; cependant, selon le sentiment de quelques-uns, le bois d'aune qui croît dans les lieux humides y est aussi très-propre lorsqu'on l'a fait passer au feu avant que de l'employer. Malgré cette opinion on ne doit néanmoins en faire usage qu'au défaut du chêne, excepté seulement pour les racinaux, les chapeaux, les plate-formes, &c. Quand la charge du bâtiment doit être considérable, il faut donner au diamètre des pieux la douzième partie de leur longueur, à moins qu'il ne faille employer des pieces de 18 ou 20 picds, à qui alors 13 à 14 pouces de diamètre suffisent, en observant de les planter plus drus que lorsqu'ils ont une grosseur proportionnée à leur longueur. Ces pieux doivent être frétés par le haut, & armés d'une pointe de fer à trois branches par le bas, &c.

Des fondations sur un terrain ferme.

Fondation
sur un ter-
rain ferme.

Après avoir parlé de la sujettion des différens terrains sur lesquels on se trouve obligé de fonder, il paroît nécessaire de dire quelque chose de celui qui ne présente pas tant de difficultés. Ayant pris connoissance de la hauteur & de l'épaisseur des murs qu'on doit fonder, on fera les tranchées auxquelles on observera des taluds intérieurs de la douzième partie de leur largeur, & lorsqu'on aura trouvé le tuf, on posera une assise de libage à pierres sèches, & l'on élèvera ensuite alternativement jusques à fleur de terre, des pierres à carreaux (1) & boutisses (2), & dont les interstices seront remplis de moillons posés à bain de

(1) Dosses, que Vitruve appelle en Latin *materies*, grosses planches comme des madriers, qui servent pour échafauder.

(2) Carreau, que Mr. Belidor appelle *panneresse*, est une pierre dont le parement a plus de largeur que la queue n'a de profondeur, & qui se pose alternativement

avec la boutisse pour faire liaison.

(2) Une pierre boutisse est celle dont la plus grande longueur est dans le corps du mur, & qui a plus de queue que de parement; l'on observe même, lorsque les murs n'ont pas une trop grande épaisseur, que la boutisse faite parpaïn, c'est-à-dire qu'elle fasse les deux paremens du mur.

mortier

mortier. Lorsque ces murs de fondation renferment des caves dans l'intérieur du bâtiment, leurs parements se font de moilons piqués, ou bien équarris, & jointoyés avec soin. Quand, pour trouver le fond, on est obligé de fouiller très-avant, l'on pratique de doubles caves les unes sur les autres, ou pour éviter la dépense, on construit dans les fondations des arcades, ainsi que nous en avons déjà parlé, page 149. Elles épargnent la matiere, & assurent une solidité immuable à tout l'édifice, &c.

Après avoir parlé des différens terrains sur lesquels on peut fonder un bâtiment, nous allons donner quelques détails particuliers concernant la construction des murs, des voûtes, &c.

Des murs en général.

Nous avons dit que selon la qualité du terrain & la diversité des Provinces, l'on faisoit usage pour la construction des murs, de pierre de taille, de moilon, de brique, de grès, de cailloux, &c. De tous ces différens matériaux, les pierres sans contredit tiennent le premier rang; mais comme il n'est pas toujours possible d'en avoir une assez grande quantité à sa disposition, & que d'ailleurs ce genre de construction coûte fort cher, on a très-souvent recours aux autres, devant néanmoins observer dans les murs faits de moilon ou de brique, de pratiquer des chaînes de pierre de taille, dans les encoignures & sous les poutres, qui à cet effet sont nommés jambes sous poutre.

Pour réussir à donner une parfaite solidité aux murs, il y a cinq observations essentielles à mettre en pratique: la première, que les premières assises hors de terre, soient de pierre dure, afin qu'elles résistent à l'humidité: la seconde, que les pierres d'un même rang d'assises, soient de même qualité, afin que le poids de la partie supérieure, qui charge également sur la partie inférieure, trouve une résistance égale: la troisième, que toutes les pierres & moilons soient bien liaisonnées, & employées dans un parfait niveau: la quatrième, que lorsqu'on emploiera du plâtre pour les scellemens du moilon, on doit laisser un intervalle entre leur arrachement & celui des chaînes de pierre, afin de donner la facilité aux pierres de faire leur effet, le plâtre étant sujet à pousser pendant les premiers jours qu'il est employé, & lors du ravalement général, on remplit ces interstices: la cinquième, que quand les murs ont une très-grande élévation, & que l'on craint que la réitération du poids des planchers qui portent dessus ne les affoiblissent, ou n'affaillent leur construction, il faut, principalement dans les murs mitoyens, pratiquer des arcades, qui servent de décharge; pour cela l'on peut se servir des chaînes de pierre, ou jambes sous poutre, pour les piédroits de ces arcades, ainsi qu'on l'a observé au Louvre. Les anciens, à la place de ces arcs, traversoient leurs murs par de longues pièces de bois d'olivier, tout autre ne pouvant sympathiser avec le mortier, ou le plâtre.

Des murs de face & de refend.

Lorsque l'on construit des murs de face en pierre de taille, il est mieux de faire en sorte que les assises soient d'une égale hauteur, & il faut observer, que les joints des parements (x) soient les moins ouverts qu'il est possible. Les anciens apportent beaucoup d'attention pour les parements de leurs murailles, ils en rendoient les joints presque imperceptibles, les bâtissant pour la plupart sans mortier, & les appareillant avec tant de précision, que leur propre poids leur procuroit une fermeté suffisante. Quelques-uns croient au contraire qu'ils laissoient

(x) On entend par parement d'une pierre, la partie extérieure ou intérieure apparente du mur.

Des murs
de face &
de refend.

lors de la bâtisse, sur tous les paremens de leurs façades un pouce de charge, qu'ils remettent à retondre dans le ravalement total; ce qui paroît se contredire avec la description des anciens ouvrages dont l'Histoire fait mention. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'appareil est une des parties essentielles de la construction, & qu'il est dangereux de laisser trop de joint aux pierres, non seulement parce qu'ils font un effet désagréable à l'œil, mais aussi parce qu'ils sont contraires à la solidité. Car si l'on se sert de mortier, pour jointoyer les pierres, & que ces dernieres soient d'une qualité tendre, le mortier d'une espece plus dure, se fait autant de cellules dans les pores de la pierre; ou si au contraire l'on fait usage du plâtre, cette matiere plus tendre que toutes les especes de pierres, se trouve pulvérisée par le poids de l'édifice, de maniere que venant à tasser, les arrêtes des assises, qui viennent à se toucher, s'éclatent (y). C'est ce qui fait que pour accélérer dans les bâtimens qui ne sont pas d'une grande importance, on calle chaque assise avec du bois, & que dans ceux qui sont plus considérables on se sert de lames de plomb (z), après quoi l'on fiche & jointoie entre ces calles, ce qui n'est jamais ni aussi solide ni aussi agréable à la vue, ainsi qu'on peut le remarquer dans la plupart des édifices modernes, à l'exception du bâtiment de l'Observatoire que nous avons déjà cité, & de la Fontaine de la rue de Grenelle, toute bâtie de pierre des carrieres de Conflans-Sainte-Honorine, qui ne cede en rien pour la beauté de l'appareil & la solidité de la construction à tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait pour la bâtisse.

L'épaisseur des murs de face doit être proportionnée à leur hauteur; cependant il suffit de leur donner (lorsqu'ils sont bâtis suivant l'art) deux pieds d'épaisseur sur dix toises d'élévation, en observant de les élever à plomb par dedans, & de leur donner environ six lignes par toise de retraite en dehors, & en supposant qu'on soit obligé de leur donner des retraites des deux côtés, il est nécessaire d'observer que l'axe du mur tombe à plomb de celui des fondations. Au reste il ne suffit pas de proportionner l'épaisseur des murs de face & de refend à leur élévation, il faut encore considérer la charge qu'ils ont à porter, telle que le poids du comble, celui des planchers, la poussée des voûtes, aussi bien que dans les premiers le vuide des arcades & des croisées, & dans les autres les percemens des portes, les tuyaux des cheminées, le scellement des poutres, des solives, des sablières, des corbeaux, &c. considérations qui doivent déterminer à donner des épaisseurs dissemblables à tous ces murs, quoique d'une même espece. Par exemple les encoignures des murs de face, des avant-corps, des pavillons & des extrémités d'un bâtiment, doivent non-seulement être construites en pierre de taille, ainsi que nous l'avons déjà observé, mais aussi elles doivent avoir plus d'épaisseur à cause de la poussée que produisent les croupes des combles pour la décharge des eaux, &c; inégalité qui se repare dans l'intérieur du bâtiment par les revêtissemens des lambris, & en dehors par les faillies des corps qui entrent dans l'ordonnance de la décoration extérieure. Les murs de refend doivent aussi recevoir différentes épaisseurs, selon que, relativement au diamètre des picces, on sera obligé d'employer des bois d'une grande longueur & d'une grosseur proportionnée, ce qui conséquemment procurera une charge plus considérable & une portée qui étant plus grande traverseroit le mur s'il étoit d'une épaisseur ordinaire. Ou bien lorsque l'un de ces murs étant destiné à recevoir dans son épaisseur plusieurs percemens de tuyaux de cheminées qui montent de fond, qui ne sont séparés que par des languettes, & dont les fouches s'élevent toujours fort au-dessus des entablemens, il doit par conséquent avoir une plus grande épaisseur que ceux

(y) Pour empêcher cette défecuosité, lorsqu'on s'apperçoit qu'un mur de face vient à tasser, avant le ravalement on donne un coup de scie de deux pouces environ de profondeur.

(z) Comme on l'a pratiqué à la construction du Périsstyle du Louvre, au Château de Maisons, à celui de Clagny, &c.

qui n'auroient à porter que leur propre poids & quelques scellemens qui pour l'ordinaire sont comptés pour peu de choses; ou enfin lorsque ces murs de refend servent de cage à des escaliers dont les voûtes, les rampes, & le mouvement continuel qu'ils souffrent, exigent qu'ils soient retenus par des murs dont l'épaisseur réponde à leurs différentes sujettions.

Des murs de terrasse.

Les murs de terrasse diffèrent des précédens en ce que non-seulement ils n'ont qu'un parement, mais parce qu'ils doivent soutenir les terres contre lesquelles ils sont adossés. Il s'en fait de deux especes, les uns que l'on tient fort épais, mais qui coûtent extrêmement; d'autres que l'on fortifie avec des contreforts (♣) ou éperons pratiqués pour soutenir une partie des terres, aussi bien que pour en retenir la poussée.

Des murs de terrasse

Lorsque l'on veut construire un mur de terrasse dont l'objet est de retenir les terres d'un sol fort élevé, comme celles de la grande avant-cour du Château de Meudon, il faut prendre la précaution de rapporter les terres dont on aura besoin à quelques pieds près du mur qu'on doit élever, ayant soin de les affermir en les battant, & en les arrosant autant de fois qu'on en aura amené de la hauteur d'environ un pied, en observant de les incliner du côté du terrain pour les empêcher de s'ébouler, & si ces terres rapportées sont de différentes qualités, il faut avoir attention d'en charier & d'en mettre à part une certaine quantité d'une même espece pour remplir les cavités voisines du mur de terrasse. Sans cette précaution, s'il falloit affermir les terres rapportées après la construction de ce mur, il seroit à craindre que cette opération n'en ébranlât la solidité. Les murs de terrasse doivent être à plomb du côté des terres, & inclinés du côté opposé. Quelques-uns leur donnent de talud la huitième partie de leur hauteur; mais comme cette pente est considérable, & qu'elle expose leur parement à la rigueur des saisons, il suffit de leur donner la septième partie, & d'établir leur épaisseur à l'extrémité de leur sommet à la sixième partie de leur hauteur, lorsque l'on ne fera point usage de contreforts, autrement l'on pourra réduire leur épaisseur à la neuvième partie de la hauteur, en observant de ne donner d'écartement à ces contreforts que la hauteur totale des murs, &c.

Des Voûtes.

En général l'on compte trois especes de voûtes, celles en plein ceintre, celles surbaissées, & celles surmontées (a). Nous avons dit ailleurs que les deux premières sont les plus usitées, néanmoins la plupart des Auteurs qui ont écrit de la construction relativement à la pratique, ont donné une règle commune pour trouver la largeur des piédroits des trois especes de voûtes, elle se fait de cette maniere.

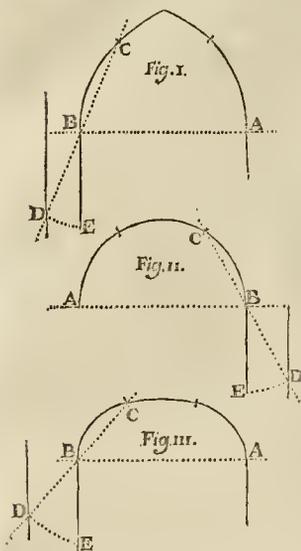
(♣) Contreforts ou Eperons, appellés par Vitruve *antrixides & erisinae*.

(a) Quoique dans la construction les voûtes se réduisent à ces trois especes, elles empruntent différens noms, selon la diversité de leur figure & de leur usage. On les distingue par grandes voûtes, petites voûtes, & doubles voûtes. On entend par les premières celles qui couvrent les principales pieces d'un bâtiment considérable, tel que la nef d'une Eglise, une grande Chapelle, un grand Sallon, une Gallerie, &c. Les secondes ne sont faites que pour couvrir quelques-unes des parties de ces grandes pieces, telles qu'un passage, une

porte, une croisée, une rampe, &c; & l'on entend par les troisièmes celles qui étant construites au-dessus d'une autre pour la décoration extérieure & intérieure d'un édifice, forment une section entre la convexité de l'une & la concavité de l'autre, comme au dôme des Invalides, à Paris. Toutes ces especes de voûtes sont ceintrées par leur profil, & se soutiennent en l'air par l'art du trait dont elles sont composées.

Conformément à la diversité de leur figure & à leurs différentes sujettions, on les appelle voûtes à lunettes, biaisés, rampantes, sphériques, voûtes d'arrête, en arc de cloître, sur le noyau, d'ogive, à compartimens, &c.

DES VOÛTES.



Partagez les arcs AB en trois parties égales & de BC tirez la sécante CD , en faisant BD égal à CB ; du point B comme centre, décrivez l'arc ED , alors cet arc donnera l'épaisseur du piédroit. Par cette pratique, il est aisé de concevoir que le piédroit de l'arc surmonté, Figure première, a moins d'épaisseur que celui du plein ceintre, Figure deuxième, & celui-ci moins que le surbaissé, Figure troisième, mais cette pratique n'est bonne à suivre que lorsque la hauteur des voûtes est à leur largeur comme 3 est à 2; car il est très-essentiel dans toute autre occasion, ainsi que le remarque M. Belidor, d'avoir égard à l'épaisseur des voûtes & à la hauteur des piédroits, qui variant selon la diversité des occasions, doivent par conséquent donner aussi plus ou moins d'épaisseur aux piédroits. J'avois dessein d'entrer dans le détail de cette partie de la construction, mais les bornes que je me suis prescrites dans cette Introduction ne me le permettent pas; d'ailleurs cette partie est traitée avec toute la clarté possible dans la *Science des Ingénieurs* de M. Belidor, relativement à la théorie & à la pratique; c'est pourquoi je renvoie

d'autant plus volontiers à cet excellent Ouvrage, qu'il se trouve répandu dans les mains de tous les amateurs, & qu'il ne sçauroit être acquis avec trop d'empressement par les personnes qui font ou veulent faire leur profession de l'Architecture Civile ou Militaire.

Il se fait aussi des voûtes plates qu'on nomme à platebande, & qui sont d'usage dans les grands édifices où l'on introduit des Péristyles, tels que celui du Louvre, ou des plafonds très-méplats, tels que celui du Vestibule de l'Hôtel de Maignon, à Paris, dont les claveaux doivent être décrits du sommet d'un triangle équilatéral, ainsi que ceux des arcs en plein ceintre & surbaissés qui doivent tendre aux foyers qui en ont déterminé la recherche. Pour la propreté de l'appareil dans les platebandes droites du côté de leur parement, on affecte que les joints soient perpendiculaires, comme on le remarque au Louvre, ce qui n'affaiblissant pas la solidité, donne à l'édifice une hardiesse apparente qui tient du merveilleux. (b)

Les caves, les puits, les citernes, les chaudières d'aisances, &c, exigent en particulier différentes sujétions dans leur construction. Pour s'en instruire, on pourra avoir recours aux Auteurs qui en ont traité; cependant, pour rendre plus intéressante la description des édifices qui composent ce recueil, je me réserve de parler de cette partie du bâtiment, selon que les matières s'en présenteront, & j'aurai soin de les rassembler dans une table alphabétique, ainsi que je l'ai annoncé dans la Préface.

Pour finir la partie de la Maçonnerie, j'ajouterai qu'en général on en distingue

(b) Pour la satisfaction des curieux, & aider l'intelligence des personnes qui me sont confiées pour l'instruction des arts, relativement à la pratique qu'ont enseignée Philibert Delorme, le Pere Dérand, La Rue, &c, & aux principes de la théorie de Messieurs Belidor & Frezier, j'ai rassemblé une collection complète de toutes les piéces de trait qui appartiennent à l'art de bâtir, lesquelles présentent à l'esprit tous les genres de voû-

tes, trompes, descentes, &c, avec des dissertations & des remarques utiles & intéressantes, dont la plus grande partie sont exécutés en France, & dont je me propose de rendre l'examen public vers la fin de l'année prochaine: cette partie de l'Architecture demandant une étude particulière & étant reconnue généralement trop intéressante, pour en laisser rien ignorer à ceux qui font profession de l'Architecture.

de deux fortes : l'une que l'on appelle grosse Maçonnerie , qui consiste dans la construction des gros murs , des voûtes , &c ; l'autre qu'on connoît sous le nom de légers ouvrages qui s'applique principalement aux enduits , aux renformis , aux languettes , plafonds , corniches , &c : celle - ci se paye à la toise superficielle , différant en cela de la première qu'on paye à la toise cube , selon les diverses espèces , qualités , & sujétions.

De la Charpenterie en général.

Après la Maçonnerie , la Charpenterie tient le rang le plus considérable dans l'art de bâtir : c'est le premier genre de construction dont les hommes ayent fait usage , & comme nous l'avons dit ailleurs , il y a encore des contrées où , par nécessité ou autrement , le bois est préféré à la pierre. En France , on employe l'un & l'autre ; ainsi , ayant parlé de la Maçonnerie en général , nous allons dire quelque chose de la Charpenterie , relativement à nos usages , & toujours autant que cette Introduction pourra nous permettre de nous étendre sur cette partie de l'Architecture , renvoyant pour la théorie & le développement de cet art , à Messieurs Belidor & Blanchard , qui en ont donné quelques définitions , & pour la pratique , aux ouvrages de Le Muet , Mathurin Jouffe , Caron , Roux , Mesange , &c.

De la Charpenterie en général.

Sous le nom de Charpente , ou de la Charpenterie , l'on entend aussi bien l'art d'assembler les différentes pièces de bois les unes avec les autres , que l'assemblage même pour la construction des pans de bois , des combles , des planchers , des équipages , des ceintres pour les ponts , de leurs pilotis , &c.

De la qualité des bois de Charpente.

De toutes les espèces & qualités de bois que les forêts fournissent avec abondance , le chêne est reconnu le meilleur , étant le plus capable de résister au fardéau , & acquérant dans l'eau un tel degré de dureté qu'il n'est plus possible de le travailler à l'outil ; ainsi qu'on l'a éprouvé plus d'une fois sur celui qu'on a trouvé sous de vieilles démolitions des ouvrages des Romains.

De la qualité des bois.

Dans les derniers siècles l'on faisoit usage du châtaignier : la plupart des couvertures de nos anciennes Eglises sont de ce bois. Il s'équarrit très-bien , & n'est pas sujet aux vers ; mais ce qui fait qu'on lui préfère le chêne , c'est que le premier ne vaut rien , lorsqu'il est posé dans la Maçonnerie , & lié avec du plâtre ou du mortier , comme aux extrémités des poutres , dans la construction des planchers , des pans de bois , &c. D'ailleurs , depuis le grand hiver de 1709 , cette espèce a manqué en France , & l'on ne s'en sert aujourd'hui que pour le cerceau , les échelats , &c.

L'orme ne s'employe gueres que dans les ouvrages de charonnage , n'étant pas assez commun pour la charpente , & étant sujet , lorsqu'il est enfermé , à se pourrir en peu d'années ; ce qui ne le doit faire employer , ainsi que le châtaignier , que pour la construction des combles.

Le sapin étoit plus en usage dans le dernier siècle qu'à présent , l'expérience ayant fait connoître qu'il est sujet aux vers & à s'échauffer ; cependant il est roide , étant posé de champ , & il a l'avantage d'être fort droit , léger (c) , & d'une

(c) Le pied cube de bois de sapin pèse 47 liv. celui de bois de chêne vert 80 , de bois de chêne sec 60 , de châtaignier 53 , de bois d'aune 37 , & de bois d'ozier 38 livres.

De la qua-
lité des
bois.

grande longueur. On l'employe communément pour la menuiserie des bâtimens de peu d'importance.

Nous ne parlerons point ici du hêtre, du noyer, du charme, du pin, de l'épicéa, du tilleul, du frêne, de l'aulne, du buis, ni des autres especes de bois reconnus très-durs, & dont la rareté, ou les qualités peu propres à l'art de bâtir, les font employer à tout autre usage, renvoyant pour la connoissance & l'emploi de ces sortes de bois au *Traité des Arbres* par M. Roux.

Le bois de chêne, choisi de la meilleure qualité pour le bâtiment, se divise en deux especes, l'une que l'on nomme dure & grossiere, l'autre appellée tendre, & qui est incapable de résister au fardeau. La premiere espece est propre à la Charpenterie, étant difficile à travailler : l'autre est bonne pour la Menuiserie, parce qu'elle est plus traitable pour l'assemblage, & beaucoup moins difficile à corroyer. Cette différence dans une même espece de bois, provient de la nature du terrain où les chênes ont été plantés : ceux d'un lieu aride & pierreux sont fort durs, ceux qui ont crû dans un terrain humide & aquatique, sont plus tendres. En général ceux qui sont exposés au Midi, sont les plus estimés, ils viennent plus droits, plus gros, & ont très-peu d'aubier.

On fait usage des chênes depuis l'âge de 60 jusqu'à 200 ans. Passé ce tems ils dépérissent, & avant soixante ans ils sont trop jeunes, & n'ont pas assez de force. Pour connoître l'âge d'un arbre, après l'avoir coupé par le pied, il faut compter le nombre des circonférences concentriques qui se trouvent dans son tronc, elles marquent assez précisément le nombre de ses années.

Le tems le plus propre pour abattre les arbres, est depuis le mois d'Octobre jusques en Mars : on observe aussi d'en faire la coupe dans le dernier quartier de la Lune ; néanmoins avant que de les abattre, il faut les percer par le pied jusques à leur axe, afin d'en laisser écouler l'humidité pendant quelque tems par cette ouverture ; autrement elle se corromproit dans le bois, ce qui le seroit tourmenter, & le rendroit peu propre aux ouvrages de sujettion.

Quoiqu'en général on appelle le bois de charpente bois quarré, ou d'équarrissage, il est nécessaire d'observer dans son usage, que la base de son rectangle soit à son côté, à peu près comme 5 à 7, parce qu'il a bien plus de force en portant sur son champ, que lorsqu'il pose sur son plat, ou même sur son quarré, quand les côtés ne sont pas dissemblables.

La grosseur des bois, par rapport à leur longueur, est de toutes les précautions la plus importante dans le bâtiment, ainsi que leur portée. Il est assez difficile de prescrire une grosseur déterminée aux pieces de bois ; parce que premierement il faut considérer celles qui doivent porter quelque fardeau, ou celles qui n'ont que leur propre poids à soutenir ; cependant nous allons donner ici une table de la grosseur des poutres (d) & des solives (e), par rapport à leur longueur, telle qu'on la trouve dans Bullet, Jouffe, &c. A l'égard de leur portée, il faut considérer si ce sont des poutres, des poutrelles, des enchevêtures, ou des solives. La portée du tenon de ces dernieres, qui s'assemblent ordinairement dans les poutres ou dans les sablières, leur suffit ; mais pour les poutres, &c. il est nécessaire de les aiseoir sur toute l'épaisseur des murs de refend, ou si on étoit obligé de les faire porter sur des murs mitoyens ordinaires, de 18 pouces d'épaisseur, alors elles ne pourroient avoir que 14 pouces de portée, parce qu'on doit toujours laisser 4 pouces de charge en plâtre du côté du voisin.

(d) En Latin *trabs*.

(e) Solive, du Latin *folium*, plancher. On en distingue de deux especes, celles de sciage & celles de brin. On appelle foliveau, une moyenne piece de bois plus courte qu'une solive, & qu'on nomme en Latin *rigillum*.

T A B L E

De la grosseur des Poutres & des Solives, relativement à leur grandeur.

Grosseur des Poutres, de trois pieds en trois pieds.			Grosseur des Solives, de trois pieds en trois pieds.		
Longueur.	Largeur.	Hauteur.	Longueur.	Largeur.	Hauteur.
12. pieds.	.10. pouces.	.12. pouces.	9. pieds.	.4. pouces.	.6. pouces.
15.11.13.	12.5.7.
18.12.15.	15.6.8.
21.13.16.	18.7.9.
24.14.18.	21.8.10.
27.15.19.	24.9.11.
30.16.21.	27.10.12.
33.17.22.	30.11.13.
36.18.23.			
39.19.24.			
42.20.25.			

Les solives de remplissage peuvent être de cette grosseur, mais lorsqu'elles serviront de linoirs ou d'enchevêtures, il faut qu'elles soient proportionnées au poids des travées qu'elles auront à porter.

Des Planchers.

Ily a 40 ou 50 ans qu'on faisoit un plus fréquent usage des poutres qu'aujourd'hui. Quand on est obligé d'en mettre en œuvre, on les place dans l'épaisseur du plancher (f). Lorsque les pieces n'ont pas plus de 24 pieds dans œuvre, on se contente d'employer des solives de bois de brin de 9 pouces sur 11 de grosseur; mais comme ces pieces de bois sont sujettes à avoir du flèche, n'étant pas d'équarrissage, l'on a imaginé de plafonner les planchers, qui alors durent beaucoup moins que quand les bois sont apparents; raison pour laquelle l'on préfere ces derniers dans les lieux publics, où la solidité doit l'emporter sur la magnificence; mais lorsqu'on est obligé de mettre les plafonds en usage, du moins est-il nécessaire d'observer de lacer les solives à lattes jointives, & de les enduire ensuite de plâtre. Il faut auparavant examiner si ces planchers sont bien assemblés, s'ils ont une portée suffisante, s'ils n'ont ni aubier ni flèche considérable & enfin s'ils ne sont pas trop forts. Car il est bon de sçavoir que depuis que les Entrepreneurs fournissent ces bois au cent, ils en négligent souvent l'assemblage, pour ménager la façon, & fournissent des bois d'un trop gros calibre, pour multiplier la quantité des pieces; ce qui charge si considérablement les murs, qu'à moins d'y veiller de près, ils leur occasionnent en très-peu d'années des fractions par leur pesanteur, ainsi qu'aux plafonds, par la négligence de l'assemblage.

On doit aussi observer pour la solidité des planchers, de ne point faire usage des bois verts, ou nouvellement eoupés: l'humidité qu'ils contiennent, seroit pourrir les solives en peu d'années, lorsqu'elles se trouveroient enfermées de toutes parts, & l'on doit avoir attention de sceller le bout de chaque solive avec de la terre grasse & du tuileau, le plâtre & la chaux causant leur destruction.

(f) On entend par plancher autant la travée de solives qui sépare les différens étages d'un bâtiment, que la surface sur laquelle on marche, ou le dessous des solives, lorsqu'elles sont apparentes. Vitruve nomme les planchers *tabulatum, conignatio*.

Des Plan-
chiers.

Quelques-uns, au lieu de terre grasse, les garnissent de plomb, à moins qu'elles ne posent sur des sablières.

Il faut que les solives soient posées de champ, & que leur espace soit d'un quart plus large que leur épaisseur, & quelquefois d'un tiers, quand les pièces ont un petit diamètre. On doit observer de mettre des chevêtres & des enchevêtres, sous tous les âtres des cheminées, & de remplir leur vuide par des bandes de trémie & des chevêtres de fer. Lorsqu'on est obligé de poser les solives sur les murs de face, il faut mettre au droit des croisées, des lingoires engagés dans des solives de forte qualité, qui alors se placent dans chaque trumeau, &c.

Des Pans de bois & des Cloisons de Charpente.

Des Pans
de bois.

La sûreté publique devoit empêcher la construction des bâtimens de charpente, principalement dans une Capitale où la pierre, le moilon & le plâtre sont très-communs. On a même rendu des ordonnances à cet égard : néanmoins la diligence de l'exécution, ou l'économie du terrain font passer par dessus cette considération, quoique l'on soit bien convaincu du peu de durée de cette construction, qu'on devoit au moins réserver pour des édifices de très-peu d'importance & éloignés de la société, ou enfin pour des petites ailes de bâtiment situées dans des cours, des basses-cours, &c.

Les cloisons de charpente devoient être aussi rejetées dans la construction des bâtimens ; cependant comme il n'est pas toujours possible de faire des murs de refend de Maçonnerie, nous allons dire quelque chose des pans de bois & des cloisons de refend.

Les principales pièces de charpente des pans de bois, sont les poteaux d'encogiture, qu'on nomme poteaux corniers, & dans lesquels viennent s'assembler les sablières qui divisent chaque étage. Ils commencent ordinairement au premier, & s'élevent jusques sous l'entablement du bâtiment. Toute la hauteur du rez-de-chaussée se construit en Maçonnerie couronnée par un poitrail (espèce de grosse poutre) mis de longueur, qui porte sur les piédroits, dont l'extrémité supérieure est terminée par des encorbellemens.

Ces poitrails doivent être bien posés de niveau, & un peu en talud sur le devant, afin d'éviter le surplomb lorsque la façade vient à tasser par sa charge. Sur ces poitrails regne une sablière, sur laquelle viennent s'assembler les poteaux d'huissierie des croisées, les potelets, &c, dont la grosseur des bois est proportionnée à leur usage dans ces sortes d'ouvrages.

Des Cloi-
sons de
Charpen-
te.

A l'égard des cloisons de charpente, lorsqu'elles portent des planchers, elles doivent monter de fond, & poser à rez-de-chaussée sur des parpains de pierre de taille, posés sur des fondations assises sur un terrain solide : ces parpains doivent avoir environ 9 à 10 pouces d'épaisseur, & leur fondation 14 à 15 pouces. La grosseur des poteaux doit être proportionnée à leur longueur & au fardeau qu'ils doivent porter, & il faut qu'ils soient assemblés sur une sablière qui pose sur le parpain, & enclavés dans une autre qui leur serve de sommier. Lorsque ces cloisons ne servent que de séparation, on les fait creusés, pour les rendre plus légères ; c'est-à-dire, qu'au lieu de les ourdir en plein avec du plâtre, on enduit sur des lattes seulement leur surface. Mais comme ce genre de cloisons fait qu'on est aisément entendu d'une pièce à l'autre dans les lieux qu'elles séparent, il faut ne les mettre en usage que dans les galetas, & les enduire en plein dans les autres occasions, en observant alors de construire les planchers qui les soutiennent de manière à n'être pas accablés par le poids de ces cloisons.

Il se fait quelquefois des cloisons à claire voie, pour les rendre encore plus légères. Elles se construisent avec des plabords, des madriers, ou enfin avec des planches

planches de batteau ourdies des deux côtés ; mais ce genre de cloifons regarde plutôt la Menuiserie que l'art de la Charpenterie, à moins que pour plus de sûreté l'on ne fasse usage des tiers-poteaux, qui ne portent environ que trois pouces sur cinq, qui se façonnent ordinairement par les Charpentiers, & qui alors, pour plus de solidité, sont entretenus par des entretoises, des liens, des décharges, &c.

Des Cloifons de Charpente

Les planchers, les pans de bois, & les cloifons, dont nous venons de parler, doivent être entretenus par des armatures de fer, telles que des ancrés, des tirans, des étriers, des boulons, des clavettes, &c, dont nous dirons quelque chose en décrivant les gros fers qui appartiennent à la Serrurerie.

Des Combles en général.

Sous le nom de Combles (*g*), l'on entend tous les genres de couvertures à l'usage des bâtimens sacrés ; publics, & particuliers, & qu'on appelle relativement à leur forme, combles à deux égouts, en croupe, brisés, ou à mansarde, en dôme, en terrasse, à l'impériale, &c. Comme ici il n'est question que de leur usage dans les bâtimens & de leur construction, sans nous arrêter à la partie de leur décoration ni à leur origine, nous dirons qu'en général on les tient plus ou moins inclinés, selon les climats où l'on bâtit. Dans les régions septentrionales on les doit tenir fort roides à cause des neiges qui tombent en abondance ; au contraire dans le Levant on couvre les bâtimens en terrasse ; en Italie on fait les couvertures très-plates ; en France, où la nécessité oblige de les tenir plus élevés, on fait leurs côtés égaux à leur base. Ce qui marque une grande variété à cet égard, c'est que dans les derniers siècles l'on faisoit les toits si élevés, ainsi qu'on le remarque au Château de Meudon, à celui de Maisons, au Palais des Thuilleries, à Paris, & ailleurs, que leur poids immense exigeoit une construction aussi dispendieuse qu'inutile, & que dans le même-tems l'on a bâti des Châteaux considérables où au lieu de combles l'on a fait usage des terrasses, comme à St. Germain en Laye. Les bâtimens de Versailles du côté des jardins, le Château de Trianon, & plusieurs édifices à Paris ont été couverts depuis avec des combles dont la hauteur est à la base comme 2 est à 5.

Des combles en général.

De toutes les formes de combles, ceux à deux égouts sont les plus usités & les plus convenables pour les bâtimens simples ou semi-doubles, parce qu'alors leur hauteur étant la moitié, hors œuvre, de la profondeur du bâtiment, ils ne paroissent pas trop élevés, au lieu que lorsque ces mêmes combles couvrent un bâtiment double, cette hauteur devenue plus grande paroît souvent hors de proportion avec celle de la façade : attention qui n'est pas peu importante dans l'ordonnance d'un bâtiment de quelque considération.

Cette raison de convenance a fait imaginer les combles brisés connus sous le nom de Mansardes, du nom de Mansard, qui dit-on, en a été l'inventeur (*h*), du moins en a-t-il fait usage au Château de Clagny, & aux Écuries de Versailles qui sont de cet habile Architecte. Ces combles terminent avec plus d'élégance, selon le sentiment de plusieurs, l'extrémité supérieure d'un bâtiment, & procurent plus de logement dans les combles pour les galetas, & moins de profondeur aux jouées des lucarnes. Il faut néanmoins convenir qu'ils ont deux inconvéniens insurmontables quant à l'usage, sçavoir que le faux comble est trop peu incliné pour procurer la chute des neiges, & que l'autre est trop roide pour les recevoir, de sorte

(*g*) Comble, du Latin *culmen* sommet, ou *culmus* chaume. L'on appelle aussi les combles toits, du Latin *tectum*, fait de *tegere* couvrir. On les nomme aussi en général couvertures, en Latin *regmina*.

dernier siècle ont trouvé cette forme de combles d'après l'armature que *Viola* avoit imaginée pour ceintrer ses arcades, & qu'il rapporte dans son Traité d'Architecture, Livre premier.

(*h*) Quelques-uns prétendent que les Architectes du

qu'elles s'échappent avec trop de vitesse dans les chéneaux, les remplissent, & en se fondant les débordent, dégradent les entablemens, & pourrissent le pied des chevrons, des plate-formes, &c, malgré le plomb dont ces chéneaux sont revêtus : considération qui fait préférer les Attiques, auxquels les faux combles semblent suffire pour couverture, ainsi qu'on le pratique en Italie ; alors l'Attique a sur la Mansarde l'avantage d'être carré.

De la construction des Combles.

Construc-
tion des
combles.

La grosseur des bois dont on a parlé n'a rien de commun avec ceux qu'on emploie pour la construction des combles, parce que la plupart des piéces de bois, soit qu'elles portent de bout, soit qu'elles se placent inclinées, ont beaucoup plus de force que celles qui sont posées de niveau pour soutenir quelque fardeau. Bullet prétend que les piéces inclinées par un angle de 45 degrés doivent porter la moitié plus que celles qui sont horizontales ; de là il s'enfuiroit par exemple qu'une piéce de bois horizontalement posée, & qui auroit 18 piéds de long sur 12 à 15 pouces de gros, pourroit être réduite à 6 pouces sur 7 & demi, ce qui est contre toute expérience. Cependant il est certain (& cette même expérience nous le confirme) que les bois inclinés qui sont retenus par une partie de leur extrémité ont plus de force pour porter une grande charge que ceux qui sont horizontaux, & qu'une piéce de bois dans cette situation peut conséquemment être réduite environ au tiers de l'horizontale, mais non à la moitié.

Les assemblages des combles se font différemment, selon la diversité de leur forme & de leur grandeur ; ordinairement ceux à deux égouts & brisés, qui sont le plus en usage, se font par travées de 9 piéds d'intervalle au moins, & de 12 piéds au plus. On met une ferme à chaeune de ces travées, laquelle pose sur un tirant, qui dans ses extrémités reçoit l'un des bouts des arbalétriers (1), & les autres s'assemblent dans le poinçon qui porte le faitage. Ces arbalétriers reçoivent les pannes, & celles-ci les chevrons, qui posent d'un bout sur des plate-formes & de l'autre sur le faite, de maniere que ces pannes sont réitérées en plus ou moins grande quantité, selon la longueur du comble, les chevrons ne devant gueres avoir au-dessus de 9 piéds de longueur sur quatre pouces environ de grosseur, & ne devant être écartés que des quatre à la latte. Lorsque l'on fait usage des chéneaux, qui sont toujours préférables aux égouts, l'on pose sur la saillie de l'entablement deux cours de plate-formes, l'une sert à recevoir le pied des chevrons, l'autre le chéneau. Ces plate-formes doivent être entretenues par des blochets pour plus de solidité, & lorsque, par économie ou autrement, l'on préfère les égouts, sur le bas des chevrons on assemble des coyaux qui arrivent jusques sur la saillie de la corniche, pour recevoir la tuile ou l'ardoise, qui forment l'égout & jettent loin du pied du bâtiment les eaux du comble. Cependant malgré cette précaution, ces eaux ne laissent pas au bout de quelques années d'endommager le sol de l'édifice, ainsi que nous le remarquerons en parlant de la Maison de M. de Moras, aujourd'hui l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine.

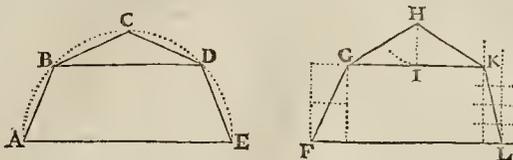
Les combles brisés diffèrent des combles à deux égouts, en ce qu'à la place des arbalétriers l'on fait usage des jambes de force, qui par un de leurs bouts sont assemblées dans le tirant portant plancher, & de l'autre soutiennent la panne de brisis sur laquelle porte le faux comble entretenu par un entrait portant le poin-

(1) Nous ne parlons point ici de la grosseur des bois, c'est à l'expérience qu'il faut avoir recours pour se rendre habile à cet égard ; d'ailleurs plusieurs Auteurs en ont donné les proportions, mais ils diffèrent si considérablement de la pratique, que j'aurois, ainsi que la plupart d'eux, écrit inutilement sur ce sujet, & sans que pour cela

je fusse d'aucun secours à ceux qui sont peu initiés dans l'art de la construction. Néanmoins on peut avoir recours à ces Auteurs, ne me croyant pas obligé de répéter ce qu'ils ont donné sur cette partie qui exige des démonstrations particulières, suivant la diversité des genres de construction.

gon, &c. La proportion de ces combles, selon quelques-uns, se fait de cette maniere : ayant divisé le demi cercle A B C D E en quatre parties égales, A B

Des Mansardes.



& D E sont pour la mansarde, & B C D pour l'égout du faux comble; d'autres inclinent la mansarde F G de la moitié de sa hauteur, & donnent au poinçon H I la moitié du côté G H. Cette dernière maniere est trop inclinée, & lorsqu'on veut faire usage de ces combles il suffit de donner de pente à K L le quart de sa hauteur, autrement ils paroissent donner trop de poussée aux murs de face, & procurent trop d'inclinaison dans l'intérieur des mansardes.

Je finirai par convenir que l'une & l'autre maniere de combles doivent être employées avec convenance dans les bâtimens & selon la dignité de l'Édifice, qu'en général ils ne conviennent qu'aux maisons particulières. Versailles, Marly, Trianon, le Château de St. Ouen, le Palais Bourbon, à Paris, & quantité d'autres monumens nous montrent assez qu'on peut réussir à faire de beaux édifices, sans faire parade de combles qui doivent être réservés (avec plus de vraisemblance) pour les monumens publics, tels que les Eglises, les Hôpitaux, les Greniers à sel, à bled, &c, où il conviendrait néanmoins qu'on substituât les voûtes aux combles, l'économie ne devant pas avoir lieu lorsqu'il s'agit de bâtimens qui intéressent les Citoyens & la magnificence d'une Capitale: de sorte qu'ils ne devoient être employés, comme nous venons de le dire, que dans les maisons à loyer ou de peu d'importance, étant sujets aux mêmes inconvéniens que les pans de bois.

Je ne parle point ici de la construction des escaliers de charpente, ne devant avoir lieu dans un bâtiment de quelque importance que pour le dégagement des domestiques; si d'ailleurs on en vouloit une exacte explication, leur assemblage, leur débillement, & leur coupe demanderoient un détail qui n'appartient point à cette Introduction.

De la couverture des Edifices.

La pierre, l'ardoise (k), la tuile (l), le cuivre, le plomb, sont autant de matières qui servent indifféremment pour la couverture (m) des édifices. La pierre ne s'emploie que sur les voûtes, comme au Château de St. Germain en Laye, sur le dôme des Invalides, & sur une partie de la Cathédrale, à Paris. Néanmoins

(k) Le pied cube d'ardoise pèse 156 liv. celui de la tuile 127, de cuivre jaune 548, de cuivre rouge 648, de plomb 828.

(l) La tuile se fabrique avec de la terre grasse séchée & cuite au four; celle qui est plate se distingue en grand & petit moule tenu d'une certaine épaisseur. On y laisse derrière un petit crochet pour les retenir à la latte. Suivant la diversité de leur forme & de leur usage on les appelle tuile faitieré, Flamande, vernissée, &c. Vitruve appelle les tuiles *hamata tegulae*.

(m) Sous le nom de Couvertures, l'on entend

non-seulement les différentes matières dont l'on couvre un bâtiment, mais aussi la charpente du comble. Anciennement l'on se servoit de chaume pour couvrir les maisons, aujourd'hui l'on en fait usage pour les glaciers, ce genre de toit les rendant impénétrables au soleil. Quelquefois on en fait encore usage pour les Fermes de campagne & éloignées de la Capitale, aussi bien que du bardeau ou de la tuile à clairevoüe, ce qui en consume un tiers moins que les autres. Vitruve appelle le bardeau *scandulae fissiles*. Les Anciens en faisoient un assez fréquent usage ainsi que du chaume.

Couvertu-
re des édi-
fices.

lorsqu'il s'agit de quelque aile de bâtiment de peu de profondeur, on peut faire usage de dalles de pierre un peu inclinées ou convexes, sur des planchers de Charpenterie; mais comme cette couverture est fort pesante, l'on préfère le plomb, qui ayant moins besoin d'inclinaison pour écouler les eaux, procure des terrasses au-dessus de ces mêmes ailes, ou pavillons, ainsi qu'on en voit au Château de Maisons du côté de l'entrée, &c.

De toutes les couvertures la tuile est la plus ordinaire; mais comme elle est beaucoup plus pesante que l'ardoise, à cause de son épaisseur, & qu'elle n'est pas agréable à la vue, on ne l'emploie que dans la construction des maisons particulières, ou pour les basses cours, les fermes, les métairies, &c.

La couverture d'ardoise (n) est la plus estimée, la plus légère & la plus propre à couvrir les combles, lorsqu'on les veut rendre apparens. La meilleure ardoise est celle qui est la plus noire, la plus luisante, la plus unie, & qui est d'une égale épaisseur: l'ardoise d'Angers est préférée à celle de Mézière & d'Angleterre, cette dernière étant d'une moins bonne qualité, & celle de Mézière se feuilletant à l'humidité. On taille l'ardoise sur différens échantillons, dont on fait usage selon la pente des combles: elle s'attache avec du clou sur de la latte, qui doit être de cœur de chêne, sans aubier, & dont 25 de 4 pieds de longueur, composent la botte: la latte pour la tuile est beaucoup plus étroite que celle pour l'ardoise, mais il s'en trouve 50 à la botte, sur la même longueur. L'une & l'autre s'attachent sur les chéneaux avec du clou, qu'il ne faut pas épargner, autrement les vents un peu violens dégradent les couvertures en peu d'années; ce qui les fait donner ordinairement à l'entretien à un Entrepreneur.

Les couvertures de cuivre (o), quand on ne craint pas la dépense, sont préférables à toute autre matière: le cuivre est plus léger que le plomb, & n'a pas besoin de beaucoup de soudure. Il s'emploie en tables fort minces, & pour les unir ensemble dans leurs joints montans, on les replie l'une sur l'autre d'environ un pouce, ainsi qu'on l'a observé à l'une des ailes du Château de Versailles du côté du Jardin. Cette couverture est fort en usage en Suède, où cette matière est très-commune: en France on en employe fort peu, à cause de sa rareté, qui le rend fort cher.

Les couvertures de plomb (p) sont fort en usage dans les bâtimens d'importance, lorsque l'on ne peut donner aux combles une pente suffisante, & que dans un climat sujet aux neiges, l'on auroit lieu de craindre qu'elles ne séjournaient trop sur les toits qui seroient couverts d'ardoise. Le plomb est plus léger que la pierre, mais beaucoup plus lourd que le cuivre, la tuile, & l'ardoise. Son entretien & sa dépense font hésiter à le mettre en œuvre dans les bâtimens d'économie, d'ailleurs il est cassant, & sujet à se gerfer à la gelée, & il consomme beaucoup de soudure: en général il s'emploie noir ou blanchi, coulé, ou laminé. Ce dernier, depuis quelques années, a la préférence en France, les tables en étant plus larges, l'épaisseur moins considérable & fort égale & étant par conséquent beaucoup moins pesant que l'autre, qui cependant est d'un meilleur usage pour les descentes, les goutières, & généralement pour tous les ouvrages qui demandent de la résistance. Le plomb laminé au contraire est d'un très-bon service pour les couvertures, les chéneaux (q), les noues (r), les arêtières, les enfaitages, les bourdeaux, les ennuferes, &c: ces ouvrages, pour la plupart, se font de

(n) L'ardoise, du Latin *ardosa*, est une pierre d'un bleu noirâtre qui se débite par feuilles; on la distingue en ardoise fine, grosse, quartetle, & dure; les trois premières servent pour les couvertures, la dernière pour du carreau & des tables.

(o) Métal dont les Anciens faisoient usage pour couvrir leurs édifices; ils donnoient la préférence à celui de

Corinthe, *as Corinthium*.

(p) Métal tendre qui sert non-seulement à couvrir des bâtimens, mais encore dans les jardins, aux fontaines, conduires, tuyaux, bassins, &c.

(q) Nommés par Vitruve *compluvium*.

(r) Nommés par Vitruve *colliquia*.

plomb

plomb étamé avec de l'étain fondu, frotté avec des étoupes ; ainsi le plomb fondu par tables y est plus propre, étant plus brute que l'autre, qui est trop lissé par le laminoir. Quelquefois au lieu d'étamer le plomb, on le dore à l'huile, tel qu'on en voit sur les combles du Château de Versailles, du côté de l'entrée, sur le dôme des Invalides, de la Sorbonne, &c.

De la Serrurerie.

Par le nom de Serrurerie (s), l'on entend le fer (t) qu'on employe dans le bâtiment pour la solidité, & la sûreté, ou pour la décoration. Le premier s'appelle gros fer, & sert dans la construction, pour entretenir & lier la Maçonnerie avec la Charpenterie, par des ancrs, des tirans, des linteaux, des platebandes, des boulons, des étriers, &c. On en fait aussi des manteaux de cheminées, des bandes de trémie, des chevilles, des corbeaux, des potences, &c, lorsqu'il est tout brute, & tel qu'il sort de la forge, à l'exception des façons qu'il convient de donner à ce fer, selon ses différentes formes & usage. Le second s'appelle Serrurerie, & a pour objet la sûreté : on en fait les grilles, les barreaux des croisées, les ferrures, les pentures, les équerres, les verroux, targettes, &c, qui après avoir été forgés se travaillent au carreau, & s'assemblent à tenons, à mortoises, à entaille, ou autrement, & s'attachent ensemble par des goupilles, des prisonniers, &c. Le troisième s'appelle menu fer ; il a pour objet la décoration, & consiste dans les balcons, les rampes, les banquettes, les baseules & les Espagnolettes, qui se blanchissent & s'équarrirent à la lime pour plus de propreté, & pour mieux recevoir une couleur à l'huile que l'on passe dessus, principalement lorsque ces ouvrages sont exposés dans les dehors, ou à l'humidité des dedans.

De la Serrurerie.

La perfection de tous ces différens ouvrages dépend non seulement de la capacité de l'ouvrier, mais encore de la qualité du fer dont on s'est servi. Le meilleur est celui des mines de Berry : cette Province en fournit de deux especes, l'une est le fer battu, l'autre est le fer étiré : ce dernier est beaucoup meilleur, n'a presque point de grain, & se casse difficilement à froid. Après le fer de Berry, celui de Roche & de Nivernois ont la préférence sur celui de Normandie, de Champagne, &c, aussi bien que sur ceux qui nous viennent de Suede & d'Allemagne, sur la qualité desquels on est fort partagé.

En général, le fer se distingue suivant ses défauts, ses grosseurs, ses façons & ses usages. Il est défectueux, quand il est trop aigre, trop tendre, cendreau, pailleux, &c. On l'appelle par rapport à ses grosseurs, carré ou gros fer, lorsqu'il a depuis un pouce jusqu'à trois pouces de gros, aussi bien que celui de huit ou dix lignes, qu'on nomme carillon. D'autres se nomment fer plat ou corette, méplat, fer applati, en lame, fer rond, fer en feuilles, qu'on appelle tole, &c. Par rapport à ses façons il prend les noms de fer étiré, corroyé, coudé, enroulé, ambouti, fondu, &c : On l'appelle par rapport à ses usages, fer de pieu, maillé, d'amortissement, &c.

Quoique le fer fût assez commun chez les Anciens, on a observé qu'ils n'en faisoient pas un si fréquent usage que nous dans leurs édifices, principalement dans l'intérieur de la construction, & qu'à la place de ce métal, pour faire des erampons, ils employoient le bronze, qui à la vérité, s'il coûtoit moins, seroit plus propre que le fer, celui-ci se rouillant à l'humidité ; ce qui fait éclater les pierres, & endommager leurs vives arêtes.

Au reste, au défaut de bronze, il faut observer de ne pas trop employer de fer dans les murs d'une médiocre épaisseur : il en détruit la liaison, & coûte fort

(s) Serrurerie se dit aussi bien des différens ouvrages en fer, que de l'art de le travailler.

(t) Fer, métal qui se fond, se forge & se travaille au ciseau, & dont on fait de l'acier.

cher à cause de son poids ; mais dans les bâtimens considérables où la Maçonnerie est d'une forte construction, la place qu'occupe le fer n'est pas si importante, & il est reconnu indispensable, principalement pour empêcher les platebandes de s'affaisser. L'expérience a fait connoître, par la démolition de quelques édifices Gothiques modernes, que les Architectes de ces tems-là n'étoient parvenus à donner une grande légèreté à leurs bâtimens, que parce que toutes leurs pierres étoient scellées en plomb, avec des goujons de fer, des goupilles, des boulons, &c.

De la Menuiserie.

De la Menuiserie.

Sous le nom de Menuiserie, l'on comprend tous les revêtissemens des appartemens faits en bois, aussi bien que les portes, les croisées, les cloisons, &c. La Menuiserie s'appelle dormante ou mobile : la première à l'usage des lambris, l'autre pour toutes les especes de fermetures. On la distingue encore en deux espèces, l'une d'assemblage, qui consiste en bâtis, cadres & panneaux assemblés à tenons & mortoises, rainures & languettes, collées, chevillées, &c : l'autre qui se fait de bois de diverses couleurs, débité par feuilles très-minces qu'on applique par compartiment sur de la menuiserie ordinaire, & qui est mise en œuvre par les Ebénistes, au lieu que la première est travaillé par les Menuisiers qui la fournissent à la toise courante ou superficielle, selon qu'il est spécifié par les devis, ou marchés que l'on fait avec eux.

Le bois le plus convenable pour la menuiserie est celui de chêne, choisi le plus tendre, comme plus doux à employer : il doit être de droit fil, sans nœuds vicieux, aubier, malandre, ni flèche : il faut sur-tout qu'il soit bien sec, & qu'il ait été débité & scié cinq ou six ans avant que d'être employé. On le distingue selon ses façons & ses défauts. Par ses façons on entend le bois en grume, de brin, d'équarrissage, de refend, méplat, d'échantillon, &c : suivant ses défauts, on l'appelle bois roulé, carié, vermoulu, tourmenté, rouge, &c.

Après la connoissance des bois, l'art de les assembler est une des principales qualités de la menuiserie : ses assemblages se font quarrément, à boüement, en onglet, en fausse coupe, à clef, à queue d'aronde, à queue perdue, &c, soit pour les revêtissemens à demeure, soit pour les fermetures.

L'art de profiler est encore regardé comme une partie essentielle dans la menuiserie, l'on ne doit y employer que les profils qui sont usités & approuvés par les Maîtres de l'art, tels que sont les gorges, les boudins, les boüemens simples, ou ceux à bague, les becs de corbin, les doucines, &c, qui selon leur application, sont appelés la menuiserie à petits cadres, ravallée, embreuvée, & à divers compartimens composés de bâtis, montants, traverses droites ou chantournées, susceptibles de la plus grande richesse de sculpture & de dorure, selon que les lambris forment le revêtissement de quelques appartemens d'importance.

Quelquefois par économie on employe pour la menuiserie, au lieu de chêne, du bois de sapin, de tilleul, &c, que l'on imprime à l'huile, de diverses couleurs, mais on ne le doit mettre en usage que pour les bâtimens peu considérables, & même il faut l'éviter dans des lieux humides, aussi bien que lorsqu'on veut vernir la menuiserie, la dorer, l'enrichir de sculpture, &c.

Comme nous aurons occasion de parler dans le septième Volume de l'assemblage des profils, & de la décoration de la menuiserie, concernant les lambris à hauteur d'appui, & ceux des portes, des croisées, des trumeaux, &c, nous nous y étendrons sur cette partie qui est assez intéressante aujourd'hui dans les bâtimens pour être traitée plus à fond.

De la Peinture d'impression.

On appelle impression la maniere de peindre d'une ou plusieurs couches d'une même couleur à l'huile : les ouvrages de Charpenterie, de Menuiserie, ou de Serurerie, exposés à l'air : on se fert aussi de la détrempe pour l'embellissement de la décoration des lambris, &c.

De la Peinture d'impression.

La Peinture à l'huile a l'avantage sur la détrempe, en ce qu'elle nourrit le bois, le préserve de l'humidité, l'empêche de se gerfer & de se tourmenter, de maniere que dans les lieux humides l'on doit prendre la précaution avant que de poser les lambris de hauteur, ou d'appui, de passer derrière une ou plusieurs couches à l'huile, il n'importe de quelle couleur; ce qui, par expérience, les empêche de se coffiner, & de se pourrir aussi promptement qu'ils le seroient sans cette précaution.

La peinture en détrempe n'a d'autre avantage que de réunir sous une même couleur, le revêtement des lambris faits de bois de différentes especes, dont le coup d'œil & les tons dissemblables, quoiqu'ils soient d'une bonne qualité, interrompent l'uniformité nécessaire dans l'ordonnance d'une même décoration. Il faut dire néanmoins à l'avantage de la détrempe, qu'elle est beaucoup plus transparente que la peinture à l'huile, qu'elle s'adoucit mieux & reçoit le vernis & la dorure avec plus d'éclat. Cependant on doit observer de n'en faire usage que dans les lieux exempts d'humidité, & où l'on voudra faire une certaine dépense; car la précaution de cette peinture d'impression, destinée à recevoir du vernis, de la dorure, ou du rechampissage, coûte beaucoup plus cher que celle à l'huile, quoique vernie; à moins qu'on ne veuille dans des vestibules, des péristyles, des antichambres, &c, se servir de la détrempe, employée seulement avec de la gomme ou de la colle, soit pour réunir les lambris en une seule couleur, soit pour leur donner le ton de la pierre, du plâtre, &c.

Nous aurons occasion de parler de la diversité des couleurs dont on fait usage depuis quelques années dans la décoration des appartemens, lorsque dans le septième Volume nous traiterons de l'ordonnance, de l'assemblage, & de l'union que doivent avoir ensemble la menuiserie, la sculpture, la peinture, la dorure, les glaces, les meubles, &c : nous dirons seulement ici, que les principales couleurs dont on se fert pour les impressions, sont le blanc de céruse, le blanc de plomb, le blanc de Rouen, l'ocre rouge & jaune, le noir d'Angleterre, le verd de montagne, le verd de gris, la terre d'ombre, la graine d'Avignon, &c, que l'on broye bien, & que l'on employe ou avec de l'huile de lin, de noix, de térébentine, de l'huile grasse, & du vernis, &c, ou avec de la colle faite de rognures de gands & de raclures de parchemin, ou à la gomme, &c.

Ces différentes couleurs s'employent séparément, ou mêlées ensemble, pour faire des tons uniformes, couleur de jonquille, de paille, bleue tendre, verd d'eau, ou céladon, lilas, &c. Voyez l'art de bâtir les maisons de Campagne, Tome II, page 174.

Tous les ouvrages d'impression se payent à la toise superficielle, ainsi que la dorure, qui s'applique en feuilles sur plusieurs couches de blanc en détrempe, & que l'on brunit, ou tient matte, pour imiter les luisans du bronze doré d'or moulu, ou sur de l'huile, qu'on appelle alors or à l'huile, lorsqu'on le veut exposer à l'air, pour enrichir les dômes, les combles, les ouvrages de fer & de plomb dans les jardins, &c.

Du Pavé.

Du Pavé.

Nous avons expliqué la nature du grès, en disant qu'on en faisoit usage dans la construction des bâtimens, au défaut de pierres dures; qu'il seroit à paver les grands chemins, les rues des grandes Villes, les cours, &c. Il suffit de dire ici qu'il s'en employe de deux sortes, l'un qu'on nomme gros pavé, qui se tient de différens échantillons, destiné pour les rues & les grandes routes, que l'on pose seulement sur du sable avec une pente suffisante pour l'écoulement des eaux; l'autre qu'on nomme petit pavé, portant quatre à cinq pouces quarrés, dont on pave les cours, les cuisines, les écuries, les remises: on l'employe à chaux & à ciment, pour plus de solidité, & pour empêcher l'humidité de passer dans les caves, lorsqu'il s'en trouve sous les cours, les cuisines, &c.

En général on dit aussi paver une gallerie, une salle à manger, &c, lorsque l'on fait usage du marbre à compartimens, au lieu de pavé ou de carreau, pour en revêtir le sol, comme on l'a pratiqué au bas du dôme des Invalides, dans le chœur de Notre-Dame, dans la Chapelle de Versailles, &c: ou seulement de pierre de liais, & de marbre noir, ou de Caën, comme on le remarque dans tous les vestibules de nos maisons de quelque importance; ou enfin lorsque l'on fait usage des carreaux de terre cuite. Ces derniers sont aujourd'hui fort usités, & se font de diverses formes & grandeurs; les plus ordinaires sont, à six pans, grands ou petits, & servent à carreler les Mansardes ou les Attiques des grandes maisons, ou généralement toutes les piéces d'une maison particulière, où l'on ne veut pas faire la dépense du parquet (*u*). Ces carreaux sont faits avec de l'argille, pétrie, séchée, & cuite au four; mais on ne doit pas les employer dans les lieux humides & renfermés, car alors ils se feuilletent & se broient à l'usage, principalement lorsqu'ils n'ont pas acquis assez de dureté par la cuisson.

De la Vitrierie.

De la Vitrierie.

Le verre est une matiere transparente dont on garnit les croisées & les portes croisées d'un bâtiment. Les Anciens, qui n'en connoissoient point l'usage, se servoient d'albâtre refendu fort mince, pour les lieux qui exigeoient quelque magnificence, ou de corne fondue pour ceux qui en demandoient moins; mais comme ces matieres étoient moins diaphanes que le verre, elles rendoient les lieux obscurs, imitant le papier huilé, dont on fait quelquefois usage pour la fermeture des ouvertures des ateliers où la transparence du verre seroit inutile, ou pour les bâtimens de quelques Provinces, où le verre est rare, & où l'on ne se sert de verre que pour les édifices de quelque importance.

Il y a plusieurs sortes de verres: le blanc, le demi-blanc, & le verd: ce dernier ne s'employe que dans les lieux les plus ignorés d'un bâtiment: le demi-blanc pour les maisons Bourgeoises, & le blanc pour les Hôtels, ou les maisons Royales, où l'on ne veut pas admettre les glaces, qui cependant aujourd'hui sont fort en usage, parce qu'elles annoncent plus de grandeur & de magnificence. C'est cette raison qui engage à faire les vantaux des croisées & des portes croisées, divisées par peu de croisillons, ainsi qu'on le remarque au Palais Bourbon & dans une infinité de nos beaux Hôtels, à Paris; au lieu que dans le dernier siècle l'on se contentoit de mettre à la place des carreaux de glaces de douze ou

(*u*) Parquet est un assemblage de menuiserie, par feuilles d'environ trois pieds en quarré, composé d'un chafis & de traverses, disposées quarrément ou diagonalement. Ces traverses sont remplies de panneaux retenus avec rainures & languettes; les feuilles de parquet sont entretenues par des lisses, le tout ensemble attaché sur des lambourdes avec des clous à tête perdue.

quatorze pouces de haut, sur neuf ou onze pouces de large, ainsi qu'on le remarque dans les appartemens du Château de Meudon, de la Ménagerie à Versailles, &c.

De la Vitricie.

Les plus beaux verres de France viennent du Comté d'Eu (x) & de la Forêt de Lions: ils sont plus estimés que ceux de Lorraine, parce que ces derniers sont graveleux & sombres: ils diffèrent des verres de France, en ce qu'ils se jettent au sable par tables barlongues, & se vendent au balot composé de 25 liens; chaque lien est de 6 tables, dont chacune fait deux pieds & demi quarrés de verre; au reste ils ont l'avantage d'être plus épais que ceux de Normandie, ce qui les fait préférer dans les bâtimens exposés à un vent impétueux.

Le verre de France se vend à la somme, ou au panier (y), qui comprend 24 plats de verre circulaires de 30 ou 32 pouces de diamètre, avec un nœud ou boudine au milieu; ce qui fait qu'en général on paye le verre aux vitriers, au pied quarré pour les grosses entreprises, ou à la piece pour les réparations.

On se sert aussi de fort beaux verres blancs de Bohême (z) beaucoup plus grands & plus forts que ceux de France & de Lorraine. Il est vrai qu'ils ne sont pas aussi unis, & qu'ils sont sujets à de petits bouillons, mais leur grandeur de 40 pouces de hauteur sur 30 pouces de largeur, & leur grande blancheur, les font mettre, au lieu de glaces, en usage aux endroits où l'on a besoin de beaucoup de lumière: on s'en sert aussi pour conserver les desseins, les estampes, & le pastel, & pour les mettre à couvert de l'humidité, de la poussière, &c.

Les carreaux de verre commun s'attachent avec quatre pointes de fer dans des feuillures pratiquées dans les croisillons, & on colle tout au tour du papier pour plus de solidité. Afin de préserver les appartemens de l'air du dehors, on contrecelle chaque carreau dehors & dedans. Depuis quelques années, à la place du papier, qui est de peu de durée, l'on se sert de mastic fait de blanc d'Espagne réduit en poudre, détrempé avec de l'huile de noix ou de lin, & qui encore mol, s'étend & entretient les carreaux d'une manière immuable; mais ce mastic a cet inconvénient qu'il faut nettoyer les carreaux de verre sur les châssis, au lieu que lorsqu'ils ne sont entretenus qu'avec du papier, on peut les enlever; ce qui préserve les châssis de l'humidité & en conserve les dessins ou les peintures, lorsqu'on les en embellit.

Anciennement l'on faisoit usage de panneaux de verre enchassés à compartimens dans des tringles de plomb à languette, pour épargner la grandeur des carreaux, mais l'on a reconnu que cette manière de vitrer les croisées étoit désagréable, & que la main d'œuvre & le plomb revenoient à peu près au même prix que les carreaux dont on fait usage à présent. Le seul avantage qu'on en pouvoit tirer, étoit que lorsque quelques-uns de ces carreaux venoient à se casser, il en coûtoit moins pour les réparer qu'aujourd'hui, qu'il faut dans un lieu susceptible de quelque décoration des carreaux d'une grandeur considérable. D'ailleurs on ne souffre presque plus, même dans les maisons à loyer, ni plomb, ni boudines aux châssis à verre.

Nous n'avons pas prétendu épuiser ici ce qu'on pourroit dire sur toutes les parties de la construction, de la distribution, & de la décoration, ni donner des préceptes fort étendus sur chacune des matières qui y sont traitées; notre but a été de présenter seulement à l'esprit une idée générale de l'Architecture, accompagnée de notions suffisantes sur les différens détails dont elle est susceptible. Les

Conclusion de cette Introduction.

(x) On les tiroit auparavant de Cherbourg en Normandie, mais depuis environ quarante ans l'on n'y fait plus que des glaces qui sont plus estimées aujourd'hui que celles de S. Gobin.

(y) Par un Arrêt rendu en 1724, le panier de ver-

re a été taxé à 25 livres; avant ce tems il se vendoit 50 à 55.

(z) Le verre de Bohême paye d'entrée à Paris 30 liv. le cent pesant, celui de Lorraine ne paye que 3 livres le balot.

personnes versées dans l'art n'ignorent point que ces trois parties demandent chacune un traité particulier qu'il n'auroit pas été possible de renfermer dans les bornes étroites d'une Introduction. D'ailleurs, comme notre objet principal dans cet Ouvrage est de rapporter les divers monumens qui ornent cette Capitale & ses environs, ainsi que ce qu'il y a de remarquable dans les Villes les plus considérables de nos Provinces, on ne doit regarder ce qui vient d'être dit que comme un préliminaire qui sert à remplir le plan que nous nous sommes proposé. En effet il ne suffisoit pas de donner de simples descriptions des édifices qui composent ces huit Volumes, mais il étoit nécessaire de les rendre fructueuses & intéressantes par des dissertations générales sur les beautés que l'on remarque dans la plupart de ces bâtimens, & même sur les défauts qui peuvent s'y rencontrer. C'est pourquoi nous avons crû devoir faire précéder ces descriptions par des élémens dont les amateurs & les élèves pussent tirer également des instructions justes, précises, & capables de faire sentir aux premiers l'importance de l'art de bâtir, & aux autres la nécessité de l'étude & l'étendue des connoissances qu'il est essentiel d'acquérir pour se distinguer avec honneur dans la profession d'Architecte.

CHAPITRE QUATRIEME.

Histoire abrégée de la Ville de Paris, son origine, ses progrès & ses différens accroissemens, relativement à l'Architecture & aux principaux edifices dont il est fait mention dans cet Ouvrage.

PARIS, aujourd'hui Capitale de la France, a eu, ainsi que les célèbres Villes d'Athènes & de Rome, son commencement & ses révolutions. Peu considérable dans son origine, tant qu'elle a paru petite on a travaillé à son accroissement : étant parvenue à une certaine grandeur, on a cherché ce qui pouvoit contribuer à son embellissement ; enfin lorsqu'on a eu lieu d'appréhender que son agrandissement ne lui devint préjudiciable, on a tâché de la renfermer dans de justes limites. Nous nous proposons de rapporter dans ce Chapitre les différens états par lesquels elle a passé successivement, après avoir fait observer qu'il y a cinq considérations également essentielles qui concourent à rendre une Ville florissante ; 1°. l'avantage de sa situation ; 2°. la facilité d'avoir des matériaux propres au bâtiment ; 3°. la fertilité de ses environs abondans en grains & en bestiaux pour la subsistance de ses habitans ; 4°. le génie pacifique & industrieux des Citoyens ; 5°. la sagesse & la douceur de son gouvernement. Paris s'est trouvée heureusement pourvue de tous ces avantages. Les forêts dont elle est environnée & qui venoient autrefois jusqu'à ses portes ; les carrières à plâtre & à chaux, celles de pierres & de moellons qui se trouvent jusques dans son sein ; les terres glaises de son voisinage propres à faire des carreaux, de la tuile & de la brique ; enfin les mines de fer qui n'en sont pas fort éloignées, lui ont fourni & lui fournissent encore abondamment tous les secours nécessaires pour bâtir. D'un autre côté les campagnes fertiles de l'Isle de France, de la Picardie, du Vexin, & de la Beauvaisie, les collines de ses environs chargées de vignes & d'arbres fruitiers, auroient seules suffi pour sa subsistance, sans se servir d'autres voitures que des charrois par terre. Outre cela la Seine, qui traverse cette Ville, grossie de dix-sept

Causes qui ont occasionné l'agrandissement de Paris.

autres rivières ou canaux portant bateaux, qui s'y rendent de toutes les Provinces du Royaume, lui apporte en grande quantité & avec beaucoup plus de facilité toutes les choses nécessaires pour la vie. Enfin l'Océan & la Méditerranée, par les embouchures de ces mêmes fleuves, & au moyen des canaux de communication, remplissent ses ports de ce qu'il y a de plus utile & de plus rare dans les autres parties du monde. D'ailleurs le naturel laborieux de ses habitans entretient chez eux l'abondance; la sagesse des loix soutenue de l'attention & de la vigilance des Magistrats qui y président au bon ordre ne laissent rien à désirer dans sa police & dans son gouvernement. Avec tant d'avantages réunis, est il surprenant que cette Capitale soit devenue non-seulement la plus grande, mais encore la plus commode, la plus magnifique & la plus heureuse Ville de l'Univers ?

Origine de la Ville de Paris & son premier état sous Jules César & les Empereurs Romains.

Les Parisiens, dont le pays connu sous le nom de *Parisis* comprenoit aussi celui des Meldois ou de Meaux, étoient originairement un de ces peuples des Gaules qui formoient autant de petits Etats séparés, gouvernés chacun par un Magistrat particulier. Ils ne reconnoissoient au-dessus d'eux que les Etats Généraux de la nation qui s'assembloient tous les ans dans le pays Chartrain pour le gouvernement de toutes les Gaules. Cette grande Province étoit alors composée de soixante & quatre de ces peuples. La Capitale des Parisiens se nommoit *Lutece*; son origine est assez incertaine, tout ce que l'on en sçait c'est qu'elle subsistoit déjà depuis long-tems lorsque Jules César fit la conquête des Gaules, l'an du monde environ 4000, & avant Notre Seigneur 56 ans. *Camulogene* en étoit alors Gouverneur ou premier Magistrat. Cette petite Ville étoit renfermée dans une des Isles de la Seine, qui est à présent *l'Isle du Palais* ou *la Cité*. Du côté du Nord elle étoit environnée de marais & de bois, & vers le Midi elle étoit entourée partie de prés partie de marais & de bois de haute futaye. Deux ponts de bois facilitoient l'entrée de l'Isle, l'un appellé *le grand Pont*, situé au Nord de la Ville, où est à présent le Pont au Change; l'autre appellé *le petit Pont*, regardant le Midi, & qui porte encore aujourd'hui le même nom. On ignore quelle étoit la forme des maisons de *Lutece*, mais on sçait en général qu'elles étoient petites & rondes, sans cheminées, bâties de bois & de terre, & couvertes de paille & de roseaux.

Comme la coutume des Anciens Gaulois étoit d'aller adorer leurs fausses Divinités dans les forêts & sur les montagnes, il n'y avoit aucun Temple dans la Ville, mais hors de ses murs, du côté du Midi, vers la gauche du bas de la rivière, on voyoit un Temple dédié à *Isis* ou *Cerès*; on y bâtit depuis l'Eglise de *St. Vincent* aujourd'hui *St. Germain des Prés*. Un peu plus avant, en s'éloignant de la Ville, & de la rivière, du même côté, étoit un autre Temple dédié à *Mitra* ou *Mercure*, au haut du mont *Lucotitius*; c'est à présent *Notre Dame des Champs* ou *les Carmelites* au Fauxbourg *St. Jacques*. Enfin vers le Nord de la Ville étoit encore un Temple dédié à *Heus* ou *Mars*, au milieu d'un bois, sur la montagne appellée (jadis *le Mont de Mars*), aujourd'hui *Montmartre*.

Siège & prise de Lutece par Jules César.

Les Gaules ayant été conquises par Jules César, les Romains mirent de fortes garnisons dans les principales Villes de cette Province pour s'en assurer la possession. La petite Ville de *Lutece*, Capitale du pays des Parisiens, fut alors soumise à ces nouveaux vainqueurs, & César, après y avoir séjourné quelque-

Origine
des Parisiens.

Description de l'ancien Paris & de ses environs.

Siège & prise de Paris.

Siège &
prise de
Paris par
César.

tems, en trouva la situation si avantageuse qu'il y transféra les Etats Généraux des Gaules. Ayant été ensuite obligé de repasser les Alpes, la Gaule Belgique se souleva contre les troupes qu'il y avoit laissé; cet exemple fut bien-tôt après suivi des autres peuples, & les Parisiens peu accoutumés à ce joug étranger firent tous leurs efforts pour s'en dégager. César y accourut en diligence, & tandis qu'il étoit occupé à soumettre une partie des Gaules, il envoya contre les Parisiens Labienus un de ses Lieutenans. Ce Général ayant d'abord assiégé Lutece du côté du Midi, fut contraint d'en lever le siège. Quelque tems après, la prise de la Ville de Melun le rendit maître de la rivière & lui facilita la réussite des vûes qu'il conservoit toujours sur cette Capitale des Parisiens. Y étant donc revenu avec un renfort de nouvelles troupes, & muni d'une grande quantité de bateaux, il l'assiégea du côté du Nord. Les Parisiens, dans le dessein de l'empêcher de s'emparer de leur Ville & de profiter des munitions qu'ils pouvoient y avoir, y mirent le feu, en fortirent tous en armes, & en ayant rompu les ponts, s'avancerent vers le camp des Romains pour leur présenter la bataille. Labienus étonné de tant d'intrépidité, fut contraint de recourir à la ruse; il feignit de décamper pendant la nuit, & partagea son armée en trois corps afin de pouvoir envelopper les ennemis, s'ils se hazardoient de le poursuivre. L'effet répondit à son attente, les Parisiens donnerent dans le piège, & furent défaits après un combat sanglant & des plus opiniâtres: ainsi les Romains se virent une seconde fois maîtres de leur Ville & de tout le pays qui en dépendoit. Lutece n'étoit plus qu'un monceau de cendres: il n'y restoit que quelques mesures que le feu pouvoit avoir épargné. Mais sa situation étoit trop intéressante pour être négligée, c'est pourquoi César contraignit les Parisiens de la rebâtir; on vit donc en peu de tems cette Ville renaître de ses cendres & devenir plus considérable qu'elle n'étoit auparavant, par le grand nombre d'édifices dont elle fut augmentée. César la fit ensuite fortifier par une enceinte de tours & de murailles au-dedans de l'Isle qui la renfermoit alors, & par deux Châteaux ou Fortereses qu'il fit construire à la tête des deux ponts de bois qui donnoient entrée dans la Ville; c'est ce qu'on appelle à présent le *grand* & le *petit Châtelet*. Ce dernier ayant été détruit depuis par les Normands en 887, fut rebâti sous le regne de Charles V, l'an 1369, en l'état qu'il se voit aujourd'hui. Ces nouveaux ouvrages firent que Lutece fut nommée, selon Boëce, la *Cité de Jules César*, & qu'Amian Marcellin l'appelle le *Château* ou la *Forteresse des Parisiens*.

Première
enceinte
de Paris
sous Jules
César.

L'estime que Jules César avoit témoigné pour la Ville de Lutece fut confirmée par les Empereurs Romains qui lui succéderent, quelques-uns même y ont passé leur quartier d'hiver avec les troupes qu'ils commandoient, & c'est ce qui a donné lieu aux premiers accroissemens de cette Ville: autrement il eut été impossible à ces Princes de tenir leur Cour dans une Isle de si petite étendue & fort peuplée d'ailleurs, si dès lors Lutece n'avoit eu quelques Fauxbourgs hors de son enceinte.

Conversion des Parisiens, & fondation des premières Eglises de Lutece par St. Denys & ses Compagnons.

St. Denys
vient prê-
cher la Re-
ligion
Chrétien-
ne dans les
Gaules.

Les premiers Chrétiens ayant obtenu des Empereurs le libre exercice de leur Religion, le Pape St. Fabien, ou selon d'autres, St. Clément, profitant de cette occasion favorable, sacra sept Evêques qu'il envoya dans les Gaules, l'an 250 après J. C., accompagnés d'autres Missionnaires Apostoliques, pour entreprendre la conversion des Gaulois qui étoient ensevelis dans les ténèbres de l'Idolâtrie. St. Denys eut en partage le pays des Parisiens, & établit son siège épiscopal dans la petite ville de Lutece, leur Capitale. Il y fit de si grands progrès qu'il se

se trouva bientôt en état de convertir en Eglise le Temple de Mercure, au mont *Lucoritiis*, & ce fut-là qu'il se logea avec son petit Clergé. On croit qu'il fit aussi élever vers le même endroit deux autres Eglises, l'une qu'il dédia à la Ste. Trinité, & l'autre sous l'invocation de St. Etienne, premier Martyr. Ce sont aujourd'hui *St. Benoist*, & *St. Etienne des Grès*. Quelques-uns ajoûtent qu'il fit encore bâtir deux Chapelles dans les bois qui couvroient la ville du côté du Nord, l'une sous l'invocation de la Ste Vierge, qui a été depuis jointe à l'Eglise de *Ste. Opportune*, & l'autre sous celle de St. Pierre, qui fait à présent partie de *St. Médéric* ou *St. Merry*. C'est de-là, dit-on, que ces deux Chapelles ont retenu le nom de *Notre-Dame* & de *St. Pierre des bois*.

Les persécutions ayant recommencé sous l'Empire d'Aurelien, St. Denys s'y trouva enveloppé avec St. Rustique, Prêtre, & St. Eleuthere, Diacre, compagnons de ses travaux Apostoliques, & ils reçurent ensemble la couronne du Martyre sur la montagne où étoit un Temple dédié à Mars, environ l'an 275. Les trois endroits qui avoient été sanctifiés par la prison, la torture, & la mort de ce St. Evêque & de ses compagnons, furent consacrés en trois Eglises aussitôt que les fideles eurent la liberté de le faire, & ces lieux portent encore aujourd'hui des noms qui témoignent l'authenticité des faits que nous rapportons. Ces trois Eglises sont St. Denys de la Chartre (*de carcere*), St. Denys du Pas (*à passionibus*), & St. Denys de Montmartre (*à monte Martyrum*).

La paix ayant été enfin rendue pour toujours à l'Eglise par la conversion du grand Constantin, l'an 312, le paganisme fut presque entièrement aboli dans les Gaules. On bâtit alors, à la pointe Orientale de l'Isle qui renfermoit la Ville de Lutece, une Eglise Cathédrale sous l'invocation de la Ste. Vierge, de St. Etienne, premier Martyr, & de St. Denys, Apôtre & premier Evêque de cette Ville. Les Parisiens se distinguèrent d'ailleurs tellement par leur zèle & la pureté de leur foy que les Evêques des Gaules firent choix de leur Ville pour y tenir un concile contre les Arriens l'an 362.

Depuis Jules Cesar jusqu'à l'Empereur Julien, surnommé l'Apostat, c'est-à-dire pendant environ 400 ans, Lutece, quoique toujours renfermée entre les bras de la Seine, ne laissa pas que de s'aggrandir au dehors de son Isle. Il s'étoit formé une nouvelle Ville du côté du Nord, au delà de la riviere; ce qui fit donner le nom de *la Cité* à l'ancienn. Dans cette nouvelle Ville on construisit un four banal proche la forteresse du grand Châtelet; on y fit aussi une place pour un Marché. Il se forma ensuite du côté du Midi un Fauxbourg assez considérable au delà du petit pont. Julien ayant séjourné quelque tems dans Lutece, fit bâtir dans ce Faubourg un Palais avec des bains & des étuves. Il fut nommé *le Palais des Thermes*. On prétend que ce sont les jardins de ce Palais qui subsistent encore aujourd'hui à l'Hôtel de Cluny, rue des Mathurins, & que ce sont aussi les restes de cet édifice qu'on voit dans une maison au haut de la rue de Harpe, à l'enseigne de la croix de fer.

Conquête des Gaules par les Francs, & accroissemens de la Ville de Paris sous la premiere & la seconde race de nos Rois.

Il y avoit cinq cens ans que les Gaules étoient sous la domination des Romains lorsque des Peuples originaires d'une Province d'Allemagne nommée *la Franconie* passèrent le Rhin pour venir s'établir dans ce pays. Pharamond, premier Roi des Francs, (c'étoit le nom de ces Peuples) & après lui Clodion, firent les premiers tentatives pour s'en rendre maîtres, mais ils furent toujours repoussés par les Généraux des Romains. Méroué, le troisième de nos Rois, acheva cette glorieuse expédition par la conquête de Lutece ou *Paris*, de Sens, & d'Orléans, ainsi que des pays circonvoisins, environ l'an 450; il y établit sa demeure, & donna le

Martyre de
St. Denys &
de ses com-
pagnons.

Origine de
N. Dame
de Paris.

Premier
accroisse-
ment de
Paris.

Conquête
des Gaules
par les
Francs.

nom de France à cette partie des Gaules qu'il venoit de conquérir. Childeric ; son Successeur , dans le séjour qu'il fit à Paris , y fit construire un cirque à l'endroit appellé autrefois *le clos des arenes* , où sont à présent les Peres de la Doctrine Chrétienne. Après lui , Clovis ayant renoncé au paganisme , à la sollicitation de Ste. Clotilde son épouse , fut baptisé , avec trois mille de ses sujets , par St. Remy Evêque de Rheims , l'an 496. Quelques années ensuite , ayant fixé sa résidence dans Paris , qu'il déclara Capitale de ses Etats , il fonda sur le haut du mont *Lucoctius* une Eglise Collégiale sous l'invocation de *St. Pierre & St. Paul* , aujourd'hui Ste. Genevieve. Clovis & sa femme habitoient alors dans le Palais des Thermes ; mais en ayant fait depuis bâtir un nouveau proche l'Eglise qu'ils venoient de fonder , ils s'y transporterent : c'est où l'on a érigé ensuite la maison Abbatale de Ste. Genevieve. Ce Roi étant mort l'an 511 , fut enterré dans cette Eglise. Au bas de la même montagne , proche les portes de la ville , étoit un Monastere où St. Severin eut pour disciple en 550 , St. Cloud , petit fils de Clovis. On y a bâti depuis l'Eglise Paroissiale de *St. Severin*. La Basilique ou le Monastere de *St. Julien le pauvre* étoit à peu près vers le même endroit , & fut fondé dans le même tems.

Paris déclarée Capitale du Royaume, sous Clovis.

Extinction totale du Paganisme en France.

Childebert I , Successeur de Clovis , abolit les restes du paganisme par un Edit célèbre qui fut publié l'an 554. Ce fut vers ce tems qu'il fit bâtir hors des murs de la Ville , du côté du Midi , une Abbaye sous le nom de *Ste. Croix & de St. Vincent* , aujourd'hui *St. Germain des Prés*. Aux environs de cette Abbaye , il se forma peu à peu un Bourg qui fut appellé *le Bourg St. Vincent* , & depuis *le Faubourg St. Germain*. Il fit encore bâtir de l'autre côté de la riviere une Collégiale sous l'invocation du même *St. Vincent* ; c'est à présent *St. Germain l'Auxerrois*. Il se forma aussi un bourg près de cette nouvelle Eglise , & il s'en éleva ensuite un second par-delà le premier. Celui-ci retint le nom de *Bourg St. Germain l'Auxerrois* , & l'autre fut appellé *le nouveau Bourg* ; il s'étendoit jusqu'à deux Chapelles succursales de St. Germain , à la place desquelles on a érigé depuis les Eglises Paroissiales de *St. Eustache & de St. Sauveur*. Un peu plus loin , à l'Occident de ceux-ci , se forma la Ville-l'Evêque. Il est fait mention , sous le regne de ce même Prince , d'un Monastere de St. Laurent , depuis nommé *St. Lazare* , qui fut fondé l'an 560. Childebert , ainsi que sa femme Ulrogothe , fit sa demeure au Palais des Thermes où il mourut : il fut inhumé dans l'Abbaye de St. Vincent.

Dagobert I fit élever plusieurs Eglises , entr'autres celle de *St. Denys* en France ; dont le chœur fut couvert de tables d'argent (a). Sous le regne de ce même Prince , St. Eloy son Thésorier , & depuis Evêque de Noyon , fit bâtir l'Eglise de *St. Paul* hors les murs de la ville , vers l'an 640 : *le Bourg St. Eloy* se forma aux environs de cette Eglise. *Le Bourg-l'Abbé* qui s'accrut dans le même tems , fut ainsi nommé parce qu'il étoit situé sur la censive de l'Abbaye de St. Martin des champs. *Le Beau-Bourg* s'étendoit encore bien au-delà , du côté du nord de la ville : c'étoit le plus considérable de tous. *Le Bourg Tibouft* prit son nom d'une famille de Paris qui commença à y faire bâtir. Guillaume Tibouft , qui fut depuis Prevôt de cette ville en 1299 , étoit de cette ancienne famille. L'an 664 , St. Landry , Evêque de Paris , fonda l'Hôtel-Dieu proche l'Eglise Cathédrale , & attenant le Palais où l'Evêque faisoit sa résidence : il y avoit dans le même endroit des écoles de Théologie. Vers le même tems , Archambauld , Maire du Palais , ayant donné à cette Cathédrale un ancien Palais des Comtes de Paris , elle y fit bâtir l'Eglise de *St. Christophe*. C'est ainsi que cette Capitale s'augmentoit de jour en jour , & que le projet de sa future splendeur s'accomplissoit insensiblement.

(a) En 651 , sous le regne de Clovis II , St. Landry étant alors Evêque de Paris , la famine fut si grande dans cette Capitale que le Roi fut obligé de dépouiller le chœur de l'Eglise de St. Denys de l'argent dont son pere Dagobert l'avoit fait couvrir , pour l'employer en aumônes qui furent distribuées au peuple par Aigulfe Abbé de St. Denys.

Deuxième clôture de Paris sous les Rois de la seconde race.

Paris s'agrandit si considérablement, sur-tout du côté du Nord, sous les Rois de la première race, que cette partie seule formoit déjà une nouvelle ville plus étendue que la première. Il n'en fut pas de même des regnes de Pepin, de Charlemagne & de ses Successeurs, parce que cette Capitale fut alors souvent attaquée & ravagée par les Normands (b), & que d'ailleurs les Rois de France ne firent point leur résidence dans Paris (c). C'est ce qui occasionna la seconde clôture de cette Ville, indépendamment de l'ancienne qui subsistoit toujours & qui entouroit la Cité. De là ces deux parties de Paris prirent chacune un nom différent, parce qu'en effet chacune alors avoit son enceinte particulière. Ainsi l'ancien Paris, qui ne s'étendoit point au-delà de l'Isle du Palais, retint le nom de *Cité* : & l'accroissement qui s'étoit formé du côté du Nord, ayant été entouré de murailles, fut appellé *la Ville*. Quoique l'époque de cette nouvelle enceinte paroisse assez incertaine, & qu'il soit difficile de la fixer, on peut néanmoins la rapporter au huitième ou au neuvième siècle. Elle consistoit en une sorte muraille flanquée de tours rondes & carrées, élevées de distance en distance, ainsi qu'il se pratiquoit avant l'invention de la poudre. Cette seconde clôture, qui formoit un demi-cercle, commençoit à la porte de Paris, vers le pont au Change, continuoit le long de la rue St. Denys, où il y avoit une porte, proche la rue des Lombards. Elle passoit ensuite entre cette rue & la rue Trouste-vache, jusqu'au cloître St. Médéric, où il y avoit une autre porte. Elle tournoit par la rue de la Verrerie, entre les rues Bardubec & des Billettes, descendoit par la rue des deux portes, traversoit la rue de la Tixeranderie & le Cloître St. Jean, proche duquel étoit une troisième porte, (la porte Baudoyer) & elle alloit se terminer sur le bord de la rivière, entre St. Jean & St. Gervais. Nous ne nous servons de ces noms modernes que pour mieux faire comprendre quelle étoit l'étendue de cette seconde enceinte.

Seconde
clôture de
Paris.

Il est à propos de faire observer que l'intérieur de l'ancien Paris ou *la Cité* étoit déjà orné de plusieurs édifices considérables; l'Eglise Cathédrale, comme on l'a vu ci-devant, étoit bâtie depuis long-tems, aussi bien que le Palais où demouroit l'Evêque. Il y avoit encore dans le même endroit l'Hôtel-Dieu proche Notre-Dame, & une place publique qui servoit de marché. Enfin on avoit élevé du côté opposé à la pointe Occidentale de l'Isle, la Cathédrale, un Palais qui fut habité par plusieurs de nos Rois.

Description & accroissement de Paris après la seconde clôture.

Après que la Ville de Paris eut reçu l'accroissement d'une nouvelle enceinte du côté du Nord, ainsi que d'un Faubourg, d'un Palais & de quelques Eglises du côté du Midi, elle se trouvoit agrandie considérablement, mais elle étoit toujours extrêmement bornée par les bois & les marais dont elle étoit environnée vers le Nord, aussi bien que par les prés & les vignes qui occupoient la

(b) En 884 les Normands vinrent assiéger Paris & entrèrent dans la Seine avec 700 barques, de sorte que la rivière en étoit couverte sur une étendue de plus de deux lieues. Ils la tinrent ainsi assiégée pendant trois années. Gauzelin Evêque de Paris & grand Capitaine, conjointement avec l'Abbé Eudes, Comte de Paris & Duc de France, & Robert son frere, assistés de plusieurs vailans Chevaliers, les repoussèrent si vivement qu'ils furent contrains de se retirer. Cependant s'étant ensuite retranchés dans l'enclos de l'Abbaye St. Germain des Prés, ils

s'y défendirent avec tant d'opiniâtreté que Charles le gras n'en pouvant venir à bout autrement, les engagea à se retirer, moyennant sept cens livres d'argent qu'il leur fit payer.

(c) Le 12 Avril 955 le Roi Lothaire qui tenoit son siège à Laon, où il étoit né, fut mené à Paris par Hugues le grand Comte de Paris, qui se démit de cette dignité en sa faveur. Depuis quatre vingt ans les Rois de France n'avoient point entré dans cette Capitale, parce que les Comtes de Paris s'en étoient rendus les maîtres.

Nouveaux
accroisse-
mens de
Paris.

plus grande partie de son territoire du côté du Midi. Cependant plusieurs Rois de France voulant laisser à la postérité des marques de leur piété & de leur magnificence, firent bâtir aux environs de cette Capitale diverses Eglises, Monastères & Abbayes qu'ils dotèrent des terrains qui se trouvoient dans leur voisinage. Proche de ces Eglises il se forma insensiblement des maisons & des habitations; on leur donna le nom de Bourgs. C'est ainsi que les environs des Abbayes de Ste. Genevieve, de St. Victor, de St. Germain des Prés, &c, se trouverent peuplés & habités par les soins que prirent leurs Abbés de donner les héritages qui relevoient d'eux à cens & à rentes à divers particuliers, à condition d'y construire des logemens & d'en cultiver le terrain. Le Palais des Thermes bâti par l'Empereur Julien, & devenu la demeure de nos Rois, paroissoit comme une forteresse entourée de murailles. Un peu plus loin, au haut de la montagne, on voyoit le Palais bâti par Clovis, proche l'Abbaye de Sainte Genevieve fondée par le même. L'Hôtel de Vauvert, où sont à présent les Chartreux, étoit un édifice considérable élevé dans le même endroit. Vers le bas de la montagne étoit une Chapelle dédiée à Saint Clément; Saint Marcel, Evêque de Paris, y ayant été enterré, on rebâtit à la place de cette Chapelle une Eglise sous l'invocation de ce saint Evêque, & Roland Comte de Blaye, neveu de Charlemagne, l'érigea en Collégiale vers la fin du huitième siècle. Aux environs de cette Eglise il se forma un Bourg si considérable qu'il a porté long-tems le nom de *Ville Saint Marcel*. L'Abbaye de Notre Dame des Champs, occupée à présent par les Carmelites, les Eglises ou Chapelles de St. Pere, aujourd'hui *la Charité*, de S. Etienne des Grès, de St. Bache ou St. Benoît, de St. Etienne du Mont, de St. Sulpice, &c, subsistoient déjà hors des murs de la Ville. Le Château du Louvre avoit été bâti par Louis le gros, au commencement du douzième siècle, pour servir de principal manoir aux fiefs relevans de la Couronne: les Ducs de Bretagne faisoient leur demeure derriere ce Château, c'est où l'on a bâti depuis *St. Thomas du Louvre*. Ce même Prince fonda l'an 1113 l'Eglise & l'Abbaye de *St. Victor*. Il y avoit eu anciennement vers le Nord de Paris, bien au-delà de sa nouvelle enceinte, une Abbaye qui étoit tombée en ruines; Henri I. l'avoit fait rétablir sous le titre du Prieuré de *St. Martin des Champs*, dès l'an 1056. L'Ordre des Templiers ayant commencé l'an 1118, peu d'années après il s'en établit une Commanderie à Paris vers le même côté de la Ville, & ces Chevaliers firent bâtir le Temple, qui étoit comme une forteresse entourée de hautes murailles.

Tous ces lieux, ainsi que plusieurs autres qu'il seroit trop long de décrire ici, avoient des prés, des vignes ou des terres labourables qui les environnoient; chacun s'efforça de les mettre en valeur, soit en les faisant cultiver, soit en les donnant à rentes à diverses personnes pour y élever des bâtimens. Les Seigneurs & les Courtisans s'approcherent des Palais & des maisons de plaisance que nos Rois avoient hors de Paris; les Marchands & les Artisans vinrent aussi s'établir dans ces différens endroits à mesure qu'ils y trouverent quelque avantage. C'est de cette maniere que se formerent par succession de tems dix Bourgs considérables aux environs de cette Ville, sçavoir six du côté du Nord & quatre vers le Midi, sans compter un Fauxbourg de ce même côté, qui commençoit par-delà le petit Pont.

Etat & description de Paris au commencement du Regne de Philippe Auguste.

Entre ces Bourgs & la Ville & dans l'intervalle d'un Bourg à l'autre subsistoient toujours du côté du Nord de grandes campagnes, des marais qui furent desséchés, & des bois que l'on défricha; le tout fut ensemencé ou converti en jardins. Du côté du Midi il y avoit des prairies le long de la riviere, & des vignes

gnes vers le Mont *Lucotinus*, que nous appellerons désormais la *Montagne Ste. Gènevieve*; plusieurs propriétaires les firent enclorre de hayes & de fossés; c'est de là que viennent ces noms de *culture*, *couture*, & *courtille*, vieux mots qui signifient des jardins enclos & des endroits cultivés. Ce nom est encore resté à plusieurs Quartiers de Paris, quoiqu'ils ayent été depuis couverts de maisons; tels sont la *Culture St. Eloi*, aux environs de St. Paul, la *Culture Ste. Catherine*, celle de *St. Gervais*, de *St. Lazare*, la *Courtille du Temple*, &c. Au milieu de ces jardins & courtilles vers le Nord, il restoit encore une étendue de terrain qui s'appelloit *les champeaux* ou *les petits champs*. Comme il n'étoit pas permis autrefois d'enterrer dans l'intérieur des Villes, les premiers Rois avoient sacrifié une partie de ce terrain pour y faire le cimetière de Paris; sur l'autre partie se tenoit le marché aux bestiaux. Philippe Auguste fit bâtir dans ce marché deux grandes halles, & les fit clorre de murs, ainsi que le cimetière de la Ville, connu aujourd'hui sous le nom de *cimetière des Saints Innocens*.

Du côté du Midi le long de la Seine, il y avoit un grand vignoble appelé la *terre de Laas*; elle appartenoit aux Abbayes de St. Germain des Prés & de Ste. Gènevieve: on trouvoit ensuite le *clos Bruneau* relevant du Chapitre de St. Marcel; ceux de *St. Symphonien* & de *St. Gènevieve* étoient proche le *clos Bruneau*, sur le sommet de la montagne Ste. Gènevieve. *Les deux clos du Chardonnet*, ainsi nommés à cause de la grande quantité de chardons qui y croissoient, étoient sur le revers de cette montagne, entre les Fauxbourgs St. Marcel & St. Victor. *Le clos du Roi*, où est à présent St. Jacques du haut pas, ainsi que le *clos des Franc-muriers*, aux Fauxbourgs St. Jacques & St. Michel, étoient du domaine du Roi. Tous ces clos étoient plantés en vignes & rapportoient de fort bon vin; le presbytère étoit construit où est à présent le *College de Lizieux*.

Tel est l'état où se trouvoit Paris lorsque Philippe Auguste, qui avoit extrêmement à cœur l'embellissement & l'agrandissement de cette Capitale, forma le vaste projet de réunir sous une même enceinte la plus grande partie de ses Bourgs, malgré l'éloignement où ils étoient les uns des autres, & de faire ensuite couvrir de bâtimens ces espaces vuides, pour la rendre la plus grande & la plus magnifique Ville de l'Univers. Dans cette intention, il en avoit déjà fait paver les rues & les Places publiques dès l'an 1184, quoique ses prédécesseurs eussent regardé cette seule entreprise comme au-dessus de leurs forces; il avoit aussi achevé vers le même tems de rebâtir l'Eglise Cathédrale dont l'édification avoit été commencée pour la troisième fois sous Hugues Capet, & il avoit fait ouvrir la *rue neuve Notre-Dame* en face de cette Cathédrale. La nouvelle enceinte qu'il fit faire autour de Paris fut commencée l'an 1190, quoiqu'en l'absence de Philippe Auguste qui venoit d'entreprendre un voyage en Palestine à la tête d'une puissante armée: pour cet effet il créa un Prévôt des Marchands & des Echevins de la Ville de Paris, & les chargea de faire exécuter ce grand ouvrage; on y travailla sans interruption pendant vingt années, & la clôture se trouva achevée l'an 1211.

Troisième enceinte de Paris sous Philippe Auguste.

Pour mieux faire comprendre l'étendue de cette nouvelle enceinte, nous en indiquerons la route par des noms modernes. Elle commençoit vers le bas de la rivière du côté du Nord, & passoit entre l'Eglise de St. Germain l'Auxerrois & le Louvre dont elle traversoit l'avant-cour; elle passoit entre les rues du Louvre & du Cocq, traversoit celles de St. Honoré, d'Orléans & de Grenelle, l'Hôtel de Soissons, la rue Coquillière & la rue Montmartre, où il y avoit une Porte. Elle continuoit sa route entre la rue Tiquetone & la pointe St. Eustache, & traversoit la rue Montorgueil. De là cette clôture passoit entre les rues Pavée, du petit

Troisième
enceinte
de Paris.

Troisième
enceinte
de Paris.

Lyon & Mauconseil, & traversoit la rue St. Denis, un peu au-dessus de St. Jacques de l'Hôpital. Il y avoit en cet endroit une Porte que l'on nomma *la Porte aux Peintres*, parce que (dit M. de la Mare) les Peintres s'assembloient ordinairement dans une maison proche de cette porte pour y travailler ensemble & se perfectionner dans leur art. Ce mur passoit ensuite entre les rues du Heurleur & aux Ours, traversoit les rues Bourg-l'Abbé & St. Martin, continuoit le long de la rue Grenier St. Lazare, traversoit la rue Beaubourg, passoit dans la rue Michel-le-Comte, traversoit la rue Ste. Avoye, ou il y avoit une Porte de même nom, & la rue du Chaume, proche les Peres de la Mercy. Cette enceinte tournoit ensuite, traversoit la rue de Paradis, & passoit dans la vieille rue du Temple par le milieu du Couvent des Blanc-Manteaux. De là elle alloit, toujours en tournant, entre les rues des Franc-Bourgeois & des Rosiers, proche l'Hôtel de Lorraine, l'Hôtel de St. Paul, & l'Eglise de Ste. Catherine; elle traversoit la rue St. Antoine, vis-à-vis les Jésuites, où il y avoit une Porte qui prit le nom de l'ancienne *Porte Baudets* ou *Baudoyers*: cette enceinte continuoit au travers de la Maison Professe des Jésuites, de la rue de Jouy, du Couvent de l'*Ave Maria*, & de la rue de la Mortellerie, & se terminoit sur le bord de la riviere, du côté d'Amont.

Du côté du Midi cette même clôture commençoit aussi sur le bord de la Seine à l'endroit où est aujourd'hui la Tournelle, vis-à-vis celui où elle finissoit de l'autre côté de la riviere: elle continuoit en tournant par derriere le Collège du Cardinal le Moine & celui des Bons Enfans, traversoit la rue St. Victor, montoit le long de la rue des Peres de la Doctrine Chrétienne, jusqu'à la Porte St. Marcell. De là elle passoit par devant les Portes St. Jacques & St. Michel, descendoit le long de la rue des Fossés de Mr. le Prince & de la rue de la Comédie Française, traversoit la rue Mazarine, & venoit finir sur le bord de la riviere vers l'ancien Hôtel de Nesle, où étoit la Porte de même nom; on y a bâti depuis le Collège Mazarin ou des quatre Nations (d).

Outre cette nouvelle enceinte, & les Tours dont elle étoit accompagnée de distance en distance, on éleva encore quatre grosses Tours sur le bord de la riviere, à l'endroit où venoient se terminer les murs de la Ville. Ces quatre Tours étoient, vers l'Occident, la Tour du Bois proche le Louvre, & la Tour de Nesle qui lui faisoit face de l'autre côté de la riviere; & à l'autre extrémité de la Ville, vers l'Orient, la Tour de Billy proche l'Arcenal, & la Tournelle qui étoit vis-à-vis.

Nouveaux
édifices
sous Phi-
lippe Au-
guste.

Philippe Auguste vécut encore douze ans après l'achèvement de ces grands travaux, & il eut la satisfaction de voir couvrir d'édifices une partie des terrains qu'il venoit de renfermer dans cette nouvelle enceinte. Il avoit fait rebâtir le Château du Louvre qui fut achevé l'an 1214, ainsi qu'une grosse tour qu'il fit élever dans le milieu de la cour, pour y renfermer les prisonniers d'Etat. Il se plaisoit si fort dans ce Quartier qu'il fit encore bâtir une maison de plaisance dans le voisinage du Louvre, attenant l'Hôtel des Ducs de Bretagne, avec un grand jardin & un bois, ce qui fit nommer ce nouvel édifice *le Château du bois*. Ce fut encore sous le regne de ce grand Prince que fut fondé l'Hôpital de la Trinité, l'an 1202, & l'Eglise Collégiale de St. Honoré l'an 1204, par Renoul Cherey & Sibille sa femme, sur neuf arpens de terres qui étoient situés proche les murs de Paris, sur le chemin de la Ville-l'Evêque & de Clichy. Vers le même tems St. Thomas du Louvre fut fondé & érigé en Collégiale par Robert I, Comte de Dreux, quatrième fils de Louis le gros. Philippe Auguste fit aussi construire au-dessus du pont au Change un autre pont qui fut nommé *le pont aux Colombes*. Ce fut lui qui assigna un emplacement aux Juifs dispersés dans la Ville;

(d) Voyez la description de ce Collège dans le second Volume, Liv. III. Chapitre premier.

& il leur fit faire des logemens qui formoient six petites rues, proches les Halles. L'Hôtel de Ville étoit alors située proche le grand Châtelet, au même endroit où étoit auparavant le Parloir aux Bourgeois qui en tenoit lieu : la Place de Greve existoit déjà depuis long-tems proche la Chapelle de St. Jean-Baptiste, & elle avoit été déclarée Place publique par Lettres Patentes de Louis le Jeune, l'an 1140. Voila l'état où se trouvoit Paris à la mort de Philippe Auguste, qui arriva en 1223, après avoir régné glorieusement pendant plus de quarante ans.

Nouveaux accroissemens de Paris depuis Philippe Auguste jusqu'à Charles V.

Une partie de la terre de Garlande, vers le petit pont, & les environs de St. Jean de Latran étoient encore en vignes l'an 1238 : on ne commença à bâtir dans les clos du Chardonnet que vers l'an 1243 : la terre de Laas, vers St. Germain des Prés, ne fut entièrement couverte d'édifices qu'en 1263 : la culture de St. Paul, en 1269 : les environs de St. Honoré, en 1281 : & la culture de S. Martin, en 1282 : enfin le clos de St. Etienne des Grés étoit encore un vignoble l'an 1295, & l'on n'acheva de bâtir dans le clos de St. Symphorien & dans celui de St. Genevieve, qu'en 1355. Ainsi lors du décès de Philippe Auguste les dedans de Paris se trouvoient encore assez déserts, principalement cette partie du côté du Midy qui n'avoit été closé que sous son regne. Mais le choix que les Sçavans & les gens de lettres firent de ce Quartier, pour y faire leur séjour, à cause de la salubrité de l'air qu'on y respiroit, contribua beaucoup à le rendre peuplé en peu de tems. L'Université de Paris, fondée par Charlemagne dès l'an 814, y ayant transporté ses écoles, le concours de Professeurs dans toutes les Sciences qui vivrent y demeurer fut si grand que ce Quartier prit le nom d'Université, pour le distinguer de la Cité & de la Ville. Robert de Sorbon, Confesseur de St. Louis, y fonda l'an 1250 le College qui porte son nom (e). Cet exemple fut suivi par les Bernardins, les Prémontrés, & les Bénédictins qui en firent bâtir pareillement pour les Etudiens de leurs Ordres. Un Thésorier de la Cathédrale de Rouen en fonda un autre en faveur de douze pauvres écoliers de sa Patrie. Le College de Calvy & celui de Harcourt furent ensuite bâtis sous le regne de Philippe le Hardy. Le College des Cholets, ceux de Bayeux, de Laon, de Montaigu, de Narbonne, & de Marmoutier, furent fondés sous Philippe le Bel : & celui de Navarre par Jeanne de Navarre, son épouse, l'an 1297. Des établissemens si utiles, & les grands privilèges que St. Louis accorda à l'Université de Paris, acheverent d'attirer en cet endroit tous les étudiens qui étoient répandus dans la Ville : chacun s'empressâ d'y faire bâtir, & l'on couvrit d'édifices tous ces grands vuides qui restoient sur la Montagne Ste. Genevieve, dans le clos de Garlande, le clos Bruneau, les terres du Chardonnet, & dans celles de Laas, & les autres qui se trouvoient renfermées dans l'enceinte de Philippe Auguste. Le nombre des Eglises & des Parroisses s'augmenta à proportion : St. Louis en fit bâtir plusieurs, entr'autres la Ste. Chapelle dans l'enclos du Palais en la Cité, & l'Hôpital des Quinze-vingt. (f)

Il arriva à peu près la même chose dans la Ville, du côté du Nord. Le Château du Louvre rebâti & agrandi sous Philippe Auguste : le Marché des Halles qu'il rétablit : les nouveaux bâtimens que Philippe le Bel fit faire dans l'enclos du Temple, après en avoir chassé les Templiers (g) : le Palais des Tournelles, &

(e) Voyez sa description dans le second Volume, Livre III. Chapitre XVI.

(f) L'Hôpital des Quinze-vingt fut fondé par St. Louis l'an 1269, au retour de son premier voyage de la Terre Sainte, en mémoire de trois cens Chevaliers captifs en Palestine, auxquels les Infidèles avoient crevé les yeux.

(g) L'Ordre des Templiers fut aboli sous Philippe le

Bel en 1311, à la priere du Pape Clement V, après avoir été condamnés dans un Concile tenu à Vienne la même année. Le Grand Maître & les principaux de l'Ordre furent brûlés à Paris, malgré la protestation qu'ils firent de leur innocence, & témoignèrent un courage extraordinaire pendant leur supplice.

Fondation
de divers
Colleges
dans le
quartier de
l'Université.
16.

L'Hôtel de St. Paul, vis-à-vis ce Palais, bâtis par Charles V, le Parlement rendu sédentaire à Paris en 1297, & qui établit sa résidence dans le Palais de la Cité, bâti par les soins d'Enguerrand de Marigny, Ministre d'Etat sous Philippe le Bel, furent autant de motifs pour attirer dans tous ces endroits grand nombre de Courtisans & de Seigneurs, ainsi que quantité de Marchands, d'Ouvriers, & de Négoçians. C'est ce qui occasionna de couvrir de bâtimens les vuides qui restoient entre les deux Bourgs de St. Germain l'Auxerrois, & ceux de la culture l'Evêque proche St. Honoré, de la terre de Champeaux, ou des petits Champs, aux environs des Halles, des cultures de St. Paul, de St. Magloire, de St. Martin, de St. Lazare, &c, ainsi qu'une partie des cultures du Temple, de Ste. Catherine, & de Ste. Anastase.

Pendant que les dedans de Paris se peuploient ainsi, il se forma de nouveaux Faubourgs dans ses environs. L'Abbé de St. Germain donna une partie de ses prés & de ses vignes, avec sa garenne entiere, pour faire construire des maisons aux environs de l'Abbaye. Evrard de Lourfine & quelques autres firent bâtir aux environs de St. Marcel, & dans le terroir de Mouffetard, qui étoit en vignes. L'Evêque de Paris, les grosses Abbayes, & les convents de Religieux, en firent autant des terres de leur dépendance. C'est ainsi qu'en moins de quarante ans la plûpart de ces endroits vuides se trouverent habités & couverts de bâtimens.

Quatrième enceinte de Paris.

Les guerres fréquentes que l'on eut à essayer contre les Anglois vers l'an 1356, la perte de la bataille de Poitiers, la captivité du Roi Jean, en Angleterre, & le bruit qui se répandit alors que les ennemis, qui se trouvoient au milieu de la France, se dispoioient à venir assiéger Paris, firent penser sérieusement à la sûreté de cette Capitale. On n'avoit plus assez de tems pour entreprendre des fortifications régulières; c'est pourquoi on se borna à l'entourer seulement de fossés & de contrefossés. Ceux du côté de l'Université furent creusés au pied de l'ancienne enceinte; à l'égard des Faubourgs de cette partie de Paris, ils furent jugés de si peu de conséquence, qu'on négligea de les mettre à couvert des insultes de l'ennemi; mais pour les empêcher de s'y retrancher, on ruina les bâtimens qui s'y trouvoient.

Il n'en fut pas de même de l'autre côté de la Ville: les Fauxbourgs étant beaucoup plus considérables vers le Nord, & plus proches des murs, on en renferma une partie dans l'enceinte des fortifications. Aussitôt que la paix fut faite, Charles V, Régent du Royaume pendant la captivité du Roi Jean, son pere, entreprit d'accompagner de remparts & de fossés, cette partie de la Ville, sans rien changer au côté de l'Université. La conduite en fut donnée en 1367 à Hugues Aubriot, Prevôt de Paris, qui fit clore de murs le côté de la Ville qui regarde le Nord, depuis le bord de la riviere, à l'endroit où est aujourd'hui l'Arcenal, jusqu'au-delà du Louvre, en y renfermant ce Château & les autres Faubourgs. Cette grande entreprise ne fut achevée que l'an 1383, sous le regne de Charles VI. Ce fut en travaillant à ces fortifications qu'on fit construire le *Fort de la Bastille*, en 1371. Charles V fit élever dans le même tems le *Palais des Tournelles*, où est à présent la Place Royale, & vis-à-vis ce Palais une autre maison de plaisance accompagnée de Jardins, & entourée de murailles: elle fut appelée l'*Hôtel de St. Paul*. Ce Prince fonda aussi plusieurs Monasteres, entr'autres celui des Célestins, à Paris. Ce fut lui qui érigea la *Cour des Aides*, vers l'an 1375. Il fit encore bâtir le Château de *St. Germain en Laye*, &c.

Ce troisième accroissement de Paris obligea d'y construire deux nouveaux ponts pour faciliter la communication des différens quartiers de la Ville & de la Cité avec

avec ceux de l'Université. Ces deux ponts font, le pont St. Michel (*h*) du côté de l'Université, & le pont Notre-Dame (*i*) du côté de la Ville.

Quatrième
enceinte
de Paris.

L'enceinte dont il est question, commençoit (comme on vient de le dire) au bord de la rivière, vers l'Arcenal, & continuoit par les portes St. Antoine, St. Martin, & St. Denys. Delà elle passoit par les rues de Bourbon, des petits Carreaux, Montorgueil, Neuve St. Eustache, au travers de la Place des Victoires, de l'Hôtel de la Vrillière & du Palais Royal. Elle traversoit ensuite la rue St. Honoré, où est aujourd'hui la Boucherie des Quinze-vingt, continuoit le long de la rue S. Nicaise, & finissoit sur le bord de la Seine. Par ce nouvel accroissement, le Quartier de St. Paul, la culture Ste. Catherine, le Temple, l'Abbaye de St. Martin des Champs, les Filles-Dieu, St. Sauveur, St. Honoré, les Quinze-vingt, & le Louvre, qui avoient jusqu'alors été dans les Faubourgs de Paris, se trouverent renfermés dans l'intérieur de la Ville.

Depuis le regne de Charles VI jusqu'à François I, la Ville de Paris ne s'accrut que médiocrement au-delà des limites de sa dernière clôture. Cette Capitale qui demeura ainsi qu'une grande partie de la France sous la domination des Anglois : les troubles de l'Etat, & les guerres continuelles qu'on fut obligé de soutenir contre cette Nation & contre les Bourguignons : l'absence de Louis XI & de Charles VIII, qui séjournèrent presque toujours dans leurs Châteaux d'Amboise & du Plessis-lès-Tours : la guerre que Charles VIII & Louis XII son Successeur, portèrent en Italie, furent cause que ces Princes n'ajoutèrent que très peu de choses à ce qui avoit été fait par leurs Prédécesseurs pour la sûreté & l'embellissement de cette grande Ville. Il ne se passa donc rien de remarquable pour Paris pendant cet espace de tems, si ce n'est l'établissement des Postes, sous le regne de Louis XI, l'an 1480.

Accroissement & embellissement de Paris sous François Premier.

Le goût pour l'Architecture ne se réveilla en France que sous le regne de François I. Ce Pere & ce Restaurateur des Arts & des Sciences reprit tous les grands projets formés par ses Prédécesseurs pour l'embellissement de cette Capitale, & y en ajouta de nouveaux. Il commença par le Château du Louvre qu'il fit abattre en 1530, & qu'il fit rebâtir avec plus de magnificence & de régularité. Les anciens Hôtels des Ursins, de Bourgogne, d'Artois, de Fescamp, de Flandres, &c, qui défiguroient l'intérieur de la Ville par leur structure Gothique, furent démolis, & l'on ouvrit des rues sur le terrain qu'ils occupoient. Entrons dans un détail plus circonstancié des principaux accroissemens qui furent faits dans Paris sous le regne de ce Prince & sous celui de ses Successeurs, jusqu'à Henry IV.

Accroissement
de
Paris
sous
François I.

En 1520, un élu de Paris, nommé Albiac, vendit le clos du Chardonnet attenant les murs de l'Université. Les Acquéreurs ayant arraché les vignes qui y étoient plantées, y continuerent la rue Mouffetard, ainsi que les petites rues François, d'Ablons, St. Medard, & quelques autres qui y aboutissent : par ce moyen la ville ou bourg St. Marcel se trouvant jointe à la Ville de Paris, devint un de ses Faubourgs.

(*h*) Le Pont St. Michel fut commencé à bâtir l'an 1378 sous la conduite de Hugues Aubriot, qui y employa les joueurs, vagabonds & autres gens sans aveu. Ayant été emporté plusieurs fois par les glaces & les débordemens de la Seine, on le rebâtit en pierres pour la dernière fois en 1618, & l'on éleva alors les maisons qu'on y voit encore aujourd'hui.

(*i*) Le Pont Notre-Dame fut bâti pour la première fois l'an 1412; Charles VI lui donna le nom de *Pont Notre-Dame*. Étant tombé en Novembre 1499, on com-

lome 1.

mença la même année un nouveau pont de pierre qui fut achevé en 1507, & les maisons bâties dessus en 1512. Les façades intérieures de ce pont furent ornées de Termes & de guirlandes de fleurs, l'an 1660, pour l'entrée de la Reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV. On voit encore à présent des vestiges de cette décoration.

Voyez aussi ce qu'on dit de ces deux ponts au commencement du II Volume, Livre III. Chapitre III.

Accroissemens de Paris sous François I.

L'an 1536, François I fit construire une porte sur le bord de la riviere, au bout de la rue St. Nicaise, à l'endroit où finissoient les murs de la Ville: elle fut appelée *la porte neuve*.

En 1546, les Jacobins de la rue St. Jacques obtinrent du Roi la permission de donner à titre de cens & rentes un clos de vignes qui étoit derrière leur Monastere, & qui contenoit neuf arpens, à la charge d'y élever des bâtimens. Ce terrain renferme les rues St. Dominique, St. Thomas, St. Hiacinthe, &c, qui furent achevées l'an 1549. Le clos du Roi, au Faubourg St. Jacques, ceux des Bourgeois & des Francs-mureaux, dans le même Quartier, qui étoient plantés en vignes, furent aussi couverts de maisons en 1558.

Une partie de la rue de la Bucherie, le bas de la Place Maubert, & le Quai de la Tournelle, qui étoient encore des lieux vagues & vuides de maisons, furent commencés à bâtir l'an 1548, & achevés quatre ans après. En 1558, on ouvrit le Quai entre le petit pont & le pont St. Michel, & l'on en fit une Place pour servir de Marché au Quartier de la Cité: c'est à présent le *Marché neuf*.

Vers l'an 1544, le Prieur & les Religieux de Ste. Catherine vendirent à différentes personnes ce qui restoit de leur culture, consistant en terres & en jardins, à condition d'y bâtir & d'y ouvrir des rues; ce qui fut exécuté les années suivantes. En 1563, on ouvrit dans le même Quartier les rues Barbette, des trois Pavillons, & du Parc Royal, sur les ruines de l'ancien Hôtel Barbette. Dès l'an 1545, l'Hôtel de St. Paul, bâti par Charles V, & qui occupoit le grand espace de terre (la culture S. Eloy) qui est entre la rue St. Antoine & la riviere, avoit été vendu à divers particuliers. Tout ce terrain ayant été divisé en rues, on commença d'y bâtir en 1551, & il se trouva entierement couvert de maisons l'an 1564. Il restoit encore dans le même Quartier le Palais & le clos des Tournelles qui n'étoit séparé de l'Hôtel de Saint Paul que par la rue Saint Antoine. Après la mort de Henry II, Charles IX, son Successeur, ordonna en 1566 que ce Palais seroit démoli, & le terrain vendu pour y bâtir des maisons.

Fortifications & nouveaux accroissemens de Paris.

Fortifications de Paris.

Les guerres fréquentes que François I eut à soutenir contre l'Empereur Charles-Quint, & les approches des ennemis qui vinrent jusqu'en Picardie, lui avoient fait prendre la résolution de fortifier Paris de ce côté. Cette entreprise avoit déjà été tentée & abandonnée plusieurs fois. Henry II la fit mettre à exécution, commençant sur le bord de la riviere, au dessous de la Bastille. La premiere pierre en fut posée le 11 Août 1553, & les travaux en furent continués jusqu'au-delà de la porte St. Antoine. Cette fortification ne fut achevée jusqu'à cet endroit qu'en 1559, & les maisons de ce Quartier furent taxées pour en payer la dépense. Elle consiste en une courtine flanquée de deux bastions, le tout solidement construit & bordé de fossés fort larges. Quelque tems après l'*Arcenal* ayant été bâti proche les Célestins, les armes & les munitions de guerre, qui jusqu'alors avoient été conservées dans le Louvre, y furent transportées l'an 1572. Henri IV fit faire en 1600 un nouveau bastion au bout du Jardin de l'Arceval, pour joindre les fortifications qui avoient été faites de ce côté jusqu'à la porte St. Antoine. On peut placer ici la construction de l'Hôtel-de-Ville (k), & l'établissement des Juges-Consuls de la Ville de Paris, cette Jurisdiction ayant été érigée sous Charles IX, l'an 1563.

En 1566, la porte neuve qui étoit entre le Louvre & le Palais des Thuilleries

(k) En 1577 le Prévôt des Marchands & les Echevins de Paris transporterent leur Hôtel-de-Ville à la place de Greve dans une maison qu'ils acheterent la somme de 2880 livres parisis; elle s'appelloit l'*Hôtel Dauphin*, parce qu'elle avoit autrefois appartenu aux Dauphins de France. Ensuite la Ville ayant acquis l'an 1532 plusieurs maisons bourgeoises qui tenoient à son Hôtel, elle en fit construire un nouveau beaucoup plus considérable que l'ancien, sur les desseins & sous la conduite de *Dominique Boveano* ou de *Cortonne*. Après divers interruptions & quelques changemens, cet édifice fut enfin achevé en 1605 sous la Prévôté de François Miron, qui étoit aussi Lieutenant Civil au Châtelet de Paris.

fut reculée jusqu'à l'extrémité du jardin de ce Palais : elle fut nommée, depuis *Porte de la Conférence*. La même année le Roi Charles IX posa la première pierre au bastion qui étoit proche de cette porte, pour continuer la clôture de Paris de ce côté, & y renfermer le Palais des Thuilleries que la Reine Catherine de Médicis avoit fait bâtir quelques années auparavant. Ce bastion fait connoître qu'on avoit dessein dès-lors de renfermer le Faubourg St. Honoré dans l'enceinte de la Ville. Comme ce côté de Paris est agréable, dans le voisinage des maisons Royales, & sur le chemin de St. Germain en Laye, où la Cour faisoit sa résidence, le nombre des édifices s'y multiplia considérablement. Chacun s'empressa d'y former un établissement, de sorte qu'en 1578 il se trouva si peuplé, qu'on fut obligé d'y bâtir une Chapelle succursale de St. Germain l'Auxerrois, sous l'invocation de St. Roch, pour la commodité des nouveaux habitans de ce Quartier qui se trouvoient alors trop éloignés de cette Paroisse. Ce nouvel accroissement détermina Henry III, en 1581, à faire continuer les nouveaux murs depuis le bastion de la porte neuve jusqu'à l'extrémité de ce Faubourg, vers la porte St. Honoré.

Il n'y avoit point encore de bâtimens considérables dans le Faubourg St. Germain, tous les Palais & les Hôtels des principaux Seigneurs se trouvant dans le Quartier de la Cour. On commença cependant d'ouvrir dans ce Faubourg la rue du Colombier, & quelques autres rues voisines, & y ayant bâti plusieurs beaux édifices ils furent occupés par des personnes de distinction. Ces deux grands Quartiers de St. Honoré & de St. Germain des Prés se trouverent peu à peu augmentés considérablement ; ce qui rendit le commerce de l'un à l'autre beaucoup plus fréquent. Il est vrai que la communication en étoit très-incommode, ne pouvant se faire que par bateaux, ou par le seul pont St. Michel, qui en étoit fort éloigné. C'est ce qui détermina Henry III à faire bâtir un pont à la pointe de l'Isle du Palais. Il en posa la première pierre du côté du Quai des Augustins, en May 1578 ; mais les guerres civiles qui survinrent firent cesser cet ouvrage, & il ne fut achevé que sous le regne suivant. Henry III fonda & fit édifier plusieurs Eglises & Monastères, entr'autres ceux des Capucins & des Feuillans, à Paris, & celui des Minimes du Bois de Vincennes. Ce fut lui aussi qui institua l'Ordre du St. Esprit : la première promotion des Chevaliers de cet Ordre se fit le 31 Décembre 1578 dans l'Eglise des grands Augustins, à Paris.

Accroissement du Faubourg S. Germain

Accroissemens de Paris sous le regne de Henry IV.

Au commencement du regne de Henry IV, il restoit encore dans l'enceinte de Paris de grands espaces de terres labourables, des prés, des jardins, & des marais vuides de maisons. L'Isle de Notre-Dame, divisée en deux parties par un petit bras de la rivière, étoit encore une prairie dont la partie du côté de l'Orient se nommoit *l'Isle aux vaches*. Ces deux Isles appartenoient originairement à l'Evêque & au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Paris. La plupart des environs du Temple étoit en terres labourées & en marais : le parc du Palais des Tournelles étoit en friche & inhabité. Jusqu'ici on n'avoit presque rien fait pour la décoration de cette Capitale. Il n'y avoit pour toutes Places publiques que celles de la Greve, des Halles, du Chevalier du Guet, de Ste. Opportune, du parvis Notre-Dame, de la Croix du Trahoir, le Marché neuf, & la Place Maubert. Ce n'est que depuis le regne de ce Prince que tous ces lieux vuides dont nous venons de parler, furent couverts de bâtimens, & que l'on commença à y élever des Places publiques d'une Architecture régulière.

Il en fut de même des dehors de la Ville : la grande rue du Fauxbourg St. Antoine ayant été bâtie en 1634, ainsi que les rues adjacentes, ce Faubourg s'accrut tellement, qu'il s'étendit jusqu'aux villages de Reuilly & de Pincourt, qui en

Etat où se trouvoit Paris au commencement du regne de Henry IV.

étoient auparavant très-éloignés. Il se forma de nouveaux Faubourgs au-delà des portes du Temple, de Montmartre, & de Richelieu; ceux de St. Martin & de St. Denys s'accrurent de moitié. *La Villeneuve sur gravois*, appelée aussi la *Nouvelle France*, qui étoit demeurée en masure depuis sa destruction en 1593, pendant les guerres & les troubles de l'Etat, fut rebâtie en 1624, ainsi que la Parroisse sous le titre de *Noire-Dame de bonne nouvelle*, sur les démolitions de l'ancien Faubourg. Tout le terrain compris entre ce Quartier & le Faubourg St. Honoré, & qui étoit alors en prés ou en marais, fut couvert de beaux édifices, entre lesquels on ouvrit de grandes rues. Le derriere de la Chapelle de Saint Roch, où il s'étoit formé une butte des terres qu'on avoit tirées des fossés creusés autour de la Ville, lorsqu'il fut question de la fortifier de ce côté, fut aplani & couvert de maisons magnifiques. De l'autre côté de la riviere, le Faubourg St. Germain qui s'augmentoit de jour en jour, s'accrut si considérablement qu'il étoit aussi grand que le Quartier de l'Université, en sorte qu'on peut dire qu'en très-peu de tems Paris s'accrut de plus d'un tiers.

Construc-
tion du
Pont neuf.

Aussitôt que les troubles du Royaume furent apaisés, Henry IV songea à faire continuer les travaux du *Pont neuf*, & il fut achevé en 1604 (1). On avoit projeté d'y élever des maisons comme sur le Pont Notre-Dame, & dans cette intention l'on avoit ménagé des caves dans l'épaisseur de chaque pile; mais le Roi changea de dessein dès qu'on lui eut fait entendre que cela lui auroit ôté une grande partie de la vue du Louvre, & l'on boucha les ouvertures de ces caves. En 1615, Louis XIII fit placer la Statue Equestre du Roy Henry IV, son pere, à la pointe de l'Isle qui sépare le Pont neuf en deux parties. C'est le premier monument de cette nature qui ait été érigé en France à la gloire de nos Rois. Vis-à-vis l'entrée de ce pont, sur le Quai des Augustins, il y avoit eu autrefois un Hôtel des Abbés de St. Denys. Cet édifice ayant été détruit par le tems étoit abandonné depuis quelques années, en sorte qu'on n'y voyoit plus que des masures & un jardin qui étoit en friche. Après l'achèvement du Pont neuf, Henry IV fit ouvrir en cet endroit, & sur une portion du jardin des Augustins, une grande rue de trente-six pieds de largeur, qui fut nommée *la rue Dauphine*. On accompagna en même tems cette rue, des rues d'Anjou, Christine & de la Contrescarpe, qui y aboutissent.

Construction de la Place Royale.

Construc-
tion de la
Place
Royale.

On a vû ci-devant que le Palais des Tournelles ayant été démoli en partie, plusieurs particuliers y avoient élevé quelques édifices, mais tout cela sans ordre ni simétrie. Le Roi voulant établir en France une Manufacture d'étoffes de soye, d'or & d'argent, y attira deux cens Ouvriers qu'il fit venir des Pays étrangers, & il les logea dans ce qui restoit encore du Palais des Tournelles. En 1605, ceux qui avoient l'intendance de cette Manufacture firent élever un grand & magnifique bâtiment faisant face à une grande Place qui restoit de l'ancien parc de ce Palais. Cette idée plut si fort à Henry IV, qu'il résolut de faire continuer le bâtiment, & de faire de tout cet emplacement une Place publique qui porteroit le nom de *Place Royale*. Il en fit faire aussitôt un plan qui se trouva contenir 5184 toises quarrées, chaque côté en ayant 72 de longueur (m). Ce Prince fit bâtir à ses dépens un des quatre côtés de cette Place, qu'il vendit ensuite à différens Particuliers, ainsi que l'emplacement des trois autres côtés, à la charge de se conformer aux desseins qui leur seroient fournis. Cette Place étant achevée, le Roi fit percer quatre rues, dont deux la traversent par le milieu, & ayant laissé un espace suffisant au pourtour de l'intérieur de la Place pour les voitures & les gens de

(1) Voyez la description de ce Pont au commencement du second Volume de cet Ouvrage, Liv. III. Chap. III.

(m) Voyez la description & le plan de la Place Royale dans le second Volume, Liv. IV. Chapitre XXXVIII.

pied, il fit renfermer le reste du terrain par une grille de fer, & fit orner ce grand carré d'un tapis de gazon divisé par des allées sablées, pour servir de promenade aux habitans des environs.

Construction de la Place Dauphine.

A peine la Place Royale fut-elle achevée, que Henry IV forma le dessein de bâtir vers l'extrémité occidentale de l'Isle du Palais, d'y ouvrir des rues, d'y faire une Place publique, & de couvrir ses Quais de maisons. Cette extrémité étoit autrefois coupée par un petit bras de la riviere; ce qui formoit une très-petite Isle, nommée *l'Isle de Buffi*, à la pointe de celle du Palais. Cette partie de l'Isle du Palais étoit occupée par les Jardins du Palais Royal de la Cité, & par un *Hôtel des Eiuves* que nos Rois avoient fait bâtir à la pointe de l'Isle pour eux & les Seigneurs de leur Cour. Henri II avoit donné cet Hôtel aux Ouvriers de la Monnoye lorsqu'on commença d'en fabriquer au balancier. Ces deux Isles furent jointes ensemble sous Henri III, lorsque ce Prince fit commencer le Pont-neuf. Henri IV fit présent à M. le premier Président de Harlay de cette partie de l'Isle du Palais, à condition qu'il y feroit bâtir, suivant les plans & les devis qui lui seroient communiqués par le grand Voyer de France.

Construction de la Place Dauphine.

Pour cet effet on fit d'abord le long des murs du jardin du Palais une rue de maisons uniformes qui traversé toute cette pointe de l'Isle, & qui aboutit d'une part au *Quai des Orfèvres*, & de l'autre à celui de *l'Horloge du Palais*; cette rue fut appelée *rue de Harlay*. Du reste de l'Isle on fit une place triangulaire qui fut environnée de maisons à double corps de logis, toutes symétrisées, & couvertes d'ardoise, ayant vûe d'un côté sur la Place & de l'autre sur les Quais que nous venons de nommer. Elle fut nommée *la Place Dauphine*. Pour faciliter l'abord & le commerce de cette partie de l'Isle avec le reste de la Cité, on bâtit en même tems un Quai qui fut nommé *Quai des Orfèvres*, beaucoup de Marchands & d'Ouvriers de cette profession étant venus s'y établir. La continuation de ce Quai jusqu'au Pont St. Michel fut nommée *la rue St. Louis*. A l'opposite de ce Quai on en bâtit un autre dans la même Isle depuis la pointe jusqu'au Pont au Change, on l'appella *le Quai de l'Horloge du Palais*, ou *des Anofondus*, à cause de son exposition au Nord.

Construction de l'Isle Notre-Dame & des Ponts qui y donnent entrée.

Ces magnifiques entreprises étant exécutées, le Roi forma le dessein de faire bâtir sur le terrain de l'Isle Notre-Dame, & de joindre cette Isle à la Ville de Paris. Le Duc de Sully, grand Voyer de France, avoit déjà reçu de Henry IV les Ordres d'en dresser le plan, lorsqu'une mort violente arrachant ce Prince, en 1610, d'entre les bras de ses sujets, couvrit de deuil & d'affliction cette Capitale & la France entiere. La minorité de Louis XIII, son successeur, n'interrompit que pour un tems les projets de Henri le grand pour l'embellissement de cette Ville, puisqu'en 1611 le Roi prit la résolution de faire exécuter celui qui avoit été formé pour l'Isle de Notre-Dame. Christophe Marie, Entrepreneur général des Ponts & Chaussées, fut choisi pour cette entreprise, & l'on nomma des Commissaires pour acquérir du Chapitre de l'Eglise de Paris l'Isle Notre-Dame & l'Isle aux Vaches qui y étoit adjacente. Marie & ses associés s'engagerent l'an 1614 de joindre ces deux Isles pour n'en former qu'une seule, de l'environner de quais revêtus de pierre de taille, d'y bâtir des maisons, d'y ouvrir des rues, & de construire un pont vis-à-vis la rue des Nonaindieres, le tout dans l'espace de dix années. S'étant ensuite rebutés des difficultés qui survinrent de la part du Chapitre de Notre-Dame qui s'opposoit à l'exécution de ce traité, ils cederent leur marché en

Construction de l'Isle Notre-Dame.

Construc-
tion de l'Is-
le N. Dame

1623 à Jean de la Grange. Quelques années ensuite Marie reprit le même marché, & il fut encore obligé de l'abandonner une seconde fois par les nouveaux obstacles que formerent les habitans de l'Isle, & ce ne fut qu'en 1647 que ces projets furent enfin achevés d'exécuter.

On entre à présent dans cette Isle par trois ponts dont deux sont de pierre & un de bois. *Le Pont Marie* (n) ainsi appelé du nom de son Entrepreneur, est le plus ancien des trois; il fut commencé en 1613 & achevé l'an 1635. Le second est *le Pont de la Tournelle* (o) qui fut construit en pierre l'an 1656. *Le Pont de bois* (p) est le troisième; il fut bâti pour communiquer de l'Isle Notre-Dame à celle du Palais, & il aboutit derrière le cloître Notre-Dame.

L'Eglise Paroissiale de cette Isle, connue sous le nom de *St. Louis dans l'Isle*, n'étoit dans son origine qu'une Chapelle particuliere qui fut érigée en Paroisse par *Jean-François de Gondy*, premier Archevêque de Paris, l'an 1623. Cette Chapelle étant devenue trop petite pour les habitans de l'Isle dont le nombre augmentoit de jour en jour, on fut obligé d'y ajoûter un Chœur, ce qui fut achevé d'exécuter l'an 1679. Ensuite la disproportion de ces deux édifices & la vétusté de l'ancienne Chapelle firent qu'on se détermina à l'abattre & à rebâtir une nef qui pût s'accorder avec l'Architecture du chœur. Le Cardinal de Noailles posa la première pierre de cet édifice le 7 Septembre 1702; la nef fut achevée en 1723, à la réserve de la coupole qui ne le fut que deux ans après. Cette Eglise commencée sur les desseins de Louis le Veau, Architecte du Roi, a été continuée par Gabriel le Duc qui a donné ceux du principal portail. Cette Isle s'appelle aussi *Isle St. Louis*, du nom de la Paroisse.

Henri IV, après avoir embelli la Ville de Paris de la Place Royale, du Pont neuf, ainsi que des rue & Place Dauphine, se dispoisoit encore à faire bâtir une autre Place dans le Quartier du Marais; on devoit l'appeller Place de France, & les rues qui devoient y aboutir devoient porter le nom d'une des principales Provinces du Royaume. Sa mort ayant arrêté l'exécution de ce projet, Louis XIII le fit faire en partie, en 1626, par l'ouverture des rues de Bourgogne, d'Orléans, de Berry, de Poitou, de Touraine, &c, qui remplirent le reste du terrain qui se trouvoit encore vuide dans ce Quartier, & le joignirent à celui de Ste. Avoye.

Cinquième enceinte d'une partie de la Ville de Paris.

Cinquième
enceinte
de Paris.

En 1633, on commença à travailler par ordre du Roi à une nouvelle enceinte, qui fut seulement d'une sixième partie de la circonférence de cette grande Ville. L'ancienne porte St. Honoré, proche les Quinze-vingt, ayant été abbatue depuis quelque tems, on en avoit élevé une nouvelle en 1631, à environ 400 toises de l'ancienne. Ce fut à cette porte que l'on commença cette enceinte, au même endroit où l'on en étoit resté des Fortifications que Henri III avoit fait faire de ce côté de la Ville. Cette clôture étoit formée par des courtines flanquées de bastions de distance en distance, avec un fossé au-devant; elle renfermoit le Fau-

(n) Ce Pont est de pierres de taille; on y avoit élevé cinquante maisons uniformes de quatre toises de profondeur sur deux de face; mais un débordement extraordinaire de la riviere ayant emporté en 1658 deux arches de ce pont, les maisons qui étoient au dessus furent renversées dans l'eau, & il y périt 50 à 60 personnes. On rétablit ensuite les deux arches qui étoient tombées, mais sans y rebâtir de nouvelles maisons, se contentant de laisser subsister celles que le débordement avoit épargnées.

(o) Le Pont de la Tournelle a pris son nom d'une Tour appelée *la Tournelle*, située proche la Porte St. Bernard, & qui avoit été construite, ainsi que la Tour de

Billy, placée vis-à-vis pour défendre l'accès de la riviere. On n'a point élevé de maisons sur ce pont, il a seulement une banquette de chaque côté pour la commodité des gens de pied.

(p) Ce Pont, après plusieurs oppositions de la part du Chapitre de Notre-Dame, fut enfin construit en 1642 sur quatre toises de largeur, avec des parapets de chaque côté. En 1710, comme il commençoit à menacer ruine, il fut démoli, & l'on en construisit un nouveau pareil à l'ancien, qui fut achevé l'an 1718. Voyez ce qui est dit de ces ponts au commencement du second Volume, Liv. III. Chap. III.

bourg St. Honoré & le Faubourg Montmartre où il fut aussi construit une nouvelle porte à plus de 200 toises de l'ancienne, que l'on démolit. Elle fut continuée par derrière la Ville-neuve, & vint se terminer à la porte St. Denis. On bâtit ensuite dans l'espace qu'elle renfermoit les rues de Clery, du Mail, neuve St. Eustache, des Fossés, St. Augustin, des Victoires, neuve des petits Champs, de Richelieu, Ste. Anne, neuve St. Honoré, &c. Toutes ces nouvelles rues furent en peu de tems ornées de belles maisons & de grands Hôtels qui rendent ce quartier un des plus beaux de Paris. A peine cette clôture fut-elle achevée, qu'on fit construire une si grande quantité d'édifices hors la nouvelle Porte St. Honoré, que le Faubourg considérable qui s'y forma se trouva joint au Village du Roule.

Cinquième enceinte de Paris.

Le côté de l'Université reçut pareillement de nouveaux accroissemens par les bâtimens qui furent élevés dans le Faubourg St. Germain. Les Religieux de cette Abbaye ayant vendu un jardin de trois arpens qui étoit renfermé dans leur enclos, on y ouvrit les rues St. Benoît, & les autres rues voisines. On fit encore plusieurs édifices au bout des rues de Grenelle, St. Dominique, du Colombier, & en quelques-autres lieux de ce Faubourg.

Cette passion de bâtir au-delà des Faubourgs de Paris augmentant de plus en plus, on jugea enfin à propos d'y prescrire des bornes. Henri II s'y étoit déjà opposé par un Edit publié en Novembre 1549, « qui fait desenfes de bâtir de neuf dans les Faubourgs de Paris, à peine de confiscation du fonds & des bâtimens qui s'y trouveroient élevés; » mais cet Edit étoit demeuré sans effet, & il fut même révoqué en partie en 1558. Louis XIII ordonna donc par un Arrêt de son Conseil du 15 Janvier 1638, qu'on poseroit des bornes d'espace en espace dans toute la circonférence de la Ville, & qu'on ne pourroit plus bâtir au-delà de ces limites sans une permission expresse. Cependant les habitans du Faubourg St. Honoré obtinrent l'année suivante la permission de prolonger leur Faubourg & de l'unir au Village nommé *la Ville l'Evêque*, qui fut alors érigé en Paroisse de Paris.

Limites de la Ville de Paris.

Cette même année le Cardinal de Richelieu fit fondre une Statue Equestre en bronze, représentant Louis XIII qui régnoit alors, & il la fit poser au milieu de la Place Royale sur un piédestal de marbre blanc orné de trophées, de bas-reliefs, & d'inscriptions à la gloire de ce Monarque. Le même Cardinal avoit déjà signalé son zèle & sa libéralité par le rétablissement du College de Sorbonne dont l'édifice tomboit en ruines, & qu'il fit rebâtir à ses dépens avec une somptuosité digne de la magnificence de ce grand Ministre. Ce College fut reconstruit en 1629 sur les desseins de Jacques le Mercier, Architecte du Roi, ainsi que son Eglise qui ne fut commencée qu'en 1635. Voyez les desseins & la description de ce monument dans le second Volume, Liv. III. Chap. XVI.

Dernier accroissement & embellissement de Paris sous le regne de Louis XIV.

Le regne de Louis le Grand a été si long & si glorieux qu'il étoit comme impossible que la Capitale de son Empire ne se ressentit de la splendeur d'un si beau siècle. On reprit donc les projets de Henry IV & de Louis XIII pour l'embellissement de Paris, & on les perfectionna. Ce qui restoit de places vuides fut couvert de maisons : la clôture du côté de l'Université fut démolie & ses fossés comblés, & par-là les Faubourgs St. Germain, St. Jacques, St. Marcel, & St. Victor, se trouverent joints à la Ville. Les ponts au Change & de la Tourelle, qui n'étoient que de bois, ainsi que le pont Rouge bâti en 1632 vis-à-vis le Palais des Thuilleries, furent reconstruits en pierres de taille : ce dernier fut nommé alors *Pont*

Dernier accroissement de Paris sous le regne de Louis XIV.

Royal (q). Tout ce qui avoit été fait dans les derniers siècles pour la sûreté de cette Capitale lui devenant inutile, ses remparts & ses bastions furent démolis, ses fossés comblés furent convertis en promenades & en cours plantés d'arbres. Ses portes abbatues se métamorphosèrent en Arcs de triomphe, tels que les portes Saint Antoine, Saint Denys, Saint Martin, & Saint Bernard, qui sont autant de monumens de la magnificence de la Ville & de la gloire du Monarque pour qui ils ont été érigés. On a construit des ports pour la facilité du transport des Marchandises, on a élevé des pompes & des fontaines publiques qui fournissent de l'eau aux Quartiers les plus reculés de la Ville. On a bâti l'Hôtel des Invalides, l'Observatoire, &c., & quantité d'autres grands édifices qu'il seroit trop long de rapporter ici. Sans parler de la Place des Victoires qui fut élevée en 1684 par les soins de Mr. de la Feuillade, & ornée d'une Statue pédestre du Roi couronné par la victoire : & de la Place de Vendôme, ou de Louis le Grand, qui fut achevée en 1698, au milieu de laquelle la Ville de Paris fit placer une Statue équestre de Sa Majesté, fondue en bronze d'un seul jet, ouvrage le plus considérable qui ait jamais été fait en ce genre. Voyez la description particulière & les desseins de ces deux Places dans le troisième Volume, ainsi que le détail de la plus grande partie de ces nouveaux embellissemens répandus dans les quatre premiers Volumes de cet Ouvrage.

Récapitulation de ce Chapitre, & divisions de Paris en différens Quartiers.

Division
de Paris en
Quartiers
suivant leur
ancienneté

Lutece, lorsqu'elle fut conquise par Jules César, n'étoit pas d'une assez grande étendue pour être susceptible d'aucun partage. Son premier accroissement, dont le tems est incertain, se fit hors de l'isle, du côté du Nord. Ce ne fut qu'après cet accroissement qu'on commença à la partager entre les Officiers préposés pour le bien Public. Ce partage se fit d'abord en quatre parties, d'où dérive le nom de *Quartier* qu'on a donné à chacune d'elles; sçavoir, les Quartiers de la Cité, de St. Jacques, de la Verrerie, & de la Greve. Le second aggrandissement entrepris par ordre de Philippe Auguste l'an 1190, & achevé sous le regne de ce même Prince en 1211, fut beaucoup plus considérable. Il renfermoit dans sa nouvelle enceinte tout le côté du Midi, appelé depuis l'Université, & vers le Nord, la nouvelle Ville, contenant le Bourg St. Germain l'Auxerrois, le Bourg l'Abbé, le Beau-Bourg, & le Bourg-Tibouft. Paris fut alors augmenté de quatre nouveaux Quartiers, sçavoir ceux de St. Germain l'Auxerrois & de Ste. Opportune, du côté du Nord, & les Quartiers de St. André & de la Place Maubert, vers le Midi.

Le troisième accroissement commencé par Charles V, & qui ne finit que sous Charles VI, en 1383, fut encore plus grand que le précédent, mais il ne s'étendit que du côté du Nord. Il fournit à la Ville de Paris les huit nouveaux Quartiers de St. Antoine, St. Gervais, Ste. Avoye, St. Martin, St. Denys, les Halles, St. Eustache, & Saint Honoré. De cette manière Paris se trouva partagé alors en seize Quartiers ou *Régions* qui conserverent néanmoins le nom de Quartier, relativement au nombre de leur première division.

Ce partage de Paris avoit été fait d'abord avec assez d'égalité, mais les nouveaux accroissemens qui se firent sous les regnes suivans, se trouvant joints aux Quartiers des extrémités de la Ville, les avoient rendus d'une bien plus grande étendue, tandis que ceux de son intérieur demeuroient toujours renfermés dans leurs

(q) Le Pont rouge se trouvant situé à l'endroit le plus large & le plus rapide de la Seine, n'y subsista pas long-tems entier, & il eut plusieurs fois quelques arches d'emportées par les glaces & les débordemens de cette rivière.

Ayant enfin été totalement renversé dans le grand dégel de l'année 1684, on se détermina à y en construire un de pierre. Voyez dans le Volume suiv. Liv. III. le Chapitre ci-devant cité à l'occasion des autres Ponts de Paris.

anciens limites. Le Quartier de St. André fut celui dont l'accroissement parut le plus sensible ; c'est ce qui obligea de le partager en deux parties, l'an 1642, & de faire un nouveau Quartier du Faubourg St. Germain. Ainsi Paris fut divisé en dix-sept Quartiers.

Cependant les nouveaux bâtimens des Cultures de St. Eloy, de Ste. Catherine, de St. Anastase, du Temple, de la Ville-neuve, de la butte St. Roch, & les anciens Faubourgs qu'on venoit de renfermer dans la nouvelle enceinte, avoient tellement accru les Quartiers de St. Antoine, de Ste. Avoye, de St. Martin, de St. Eustache, & de St. Honoré, que chacun d'eux valoit une ville de Province pour leur étendue & le nombre de leurs habitans. Enfin le Faubourg St. Germain, nouvellement érigé en l'un des Quartiers de la Ville, avoit été depuis augmenté de plusieurs nouvelles rues bordées de grands Hôtels & de bâtimens magnifiques, en sorte qu'il étoit devenu beaucoup plus considérable qu'aucun des autres. Cet accroissement fit encore ajouter aux précédens trois nouveaux Quartiers, sçavoir celui du Luxembourg, & celui de St. Benoît, & le quartier Montmartre.

Nouvelle division de Paris en vingt Quartiers.

Malgré l'augmentation de trois Quartiers que l'on venoit de faire à Paris, la même inégalité subsistoit toujours entre les anciens & les nouveaux ; il s'en trouvoit plusieurs de ceux-ci qui renfermoient plus de soixante rues, tandis que les autres en contenoient à peine dix ou douze ; ce qui étoit sujet à beaucoup d'inconvéniens, & rendoit bien plus difficile l'exercice de la Police, ainsi que la perception des droits du Roi & des impositions publiques. Pour y remédier, Sa Majesté ordonna qu'il seroit fait une nouvelle division de Paris & de ses Faubourgs en vingt Quartiers distribués le plus également qu'il seroit possible. En voici les noms, (1) tels qu'ils furent arrêtés au Conseil, suivant l'Édit publié à cet effet le 14 Janvier 1702. Les Quartiers de la Cité, de St. Jacques de la Boucherie, de Ste. Opportune, du Louvre ou de St. Germain l'Auxerrois, du Palais Royal, de Montmartre, de St. Eustache, des Halles, de St. Denys, de St. Martin, de la Greve, de St. Paul ou de la Mortellerie, de Ste Avoye ou de la Verrerie, du Temple ou du Marais, de St. Antoine, de la Place Maubert, de St. Benoît, de St. André, du Luxembourg, & de St. Germain des Prés.

Nouvelle division de Paris en 20 Quartiers.

(1) On a cru nécessaire de donner ici l'ordre & l'étendue de ces vingt Quartiers pour faciliter l'intelligence de l'emplacement des édifices dont nous allons donner la description dans les Livres suivans.

1. Le Quartier de la Cité s'étend depuis la pointe Orientale de l'Isle Louviers jusqu'à la pointe Occidentale de l'Isle du Palais ; il comprend les Isles du Palais, de Notre Dame ou de S. Louis, l'Isle Louviers & tous les ponts de ces Isles.

2. Le Quartier de St. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de St. Martin, exclusivement ; au Septentrion par les rues aux Ours, ou aux Ours, exclusivement ; à l'Occident par la rue St. Denys, depuis la rue aux Ours jusqu'à la rue de Gèvres, y compris le Marché de la Porte de Paris & le grand Châtelet, au Midi par la rue & le Quai de Gèvres exclusivement.

3. Le Quartier de Ste. Opportune est terminé à l'Orient par le Marché de la Porte de Paris & la rue St. Denys exclusivement ; au Septentrion par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des Saints Innocens, & par une partie de la rue St. Honoré, depuis la rue de la Ferronnerie jusqu'aux coins des rues du Roale & des Prouvaires ; à l'Occident par les rues du Roalle & de la Monnoye, & par le Carrefour des trois Maries jusqu'à la rivière, le tout

exclusivement ; au Midi par les Quais de la vieille Vallée & de la Mégisserie.

4. Le Quartier du Louvre ou de St. Germain l'Auxerrois finit à l'Orient par le Carrefour des trois Maries & par les rues de la Monnoye & du Roule inclusivement ; au Septentrion par la rue & le Cloître St. Honoré inclusivement ; à l'Occident par la rue Frementeau jusqu'à la rivière, & au Midi par la rivière.

5. Le Quartier du Palais Royal est borné à l'Orient par les rues Frementeau & des bons Enfans exclusivement ; au Septentrion par la rue neuve des petits Champs exclusivement ; à l'Occident par les extrémités des Faubourgs de St. Honoré & du Roalle inclusivement ; au Midi par la rivière.

6. Le Quartier de Montmartre s'étend à l'Orient & au Septentrion jusqu'à l'extrémité des Faubourgs ; à l'Occident jusqu'aux marais des Porcherons ; au Midi jusqu'au bout de la rue neuve des petits Champs, de la Place des Victoires & des rues des Fossés Montmartre & neuve St. Eustache, le tout inclusivement.

7. Le Quartier de St. Eustache se termine à l'Orient par les rues de la Tonnellerie, Comtesse d'Arrois, & Montorgueil exclusivement ; au Septentrion par les rues neuve de St. Eustache, des Fossés Montmartre, & la Place des Victoires exclusivement ; à l'Occident par la rue des

Comme la plus grande partie de cet Ouvrage a pour objet de représenter les principaux monumens de cette Capitale, nous avons crû, avant que de passer à la description des édifices dont elle est décorée, devoir donner une idée succinte de son origine & de ses accroissemens, conformément à ce qui avoit été promis par le *Prospectus*. Dans cette intention, nous n'avons fait choix que de ceux qui peuvent contribuer à faciliter la connoissance de l'Architecture Françoisé nommée *Moderne*, notre dessein n'étant point d'entrer dans le détail des Bâtimens Antiques & Gothiques que cette Ville renferme, mais de donner des préceptes utiles & intéressans sur l'art de bâtir, d'après les exemples des Eglises, Palais, maisons Royales, Hôtels, &c, de Paris, dont la plupart ont été élevés sous le regne de Louis XIV, par les plus habiles Architectes qu'il y eut alors en Europe.

bons Enfans inclusivement; au Midi par la rue St. Honoré exclusivement.

8. *Le Quartier des Halles* est renfermé à l'Orient par la rue St. Denis exclusivement; au Septentrion par la rue Mauconseil exclusivement; à l'Occident par les rues Comtesse d'Arrois & de la Tonnellerie inclusivement; au Midi par la rue de la Ferronnerie & une partie de la rue St. Honoré exclusivement.

9. *Le Quartier de St. Denis* est borné à l'Orient par la rue St. Martin & par celle du Faubourg de même nom exclusivement; au Septentrion par les extrémités des Faubourgs St. Denis & St. Lazare inclusivement; à l'Occident par les rues Ste. Anne, des Poissonniers, & Montorgueil inclusivement; au Midi par les rues aux Ours & Mauconseil inclusivement.

10. *Le Quartier de St. Martin* finit vers l'Orient aux rues Bardubec, de Ste. Avoye, & du Temple exclusivement; vers le Septentrion aux extrémités du Faubourg inclusivement; vers l'Occident à la rue St. Martin, & à celle du Faubourg de même nom; vers le Midi à la rue de la Verrerie inclusivement.

11. *Le Quartier de la Greve* est terminé à l'Orient par la rue Geoffroy Lânier & par la vieille rue du Temple exclusivement; au Septentrion par les rues de la Croix blanche & de la Verrerie exclusivement; à l'Occident par les rues des Arcis & Planche-Mibray inclusivement; au Midi par les Quais Pellerier & de la Greve.

12. *Le Quartier de St. Paul ou de la Monnerie* s'étend à l'Orient jusqu'aux remparts; au Septentrion jusqu'à la rue St. Antoine exclusivement; à l'Occident jusqu'à la rue Geoffroy Lânier inclusivement; au Midi jusqu'à la riviere.

13. *Le Quartier de Ste. Avoye ou de la Verrerie* est renfermé à l'Orient par la vieille rue du Temple exclusivement; au Septentrion par les rues des quatre Fils & des vieilles Audriettes exclusivement; à l'Occident par les rues Ste. Avoye & Bardubec inclusivement; au Midi par les rues de la Verrerie & de la Croix blanche inclusivement.

14. *Le Quartier du Temple ou du Marais* comprend à l'Orient les remparts & la rue du Menil-montant; au Septentrion les Faubourgs du Temple & de la Courtille; à l'Occident la grande rue des mêmes Faubourgs & la rue du Temple; au Midi les rues des vieilles Audriettes, des

quatre Fils, de la Perle, du Parc Royal, & neuve St. Gilles.

15. *Le Quartier de St. Antoine* est borné à l'Orient par les extrémités des Faubourgs; au Septentrion par les mêmes Faubourgs & par les rues du Menil-montant, neuve St. Gilles, du Parc Royal & de la Perle exclusivement; à l'Occident par la vieille rue du Temple inclusivement; au Midi par la rue St. Antoine inclusivement.

16. *Le Quartier de la Place Maubert* finit vers l'Orient aux extrémités des Faubourgs; vers le Septentrion aux Quais de la Fournelle & de St. Bernard; vers l'Occident à la rue Pavée de la Place Maubert, au Marché de la même Place, à la Montagne Ste. GENEVIEVE & aux rues Bordet, Moutierard & de Lourfine; vers le Midi à l'extrémité du Faubourg St. Marcel, le tout inclusivement.

17. *Le Quartier de St. Benoit* est renfermé à l'Orient par la rue Pavée de la Place Maubert, la Montagne Ste. GENEVIEVE, les rues Bordet, Moutierard, & de Lourfine exclusivement; au Septentrion par la riviere, y compris le petit Châtelet; à l'Occident par les rues du petit Pont & St. Jacques inclusivement; au Midi par l'extrémité du Faubourg St. Jacques inclusivement, jusqu'à la rue de Lourfine.

18. *Le Quartier de St. André* se termine à l'Orient par les rues du petit Pont & St. Jacques exclusivement; au Septentrion par la riviere depuis le petit Châtelet jusqu'à la rue Dauphine; à l'Occident par la rue Dauphine inclusivement; au Midi par les rues de la Comédie Françoisé, des Fossés de Mr. le Prince, des Franc-Bourgeois, & St. Hyacinthe, Porte St. Michel, exclusivement.

19. *Le Quartier du Luxembourg* est borné à l'Orient par la rue du Faubourg St. Jacques exclusivement; au Septentrion par les rues St. Hyacinthe, des Franc-Bourgeois, des Fossés de Mr. le Prince & de la Comédie Françoisé inclusivement; à l'Occident par les rues de Bussy, du Four, & de Seve inclusivement; au Midi par les extrémités du Faubourg St. Germain inclusivement.

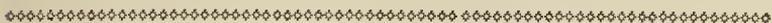
20. *Le Quartier de St. Germain des Pres* s'étend à l'Orient jusqu'aux rues Dauphine, de Bussy, du Four, & de Sévres exclusivement; au Septentrion jusqu'à la riviere, y compris le Pont Royal & l'Isle aux Cignes; à l'Occident & au Midi jusqu'aux extrémités de ce Faubourg depuis la riviere jusqu'à la rue de Sévres.

Fin de l'Introduction.



Bollicard. Inv. et Fec.

ARCHITECTURE FRANÇOISE.



LIVRE SECOND. DES PRINCIPAUX EDIFICES DU FAUBOURG SAINT GERMAIN.

CHAPITRE PREMIER.

Description de l'Hôtel Royal des Invalides, situé à une des extrémités de Paris, à l'entrée de la plaine de Grenelle.



DE tous les édifices qui se sont élevés sous le règne de Louis XIV, il n'en est point de plus considérable que l'Hôtel Royal des Invalides; on ne voit pas même dans les Auteurs Grecs & Romains que les Héros dont ils ont écrit l'histoire, ayent fait aucun établissement public pour le soulagement des militaires que leurs travaux & leurs blessures avoient mis hors d'état de servir. En France, avant ce grand Prince, les Soldats & les Officiers blessés étoient envoyés dans des Abbayes & des Prieurés de fondation Royale, pour y recevoir les secours spirituels & temporels. C'est en 1670 que ce Monarque fit, sous le ministère de M. de Louvois, ériger ce superbe monument (a), &

Hôtel des Invalides.

(a) On voit par un Edit de 1600 que Henri IV avoit voulu faire un pareil établissement; pour cet effet il choisit la Maison Royale de la Charité Chrétienne située rue de l'Arbalète, Faubourg St. Marceau, mais comme ce projet n'eut pas de suite, il la donna depuis aux Apotica-

res qui y font leurs expériences de Botanique.

On voit aussi par un Edit du mois de Novembre 1633 que Louis XIII voulut fonder un semblable édifice, mais comme les fonds n'étoient pas suffisans, ce nouvel établissement n'eut pas plus de succès que celui d'Henry IV.

Hôtel des
Invalides.

ce fut aux mois d'Avril 1674 & Février 1682 qu'il fixa d'une maniere immuable les revenus (b) nécessaires à cet Hôtel pour l'entretien & la nourriture d'environ 6000 hommes, y compris nombre de personnes destinées à la discipline & au bon ordre, tant du dehors que du dedans de cette maison. (Voyez l'histoire de cet Hôtel par Granet.)

Après que ce Monarque eut conçu un projet si digne de sa piété, il choisit ce qu'il y avoit de plus célèbres Architectes pour l'exécution de ce magnifique édifice. Ce fut Liberal Bruant qui donna les desseins de la premiere Eglise & des bâtimens qui composent ce grand Hôtel, élevé à l'entrée de la plaine de Grenelle sur un terrain contenant environ 18 arpens de superficie. Après que ces bâtimens furent construits, Jules Hardouin Mansard (c) fit les desseins pour la nouvelle Eglise située au bout de celle élevée pour les Soldats; monument qui surpasse tout le reste de cet édifice & qui montre d'une maniere bien éclatante la capacité de ce grand Architecte dont les ouvrages dans les tems les plus reculés feront honneur à la nation Françoisé. Après Mr. Mansard, les augmentations & l'entretien de tous ces bâtimens ont été confiés à Robert De Cotte, premier Architecte du Roi, homme d'un mérite fort éminent, & dont nous parlerons dans son lieu; M. De Cotte le fils en est aujourd'hui Controlleur, & le Sieur Franque, Architecte, premier Inspecteur.

C'est sous la conduite de ces deux derniers Architectes que viennent d'être érigés les nouveaux bâtimens & les jardins marqués A, Planche premiere. Tout cet Hotel est précédé d'une place d'armes soutenue de fossés revêtus de maçonnerie, garnis de plusieurs pièces d'artillerie & de guérites pour les sentinelles; une grille de fer défend l'entrée de ce bâtiment à la porte duquel sont toujours deux soldats qui y montent la garde.

Plan général au rez-de-chaussée des bâtimens, avenues, cours & jardins de l'Hôtel Royal des Invalides, Planche premiere.

Cette Planche offre en général tous les bâtimens & dépendances de cet Hotel vus au-dessus des combles, avec une partie des rues du Faubourg St. Germain qui conduisent à cet édifice, distant de la riviere de Seine d'environ 360 toises, y compris la place d'armes, qui a de profondeur 68 toises sur 102 de largeur. Du coté de la plaine sont exprimées deux avenues qui s'étendent jusqu'au près du grand chemin de Vaugirard. De cet endroit on apperçoit le frontispice du dome de la nouvelle Eglise qui forme un des plus beaux coups d'œil qu'il soit possible d'imaginer. Comme la distribution des principaux bâtimens de cet Hotel est exprimée dans la Planche suivante, nous n'en dirons rien ici.

*Plan au rez-de-chaussée de tous les bâtimens de l'Hôtel Royal des Invalides.
Planche II.*

Cette Planche offre la distribution générale des bâtimens dont nous parlons; le plan de l'ancienne Eglise, & celui du dome; mais comme ce dernier édifice mérite une attention particuliere, nous en donnerons la description & le plan plus en grand sur la Planche VI.

(b) Les revenus principaux de cette maison sont de 3 deniers pour livre pris sur tous les payemens qui sont faits par les Trésoriers généraux de l'ordinaire & extraordinaire des guerres, ce qui souvent a produit un revenu si considérable, qu'en 1714 il en revint 125000 liv.

(c) C'est à cet habile homme que nous sommes redevables de presque tous les plus beaux édifices érigés sous le regne de Louis XIV, tels que le Château de Versailles,

celui de Trianon, de Marly, de Clagny & une infinité d'autres bâtis à Paris sur ses desseins. Il étoit fils d'une sœur de François Mansard, néquit à Paris en 1645, & mourut à Marly presque subitement le 11 Mai 1708. Il étoit Surintendant & Ordonnateur général des Bâtimens, Arts & Manufactures de S. M. & Chevalier de l'Ordre de St. Michel.

La principale face du bâtiment marquée AA, donnant sur la Place d'armes du côté de la rivière, est exposée au Nord, & a 101 toises de longueur. Elle contient des bâtimens simples de 34 pieds de profondeur, & une galerie de toute la longueur de cette aile de bâtiment, qui communique à couvert d'un côté au logement du Gouverneur & à ses basses-cours, & de l'autre à l'appartement du Lieutenant de Roi. Au milieu de ce corps de bâtiment est le Porche qui sert d'entrée principale à tout ce monument, & qui communique aux galeries B qui conduisent à couvert à tous les corridors de cet Hôtel.

Hôtel des
Invalides.

De ce Porche, sous lequel passent les carrosses, on entre dans la cour Royale qui a 53 toises sur 32, non compris la largeur des galeries B (d) dont nous venons de parler, lesquelles sont trop étroites, eu égard au diamètre de cette cour, & au passage continuel des soldats & des étrangers qui viennent visiter cet Hôtel. Au fond de la même cour est un vestibule qui sert d'entrée à l'Eglise de la maison : aux deux côtés de ce vestibule sont deux galeries de 24 pieds largeur, qui, prolongées par les corridors C, communiquent dans leur extrémité à de grandes cours qui servoient de promenoir avant qu'on eut planté des avenues entre la Place d'armes de cet Hôtel & la rivière. Les galeries B, allignent aussi les corridors D, & forment dans des cours collatérales à l'ancienne Eglise, qui aboutissent à une grande Place en face du nouveau portail, fermée du côté de la campagne par un fossé avec un pont-levis qui conduit à une avenue, ainsi qu'on le voit exprimé Planche premiere.

Les enfilades observées dans tout ce plan, la simétrie de tous les bâtimens, la distribution des cours, leurs dégagemens, leurs différentes issues, rendent les masses de cet édifice très-régulieres; seule considération importante à observer dans un monument de cette espece, où la simplicité & les commodités relatives à son usage sont préférables à la magnificence de la décoration.

Aux deux côtés de la cour Royale en sont distribuées quatre plus petites, deux de chaque côté, séparées l'une de l'autre par deux ailes de bâtiment simples, & au rez-de-chaussée desquelles sont placées les cuisines & les réfectoires des Officiers. Ces cours sont séparées de la cour Royale par quatre grands réfectoires pour les soldats, chacun de 25 toises de long, sur 27 pieds de large, sur les murailles desquels sont peintes par Martin les batailles les plus remarquables du regne de Louis XIV. En face de ces réfectoires sont opposés en simétrie d'autres ailes de bâtimens, dans lesquels sont distribuées au rez-de-chaussée, des chambres pour les soldats que leurs infirmités empêchent de monter dans celles qui sont pratiquées aux entresoles, & aux autres étages au-dessus.

Ces quatre cours, qui ont 18 toises de largeur sur 23 de profondeur, donnent entrée à d'autres cours, l'une dite de l'Apoticairerie, & l'autre dans laquelle est pratiqué un Jardin pour les Prêtres de la Congrégation de St. Lazare, chargés de l'administration du Spirituel de cette maison. Les logemens de ces Ecclésiastiques sont distribués tant au rez-de-chaussée, que dans les entresoles & au premier étage dans un aile de bâtiment parallèle à l'Eglise des soldats, & qui simétrise avec l'aile qui lui est opposée, & dans laquelle est placée la Boulangerie qui forme un des côtés de la cour de l'Apoticairerie. Ces nouvelles cours ont pour base une autre aile de bâtiment qui aligne le corridor CC : celui-ci traverse le vestibule & les galeries qui donnent entrée à l'ancienne Eglise. Dans ces deux ailes de bâtiment sont pratiquées des salles pour la lingerie, des chambres pour les Sous-Inspecteurs des bâtimens de cet Hôtel, des réfectoires pour les Officiers, &c.

Tous les bâtimens dont nous venons de parler ont quatre étages d'élévation, y compris les entresoles, & sont exprimés plus noir dans cette Planche, au lieu que tous ceux qui sont plus pâles, n'ont que deux étages, tels que les infirmeries des

(d) Les planchers de ces galeries sont de charpente, au lieu qu'il auroit été plus convenable dans un bâtiment de cette espece de les voûter, non-seulement pour plus de solidité, mais encore pour prévenir les accidens du feu.

Hôtel des
Invalides.

soldats & des Officiers, lesquelles sont distribuées convenablement pour leur usage, & contiennent environ 600 lits, y compris ceux pour les domestiques malades, &c. Ces infirmeries sont accompagnées de bâtimens séparés pour la Pharmacie & l'Apoticairerie, avec des logemens pour les Chirurgiens & les Sœurs grises qui sont chargées du soin & des médicamens des malades. Elles ont en particulier leur cuisine, leur réfectoir, & leur Buanderie de plain-pied à ce rez-de-chauffée, dont la distribution se trouve à la gauche de ce plan général. A la droite, sont distribués, dans des bâtimens opposés à ceux dont nous venons de parler, les principaux logemens & les ateliers des Ouvriers, tels que les Vitriers, les Cordonniers, &c, & divers magasins dont les noms écrits dans ce plan, suivant l'usage de chaque piece, tiendront lieu d'une plus longue explication.

A l'extrémité de l'ancienne Eglise de la maison, bâtie par Bruant, est située celle élevée sur les desseins de Hardouin Mansard dont la forme générale est un carré de 25 toises & demi hors œuvre, dans l'intérieur duquel est distribuée une grande coupole, deux Chapelles principales, une nef, un sanctuaire où est placé le maître Autel & quatre Chapelles particulières, dont les percés, les enfilades & la simétrie font un chef-d'œuvre de la distribution Françoisé, & dont nous donnerons les détails en parlant de la VI^e. Planche exprimée sur une plus grande échelle, la petitesse de celle-ci ne permettant pas une description assez circonstanciée.

Aux bâtimens que nous venons de décrire, ont été ajoutés depuis peu ceux marqués E construits pour loger deux cent Officiers, chacun dans des pieces particulières. On y a aussi placé un grand réservoir & un puits dans lequel sont des corps de pompes qui élèvent l'eau dans le réservoir, d'où elle est ensuite distribuée dans les cuisines & offices par des aqueducs construits en 1738, & pratiqués dans les souterrains de cet édifice, de façon qu'ils viennent ensuite se décharger dans la rivière.

A l'une des extrémités du cimetière, on a fait deux glacieres pour l'usage des principaux Officiers de cet Hôtel, & à l'autre une aile de bâtiment pour les Ouvriers nécessaires dans la maison, tel qu'un Serrurier, un Maréchal, un Charbon, &c.

Tout ce monument a été construit avec une dépense incroyable & une solidité à toute épreuve; dans les fondations pratiquées au-dessous des grands réfectoirs sont les caves au vin des Officiers & des soldats; sous les cuisines, les caves au bois; sous l'aile des Prêtres, d'autres caves à leur usage, & sous l'Apoticairerie & l'appartement du Chirurgien des caves particulières au bois & au vin pour les malades.

Distribution des Entresoles pratiquées dans la plus grande partie du principal corps de bâtiment de cet Hôtel, avec le premier étage du bâtiment des infirmeries & de celui qui lui est opposé. Planche III.

Les murs de refend & de face de ce plan sont élevés à plomb de celui du rez-de-chauffée: on a pris soin d'exprimer par une teinte toutes les pieces qui percent du rez-de-chauffée dans cet étage, de manière que tout ce qui n'est pas teinté est distribué à l'usage des principaux Officiers & des soldats. Aux deux côtés du porche qui monte de fond, sont pratiqués deux appartemens dont l'un est occupé par l'Intendant de cet Hôtel: ils ont leur escalier particulier ayant son issue au rez-de-chauffée sous le porche qui donne entrée à cet édifice. Dans cette aile de bâtiment, à gauche, est distribué l'appartement du Gouverneur, & à droite celui du Lieutenant de Roi: ces appartemens ont leur dégagement par des corridors fermés de grilles, pour en ôter la communication aux gens de la maison, & ont

leurs escaliers particuliers situés au bout des extrémités de cette même aile, & qui du rez-de-chaussée montent jusques aux combles. Hôtel des Invalides.

Les deux grandes ailes en retour, aux extrémités de cet édifice, sont occupées par les chambres des soldats, ainsi que les deux en retour d'équerre. Toutes ces chambres sont séparées par des corridors placés au milieu de la largeur des ailes du bâtiment qui les contient. Une partie des cellules des prêtres sont pratiquées aussi en entrefoies au-dessus de leur cuisine & de leur réfectoir particulier. Au-dessus de la Boulangerie se trouve l'appartement du Contrôleur qui est presque de plain-pied au premier étage de l'Infirmierie, de manière qu'il est au milieu de tout son département, pour maintenir le bon ordre, & veiller à l'économie nécessaire dans une maison d'un aussi grand détail que l'est cet Hôtel. Au-dessus des salles de l'Infirmierie sont distribués des greniers pour étendre & sécher le linge des malades, &c.

Distribution du premier étage. Planche IV.

On peut remarquer dans ce plan tous les corps de bâtiment qui s'élevent de fond jusqu'à l'extrémité supérieure de cet édifice, que nous avons dit être de quatre étages, la couverture des combles de ceux qui n'en ont que deux étant exprimée ici. Les principaux corps de bâtimens dans cet étage sont destinés pour la plus grande partie aux chambres des soldats, attenant desquelles sont toujours dans tous les étages de cette maison, des chambres pour les Officiers qui ont droit de veiller sur eux; c'est aussi dans le même étage qu'on a pratiqué une Infirmierie particulière pour les Prêtres, avec leur parloir, leur oratoire, &c, ainsi que les appartemens du Lieutenant de Roi, du Major, & des deux Aides-Major, celui du Commissaire & du Thésorier, la salle du Conseil, les gardes-meubles, la Bluterie, la Boulangerie, le magasin des farines, celui des habits & autres ustenciles à l'usage des Officiers & soldats de cet Hôtel.

Entre plusieurs escaliers qui conduisent à ce premier étage, on en remarque deux principaux placés aux extrémités de la gallerie attenant le vestibule du rez-de-chaussée; ils sont particulièrement construits pour la communication de toutes les pièces du plan dont nous parlons.

Distribution du second étage. Planche V.

Cet étage est occupé pour la plus grande partie par les chambres des soldats & Officiers invalides, ainsi que par quatre salles à plomb des grands réfectoirs, par des magasins, des garde-meubles, & diverses chambres pour les Prêtres, les Tailleurs, les Vitriers, &c. On y remarque aussi les chaussoirs placés dans tous les étages de ce bâtiment pour la commodité des soldats, ainsi que les latrines qui descendent jusques dans les fondations.

Au-dessus de cet étage sont ménagés dans les combles de grands greniers à bled pour la provision de cette maison, ainsi que plusieurs magasins & quelques chambres particulières pour les domestiques des principaux Officiers.

Les personnes qui seront curieuses de connoître particulièrement l'institution de cette maison, ses différens reglemens & sa discipline, pourront avoir recours à l'Histoire de cet Hotel publiée par M. Granet Avocat en Parlement, dans laquelle on trouvera les Edits & Déclarations du Roi, & le dénombrement de tous les Directeurs & Administrateurs qui ont eu & ont le département de cet Hotel. Cependant comme on n'y trouvera point la description des bâtimens, ni le jugement qu'on doit porter des beautés que cet édifice renferme, relativement à l'Architecture, nous allons en parler après avoir décrit le plan de la nouvelle Eglise que Louis XIV y a fait élever.

*Plan particulier de la nouvelle Eglise. Pl. VI.*Hôtel des
Invalides.

Cette Planche donne sur une échelle plus en grand le plan de la nouvelle & de l'ancienne Eglise. La disposition de la première pourroit être regardée comme un chef-d'œuvre de l'art, si la communication de l'une avec l'autre étoit mieux amenée. On peut avancer que c'est peut-être le seul reproche qu'on puisse faire à Mansard concernant la distribution de cet édifice; encore faut-il convenir que les passages marqués A par lesquels on arrive de l'ancienne Eglise dans celle-ci, doivent être regardés comme des dégagemens & non comme des issues, l'entrée principale de tout ce nouveau monument étant du côté de la campagne, par la porte Royale marquée B. Cependant comme cette porte ne s'ouvre que lorsque Sa Majesté vient visiter cette Eglise, les étrangers que la curiosité attire, & qui ignorent cette circonstance, sont tous étonnés d'être obligés d'entrer par les passages A dont nous venons de parler. Au reste leur étonnement est bien-tôt converti en admiration lorsqu'une fois ils sont parvenus au centre C, car de ce point on découvre pour ainsi dire d'un seul coup d'œil les enfilades B D, E F, M O, N L, & l'ordonnance du dôme ornée de colonnes dans ses pans coupés, au bas desquelles régnerent circulairement sept marches de marbre blanc qui rendent cette coupole plus basse de trois pieds que le reste de l'intérieur de cette Eglise. Ces enfilades donnent à ce monument une symétrie régulière dans ses plans & dans ses élévations qui a peu d'exemples, tant il est vrai que cette partie dans l'Architecture doit en être regardée comme le principe fondamental. A cette symétrie si heureusement concertée ajoutons que tout le sol de ce Temple est pavé de marbre d'un très-beau compartiment de diverses couleurs, & sur lequel semble s'élever avec majesté toute l'Architecture qui le décore. Elle est construite de pierre de liais d'une exécution & d'un appareil achevé, sans parler de la Sculpture, de la Peinture, & de la Dorure de l'intérieur de ce monument dont nous ferons la description en son lieu; nous nous contenterons seulement de faire remarquer ici qu'au coup d'œil de ces enfilades & à la beauté de la distribution, si l'on joint l'aspect de toute cette ordonnance & la hauteur de la voûte qui a 189 pieds d'élévation, & qui est ornée de Peintures par les plus habiles maîtres, toutes ces beautés rassemblées avec tant de proportion, de goût & de richesse ne peuvent qu'étonner & surprendre tout spectateur éclairé & non prévenu.

Outre ce coup d'œil si intéressant, il en est encore quatre autres aussi satisfaisans, sçavoir ceux des points L, M, N, O, qui ensemble forment un carré régulier des angles duquel l'on jouit de l'enfilade des diagonales, de manière qu'après avoir considéré toutes les masses en général, & en avoir examiné les détails chacun à part, on profite encore par intervalle des coups d'œil principaux, ce qui excite à passer alternativement du tout aux parties & des parties au tout. Cette curiosité répétée & même involontaire qui arrive à tous les hommes fait seule l'éloge du monument & celui du célèbre Architecte qui a conçu un aussi beau dessein.

Les quatre Chapelles auxquelles les points L, M, N, O servent de centre, sont autant de chef-d'œuvres tant par leur distribution que par leurs formes; d'ailleurs la manière dont elles sont éclairées, la beauté de leur exécution, & la perfection de leur décoration est beaucoup supérieure à tout ce que cette description pourroit en publier.

Le plan de l'ancienne Eglise se trouve aussi gravé sur cette même Planche avec une partie des bâtimens qui l'environnent; mais nous nous dispenserons d'en parler ici l'ayant déjà fait en expliquant la Planche II sur laquelle ils se trouvent dessinés plus en petit.

Elévation

Élévation du côté de l'entrée, regardant la rivière. Pl. VII. Fig. première.

Hôtel des
Invalides.

Cette façade, qui a de longueur 101 toises, a trois étages de hauteur, dont deux sont des Attiques élevés sur un rez-de-chaussée décoré d'arcades dans lesquelles sont enfermées des croisées; toute cette ordonnance est tenue simple, genre d'Architecture convenable à cet édifice, construit comme le sont ordinairement des corps de Casernes. Les deux pavillons A flanquent assez heureusement les extrémités de ce bâtiment; il seroit seulement à désirer qu'une arcade en occupât le milieu, à la place du trumeau qui s'y remarque. Il est vrai d'un côté que ces pavillons réduits à trois arcades auroient peut-être paru trop étroits, eu égard à l'immensité de cette façade, & de l'autre que leur en ayant donné cinq ils auroient été hors de proportion par rapport à leur hauteur. C'est cette considération sans doute qui a déterminé l'Architecte à les faire de quatre arcades, devant préférer les masses générales aux parties dans un bâtiment, & principalement lorsqu'il s'agit d'un édifice d'une aussi grande importance que celui dont nous parlons. Cette réflexion nous porte à croire qu'on auroit dû éviter les petits avant-corps B, qui étant à une seule croisée sont beaucoup trop étroits pour leur hauteur, & divisent en de trop petites parties l'étendue de cette façade; d'ailleurs ils ne sont d'aucune utilité à la distribution intérieure puisque les arcades de deux de ces avant-corps n'auroient pas moins donné l'entrée aux cours qui se remarquent dans la Planche deuxième. Les lucarnes qui décorent l'extrémité supérieure de cette façade sont trop ornées pour la simplicité de ce bâtiment, & leur distribution n'est gueres plus agréable. Le grand comble qui regne sur toute la longueur de ce bâtiment fait un assez bon effet, un édifice militaire de cette espèce pouvant être couronné convenablement par des combles dont la hauteur annonce de grands greniers capables de contenir des approvisionnements, des lieux vastes pour étendre le linge, des magasins, &c.

Le milieu de toute cette façade est marqué par un grand avant-corps de 59 pieds de large sur 78 de hauteur; flanqué de deux tours creusées qui unissent cet avant-corps avec les ailes de ce bâtiment; deux pilastres d'Ordre Ionique élevés sur un piédestal commun soutiennent un grand arc en plein cintre qui sert de fronton à ce frontispice. Cet arc est accompagné de trophées d'armes dont la forme circulaire n'est pas approuvée, ces ornemens demandant à tomber à plomb ou à être enfermés dans des tables: autrement ils paroissent postiches & éloignés de toute idée de vraisemblance.

Entre les pilastres Ioniques & sous ce grand plein cintre s'éleve un fronton percé d'une grande porte & de plusieurs croisées, qui soutient sur un piédestal particulier la Statue équestre de Louis XIV en bas-relief, aux pieds duquel & à côté du piédestal sont assises la justice & la prudence qui pyramident d'une manière heureuse avec les figures de ronde bosse (c) de Mars & de Minerve qui sont placées au bas des pilastres Ioniques. En général, toute l'Architecture de ce frontispice a trop peu de saillie & ne marque pas assez pour l'espace immense qui environne cet édifice; d'ailleurs il faut être trop près pour en appercevoir les détails qui sont d'une très belle exécution.

Coupe & profils pris sur toute la longueur du bâtiment. Fig. 2. même Planche.

Ce dessin contient la coupe & les profils du frontispice dont nous venons de parler, l'un des côtés des bâtimens en aile de la cour Royale de cet Hôtel, la

(c) Toute cette sculpture, qui n'a été achevée qu'en 1739, est de l'exécution de Guillaume Coustou, pere, ainsi que la tête d'Hercule qui est au-dessus de la porte.

Hôtel des
Invalides.

coupe sur la longueur de l'Eglise de la maison, &c, le tout bâti sur les desseins de Bruant; ensuite est exprimée la coupe de la grande Eglise nommée le *Dôme* ou la coupole des Invalides, bâtie par Hardouin Mansard, avec les profils de son portail.

La coupe marquée A fait voir le profil du frontispice du côté de la rivière, & le développement de son intérieur, au rez-de-chaussée duquel on aperçoit le porche qui donne entrée à cet Hôtel, & qui sert à déposer les armes des sentinelles. Au-dessus de ce vestibule est la salle du Conseil ayant vûe sur la Place d'armes, & ayant son entrée par la galerie commune à tout le pourtour de la cour Royale, tant au premier étage qu'au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

L'élévation marquée B exprime l'une des ailes ou faces latérales de la cour Royale, composée de deux rangs d'arcades dans sa hauteur, & couronnée d'un comble à la Françoisé, dans lequel sont percées des lucarnes ornées d'attributs militaires; au milieu de cette façade est un avant-corps C terminé par un fronton triangulaire. La proportion de cet avant-corps, celle des arrières-corps, les arcades & les entablemens de cette façade, sont d'une ordonnance convenable à l'espece de ce bâtiment, où une Architecture mâle, mais régulière, convient plus que dans tout autre genre d'édifice. Il seroit seulement à désirer que les pavillons marqués D fussent un peu plus considérables, & que les architraves des corniches eussent plus de saillie, eu égard à l'expression solide de l'ordonnance de cette cour & à la grandeur de son diamètre, ayant de longueur 53 toises sur 33. Nous avons déjà blâmé ce peu de relief, en parlant de l'Architecture du frontispice, comme un défaut qu'il faut éviter absolument, étant nécessaire de forcer les parties d'un édifice, à raison de l'air qui l'environne. Sans cela, quelques belles que soient les masses, le point de distance déterminé pour remarquer le tout ensemble ne pouvant être le même pour en examiner les détails, & toutes les beautés qui le composent ne pouvant s'apercevoir d'un seul coup d'œil, l'admiration du Spectateur se trouve partagée, de manière qu'il ne conçoit qu'une idée médiocre d'un ouvrage qu'il auroit avoué beau sans le défaut d'accord qu'il remarque entre les parties & le tout.

Le côté opposé à cette élévation lui est tout-à-fait semblable, ainsi que les deux principales faces en retour; l'avant-corps dont on voit le profil marqué E, est aussi semblable à celui C; mais celui qui lui est opposé marqué F, est beaucoup plus orné, étant enrichi de deux Ordres élevés l'un sur l'autre, dont le premier est Ionique (f) & l'Ordre supérieur Corinthien. Ces Ordres, qui n'ont que peu de diamètre, paroissent trop chétifs pour celui de cette cour, & il semble qu'il auroit mieux valu faire regner l'uniformité de l'Architecture, plutôt que d'affecter à cette partie une richesse qui en interrompt l'ordonnance générale, & qui paroît moins tolérable dans ce monument que dans tout autre édifice.

Les appuis ou balustres des arcades du premier étage, qui pour plus de solidité ne sont pas évuidés, rendent la hauteur de ces arcades un peu courtes par rapport à leur largeur; un socle sans balustres auroit peut être fait un meilleur effet, & auroit été plus vraisemblable, parce qu'en général les balustres ainsi que les colonnes engagées, présentent toujours à l'œil du Spectateur une Architecture imparfaite dont on ne doit user dans l'ordonnance de ces bâtimens qu'avec beaucoup de retenue. Ici l'on sent bien la nécessité de n'avoir pas percé à jour les appuis, ce qui les auroit rendu trop fragiles: donc, un socle ou une retraite continue auroit été plus convenable, & pour satisfaire à la proportion des arcades, on auroit dû leur donner plus de hauteur aux dépens de leur claveaux qui se trouveroient encore assez élevés en ayant 15 ou 18 pouces de moins.

(f) Les volutes du chapiteau de cet Ordre sont des cornes d'abondance, & son tailloir au lieu de rose est orné d'un soleil, devise de Louis XIV: on en verra le dessein dans le huitième Volume. En général ce chapiteau est pesant & sans grâces.

Sur l'extrémité supérieure & dans les angles saillans des quatre pavillons quarrés, dont deux se voyent dans cette élévation, marqués DD, font des groupes de sculpture, composés de chevaux & de trophées d'armes qui, quand à la masse, font un assez bon effet, mais dont l'allégorie est peu réfléchie, n'étant pas naturel de placer ces especes d'ornemens sur le cheneau du comble d'un édifice.

Hôtel des
Invalides.

A la suite de cette aile de bâtiment, se voit le vestibule marqué G qui donne entrée à l'Eglise de la maison, lequel communique aux galeries latérales de cette grande cour : au-dessus de ce vestibule en est un autre qui conduit aux orgues & aux Tribunes qui regnent sur la longueur des bas côtés de cette Eglise. Ces Tribunes, qui rarement font bien dans les édifices sacrés, parce qu'elles divisent la hauteur des Ordres de la nef en parties égales, semblent nécessaires dans ce lieu-ci à cause de la surface répétée qu'elles procurent au nombre de soldats que leurs incommodités empêchent de descendre, & qui continuellement y font en exercice de piété. Cette Eglise a de longueur 30 toises sur 11 de largeur, y compris les bas côtés : sa hauteur sous clef est de 11 toises 3 pieds : la nef est décorée d'un grand Ordre Corinthien avec des arcades, au-dessus desquelles est un appui orné d'entrelas, enfermés dans des arcs surbaillés qui composent les tribunes dont nous venons de parler : un grand entablement couronne cet Ordre d'Architecture, au-dessus duquel regne un piédestal continu qui reçoit la retombée de la voûte en plein cintre qui termine cette nef. A plomb de chaque pilastre se trouve un arc doubleau revêtu de tables saillantes : entre ces arcs doubleaux font pratiqués de grands vitraux en plein cintre, formant lunette dans la voûte, & qui répondent à plomb de chaque arcade. Toute cette Eglise est construite de pierre dure, d'un fort bel appareil & d'une exécution digne des ouvrages qui se font érigés sous le regne de Louis XIV. Au-dessus de cette voûte s'éleve un comble à deux égouts, de 41 pieds de hauteur, & dont on aperçoit la croupe au-dessus de l'avant corps & de la lanterne du vestibule marqué G.

A l'extrémité de cette Eglise, bâtie par Bruant, se voit celle qui a été élevée sur les desseins & sous la conduite de Jules Hardouin Mansard, réunie au cœur de l'ancienne par une grande arcade percée en face du frontispice (g) ; mais comme le nouveau sanctuaire est élevé de quelques pieds au-dessus du sol afin de raccorder la hauteur des Ordres de la coupole avec ceux de la nef, on a incliné la corniche H pour unir l'architrave de l'un des Ordres avec la corniche de l'autre, ce qui n'est pas perceptible dans l'exécution. Dans ce sanctuaire est situé le rétable d'Autel marqué I, dont on voit ici le profil. Cet Autel est orné de six colonnes torées (h), dont on n'en aperçoit que quatre vûes de face surmontées d'un entablement régulier, & faisant retour sur trois colonnes distribuées de chaque côté. Au-dessus de cet entablement & sur les deux colonnes du grand entrecolonnement s'éleve un baldaquin surmonté d'un globe & d'une croix soutenue par des génies célestes ; sur les colonnes latérales de cette principale façade font deux Anges portant des encensoirs. Au pied de ce monument est un coffre d'Autel, dont la forme simple devoit être imitée dans tous les ouvrages de ce genre ; la noblesse dans les compositions d'un édifice consacré à la Religion devant à tous égards être préférée à tous les ornemens capricieux & chimériques, qui sont plus propres aux Théâtres qu'à la décoration d'un lieu saint, & qui ne servent le plus souvent qu'à détourner la piété des fideles. Toute la sculpture de ce baldaquin, qui est d'une très-belle exécution, est l'ouvrage de Guillaume Coustou ; les ornemens des arcs doubleaux du sanctuaire ont été sculptés par Paul Bouret. La voûte a été peinte par Coypel, aussi bien que le dessus de l'arcade qui joint ces deux Eglises ; les embrasures des croisées ont été peintes par Boulogne.

(g) Voyez le plan particulier de ces deux Eglises Planche VI.

(h) On trouvera le dessin en grand de ce rétable d'Autel dans le huitième Volume.

Hôtel des
Invauides.

La coupole, ainsi que nous l'avons déjà observé, peut être regardée comme un chef-d'œuvre. La distribution des quatre Chapelles qui accompagnent ce dôme, les degrés qui descendent sur le sol orné d'un beau compartiment de marbre, la décoration, le choix des ornemens, enfin l'entente avec laquelle l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Dorure & le marbre se trouvent mariées ensemble, présentent au spectateur le coup d'œil le plus satisfaisant qu'il soit possible d'exprimer.

La sincérité avec laquelle nous nous expliquons sur les choses qui ne sont pas généralement approuvées, doit donner quelque confiance à notre apologie touchant les ouvrages que nous avouons mériter le suffrage des connoisseurs; c'est pourquoi nous dirons de concert avec tous les esprits non prévenus qu'à l'exception de quelques licences glissées dans les parties de la décoration intérieure de cette nouvelle Eglise, (& dont l'auteur ne s'est sans doute permis l'usage que pour rendre les masses générales plus estimables,) on doit regarder ce monument comme l'ouvrage le plus parfait pour la distribution, la décoration & la construction que Jules Hardouin Mansard & aucun de nos Architectes François ayent élevé sous le règne d'un Prince dont la mémoire sera toujours chère à la postérité la plus reculée. En effet quelle idée ne doit-on pas se former du sçavoir de ce grand Architecte lorsqu'on considère l'art avec lequel il a introduit le cul de four en lunette L enfermée dans la voûte (i) surmontée M, & qui d'en-bas paroît n'en faire qu'une, de manière qu'il faut être instruit de cette double voûte pour s'en apercevoir. Ce prestige est d'autant plus ingénieux que la peinture de cette calotte par ce moyen est éclairée derrière la lunette par les croisées de l'Attique qui soutient avec autant de hardiesse que d'industrie la courbe extérieure qui couronne ladite coupole, & dont on voit ici le développement avec celui de la lanterne qui sert d'amortissement à tout cet édifice: nous parlerons de sa proportion & de ses ornemens extérieurs en décrivant la façade du côté de la campagne.

Le cul de four dont nous venons de parler est orné de douze arcs doubleaux dorés d'or mat, & enrichis de caissettes avec des rosaces. Entre ces arcs doubleaux sont peints par Jouvenet les douze Apôtres soutenus sur des nues, de manière que tout ce cul de four d'accord avec la voûte paroît percé à jour, & ne former qu'un même sujet de peinture; idée aussi convenable qu'intéressante, & qui fait également honneur à l'Architecte qui l'a conçue & aux grands Peintres qui l'ont exécutée.

Toute cette magnifique voûte est soutenue par un Ordre de pilastres composés accouplés, couronnés d'un entablement régulier & soutenus par un stilobate continu ou ceinture ornée de médaillons & de mosaïque; entre ces pilastres sont pratiquées douze croisées bombées ornées de chambranles à crossettes surmontées d'agraffes. Sous ce stilobate est un entablement composé, orné de mutules en console qui rachètent la saillie du larmier supérieur de la corniche. Cet entablement, ainsi que toute l'Architecture qui est au-dessus, est circulaire & forme la coupole qui est soutenue par quatre pinnacles placés au-dessus des tribunes & qui rachètent la forme circulaire du dôme. Ces tribunes sont portées par les colonnes distribuées dans les pans coupés des quatre angles du sol de ce dôme, ainsi qu'on le peut voir sur le plan. Pl. VI. Les quatre pinnacles sont décorés de tableaux enfermés dans de grandes bordures de métal doré, dans chacune desquels sont peints par La Fosse les quatre Evangélistes. Il semble qu'on auroit dû préférer des bas-reliefs aux tableaux, ainsi qu'on l'a observé au Val-de-Grace; ces sujets coloriés & leur bordure dorée placée dans un édifice construit tout de pierre en ôtent l'uniformité,

(i) Cette voûte est peinte par La Fosse. Cet habile Peintre y a représenté St. Louis revêtu des ornemens de sa Royauté, qui présente à Jesus-Christ l'épée dont il a triomphé des ennemis du nom Chrétien. Cet ouvrage

en peinture à fresque dont les principales figures ont neuf pieds de proportion, est d'un dessin admirable & d'un coloris qui jusqu'à présent s'est soutenu sans aucune altération.

& quoiqu'ils soient d'une grandeur assez considérable, ils produisent à l'œil de trop petites parties; défaut qu'on doit absolument éviter dans un vaisseau aussi vaste que l'est celui-ci, dont le diamètre est de 12 toises & demi sur 31 toises & demi d'élévation sous la clef de la voûte.

Au-dessous de ces panaches se trouvent dans chacun des quatre pans coupés dont nous venons de parler, deux colonnes d'Ordre Corinthien derrière lesquelles sont à angles obtus des pilastres doublés. Au-dessus de ces colonnes est pratiquée une balustrade de métal doré, qui étant assujettie à la grandeur humaine n'a aucun rapport avec la proportion de l'ordonnance qui la soutient. Ces colonnes & leurs balustrades ont été destinées pour des tribunes où l'on pût placer la Musique, mais non-seulement elles se sont trouvées trop élevées du sol, l'Ordre ayant 48 pieds, mais aussi les différens échos que produisent les percés de cette Eglise, & l'élévation de la voûte, ont rendu ces tribunes impraticables. A la place de ces balustrades on pourroit continuer le piédestal qui régné sur tout l'entablement & qui sert à recevoir la retombée de l'arc de la voûte qui soutient la coupole. D'ailleurs ces colonnes ainsi placées & sur lesquelles retourne l'entablement formant des angles aigus dans le retour des quatre grandes faces de ce dôme; sont un effet déagréable à l'œil, & peuvent être mises au nombre des licences dont nous avons parlé dans l'Introduction. A la vérité ces licences semblent être effacées par l'harmonie générale de toute la masse, mais il n'en est pas moins vrai que la pénétration des entablemens & des modillons qui se remarque ici doit s'éviter dans toutes les ordonnances régulières.

Entre ces colonnes sont pratiquées de grandes arcades en voussure qui occupent toute la hauteur de l'Ordre, & dont la proportion est trop svelte; dans ces arcades sont comprises des portes en plein cintre ornées de chambranles qui laissent de part & d'autre jouir de l'ensfilade (*k*) des Chapelles situées dans les quatre angles de cet édifice. Au-dessus de ces quatre portes sont des claveaux en cartel, de bronze doré d'or moulu, dans lesquels sont les chiffres qui annoncent le nom du Saint auquel sont dédiées chacune de ces Chapelles, & au-dessus de ces cartels sont des bas-reliefs en pierre d'une grande correction de dessin & autant de chefs-d'œuvre d'Antoine Flamant, de Nicolas Coustou l'aîné, d'Antoine Coiseux, & de Corneille Vanclève.

Sur la longueur de cette coupe sont exprimées deux petites arcades N, O; l'arcade N donne entrée à la Chapelle de S. Grégoire, & l'autre marquée O à celle de St Jérôme. Au-dessus de ces portes, ainsi que sur toutes celles qui donnent entrée à ces Chapelles, sont des bas-reliefs enfermés dans des tables soutenues par des Chérubins & couronnées par des cartels ornés de trophées; toutes ces sculptures ont été faites par Philippe Magnier, François Spingola, Simon Hutrel, &c.

Dans le milieu & au fond de cette coupe se voit la Chapelle de la Vierge qui fait face à celle de Ste. Thérèse qui lui est opposée; ces Chapelles sont éclairées par des vitraux bombés enfermés dans de grandes arcades à cintre surbaissé, dont la proportion paroît trop écrasée & la forme ingrate, étant élevées sur une courbe elliptique par son plan. Au-dessus de l'entablement & de l'Ordre Corinthien qui régné dans tout le pourtour de cet édifice, s'élève un grand arc doubleau en voussure au milieu duquel est un vitrail percé dans le second Ordre des faces latérales de ce monument. Ce vitrail qui est nécessaire parce qu'il répand beaucoup de lumière dans cette Eglise, est d'une proportion trop raccourcie & ne paroît excusable ici que parce qu'on sent visiblement la nécessité de cette croisée; attention essentielle à observer lorsqu'on est obligé d'user de licences, afin que le spectateur, au premier coup d'œil, puisse s'apercevoir du motif qui a porté l'Architecte à en user ainsi.

Sur le sol & au bas de la croisée bombée est élevé un coffre d'Autel surmon-

() Voyez le plan, Planche VI.
Tome I.

Hôtel des
Invalides.

té d'un Attique servant de piédestal à la figure de la Vierge sculptée par Corneille Vanclève. Dans cet Attique est un bas-relief par le même, & sur des piédestaux qui accompagnent l'Autel sont deux Anges adoreurs, l'un sculpté par Guillaume Coustou & l'autre par Poirier; au-dessus de l'arc surbaissé sont placées la justice & la force, par les mêmes.

On peut dire que tous les Artistes qui ont travaillé à la décoration de ce Temple semblent avoir été animés du même zèle pour concourir à faire de ce monument un édifice également estimable dans les parties de la Sculpture comme dans les masses de l'Architecture qui le composent, ce qui joint au soin qu'on prend pour son entretien le rend le lieu du monde le plus digne de la curiosité des étrangers & de l'admiration des connoisseurs.

Le profil du portail du côté de la campagne, marqué P, termine la longueur de cette coupe; on en verra le frontispice sur la Planche suivante.

Pour donner une idée plus parfaite des détails & de la perfection des ouvrages dont nous venons de parler, on trouvera sur la Planche huitième, Figure 6, une coupe & profil prise sur la longueur de la ligne LM marquée dans le plan (Planche 6.), mais avant que d'en parler, nous allons donner l'élévation extérieure de tout cet édifice du côté de la campagne.

Élévation du Portail & du Dôme des Invalides du côté de la campagne. Pl. VIII.

Ce Portail, qui a 25 toises & demi de largeur sur 16 toises de hauteur, est décoré de deux Ordres d'Architecture, l'un Dorique & l'autre Corinthien. Le premier Ordre est distribué sur trois avant-corps & l'Ordre supérieur sur deux seulement, à côté & à l'extrémité desquels est un Ordre Attique terminé par une balustrade dont la tablette aligne le dessous de l'entablement de l'Ordre Corinthien. Au-dessus de ce dernier Ordre s'éleve un fronton qui termine ce portail. Il est aisé de remarquer dans cette élévation où l'effet des ombres exprime passablement le jeu de ces avant-corps, à quel point Mansard possédoit l'étendue de son art, puisqu'il a si bien réussi par les différentes saillies du plan à donner à ce monument tant d'élégance & tout ensemble tant de fierté, qu'il est difficile de réunir l'un avec l'autre sans une expérience consommée. Il est vrai que ce grand Architecte, pour arriver à cette excellence, a cru pouvoir sacrifier quelques parties, & introduire dans les détails des licences quelquefois tolérables quand elles y sont employées par un homme aussi sage que prudent, autrement l'usage de ces licences dans les productions d'un Artiste médiocre dégénere en vice plus ou moins considérable selon qu'elles sont plus ou moins hazardées.

Au nombre de ces licences, on peut compter l'irrégularité des métopes & la pénétration des bases en quelques endroits de l'Ordre Dorique, le peu d'ouverture de la baie de la porte principale qui auroit été mieux en plein-céintre que bombée, la largeur considérable de l'arcade du dessus dont l'extrémité supérieure est en cul de four, sous laquelle s'annonce un vitrail d'une proportion vicieuse, & à laquelle on auroit pu remédier en enfermant cette arcade dans une niche carrée, & en affectant à cette arcade un double vitrail, qui en masquant le cul de four, n'auroit pas empêché la lumière de pénétrer dans l'intérieur. Voyez la Coupe, Pl. VII. Fig. 2.

L'Attique introduit à côté de l'Ordre Corinthien & élevé au-dessus des colonnes Doriques qui terminent la largeur de ce portail, est encore une licence dont il ne faudroit pas faire usage inconsidérément; non seulement cet Ordre paroît hors d'œuvre ici, mais la corniche qui le termine, & dont la hauteur n'a aucun rapport avec le principal avant-corps de ce portail, est blamable. Il faut cependant convenir que cet Attique considéré à part, est d'une proportion très-élégante: voyez ce que nous avons dit de cet Ordre dans l'Introduction, page 83 & suivantes.

Quelques-uns regardent encore comme licences les pilastres en arrière-corps placés dans les petits entrecolonnemens qui soutiennent l'extrémité du fronton, à la place desquels des parties lisses auroient été préférables, & trouvent qu'un seul

Ordre qui eut embrassé les deux étages , auroit annoncé plus de grandeur. Mais nous croyons devoir faire observer que cet Ordre , alors colossal , auroit rendu celui du dôme trop petit , & que la proportion de celui-ci paroît néanmoins bien en rapport avec le diamètre de cette coupole.

Hôtel des
Invalides.

Aux extrémités de la largeur de ce frontispice sont deux corps lissés & unis qui flanquent toute cette façade , & sur lesquels s'annonce d'une manière satisfaisante le relief de l'Architecture & de la Sculpture de ce monument. Nous dirons à cette occasion que cette dernière , non seulement est d'un exécution admirable , mais qu'elle est distribuée avec tant d'intelligence que conjointement avec l'Architecture elle forme un tout qui ne pourroit être défuni sans interrompre l'harmonie qui regne dans tout ce frontispice.

Au-dessus du portail , se remarque la coupole de cette Eglise , qui en est éloignée de 48 pieds , raison pour laquelle l'Ordre de colonnes Composites qui la décore est exhaussé sur un piédestal de 12 pieds de hauteur , afin que vûe d'en bas , le fût des colonnes se puisse appercevoir. Au-dessus de cet Ordre est un Attique qui soutient le dôme extérieur de cette Eglise. Ce dôme qui s'éleve de 39 toises au-dessus du sol , non compris la lanterne qui en a 12 & demie avec la croix , annonce extérieurement la grandeur de ce monument , laquelle jointe à son élégance , à sa richesse , & au choix de ses ornemens , attirent les suffrages de tous les Etrangers qui sont forcés d'avouer qu'il n'est point d'édifice en Europe qui mérite plus d'estime de la part des connoisseurs. En effet , cette coupole , dont le galbe est un chef-d'œuvre , & qui est surmontée d'une corniche en amortissement avec un congé , peut être regardée comme l'assemblage le mieux conçu dans ce genre. Sa proportion , dont la hauteur est à sa largeur comme 3 est à 4 , doit être proposée pour exemple à tous ceux qui ont occasion d'ériger des amortissemens de cette espece. Il est aisé de se convaincre de cette vérité , par la comparaison qu'on peut faire de celui dont nous parlons avec ceux du Val-de-Grace , de la Sorbonne , des Quatre Nations , des Filles Ste. Marie , des grands Jesuites , &c , dont les formes , à beaucoup près , n'ont ni la grace , ni la beauté qu'on remarque à celui des Invalides.

La lanterne qui couronne ce dôme paroît pesante , étant réduite géométriquement dans ce dessin selon les hauteurs exactes de l'exécution , considération pour laquelle on ne sçauroit trop admirer les regles d'optique que Mansard a observé dans ce couronnement. Car on ne peut douter que ce ne soient ces regles qui l'ont fait parvenir si heureusement à connoître les différences sensibles qui se remarquent entre les hauteurs réelles & les hauteurs apparentes de cet objet qu'on apperçoit d'une distance fort éloignée & à une grande hauteur. Nous dirons à cette occasion que cette connoissance est indispensable à un Architecte , & que néanmoins elle ne peut s'acquérir par la seule théorie ; c'est ce qui doit le déterminer à recourir aux lumieres de l'expérience , par l'examen des monumens antiques & modernes que l'Italie & la France étalent avec profusion aux yeux des amateurs , soit par la comparaison des édifices de même genre approuvés par les connoisseurs , soit par la recherche des choses mêmes reconnues pour médiocres , afin d'imiter les unes & d'éviter l'abus qui se remarque dans les autres.

Après avoir applaudi aux masses générales qui composent toute l'ordonnance de cette superbe coupole , passons aux parties , & disons qu'il seroit à désirer que l'Attique qui est élevé sur l'Ordre Composite , lui eut au contraire servi de soutien en forme de soubassement , au lieu que la hauteur du dôme semble écraser ce petit Ordre , qui déjà court par ses proportions , paroît être affaissé sous son poids. D'ailleurs l'Ordre Composite , ainsi élevé , se seroit découvert en entier du point de distance où l'on doit considérer cette façade ; au lieu qu'on ne voit que cet Attique , à moins que d'être si éloigné , qu'alors on n'apperçoit plus que les masses générales de tout l'édifice. On en a usé ainsi que nous le recommandons à St. Pierre de Rome , à la Sorbonne , au Val-de-Grace , & aux Quatre Nations , à l'exception d'un filobate continu qu'on a observé à quelques-uns de ces monumens , & qui réussit beaucoup mieux. Sans doute Mansard a préféré cet Attique , pour que

Hôtel des
Invalides.

les croisées de ce petit étage éclairaient la double voûte dont nous avons parlé, page 200, Planche VII, Figure II. En effet cette lumière, ainsi que nous l'avons déjà observé, paroît aussi nécessaire que l'idée en est ingénieuse; ce qui doit apprendre à ne jamais juger d'un ouvrage d'Architecture qu'on n'ait pénétré les raisons qui ont porté l'Architecte à user de certaines licences, lorsque par leur moyen il en résulte un bien réel dans les parties les plus essentielles de son édifice.

Il est vrai que cette manière d'user de licences dans l'Architecture demande de la retenue principalement quand elles tombent sur les parties principales d'un bâtiment, & qu'il faut qu'il en résulte de grandes beautés pour en dédommager. Aussi n'appartient-il qu'à un homme d'un mérite éminent d'oser les risquer, encore ne doivent-elles jamais être imitées dans d'autres occasions, parce qu'étant déplacées elles deviennent plus ou moins vicieuses. Le trumeau placé dans le milieu de cette rotonde est encore une inadvertance d'autant moins tolérable que la nécessité n'en est ni visible ni apparente; & qu'elle n'a de fondement, selon le sentiment de quelques-uns, que par la difficulté d'avoir pu ajuster la décoration du dedans de cette coupole d'une manière convenable.

Aux deux côtés & au rez-de-chaussée de ce frontispice, se voyent en ailes tenues fort basses, d'un côté les bâtimens de l'Infirmierie, & de l'autre ceux destinés aux principaux ouvriers de la maison, au-dessus & derrière lesquels se remarque la hauteur en retour des principaux corps de bâtimens de cet Hôtel, dont nous avons parlé en expliquant la Planche II. Ces bâtimens ne sont exprimés ici que pour donner une idée de l'immenité de cet édifice, car leur ordonnance n'a rien de commun avec celle du portail que nous venons de décrire, & qui a été élevé depuis, beaucoup plus pour la magnificence que pour l'utilité de cette maison.

La Figure II fait voir le plan de la rotonde, pris sur la ligne AB, où il est aisé de remarquer le trumeau placé dans les quatre axes principaux de ce dôme, sans doute ou pour les raisons que nous venons de rapporter, ou pour rassembler la force des contreforts qu'expriment les colonnes qui se trouvent placées dans les diagonales, formant autant de points d'appui & entretenant l'équilibre, le poids, & la poussée de la première voûte qui termine intérieurement cette rotonde.

La Figure III prise sur la ligne CD fait voir le plan de la balustrade qui couronne cet Ordre, & la faillie des arcs-boutans en console, qui retiennent la poussée de la seconde voûte extérieure.

La Figure IV prise sur la ligne EF, fait voir les massifs qui soutiennent le dôme extérieur de ce monument, lequel est construit de charpente couverte de plomb doré, & dont le développement intérieur s'observe dans la coupe, Pl. VII, Fig. 2.

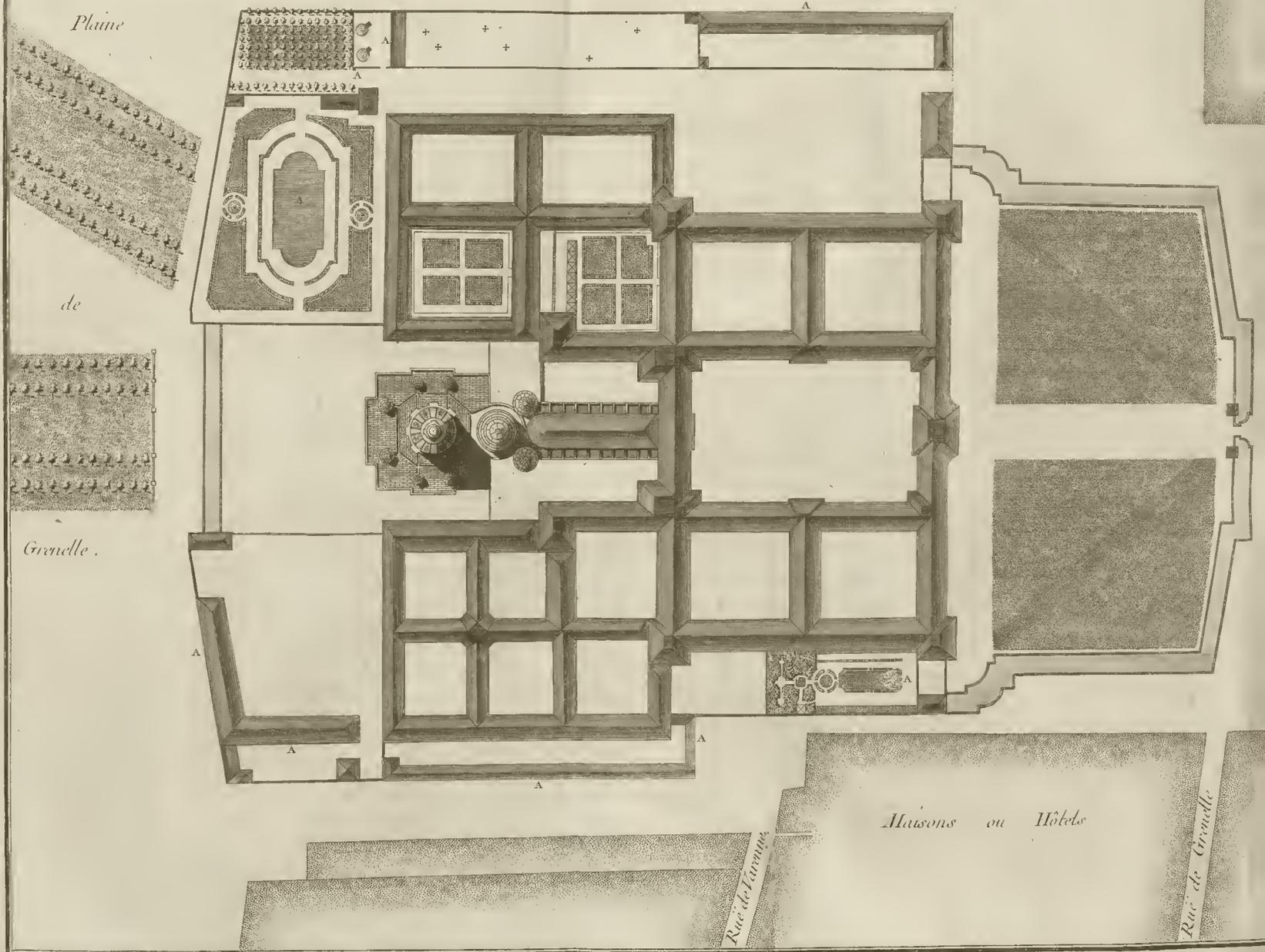
La Fig. V prise sur la ligne GH donne la couverture de ce dôme en vûe d'oiseau avec le compartiment des côtes ou arcs doubleaux qui le décorent extérieurement.

La Figure VI fait voir le plan de la lanterne, pris sur la ligne IK, dans laquelle sont pratiqués des trumeaux où devoient être des percés, ainsi que nous l'avons remarqué en parlant de la coupole.

La Figure VII donne la coupe des Chapelles de St. Gregoire & de St. Ambroise, prise sur la ligne ML, Planche VI, avec l'élévation du maître autel commun aux deux Eglises. Ce dessein, quoiqu'en petit, présente une idée des merveilles dans tous les genres dont cet édifice est composé. Ces Chapelles, ainsi que celle de St. Augustin & celle de St. Jérôme, marquées dans le plan dont nous venons de parler, sont peintes par Boulogne l'ainé, par Corneille, Boulogne le jeune, & toutes les statues, figures, bas-reliefs, trophées, &c, ont été sculptées par Barois, Fremin, Le Lorrain, Poulitier, Coustou, Slodtz, Bertrand, Le Pautre, Flamant, Hardy, Maziere, Granier, &c, & comme nous l'avons déjà remarqué, sont autant de chefs-d'œuvres qui nous portent à conseiller d'en aller voir l'assemblage sur les lieux, la description ne pouvant rendre que très-imparfaitement ce miracle de l'art qui fait tant d'honneur à la Nation Françoisse.

PLAN GENERAL DES BATIMENS, COURS, JARDINS, ET AVENUES DE L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Plaine de Grenelle.



Plaine

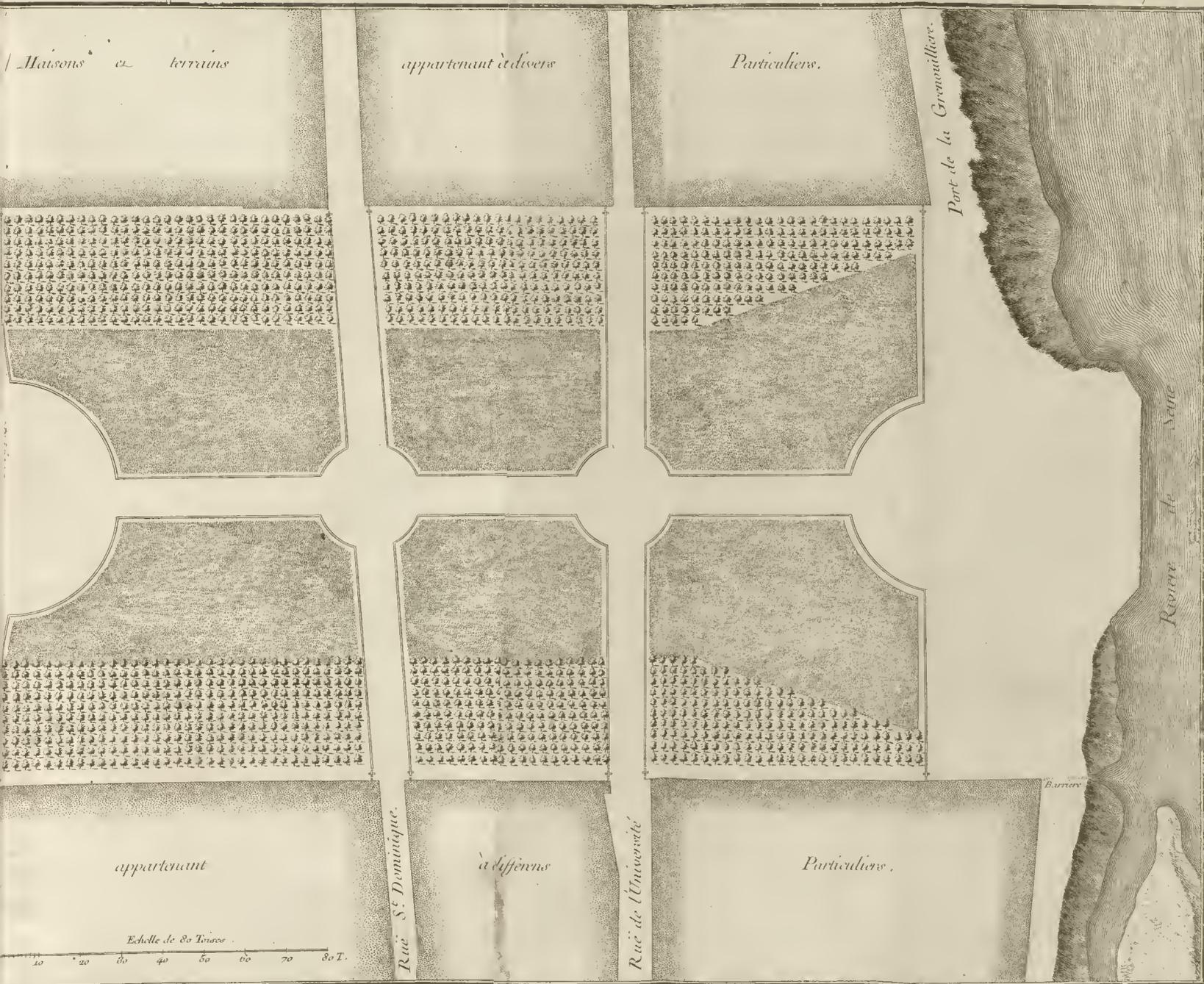
de

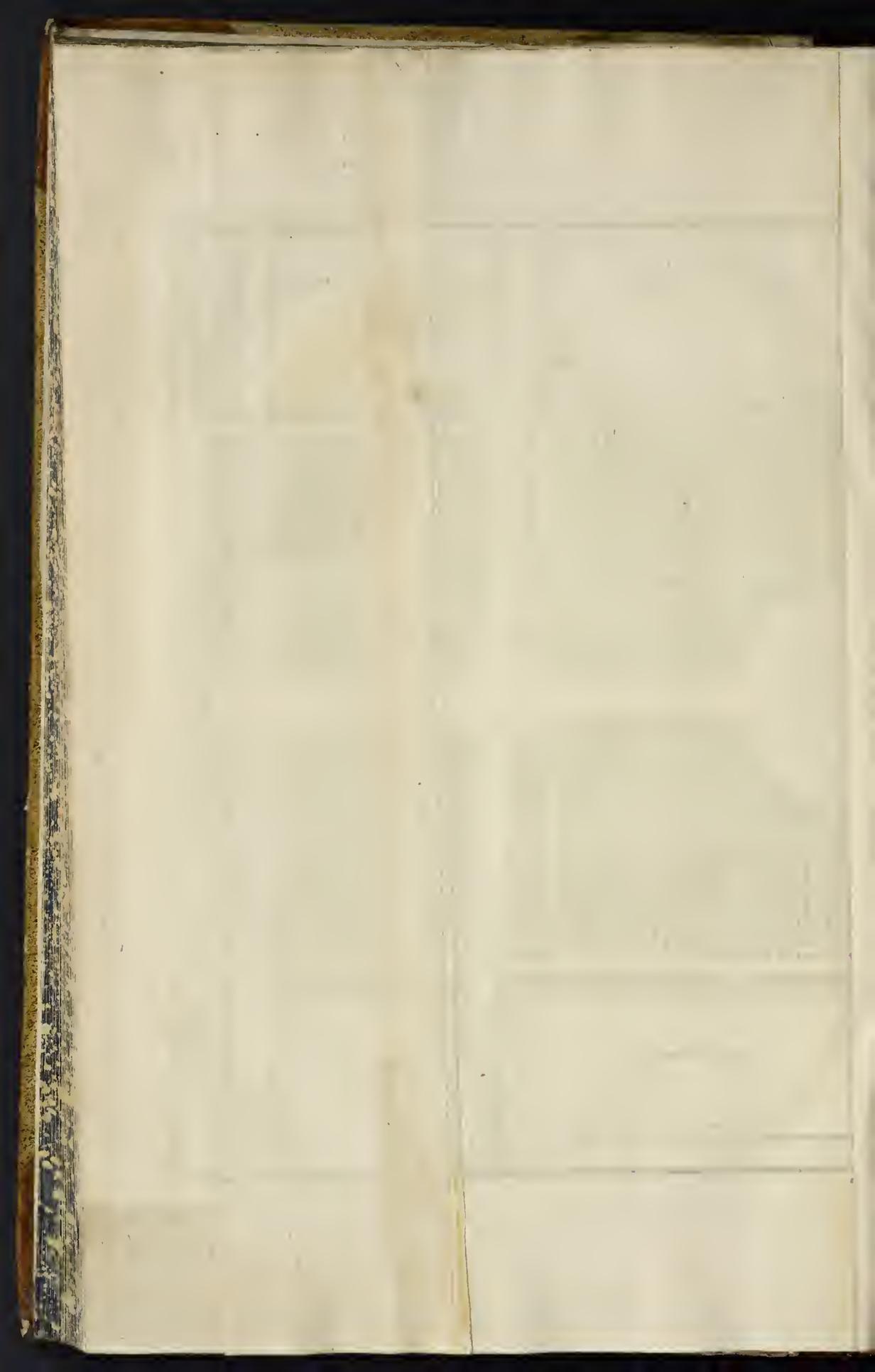
Grenelle.

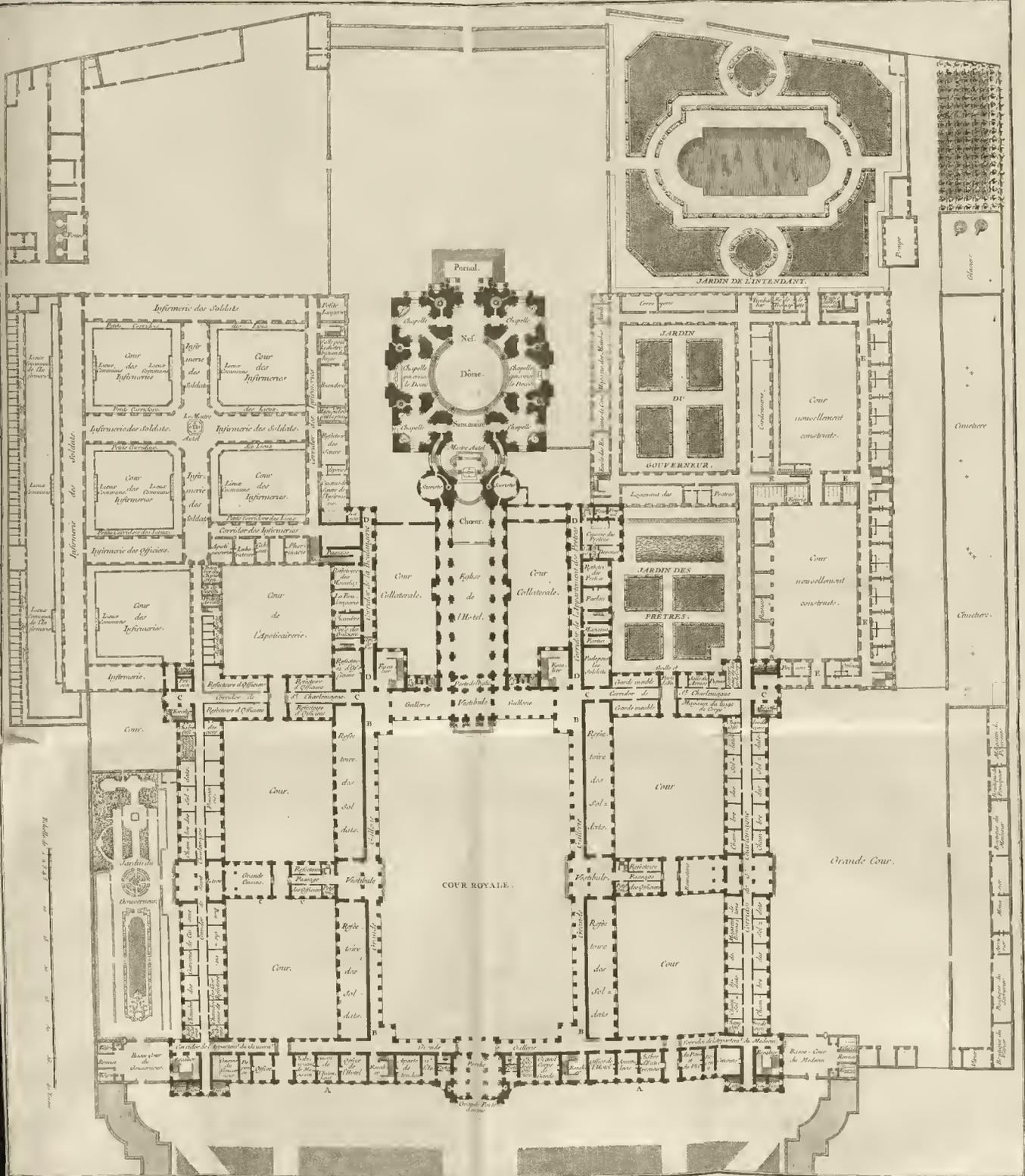
Maisons ou Hôtels

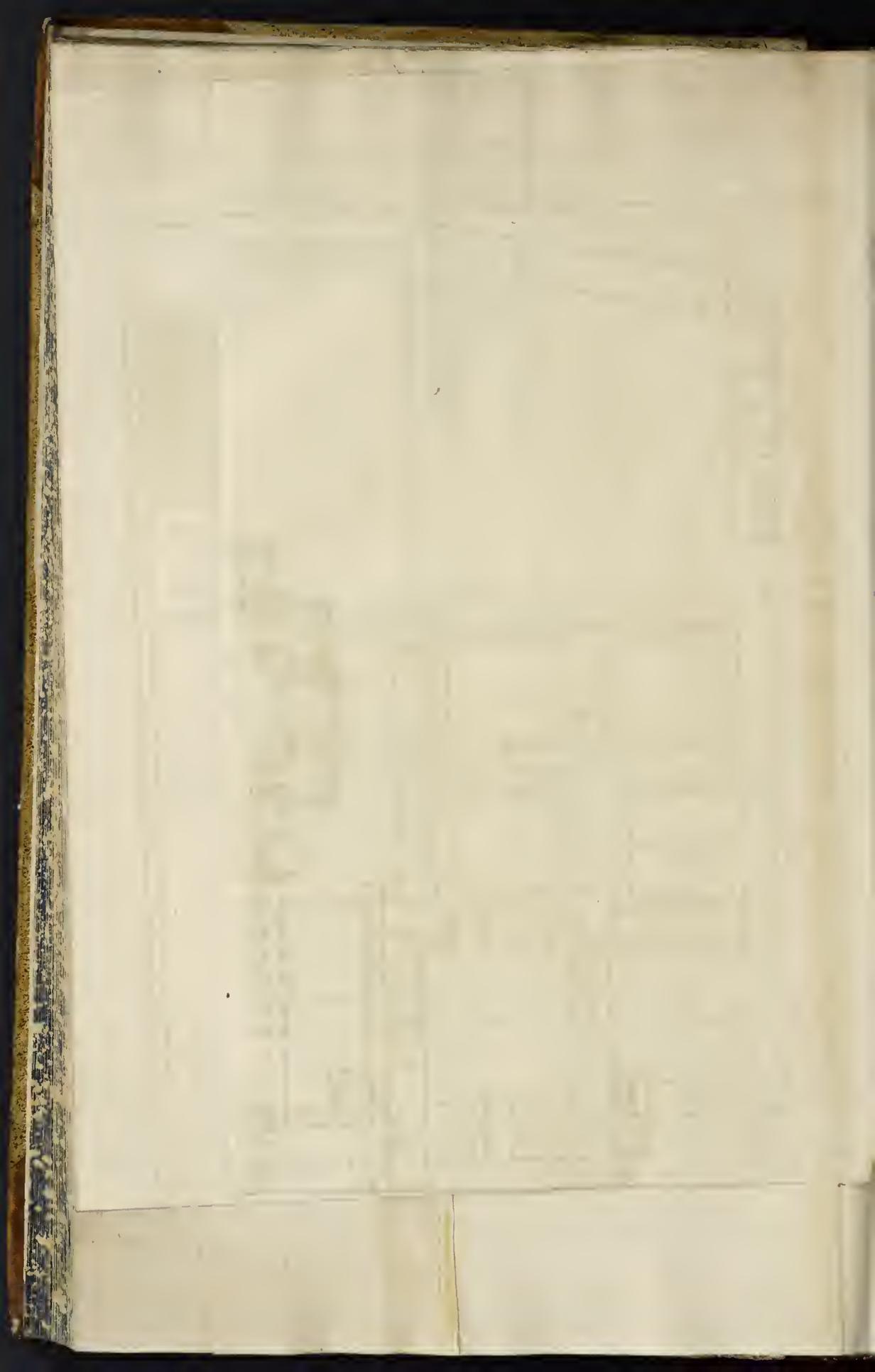
Rue de l'Europe

Rue de Grenelle





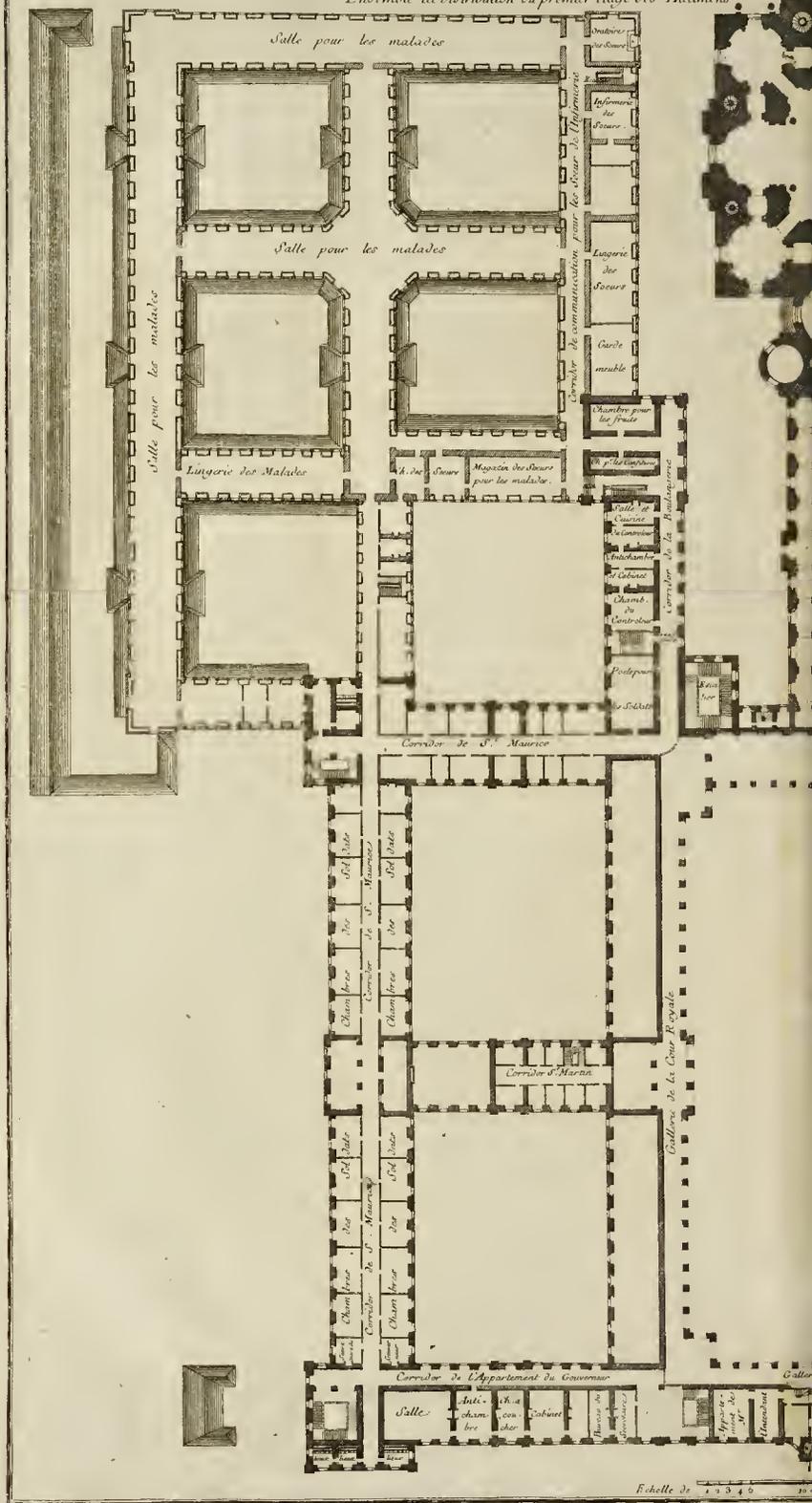




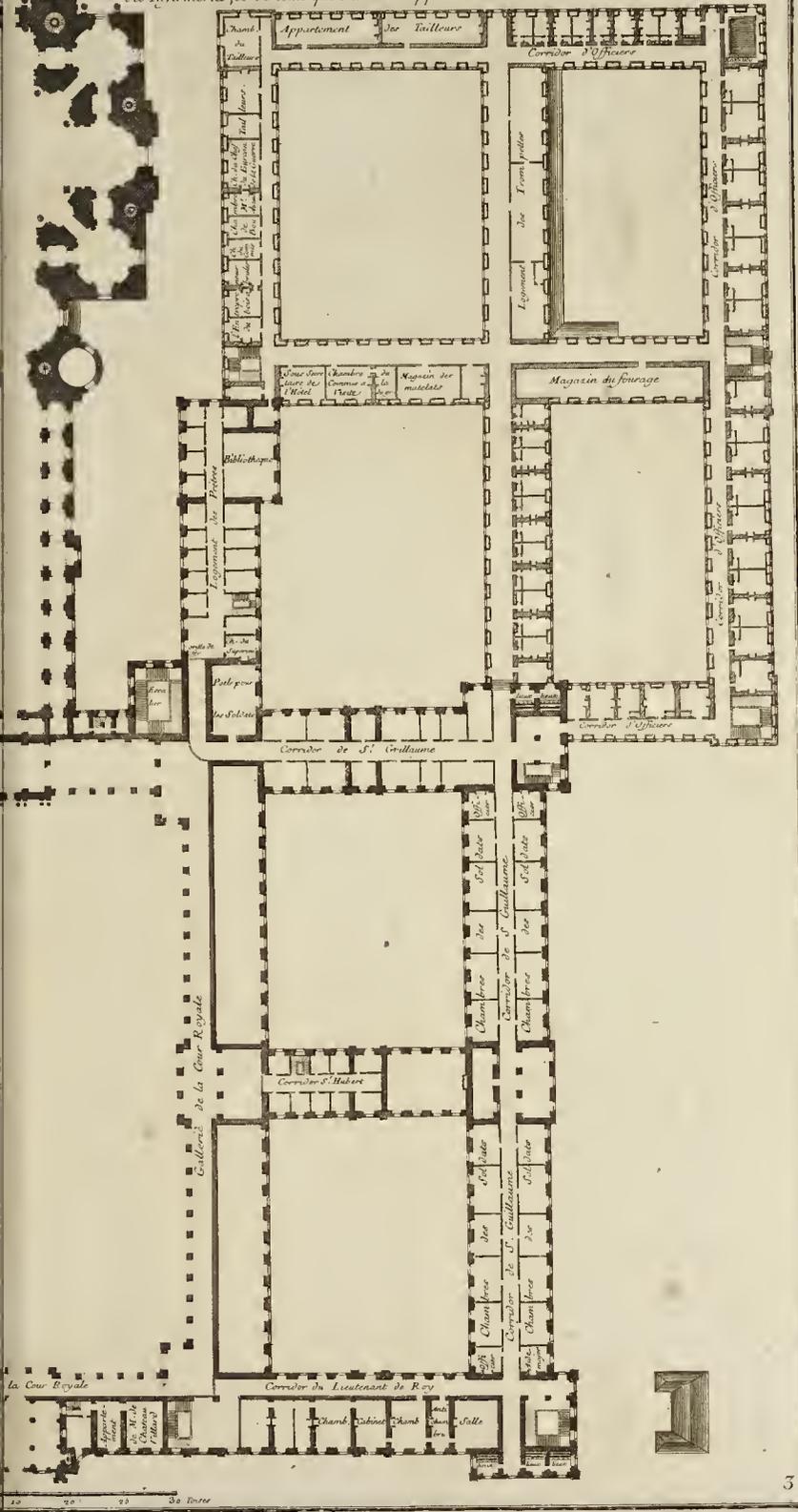


PLAN DES ENTRESOLES DISTRIBUÉES DANS LE PRINCIPAL

Ensemble la distribution du premier étage des Bâtimens

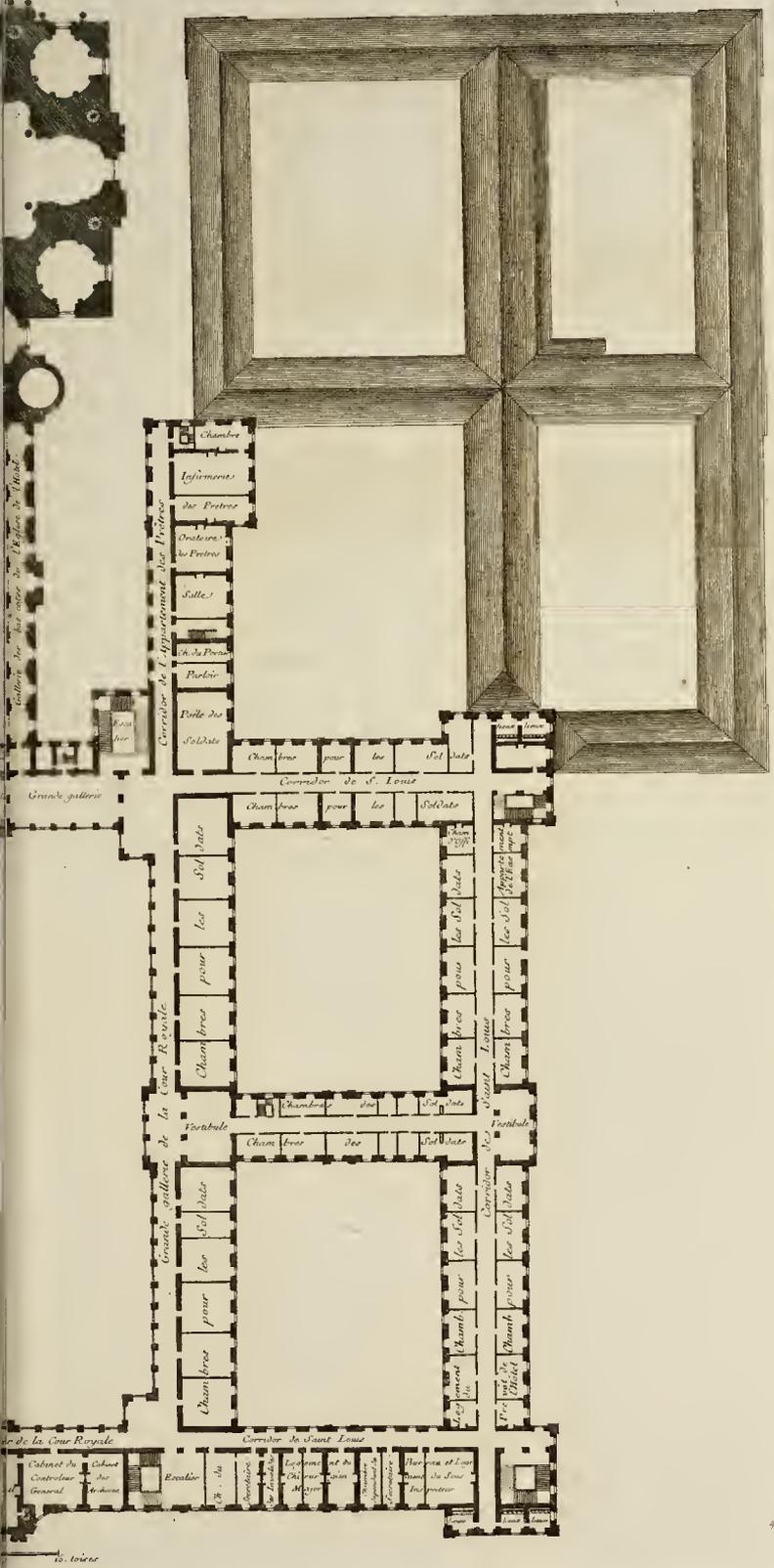


CORPS DU BATIMENT DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES
des Infirmeries et de ceux qui leur sont oppozes.



NAME	RANK	REGIMENT	COMPANY
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]
[Faint Name]	[Faint Rank]	[Faint Regiment]	[Faint Company]

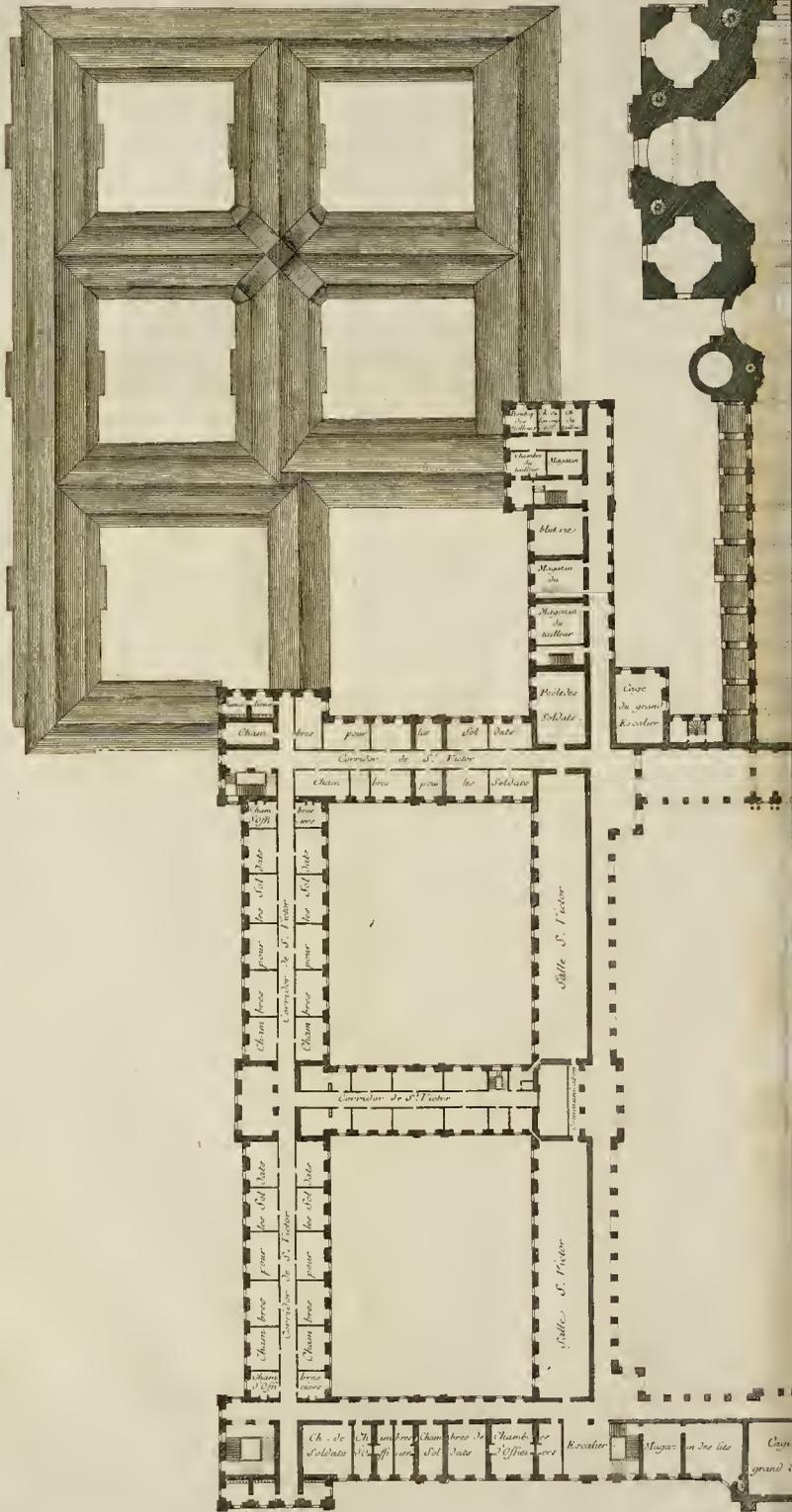




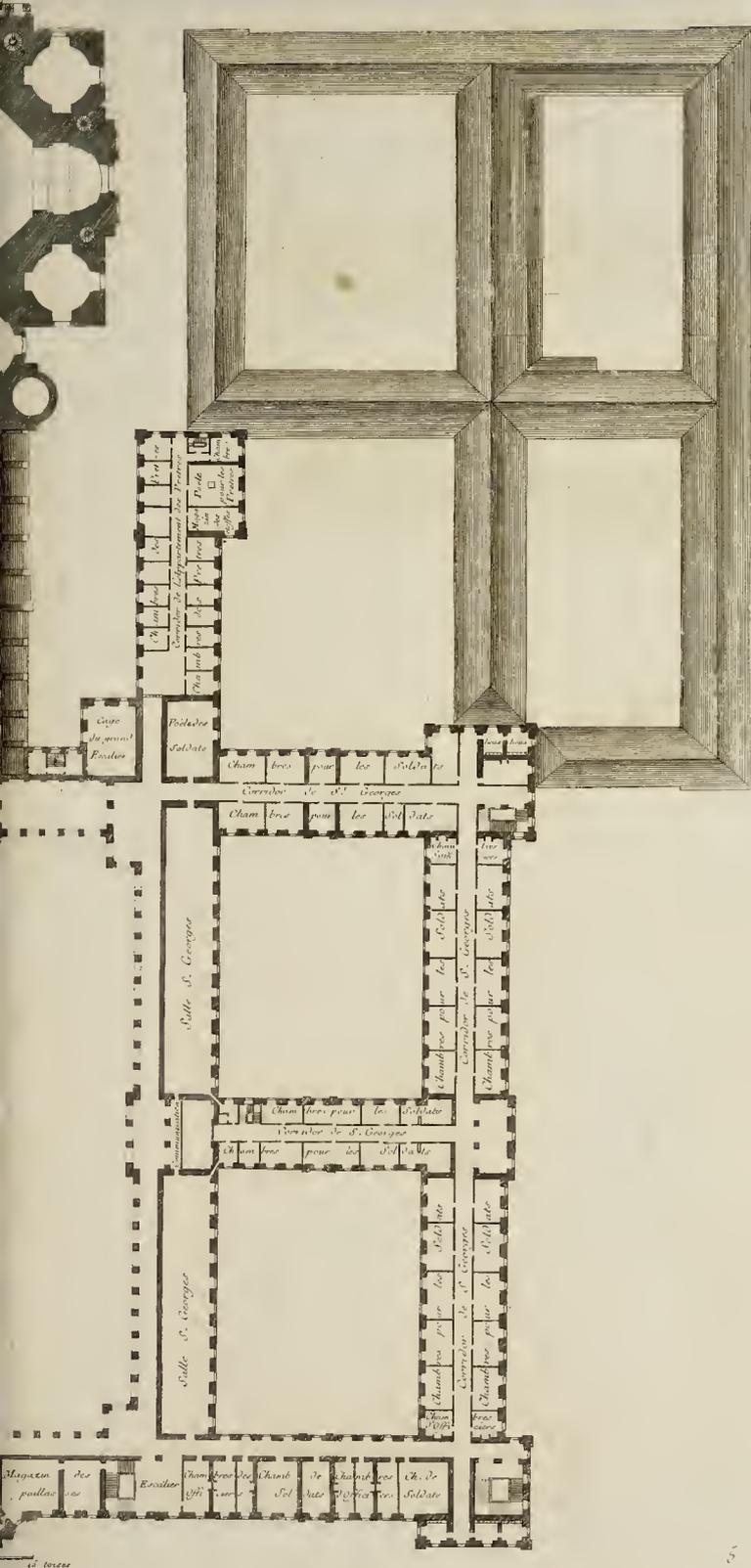




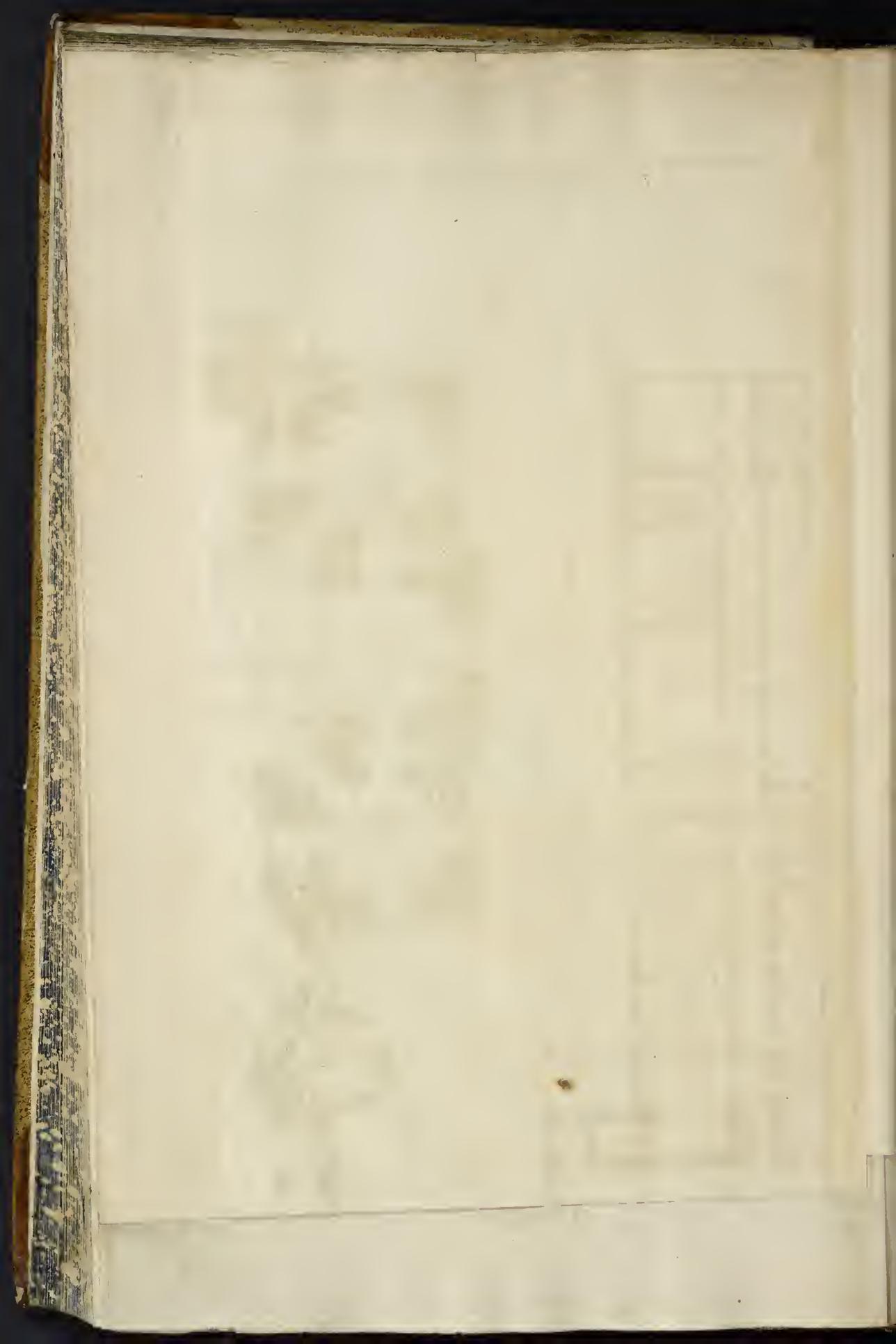
PLAN DU SECOND ETAGE DU PRINCIPAL CORPS DE

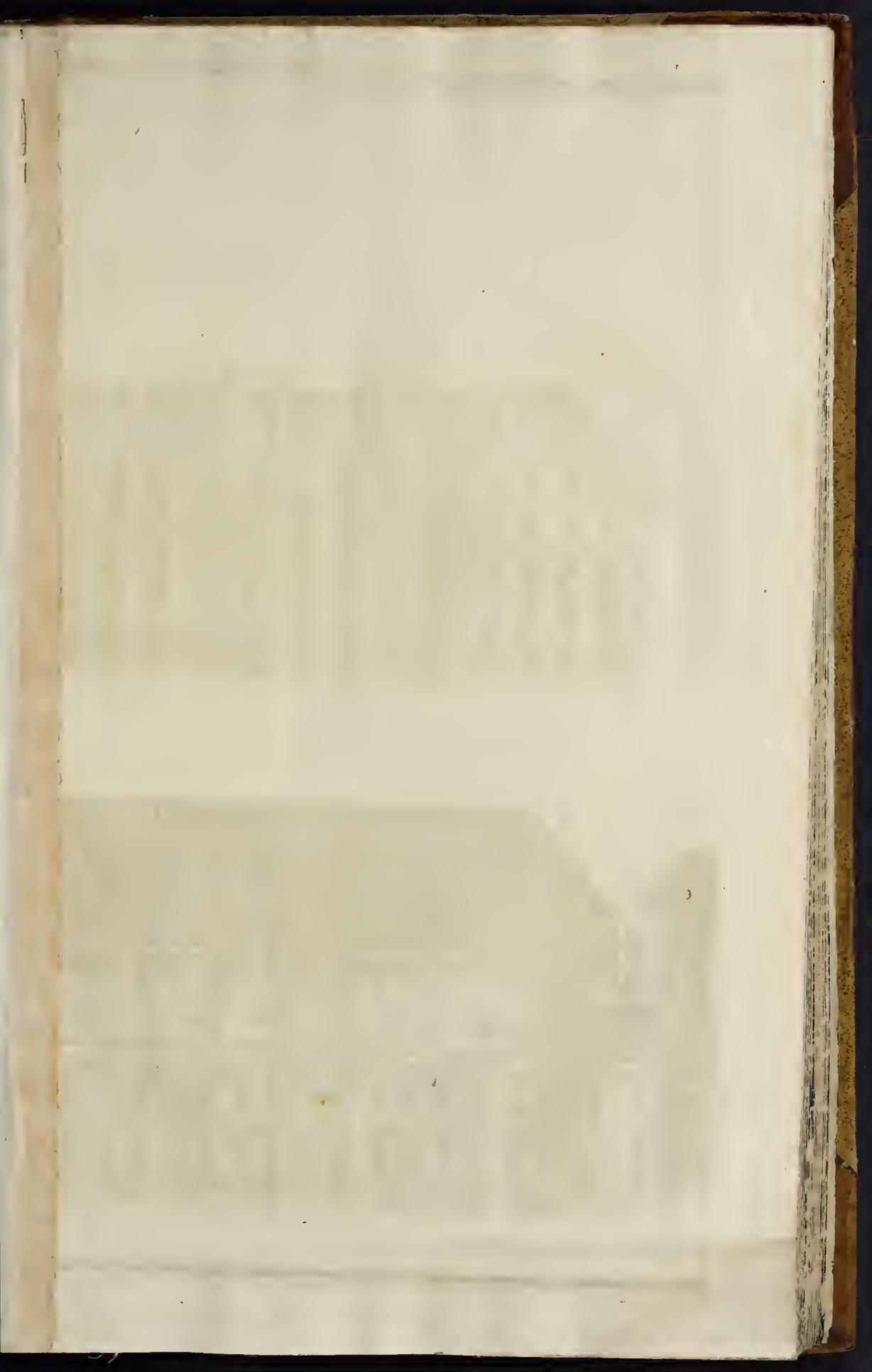


Echelle de 10 Toises









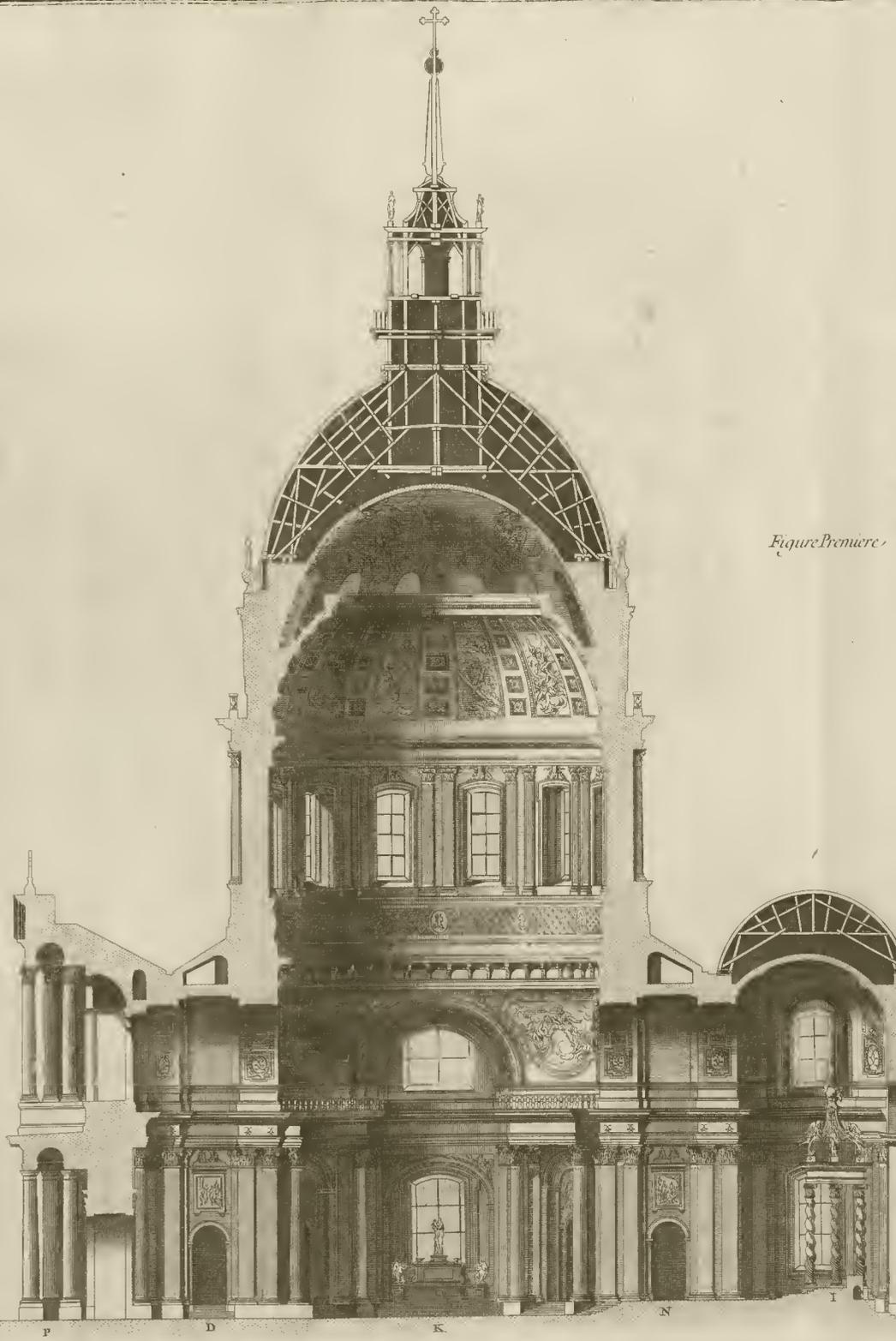
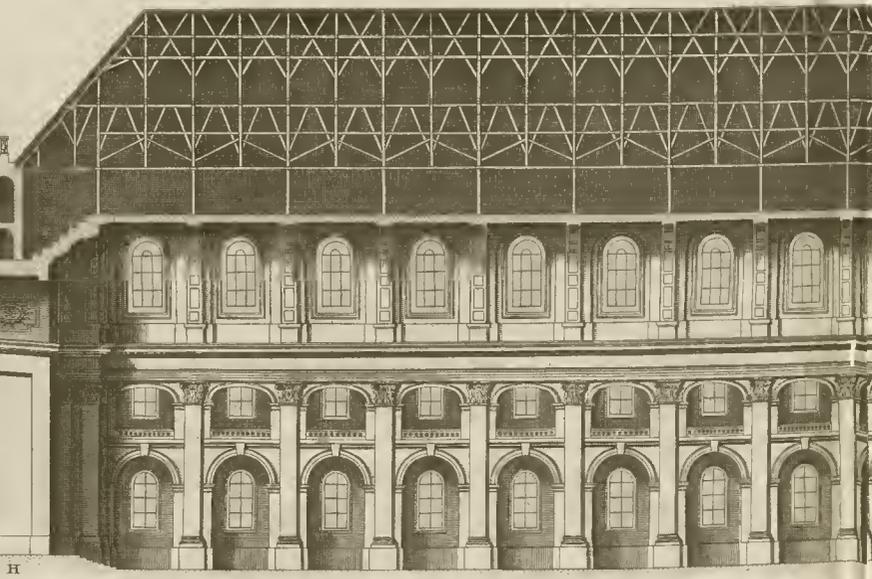
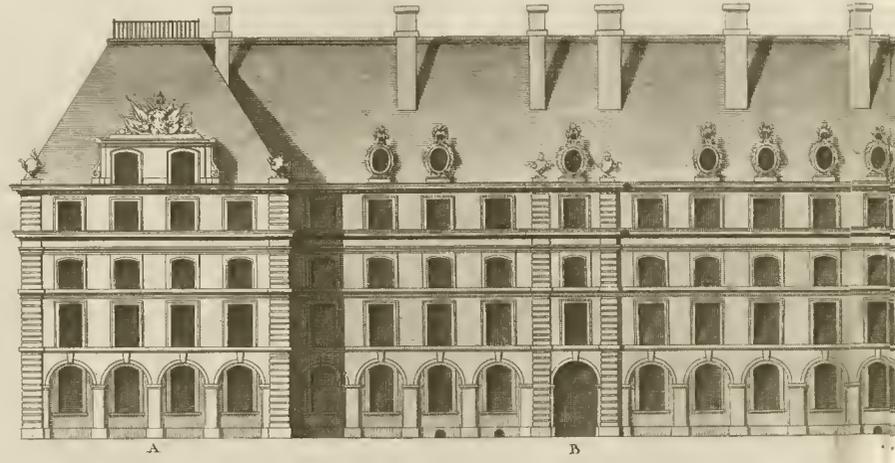


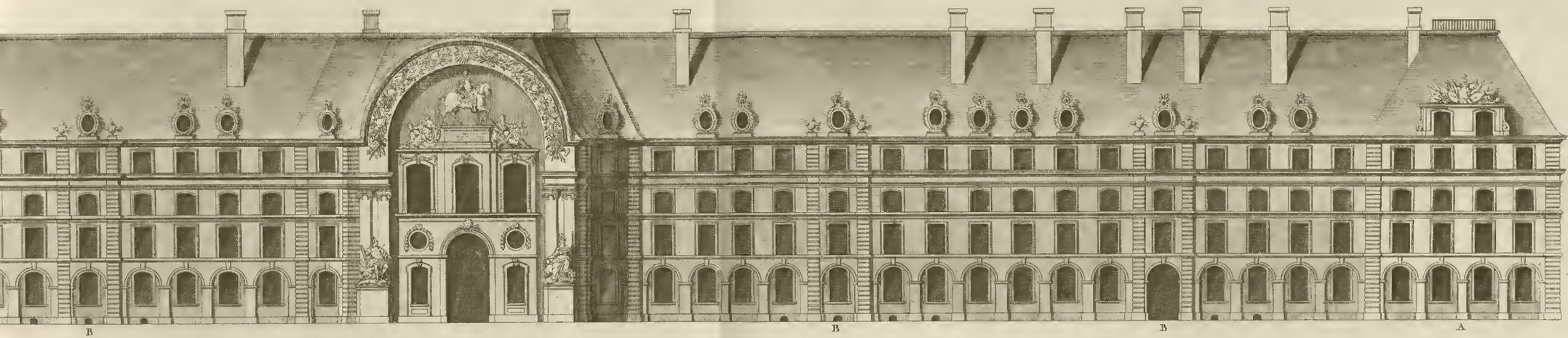
Figure Première



Echelle de trente Toises



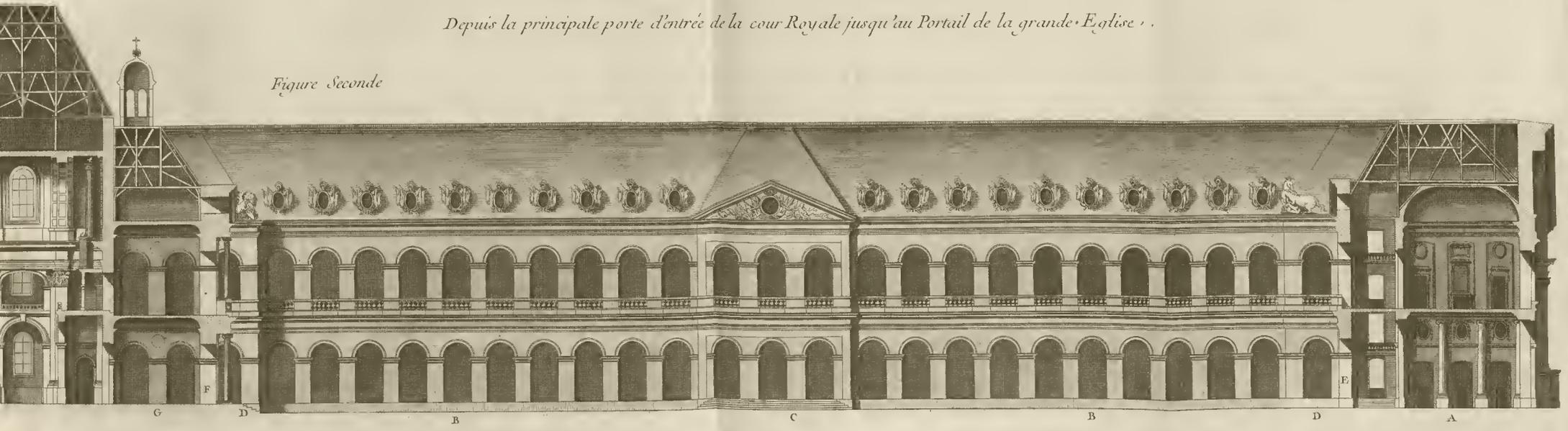
DE LA PRINCIPALE ENTREE DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES DU CÔTÉ DE LA RIVIERE

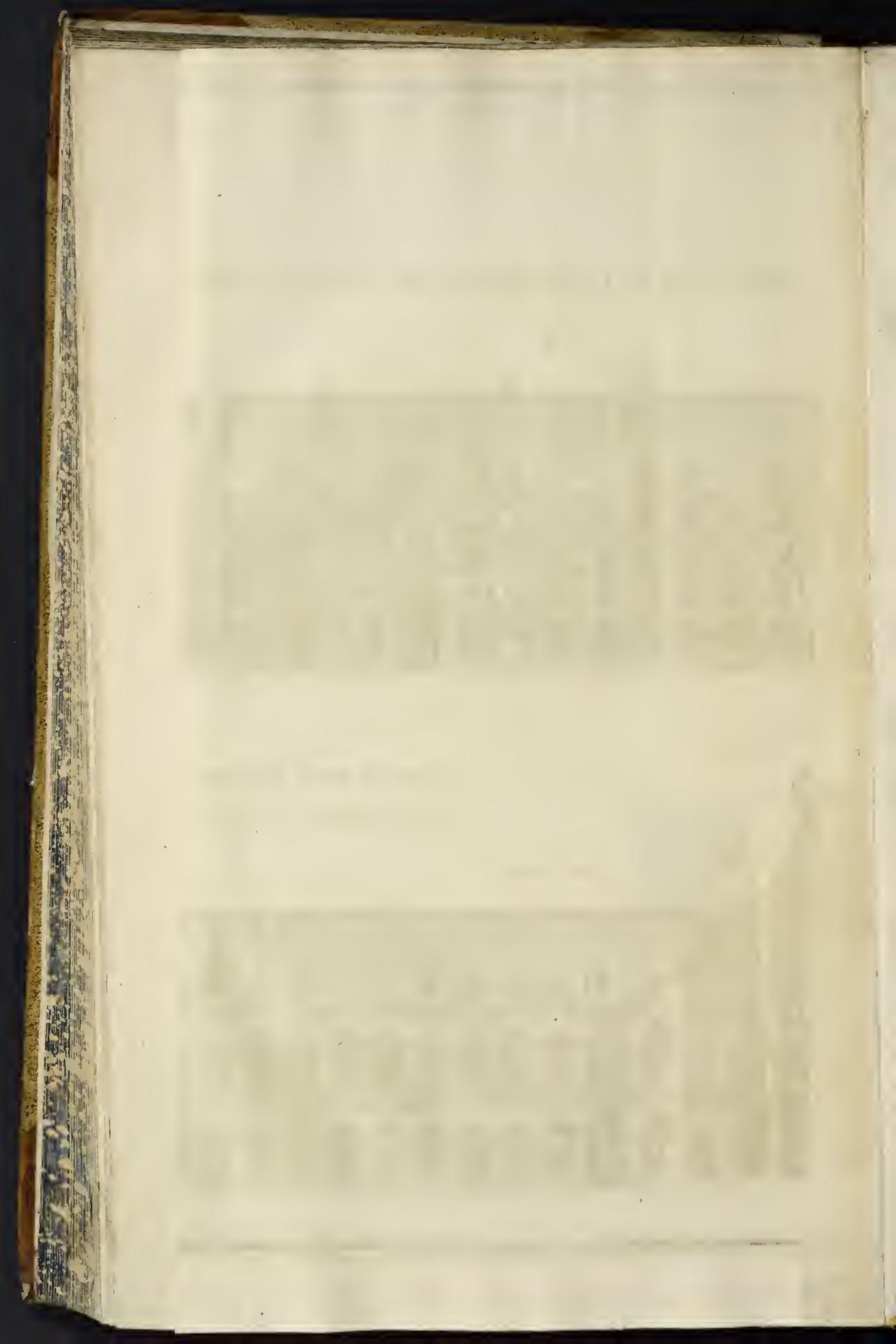


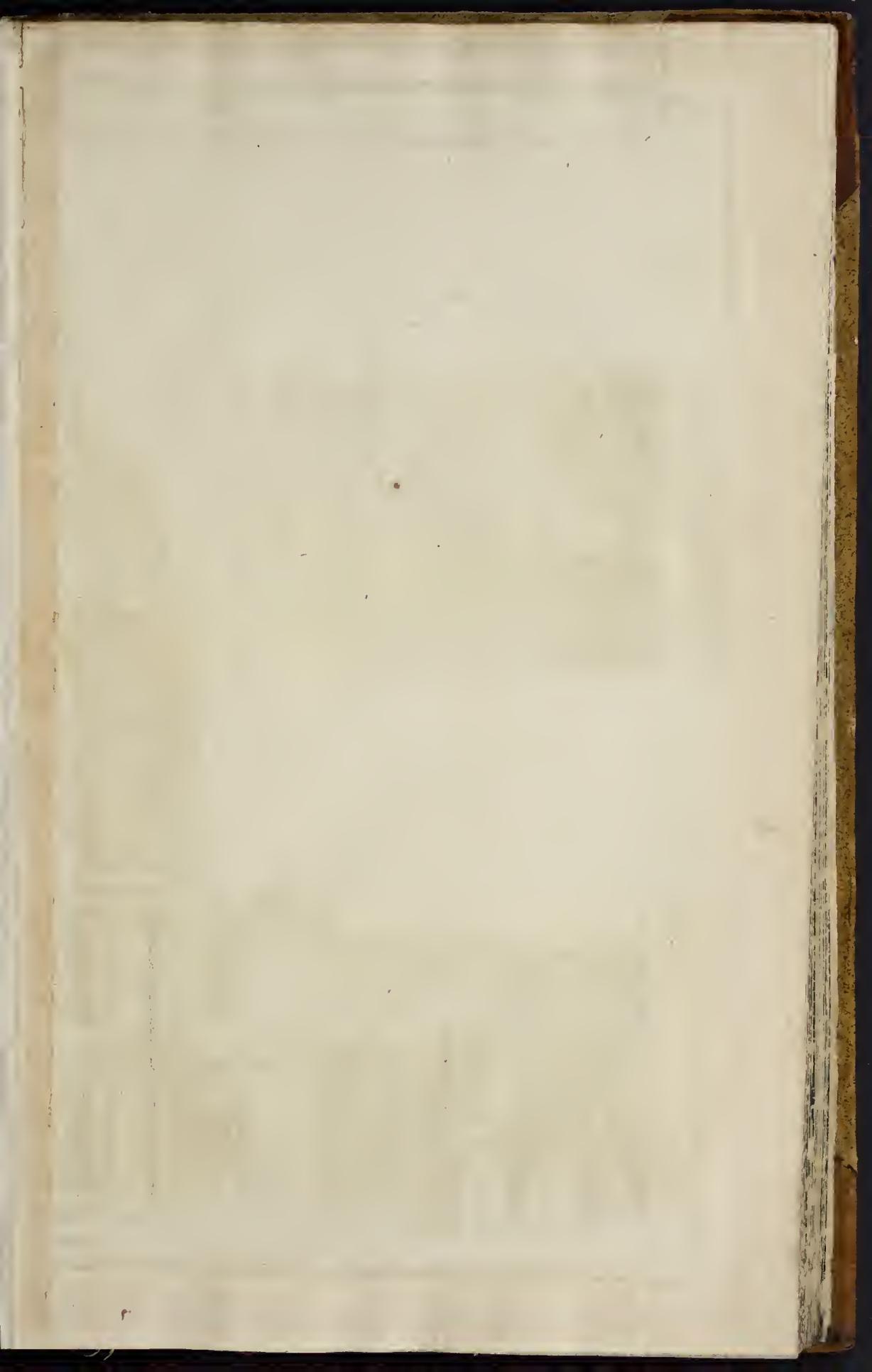
COUPE ET PROFIL DE L'HOTEL ROYAL DES INVALIDES PRIS SUR SA LONGUEUR

Depuis la principale porte d'entrée de la cour Royale jusqu'au Portail de la grande Eglise . .

Figure Seconde







ELEVATION GEOMETRALE DU PORTAIL ET DU DOME

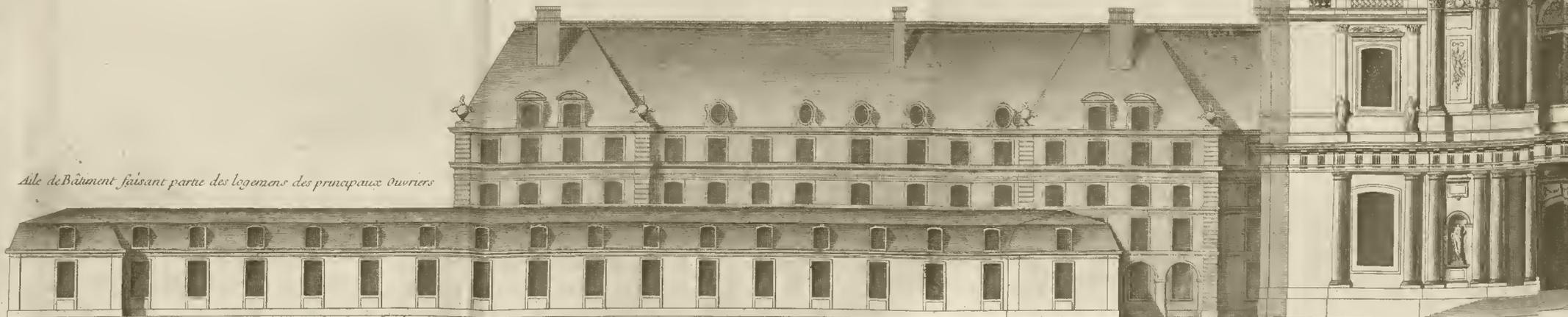
COUPE DU SANCTUAIRE DE LA GRANDE EGLISE
et des deux Chapelles de S^t Gregoire et de S^t Ambroise,
ou l'on voit en face le maître Autel et le Baldaquin



Fig 1^{re}

Principal corps de Bâtimement de l'Hôtel

Aile de Bâtimement faisant partie des logements des principaux Ouvriers



DES INVALIDES DU CÔTÉ DE LA CAMPAGNE



K
H
F
D
B

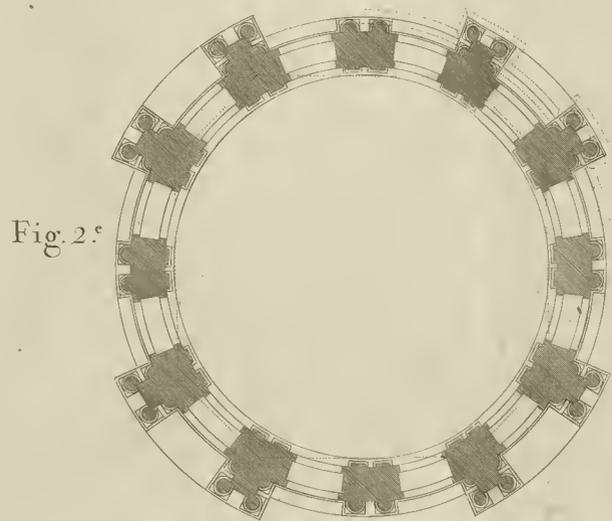


Fig. 2°

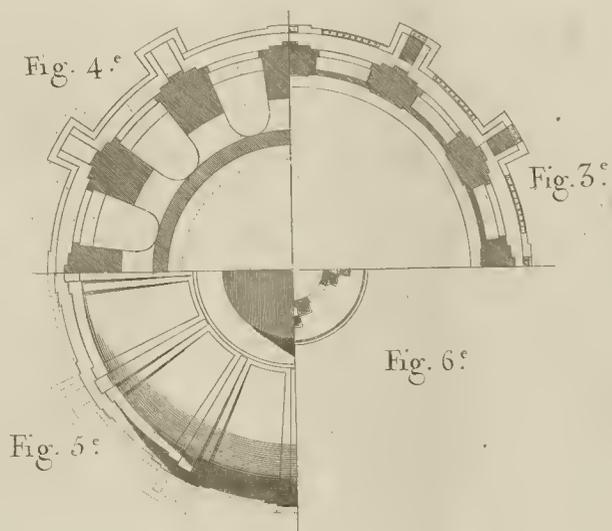


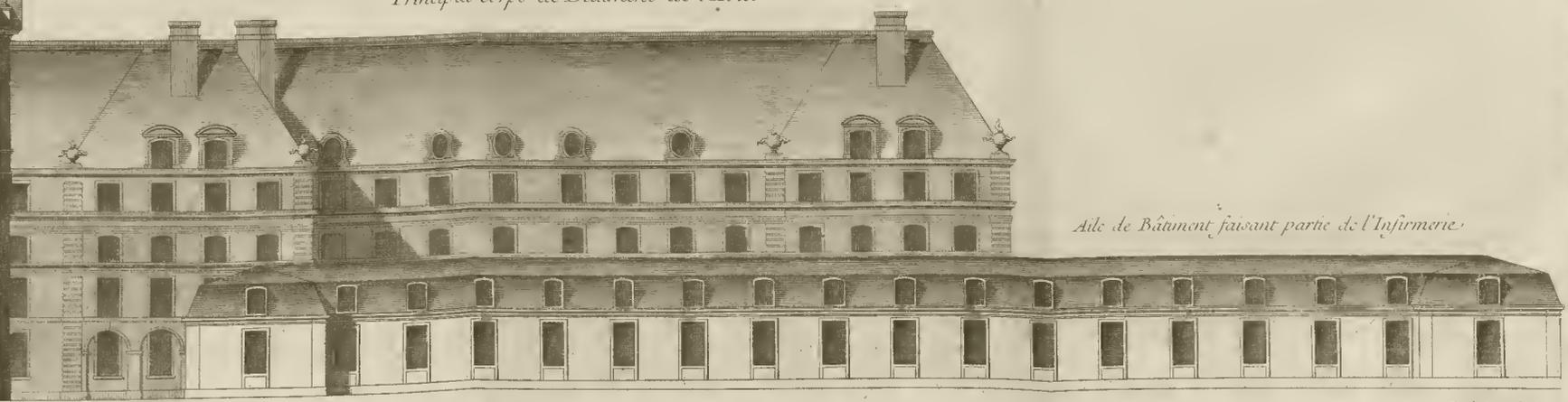
Fig. 4°

Fig. 3°

Fig. 6°

Fig. 5°

Principal corps de Bâtiment de l'Hôtel



Aile de Bâtiment faisant partie de l'Infirmerie

20 25 30 30 Toises

C H A P I T R E II.

Description de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, situé rue de Varennes, Faubourg St. Germain, près les Invalides.

CET Hôtel a été bâti en 1728 sur les desseins de M. Gabriel le pere, premier Architecte du Roi, & sous la conduite de M. Aubert, Architecte, pour M. Perrin de Moras, Maître des Requêtes. En 1736, sa veuve l'a vendu à vie à Madame la Duchesse du Maine, veuve de S. A. S. Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, pour le prix de cent mille livres en especes, & cinquante mille livres qui seroient employées à la construction d'un bâtiment pour les Officiers de sa Maison, qui après la mort de S. A. rentrera à Madame de Moras, ce que Madame la Duchesse du Maine a exécuté. En conséquence elle a fait construire dans le portager à l'endroit marqué O (Pl. I.) une aile de bâtiment qui lui a coûté quatre-vingt mille livres, dans laquelle demeurent Mrs. les Ecuyers, Intendants, Aumônier, Médecin, Secretaires, &c. Nous n'avons point fait cette addition, ce bâtiment n'ayant pour objet que la commodité, dont nous aurons occasion de parler plus d'une fois dans la suite de ce Traité.

Hôtel de
M. de la
Duch. du
Maine.

Plan général. Planche premiere.

L'emplacement de cet Hôtel a de longueur 100 toises sur 54 de large, & est occupé du côté de l'entrée par une grande cour de 16 toises de largeur sur 24 de profondeur, à la droite de laquelle sont pratiquées plusieurs basses-cours destinées à l'usage des cuisines, des offices, écuries, & remises, lesquelles dégagent par une porte particuliere donnant sur la rue. Le mur qui sépare la grande cour d'avec les basses-cours est percé & décoré de deux piédroits qui simétrisent avec une grille qui lui est opposée & qui donne entrée à plusieurs bosquets A faisant partie des jardins de propreté.

Au fond de la grande cour & en face de la porte d'entrée D s'éleve le principal corps de logis qui a de longueur 21 toises deux pieds, sur 10 toises de profondeur, lequel est isolé & élevé sur une terrasse B de 6 pieds d'élévation. Comme ce bâtiment a plus d'étendue que la largeur de la cour, les murs C sont peu élevés, de maniere qu'ils n'empêchent pas de cette cour de jouir de toute la longueur du bâtiment. Au pied de la terrasse B est pratiqué un grand boulingrin E qui renferme deux parterres de gazon découpé, leur forme paroît dans ce dessin un peu longue pour leur largeur, mais dans l'exécution il n'en est pas de même, l'Optique rapprochant toujours les parties éloignées, de maniere qu'il faut avoir égard à cet effet de l'Optique lors de la composition d'un plan pour disposer la proportion de ces pieces de verdure à raison de la distance & selon la hauteur dont elles doivent être apperçues, en observant néanmoins d'en user avec plus ou moins de retenue selon que ces pieces se trouvent distribuées sur une surface plane, inclinée, ou enfoncée. Cette dernière considération auroit pû néanmoins engager à rendre ces parterres moins oblongs, le sol des appartemens F étant plus élevé que le fond du boulingrin d'environ 12 pieds: pratique qui auroit rendu plus large la terrasse G qui paroît ici trop étroite, étant bon d'ailleurs d'observer autant qu'il est possible dans un jardin un grand espace libre qui puisse rassembler une nombreuse compagnie.

Précèptes
sur le jar-
dinage.

Aux deux côtés & sur la longueur de ce boulingrin sont plantés des arbres qui produisent du couvert aux deux grandes allées H, I, dont celle H traverse toute la profondeur du jardin. Aux deux côtés de ces allées, dans la longueur du boulingrin, sont pratiqués des bosquets, des salles de verdure, des cabinets, &c, qui rendent cette maison une des plus riantes des extrémités de Paris. A côté des retours de la terrasse B sont placés deux petits parterres à l'Angloise K entourés d'arbres qui produisent du couvert au sortir du bâtiment, & auxquels on arrive par les petits escaliers marqués L; à gauche de ce jardin de propreté est placé un po-

Hôtel de
Madame la
Duch. du
Maine.

tager garni de plate-bandes pour les légumes, & d'environ 140 toises de murs en espalier. Au bout de ce potager, du côté de la rue, vers l'endroit marqué O, sont pratiquées les nouvelles basse-cours & le bâtiment des Officiers dont nous avons parlé.

Dans la basse-cour P sont pratiquées des écuries pour 33 chevaux, huit remises, des logemens au rez-de-chaussée & en entrefoles pour les Officiers, avec des cuisines & des offices qui dégagent par l'escalier M dans les souterrains du principal corps de logis, pour arriver de ce bas étage dans le rez-de-chaussée & y servir à couvert pendant l'hiver, ce qui malgré son incommodité est préférable à placer les cuisines sous les appartemens de maîtres. Ce désagrément ne peut s'éviter qu'en en faisant ainsi, ou en faisant joindre par un corridor ou autrement l'aile des cuisines avec le principal corps de logis, ce qu'on auroit pu pratiquer ici en sacrifiant une partie de la piece marquée N, & en changeant de place la premiere rampe du grand escalier qui est mal située du côté des croisées, comme nous le dirons en son lieu.

Plan de l'étage souterrain. Planche II.

Cette Planche exprime l'étage souterrain de cet Hôtel dans lequel sont distribuées une Chapelle, une salle à manger pour les Officiers, des caves, des buchers, &c. Le passage marqué A est celui qui conduit sous terre à l'escalier M pratiqué dans l'aile des cuisines, Planche premiere, & par lequel on peut servir à manger pendant l'hiver dans le bel étage par le grand escalier de ce plan marqué B. Tous les murs de refend & de face sont assujettis à la distribution du rez-de-chaussée, à l'exception de ceux marqués C, pratiqués exprès pour empêcher la voûte du milieu de ces fondations d'être trop surbaissée & d'avoir une trop grande poussée, comme cela seroit arrivé si elle eut pris naissance sur les deux murs DD; au lieu qu'étant partagée, chaque voûte est en plein cintre, & l'on évite la dépense d'une plus grande épaisseur aux murs DD. Tout cet étage est éclairé par des soupiraux pratiqués dans la hauteur de la retraite qui sert d'empattement aux murs de face; mais comme ils ont peu d'ouverture, principalement du côté de la cour, les pieces distribuées dans ce souterrain sont peu salubres, & même d'une humidité qui les rend impraticables.

Plan au rez-de-chaussée. Planche III.

La distribution de ce plan est très-régulière, & quoique ce bâtiment n'ait que 21 toises deux pieds de face, sur 10 toises quatre pieds de profondeur, non compris les avant-corps, les appartemens qui le composent sont susceptibles de toute l'élégance & de la commodité qu'on exige ordinairement dans un grand Hôtel.

Les enfilades AB, CD, EF, GH, IK, & LM sont ménagées avec art & selon les regles de la distribution la plus exacte, celle AB est heureusement terminée par les deux cabinets placés aux deux extrémités de ce bâtiment dont la forme intérieure est ingénieuse, mais qui ne réussit pas si bien dans les dehors, ainsi que nous le remarquerons ailleurs.

Le Vestibule qui donne entrée aux appartemens est un peu spacieux pour le fallon, ne pouvant servir d'antichambre que l'été à cause des arcades qui annoncent l'escalier. C'est pour cette raison que depuis que Madame la Duchesse du Maine occupe cet Hôtel on a fermé ces arcades par des portes croisées, afin de pouvoir de cette piece faire une antichambre pour la livrée, & condamné la porte qui conduisoit de cette piece dans le fallon. Sans doute la grandeur de la cage de l'escalier a déterminé la forme quarrée de ce vestibule, & l'on peut observer à cette occasion que non-seulement il étoit possible de la faire plus petite mais aussi qu'il auroit mieux valu que la rampe O eut été placée en P, parce qu'elle se seroit mieux présentée en entrant dans ce vestibule, & que les marches de la premiere rampe placées du côté des croisées sont toujours un assez mauvais effet. Il est vrai que par la disposition de cet escalier la rampe supérieure qui se seroit trouvée du côté du mur de face auroit aussi interrompu la proportion de

la hauteur des croisées, mais il falloit surmonter cette difficulté en faisant régner le grand pallier du premier étage le long du mur de face, d'où il seroit réulté une communication bien plus commode entre la droite & la gauche du bâtiment.

A la gauche de ce vestibule est placée une salle à manger servant aujourd'hui de seconde antichambre, du milieu de laquelle, au point N, les enfilades EF & LM se rencontrent exactement, aussi bien que toute la distribution de ce plan qui est simétrique par la disposition des pieces, leur forme, & leur proportion, & à l'exception de quelques petits cabinets que Mad. la Duchesse du Maine y a fait distribuer & décorer avec beaucoup de goût & d'élégance, ce plan est le même que du tems de M. de Moras. Ces changemens consistent dans un oratoire, des toilettes, des garde-robes, &c, qui ne font pas une augmentation considérable, & les pieces principales n'ayant de différence que dans leur usage, la salle de compagnie tenant lieu d'antichambre pour les Officiers, & la salle d'assemblée qui lui est opposée, servant de chambre à coucher de parade. On a aussi pratiqué à l'endroit marqué P, sous le pallier du grand escalier, une Chapelle, celle des souterrains étant aussi incommode que celle-ci est placée peu convenablement.

Tous ces appartemens sont décorés avec une très grande magnificence, & sont ornés de glaces, de dorures, de sculptures de goût, & de meubles de prix.

Plan du premier étage. Pl. IV.

Cet étage est composé de quatre appartemens de Maîtres dont le diamètre des pieces est assujéti à celui du rez-de-chaussée. Celui A, considéré comme petit appartement, auroit été mieux annoncé si le pallier du grand escalier se fût trouvé du côté des croisées, comme nous l'avons proposé, au lieu qu'il faut, pour y arriver, passer par le petit escalier B. Cet escalier est pratiqué ici pour monter aux combles, & dégage dans le rez-de-chaussée, ainsi que ceux marqués C, D, & tous trois montent de fond. Ces appartemens (dont la plupart étoient de commodité, & qui aujourd'hui servent de logement aux Dames d'honneur de Madame la Duchesse) sont décorés avec plus de simétrie que de magnificence : ils ont aussi été sujéts à quelques changemens, mais qui n'étant pas considérables, ne sont point exprimés ici, ayant préféré de laisser cette distribution telle qu'elle a été composée par Mr. Gabriel. On observera que la marche de pallier du premier étage porte à plomb des arcades du vestibule au rez-de-chaussée, de maniere que la cloison E porte à faux sur le plancher, qui par sa grande portée devient peu solide. Toute la construction de ce bâtiment a été d'ailleurs fort négligée, ainsi que son appareil qui est exécuté avec assez peu de soin, comme le sont la plupart des édifices de nos jours qui sont érigés trop rapidement, & où l'on préfère une possession prompte & instantanée à l'avantage de bâtir pour la postérité.

Elévation du côté de la cour. Pl. V.

Comme dans son origine ce bâtiment étoit une maison particuliere, il a été décoré dans les dehors avec autant de simplicité qu'on avoit introduit de faste dans les dedans. Un avant-corps composé de trois arcades à chaque étage, couronné d'un fronton, deux pavillons de deux croisées & deux arrieres-corps forment l'étendue de cette façade qui a de longueur 21 toises 2 pieds, sur 7 toises 1 pied de hauteur, terminé par des combles à deux égouts, qui sans doute auroient été mieux continus que divisés en trois parties. Il auroit aussi été nécessaire qu'un chéneau regnât sur tout le pourtour de l'entablement, afin d'éviter par-là que les eaux du comble ne tombent au pied du bâtiment : ce qui rend les souterrains fort humides, ainsi que nous l'avons observé. Quelque économie dont on veuille user en apparence, la conservation des fondations, & l'humidité que les eaux du Ciel procurent au rez de chaussée lorsqu'elles tombent au pied du bâtiment, doivent être une raison assez forte pour mettre dans toutes les occasions les chéneaux en usage. D'ailleurs, lorsque l'on veut, par nécessité ou autrement, pratiquer au-dessus

Hôtel de
Madame la
Duch. du
Maine.

Hôtel de
Madame la
Duchesse du
Maine.

de l'entablement, des croisées, des lucarnes en pierre, ou quelques ouvrages de Sculpture, il convient que ces amortissemens soient élevés sur un corps de même matiere, & qu'ils paroissent faire unité avec la façade. Par cette raison un socle ou retraite en pierre eut été préférable à un chéneau de plomb, ce premier paroissant alors couronner la façade, & servir de soutien à l'amortissement pour ne former qu'un tout. La diversité des matieres ne présente jamais à l'esprit cette unité, ainsi qu'on peut l'observer dans les couronnemens des pavillons du côté du Jardin de ce bâtiment, aussi bien que ceux des angles de la cour Royale des Invalides, à la principale façade du Collège des Quatre Nations du côté de la riviere, aux Places de Vendôme, des Victoires, &c.

La suppression d'un chéneau continu dans ce bâtiment est sans doute une des raisons qui ont obligé l'Architecte d'introduire un fronton dans les avant-corps du milieu de ces façades, afin d'empêcher par-là l'eau des combles de tomber sur le perron qui sert d'entrée aux appartemens, les corniches inclinées de cette espece d'amortissement rejetant les eaux à droite & à gauche de l'avant-corps. Cependant dans une maison particuliere dont la décoration est tenue simple, il ne faut pas faire un trop fréquent usage des frontons, ce genre de décoration devant être réservé pour les frontispices des édifices sacrés, ou pour servir de couronnement à un bâtiment civil du premier ordre. Au reste on pourroit dire que les arrieres-corps de cette façade sont trop étroits, que la forme des croisées n'est pas d'un beau choix, non plus que les arcades de l'avant-corps du milieu, au premier étage; que les trumeaux de celle du rez-de-chaussée sont trop étroits, & en général que la distribution & la décoration intérieure sont beaucoup supérieures à l'aspect des façades; défaut qui n'est que trop commun dans la plupart de nos bâtimens François.

Élévation du côté des Jardins. Pl. VI.

Cette façade est aussi composée de trois avant-corps, mais pour éviter le trumeau du milieu qui se remarque dans les pavillons du côté de la cour, on a dans cette élévation arondi les angles de ceux-ci, & placé une seule croisée dans le milieu; ce qui réussit mieux dans l'intérieur que dans l'extérieur, parce que la proportion de l'avant corps du milieu de ces pavillons est trop svelte, pendant qu'au contraire les tours rondes qui l'accompagnent, rendent toute la masse de ces mêmes pavillons trop pesante. Les arcades du premier étage ne sont pas traitées avec plus de succès, & le grand balcon, soutenu par des consoles, qui se remarque dans l'avant-corps du milieu, n'exprime pas une bonne Architecture; il est des moyens plus raisonnables de pratiquer une saillie convenable aux balcons extérieurs. Voyez ce que nous en dirons en parlant de l'élévation de l'Hôtel de Belle-isle du côté de la cour, Chap. XXIX.

Il est aisé de s'appercevoir du mauvais effet que produisent les amortissemens des pavillons des extrémités de cette façade, dont non seulement la masse est trop foible pour l'Architecture qui les reçoit, mais qui prenant naissance sur l'égout des combles, semblent postiches, & n'avoir aucun rapport avec le reste du bâtiment. Je n'hésite point d'avancer à ce sujet qu'on devroit supprimer la Sculpture dans un édifice lorsque cette dernière ne peut contribuer à relever l'éclat de l'Architecture. Voyez ce que nous avons dit ci-devant dans l'Introduction, pages 116 & 117, à l'occasion du trop grand usage que l'on fait de la Sculpture dans les édifices.

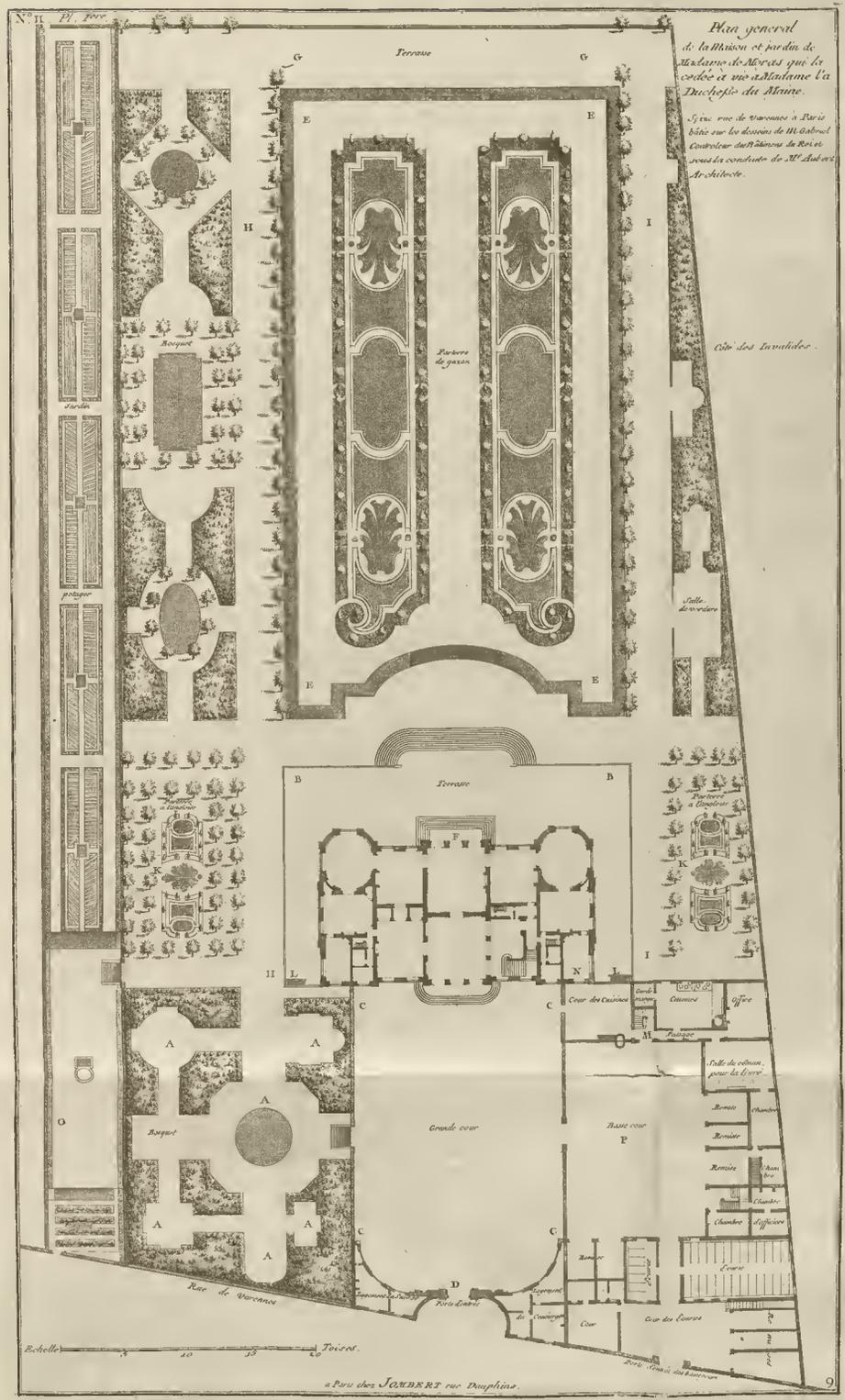
Coupe & profils pris sur la longueur du bâtiment. Planche VII.

Cette coupe donne en petit la décoration des pieces du milieu du rez-de-chaussée & du premier étage de ce bâtiment, avec le développement de la charpente, l'épaisseur des murs de face, de refend, des planchers, &c, aussi bien que le profil d'un des pavillons du côté des jardins, au-dessus desquels est exprimé l'un des amortissemens dont nous avons parlé, & où il est aisé de remarquer qu'ils ont peu de liaison avec l'Architecture qui les soutient.

*Plan general
de la Maison et jardin de
Madame de Mores qui la
ceda a vis Madame La
Duchesse de Maine.*

*Sur rue de Savoie a Paris
bâtie sur les dessins de M. de La
Compteur des Bâtimens de Roi et
sous la conduite de M. de La
Architecture.*

Côte des Landelles.

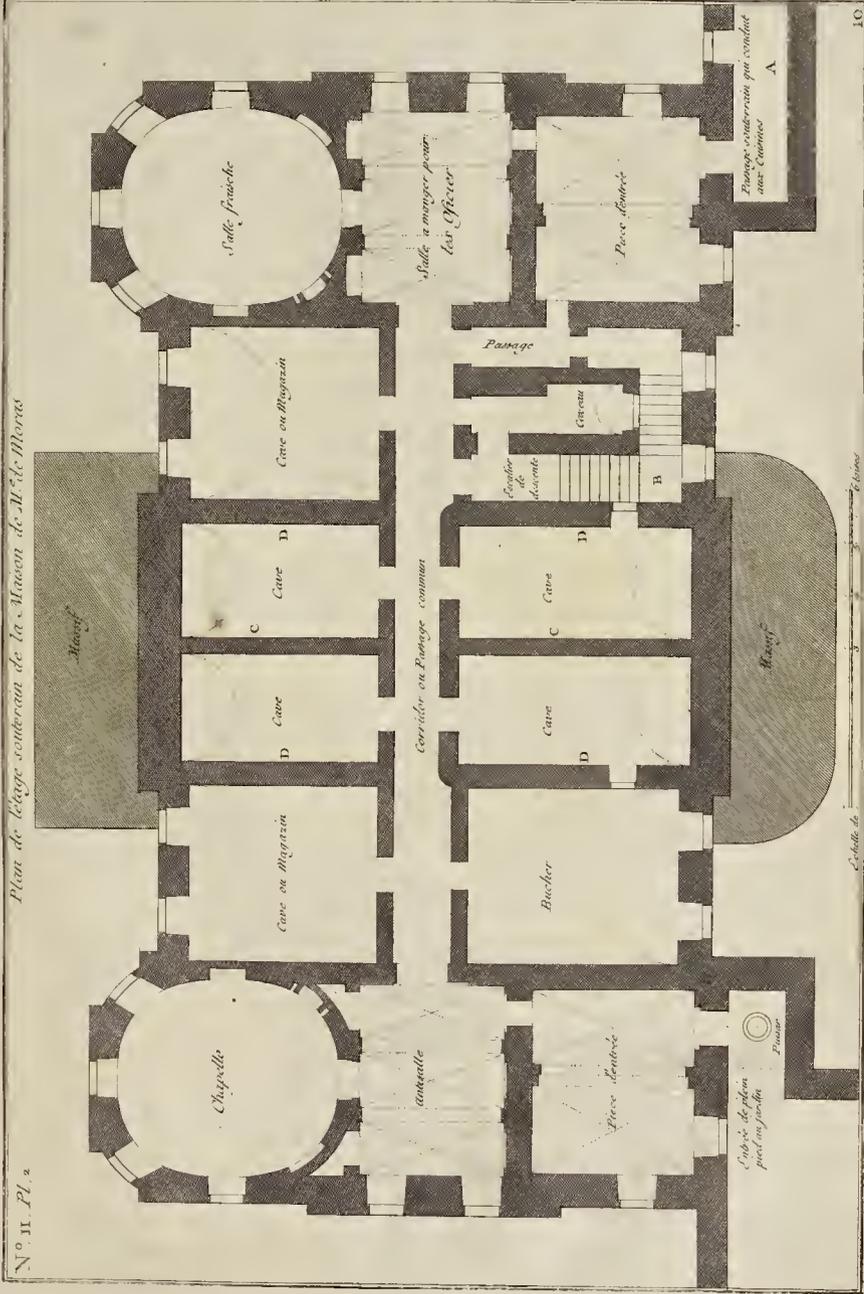


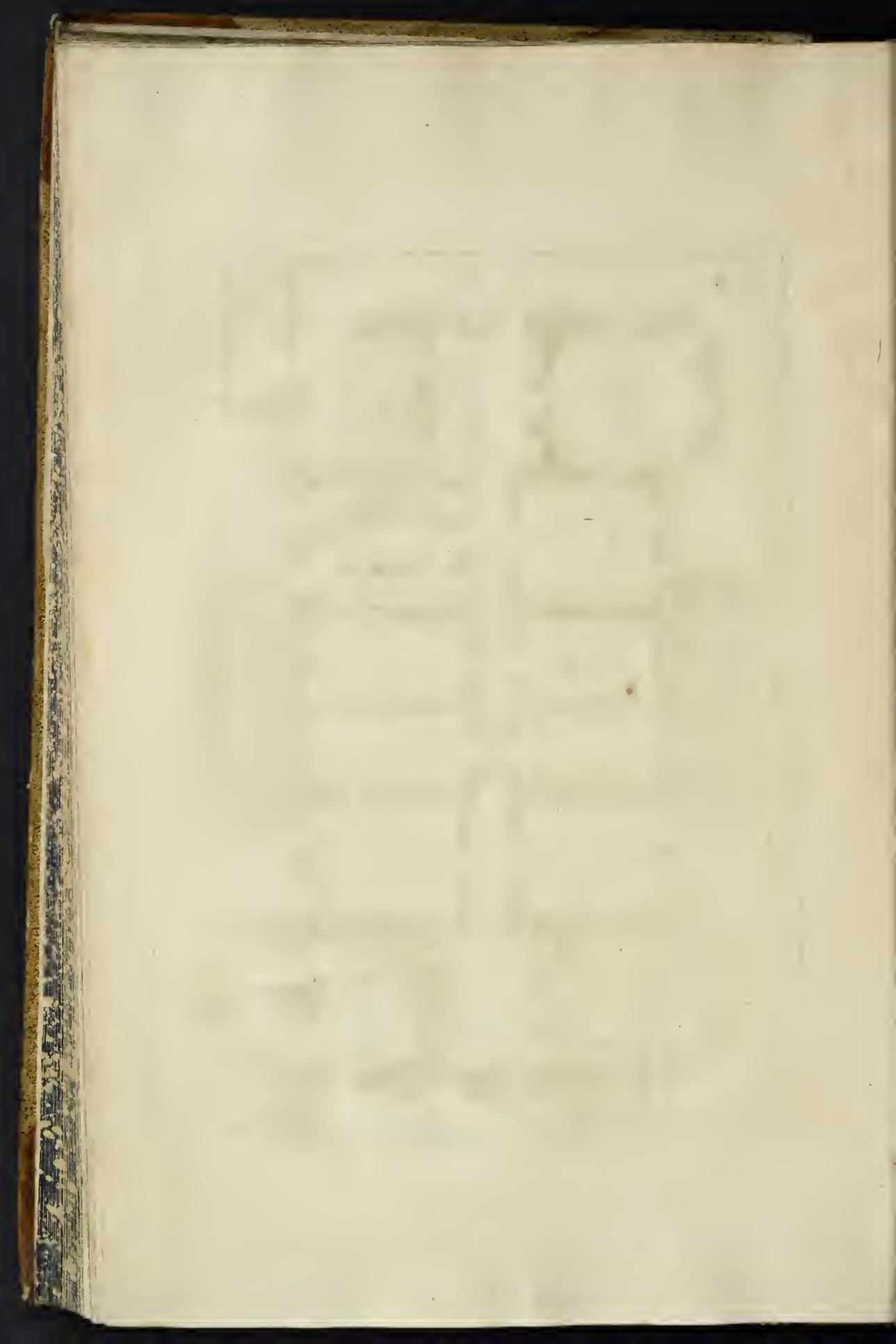
Échelle 10 20 30 Toises.

a Paris chez JOMBERT rue Dauphine.

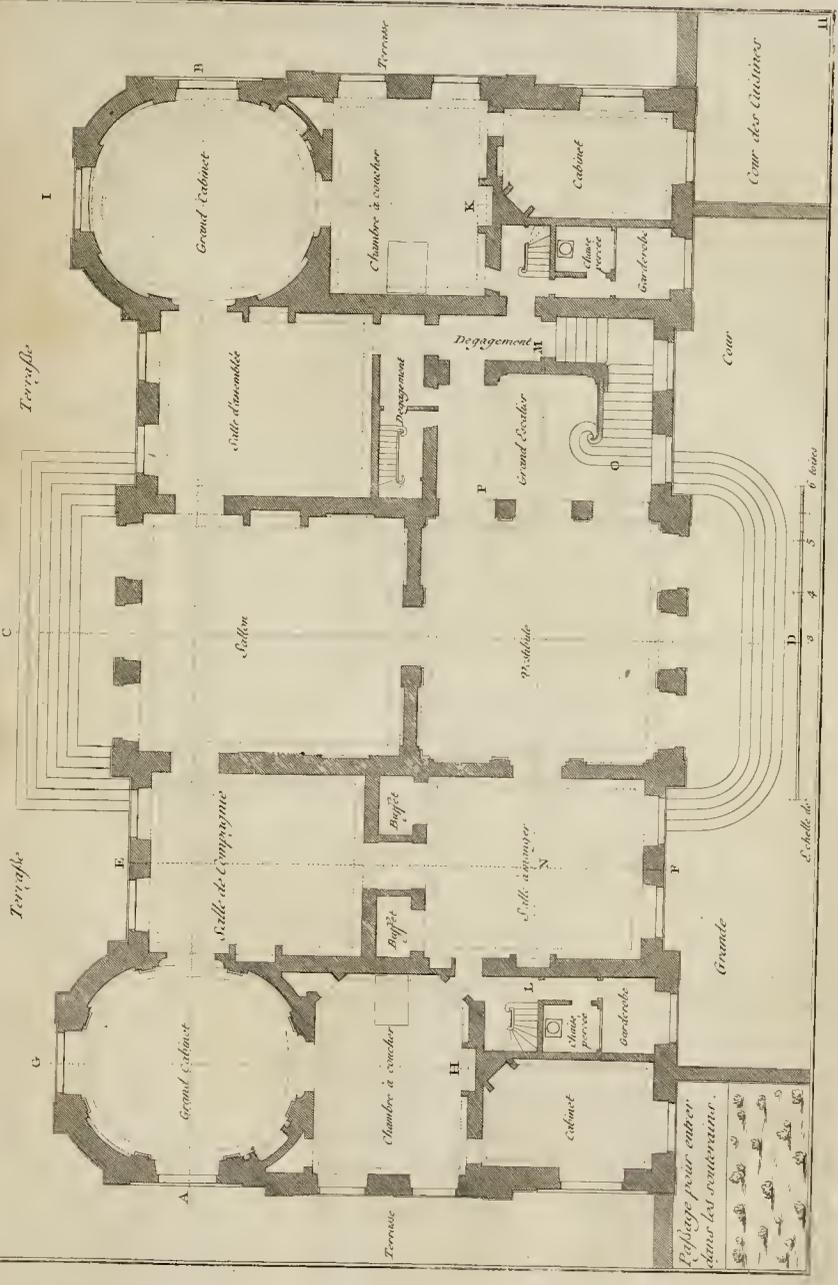


CHAP.



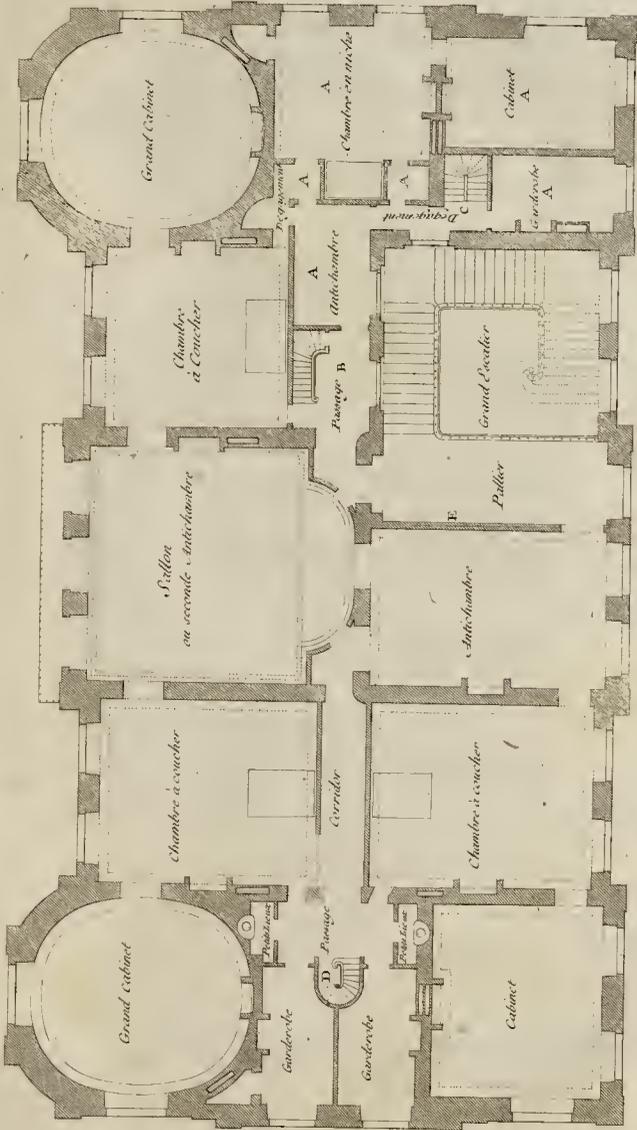


Plan au rez de chaussée de la Maison de M^{rs} de Urva



Reposoir pour caber dans les conversations.

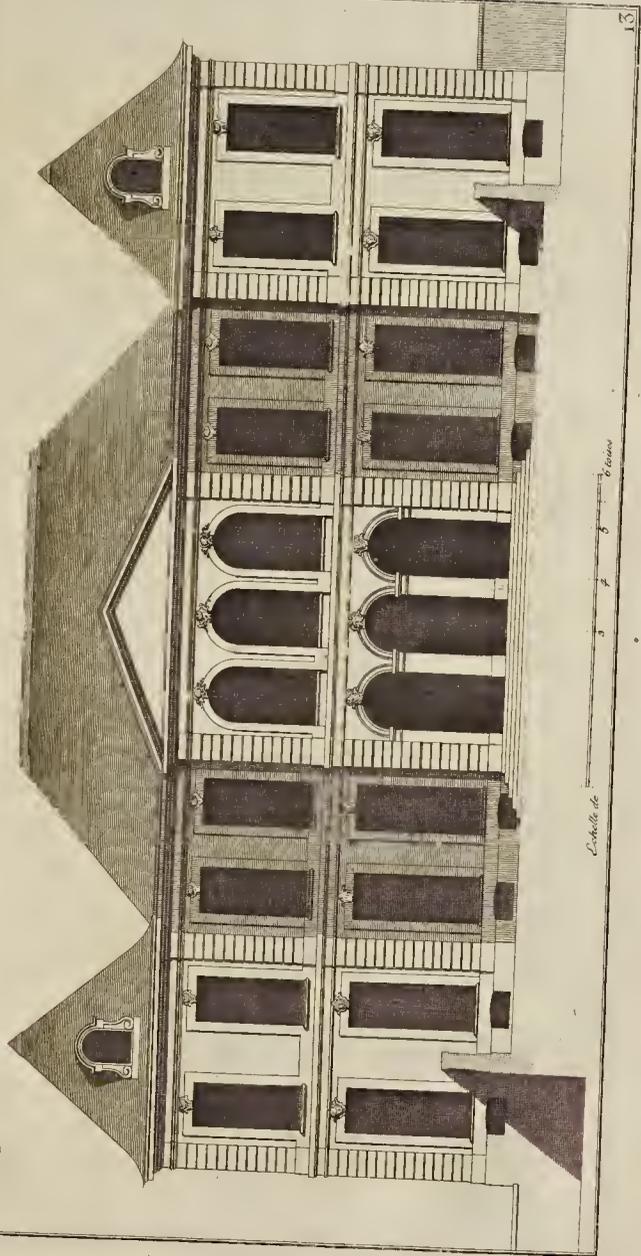
Plan de premier étage de la maison de M. de Storis



L' Echelle de 2 Toises

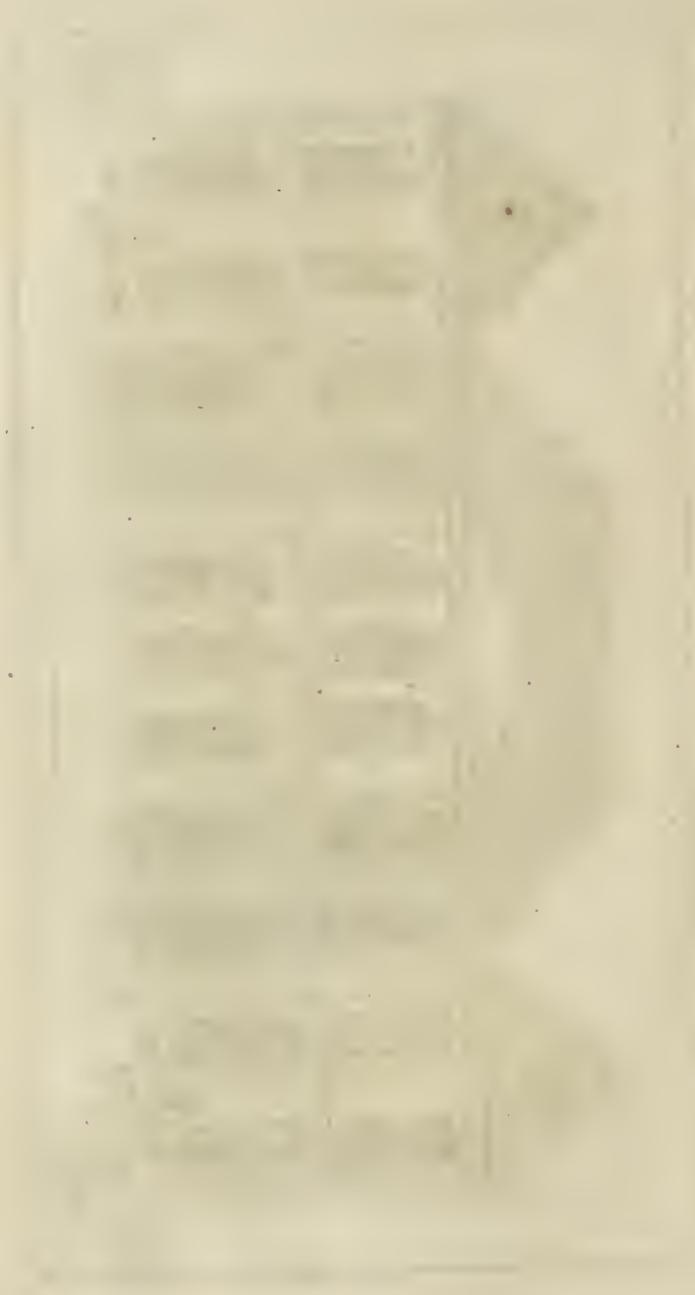
N^o II. Pl. 5.

Elevation de la façade de la Maison de M^{rs} de Moras du côté de la Cour



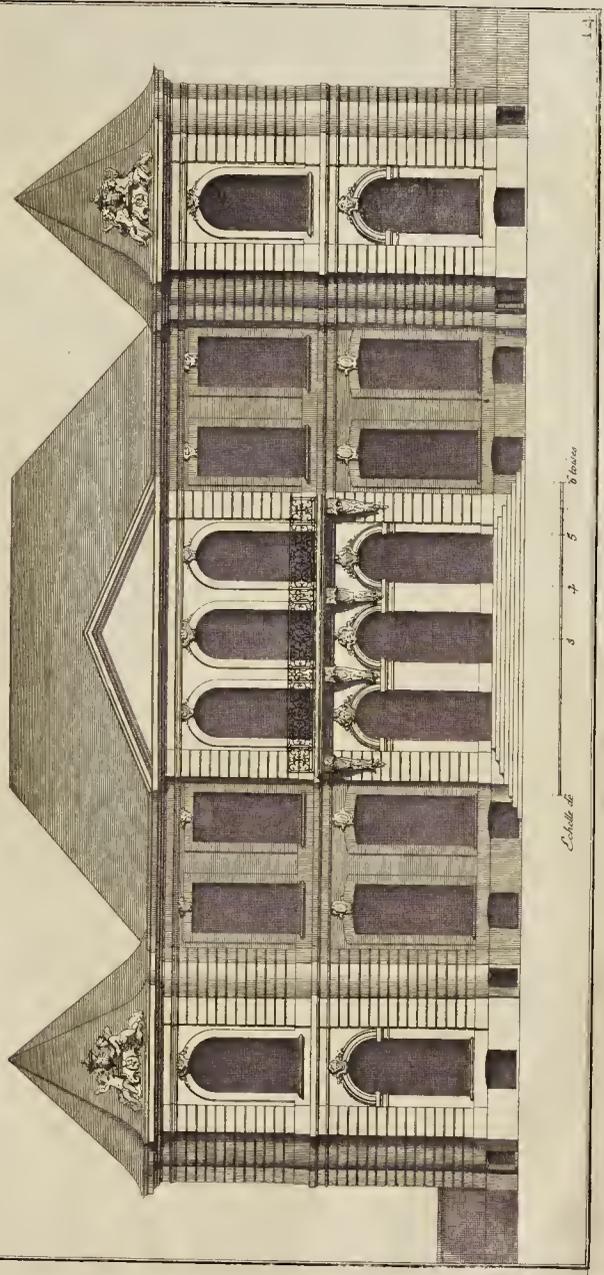
L'Échelle de 6 Toises

5



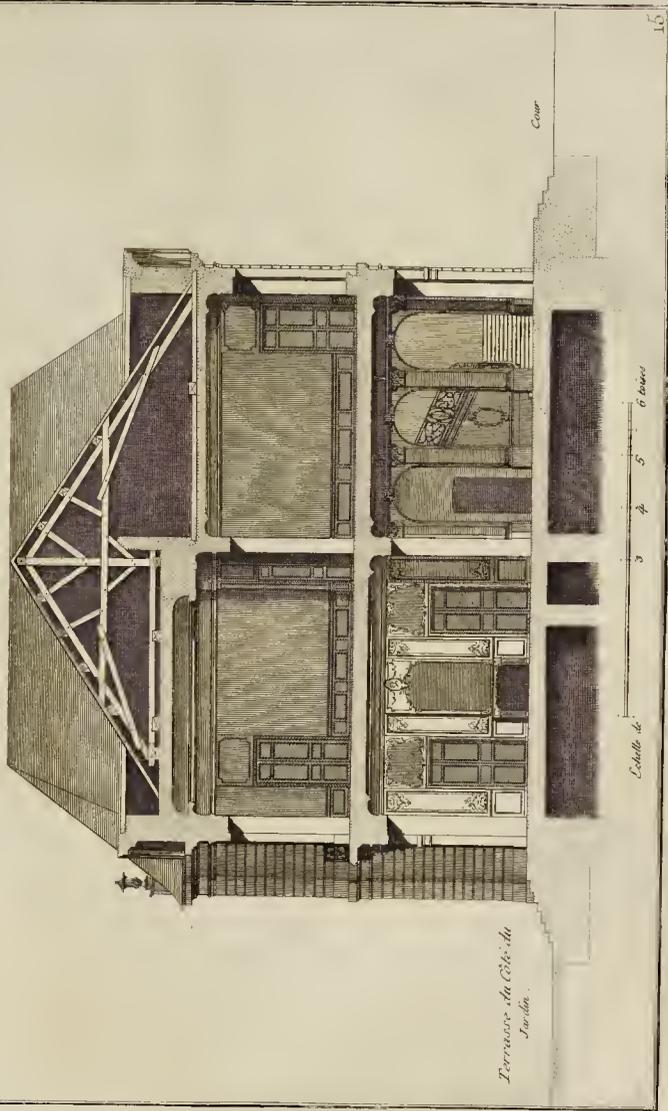
N^o II. Pl. 6.

Elevation de la façade de la maison de M^{rs} de Moras du côté du jardin



N^o II. Pl. 7.

Coupe et profil de la maison de M. de Mevius pris sur la profondeur du bâtiment



C H A P I T R E III.

Description de l'Hôtel de Clermont, situé rue de Varennes, Faubourg St. Germain, près l'Hôtel du Maine.

CET Hôtel a été commencé en 1708 & fini de bâtir en 1714, sur les des- Hôtel de
Clermont.
seins & sous la conduite d'Alexandre Le Blond, (a) Architecte, pour Madame la Marquise de Sessac, veuve du Marquis de Sessac, de la Maison de Clermont-Lo-
deve, qui l'occupe encore aujourd'hui.

Plan du rez-de-chauffée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de ce bâtiment, qui est double, est élevé sur un terrain d'environ 101 toises de longueur sur 18, hors œuvre (b). Ce bâtiment a de face toute la largeur du terrain sur huit toises de profondeur, & est situé entre cour & jardin, éloigné de la rue de Varennes d'environ 30 toises. Cet espace est occupé par une avant-cour dans laquelle d'un côté est placée une écurie & de l'autre des remises. Au bout de ces deux ailes de bâtimens qui sont composées d'un rez-de-chauffée & d'une mansarde, sont deux pavillons dans lesquels sont distribués les cuisines & offices. Cette avant-cour est de forme circulaire du côté de l'entrée & en tour creusé sur la rue, ce qui forme entre ces deux portions de cercle de petites cours particulières & un logement pour le Suisse. A l'autre extrémité de cette première cour & en face de la porte d'entrée est un mur d'appui (c) qui la sépare d'avec la cour principale dont la forme barlongue est corrigée par deux terrasses latérales ornées d'arbres & de tapis de verdure qui déco-
rent l'issue de cette maison. Dans le commencement qu'elle fut bâtie elle étoit une des plus riantes du Faubourg St. Germain par la disposition générale de ses bâtimens, leur distribution & leur ordonnance, parties aussi difficiles qu'essentielle à observer dans la composition d'un plan, & que le Blond possédoit à un degré supérieur.

Le principal corps de logis est composé d'un rez-de-chauffée & d'un Attique au dessus; ce dernier contient des appartemens de commodité & un grand cabinet en forme de galerie. Le rez-de-chauffée est composé d'un bel appartement de société & d'un appartement de parade, qui ont été disposés & décorés avec beaucoup de goût lors de l'édification de ce bâtiment, mais qui depuis ont été changés, de sorte qu'on n'y voit plus la galerie qui se remarque ici, à la place de laquelle est un salon & plusieurs pieces distribuées avec assez peu de goût & de commodité.

L'heureuse disposition que le Blond avoit sçu donner à ce bâtiment relativement à son peu d'étendue, & où il convenoit néanmoins qu'il y eut des appartemens fortables, devant être habité par une personne du premier ordre, peut seule enseigner combien un Architecte doit sçavoir les regles de la convenance, afin que dans les occasions les moins importantes en apparence on remarque dans

(a) Voyez ce que nous avons dit de cet Architecte dans notre Introduction, page 55.

(b) Depuis près de 30 ans Madame de Sessac a acquis à la gauche de ce bâtiment environ 12 toises de terrain en largeur sur 100 de longueur; ce terrain a été acheté des créanciers de feu Mr. de Law; cette acquisition a donné lieu de pratiquer des basses-cours, d'ajouter un appartement & une Chapelle de plain-pied à ceux du principal corps de logis, & de procurer un jardin potager à cette maison; mais comme toutes ces aug-

mentations n'ont rien de bien remarquable, nous ne les donnerons point ici.

(c) Ce mur d'appui a été détruit, l'avant-cour & la cour sont communes à présent ce qui rend cette issue sans proportions. Il faut aussi observer qu'actuellement les écuries sont à la place des remises & les cuisines à la place des offices, soit que ce plan ait été gravé à gauche, soit qu'effectivement on ait changé depuis la disposition de ces bâtimens.

Hôtel de
Clermont.

les productions une certaine magnificence toujours proportionnée au motif qui lui fait mettre la main à l'œuvre.

Au pied de ce bâtiment du côté des jardins est une terrasse de 42 pieds de largeur soutenue par un grand talud de gazon qui descend dans le jardin, dans lequel au lieu de parterres sont distribués en face du bâtiment des bosquets de charmille recepés à compartimens, & à leur extrémité des allées d'arbres de haute futaie qui produisent un couvert agréable sans masquer la vue.

Élévation de la façade du côté de l'entrée, & d'une des ailes de l'avant-cour.
Planche II.

La Figure première représente la face du côté de la rue, composée de deux pavillons dans lesquels sont comprises d'un côté les écuries & de l'autre les remises, de la porte cochère, & de deux murs de clôture qui séparent cette porte d'avec les pavillons. Toute cette ordonnance est régulière, d'une forme, & d'une proportion agréables. La porte est d'une Ordonnance Ionique (*d*) couronnée d'une corniche architravée, surmontée d'un socle, & terminée par les armes & les supports de cette maison, ajustés avec des trophées d'armes d'une composition fort ingénieuse, exécutés par François Dumont, de l'Académie de Peinture & de Sculpture, homme fort habile, & dont les ouvrages sont très-estimés.

L'extrémité supérieure de cette porte est bombée : forme à laquelle devrait être préférée une corniche horizontale, ce genre de courbe formant un jarret avec les extrémités droites de la corniche qui ne sont pas agréables, quoique moins vicieuses que les arcs en plein-céintre. La crainte de se répéter & l'essai qu'on veut faire de son art sont souvent hasarder des formes qu'on évite dans la suite par réflexion ; ces raisons doivent rendre un Architecte attentif sur ses productions, afin de n'avoir pas le déshagrément après que l'ouvrage est fait de laisser pour exemple des compositions qui, quoiqu'ingénieuses d'ailleurs, ne semblent pas faites pour être imitées.

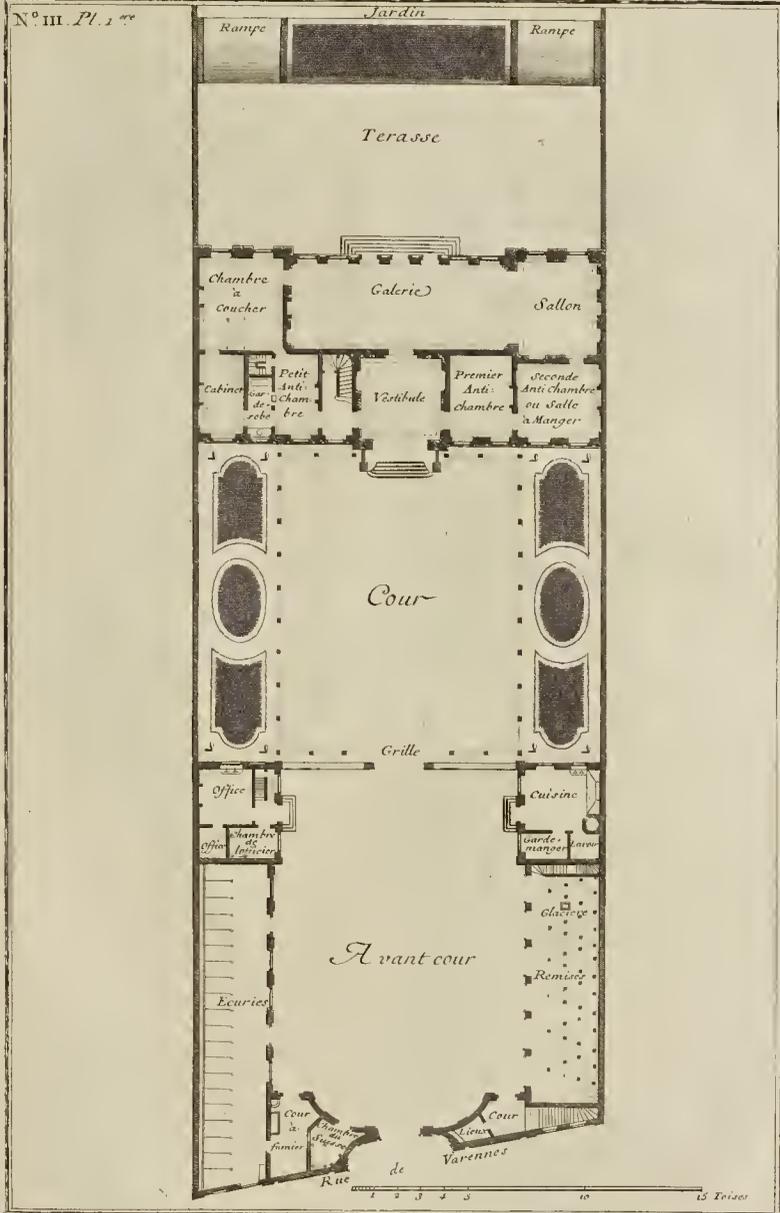
Cette porte est enfermée dans une tour creuse qui rachete le biais du mur, genre de forme assez en usage pour corriger les obliquités trop communes par l'alignement des rues qui ne sont pas toujours percées d'équerre dans une grande Ville. Cette tour creuse n'excede pas la hauteur des murs de clôture, ce qui laisse piramider l'ordonnance de la porte, & lui donne cette élégance qu'on remarque dans son tout ensemble.

La Figure II présente l'élévation d'une des ailes, située dans l'avant-cour, faisant simétrie à celle qui lui est opposée ; au-dessus de l'étage à rez-de-chaussée (*e*) de ces deux ailes sont pratiquées des mansardes dans lesquelles sont distribués de petits appartemens pour les Officiers de la maison, des chambres pour les domestiques, des greniers, &c. Ces bâtimens sont isolés du principal corps de logis & tenus d'une hauteur & d'une ordonnance moins considérables, afin de laisser au premier une marque distinctive de sa supériorité sur tout ce qui l'environne ; attention qu'il faut observer, étant de convenance de donner un air de prééminence au bâtiment principal destiné à la résidence des Maîtres, qui pour cette raison doit surpasser par son élévation & l'élégance de ses proportions tous ceux qui ne sont destinés que pour les hommes subalternes ; ce qui a été négligé au Palais Bourbon, ainsi que nous le dirons en son lieu.

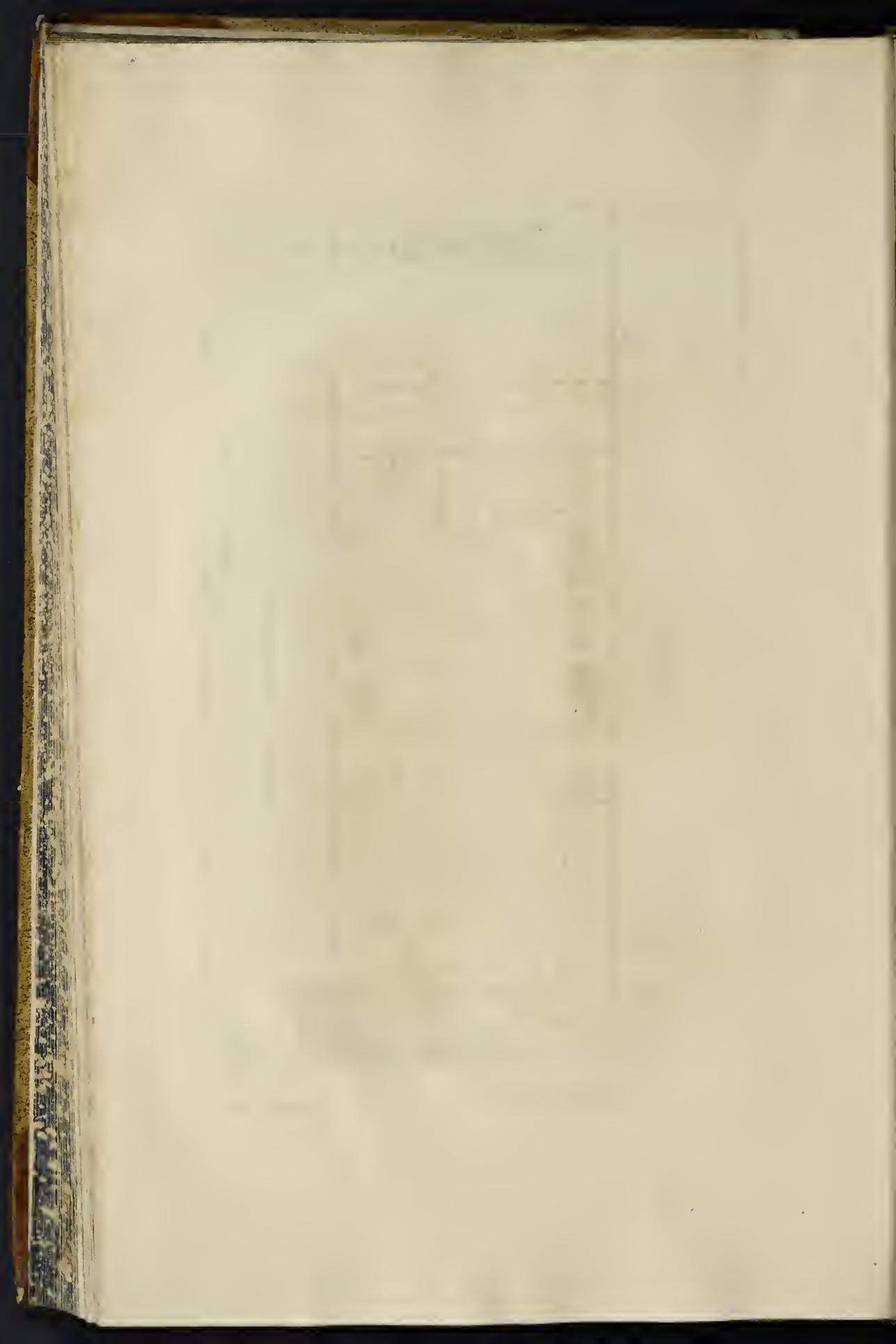
(*d*) Il y a apparence que ce bâtiment a été gravé sur le projet de le Blond & non depuis l'exécution, car au lieu d'un Ordre Ionique qui se voit sur cette Planche, c'est un Ordre Composite, & au lieu de lions pour support ce sont des licornes, avec des génies d'un dessin fort élégant, &c ; les consoles & les enfans exprimés ici ne sont pas non plus dans l'exécution.

(*e*) A la place des portes & des croisées carrées qui se remarquent dans cette élévation, on a pratiqué des arcades dans lesquelles sont enfermées des croisées, mais cette nouvelle décoration est si négligée & d'ailleurs si peu importante, qu'on a cru ne pas devoir observer ces changemens dans cette Planche.

Plan de l'Hotel de Clermont appartenant à M. de Sessac rue de Varennes à Paris, du dessein du S^r le Blond.



à Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.



Élévation de la façade et Porte cochée, du côté de la rue, de l'hôtel de Clermont rue de Valenciennes.

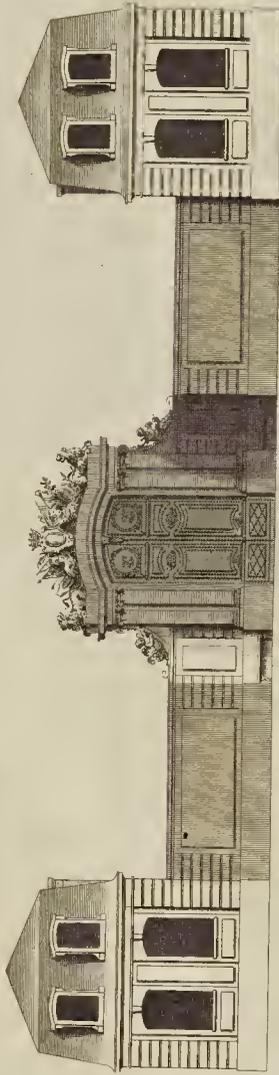


Fig. 1

Élévation des Ailes et Pavillons de la Cour-cour.

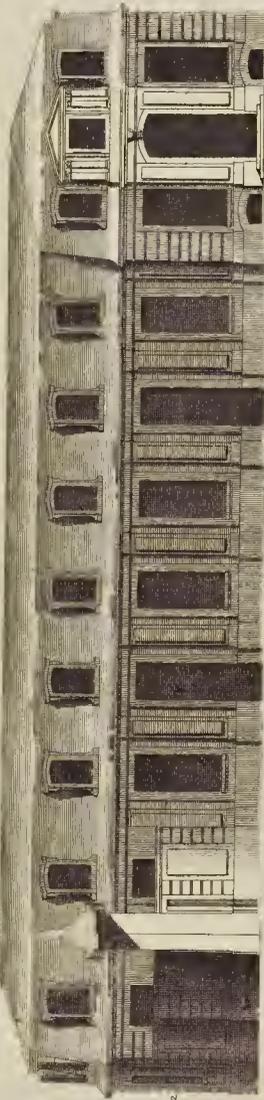
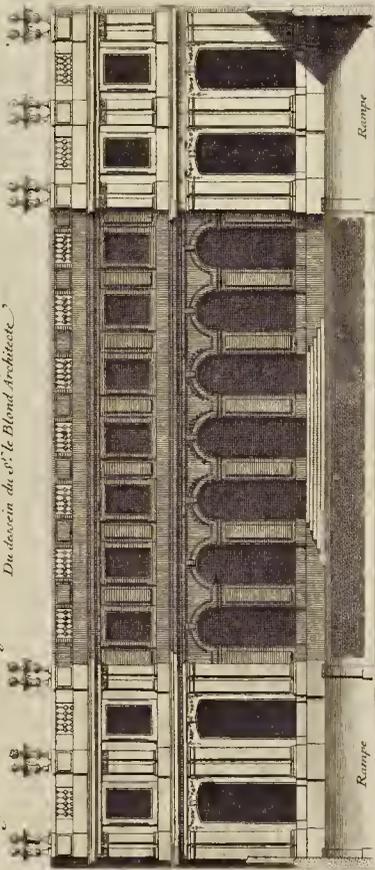


Fig. 2

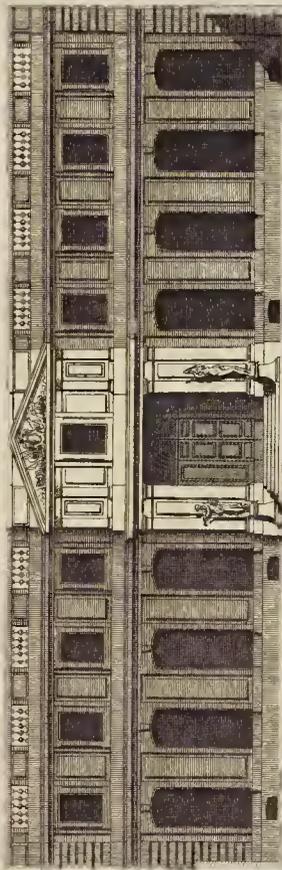




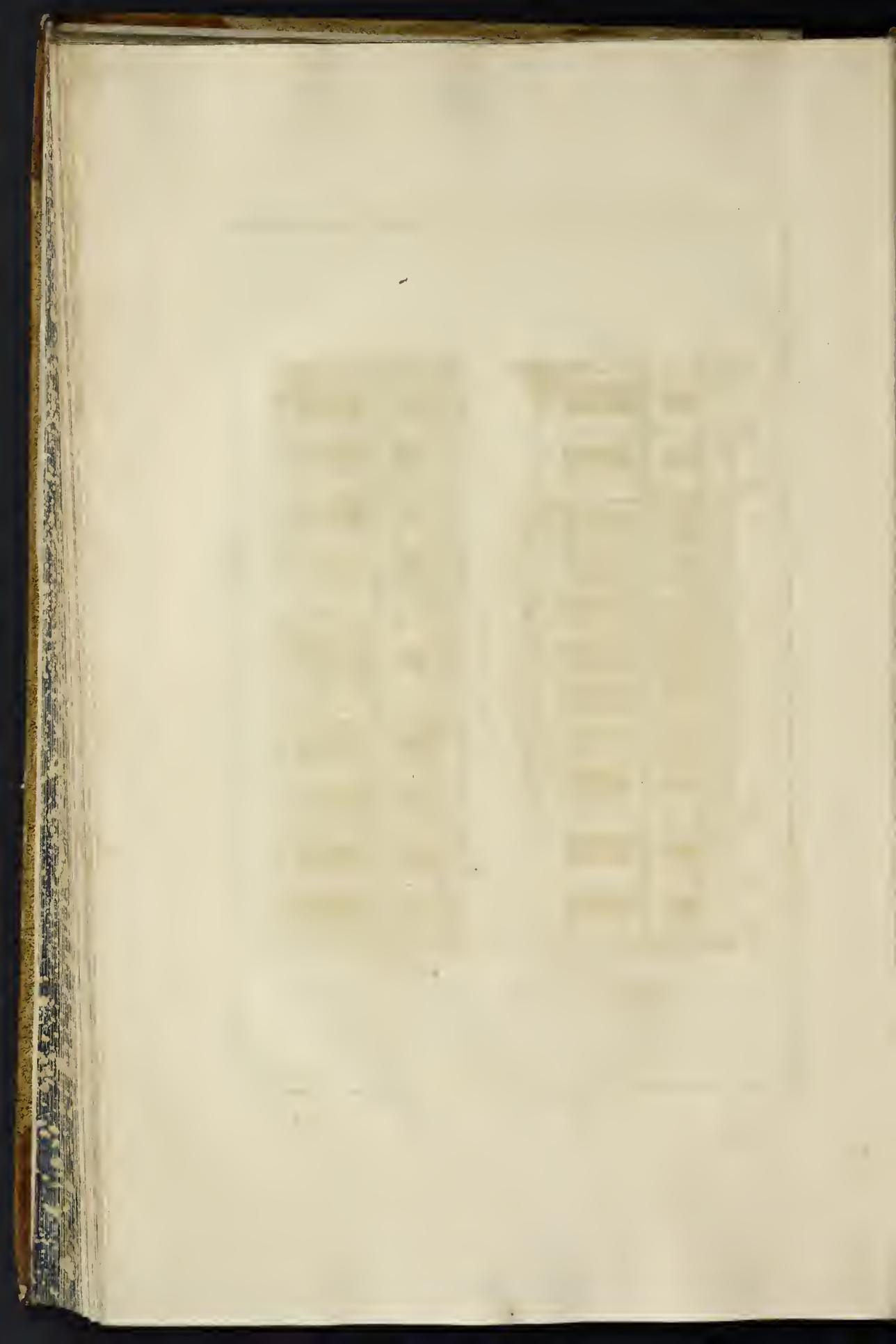
*Elevation de la façade du côté du jardin de l'hôtel de Clermont appartenant à M^l de Senac rue de Varennes à Paris.
Du dessin de M. le Blond Architecte.*



Elevation du côté de la Cour.



0 1 2 3 4 5 6 Toises



Élévation du côté de la cour, & Façade du côté des Jardins. Planche III.

La façade du côté de la cour, Figure I, est composée d'un avant-corps dans le milieu, & de deux arrières-corps, qui ensemble ont environ 18 toises de longueur hors œuvre : l'avant-corps à rez-de-chaussée est décoré d'un Ordre de pilastres Doriques, irrégulier. Sans doute l'Architecte, eu égard au peu d'importance de son bâtiment, a cru pouvoir se dispenser de suivre scrupuleusement la régularité de cet Ordre; ce qui n'est pas sans exemple à la vérité, mais qui pour cela n'en doit pas moins être regardé comme une licence dont il ne faut pas abuser. Ces pilastres sont couronnés d'une corniche architravée au lieu d'entablement, qui forme une platebande dans le grand entrecolonnement de cet Ordre, & laisse un libre espace à l'entrée du vestibule. Cette grande ouverture dans une maison bâtie à la Ville, ne doit se pratiquer qu'avec quelque circonspection à cause de l'air froid qu'elle procure dans l'hiver aux appartemens (f); considération qui n'a pas lieu dans les maisons de plaisance qui ne sont habitées pour la plupart que dans la belle saison. Néanmoins pour la décoration il faut faire attention que dans quelque genre de bâtiment qu'on fasse usage de ces entre-colonnes au lieu de portes croisées, l'ordonnance du premier étage n'étant pas évuidée, ce massif sur un vuide a toujours mauvaise grace, principalement quand l'étage supérieur n'est qu'un Attique, comme dans le bâtiment dont nous parlons, parce que cet Ordre déjà court par ses proportions, rend difforme l'espace du grand entrecolonnement de l'Attique qui compose une Architecture peu correcte, pour ne pas dire vicieuse. Au moins dans ce cas faut-il éviter de placer un fronton sur cet Attique, qui semble par sa largeur écraser l'ordonnance de l'avant-corps, & présente un aspect peu agréable. Il ne faut pas non plus faire usage inconsidérément de l'Ordre Attique, quoique dans ce bâtiment il réussisse assez bien, principalement dans les arrières corps de cette façade, & dans toute celle du côté des Jardins, Figure II, où il paroît d'autant plus vraisemblable, que le rez-de-chaussée exprime le bel étage, pendant que l'Attique ne semble être fait que pour lui servir d'amortissement ou de couronnement, ainsi que pour contenir des logemens inférieurs à ceux des appartemens distribués de plain-pied aux Jardins.

Hôtel de Clermont.

Les deux pavillons qui sont aux extrémités de l'élévation du côté du Jardin, Figure II, forment une agréable diversité avec l'ordonnance de la façade du côté de la cour. Il seroit seulement à souhaiter que les arcades qui regnent dans le grand arrière-corps du milieu fussent observées dans ces deux pavillons. Cette face auroit été plus agréable & plus du ressort de l'ordonnance des pilastres qui décorent ces avant-corps. Il seroit bon aussi d'éviter les tables qui sont dans les piédroits ou trumeaux des arcades, & de ne jamais faire retourner les archivoltes sur les impostes, cette multiplicité de membres d'Architecture dans une ordonnance d'ailleurs simple, fait un mauvais effet. En général la balustrade qui couronne ce bâtiment est beaucoup trop élevée, elle ne doit avoir de hauteur que le quart moins un sixième de celle de l'Ordre Dorique de dessous, comme appartenant à un Attique, au lieu que si elle couronnoit un Ordre régulier, elle pourroit au contraire avoir le quart plus un sixième.

Au reste ces balustrades terminent heureusement tout ce bâtiment, nommé à l'Italienne, parce que l'on n'en aperçoit pas les combles qui sont brisés en plusieurs parties, pour n'être pas vus d'en-bas.

(f) Pour éviter cet inconvénient depuis que ce bâtiment est élevé, on a fermé ce grand entrecolonnement par des croisées, ainsi qu'on le pratique, au moins pendant l'hiver, dans les vestibules qui sont percés par des colonades.

CHAPITRE IV.

Description de l'Hôtel de Villeroy, situé rue de Varennes.

Hôtel de
Villeroy.

CETTE maison fut bâtie il y a environ 30 ans dans l'état où elle est représentée par les planches II, III & IV, sur les desseins de M. Aubry, (a) Architecte, pour Mademoiselle Desmares. Après sa mort elle fut vendue à Mr. le Duc de Villeroy qui l'habite aujourd'hui, & qui vers 1746 l'a fait restaurer & aggrandir telle que nous la voyons, Planche première, sur les desseins de feu M. Le Roux (b), Architecte du Roi.

Plan général des bâtimens & jardins de l'Hôtel de Villeroy. Pl. première.

En comparant ce plan avec celui de la Planche II, il sera aisé de juger des acquisitions que M. le Duc de Villeroy a faites depuis qu'il occupe cette maison, aussi bien que de l'augmentation des basses-cours, des cuisines, des offices, des écuries & remises, &c, dont il a aggrandi son bâtiment, sans oublier la salle à manger circulaire & les dégagemens qui l'accompagnent, que ce Seigneur y a fait construire sur les desseins de M. Le Roux, Architecte; on trouvera la décoration intérieure de ce salon dans le septième Volume, & sa façade extérieure à la suite de ce plan, Planche V, Figure 2.

Cette salle à manger n'occupe que la hauteur du rez-de-chauffée au-dessus duquel est pratiquée une terrasse; l'on y sert à manger à couvert des cuisines, & l'on communique de cette salle dans les appartemens par la seconde anti-chambre A qui dégage par un passage B, dont la forme irrégulière n'est pas agréable & présente assez mal l'entrée de la salle à manger. On auroit pu avancer le mur de face C jusqu'en E, il en seroit résulté deux avantages; le premier, que la portion circulaire F auroit été moins grande & l'avant-corps G moins petit; le second, que l'entrée de cette salle, au lieu d'être dans les angles, auroit été pratiquée en H, ce qui auroit fait un meilleur effet, auroit rendu le passage B plus régulier, & procuré des glaces dans les arcades I, qui aujourd'hui servent de portes. Ordinairement les additions qu'on fait aux anciens bâtimens ne sont pas assez réfléchies, la plupart de nos Architectes n'ont pour objet que la nouvelle bâtisse dont ils sont chargés; cette négligence néanmoins n'est pas pardonnable, & si lorsqu'il ne s'agit que de la restauration ou de l'augmentation de quelques maisons particulières, cette inadvertance peut avoir lieu, du moins devoit-on y faire plus d'attention lorsqu'on est chargé de faire quelque supplément considérable dans les edifices d'importance.

Vis-à-vis de cette salle à manger, dans les jardins de cet Hôtel, sont plantés des quinconces qui procurent du couvert en sortant du bâtiment. La distribution des jardins est assez agréable & forme un genre de beauté qui ne peut se remarquer dans le dessein: c'est pour cette raison qu'un homme qui veut réussir dans le jardinage doit visiter dans la belle saison les différens jardins particuliers pour se former un goût juste & précis de cette partie de l'Architecture; c'est là qu'il apprendra à concilier les sujétions du terrain avec celles du bâtiment, & qu'il pourra étudier le choix des formes les plus convenables pour parvenir à tirer avantage d'un espace limité, & observer des parties découvertes, en procurant cepen-

(a) Mr. Aubry est un Architecte de réputation qui a beaucoup fait bâtir à Paris, & dont l'expérience lui a attiré la confiance d'une infinité de grands Seigneurs. Entre les bâtimens considérables qu'il a fait ériger on peut compter la Chambre des Comptes, dont il a été Contrôleur, & qui a été finie en 1740, l'Hôtel de Bouillon, sur le Quai des Théatins, l'Hôtel de la Villière, &c.

(b) Mr. le Roux, un des Architectes modernes qui ait été le plus employé de son tems, étoit élève de Mr. Dor-

bay; il avoit beaucoup de génie & excelloit principalement dans la partie de la décoration des appartemens. Cet Architecte a bâti plusieurs beaux Hôtels à Paris, entr'autres l'Hôtel de Mazarin, aujourd'hui l'Hôtel de Rohan-Chabot, l'Hôtel de Roquetaure, aujourd'hui l'Hôtel de Molé. Il a décoré la galerie de l'Hôtel de Villars & une infinité de belles maisons de plaisance. Il est mort vers 1740, Architecte du Roi, âgé d'environ 69 ans.

dant

dant de l'ombrage, selon l'étendue du terrain & ses différentes situations.

Si l'on avoit percé dans la salle à manger les portes H au lieu de celles I, & si l'on avoit mis deux croisées dans la longueur du nouveau mur de face K, une de ces croisées, qui auroit enfilé les portes H, auroit engagé à placer le milieu de l'allée de tilleuls en portique marquée L, vis-à-vis ce nouveau percé, & l'on auroit procuré à cette salle à manger un bien différent coup d'œil.

Les diverses réflexions que nous nous proposons de faire dans la quantité des bâtimens qui composent cet ouvrage seront sans doute de quelque utilité à ceux qui veulent faire leur profession de l'Architecture, & c'est en faveur de ceux-ci que nous faisons ces observations; c'est pourquoi je prie le Lecteur de ne pas croire que les jugemens que je suis obligé de porter sur chacun de ces édifices soient dictés par un esprit de critique, mais de considérer qu'il ne m'est pas possible d'instruire la plupart de ceux pour lesquels ce Livre est fait, sans leur donner des moyens de rectifier ou d'éviter les licences ou les fautes que l'on peut y reprendre.

*Plan au rez-de-chauffée de la maison de Mademoiselle Desmaves, faisant partie
aujourd'hui de l'Hôtel de Villeroys. Planche II.*

Le principal corps de bâtiment entre cour & jardin, qui dans son origine étoit destiné pour une maison particulière, n'a que 11 toises de face sur 8 toises 4 pieds de profondeur. Relativement à sa première destination, il peut être regardé comme une des meilleures distributions qu'on puisse faire dans ce genre, étant composé au rez-de-chauffée d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un salon de compagnie, d'une chambre à coucher, de plusieurs garde-robes, d'antresoles, &c. Toutes ces pièces sont d'une grandeur bien proportionnée, distribuées avec symétrie & décorées avec goût. Pour parvenir à tirer parti de cette distribution, telle qu'on la voit ici, l'Architecte a placé le grand escalier dans le vestibule, de manière que pour arriver au salon, il faut passer par les deux pièces qui le précèdent; ce qui, lorsqu'on a peu d'appartemens d'ensilade, donne un air de magnificence à un bâtiment qui seul peut dédommager de l'agrément de ranger toutes les pièces de parade & de société sur un même alignement. Si l'on avoit voulu placer cet escalier à droite, à la place des garde-robes A, l'on auroit été privé de ces dernières qui sont tout le mérite d'un appartement; alors le vestibule auroit servi d'antichambre, celle-ci de salle à manger, & la seconde antichambre auroit donné un cabinet à la gauche du salon, qui du côté du jardin & dans la principale ensilade, auroit peut-être été préférable à une salle à manger. D'ailleurs ce vestibule, à la place de l'escalier, auroit donné une entrée au salon, mais cette entrée auroit exigé qu'on eût évité dans ce même salon le trumeau qui se voit dans le milieu de l'avant-corps du côté du jardin; défaut que nous avons déjà blâmé, & qui à peine est tolérable dans une maison particulière. Il est vrai que dans une face d'aussi peu d'étendue, il auroit été difficile de placer 7 croisées; d'ailleurs trois arcades pour éclairer ce salon lui auroient donné trop de diamètre & trop peu aux deux pièces d'à côté; au contraire si l'on n'en eut fait qu'une pour ce salon, il auroit reçu trop peu de lumière: d'où l'on peut conclure que dans la nécessité d'employer ce trumeau, il est mieux de n'avoir pas donné entrée à cette pièce par le vestibule, parce que le défaut du trumeau est moins choquant dans l'intérieur des appartemens, que si l'on eut cherché à aligner le percé du côté de la cour avec le plein qui se trouve au mur de face du côté du jardin.

Le bâtiment sur la rue comprend aussi deux étages. Dans le rez-de-chauffée sont distribuées les remises, les cuisines, & un dégagement qui communique aux basses-cours des écuries, qui dans le tems que ce bâtiment n'étoit qu'une maison particulière, contenoient suffisamment de commodités. Au dessus du rez-de-chauffée de ce corps de logis sur la rue, est distribué un assez bel appartement dont on voit le plan, Planche III, Figure II. La Figure I exprime la distribution du premier étage du principal corps de logis situé entre cour & jardin, dont les pièces ont la même grandeur que celles du rez-de-chauffée.

Hôtel de
Villeroy.

La Figure III de cette même Planche offre l'élévation du côté de la cour du corps de logis sur la rue, dont l'ordonnance, quoique simple, est fort agréable. Le rez-de-chaussée comprend la hauteur des remises avec des entrefoles au-dessus, & le premier étage, en forme d'Attique, contient la distribution de l'appartement dont nous venons de parler.

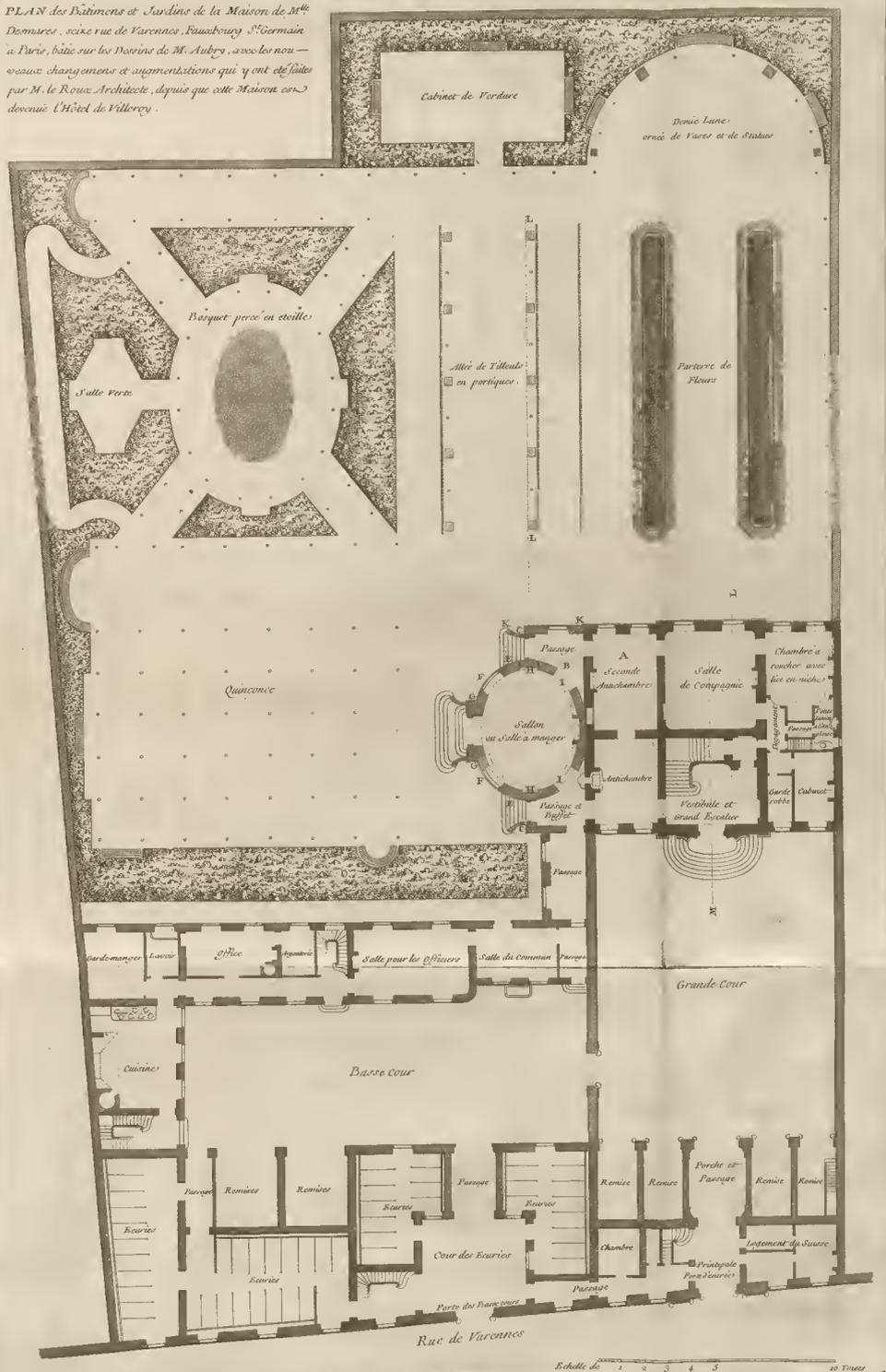
La Figure I de la Planche IV offre l'élévation du côté de la cour, composée d'un avant-corps orné d'une espèce d'Ordre Dorique, couronné d'un entablement architravé, surmonté d'un Ordre Ionique & terminé par un fronton. La porte du rez-de-chaussée est bombée dans sa partie supérieure, & est en tour ronde par son plan, aussi bien que le membre supérieur de la corniche architravée qui porte le balcon du premier étage. Cette ordonnance est susceptible de quelques reproches en ce que l'Ordre Dorique est mutilé, que les consoles qui portent la saillie du balcon sont postiches, les entre-pilastres trop grands, & les piédroits de l'arcade du premier étage trop pesants. D'ailleurs, l'imposte continu entre les pilastres Ioniques produit des tables trop courtes pour cette ordonnance, & les trumeaux des croisées des arrière-corps sont trop étroits; enfin l'on peut remarquer que la hauteur de tout le bâtiment, y compris les combles, paroît trop grande par rapport à sa largeur. Au reste le peu d'étendue du terrain & la nécessité de multiplier les étages dans un espace borné, est souvent la cause du défaut de proportion que l'on remarque dans les dimensions générales d'un bâtiment. C'est sans doute cette nécessité qui a contraint l'Architecte d'en user ainsi, & il auroit évité cette licence dans une ordonnance plus importante; du moins est-il essentiel d'y faire attention, ainsi que nous l'avons recommandé dans notre Introduction, page 67.

La Figure II, même Planche, représente la façade du côté du jardin. Cette Ordonnance est plus simple que la précédente; toutes les croisées sont en forme d'arcade; celles du rez-de-chaussée, qui sont en plein ceintre avec des bandeaux, paroissent massives, & celles du premier étage ont des archivoltés & des impostes; mais ces derniers qui sont continus dans toute l'étendue de cet étage, en divisent la hauteur & produisent des membres d'Architecture d'une légèreté qui n'a aucun rapport avec le massif des trumeaux, celui du milieu de l'avant-corps réussit mal, ainsi que nous l'avons déjà observé. D'ailleurs les extrémités de cet avant-corps sans accompagnement d'aucun membre d'Architecture, sont trop peu ressenties; les balcons, leur appui & les petites consoles qui les soutiennent, produisent en général une décoration mesquine, qui avec les masses assez pesantes de ce bâtiment, ne seroit pas tolérable dans tout autre édifice qu'une maison particulière.

La Figure I de la Planche V présente la coupe du principal corps de logis entre cour & jardin, marquée L M, Planche I. Dans cette coupe on voit le développement de l'escalier, la décoration de la salle de compagnie, & celle de la chambre à coucher du premier étage du côté du jardin, dans laquelle devoit être exprimée une cheminée suivant l'indication du plan, Fig. I. Pl. III, ce qui sans doute est une inadvertance de la part du Graveur, ou une addition faite depuis dans ce bâtiment, & que l'on n'a pas crû devoir corriger, la petitesse du dessin rendant indifférent le choix des formes de la décoration intérieure.

La Figure II de la même Planche offre la façade latérale, aux pieds de laquelle a été construite la nouvelle salle à manger bâtie sur les dessins de M. Le Roux, & dont nous avons parlé Planche I, en observant que la portion circulaire étoit trop grande pour les parties droites, &c. D'ailleurs l'arcade du milieu, en ceintre surbaissé, en comparaison avec celles en plein ceintre, l'inégalité de la largeur des corps de refend de cette façade, les consoles & les claveaux, ne présentent rien de bien régulier, & offrent seulement une addition érigée au hazard, comme cela arrive assez souvent, sans réfléchir néanmoins que le coût de la bâtisse, l'emploi des matériaux, & le tems nécessaire à les mettre en œuvre, devroient, dans quelques occasions que ce puisse être, être précédés des principes de l'art, toutes les productions d'un Architecte devant annoncer l'étude, le goût & l'expérience.

PLAN des Bâtimens et Jardins de la Maison de M^{lle} Desmires, sise rue de Varennes, Faubourg St Germain à Paris, bâtie sur les Dessins de M. Aubry, avec les nouveaux Changemens et augmentations qui y ont été faites par M. le Roux Architecte, depuis que cette Maison est devenue l'Hôtel de Villerey.



Echelle de 1 2 3 4 5 10 Toises

A Paris chez JONBERT, rue Dauphine.

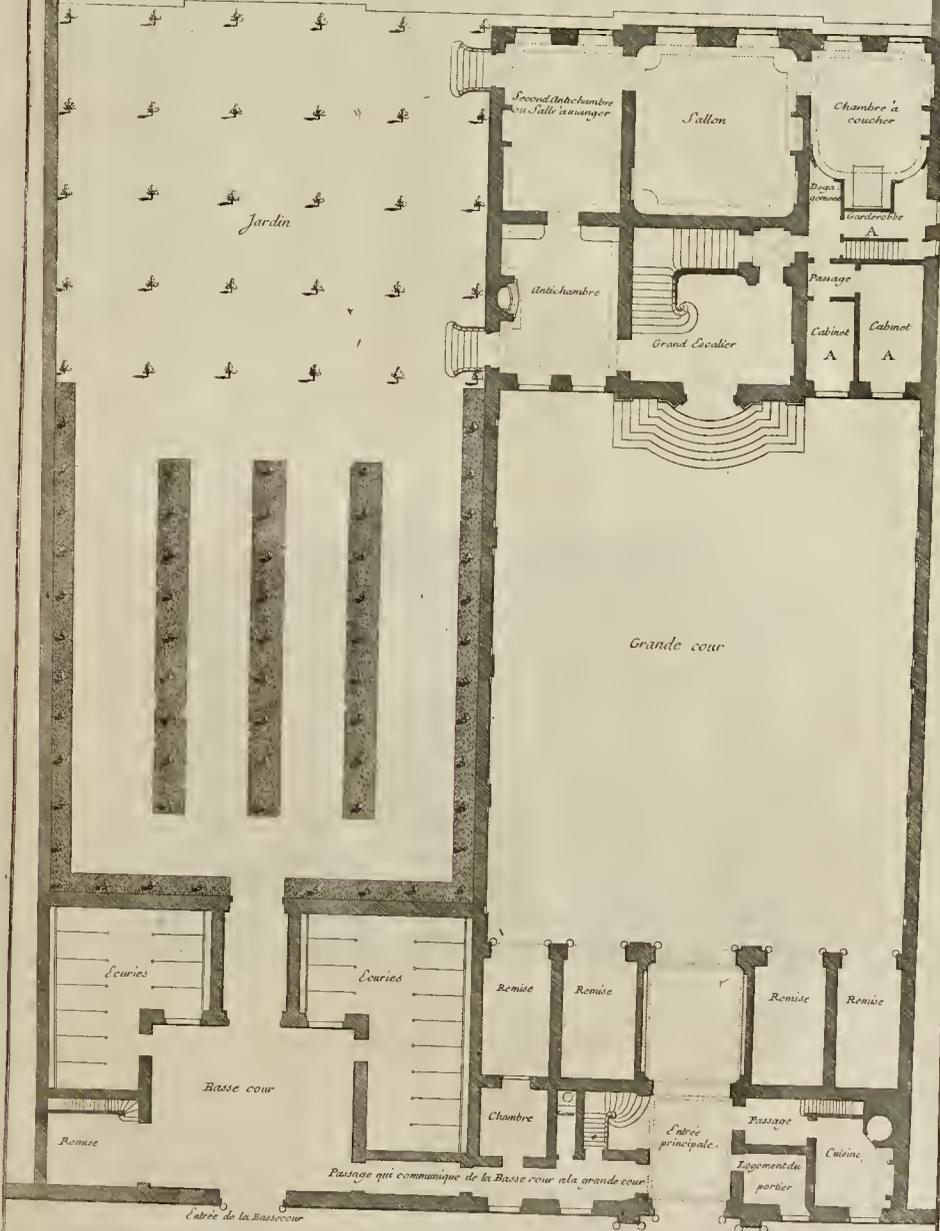


Enfin, que ce plan soit, sans exception, des principes de l'art, toutes les productions d'un Architecte devant annoncer l'étude, le goût & l'expérience.

N° IV, Pl. 2.

Plan au rez de chaussée d'une maison appartenant à M^{re} Desmurs, seigneur de Tarennes au Faubourg S.
German bâtie sur les desseins de M^r Aubry architecte.

Jardin
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises

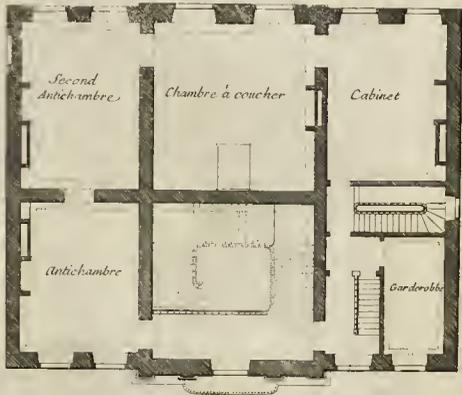
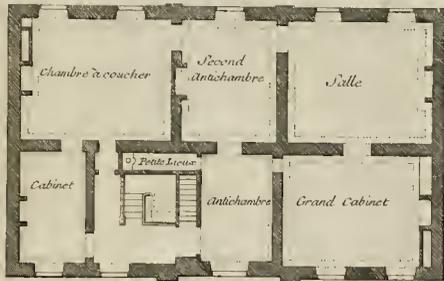




Plan du premier étage du corps de logis sur la rue
d'une maison appartenant à M^{lle} Desmarez

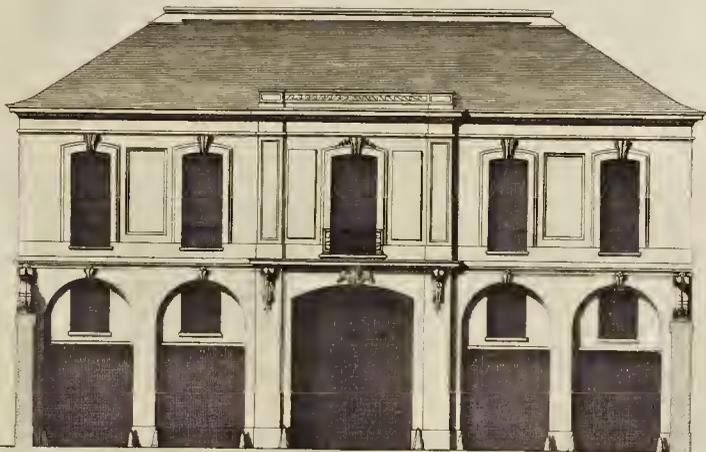
Figure 1^{re}

Fig. 2.

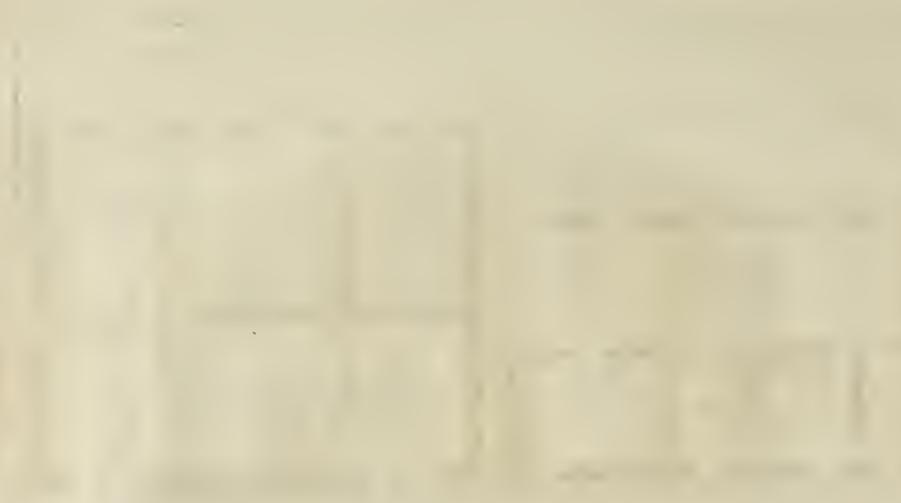


Elevation de la façade du côté de la cour, du corps de logis bâti sur la rue

Fig. 3.



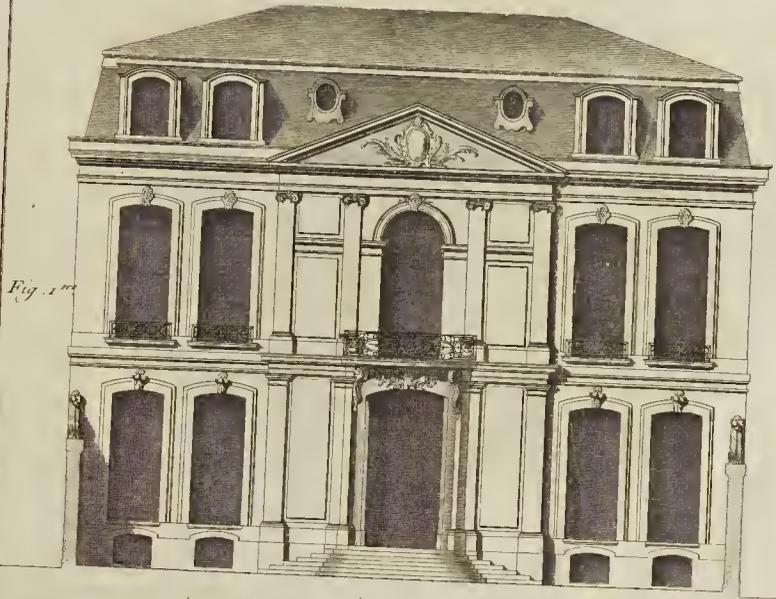
Echelle 1 5 6 7 8 9 10 Toises



Elevation de la façade du côté du Jardin, d'une maison appartenant à M^{lle} Desmares sise rue de
Naremes à Paris.



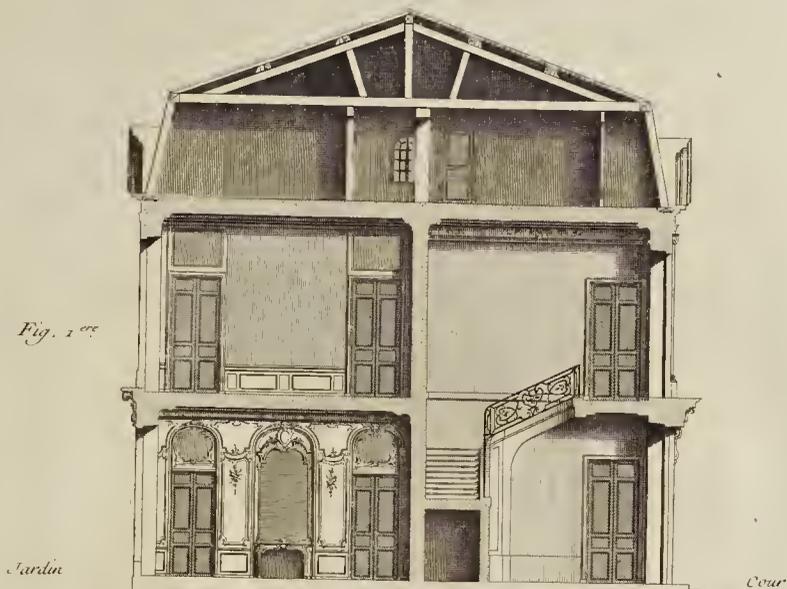
Echelle de 1
Elevation de la façade du côté de la cour





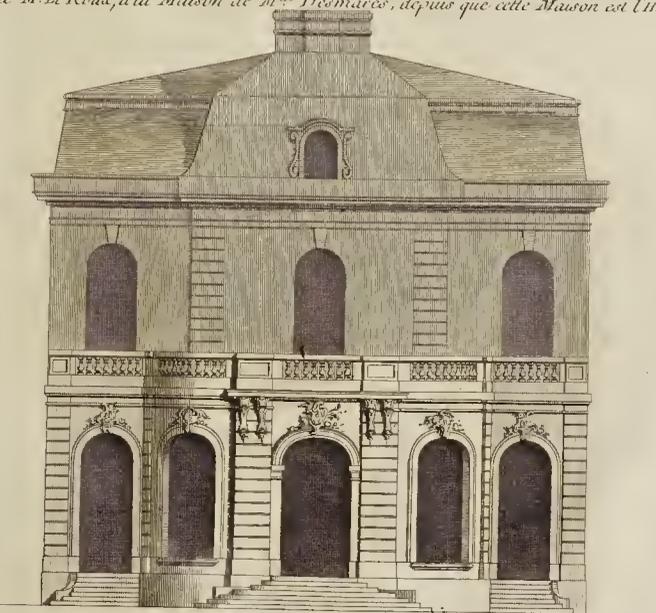
Coupe et Profil pris sur la largeur du Bâtimēt de l'Hôtel de Villeroij

Fig. 1^{ere}



Elevation de la façade laterale sur le Jardin, et du nouveau Salon qui a été adjouté sur le dessin de M. Le Roux, à la Maison de M^{lle} Desmarcs, depuis que cette Maison est l'Hôtel de Villeroij

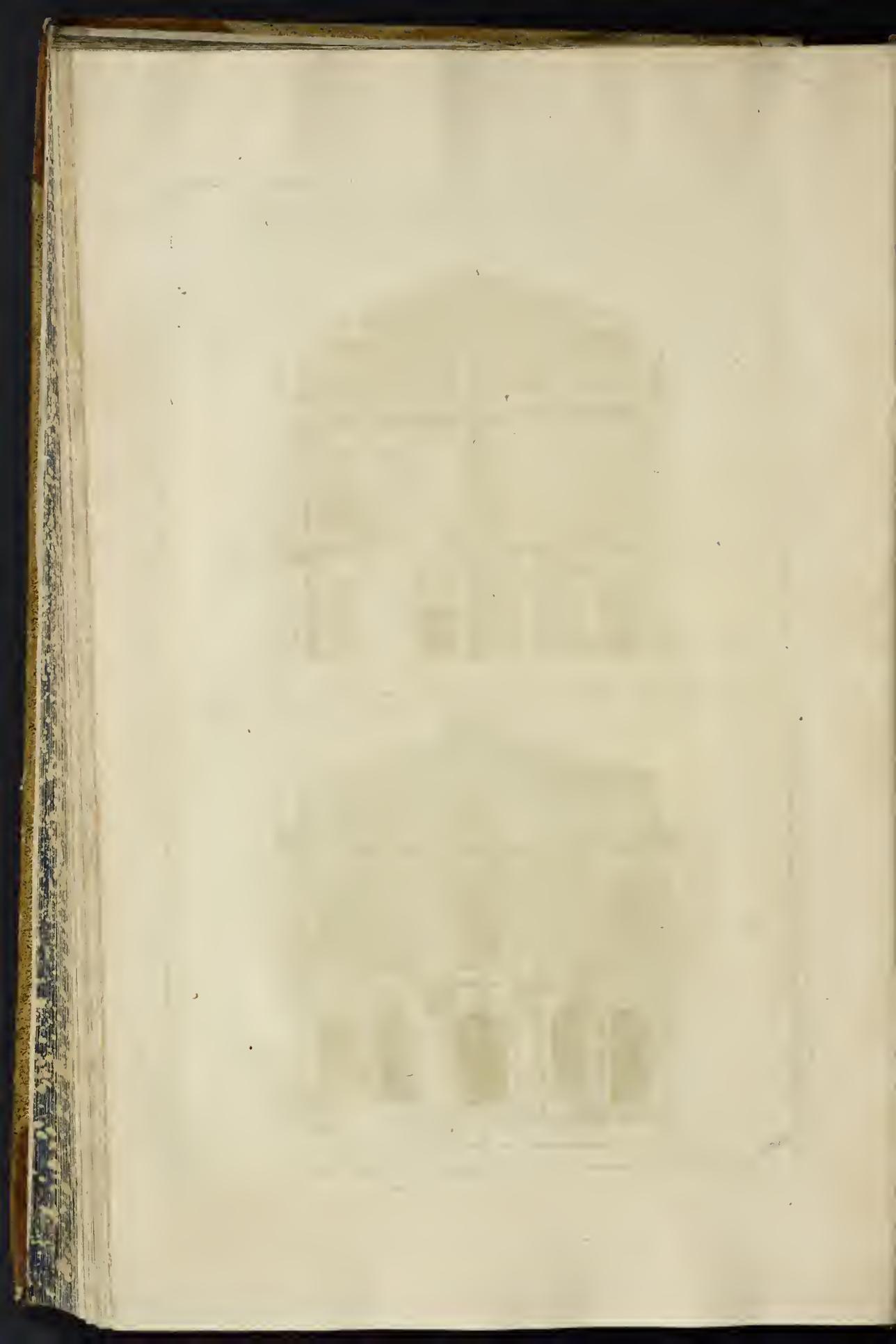
Fig. 2



Echelle de

1 2 3 4

J. Tréscau



CHAPITRE V.

Description de l'Hôtel d'Etampes, actuellement Hôtel de Rohan, situé rue de Varennes.

CET Hôtel fut bâti vers 1704 sur les desseins du Duc Fornari (a), pour Mr. le Marquis d'Etampes ; après sa mort cet Hôtel fut vendu à Madame de Méziere qui le fit restaurer & embellir sous la conduite de Mr. Dullin (b), Architecte : il appartient aujourd'hui à Mr. le Prince de Montauban, & est occupé par Mr. le Prince de Rohan.

Hôtel d'Etampes.

Plan du rez-de-chaussée. Planche I.

La façade du principal corps de logis est de 16 toises 2 pieds ; la cour a de largeur 12 toises, sur 16 & demi de profondeur, y compris la tour creuse du côté de la rue : aux deux côtés de la grande cour en sont pratiquées deux autres pour les remises, les écuries & les cuisines. Ces basses-cours devroient avoir des issues particulières dans la rue pour les équipages, & les domestiques, qui autrement sont obligés d'avoir une entrée commune par la porte principale. Le corps de logis est double, le vestibule, & l'escalier (qui devoit plutôt être placé à droite qu'à gauche) occupent un trop grand espace, eu égard à la grandeur des appartemens, principalement par rapport au salon, qui comme piece principale, devoit avoir un plus grand diamètre. Il est vrai qu'ici ayant à sa droite & à sa gauche une chambre à coucher, il fait plutôt l'office d'une antichambre que d'un salon ; si la salle à manger avoit été placée où est l'escalier, elle auroit été plus près des cuisines, & la chambre à coucher A auroit servi de salle de compagnie qui manque dans ce plan, n'ayant point de salon qui en puisse tenir lieu.

Le premier étage de ce bâtiment est distribué de même que le rez-de-chaussée, ce qui fait que nous ne le donnons pas ici. Il est destiné à des appartemens de commodité, ceux de parade & de société se trouvant en assez grand nombre dans l'étage inférieur, pour une maison qui n'a que seize toises de face.

Élévation du côté de la cour. Planche II.

Ce bâtiment est à deux étages avec une mansarde au-dessus : le rez-de-chaussée est en forme de soubassement ; le premier étage est décoré, dans l'avant-corps, d'un Ordre Ionique & surmonté d'un Attique. Ce soubassement est trop orné pour l'Ordre de dessus, & pour la porte du milieu qui est tenue fort simple. Quoique les refends soient assez du ressort de la décoration des soubassements, au moins faut-il éviter de les mettre en usage avec des croisées à bandeau ; ils ne vont bien qu'avec les arcades, ou lorsqu'on veut les introduire dans une décoration percée par des croisées, il faut supprimer les chambranles & les crosettes à ces dernières, car les refends exprimant les joints de la hauteur des assises, il semble alors que les

(a) Mr. le Duc Fornari, Sicilien, né à Messine, avoit beaucoup de goût pour l'Architecture. Dans le même tems qu'il bâtit cet Hôtel pour Charles d'Etampes, il donna le dessin de l'Hôtel de Vendôme, depuis l'Hôtel de Mazarin, ensuite l'Hôtel Talmon, & aujourd'hui de Rohan-Chabot. Cet Hôtel, dont nous n'avons pu donner les desseins (le Seigneur qui en est propriétaire, quelque instance qu'on ait faite auprès de lui, n'ayant point voulu se prêter à en laisser lever les plans,) est une de nos maisons particulières à Paris décorée intérieurement avec le plus de magnificence, les ornemens & les meubles font d'une grande beauté & traités dans le goût le plus moderne ; les curieux sont intéressés à visiter cet Hôtel dont la restauration & les embellissemens, tels qu'on les voit au-

jourd'hui font de Mr. le Roux Architecte du Roi, dont nous avons déjà parlé, & furent faits en 1735 lorsque Madame François de Mailly, Duchesse de Mazarin, y voulut faire sa résidence. Après la mort cet Hôtel fut vendu à la Princesse Talmon, & ensuite a passé, comme nous venons de le remarquer, à Mr. le Comte de Rohan Chabot.

(b) Mr. Dullin a été regardé comme un de nos bons Architectes du commencement de ce siècle ; nous avons de lui les desseins de plusieurs bâtimens dans cet Ouvrage, tels que la maison de Mr. du Noyer, Faubourg St. Antoine, celle de Mr. Galpin, à Aureuil, l'Hôtel de Lambert, &c.

Hôtel d'Engampes.

piédroits des tableaux des croisées sont posés en délit & d'une seule pierre ; ce qui est non-seulement contre la vraisemblance, mais qui concourt à allier deux genres de décoration qui ne sont pas faits pour aller ensemble. La retraite du rez-de-chaussée est trop peu élevée ; cela donne au soubassement une trop grande élévation ; il ne doit avoir, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, que les deux tiers de l'Ordre supérieur. Les têtes qui expriment les claveaux devroient être comprises dans les bandeaux & non au-dessus. Le linteau de la porte du milieu a trop peu de hauteur ; cela rend le plein qui est au-dessus trop maigre, & ne marie pas d'une manière satisfaisante l'Architecture de dessous avec celle de dessus.

L'Ordonnance du premier étage est plus régulière, mais la croisée du milieu de l'avant-corps paroît de mauvais goût ; pour ne lui pas donner une forme carrée comme aux autres, on auroit pû la faire en plein ceintre. Toutes les croisées de cet étage sont trop sveltes, il falloit affecter un socle au-dessus du plinthe du soubassement ; en donnant une retraite à ce premier étage, il auroit procuré un appui aux croisées, & leur auroit donné la proportion qui leur convient. L'Attique au-dessus de cet avant-corps est trop élevé, il ne doit pas avoir plus de la moitié de l'Ordre de dessous : l'ayant fait plus bas, il n'auroit pas excédé la hauteur de la mansarde, avec laquelle il devoit faire unité ; le fronton qui couronne cet Attique est chétif, & les mansardes d'une proportion trop élégante.

Les deux petites ailes du bâtiment qui sont aux deux côtés de cette façade sont les élévations des basses-cours, qui n'étant pas vûes de l'entrée principale, ne sont pas tenues d'avoir aucun rapport d'ordonnance avec le principal corps de logis.

Élévation du côté du Jardin. Planche III.

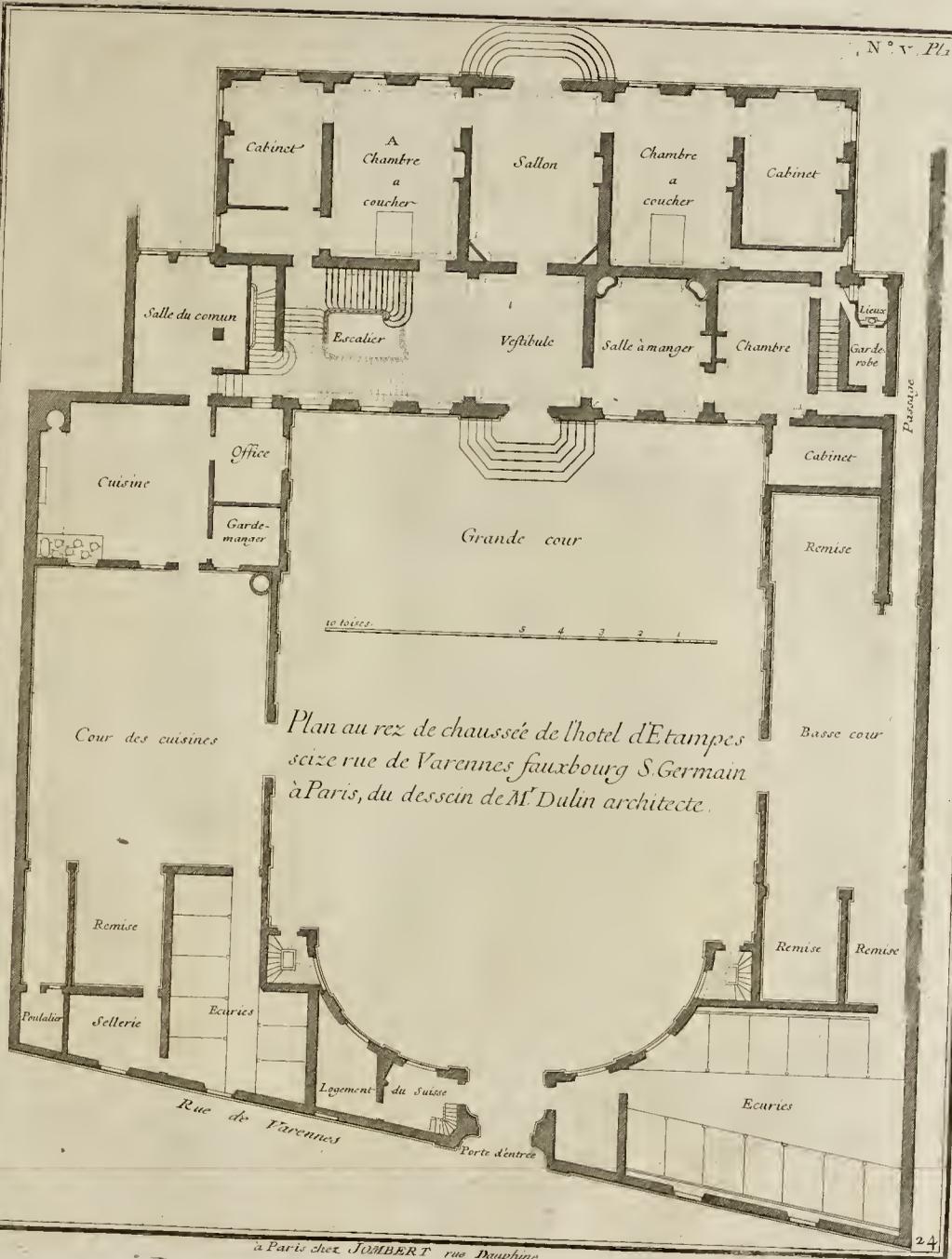
La décoration de cette façade en général est plus estimable que celle du côté de la cour, mais le trumeau du premier étage, dans l'avant-corps du milieu, n'est pas tolérable ; d'ailleurs les deux pilastres des extrémités de cet avant-corps ne marquent pas assez. La porte en plein-cceintre du rez-de-chaussée est trop basse & trop écrasée ; l'Attique terminé d'un fronton circulaire qui est déjà trop élevé, contribue à rendre tout cet avant-corps trop svelte ; les croisées des ailes sont assez bien, malgré l'inégalité de leurs trumeaux, que les tables qui les divisent & la simétrie de leur côté opposé rendent néanmoins supportables.

Les faux combles de ce bâtiment semblent considérables quant à la hauteur, mais il faut observer que le talud de ce comble à deux égouts paroît en œuvre bien moins élevé que dans ce dessein, n'ayant de hauteur que les deux septièmes de sa base, ainsi qu'on peut le remarquer dans la coupe.

Coupe & profils pris sur la profondeur du bâtiment. Planche IV.

La Planche IV montre le développement de l'intérieur du principal corps de logis, le revêtement d'un des murs qui sépare la grande cour d'avec la basse-cour, la partie circulaire, & le profil de la porte d'entrée de cet Hôtel. La décoration des appartemens n'offre rien d'intéressant en comparaison de celle de la plupart de nos édifices modernes, & prouve, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que depuis 50 ans cette partie de l'Architecture a considérablement changé de face. Les murs de la cour qui sont revêtus d'arcades feintes, servent d'accompagnement au principal corps de logis, & paroissent comme deux ailes de bâtiment qui donnent à cet Hôtel une apparence assez considérable ; mais comme on a été obligé de percer quelques croisées réelles dans ces arcades feintes, il auroit été mieux d'en affecter dans toutes les arcades ; ce qui auroit donné à cette décoration un air d'habitation qui auroit produit un bon effet. Au reste ces arcades sont toujours bien dans une grande cour, principalement quand on est contraint d'en observer réellement une pour le passage des voitures, comme celle marquée A, mais en même tems il est bon de les couronner d'une balustrade ou au moins d'un socle, qui en servant d'amortissement, indique une terrasse au-dessus.

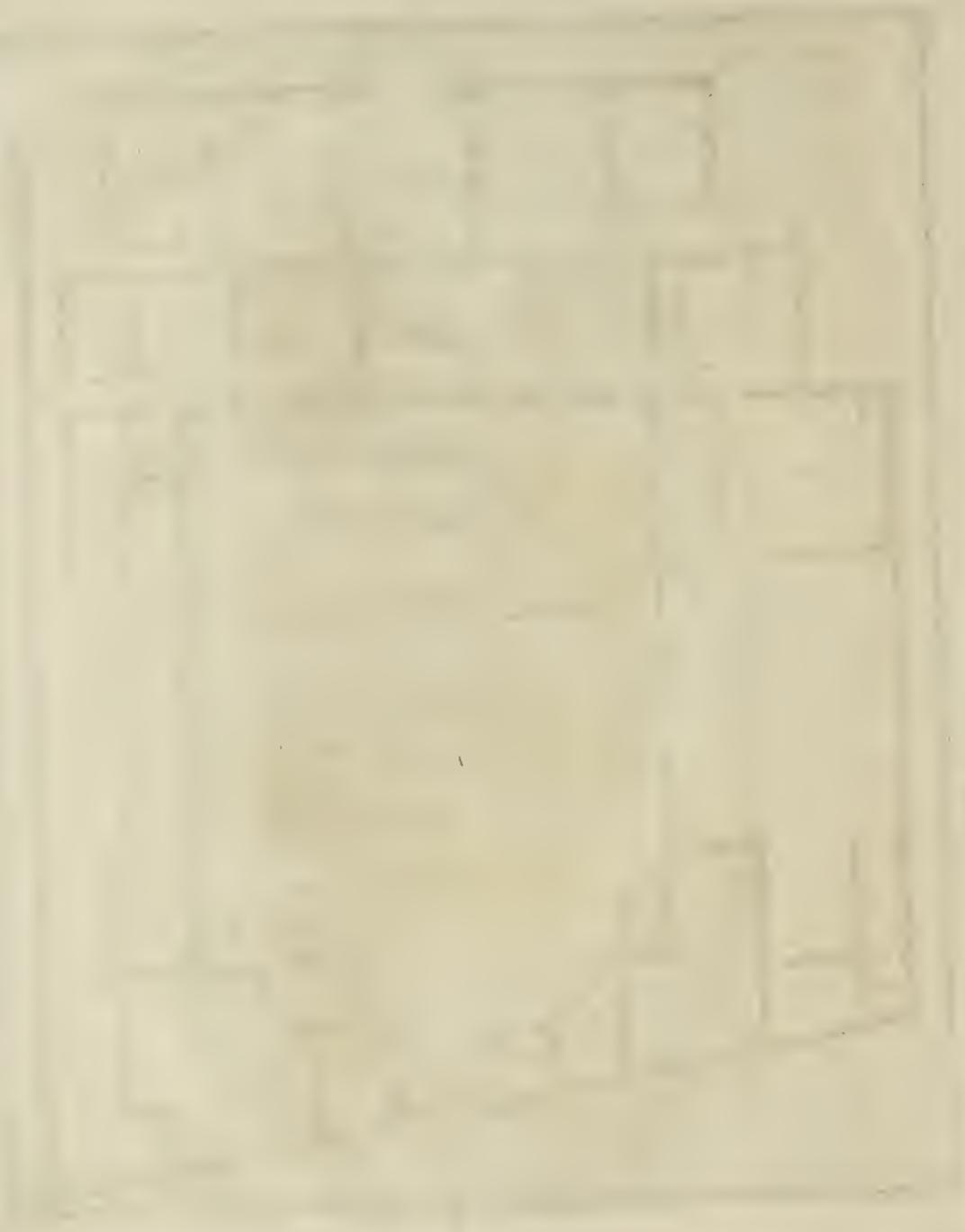
CHAP.



Cour des cuisines

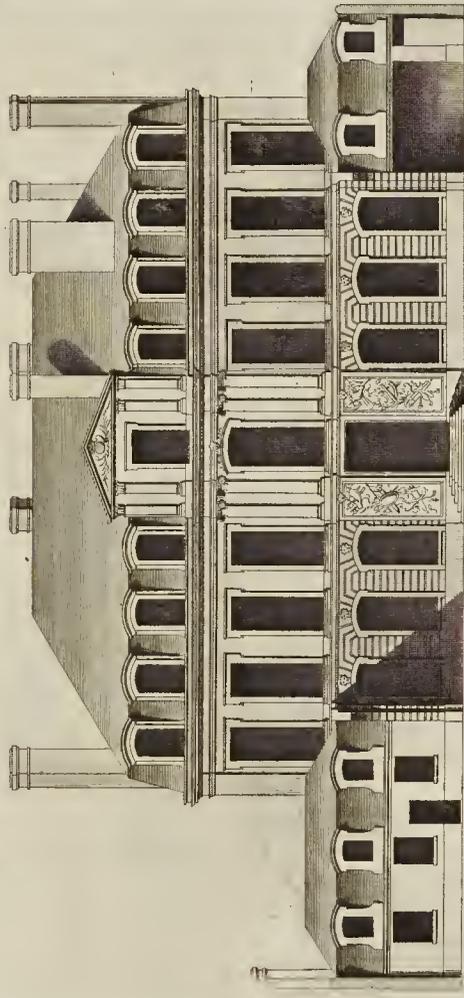
Plan au rez de chaussée de l'hotel d'Etampes
seize rue de Varennes fauxbourg S.Germain
à Paris, du dessin de M. Dulin architecte.

Basse cour



Elevation du costé de la cour de l'hotel d'Etampes.

N° V. H. 2

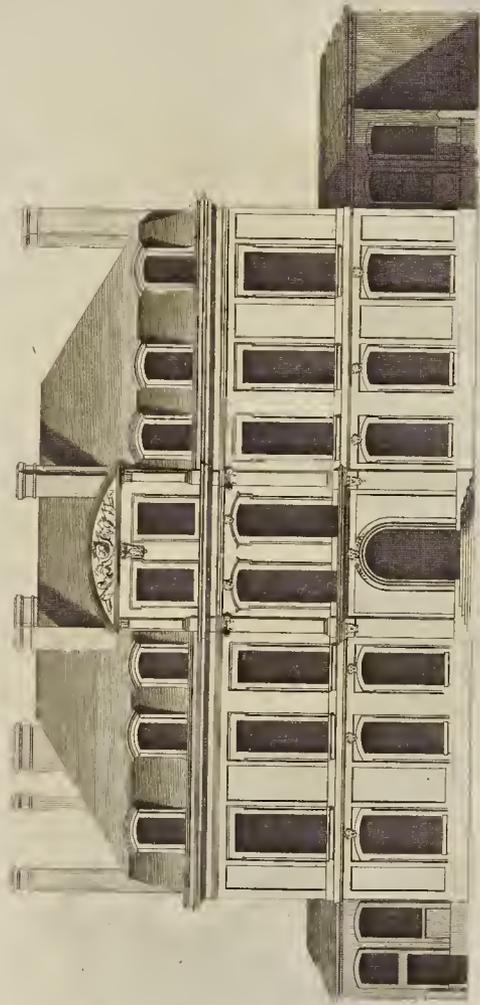


10 toises. 1 2 3 4 5

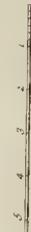
THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
540 EAST 57TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

Elevation du costé du jardin de l'hotel d'Etampes.

N^o.v. Pl. 3.



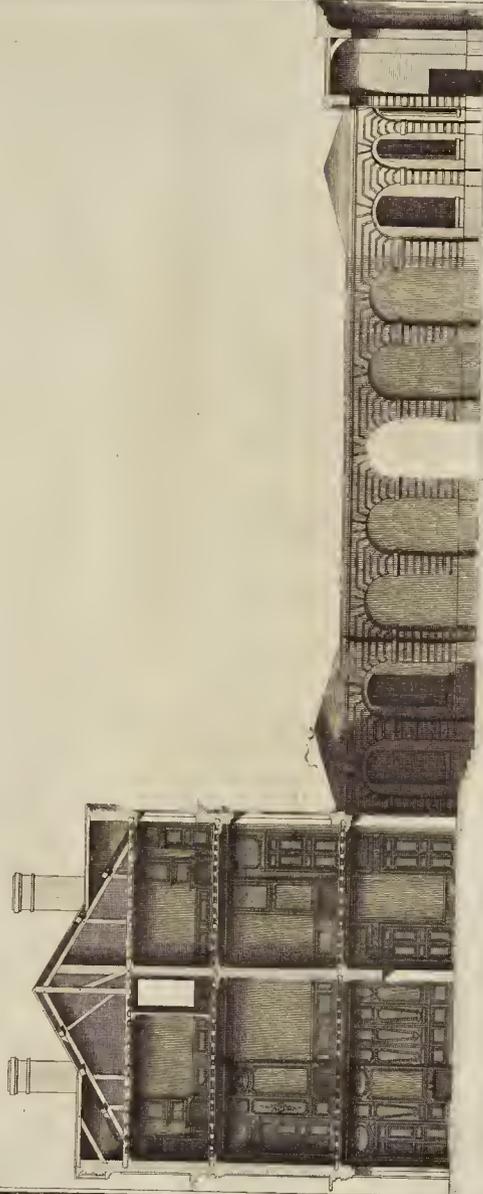
10 toises



THE
LIBRARY
OF THE
MUSEUM
OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND ANATOMY
HARVARD UNIVERSITY
CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

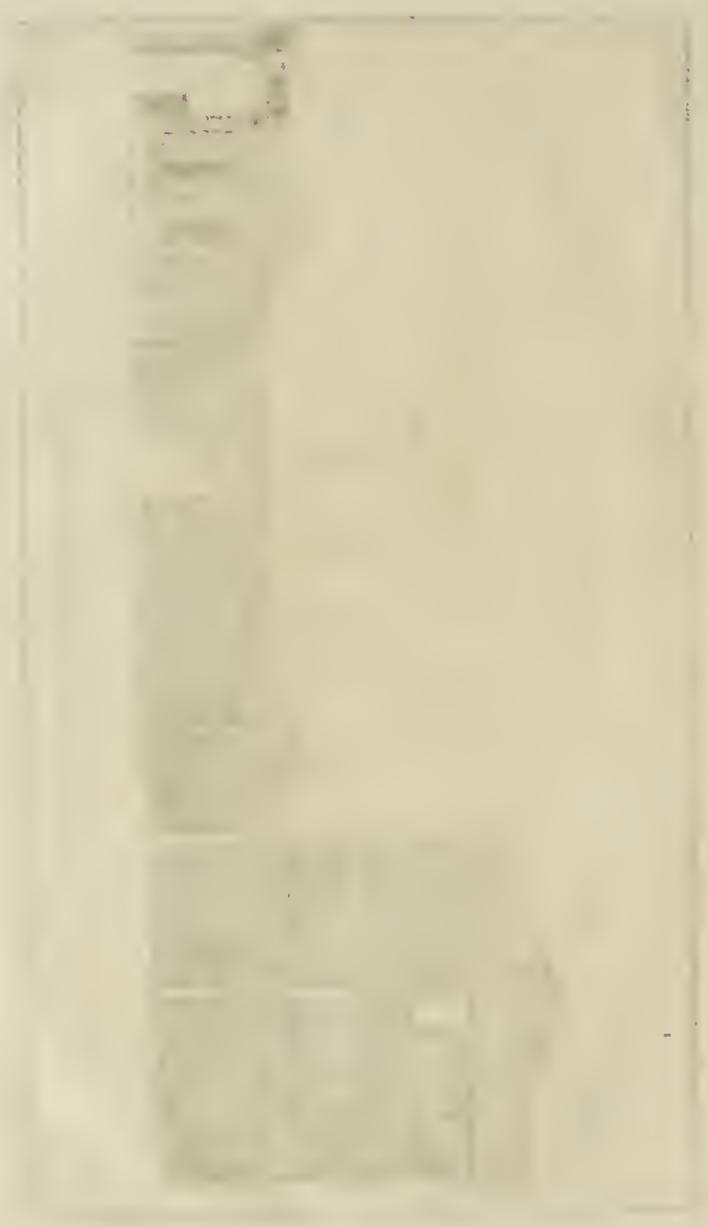
Coupe et profil de l'hotel d'Etampes.

N^o V. Pl. 7.



Cheruel del.

Horisse scul.



CHAPITRE VI.

Description de l'Hôtel de Matignon, situé rue de Varennes.

CET Hôtel fut bâti en 1721 sur les desseins & sous la conduite de M. Courtonne, (a) Architecte du Roi, pour M. le Prince de Tingry, connu sous le nom de Maréchal de Montmorency, & fut vendu n'étant pas encore achevé, en 1723, à M. de Matignon, Comte de Torigny; il a passé ensuite à M. le Duc de Valentinois son fils, & appartient aujourd'hui à M. le Prince de Monaco.

Hôtel de Matignon.

Plan au rez-de-chauffée. Planche première.

Le principal corps de logis de cet Hôtel a de longueur 29 toises sur environ 12 de profondeur, & est composé d'un rez-de-chauffée où sont distribués les appartemens de parade, & d'un premier étage terminé par une balustrade derrière laquelle s'éleve un comble à la Françoisé continu dans tout le pourtour de ce corps de logis. La grande cour de cet édifice a environ 14 toises de large sur 22 de profondeur, & est entourée de bâtimens qui n'ont qu'un rez-de-chauffée orné d'arcades en plein ceintre. Cet édifice en général peut passer pour un des beaux Hôtels de Paris, soit par sa grandeur, sa disposition & la régularité de sa distribution, soit par la richesse des meubles, la collection des tableaux, des bronzes, bijoux, &c. dont nous parlerons en son lieu.

La différence de l'alignement AB du milieu de la cour avec celui CD du milieu du jardin, ont produit dans la distribution de ce plan d'assez grandes difficultés qui néanmoins ont été surmontées avec beaucoup de succès par l'Architecte, car autrement les basses-cours seroient devenues trop ferrées, ayant été distribuées en deux parties à chaque côté de la grande cour, au lieu que par ce moyen les écuries, les remises, & les cuisines sont situées & disposées dans une basse-cour commune avec les commodités que leur usage semble exiger, & de l'autre côté on a seulement pratiqué une aile de peu de profondeur, moins pour avoir quelques logemens que pour corriger l'obliquité du mur mitoyen M, ce qui donne à cette cour une forme régulière & une proportion qui jointe à sa forme circulaire du côté de l'entrée, annonce la magnificence de cet Hôtel. La principale enfilade EF est aussi très-exactement observée, mais il auroit été bon qu'elle eut traversé le milieu du fallon par son grand diamètre, ou bien au contraire qu'elle eut été remontée d'environ 18 pouces, ce qui se pouvoit facilement sans rien changer à la distribution intérieure ni à la décoration extérieure, ce dernier changement auroit permis de placer la cheminée sur la longueur de ce fallon, de manière qu'à la place où elle est ici on auroit pu ouvrir une porte qui auroit communiqué à la salle à manger, au lieu de celles qui sont pratiquées dans les pans coupés. Cette communication paroît d'autant plus nécessaire que ce fallon peut être regardé comme une salle de compagnie où l'on se retire après le repas, & qu'autrement on est obligé de passer par des piéces destinées à la livrée, ou par les portes de ces pans coupés qui ne présentent que des dégagemens & non des issues convenables pour les maîtres.

A l'égard de l'enfilade GH elle auroit dû être alignée avec plus de précision en observant que le milieu des croisées extérieures des murs de face répondit à

(a) Cet Architecte a donné en 1725 un Traité de Perspective fort estimé; il est mort Professeur de l'Académie Royale d'Architecture. Ce fut lui qui succéda à Mr. Bruant dans cette place. Après la mort, M. Joffinet l'a remplacé, & c'est aujourd'hui Mr. Loriot qui en est Professeur.

Indépendamment de l'Hôtel de Matignon dont nous faisons ici la description, nous donnerons, Chapitre XI, l'Hôtel de Noirmontier qui est du même Architecte; les autres ouvrages bâtis sous sa conduite ou sur ses desseins ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Hôtel de
Maignon.

celui des portes à placard de l'intérieur. C'est absolument de cette relation que dépend le succès de la distribution, autrement on ne doit pas s'attendre à l'approbation publique. Au contraire lorsqu'un Architecte observe cette relation reconnue indispensable dans la distribution de son plan, il est presque sûr de faire naître dans l'ame du spectateur un plaisir secret qu'il ne sçait à quoi attribuer, parce qu'il ne peut sur le champ rendre raison de la satisfaction qu'il ressent, n'apercevant d'abord dans ce qu'il admire que des croisées, des portes, des enfilades qu'il a remarqué dans bien d'autres bâtimens sans néanmoins avoir senti la même émotion.

Il faut convenir cependant que toutes les enfilades ne sont pas également essentielles à observer dans un bâtiment; il seroit même dangereux d'en vouloir user trop fréquemment; 1°. il en résulteroit souvent des défauts considérables dans la disposition des différentes pieces, pour les cheminées & les meubles principaux. En second lieu il convient de négliger celles qui par la simétrie naturelle de l'édifice se trouvent obligées de traverser les pieces destinées aux hommes du commun, tel que les vestibules, les antichambres, les escaliers, les dégagemens, les garde-robes, &c; l'on peut même ne pas affecter cette simétrie dans les enfilades latérales telles que celles G H dont nous parlons, principalement lorsque celles A B, E F qui sont indispensables, sont observées exactement.

Le diametre des différentes pieces de ce plan comparées les unes avec les autres se trouve assez bien proportionné, à l'exception de la salle du Dais qui paroît grande en comparaison du fallon; mais comme cette piece avoit été faite pour servir de salle à manger en cas de nombreuse assemblée, on a cru ne pouvoir la rendre trop spacieuse. Nous dirons à cette occasion qu'il faut éviter de placer les salles à manger dont on fait un continuel usage, dans l'enfilade des principaux appartemens, parce que le tems où les domestiques sont obligés de faire leur service dans cette piece interrompt la communication de celles-ci avec celles qui sont destinées à la société, & prive ces dernières du coup d'œil de l'enfilade générale. D'ailleurs l'humidité, l'odeur des fruits & des viandes dans toutes les saisons de l'année se communique trop facilement dans tous les appartemens voisins, en ternit les meubles, les dorures, les bronzes, &c. : considération trop essentielle pour ne pas éviter de les placer ainsi, à moins, comme nous venons de le dire, que ce ne soit par extraordinaire, & en pareil cas les fallons les galeries, les salles de compagnie, &c. peuvent servir à cet usage.

Le vestibule qui donne entrée à cette salle d'assemblée est construit tout de pierre; il est orné de huit pilastres Ioniques couronnés d'un seul architrave qui lui sert d'entablement, au-dessus duquel s'éleve une voûte sphérique aussi de pierre, de 24 sur 21 pieds de diametre. La hauteur de cette voûte sphérique n'est que de 16 pouces, ce qui l'a fait regarder comme une piece de trait assez hardie, ainsi que la voûte du grand escalier dont la marche du pallier, qui a 32 pieds de longueur, est soutenue par un arc de cloître fort surbaissé qui suspend en l'air cette grande portée avec autant de surprise que de solidité.

Plan du premier étage, Planche II. Figure premiere, & Elévation de la porte d'entrée.
Figure 2.

La Figure premiere offre le plan du premier étage de cet Hôtel composé de deux grands appartemens séparés par le fallon qui forme l'avant-corps du milieu du jardin & par l'antichambre qui forme un des arriere-corps du côté de la cour. Le pallier du grand escalier, dont nous venons de parler, donne entrée à deux antichambres qui dégagent les deux grands appartemens. Il semble néanmoins qu'il eut été convenable de percer dans cet étage une porte qui communiquât du fallon dans l'antichambre A afin d'éviter de sortir d'un appartement pour rentrer

dans l'autre ; cependant il faut avouer que la disposition des appartemens dépend le plus souvent de l'usage qu'en doit faire le propriétaire qui fait bâtir, de manière qu'il n'est gueres possible de distribuer pour un particulier un bâtiment qui dans la suite puisse convenir à un autre dans le cas d'acquisition ou autrement. Tout ce que l'Architecte peut prévoir en pareille occasion c'est de ne jamais placer des cheminées où il est raisonnable de placer des portes, quoiqu'il y soit contraint par la volonté de celui qui le met en œuvre, parce qu'alors cette inadvertance est presque sans remède, à moins que de démolir ces cheminées de fond en comble, ce qu'il est sur-tout essentiel d'éviter, principalement dans les maisons à loyer, susceptibles de changer souvent de maîtres.

L'élévation de la porte d'entrée, Fig. 2, est décorée d'un Ordre Ionique couronné d'un entablement régulier qui retourne sur les colonnes accouplées, mais dont la frise & l'architrave sont interrompues par une table dans laquelle est écrit le nom de cet Hôtel. Cette discontinuité est toujours un abus dont il faut se garder dans une Architecture régulière. Le même entablement est surmonté d'un amortissement, & à plomb de chaque groupe de colonnes sont distribués des trophées d'armes. Cette partie supérieure qui n'est pas de M. de Courtonne, pour des raisons qu'il rapporte dans son *Traité de Perspective*, page 112, & dont il blâme l'usage, pourroit cependant réussir assez bien s'il étoit élevé sur un socle un peu plus considérable. Il est vrai que la principale cause qui lui fait blâmer cet amortissement provient de ce que celui-ci semble, dit-il, se répéter avec celui du couronnement de l'avant-corps qui est au milieu de la façade de la cour, ce qui a quelque fondement. Il seroit à souhaiter qu'un Architecte fut assez raisonnable, ou eut la délicatesse lorsqu'il est appelé après coup pour remplacer son prédécesseur, de refuser cette occasion d'être employé, ou au moins, en cas de quelque circonstance particulière, de le consulter & suivre les premières intentions. Une pareille condescendance seroit toujours préférable au sol entêtement de faire un morceau neuf qui n'ayant souvent rien de commun avec l'ouvrage entier, désunit les masses pour ne composer que des parties qui n'ont aucune harmonie entr'elles. Voyez ce que l'Auteur dont je viens de parler a dit touchant le défaut de conciliation qui regne parmi la plupart de ceux qui font leur profession de l'Architecture, & ce que j'ai dit dans le premier Volume de l'Encyclopédie à l'article *Architecte*.

La balustrade qui regne sur les murs qui accompagnent cette porte auroit dû être supprimée, l'amortissement & l'entablement en auroient dominé avec plus de succès ; principe qu'il est nécessaire d'observer dans toutes les occasions qu'on a de mettre la main à l'œuvre, les formes pyramidales contribuant toujours à donner de l'élégance à un ouvrage d'Architecture tel qu'il puisse être.

Élévation du côté de la cour. Planche III.

Cette façade est composée d'un avant-corps, de deux pavillons, & de deux arrière-corps : l'avant-corps du milieu est distribué dans les deux extrémités de sa largeur par deux tours rondes, & est orné au premier étage d'un balcon posé sur des consoles. Au-dessus de ce balcon sont deux corps d'Architecture revêtus de tables dont la hauteur coupée par l'imposte qui continue, forme de trop petites parties, ainsi que les ornemens qui étant divisés par l'imposte composent une ordonnance chétive qui n'a aucune correspondance avec la proportion solide de tout le reste de cette façade. Sur l'entablement supérieur de cet avant-corps sont placées en amortissement les armes de Montmorency avec des supports ; ces ornemens sont quelquefois préférables aux frontons, principalement quand la largeur des avant-corps est trop étroite & qu'ils sont fort élevés, ainsi qu'on le remarque à celui-ci. Il auroit été à désirer qu'on eut supprimé la balustrade qui regne sur tout le bâtiment ou qu'on eut élevé cet amortissement au-dessus, parceque cet-

Hôtel de
Maignon.

te balustrade dont la hauteur vient mourir sur les côtés de cet ouvrage de sculpture semble le couper & n'être pas faite pour aller ensemble. Il est vrai que d'un côté cet amortissement élevé sur la balustrade auroit trop exhaussé l'avant-corps, mais de l'autre elle paroît entièrement inutile, les combles qui sont derrière n'annonçant pas que cet édifice soit terminé en terrasse : idée qu'on doit se former quand on couronne l'extrémité supérieure d'un édifice par une balustrade, & cette considération auroit dû déterminer à n'y mettre qu'un socle continu de deux pieds de haut, lequel en ayant tenu lieu auroit servi de soutien à l'amortissement qui dans l'exécution paroît poser sur la corniche.

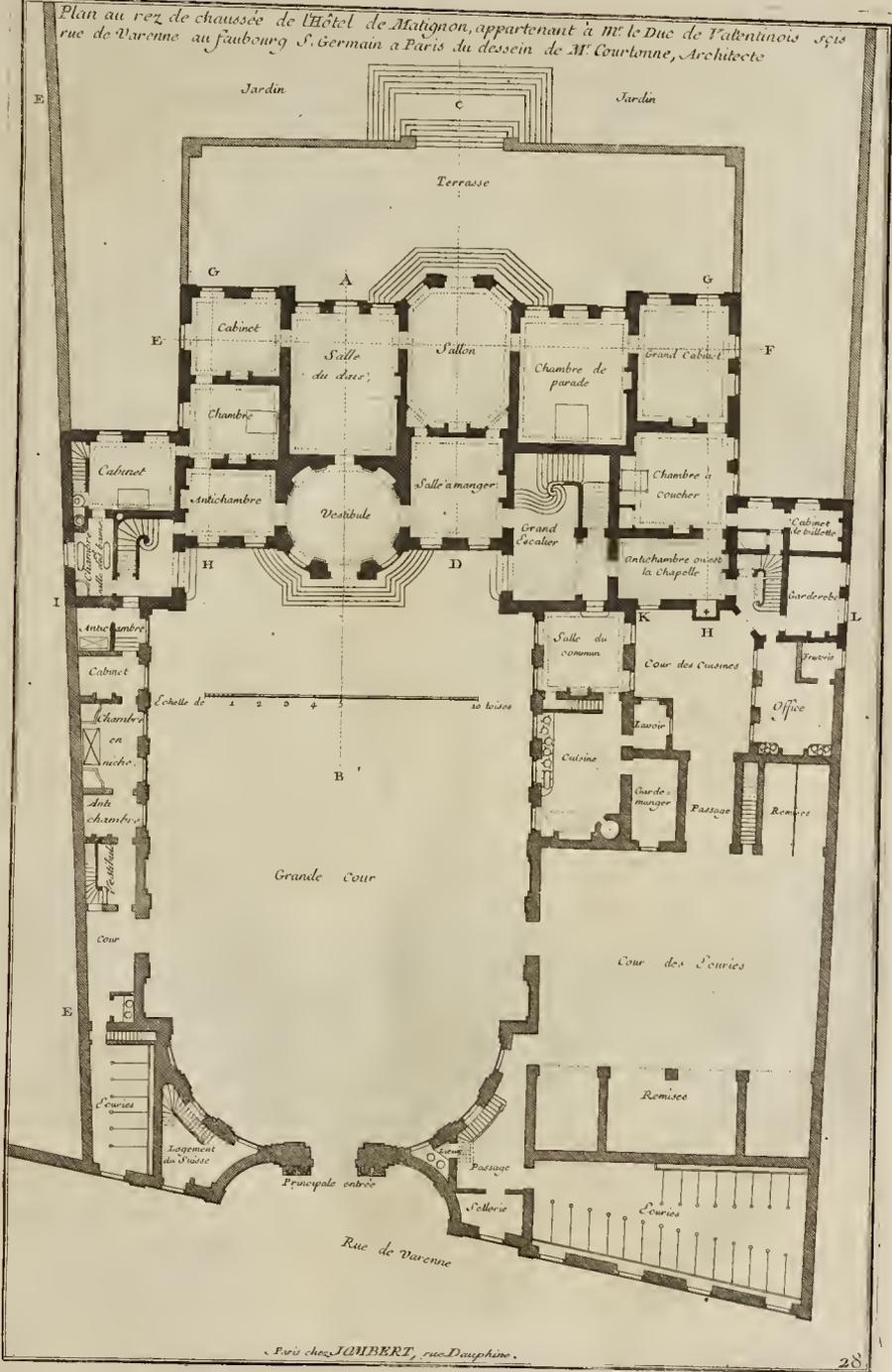
Les croisées de tout ce bâtiment sont trop élégantes, & s'accordent mal avec le peu de richesse de leur bandeau ; la largeur des trumeaux, & la simplicité qui regne dans toute cette ordonnance, sembloient exiger que la proportion des croisées du rez-de-chaussée fut Dorique, & celle du premier étage Ionique ; parce qu'ayant une fois choisi une expression dans les Ordres, on ne devoit jamais s'en écarter dans un bâtiment. Cependant nous n'avons que trop d'occasions de remarquer qu'on néglige souvent dans nos édifices, contre toute idée de vraisemblance, ce rapport que les Maîtres de l'art ont considéré comme indispensable, & sans lequel on ne peut décorer un édifice suivant les loix du bon goût & selon les principes de la convenance.

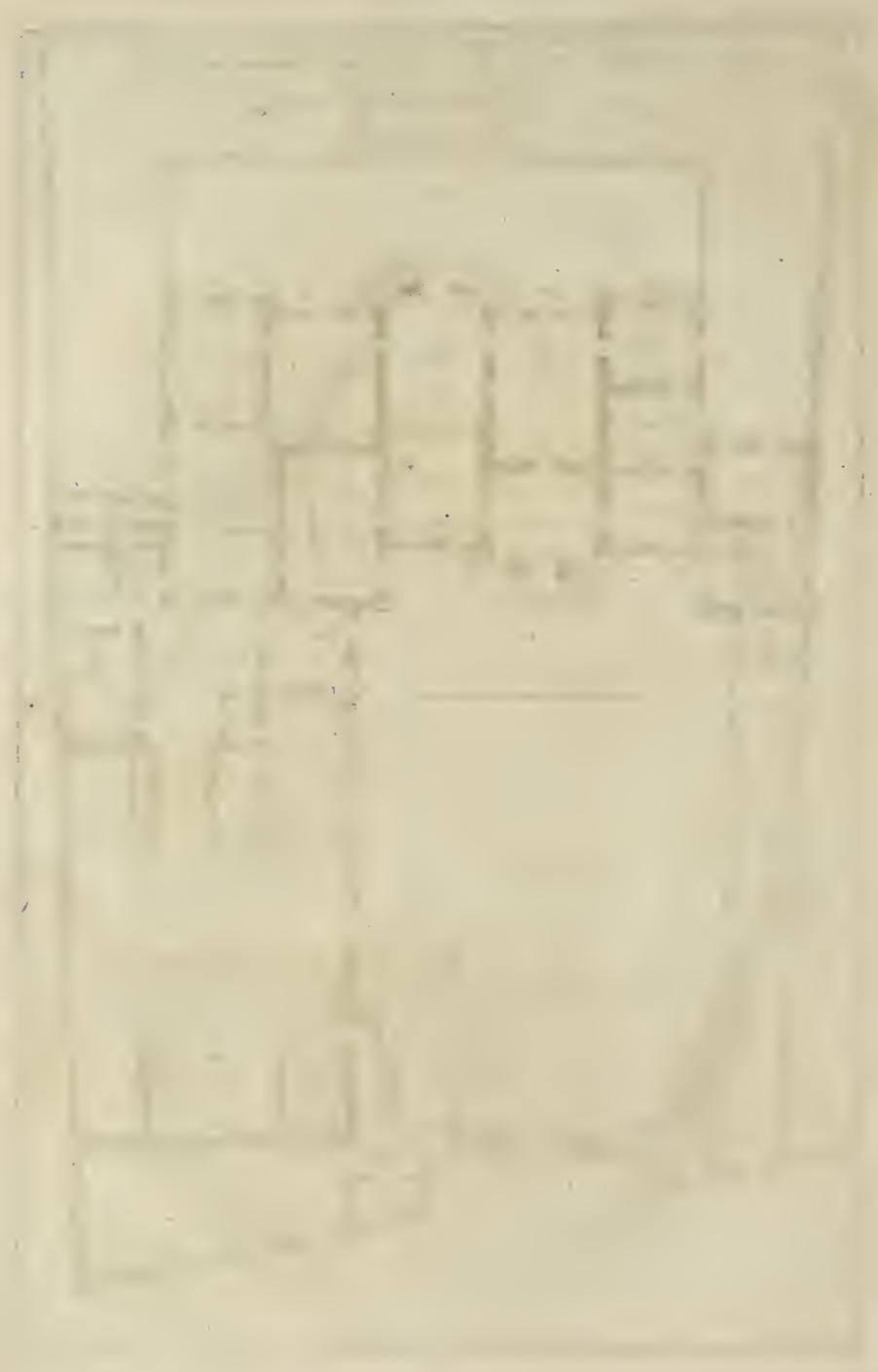
Cette façade est comprise entre la distance IK, (plan du rez-de-chaussée, Planche I.) Les bâtimens à droite continués de K en L (même Planche) n'étant pas d'une même ordonnance, & ne paroissant pas faire partie de cette élévation, de maniere qu'il n'y a que les deux pavillons qu'extrémités de cette façade qui se remarquent du milieu de la cour, lesquels sont flanqués par les ailes en retour qui déterminent la largeur de cette dernière, & dont les coupes sont exprimées dans l'élévation dont nous parlons. Ces pavillons sont composés au premier étage de deux arcades en plein-cointre séparées par un trumeau ; ce qu'il faut éviter comme un abus plus ou moins condamnable, selon que ce trumeau se trouve placé dans une partie du bâtiment plus ou moins intéressante. C'est cette diversité d'applications émanée d'un même précepte qui fait qu'on exige beaucoup d'expérience dans un Architecte, afin qu'il sache éviter selon le besoin une Ordonnance qui pourroit faire un bon effet dans un bâtiment, & dégénérer en licence, ou même devenir une défecuosité dans une autre occasion. Ce défaut d'application est la source de presque toutes les fautes qui se remarquent dans les édifices érigés par quelques Architectes modernes ; elles ne proviennent sans doute que de ce qu'étant trop peu instruits des principes de leur art, ils imitent servilement ce qu'ils ont aperçu dans nos édifices de réputation, sans faire attention que les licences qu'ils y ont remarqué, n'avoient été tolérées par leur Auteur que par une nécessité indispensable, ou pour faire valoir la totalité de leur Ordonnance, au lieu que ceux-ci, imitateurs sans discernement, ont adopté indifféremment ces licences, pour en composer les parties les plus essentielles d'un bâtiment.

Elévation du côté du Jardin. Planche IV.

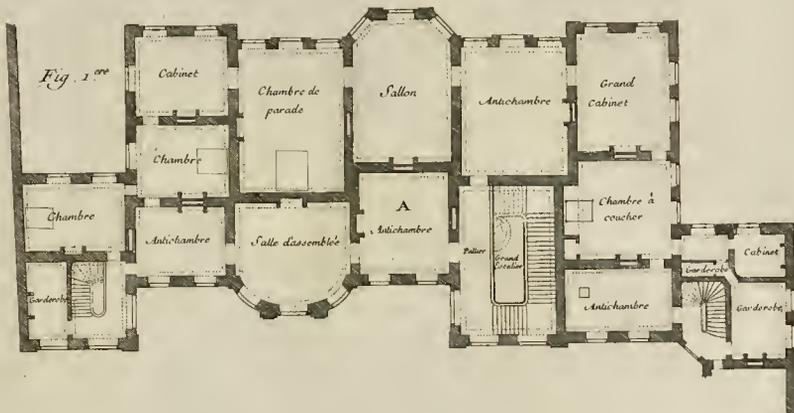
Toute cette façade qui a de longueur 28 toises 3 pieds, ne s'aperçoit du côté du jardin que depuis A jusqu'à B. Cette partie forme un avant-corps considérable sur tout le reste, étant élevée sur une terrasse de neuf pieds & demi de hauteur. Le milieu de cette façade est orné d'un avant-corps à pans coupés, dont les faillies, sur les murs de face, ne marquent pas assez. D'ailleurs la largeur de ces faillies paroît trop maigre pour leur hauteur, étant taillées de refends. Le milieu de cet avant-corps est trop svelte, & le fronton qui le couronne sert encore à le faire paroître d'une plus grande élévation. Ce fronton, dont la corniche horizontale est interrompue, non seulement contribue à donner à cet avant-corps cet air svelte, mais

Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Matignon, appartenant à M. le Duc de Valentinois, sis rue de Varenne au faubourg S. Germain à Paris du dessein de M. Courtonne, Architecte





Plan du premier étage du principal corps de logis de l'hôtel de Matignon

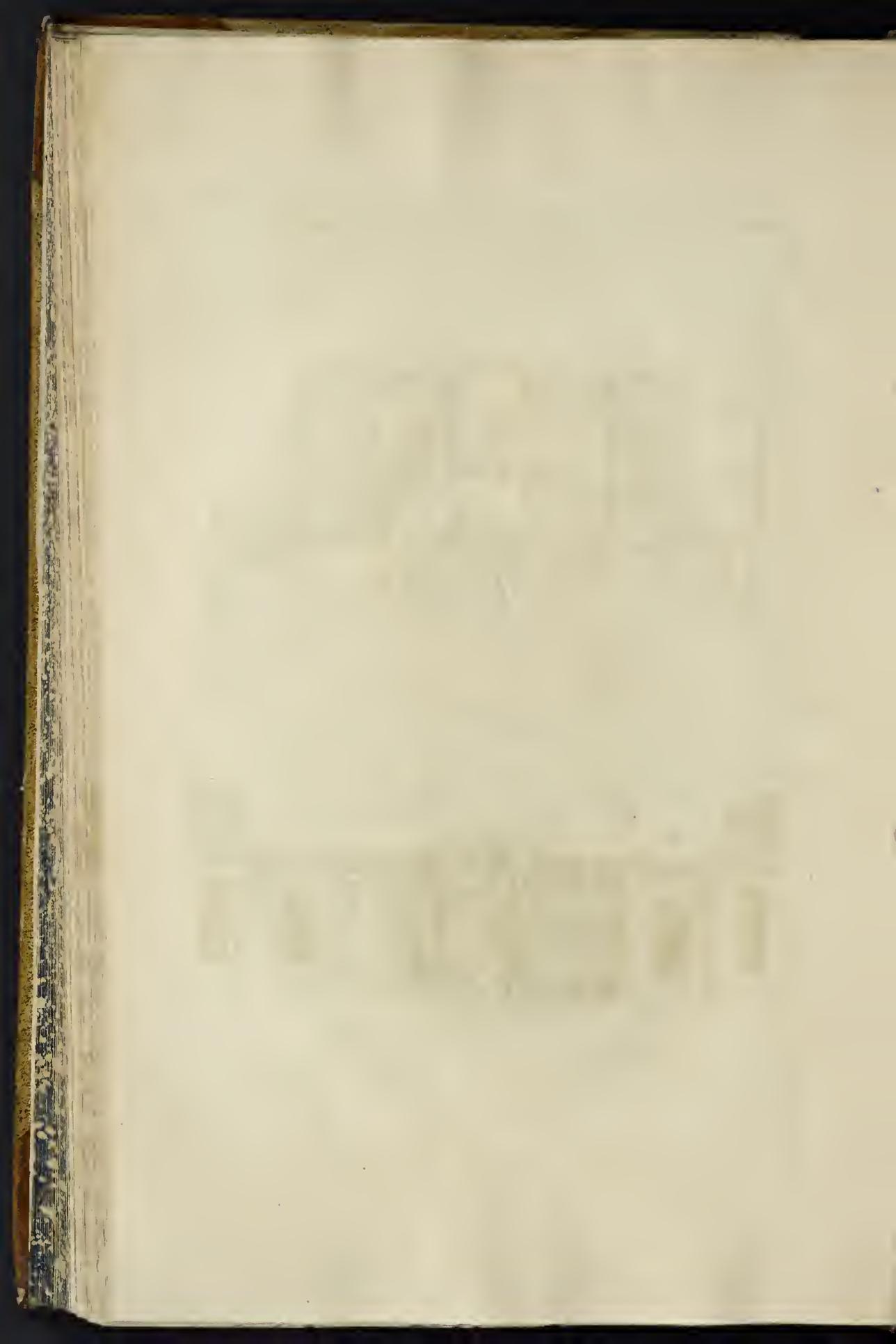


Elevation de la façade de la porte d'entrée de l'hôtel de Matignon du côté de la rue

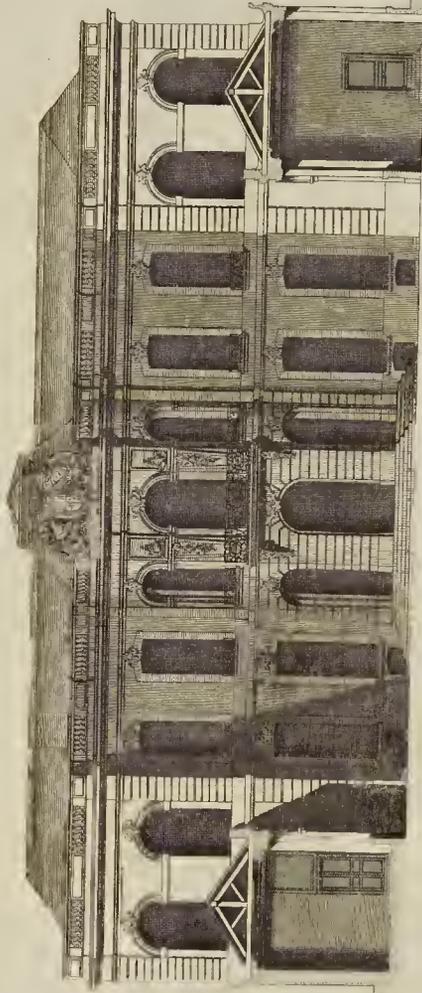
Fig. 2.



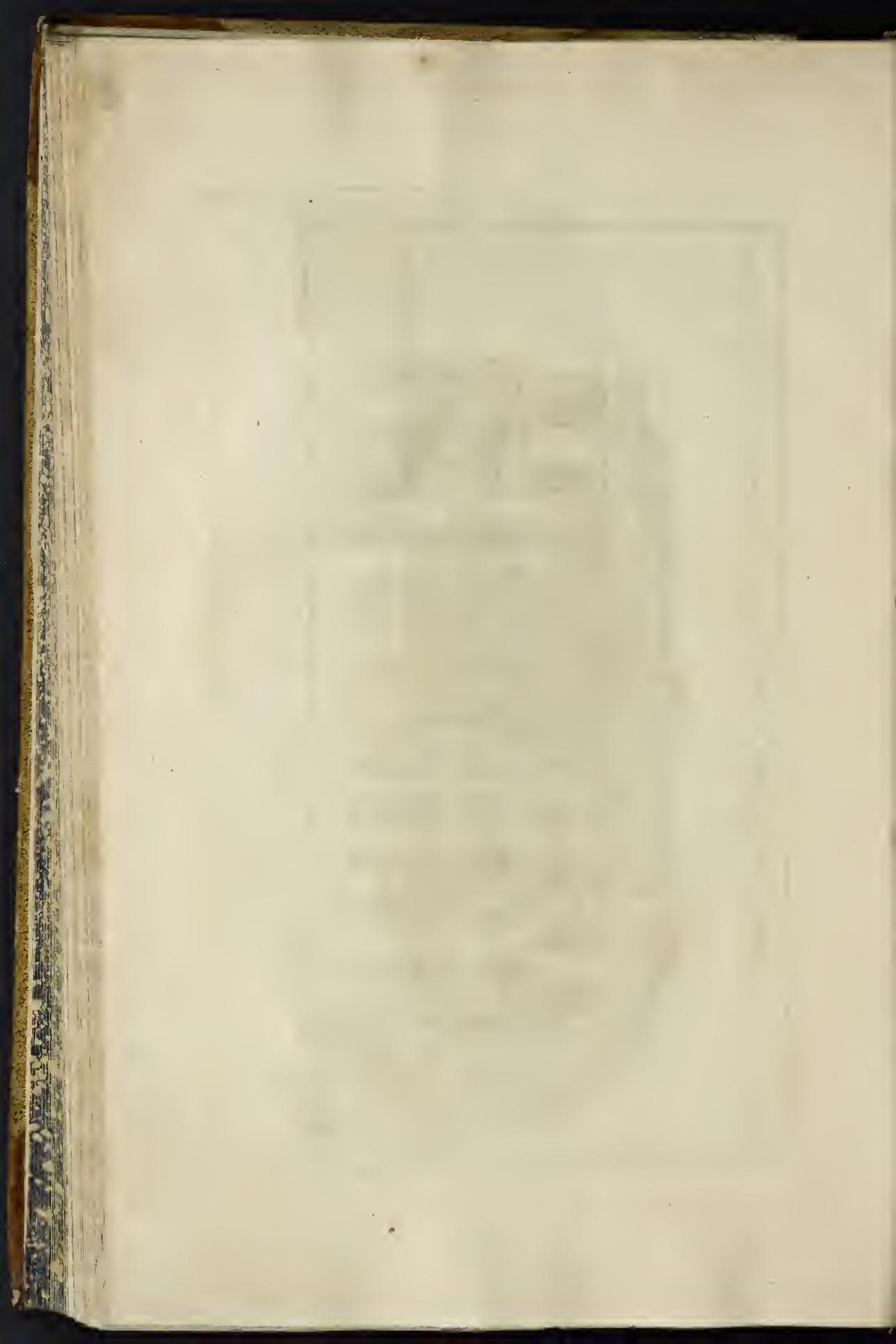
Echelle de 1 2 3 4 5 toises



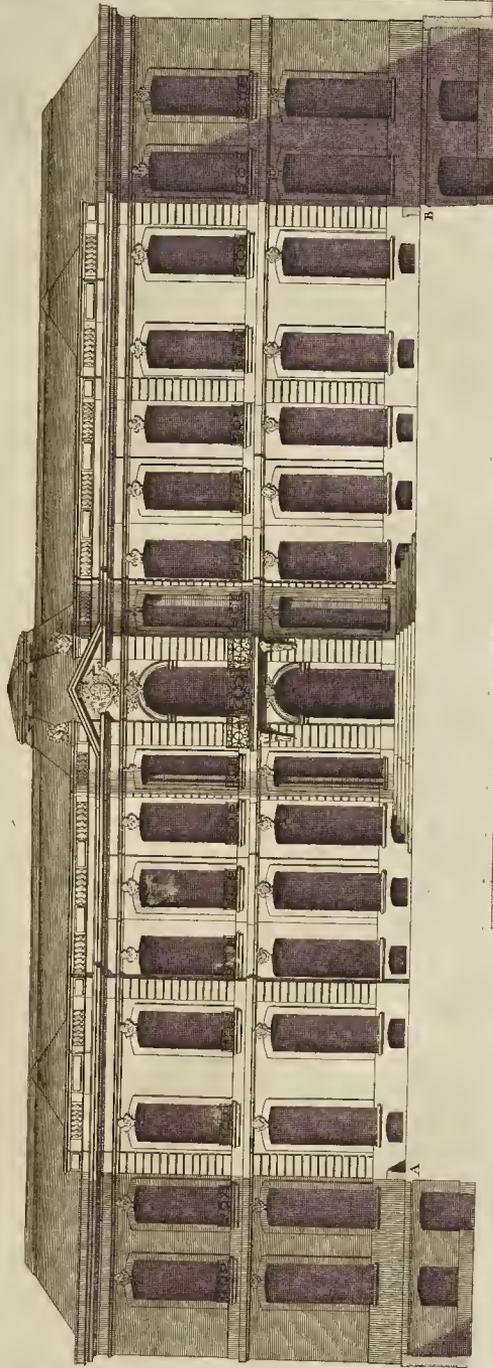
Elevation de l'hôtel de Matignon du côté de la Cour

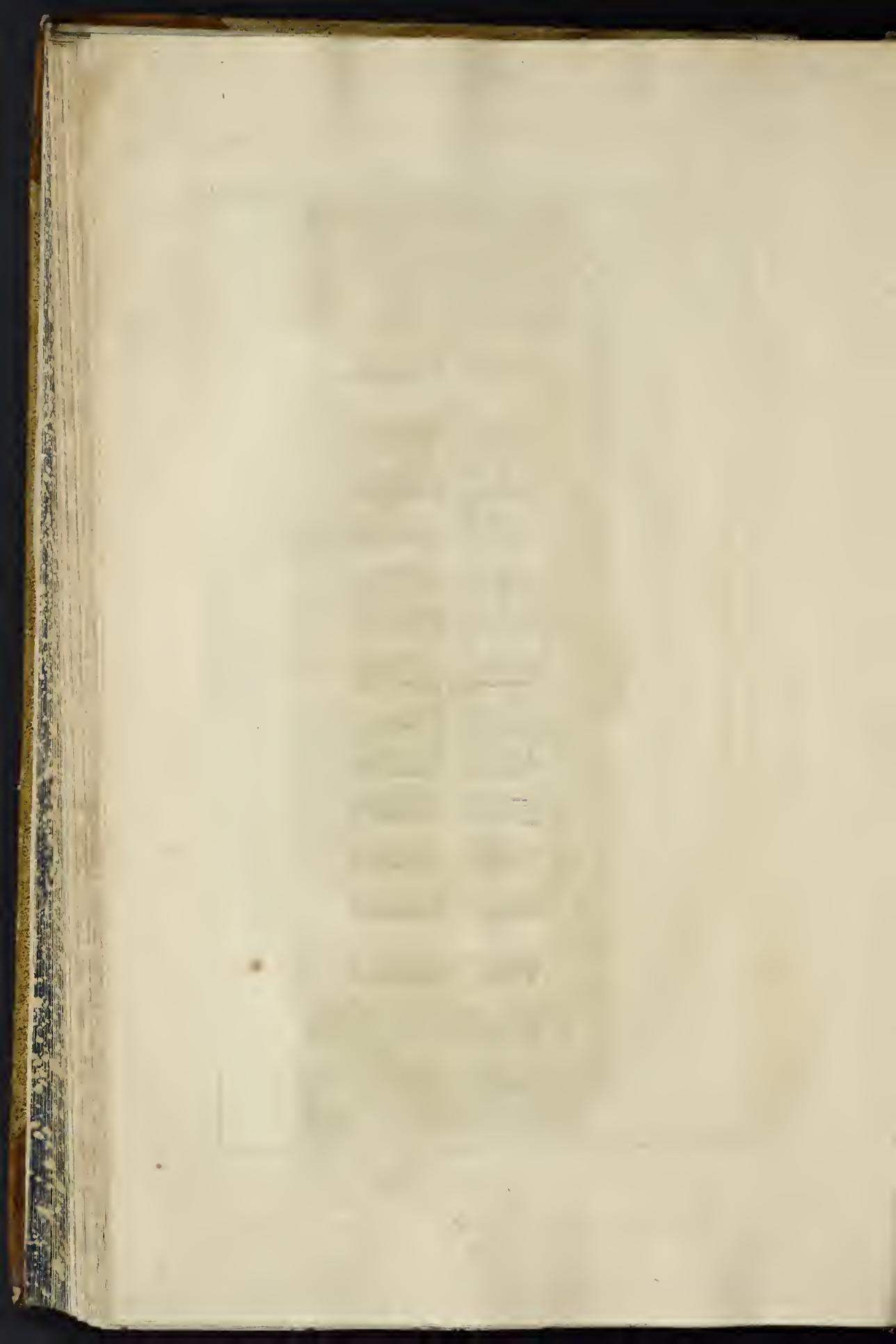


1 2 3 4 5
Echelle de 20 toises

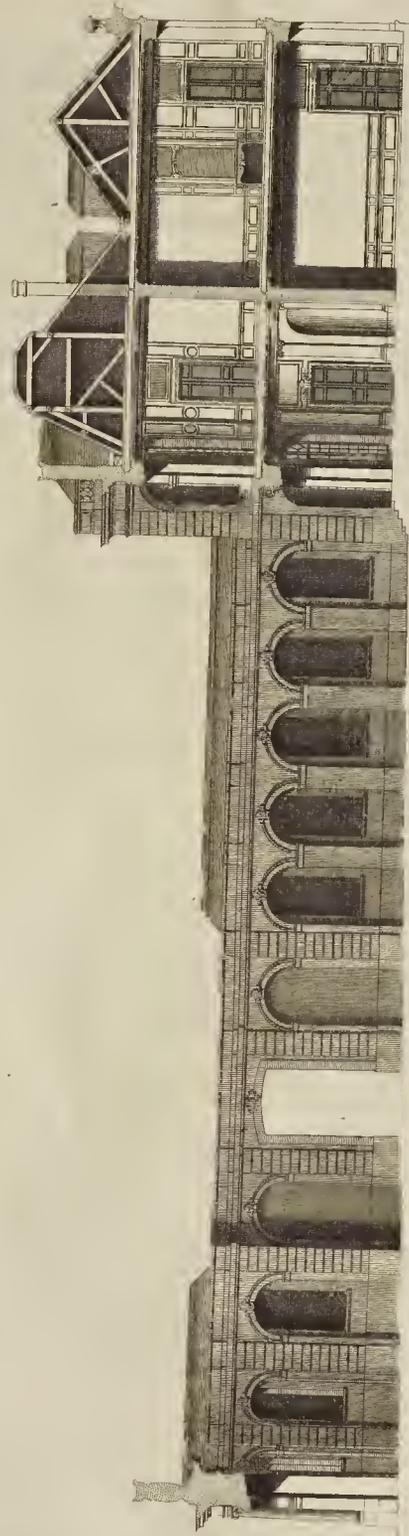


Elevation de la façade de l'hôtel de Matignon du côté du jardin





Coupe et Profil du principal corps de logis, et Elevation de la façade dans des aistes de bâtimens qui environnent la cour de l'Hôtel de Maignan



Echelle de 1 2 3 4 5 Toises



mais aussi doit être regardé comme un des plus grands abus qui se soient glissés dans l'Architecture à cet égard. Cet abus est d'autant plus vicieux que l'on interromp ce que l'Architecture a de plus régulier, pour ne placer que des armoiries dont l'affectation répétée dans toutes les façades d'un bâtiment est aussi condamnable que la modestie est blessée de les voir répéter inconsidérément dans les ornemens de chaque pièce d'un appartement, dans les meubles, &c.

Hôtel de
Maignon.

Les croisées des pans coupés de cet avant-corps devoient être en plein ceintre & non bombées, celles des arriere-corps qui sont sans bandeau, faute de dossierers, sont trop nues en comparaison de celles du milieu de ces mêmes arriere-corps où l'on en a observé avec des ressauts particuliers qui montent de fond. Les trumeaux des pavillons, qui ont de largeur une fois & demi celle de la baie des croisées, sont trop massifs : enfin les corps de refend sont trop étroits pour leur grande élévation. Toutes ces parties qui n'ont aucun rapport ensemble, rendent l'Architecture de toute cette façade médiocre, & prouvent qu'on a donné la préférence à la distribution de ce bâtiment, sans égard pour les loix de la proportion extérieure. Je ne puis trop le répéter, lorsqu'on voudra regarder les principes de l'Architecture comme arbitraires, & sacrifier les dedans au dehors, ou ceux-ci à l'intérieur, soit pour éviter l'étude ou autrement, il ne faut pas s'attendre à rencontrer dans un édifice cette correspondance de formes, de proportion & de convenance, sans laquelle cependant on ne peut atteindre à l'excellence de l'art ; mais au contraire on doit être assuré qu'à la place du beau on verra du médiocre, & que souvent à la place de celui-ci on ne trouvera que des parties défectueuses.

Coupe & profils. Planche V.

Cette Planche offre le développement intérieur du principal corps de logis pris sur la ligne A B. Pl. I. Il faut observer que la voussure en pierre qui termine le plafond du vestibule, & dont nous avons parlé, n'est pas marquée ici, & qu'en général les décorations exprimées dans cette coupe y sont rendues avec trop peu de fidélité. Au reste la magnificence de l'intérieur de cet Hôtel consiste moins dans la beauté des lambris que dans une collection considérable de tableaux & de curiosités de prix, très-digne d'attirer les amateurs & les étrangers qui recherchent en France les trésors de ce genre.

La décoration de l'une des ailes qui regnent sur la longueur de la cour principale se remarque sur cette Planche. Elle est composée d'arcades en plein ceintre, & d'une porte bombée qui donne entrée à la basse-cour. Cette variété selon quelques-uns est préférable à l'uniformité d'une longue suite d'arcades continues dans une grande étendue de bâtiment ; j'estime cependant que le seul motif qui peut porter à cette diversité de formes, doit naître de la nécessité où l'on se trouve de faire ces ouvertures d'un diamètre inégal, lorsqu'une d'elles est destinée à laisser passer des équipages, & que pour éviter de la faire surbaissée, (la hauteur des claveaux & des impostes devant être la même sous une largeur différente), on préfère la forme bombée à celle surbaissée qui est moins agréable. Néanmoins ici l'on peut observer qu'aucunes de ces arcades ne sont réelles, & que d'ailleurs le rez-de-chaussée du principal corps de logis étant orné de croisées & non d'arcades, il paroïsoit naturel de n'en affecter aucunes dans ces ailes, la vraisemblance étant une partie essentielle à observer dans l'ordonnance d'un bâtiment. Deux arcades visiblement nécessaires peuvent autoriser à en feindre dans toute la longueur d'une façade ; mais rien ne doit déterminer, ce me semble, à faire plutôt usage d'une arcade que d'une croisée, quand la nécessité ne paroît pas l'autoriser. L'aile du côté du jardin de l'Hôtel de Bellisle, les écuries de Chantilly, & plusieurs autres bâtimens en France, examinés avec des yeux connoisseurs, peuvent convaincre du mauvais effet de ce défaut de vraisemblance.

C H A P I T R E V I I .

Description de la Maison de M. de Janvry, située rue de Varennes, Faubourg St. Germain.

Maison de
M. de Jan-
vry.

CETTE Maison appartient à M. de Janvry, Secretaire du Roi, & fut bâtie en 1732 sur le terrain de l'Hôpital des Convalescens, par Mr. Cartaud, (a) Architecte de l'Académie, qui en a donné les desseins.

L'Ordre des bâtimens de la rue de Varennes nous donne occasion de parler de celui-ci ; dans toute autre circonstance l'on eut préféré de donner de suite les bâtimens de même genre. Peut-être aussi cette diversité d'édifices produira-t-elle une sorte d'agrément dans ce Recueil qui fera plaisir au Lecteur ; d'ailleurs la maison dont nous allons parler, quoique simple, est distribuée & décorée d'une manière satisfaisante, & le nom seul de l'Architecte en fait l'éloge.

Plan du rez-de-chauffée. Planche premiere.

Cette Maison est distribuée en un corps de logis double, de 15 toises de face dans œuvre, situé entre cour & jardin, & composé d'un bel étage au rez-de-chauffée & d'un étage Attique au-dessus. La cour a 8 toises de largeur sur 12 toises 4 pieds de profondeur, dans les deux côtés de cette cour sont distribuées des ailes à un seul étage avec des entresoles au-dessus : dans ces ailes au rez-de-chauffée sont pratiquées les écuries, les remises, les cuisines, &c, dont les pieces dans un lieu si ferré sont bien ménagées & pourvues des commodités nécessaires pour le service des domestiques.

L'entrée du principal corps de logis étant située à gauche dans l'un des pavillons du côté de la cour, donne lieu à une belle salle à manger placée dans le milieu du bâtiment, ce qui n'auroit pû se pratiquer, si l'on avoit voulu y mettre le vestibule & placer l'escalier à sa droite, comme on le remarque dans la plupart de nos bâtimens où le terrain plus vaste permet d'en user ainsi, mais cela ne se pouvoit ici sans perdre une grande partie du terrain qui se trouve employé avec beaucoup d'art. D'ailleurs comme au-dessus de ce rez-de-chauffée il n'y a qu'un étage Attique, il n'étoit pas besoin d'un grand escalier, à la place duquel on en a préféré deux petits qui dégagent avec beaucoup plus de commodité les appartemens supérieurs.

La salle à manger donne entrée au Salon qui tient lieu de salle de compagnie, mais son issue principale est par la seconde antichambre. A côté de ce salon à droite est une chambre à coucher suivie d'un cabinet qui donne entrée à un ferre-papier voûté & fermé avec sûreté. Derrière la chambre à coucher sont pratiquées des garderobes qui tirent leur jour par une petite cour semblable à celle qui a été ménagée à la gauche de cette maison. Plusieurs Architectes blâment l'usage de ces petites cours prises dans la cage d'un bâtiment ; en effet lorsque ces derniers sont élevés à une certaine hauteur, ces cours produisent une humidité considérable à toutes les pieces qui les environnent ; mais lorsque l'édifice a peu de hauteur, tel que celui dont nous parlons, dont les murs n'ont que 34 pieds d'élevation & où les cours ont 15 pieds de diamètre, elles peuvent se mettre en pratique. Au reste l'incommodité d'être obligé d'éclairer les garderobes par des

(a) M. Cartaud est un de nos plus célèbres Architectes ; il est de la premiere classe de l'Académie ; sa capacité & sa probité lui ont attiré la confiance de M. le Duc d'Orléans, dont il est l'Architecte.

C'est sur les desseins de cet habile homme qu'ont été

bâties la maison de M. Crozat le jeune à Paris & sa maison de plaisance à Montmorency, le Château de Bourneville, le portail des Petits Peres, celui des Barnabites, &c.

faux jours jette souvent dans l'irrésolution ou de préférer ces garderobes ainsi éclairées, ou de faire usage de petites cours, de manière que pour prendre son parti à cet égard il faut consulter la convenance, en observant néanmoins lorsqu'on préfère les cours, de les éloigner toujours le plus qu'il est possible des appartemens destinés à l'habitation journaliere.

On sort du salon sur une terrasse découverte qui a trente pieds de largeur sur toute la longueur du bâtiment, au milieu de laquelle est un perron en pierre & dont les côtés sont soutenus par des taluds de gazon. Ce perron descend dans un jardin d'une grandeur proportionnée au bâtiment dont la décoration & la simétrie sont fort agréables.

Plan du premier étage. Planche II.

Nous avons dit que cet étage étoit en Attique, pour cette raison les piéces ont un bien moindre diamètre, étant d'ailleurs destinées à des appartemens de commodité qui ont des communications différentes par les deux escaliers & par un corridor. Comme c'est une maison particulière & qu'elle est occupée par un seul propriétaire, le principal corps de logis du côté du jardin ne monte de fond que dans la longueur de sept croisées de face. Les deux cabinets des extrémités dans le rez-de-chaussée n'occupant que la hauteur d'un étage, ainsi qu'on peut le remarquer sur la Planche IV, aux ailes de la cour on voit seulement l'espace qu'occupent les greniers au-dessous desquels sont placés les logemens des domestiques en entresoles, comme il se voit dans la coupe sur la Planche III. Toutes ces commodités montrent assez que cet édifice, quoique renfermé dans un petit espace, est pourvu de toutes les piéces nécessaires à un plus grand bâtiment, étant composé au rez-de-chaussée d'une assez grande cour, d'une petite cour à fumier, d'une écurie pour dix chevaux, de quatre remises, d'un logement pour le Portier, d'une grande cuisine, d'un commun, d'un lavoir, d'un garde-manger, aussi bien que de logemens assez considérables pour les domestiques, de greniers vastes, &c, de deux escaliers, d'un appartement de société au rez-de-chaussée avec un appartement à coucher muni de toutes ses garderobes, & enfin de trois appartemens de commodité au premier étage. Au reste cette distribution prouve qu'avec de l'expérience & du sçavoir un Architecte peut mettre en usage la place la plus ingrate & tirer parti d'un lieu serré plutôt qu'un autre qui dans un terrain assez considérable perd le plus grand espace en porches, vestibules, antichambres, &c, de sorte qu'à peine remarque-t-on dans son bâtiment une ou deux belles piéces principales, qui même le plus souvent n'ont ni garderobes ni dégagemens pour en faciliter le service.

Élévation du côté de la cour. Planche III.

L'ordonnance de ce bâtiment en général est d'une proportion très-convenable à sa simplicité, on y remarque visiblement un heureux rapport entre les hauteurs & les largeurs des masses principales; il est vrai que les parties semblent être un peu plus négligées, c'est-à-dire, que la proportion des croisées est un peu trop svelte, eût égard à l'expression de l'Architecture qui annonce un caractère Dorique. D'ailleurs la plupart des trumeaux paroissent trop foibles par rapport au vuide des croisées, celle en plein cintre que l'on voit au milieu de cette façade ne réussit pas à côté des autres qui sont bombées, & même elle nuit à la simétrie de la salle à manger, étant toujours plus ou moins condamnable que l'extrémité supérieure de trois croisées soit dissemblable dans l'intérieur d'une piéce. Sans doute l'Architecte a eu pour objet, en faisant cette seule croisée ceintrée du côté de la cour, de la

Maison de
M. de Jan-
vry.

rendre simétrique dans les dedans avec celle du côté du jardin qui enfile le bâtiment par la porte du mur de refend de la salle à manger. Il ne suffit cependant pas d'observer la simétrie des dedans, il faut que les dehors soient réguliers, & il ne paroît pas qu'on dût hésiter alors de faire du côté de la cour les trois croisées de l'avant-corps en plein ceintre, & de préférer les archivoltés & les impostes aux bandeaux, parce que premièrement l'imposte auroit divisé la hauteur du piédroit; secondement les bandeaux supprimés auroient moins subdivisé ces mêmes trumeaux; ressource nécessaire à mettre en pratique lorsqu'on ne peut parvenir à faire les pleins en rapport avec les vuides.

Sur tout le principal corps de logis regne un comble à la Françoisé sans chéneau sur l'entablement, à l'exception de l'avant-corps qui est couronné par un socle de pierre enrichi de vases. Ce socle auroit dû non seulement continuer tout au pourtour de l'édifice, pour empêcher l'eau de la couverture de tomber au pied du bâtiment; mais il étoit indispensable d'observer la même chose dans les pavillons qui font retour & qui donnent entrée au rez-de-chaussée dans les deux escaliers dont nous avons parlé, Planche I, parce que les carroûtes ne pouvant conduire les Maîtres que jusqu'au pied des perrons qui se trouvent à découvert, & l'égoût du comble tombant sur leur pallier, cela rend l'issue des appartemens très-incommode. Il semble qu'on fasse peu de cas en France de cette observation, ce défaut se rencontrant à Paris jusques dans les maisons de quelque importance, quoique presque tous les Architectes & les Propriétaires sentent la nécessité d'éviter ce désagrément; voyez ce que nous avons dit à ce sujet en parlant de la maison de Mr. de Moras, Chapitre II.

Aux deux extrémités de cette élévation on voit la coupe des ailes qui forment la largeur de la cour, & dans lesquelles sont placées les remises, &c; au-dessus de ces remises sont les entresoles avec des greniers pratiqués en mansarde, pour leur donner plus de hauteur, & pour procurer par-là plus d'espace pour les choses qu'ils doivent contenir.

Élévation du côté du Jardin. Planche IV.

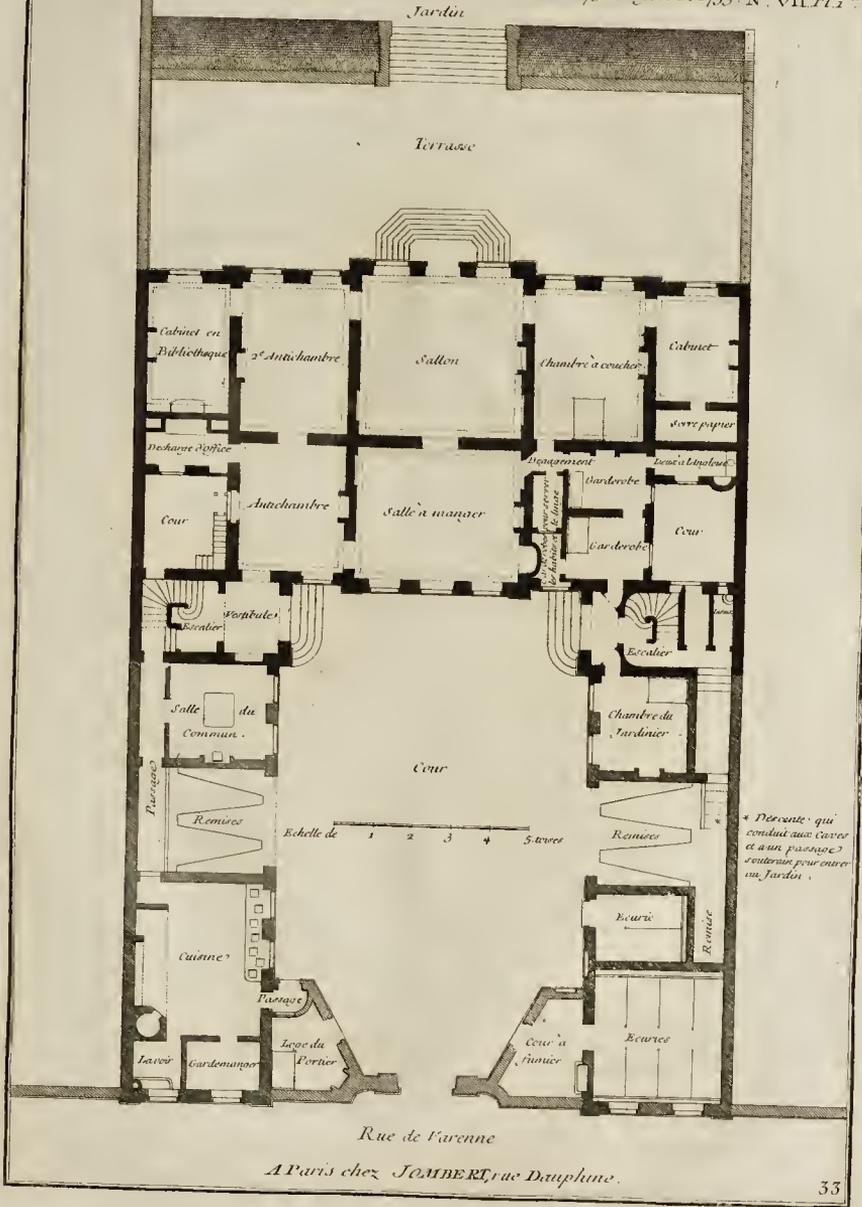
L'ordonnance de cette élévation est très-agréable malgré sa simplicité, & fait assez connoître qu'il n'y a point de bâtiment dont on ne puisse tirer parti lorsqu'on sçait mettre en usage les proportions de l'Architecture & conserver une expression uniforme dans sa décoration qui soit relative à l'ordonnance dont on a fait choix suivant le caractère du bâtiment.

L'avant-corps du milieu est composé de 3 arcades, & les arriere-corps chacun de deux croisées, qui toutes ensemble se trouvent surmontées d'un Attique, au lieu que les deux arcades qui terminent la largeur du bâtiment n'ont de hauteur que le rez-de-chaussée; ce qui donne à toute cette façade une masse pyramidale, tant par les corps de maçonnerie que par la forme du comble, qui réussit très-bien, & donne au bâtiment un air d'élégance préférable à une plus grande richesse.

Les trois arcades de l'avant-corps du milieu sont entourées de bandeaux, à la place desquels il semble que des archivoltés & des impostes auroient dû être employées, premièrement parce que les bandeaux ou les chambranles sont plus du ressort des croisées que des arcades; en second lieu, parce que (ainsi que nous l'avons remarqué en parlant de l'élévation du côté de la cour) les trumeaux déjà étroits & qui se trouvent divisés par les montants des bandeaux, auroient paru plus larges revêtus d'impostes, qui auroient empêché la continuité du bandeau. Les arcades des extrémités de cette façade sont dans le même cas, mais comme elles ont des piédroits d'une largeur convenable, ce genre de décoration paroît plus arbitraire.

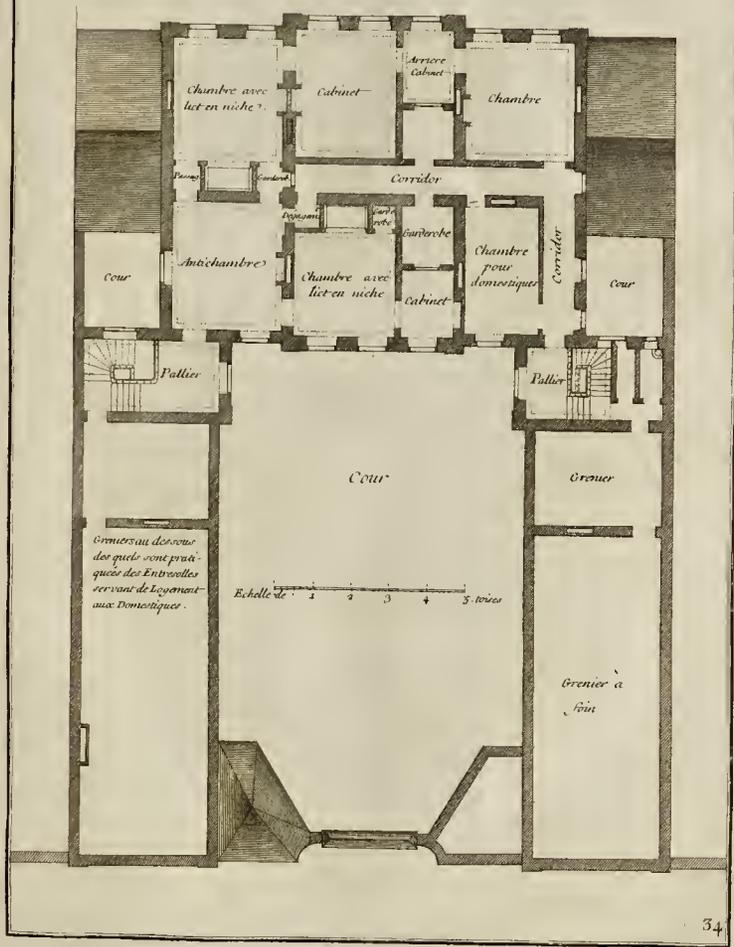
Plan au
appartement
seins de M^r

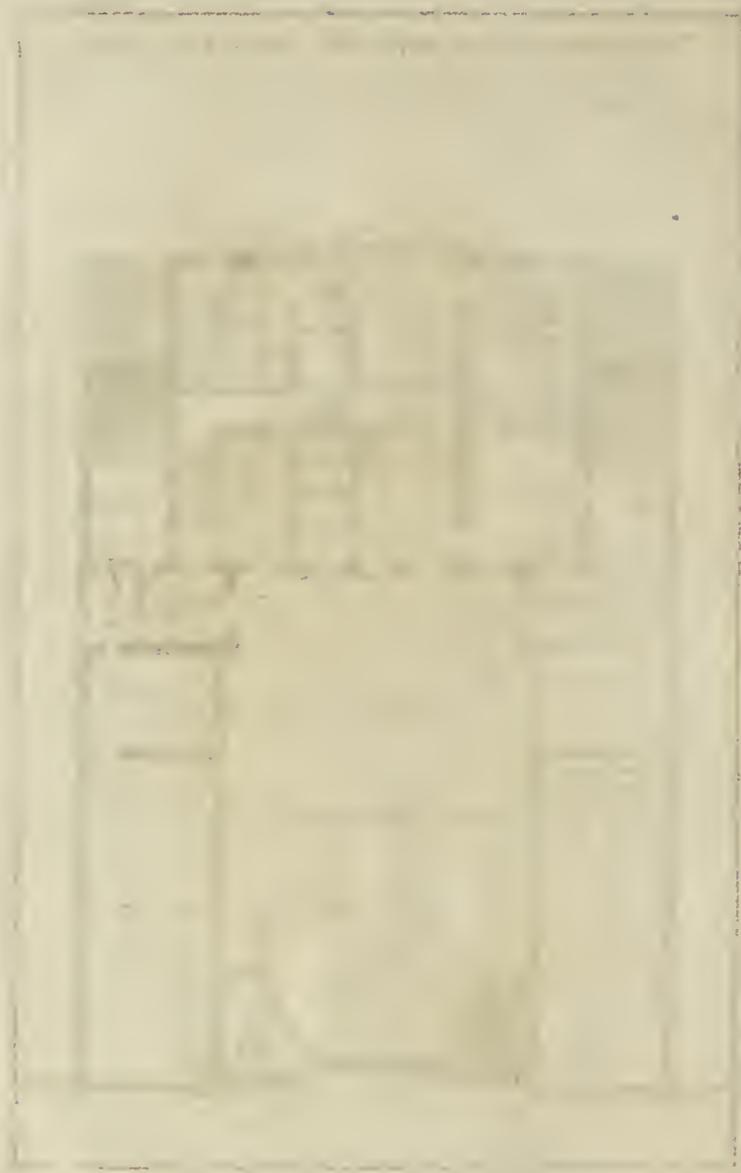
rez de chaussée d'une Maison seise rue de l'Arrenne au Faubourg S. Germain
à M^r de Juvry qui l'a fait bâtir sur le terrain de l'Hopital des Convalscens et sur les des-
Cartaud Architecte du Roy. et allée à été commencée en 1732. et fini en 1733. N.º VII. Pl. 1^{re}



The image shows a page from an old book with a large, faint rectangular diagram or table centered on it. The diagram consists of a grid of lines forming several columns and rows. The lines are very light and the content within the grid is illegible. The page is aged and shows some wear, particularly along the left edge where the binding is visible.

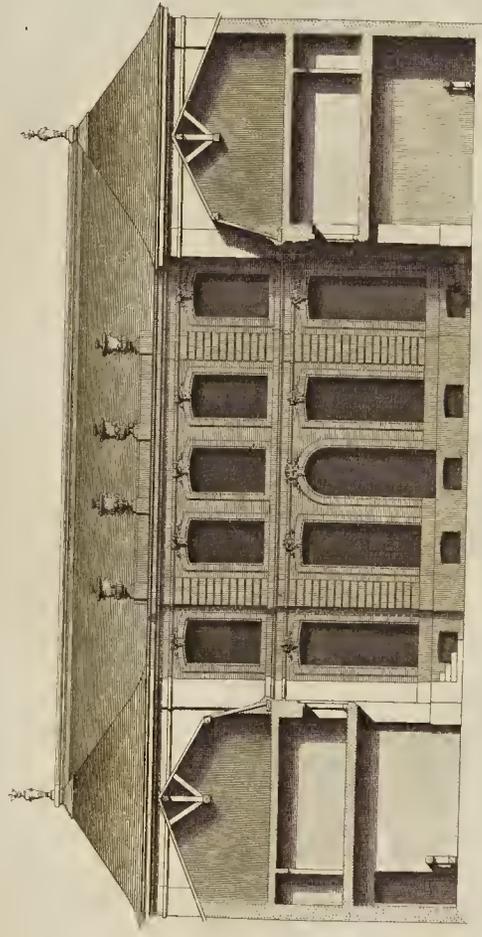
Plan du premier étage en attique de la Maison de M. de Janvry.

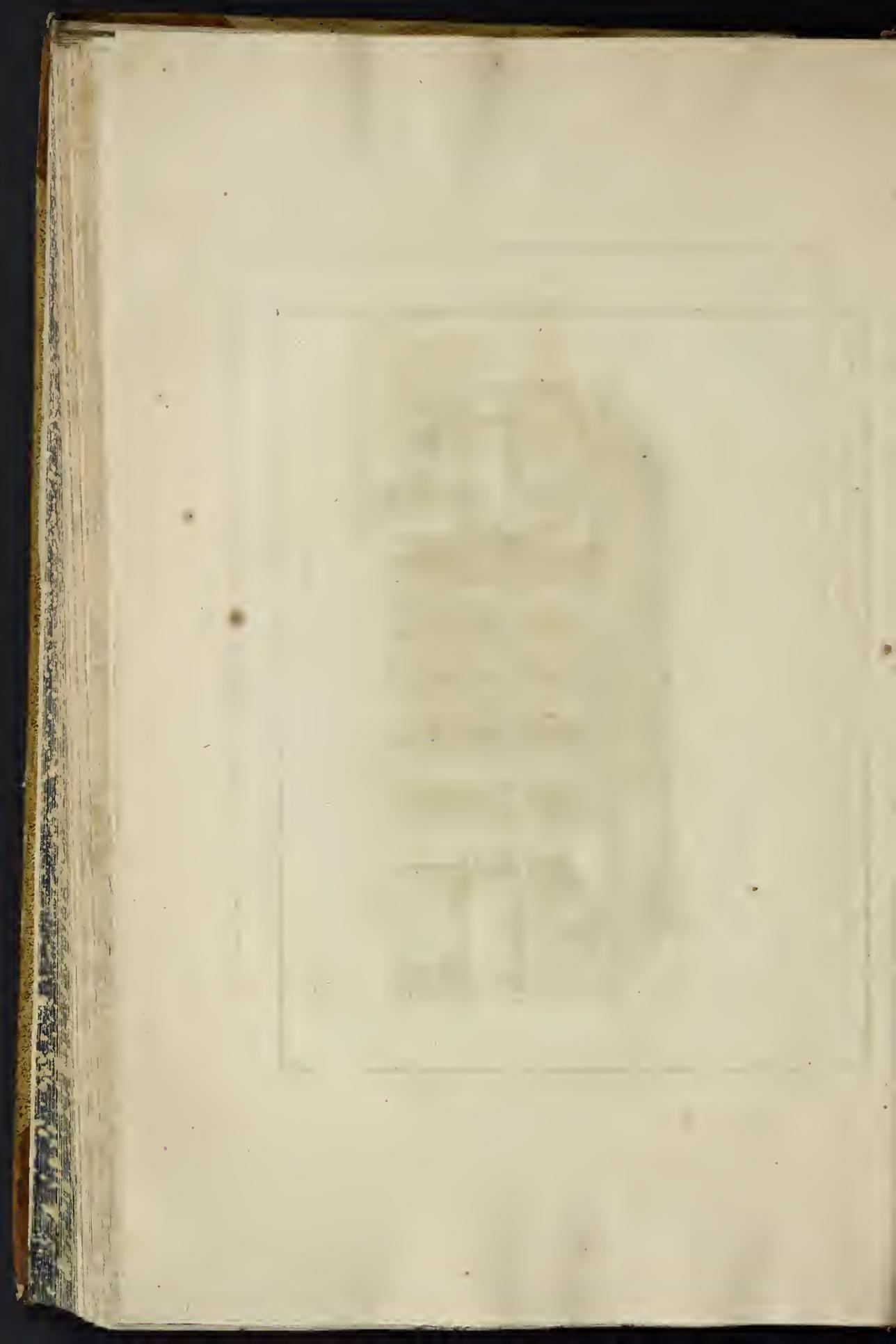




Elevation de la façade du côté de la cour de la maison de M^{le} de Janvry

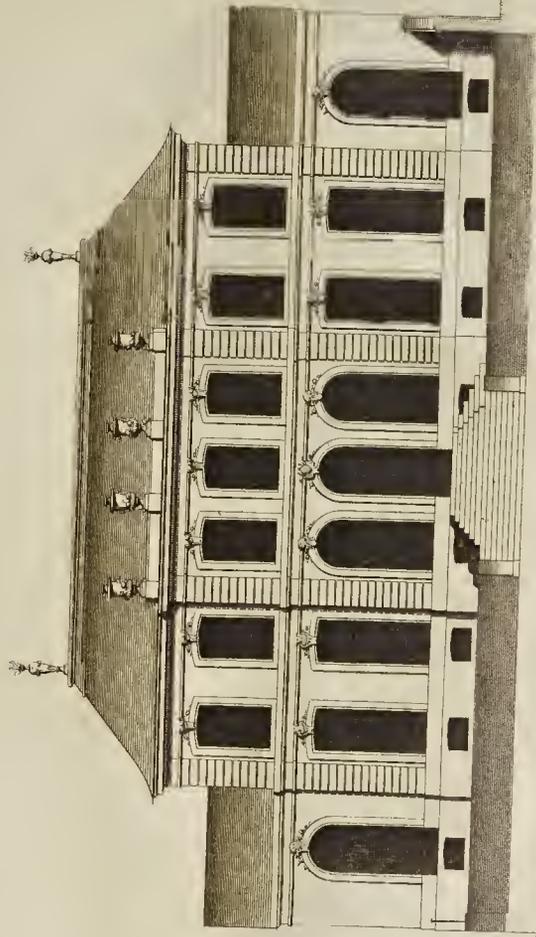
N^o VII. Pl. 3.

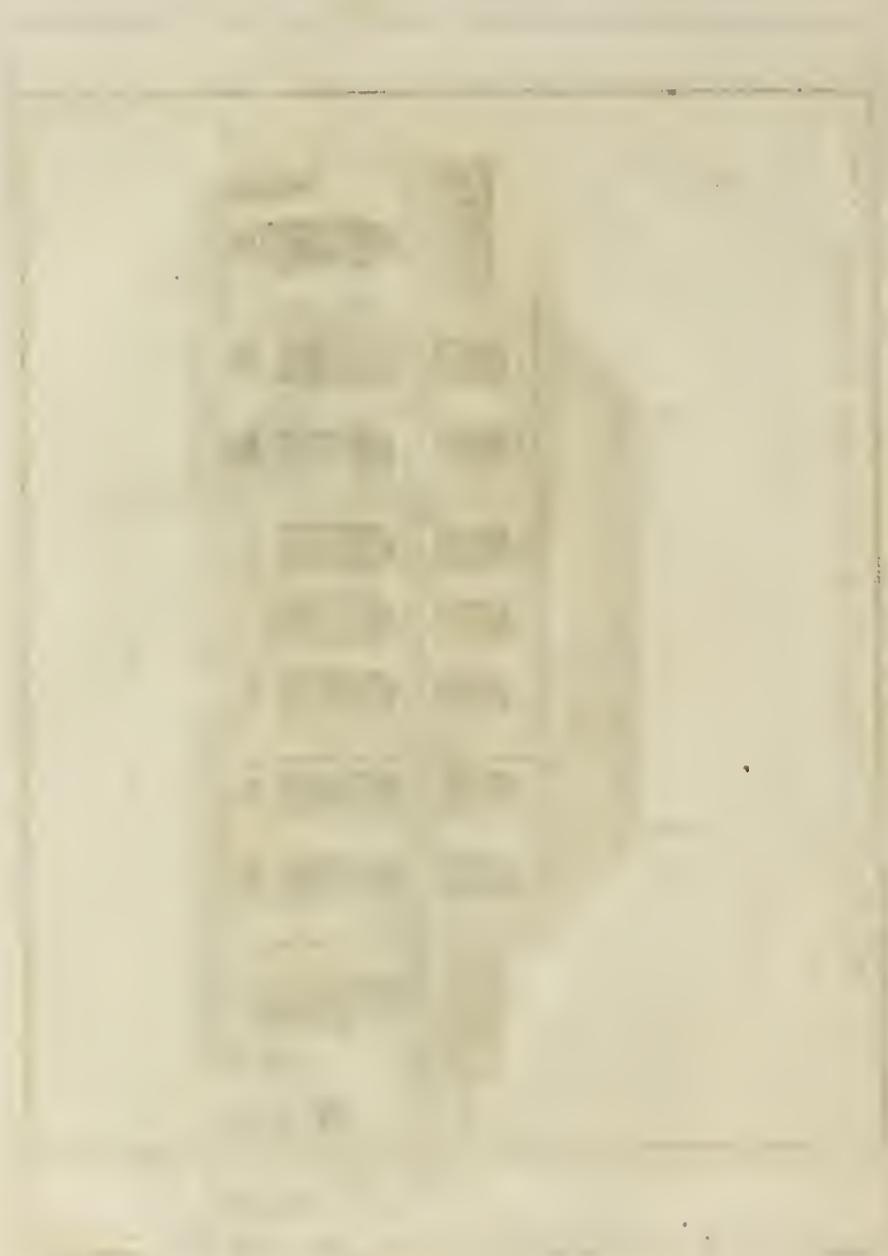




Elevation de la façade de la Maison de M. de Lurvy du côté du Jardin.

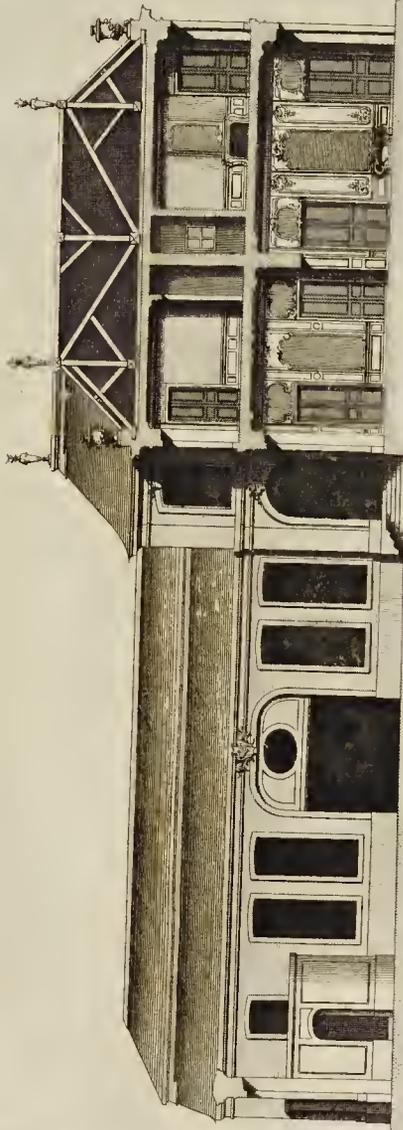
N° VII Pl. 4.





Coupe et Profil sur la longueur du Bâtimet de la Mairie de St. Jovery

N° VII Pl. 5.





Coupe & profil pris sur la profondeur du bâtiment. Planche V.

Cette coupe fait voir l'intérieur des appartemens, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, du principal corps de logis de ce bâtiment, le retour d'un des pavillons qui donnent entrée aux appartemens du rez-de-chaussée & à l'escalier qui monte au premier étage, l'élevation de l'aile des cuisines, & le profil de la porte cochere. Au milieu de cette aile de bâtiment est une grande arcade dont la partie supérieure est feinte, & renferme des entrefoles; le dessous sert de remise pour deux carrosses. L'espace qu'occupent ces deux voitures a contraint de donner à cette arcade une largeur considérable, & pour cette raison elle ne peut avoir aucune proportion avec sa hauteur; circonstance gênante quand il s'agit d'accorder la nécessité avec les regles de l'Architecture, & sur laquelle on prend son parti lorsqu'il n'est question que d'une maison particuliere. Cependant dans toute autre occasion de pareilles licences ne seroient pas tolérables, & c'est pour les éviter que l'on place les remises & les autres lieux soumis à l'usage, dans des basse-cours qui ne font pas partie de l'ordonnance générale du bâtiment, au lieu que dans un terrain où les limites sont bornées il en faut rendre toutes les parties apparentes; ce qui devient une raison de plus pour tâcher de concilier le nécessaire, le commode, & les loix de la proportion. Pour cet effet on feint des arcades tout au tour de la cour, dans quelques-unes desquelles on place des remises & dans les autres des croisées pour éclairer l'intérieur des pieces destinées aux différens usages des domestiques & du service de la maison. Ces arcades auroient produit ici une parfaite uniformité, & auroient empêché que dans le pourtour du rez-de-chaussée de cette cour l'on n'eut apperçu sous une même plinte trois différentes proportions d'arcades & d'une largeur dissemblable, qui dans tout autre bâtiment qu'une maison particuliere, ne seroient pas recevables.

Il est vrai que relativement à l'importance de son bâtiment un Architecte peut sortir plus ou moins des regles de son art lorsque par ce moyen il trouve de l'économie & de la commodité, qui sont préférables dans la construction d'une maison particuliere à une sévérité qui n'appartient qu'à un grand édifice, & que ces écarts bien souvent font honneur à son expérience. Mais ces licences ne doivent partir que d'un homme consommé dans sa profession; d'autres moins versés dans l'art, ou prendroient ces exemples pour des autorités, ou pour satisfaire à l'ordonnance de leur décoration, traiteroient une maison Bourgeoise comme un Hôtel, celui-ci comme un Palais, & ce dernier comme une maison Royale, &c. Mr. Cartaud est trop éclairé pour n'avoir pas senti ces licences. Ce que nous avons de lui nous confirme assez sa capacité, & si je les ai remarquées ici c'est pour faire comprendre à ceux qui se vouent à l'Architecture, que selon la diversité des occasions, il faut sçavoir se plier à la nécessité, pourvu néanmoins lorsque ces sujertions apportent quelque irrégularité aux principes de la bonne Architecture, qu'elles soient visibles & apparentes, & servent en quelque sorte de témoins irréprochables qu'on n'a pu tirer meilleur parti de la distribution, de la décoration, & de la construction.

Maison de
M. de Jan-
vry.

C H A P I T R E V I I I .

*Description de la Fontaine de la rue de Grenelle , près la rue du Bacq ,
Fauxbourg St. Germain.*

Fontaine
de la rue de
Grenelle.

La première pierre de cet édifice fut posée sur la fin de l'année 1739 sous la Prévôté de Mr. Turgot Prévôt des Marchands, dont la mémoire sera toujours chère aux citoyens de cette Capitale par le nombre, la grandeur & l'utilité des ouvrages dont il l'a embellie. Ce Magistrat, & Messieurs du Bureau de la Ville choisirent pour l'exécution & la conduite de ce monument Mr. Bouchardon (a) Sculpteur du Roi, qui en donna les desseins, fit un modele, & se chargea d'exécuter de sa main les statues, les bas-reliefs & les ornemens; ce qu'il a fait avec un succès & un applaudissement universel. On auroit bien désiré pouvoir donner en particulier & d'une grandeur convenable ces chef-d'œuvres de l'art; mais indépendamment de ce qu'il auroit fallu que ce fut ce habile homme qui en eut fait lui même les desseins, peu de Graveurs, à l'exception de l'illustre M. Cochin, (trop occupé par les ouvrages du Roi) se seroient trouvés en état de rendre la touche, la finesse, & les graces séduisantes de ces merveilles de notre siècle: nous nous contenterons d'en donner à part la description, ensuite sur deux Planches une élévation vûe de face, une latérale, une coupe, & les plans.

Élévation géométrale de la Fontaine de la rue de Grenelle. Planche I.

Cette Planche, qui a été gravée d'après le dessin de M. Bouchardon, présente la décoration développée de la Fontaine de la rue de Grenelle; sur la Pl. II, Fig. I, on a exprimé une partie du plan du soubassement, & la Figure II offre celui pris à la hauteur du fût intérieur de l'Ordre Ionique: ces deux plans annoncent la tour creusée que forme cette façade, qui n'est indiquée dans l'élévation dont nous parlons, que par les ombres. Mr. Bouchardon ayant préféré de développer toute cette portion circulaire dans ce dessin, afin qu'on pût appercevoir la proportion de chacune de ses parties, dont autrement la plupart ne se seroient vûes qu'en raccourci. Les plus grands Maîtres se sont toujours servis d'un pareil moyen lorsqu'il a été question de présenter aux yeux des hommes intelligens l'ensemble & les détails d'un ouvrage d'une très-grande importance.

Cette tour creusée a deux objets également intéressans. Premièrement, la rue en cet endroit étant peu large (b), ce renfoncement rend l'accès de ce monument plus facile; en formant une place au-devant; secondement, par ce moyen cette forme circulaire donne du mouvement à son ordonnance, en étend la surface, & fait valoir la partie droite de l'avant-corps qui occupe le milieu de cet édifice, de

(a) Le sieur Edme Bouchardon est né à Chaumont en Bassigny, & mérite à bon droit d'être mis en parallèle avec les plus célèbres Sculpteurs qui ont vécu sous le regne de Louis XIV. Sa haute capacité lui a attiré la confiance des plus grands personnages de l'Europe, particulièrement celle de S. M. Louis XV, pour lequel cet excellent Artiste a fait des ouvrages du premier mérite; il travaille actuellement à un modèle de la statue équestre de ce Monarque, & l'on ne sauroit douter que la composition de ce monument lorsqu'il sera exécuté, ne soit un chef-d'œuvre. Aux talens supérieurs de la Sculpture M. Bouchardon joint dans un très-grand degré de perfection l'art du dessin, l'histoire, la connoissance de la bonne Architecture & une infinité d'autres talens qui concourent à orner l'esprit humain, ce qui fait rechercher la société de cet habile Artiste par les hommes de la

plus haute considération; l'étendue de ses lumieres, son affabilité, & la douceur de ses mœurs lui procurent autant d'amis que de connoissances.

(b) M. Turgot qui veilloit incessamment à l'utilité publique & qui vouloit procurer au Fauxbourg St. Germain des eaux pour les habitans de ce quartier aujourd'hui si peuplé, après avoir tenté en vain plusieurs emplacements peut-être plus apparens, mais qui rencontroient de grandes difficultés pour leur acquisition, se déterminà à acheter celui-ci qu'on a pu acquérir plus facilement, & faisant partie d'un plus grand terrain appartenant aux Dames Religieuses Recolletes. Nous avons cru devoir rapporter ces circonstances pour satisfaire ceux qui souhaiteroient que cet ouvrage si intéressant fut placé dans un plus grand jour.

maniere que quoiqu'il n'ait réellement que 14 toises & demie de longueur ; cette tour creusée ayant 15 pieds de profondeur , lui donne l'apparence d'une plus grande étendue , & un point de distance plus convenable pour en appercevoir les masses générales.

Fontaine
de la rue de
Grenelle.

Le rez-de-chaussée de cet Edifice est formé par un soubassement de 15 pieds de hauteur , dans les tours creusées duquel sont des portes terminées en cintre surbaissé , qui donnent entrée dans l'intérieur de ce monument , ainsi que nous le dirons en son lieu. Le milieu de cet édifice est décoré d'un avant-corps carré dans le soubassement duquel sont pratiqués quatre mascarons de bronze qui fournissent une eau abondante. Cet avant-corps sert de soutien à trois figures colossales de marbre blanc qui composent la principale richesse de cette fontaine : son massif est décoré de refends continus & enrichi de deux arrières-corps à ses extrémités & d'un avant-corps elliptique dans son milieu dont la partie supérieure est ornée d'une table de marbre noir contenant une inscription Française , aux côtés de laquelle sont deux consoles d'où pend un feston de fruits en marbre blanc. Voici cette inscription , qu'on trouvera peut-être n'avoir dû être donnée qu'après celle comprise dans le grand entrecolonnement Ionique ; mais l'ordre de la description d'un édifice qui exige qu'on parle des parties qui soutiennent avant que d'annoncer celles qui sont soutenues , sans doute servira ici d'excuse.

1739.

DU REGNE DE LOUIS XV.

De la cinquième Prebôté de Messire MICHEL-ETIENNE TURGOT , Chevalier , Marquis de Souffrons , &c ; de l'Échevinage de LOUIS-HENRY VERON , Ecuyer , Conseiller du Roy & de la Ville , EDMÉ-LOUIS MENY , Ecuyer , Avocat au Parlement , Conseiller du Roy , Notaire , LOUIS-LE-ROY DE FETEUIL , Ecuyer , Conseiller du Roy , Quantinier , THOMAS GERMAIN , Ecuyer , Oisève du Roy. Étant ANTOINE MORIAU , Ecuyer , Procureur & Avocat du Roi & de la Ville , JEAN-BAPTISTE-JULIEN TAITBOU , Greffier en chef , JACQUES BOUCOT , Chevalier de l'Ordre du Roy , Receveur.

Cette Fontaine a été construite sur les desseins d'Edme Bouchardon , Sculpteur du Roy , né à Chaumont en Bassigni. Les Statues , bas-reliefs & ornemens ont été exécutés par lui.

Au-dessus du plinthe ou cordon qui couronne ce massif est un socle de marbre blanc , orné de congelations : c'est sur ce socle que sont posées les trois Figures de marbre blanc dont nous venons de parler. Celle du milieu , qui est élevée sur un piédestal de même matière , représente la Ville de Paris assise sur une proue de vaisseau , un sceptre à la main , & couronnée de tours ; aux deux côtés , sont d'une part la Seine , qui comme fleuve est représentée sous la figure d'un homme robuste qui tient un aviron , & qui est posé sur une urne ; de l'autre , la Marne désignée par une femme tenant une écrevisse , & appuyée aussi sur une urne : ces deux figures sont accompagnées de roseaux & d'attributs relatifs au sujet. Ce groupe est au-dessus de toute description. Nous dirons seulement que les personnes les plus éclairées sont pénétrées d'admiration par la noblesse de l'attitude de la figure de la Ville , & par la manière dont elle est drapée qui leur rappelle cette belle simplicité de l'antique. Elles sont également satisfaites de la fermeté de dessin qu'on remarque dans la figure du fleuve , & des grâces naïves qu'on observe dans la Nympe , de manière que l'on peut dire que sous la dureté du marbre on apperçoit dans ce morceau de sculpture , la délicatesse & la sensibilité de la chair.

Au-dessus de ce magnifique ouvrage s'éleve sur un plan plus reculé un frontispice formé par quatre colonnes d'Ordre Ionique couronnées d'un entablement , lequel continue dans toute l'étendue de ce bâtiment : ces colonnes sont cannelées , les

Fontaine
de la rue de
Grenelle.

bases en font Attiques, les chapiteaux antiques, & les proportions de cette Ordonnance, selon Vignole : sur cet Ordre s'éleve un fronton, dans le tympan duquel sont les armes du Roy sur un écuillon, & accompagnées de branches de lauriers.

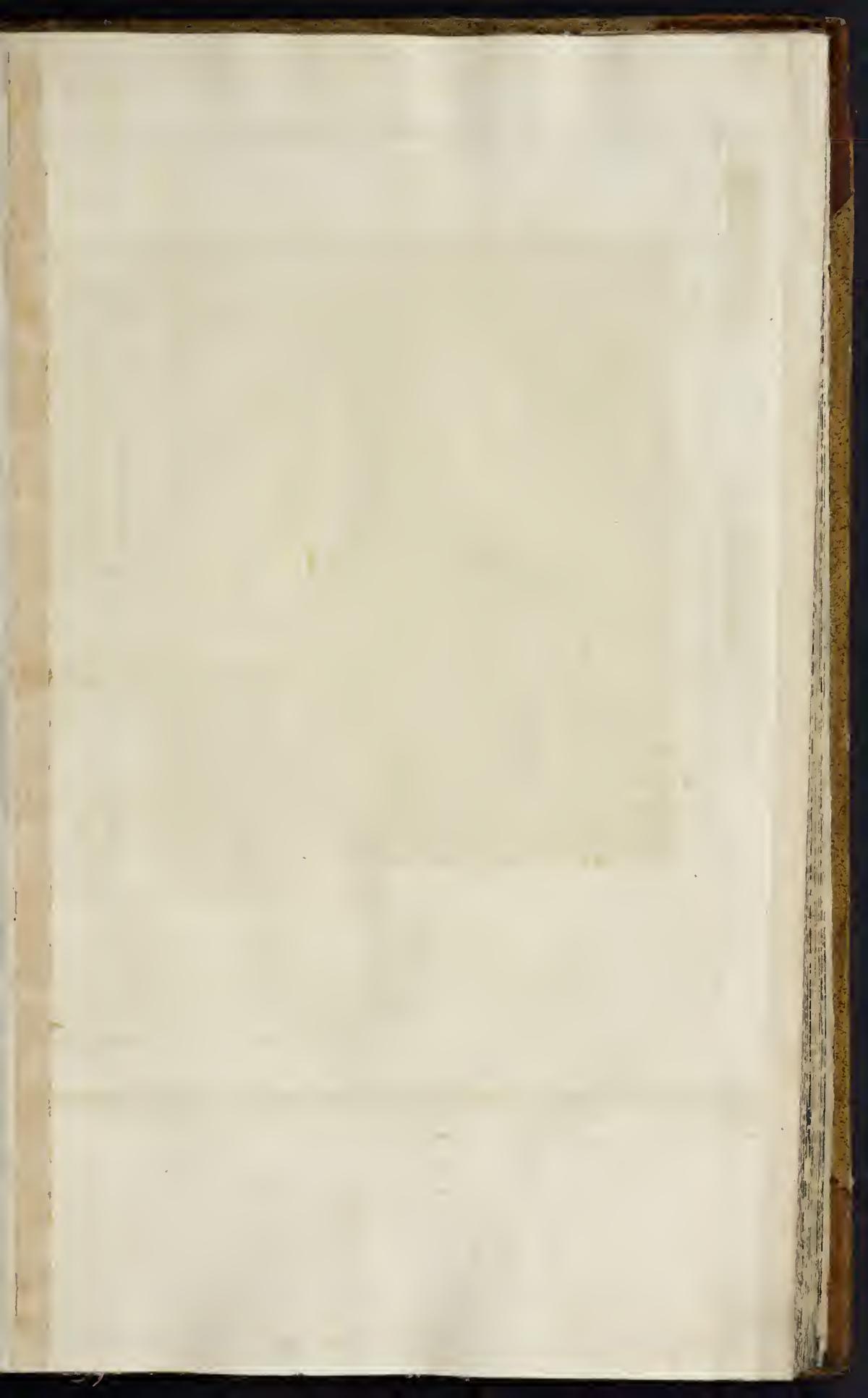
Tout cet avant-corps sert de fond au groupe dont nous venons de faire mention, & semble mettre la figure de la Ville à l'entrée d'un Temple qui paroît lui être dédié. Derrière & au-dessus de cette figure, dans le grand entrecolonnement de l'Ordre Ionique est placée une table de marbre noir entourée d'un chambranle orné de crosettes : cette table contient une inscription (c) latine, en lettres initiales de bronze, qui conçue dans le stile lapidaire, donne l'époque de ce monument, & fait également l'éloge du Prince sous le regne duquel il a été élevé.

DUM LUDOVICUS XV.
POPULI AMOR ET PARENS OPTIMUS,
PUBLICÆ TRANQUILLITATIS ASSERTOR,
GALLICI IMPERII FINIBUS
INNOCUE PROPAGATIS,
PACE GERMANOS RUSSOSQUE
INTER ET OTTOMANOS
FELICITER CONCILIATA,
GLORIOSE SIMUL ET PACIFICE
REGNABAT,
FONTEM HUNC CIVIUM UTILITATI
URBISQUE ORNAMENTO
CONSECRARUNT
PRÆFECTUS ET ÆDILES,
ANNO DOMINI
M. DCC. XXXIX.

Aux deux côtés de ce frontispice sont les deux ailes en tour ronde qui s'élevaient à la même hauteur que la partie du milieu, mais dont l'ordonnance tenue plus simple sert à faire valoir la richesse de l'avant-corps; les refends qui ornent le massif qui porte le groupe de marbre régissent dans toute la longueur du soufassement, au-dessus duquel s'éleve un piédestal continu de la même hauteur que celui qui soutient les colonnes Ioniques; sur ce piédestal se voyent quatre corps d'Architecture lisse, dans les intervalles desquels sont placées des niches & des tables rentrantes. Ces dernières sont enfermées dans des chambranles, & contiennent les Armes de la Ville sur des écuillons accompagnés de festons d'une composition & d'une exécution dont on ne scauroit trop louer le travail; (voyez-en le dessin plus en grand, Planche II Fig. 5.) Les quatre niches qui se voyent ici contiennent autant de statues représentant les quatre saisons; l'une d'elles est le printemps sous la figure d'un jeune homme paré de guirlandes de fleurs & accompagné d'un bœuf. Un autre génie qui regarde fixement le soleil & qui tient un feston d'épis exprime l'été; on voit à ses pieds un cancer. Des balances & des raisins entre les mains du troisième génie désignent l'automne. Enfin celui de l'hiver est couvert d'une draperie & accompagné du capricorne. Ces quatre génies ont des ailes qui représentent celles du tems qui fait la course rapide des saisons & qui les entraîne dans le cercle de leur révolution; au bas de ces statues dans

(c) Cette Inscription est l'ouvrage de feu Mr. le Cardinal de Fleury, qui l'ayant composée, l'envoya à Mr. de Boze comme un cannevas, le chargeant d'y faire les changemens qu'il jugeroit nécessaires; mais ce dernier n'y trouva pas un seul mot à redire. Nous retrahons cette anecdote de Mr. Mariette, Membre honoraire de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, qui a bien voulu nous communiquer les traits les plus intéressans de l'histoire de ce monument.

dote de Mr. Mariette, Membre honoraire de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, qui a bien voulu nous communiquer les traits les plus intéressans de l'histoire de ce monument.





Echelle de 1. 2.

ÉLÉVATION GÉOMETRALE ET DÉVELOPPÉE DE LA FONTAINE

Par les soins et pendant la 5^e Prévôté de MONSIEUR TULLY

Sur les desseins et sous la conduite du Sieur

Bouchardon invent et delinca vit



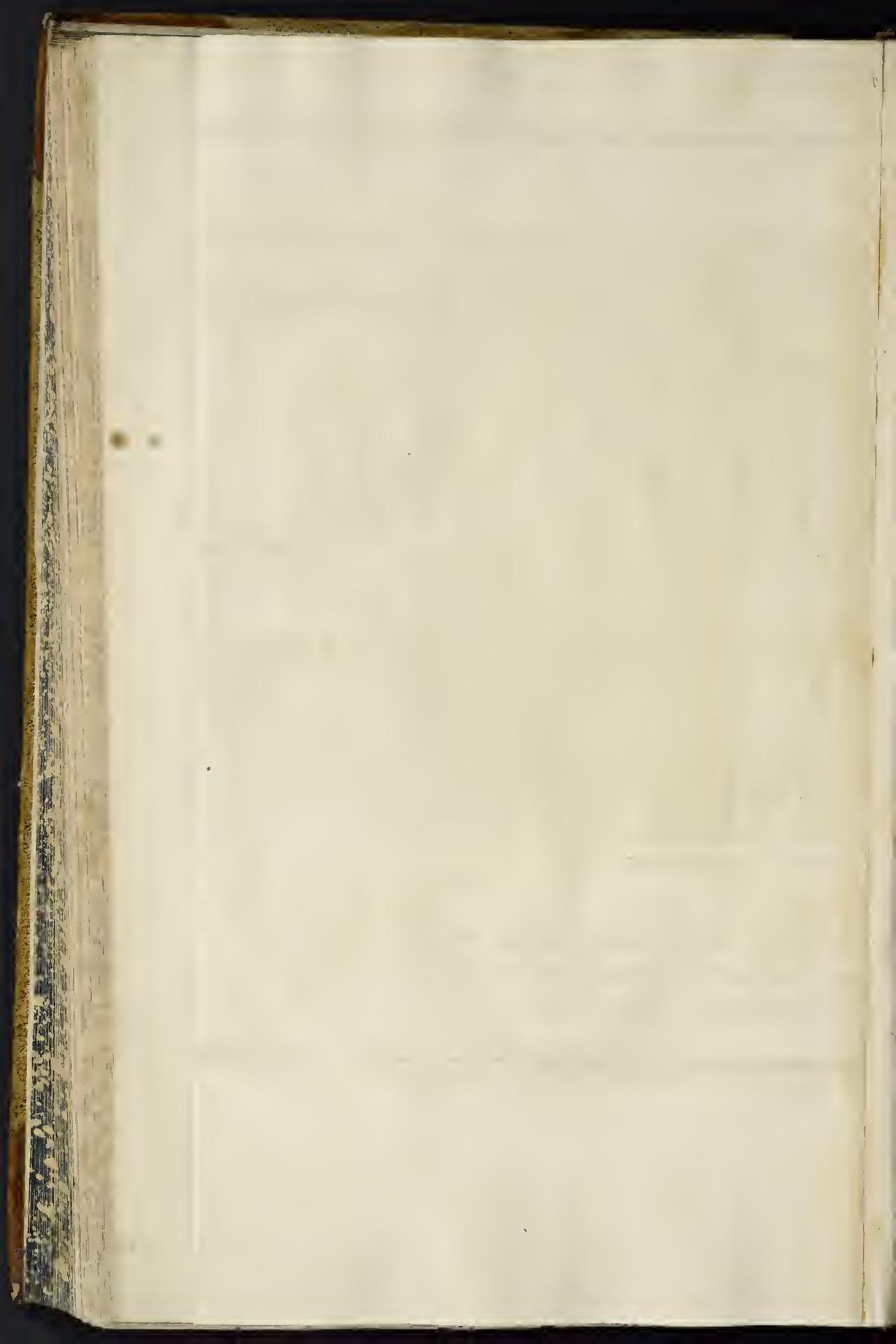
4. 5. 6. Toises.

NE ERIGÉE RUE DE GRENELLE, FAUBOURG S.^T. GERMAIN

BOT, Conseiller d'Etat, Prevost des Marchands, &c &c.

Edme Bouchardon, Sculpteur du Roy.

Babel sculptor.



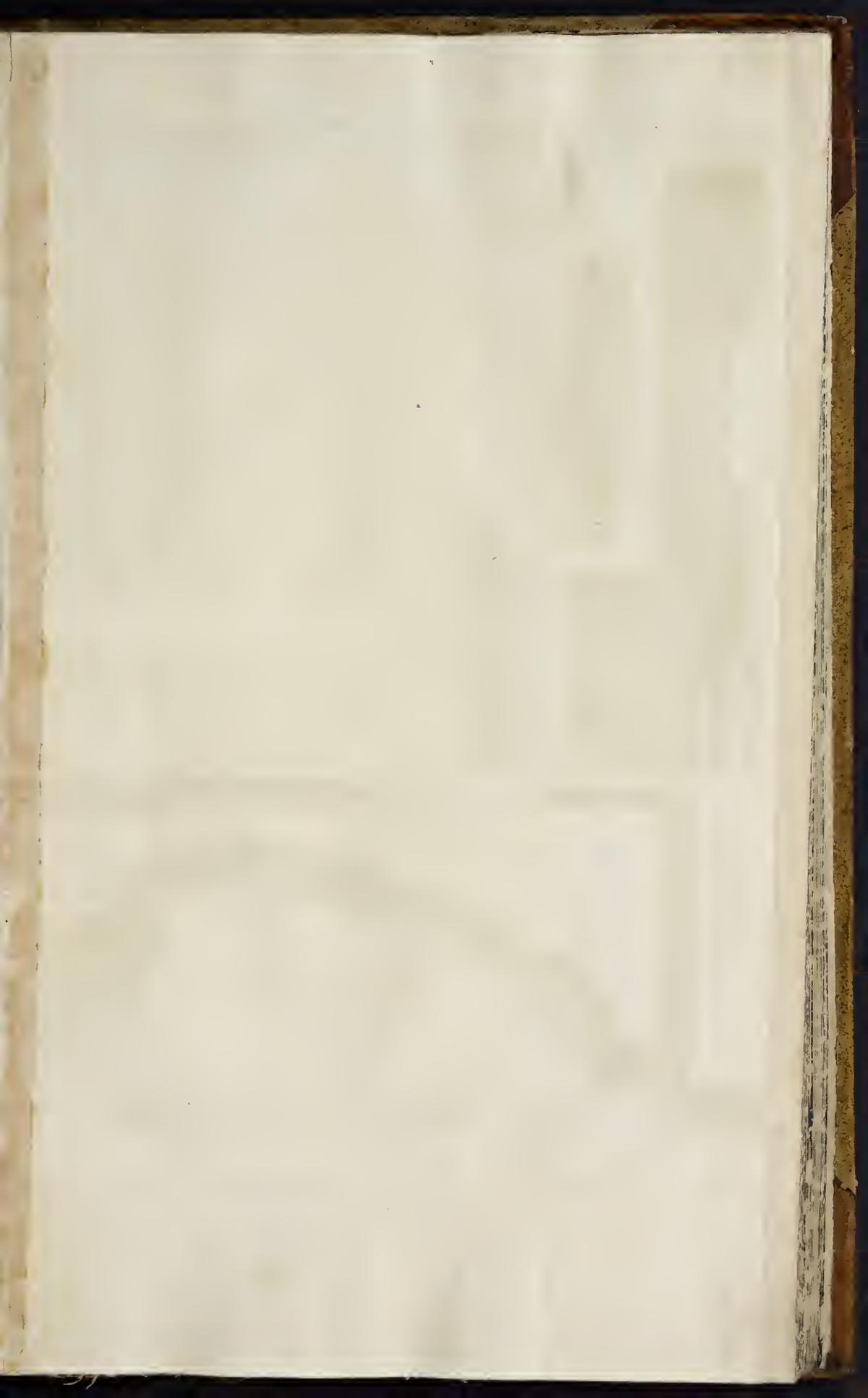




Fig 4^e.



PLAN, COUPE ET PROFIL DE LA FO

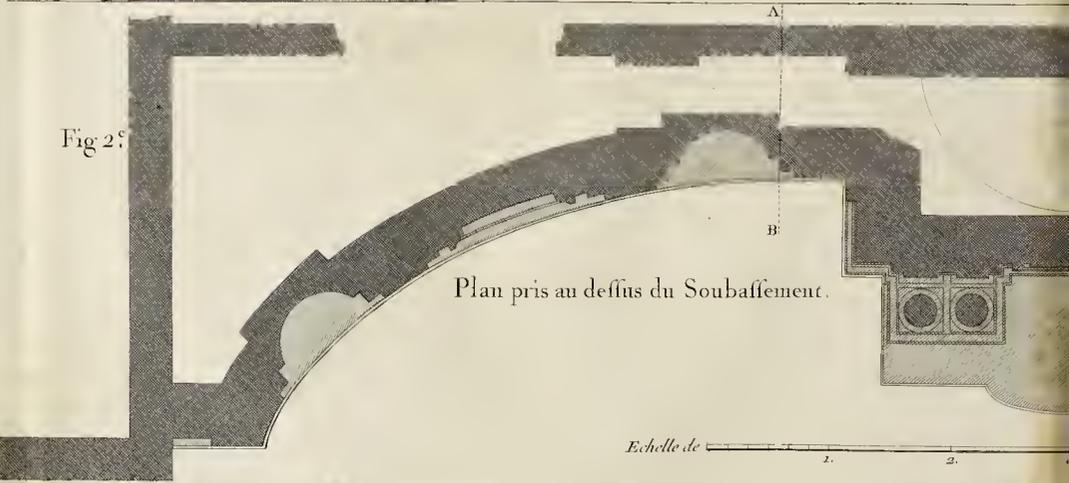


Fig 2^e.

Plan pris au dessus du Soubassement.

Echelle de 1. 2.

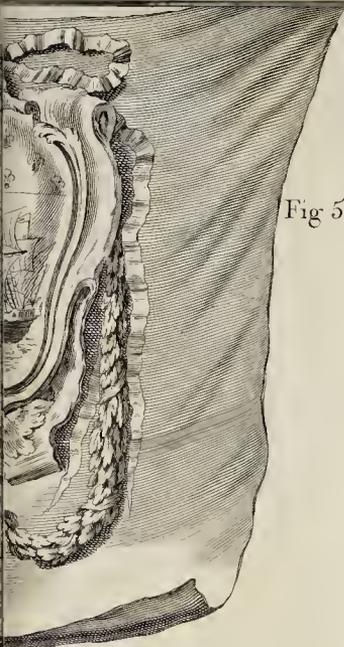


Fig 5°

FAÏENCE DE LA RUE DE GRENELLE.

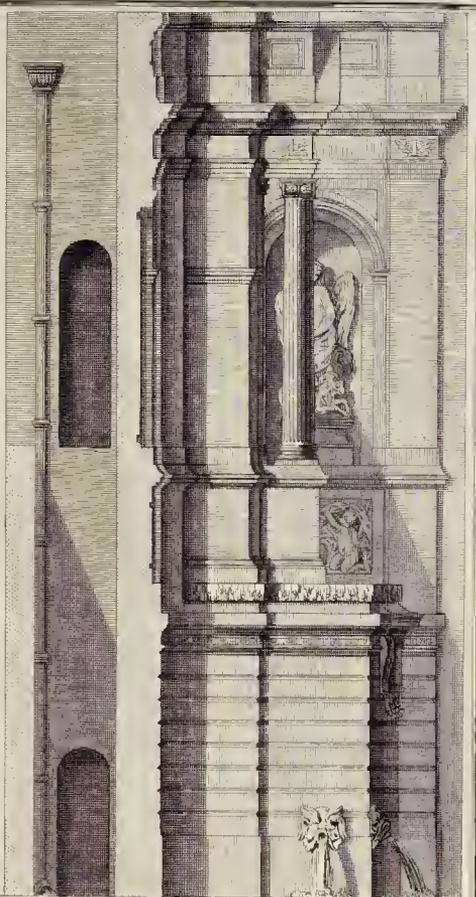
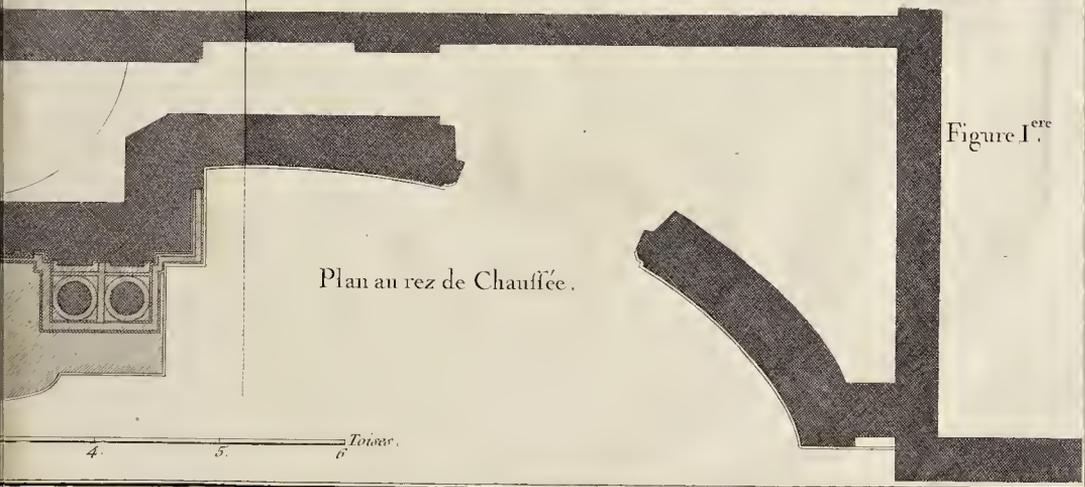


Fig 5°



Plan au rez de Chauffée.

Figure 1. 1ere

des tables renfoncées comprises dans la hauteur du piédestal qui régné au-dessus du soubassement, sont quatre bas-reliefs allégoriques aux figures placées dans les niches. Toute cette sculpture est d'une composition très-estimée & d'une touche aussi spirituelle que recherchée, quoiqu'exécutée en pierre de Tonnerre dont le grain à la vérité est très-fin & d'une grande blancheur.

Fontaine
de la rue de
Grenelle.

Ce monument est couronné d'une esèce d'Attique de la proportion d'une balustrade dans lequel sont exprimées des tables, à plomb de chaque grand intervalle; il est bâti en pierre des carrieres de Conflans-Sainte-Honorine d'une si belle exécution & d'un appareil si exact qu'il n'est pas possible d'appercevoir les joints des assises qui sont toutes de hauteur égale, de maniere qu'il n'y a à Paris pour la construction que le bâtiment de l'Observatoire & le Péristyle du Louvre qui puissent être mis en parallele avec l'édifice dont nous parlons.

Plan, coupe & profil de la Fontaine de la rue de Grenelle. Planche II.

La Figure premiere représente une partie du plan du rez-de-chaussée dans lequel on remarque une des portes qui donne entrée au réservoir; l'autre qui ne se voit point ici & qui lui est opposée sert d'issue particuliere au Monastere des Religieuses Récollettes.

La Figure deuxieme offre le plan qui, comme nous l'avons dit plus haut, est pris un peu au-dessus des bases des colonnes Ioniques; il fait voir les ressauts des membres d'Architecture qui ornent la tour creusée, la saillie de l'avant-corps, l'accouplement des colonnes & l'empattement du massif qui soutient le groupe de marbre élevé au-dessus du soubassement.

La Figure troisieme fait voir la saillie de l'avant-corps du frontispice derriere lequel s'éleve la décoration de la tour creusée; on y remarque aussi le développement d'une partie de cet édifice qui, comme nous l'avons déjà observé, est adossé au terrain des Dames Religieuses Récollettes, ce développement est pris sur la ligne A B de la Planche II Figure 2. On auroit pu exprimer ici une partie du groupe de marbre vû par le profil; mais comme la figure de la Ville se seroit trouvée masquée en partie par la saillie des colonnes, & que celle du fleuve auroit été vûe fort en racourci, on a cru devoir s'en dispenser; la grandeur de l'échelle d'ailleurs n'auroit permis de rendre que très-imparfaitement l'excellence du travail de ce magnifique ouvrage. On a par la même raison négligé d'exprimer la coupe de ce même groupe dans la Figure 4, même Planche, qui par cette suppression laisse voir les nuds de l'Architecture dont la pureté, l'élégance & la proportion nous ont parus plus intéressantes ici. Nous dirons à cette occasion, à la gloire du célèbre Artiste à qui nous devons ce monument, qu'à l'exemple de Michel Ange & du Cavalier Bernin, il a réuni dans cet ouvrage l'Architecture & la Sculpture au point d'honorer notre siècle, d'illustrer son auteur, & d'immortaliser le Magistrat éclairé qui a su choisir un génie si rare & si excellent.

CHAPITRE IX.

Description de l'Hôtel d'Estrees, rue de Grenelle, Faubourg S. Germain.

Hôtel d'Estrees.

CET Hôtel fut bâti en 1704 sur les desseins de Robert De Cotte, (a) premier Architecte du Roi, & a porté le nom d'Hôtel de Richelieu, jusques à ce que ayant passé ensuite au Duc d'Estrees, Pair & Maréchal de France, il en a pris le nom qu'il porte encore aujourd'hui, étant occupé par la veuve de ce Maréchal.

Plan au rez-de-chauffée. Planche I.

Le principal corps de logis du côté de la cour a 19 toises de face, & du côté du jardin seulement 16 toises 3 pieds. Ce bâtiment est double & a son entrée principale par un premier vestibule qui conduit à un second. Ils sont ouverts tous les deux par une grande arcade surbaissée qui découvre le grand escalier placé à la gauche du bâtiment. Cet escalier auroit été préférable à droite, parce que la salle à manger se seroit trouvée alors à la place du second vestibule & plus près des cuisines, ainsi que nous l'avons observé à l'Hôtel d'Etampes. Le premier vestibule donne entrée à une grande antichambre qui peut servir de salon ou de salle d'assemblée. Les pieces de l'appartement à droite sont d'une assez belle proportion, mais celles de la gauche sont trop petites, & les garde-robes sont trop grandes en général & sans commodité, ainsi qu'on les pratiquoit il y environ 50 ans. On en a changé quelques-unes dans ce bâtiment depuis 7 ou 8 ans, mais comme ces changemens ne sont pas considérables, nous ne les avons pas marqués ici, afin de présenter dans la diversité des édifices que nous offrons, les différens genres de distributions dont on a fait usage en France depuis le commencement de ce siècle.

L'aile des cuisines tient au principal corps de logis, ainsi qu'on le voit sur l'élévation du côté du jardin, Planche IV; mais dans l'exécution elle ne se remarque pas, tant à cause de la différente ordonnance d'Architecture, que par la disposition des allées du jardin dont nous ne donnons point le dessin, n'étant pas assez considérable, ni d'une forme assez intéressante pour être rapportée ici.

Les remises & les écuries de cet Hôtel sont placées dans les basses-cours du côté de la rue : ces basses-cours n'ont d'autre issue que par la grande cour; il auroit cependant été nécessaire d'en pratiquer une sur la rue, dans la basse-cour des remises, qui puisse donner entrée aux charois & autres équipages, sans être obligé d'avoir leur communication par la porte principale.

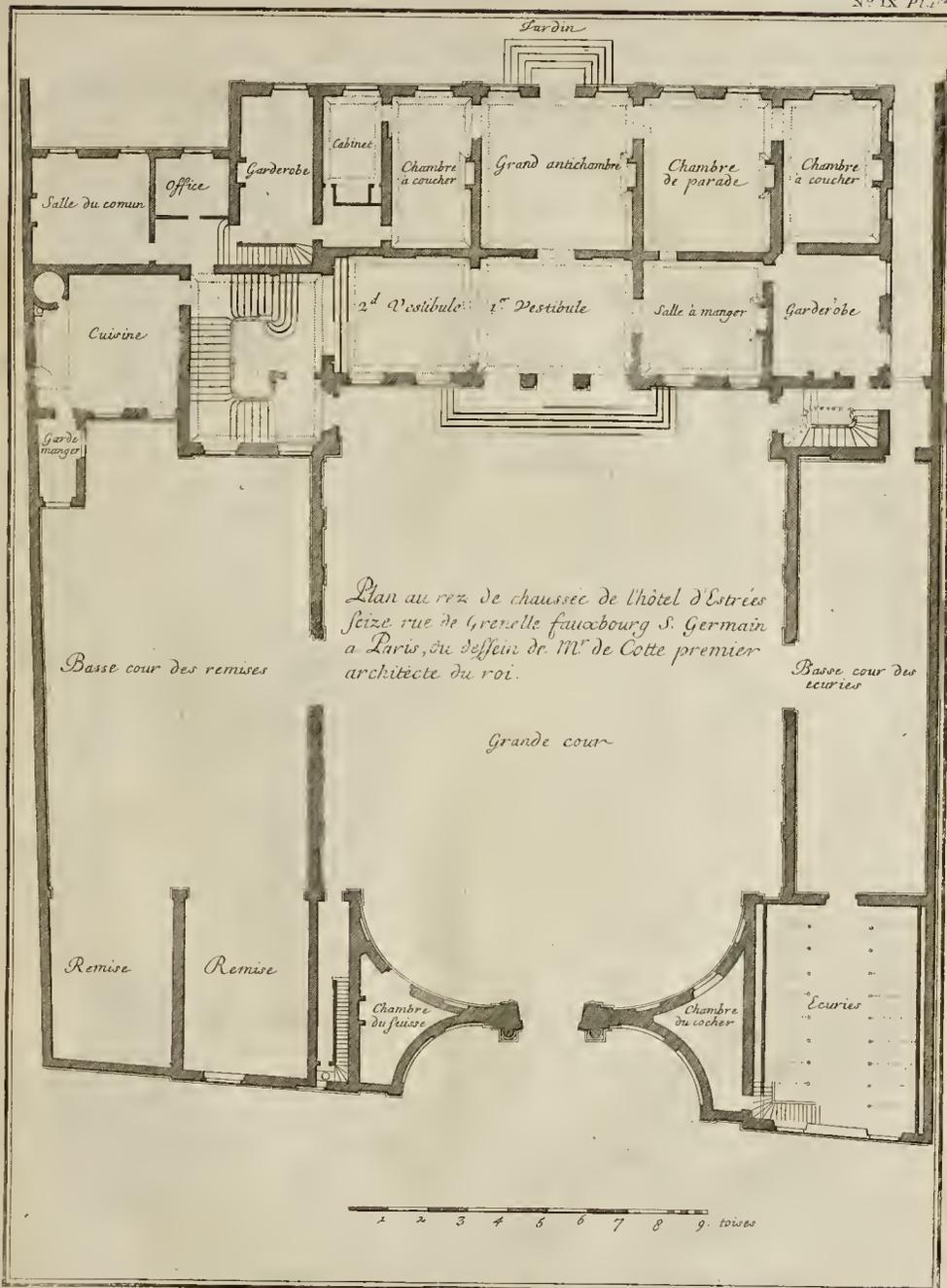
La Figure I de la Planche II offre la distribution du premier étage du principal corps de logis, où il est aisé de remarquer que dans le tems où cet Hôtel a été bâti, la forme des pieces n'intéressoit pas autant qu'elle le fait aujourd'hui relativement à leur propriété; les chambres à coucher, les cabinets, les salles d'assemblée, &c, étoient indifféremment carrées, barlongues ou oblongues, sans avoir égard à leur destination particulière, au lieu que suivant la distribution d'à présent, la grandeur, la proportion & les parties qui composent chaque piece, doivent varier selon leur usage.

La Fig. II présente l'élévation de la porte cochère du côté de la rue; elle est revêtue d'un Ordre Dorique dont les colonnes sont flanquées & couronnées d'un amortissement à qui l'Architecture semble servir de soutien. Cette ordonnance est d'une assez belle proportion, & peut être regardée comme une des meilleures parties de la décoration de cet Hôtel. Les pavillons des deux extrémités de cette façade, sont trop simples, & quoiqu'ils servent de murs de face à des basses-cours, l'on devroit avoir

(a) Cet habile Architecte a succédé à Hardouin Mansard dans les bâtimens du Roi, & a été regardé comme un des habiles hommes que nous ayons eu dans son art. Son intégrité & sa capacité lui ont attiré la confiance de tous les grands Seigneurs & le suffrage de ses contemporains. Il a été si fort occupé dans la conduite des travaux de S. M. que nous avons peu d'édifices en France de ce grand Architecte, à

l'exception de l'Hôtel dont nous parlons, de l'Abbaye de S. Denis, de l'Hôtel du Ludes, de l'Hôtel du Duc du Maine, de la gallerie de l'Hôtel de Toulouse, du portail de S. Roch, &c.

Il a laissé un fils qui est aujourd'hui Contrôleur des bâtimens du Roi, & Directeur général de la Monnoye des médailles.

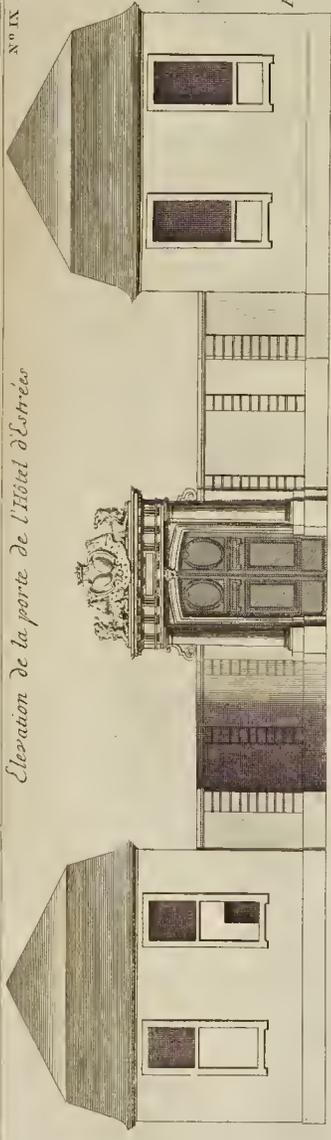


Plan au rez de chaussée de l'hôtel d'Estrées
 seize rue de Grenelle faubourg S. Germain
 à Paris, du dessein de M^r de Cotte premier
 architecte du roi.



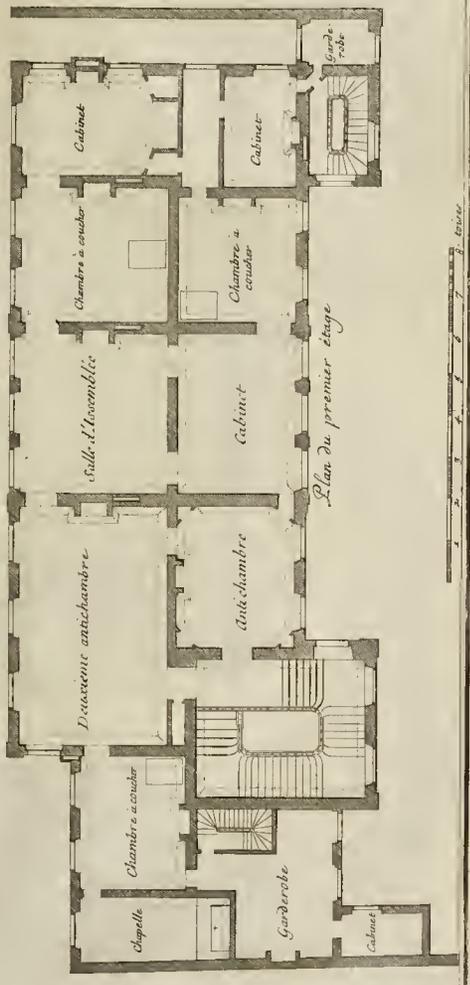
Elevation de la porte de l'Hôtel d'Esgrées

N° IX Pl. 2



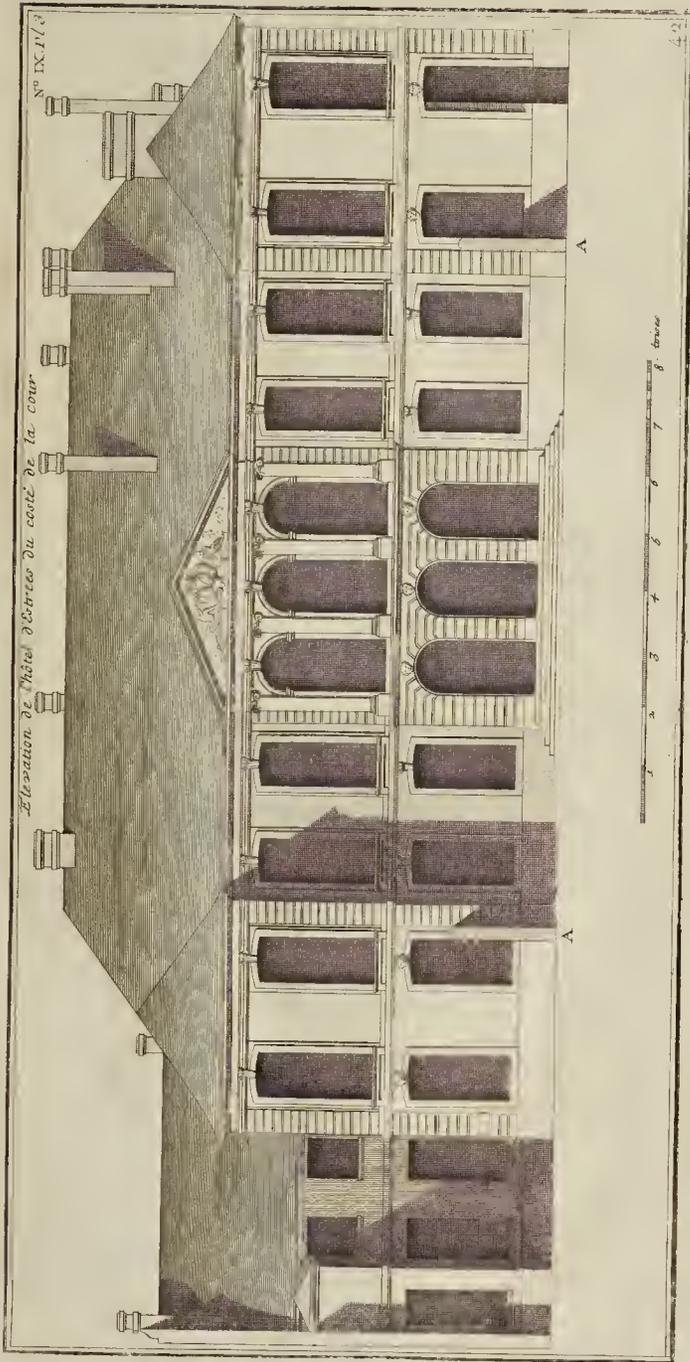
1 2 3 4 5 6. toise

Fig. 1^{re}



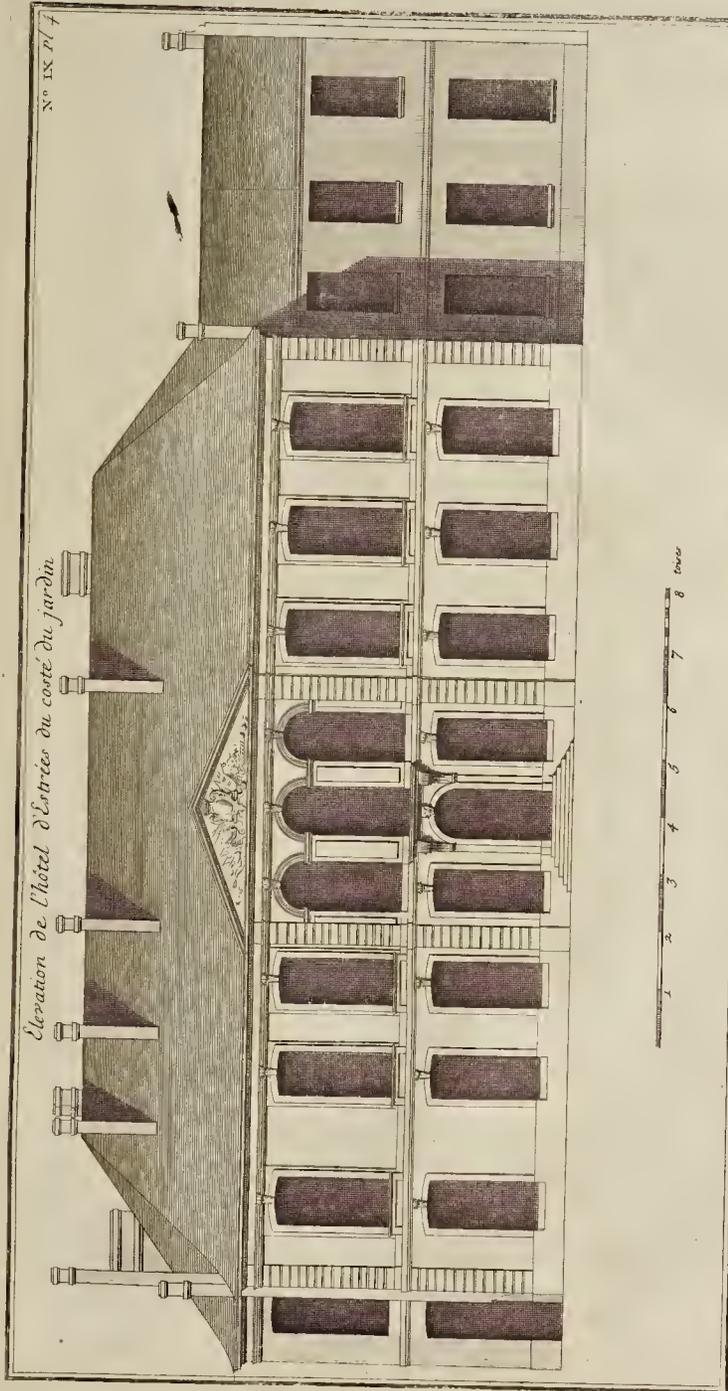
1 2 3 4 5 6. toise

41

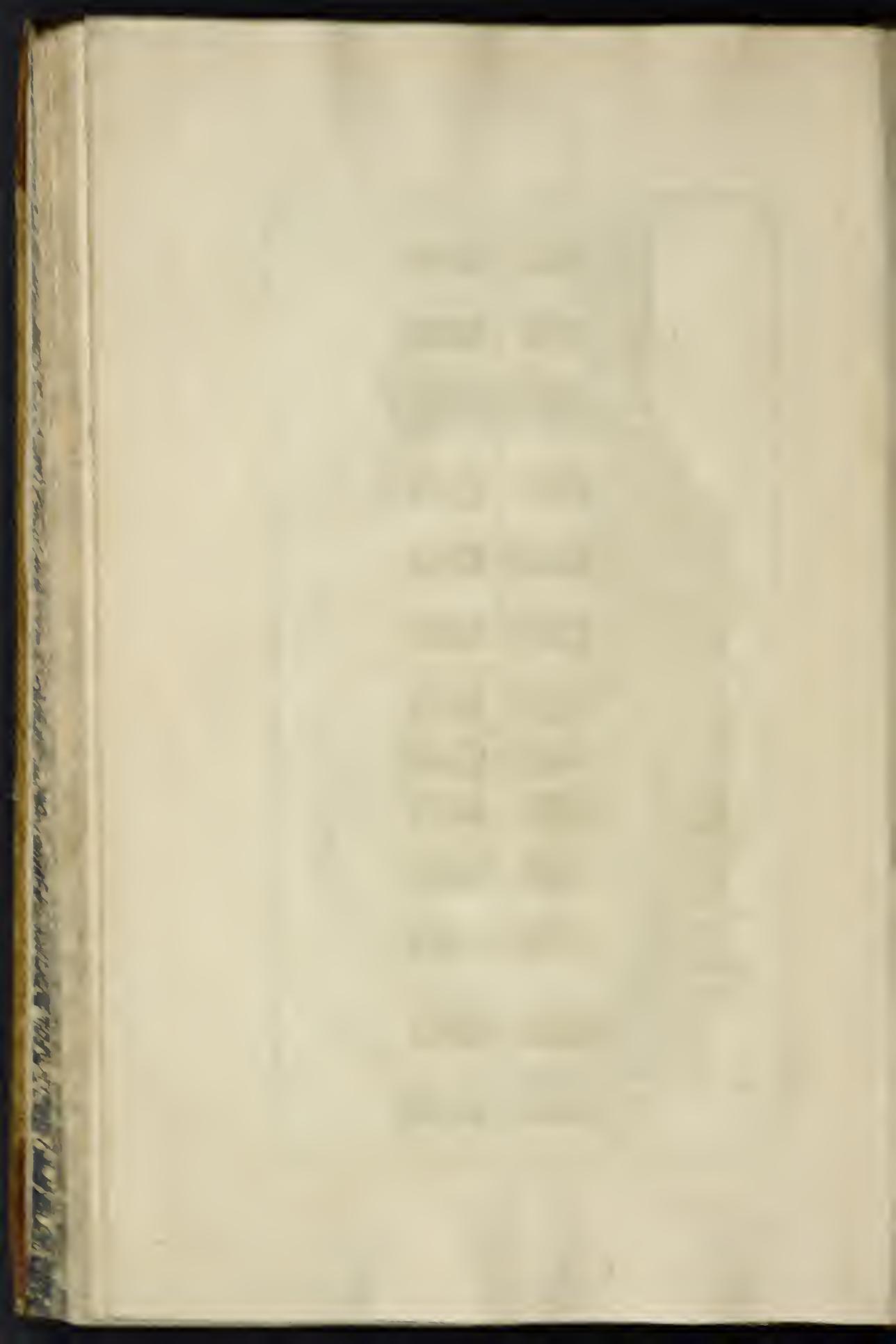


Elevation de l'Hotel d'Entree du costé du jardin

N° IX pl 7



Cherrier delin.



attention que faisant partie de la totalité d'un Hôtel, & donnant sur la rue, il seroit nécessaire de s'intéresser davantage à la magnificence d'une Capitale. Cette considération est trop négligée par la plupart des Propriétaires, pendant que la richesse intérieure de leur appartement est souvent poussée jusqu'à la profusion.

Hôtel d'É.
Arées.

Élévation du côté de la cour. Pl. III.

La décoration de cette façade est régulière & d'un goût d'Architecture convenable à la grandeur du bâtiment ; l'avant-corps du milieu est décoré de pilastres Ioniques au premier étage, surmonté de l'entablement de cet Ordre, qui règne sur toute la façade. Cet avant-corps est terminé par un fronton qui auroit pu occuper toute sa largeur, en groupant deux pilastres dans chacune de ses extrémités, au lieu des petits corps de refend qui s'y remarquent. Les piédroits des arcades de cette ordonnance Ionique sont trop étroits ; ce qui rend les impostes & les archivoltes trop maigres. Le rez-de-chaussée de cet avant-corps est décoré de refends, & tient lieu de soubassement au premier étage ; cependant il auroit été bon d'observer à ce dernier une retraite ou socle plus élevé sous les bases des pilastres, & qui eut continué dans tout le pourtour du bâtiment. Les pavillons ont un trumeau dans le milieu, mais comme la cour n'a de largeur qu'environ 12 toises, les murs A qui ont onze pieds de haut, masquent la plus grande partie de ces pavillons, conséquemment il étoit peu important d'observer un percé dans leur milieu.

Élévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est moins régulière que celle du côté de la cour. La porte en plein ceintre du rez-de-chaussée de l'avant-corps & les croisées bombées qui sont à côté, ne vont point ensemble pour les raisons que nous avons rapportées Chapitre VII, Planche III. D'ailleurs les consoles qui portent le balcon du premier étage sont postiches, & les piédroits des trois arcades en plein ceintre du premier étage trop sveltes. Ils n'auroient pas eu ce défaut si (comme nous l'avons remarqué du côté de la cour) on eut observé une retraite d'environ deux pieds & demi, qui en exprimant le fruit qu'on doit donner à un mur de face, sert d'empiètement & de socle à tout l'étage supérieur. Les croisées des arrières-corps qui sont inégalement espacées, prouvent assez que la décoration extérieure a été sacrifiée à la distribution des pièces, inattention de la part des Architectes du commencement de ce siècle qu'on ne souffre plus aujourd'hui, ayant reconnu que l'Architecture consistoit dans l'accord des différentes parties d'un édifice d'où naît la symétrie. Les chaînes de refend sont trop étroites pour leur hauteur ; il ne suffit pas d'exprimer extérieurement par ces corps l'épaisseur du mur qui fait retour dans l'intérieur du bâtiment, il faut sçavoir que leur largeur doit exprimer deux pilastres accouplés qui s'observent assez ordinairement quand on fait usage des Ordres, dans l'intention d'ajouter à la solidité réelle une solidité apparente dans les encoignures d'un avant-corps ou dans les extrémités de la façade d'un édifice, ce qui alors donne un air de vraisemblance à l'ordonnance totale, sans laquelle un bâtiment déplaît sans qu'on puisse d'abord se rendre compte du dégoût qu'on ressent à son aspect, quoique souvent l'on ne soit pas muni des principes de l'art, parce qu'il suffit pour cela d'avoir seulement ceux du bon goût en général.

Tout ce bâtiment est couvert d'un comble à la Françoisé, qui n'ayant point de lucarnes, n'annonce pas d'habitation au dessus du premier étage. Cette raison auroit pu déterminer à faire ces combles moins élevés ; néanmoins malgré leur hauteur, ils paroissent préférables aux mansardes dans une maison de quelque importance, ainsi que nous l'avons dit ailleurs.

L'intérieur de ce bâtiment n'offrant point une décoration intéressante, l'on n'en a point donné de coupe, son développement étant d'ailleurs semblable à beaucoup d'autres qui se trouvent dans ce volume.

C H A P I T R E X.

*Description de l'Hôtel de Rotelin, situé rue de Grenelle.*Hôtel de
Rotelin.

CET Hôtel fut bâti pour Mr. le Marquis de Rotelin, vers l'an 1700, sur les desseins de Mr. de Lassurance (a), Architecte du Roi; ensuite il passa à M. Audier qui en fit l'acquisition. Depuis il a été acheté par Mademoiselle Louise-Anne de Bourbon, ci-devant connue sous le nom de Mademoiselle de Charolois, qui y a fait des embellissemens considérables dans le principal corps de logis, & qui a acquis un nouveau terrain dans lequel sont construits aujourd'hui des basse-cours & des bâtimens pour des cuisines, écuries, remises, &c, dont l'irrégularité & la simplicité nous ont dispensé d'en donner les distributions.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Ce bâtiment est semi-double, il a 29 toises de longueur du côté du jardin, dont 12 toises trois pieds s'élevent à deux étages, ainsi qu'on peut le remarquer Pl. III. Comme le premier étage n'est composé que de quelques pieces de commodité, il n'a pas été nécessaire de pratiquer un grand escalier, celui qu'on observe dans ce plan à la droite du vestibule étant suffisant. Cet édifice n'a du côté de la cour que 19 toises de face, ce qui le fait paroître de peu d'importance du côté de l'entrée, mais ce rétrécissement procure de grandes basse-cours dans lesquelles on a pratiqué, depuis qu'il appartient à Mademoiselle, toutes les commodités qui y manquoient, telles que des cuisines, &c. Les appartemens du côté du jardin se communiquent par une grande enfilade commune à toutes les pieces de ce bâtiment, dont la distribution & la décoration intérieure sont fort bien entendues & ornées avec beaucoup de magnificence. La cour quoique petite est d'une bonne proportion, & comme c'est ce qui se présente d'abord au spectateur en entrant dans un Hôtel, on ne sçauroit prendre trop de précautions pour parvenir par une disposition générale à donner une bonne idée du bâtiment dont la beauté des dehors excite à visiter les dedans. C'est pourquoi, à l'exception des maisons particulières, j'estime qu'on ne doit rien épargner pour donner à la cour principale une proportion & une grandeur relatives à l'idée que l'on veut donner aux étrangers de l'importance de l'édifice.

Les basse-cours n'ont pas non plus les dégagemens dans la rue que nous avons désirés ailleurs & que nous ne sçaurions trop recommander, car à l'exception des maisons économiques où il est essentiel qu'un maître voye sous ses yeux ce qui se passe dans son domestique, il est désagréable que les voitures, les charois, les provisions, les ouvriers & les gens du dehors soient obligés d'entrer par la cour principale d'un édifice occupé par un homme du premier ordre.

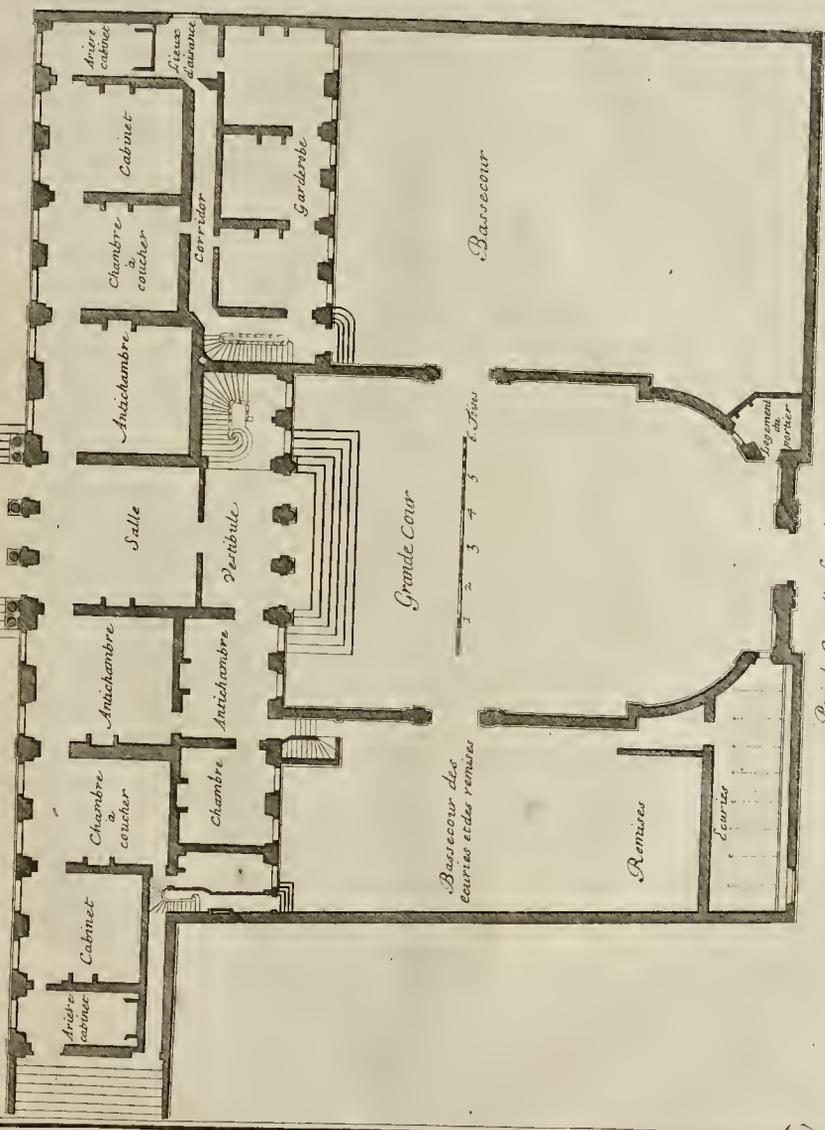
Élévation du côté de la cour. Planche II.

La face du principal corps de logis est décorée au rez-de-chaussée d'un Ordre Ionique & d'un Attique au-dessus; ce dernier est un peu trop élevé pour l'Ordre

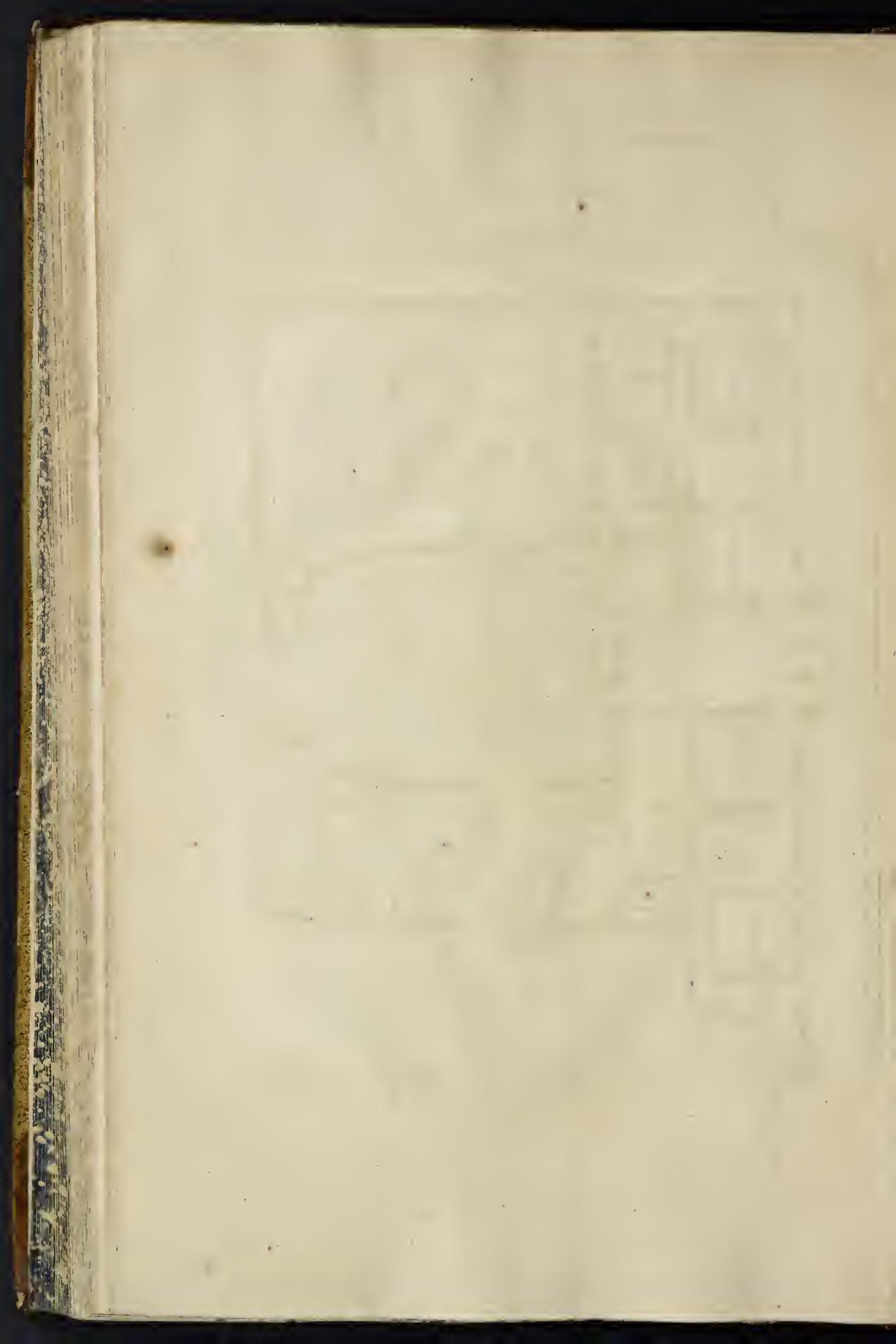
(a) M. de Lassurance étoit élève d'Hardouin Mansard; sa capacité l'a fait parvenir à être Contrôleur des bâtimens du Roi: c'est de tous nos Architectes François celui qui a le plus bâti à Paris, car indépendamment de l'Hôtel dont nous parlons, il a fait élever celui de Be-thune, le Palais Bourbon, l'Hôtel de Montbason, celui de Roquelaure, de Maisons, d'Auvergne, des Marais, de Noailles, le Château de Petit-Bourg, &c.

M. de Lassurance, son fils, qui lui a succédé est Contrôleur des bâtimens du Roi à Marly; son expérience & ses talens supérieurs lui ont acquis la confiance de S.M. pour l'édification de plusieurs bâtimens qui viennent d'être érigés sous ses ordres, & pour la récompense desquels il a été fait Chevalier de l'Ordre de S. Michel: marque de dignité accordée au mérite, & dont Mrs. Mansard, de Corte, Lassurance le pere & plusieurs autres ont été décorés.

Plan au rez de chaussée d'une maison appartenant à M. le Marquis de Notelin et présentée à M. l'architecte M. Audin du dessin de M. Courcier
 N° X P. 1^{re}

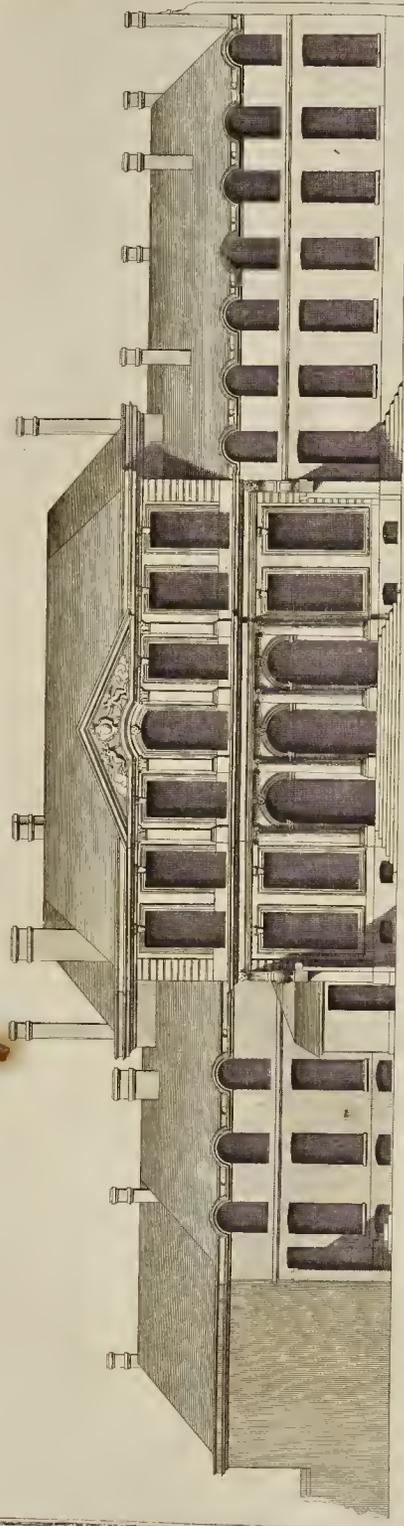


Rue de Grenelle faubourg S. Germain
 A Paris chez M. BARRIET rue Dauphine



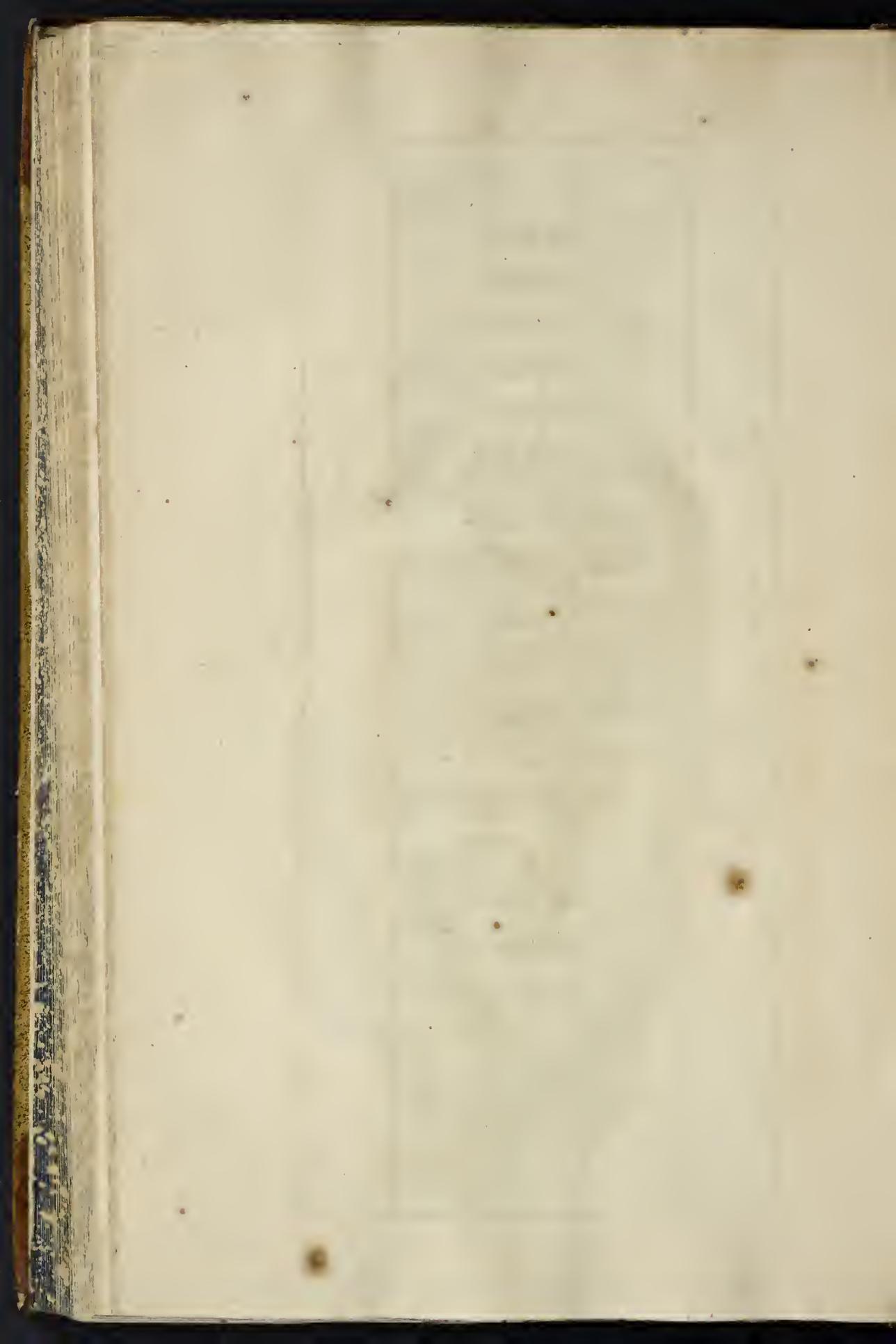
Elevation du côté de la cour de l'hôtel Rotin appartenant présentement à M. Audier.

N° X Pl. 2

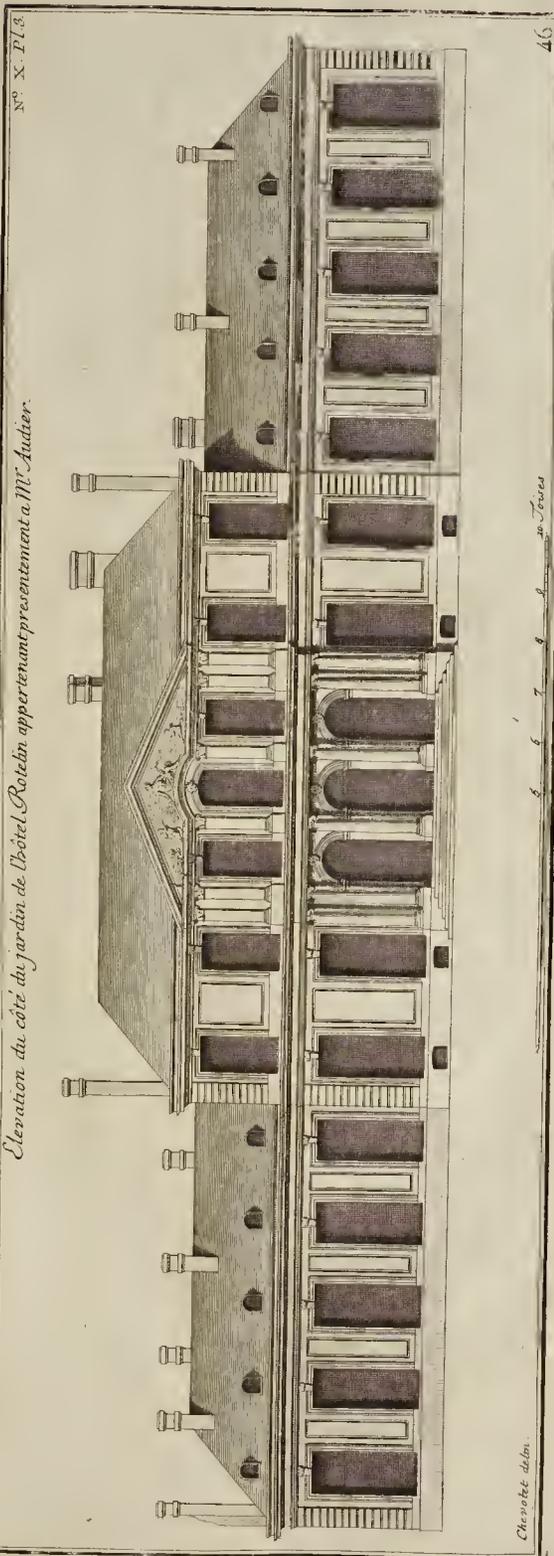


45
Hervé sculpt.

de Paris



Elevation du côté du jardin de l'hôtel Rotelin appartenant présentement à M. Audier.



Chevalé delin.

en Toises

de dessous dont il ne doit avoir que la moitié de la hauteur. D'ailleurs cette ordonnance est régulière, d'une bonne Architecture, & paroît être bien terminée par le comble à la Françoisé qui couronne tout cet édifice. L'élévation des basse-cours est décorée avec simplicité & convenablement à leur usage; les croisées en plein cintre du premier étage sont tolérables dans ces genres de bâtimens, mais on ne sçauroit applaudir à la croisée bombée du milieu de l'avant corps du principal corps de logis qui étant plus élevée que les autres sans nécessité, interrompt la corniche horizontale du fronton, & rend cette partie chétive, ce qu'il faut toujours éviter comme le plus grand des abus; cette licence est la même du côté du jardin.

Elévation du côté du jardin. Planche III.

Cette façade, ainsi que nous l'avons déjà observé, a 29 toises de longueur, mais ne s'éleve à deux étages que dans l'étendue de 12 toises trois pieds, le reste est composé de deux ailes, qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, percées chacune de 5 croisées dont la proportion & celle des trumeaux font un bon effet. Les tables pourroient être supprimées, elles ont sans doute été mises ici pour subdiviser la largeur de ces trumeaux qui excède le vuide de ces croisées d'environ un sixième. Cette largeur en général est un peu trop considérable principalement dans une ordonnance où l'Ordre Ionique préside. Ceux des arriere-corps des croisées du principal corps de logis sont encore plus larges & rendent cette Architecture massive, pendant au contraire que les entre-colonnes Ioniques qui sont fort serrés donnent une proportion svelte aux arcades qui ne va point avec ces solides. Le rétrécissement de ces entrecolonemens provient de l'accouplement des colonnes dans les extrémités de l'avant-corps, qui sont pourtant assez bien, quoiqu'en général on puisse considérer que ces six colonnes élargissent trop considérablement cette partie du milieu du bâtiment, eu égard à sa hauteur, ce qui peut se comparer avec celui du côté de la cour, qui n'en ayant que quatre dans sa largeur rend la totalité de sa masse plus élégante; cependant en comparant sa largeur avec les arriere-corps, ces derniers paroissent trop serrés, ne laissant à leurs trumeaux que les deux tiers du vuide des croisées, pendant que tous ceux du côté du jardin surpassent leur totalité. Il est essentiel d'éviter de pareilles contradictions dans un bâtiment, quoique dans des façades différentes, principalement lorsqu'on a fait choix d'une même ordonnance d'Ordre: il est vrai qu'on peut se dispenser de cette sujétion dans un édifice qui n'est pas isolé, lorsque les distributions intérieures exigent l'inégalité des trumeaux dans les murs de face; mais il n'est gueres possible de surmonter cette difficulté dans un bâtiment qui n'est entouré d'aucun corps qui interrompe les faces latérales, ainsi que nous aurons occasion d'en parler ailleurs.

CHAPITRE XI.

*Description de l'Hôtel de Noirmontier, rue de Grenelle.*Hôtel de
Noirmontier

CET Hôtel fut bâti en 1724 pour feu Antoine de la Tremouille, Duc de Noirmontier, par Mr. Courtonne (a) Architecte du Roi. Après la mort de ce Duc il a été vendu à vie à S. A. S. Elizabeth Alexandrine de Bourbon, connue sous le nom de Mademoiselle de Sens, qui l'occupe aujourd'hui, & qui y a fait faire des changemens assez considérables dans les basses-cours, consistant en cuisines, remises, écuries, &c, que nous ne donnons pas ici, ces bâtimens étant de peu d'importance.

Plan du rez-de-chauffée. Planche premiere.

La distribution de ce bâtiment est double, & peut être regardée comme très-régulière quoique la forme du salon soit barlongue, & que la salle à manger n'ait aucune communication avec les appartemens de Maîtres; mais comme dans ce plan la première pièce qui donne entrée à tout le rez-de-chauffée est un antichambre & non un vestibule, celle-ci peut servir de salle à manger. Au-dessus des petites pièces du côté des basses-cours, sont pratiquées des garderobes en entresoles qui procurent beaucoup de commodité au grand appartement. Les cuisines, les écuries & les remises sont fort peu considérables, c'est pourquoi nous n'en parlerons point ici. D'ailleurs cet édifice a été gravé & décrit par l'Auteur dans son *Traité de Perspective*, & se trouve compris dans les distributions de l'*Architecture Moderne*, T. II. Nous observerons seulement que par économie, lorsque M. le Duc de Noirmontier occupoit cet Hôtel, on avoit ménagé à droite de la grande cour sur la rue une enclave, dans laquelle se trouve distribuée une petite maison particulière, ainsi qu'on le remarque dans ce plan; autrement ce terrain auroit procuré de trop grandes basses-cours relativement aux intentions de ce Seigneur qui en avoit formé, pour ainsi dire, le projet lui-même, ayant eu pendant sa vie, quoique privé de la vaine, un goût singulier pour les beaux arts. Aujourd'hui à la place de cette petite maison on a pratiqué des écuries, des remises, &c, & l'on a distribué aussi de beaucoup plus grandes cuisines dans l'autre basse-cour du côté de la rue à la place où sont exprimées les écuries.

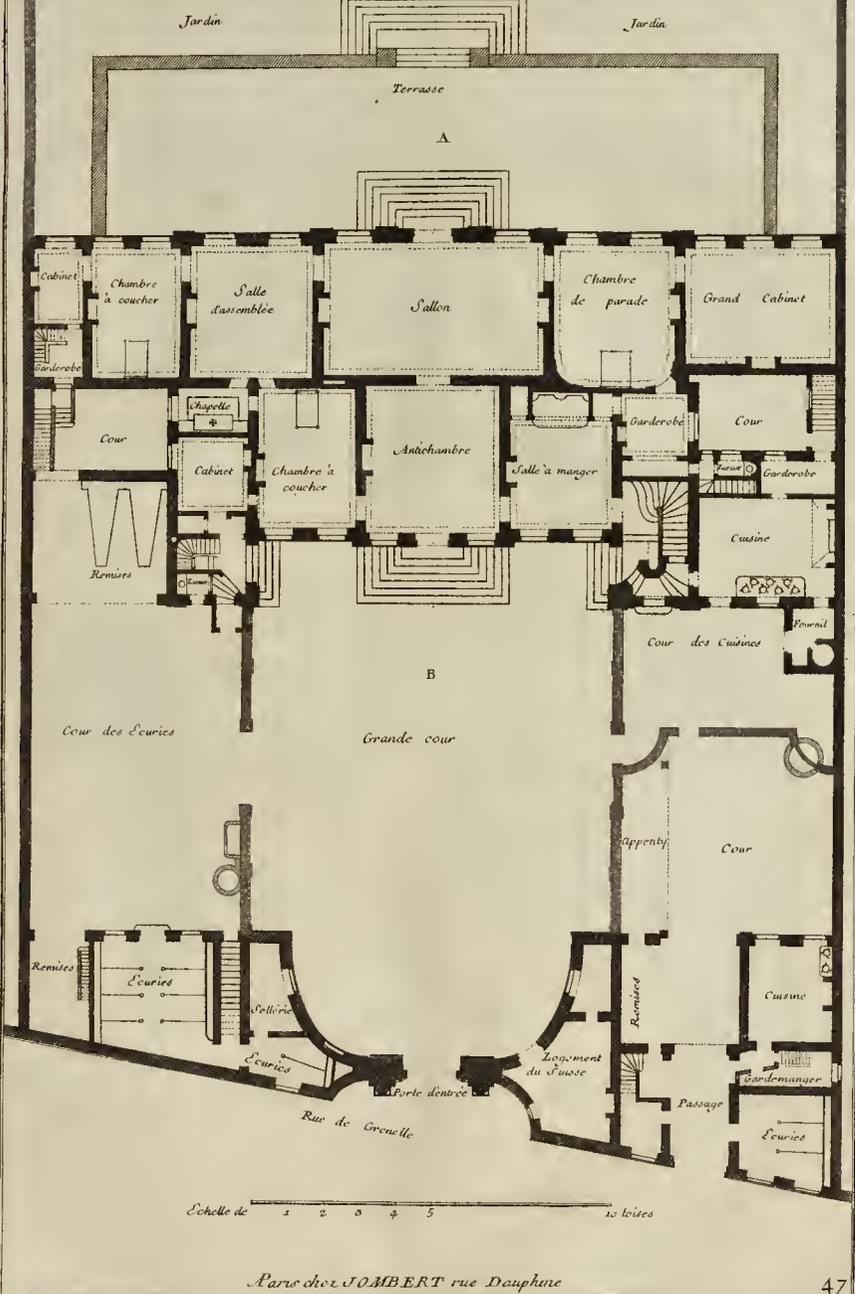
Comme le bel étage de ce bâtiment est au rez-de-chauffée, il est tenu plus élevé du sol de la cour de trois pieds & demi, & de celui du jardin de près de huit pieds; le premier étage du principal corps de logis n'est destiné que pour des chambres particulières, renfermées sous une hauteur d'Attique, à l'exception d'un appartement principal du côté de la cour, qui auroit néanmoins mieux été situé du côté des jardins, ainsi qu'on peut l'observer, Figure I, Planche II.

La Figure II, même Planche, offre la décoration de l'intérieur des appartemens, & le développement de la coupe prise sur la ligne A B (Pl. I.); l'on voit du côté de la cour l'un des pavillons en retour, qui donnent entrée aux escaliers qui montent du rez-de-chauffée à l'étage Attique. Au dessus des deux murs de face, est exprimée la coupe des frontons qui couronnent les avant-corps des façades, & qui viennent racheter la pente du comble à deux égouts, qui couronne ce bâtiment.

On observera qu'à la place de la cheminée exprimée dans l'antichambre du rez-de-chauffée, il faut une table de marbre, la cheminée de cette pièce étant du côté opposé à ce mur de refend.

(a) Voyez ce que nous avons dit de cet Architecte, Chap. VI.

Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Noirmontier, seis rue de Grenelle au faubourg S. Germain à Paris du dessein de M^r Cortonne Architecte du Roy

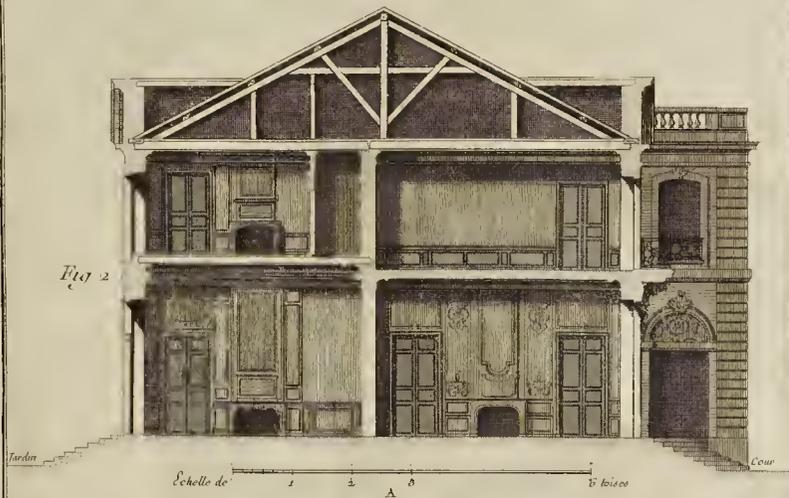


Paris chez JOMBERT rue Dauphine

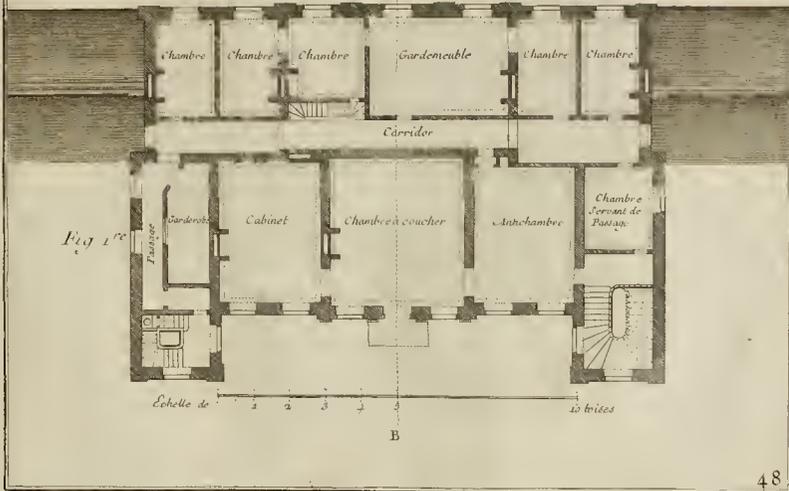


Coupe du principal corps de logis de l'hôtel de Noirmontier

N° XL Pl. 2

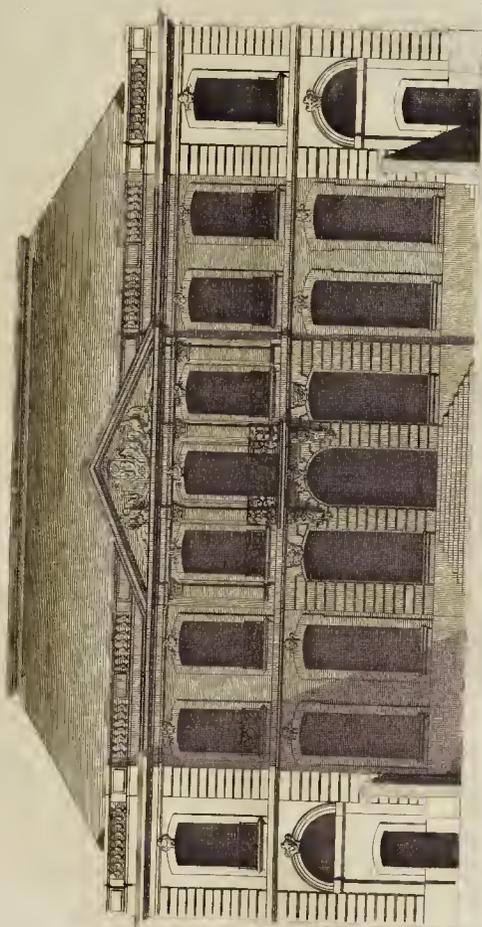


Plan du premier étage du principal corps de logis de l'hôtel de Noirmontier

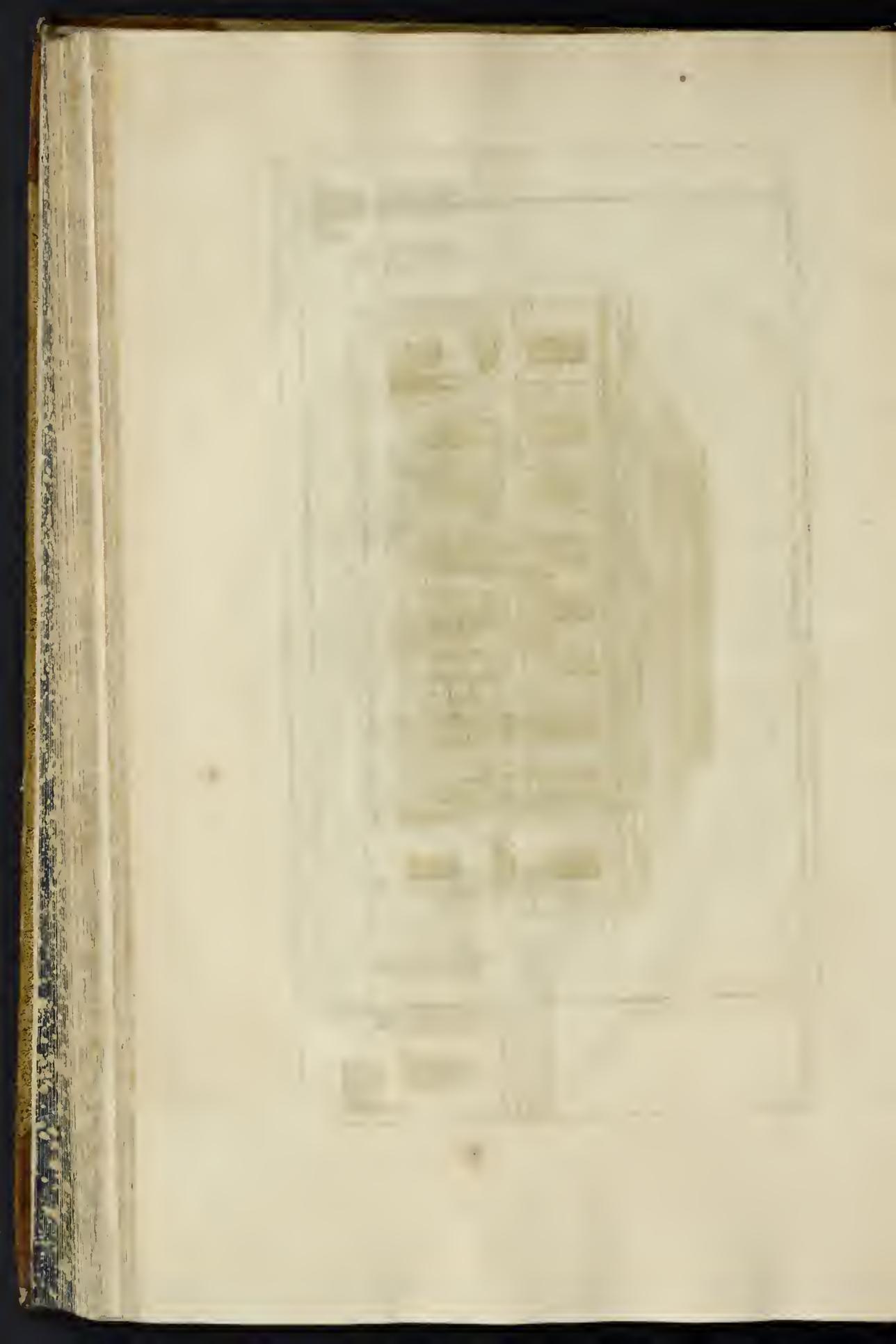




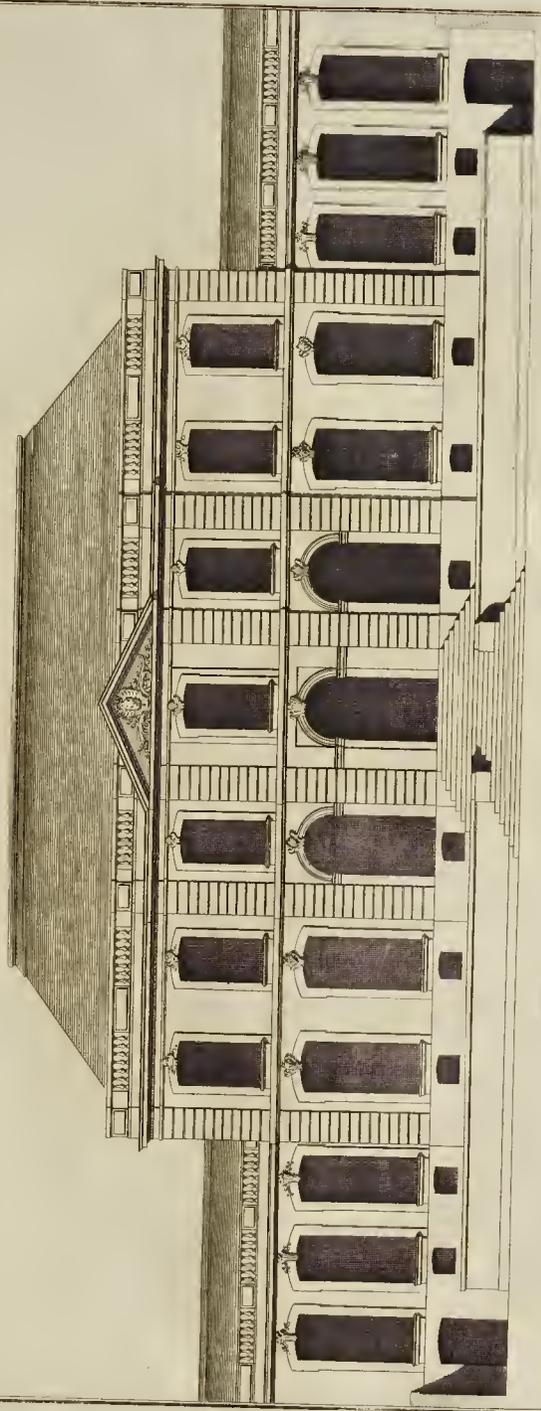
Elevation de la façade de l'Hôtel de Noirmontier, du côté de la cour



Échelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 toises



Elevation de la façade de l'Hôtel de Nourmontier, du côté du Jardin



L'escalier de





Élévation du côté de la cour. Planche III.

Cette élévation a quinze toises de face, & représente la longueur du principal corps de logis, n'ayant pas exprimé au rez-de-chaussée les ailes des bâtimens des cuisines & des remises qui ne font pas partie de l'ordonnance de cet Hôtel. Les deux pavillons des extrémités de cette façade se trouvent compris dans les basses-cours, la largeur de la cour principale n'ayant que dix toises dans œuvre. Entre ces deux pavillons sont distribués deux arrières-corps chacun de deux croisées bombées, & un avant-corps d'une porte en plein ceintre & de deux croisées aussi bombées, qui sans contredit auroient été mieux toutes trois en plein ceintre, puisqu'elles éclairent une même pièce dans l'intérieur du bâtiment, & que toutes trois forment un avant-corps désigné par le ressaut qu'elles font sur le nud du mur de face & par le fronton qui les termine. Au dessus du rez-de-chaussée & à plomb de chaque trumeau on a caractérisé des pilastres Attiques assez inutilement, puisqu'on a soustrait les Ordres dans toute l'ordonnance de cet édifice. D'ailleurs, en supposant que ces pilastres puissent faire un bon effet, c'étoit aux pilastres des angles de l'avant-corps à porter les extrémités du fronton, & non aux corps qui sont derrière; cette licence n'est pas excusable non plus que le balcon du milieu soutenu par deux consoles qui ont l'air postiche, & qui sont plus propres à exprimer la tribune d'une décoration théâtrale, qu'à désigner la croisée du premier étage d'un bâtiment civil.

Hôtel de
Noirmont-
tier.*Élévation du côté du Jardin. Planche IV.*

Cette élévation est moins licentieuse que la précédente; néanmoins il est difficile d'applaudir à la petitesse de l'avant-corps du milieu flanqué par deux arrières-corps, qui non seulement ont trop peu de relief, mais qui divisent le milieu de cette façade en parties presque égales, & occupent un trop grand espace considéré avec les deux extrémités du principal corps de logis de ce bâtiment, dont tous les trumeaux paroissent inégaux malgré les corps de refend qui les divisent. Ce double avant-corps dans le milieu du bâtiment a sans doute été causé par la forme barlongue du salon intérieur; mais cette forme déjà licentieuse devient encore plus blâmable lorsqu'elle contribue à négliger l'ordonnance extérieure d'un édifice d'importance qui dans tous les cas doit être soumis aux règles de l'art. Les croisées des deux basses ailes des extrémités de cette façade sont mal distribuées; les trumeaux en sont trop étroits, les croisées trop élevées, & paroissent n'avoir aucune relation avec le reste du bâtiment. Au reste la proportion de la hauteur avec la longueur du principal corps de logis est assez agréable, & la balustrade qui en couronne l'extrémité supérieure y fait un bon effet aussi bien que le comble à la Françoisé qui termine tout ce bâtiment, tant du côté de la cour que du côté des jardins.

Le peron de la terrasse est trop étroit, les premières marches auroient dû avoir au moins la largeur des dernières de celui de dessus; trop d'économie dans un bâtiment de cette espèce est un défaut essentiel; & quand ce tiran du goût nous fait la loi, au lieu de marches de pierres & de murs de terrasse de maçonnerie, il faut avoir recours aux taluds & aux gradins de gazon; la matière doit être comptée pour rien, la beauté des masses, la proportion des parties & la réunion du tout ensemble, sont les premières considérations qu'on doit avoir dans l'Architecture pour ce qui concerne l'ordonnance.

C H A P I T R E X I I .

*Description de l'Hôtel de Pompadour, situé rue de Grenelle.*Hôtel de
Pompa-
dour.

CET Hôtel a été bâti pour Mr. l'Abbé de Pompadour, sur les desseins de M. de la Maire (a) Architecte; ensuite il a passé à Madame la Duchesse de Boufflers, & est occupé aujourd'hui par M. l'Evêque de Rennes.

Plan du rez-de-chaussée. Planche I.

La distribution de ce plan est fort ingénieuse, & elle est très-différente en cela de l'ordonnance des façades, dont la décoration ne paroît pas être faite par le même Architecte, ainsi que nous le remarquerons dans son lieu.

Le principal corps de bâtiment est double; il a 11 toises 4 pieds de face sur 7 toises 4 pieds de profondeur. La porte du milieu du bâtiment du côté de la cour n'est pas dans le milieu du côté du jardin, mais l'enfilade générale AB n'en est pas moins bien observée à quelque chose près. Par le moyen de cette enfilade qui traverse une des extrémités de ce bâtiment, les appartemens à droite ne sont point interrompus par des piéces de dégagement, ni par celles qui sont destinées aux domestiques. A la gauche du vestibule est un petit appartement qui composé avec deux chambres à coucher, pratiquées dans le principal corps de logis, trois appartemens très-logeables pour une maison aussi peu étendue, & qui d'ailleurs n'a qu'un seul étage avec quelques entresoles distribuées sur les plus petites piéces. Si dans ce bâtiment l'on eut voulu préférer un bel appartement de société, & seulement deux chambres à coucher, il auroit fallu alors faire de la piéce C une salle à manger qui auroit donné entrée dans celle D qui seroit devenue salle de compagnie, faire une chambre de parade de la piéce E, & un grand cabinet de celle F qui serveroit toujours une entrée principale dans la chambre à coucher G; les garde-robes pourroient rester toujours dans leur même situation, sans rien changer aux murs de face, ni à ceux de refend. En général l'usage de ces différentes piéces dépend du nombre des Maîtres qui habitent un bâtiment, de la quantité des étrangers qu'ils sont obligés de recevoir chez eux, & du nombre de domestiques qu'ils ont à leur service.

Un autre avantage de l'alignement AB pris environ dans le tiers de la largeur de la totalité du terrain, c'est qu'on a pratiqué une aile de bâtiment à gauche, de 13 pieds dans œuvre, & dans laquelle sont placées les cuisines & les offices d'un espace suffisant pour la grandeur de cet Hôtel, & qu'à la droite on a distribué un grande basse-cour contenant des remises, des écuries, une sellerie, &c, avec des logemens en entresoles au-dessus pour les domestiques, de manière que cet Hôtel, considéré comme une maison particulière, a néanmoins un air de grandeur qu'il convient de donner à un bâtiment habité par une personne de distinction.

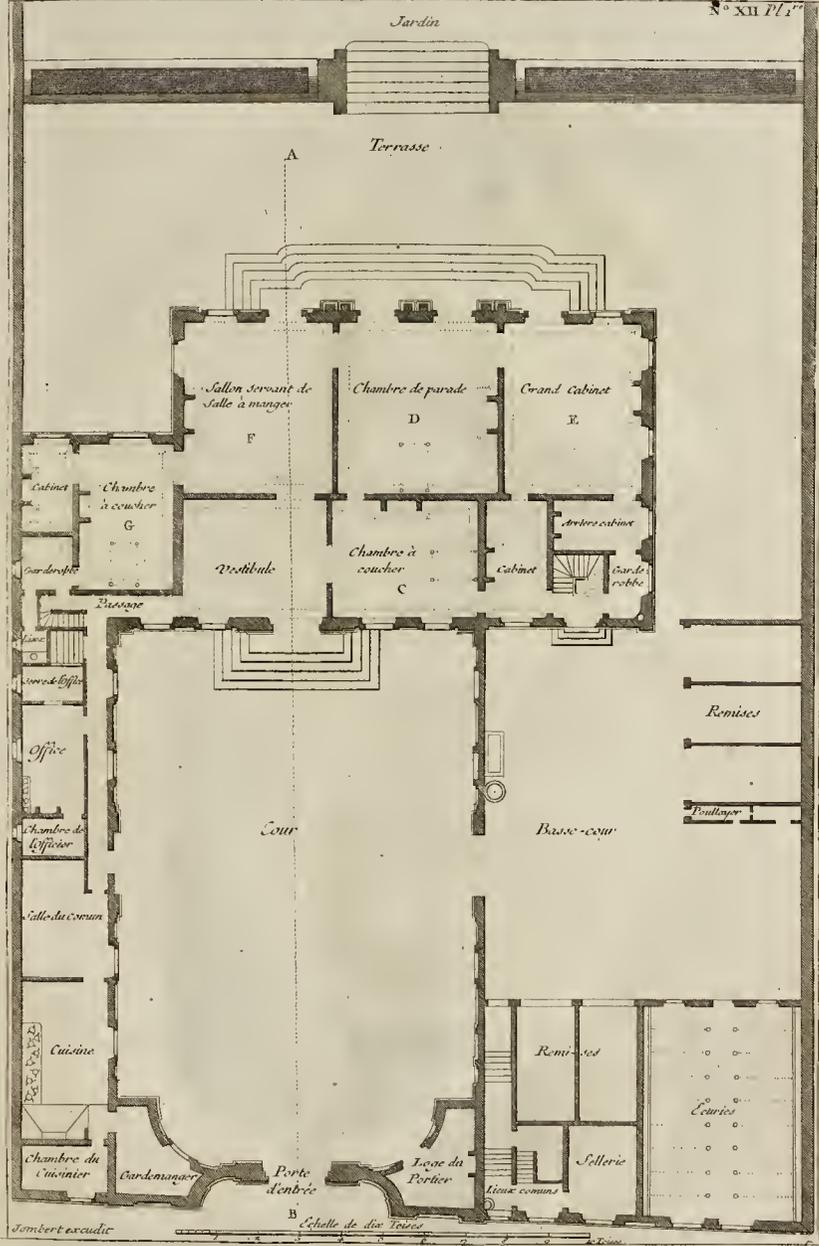
Elevation de la façade du côté de la cour. Pl. II.

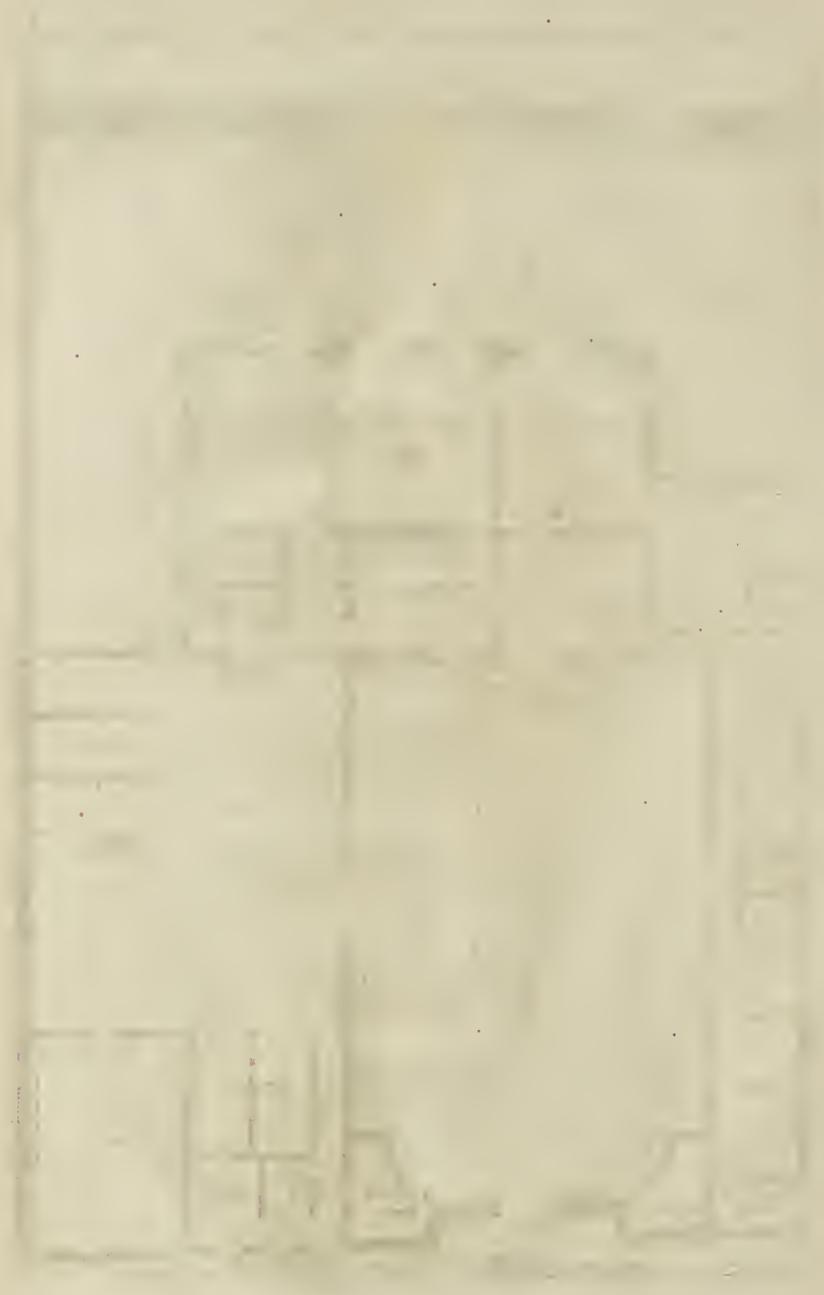
Cet Hôtel, ainsi que nous l'avons déjà observé, n'a qu'un seul étage, & cette façade n'est susceptible de quelque décoration que dans l'étendue de 8 toises 3 pieds, qui est la même largeur que celle de la cour principale, le reste étant traité avec beaucoup plus de simplicité, comme ne faisant pas partie de la même élévation. Nous avons déjà annoncé que les décorations extérieures étoient bien infé-

(a) Mr. de la Maire a été regardé comme un excellent Architecte; il a bâti à Paris l'Hôtel de Soubise, celui de Rohan, de Duras, & celui dont nous donnons la description. Cet Architecte s'étoit consacré au cabinet les dernières années de sa vie pour écrire sur l'Architecture, mais la mort l'a surpris il y a environ 12 ans avant que

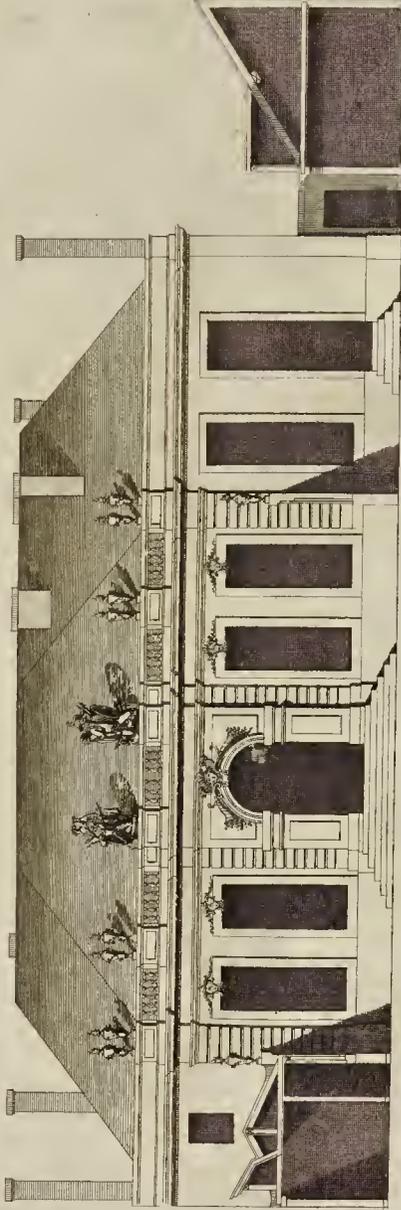
ses productions fussent en état d'être rendues publiques, & l'on ignore entre les mains de qui ces manuscrits sont passés. C'est sans doute une perte pour notre art, car cet Architecte étoit généralement reconnu pour avoir une très-grande théorie de l'Architecture, & il a dû en écrire fort pertinemment.

Plan au rez de chaussée de l'Hôtel de Pompadour situé rue de Croisille à Paris, bâti sur les dessins du P.^e de la Motte Architecte.



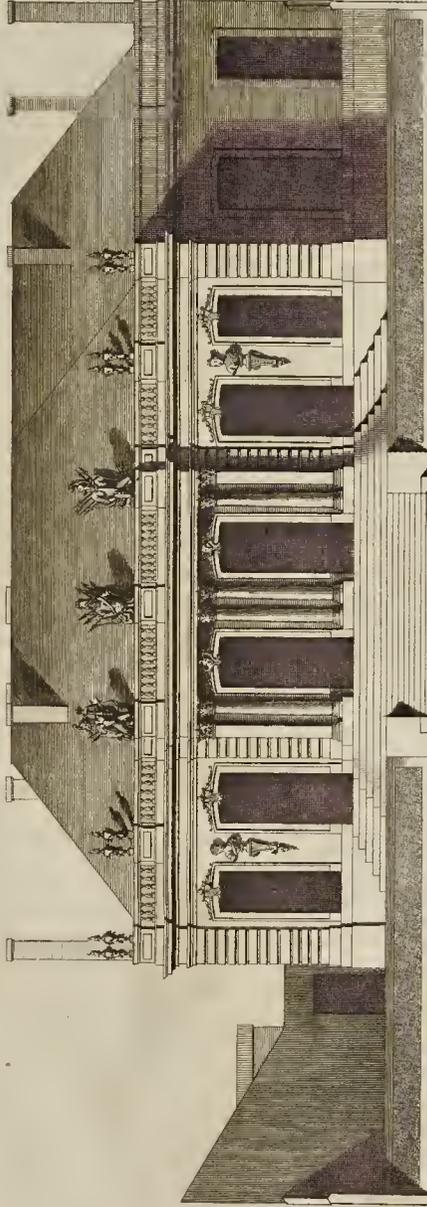


Elevation de la façade de l'Hôtel de Pompadour du côté de la cour



Echelle de 0 à 6 Toises

Elevation de la façade de l'Hôtel de Pompadour du côté du Jardin



L'echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises

rieures aux distributions des dedans ; en effet l'avant-corps du milieu est décoré d'une maniere contraire aux principes de la bonne Architecture, l'imposte, qui coupe la hauteur de l'étage en deux également, n'a aucune proportion ni avec la porte, ni avec l'archivolte de cette même porte ; les refends qui accompagnent cet avant-corps, sont trop maigres, les trophées qui couronnent la balustrade sont trop élevés, & ses parties accessoires n'ont aucune analogie avec les masses générales. Les quatre croisées des arrieres-corps sont moins vicieuses, mais elles sont trop élégantes pour la proportion de la porte & pour l'ordonnance totale de l'édifice ; l'entablement est mal profilé, & la saillie de la corniche, dans l'exécution, cache la hauteur du socle de la balustrade, laquelle feroit mieux sur ce bâtiment si les combles n'en étoient pas aussi élevés ; ce qui auroit pû s'observer en les brisant en deux parties sur la profondeur du bâtiment.

Hôtel de
Pompa-
dour.

Élévation du côté du jardin. Planche III.

Cette façade est beaucoup plus ornée que celle que nous venons de décrire ; un Ordre Corinthien accouplé en décore l'avant-corps, mais le trumeau qui se trouve dans le milieu n'est pas tolérable ; tout cet avant-corps, y compris les refends des extrémités, ayant assez d'espace pour y placer trois arcades qui auroient été préférables à des portes bombées, telles que les deux qui se voient ici. D'ailleurs ces especes de portes ne vont point avec des Ordres d'Architecture, & à la faveur de la richesse Corinthienne qui ne se trouve pas continue dans toute la façade, elles exigent que les percés des entrecolonemens fussent de forme différente. Les arrieres-corps d'ailleurs sont assez bien, à l'exception des bustes qu'on n'est plus en usage de mettre dans la décoration des façades, réservant ce genre d'enrichissement pour les vestibules, les péristiles, les galeries, & autres lieux à couvert. La terrasse qui est au pied de ce bâtiment fait un bon effet ; elle exhausse l'édifice, qui n'ayant qu'un étage, est apperçu en amphithéâtre de l'extrémité des jardins ; ce qui forme toujours un aspect satisfaisant, lorsque le terrain le permet ainsi. Le perron qui descend des appartemens sur la terrasse auroit dû être continu dans toute la longueur de la façade. Pour avoir voulu œconomiser 6 pieds de longueur de marches de chaque côté des extrémités de ce perron, il en est résulté deux défauts qui ont peu d'exemples ; le premier est que les deux portes comprises dans les arrieres-corps sont plus larges que les croisées qui sont à côté, ce qui est un défaut beaucoup plus considérable que d'avoir observé les mêmes largeurs à toutes ces quatre ouvertures, & souffert que celles qui descendent sur le perron fussent plus hautes d'un pied ou 18 pouces que les autres, quoiqu'à la rigueur ce genre de licence ne soit tolérable que dans les parties accessoires & non dans celles regardées comme principales dans un bâtiment. L'autre abus est d'avoir chantourné les marches de ce perron, de maniere qu'en descendant par l'ensfilade AB, on trouve la rencontre des marches circulaires avec les droites qui forment autant d'embûches à ceux qui veulent monter ou descendre cet escalier. D'ailleurs le pallier est en général si étroit, qu'il semble qu'on soit obligé d'aligner chaque milieu de porte pour en faire usage : voyez la Planche I.

Toutes ces inadvertances, que nous sommes obligés de relever ici, en faisant la description d'un bâtiment, dont les desseins ont été donnés par un homme de mérite, nous coûtent sans doute à faire remarquer, mais comment pouvoir instruire & se taire sur des défauts aussi apparens ; c'est pourquoi je prie le Lecteur de ne point prendre ces observations en mauvaise part. Je prouverai en parlant de l'Hôtel de Soubise, bâti par ce même Architecte, que je sçais applaudir à ce qui est véritablement beau, & que ce n'est pas sans difficulté qu'on peut parvenir à accorder le nom de citoyen avec les lumieres de l'Artiste, lorsqu'il s'agit d'écrire d'une maniere intéressante pour les Amateurs & pour ceux qui ont besoin d'acquérir la connoissance du bon, du médiocre & du defectueux.

CHAPITRE XIII.

Description de l'Hôtel de Conty, situé rue St. Dominique, Faubourg St. Germain.

Hôtel de
Conty.

CET Hôtel est composé de deux grandes maisons qui n'en font plus qu'une; la plus grande fut bâtie sur les desseins de Monsieur Aubry, Architecte, pour François de Mailly veuve en première nôces de Louis Philippeaux Marquis de la Vrillière Secrétaire d'Etat, & en secondes nôces de Paul-Jules de la Porte Mazarini Duc de la Mailleraye, Pair de France. La Duchesse de Mazarini Dame d'atour de la Reine la vendit en 1732 à S. A. S. Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, Princesse Douairière de Conty.

L'autre fut construite pour le Président Duret Secrétaire du Cabinet du Roi, l'homme de son tems qui a le plus bâti; cette maison après avoir plusieurs fois changé de maître fut achetée par Charles-Maurice de Broglio, Abbé de Baulné-les-Moines, qui l'a vendue à la Princesse Douairière de Conty.

Ces deux maisons jointes ensemble composent un très-grand Hôtel qui fut restauré comme on le voit aujourd'hui par le sieur Simonet Juré Expert, Architecte de S. A. S. & les jardins exécutés sur les desseins de M. le Clerc.

Plan général. Planche première.

Le principal corps de bâtiment, & qui étoit anciennement l'Hôtel de la Vrillière, a 32 toises quatre pieds de face sur 26 toises deux pieds de profondeur, & est composé d'un corps de logis double du côté des jardins, d'une cour principale d'assez belle proportion, & de deux basse-cours, l'une pour les cuisines, l'autre pour les écuries, remises, &c. A la gauche de cet Hôtel est l'ancien Hôtel de Broglio (a) qui contient 16 toises de profondeur sur autant de largeur, & qui sert à présent à loger les Officiers de la Maison de Madame la Princesse de Conty. Il est composé de deux ailes simples & d'une double, au milieu desquelles est pratiquée une cour assez spacieuse qui dégage dans la rue S. Dominique.

La distribution des jardins est plus singulière que belle, les formes en général sont bizarres, & l'on peut dire que si nos Architectes François depuis 50 ans semblent avoir formé un nouvel art de la distribution des bâtimens; on s'aperçoit au contraire que celle de nos jardins a beaucoup dégénéré depuis la mort des célèbres le Naute & Desgots (b). En effet, on ne remarque presque plus dans la plupart de nos jardins modernes que des allées tortueuses, des formes captieuses, des découpures, des entortillemens désagréables, sans graces dans les parties, & souvent sans proportions dans les masses, beaucoup de nos Architectes voulant se mêler du jardinage sans en avoir les moindres notions.

Quoiqu'il n'y ait que le bosquet F qui soit élevé de haute futaye, & qu'il n'offusque point la vue du bâtiment, étant enclavé dans un des angles du jardin, il n'en est pas moins vrai que les massifs & les cabinets de charmille récepee qui environnent le bosquet I ont trop de profondeur, ce qui donne une proportion

(a) Le nouvel Hôtel de Broglio est à présent vis-à-vis celui dont nous faisons la description; c'est une fort belle maison qui fut bâtie en 1704 pour M. le Comte de Rével. On y remarque entr'autres un Péristyle orné de colonnes qui soutiennent le plancher du premier étage, qui seroit un très-bon effet si ce plancher étoit plus élevé. Cette maison a appartenu depuis au Sr. Poulain de Beaumont payeur des rentes de l'Hôtel-de-Ville, qui en 1711 y fit faire de nouveaux embellissemens sur les desseins de Mr. Boffrand; il a passé ensuite au Comte de Broglio,

mort Maréchal de France, & c'est sa veuve qui l'occupe aujourd'hui.

(b) Mr. Garnier Dille, gendre de M. Desgots, Architecte & Contrôleur des bâtimens du Roi, se distingue aujourd'hui dans cette partie de l'Architecture: Mr. Contant Architecte du Roi l'entend aussi très-bien; & ce que l'on voit de lui dans ce genre à St. Cloud & dans plusieurs autres maisons de plaisance, est généralement estimé.

trop raccourcie au parterre & produit une forme à découvert trop quarrée en face du bâtiment. Le jardinage n'est pas plus exempt de la proportion des formes que toutes les autres parties de l'Architecture ; la distribution d'une salle de verdure, d'un fallon, d'un cabinet ; celle des parterres, des esplanades, des vertugadins, des taluds, des gradins, & généralement toutes les parties qui composent un jardin de propriété, doivent être soumises aux règles de l'art & aux loix du bon goût qui exigent une simplicité noble dans la composition d'un plan. C'est pourquoi à l'exception des petites pieces, qui sont aux bosquets ce que les garderobes sont aux pieces principales d'un appartement, il faut peu de mouvement dans les contours, mais seulement de la variété & de l'opposition dans la hauteur des paliisades, & l'on doit autant qu'il est possible affecter de l'inégalité dans le plain-pied des salles, soit en pratiquant des boulingrins, soit en élevant des vertugadins, des taluds, des gradins, &c, ainsi qu'il s'en remarque dans les jardins de Choisy, de Marly, de Trianon, & dans bien d'autres Maisons Royales, exécutées sur les desseins du fameux le Naute, entre lesquels celui des Thuilleries à Paris, & le grand parterre du Tibre à Fontainebleau, sont capables d'inspirer le goût & la simplicité qu'il convient d'observer dans le jardinage en général.

Hôtel de
Conty.

Dans l'un des angles de ce terrain, au coin des rues de l'Université & de Bourgogne est placé un petit pavillon dont la situation est très-agréable, étant élevé sur une terrasse soutenue par un talud de gazon.

Plan du rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Vrillière, aujourd'hui le bâtiment principal de l'Hôtel de Conty. Planche II.

La distribution de ce plan est la même que la précédente, mais celle-ci est exprimée plus en grand, & le nom des pieces y est désigné, ce qui nous dispensera d'une description qui peut se suppléer aisément par ces indications ; nous remarquerons seulement en général que les pieces sont d'une belle proportion, que l'ensilade A B & celle G F sont directes, & que les principaux appartemens sont pourvus des commodités qui sont relatives à leurs usages. On peut remarquer encore que pour aggrandir le petit appartemens des bains C on a construit une nouvelle aile de bâtiment dans le jardin (marqué B dans le plan général Planche premiere,) celui-ci lui servant seulement de garde-robe ; & que la remise D est aujourd'hui un passage pour communiquer au petit Hôtel de Conty, autrefois celui de Broglio, ainsi que nous l'avons déjà observé.

Plan du premier étage du principal corps de logis de ce bâtiment. Planche III.

La Figure I présente la distribution du premier étage, qui consiste seulement en un grand appartement de parade où l'on arrive par un fort bel escalier placé à la gauche de ce bâtiment, & qu'il eut cependant été indifférent de pratiquer à droite sans rien changer dans la construction des murs de refend. Tout le reste de la partie qu'occupent les pieces de Maître au rez-de-chaussée est exprimé ici par le dessus des combles, n'ayant qu'un seul étage, & n'étant surmonté d'un premier que dans ce qui est énoncé dans ce plan, ainsi qu'on peut le remarquer dans l'élévation, Planche IV.

La Figure II, même Planche, offre l'élévation du côté de la cour, qui dans la largeur de cette dernière a deux étages : à l'égard des pavillons qui donnent sur les basses-cours, ils n'ont seulement qu'un rez-de-chaussée dont la décoration extérieure est plus simple, comme n'étant pas aperçue de la cour principale. Un avant-corps de trois arcades décore le milieu de cette façade ; un Ordre de pilastres Doriques couronné d'une corniche architravée, surmonté de pilastres Ioniques &

Hôtel de
Conty.

terminé d'un fronton, en forment la décoration. Les largeurs des arcades de cet avant-corps, & des croisées bombées de dessus sont inégales entre elles ; défaut qu'il faut éviter, principalement lorsqu'il s'agit d'arcades en plein ceintre dont les impostes étant de même hauteur, produisent des courbes de formes différentes qui font un mauvais effet, ainsi qu'on peut le remarquer dans les deux arcades plus étroites de cet avant-corps. Les arcades des arrières-corps sont ornées de bandeaux au lieu d'impostes, à la place desquels des croisées à plate-bande auroient sans doute fait un meilleur effet. Les claveaux des croisées du second Ordre sont trop considérables, & font paroître ces dernières courtes, quoiqu'elles aient de hauteur près de deux fois & demi leur largeur ; pour éviter cet inconvénient il auroit fallu supprimer les banquettes de fer, & faire regner un appui de pierre, qui en l'ayant élevé, auroit remonté le sommet des croisées, & rendu cette Architecture plus régulière.

La longueur de cette façade est à sa hauteur comme 2 est à 1, & produit un assez bel effet, mais la largeur de l'avant-corps, qui est à la totalité du bâtiment comme 5 est à 12, paroît trop considérable, & auroit mieux réussi si elle n'eut eu que le tiers ; proportion qui ne peut s'accorder dans une façade de 14 toises, & qui auroit dû engager à pratiquer seulement deux pavillons aux extrémités, chacun d'une croisée, & cinq en arrière-corps. Afin que ces pavillons ne fussent pas devenus trop étroits pour la hauteur du bâtiment, il auroit aussi fallu donner plus de hauteur au rez-de-chaussée, comme le bel étage, & ne faire qu'un Attique au dessus, qui ne comprend qu'un seul appartement.

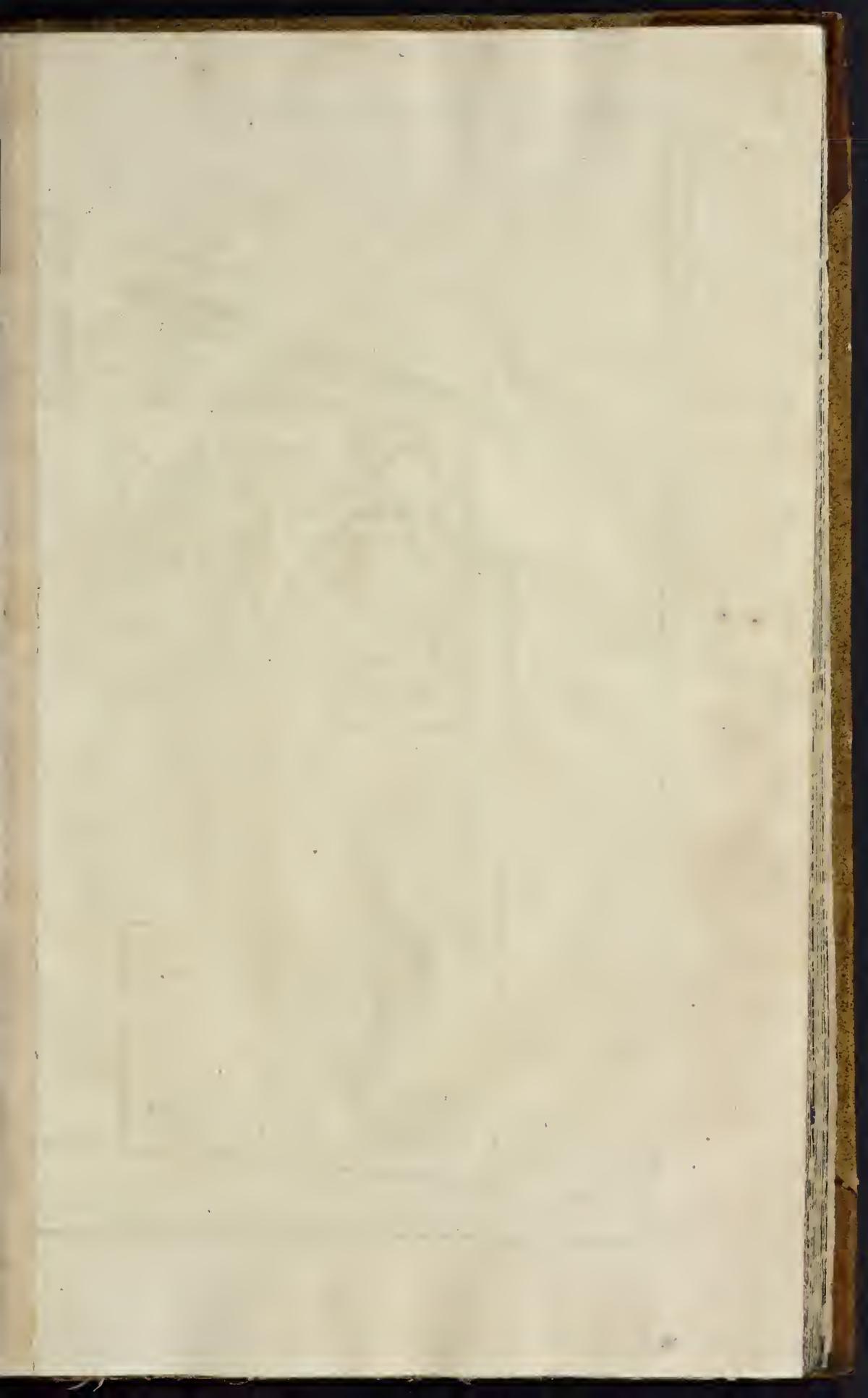
Ces observations ne sont point faites ici dans un esprit de critique, & ce bâtiment a des beautés qui en sont exemptes ; mais notre but est de prouver que dans un édifice on peut s'y prendre de diverses manières pour arriver à la perfection ; d'ailleurs ces especes de dissertations me paroissent nécessaires pour fertiliser l'imagination de ceux qui veulent parcourir cet Ouvrage dans l'intention de s'instruire.

Élévation du côté du Jardin. Planche IV.

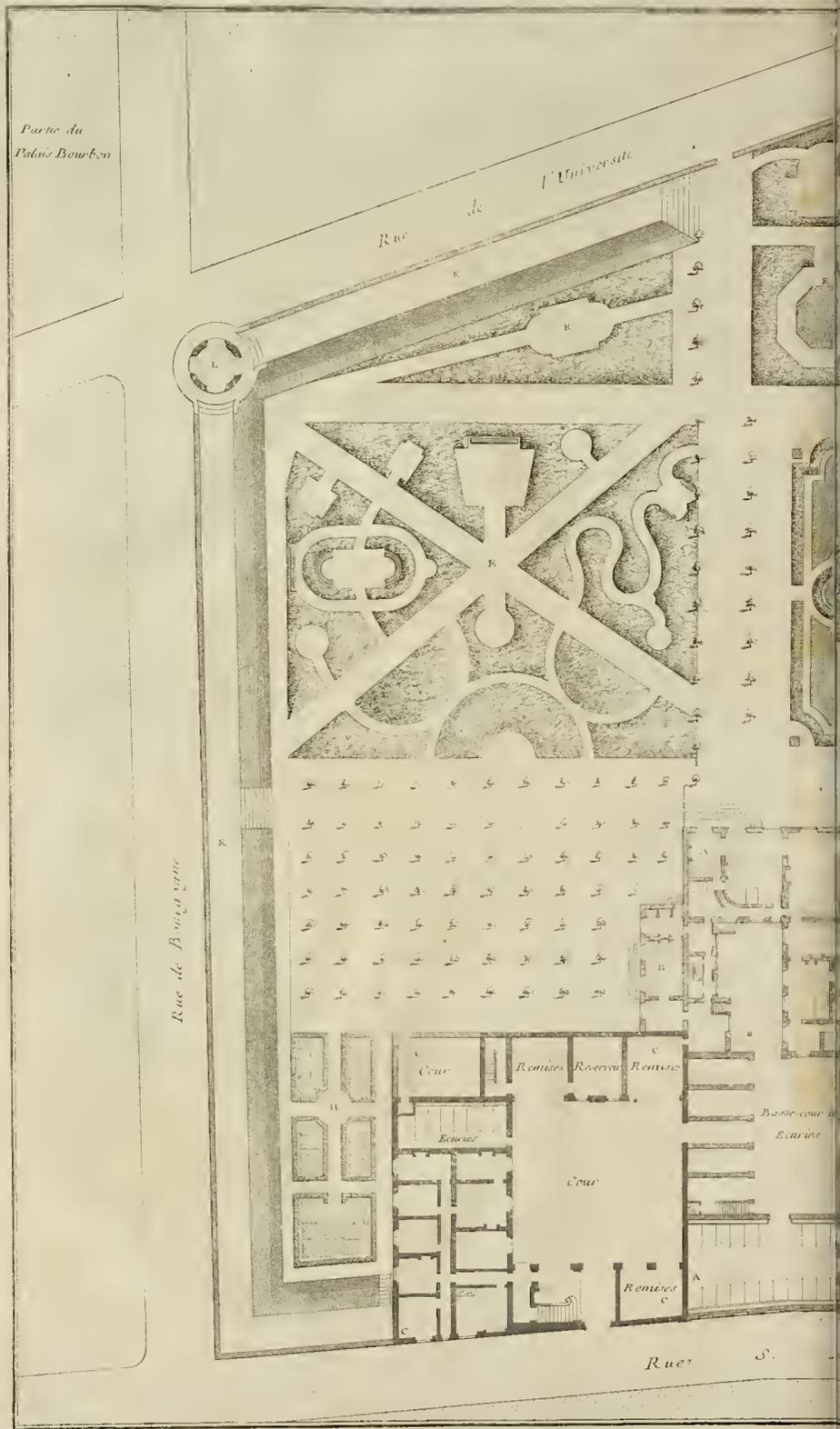
La face du principal corps de logis est décorée de même que la précédente, à l'exception des croisées du rez-de-chaussée des arrières-corps qui sont bombées, & que nous avons déjà désiré dans l'autre façade, être en plate-bande.

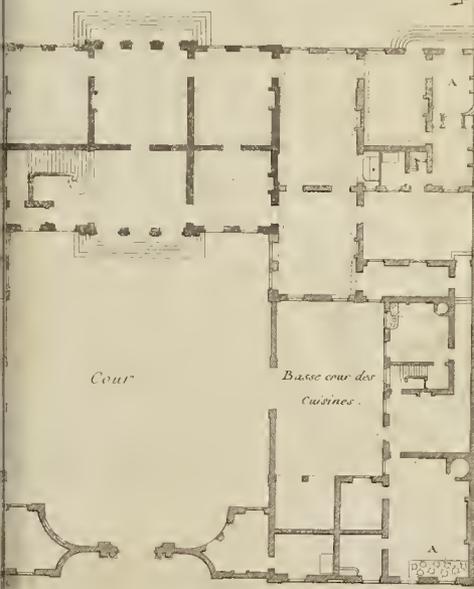
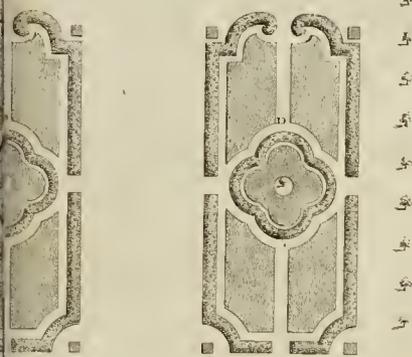
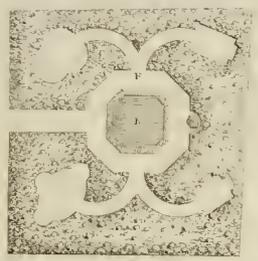
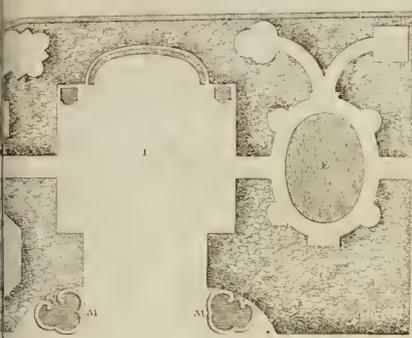
Les ailes qui flanquent ce corps de logis sont percées chacune de cinq arcades en plein-ceintre dont les deux dernières de chaque extrémité servent de portes croisées. J'estime que des ouvertures bombées comme aux arrières-corps du principal corps de logis auroient été préférables, elles auroient conservé par cette forme, une unisson avec toute la façade dont les dehors auroient annoncé alors la même enfilade d'appartement qu'elle renferme intérieurement, au lieu qu'à en juger par l'extérieur, il semble que ces ailes contiennent séparément quelques logemens qui n'ont aucune relation avec ce principal corps de logis. Ces ailes sont couronnées d'une balustrade dont la hauteur dissemblable des appuis des balcons servent encore à persuader du défaut d'analogie qui se remarque entre l'ordonnance des ailes & le corps du bâtiment.

Un comble à la Françoisé, sans lucarne ni œil de bœuf, termine la partie supérieure de cette façade avec assez de succès, & un chéneau de plomb porté sur la saillie de l'entablement empêche les eaux de la couverture de tomber au pied du bâtiment ; nous avons recommandé plus d'une fois cette attention dont on peut remarquer ici le bon effet pour en faire usage dans tous les édifices de quelque importance.



Partie du
Palais Bourbon





PLAN GENERAL

des Bâtimens et Jardins de l'Hôtel de Conty, appartenant à S. A. S. Madame la Princesse de Conty Douairière.

Le corps de cet Hôtel appartient à des seigneurs Maîtres de la Vallière, depuis Duchesse de Mazarin Madame la Princesse de Conty en ayant fait l'acquisition en 1732. y a joint la maison contigue de St. Cabbé de Broglie, et plusieurs portions de terrain qui ont servi à augmenter le Jardin, et ont fait de cet Hôtel un des plus considérables de Paris, pour son étendue et son agréable disposition. Le principal corps de bâtiment a été construit sur les dessins de S. Aubry Architecte. Le Sr. Simonnet pour l'export. Architecte de la maison de Conty a pu être aux réparations et aux embellissemens qui ont été faits dans le dedans, et le Sr. le Clerc a planté le Jardin.

Renvoye

- A Principal corps de logis, et de vant l'Hôtel de la Vallière
- B Appartement des Dames nouvellement construit.
- C Maison de St. Cabbé de Broglie, serviant présentement à loger les Officiers de la Maison de Madame la Princesse de Conty.
- D Parterren à l'Angloise, composé de lapis de gazon et de plates-bandes de fleurs.
- E Cabinets de verdure dont les allées sont formées par des traits de Char mille, recépés à hauteur d'appuy et qui sont plantés de Rosiers, de jasmins, de Chèvrefeuilles et d'autres arbrisseaux à fleurs.
- F Bosquet de haute futaie.
- G Quinze.
- H Jardin potager.
- I Salle terminée par un banc circulaire.
- K Terrasse bordée par un talus de gazon.
- L Petit pavillon ou Kinogis.
- M Petits Bassins remplis d'eau.

A PARIS



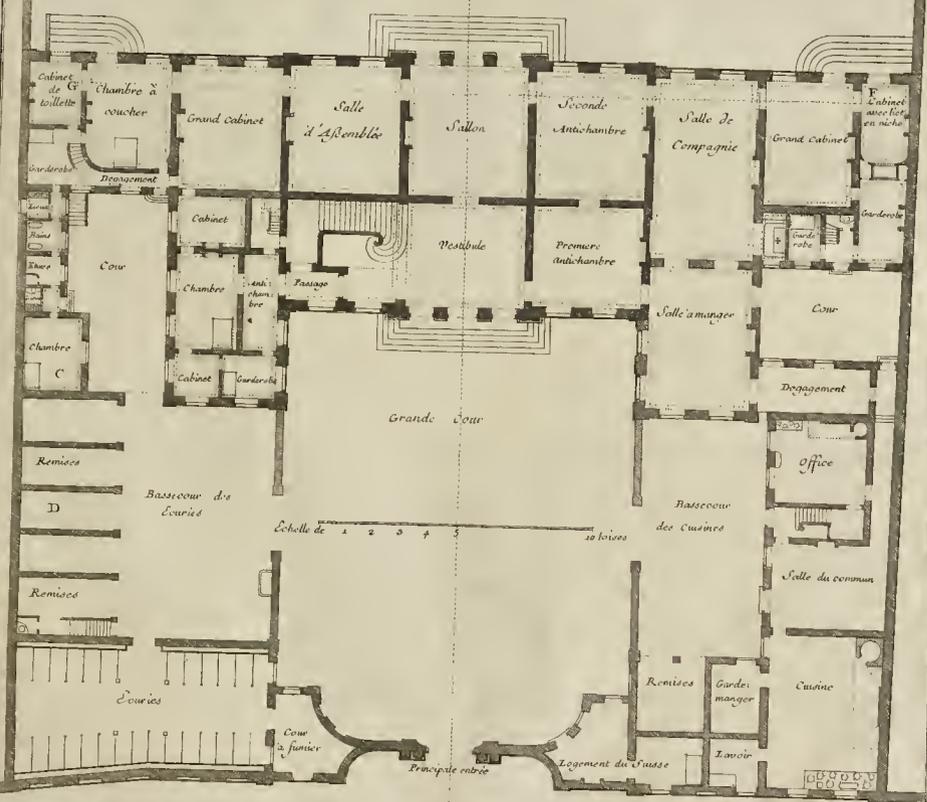
auques
rue Dauphine

Plan au rez de chaussée de l'hôtel de la Vrillière sis rue S. Dominique
 au faubourg S. Germain à Paris, bâti sur les desseins de M. Aubry.
 Architecte.

N^o. XLII. Pl. 2

Jardin

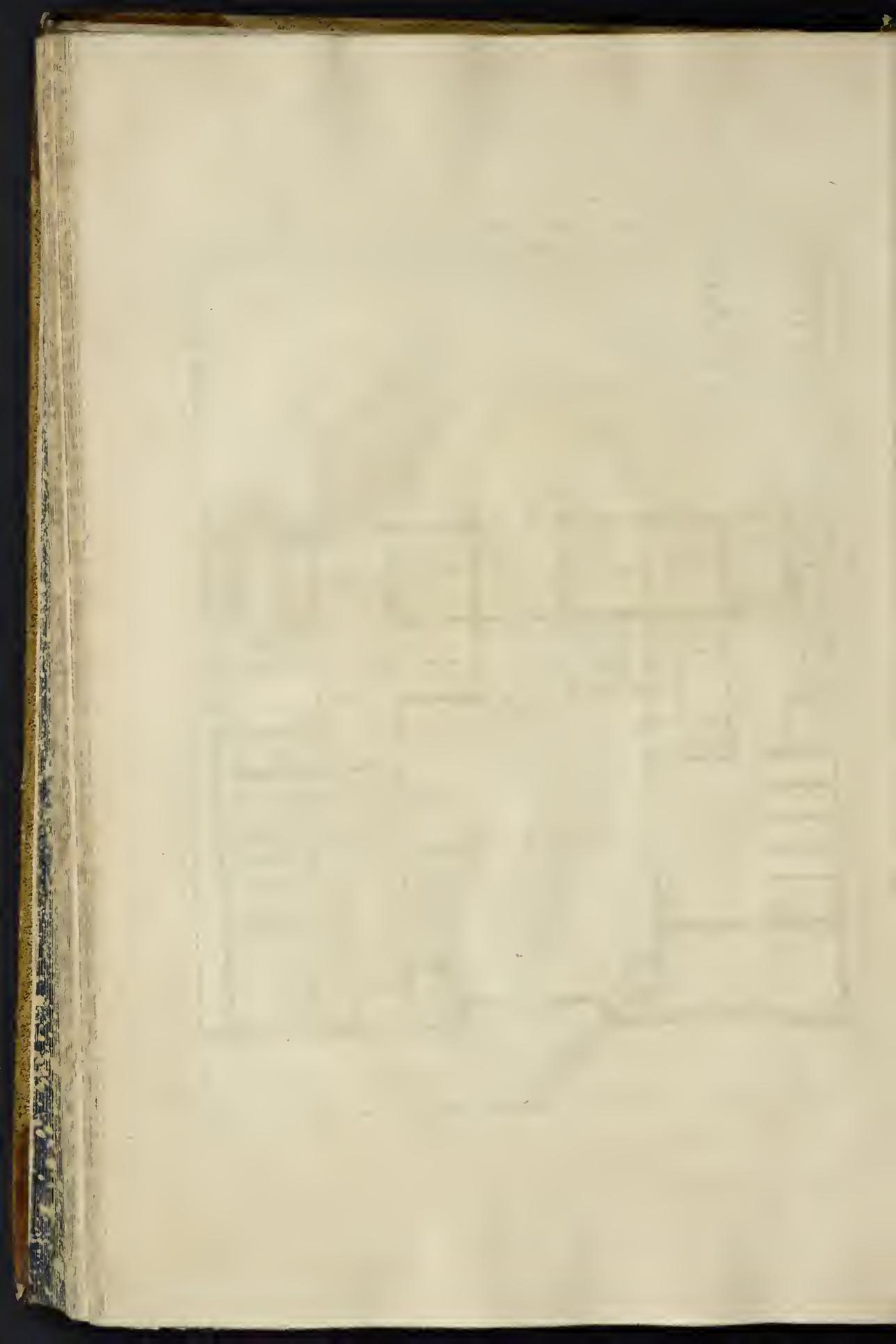
A



Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises

Rue S. Dominique

B



Elevation de la façade de l'hôtel de la Vrillière du côté de la cour

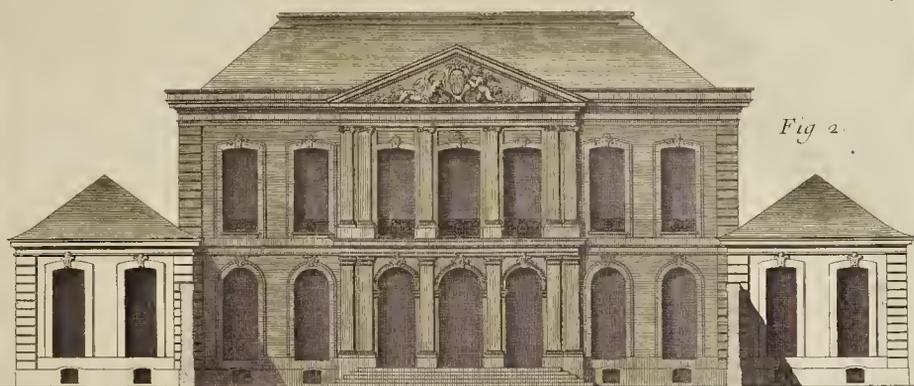


Fig 2.

Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises

Plan du premier Etage.

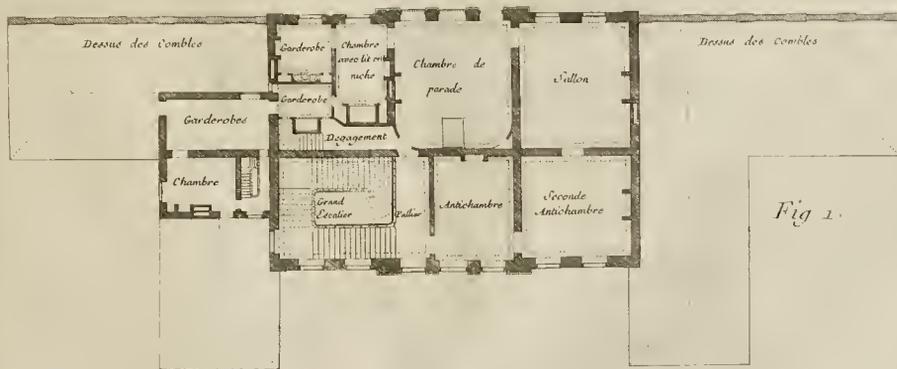
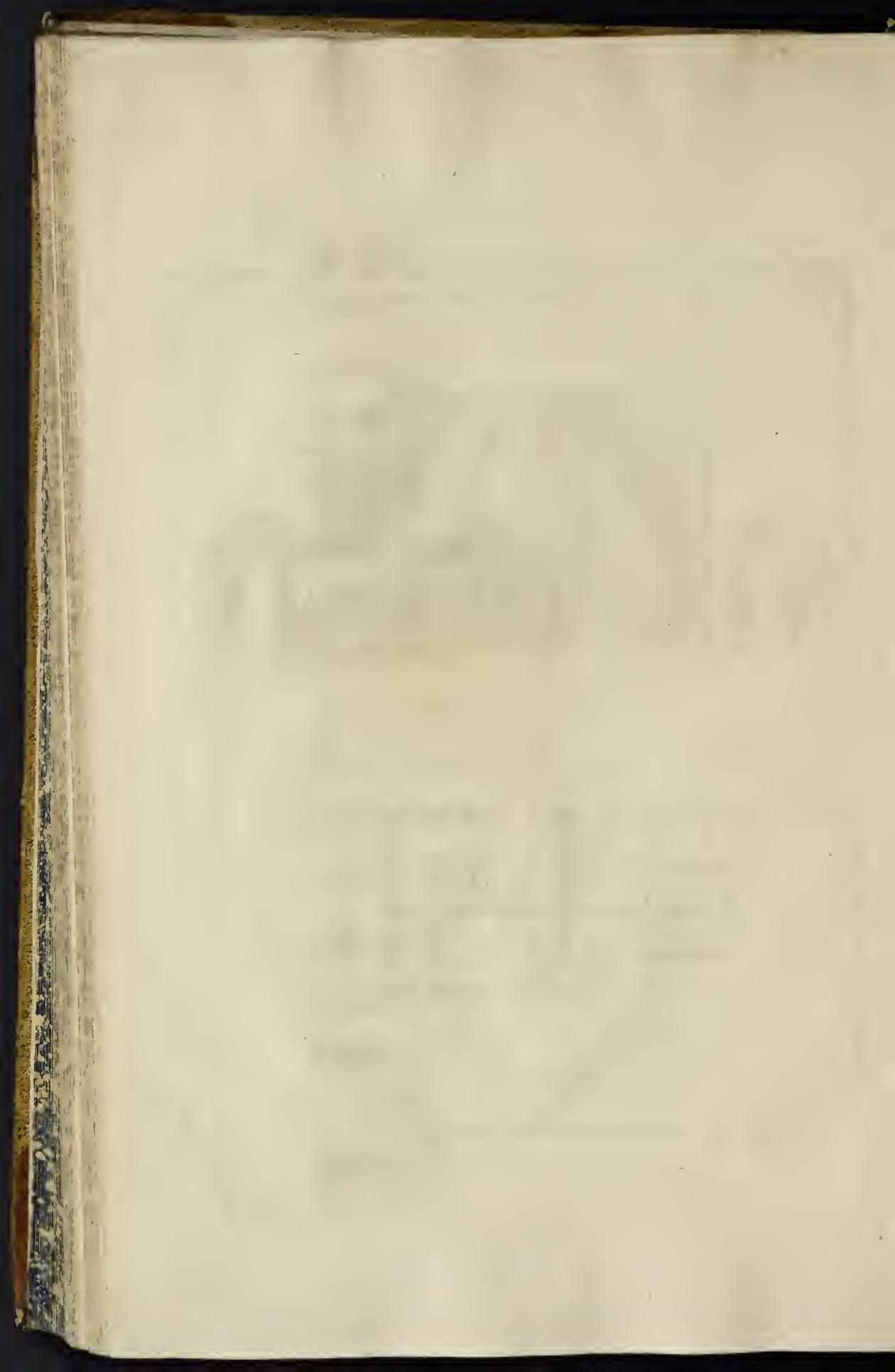


Fig 1.

Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
PRESS

C H A P I T R E X I V.

Description de la Maison de Madame de Varangeville, rue S. Dominique.

CETTE Maison fut bâtie en 1704 pour Madame la Marquise de Varangeville, sur les desseins de Mr. Gabriel (a) Architecte ordinaire du Roi, & Controllleur Général de ses bâtimens. Elle est occupée aujourd'hui par Madame Marie-Marguerite Dalegre, veuve du Comte de Rupelmonde dont cet Hôtel porte le nom.

Maison de
Madamede
Varange-
ville,

Plan du rez-de-chauffée. Planche I.

Cette maison a 18 toises de face du côté du jardin ; elle consiste en un corps de logis simple, avec une aile en retour sur la cour, & en un semi-double sur les basse-cours, qui donne au principal appartement toutes les commodités d'un appartement double. La basse-cour a un dégagement dans la rue, & contient des bâtimens situés de ce côté, dans lesquels sont comprises des écuries & des remises en assez grande quantité pour l'étendue du bâtiment. La proportion des pieces du principal corps de logis est assez belle & la simétrie y est exactement observée. Cet appartement a son entrée dans l'angle de la cour à gauche par une premiere anti-chambre succédée d'une seconde, & suivie d'une chambre de parade, &c. La salle à manger est placée dans l'aile en retour, & n'a qu'une entrée par le cabinet situé entre les deux chambres à coucher. Cette entrée a son dégagement par un petit escalier, le seul qui se remarque dans ce bâtiment pour monter au premier étage, & qui est trop peu considérable & trop ignoré de l'entrée principale de la grande cour, de sorte que pour arriver aux appartemens pratiqués au-dessus du rez-de-chauffée, il faut passer par les basses-cours ou traverser les principaux appartemens d'en bas ; ce qui pêche contre les loix de la distribution, qui exigent, lorsqu'il y a un premier étage dans un édifice, ne fût-ce qu'un Attique, que l'escalier qui doit y conduire soit apperçû des étrangers qui y sont attirés pour les affaires personnelles du Maître, ou seulement pour faire sa société.

Plan du premier étage, Planche II.

La distribution de ce premier étage est composée de plusieurs petits appartemens de peu d'importance, lesquels sont renfermés dans la hauteur d'un étage Attique. Sans doute c'est cette dernière considération qui a fait négliger à l'Architecte de pratiquer un escalier plus considérable ; mais du moins convenoit-il de le placer dans un lieu plus apparent. Car quoiqu'il puisse être vrai que le Propriétaire l'ait voulu ainsi, (n'ayant pas besoin pour son usage des pieces du premier étage), il en résulte que, lorsqu'un bâtiment vient à changer de Maître, faute de trouver les commodités essentielles dans une maison, il en faut abattre la plus grande partie ; ce qui très-souvent diminue de beaucoup le prix d'un édifice, lorsqu'on vient à l'acquérir. Cette considération auroit pû faire placer l'escalier dont il s'agit à la place de la salle du commun, (voyez la Planche premiere) & cette dernière à la place de l'escalier B ; alors il auroit été un peu plus grand, & auroit évité le petit

(a) Mr. Gabriel a succédé à Mr. de Corne en qualité de premier Architecte du Roi, & a été regardé comme un des habiles Architectes du commencement de ce siècle ; Il a été considérablement occupé dans les travaux de Sa Majesté & nous avons quelques édifices de lui à Paris, tels que l'Hôtel dont nous donnons ici la description, & celui de Feuquiere, Faubourg Saint Honoré, qui se trouvera dans le corps de cet Ouvrage, aussi bien que le Chateau de Choisy, qui a été bâti sur les desseins de cet habile Architecte.

Mr. Gabriel son fils lui a succédé dans la place de premier Architecte du Roi, & a montré dans plus d'une occasion son expérience, sa capacité & son déintéressement : qualités qui non-seulement lui ont attiré la confiance de S. M. mais l'ont fait choisir par ce Monarque pour donner les desseins du bâtiment considérable de l'École Militaire, qui vient d'être commencé de bâtir au mois de Mars dernier à l'extrémité du Faubourg St. Germain au-delà des Invalides.

Maison de
Madame de
Varenge-
ville.

escalier A. On auroit même pû placer cet escalier à la place de la salle à manger; la premiere antichambre C en auroit tenu lieu dans le cas où l'on ne se feroit pas foudié de servir à couvert, ce qui néanmoins dans une maison particuliere, est d'une grande commodité.

De la décoration des façades, & de la coupe prise sur l'un des côtés de la cour.
Planche III.

Sur cette Planche sont exprimées la façade du côté jardins, Figure 1, la façade du côté de la cour, Figure 2, & la coupe sur la profondeur du bâtiment, Figure 3. Le rez-de-chauffée de tout ce bâtiment composé le bel étage, & est couronné seulement d'un Attique surmonté d'un comble à la Françoisé, le tout d'une ordonnance très-simple, & dont nous ne dirons rien ici. Nous observerons seulement qu'il semble qu'on a voulu tenir la façade du côté du jardin un peu plus riche, ayant caractérisé l'Ordre Attique par des pilastres dans l'avant-corps du milieu; & que les avants & les arrieres-corps, dont tous les milieux sont masqués par des trumeaux, font un mauvais effet, ayant dû observer à leur place, des croisées ou des arcades, qui doivent désigner chacun d'eux, ou au moins celui du milieu. Nous l'avons remarqué ailleurs, la décoration d'un bâtiment étant en quelque sorte étrangere à la commodité & à la solidité; il est nécessaire ou d'affecter une simplicité uniforme dans une maison particuliere, ou bien lorsqu'on y veut donner quelque relief, relativement à la dignité de la personne qui l'habite, il faut faire en sorte que la décoration soit traitée d'une maniere satisfaisante, & selon les principes de l'art les plus approuvés.

CHAPITRE XV.

Description de l'Hôtel Amelot, situé rue St. Dominique.

Hôtel
Amelot.

CET Hôtel fut bâti sur les desseins de Mr. Boffrand (a) pour Mr. Amelot Secretaire d'Etat; il fut acquis ensuite par Christian-Louis de Montmorency Maréchal de France, connu sous le nom de Prince de Tingry, & a été vendu depuis à Mr. le Comte de Guerchi qui l'habite aujourd'hui.

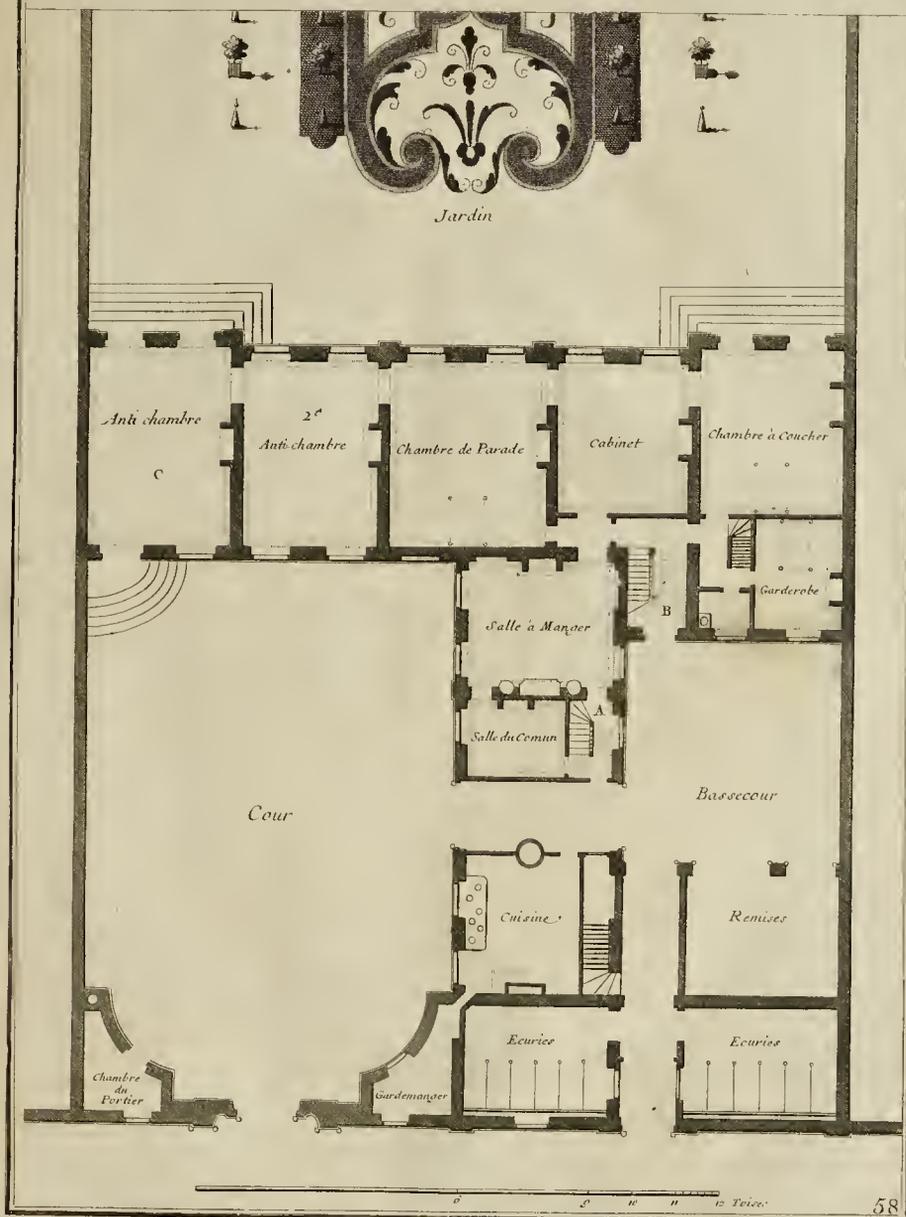
Plan au rez-de-chauffée. Planche premiere.

La distribution de ce plan est fort ingénieuse; la cour de forme elliptique fait un très bon effet & ne nuit en rien à la régularité des appartemens. Un des principaux mérites de l'ordonnance de ce bâtiment (qui ne se remarque pas dans les plans ni même dans les élévations, à moins que d'en être prévenu,) est que de la porte d'entrée le principal corps de logis marqué AB, qui s'éleve à deux étages enfermés dans un seul Ordre, domine en hauteur sur les deux ailes AC, BD, & que ces dernieres surpassent le reste du pourtour de cette cour, compris depuis C jusqu'en D, à l'exception de la porte d'entrée qui s'éleve en formant une espece de porche EF décoré d'Ordre Ionique, comme on peut le remarquer par la coupe, Planche IV; ainsi toute cette ordonnance composée une forme pyramidale qui exprime d'une maniere bien sensible la capacité de l'Architecte, qui non-

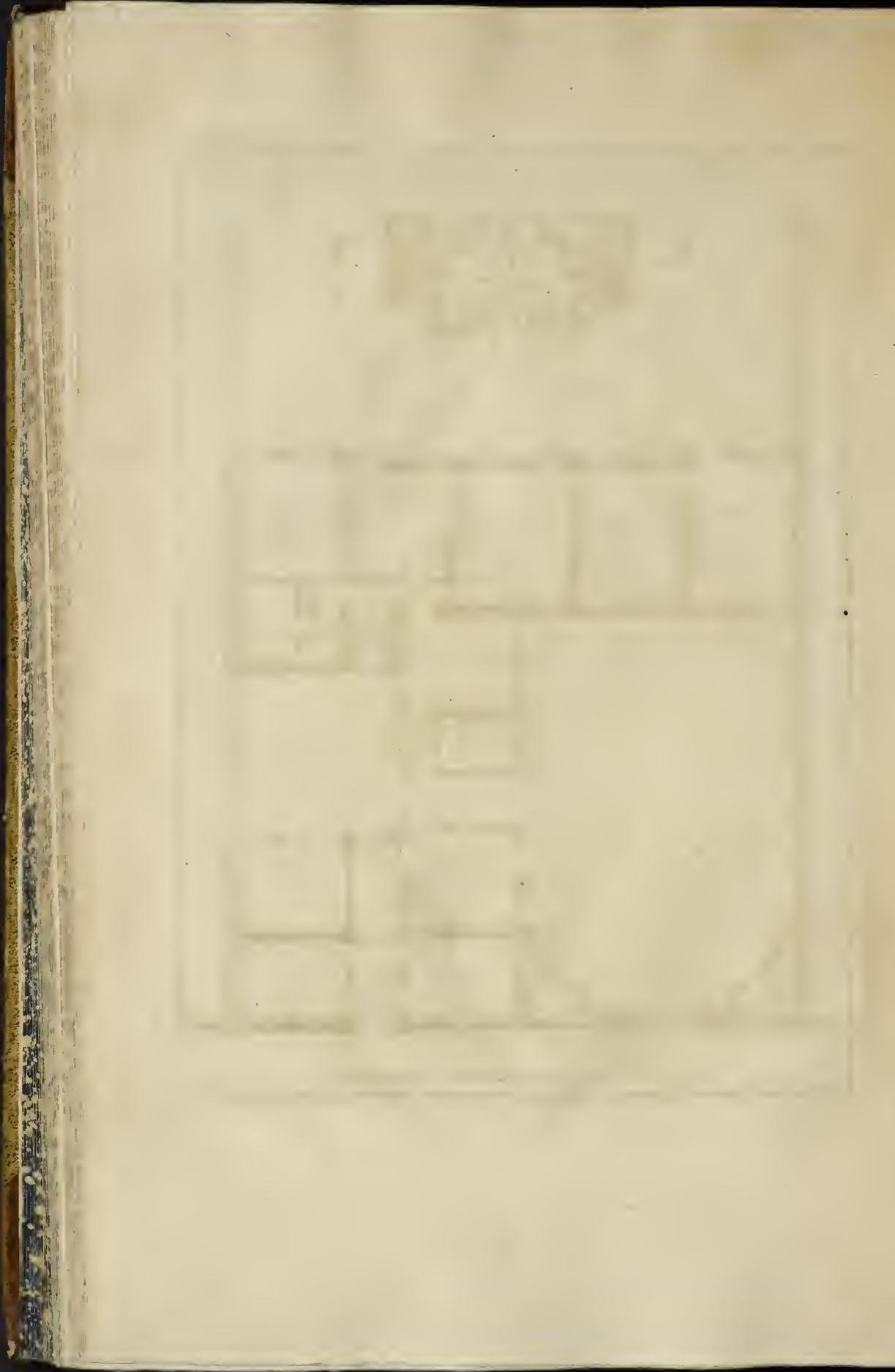
(a) Mr. Boffrand a donné dans son Livre d'Architecture, page 59, les plans & élévations de cet Hôtel en quatre Planches, mais comme celles que nous offrons avoient été gravées bien avant les œuvres de cet excellent Architecte, nous n'avons pas cru devoir en priver le public. D'ailleurs Mr. Boffrand dont la modestie est sans exemple, a dit très peu de choses sur les beautés

de ce bâtiment; la reconnaissance ne nous permet pas de garder, comme lui, le silence sur les productions d'un génie si excellent, dont l'on trouvera dans cet Ouvrage plusieurs bâtimens, tels que la nouvelle distribution de l'Hôtel de Soubise, la Maison de Mr. Dargenson, l'Hôtel de Seignelay, l'Hôtel de Torcy, la Maison du Prince de Rohan à St. Ouen, &c.

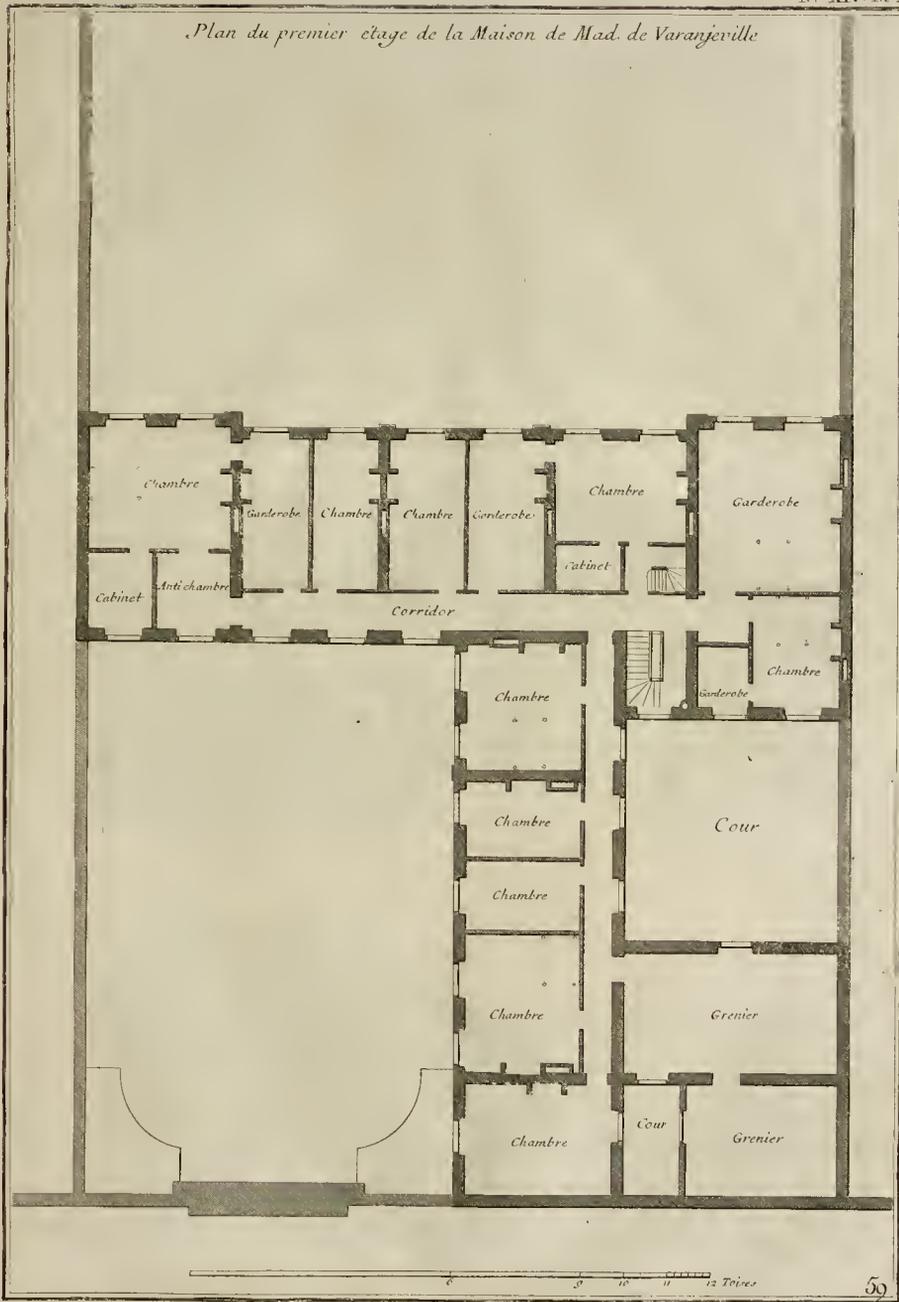
Plan au rez de chaussée de la Maison de Madame de Varanville seize rue S. Dominique Eaux-bourg S. Germain a Paris, du dessin de M. Gabriel Intendant et Contrôleur des Bâtim^{ts} du Roy



a Paris chez TOMBERT rue Dauphine



Plan du premier étage de la Maison de Mad. de Varanville



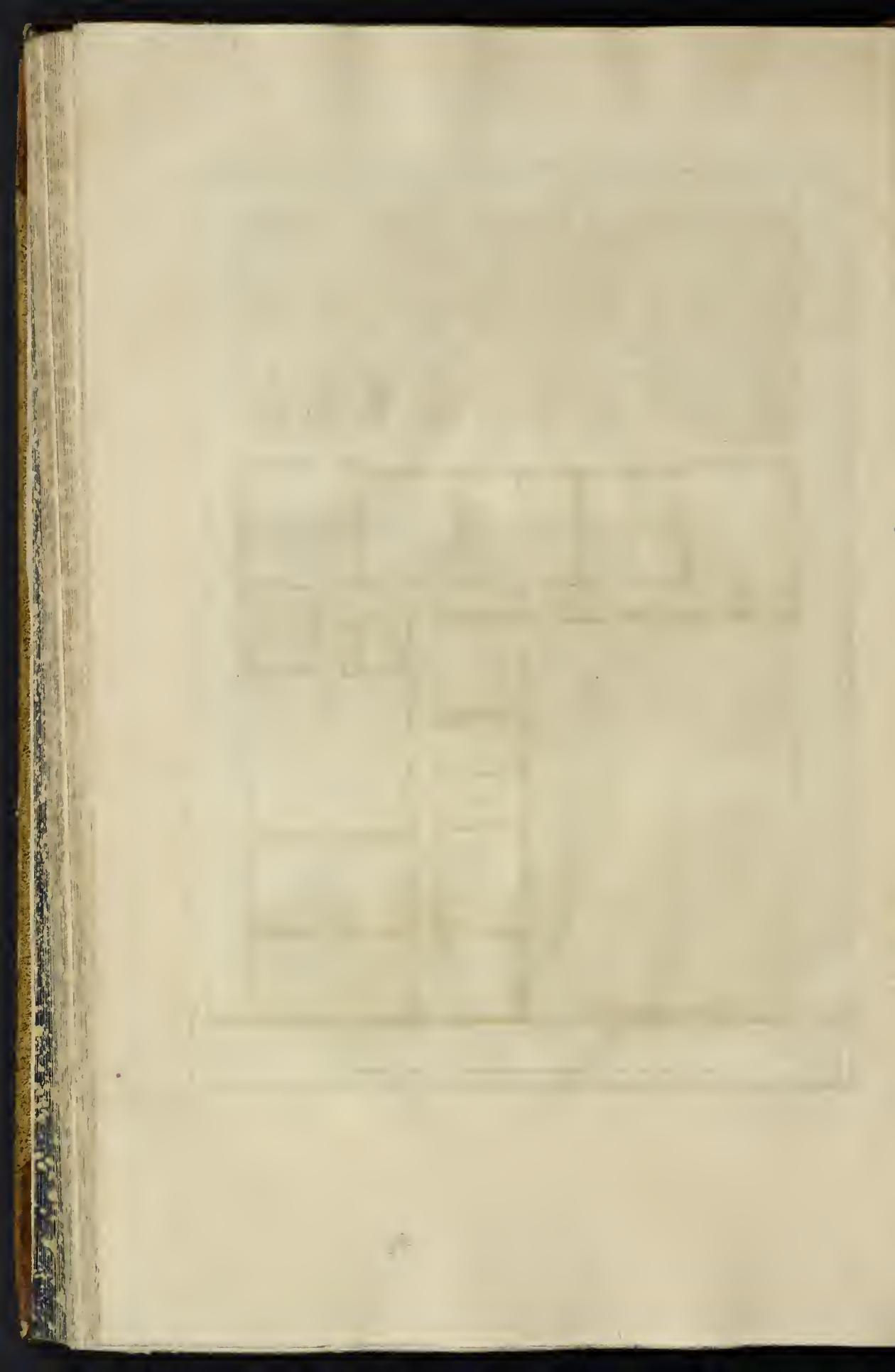
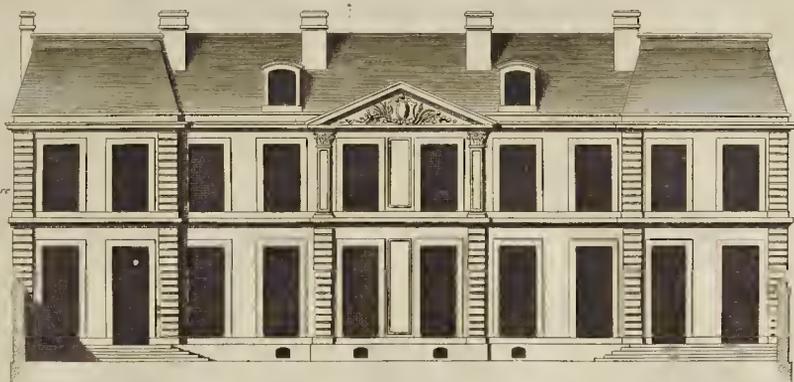


Fig. 1^{re}



Elevation de la dite Maison du côté de la Cour

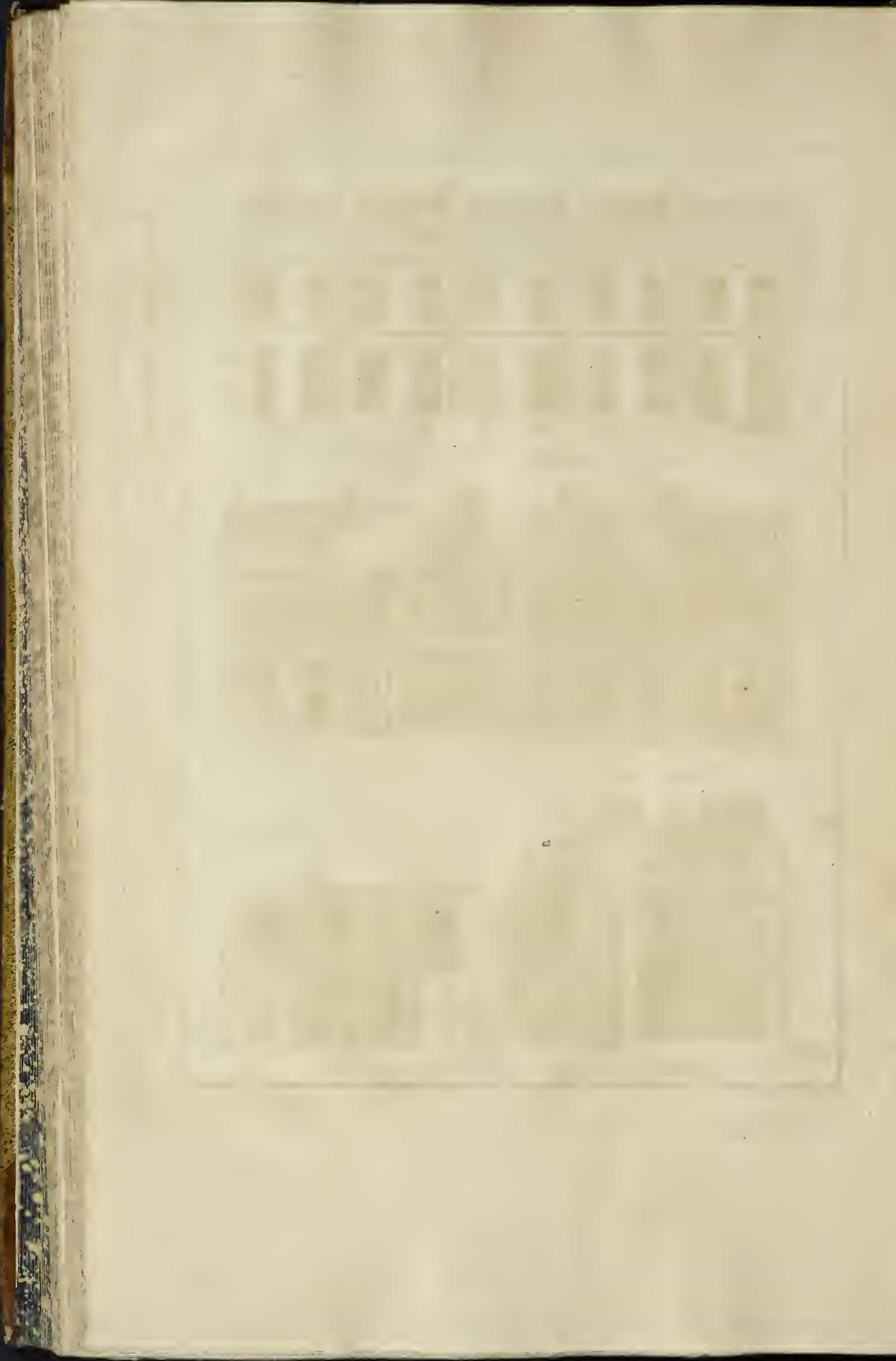
Fig. 2



Elevation et coupe de lun des côtés de la cour de la dite Maison

Fig. 3





seulement a voulu donner un air de magnificence à cet Hôtel, mais encore a évité par la différente hauteur de ces trois genres de bâtimens A B, B D, D F, &c, que cette cour ne fut trop ferrée & par conséquent obscure, ce qui seroit arrivé si tous les bâtimens eussent eu la même hauteur.

Hôtel
Anclot.

L'escalier dans ce plan se trouve à gauche du vestibule, mais comme il n'a aucune communication avec les appartemens du rez-de-chaussée, il a été pratiqué ainsi pour donner l'entrée des appartemens à droite, de manière que pour arriver au principal appartement situé à la gauche de ce plan, il faut traverser la première & la seconde antichambre ou salle d'assemblée, le fallon, &c, ce qui oblige de parcourir plusieurs pièces assez considérables avant que de parvenir à la personne du maître : cérémonial nécessaire dans un Hôtel habité par un grand Seigneur, quoique propriétaire d'un bâtiment de peu d'étendue.

La salle à manger est placée à la droite de la seconde antichambre & a son dégagement dans la cuisine par le petit escalier marqué G.

Le vestibule semble un peu petit, mais comme il communique avec la cage du grand escalier par une arcade surbaissée, cela le fait paroître plus grand ; d'ailleurs il faut observer qu'il ne donne entrée à droite qu'à la première antichambre & non au fallon ; autrement il auroit été nécessaire qu'ayant donné entrée à une pièce d'importance il eut été plus spacieux, mais il en seroit résulté alors que ce fallon n'auroit été qu'un passage, au lieu qu'il devient ici la troisième pièce, ce qui se rapporte davantage avec les observations que nous avons faites sur les égards dûs à la dignité du propriétaire de cet Hôtel. A la droite & à la gauche de la grande cour sont distribués des basse-cours & des bâtimens pour les cuisines, les remises & les écuries, qui procurent à cette maison tous les dégagemens & toutes les commodités d'un édifice construit dans un terrain beaucoup plus considérable.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce premier étage est assujettie aux murs de refend du plan du rez-de-chaussée, & est composée d'un vestibule & de deux grandes antichambres qui donnent à droite entrée à un cabinet, &c, & de l'autre côté à deux chambres à coucher, dont l'une est suivie d'un cabinet & d'une garde-robe qui dégagent par un escalier pour monter aux combles. Au-dessus des écuries & des cuisines sont distribués à droite un appartement particulier, & à gauche des garde-robes & des chambres pour les Officiers : du côté de la rue l'on voit le dessus des combles sous lesquels sont pratiqués des greniers à foin & des galetas pour les domestiques de la maison.

Élévation du côté de la cour. Planche III.

Nous avons déjà observé que le principal corps de logis s'élevoit plus que tout le reste du bâtiment, sa décoration est formée par un grand Ordre Composite qui embrasse deux étages, & qui est couronné d'un entablement qui a le cinquième de la hauteur des pilastres ; M. Bossrand a souvent mis en pratique ce genre d'ordonnance dans plusieurs de ses édifices, ainsi qu'on peut le remarquer dans la plupart des bâtimens de son Livre d'Architecture. Les entre-pilastres se trouvant un peu ferrés ici, eu égard au peu d'étendue du bâtiment, n'ont pas permis de faire les arcades du rez-de-chaussée plus grandes, ce qui auroit produit moins de hauteur aux croisées du premier étage, ces croisées dans un Ordre Colossal ne devant représenter que des mezanines ou des croisées Attiques, ainsi qu'on l'a observé à Paris & ailleurs dans une infinité de bâtimens décorés dans ce genre. L'on voit en raccourci dans cette Planche les ailes de bâtiment M, N marquées A C, B D dans le plan du rez-de-chaussée (Planche première), & dont le développement est exprimé O (Planche cinquième), l'élévation que nous

Hôtel
Amelot.

nous décrivons étant élevée géométralemt. Cette maniere d'exprimer un dessein altere toujours les formes réelles, mais on en est dédommagé par la répétition des élévations. Pour éviter cette altération on se détermine quelquefois à développer un bâtiment circulaire sur une ligne droite, ainsi que l'Architecte dont nous parlons l'a observé dans les desseins de cet Hôtel qu'il a donnés dans son Livre d'Architecture, & qu'il en a usé pour la décoration intérieure de l'Hôtel de Soubise qui se trouve dans le même Ouvrage. Mr. Bouchardon a affecté le même développement dans le dessein de la Fontaine de Grenelle, dont on a vû ci-devant la description, Chap. VIII de ce Volume.

Après ces deux corps A C, B D vûs en raccourci, l'on voit les deux murs en retour des basse-cours des écuries & remises, l'élévation de cette Planche étant prise dans le plan du rez-de-chaussée sur la ligne H I.

Sur tous ces bâtimens sont élevés des mansardes avec des lucarnes d'un bon goût de dessein; ces mansardes semblent être nécessaires pour multiplier les logemens des domestiques, sur-tout dans un terrain aussi resserré que l'est l'emplacement sur lequel est bâti cet Hôtel, mais dans tout autre cas, principalement lorsqu'il s'agiroit d'une maison d'importance, il seroit mieux de les supprimer, ainsi que nous l'avons observé ailleurs.

Elévation du côté du jardin. Planche IV.

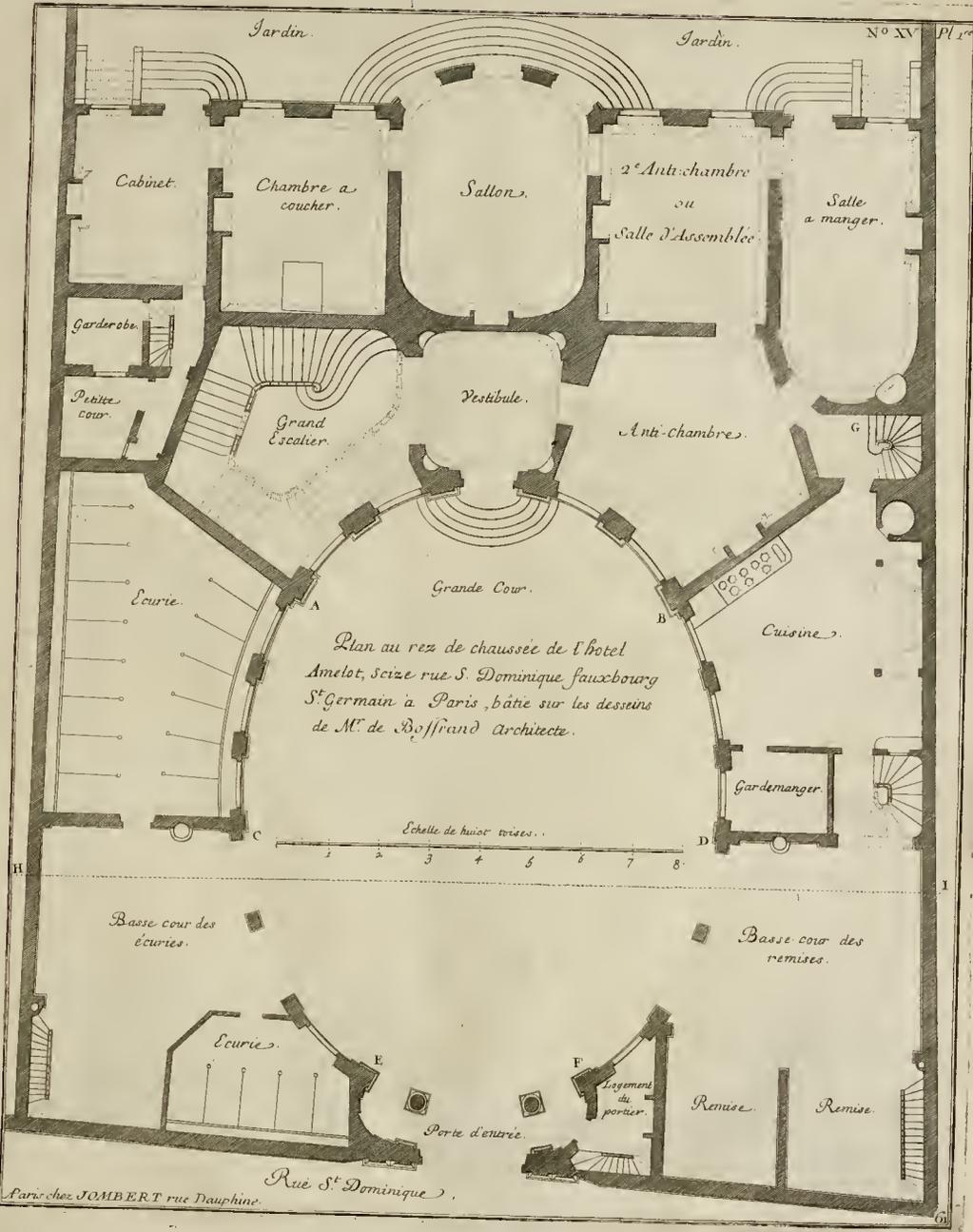
Cette façade differe de la précédente en ce que le premier étage est désigné par un plinthe continu; son ordonnance en général est fort simple, néanmoins il est aisé de remarquer l'élégance & les formes pyramidales qui y sont observées aussi bien que le mouvement que l'Architecte a sçu donner aux plans des avant & arriere-corps de cette élévation dont le milieu est en forme d'ellipse, afin que par l'étendue de cette courbe l'on puisse trouver la place de trois percés, sans être obligé de donner trop de largeur à cet avant-corps. Il seroit à souhaiter néanmoins qu'on eut pu dans les angles rentrans de cet avant-corps elliptique former des retours d'équerre qui auroient rendus les trumeaux des encoignures plus nourris, & auroient évité de faire la faillie des corniches d'un profil trop camus. Cette maniere d'élever des corps circulaires a cependant été observée par nos plus célèbres Architectes dans des édifices d'une assez grande importance, tels qu'à Montmorency par M. Cartaud, au Château de Rincy par M. le Vaux, à la Ménagerie de Sceaux par Mr. Laguiere, &c, néanmoins ces licences ne peuvent passer pour des autorités.

L'Attique qui est élevé sur l'avant-corps du milieu est tenu droit, de maniere que la portion circulaire de dessous forme terrasse au-dessus de l'entablement du second étage, laquelle est terminée par un balcon de fer qui n'est pas exprimé ici, ne faisant pas partie de l'ordonnance. Aux deux côtés de cet Attique sont pratiquées des mansardes tenues plus élevées que celles des arriere-corps, ce qui donne à l'Architecture de cette façade la forme pyramidale que nous avons déjà fait remarquer.

Coupe du principal corps de logis. Planche V.

Ce dessein offre le développement intérieur du principal corps de logis, une partie de l'extérieur de la façade du côté de la cour, une des ailes où sont placées les écuries, les arcades qui donnent entrée à leur basse-cour & le profil du porche & de la porte qui donne entrée à cet Hôtel, de maniere que par l'examen de ces différentes Planches il sera facile de rassembler toutes les parties de la distribution & de la décoration de cet édifice, qui à bien des égards peut être considéré comme un des plus beaux bâtimens particuliers qui soient contenus dans ce Volume.

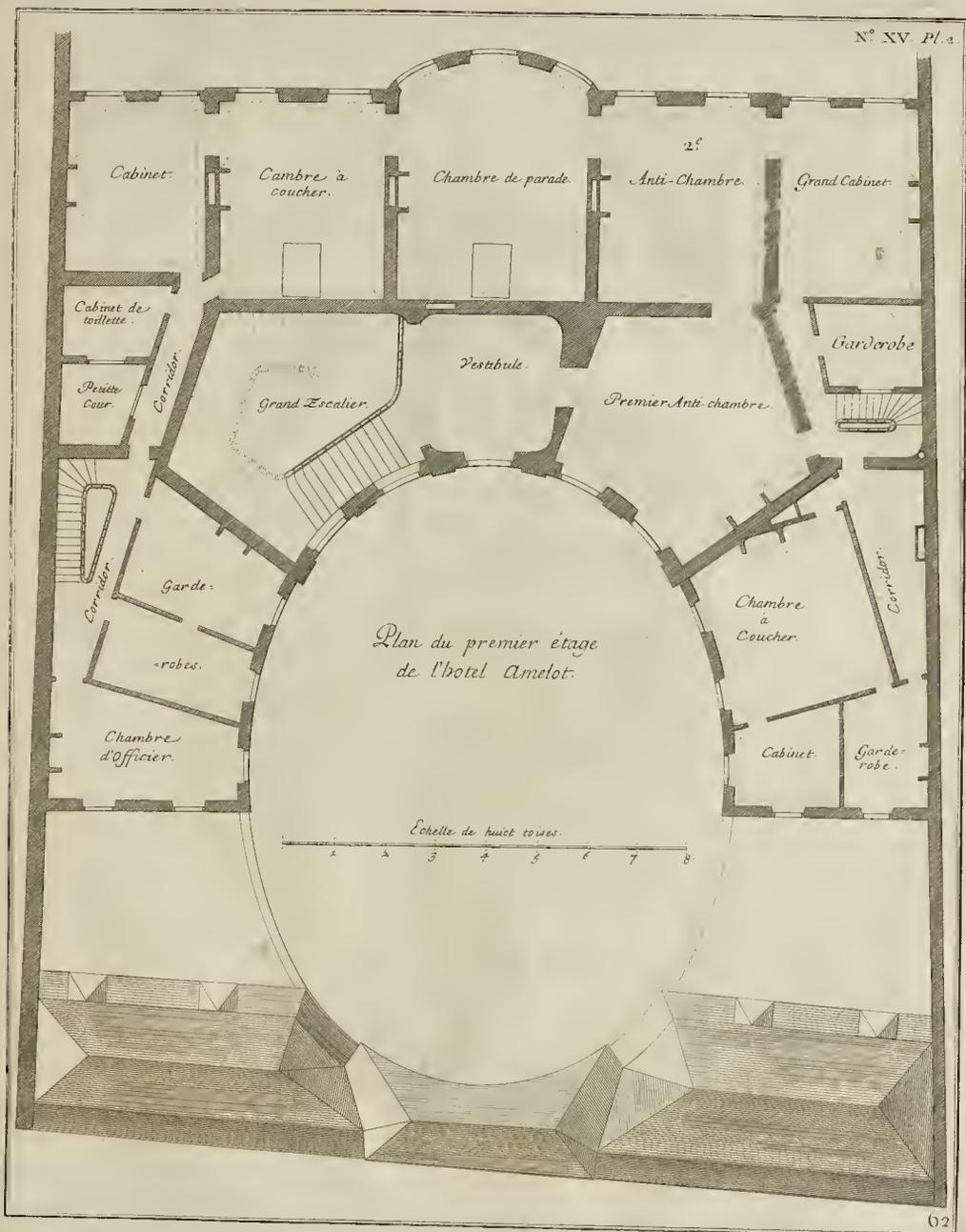
CHAP.



Plan au rez de chaussée de l'Hotel
Amelot, seize rue S. Dominique fauxbourg
St Germain à Paris, bâti sur les desseins
de M. de Bossrand Architecte.

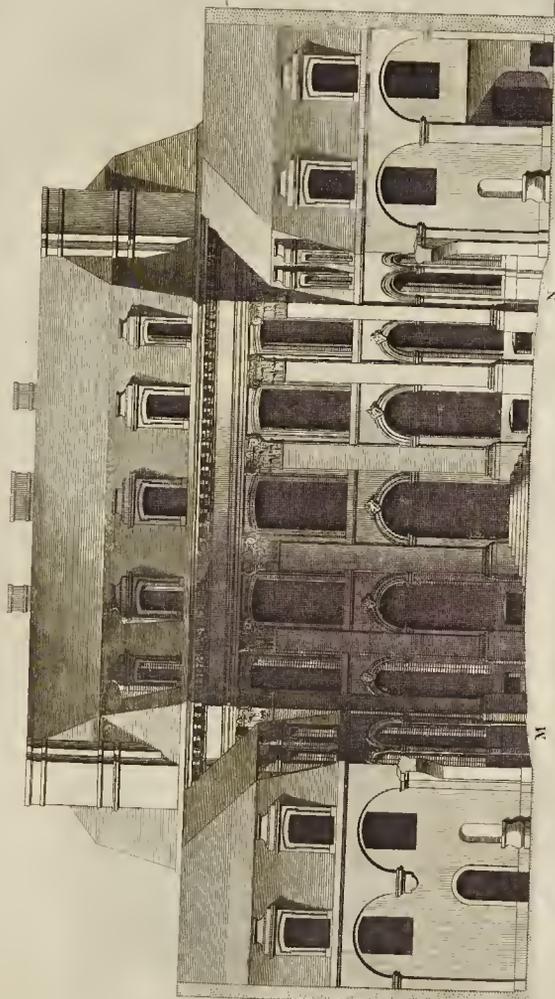
Paris chez JOMBERT rue Dauphine.



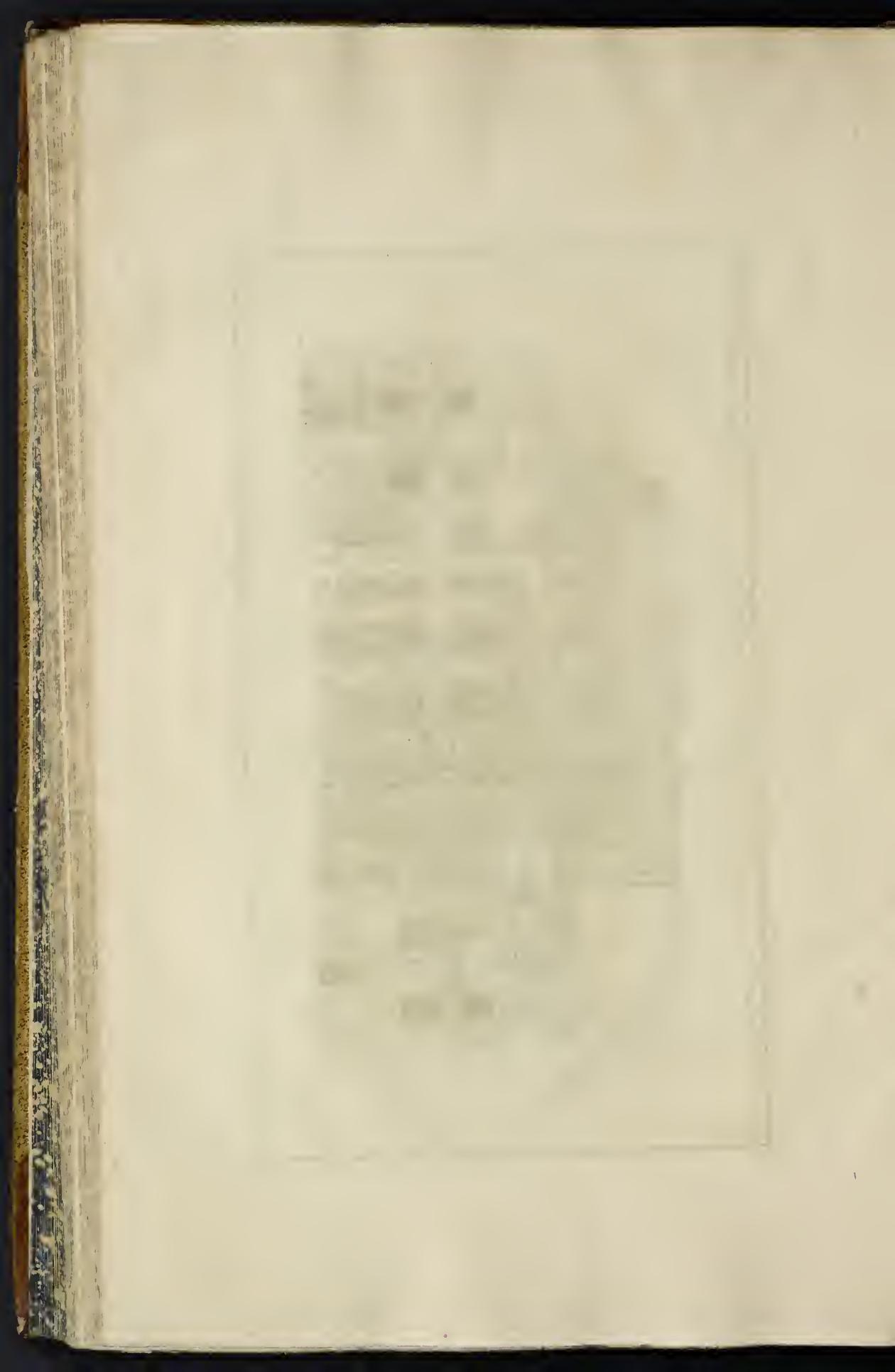




Elevation du Costé de la Cour de l'Hotel Amelot du dessein de M. Bossiard architecte. N° XV N° 3

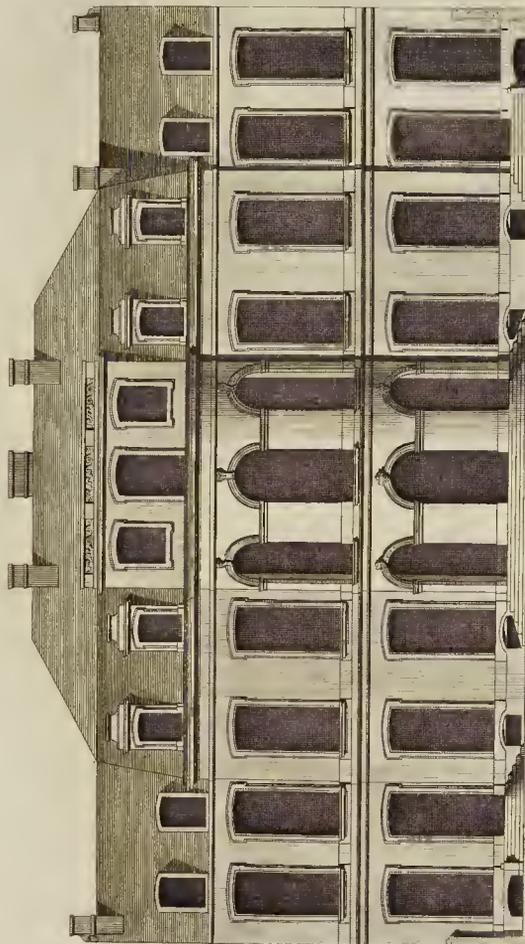


Chenecey delin.



Elevation de l'Hotel Améot du Costé du Jardin.

N.º XV. Pl. 4

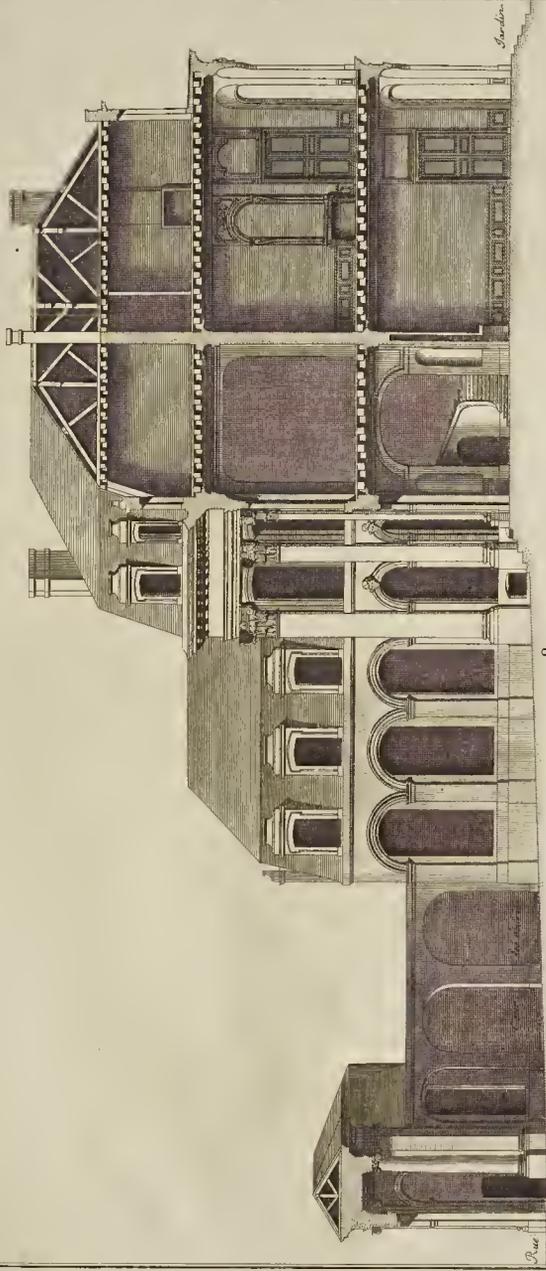


1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



Coupe du grand corps de logis & élévation de l'une des ailes de l'hôtel Amelot.

N° XV. Pl. 5



1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

C H A P I T R E X V I.

Description de l'Hôtel de Roquelaure, situé rue St. Dominique.

CET Hôtel fut bâti en 1722 sur les desseins de Mr. de Lassurance Architecte du Roi, & continué & décoré intérieurement en 1733 par M. le Roux pour Antoine Gallon-Jean-Baptiste de Roquelaure, Pair & Maréchal de France; après sa mort les Princesses de Leon & de Pont, ses filles, l'ont vendu à Mr. Molé, Président à mortier du Parlement de Paris qui l'occupe aujourd'hui.

Hôtel de
Roquelaure.

Plan général. Planche I.

L'emplacement de cet Hôtel est assez irrégulier; cependant la distribution du jardin est disposée de manière qu'on ne s'apperçoit pas de cette irrégularité, & il ne laisse pas, quoique dans un espace borné, que d'avoir des allées d'une certaine étendue, une grande partie découverte occupée par un grand parterre, des piéces de verdure, des cabinets, des palissades & une orangerie, dont le service du Jardinier se fait par la rue de l'Université, sans être obligé de passer par le principal corps de bâtiment; on a fait voir ici les combles du bâtiment de cet Hôtel, la distribution intérieure en étant exprimée dans le plan au rez-de-chauffée.

Plan au rez-de-chauffée. Planche II.

Ce plan est composé d'un principal corps de logis double entre cour & jardin, & d'une aile de bâtiment donnant aussi d'un côté sur le jardin, & de l'autre sur la basse-cour des écuries & remises. Cette aile qui forme un grand arrière-corps semble avoir été ajoutée par supplément à cet Hôtel, pour contenir un appartement de commodité; car autrement il auroit paru plus naturel de faire la face du côté du jardin continue sur une même direction, en y observant quelques avant-corps, comme on le remarque dans la plupart de nos édifices en France. Il y a même apparence que le mur de face du principal corps de logis du côté du jardin a été conservé d'une ancienne maison lors de la réédification de cet Hôtel du tems de Mr. Lassurance, car cet Architecte étoit trop éclairé pour avoir fait les trumeaux de cette élévation inégaux entr'eux, sans pour cela que les écoinçons de la salle d'assemblée soient symétrisés. Au reste la décoration de cette façade est si contraire aux règles de l'art, que cette conjecture paroît bien fondée, n'ayant rien pu apprendre d'ailleurs de positif à ce sujet dans la maison. La plupart des Propriétaires se prêtent difficilement à ces éclaircissements, & comme ils ne concernent pas les loix de l'Architecture & n'ont pour objet que l'histoire des bâtimens que nous donnons ici, cela m'a fait plus d'une fois renoncer au désagrément d'une recherche aussi pénible qu'inutile aux progrès de l'art de bâtir.

Toute la distribution de ce plan du côté du jardin, qui est exprimée par des ombres plus fortes, a de longueur 27 toises 3 pieds hors œuvre sur environ 9 toises de profondeur. Elle n'est composée que de 2 chambres à coucher sur le jardin, & d'un petit appartement de commodité sur la cour; en sorte qu'à l'exception du fallon & d'une salle d'assemblée, tout le reste est occupé par des vestibules, des premières & des secondes antichambres. Ces sortes de piéces, à la vérité, annoncent la magnificence d'un Propriétaire, mais néanmoins elles ne doivent être en aussi grande quantité dans un bâtiment que lorsque que les piéces d'importance sont annoncées par ces antichambres. Ici, cependant, la seconde antichambre du côté du jardin pourroit faire

Hôtel de
Roqueclau-
re.

une salle d'assemblée, & celle-ci un cabinet; mais il n'en seroit pas moins vrai qu'alors il n'y auroit pas assez de pieces pour contenir les personnes du dehors qui doivent être reçues ou attendre l'audience du maître séparément dans des lieux proportionnés à leur distinction, toutes celles qui sont amenées à la maison d'un grand Seigneur ne parvenant pas toujours à son cabinet, ni même à son appartement de parade ou de société.

L'élévation du côté de la cour, & la coupe du principal corps de logis annoncent un premier étage, & cependant dans ce plan on ne remarque aucun grand escalier, celui A ne pouvant être suffisant pour arriver aux appartemens de Maîtres distribués dans le plan de l'étage supérieur. Ce défaut se trouve dans une infinité de maisons assez considérables, tel qu'aux Hôtels de Noirmontier, du Ludes, Varangeville, &c; au contraire, dans certains autres ils occupent un trop grand espace, ainsi qu'on le peut observer aux Hôtels d'Estrées, d'Humieres, du Maine, de Torcy, &c.

La cour de cet Hôtel est une des plus belles de Paris, tant par rapport à sa proportion qui a de largeur une fois & demie sa longueur, qu'à cause de sa régularité; le mur qui sépare les deux cours est décoré d'un côté de la même ordonnance que l'aile des cuisines & offices qui lui est opposée. La tour creusée du côté de la cour est accompagnée de ressauts qui, par leur angles droits, donnent une fierté peu commune à son Architecture qu'on ne peut trop imiter. La tour creusée du côté de la rue est irrégulière à cause de l'obliquité de la rue, mais cette inégalité est heureusement rachetée par les corps de refends qui décorent sa façade extérieure, ainsi qu'on peut le remarquer Planche III, Figure 1. Cette partie est de Mr. le Roux.

Les basse-cours, quoiqu'irrégulièrement distribués, sont pouvés des bâtimens nécessaires à une grande maison. Il auroit été à souhaiter cependant que les cuisines y eussent été contenues, leur usage demandant une cour & une communication extérieure qui ne soit pas la même que celle de la principale entrée de l'Hôtel; mais lorsqu'on ne peut en user ainsi, il vaut mieux préférer une basse-cour particulière pour les écuries & les remises, parce qu'elle exige beaucoup plus de terrain, & ces bâtimens un détail plus considérable que les cuisines & offices. Dans ce plan ces dernières se trouvent placées près de la salle à manger; mais elle ne doit être considéré dans cette distribution que comme celles des Officiers, l'antichambre marquée B devant servir de salle à manger pour les maîtres, & la salle du commun d'aide de cuisine, toute cette aile de bâtiment suffisant à peine pour contenir ces genres de pieces malgré les entrefoles pratiquées au-dessus pour leur servir de décharge.

Élévation du côté de l'entrée. Planche III.

La porte de cet Hôtel est décorée d'un Ordre de colonnes Doriques accouplées; surmontées d'un entablement régulier, couronné de trophées & des armes de M. le Maréchal de Roqueclau. La porte est en plein-cintre, ornée d'un claveau au-dessus duquel est un cartel qui reçoit une inscription. Ce cartel interromp la distribution des triglyphes, & peut être regardé comme une licence qui n'est pas à imiter. Cette inscription auroit sans doute été mieux placée sur le socle qui est au-dessus de la corniche, en l'ayant élevé davantage à cause de la faillie de l'entablement. Les ornemens de l'amortissement ne sont pas assez liés les uns avec les autres, & composent trois parties séparées qui auroient mieux réussi en ne faisant qu'un tout. Les colonnes Doriques sont accouplées, & conséquemment les métopes en sont irréguliers contre le sentiment des Anciens qui ont fait consister la beauté de cet Ordre dans la simétrie des membres de son entablement, ainsi que nous le rapportons dans un des Chapitres du huitième Volume. L'imposte de l'arcade qui passe derrière les colonnes & qui vient s'arrêter sur l'arrière-corps qui

reçoit ces colonnes divise la hauteur de cette ordonnance en deux parties trop égales, cette égalité de hauteur est tout-à-fait contraire aux loix de la bonne Architecture.

Hôtel de
Roquelau-
re.

Les ailes qui accompagnent cette porte sont trop élevées ; il seroit mieux que le frontispice parût dominer sur le reste, ou au moins que les parties A B, C D, eussent été d'une moindre hauteur que les pavillons E, F ; ce qui n'auroit pas empêché que les logemens intérieurs de la cour qui sont adossés à cette élévation, n'eussent restés à leur place en étant moins élevés que le reste de cette façade. Nous l'avons dit ailleurs, la distribution devoit être assujettie à la décoration, & celle-ci à la commodité des dedans ; il étoit d'autant plus facile ici de concilier ces deux parties de l'art de bâtir, que les piéces qui sont derrière les murs dont nous parlons, sont de peu d'importance. C'est pourquoi il n'y avoit pas à hésiter de donner la préférence à l'ordonnance de cette façade, qui ayant eu plus d'élégance, auroit annoncé extérieurement la demeure du grand Seigneur pour lequel il a été élevé, ainsi qu'on l'a observé aux Hôtels de Clermont, d'Éstrées, de Torcy, &c, que l'on peut comparer au contraire aux Hôtels de Matignon, de Béthune, d'Humieres, &c, construits dans le même genre que celui dont nous donnons la description.

La Fig. 2 de cette Planche offre la décoration extérieure de l'Orangerie de cet Hôtel, située dans l'un des angles du jardin du côté de la rue de l'Université dont nous avons parlé Pl. I. Comme l'usage de ces bâtimens exige une solidité réelle, il est nécessaire que leur extérieur exprime une ordonnance d'une apparence mâle, ce que l'Architecture de cette façade ne rend pas, les arcades ayant de hauteur deux fois & demi leur largeur, les chaînes de refend étant de beaucoup trop sveltes, la corniche qui termine cette élévation étant trop maigre, & l'avant-corps du milieu trop étroit. Il auroit fallu supprimer cet avant-corps aussi bien que l'amortissement qui le couronne dont la masse est trop chétive, supprimer aussi les corps de refends en général, & faire retourner à angle droit les pans coupés des extrémités qui, formant des angles obtus saillants, font un effet désagréable à l'œil.

Élévation du côté de la cour. Planche IV.

Cette façade est flanquée de deux pavillons de 26 pieds de faillie, à l'extrémité desquels du côté de la cour sont les murs qui déterminent la largeur de cette dernière. Entre ces deux pavillons se remarque l'élévation opposée à l'entrée de cet Hôtel, percée de 9 croisées de face tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage ; ce dernier est une espèce d'Attique, les grands appartemens étant situés au-dessous ; un avant-corps de trois croisées occupe le milieu de cette façade, il est terminé par deux chaînes de refend & couronné d'un fronton ; cet avant-corps divise la longueur de cette élévation en trois parties égales, ce qui auroit dû déterminer à le supprimer tout-à-fait, parce que si on l'eut fait d'une seule croisée, il seroit devenu trop étroit par rapport à la hauteur du bâtiment ; en général la proportion des croisées est un peu trop svelte, ainsi que les trumeaux des arrières-corps qui, comparés avec ceux des pavillons qui n'ont qu'une ouverture, servent encore à les faire paroître plus étroits, aussi bien que ceux des retours de ces mêmes pavillons que l'on peut remarquer, Planche V. L'usage dans lequel sont nos Architectes de faire leurs desseins géométraux qui présentent chaque façade en particulier est souvent la cause de la plupart des inadvertances dans lesquelles ils tombent, parce qu'ils négligent de comparer l'effet que fera le retour des ailes avec les principales façades, ce que la perspective annonce inévitablement, rassemblant dans un seul dessein l'aspect général de tout l'édifice & le rapport des parties au tout tel qu'on le voit au pied du bâtiment. Toute cette façade est couronnée d'une balustrade, derrière laquelle s'éleve un comble à deux égouts

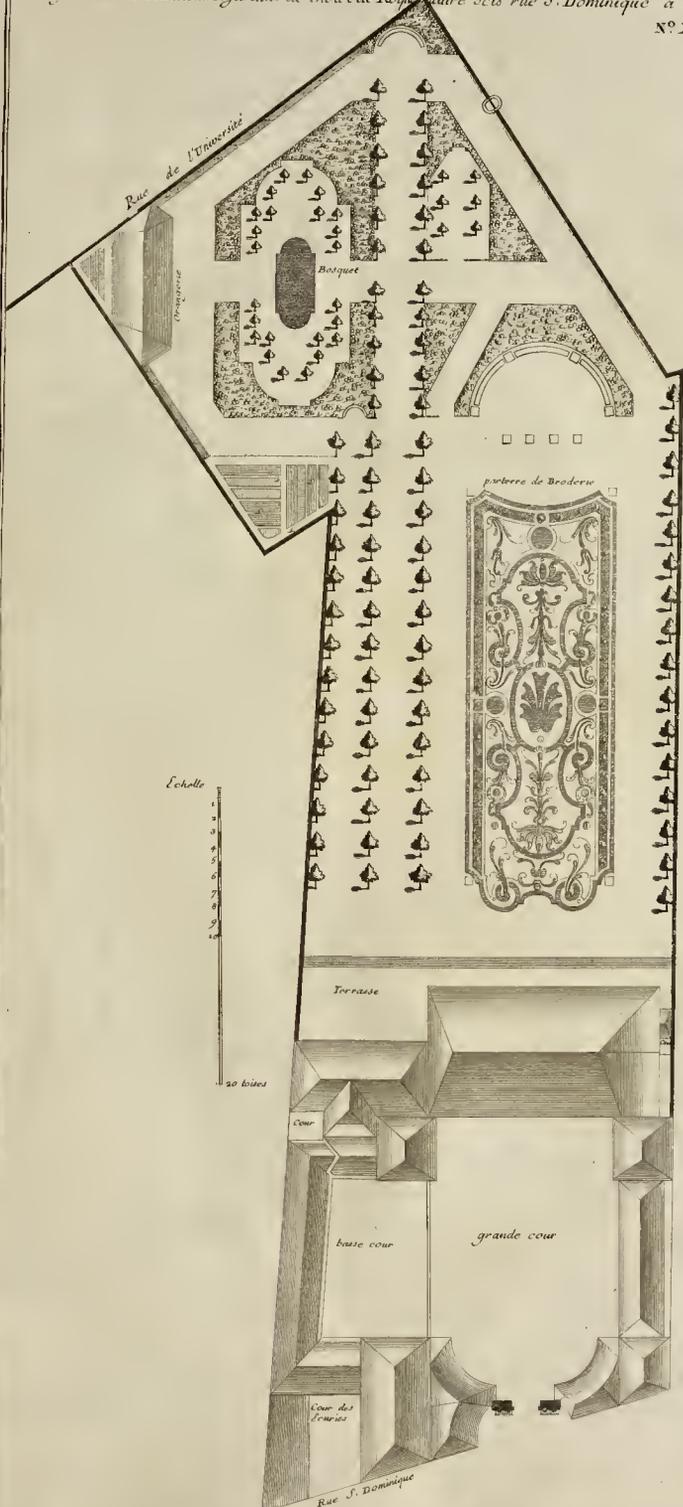
Hôtel de
Roque-
laure.

qui désigne par sa division la façade du fond de la cour d'avec les pavillons dont nous avons parlé.

Coupe du principal corps de logis, & élévation d'une des ailes, vus dans toute la longueur du bâtiment. Pl. V.

Cette Planche montre la coupe du bâtiment prise sur toute sa profondeur, A est le profil de la porte d'entrée, B un des côtés de la portion circulaire de la cour, C le revêtement du mur qui sépare la basse-cour d'avec la cour principale, & dont la décoration feinte simétrise avec l'aile de bâtiment qui lui est opposée; D le retour des pavillons dont nous venons de faire mention, & qui donne entrée par le vestibule à la gauche des appartemens du rez-de-chaussée; E enfin offre la décoration intérieure du principal corps de logis qui est couvert d'un comble à la Françoisé. La décoration du mur de revêtement C est composée d'arcades en plein-cintre enrichies de refends séparés par un avant-corps qui comprend une arcade pour le passage des voitures dans les basse-cours. La forme de cet avant-corps paroît trop svelte, aussi bien que les arcades feintes, pour une ordonnance chargée de refends, les consoles, le fronton, & la balustrade sont d'une composition trop chétive; l'on auroit pu donner plus d'élévation à la balustrade, supprimer le fronton, les consoles & les tables des pilastres, & fixer la hauteur des arcades feintes sur la retraite, car de ce côté, ainsi que de l'autre, elles ne produisent aucune ouverture réelle.

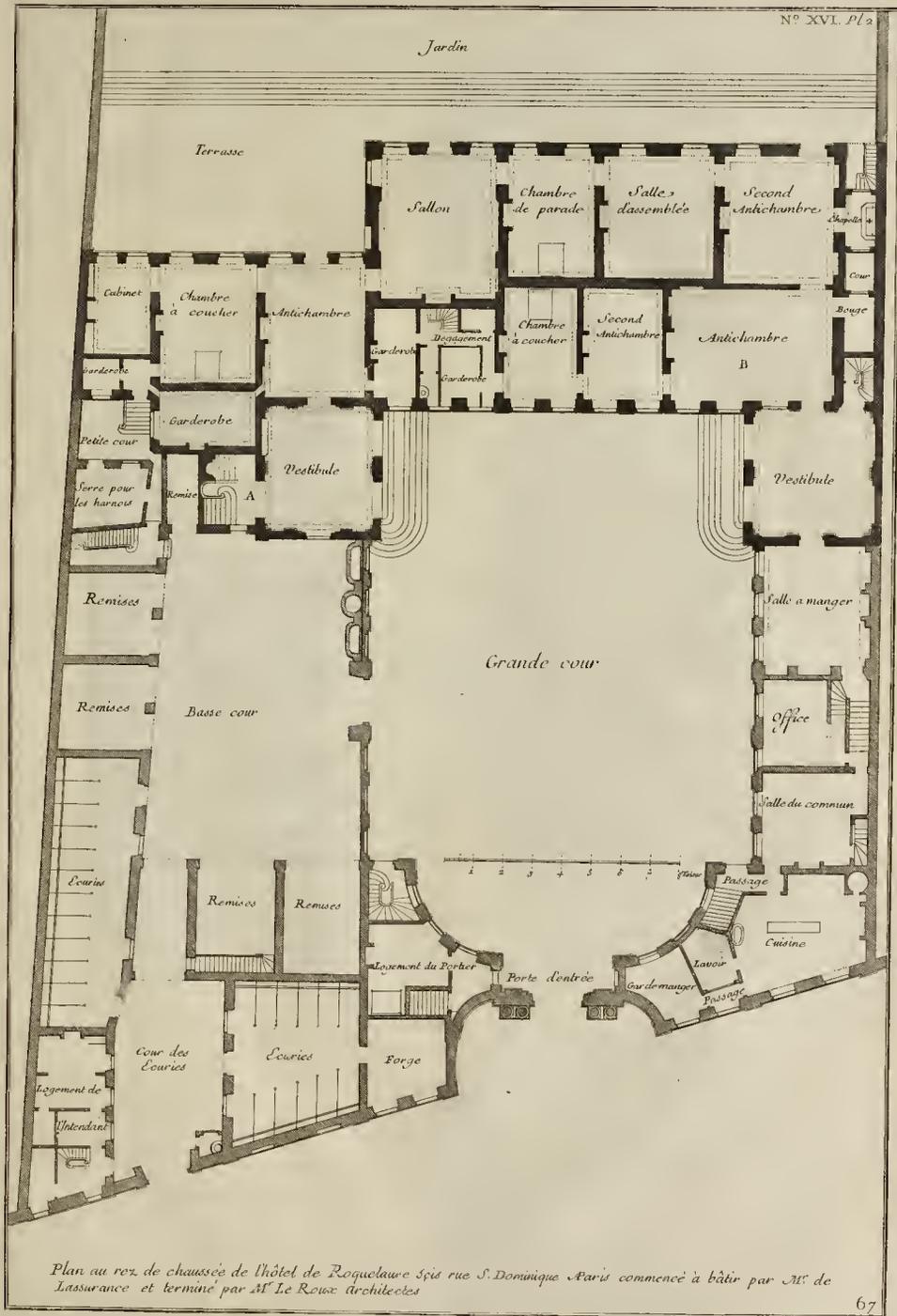






Jardin

Terrasse



Plan au rez de chaussée de l'hôtel de Roquelaure sis rue S. Dominique Paris commencé à bâtir par M. de Lassurance et terminé par M. Le Roux architectes



Elevation de la façade de l'orangerie, dans le jardin de l'hôtel de Roquelaure

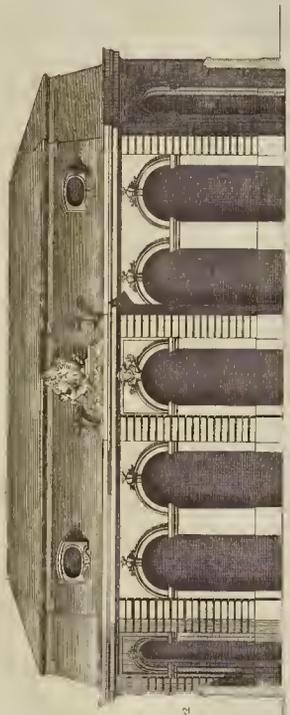


Fig. 2

Elevation de la Porte d'entrée de l'hôtel de Roquelaure du côté de la rue

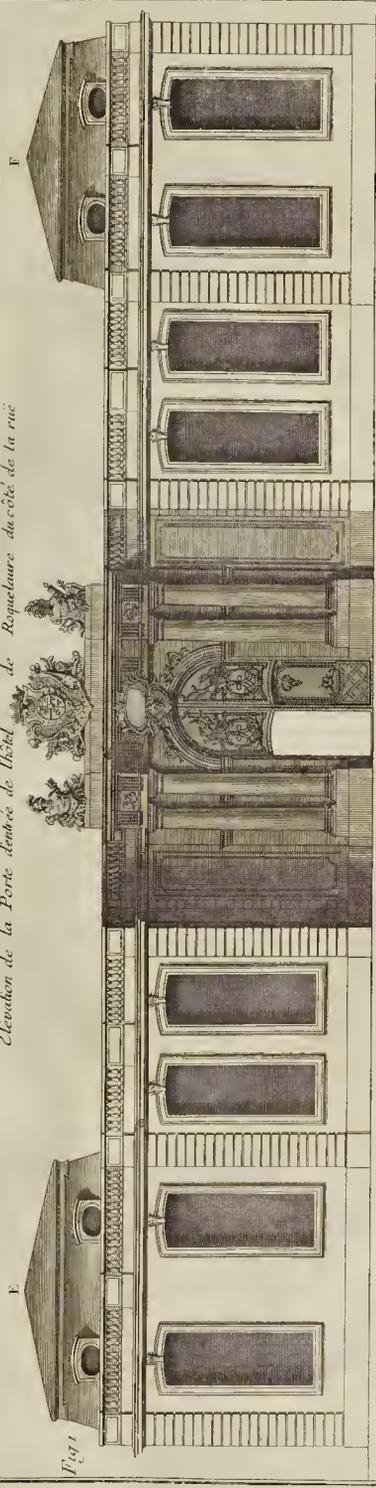
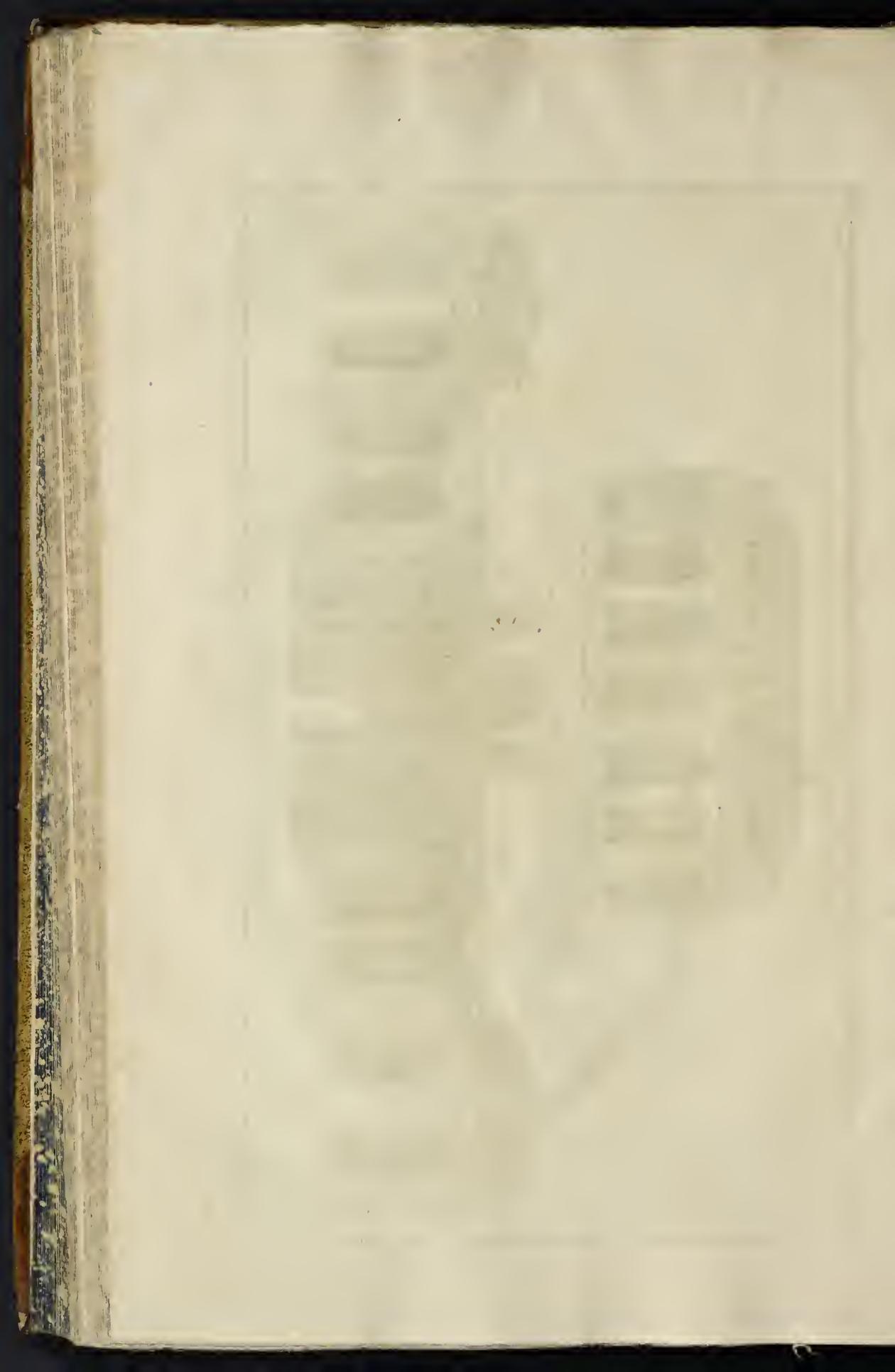
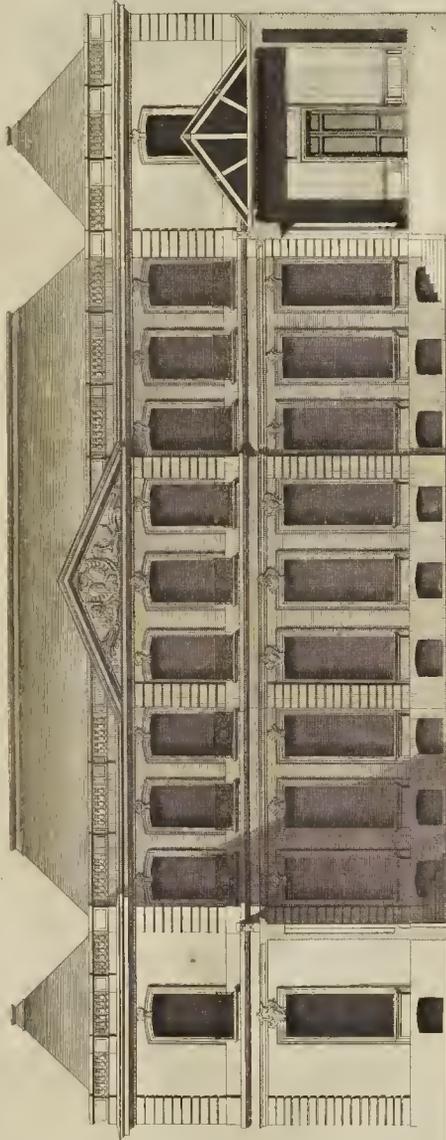
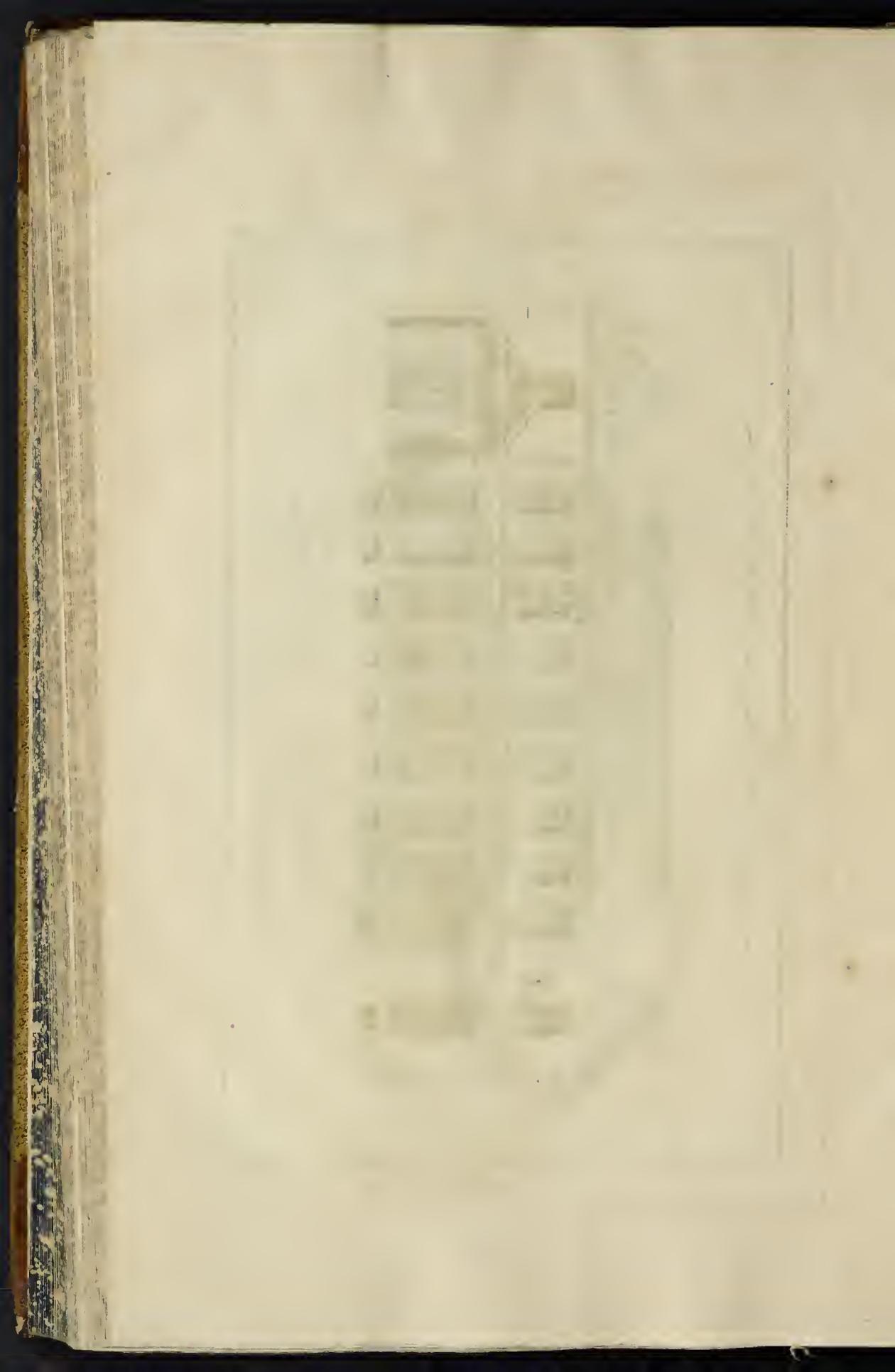


Fig. 1

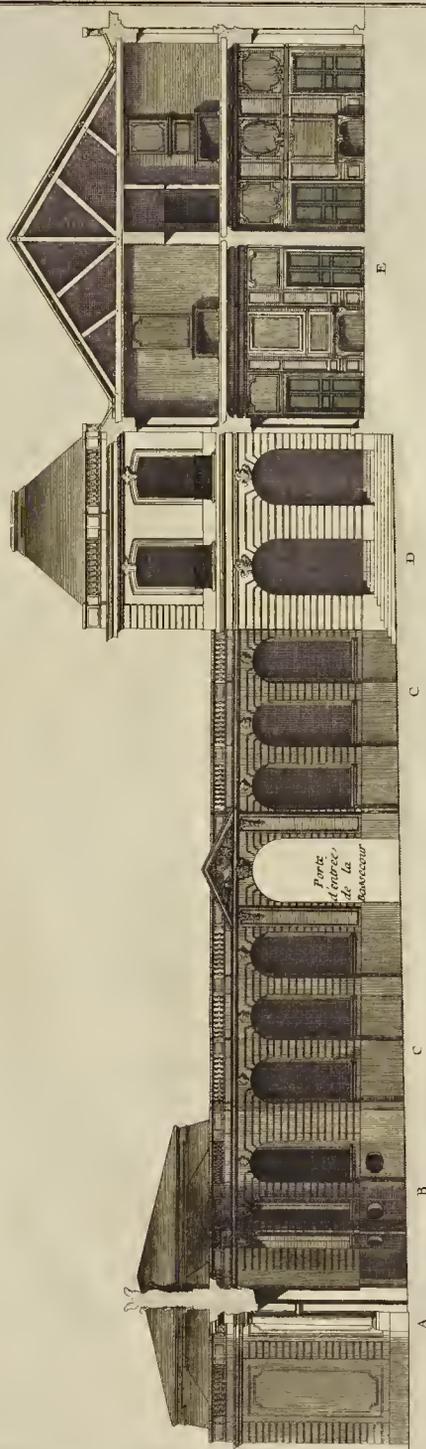


Elevation de la façade de l'hôtel de Raquelhaire du côté de la cour

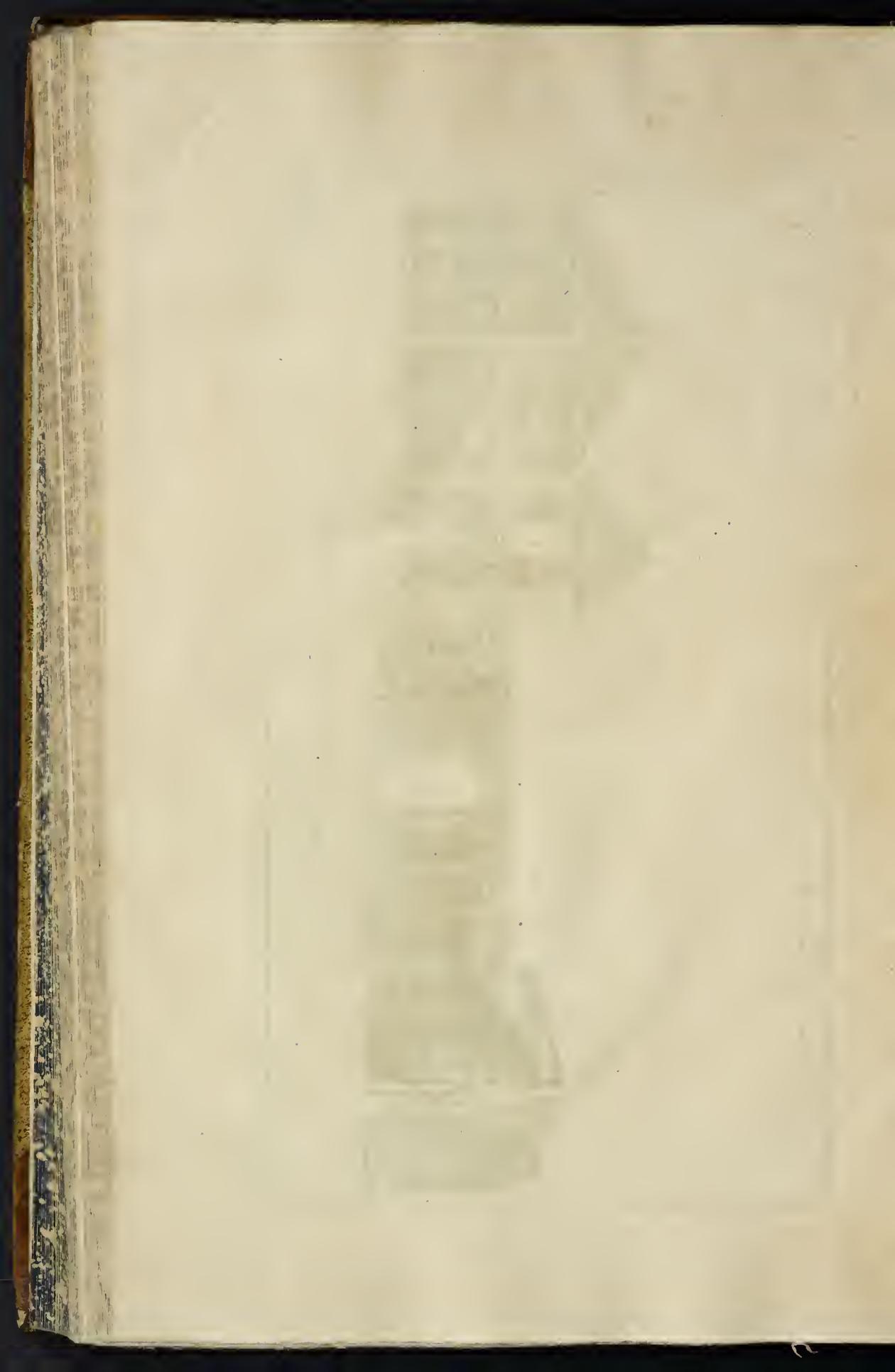




Élevation des bâtimens en aïde et corps du principal corps de logis, et de la porte d'entrée de l'hôtel de Roquetaur.



Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Toises



CHAPITRE XVII.

Description de l'Hôtel de Béthune, situé rue St. Dominique.

CET Hôtel fut bâti au commencement de ce siècle par Mr. de Lassurance Hotel de Béthune. Architecte du Roi, qui le fit élever pour Mr. de Neuchâtel; il passa ensuite à Mr. de Béthune, & appartient aujourd'hui à M. le Duc de Châtillon.

Plan au rez-de-chaussée. Planche première.

La distribution de cet Hôtel est fort ingénieuse, & est disposée de manière à être imitée dans tous les terrains dont la profondeur est peu considérable, & dont la longueur au contraire est fort étendue. Cette considération a fait placer les deux plus beaux appartemens au rez-de-chaussée en aile & en face des jardins, de sorte qu'il n'y a que le bâtiment du fond de la cour qui s'éleve à deux étages, & qui par son peu d'apparence donne par dehors une foible idée de l'importance de cette maison; circonstance qui fait quelquefois une des parties essentielles de la convenance d'un bâtiment, selon les différens motifs qui donnent lieu à son éducation.

La cour qui donne entrée à cet Hôtel a de largeur environ neuf toises sur treize de longueur. A droite est placée une basse-cour pour les remises & les écuries, & pour le dégagement des cuisines & offices. Il manque une sortie dans la rue à cette basse-cour & une plus grande écurie que celle qu'on voit ici, qui auroit pu être double aux dépens de la basse-cour, ou en faisant les remises moins profondes.

Les cuisines & les offices sont au fond de cette basse-cour; l'office tire son jour d'un petit jardin potager, & la cuisine sur une petite cour particulière dont le mur mitoyen A A étant peu élevé lui procure une lumière suffisante; au-dessus de ces pièces sont pratiquées des entresoles. A côté de la cuisine est la salle à manger où l'on sert à découvert par le jardin potager, & de ce jardin par la première antichambre, dont l'entrée principale du côté de la grande cour est pratiquée dans l'un des angles de cette pièce. Comme il n'y a un double étage dans tout ce bâtiment que sur la salle à manger & sur la première antichambre, l'on a sans doute crû que le petit escalier B seroit suffisant; cependant (ainsi que nous l'avons remarqué dans la maison de Madame de Varangeville, Chapitre XIV) non-seulement cet escalier est trop ignoré, mais sa cage est trop petite, l'étage attique pouvant contenir un assez bel appartement de maître, dont nous ne donnons point ici le plan, étant facile à concevoir. Cet escalier auroit pu être placé sous les remises, vers C; il auroit alors servi de passage pour la cuisine, l'entrée de cette dernière étant trop éloignée des basses-cours; ce qui est fort incommode pour le service des domestiques.

La première antichambre conduit à gauche dans l'aile du côté des jardins, & donne entrée à une seconde antichambre qui communique à deux appartemens, au-dessus des petites pièces desquelles sont distribués des entresoles. L'on entre de la seconde antichambre & de la salle d'assemblée dans le jardin par un grand perron qui occupe toute la largeur de l'avant-corps de la façade élevée de ce côté.

Elevation du côté de la rue, & façade du côté du jardin. Pl. II.

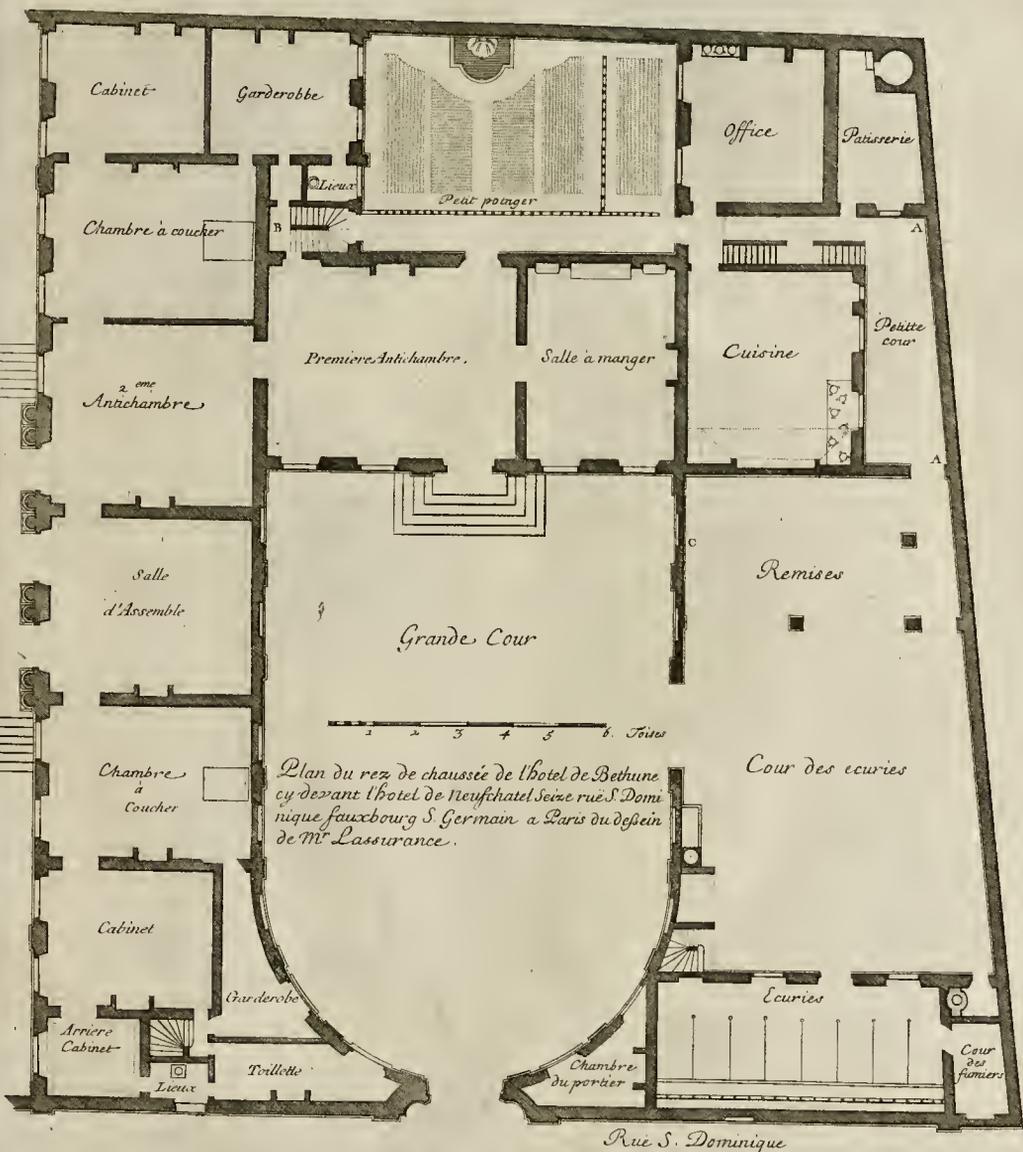
La Fig. I présente l'élevation de la porte cochère du côté de la rue, dont l'ordonnance n'est pas à imiter. La corniche circulaire est une de ces licences dont nous avons parlé dans l'Introduction; d'ailleurs elle est mal soutenue par de beau-

Hôtel de
Bourbon.

coup trop petites consoles, l'arrière voussure en tour creusée est trop basse & trop écaillée ; & la multiplicité de ses ceintres les uns sur les autres est un abus dont on ne sauroit raisonnablement autoriser l'usage, étant aussi contraires aux préceptes de l'art qu'inutiles, puisque la porte réelle, qui est ici d'une assez belle proportion, pouvoit passer sous la corniche de toute la façade, sans que celle-ci reçut aucune interruption. Les murs de face qui accompagnent cette porte ne sont pas traités avec plus de succès ; les croisées qui sont placées au milieu de deux grandes tables, paroissent aussi postiches que peu utiles à la distribution intérieure ; enfin les corps de refends des extrémités sont beaucoup trop élevés pour leur largeur. Nous sommes forcés de faire remarquer tous ces défauts afin d'accoutumer les jeunes Architectes à discerner la médiocrité qui se rencontre dans quelques-uns des bâtimens que nous décrivons, en les comparant avec les beautés de ceux dont nous applaudissons l'ordonnance, le choix des formes, & l'élégance des proportions.

La Figure 2, même Planche, offre l'élévation du côté du jardin. Ce bâtiment n'a de ce côté qu'un seul étage, il est terminé par une balustrade qui cache la plus grande partie de la hauteur du comble ; son ordonnance est Ionique, & l'avant-corps du milieu est décoré de huit colonnes accouplées deux à deux ; les colonnes paroissent courtes, il auroit fallu mettre un socle sous les bases qui fût plus élevé. Malgré l'opinion des anciens qui posoient les colonnes immédiatement sur les perrons, & même qui les employoient souvent sans bases ; il est certain néanmoins qu'une retraite continue fait toujours un bon effet, parce qu'elle exprime un empatement qui assure la solidité de l'édifice. Il est vrai que ce socle ajouté n'auroit pu être pris qu'aux dépens de la hauteur des colonnes, mais il en seroit résulté un bon effet, parce qu'en diminuant le diamètre des colonnes, cela auroit procuré plus de largeur aux piédroits des arcades qui n'ont ici qu'un demi module au lieu d'un module qu'ils devoient avoir selon le système des Auteurs qui ont écrit le plus pertinemment sur l'Architecture. On pouvoit encore remédier à la proportion trop écaillée de cet avant-corps, en lui donnant plus de hauteur ; ce qui auroit produit un bien général pour toute la façade, qui n'étant composée que d'un seul étage, semble exiger une proportion plus colossale que lorsque dans un bâtiment on élève plusieurs Ordres l'un sur l'autre. Cette hauteur auroit pu même n'être que de celle de la retraite proposée ; par ce moyen la grosseur des colonnes seroit restée la même, & l'on auroit pu donner plus de largeur aux piédroits des arcades, sans rien changer à la largeur totale de l'avant-corps qui est déjà considérable par rapport aux arrières-corps. Les colonnes des extrémités auroient pu être reculées vers les deux ressauts marqués A, qui ont chacun un pied de largeur & cet espace étant rejeté sur les 6 piédroits des arcades, leur auroit donné à chacun quatre pouces de largeur de plus, & les auroit mis en rapport avec le diamètre des colonnes. Enfin comme cet avant-corps auroit été plus large de deux pieds, & que la base du fronton se seroit trouvée augmentée de ces deux pieds, il auroit fallu le supprimer, n'étant pas déjà supportable parce qu'il couronne un avant-corps dont la largeur est trop considérable pour sa hauteur, de manière qu'un pareil fronton ne peut être admis dans une Architecture régulière que pour couronner le milieu d'un frontispice qui seroit décoré de plusieurs Ordres surmontés les uns sur les autres, comme au Château de Maisons, au Portail de Saint-Gervais, &c.

Les arrières-corps & les pavillons des extrémités de cette élévation sont trop simples pour la richesse de l'avant-corps ; il faut essentiellement conserver de l'analogie entre les différentes parties d'une façade ; autrement elles ne paroissent pas faites l'une pour l'autre ; ce qui cause une dissonnance désagréable dans la masse générale qui n'a nul droit de plaire, quelque genre de richesse qu'on ait affecté en particulier dans chacune de ses parties.



Plan du rez de chaussée de l'hotel de Bethune
 cy devant l'hotel de Neufchatel seize rue S. Domi-
 nique fauxbourg S. Germain a Paris du dessein
 de Mr Lassurance.

A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine .



Entrée de l'hôtel de Bethune du côté de la rue.

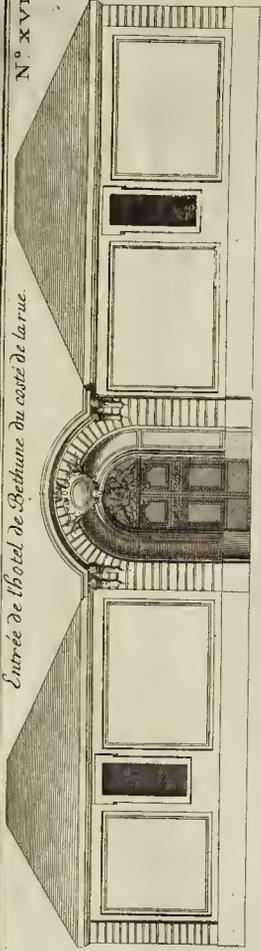


Fig. 1. etc

Façade de l'hôtel de Bethune du côté du jardin.

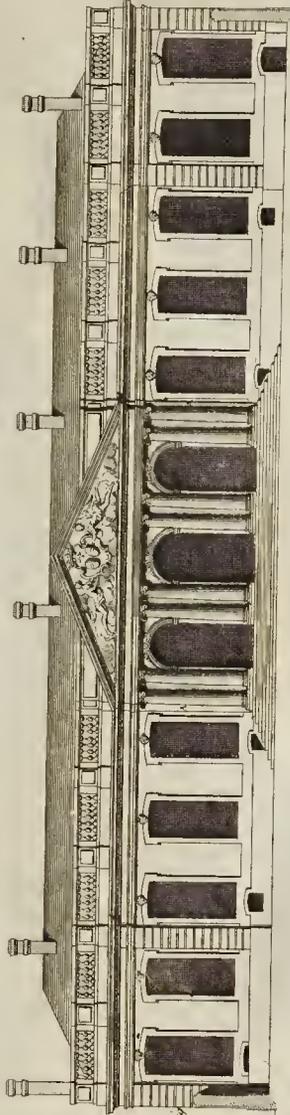


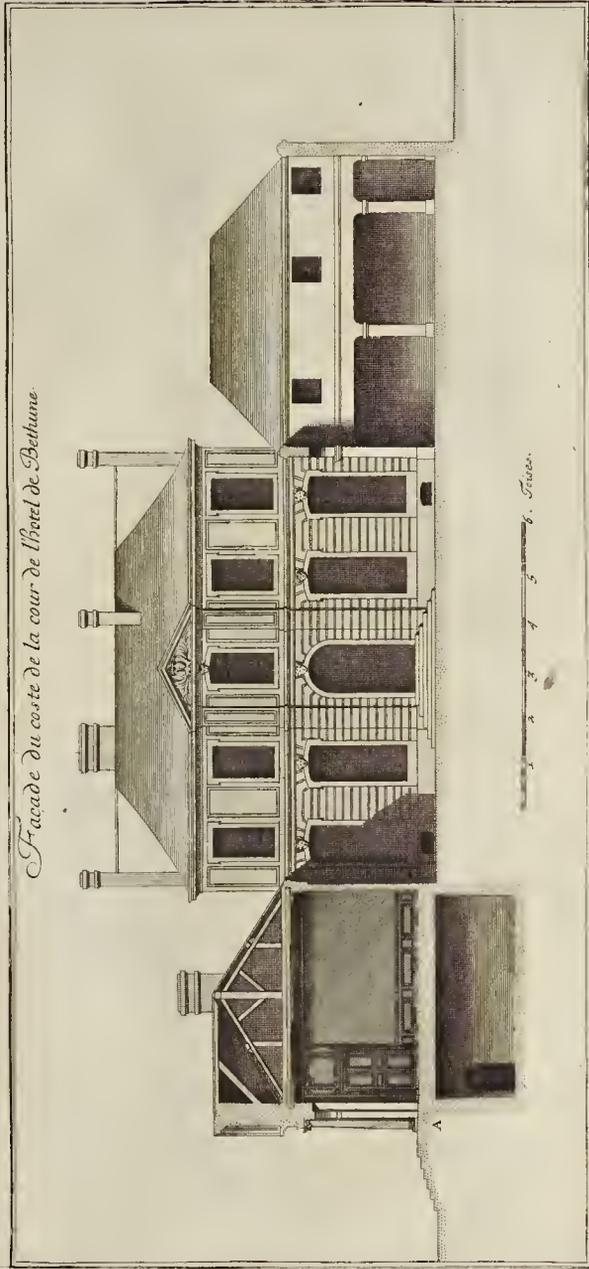
Fig. 2.



Clevoat del.

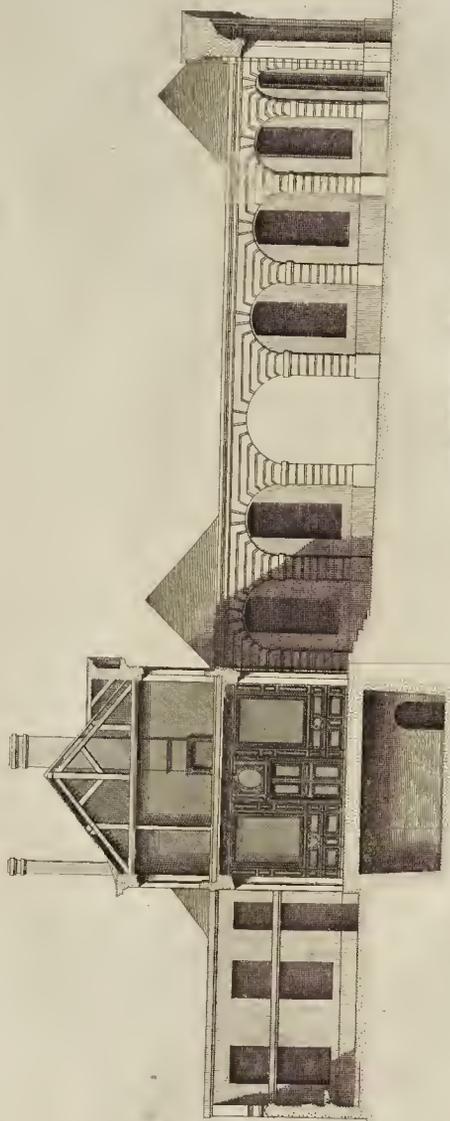


Facade du costé de la cour de l'hôtel de Bethune.

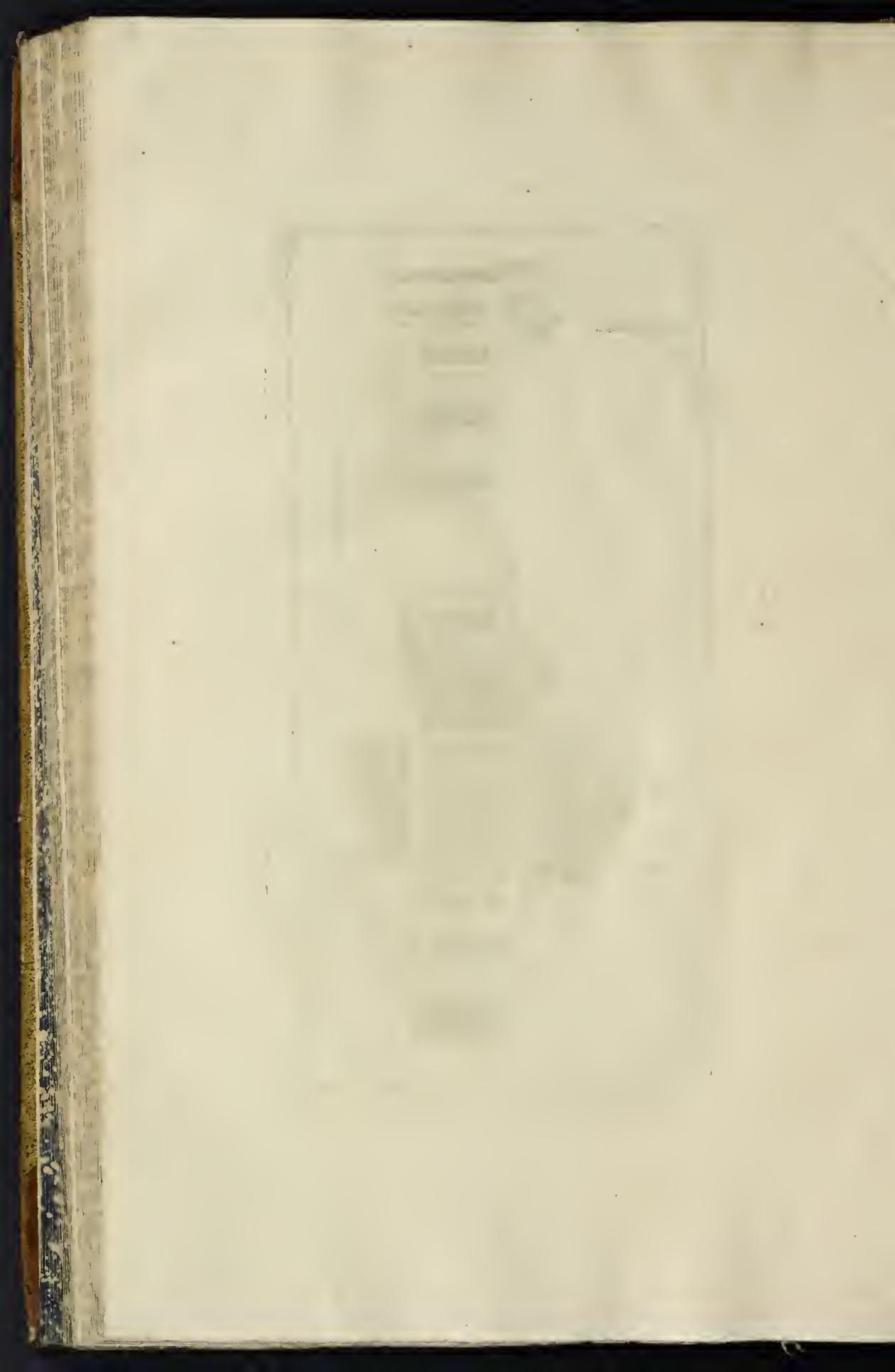


Coupe et profil de l'hôtel de Bethune

N° XVII Pl. 4



1 2 3 4 5 6 Toise.



Façade du côté de la cour. Pl. III.

Par cette élévation l'on reconnoit , ainsi que nous l'avons déjà remarqué , que ce bâtiment du côté de l'entrée paroît de peu d'importance , n'ayant que 9 toises 2 pieds de face. Elle est composée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un Attique, dont l'ordonnance est assez régulière ; les murs de la cour sont revêtus d'arcades & de croisées feintes , formant un tout assez agréable pour une maison particulière (voyez la Pl. IV.) Le milieu de cette façade est marqué par un avant-corps percé au rez-de-chaussée d'une arcade ornée d'un bandeau dont on auroit dû se passer , tout cet étage étant revêtu de refends qui simétrifient avec ceux des revêtissemens des murs de la cour. Pour cette raison il auroit peut-être mieux valu que les quatre croisées des arriere-corps de cet étage eussent été formées par des arcades qui auroient rendu le pourtour de toute la cour d'une décoration uniforme; les croisées de l'étage attique sont d'une bonne proportion, mais l'avant-corps du milieu de cet attique paroît trop fréquemment subdivisé par des tables ; ce genre de décoration paroît imiter la Menuiserie ; c'est pourquoi il faut en user avec plus de prudence dans les murs de face , dont la matiere exige une richesse qui soit relative à sa solidité naturelle.

Hôtel de Béthune.

A la gauche de cette élévation l'on voit l'intérieur de la salle d'assemblée dont la couverture est à deux égouts , ainsi que sur toute la longueur de ce bâtiment ; l'on voit aussi marqué A, le profil de l'avant-corps du côté du jardin dont les colonnes sont engagées dans le mur de face ; au-dessus se remarque la coupe du fronton dont la hauteur égale le faitage du comble. A la droite est exprimé le bâtiment des remises & des entresoles qui sont pratiquées au-dessus , & dont la décoration simple n'est pas apperçue de la grande cour , l'un de ses murs de revêtement en masquant la hauteur.

Coupe & profil pris sur la longueur du bâtiment. Planche IV.

Par cette Planche l'on voit l'ordonnance du mur qui sépare la grande cour d'avec la basse-cour & qui simétrifie avec le mur de face qui lui est opposé. L'arcade qui donne entrée à cette basse-cour est tenue beaucoup plus large que les autres pour le passage des équipages ; mais comme tous les impostes sont à la même hauteur , l'arc de cette grande arcade est corrompu , ce qui auroit dû les faire supprimer à toutes ces arcades , puisqu'elles sont décorées de refends , de sorte que par ce moyen l'inégalité des coullinets auroit été masquée par l'uniformité générale des assises , au lieu que cet imposte rend perceptible la difformité de l'arc de cette grande porte qui dans ce cas auroit peut-être mieux réussi en ceintre surbaissé , ainsi qu'on l'a observé à l'Hôtel de Soubise : cependant en général il faut éviter dans une même suite d'arcades des formes dissemblables. Au bout de cette aile feinte , s'éleve la coupe du principal corps de logis prise dans la première anti-chambre , au-dessus de laquelle se remarque l'intérieur de l'étage attique , couvert d'un comble à la Françoisé. Derrière ce bâtiment l'on voit ceux des offices qui donnent sur le jardin potager dont nous avons parlé en décrivant le plan du rez-de-chaussée de cet Hôtel , Planche I.

CHAPITRE XVIII.

*Description de l'Hôtel du Ludes, situé rue St. Dominique.*Hôtel du
Ludes.

CET Hôtel fut bâti en 1710 sur les desseins de M. de Cotte premier Architecte du Roi, pour Mr. Duret Président à la Chambre des Comptes & Secrétaire du Cabinet du Roi, qui le vendit à vie à Marguerite-Louise de Béthune, Duchesse Douairiere du Ludes. Après la mort de cette Dame il revint au Président Duret, qui l'a vendu (a) à Mr. Bonnier de la Moisson, Trésorier général des Etats de Languedoc, à la famille duquel il appartient aujourd'hui, quoiqu'il soit occupé par Mr. le Duc de Biron.

Plan au rez-de-chauffée. Planche premiere.

La distribution de ce plan est simple du côté du jardin, ainsi que dans les deux ailes de la cour principale, & double sur la basse-cour; la face sur le jardin a 29 toises, & composé un appartement de sept pieces d'enfilade, qui pour une maison particuliere peut être regardé comme très-considérable. Au premier étage il y en a une pareille qui sans doute lors de la bâtisse de cet Hôtel ne devoit servir que pour des garde-meubles ou pour des pieces destinées aux domestiques, ne remarquant dans ce plan aucun escalier capable de conduire à de beaux appartemens. Comme depuis on a voulu rendre le premier étage logeable, principalement du tems de M. Bonnier qui l'avoit destiné à recevoir toutes les curiosités dont il étoit possesseur, l'on a pratiqué un grand escalier dans les trois pieces marquées A, qui est annoncé par le vestibule B; on a aussi fait une porte à la place de la croisée du milieu de la seconde antichambre & l'on a supprimé celle du vestibule C, à la place de laquelle on a fait une croisée, de maniere que cette piece sert de buffet à la grande antichambre, & celle-ci de salle à manger à la place de celle qui se remarque dans ce plan, & qui ayant ses vûes sur la basse-cour, présentoit un aspect peu intéressant; par ce moyen toute la distribution de cette maison devient très-commode & l'usage & la proportion des pieces fort bien entendus; les basse-cours ont un dégagement sur la rue & sont pourvûes des bâtimens & des commodités nécessaires dans une grande maison. La cour principale a 10 toises de largeur sur environ 13 de longueur; on a profité de l'obliquité de la rue pour pratiquer à gauche un logement de portier, ce qui en corrigeant cette irrégularité donne une forme assez agréable à la cour.

Le plan du premier étage que nous ne donnons pas ici parce qu'il est distribué comme le rez-de-chauffée, est décoré avec quelque magnificence & par la situation de l'escalier composé à sa droite un appartement complet & une aile à sa gauche, sans pour cela être obligés l'un & l'autre d'avoir de communication, ce qu'il est essentiel d'observer dans la distribution des appartemens qui ne sont destinés seulement qu'à la commodité.

Elévation du côté de la cour. Planche II.

La décoration de cette façade est traitée avec beaucoup de simplicité, ainsi que tout l'extérieur de ce bâtiment en général; deux étages réguliers couverts d'un comble à la Françoisé ou à deux égouts en composent la hauteur; un avant-

(a) C'est dans cet Hôtel & du tems de M. Bonnier qu'on a vû pendant plusieurs années cette fameuse collection de machines & d'histoire naturelle, qui faisoit une des plus belles curiosités de Paris, & qui après la mort de cet amateur a été dispersée tant dans plusieurs beaux cabinets de Paris, que dans les pays étrangers.

corps de trois croisées couronné d'un fronton distingue le milieu de ce bâtiment. Au rez-de-chaussée se remarque une arcade qui renferme une croisée ; c'est cette dernière qu'on a démolie, & l'on s'est servi de l'ouverture de l'arcade pour donner l'entrée aux appartemens distribués du côté du jardin ; les ornemens qui accompagnent cette porte composent de trop petites parties pour la grandeur de l'avant-corps, & ce dernier paroît trop considérable pour l'étendue de la façade qui n'a que 10 toises de longueur, de même que celle de la cour dont on voit ici la coupe des deux ailes dans lesquelles sont comprises d'un côté les cuisines & de l'autre les remises.

Hôtel du
Ludes.

A gauche de cette élévation l'on voit la façade de l'appartement double dont nous avons parlé, & qui ne faisant pas partie de l'ordonnance générale du bâtiment & n'en étant pas apperçue, est tenue beaucoup plus simple.

Elévation du côté du Jardin. Planche III.

Cette façade a les mêmes proportions que la précédente pour la hauteur des étages, corniches, croisées, bandeaux, &c. & ne diffère que par son étendue qui étant beaucoup plus grande auroit exigé que l'avant-corps du milieu eut eu la largeur de celui de la cour que nous venons de trouver trop grand pour le peu d'étendue de sa façade, pendant que celui-ci est trop peu considérable, n'ayant que deux croisées & présentant un trumeau dans le milieu qui pouvoit s'éviter en faisant cet avant corps de trois ouvertures & les pavillons de deux seulement, ce nombre étant moins condamnable dans les extrémités d'une façade que dans le milieu d'un avant-corps ; alors les pavillons auroient eu deux croisées, l'avant-corps en auroit eu trois, & les arriere-corps quatre, ce qui auroit mieux réussi que 2, 4, 3, les parties des extrémités d'un bâtiment devant céder à celle du milieu, & celle-ci être inférieure à l'étendue des ailes. L'inégalité qui se remarque dans les trumeaux des arriere-corps doit toujours s'éviter, la distribution des piéces devant être assujettie à la décoration extérieure ; c'est une des qualités essentielles de la simétrie, & cette partie de l'Architecture a seule droit de plaie dans une ordonnance simple. Il est vrai que cette sujettion rencontre quelque difficulté dans la composition générale d'un édifice, mais cette étude procure à un Architecte le moyen de développer son art, & de faire voir la supériorité que l'Artiste doit avoir sur les Artisans d'un bâtiment.

Coupe sur la longueur de la cour principale. Planche IV.

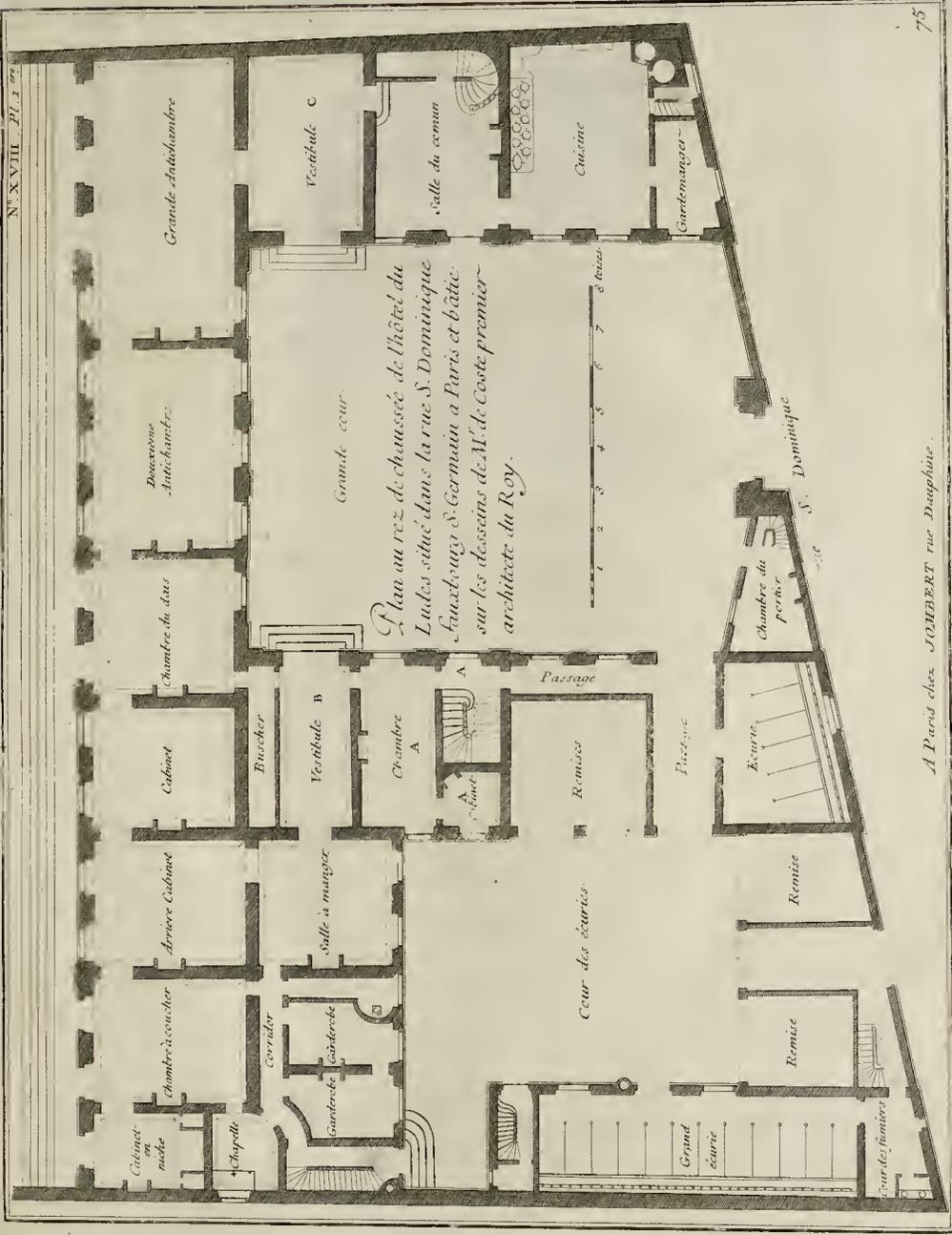
La Figure deuxième offre l'une des ailes de bâtiment de la grande cour, la coupe du principal corps de logis & celle de la porte d'entrée dont l'on voit l'élévation extérieure, Figure première même Planche. Cette aile de bâtiment est divisée en deux parties, celle qui est adossée au principal corps de logis est à double étage, & celle du côté de la rue n'en a qu'un. Dans toute la longueur de ces deux ailes au rez-de-chaussée sont des arcades ; celle A entre dans le vestibule qui conduit au grand escalier ajouté dans ce bâtiment, ainsi que nous l'avons déjà observé ; celle B est le passage pour les voitures dans la basse-cour, les autres sont feintes & l'on y a renfermé des croisées réelles. Les arcades A, B, sont tenues plus larges que les autres, celle qui conduit aux basse-cours étant obligée d'avoir une ouverture relative à son usage, mais cette nécessité nuit à l'ordonnance, elle altere la proportion, corrompt la forme des archivoltés, & produit à l'œil une irrégularité qu'il faut toujours éviter dans l'Architecture. Puisque l'on a voulu affecter des arcades dans cette aile de bâtiment où il n'en est pas besoin, il auroit été convenable de les faire continuer dans le rez-de-chaussée de la façade du principal

Fig. 101 du
Ludes.

de logis, cela auroit procuré une uniformité intéressante qui se seroit accordée avec l'arcade qui se remarque du côté de la cour, & l'on auroit évité par là les croisées quarrées (voyez la Pl. II) qui paroissent n'avoir aucune analogie avec les arcades ornées d'archivoltes & d'impostes dont cette aile est décorée. Nous avons déjà remarqué cette inadvertance dans plusieurs de nos bâtimens, & certainement une pareille négligence ne provient que du peu d'attention qu'on a d'observer la relation que doit avoir l'ordonnance d'une façade principale avec le retour des ailes, de maniere que les différens genres d'Architecture qu'on y affecte, présentent au spectateur la pénétration de plusieurs corps de bâtimens qui n'ont aucun rapport entr'eux. Defaut encore plus condamnable que lorsque dans la décoration des édifices où les Ordres président on voit des pilastres & des colonnes se pénétrer, être doubles, jumeaux, &c. Sans autre motif que de donner à son bâtiment de l'élégance & un air de nouveauté qui semble autoriser l'Architecte à s'écarter des principes de l'art les mieux établis qui exigent premierement de la convenance, ensuite de la simétrie, & toujours de la proportion.

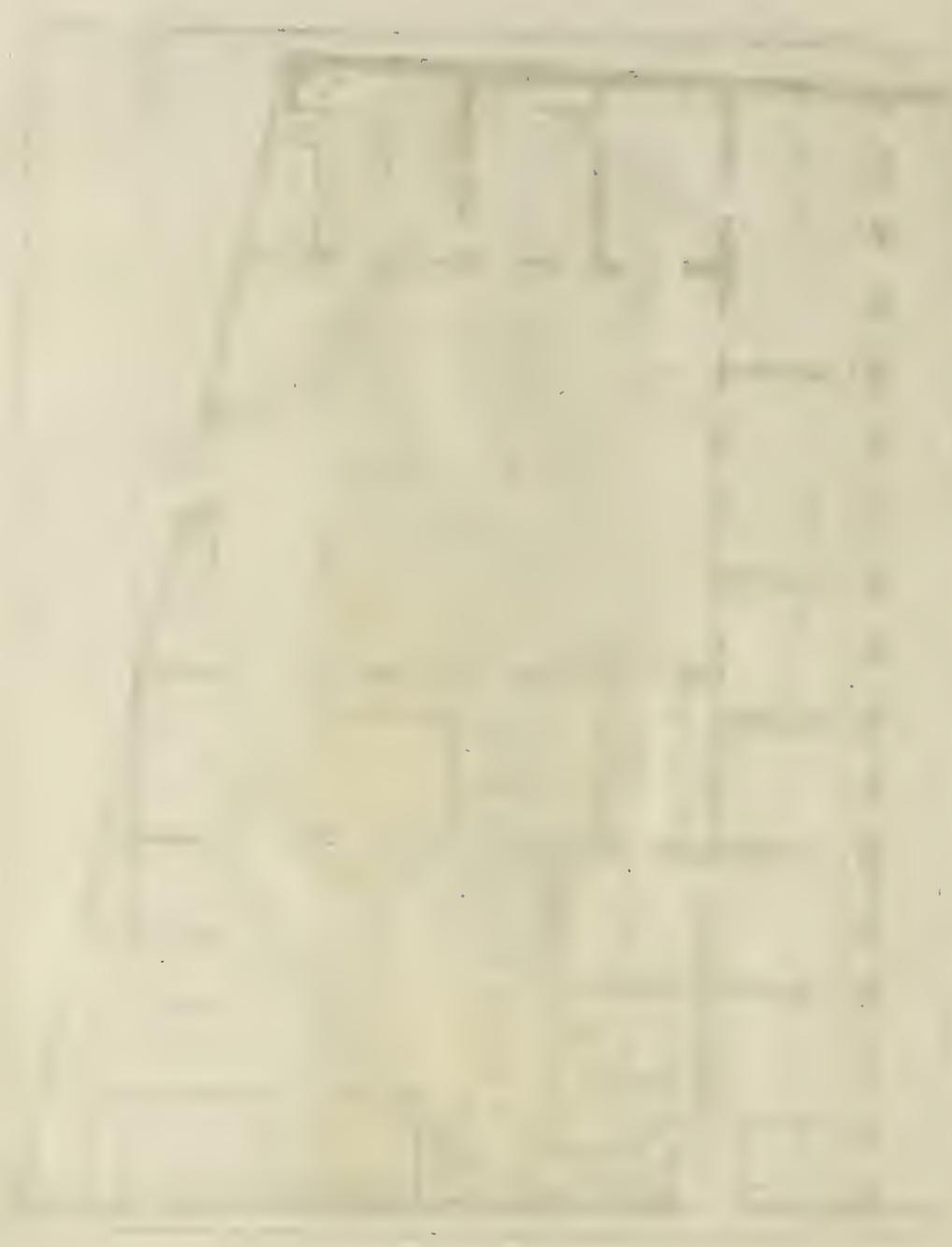
La Figure deuxième donne la décoration extérieure de la porte du côté de la rue, sa hauteur générale est trop élevée par rapport à sa largeur, & sa corniche circulaire qui cause sa plus grande hauteur est aussi inutile que sa forme est désagréable; elle est inutile parce qu'elle ne sert dans sa demi circonférence qu'à recevoir les Armes du maître, qui auroient pu être mieux situées sur un socle posé sur un entablement horizontal, comme on le remarque à la porte de l'Hôtel d'Estrees, & elle est désagréable non-seulement parce que ce genre de corniche est contraire aux règles de la bonne Architecture, mais encore parce que cette corniche du dedans du bâtiment masque l'aspect des dehors & rend l'intérieur de cet édifice triste & renfermé, contre le goût en général de nos bâtimens modernes en France, où l'on affecte beaucoup de percés, des cours vastes, &c, ce qui rend les lieux plus salubres, & répand dans une maison un air de gayeté qui influe sur le tempéramment des personnes qui l'habitent.





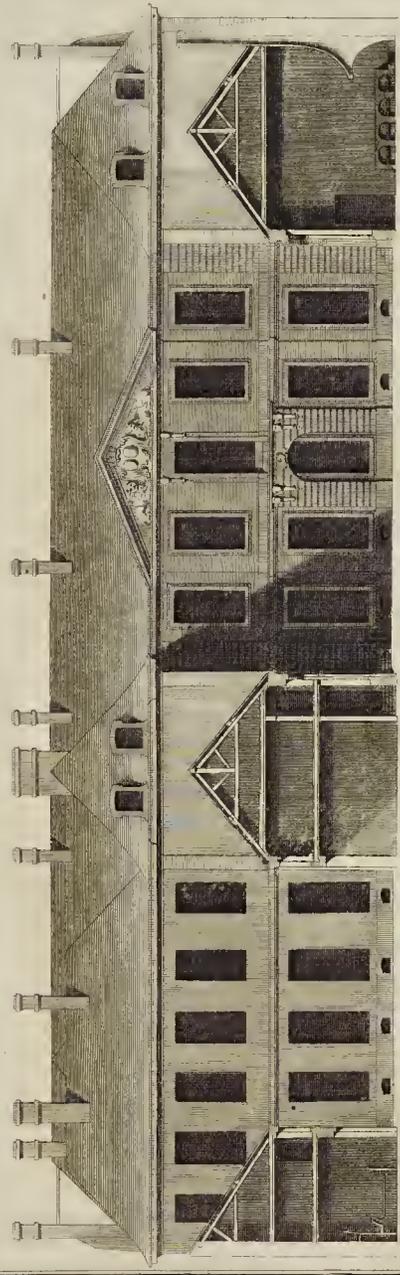
Plan au rez de chaussée de l'hôtel du
 Lutet situé dans la rue S. Dominique
 Fauchon & Germain à Paris et bâti
 sur les desseins de M. de Coste premier
 architecte du Roy.

A Paris chez SCHIBERT rue Dauphine

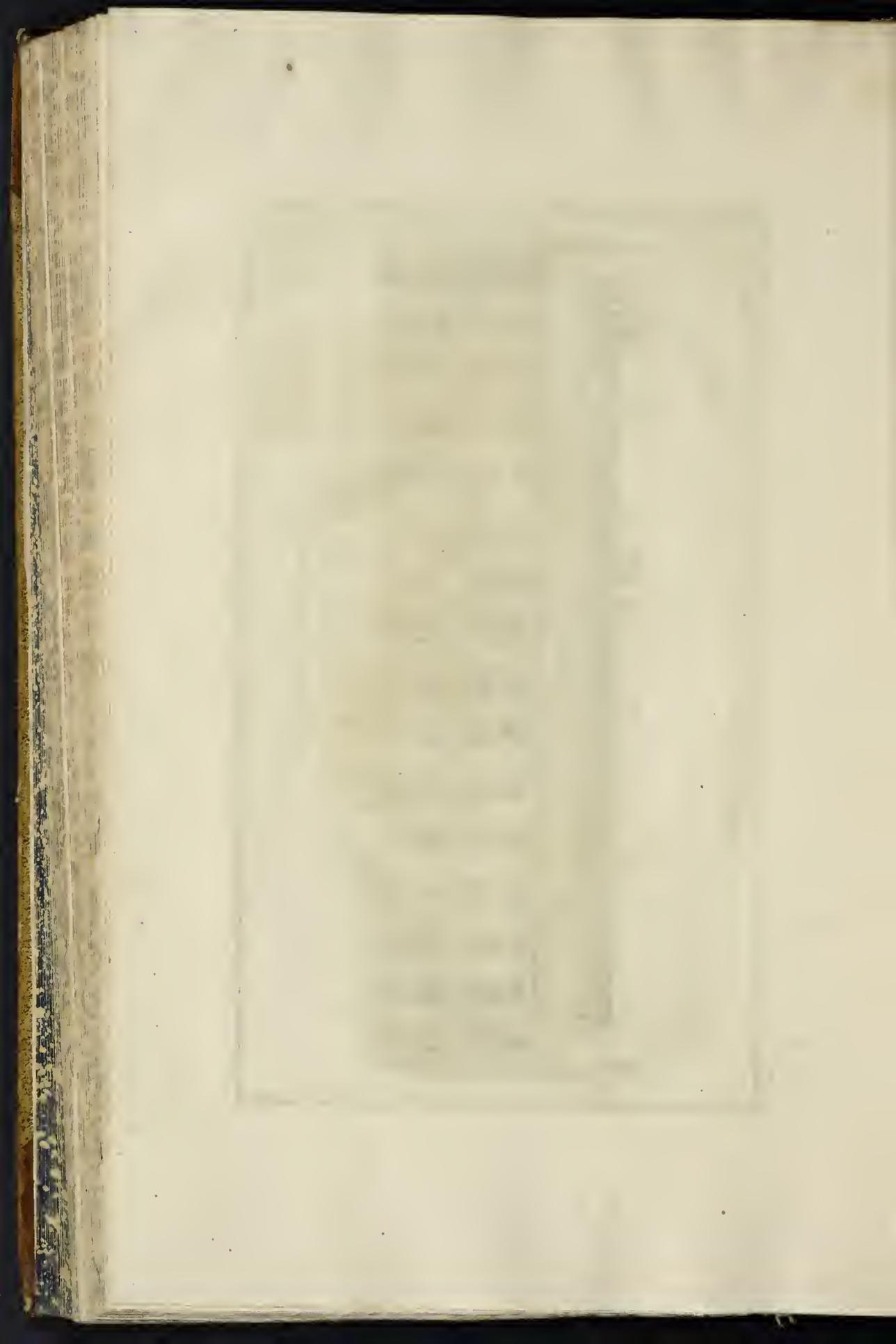


Façade de l'Hôtel du Lucdes du côté de la grande cour.

Façade du côté de la cour des écuries.



Cherrier del.



Porte cochere de Hôtel du Lucdes. Coupe de la grande cour de l'Hôtel du Lucdes.

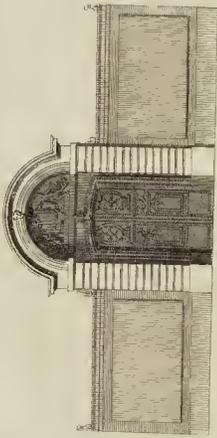


Fig. 1^{re}

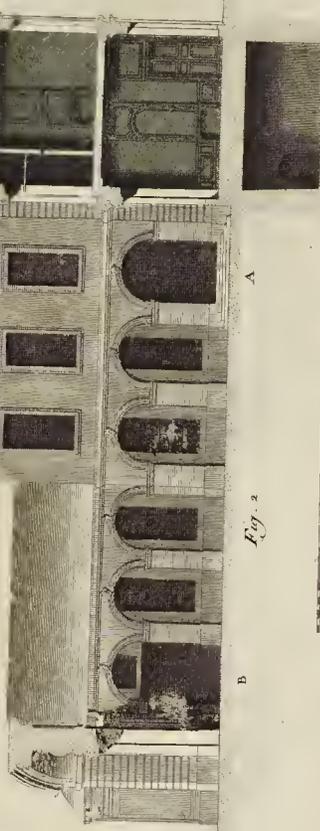
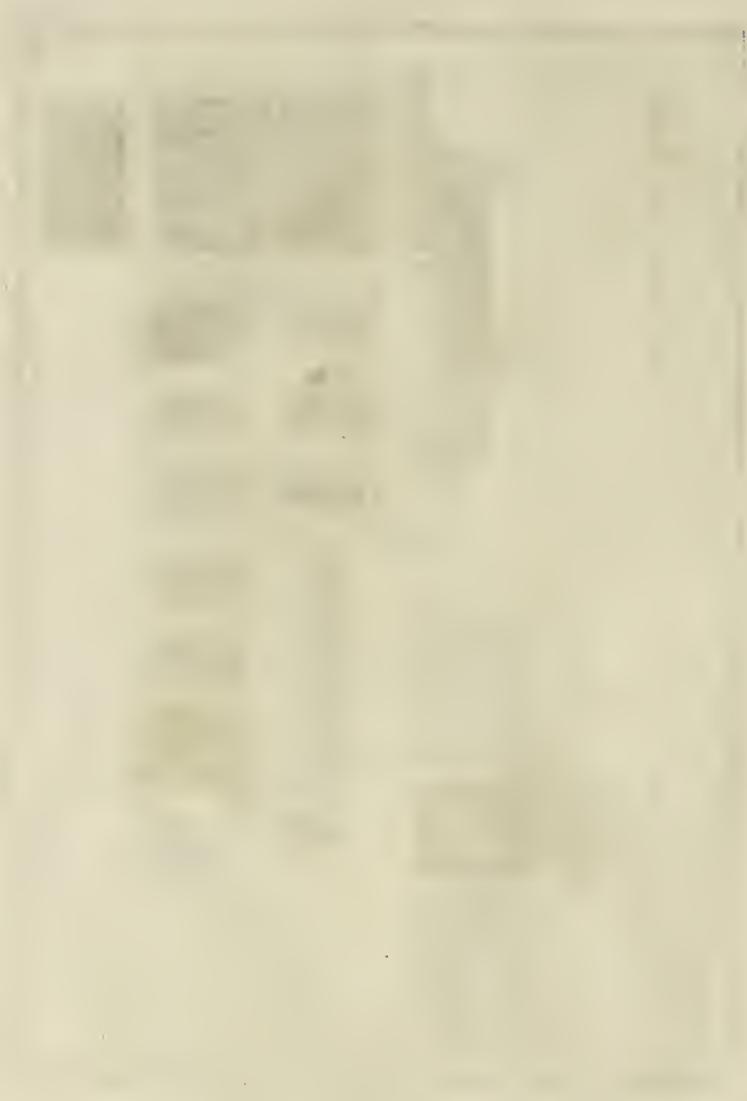


Fig. 2





C H A P I T R E X I X.

Description de l'Hôtel de Luynes, de la Maison occupée par M. le Marquis de Galifé, & de l'Hôtel de Pons.

Hôtel de Luynes, rue Saint-Dominique, vis-à-vis les Jacobins.

CET Hôtel fut bâti vers l'an 1650 sur les desseins de le Muet (a), pour Marie de Rohan-Montbafon, Duchesse de Chevreuse dont cet Hôtel a porté le nom. Il appartient aujourd'hui à la maison de Luynes qui l'occupe; depuis environ 40 ans on y a fait des augmentations considérables qui rendent cette maison très-spacieuse, la façade du côté des jardins ayant 32 toises au lieu de 25 qu'elle a dans le plan que nous donnons ici, Planche I. Les basse-cours sont aussi fort augmentées & contiennent de nouvelles écuries, des remises, un manege découvert, &c. Le jardin a de profondeur 26 toises sur environ 45 de largeur & est orné de parterres, de bosquets, de cabinets de verdure, &c. Le grand escalier a été peint en 1748 par Mrs. Brunetti pere & fils, & est un morceau digne de la curiosité des connoisseurs, tant par l'ordonnance de l'Architecture qui y préside, que pour la vigueur du coloris & les regles de la perspective qui y sont observées.

Hôtel de
Luynes.

La distribution des pieces a souffert peu de changemens tant dans ce plan que dans celui du premier étage, à l'exception de la gallerie marquée sur les Planches II & III, à la place de laquelle sont des mansardes, cette grande piece ayant été supprimée.

Les Planches III & IV donnent l'une l'élévation du côté de la cour, l'autre celle en aile de la même cour avec la coupe ou profils du principal corps de logis qui est simple & seulement élevé de deux étages, couvert en mansarde qui regne ausi du côté de la cour sur les deux gros pavillons dans lesquels sont pratiqués les escaliers marqués dans les Planches I & II. L'ordonnance de l'Architecture des dehors n'a rien de recommandable que la simétrie, & sert seulement à prouver combien il faut s'éloigner de l'abus d'introduire sans nécessité des frontons, des crosettes, des appuis continus, &c, qui forment de petites parties dans une ordonnance simple, & dont les trumeaux étant tenus larges composent un tout dont les parties ne paroissent plus faites pour aller ensemble. Il faut convenir néanmoins que la régularité de l'exécution & la correction des profils de ce bâtiment, ainsi que tous ceux exécutés dans le siècle dont nous parlons, a de quoi satisfaire & nous confirme combien la beauté de l'appareil & l'art de profiler sont essentiels dans l'Architecture, puisque ces deux parties qui seules dominent dans ces édifices semblent nous dédommager de cette grace, de cette élégance, & sur-tout de la convenance qu'on affecte depuis dans nos édifices modernes.

Maison appartenante à l'Hôtel-Dieu de Paris, rue St. Dominique, proche les Jacobins.

Cette Maison qui est du dessein de Mr. le Duc Architecte, fut bâtie vers l'an 1630, & est occupée aujourd'hui par Mr. le Marquis de Galifé. Le principal corps de logis situé entre cour & jardin est double, & contient 8 toises trois pieds de lar-

(a) Cet Architecte qui est mort en 1680, étoit chargé de la conduite des desseins & des travaux de fortification de la Province de Picardie, & a donné au public en 1645 un Livre d'Architecture qui traite de la maniere de bâtir, & qui a été imité par Tiercelet dans l'Ar-

chitecture moderne imprimée chez Jombert en 1729 en deux Volumes in-quarto; c'est aussi cet Architecte qui en 1654 succéda à Mansard & à le Mercier pour la conduite du Val-de-Grace.

Maison de
l'Hôtel
Dieu.

geur sur autant de profondeur. La cour qui le sépare d'avec le bâtiment sur la rue, est carrée, les cuisines sont dans les souterrains du corps de logis, & le bâtiment sur la rue contient quatre remises, deux écuries & des petits escaliers qui montent aux entresoles & aux mansardes pratiquées au-dessus. Il n'est gueres possible de distribuer une maison particulière avec autant de commodité dans un terrain aussi peu spacieux, sur-tout les appartemens & les escaliers étant d'une grandeur convenable & d'une régularité qui surpasse toutes les distributions de ce tems-là, ainsi qu'on peut le remarquer Planche V. Sur cette même Planche se voit aussi la façade du côté de la rue, dont l'ordonnance de la porte est massive & pesante en comparaison de l'élégance de l'Architecture qui décore le principal corps de logis, comme on le peut voir sur l'élévation du côté de la cour, Planche VI qui est la même que celle du côté du jardin, à l'exception qu'au rez-de-chaussée au lieu de colonnes ce sont des pilastres Doriques. Le milieu de l'avant-corps au rez-de-chaussée est occupé par des colonnes accouplées au-dessus desquelles s'élève un trumeau ou des pilastres Ioniques aussi accouplés. Une pareille licence n'est pas recevable, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, principalement ce trumeau n'étant soutenu que par ces deux colonnes qui paroissent n'avoir été placées ici que parce que l'architrave ayant trop de portée & étant chargé du poids du trumeau de dessus, semble avoir obligé après coup d'introduire ces deux supports. Au reste à l'exception de cette licence, l'Architecture est traitée avec beaucoup d'art, de soin & d'élégance, ce qui doit engager à visiter cette maison. Il est vrai que cette curiosité n'intéresse que les hommes du métier, & qu'elle affecte moins les amateurs de la bonne Architecture qu'un édifice plus considérable qui satisfait davantage; mais comme nous écrivons ici pour toutes les personnes en général qui ont du goût pour l'art de bâtir; ceux qui en voudront faire leur profession ne doivent négliger aucune occasion de s'instruire, & sans doute nous sauront quelque gré de leur indiquer & de leur faire observer ce qui peut contribuer à leur donner les lumières nécessaires pour se distinguer dans cet art.

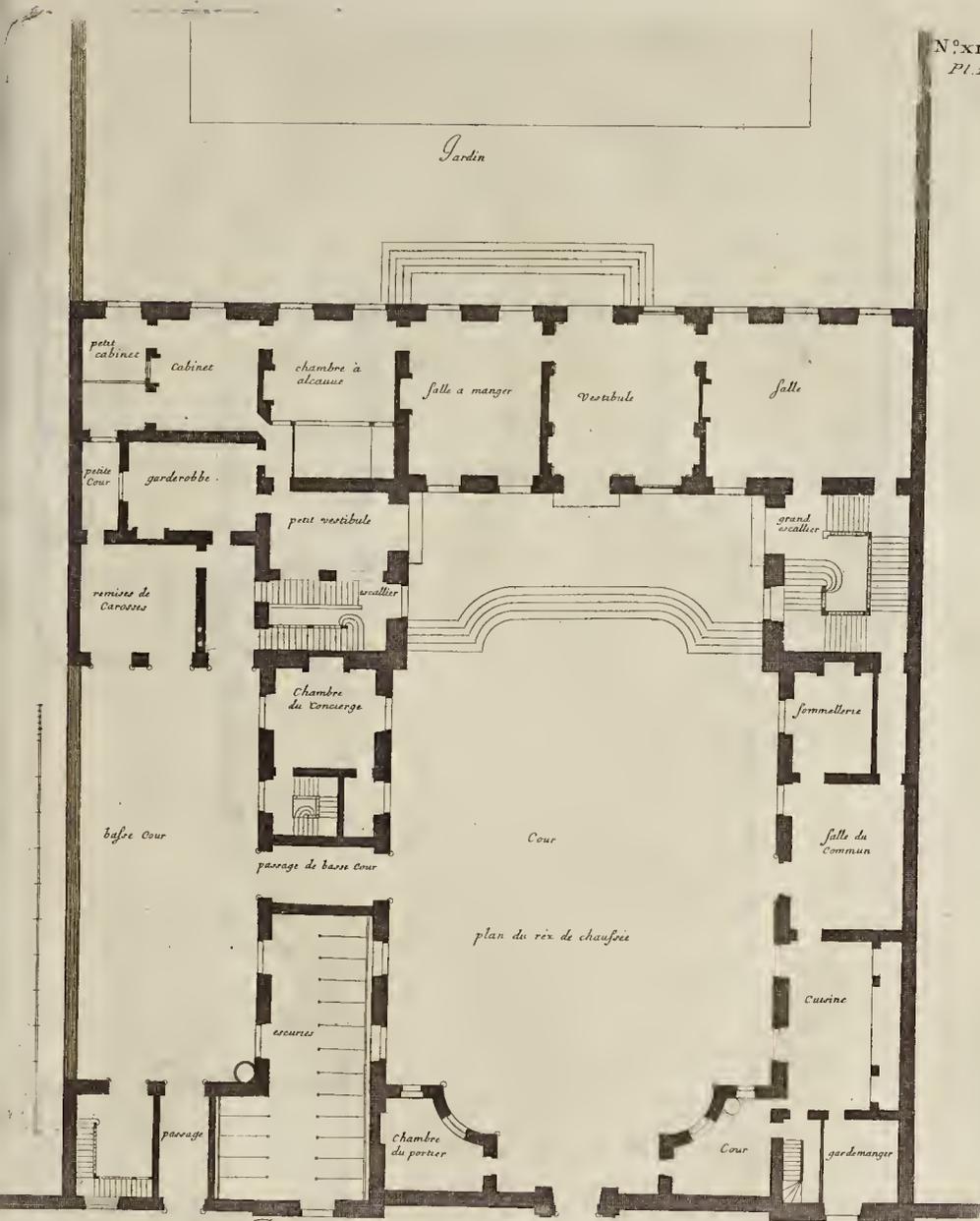
Vue de l'Hôtel de Pons du côté de l'entrée, sis rue de l'Université, Faubourg S. Germain.

Hôtel de
Pons.

Cet Hôtel a été bâti sur les desseins de Louis le Veau premier Architecte du Roi, pour Antoine Tambonneau Président à la Chambre des Comptes; depuis il a appartenu au Comte de Marsan, de la Maison de Lorraine, ensuite au Comte de Matignon; enfin en 1724 il fut retrait par le Prince de Pons qui en jouit actuellement, & qui l'a donné à loyer à l'Ambassadeur d'Espagne; le Secrétaire d'Ambassade l'occupe aujourd'hui depuis la mort de son Excellence.

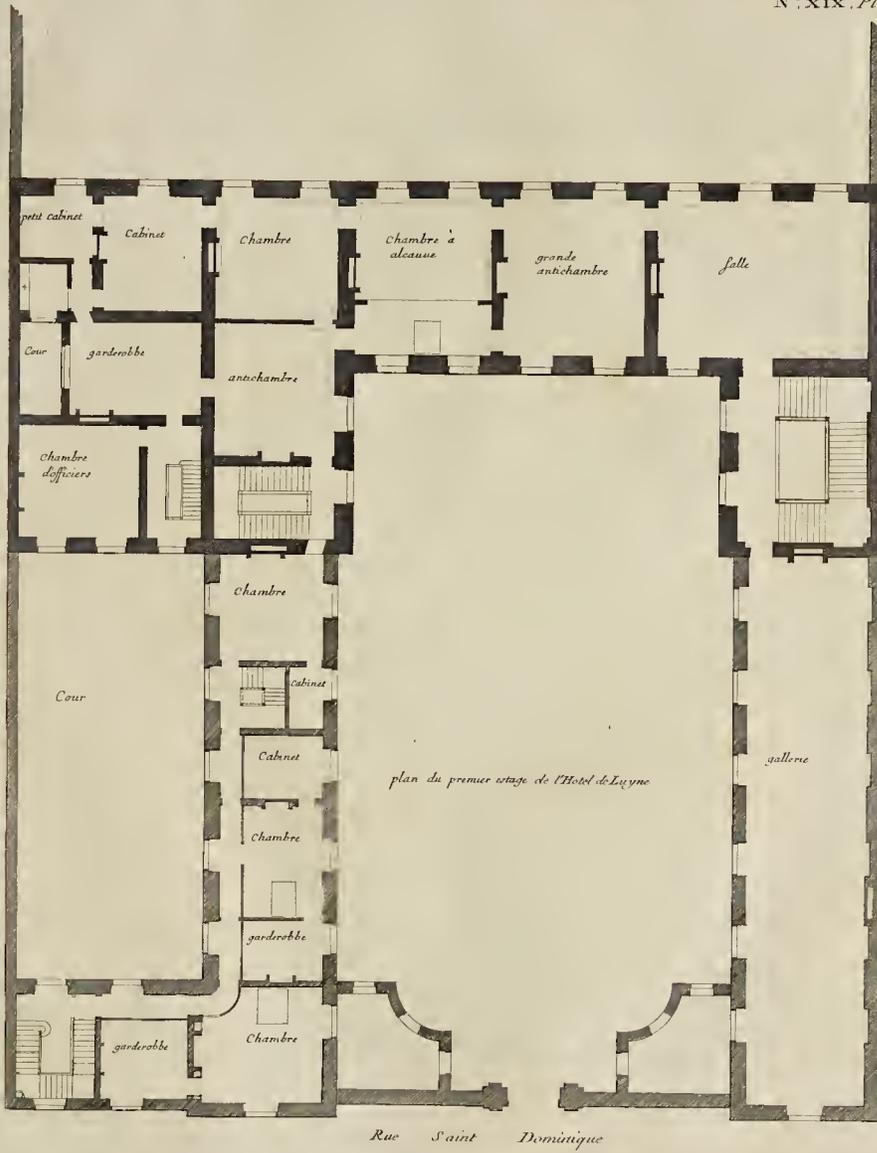
La Cour de cet Hôtel est grande & spacieuse, deux ailes de bâtiment à un seul étage en occupent la longueur, & au fond est le principal corps de logis à deux étages dont le rez-de-chaussée est Dorique & le premier étage est Ionique terminé par une balustrade & des combles à la Mansarde, voyez la Planche VII. Le côté du jardin est décoré d'un grand Ordre Ionique qui embrasse deux étages, élevé sur un soubassement. L'ordonnance de l'Architecture de cet édifice est régulière, d'une belle exécution & mérite l'attention des connoisseurs, mais la distribution a le défaut de celles du siècle dernier, c'est-à-dire est peu commode & assez mal éclairée.

Le jardin de cet Hôtel est fort spacieux, mais triste, étant enfermé par des murs & des arbres qui en rétrécissent l'espace: Piganiol prétend que c'est dans ces jardins que M. de la Quintinie fit la première épreuve des découvertes qu'il avoit faites dans la culture des arbres fruitiers.



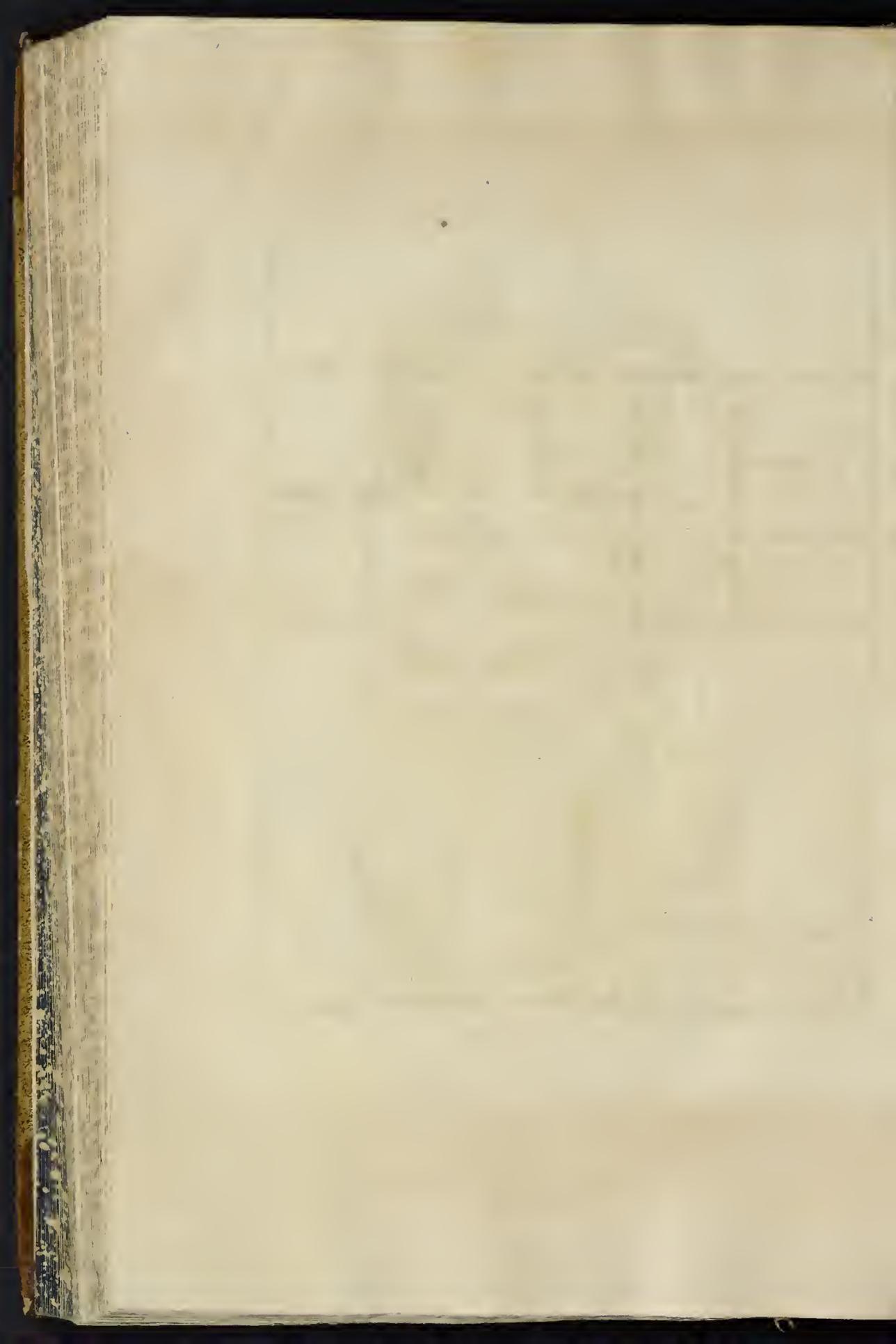
Paris chez JOMBERT rue Dauphine
Plan de l'hôtel de Juvigny fauxbourg saint Germain rue S^t Dominique vis-à-vis les Jacobins bâti sur les dessins de le Muel Architecte du Roy.

The image shows a very faint and blurry table with multiple columns and rows. The text within the table is illegible due to the low resolution and blurriness. The table appears to have several columns and rows, possibly containing text or data. The overall appearance is that of a scanned document page with a table that has been significantly blurred.



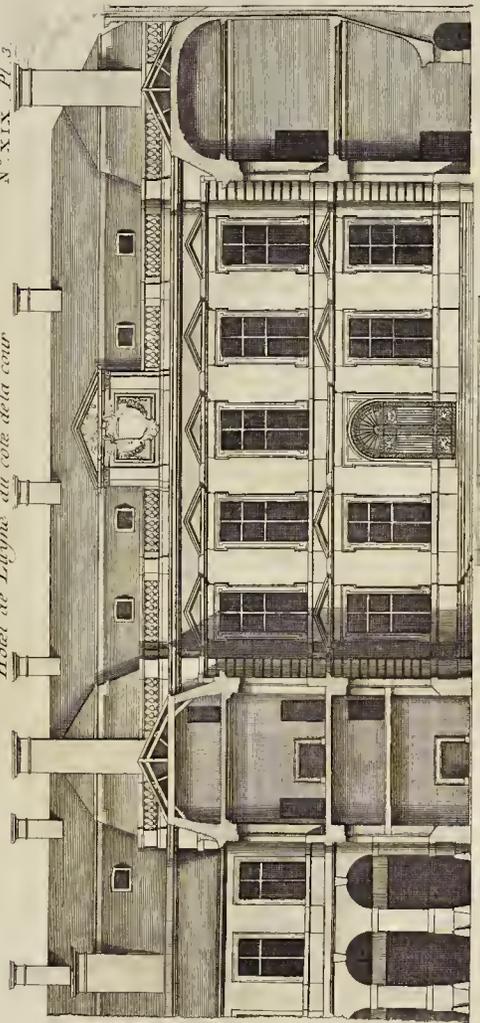
Rue Saint Dominique

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises

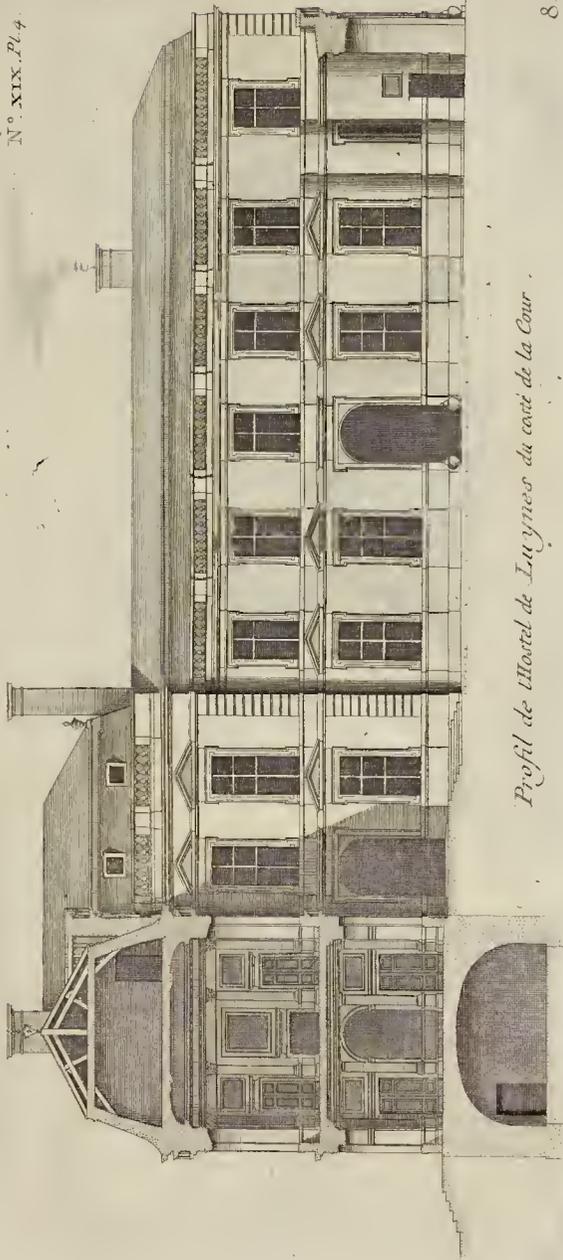


N° XIX. Pl. 3.

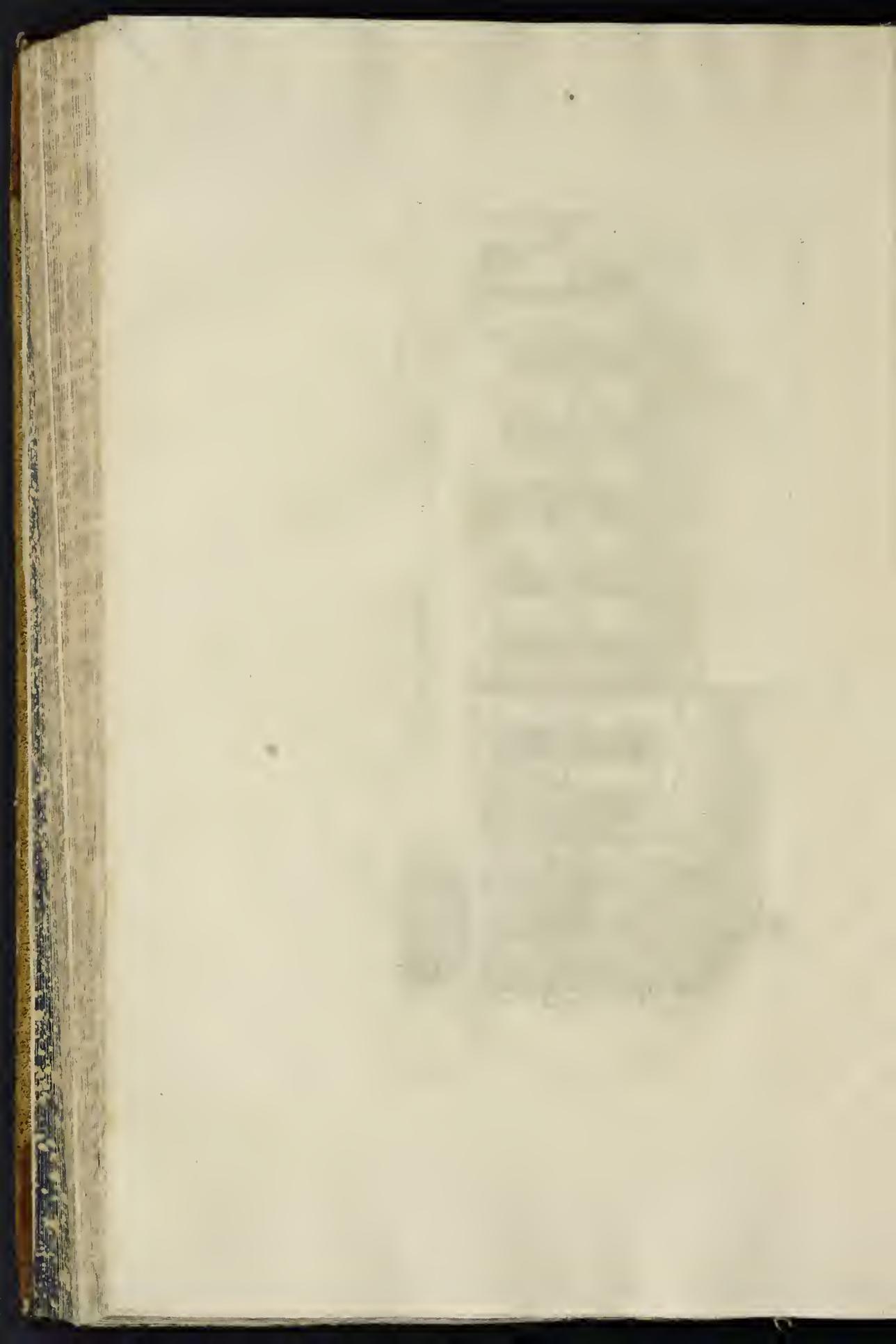
Hôtel de Ligny du côté de la cour



N^o. XIX. Pl. 4.

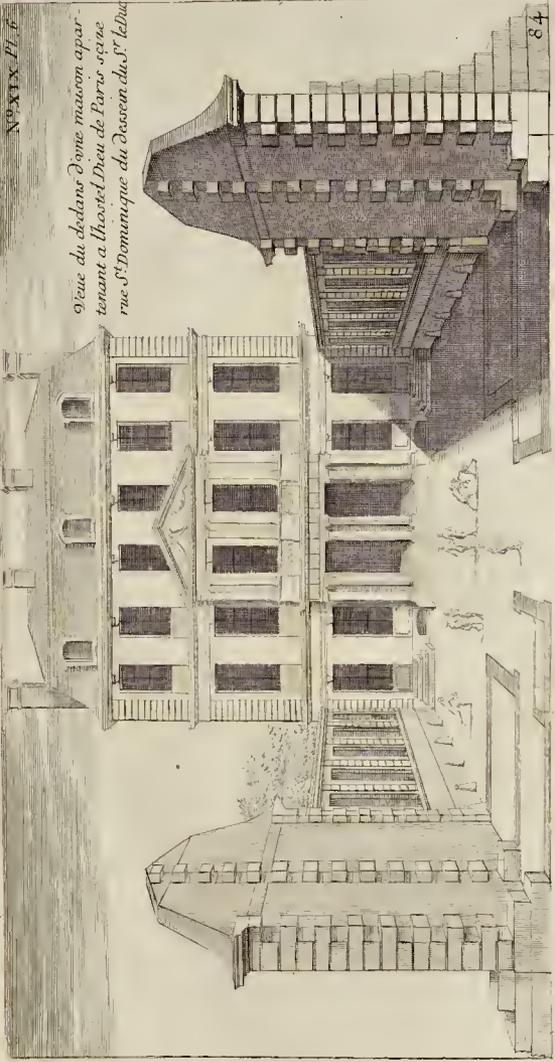


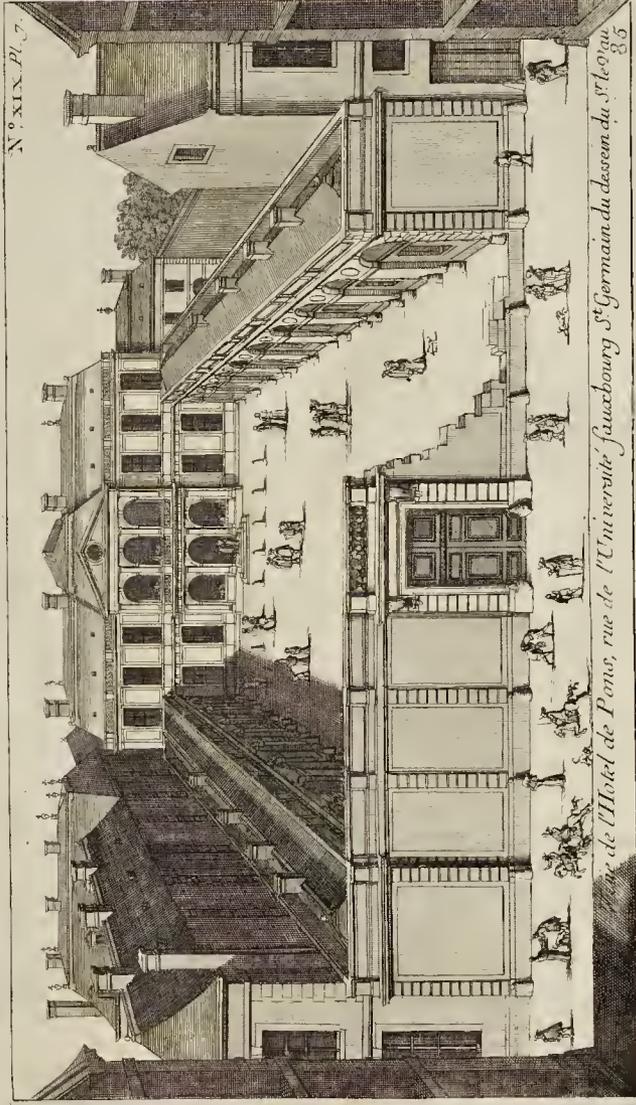
Profil de l'Hotel de Laynes du costé de la Cour.



N° XIX Pl. 6

Vue du dedans d'une maison appartenant à l'Hôtel Dieu de Paris, située rue St. Dominique du Dessous du St. Leger





N.º XIX. Pl. 7

Hotel de Pons, rue de l'Université Saubourg St Gormain du dessein du St. le 1785

CHAPITRE XX.

Description de l'Hôtel de Maisons, situé rue de l'Université.

CET Hôtel fut bâti en 1708 sur les desseins de Mr. de Lassurance, pour M. ^{Hôtel de Maisons.} le Marquis de Maisons, Président à Mortier au Parlement de Paris; il a passé ensuite à M. le Marquis de Saucourt à qui il appartient aujourd'hui, & qui vient d'y faire de très-grandes augmentations sur les desseins de Mr. Mouret (a) Architecte. Ces changemens ont rendu cet Hôtel un des plus considérables qui soit à Paris pour une maison particulière; c'est ce qui nous a déterminé à en donner un nouveau plan du rez-de-chaussée (Planche IV) tel qu'il existe à présent, mais nous n'en parlerons qu'après avoir décrit les plans & élévations de cet Hôtel tels qu'ils furent composés d'abord par Mr. de Lassurance.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

Comme cet Hôtel fut bâti dans la même année que l'Hôtel d'Auvergne qui lui est contigu, & par le même Architecte, c'est ce qui l'a déterminé à ne pratiquer qu'un pavillon du côté du jardin qui a la même saillie & qui simétrise en quelque sorte avec la façade du bâtiment de l'Hôtel d'Auvergne, dont l'avant-corps A est exprimé dans cette Planche, & devient mur mitoyen avec le bâtiment dont nous parlons.

La cour de cet Hôtel est à peu près de forme quarrée & pour corriger l'obliquité du mur sur la rue, l'on a affecté un petit contre-mur qui simétrise avec le côté qui lui est opposé. Un vestibule ouvert par un grand entrecolonnement donne entrée aux appartemens de parade distribués du côté du jardin; à la gauche de ce vestibule est situé le grand escalier, que l'on a sans doute préféré de placer de ce côté à cause qu'il se trouve au milieu des appartemens distribués au premier étage. A la gauche de la grande cour est pratiquée une basse-cour commune aux bâtimens des écuries; des remises, des cuisines & offices. Cette basse-cour est de forme très irrégulière, mais le mur mitoyen à gauche de cet Hôtel a occasionné une partie de son obliquité, & ordinairement lorsqu'il ne s'agit que d'une maison particulière on ne porte pas la simétrie de ces bâtimens trop loin; cependant en général il faut sçavoir qu'on est obligé d'observer toujours de la régularité dans les masses de ces bâtimens lorsqu'ils appartiennent à un édifice considérable, quoique tenu simple, les plus petites parties ne devant jamais être négligées lorsqu'il s'agit de la disposition totale d'un Hôtel bâti à neuf.

La salle à manger dans ce plan n'est pas située avantageusement, elle est trop voisine des basse-cours & trop peu éclairée, d'ailleurs l'on est obligé de servir à découvert des cuisines & de passer trop de dégagemens irréguliers pour y arriver, il faut autant que faire se peut faciliter les accès de ces sortes de pieces,

(a) Mr. Mouret né à Moully le vieux, à cinq lieues de Paris l'an 1705, est un Architecte qui s'est acquis beaucoup de réputation par les différens bâtimens qu'il a élevés à Paris, tel que l'Hôtel d'Auvergne rue & barrière St. Dominique, l'Hôtel de Vertu rue de Bourbon, l'Hôtel de St. Simon, &c. C'est aussi à cet habile Architecte que nous sommes redevables de la construction de deux Manufactures assez considérables aux environs de Paris, la première est celle de teinture à St. Danys, élevée en 1736 & 1737 dans la bâtisse de laquelle on remarque une expérience & une intelligence très-estimable principalement dans la construction des fourneaux, des magasins, ateliers, lavoirs, moulins à foulons, friseries, presses, pompes, &c;

l'autre la Manufacture Royale des rubans à la Vilette, érigée en 1746 & 1747, où entr'autres ouvrages intéressans la mécanique des métiers mérite une attention particulière de la part des connoisseurs.

Le bâtiment de Mr. le Marquis de Beaufremont près Befançon, dans le parc duquel on remarque une très-grande quantité de canaux, de fontaines, de cascades, &c, est aussi de cet Architecte. C'est pareillement sur les desseins que l'on vient de commencer à bâtir en 1751, l'Hôtel-Dieu de Madrid en Espagne près le Retiro, édifice d'une grandeur & d'une magnificence supérieures à tout ce que nous avons encore vu jusqu'à présent dans ce genre.

Hôtel de
Maison.

le service des domestiques ne pouvant être trop commode, & l'issue d'une salle à manger trop bien annoncé des appartemens de maîtres, en observant néanmoins de ne jamais les placer dans les principales enfilades pour les raisons que nous en avons dit ailleurs. Consideration pour laquelle la grande antichambre ne pourroit servir de salle à manger à moins d'une occasion extraordinaire, & qu'elle ne se trouveroit placée convenablement qu'en faisant de l'arrière-cabinet & de la garde-robe une seule piece pour la salle à manger. Cependant il en résulteroit encore deux inconvéniens, l'un qu'on seroit alors privé de ces deux petites pieces qui font toute la commodité de l'appartement distribué de ce côté; l'autre que cette salle à manger ainsi placée seroit trop éloignée des cuisines: circonstance qui auroit dû faire disposer tout autrement la partie droite de ce bâtiment, ainsi qu'on le verra exprimé, Planche IV.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce plan est assujettie en quelque sorte à celle du rez-de-chaussée, à l'exception de la cloison qui sépare les deux antichambres du côté du jardin qui porte à faux sur le plancher de la grande antichambre du rez-de-chaussée. Tout le principal corps de logis de cet Hôtel au premier étage est composé de quatre appartemens dont deux sont assez considérables & deux sont de commodité, l'un pratiqué dans le semi-double du côté de la cour, & l'autre en aile pratiqué au-dessus des remises. Ces petits appartemens servent de dégagemens aux pieces principales, & leurs garderobes leur sont communes; au-dessus des écuries, des remises & des cuisines sont distribués des logemens pour les domestiques de cet Hôtel, sur lesquels sont pratiqués les greniers pour les fourages, &c.

De la décoration extérieure de cet Hôtel. Planche III.

La Figure premiere présente l'élévation du côté de la cour, contenant 15 toises dans œuvre, non compris la partie A qui représente un arrachement des bâtimens des basse-cours, & qui pour cette raison est tenue d'une ordonnance plus simple.

Dans le milieu de cette façade est exprimé un avant-corps, dont le rez-de-chaussée est décoré de colonnes Doriques couronnées d'un entablement architravé. Cet Ordre est surmonté d'un Corinthien couronné par un fronton dont la corniche horizontale est interrompue pour laisser élever une arcade en plein centre dont la hauteur est contre les regles de la bonne Architecture, aussi bien que cette espece de fronton. Les croisées des arrière-corps du premier étage sont d'une proportion trop racourcie & d'une ordonnance trop simple pour la richesse de l'avant-corps; celles du rez-de-chaussée sont mieux en rapport avec l'Ordre Dorique. Ces deux arrière-corps sont couronnés d'une balustrade qui vient se terminer contre les extrémités du fronton, on auroit dû affecter de ne pas faire la balustrade plus élevée que la cimaise supérieure de l'entablement Corinthien, autrement ces membres qui n'ont aucune relation entr'eux, composent une Architecture irréguliere, plus ou moins condamnable, selon que l'édifice exige plus ou moins de sévérité.

La Figure deuxieme présente l'élévation du côté du jardin, à l'une des extrémités de laquelle se remarque le pavillon en avant-corps qui simétrise avec le bâtiment de l'Hôtel d'Auvergne (voyez l'Hôtel d'Auvergne, Planche III Fig. 2) élevé sur le même alignement, à peu près de la même hauteur & de la même ordonnance que celui B; l'inégalité des trumeaux de celui-ci n'est pas tolérable, la distribution des dedans cependant n'auroit pas souffert quand on auroit

rendu la décoration extérieure symétrique. L'avant-corps du milieu de cette façade est décoré d'assez bon goût, les ressauts dont il est composé produisent un aussi bon effet qu'ils sont ingénieux, mais il semble qu'on auroit dû préférer une croisée carrée ou bombée au premier étage à celle en plein ceintre, qui se trouvant seule dans cette façade à côté de deux à plate-bande dans un même avant-corps & beaucoup plus élevée que les autres, réussit mal; d'ailleurs l'astragale qui tient lieu d'architrave à l'entablement se trouve interrompu au-dessus de cette arcade, licence toujours vicieuse, lorsqu'aucune nécessité indispensable n'y a contraint. Les consoles qui portent la corniche du dessus de la porte du rez-de-chaussée sont trop petites, elles disputent avec les claveaux qui les environnent; en général elles doivent être regardées comme un ornement qui ne devoit être admis dans l'Architecture qu'avec beaucoup de prudence. Les observations que nous faisons sur les bâtimens qui composent cet ouvrage sont déduites cependant d'après l'exécution & non d'après les desseins que nous offrons, la plupart des gravures des Planches étant assez négligée; défaut auquel on n'a pu remédier la plus grande quantité ayant été faite il y a plusieurs années, & dans un tems où l'on n'avoit pas pour objet un examen aussi sévère ni aussi intéressant pour le progrès & les connoissances de l'Architecture.

Hôtel de
Maisons.

Nouveau plan de l'Hôtel de Maisons, aujourd'hui l'Hôtel de Saucourt. Pl. IV.

Il est aisé de s'apercevoir par ce nouveau plan des changemens considérables qui ont été faits à cet Hôtel, en comparant celui ci avec la Planche première où l'on s'apercevra que l'escalier a été transporté à droite, & qu'à la place de l'ancien l'on a pratiqué la salle à manger que nous avons trouvé mal située dans la distribution précédente; le vestibule qui communiquoit au salon par une porte qui perçoit tout le milieu du bâtiment est masqué aujourd'hui malgré le bien qui résulte ordinairement de ces principales enfilades; sans doute que quelque considération particulière a prévalu sur cette loi générale, soit pour procurer plus de recueillage aux appartemens qui sont pratiqués du côté des jardins, soit pour occasionner à parcourir plus de pièces de parade pour parvenir à celles qui sont habitées par les maîtres, soit enfin pour éviter cette porte à côté de la cheminée du salon, qui ici étant de compagnie & appartenant à un bâtiment qui s'habite l'hiver, demande à être moins percé que tout autre qui ne seroit habité à la Ville ou à la campagne que dans la belle saison.

Une des principales augmentations qui ait été faite dans le rez-de-chaussée du principal corps de logis de cet Hôtel, après les changemens du grand escalier, est l'aile de bâtiment du côté du jardin composée d'une bibliothèque d'un cabinet & d'un appartement des bains dont le percé des portes intérieures se joignent à celui des anciens appartemens, procure une enfilade de dix pièces de plain-pied, d'environ 37 toises de longueur, qui forment un coup d'œil très-considérable, & dont la magnificence de la décoration & l'élégance des meubles rendent cette maison un des plus beaux Hôtels qui soit à Paris.

Comme les augmentations que nous venons d'observer donnent à cette maison six appartemens de maître & plusieurs de société, il étoit indispensable d'en augmenter les dépendances, à cet effet l'on a joint à la cuisine, un office avec une entre-sole au-dessus pour l'officier; l'on a pris la cage de cette nouvelle pièce dans l'un des angles de la cour principale, & on a formé à son côté opposé un logement pour le suisse; ces pavillons qui sont peu élevés ne nuisent pas considérablement à la grandeur de la cour & procurent beaucoup de commodités. Aulieu de 6 remises qui se remarquent dans le premier plan, il s'en voit icy 14 dont 3 sont prises aux dépens de la grande écurie qui a présent se trouve divisée en deux parties

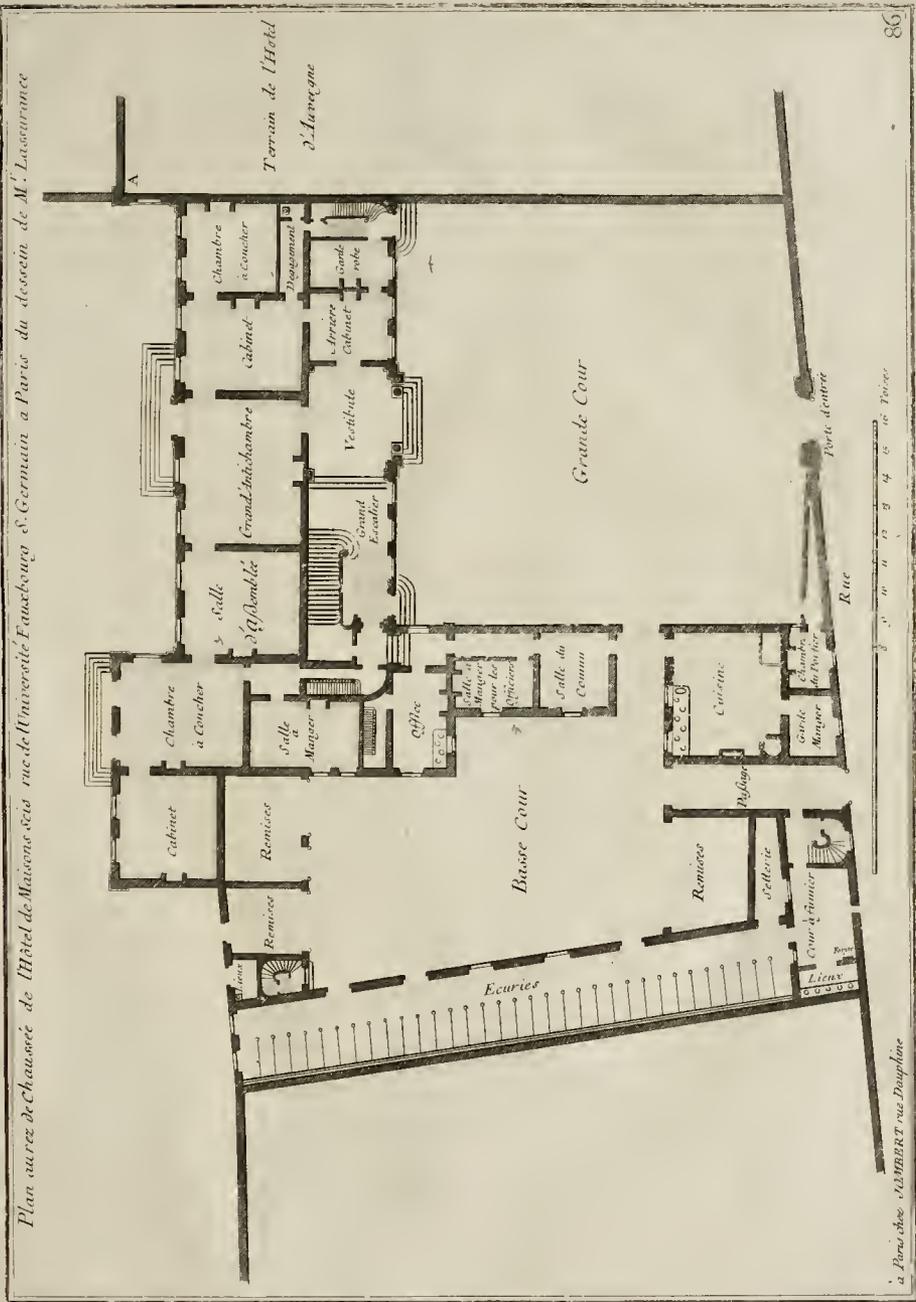
Hôtel
de Malsons

l'une pour dix-sept chevaux l'autre pour dix, quantité suffisante pour une maison élevée dans une Capitale & qui lors qu'elle est habitée par plusieurs maîtres, quoique composant la même famille, dont les intérêts ne sont pas toujours communs, est préférable, afin que le service des différens domestiques ne soit pas confondu : au dessus de tous ces bâtimens sont distribués très ingénieusement en entre-foles des logemens pour les domestiques au nombre de 24 chambres dont la plupart sont a deux lits, & pourvûes de dégagemens, de corridor, & d'escalier dérobé d'une très grande commodité, nous ne donnons point icy le plan de ces entrefoles non plus que le plan du premier étage de tout cet Hôtel, nous étant borné a une certaine quantité de planches n'ayant pû raisonnablement entrer dans ce détail pour tous les bâtimens de ce recueil où il se rencontre dans la plûpart, des changements presqu'aussi considérables que dans cet Hôtel, mais qui étant moins interessants nous ont porté à donner seulement le rez-de-chaussée de celui-cy, d'ailleurs les pieces du principal corps de logis au premier étage sont assujeties par leur diametre à celles du rez-chaussée, nous observerons seulement que les nouveaux bâtimens en aile du côté du Jardin n'ont qu'un rez-de-chaussé & forment une terrasse au premier étage, & que sa façade qui se trouve séparée en quelque sorte d'avec l'ancien corps de logis par des arbres de haute futaye empêche qu'on ne remarque l'inégalité de hauteur de ces deux corps de logis batis sur un même alignement.

Nous remarquerons aussi que lors qu'on a voulu décorer tout l'interieur de cet édifice, démolir l'ancien escalier & ajouter la nouvelle aile, comme les planchers se trouvoient trop bas, on leur a donné plus d'élévation, ayant aujourd'huy 21 pieds sous planches, de sorte que cette hauteur à corrigé exterieurement, celle de la croisée du premier étage qui se remarque dans l'avant corps du milieu du côté de la cour Pl. III Fig. I, & que l'on a restauré aussi toutes les façades, de maniere que cet Hôtel paroît avoir été rebati à neuf & presente aux étrangers un aspect qui les invite à visiter les dedans dont la décoration ne peut que les satisfaire.

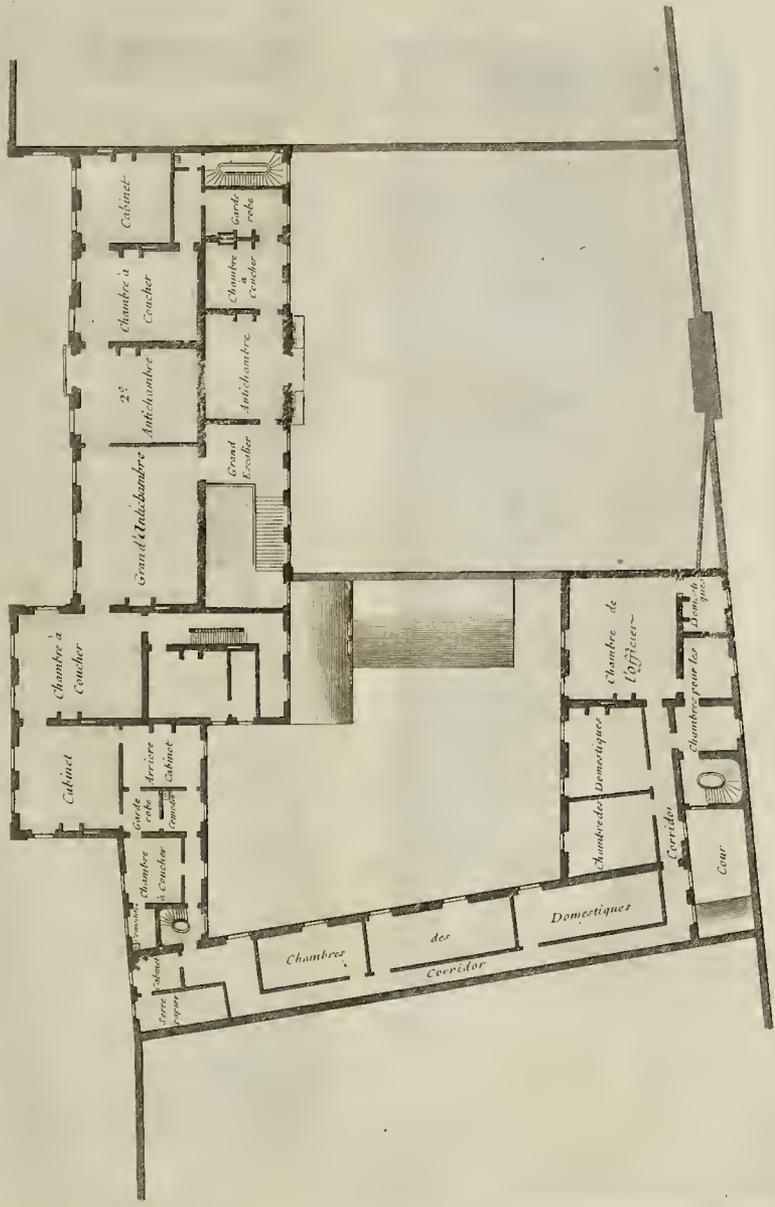


Plan auzez de Chaussée de l'Hôtel de Maisons écés rue de l'Université Faucheuq d' Germain a Paris du dessein de M. Lascourance





Plan du premier étage de l'Hôtel de Maisons

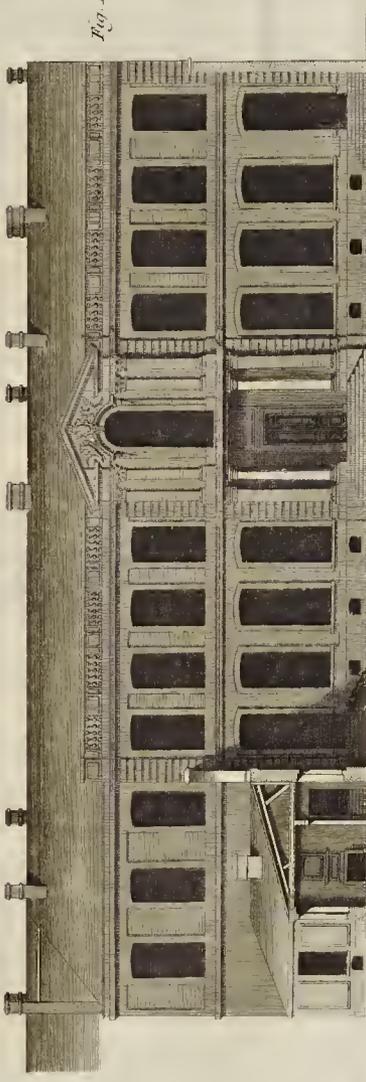






Partie de l'Elevation du côté du Jardin de l'Hôtel de Maisons-Seis

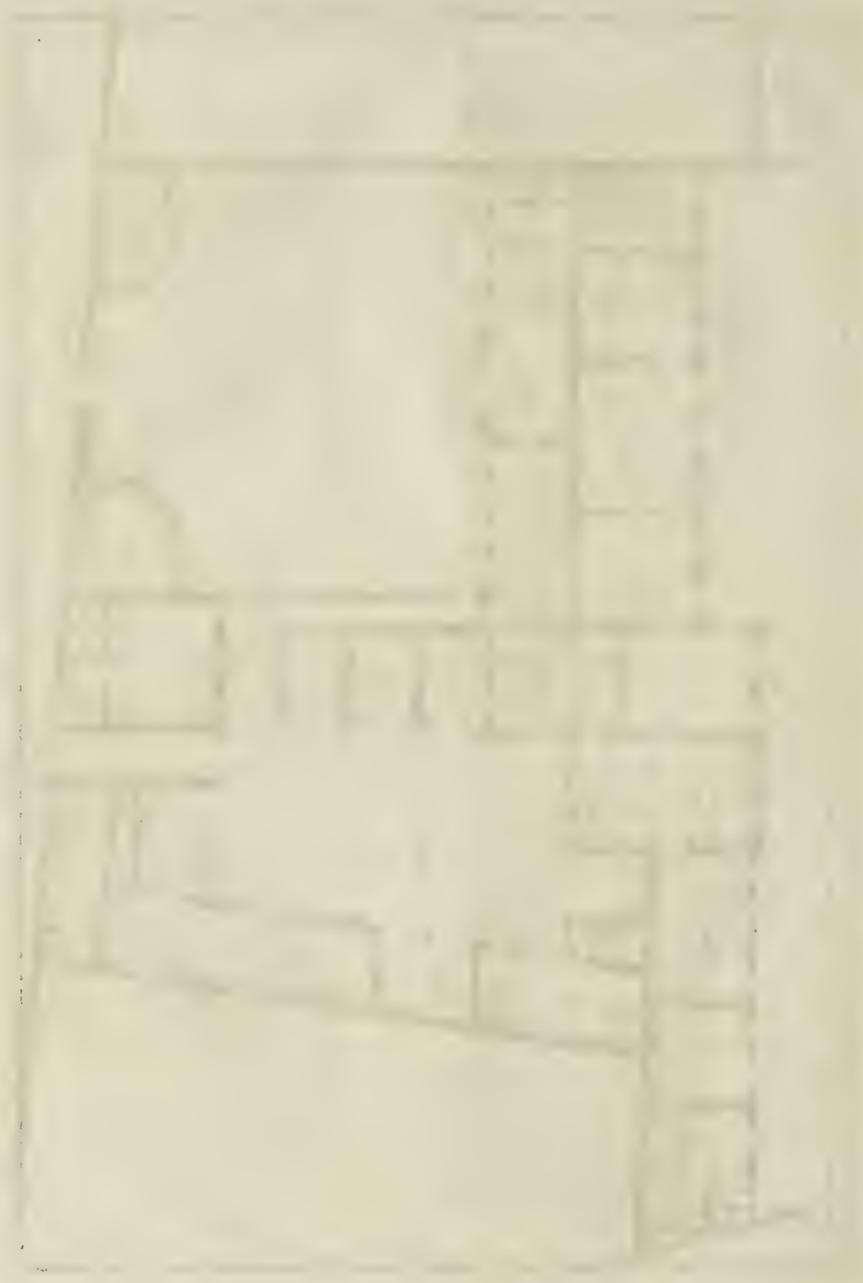
Elevation de la dite Maison du côté de la Cour



A

10 Toises

L'Imprimeur



C H A P I T R E X X I.

Description de l'Hôtel d'Auvergne, situé rue de l'Université.

CET Hôtel finit d'être bâti en 1708, sur les desseins de M. de Lassurance, ^{Hôtel d'Auvergne.} pour Mr. le Comte d'Auvergne, Colonel Général de la Cavalerie légère de France, pere du Cardinal de ce nom, qui y a fait sa résidence jusques à sa mort. Il a été occupé depuis par Mr. le Cardinal de Tencin, & l'est aujourd'hui par Madame la Comtesse de Morville.

Distribution du plan au rez-de-chauffée. Planche premiere.

L'entrée du principal corps de logis de cet Hôtel est dans l'une des extrémités de la cour, à droite; elle est annoncée par un grand vestibule décoré de pilastres Ioniques, lequel donne issue à une grande antichambre, à une salle à manger & à un petit escalier, qui ne montant que dans un appartement de peu d'importance au premier étage, avoit paru suffisant à l'Architecte; mais comme depuis que cet Hôtel a été bâti, il s'est trouvé occupé par des personnes de la premiere considération, & que le premier étage est devenu une partie essentielle de ce bâtiment, Mr. le Cardinal d'Auvergne fit jeter bas cet escalier, & en fit construire un nouveau sur les desseins du Chevalier Servandoni, Architecte célèbre, qui a si bien profité du terrain que sans nuire à la bâtisse ni diminuer la basse-cour, il a élevé dans un endroit très-resserré un des plus magnifiques escaliers qui se voyent à Paris, ce qui nous détermine à en donner les desseins particuliers dans les Planches IV & V, où l'on trouve les plans du rez-de-chauffée & du premier étage de cet escalier, avec les deux coupes les plus intéressantes; il sera facile d'y voir avec quel art cet habile Architecte a sçu surmonter les difficultés de la construction dans ce genre d'ouvrage, en accordant la commodité avec l'ordonnance dans une partie qui naturellement ne présente rien d'abord de bien satisfaisant à l'imagination; ce qui prouve combien ce génie rare & excellent sçait imprimer le caractère de noblesse & de grandeur à toutes ses productions, même dans les occasions qui en paroissent les moins susceptibles.

Les développemens de cet escalier que nous avons donnés à part nous ont dispensés d'en exprimer le supplément dans cette Planche premiere, dont la distribution principale consiste dans un bel appartement de parade du côté du jardin & dans un appartement privé du côté de la cour. La basse-cour pratiquée à la droite de celle d'entrée est grande & spacieuse & a un dégagement dans la rue, dont nous avons déjà observé plusieurs fois la nécessité. Les bâtimens des cuisines, des remises & des écuries, à qui cette basse-cour est commune, sont fort spacieux & munis de toutes les commodités nécessaires à leurs usages, ce qui rend cet Hôtel une des maisons particulieres la plus logeable du Faubourg St. Germain.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce premier étage est composée d'un grand & d'un petit appartement du côté du jardin, & d'un appartement privé du côté de la cour, dont on peut supprimer le corridor qui est derriere, ayant un dégagement par le petit escalier marqué A. L'on verra dans la quatrième Planche l'addition dont nous avons déjà parlé concernant le grand escalier. Les bâtimens sur la rue & en ailes sont destinés pour les domestiques, les greniers à foin, &c.

*Décoration extérieure de ce bâtiment. Planche III.*Hôtel
d'Auver-
gne.

La Figure première de cette Planche présente la façade du principal corps de logis du côté de la cour avec la coupe du vestibule & de l'antichambre qui étoit au-dessus, avant que le nouvel escalier dont nous avons parlé fut construit. Ce bâtiment est composé de deux étages réguliers; dans l'avant-corps du côté du jardin & du côté de la cour, est exprimé un Ordre Dorique, couronné d'une corniche architravée qui est surmontée d'un Ordre Ionique terminé par un fronton dont l'entablement qui lui sert de base est entrecoupé; nous avons déjà blâmé cette licence dans l'Introduction qui précède ces descriptions. Au reste les croisées de ces façades, leur ouverture, & les trumeaux sont d'une assez belle proportion. Tout cet édifice est terminé par un comble à deux égouts lequel auroit été mieux soutenu par un entablement régulier que par une seule corniche. Il auroit aussi été bon qu'un chéneau couronnât cet entablement pour empêcher les eaux du comble de tomber aux pieds du bâtiment, ainsi que nous l'avons observé en parlant de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, Chapitre II.

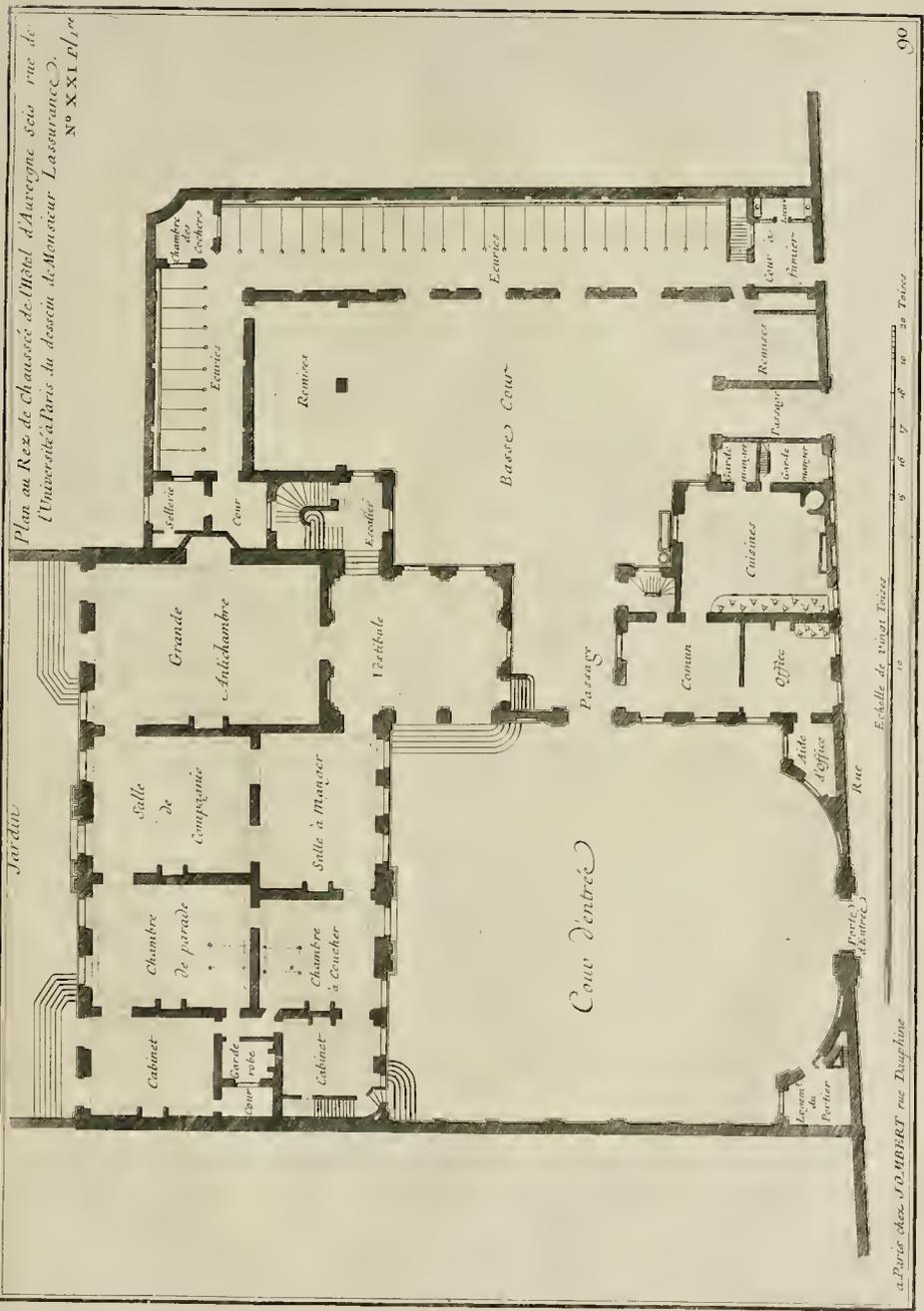
Plans, coupes & profils du nouvel Escalier de l'Hôtel d'Auvergne. Pl. IV & V.

La Figure première, Planche IV, donne le nouveau plan de l'escalier que nous avons dit avoir été exécuté sur les desseins de Mr. Servandoni. Quoique cet escalier ne paroisse pas ici d'une grande importance, néanmoins en le comparant avec celui de la Planche première, il sera aisé de remarquer la différence que l'on doit faire de celui dont nous parlons d'avec l'ancien, ce dernier n'ayant de longueur de marche que quatre pieds & le nouveau en ayant 13, avec des palliers fréquens, tels qu'on peut l'observer Figure deuxième; d'ailleurs son ordonnance & sa disposition dans un terrain borné nous ont autorisés à en donner les développemens en particulier sur deux Planches qui contiennent deux plans & deux coupes principales.

Auparavant le vestibule étoit trop considérable pour l'escalier, aujourd'hui il annonce la magnificence de ce dernier. Sept marches E placées en face de la salle à manger communiquent sur un pallier F, lequel forme un second petit vestibule ou porche orné de quatre colonnes Ioniques portant un cul de four avec quatre panaches (telles que l'expriment les coupes de ce porche marquées F dans les Figures première & seconde de la Planche V.) De ce premier pallier on trouve une rampe G de 14 marches, un pallier H & une autre rampe de 10 marches marquée I, (voyez la Fig. 2 Pl. IV, & la Fig. première de la Pl. V,) un grand pallier marqué K, & enfin une deuxième rampe L de neuf marches qui arrive sur un grand pallier au premier étage.

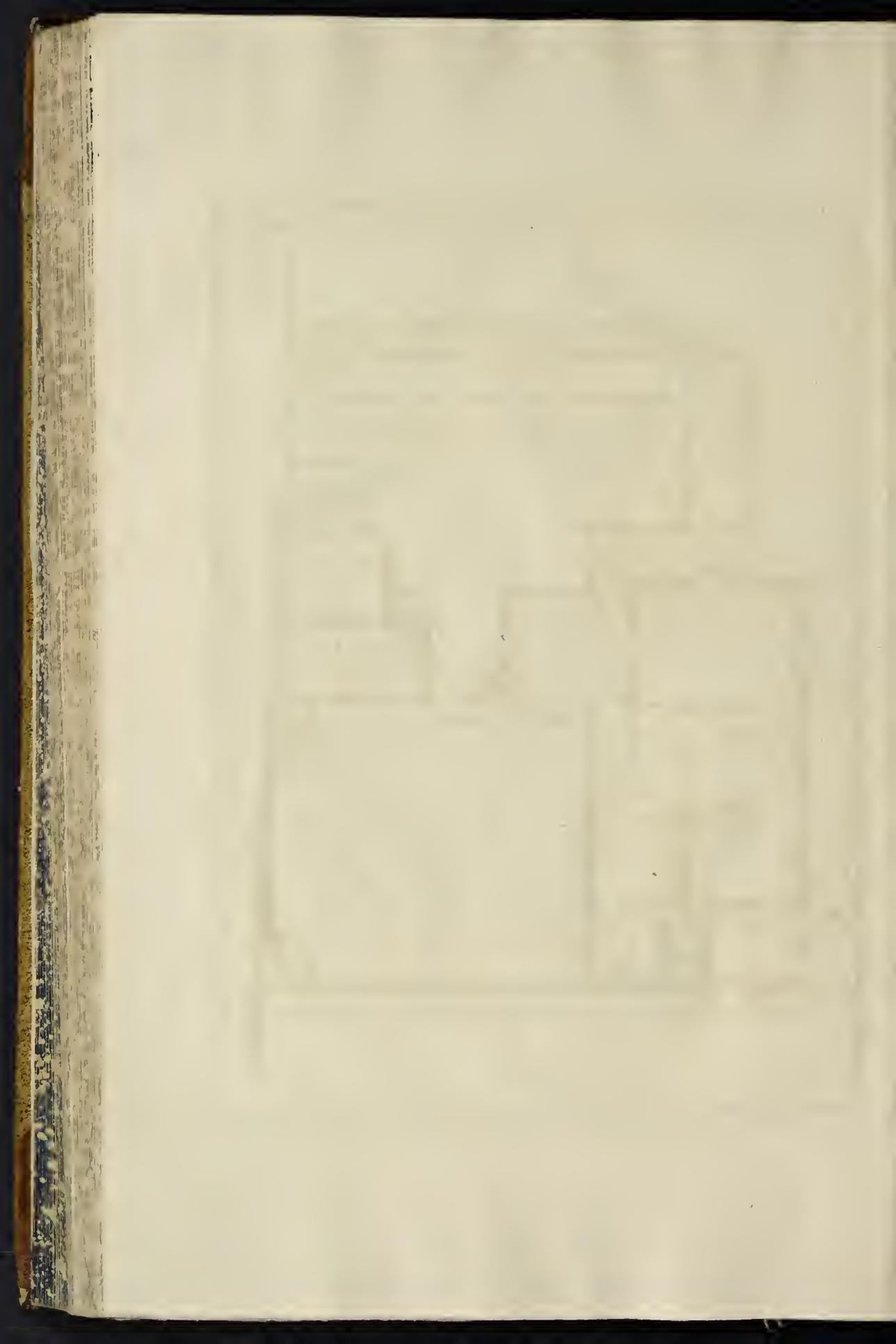
Les lettres qui sont indiquées dans ces plans sont les mêmes que dans les élévations, afin de faire connoître les rapports de ces différentes Figures dont le seul coup d'œil, doit tenir lieu d'une plus ample description.

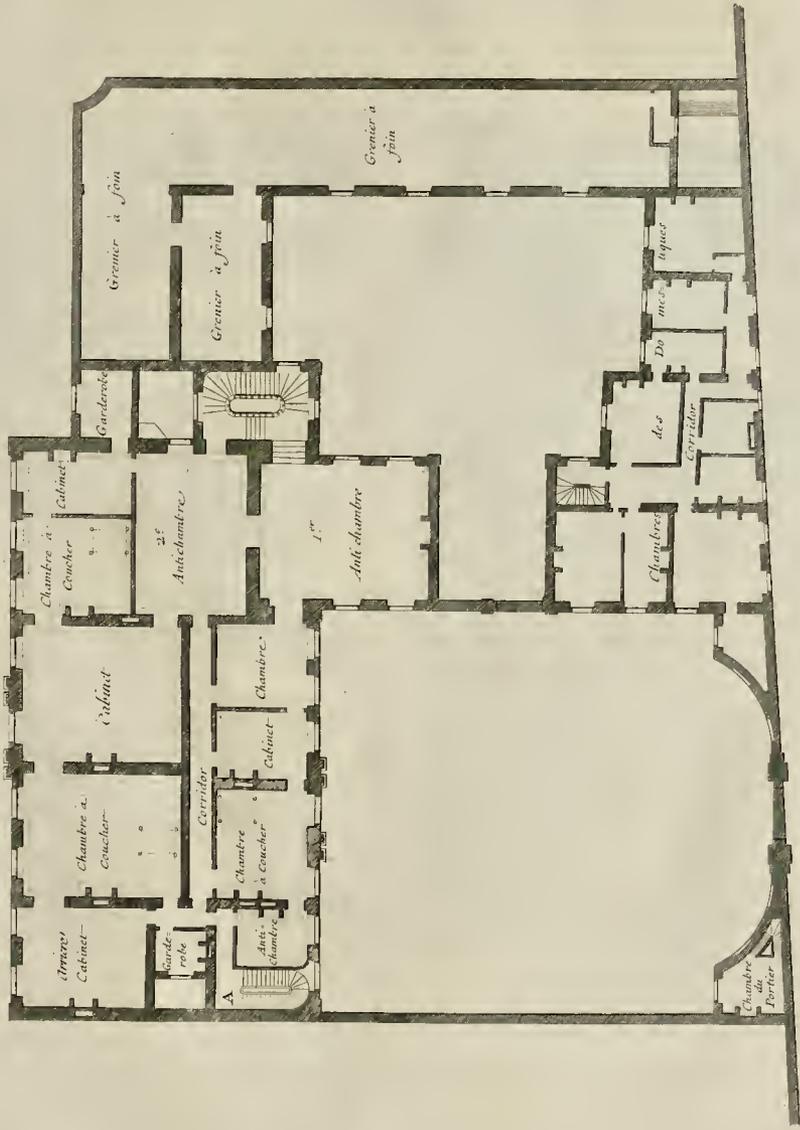
Plan au Rez de Chaussée de l'Hôtel d'Auvergne sous rue de l'Université à Paris du dessin de Monsieur Lassurancé. N° XXI Pl/ce

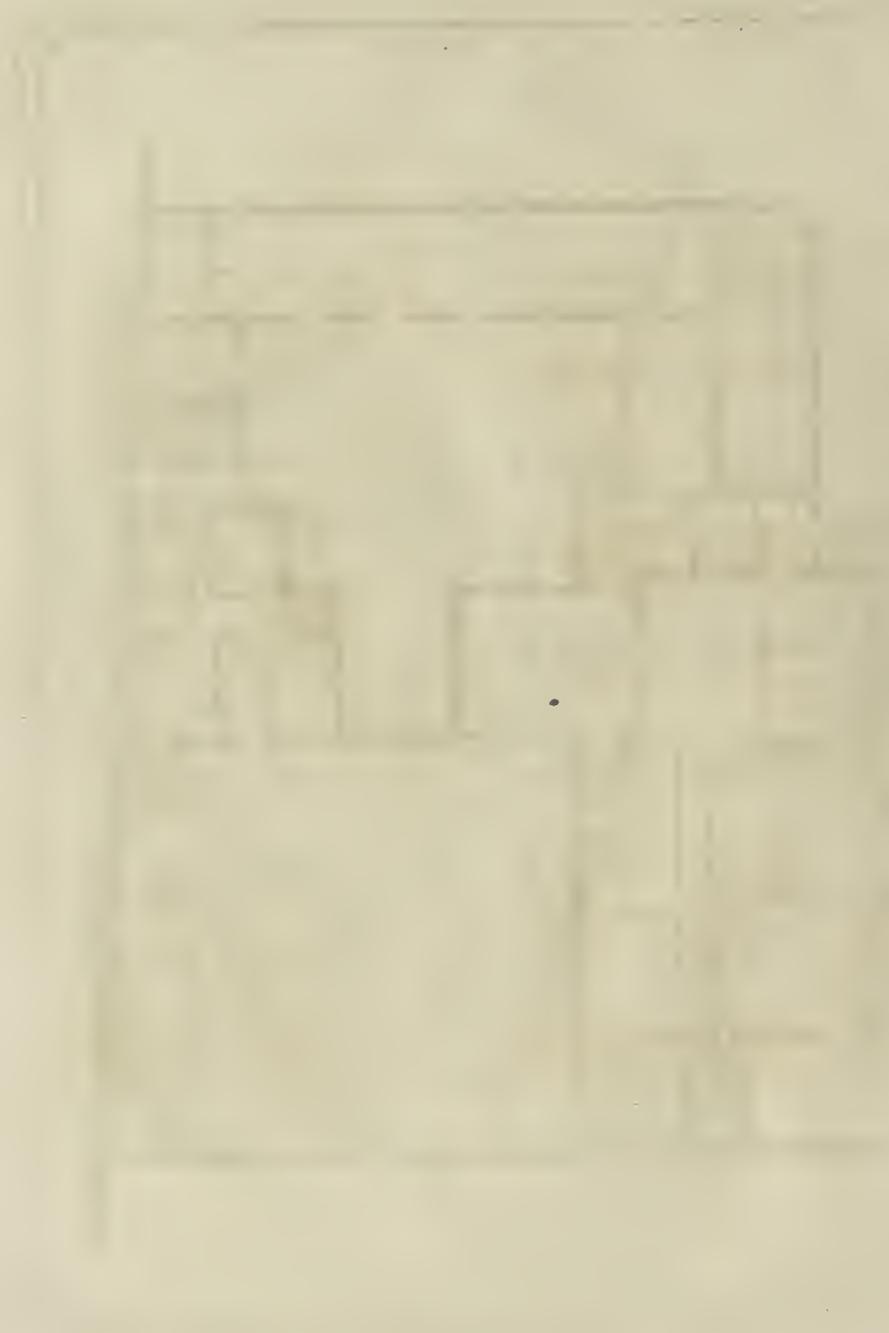


à Paris chez J. OMBERT rue Dauphine

Echelle de vingt Toises







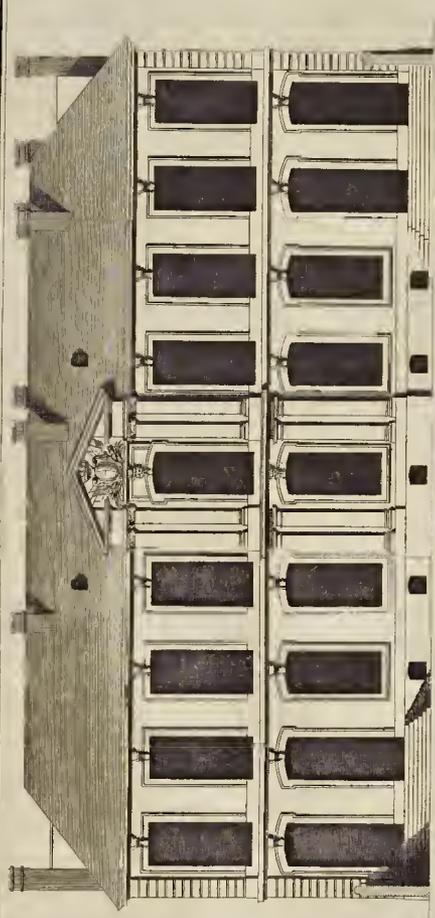


Fig. 2.

Elevation de la façade du côté de la Cour

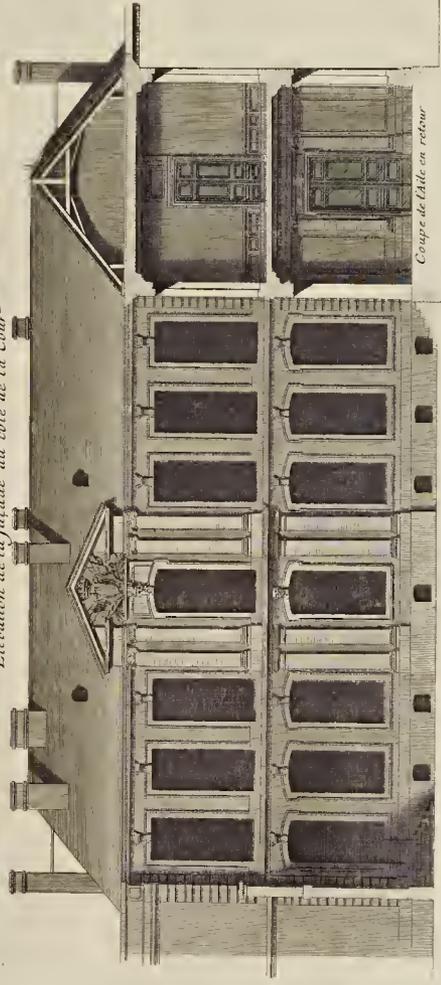
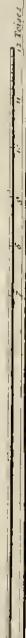
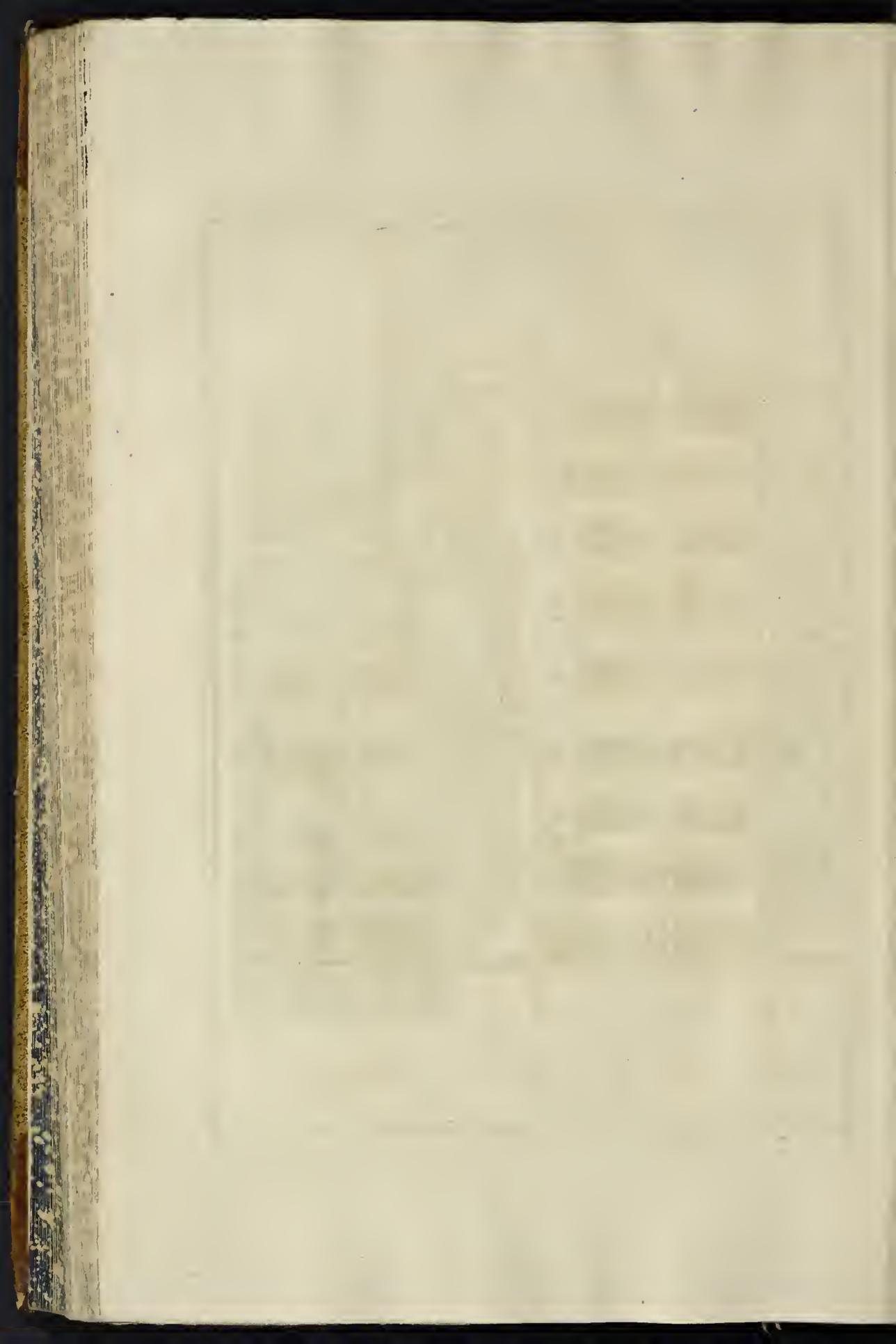


Fig. 1.

Coupe de laide en retour





Plan du premier étage

N° XXI Pl 4

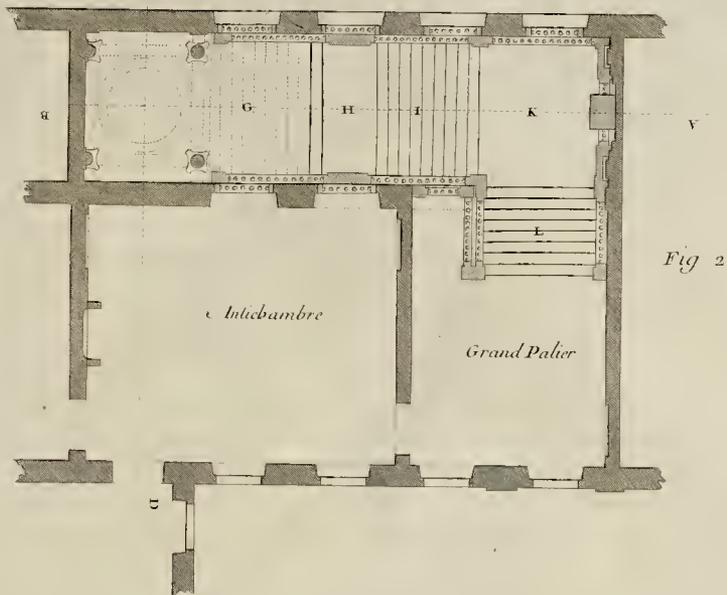


Fig 2

Plan au Rez de Chaussée du nouvel Escalier de l'Hotel d'Auvergne

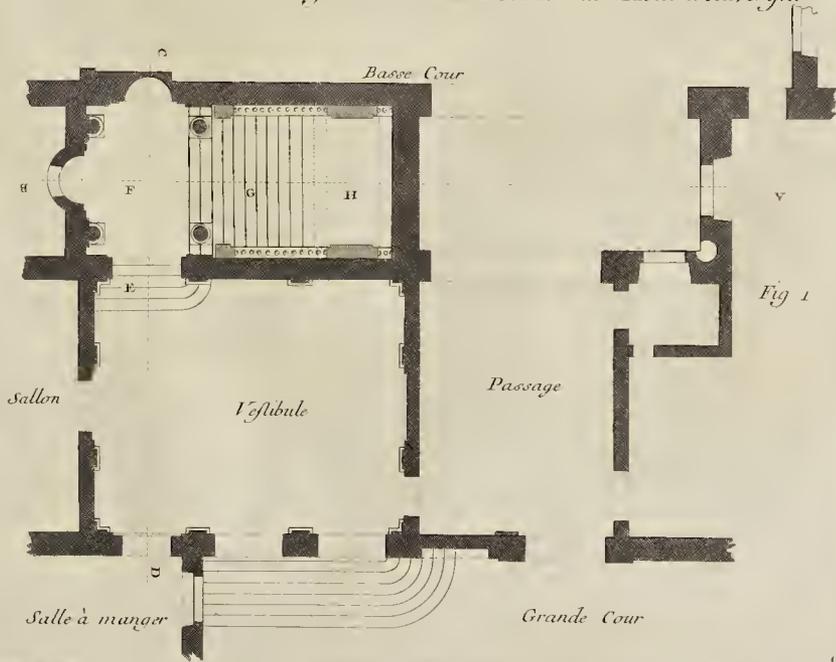
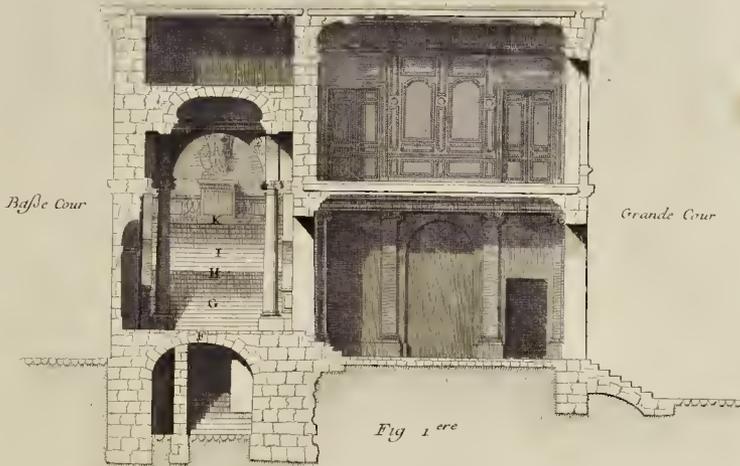


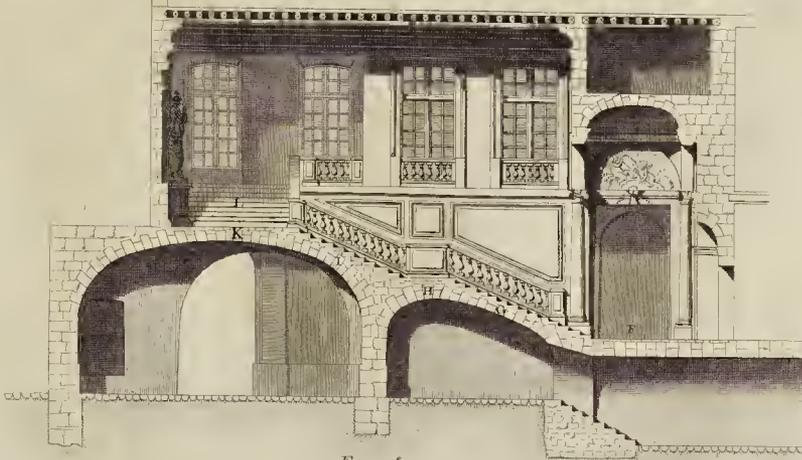
Fig 1



Coupe de l'Escalier de l'Hotel d'Anvergne prise sur la ligne CD du Plan. N^o XXI Pl. 5.



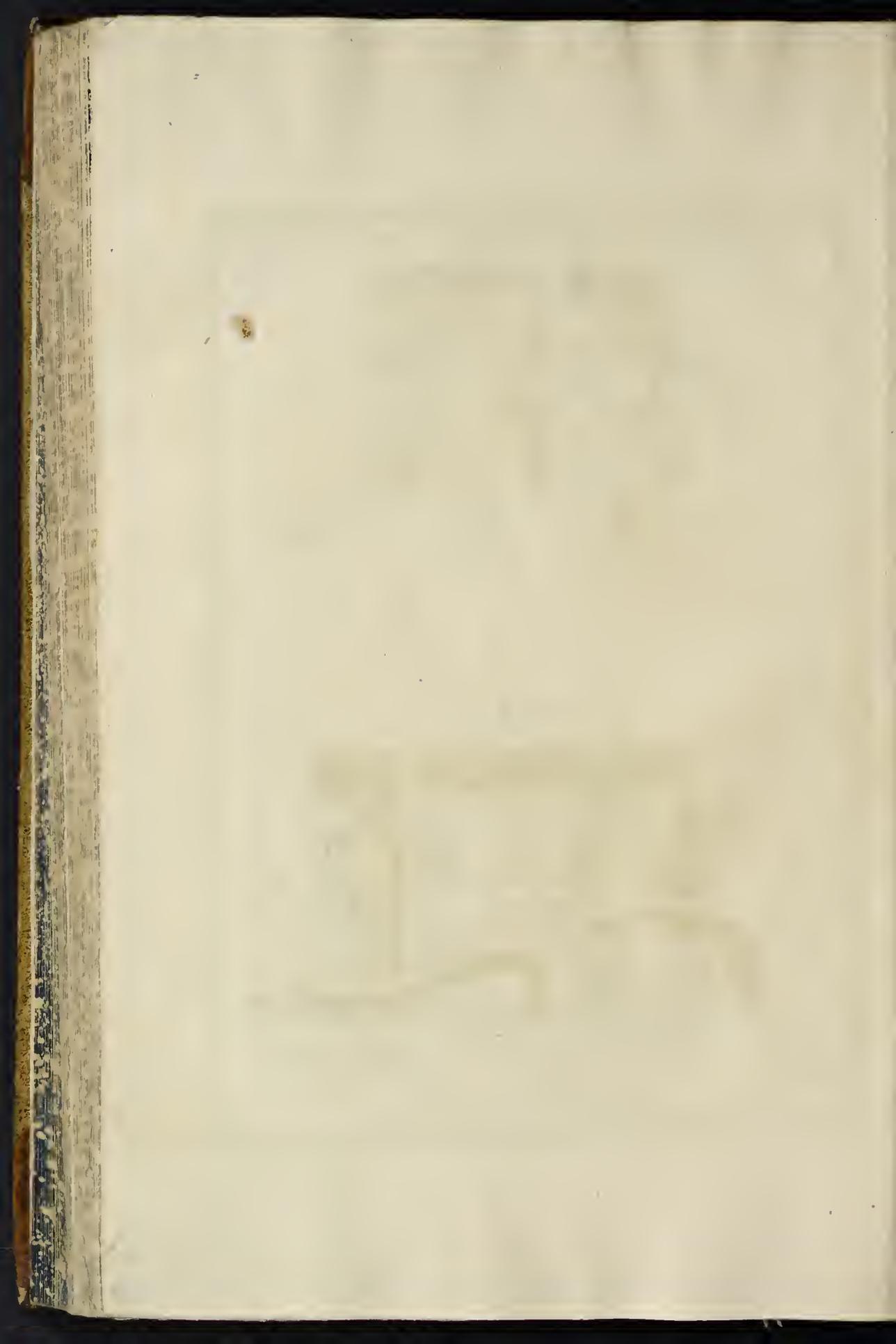
Coupe prise sur la ligne AB



Echelle de 1 2 3 4 5 6 Toises

94

C. Lucas sculptor.



CHAPITRE XXII.

Description de l'Hôtel de Lambert, situé rue de l'Université.

CETTE Maison fut bâtie vers l'an 1730, sur les desseins de M. Dullin, pour Mr. le Marquis de Laumaria, Lieutenant Général des Armées du Roi; elle appartient à Mr. le Marquis de Lambert qui l'occupe aujourd'hui.

Hotel de Lambert.

Plan au rez-de-chaussée & du premier étage. Planche premiere.

La disposition des appartemens du rez-de-chaussée de cet Hôtel, qui sont très-réguliers, ne se ressent en aucune maniere de l'inégalité des murs de clôture qui les renferment, & peut être regardée comme une des plus ingénieuses distributions qui ait été faite dans un terrain aussi irrégulier. La cour principale a 18 toises 3 pieds, & est de forme quarrée; elle donne entrée à un grand vestibule qui communiquant à droite à une antichambre, conduit à un bel appartement du côté du jardin, dont la régularité des pièces & les commodités qui les accompagnent rendent cette maison très-logeable. A la gauche du vestibule est pratiquée une salle à manger qui sert d'antichambre à un petit appartement distribué en aile du côté de la cour. Le grand escalier est placé de maniere qu'il ne nuit en rien à la distribution des appartemens ce qui le rend en quelque sorte ignoré de l'entrée du bâtiment, quoique sa premiere rampe se trouve placée en face d'une des arcades principales du vestibule. Cet escalier tire son jour d'une cour particuliere qui éclaire aussi les garderobes adossées aux pieces principales.

Les cuisines, les écuries & les remises sont distribuées très-convenablement, & si l'on avoit évité le pan coupé qui se remarque dans la basse-cour, les dépendances de ce bâtiment seroient tout-à-fait régulières, quoiqu'il soit peu d'exemples d'un terrain aussi singulier. Au reste l'on n'affecte pas toujours une simétrie scrupuleuse dans les basse-cours, & ce n'est que lorsqu'elles sont apperçues de la cour principale qu'il faut, autant qu'il est possible, en rendre le coup d'œil satisfaisant.

La distribution des jardins est fort simple; un grand boulingrin en occupe le principal espace; des allées d'arbre forment du couvert au sortir des appartemens, & une lisiere de charmille qui forme des niches, des avant-corps, & des arriere-corps variés, achevent de redresser l'obliquité des murs de clôture, & fournissent d'une part un petit jardin potager, & de l'autre quelques pieces de verdure qui ajoutent beaucoup d'agrément à ce bâtiment.

Le plan du premier étage est composé de deux beaux appartemens, avec des garderobes munies de leurs dégagemens nécessaires; l'on n'a exprimé ici que les pieces du principal corps de logis, le premier étage des bâtimens des basse-cours étant destiné pour les Officiers, les domestiques, les garde-meubles, &c.

De la décoration extérieure de cet Hôtel. Planche II.

Ce bâtiment est décoré en général avec beaucoup de simplicité; il est composé de deux étages réguliers; la façade sur la cour (Figure premiere) est formée d'un avant-corps & de deux arriere-corps. L'avant-corps du milieu est terminé par un fronton dont la corniche horizontale élevée plus que celle des arriere-corps lui donne un air de prééminence sur le reste de la façade, ce qui peut être de quelque autorité, mais cette corniche seule paroît maigre. Il auroit été mieux de faire régner une architrave à la place des petites corniches qui couronnent les trois croisées bombées placées au-dessous du fronton, ce qui auroit formé un entablement

Tissot de
Lambert.

régulier qui réussit toujours bien à l'extrémité supérieure d'un bâtiment. Il auroit aussi été préférable de faire des croisées carrées, & les portes du rez-de-chaussée en plein cintre, leur simplicité ne s'accordant pas avec les croisées des arriere-corps qui étant de même forme auroient dû être sans bandeau préférablement à celles de l'avant-corps, celles-ci devant être plus ornées comme faisant partie du milieu de cette façade, qui pour cette raison auroit dû l'emporter en richesse sur les arriere-corps, sur-tout ayant affecté de lui donner plus de hauteur, & étant enrichie d'un fronton, ainsi que nous venons de l'observer.

Les balustrades qui régissent au-dessus des arriere-corps sont tout-à-fait blâmables; non-seulement il est essentiel d'observer de mettre des piédestaux à plomb de chaque trumeau, mais il faut aussi éviter de mettre une trop grande quantité de balustres sous une même tablette, leur nombre ne devant gueres excéder celui de onze ou treize au plus. Voyez ce que nous en avons dit dans notre Introduction en parlant des balustrades, page 90.

La Figure deuxième offre la façade du côté du jardin, encore plus simple que la précédente; les trumeaux inégalement symétriques ici, peuvent en quelque sorte être autorisés; mais il semble du moins que les trumeaux les plus larges devoient être placés aux extrémités du bâtiment plutôt que dans le milieu, afin que la solidité parut en être l'objet. D'ailleurs quoiqu'il n'y ait pas d'avant-corps dans le milieu d'une façade, il est toujours bon d'observer un percé dans le milieu de l'édifice, au lieu d'un trumeau; il semble aussi qu'il auroit été mieux de désigner la sortie de ce bâtiment dans le jardin par une ou plusieurs portes croisées, l'issue marquée A dans le plan du rez-de-chaussée, Planche première, ne paroissant pas suffire, & étant trop ignorée. Il est bon d'observer que le mur marqué B C dans le même plan a été supposé supprimé ici pour laisser voir l'élévation de l'aile gauche de la grande cour dont l'on voit dans cette Planche la décoration traitée dans un genre de simplicité relative à toute l'ordonnance de ce bâtiment & à l'usage des distributions intérieures des basse-cours.

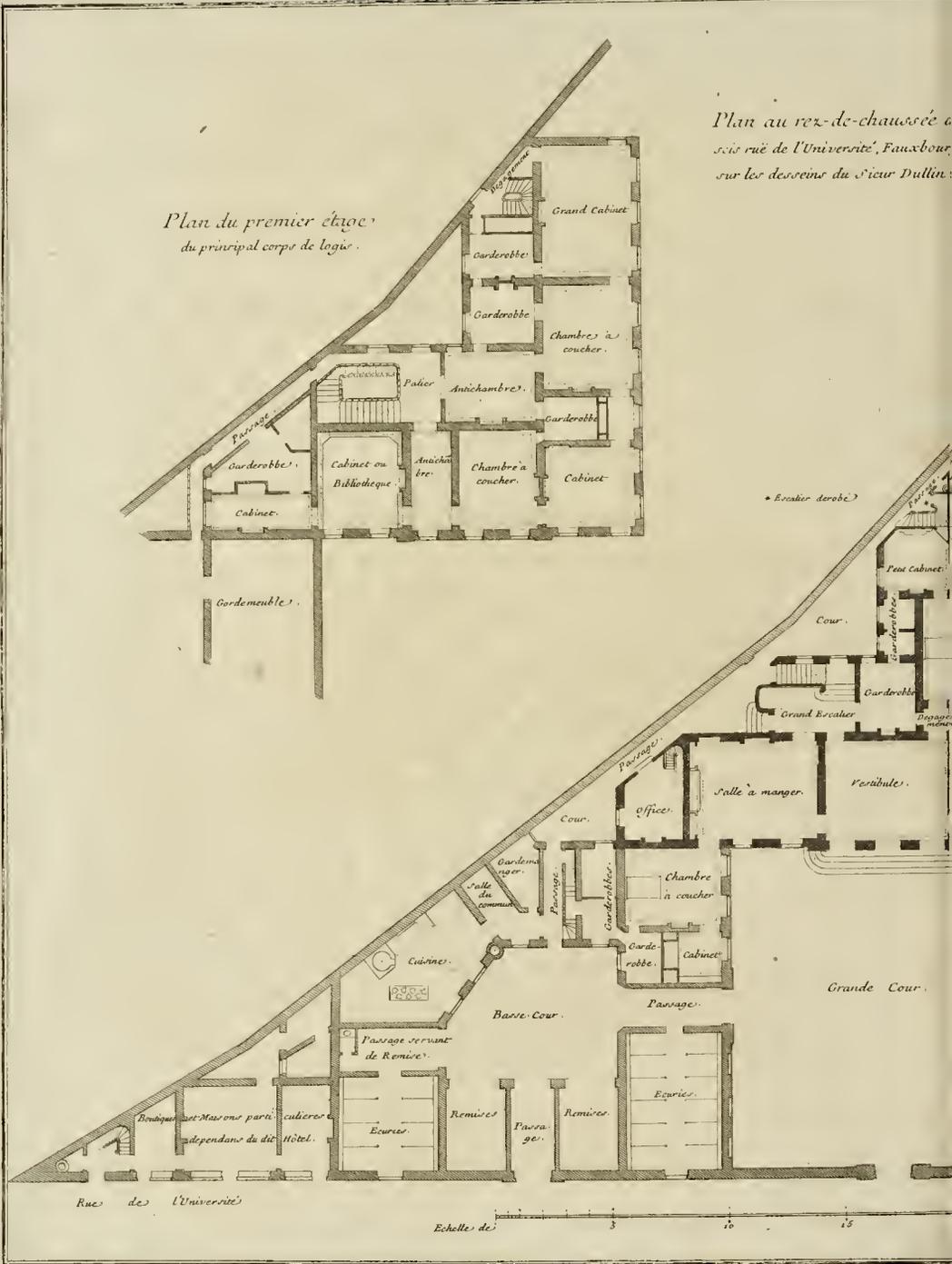
Les balustrades qui couronnent la façade du côté du jardin ont le même défaut que celles du côté de la cour.





Plan du premier étage
du principal corps de logis.

Plan au rez-de-chaussée à
sois rue de l'Université, Fauxbourg,
sur les dessins du S^rieur Dullin.



Hôtel de Lambert,
F. Germain, bâtisseur
l'architecte.

Rue de Bourbon

Jardin Potager

Allée d'Arbres

Boisnoir

Jardin

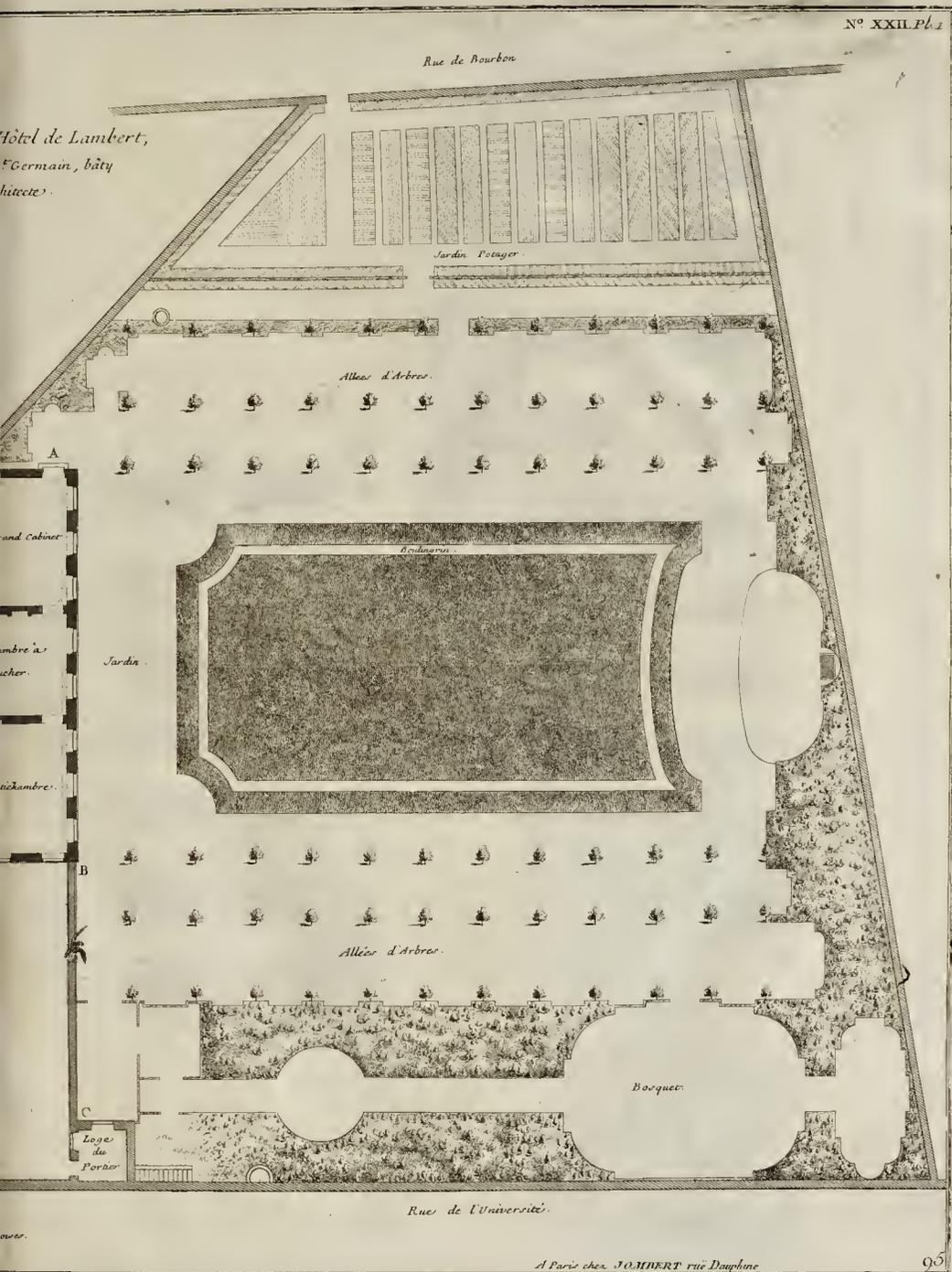
Allée d'Arbres

Boisquet

Loge
du
Portier

Rue de l'Université

A Paris chez J. OMBERT rue Dauphine



Fragment of text from the reverse side of the page, visible through the paper. The text is mostly illegible but appears to be organized in a list or table format with several lines of small print.



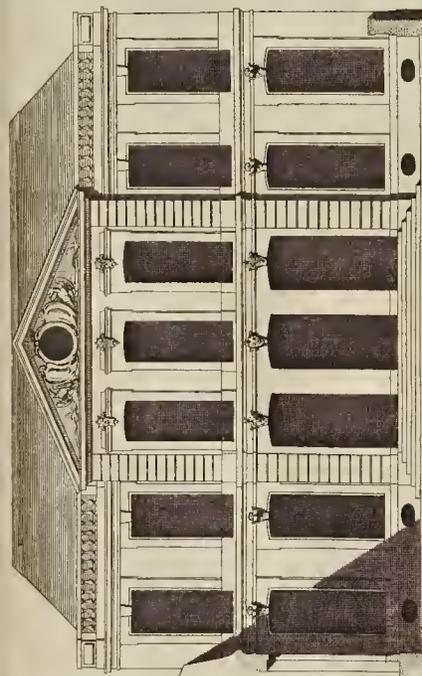


Fig. 1.

Elevation de la façade de l'Hôtel de Lambert du côté du Jardin .

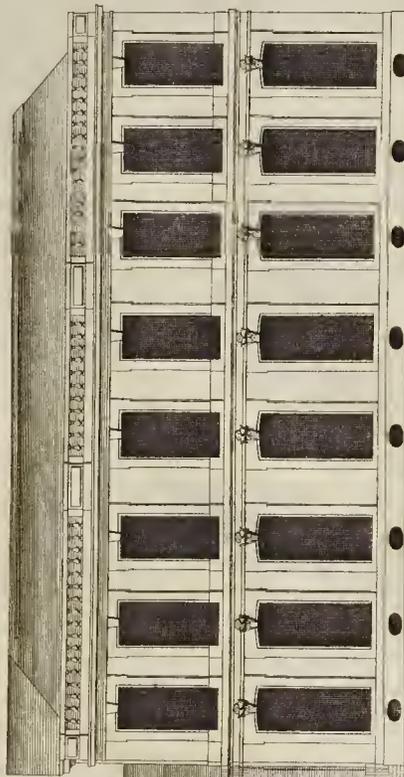
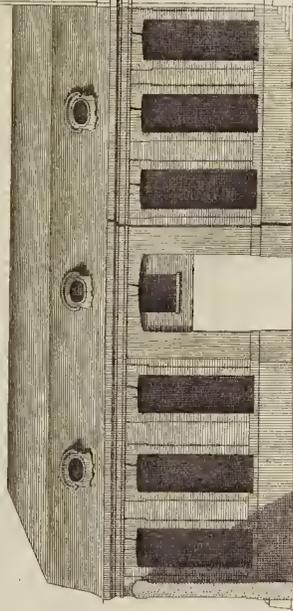


Fig. 2.

Elevation du bâtiment en ogive, qui regarde sur la cour.



Echelle de la Toise.

Vertical text on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Vertical text on the left side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

C H A P I T R E X X I I I .

Description du Palais de Bourbon & de l'Hôtel de Laffay, situés à l'extrémité de rue de Grenelle, Faubourg S. Germain.

PALAIS DE BOURBON.

CET édifice a été bâti par ordre de S. A. S. Louise de Bourbon, légitimée de France, Duchesse de Bourbon. Il fut commencé en 1722 sur les desseins du sieur Giardini Architecte Italien, continué par Mr. de Lassurance, & ensuite par Mrs. Gabriel & Aubert. Ce Palais est actuellement occupé par Mr. de Caunitz, Ambassadeur de S. M. Impériale, qui le tient à loyer, pendant son séjour en France, de Mr. le Comte de Charolois tuteur de S. A. S. le Prince de Condé, à qui ce Palais appartient aujourd'hui.

Palais de Bourbon.

Distribution générale des Bâtimens & Jardins du Palais de Bourbon. Pl. premiere.

La distribution du principal corps de bâtiment de ce Palais est double, accompagnée de deux ailes simples en retour du côté de la cour, & dont les extrémités sont terminées par deux pavillons. Cet édifice a 36 toises de face sur 13 de profondeur, non compris les ailes. Tout ce corps de bâtiment est à un seul étage, décoré d'un Ordre Corinthien & couronné d'une balustrade, ainsi que nous le dirons en son lieu.

La principale cour de ce Palais a 18 toises de largeur sur environ 24 de profondeur, & est précédée d'une avant cour à pans coupés de 35 toises sur 30, ornée d'allées de maronniers qui donnent à cet édifice un aspect fort agréable, les murs de séparation T T n'étant qu'à hauteur d'appui & percés d'entrelas.

Les bâtimens C, B, D servent d'entrée & de frontispice à ce Palais, ils contiennent d'un côté des logemens pour quelques Officiers de la maison, & de l'autre des cuisines pour ces mêmes Officiers, celles des maîtres étant dans les souterrains au-dessous du principal corps de bâtiment. Les deux pavillons marqués C, D sont élevés de trois étages, dont quelques-uns sont divisés par des entre-soles, au lieu que la partie B n'a qu'un rez-de-chaussée; voyez la Planche II.

Les écuries, les remises & les principaux logemens des Officiers sont enclavés dans toute la partie du terrain qui est commun à ce Palais & à l'Hôtel de Laffay qui lui est contigu, & dont on voit la distribution générale dans cette Planche, où les bâtimens dont nous parlons sont exprimés en E. Toutes les autres parties marquées par des lettres dans ce plan étant dans le renvoi, nous n'en dirons rien ici non plus que de la partie du jardinage, ayant occasion d'en parler plus particulièrement en faisant la description du jardin des Thuilleries, du Palais Royal, du Luxembourg, &c.

Élévation de la façade du côté de l'entrée. Planche II. Figure I.

Nous avons dit que les pavillons du côté de l'entrée étoient composés de trois étages, & nous croyons pouvoir avancer, qu'indépendamment de ce que l'Ordre Ionique qui se trouve sur le Dorique est exécuté avec trop peu de sévérité, il semble hors de convenance d'avoir affecté une si grande hauteur à cette façade, le principal corps de logis n'ayant qu'un seul étage. Cette affectation ne sert qu'à faire paroître l'ordonnance du Palais basse & écartée, de manière qu'il est à craindre que l'entrée de cet édifice ne présente plutôt l'idée d'une maison par-

Palais de
Bourbon.

ticulière que le frontispice d'un bâtiment de cette importance. En supposant que la nécessité de pratiquer des logemens pour quelques Officiers dans les bâtimens dont nous parlons, ait prévalu, il semble qu'il auroit été plus convenable d'étendre ces bâtimens en aile à la place des allées de maronniers ; alors en évitant la hauteur de ces pavillons, on auroit rendu la largeur de l'avant-cour d'une forme moins vicieuse. D'ailleurs ces allées d'arbres masquent totalement les deux pavillons V V, de sorte que de l'entrée B l'on n'apperçoit que la profondeur de l'arrière-corps X X, ce qui réduit l'étendue de ce bâtiment environ à 18 toises de face, ne pouvant être apperçu dans sa totalité que du point de distance Y. Voyez la Pl. I.

Il est aisé de se convaincre du peu de correction de l'Ordre Ionique dont nous venons de parler par la frise & l'architrave qui se trouvent coupées par les secondes croisées ; c'est un défaut contraire aux règles de la bonne Architecture, lequel rend cet Ordre chétif & montre qu'on ne doit jamais faire usage de deux rangs de croisées l'un au-dessus de l'autre dans un même Ordre, lorsqu'il n'est pas colossal.

L'Ordre Dorique qui soutient ce double étage a les métopes de son entablement irréguliers, à cause de l'accouplement des pilâtres qui sont aux extrémités de ces pavillons. Nous ne craignons point de dire que cet Ordre, qui selon le principe des anciens doit être régulier, paroît ici trop négligé, ainsi que dans la plupart de nos édifices modernes. Voyez dans le huitième Volume les différens systèmes de quelques Architectes François & le moyen dont ils se sont servis pour accoupler cet Ordre.

Les croisées de l'ordonnance Dorique sont aussi beaucoup trop hautes pour leur largeur ; cette élégance est contraire à l'expression solide de cet Ordre aussi bien qu'aux principes de la convenance, qui semblent exiger qu'on affecte une mutuelle correspondance entre les parties & le tout.

La tour creusée dans laquelle se trouve la porte d'entrée fait un assez bel effet, ainsi que l'ordonnance de la décoration de cette même porte. La sculpture qui est du dessin & de l'exécution de Guillaume Coustou est fort estimée, mais le cartel & les supports qui coupent l'entablement Dorique dont la corniche est réduite en plinthe pour donner plus de place au cartel (a), semblent postiches. Il seroit un meilleur effet placé au-dessus de la balustrade en forme d'amortissement, parce qu'alors l'Architecture lui tiendroit lieu de soubassement, & cette ordonnance paroîtroit plus régulière, malgré l'exemple de plusieurs de nos édifices où l'on en a usé ainsi, tel qu'à la Chambre des Comptes, &c ; car quelque bien que soit cette sculpture, il est contre la bienséance que cette dernière interrompe l'Architecture. C'est celle-ci qui doit donner le ton à toute l'ordonnance du bâtiment, afin que l'une & l'autre de concert concourent également à former un bel ensemble, autrement ainsi que je l'ai dit ailleurs & que je ne me laisserai point de le répéter, elles ne présentent que des parties estimables chacune à part & souvent un tout désagréable.

Quoiqu'il semble que les principales entrées des bâtimens fermées seulement par des grilles ne conviennent qu'aux maisons de plaisance, ne pourroit-on pas regarder comme un abus d'élever pour frontispice à un bâtiment de quelque importance un ouvrage d'Architecture qui masque le principal corps de logis, ainsi qu'on le remarque à Paris au Palais du Luxembourg, à l'Hôtel de Soubise, & ailleurs ? Ne seroit-il pas plus raisonnable, contre toute idée de prévention, que l'on fit usage de piédroits ornés de colonnes, ou de pilâtres, comme à l'Orangerie de Versailles, ou d'arcades comme à l'Hôtel de Bouillon, à l'Hôtel de Vartenaer, &c, pour annoncer à découvert le principal corps de l'édifice, sur-tout lorsqu'il se trouve isolé entre cour & jardins ? Je conviens néanmoins qu'il ne faudroit pas méfuser de ce genre d'ordonnance pour toutes les especes de bâtimens, la plupart semblant

(a) Dans l'Ecusson de ce cartel sont les armes de Bourbon supportées par des Anges, les deux figures qui sont sur les colonnes représentent l'une Minerve & l'autre l'abondance.

exiger d'être clos de murs principalement dans l'intérieur des Capitales; mais dans celui dont nous parlons situé à une des extrémités de Paris, & dont le principal corps de logis n'a qu'un étage, une issue percée à jour auroit peut-être été préférable à un frontispice qui semble disputer en hauteur avec le Palais, lequel naturellement doit dominer sur tout le reste de l'ordonnance. L'on trouvera le dessein des vantaux de la porte cochere dans le septième Volume.

Palais de Bourbon.

La Figure deuxième de cette Planche est une répétition plus en grand de la distribution du frontispice de ce Palais déjà exprimée dans la Planche première.

Distribution au rez-de-chaussée du principal corps de logis. Planche III.

L'intérieur de ce bâtiment est composé de deux grands appartemens de parade, de deux appartemens de commodité, & d'un appartement des bains. L'entrée principale des deux premiers est à droite, pratiquée dans l'un des pavillons qui est à la tête d'une des ailes dont nous avons parlé. Les loix générales de la distribution sont exactement observées dans ce plan, c'est-à-dire que les enfilades AB, CD & EF se rencontrent exactement vis-à-vis les portes & les croisées tant intérieures qu'extérieures, que les écoinçons sont égaux, les cheminées exactement placées dans le milieu des pièces ou dans les angles en finitude avec ce qui leur est opposé, les lits placés en face des croisées, &c. Mais l'on ne sauroit applaudir à la situation de la chambre à coucher G dont le trumeau en face du lit empêche l'enfilade IK, qu'il auroit été essentiel de conserver, pour que de la rue de l'Université, par la porte d'entrée B (voyez la Planche première), l'on eut aperçu au travers de ce corps de logis la rivière au bord de laquelle est situé ce bâtiment sur un jardin en terrasse de 140 toises de longueur, dans un point de vue aussi agréable qu'intéressant.

Quelques-uns prétendent que S. A. S. lors de la construction de ce Palais a désiré sa chambre à coucher au milieu de cet édifice du côté de l'entrée, & qu'un trumeau de glace fut opposé au lit. Cette raison toute puissante qu'elle paroît, n'est d'aucune autorité dans l'Architecture, parce qu'il est contre les règles de la bienséance de masquer le milieu d'un bâtiment par un trumeau, & cette considération auroit dû déterminer à faire de cette chambre à coucher un grand cabinet, & du cabinet H une chambre à coucher, en ayant supprimé les garde-robes qui sont derrière pour les ranger ailleurs. De cette complaisance il arrive souvent, mais trop tard, que la plupart des grands Seigneurs se repentent d'avoir gêné leur Architecte, & que ces derniers se reprochent leur facilité, principalement lorsqu'il s'agit de l'ordonnance d'un édifice considérable, où les loix de la distribution & de la décoration doivent être observées avec plus de rigueur que dans toute autre occasion.

Les deux appartemens de commodité & l'appartement des bains situé dans l'aile gauche de ce bâtiment sont distribués avec toute la commodité requise & sont décorés avec toute l'élégance possible, aussi bien que les grands appartemens qui sont ornés avec une très-grande magnificence, ainsi qu'on en pourra remarquer quelques décorations particulières dans le septième Volume. Au-dessus de ces deux petits appartemens sont pratiqués des entresoles comme au-dessus du cabinet H, de l'arrière-cabinet qui lui succède & des garde-robes qui sont derrière, auxquelles on arrive par les escaliers L, O. Le corridor P dégage ces deux appartemens de parade & tire ses jours par les combles; le plancher des entresoles qui divise le corridor étant percé à jour avec beaucoup d'industrie, à propos de quoi nous observerons que ce bâtiment est le premier en France où l'on ait imaginé ces genres de commodité qui sont tant d'honneur à nos Architectes François, quoique depuis cet édifice on ait encore poussé plus loin l'art de rendre la distribution commode, ainsi que nous le dirons en son lieu.

Élévation du côté de l'entrée. Planche IV.

Palais de Bourbon.

Cette élévation montre visiblement le défaut d'un trumeau placé dans le milieu d'un bâtiment ; & quoiqu'on ait voulu pallier ce massif par un avant-corps dont la forme générale paroît dominer, le vice n'en est pas moins apparent. La masse prodigieuse de l'espece de fronton elliptique qui est au-dessus de cet avant-corps, ainsi que son timpan (*b*), ne servent qu'à rendre ce trumeau plus chétif & toute cette ordonnance hors de convenance, malgré la beauté de la sculpture dont elle est revêtue ; tant il est vrai que le ciseau le plus habile ne peut dédommager du défaut de situation le plus bel ouvrage de sculpture, lorsque l'Architecte n'a pas sçu lui assigner une place convenable.

Les pavillons de cette façade ne sont pas composés avec plus de succès, le trumeau immense qui se trouve dans le milieu n'est pas plus recevable, malgré la richesse qu'on lui a affectée, & quoiqu'il semble moins condamnable de négliger les deux extrémités d'un bâtiment que la partie du milieu, cette négligence ne peut avoir lieu dans un édifice de quelque considération ; la sujection des enfilades intérieures ne peut même servir d'excuse à cet égard, car lors de la composition d'un plan on doit prévoir les vices que la distribution pourroit apporter dans les élévations, afin que de concert l'on parvienne à rendre la distribution intérieure relative à l'extérieure, principalement lorsqu'il s'agit d'un bâtiment de l'importance de celui-ci. En effet, puisque la décoration extérieure n'est introduite dans l'Architecture que pour distinguer les Palais des grands Seigneurs d'avec les maisons des Particuliers, les premiers doivent être exemts non-seulement de défauts essentiels, mais même de toutes licences.

Les portes & les croisées de cette façade sont beaucoup trop sveltes, ayant de hauteur trois fois leur largeur, au lieu qu'elles ne doivent jamais avoir plus de deux fois & demi dans l'Ordre Corinthien, suivant les principes de la bonne Architecture. Il semble aussi que dans les croisées d'un bâtiment où les ordres président, les appuis ou balustrades doivent être préférés aux balcons ; les ouvrages de fer & ce genre d'ornemens paroissant trop grêle & ne pouvant entrer en comparaison avec une ordonnance régulière, & dont la construction toute de pierre demande de la noblesse & de la fierté.

Toute cette façade est élevée sur une espece de soubassement qui a de hauteur environ le tiers des colonnes, mais les soupiraux qui sont percés dans ce soubassement ne sont pas un bon effet : les cuisines & offices qu'ils annoncent ne paroissent pas non plus du ressort d'un bâtiment de cette espece, où il ne convient pas de placer au-dessous des appartemens de maîtres des pieces destinées à cet usage, & qui deviennent incommodes par les exhalaisons du charbon & les odeurs qui se communiquent toujours aux appartemens, quelque précaution dont on use, ce qui les rend peu salubres & ternit par succession de tems les dorures & les meubles des pieces de parade.

Ce Palais en général est terminé par une balustrade qui masque en partie la hauteur des combles. Plusieurs Architectes ont semblé désirer qu'au-dessus de ce bâtiment il fut élevé un Ordre Attique ; c'étoit aussi l'avis du sieur Giardini qui avoit donné les premiers desseins de cet édifice ; sans doute quelque raison particulière en a empêché l'exécution, car nous estimons que cet Attique proposé auroit empêché ce bâtiment, qui a trente-six toises de longueur, de paroître si bas, &

(*b*) Ce timpan est orné d'un bas-relief dont le principal sujet représente la terre sous la figure de Cibeles avec des génies & des attributs relatifs au sujet. Au-dessus est un groupe de sculpture représentant le soleil sur son char, des génies qui désignent les quatre saisons tiennent les rê-

nes des chevaux qu'ils y viennent d'atteler ; sur les piédestaux à plomb des groupes de colonnes, sont d'autres génies qui ont pour simbole les signes du Zodiaque. Tous ces ouvrages sont d'une très belle exécution, & ont été faits par Guillaume Couffou.

fa forme en général, à l'exception de l'Ordre Corinthien qui y préside, paroissant plus propre pour une Orangerie que pour la décoration d'un Palais.

Palais de Bourbon.

Élévation du côté de la rivière. Planche V.

Cette façade est plus régulière que celle dont nous venons de parler, c'est-à-dire que les principaux percés en sont mieux observés, les proportions de l'ordonnance d'ailleurs étant les mêmes; néanmoins il faut remarquer que la largeur des trumeaux des arriere-corps paroît trop considérable, étant égale à celle des arcades, & que l'espace qu'occupent les pilastres accouplés dont ils sont revêtus rend les piédroits trop étroits par rapport à la grandeur du diamètre des pilastres, & eu égard à la hauteur des claveaux qui ont trois modules, & dont l'espace rempli par des ornemens d'une proportion trop massive, n'a aucun rapport avec cette ordonnance. Les piédroits de l'avant-corps du milieu sont mieux proportionnés; ceux des arcades des pavillons sont trop pesans, ayant un diamètre. Il faut éviter cette différence dans les membres d'Architecture d'une même espece, les préceptes de la bonne Architecture ne souffrant rien d'arbitraire, mais assignant au contraire à chaque partie une proportion relative à l'expression de l'Ordre qu'on a choisi dans un bâtiment, suivant les loix de la convenance.

Élévation de la face latérale. Planche VI.

Cette façade, qui n'a que vingt-cinq toises de longueur, est mieux proportionnée, par rapport aux masses, que les précédentes, & les deux pavillons des extrémités sont plus simétriques à cause des portions circulaires qui les accompagnent de chaque côté; mais les piédroits des arcades sont encore trop pesans, défaut auquel on auroit pu remédier en affectant une niche quarrée, qui sans rétrécir ces piédroits en auroit au moins divisé la largeur.

Le milieu de cette façade est aussi masqué par un trumeau revêtu de deux pilastres accouplés; il est toujours essentiel d'éviter ce défaut (qui cependant est moins considérable ici que dans une face principale) sur-tout lorsque ce trumeau a beaucoup plus de largeur que les autres, car lorsqu'ils sont uniformes cette licence est moins condamnable.

Coupe du principal corps de logis, & élévation d'une des ailes de ce bâtiment du côté de la cour. Planche VII.

Cette coupe montre le développement & la décoration intérieure du grand cabinet du côté de la rivière, & celle de la chambre à coucher située du côté de l'entrée. Entre ces deux pieces on peut voir le corridor P, qui dégage les appartemens, dont nous avons parlé, lequel tire son jour primitif par la lucarne Q, & en second par le plancher de l'entresole marqué R.

Le pavillon N est un de ceux qui donnent entrée à ce bâtiment; il faut remarquer que la porte, dont la largeur est de 12 pieds, occupe trop d'espace & que sa proportion trop courte n'a aucune relation avec l'ordonnance legere de cet édifice ni avec celle des croisées. D'ailleurs la plate-bande de l'architrave paroît trop massive & avoir trop de portée, malgré la précaution qu'on a prise d'engager les colonnes qui la soutiennent, au lieu que dans tout le reste du bâtiment ces dernières sont isolées.

Les fondations marquées S expriment les offices qu'on a pris soin de placer sous la chambre à coucher, pour éviter sous cette piece le bruit & l'odeur des cuisines.

La décoration intérieure des lambris du grand cabinet & de la chambre à coucher, quoique dessinée ici en petit & assez imparfaitement, donne cependant une idée des formes générales des revêtissemens de ces deux pieces. On trouvera dans le septième Volume le développement de quelques décorations intérieures de ce Palais, qui étant exprimées plus en grand annonceront une partie de la magnificence avec laquelle on en a embelli l'intérieur.

HOTEL DE LASSAY.

Hôtel de
Lassay.

Ce bâtiment, qui est aussi à un seul étage, a été construit en 1724 sur les dessins de Mr. de Lassance & sous la conduite de Mr. Aubert, par ordre de feu Mr. de Lassay. Il appartient aujourd'hui à Madame de Lassay, & se trouve enclavé dans le terrain du Palais de Bourbon dont il n'est séparé du côté de la terrasse que par une grille marquée O dans le plan général, Planche première, dans laquelle se voit l'avenue de cet Hôtel, la cour principale, la basse-cour des écuries marquée I, celle des cuisines H, &c, ainsi que les bosquets & parterres de ce jardin.

La cour principale a de largeur 28 toises sur 21 de profondeur; elle est ornée de deux allées de maronniers qui en rétrécissent la largeur. L'avenue qui conduit à cette cour & qui a de longueur 45 toises est ornée aussi d'une grande allée & de deux contre-allées de maronniers. A l'entrée de cette allée du côté de la rue de l'Université est la principale porte de cet édifice.

Décoration de la porte d'entrée. Planche VIII.

L'ordonnance de cette porte est Ionique; elle est posée sur un socle de deux pieds & demi de haut & couronnée d'un entablement dont la corniche est enrichie de modillons. Cette corniche est de forme elliptique, ainsi que le socle qui reçoit l'amortissement, lequel est composé de deux écussons en cartel accompagnés de deux Sauvages, support des armes de la Maison de Lassay. L'extrémité supérieure de la porte cochère est bombée, & au-dessus est un cartouche dans lequel est écrit le nom de cet Hôtel. L'exécution de la sculpture dont nous parlons est d'un ciseau fier & hardi & d'une perfection fort au-dessus de l'Architecture que l'on voit ici, qui est sans proportions & sans graces: les colonnes sont trop petites & paroissent accablées par la corniche circulaire & le massif du dessus de la porte. Il faut faire attention en général lorsqu'on veut introduire des colonnes dans quelque ordonnance que ce soit, qu'elles commandent au reste, & ne pas affecter cette richesse inconsidérément, principalement dans le frontispice d'un Hôtel dont l'ordonnance du bâtiment est tenue simple, & où par économie ou autrement on a supprimé les Ordres d'Architecture. On peut encore remarquer que le mur de clôture est trop peu élevé, & que le plinthe qui le couronne n'excédant guères plus de la moitié de la hauteur des colonnes semble les couper en deux, de manière que tous les membres principaux qui composent cette ordonnance, faute d'avoir une forte d'unité entr'eux, tournent l'admiration du spectateur du côté de la sculpture, & ne lui laissent que de l'indifférence pour l'Architecture qui la reçoit.

Plan au rez-de-chaussée du principal corps de logis de l'Hôtel de Lassay. Planche IX.

La longueur de ce bâtiment est de 23 toises 4 pieds, non compris deux petites ailes de 14 pieds chacune, ajoutées après coup, l'une à colonnade, marquée A, sous laquelle est un jardin fleuriste, l'autre marquée B dans laquelle est distribué un petit appartement. Ce bâtiment a de profondeur 10 toises 4 pieds; sa distribution est double & composée de quatre appartemens; le premier à gauche est de fo-

ciété, & comprend un vestibule, un grand cabinet, une gallerie, un arriere-cabinet & une petite chambre en niche servant de méridienne; le second qui est de parade a le vestibule & le salon qui lui sont communs, & est composé d'une chambre à coucher, d'un cabinet & de garderobes en entrefoles qui dégagent par le petit escalier E. Les deux autres appartemens sont de commodité & séparés par le vestibule qui leur est aussi commun & qui donne entrée à l'escalier F C pour monter à d'autres entrefoles de maîtres pratiquées sur toute la surface de ces appartemens de commodité. L'escalier D a son entrée du côté de la cour pour monter à des entrefoles particulières dans lesquelles sont pratiqués des logemens pour les valets de chambre, &c.

Hôtel de
Lafayette.

La distribution du vestibule est quadrangulaire; il est pavé de marbre à compartimens, on trouvera sa décoration dans le septième Volume. Ce vestibule est orné de pilastres Corinthiens canelés, & décoré d'arcades en plein ceintre dans quatre desquelles sont enfermées des portes à placard, couronnées d'ornemens en forme de dessus de porte. Toute cette décoration est construite de pierre dure, & la sculpture en est traitée avec assez de convenance, ainsi que celle de tous les appartemens de cet Hôtel qui sont décorés avec magnificence, & ornés de meubles de goût & de tableaux de prix.

Façade du côté de l'entrée. Pl. X.

Cette façade est composée de trois avant-corps & de deux arriere-corps; ces derniers sont occupés par trois croisées ornées de chambranles & couronnées d'arabesques de sculpture. Les trois avant-corps sont décorés d'arcades en plein ceintre avec des résonds continus, ce qui donne à cette façade une expression Dorique qui ne s'accorde pas avec l'entablement qui est d'un genre Ionique ainsi que la balustrade qui le couronne, ni avec la richesse des chambranles des croisées & leur proportion, ayant de hauteur près de trois fois & demi leur largeur; proportion qui est contraire à toute ordonnance régulière. Il est vrai que selon le sentiment de quelques Architectes, lorsque les Ordres ne président pas dans un bâtiment, on n'est pas tenu à la rigueur d'observer les proportions des croisées établies pour l'ordonnance des colonnes ou pilastres, mais du moins ne faut-il pas s'en écarter avec excès, ainsi qu'on en use tous les jours. En effet la liberté qu'il semble qu'on a dans l'Architecture de composer à son gré l'ordonnance de ses bâtimens lorsqu'ils sont sans Ordres, n'autorise que trop l'abus d'allier les contraires ensemble, sans aucun égard pour la vraisemblance qui enseigne à conserver inviolablement dans toutes les productions un accord parfait entre toutes les parties de la décoration d'une façade de bâtiment. J'ajouterai que si d'un côté cette sujétion met un Architecte dans quelque contrainte, de l'autre les principes qu'il doit avoir l'éclaircissent & lui fournissent des moyens pour surmonter tous les obstacles qu'il peut rencontrer.

On peut remarquer aussi qu'il se trouve trop d'égalité entre les pavillons des extrémités & les arriere-corps de cette façade, il semble que pour l'éviter il auroit fallu réduire les pavillons à une seule arcade, ce qui auroit aggrandi les arriere-corps, & fait éviter le trumeau de ces pavillons. Il est vrai qu'il s'en seroit rencontré un dans les arriere-corps, mais il auroit été plus supportable. Sans doute la distribution a contrainct d'en user ainsi à cause de la gallerie, qui par rapport à sa longueur auroit été trop peu éclairée d'une croisée à chacune de ses extrémités; motif qui en faveur de la distribution doit déterminer à éviter la multiplicité des avant-corps dans un bâtiment de peu d'étendue.

Les combles qui se remarquent dans cette élévation géométrale s'aperçoivent à peine du pied du bâtiment, de manière que les vases & les groupes qui cou-

Hôtel de
Lallay.

ronnent cet Hôtel font un effet très-agréable & une diversité d'ornemens nécessaire à observer pour distinguer les avant-corps d'avec les autres parties qui doivent leur céder, & qui ordinairement ne sont employées dans l'Architecture que pour faire valoir les masses principales.

Façade du côté de la rivière. Planche XI.

Cette façade est composée de la même quantité d'avant-corps que celle du côté de l'entrée, mais la décoration en est plus élégante, les résends n'étant pas continus. Ordinairement on affecte d'en user ainsi du côté des jardins d'un bâtiment, à moins que quelque considération particulière ne l'exige autrement. Ici cette façade donnant sur la rivière sembloit demander cette légèreté, aussi peut-on la regarder comme une ordonnance bonne à imiter dans le cas d'un édifice à un seul étage, en observant néanmoins de donner un peu plus de largeur aux corps de résends qui paroissent trop sveltes & qui étant rélargis auroient rétréci les piedroits qui deviennent un peu pesans, & en évitant la pesanteur du trumeau du milieu des pavillons qui paroît massif en comparaison de ceux de l'avant-corps du milieu de cette façade.

Les deux petits pavillons C, D exprimés aussi dans l'élévation du côté de l'entrée, sont les retours des pignons ou faces latérales des ailes adossées à ce bâtiment, & qui sont marquées A, B dans le plan du rez-de-chaussée de cet Hôtel.

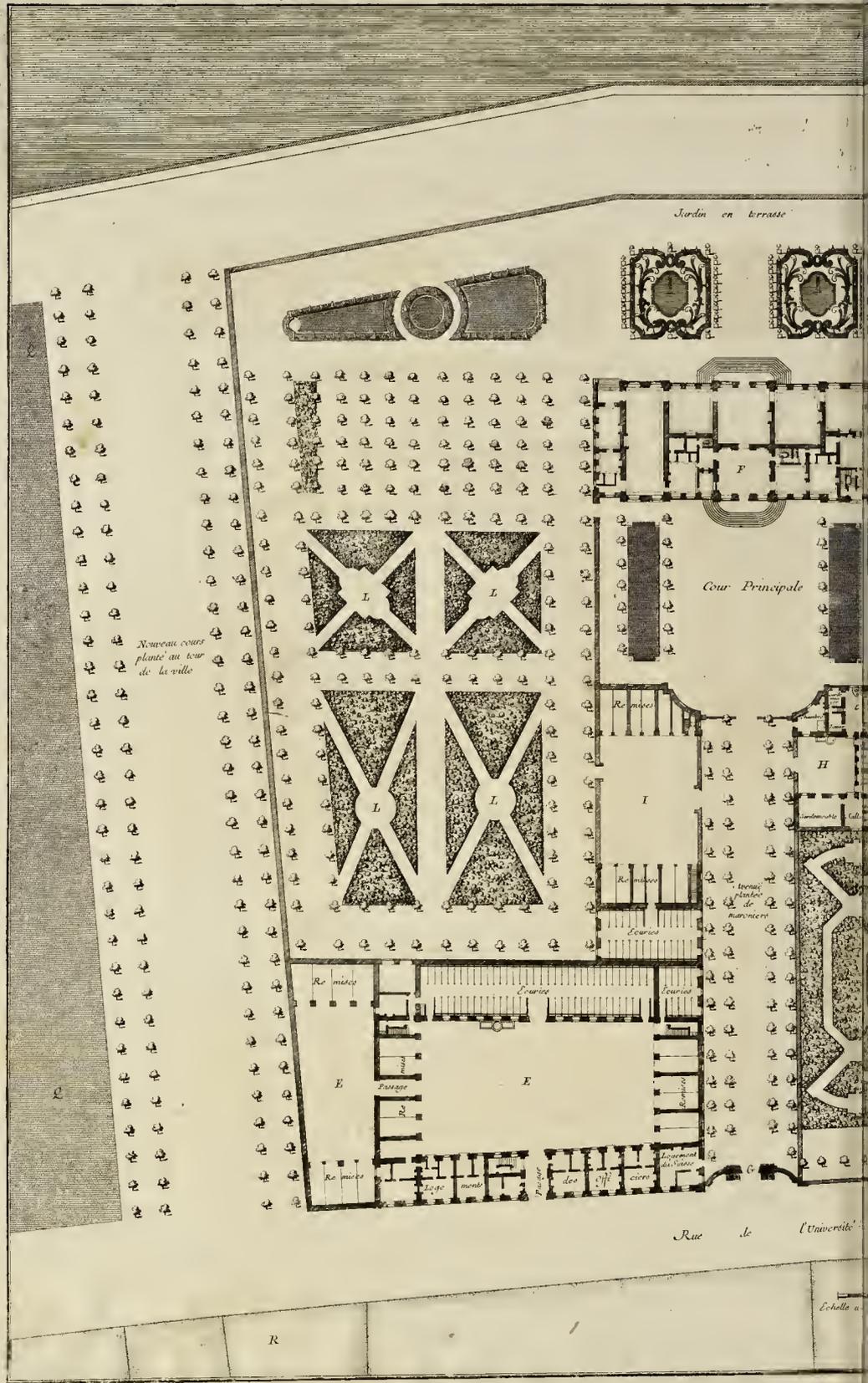
Coupe & face latérale. Planche XII.

La coupe est prise sur la ligne G H de la Planche IX, & présente la décoration en petit du vestibule & du salon de cet Hôtel avec les développemens des murs de face & de résend aussi bien que de la charpente du milieu de ce bâtiment.

La face latérale offre le pignon du principal corps de logis de cet Hôtel du côté du Palais de Bourbon & à laquelle est adossée une colonnade d'Ordre Toscan marquée A dans le plan du rez-de-chaussée. Cette colonnade est couronnée d'une corniche architravée & terminée à ses deux extrémités par des corps de résend qui font retour sur les principales façades. Le côté opposé de ce pignon est un mur de face au lieu de colonnade, parce que cette aile renferme de petits appartemens, ainsi que nous l'avons observé, Pl. IX. Cette dissemblance n'est pas perceptible des principales façades, à la faveur des corps de résend en retour dont nous venons de faire mention.







Jardin en terrasse

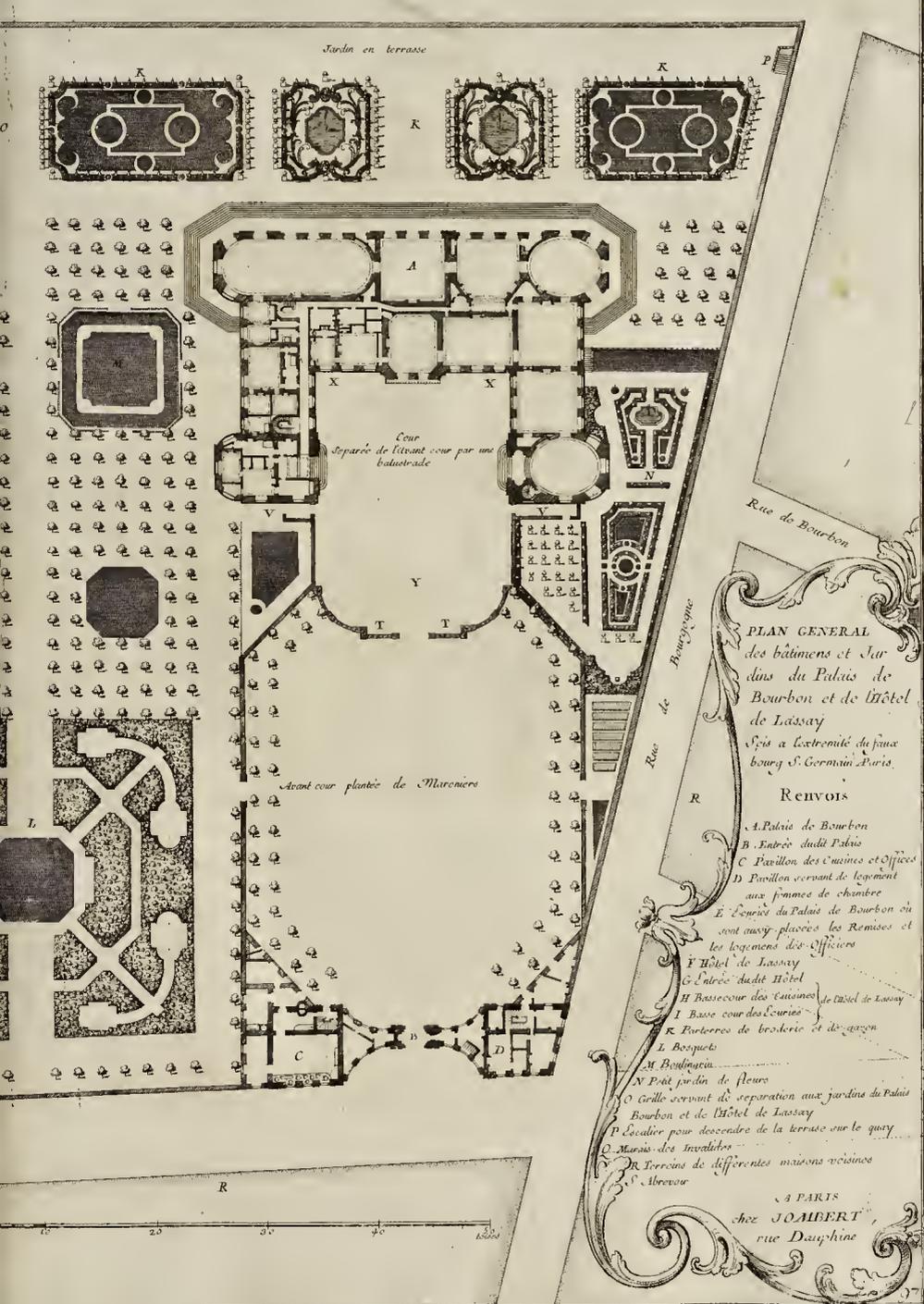
Nouveau cours
planté au tour
de la ville

Cour Principale

Rue de l'Université

Echelle a

R

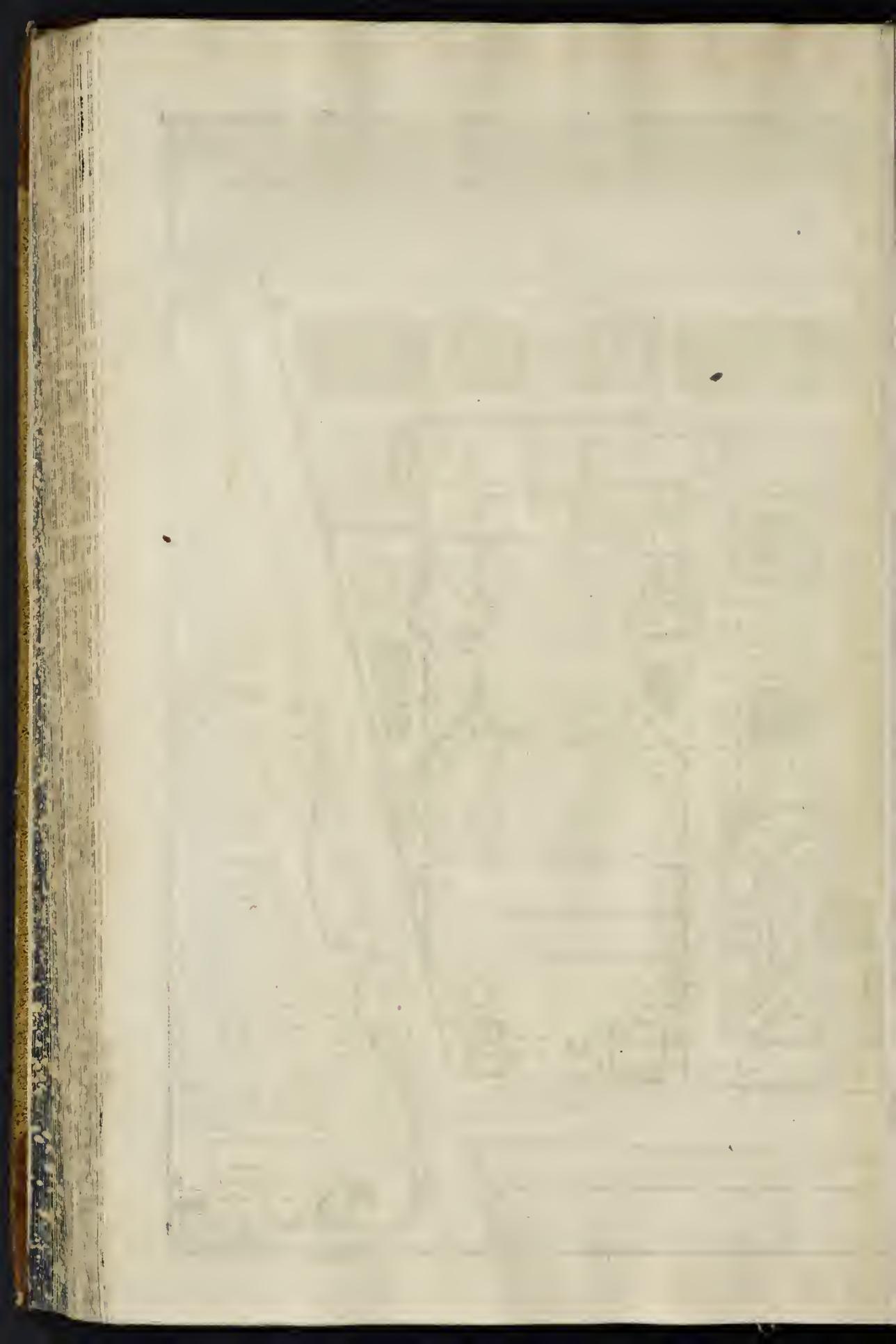


PLAN GENERAL
des bâtimens et Jardins du Palais de Bourbon et de l'Hôtel de Lassay
pris à l'extrémité du fauxbourg S. Germain Paris.

Renvois

- A. Palais de Bourbon
- B. Entrée dudit Palais
- C. Pavillon des Cuisines et Offices
- D. Pavillon servant de logement aux femmes de chambre
- E. Entrée du Palais de Bourbon où sont aussi placées les Remises et les logements des Officiers
- F. Hôtel de Lassay
- G. Entrée dudit Hôtel
- H. Bassin des Cuisines de l'Hôtel de Lassay
- I. Bassin de la Cour des Luriers
- K. Portières de broderie et de gaze
- L. Boquerie
- M. Boulogne
- N. Pot de fleurs
- O. Grille servant de séparation aux jardins du Palais Bourbon et de l'Hôtel de Lassay
- P. Escalier pour descendre de la terrasse sur le quay
- Q. Maison des Invalides
- R. Terrains de différentes maisons voisines
- S. Abrevoir

A PARIS
chez **JOMBERT**
rue Dauphine





*Elevation de la Porte d'entrée du Palais de Bourbon et des
deux Pavillons qui l'accompagnent*



Fig. 1^{re}

Échelle de 1 2 3 4 5 10 15 20 Toises

Plan au rez de chaussée des deux Pavillons
qui accompagnent la principale entrée du
Palais de Bourbon

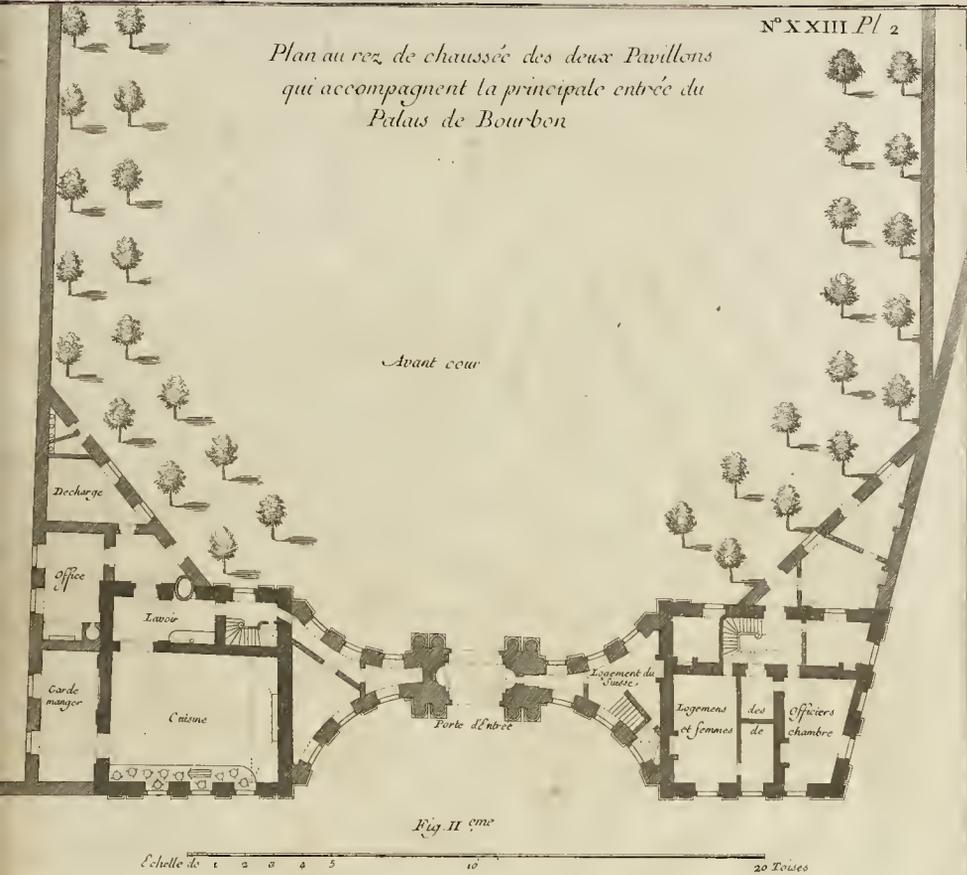
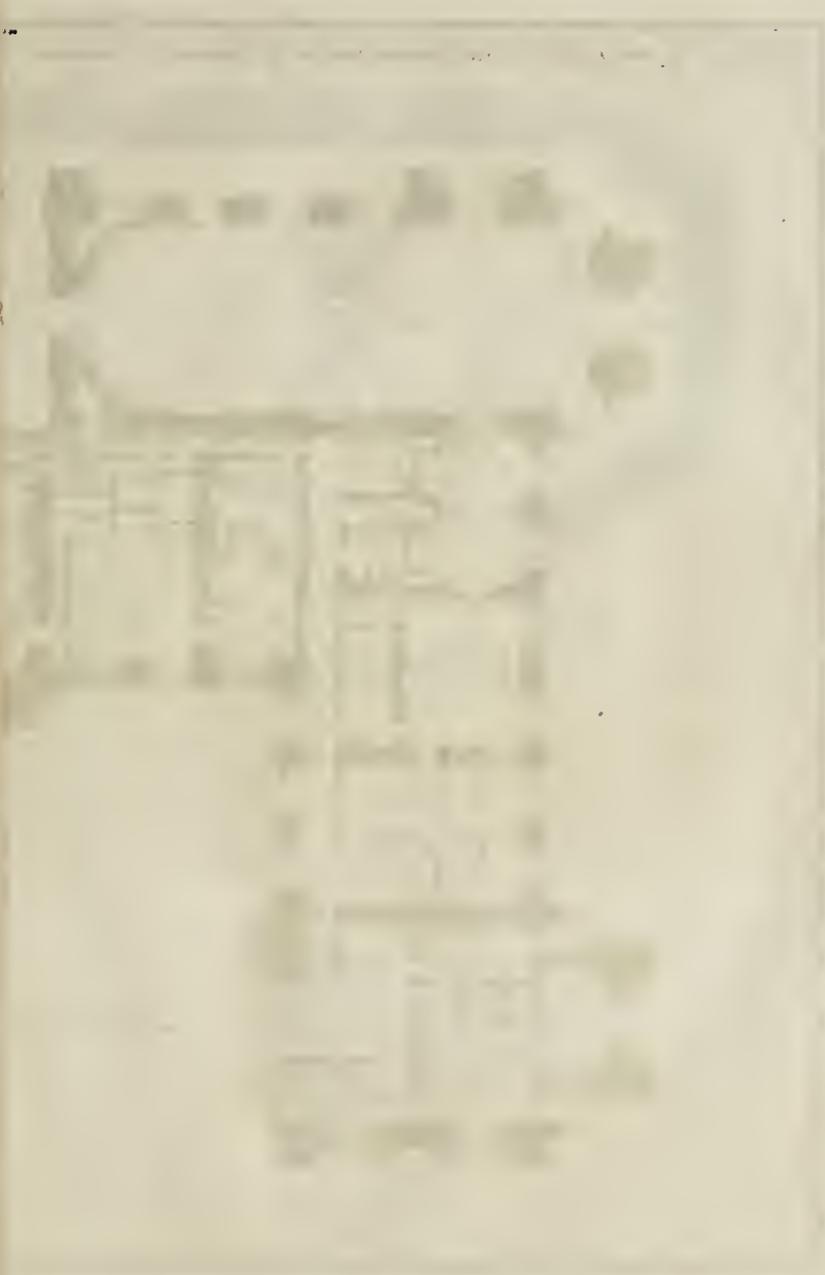


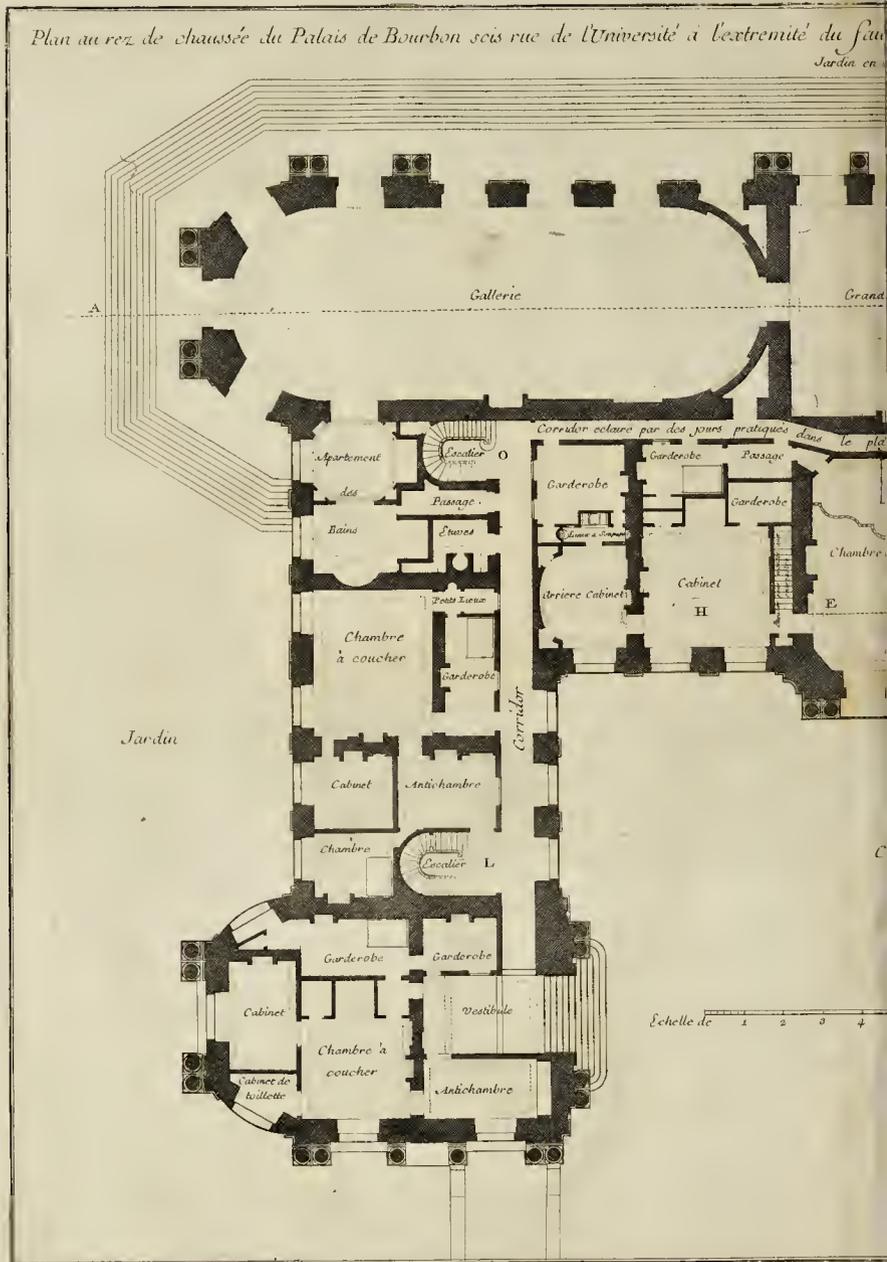
Fig II om

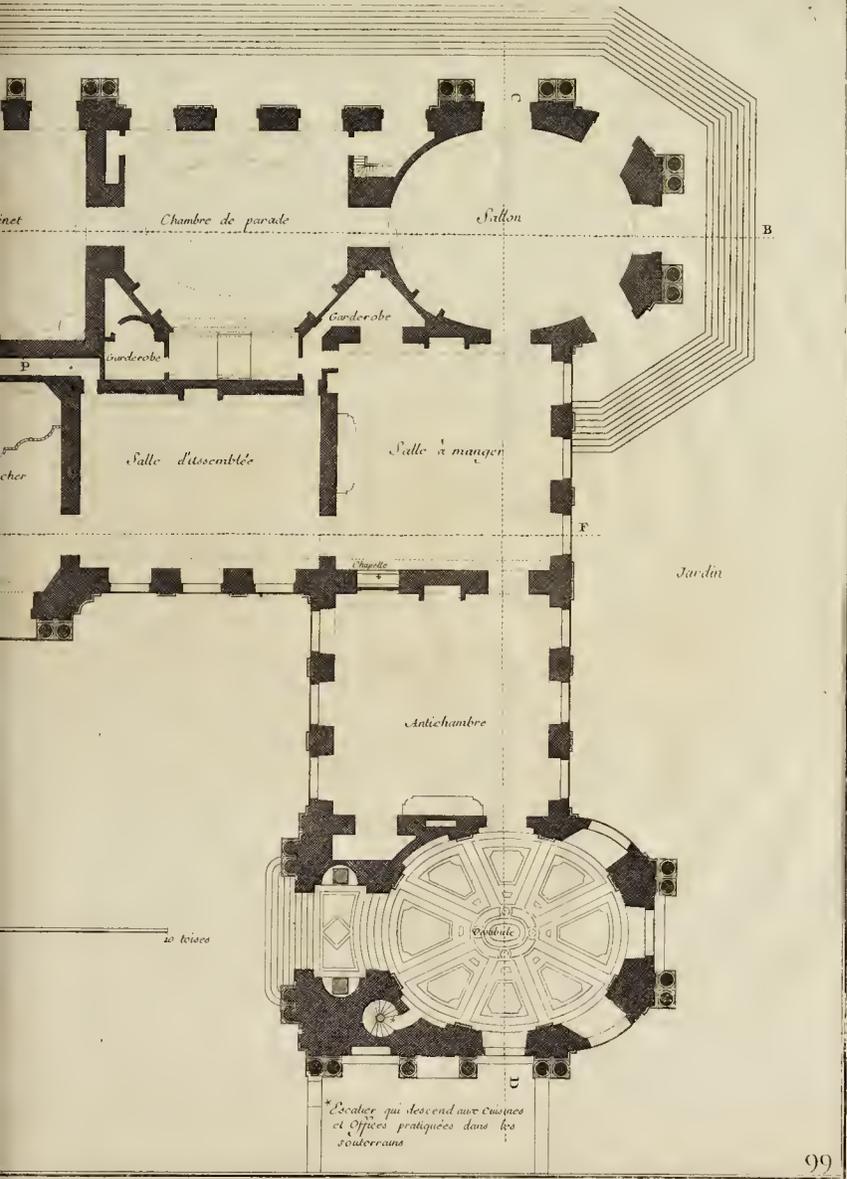
l'échelle de 1 2 3 4 5 10 20 Toises

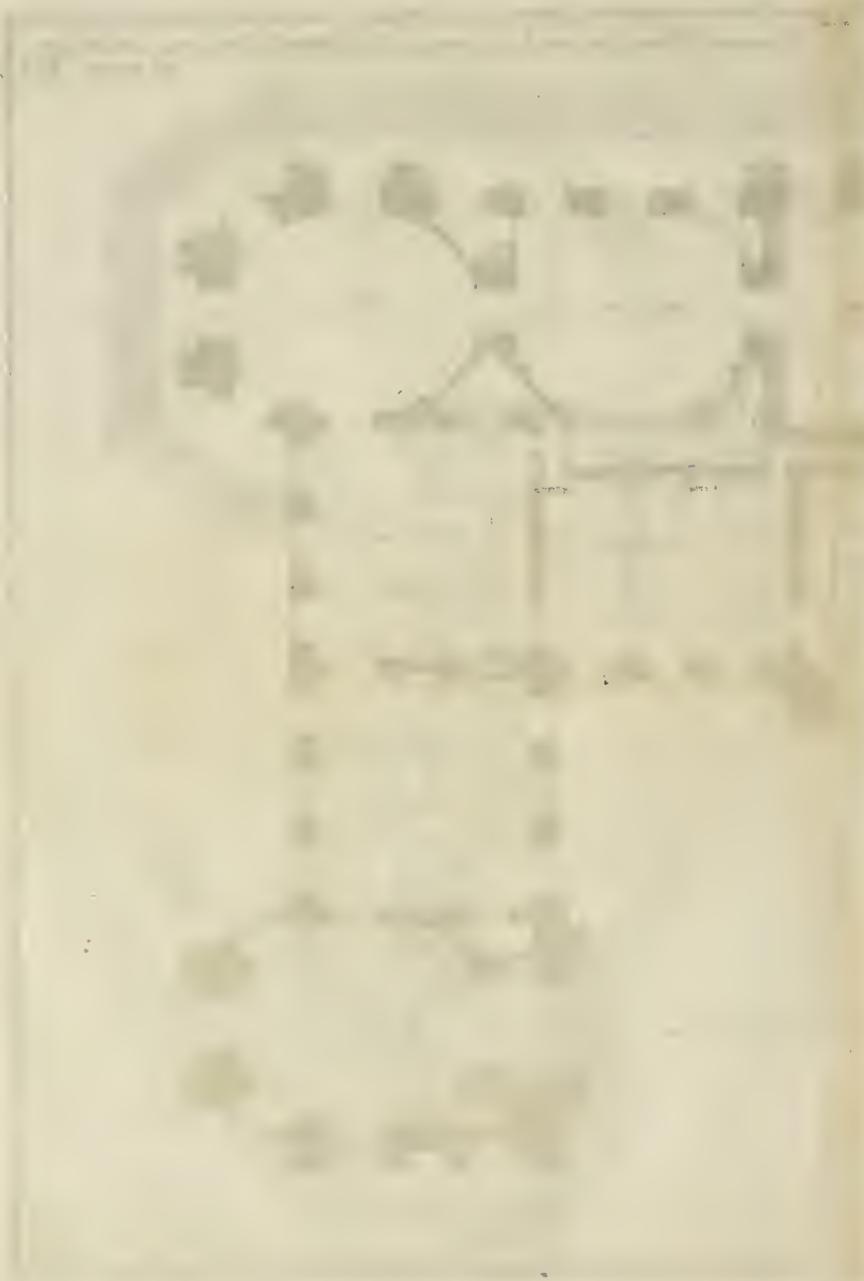


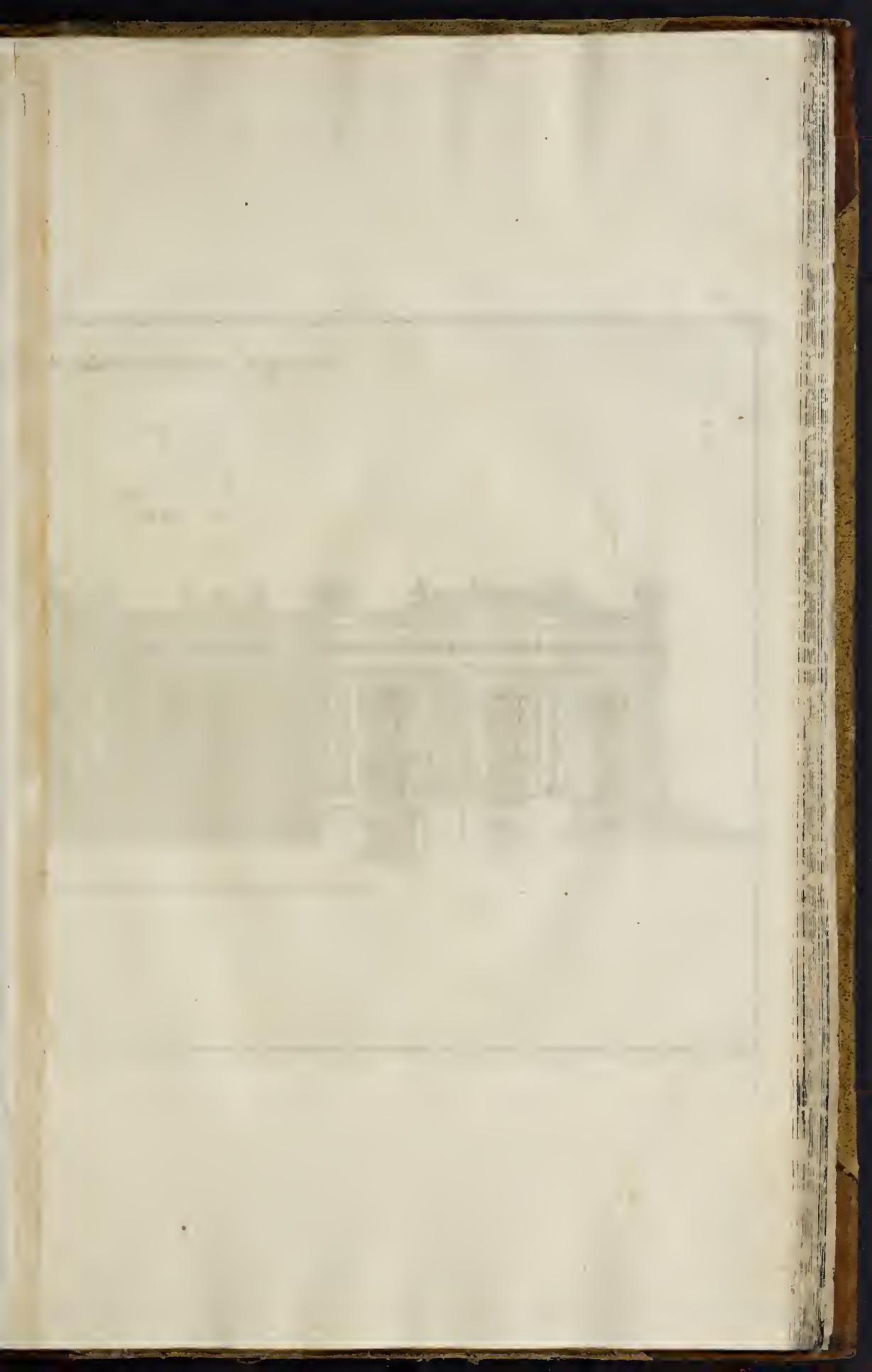


Plan au rez de chaussée du Palais de Bourbon sous rue de l'Université à l'extrémité du faubourg Sordani en









Elevation de la Façade du Palais de L

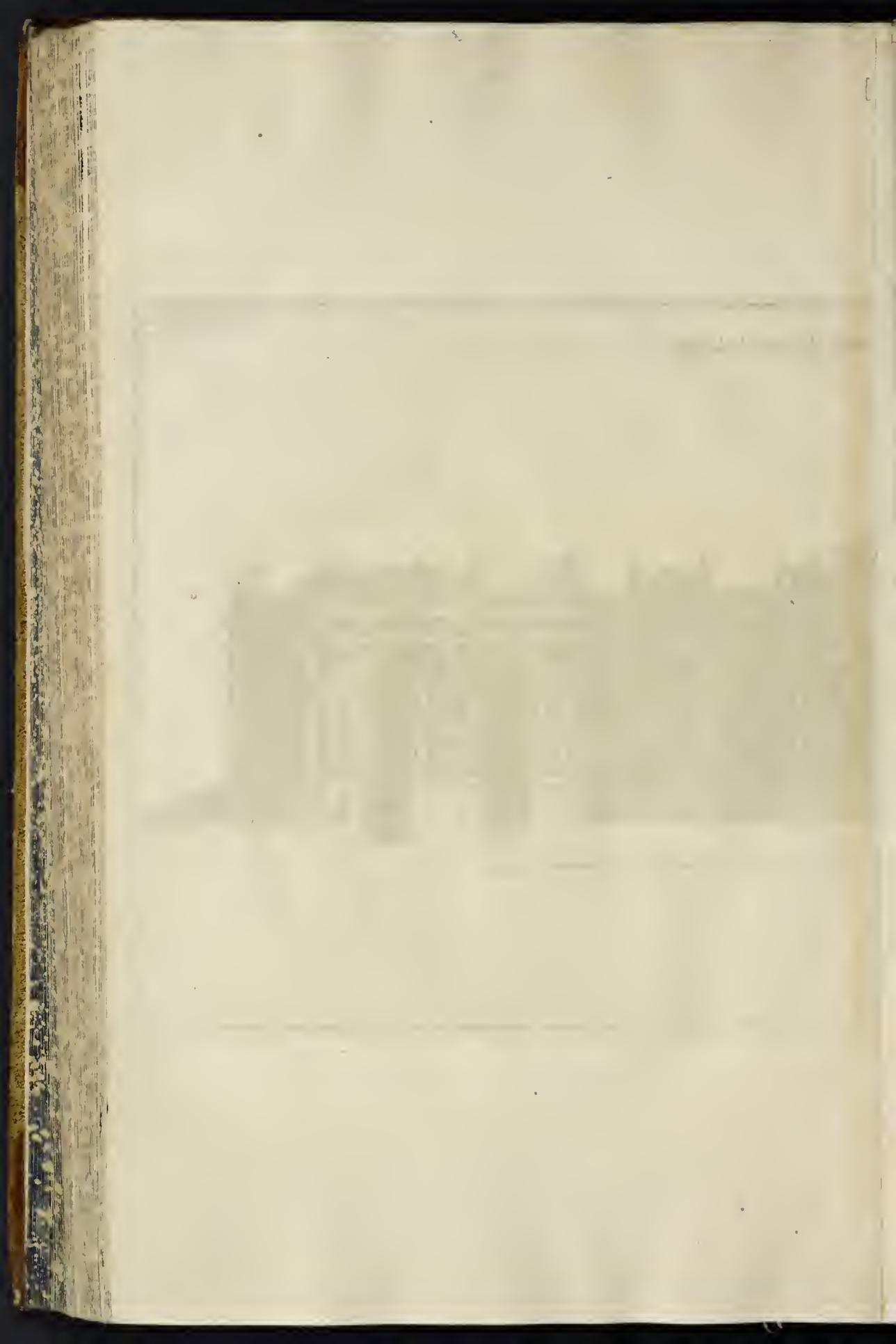


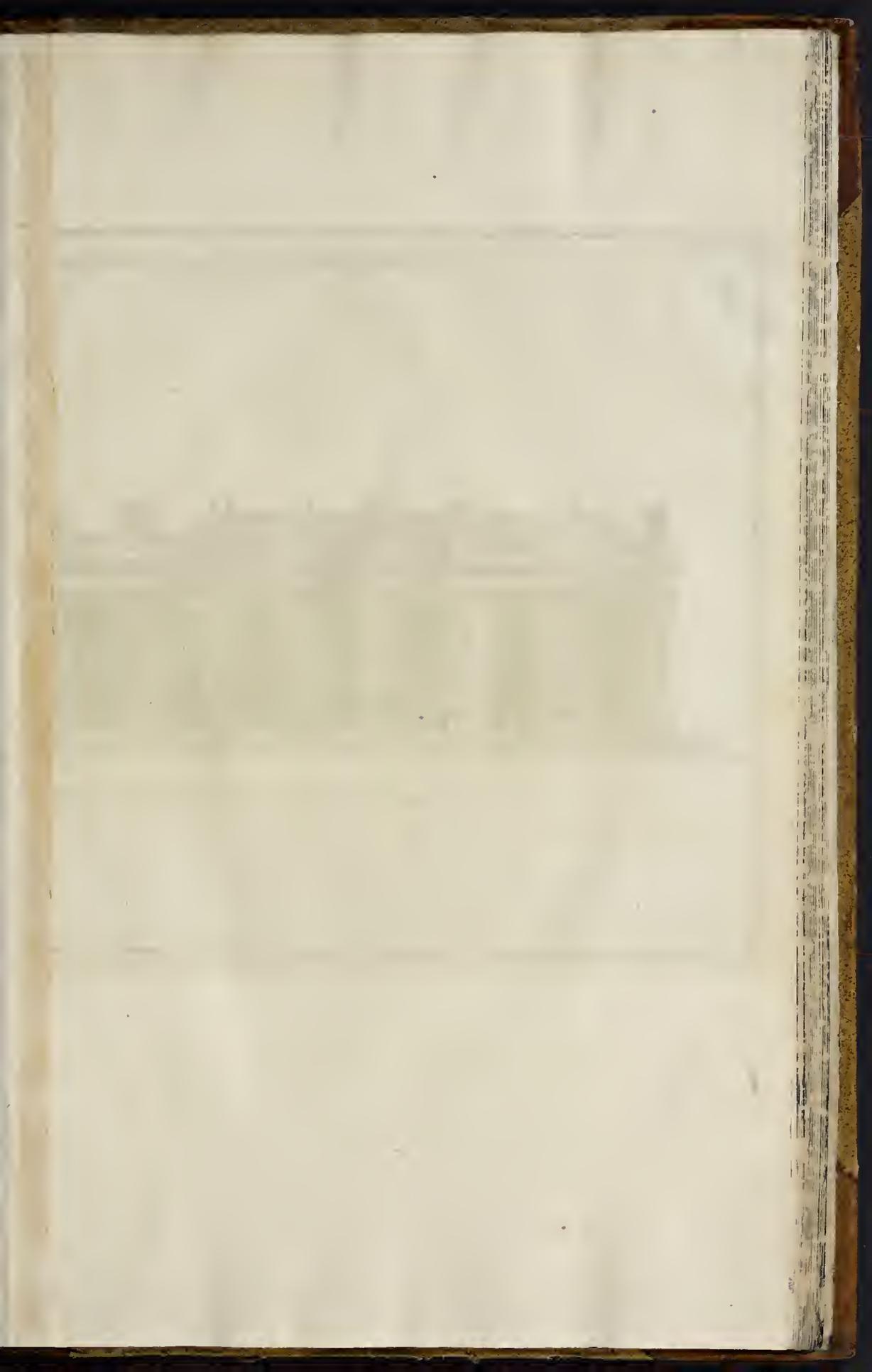
Echelle de 1 2 3 4 5

arbon, du côté de l'entrée

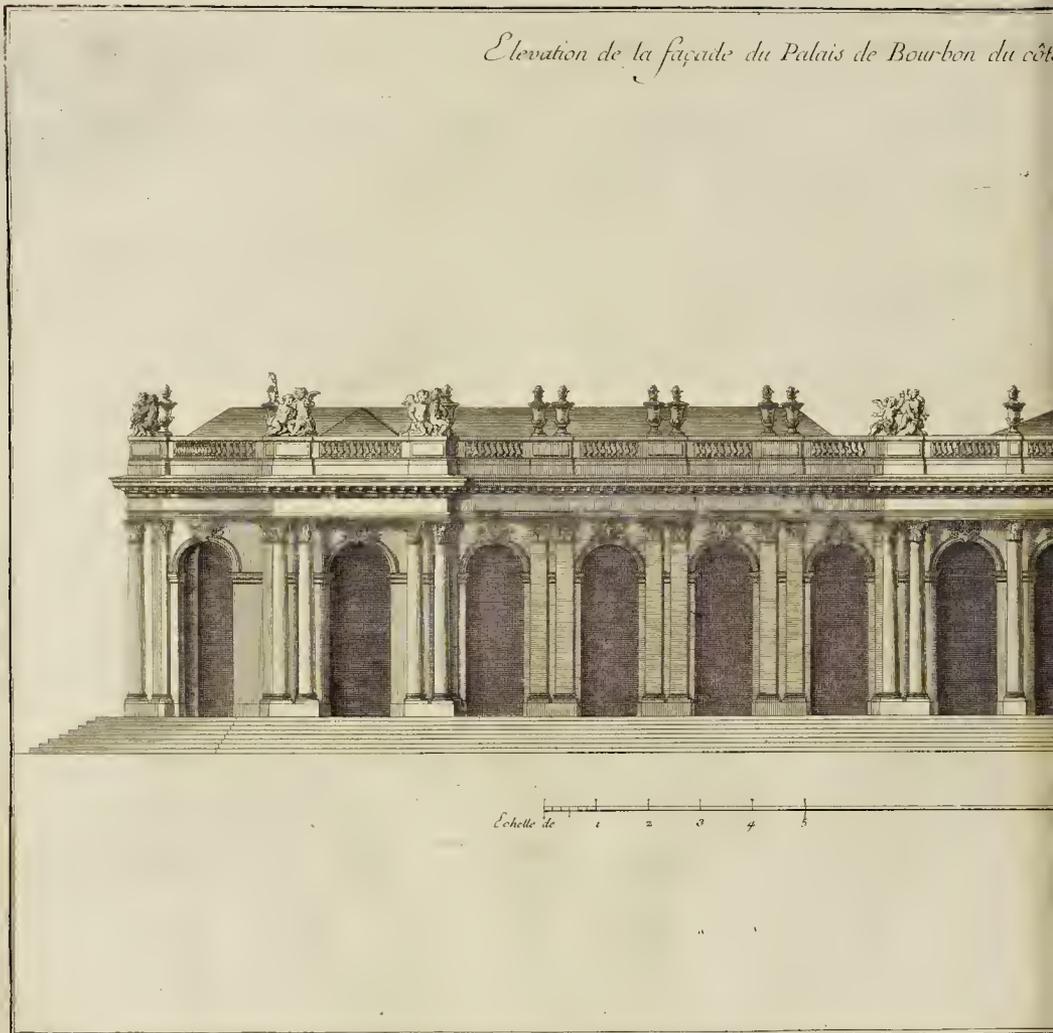


15 20 Toises





Elevation de la façade du Palais de Bourbon du côté



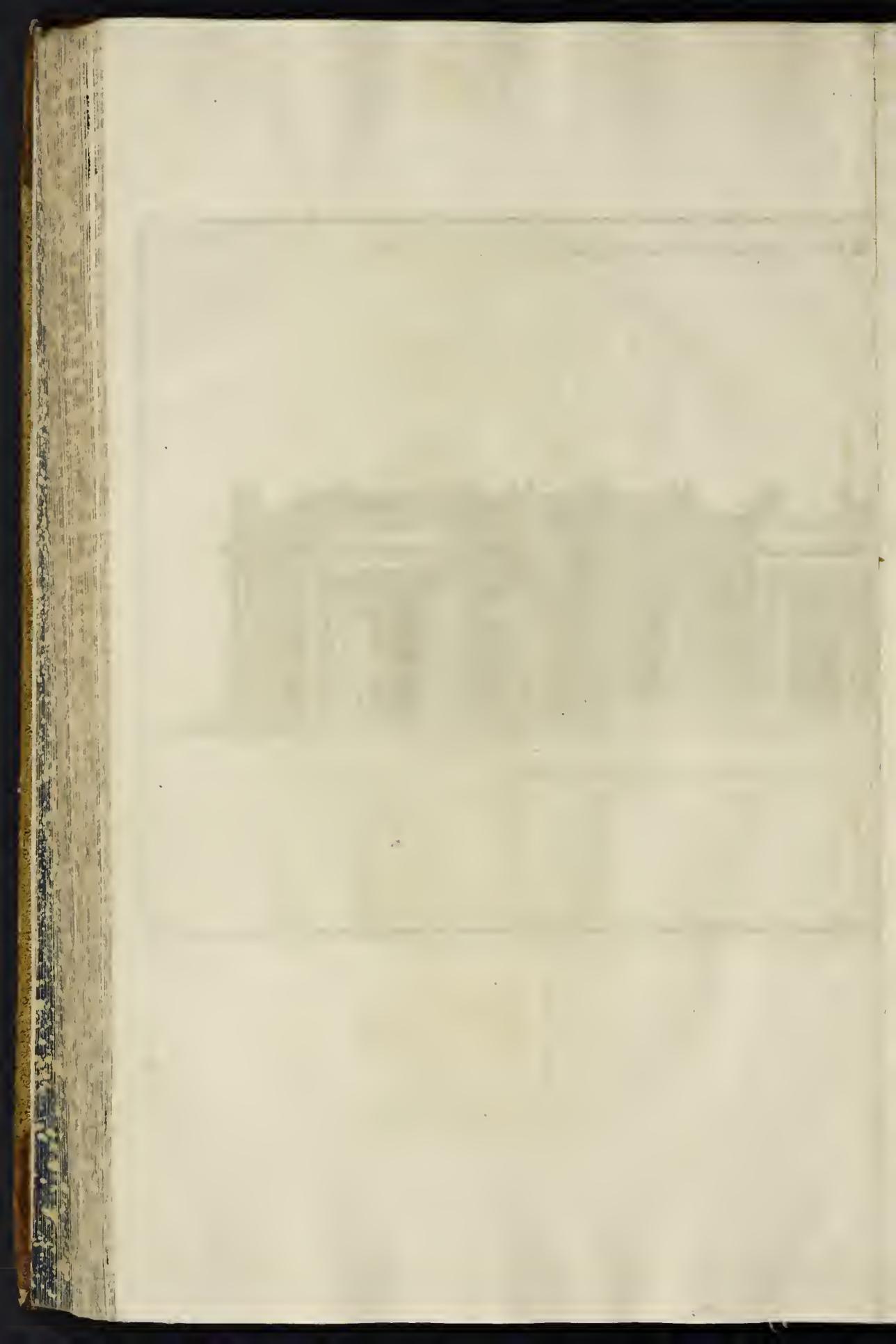
du Jardin qui regarde la riviere

N° XXIII. Pl. 5.

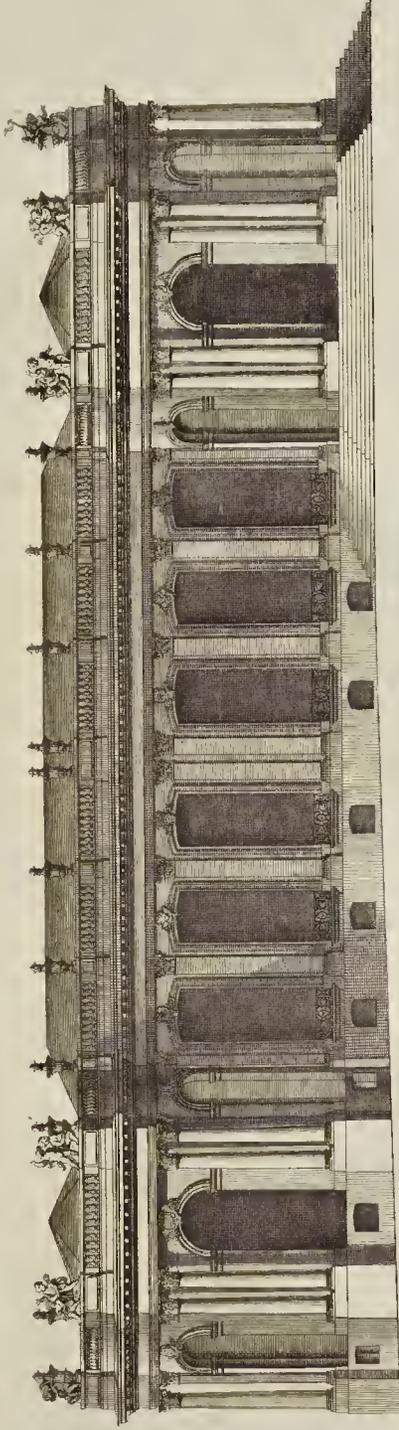


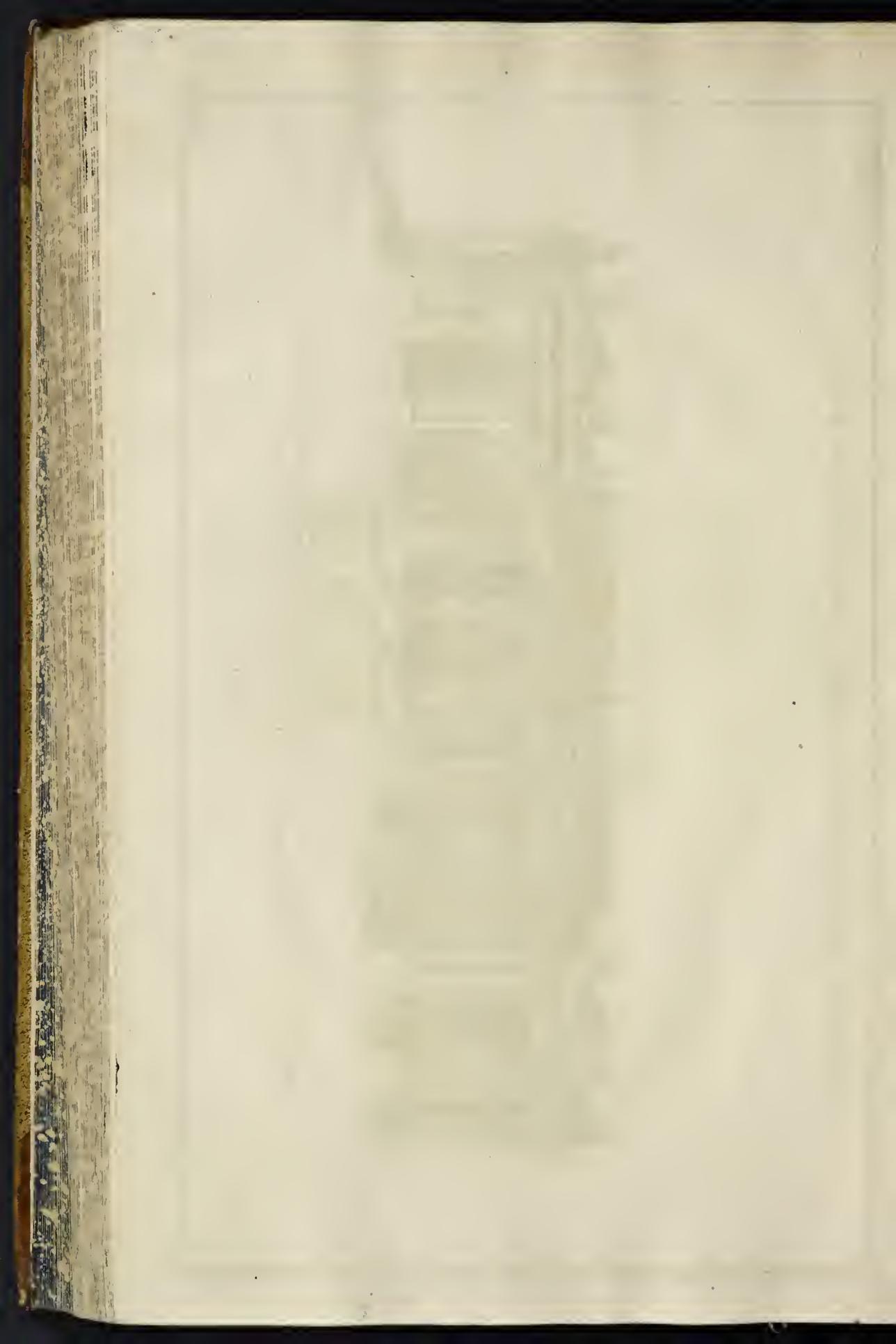
15

20 Toises

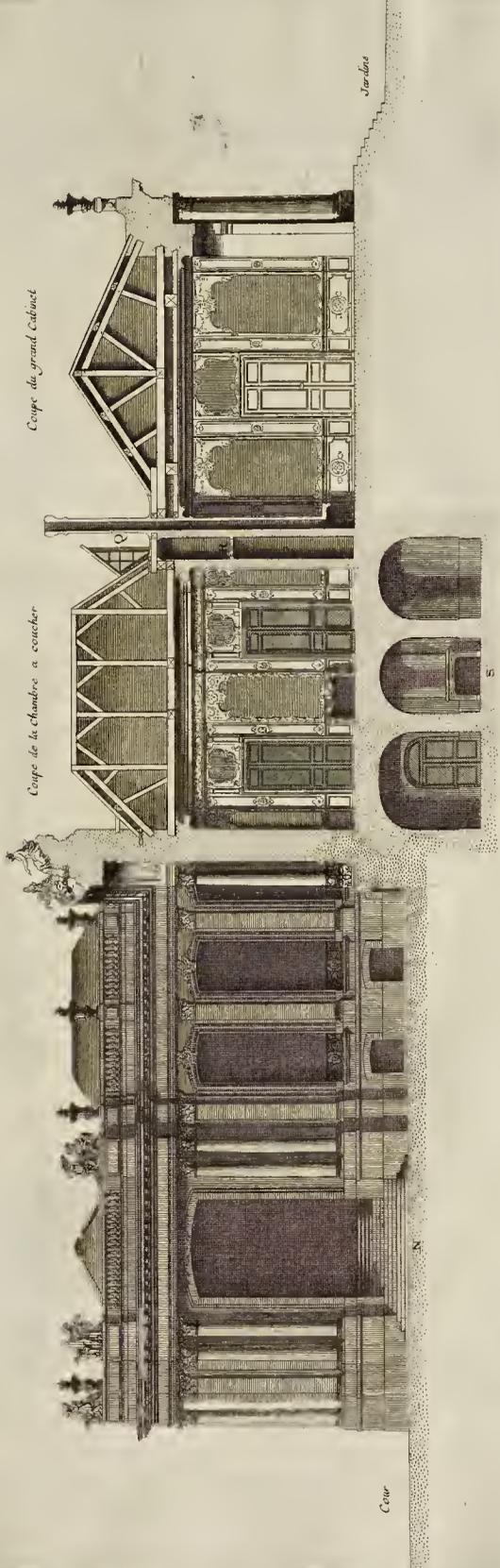


Elevation de la face laterale d'une des ailes du Palais de Bourbon, du côté des jardins .

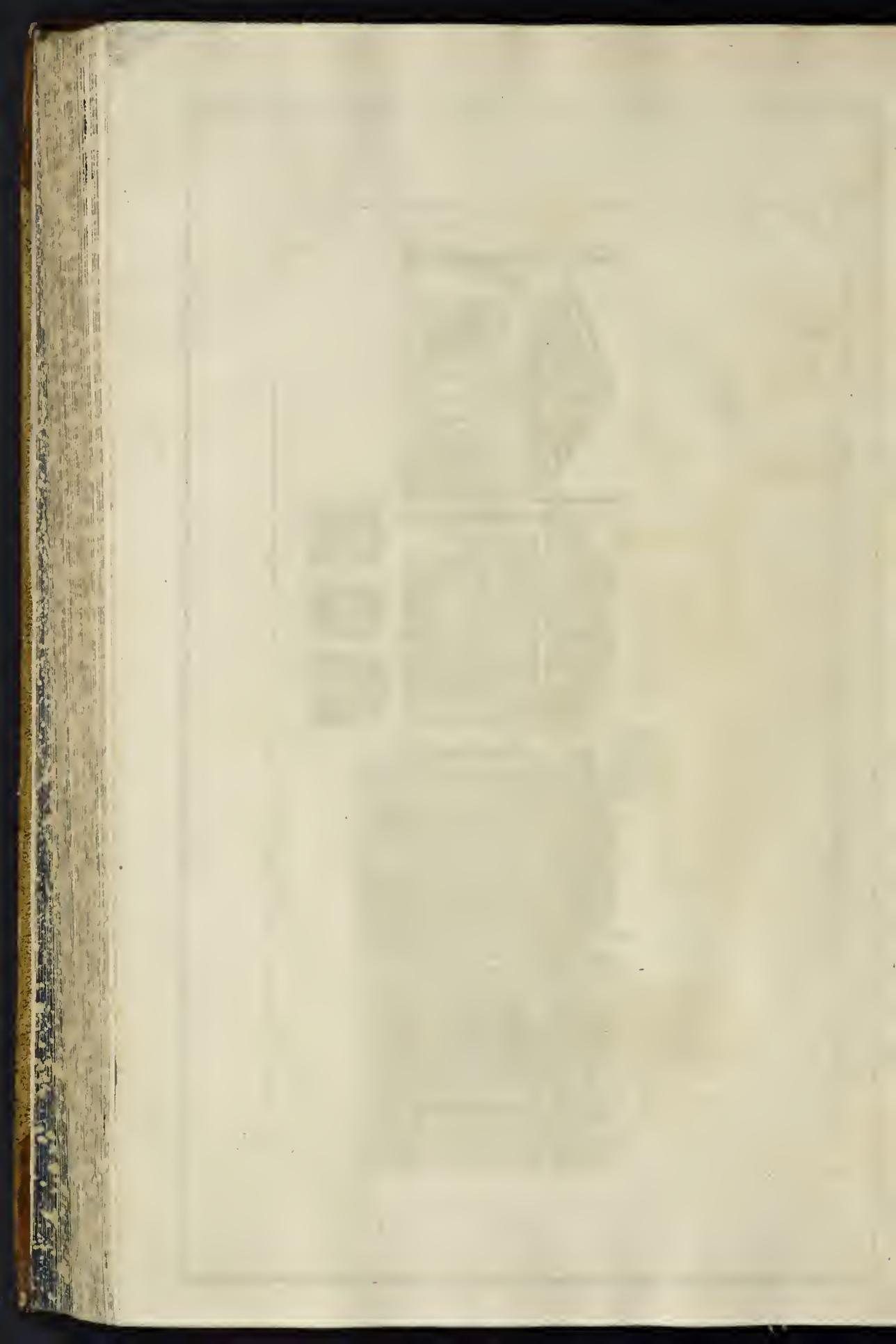




Elevation de la façade laterale d'une des ailes du Palais de Bourbon du côté de la cour, et Coupe du principal corps de logis

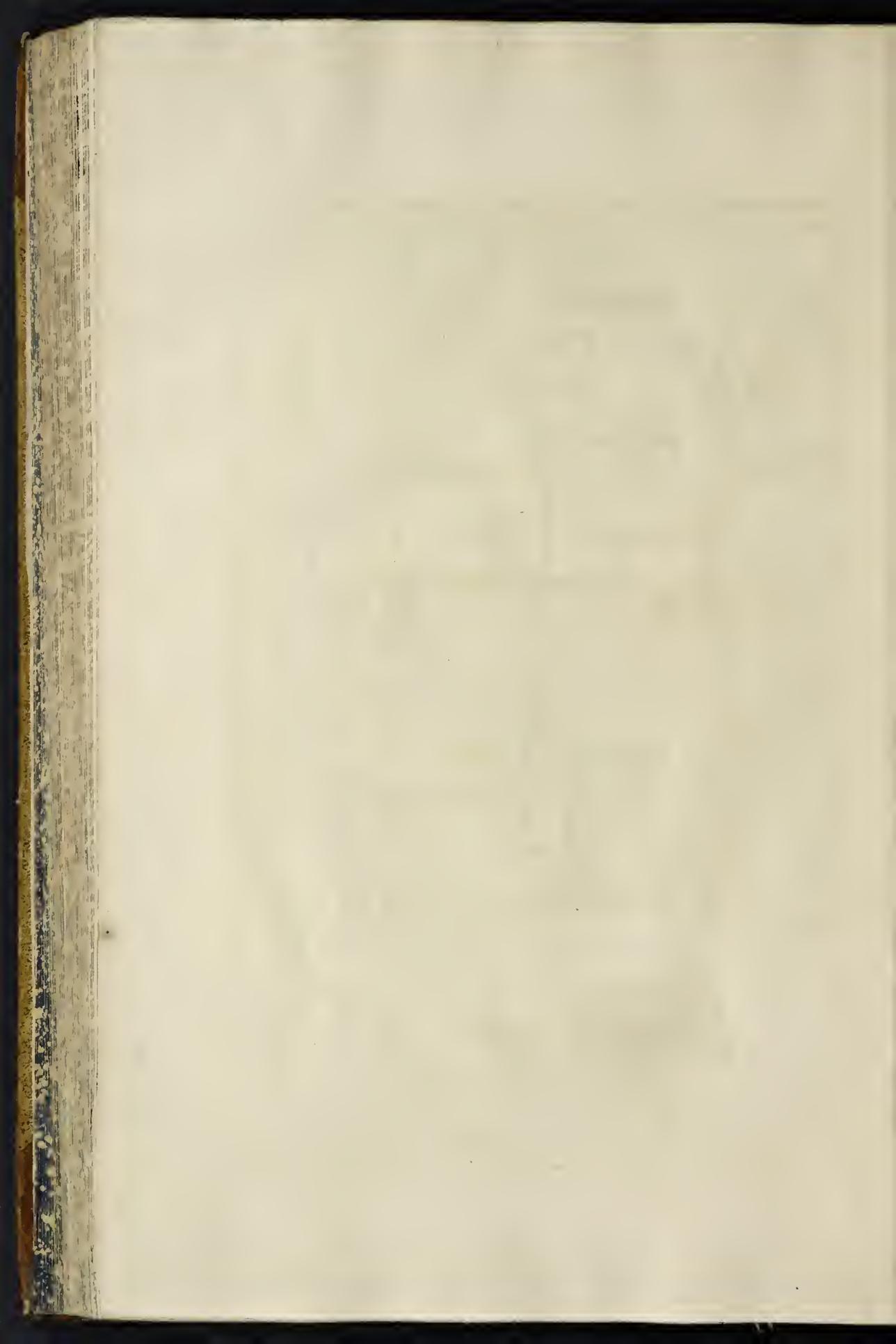


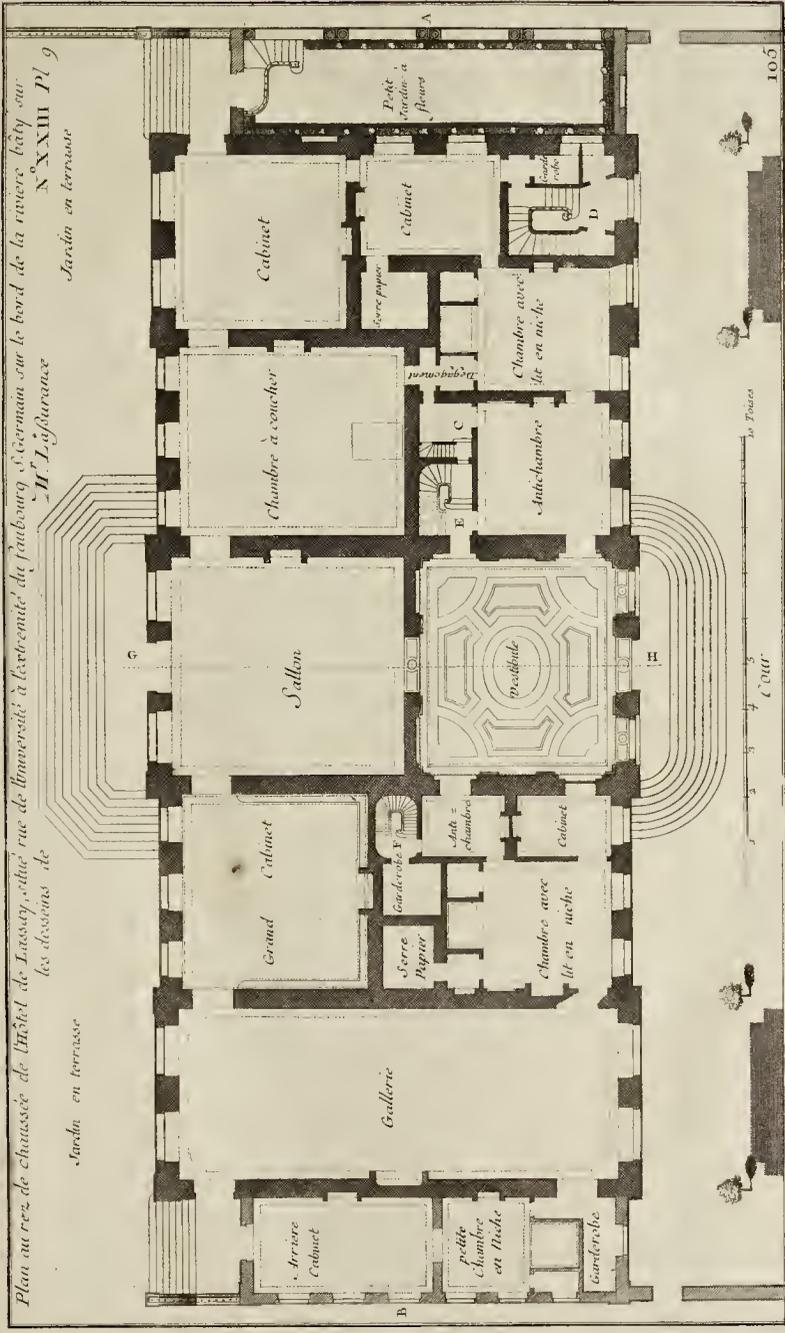
Echelle de 1 2 3 4 5 10 15 20 Toises



Plan, Elevation et Profil de la Porte cochere de l'Hôtel de Lassay à Paris, exécutée
sur les desseins de M^r Aubert Architecte du Roy N^o. XXIII. Pl. 8.



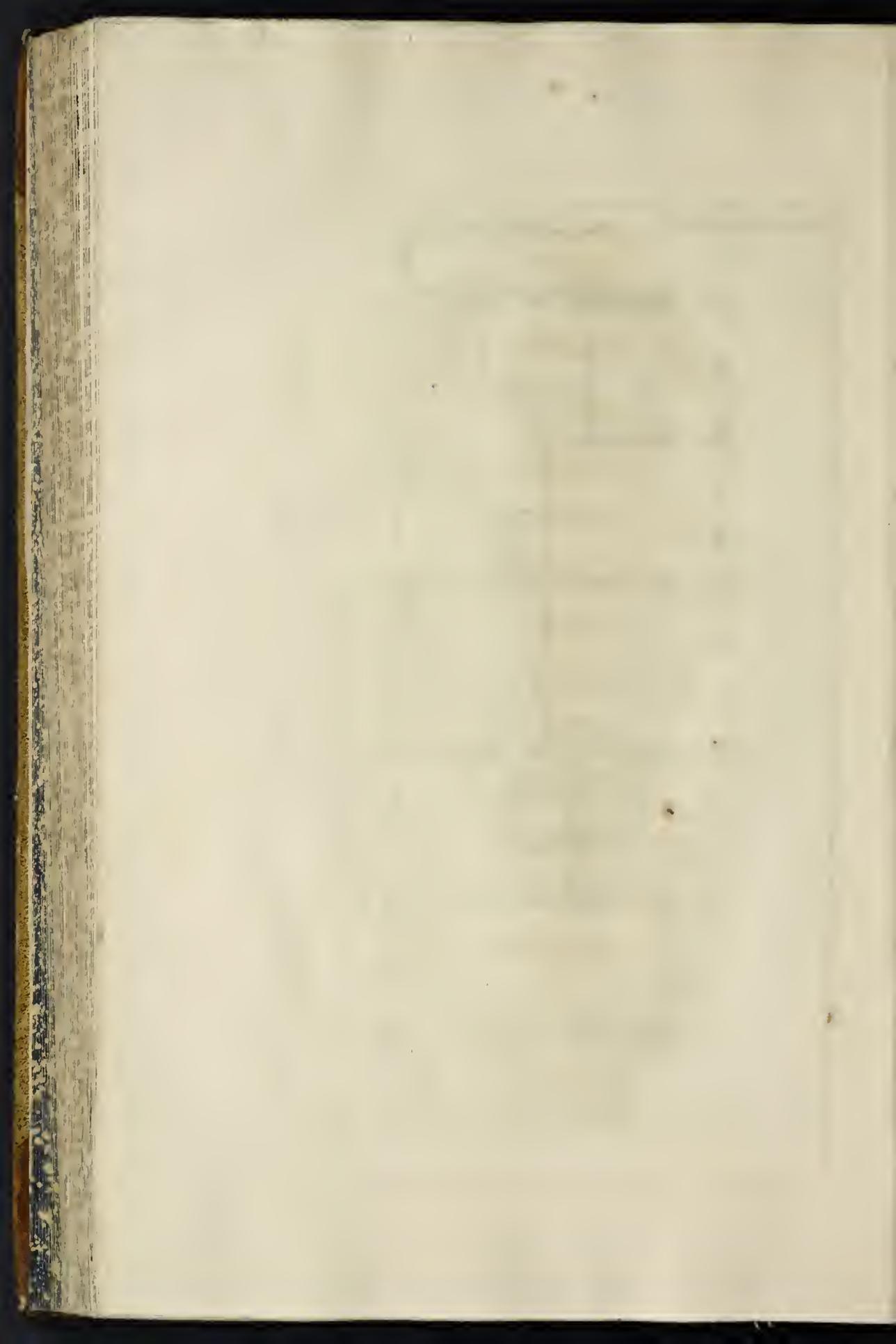




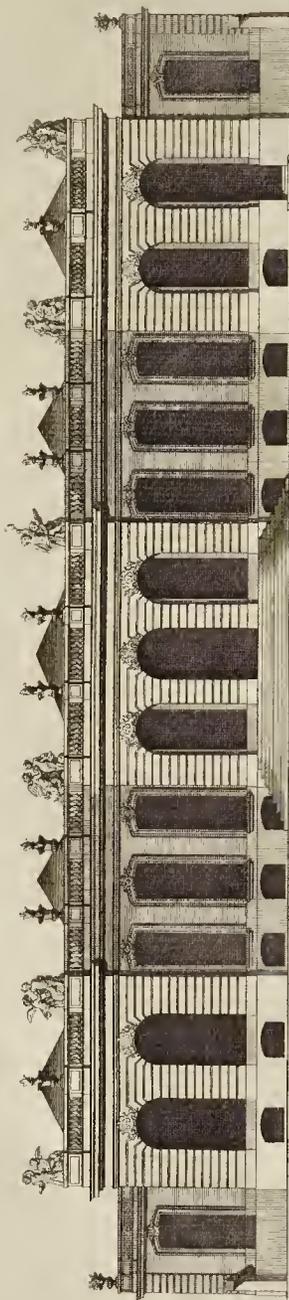
Plan au rez de chaussée de l'Hotel de Lassus, situè rue de l'Université à l'extrémité du faubourg S. Germain sur le bord de la rivièrè béty, sur les dessein de M. L. Ignarance

Jardin en terrasse

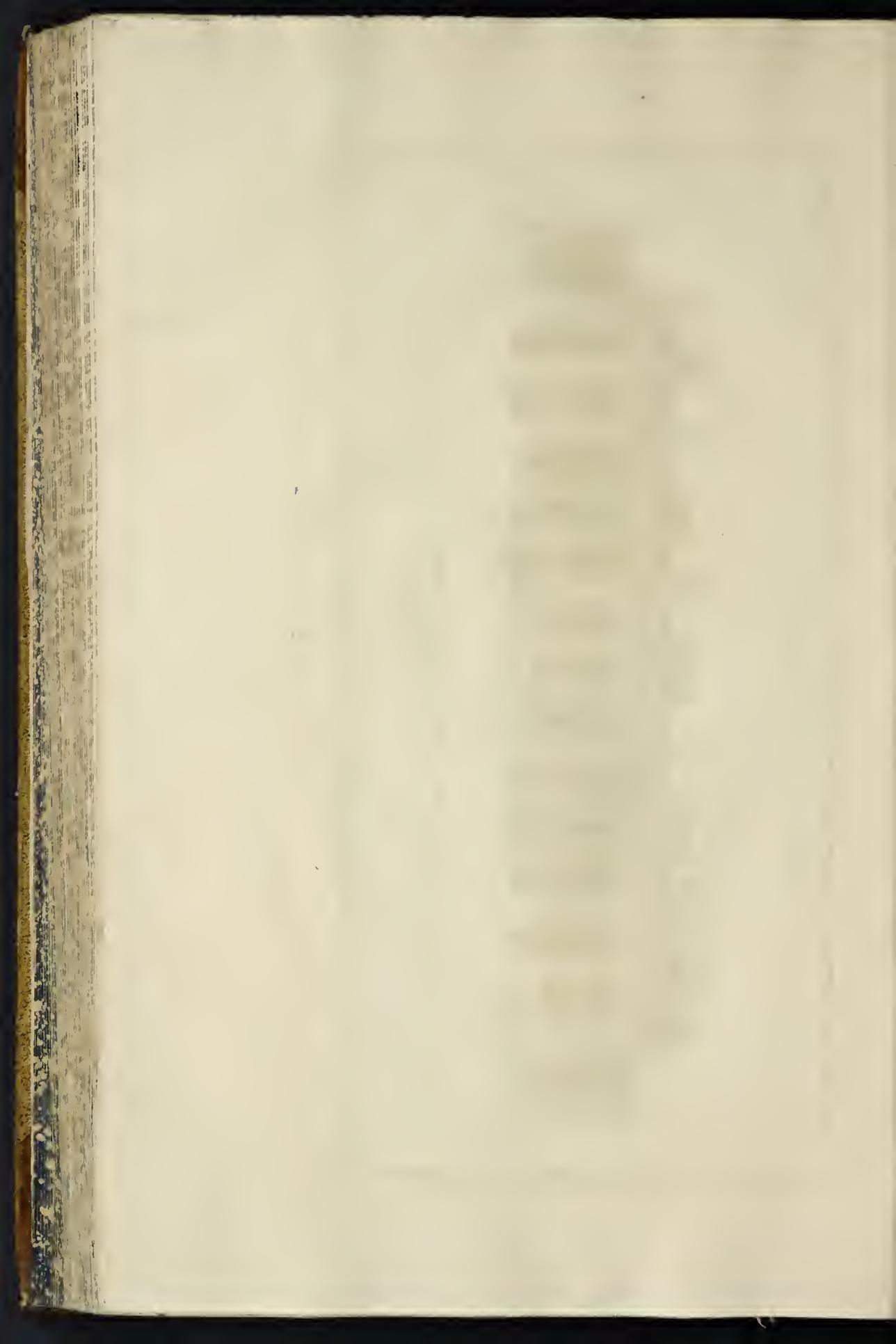
Jardin en terrasse



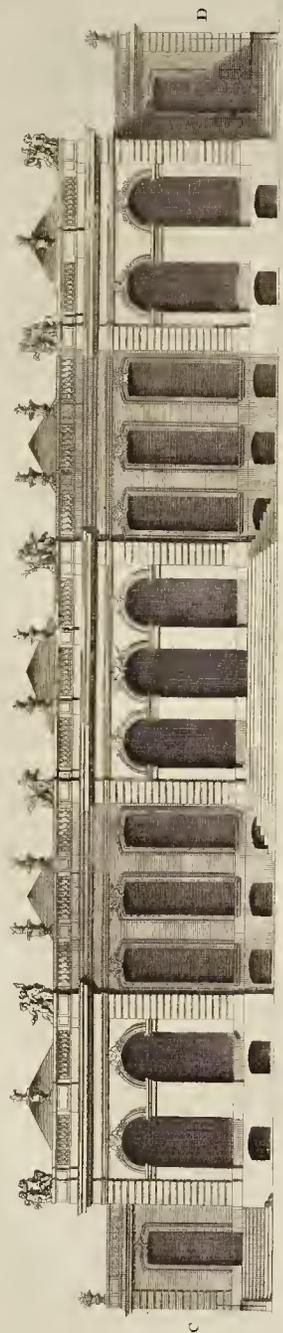
Elevation de la façade de l'hôtel de Lauvay du côté de l'entrée.



Echelle de 1 2 3 4 5
toises

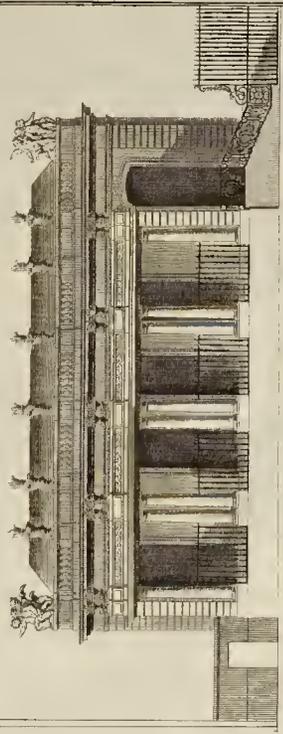


Elevation de la façade de l'Hôtel de Lassay du côté de la rivière

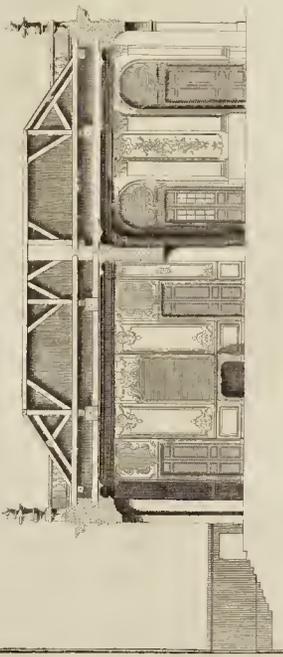


Échelle de 1 2 3 4 5 to Toises

*Elevation de la façade latérale de l'Hôtel de Laussay
du côté qui regarde le Palais de Bourbon*



*Coupe de l'Hôtel de Laussay prise sur la longueur
du vestibule et du Salon*



1 2 3 4 5
10 Toises

C H A P I T R E XXIV.

Description de l'Hôtel d'Humieres, situé rue de Bourbon.

CET Hôtel a été bâti au commencement de ce siècle sur les desseins de Mr. Molet (a) Architecte, pour Mr. le Duc d'Humieres qui l'habite aujourd'hui.

Hôtel
d'Humieres
res.

Plan du rez-de-chauffée. Planche premiere.

Le principal corps de logis de cet Hôtel est double & a de face sur le jardin 20 toises; la façade du côté de la cour est la même, mais il n'y en a de décoré que 12 toises qui composent la largeur de la cour principale, le reste donnant dans la basse-cour des cuisines & étant adossé en partie contre un pavillon destiné au rez-de-chauffée à ce dernier usage. A la gauche de la cour principale est distribuée une assez grande basse-cour pour les écuries & remises qui ont un dégagement dans la rue; les cuisines qui sont ici un peu bornées sont agrandies par une rôtisserie placée sur la rue du côté opposé aux écuries, & les salles du commun & les offices sont pratiquées sous le rez-de-chauffée. La cour est d'une belle proportion; elle est terminée du côté de la rue par deux portions circulaires & décorée d'un porche d'une assez bonne ordonnance.

Aux deux côtés des murs d'alignement des faces latérales sont deux espaces qui déterminent la largeur du terrain au milieu duquel est planté ce bâtiment; ce terrain contient environ 30 toises de largeur dans œuvre, & sa longueur s'étend jusques au bord de la rivière, ce qui procure à cet Hôtel une des plus belles vues de Paris.

Tout le rez-de-chauffée du principal corps de logis est élevé de cinq pieds & demi du sol de la cour, de manière que la cuisine, qui est de niveau au pavé, communique à la salle à manger par un passage enfoncé de quelques marches qui conduit sous toutes les pièces du côté de la cour le long du mur de réfend & sous la première rampe du grand escalier pour arriver dans le vestibule par celui B, & dans la cuisine par une porte à la place marquée A qui lui sert d'issue.

Cette salle à manger se trouve située du côté du jardin, mais comme elle est placée à une des extrémités de la principale enfilade C D, elle est plus tolérable que si elle eut divisé cette enfilade. Elle eut été néanmoins préférable à la place de la chambre à coucher du côté de la cour, l'antichambre E placée au milieu du bâtiment auroit alors servi de salle de compagnie ou de salon, le salon F d'antichambre, & la salle à manger G de cabinet ou de chambre à coucher en niche, pratiquée ainsi pour avoir des garde-robes qui auroient dégagé par l'antichambre proposée F.

Le grand escalier sert de vestibule & est fort spacieux, bien éclairé, pourvu de repos fréquens, & fort doux à monter; il est annoncé du côté de la cour par trois entrecolonnes d'Ordre Ionique, mais cet espace toujours ouvert procure un froid considérable l'hiver dans tous les appartemens. C'est pourquoi l'on doit éviter ce genre d'ordonnance dans un bâtiment élevé dans une Capitale, cette manière n'étant bonne à mettre en œuvre que dans une maison de plaisance qui ordinairement n'est habitée que dans la belle saison, malgré l'exemple de plusieurs Hôtels bâtis à Paris dans ce genre, tels que ceux de Clermont, de Charost, de Noailles, &c. Aussi dans plusieurs endroits a-t-on rempli par des chassis à verre

(a) Indépendamment de l'Hôtel dont nous parlons, nous avons dans cet Ouvrage l'Hôtel d'Eyieux & le Château de Stain bâtis par cet Architecte.

Hôtel
d'Humie-
res.

ces entrecolonnemens , mais n'étant pas faits pour les recevoir, ils produisent un effet défagréable dans l'ordonnance de la décoration.

Plan du premier étage & décoration extérieure de la porte d'entrée. Planche II.

Le premier étage, Figure première, contient deux appartemens à coucher, un petit appartement des bains, une Chapelle & quelques pieces principales; le reste est occupé par des garderobes, des dégagemens, & par un petit escalier qui monte de fond en comble pour le service des domestiques dont les principaux logemens sont pratiqués dans les mansardes qui régissent sur tout le premier étage de ce bâtiment.

La Figure deuxième, même Planche, offre la décoration extérieure de la porte d'entrée de cet Hôtel, élevée dans une tour creusée, & ornée de deux colonnes Toscannes couronnées d'un entablement régulier surmonté d'un socle & amorti par les armes & les supports de la Maison d'Humieres. La baie de la porte est terminée en ceintre furbailé, ce genre de courbe est assez convenable à l'Ordre Rustique, comme plus massive que celle en plein ceintre; mais ce qui empêche l'ordonnance de cette porte de paroître agréable, c'est d'une part que le claveau est trop peu élevé, & de l'autre que les colonnes sont posées sur un socle de trois pieds neuf pouces, qui en diminuant la hauteur de ces dernières, affoiblit leur diamètre, de sorte qu'elles paroissent grêles, étant isolées, n'étant pas accouplées & ayant un trop grand entrecolonnement, ce qui fait que leur écartement semble les rendre incapables de porter non-seulement le poids de l'entablement, mais encore l'amortissement. Ces observations prouvent assez clairement qu'il ne suffit pas d'employer les Ordres dans une décoration, ni même les membres principaux & les formes qui leur sont analogues, mais que la science de l'Architecture consiste dans le rapport de ces mêmes parties, qui ne sont véritablement estimables qu'autant qu'elles approchent le plus qu'il est possible de la proportion relative à l'Ordre qu'on a choisi. Elles démontrent encore que quoiqu'on ne fasse choix que de l'Ordre le plus simple dans un bâtiment, il est contre les principes de l'art de se croire autorisé à en négliger les dimensions générales & particulieres; que c'est au contraire dans ce cas qu'il faut être exact jusques au scrupule, autrement l'on élève de la maçonnerie au hazard, bien loin de donner des marques de son expérience & de sa capacité. Cette digression est d'autant plus nécessaire ici qu'on peut remarquer que dans l'ordonnance de cette porte il n'est point de licences absolument condamnables, c'est-à-dire qu'on n'y voit ni fronton brisé, ni corniche circulaire, ni entablement interrompu, &c, & que cependant faute de rencontrer dans ce frontispice un rapport direct entre les parties & le tout, & une proportion uniforme & relative à l'Ordre Rustique, cet ouvrage ne peut mériter le suffrage des connoisseurs. Tant il est vrai qu'il ne s'agit pas seulement d'éviter le défautueux, mais qu'il faut chercher à répandre dans ses productions cette conformité & cette harmonie qui unit ensemble les détails avec les masses générales: union qui ne peut se rencontrer heureusement que par le choix & l'accord de chaque membre en particulier, & qui seule peut produire un enchaînement agréable d'où naissent les beautés de la proportion.

On peut remarquer encore que l'Ordonnance Toscane choisie ici de préférence à toute autre paroît un défaut de convenance, cet Ordre Rustique étant peu propre à exprimer la magnificence d'un Hôtel habité par un homme du premier ordre, malgré les exemples qu'on en voit au Palais du Luxembourg, au Palais Royal, &c. Ce genre d'Architecture ne devrait être employé raisonnablement que dans des ouvrages qui non-seulement ont besoin d'une solidité réelle, mais encore d'une

rufficité apparente; d'ailleurs l'Ordre Ionique qui décore le rez-de-chauffée de la façade du côté de la cour, confidéré comme Ordre moyen, sembloit exiger le Dorique & non le Toscan dans la décoration de la porte de cet Hôtel. Hôtel
d'Humie-
rez.

Élévation du principal corps de logis du côté de la cour. Planche III.

Nous avons déjà remarqué que cette élévation n'étoit fufceptible de quelque décoration que dans l'espace qu'occupe la largeur de la cour. Cette étendue est divisée en trois parties, celle du milieu est décorée d'un Ordre Ionique au rez-de-chauffée, fçavoir de deux colonnes isolées & de deux pilastres angulaires, le tout surmonté d'un Ordre de pilastres Corinthiens. Pour éviter le porte à faux des trumeaux supérieurs l'on a donné aux piédroits des arcades si peu d'épaisseur qu'il auroit peut-être été préférable de les supprimer tout-à-fait. Le vestibule du premier étage sembloit autoriser ce genre d'ordonnance : par là on auroit évité l'inégalité de ces arcades dont deux font trop étroites, & qui étant en plein ceintre à côté de celle du milieu qui est surbaiffée, composent une Architecture médiocre & des trumeaux trop délicats. Cette irrégularité est d'autant plus apparente ici que les arriere-corps de cette façade étant traités d'une maniere folide & d'une assez belle proportion, font sentir combien ces deux genres d'Architecture à côté l'un de l'autre font peu propres à aller ensemble. On peut observer auffi que l'entablement Ionique auroit dû continuer sur les arriere-corps, le plinthe qu'on y a substitué étant trop foible & détruisant en quelque sorte le caractère grave de ces arriere-corps. Les croiffées du premier étage qui font à plate-bande droite auroient été préférables au rez-de-chauffée, & celles bombées, dans la partie supérieure, étant reconnues d'une forme plus légère & conséquemment plus du ressort d'un Ordre délicat. Le socle qui porte les bases des pilastres Corinthiens est trop bas, la faille de la corniche de l'Ordre Ionique les efface dans l'exécution; les chapiteaux de l'Ordre supérieur font Attiques, & cependant le fust des pilastres a dix diamètres. Son entablement n'a que le cinquième, & pour être élevé à près de 40 picds de hauteur, auroit dû avoir au moins entre le quart & le cinquième, si on ne lui eut pas voulu donner le quart, félon le sentiment de Vignole. La manfarde qui couronne ce bâtiment est d'une assez bonne proportion, mais les lucarnes font un peu grandes & leur chapeau trop foible pour leurs piédroits; d'ailleurs leur forme en plein ceintre semble peu propre à ces especes de croiffées, la forme bombée leur convient d'avantage. Les deux yeux de bœuf qui se voyent ici font pof-tiches, & ne peuvent être autorifés que lorsque le comble forme des reffauts à plomb des avant-corps qui les reçoivent.

A la gauche de cette façade fe remarque l'élévation du bâtiment qui donne sur la basse-cour des cuisines, qui est tenue beaucoup plus simple, pour ne pas sembler faire partie du principal corps de logis; néanmoins il faut confidérer que comme cette dernière façade ne forme pas d'arriere-corps sensible & que les murs de la cour font fort peu élevés (voyez le plan du rez-de-chauffée) cette façade est apperçue de l'entrée de cet Hôtel, raifon pour laquelle dans ce cas il auroit été nécessaire de la rendre plus ornée, ou de tenir les murs de elôture de la cour plus élevés.

Élévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est composée de deux étages réguliers & d'une manfarde, de trois avant-corps & de deux arriere-corps; ces derniers ont trois croiffées dont la proportion, quoiqu'un peu trop élégante auffi bien que celle des trumeaux, est ce qu'il y a de mieux dans cette élévation. Les trumeaux des deux avant-corps des extrémités

Hôtel
d'Humie-
res.

sont trop inassifs étant comparés avec ceux-ci, & principalement avec ceux de l'avant-corps du milieu; leurs écoinçons & la proportion des croisées du premier étage ne sont pas supportables, non plus que les arcades du rez-de-chaussée dont la petitesse des piédroits, la richesse des impostes, des archivoltes, des consoles & des ornemens qui soutiennent le balcon présentent un assemblage trop confus. L'abus de placer des avant-corps en trop grande quantité dans une façade de peu d'étendue, est la source de toutes les irrégularités que nous n'avons que trop occasion de remarquer; il semble qu'on ne puisse faire un bâtiment sans fronton, que pour cela il faille un avant-corps, & comme il est encore assez d'usage de terminer un bâtiment par des pavillons, on les y admet indifféremment sans prendre garde aux différens rapports qu'ils doivent avoir entr'eux, ni à leur proportion, qui selon les diverses occasions enseigne à faire choix d'une division relative & à l'ordonnance des dehors & à la distribution intérieure. En effet si deux pavillons & un avant-corps paroissent nécessaires dans un Hôtel de trente à quarante toises de face, faut-il pour cela les admettre dans un bâtiment qui n'en a que vingt ou vingt-quatre? Dans ce cas il vaudroit mieux, ce me semble, former deux pavillons aux extrémités laissant le reste lissé, ou au contraire placer un avant-corps dans le milieu & faire deux arriere-corps seulement dans le reste de la façade.

CHAPITRE XXV.

Description de l'Hôtel du Maine, situé rue de Bourbon.

Hôtel du
Maine.

CET Hôtel fut commencé en 1716 sur les desseins de Mr. de Cotte, premier Architecte du Roi, par ordre de Madame la Princesse de Conty, seconde Douairiere. En 1719 il fut vendu à Mr. le Duc du Maine qui le fit achever; il appartient aujourd'hui à Mr. le Prince de Dombes, fils aîné de cette Maison.

Plan du rez-de-chaussée. Planche premiere.

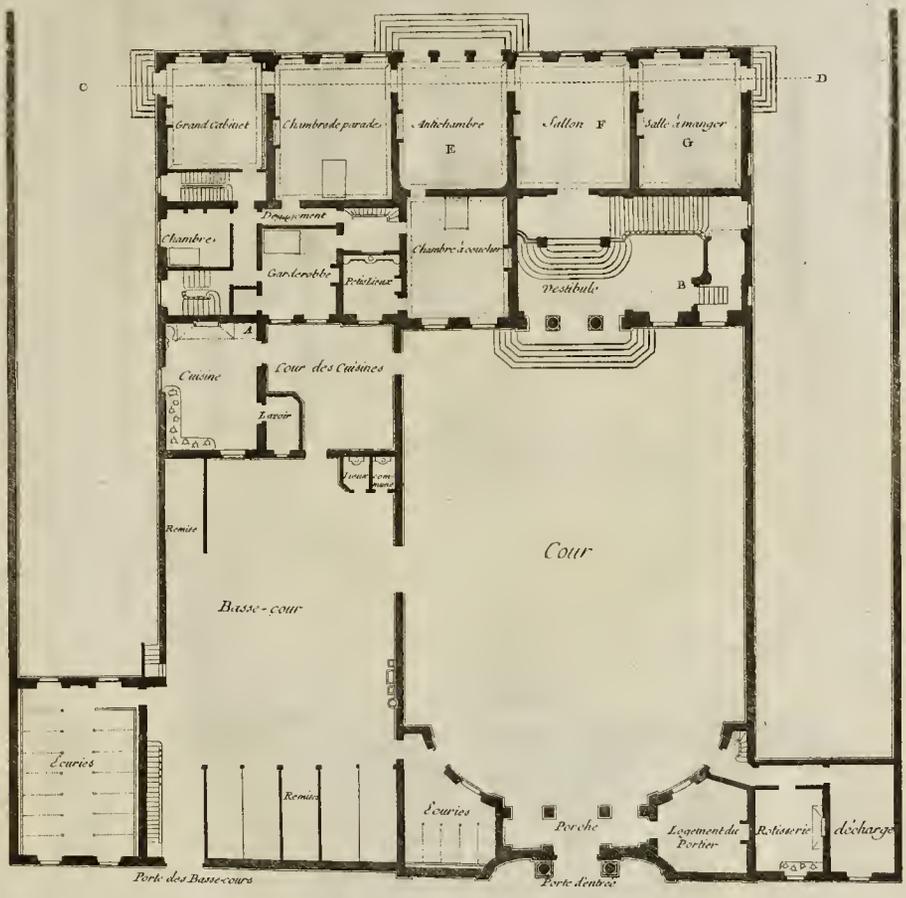
Le principal corps de logis de ce bâtiment est double & a 27 toises de face du côté du jardin sur 9 de profondeur; à la gauche de la cour est une aile destinée pour les Officiers de la Maison, & à la droite une autre dans laquelle sont distribuées les offices & cuisines. Les écuries & les remises de cet Hôtel sont situées de l'autre côté de la rue, le terrain assez borné n'ayant pas permis de les renfermer de ce côté.

La forme de la principale cour n'est pas heureuse; nous avons plus d'une fois observé qu'il étoit essentiel qu'elle eut de longueur la diagonale d'un carré formé sur sa largeur; nous avons aussi avancé que lorsqu'il n'étoit pas possible de lui donner cette proportion, on pouvoit la faire quarrée, mais qu'il ne falloit jamais sortir de ces deux formes, principalement lorsqu'il s'agissoit de la cour d'une maison de quelque importance. Cependant ici bien loin d'y remarquer l'une ou l'autre de ces dimensions, elle se trouve avoir 19 toises de largeur sur 15 & demi de profondeur, ce qui la rend barlongue au lieu d'être oblongue. On auroit pu éviter cette forme vicieuse en élevant des murs de clôture aux extrémités du grand avant-corps A B; alors il en seroit résulté deux avantages assez considérables, l'un que cette cour auroit acquis une proportion convenable, l'autre que ces murs élevés seulement de 9 pieds de hauteur auroient masqué la disparité qui se remarque entre les deux ailes placées sur les côtés de cette cour (voyez la Planche III)

dont

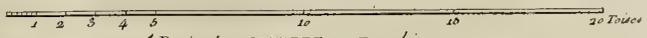
Plan au rez de chaussée de l'hôtel d'Humieres seize rue de Bourbon fauxbourg S. Germain
bâti sur les desseins de M. Mollet Architecte du Roy

Jardin



Rue de Bourbon

Echelle

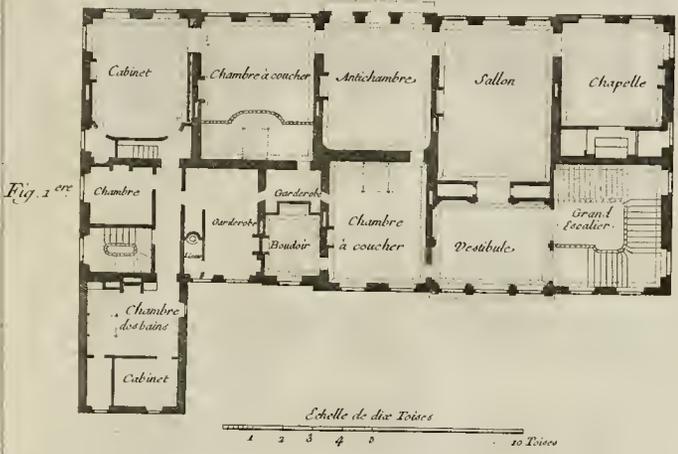


A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.

M. Chevoté delin.

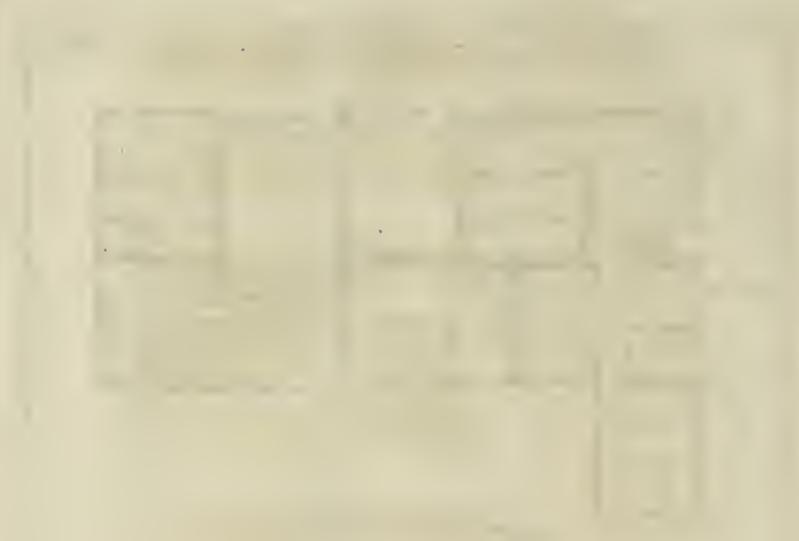


Plan du premier étage de l'Hotel d'Humieres N° XXIV. Pl. 2.

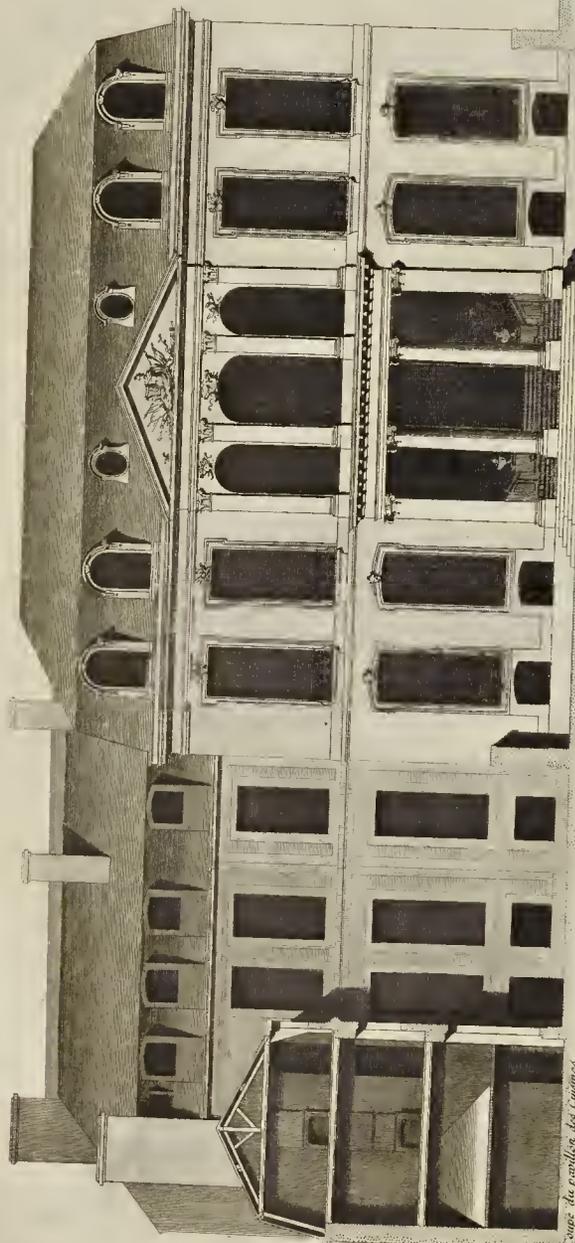


Elevation de la principale porte d'entrée de l'Hotel d'Humieres





Elevation de la Facade de l'Hostel d'Humieres du côté de la cour



copié de peulien des Evénements

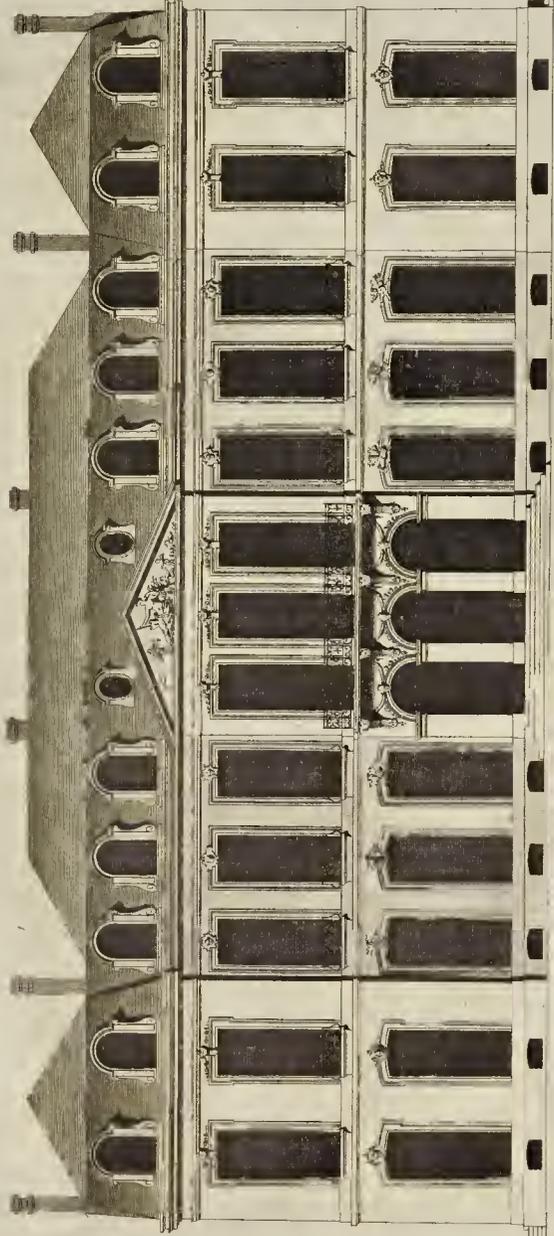
Echelle



J. M. Choquet delin.



Elevation de la Façade de l'Hôtel d'Humieres du côté du Jardin qui donne sur la rivière



Echelle



dont celle à gauche a deux petits étages & une mansarde, & celle à droite où sont les cuisines n'a qu'un rez-de-chaussée, à l'exception de deux pavillons sur la rue qui sont symétriques entr'eux, ainsi qu'on le voit Planche II. Les murs proposés auroient caché ces ailes dissimulables, qui n'ont d'ailleurs chacune à part aucune analogie avec l'ordonnance du principal corps de logis, ce qui auroit dû engager à laisser ignorer ces bâtimens. Cette négligence, qui ne seroit pas tolérable dans une maison particulière, devient un défaut essentiel de convenance dans un édifice de l'importance de celui dont nous parlons, destiné dès son origine à la résidence d'une personne du premier rang.

Hôtel du
Maine.

Le milieu de ce bâtiment au rez-de-chaussée est occupé par un vestibule sur la cour & par un fallon sur le jardin, qui de ce côté communique à de beaux appartemens; à la gauche du vestibule en est un autre qui annonce le grand escalier qui monte au premier étage, & à la droite un troisième vestibule servant de dégagement pour les Officiers & pour l'aile des cuisines. Il semble que ce dernier vestibule auroit dû avoir une communication libre par des entrecolumnes avec celui du milieu, comme on l'a observé à la gauche, toutes ces pieces d'un facile accès servent à annoncer la magnificence d'un édifice, & contribuent plus que toute autre chose à distinguer la maison d'un grand Seigneur d'avec celle d'un particulier, pourvu néanmoins que le reste du bâtiment ait la grandeur & le nombre des pieces de parade & de société convenable, & que la décoration intérieure & extérieure y répondent, ce qui ne se remarque pas dans cet Hôtel où les façades sont fort simples & où la proportion des pieces n'est pas suivant les loix prescrites par les regles de l'art. Le fallon, par exemple, est trop petit & de mauvaise forme, les chambres à coucher sont trop carrées, elles ne sont pas assez précédées de pieces d'importance, les garderobes y sont en trop petite quantité, elles sont d'ailleurs éclairées par de petites cours que la hauteur du bâtiment rend sombres & peu salubres. La salle à manger est au premier étage, il n'y a pas même d'endroit convenable pour la placer au rez-de-chaussée, il faut servir à manger à découvert par la petite cour des cuisines; enfin il n'y a pas assez de commodités dans cet Hôtel, ni pour l'usage des maîtres ni pour le service des domestiques, défaut trop essentiel pour avoir passé sous silence ces observations, & qui me feroit douter que M. de Cotte, dont nous avons d'excellens ouvrages, ait été l'Architecte de ce bâtiment.

Plan du premier étage. Planche II. Figure première.

Ce plan ne donne que la distribution du premier étage du principal corps de logis, ayant déjà observé que l'aile à gauche ne consistoit que dans un rez-de-chaussée & que celle à droite ne composoit que des appartemens particuliers qui au premier étage n'ont aucune communication avec ce plan. Le grand escalier donne entrée dans une antichambre qui conduit à un appartement de société, & dans une seconde antichambre qui mène à deux appartemens complets munis de quelques garderobes, &c. La Chapelle se trouve située dans l'un des angles de ce bâtiment du côté du jardin; non-seulement elle paroît placée peu convenablement étant au premier étage, mais encore elle est trop près de la salle à manger, ce qui est contre la bienfaisance, ainsi que nous l'avons observé ailleurs.

Élévation du côté de l'entrée. Figure deuxième.

Cette Figure représente la façade du côté de la rue, au milieu de laquelle est la porte d'entrée ornée d'un Ordre de pilastres Ioniques surmonté d'une corniche

Hôtel du
Maine.

& d'une frise circulaires qui renferment un cartel dans lequel est une inscription. Ce genre de décoration dont nous n'avons que trop d'exemples, est une licence qui doit s'éviter dans toute ordonnance régulière, pour les raisons que nous avons déjà observées plus d'une fois. Les murs de face qui accompagnent cette porte sont ornés de chaînes de refends dont les intervalles sont revêtus de tables faillantes d'une proportion assez convenable à l'Ordre moyen qui préside dans la décoration de ce frontispice. Ces murs sont couronnés d'une balustrade dont la hauteur s'unit avec celle de l'entablement de la porte. A l'égard des pavillons des extrémités de cette façade, ils se ressentent de la négligence qui se remarque dans la décoration des ailes de ce bâtiment. Nous avons déjà blâmé cette négligence extérieure que l'on aperçoit dans la plupart de nos édifices un peu considérables, où la façade du côté de la rue n'annonce point la magnificence intérieure, ce qu'il seroit cependant nécessaire d'observer pour la décoration d'une Capitale.

Élévation du côté de la cour. Planche III.

L'avant-corps du milieu de cette façade occupe sept ouvertures de croisées; il semble beaucoup trop considérable pour l'étendue du bâtiment & par rapport aux arrière-corps qui paroissent inégaux entr'eux, l'aile droite étant moins élevée que l'aile gauche, ainsi que nous l'avons déjà remarqué & qu'on peut le voir dans les deux coupes des extrémités de cette élévation. L'inégalité des trumeaux de l'avant-corps produit un défaut de simétrie qui n'est pas excusable, quoique les opposés soient égaux. Le fronton qui couronne l'Attique & qui n'est point soutenu dans la hauteur du bâtiment par un corps particulier paroît ajouté après coup, il falloit laisser régner la mansarde, ou continuer l'Attique, comme on l'a observé dans la façade du côté du jardin. Au surplus l'un & l'autre paroissent également inutiles dans ce bâtiment, où il est contre la bienséance d'apercevoir au-dessus des appartemens habités par des maîtres de la première importance, des logemens destinés à des hommes subalternes, ce qui donne à cet Hôtel l'aspect d'une maison particulière plutôt que celui d'un édifice considérable, principalement ici où la décoration n'a rien de recommandable que quelques ornemens distribués sans choix & sans convenance. D'ailleurs les archivoltes qui retournent sur les impostes ne sont pas à imiter, non plus que la largeur des corps ou chaînes de refend qui est sans proportion, enfin l'on peut observer que les combles de ce bâtiment sont trop considérablement élevés relativement à la hauteur de la façade.

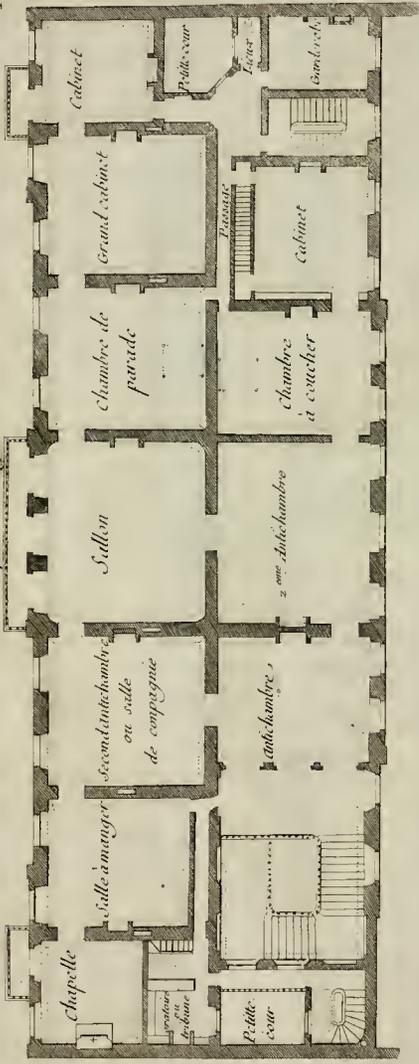
Élévation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est plus régulière que celle dont nous venons de parler; un avant-corps de trois arcades en occupe le milieu, deux pavillons de trois croisées en terminent les extrémités, & les arrière-corps en contiennent le même nombre. Cette uniformité est cependant peu convenable dans les différens ressauts d'une façade où le nombre 2, 3, 5 est préférable, à moins que l'étendue du bâtiment ne permette pas cette différence, auquel cas il vaut mieux n'affecter qu'un avant-corps dans le milieu ou deux pavillons aux extrémités, autrement cette égalité produit un effet désagréable, ainsi qu'on peut le remarquer dans cette élévation. Il est vrai que les trumeaux d'inégale largeur forment des espaces différens dans les arrière-corps; mais comme ce qui se remarque essentiellement au premier aspect dans un bâtiment est la comparaison des pleins avec les vuides, lorsque leur nombre est en raison d'égalité, l'on fait involontairement abstraction de la différente largeur des trumeaux pour ne remarquer que les bayes des croisées, & lorsqu'elles se rencontrent les mêmes par-tout, elles produisent une monotonie qui

The image shows a page from an old book with a very faint, large rectangular table. The table has a grid structure with multiple rows and columns, but the lines are extremely light and the content is illegible. The page is otherwise blank with some minor discoloration and a dark, textured binding edge on the left side.

Plan du premier étage.

Fig. 1. etc.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises

Elevation de la porte d'entrée de l'hôtel du Maine

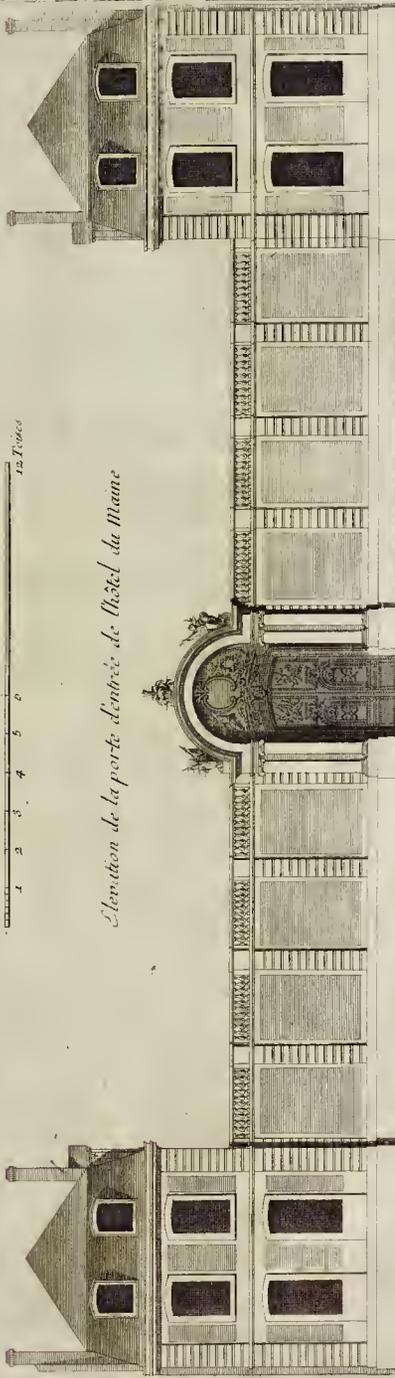
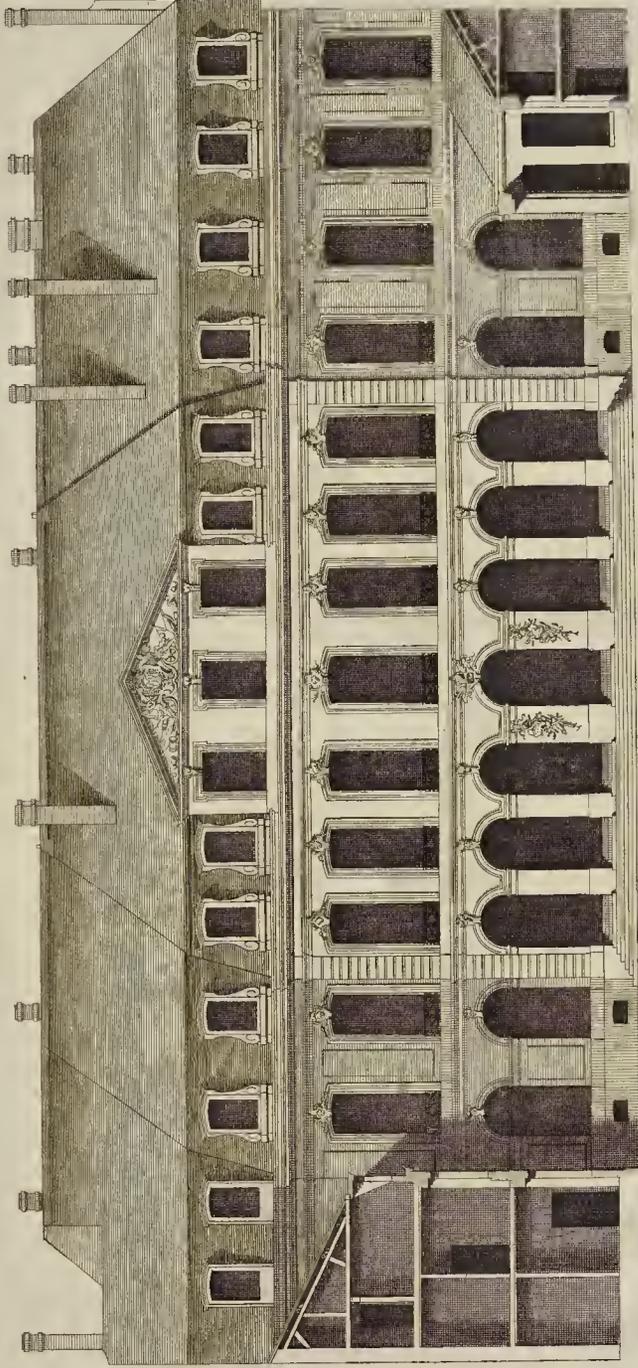


Fig. 2

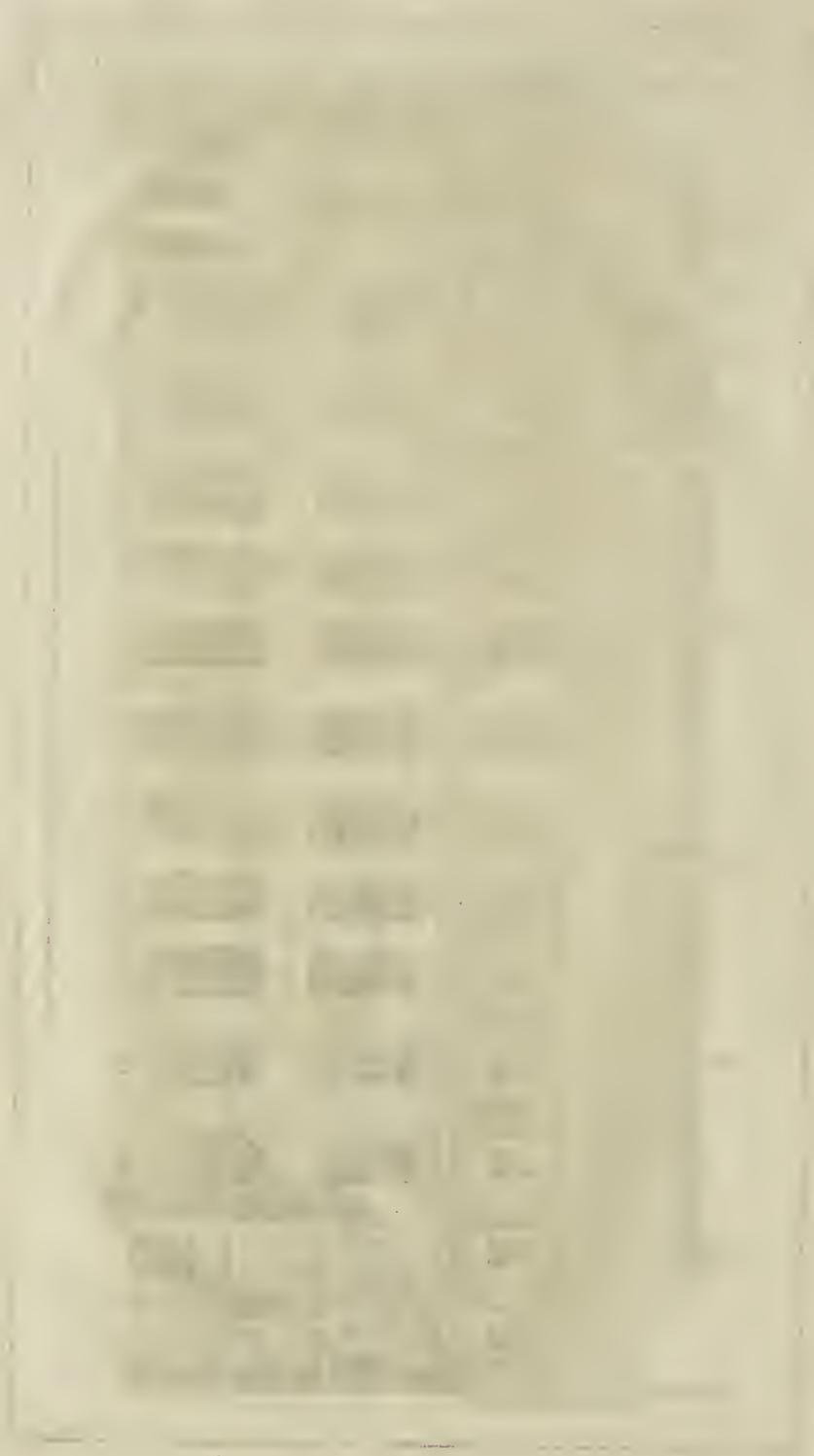
1 2 3 4 5 6 7 8 Toises



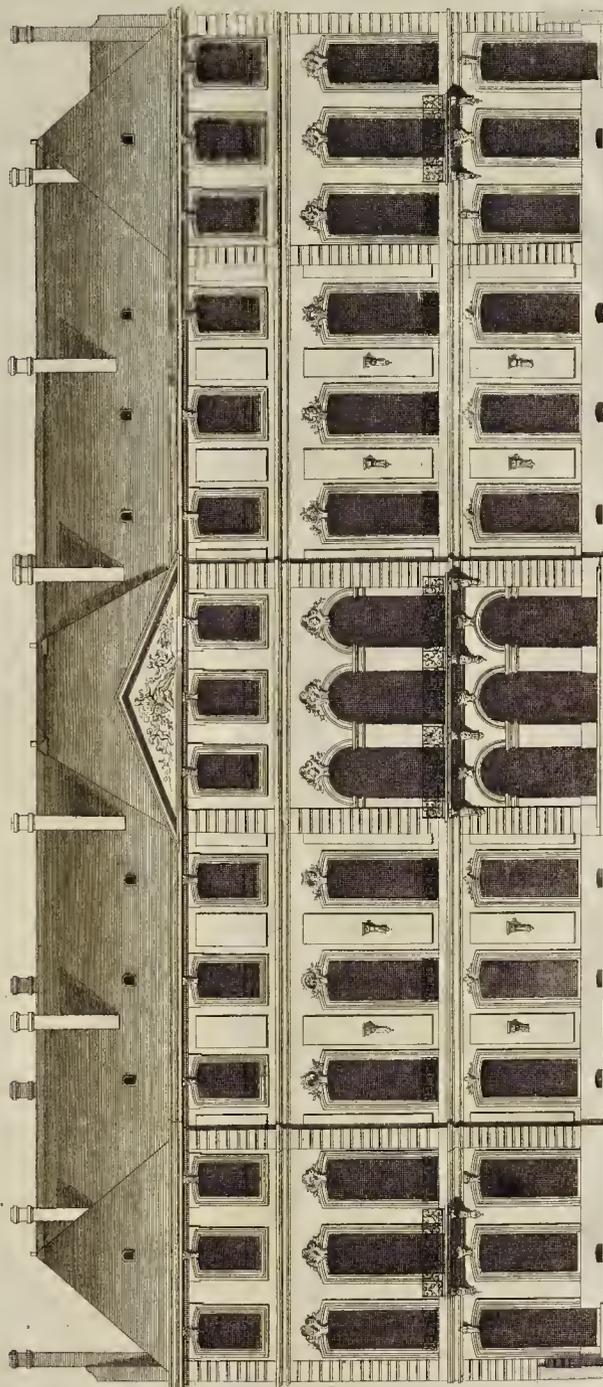
Elevation du côté de la cour de l'Hotel du Maine



22 Toises



Elevation de la façade de l'Hotel du Maine du côté du jardin



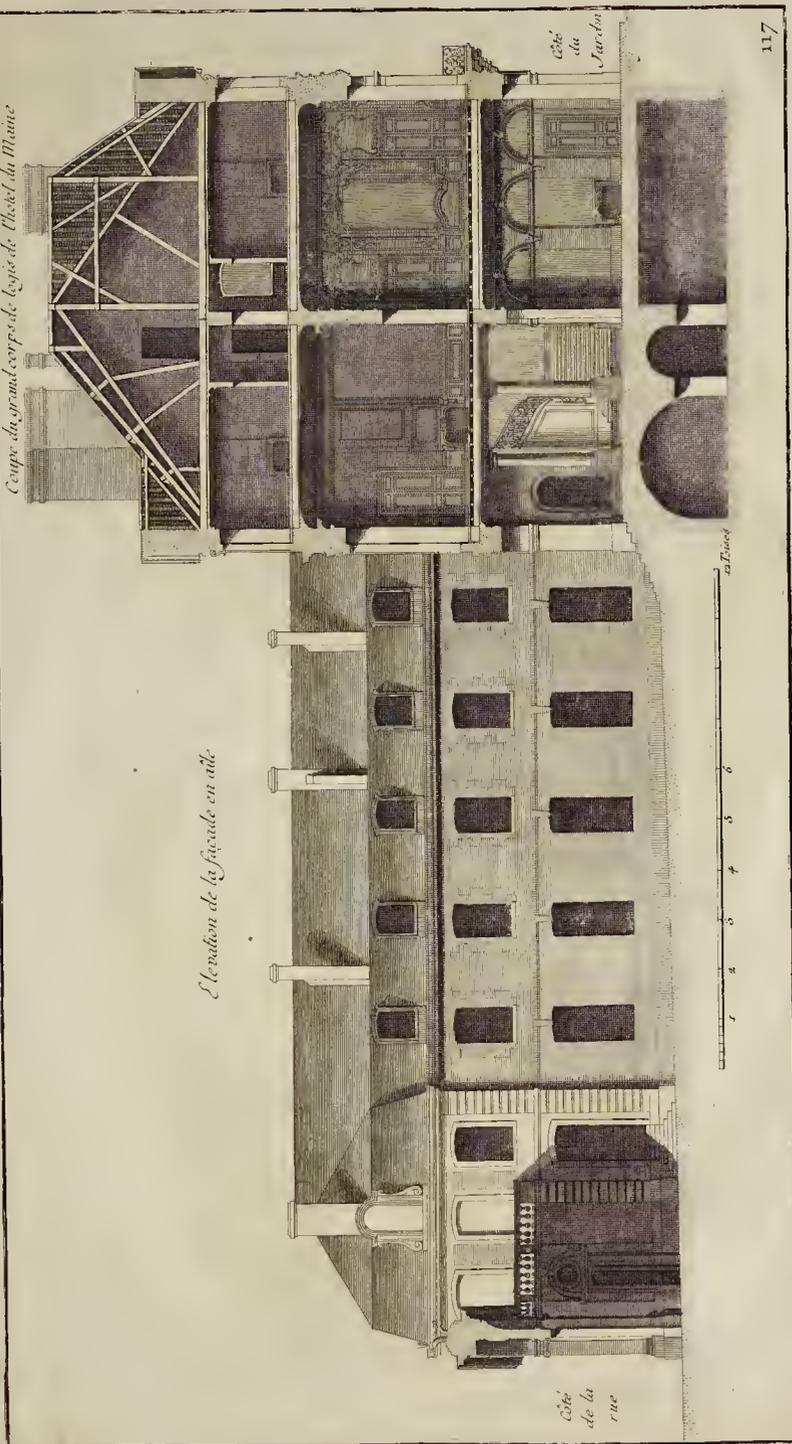
La Toise



Table with 3 columns and 10 rows of text, likely a list or index. The text is extremely faint and illegible.

Coupe du grand corps de logis de l'hôtel de M. de la Motte

Elevation de la façade en aile



Small text in the left margin, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is illegible due to blurriness and low contrast.

The image shows a large, faint rectangular frame in the center of the page. Inside the frame, there is text that is completely illegible due to extreme blurriness. The text appears to be arranged in a structured format, possibly a table with multiple columns and rows, or a large heading followed by a list. The overall appearance is that of a ghosted or very faded print on aged paper.

n'est agréable que dans l'unité d'une façade sans avant-corps, laquelle sans cette uniformité pécheroit contre la simétrie, qui fait une des beautés essentielles de la décoration.

Hôtel du
Maine.

Pour masquer l'inégalité des trumeaux dans cette façade, l'on a affecté des tables dans ceux des arriere-corps afin de les subdiviser, mais cela n'y remédie qu'en apparence; les claveaux du premier étage sont aussi beaucoup trop élevés, ils le sont moins du côté de la cour, parce que c'est un entablement qui soutient la mansarde, au lieu qu'ici c'est un plinthe qui sépare cet étage d'avec l'Attique, de maniere qu'il n'y a aucune sorte d'entablement dans cette façade, ce qui composé une Architecture qui a trop peu de relief, & qui est sans graces & sans fierté: les avant-corps d'ailleurs ont trop peu de saillie, & les ornemens qui les décorent n'ont aucune analogie avec la simplicité générale qui régné dans cette élévation.

Coupe & profil pris sur la longueur du bâtiment. Planche V.

Cette Planche dans l'une de ses extrémités offre le développement de l'intérieur du principal corps de logis, où se remarque au rez-de-chaussée la coupe du vestibule, au travers des entrecolonnemens duquel on découvre le grand escalier, ensuite le salon dont la simplicité de la décoration annonce que cette piece est plutôt une antichambre ou une espece de vestibule du côté du Jardin, qu'un salon qui doit indiquer la magnificence des appartemens placés de ce côté.

Au premier étage se voit la seconde antichambre & le salon, ce dernier est décoré avec quelque richesse, mais son ordonnance d'un goût pesant n'en mérite pas plus d'éloges, les portes étant trop petites, la partie du milieu trop grande & les pilastres d'à côté, d'une proportion trop courte & revêtus d'ornemens peu convenables.

Au-dessus de ces appartemens se voit l'intérieur de l'Attique au-dessus duquel est exprimé le développement des combles construits à deux égouts dans toute la longueur du Bâtiment à l'exception de l'avant corps du milieu du côté du Jardin qui est en platte-forme, & du côté de la cour où à la place de l'Attique on a pratiqué une mansarde, ainsi que nous l'avons déjà observé.

L'aile de Bâtiment qui se remarque ici est celle placée à gauche dans le plan du rez-de-chaussée, PL. I, dont nous avons déjà blâmé la simplicité, eu égard à l'ordonnance du principal corps de logis & à celle de la porte d'entrée dont on voit la coupe à l'extrémité de cette façade du côté de la rue.



C H A P I T R E X X V I.

*Description de l'Hôtel de Torcy, rue de Bourbon.*Hôtel de
Torcy.

CET Hôtel fut bâti en 1714 par Mr. Boffrand, qui est le premier qui ait fait construire dans cette partie du Faubourg St. Germain une maison un peu considérable. Après avoir été bâti il fut vendu à M. le Marquis de Torcy, Ministre & Secrétaire d'Etat, & il est occupé aujourd'hui par la Veuve de ce Ministre.

Plan au rez-de-chaussée des basses-cours & des caves pratiquées sous le principal corps de logis. Planche premiere.

Le terrain de cet Hôtel est d'environ 23 toises de largeur : au milieu est pratiquée une cour principale de 10 toises sur environ 14 de profondeur ; aux deux côtés sont deux basses-cours qui contiennent des Bâtimens pour les écuries, les remises, & les cuisines distribuées avec assez d'économie, eu égard à la grandeur de tout le principal corps de logis. On peut remarquer d'une part que les écuries sont très-nombreuses pour le peu de remises, & de l'autre que les cuisines sont fort éloignées du Bâtiment, ce qui occasionne de servir à découvert. Les offices, les buchers, & les caves au vin sont sous le principal corps de Bâtiment & de 3 pieds de profondeur plus bas que le rez-de-chaussée de la cour. Comme pour arriver au bel étage il faut monter treize marches, ce qui en rend les appartemens très-salubres, cela donne environ 9 pieds de hauteur à ces souterrains.

Plan du rez-de-chaussée du principal corps de logis. Planche II.

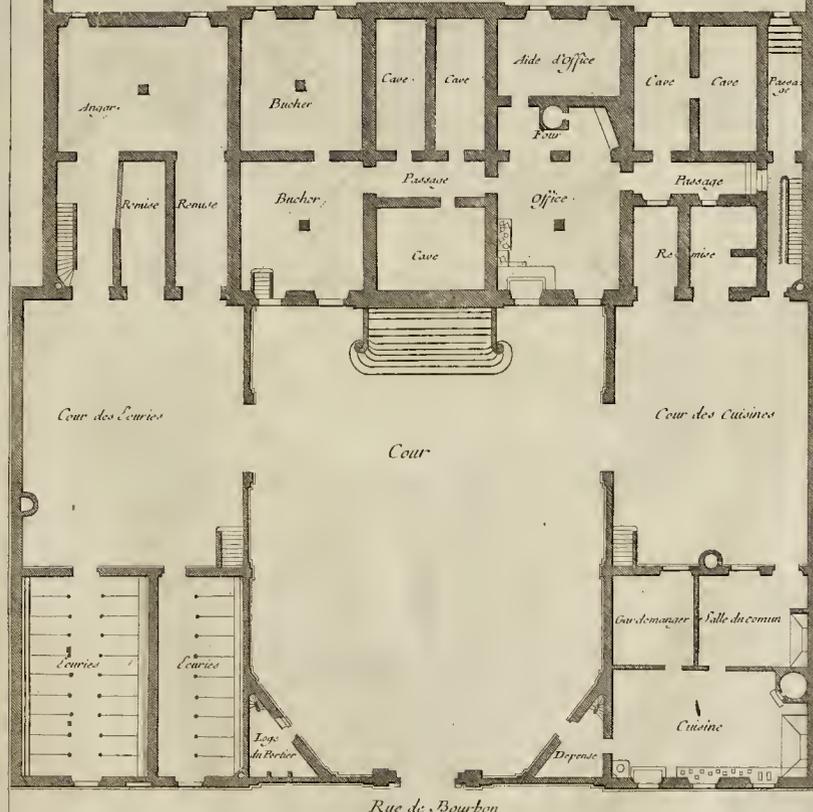
La distribution de ce plan est double, un vestibule de forme carrée donne entrée en face à un salon placé dans le milieu du Bâtiment, d'un côté à un grand escalier pour monter au premier étage, & de l'autre à une salle à manger. A droite sur le jardin est distribué un bel appartement de parade, & à gauche un appartement de société pourvus des commodités qui leur sont nécessaires ; toutes ces grandes pieces sont régulières, d'une symétrie fort exacte, & d'une proportion très-estimable. Le grand escalier est spacieux & fort bien annoncé du vestibule, il seroit seulement à souhaiter que la premiere rampe fût du côté du mur de refend, plutôt que sur le mur de face ; premierement elle s'apperoit mieux du vestibule, secondement l'épaisseur des marches ne couperoit pas la hauteur des croisées, ce qui pouvoit s'éviter ici : le pallier du premier étage auroit même été mieux situé du côté de la cour, ainsi qu'on peut le remarquer sur la Planche suivante.

Plan du premier étage. Planche III.

Les appartemens de ce premier étage sont séparés dans le milieu du Bâtiment par une grande piece qui en occupe toute la profondeur & qui sert de communication à l'appartement placé à sa droite & aux deux qui sont à sa gauche ; ces derniers dégagent par l'escalier A qui monte de fond, ainsi qu'aux entresoles pratiquées sur la garde-robe & le petit cabinet. L'escalier B monte aussi de fond, ce qui procure de grandes commodités aux appartemens, de même que l'escalier C qui monte à une entresole pratiquée au-dessus du petit cabinet. Toutes les grandes pieces de ce plan sont assujetties au même diamètre de celles du rez-de-chaussée, les murs de refend étant les mêmes ; dans ces derniers sont exprimés les tuyaux de cheminée des appartemens de dessous & des offices.

Elevation

Plan general de l'Hôtel de Torcy situé rue de Bourbon à Paris,
bâty sur les dessein du Sr. Boiffere Architecte, on voit compris l'étage souterrain au dessous du principal
corps de logis, et le rez de chaussée des bâtimens séparés qui contiennent les écuries et les cuisines.

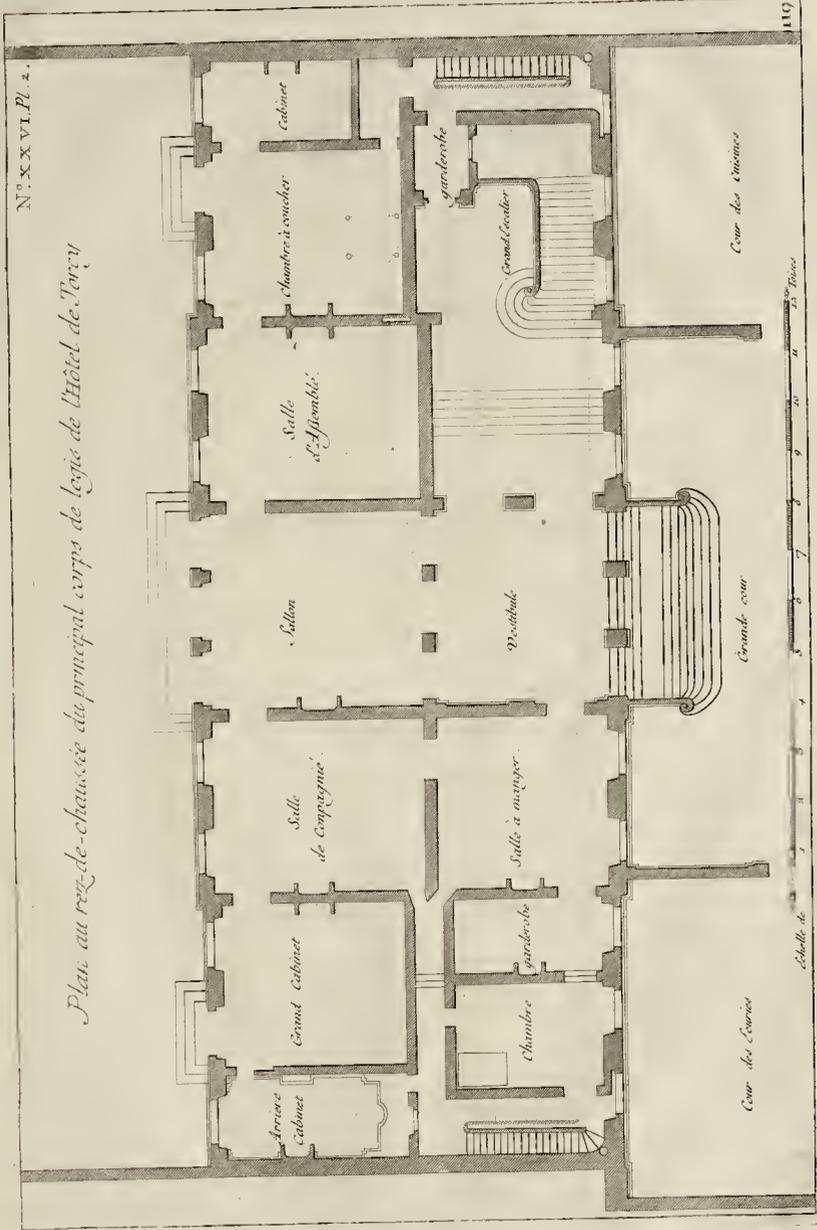


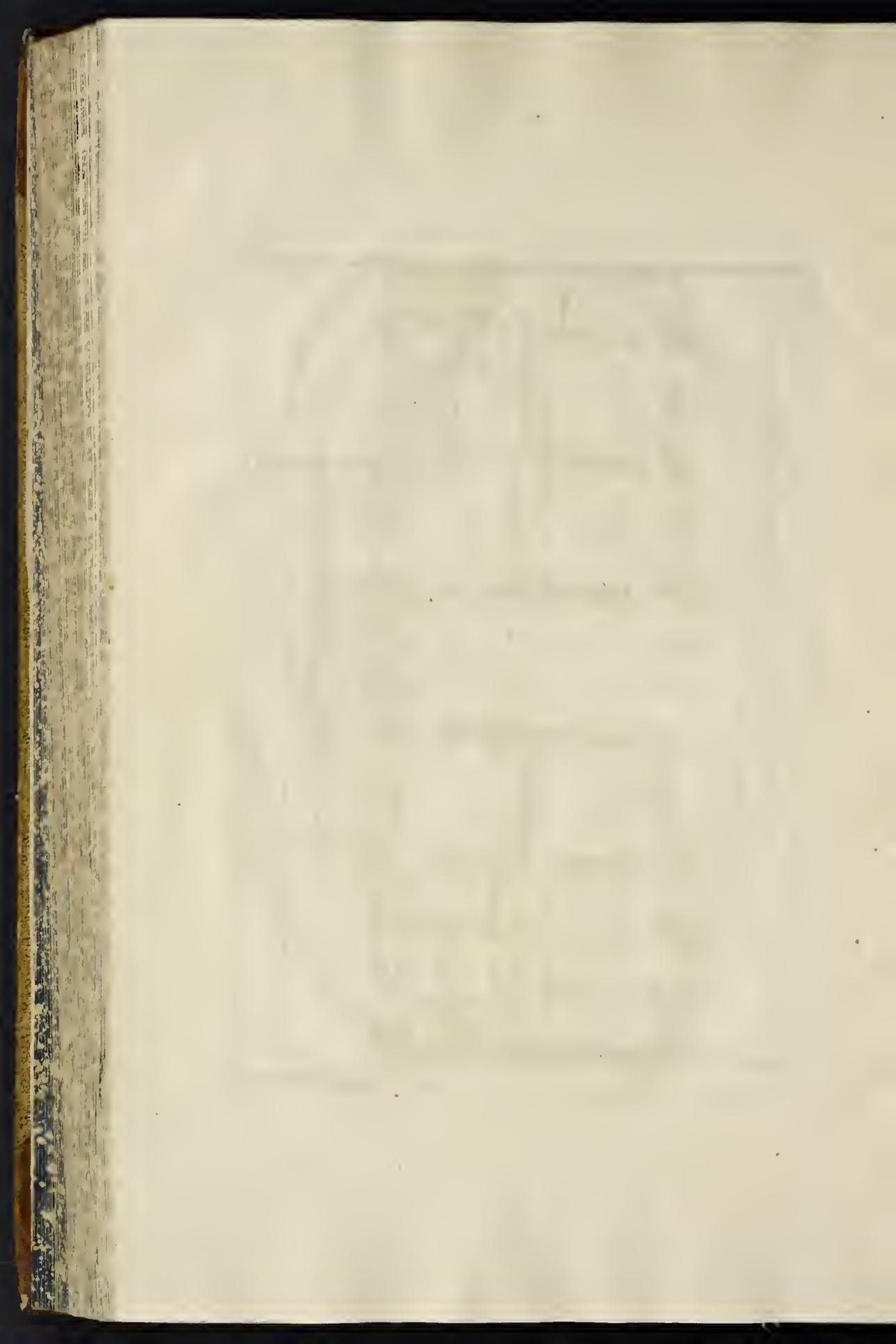
Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Toises

A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.

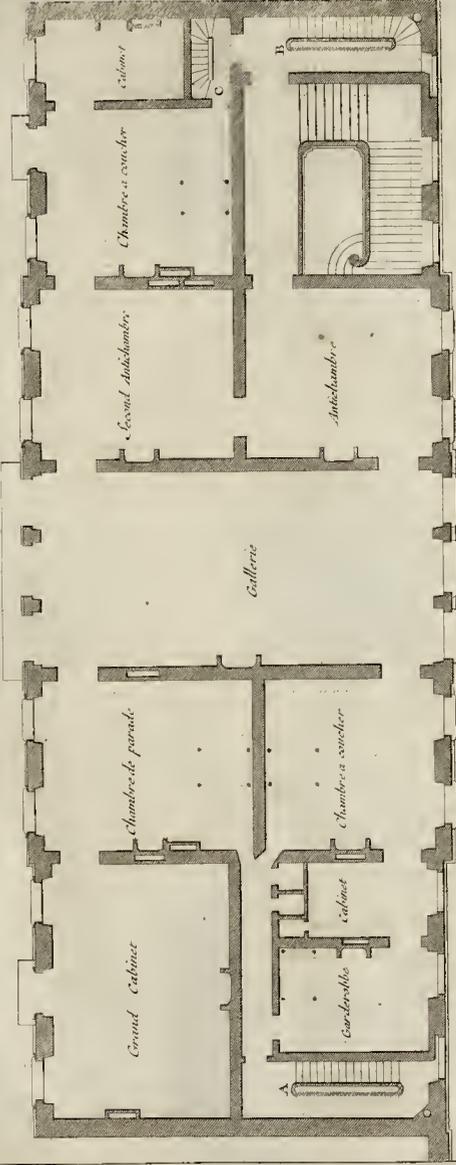


Plan au rez-de-chaussée du principal corps de logis de l'Hôtel de Terzy



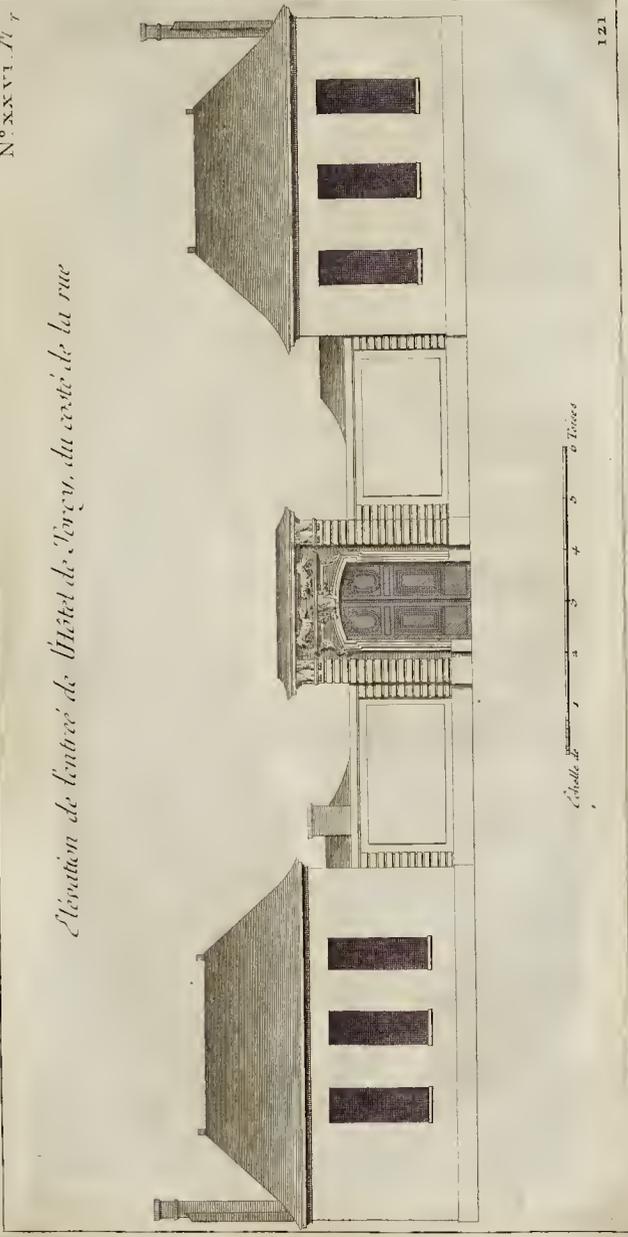


Plan du premier étage du principal corps de logis de l'Hôtel de Noisy

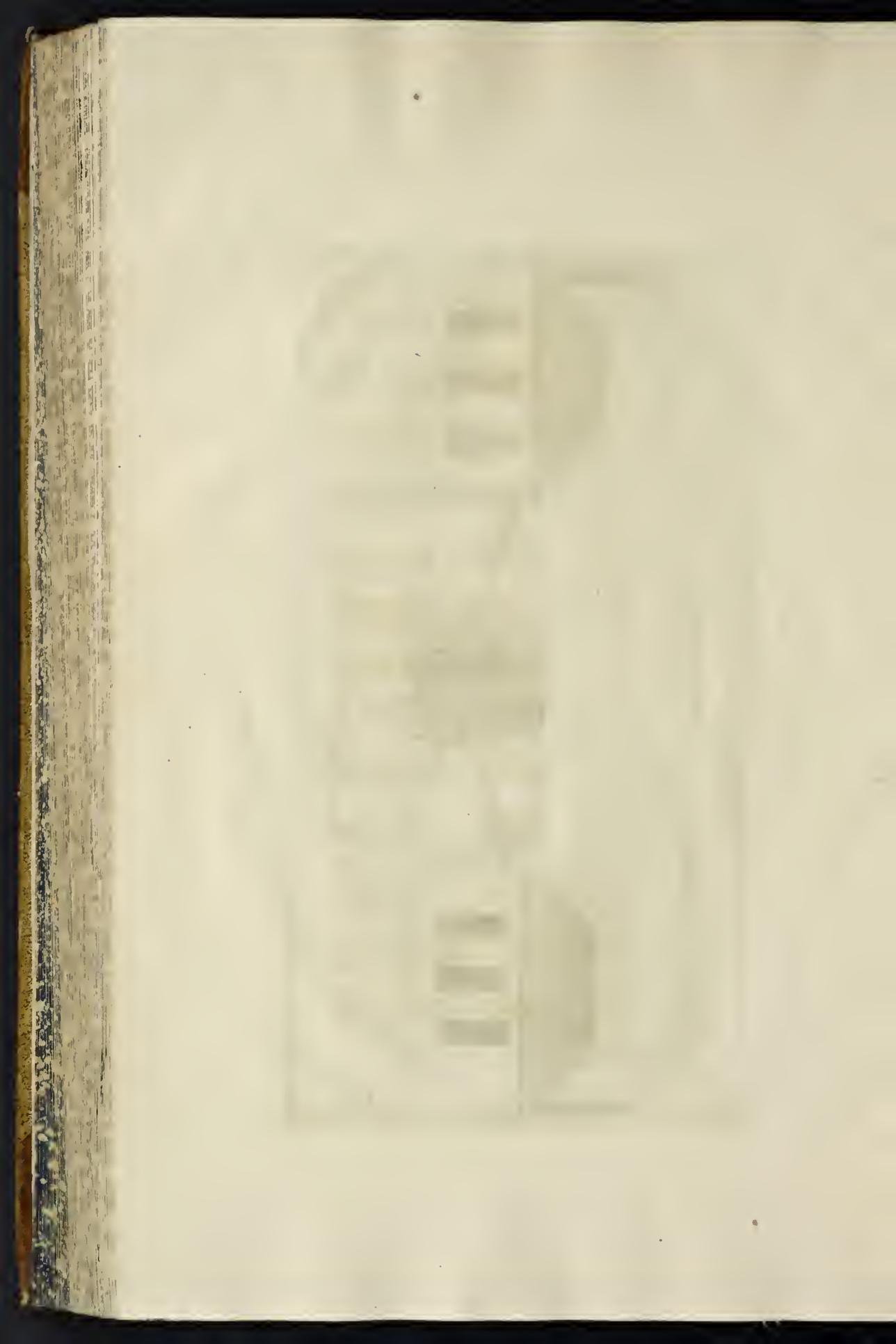




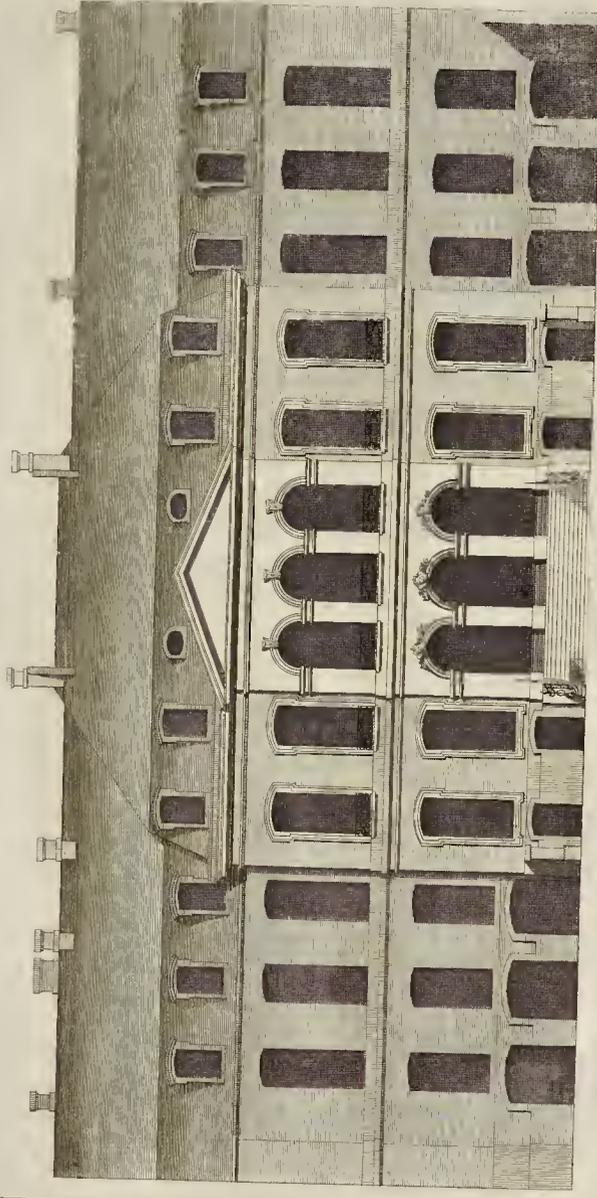
Élevation de l'entrée de l'Hôtel de Verzy, du côté de la rue



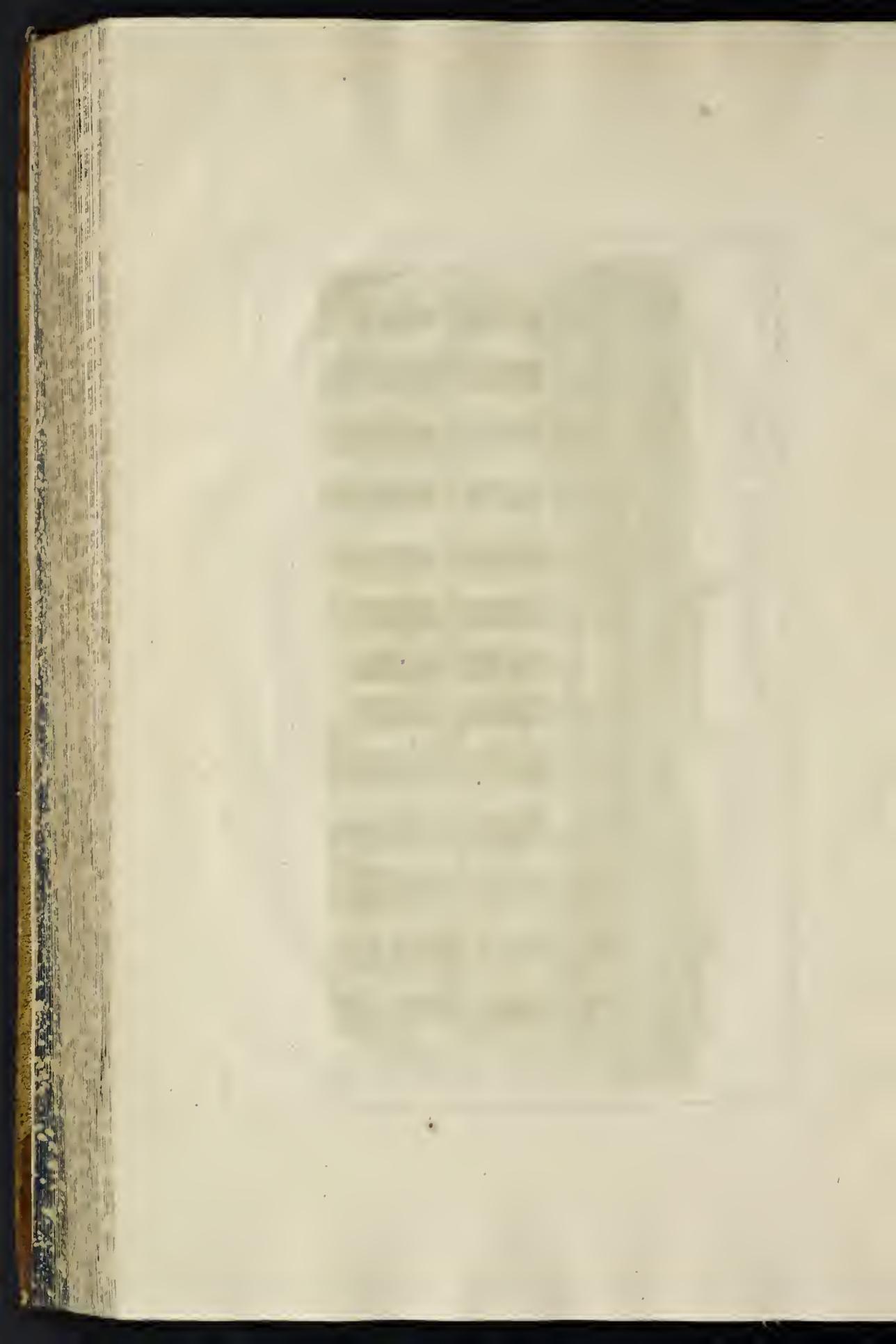
Échelle de 0 1 2 3 4 5 6 Toises



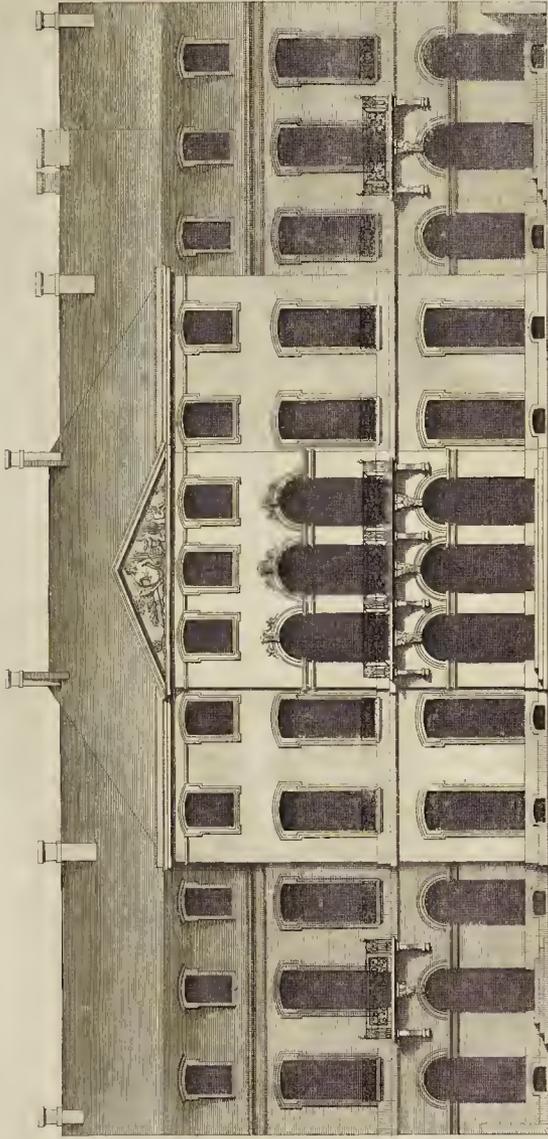
Élévation de la façade de l'hôtel de Torrey du côté de la cour



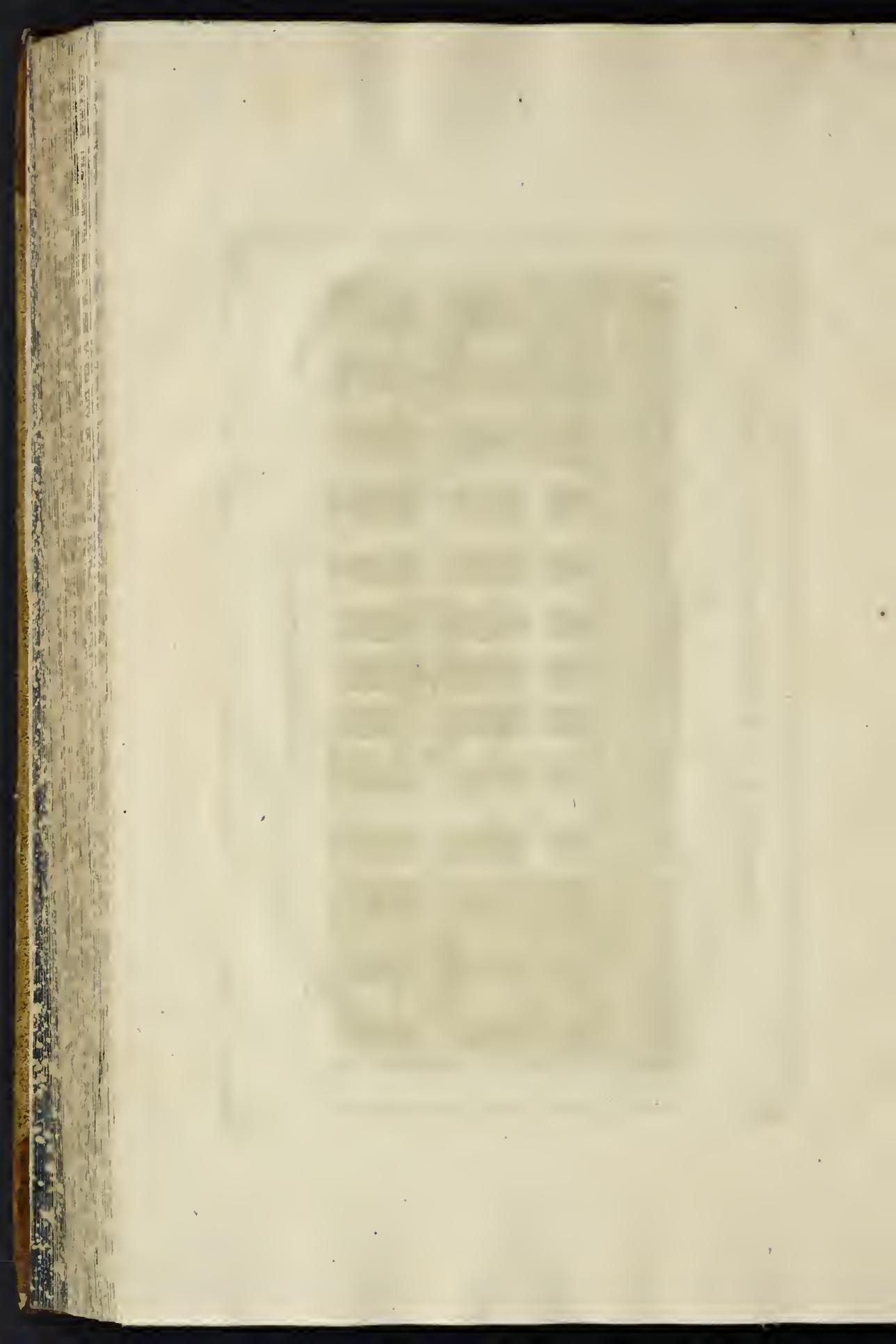
Échelle de 1 à 6 Toises



Elevation de la façade de l'Hôtel de Torcy du côté du jardin



Échelle de 1 2 3 4 5 6 Toises



Élévation du côté de la rue. Planche IV.

Le milieu de cette élévation est occupé par la porte qui donne entrée à cet Hôtel; la forme de sa baie est bombée, sa proportion quoiqu'un peu basse est relative au caractère des piédroits qui l'accompagnent. Nous avons dit ailleurs que la proportion des portes dépendoit en quelque sorte de leur forme, que celles en plein ceintre exigeoient plus de hauteur que toutes les autres, & qu'en général, lorsque les Ordres ne présidoient pas dans une ordonnance, on pouvoit quelquefois s'écarter de la sévérité des regles; mais nous le répétons ici, ce ne doit être qu'à la faveur d'une grande expérience qu'un Architecte peut franchir les préceptes de l'art. C'est pour cette raison qu'il seroit à désirer que tous les hommes habiles voulussent s'accorder, sur la diversité des proportions, afin que ceux qui n'en ont qu'une foible connoissance, ne prennent point ces licences pour autant de beautés positives. Au reste la proportion totale de cette porte est très-bonne à imiter, ayant de largeur les sept huitièmes de sa hauteur; il seroit seulement à souhaiter que les ornemens y fussent traités avec moins de légèreté, ne devant pas douter qu'il est indispensable que la masse de ces derniers ait un parfait rapport avec les membres d'Architecture qui leur donnent occasion. Les deux pavillons des extrémités de cette façade sont trop simples, & la symétrie y paroît un peu négligée; nous avons déjà blâmé plus d'une fois cet abus dont on fait un trop fréquent usage dans la décoration extérieure de nos bâtimens.

Hôtel de
Torcy.*Élévation du côté de la cour. Planche V.*

La décoration de cette façade quoique traitée avec beaucoup de simplicité est néanmoins d'une proportion très-agréable, & prouve bien qu'un bâtiment élevé par un homme d'un vrai mérite n'a pas besoin du secours des ornemens pour plaire aux connoisseurs. On peut remarquer dans l'ordonnance extérieure de cet Hôtel les formes pyramidales que nous avons applaudies à l'Hôtel Amelot bâti par le même Architecte; celui-ci qui est beaucoup plus simple ne lui cede en rien, quoique dans un genre différent. Cette façade n'a ni Ordres d'Architecture ni corps de résend, & ne doit sa beauté qu'à l'élégance & à la proportion des parties qui la composent; genre d'Architecture trop peu estimé aujourd'hui, & qui cependant dans une maison particulière devoit avoir la préférence sur tout ce que nos Dessinateurs introduisent dans leurs productions.

Les arriere-corps des extrémités de cette façade sont tenus encore beaucoup plus simples que la partie qui compose le principal corps de logis, lequel est observé seulement de la largeur de la cour c'est-à-dire d'environ 11 toises; autrement si l'on avoit voulu décorer uniformément toute l'étendue de ce bâtiment qui a 23 toises trois pieds, il en auroit non-seulement fallu changer l'ordonnance, mais encore diminuer la hauteur pour donner à cet édifice le caractère d'un Hôtel considérable, ce qui auroit été opposé à l'économie qu'on s'étoit proposée dans la première intention de la bâtisse de celui-ci. Ces considérations sont toujours l'éloge d'un Architecte, lorsque dans une façade d'une assez grande étendue il sçait faire régner par le secours des proportions une simplicité agréable, qui en satisfaisant le spectateur, le dédommage d'une décoration plus somptueuse à laquelle il sembloit devoir s'attendre, & dont cependant il n'a aucun regret, trouvant de quoi se satisfaire dans ce qui lui cause de l'admiration.

*Élévation du côté du jardin. Planche VI.*Hôtel de
Torcy.

Cette façade est composée d'un grand avant-corps double & de deux arrière-corps, lesquels sont tenus moins élevés, ce qui donne un air de prééminence à toute la partie du milieu de ce bâtiment qui est très-avantageux. En général cette élévation differe de la précédente en ce que celle-ci est composée de deux étages réguliers & d'un Attique, au lieu que l'autre est formée d'une espece de soubassement de deux étages réguliers & d'une mansarde. L'Attique dont il est ici question forme extérieurement avec le premier étage une hauteur commune qui en ajoutant de la simplicité à cette ordonnance, lui donne un air de grandeur que Mr. Boffrand a toujours sçu répandre dans toutes ses productions. L'entablement qui soutient la mansarde des arrière-corps désigne la hauteur du plancher intérieur qui sépare dans le principal corps de logis le premier étage d'avec l'Attique, sans pour cela diviser les masses de cette façade par de petites parties. C'est cette considération qui a porté l'Architecte de ce bâtiment à préférer dans bien des occasions un Ordre qui embrasse deux étages, lorsqu'il les a fait présider dans ses édifices, au lieu d'exprimer par des corniches la hauteur de chaque plancher, ce qui suivant ce système, peut être applicable à la décoration d'une maison particuliere où la dépense des Ordres ne peut avoir lieu.

Il semble qu'il seroit à désirer qu'on eut supprimé les impostes des arcades dans le principal avant-corps, elles divisent la hauteur des étages qui fait tout le mérite de cette maniere de décorer. Les croisées bombées de l'Attique qui interrompent l'astragale tenant lieu d'architrave à l'entablement supérieur, peuvent aussi être regardées comme une licence que nous remarquons ici bien moins par esprit de critique que pour n'en pas conseiller l'usage inconsidérément; ces genres de licences perdent toujours à être imitées & ne réussissent que quand elles sont hasardées par un grand maître qui sçait dédommager le spectateur par la beauté des masses, de maniere à ne lui pas donner le loisir de s'appercevoir de quelques parties accessoires qui sont effacées par la beauté de l'ouvrage entier.

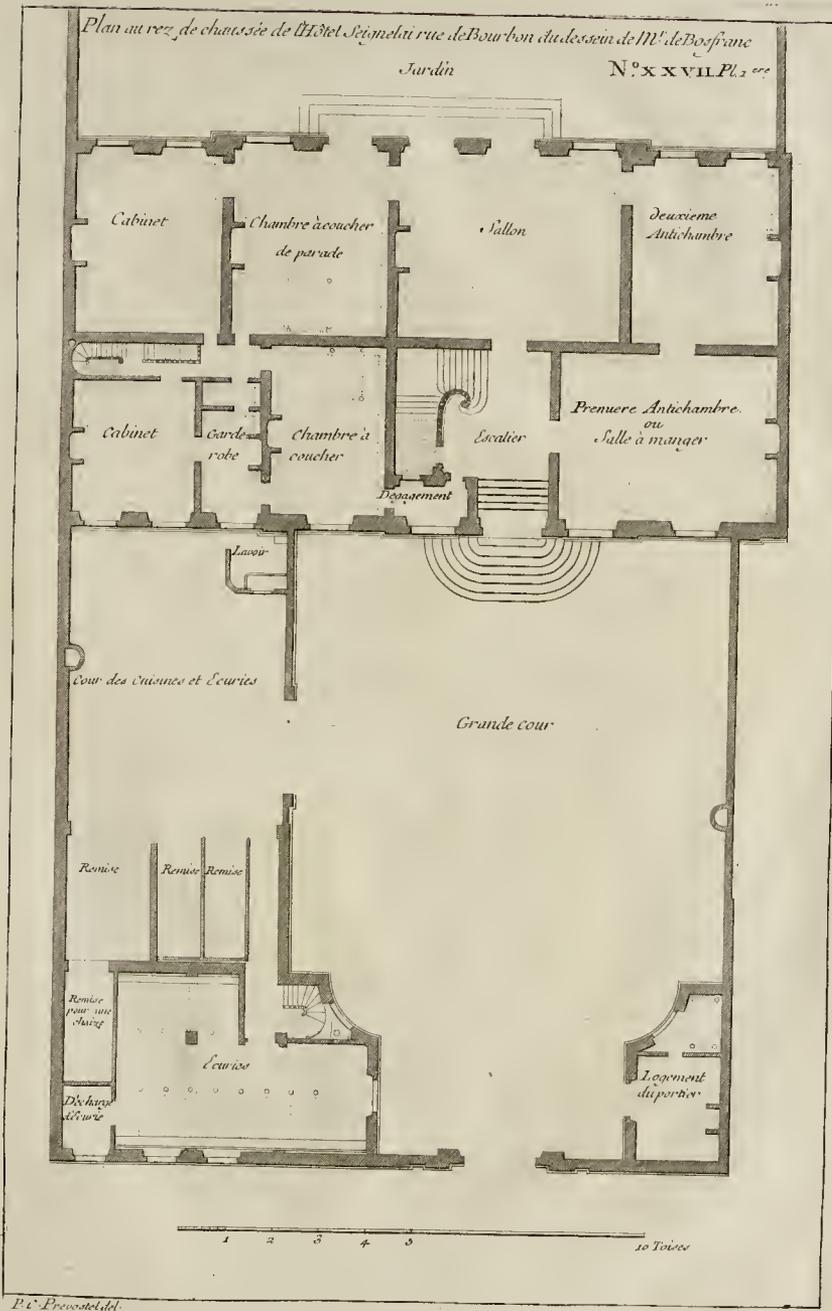
C H A P I T R E XXVII.

Description de l'Hôtel de Seignelay, situé rue de Bourbon.

CET Hôtel fut élevé par Mr. Boffrand en 1716, qui l'a bâti après l'Hôtel de Torcy & qui l'a vendu ensuite à Mr. le Marquis de Seignelay; il est occupé aujourd'hui par Madame la Duchesse de Modene. C'est dans cet Hôtel qu'on a vu pendant long-tems la fameuse Bibliotheque de Mr. Colbert.

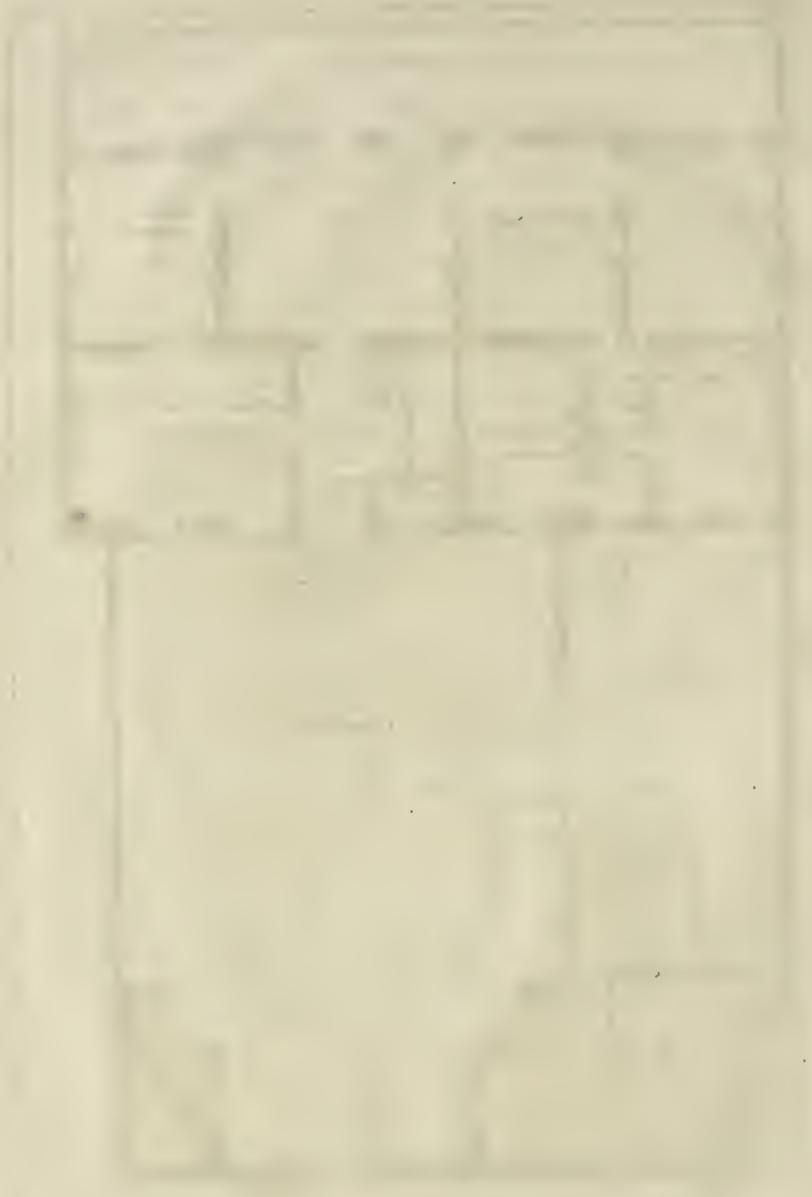
Plan au rez-de-chaussée. Planche I.

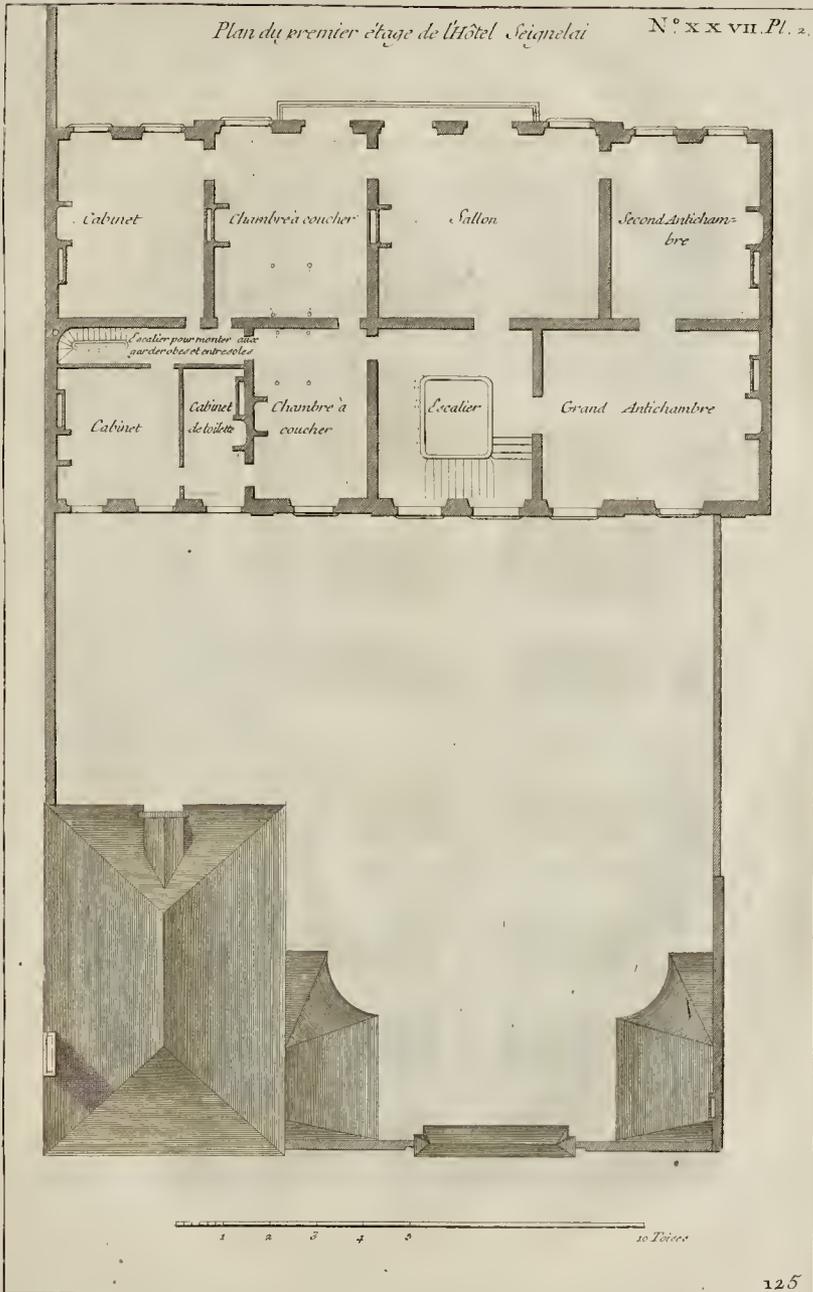
La distribution de ce plan est très-réguliere: une cour d'environ 9 toises de largeur sur 13 de profondeur, donne entrée à un corps de logis double composé d'un très-bel appartement de parade sur le jardin, & d'un appartement de commodité sur la cour principale & sur la basse-cour. Le grand escalier est placé dans le vestibule, lequel est élevé, ainsi que tout le rez-de-chaussée du sol de la cour, de six pieds & demi, ce qui procure au-dessous de cet étage ainsi élevé, les cuisines & offices sous terre qui dégagent par la basse-cour, au bout de laquelle du côté de la rue sont pratiquées des remises & des écuries distribuées d'une maniere fort ingénieuse & qui contiennent au-dessus des chambres pour les domestiques. A la



Et. Frossard del.

A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.



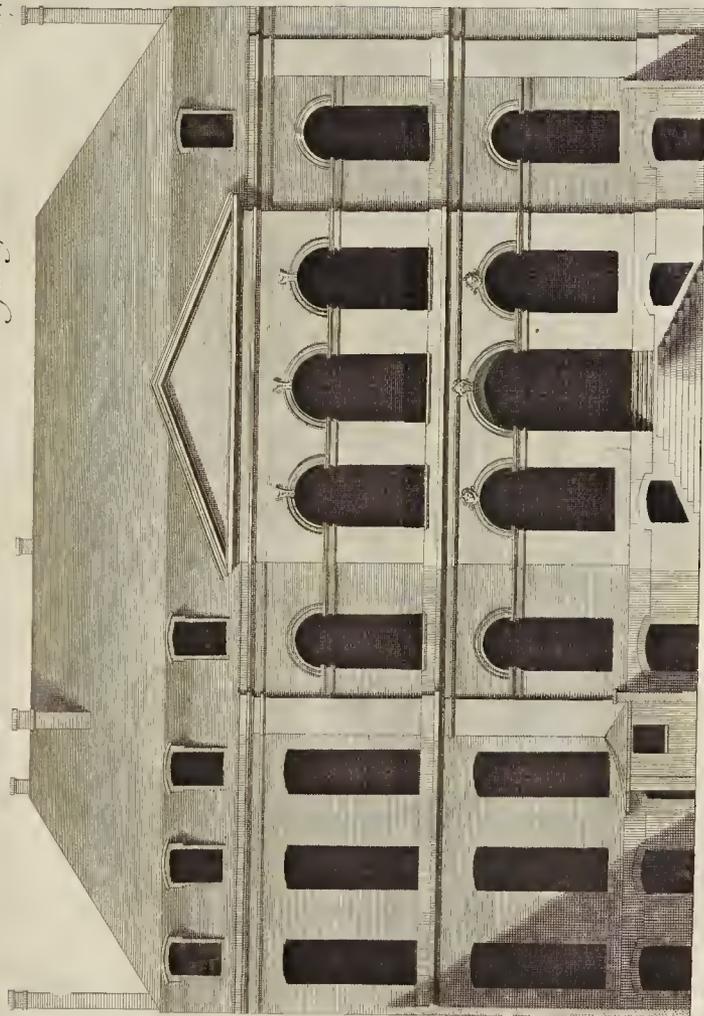




A single horizontal line of text is located below the large stamp. The text is extremely faint and illegible, possibly representing a date or a reference number.

Elevation du coté de la cour de l'Hôtel de Saligny

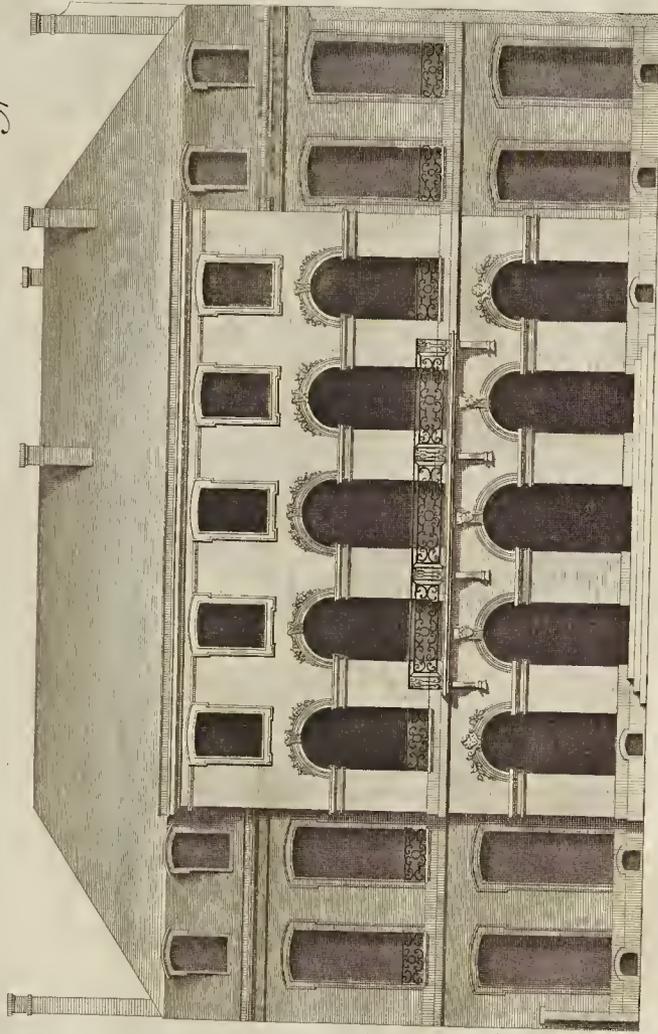
N° XXVII. Pl. 3.



1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
de Toise

N° XXVII. Pl. 7

Élévation du côté du jardin de l'Hôtel de Saligny du dessin de M. de Bossranc



Échelle de 12 Toises



droite de la cour du côté de l'entrée est distribué un logement pour le portier, dont l'extérieur simétrisé avec le corps de bâtiment des écuries qui lui est opposé, & qui concourt à donner de l'élégance à la forme de la cour principale.

Hôtel de
Seignelay.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution du premier étage est absolument la même que celle du plan dont nous venons de parler, à l'exception des bâtimens du côté de la rue dont on voit ici les combles & sous lesquels sont distribués les greniers & au-dessous en entrefoles les logemens des domestiques de la basse-cour; ceux des autres domestiques étant dans les mansardes qui terminent la hauteur du principal corps de logis.

Elevation du côté de la cour. Pl. III.

La décoration extérieure de ce bâtiment est dans le même genre que celle de l'Hôtel de Torcy, c'est-à-dire tenue fort simple; mais les proportions, les formes & la simétrie qui y sont exactement observés, tiennent lieu d'une richesse qui souvent ailleurs ne sert qu'à égayer des vrais principes de la bonne Architecture. Toutes les ouvertures de cette façade sont des arcades en plein ceintre, ornées d'impostes & d'archivoltes, à l'exception de la partie qui donne sur la basse-cour qui est percée par des croisées bombées sans bandeau, pour ne pas sembler faire partie de l'ordonnance générale. Ces croisées paroissent trop élevées pour leur largeur, sans doute elles ont été faites ainsi parce qu'éclairant de petits appartemens au-dessus desquels sont des entrefoles, ces croisées deviennent communes à ces pièces pratiquées les unes au-dessus des autres, ce qui n'est pas sans autorité, mais néanmoins dont il ne faut user que dans les parties les moins considérables d'un bâtiment, étant toujours une licence plus ou moins condamnable par rapport à l'ordonnance & aux proportions de l'Architecture.

Toutes les arcades en plein ceintre sont de largeur inégale, ce qui produit une différence dans leur proportion aussi-bien que dans les claveaux; c'est un genre de licence dont il ne faut pas non plus user trop inconsidérément; voyez ce que nous avons dit ci-devant à ce sujet dans l'Introduction à l'Architecture.

Cette façade comprise entre les deux murs qui déterminent la largeur de la cour, est décorée d'un avant-corps qui contient trois arcades & qui est surmonté d'un fronton dont l'entablement horizontal est plus élevé que celui des arrières-corps. Cette élévation donne un air de supériorité au milieu de cette façade qui réussit fort bien, & que l'on remarque, comme nous l'avons déjà dit, dans presque tous les Ouvrages de Mr. Boffrand, lequel, ainsi que nos meilleurs Architectes, a toujours crû devoir donner la préférence aux masses principales, & leur soumettre toute les autres parties; mais cette manière n'appartient qu'aux maîtres de l'Art & ne peut être imitée que très-imparfaitement par les hommes superficiels, qui ne s'attachant le plus souvent qu'aux détails ne peuvent dédommager le Spectateur, par un ensemble général, des licences qu'ils ont introduites dans les parties accessoires.

Elevation du côté du Jardin. Planche IV.

Cette façade est composée d'un grand avant-corps de cinq arcades de deux étages & d'un Attique; le premier étage & l'Attique sont communs & terminés par une corniche qui paroît dans l'exécution trop foible pour sa situation qui est très-élevée; les arrières-corps, au lieu d'Attique, sont terminés par une mansarde, qui fait piramider la partie du milieu, ces arrières-corps étant inférieurs en hauteur à leur largeur.

CHAPITRE XXVIII.

*Description de l'Hôtel d'Ancezune, situé rue de Bourbon.*Hôtel
d'Ancezu-
ne.

CET Hôtel fut bâti en 1718 sur les desseins de M*** pour M. le Duc d'Ancezune, gendre de M. le Marquis de Torcy, qui l'occupe aujourd'hui.

Plan au rez-de-chauffée. Planche premiere.

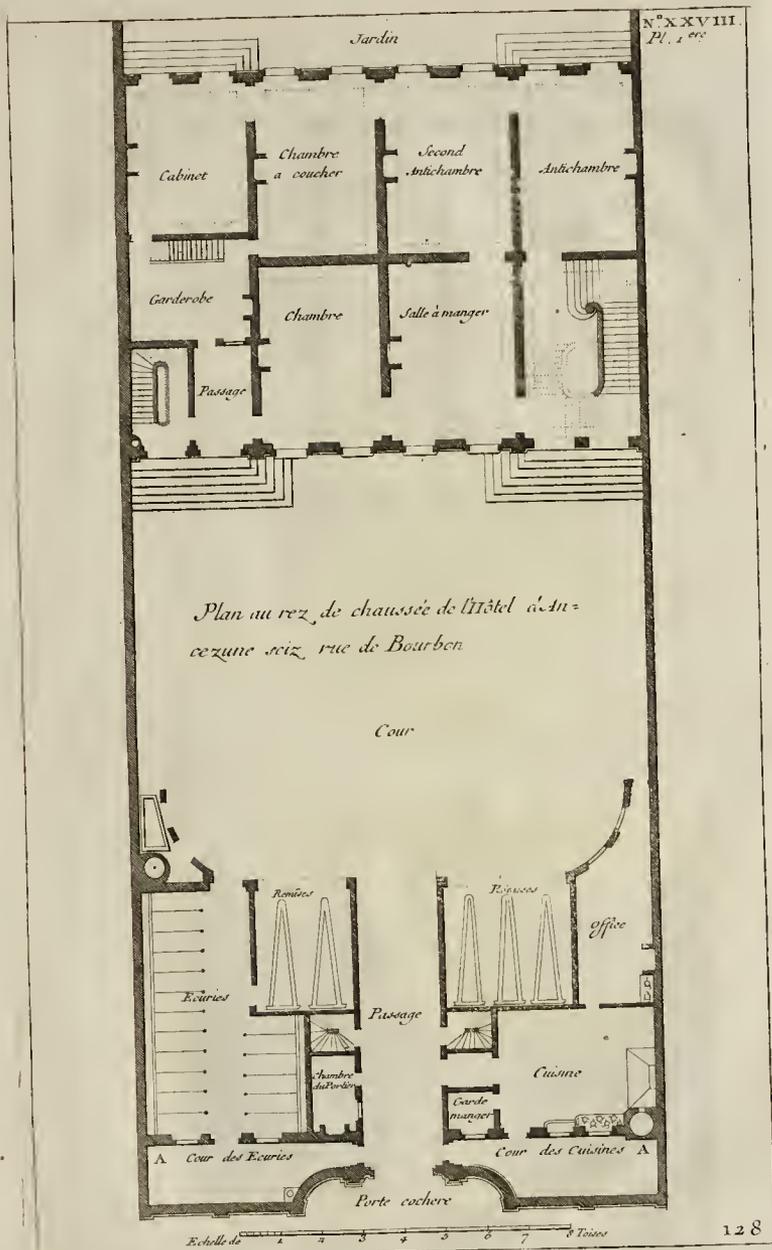
Le terrain de cet Hôtel est de 12 toises 1 pied de largeur dans œuvre: le principal corps de logis est entre cour & jardin; les écuries, les remises & les cuisines sont sur la rue, & situées d'une maniere fort ingénieuse, sans occuper beaucoup de place, de sorte que la distribution de ces bâtimens est bonne à mettre en pratique dans un terrain resserré, & où il n'est pas possible d'avoir des basse-cours particulières pour le dégagement de ces bâtimens, devant compter pour peu de chose celles qu'on remarque ici. D'ailleurs les eaux de la cuisine auroient pu s'échapper dans la rue aussi-bien que celles des fumiers des écuries, sans avoir pris l'espace de 9 pieds qu'occupent ces petites cours aux dépens de la profondeur de la cour principale, qui devient d'une forme trop peu profonde. Par là on auroit épargné la dépense du double mur de face A, celui de la rue étant suffisant, ce qui auroit procuré des jours plus considérables aux écuries & aux cuisines. Les remises auroient pu aussi être moins profondes, ce qui auroit contribué à faire la cour carrée, forme la plus convenable lorsqu'on ne peut la pratiquer sur la diagonale, ainsi que nous l'avons recommandé ci-devant. Alors il auroit été mieux d'en supprimer les arrondissemens qui ne réussissent que dans les cours oblongues, & cela auroit apporté plus de simétrie dans la décoration de l'ouverture des remises, sans diminuer de beaucoup l'office, & sans ôter la place de l'auge & du puits qui auroient pu être placés dans l'un des murs mitoyens. Au reste les commodités de ce bâtiment pour ce qui concerne les cuisines, les remises & les écuries sont très-bien observées dans ce plan, & sont distribuées à peu près dans le goût de la maison du dessin de Mr. le Duc, rapportée ci-devant Chapitre XIX, laquelle pourroit bien avoir servi d'exemple à l'Architecte qui a bâti celle que nous décrivons.

La distribution du principal corps de logis est d'une composition fort ordinaire, elle ne laisse cependant pas que d'avoir certaines commodités, quoique toutes les pieces soient d'une grandeur uniforme; la simétrie y est aussi fort exactement observée, ce qui prouve que l'Architecte de ce bâtiment entendoit mieux les dedans que la décoration extérieure, ainsi que nous allons avoir occasion de le remarquer.

Plan du premier étage. Planche II.

La distribution de ce plan est absolument la même que celle du rez-de-chauffée, le grand escalier donne entrée à deux antichambres, & celles-ci à toutes les pieces de ce premier étage; du côté de la rue on voit les combles qui couvrent les pieces dont nous avons parlé dans le plan du rez-de-chauffée, & au-dessous des greniers desquelles sont pratiquées des entresoles pour le logement des domestiques des basse-cours, ceux des maîtres ayant les leurs dans les mansardes pratiquées au-dessus du principal corps de logis, où l'on monte par l'escalier à gauche sur la cour exprimé dans ce plan, lequel monte de fond pour le dégagement & le service des domestiques.

Élévation

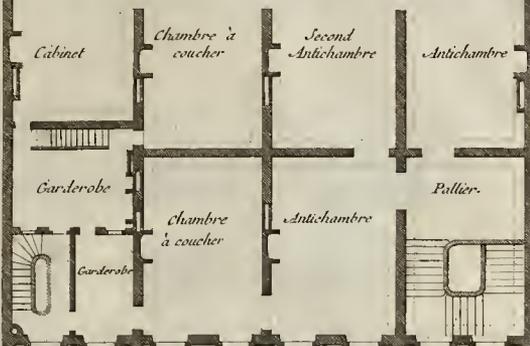


A Paris chez JOMBERT, rue Dauphine.



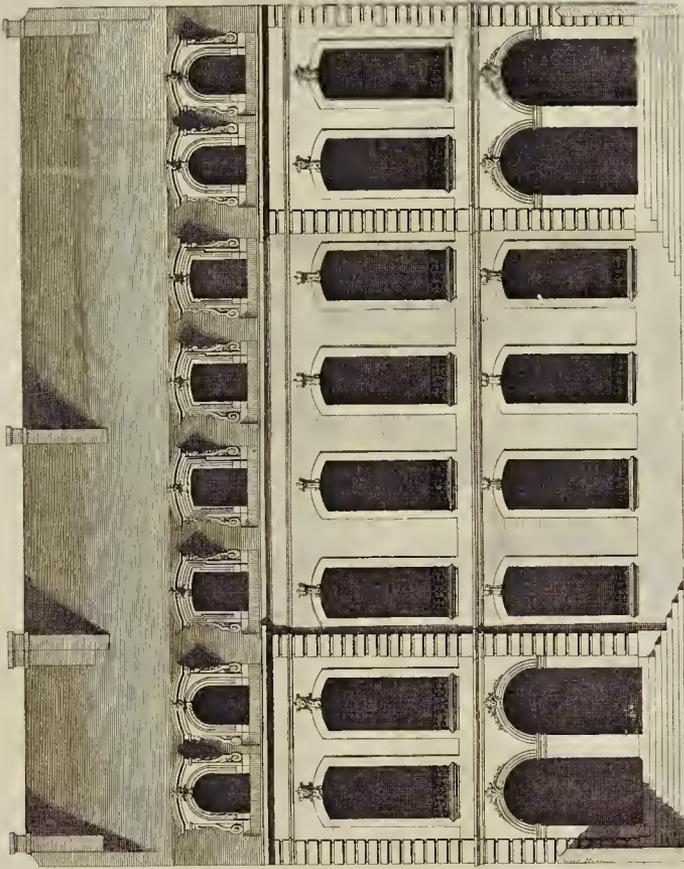
Plan du premier étage de l'Hôtel d'Ancezune

N^o
XXV III.
Pl. 2.



Echelle de 1 2 3 4 5 6 7 8 Toises

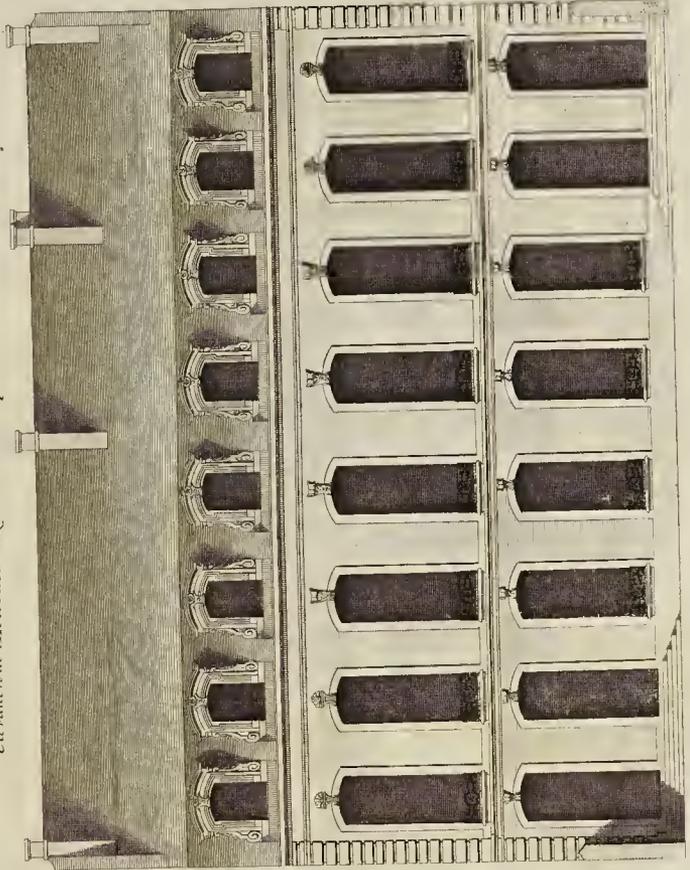
Elevation de la Façade de l'Hôtel de Marquise du côté de la cour



Echelle de 5 Toises



Elevation de l'Hotel d'Ancegne du costé du jardin

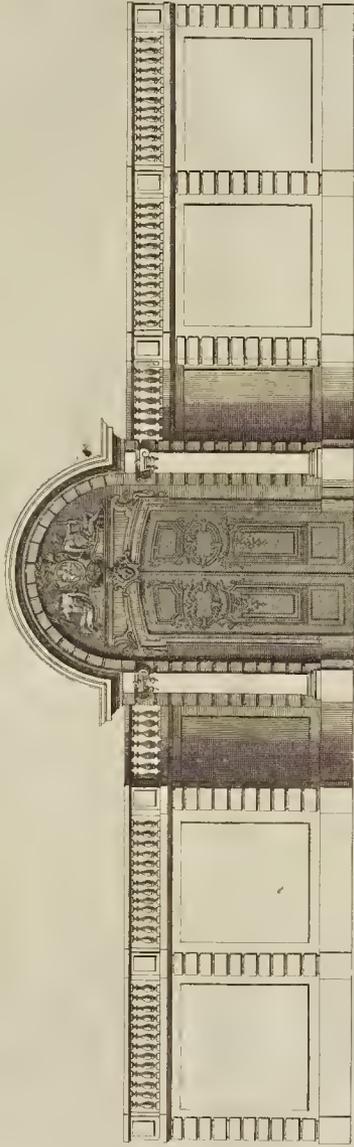


Echelle de 6 Toises

Présenté par



Elevation de la Porte d'entrée de l'Hôtel d'Ancezyne



Échelle de 8 Toises

Élévation du côté de la cour. Planche III.

Quelque simplicité qu'on ait lieu d'affecter dans la décoration d'un bâtiment, un bon Architecte ne doit pas être dispensé d'y observer les proportions les plus généralement approuvées. Cependant dans celui-ci où la plus grande partie des distributions sont assez ingénieuses, il semble qu'on ait tâché de s'éloigner des règles de l'Art dans l'ordonnance des façades. En effet, les plinthes & les corniches sont sans grâces, les corps de refend sans proportions, les croisées trop sveltes, les mansardes trop surchargées, les piédroits des arcades sans rapport avec les vuides, &c ; de manière qu'il semble que la façade dont nous parlons soit élevée pour donner un exemple des défauts qu'il faut sçavoir éviter pour réussir à bâtir suivant les principes du goût & selon les préceptes des anciens & de nos meilleurs Architectes modernes.

Hôtel
d'Ancezun
no.*Élévation du côté du jardin. Planche IV.*

Si les croisées étoient moins sveltes & si les refends des extrémités de cette façade étoient supprimés, cette ordonnance toute simple qu'elle est seroit préférable à la précédente, quoiqu'en général les profils ni les mansardes n'y soient pas traitées avec plus de succès. Il faut cependant convenir que lorsqu'on ne veut pas employer de richesse dans un édifice, on doit alors avoir recours aux proportions, elles sont seules capables de dédommager d'une grande simplicité, & c'est pour cette raison qu'on ne sçauroit trop s'appliquer à connoître les principes de son Art quand on veut se distinguer dans sa profession, autrement c'est abuser de la confiance de ceux qui nous employent, & rendre méprisable un Art dont l'excellence fait autant d'honneur à un Architecte habile, qu'il avilit celui qui exerce un talent dont souvent il ignore jusques aux élémens.

Élévation de la porte d'entrée. Planche V.

Indépendamment de ce que ce frontispice est trop orné pour les façades de cet Hôtel, l'on ne peut applaudir à son ordonnance dont la proportion de la porte bombée est la seule partie qui soit tolérable, la corniche circulaire, qui est d'une largeur immense, ne pouvant être supportée par les deux pilastres qui en reçoivent la retombée; d'ailleurs les ornemens sont d'un mauvais choix, & la balustrade qui couronne les murs qui servent d'accompagnement à cette porte est tout-à-fait hors de proportion, & vient se terminer d'une manière peu convenable contre l'arrière-corps qui reçoit le pilastre, & dont le retour horizontal de la corniche qui le termine devroit retourner sur le fust de ce même pilastre, & non sur son arrière-corps.

Il semble qu'ayant eu si peu de bien à dire sur la décoration extérieure de cet Hôtel, nous aurions dû le supprimer de cet Ouvrage, mais non-seulement il étoit anciennement gravé, mais aussi nous avons averti que nous faisons avec empressement (non par esprit de critique, mais par la nécessité d'instruire) l'occasion de faire des observations sur les médiocrités afin de les faire éviter en faisant sentir leur abus, de même que nous applaudirions toujours avec plaisir aux choses que nous reconnoîtrions être bonnes à imiter. C'est cette raison qui nous a fait approuver la plus grande partie des distributions du bâtiment dont nous parlons, comme nous avons dit notre sentiment sur les défauts qui se rencontrent dans la décoration extérieure de ce même édifice.

CHAPITRE XXIX.

Description de l'Hôtel de Belle-Isle, situé rue de Bourbon.

Hôtel de
Belle-Isle.

CET Hôtel a été bâti en 1721 sur les desseins de Mr. Bruant, (a) Architecte du Roi, pour M. le Comte de Belle-Isle, petit-fils de M. Fouquet, Surintendant des Finances. Il est composé de trois étages du côté de l'entrée & de deux du côté de la rivière, élevés sur une terrasse, de laquelle on découvre une très-belle vûe. La décoration extérieure est tenue assez simple pour un si grand Hôtel, mais l'intérieur des appartemens est d'une magnificence considérable.

Distribution du plan au rez-de-chaussée. Planche premiere.

Ce bâtiment est composé d'un grand corps de logis double entre cour & jardin, de deux ailes simples, en retour du côté de la cour, d'une autre aile sur la rue, & d'une quatrième du côté de la rivière. Une grande cour régulière de treize toises & demi sur environ dix-huit de profondeur, sert d'issue au principal corps de logis & aux ailes distribuées à la droite & à la gauche de cette cour. Derrière ces ailes de bâtiment sont pratiquées deux autres cours, l'une pour les cuisines & l'autre pour les écuries; celle-ci dégage dans la rue de Bourbon par une porte qui donne entrée au petit Hôtel destiné au logement des principaux Officiers, qui ont un escalier particulier marqué A, & leur communication avec les maîtres par une des terrasses du premier étage. Tout ce plan du rez-de-chaussée est destiné aux cuisines, aux offices, aux écuries, aux remises, &c, à l'exception d'un appartement des bains placé du côté du Quay, & qui a communication avec le bel appartement au-dessus par l'escalier B, de manière que le premier étage peut dégager sur le Quay par la porte D, sans être obligé de passer par les principales pièces de cet Hôtel. Cette considération est importante à observer selon les emplois de la personne pour laquelle on bâtit, afin d'affecter des issues étrangères à la principale entrée pour que le propriétaire éloigné du tumulte puisse expédier ses dépêches à l'insçu du vulgaire, en recevoir de secrettes & y répondre, selon la discrétion qu'exigent les négociations qui lui sont confiées.

Comme l'entrée du principal corps de logis n'est pas dans le milieu du bâtiment, & que la distribution du premier étage est composée de deux grands appartemens; à la droite & à la gauche du fond de la cour sont deux grands escaliers, de manière que l'aile du premier étage peut n'avoir aucune communication avec l'appartement de société distribué dans le milieu de cet édifice (voyez la Pl. II). Cette circonstance est encore nécessaire à observer dans un bâtiment destiné à un homme du premier ordre, afin qu'il puisse traiter de ses affaires particulières sans être troublé ni empêché par les personnes du dehors qui forment sa société.

Il est vrai que les escaliers ainsi multipliés exigent beaucoup de terrain & de dépense, aussi ne doit-on les mettre en usage que dans un bâtiment de quelque considération; il faut même absolument les éviter dans la distribution d'une maison particulière, à moins que par quelque circonstance essentielle de situation, ou dans la crainte d'offusquer par un seul escalier principal, une partie du milieu de son édifice (au lieu d'un qui soit spacieux & de plusieurs autres de dégagement) on ne préfère d'en placer deux moyens aux extrémités de l'édifice, ainsi qu'on peut le remarquer dans plusieurs des bâtimens qui composent cet Ouvrage.

(a) Cet Architecte étoit fils de Liberal Bruant qui a bâti les Invalides; c'est lui qui a précédé à l'Académie Mr. de Courtonne en qualité de Professeur d'Architecture. Non-seulement il a donné de doctes leçons aux Elèves de son tems, mais il a été regardé de ses contemporains comme un des Architectes depuis Mansard qui ait le mieux profilé.

Distribution du premier étage. Planche II.

Ce premier étage est distribué en trois appartemens, l'un de société marqué A, l'autre de parade marqué B, & le troisième de commodité marqué C; trois principales enfilades y sont observées, celle D D, celle E E, & celle F F. Cette dernière est la plus régulière, les deux autres n'enfilant point le milieu des croisées qui sont à leur extrémité, défaut considérable dans la distribution intérieure d'un bâtiment, & qui prouve que ce n'est guères que depuis trente ans qu'on est parvenu à connoître la nécessité qu'il y avoit de concilier la décoration intérieure avec l'extérieure. On peut même remarquer que dans cette distribution la symétrie des pièces a été négligée au point que dans le grand cabinet BB, la cheminée n'est pas vis-à-vis le trumeau de glace qui lui est opposé. Pour y remédier il auroit fallu rendre les écoinçons du mur de face du côté de la terrasse égaux en rapprochant de quelques pouces les lambris, ce qui auroit rendu cette pièce régulière & mis la cheminée au milieu. Il est vrai que ce lambris ainsi rapproché auroit diminué le diamètre de cette pièce, mais comme elle est toute ornée de glaces qui par leur réflexion rendent les lieux plus spacieux, cette diminution n'auroit pas été sensible.

Hôtel de
Belle-Isle.

L'aile en retour où est placé ce grand cabinet sembloit exiger qu'on en eut affecté une autre qui lui fut opposée. De cette suppression naît un défaut de symétrie qu'il eut été essentiel d'éviter dans l'ordonnance d'un édifice de cette importance. C'est pourquoi lorsque l'étendue du terrain ne permet pas la distribution de deux ailes pour accompagner une façade, il vaut mieux n'en affecter aucune, autrement un édifice, quelque considérable qu'il soit d'ailleurs, paroît toujours imparfait. Sans doute ici l'on s'est aperçu trop tard de ce défaut de symétrie, puisque peu de personnes ignorent que le terrain des deux Hôtels que M. de Cotte a fait bâtir depuis au coin de la rue du Bacq, étoit à acquérir lors de la bâtisse de celui dont nous parlons, & que par cette acquisition de la part de M. de Belle-Isle on seroit parvenu à donner à ce bâtiment toute l'élégance qu'un édifice de cette conséquence sembloit exiger. Nous ajouterons à cette occasion qu'un grand Seigneur est heureux lorsqu'il sçait faire choix d'un Architecte aussi sage qu'éclairé, qui par la diversité de ses compositions puisse lui présenter un projet sous différentes formes, de manière qu'après de solides réflexions & avant que de bâtir, le propriétaire & l'Architecte d'accord sur les loix de la convenance, de la proportion & de la symétrie, évitent les remords qui accompagnent presque toujours une entreprise peu réfléchie. Cet abus, qui n'a que trop d'exemples, vient le plus souvent de ce que l'on croit gagner beaucoup en mettant la main à l'œuvre sur le champ, mais cette précipitation entraîne après elle une infinité d'inadvertances dans lesquelles on ne seroit pas tombé si l'on avoit différé la bâtisse de quelques mois, pour occuper ce loisir à faire des développemens, des détails, des devis, des marchés, &c. Bien loin même que l'ouvrage eut souffert de ce retard, l'on peut assurer au contraire que par ce délai, presque toujours nécessaire, la main d'œuvre en va plus vite, & que c'est par ce moyen non-seulement qu'on peut ordonner ensemble les différens genres de construction, mais encore éviter de démolir pour rectifier ce qu'on avoit ordonné légèrement. Nous l'avons dit ailleurs, la plus petite inadvertance coûte toujours cher dans le bâtiment, soit par rapport à la dépense réitérée, soit par rapport au tems nécessaire pour la réparer; aussi croyons-nous ne pouvoir trop insister sur cet article, comme le point le plus essentiel de l'art de bâtir, puisque ce défaut de prévoyance est la source de presque toutes les irrégularités qu'on remarque dans la plupart de nos édifices.

Sur la longueur du mur marqué H & en face de l'aile dont nous venons de

Hôtel de
Belle-Île.

parler, est un grand treillage en arcade, lequel masque une partie de la hauteur du mur mitoyen qui sépare cet Hôtel d'avec les maisons de M. de Cotte. Du côté de la rue est pratiqué un petit appartement marqué I qui a son dégagement par l'escalier Y, & sa communication avec le principal corps de logis par la terrasse exprimée dans ce plan.

Élévation du côté de la rue. Planche III.

Cette élévation est composée de deux gros pavillons & de la porte qui donne entrée à cet Hôtel. Cette porte, qui étoit exécutée comme on la voit ici, a été changée l'année dernière dans son amortissement; mais comme ce changement ne consiste que dans quelques ornemens, nous en avertissons seulement ici & nous continuerons d'observer que cette porte, dont la forme est bombée, auroit fait un meilleur effet si elle eût été en plein ceintre, d'autant plus que faisant partie du milieu de cette élévation, on auroit par là évité l'uniformité qui se remarque dans toutes les bayes des croisées de cette façade. La hauteur de cette porte est à sa largeur comme deux est à un, proportion trop courte pour l'ordonnance svelte des piédroits qui sont à côté, enrichis de trophées, &c. Au reste les profils de cette façade méritent quelque estime, ainsi que la plupart de ceux qui décorent cet édifice. On ne doit pas négliger l'étude de ces parties de l'Architecture, qui dans toutes les occasions manifestent la capacité d'un Architecte; & comme on n'a pas toujours lieu d'employer les Ordres dans un édifice, ce n'est souvent que par l'art de profiler qu'on peut donner des marques de son expérience, & se distinguer dans sa profession.

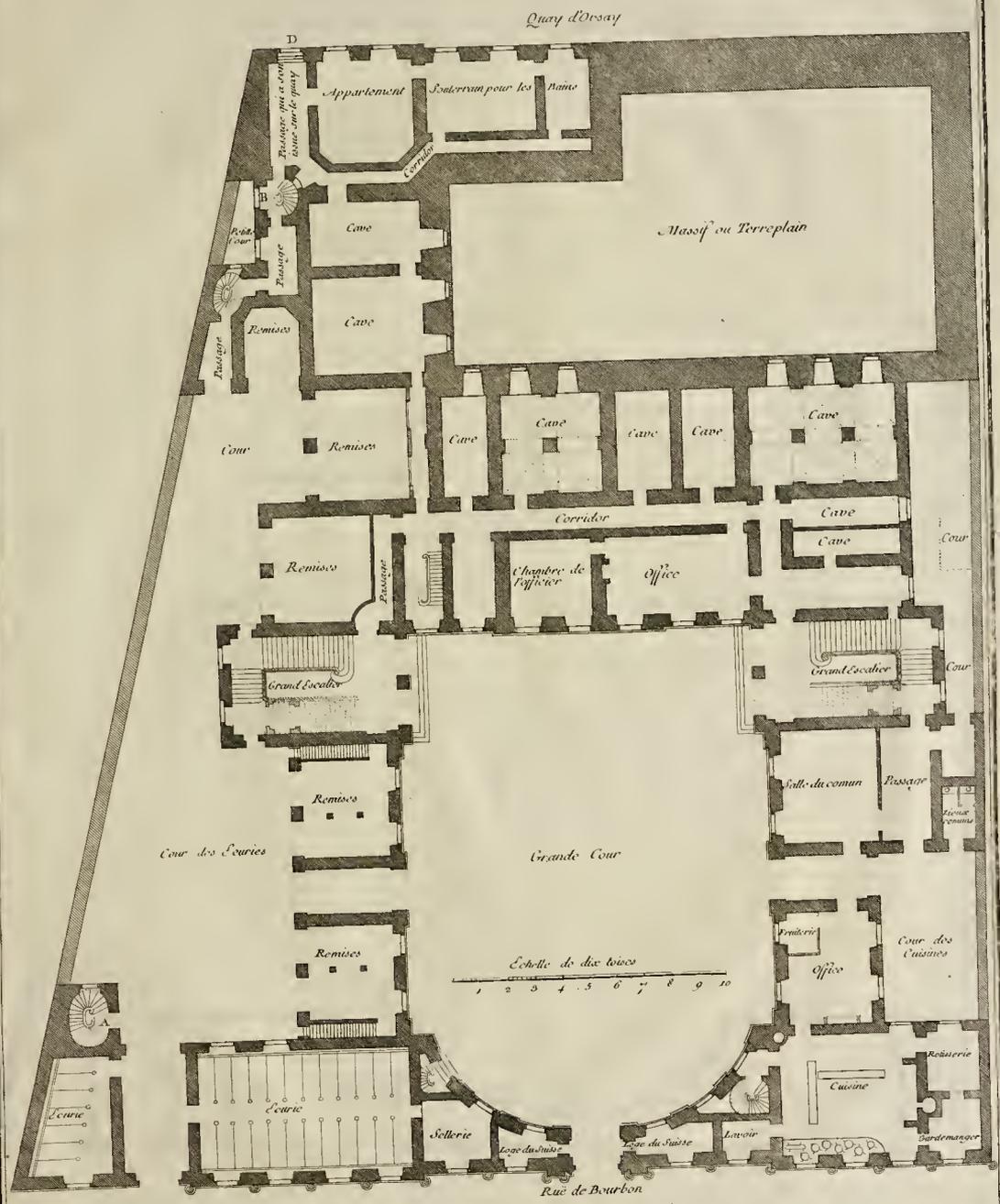
Élévation du côté de la Cour. Planche IV.

Ce bâtiment du côté de la cour a trois étages dont le rez-de-chaussée paroît former un soubassement. On ne remarque aucune entrée dans cette façade, les issues de ce principal corps de logis étant au rez-de-chaussée dans les retours des deux gros pavillons qui flanquent cet édifice. Le bel étage est au premier, dont l'une des trois arcades en plein ceintre éclaire la salle à manger; ces arcades sortent sur un baléon soutenu par des consoles, à la place desquelles des colonnes ou un avant-corps particulier auroient dû être préférées, les consoles devant être supprimées dans un Architecture régulière, parce qu'elles y paroissent toujours postiches & d'une solidité peu convenable.

Il est vrai que l'usage des colonnes jette dans une grande dépense, soit par rapport à leur construction, soit par les ornemens qu'elles semblent exiger, ce qui fait qu'on ne doit employer les Ordres pour porter la saillie des balcons, que dans les bâtimens de quelque considération. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut rejettter la décoration des consoles dans toutes les especes de bâtimens, & leur substituer des avants-corps de maçonnerie au rez-de-chaussée, qui excèdent ceux du premier étage d'environ dix-huit pouces, afin que par cette saillie & sur celle de la corniche on puisse trouver une assez grande largeur pour servir de promenoir. Cette maniere de soutenir un balcon paroît la plus naturelle, d'ailleurs sa dépense ne surpasse pas celle des consoles, & donne au bâtiment un air de vraisemblance qui est préférable à tout ce que la sculpture a de plus ingénieux & de plus agréable. Enfin cette décoration qui tient toute de l'Architecture semble plus propre à porter une balustrade de pierre, laquelle convient toujours mieux qu'un balcon de fer, dans un bâtiment auquel on a affecté un air de solidité. Elle convient également dans une façade où l'on auroit même fait choix des Ordres délicats, ainsi que nous l'avons observé en parlant du Palais de Bourbon, Chapitre XXIII.

L'avant-corps du milieu de cette façade est trop peu saillant, & sa largeur trop égale aux pavillons. Les corps de refend qui terminent cet avant-corps sont trop étroits

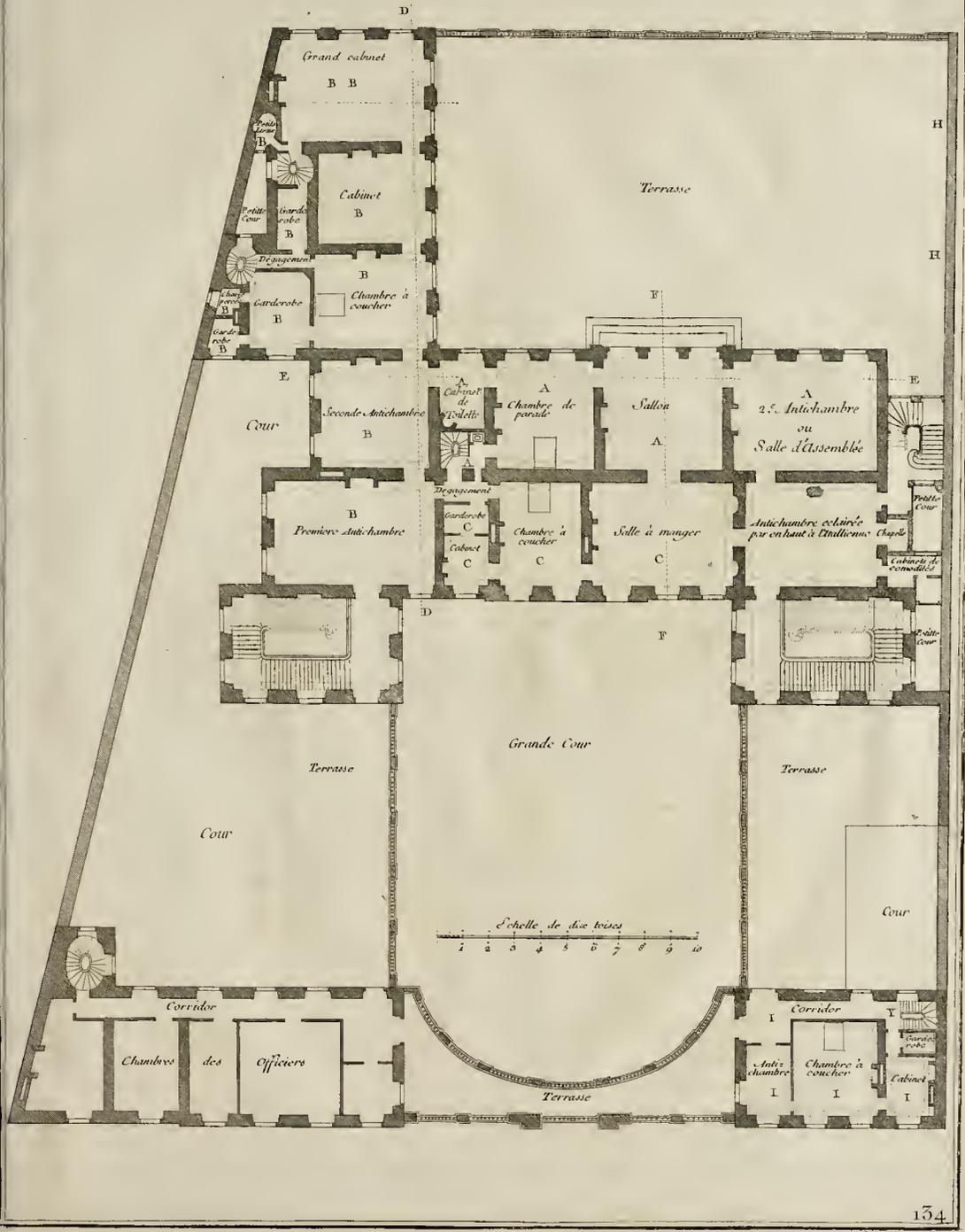
Plan du rez de chaussée et des souterrains de l'Hôtel de Belleisle situé rue de Bourbon Faubourg Saint Germain à Paris bâti sur les dessins et sous la conduite de M. Bruant Architecte du Roy. N.º XXIX Pl. 1.ª

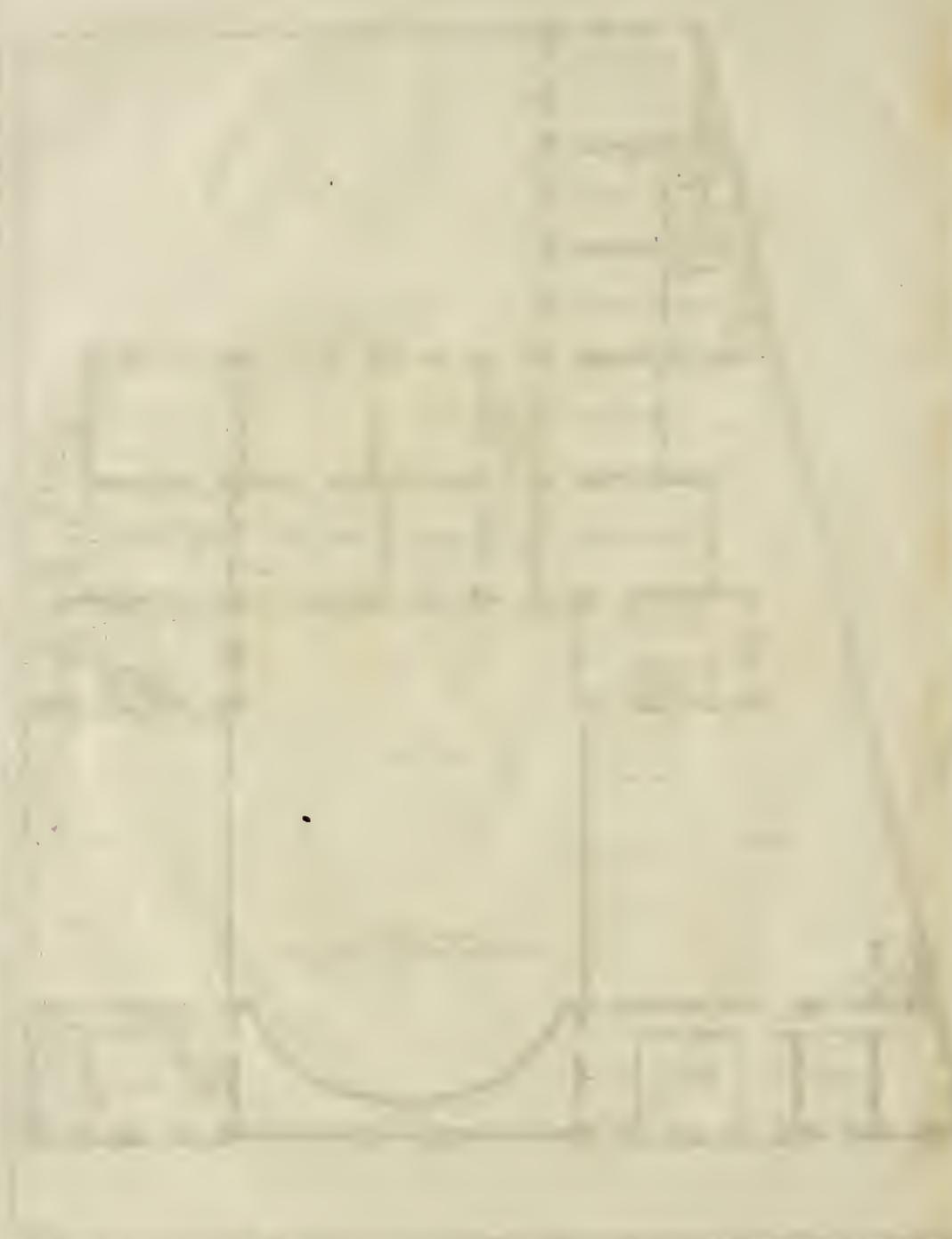


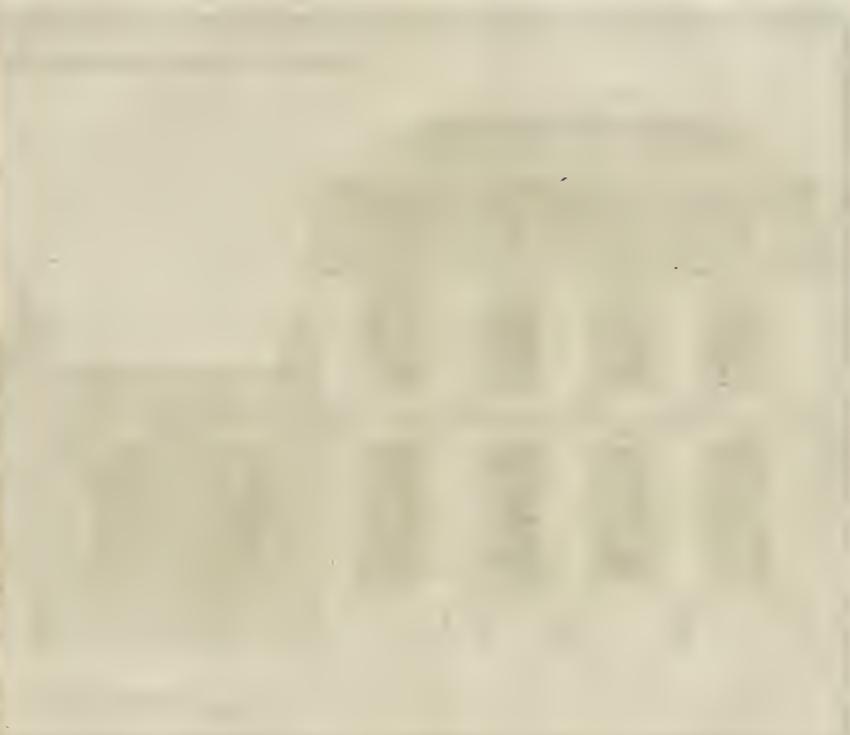
Paris chez JO. MBERT rue Dauphine.



Plan du Premier étage du côté de la Cour, et du rez de Chaussée du côté de la terrasse de l'Hôtel de Belleisle
 N.º XXIX. Pl. 2

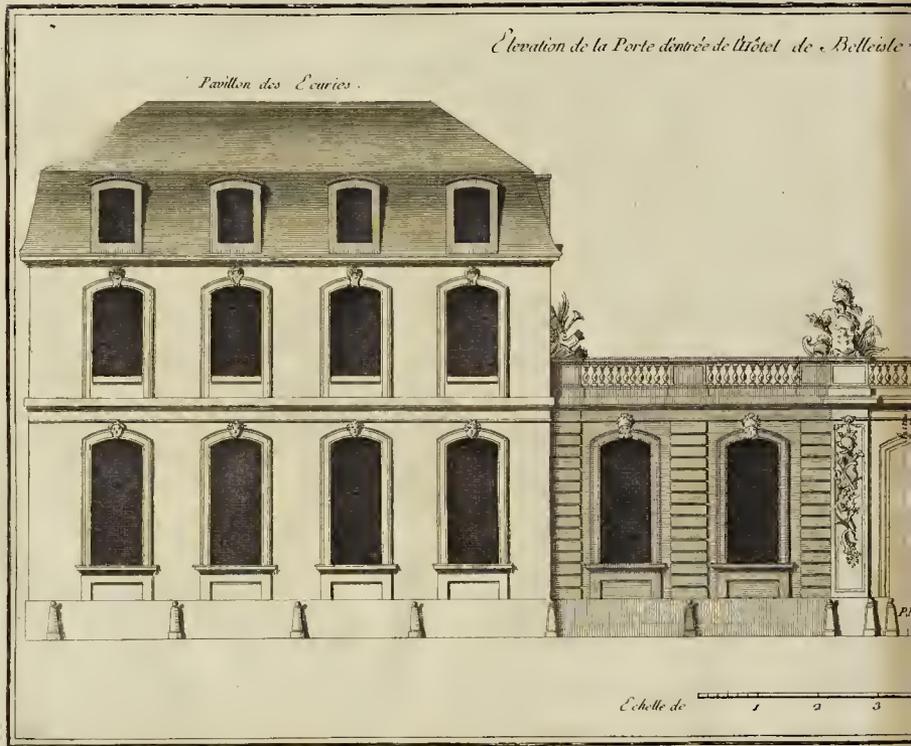






Élevation de la Porte d'entrée de l'Hôtel de Belleisle

Pavillon des Écuries



les Bâtimens qui l'accompagnent du côté de la rue

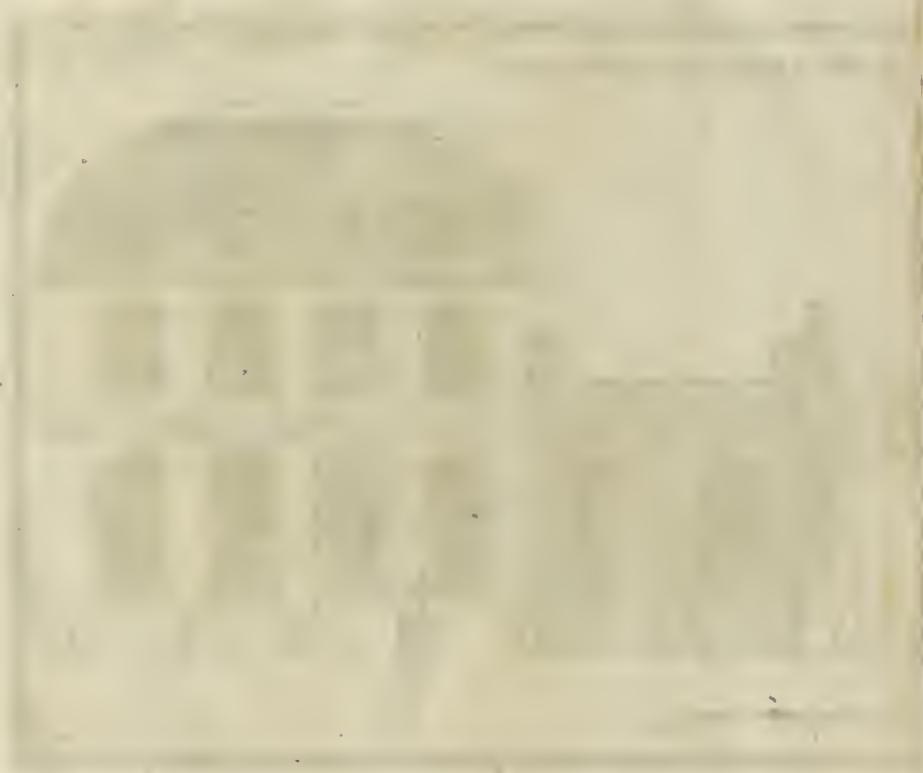
N.º XXIX. Pl. 3.

Pavillon des Cuisines

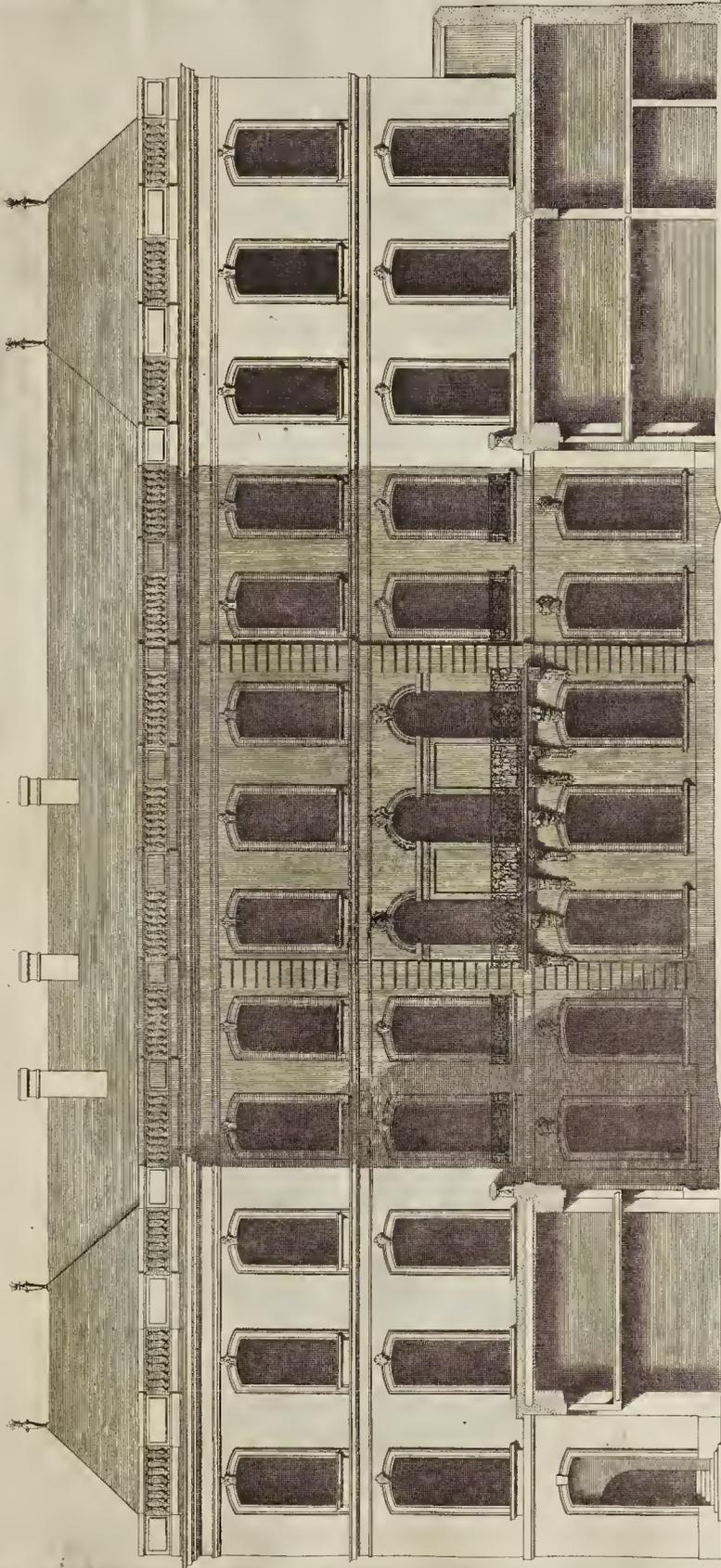


Etroica

155



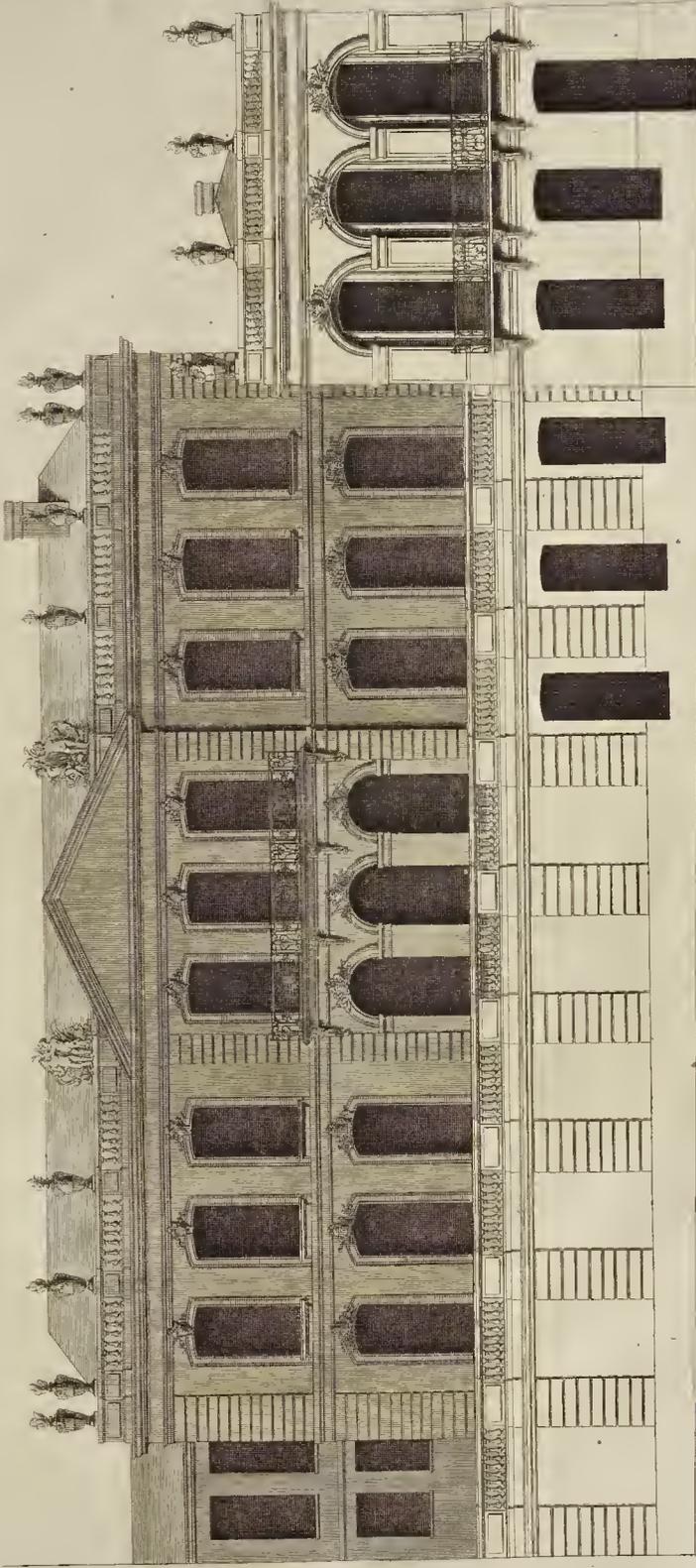
Elevation du principal corps de logis de l'Hôtel de Bellisle, du côté de la cour d'entrée



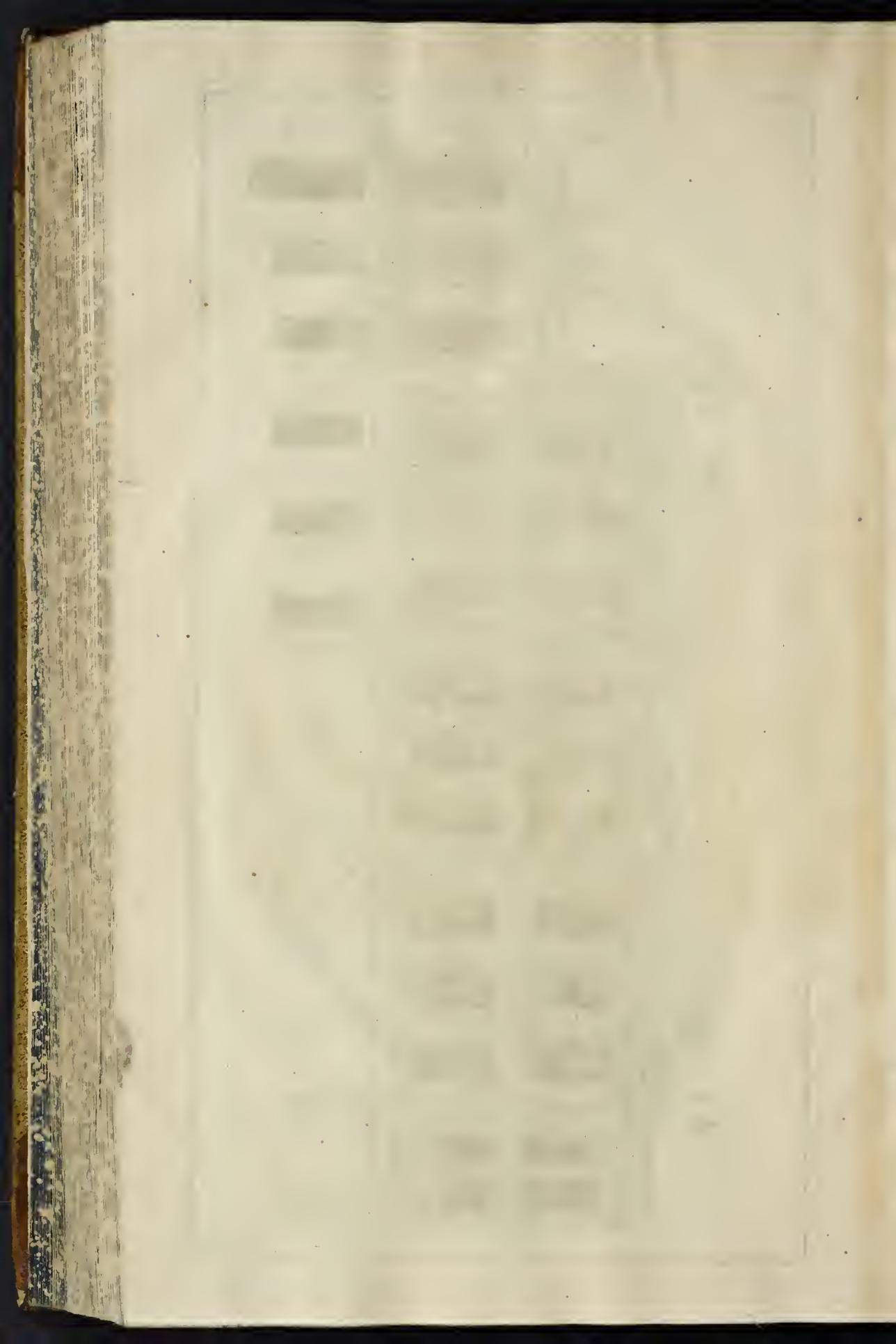
20 Toises

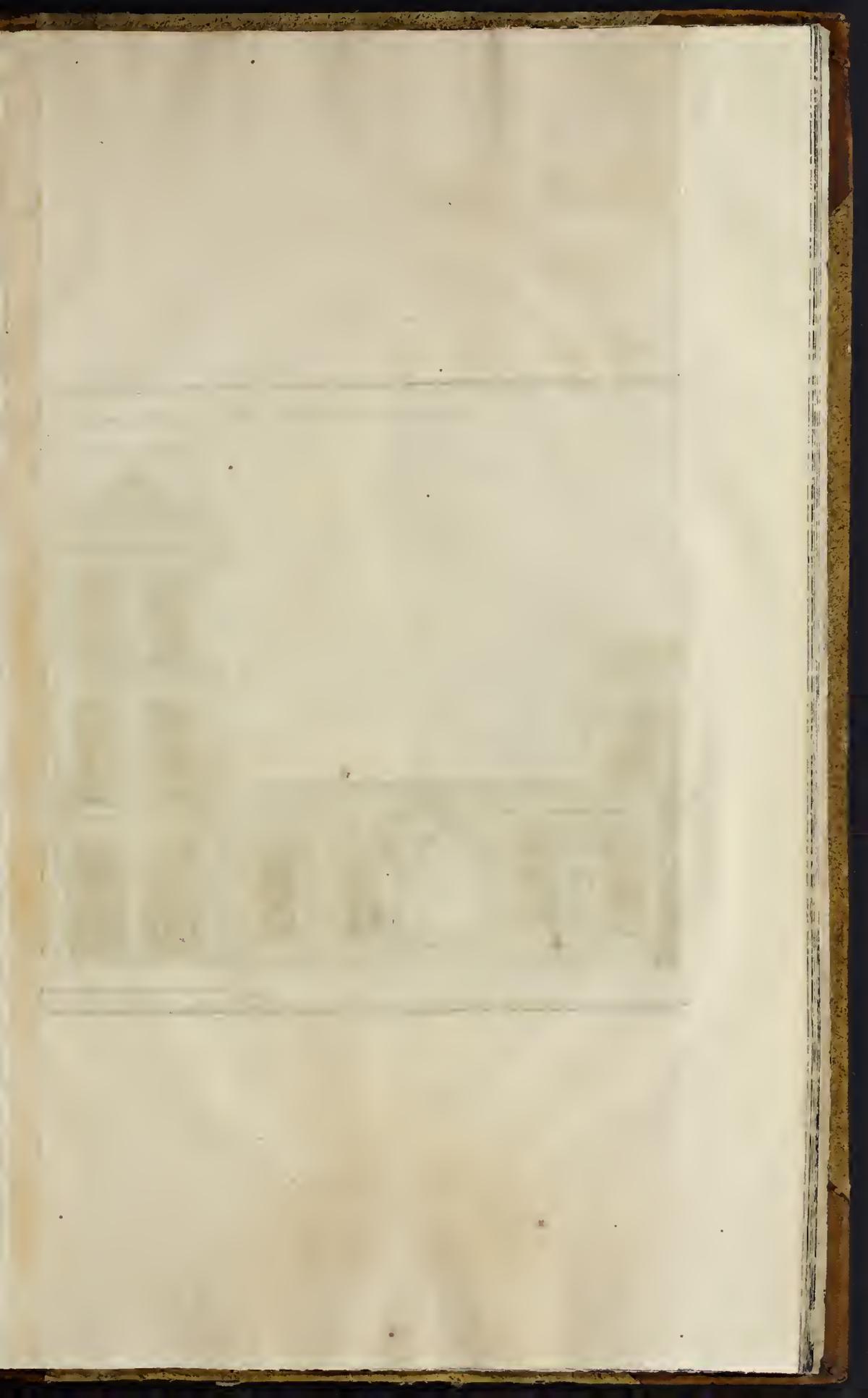
Echelle de

Elevation de la façade de l'Hôtel de Belleisle du côté qui regarde la rivière



Le Peuvrel

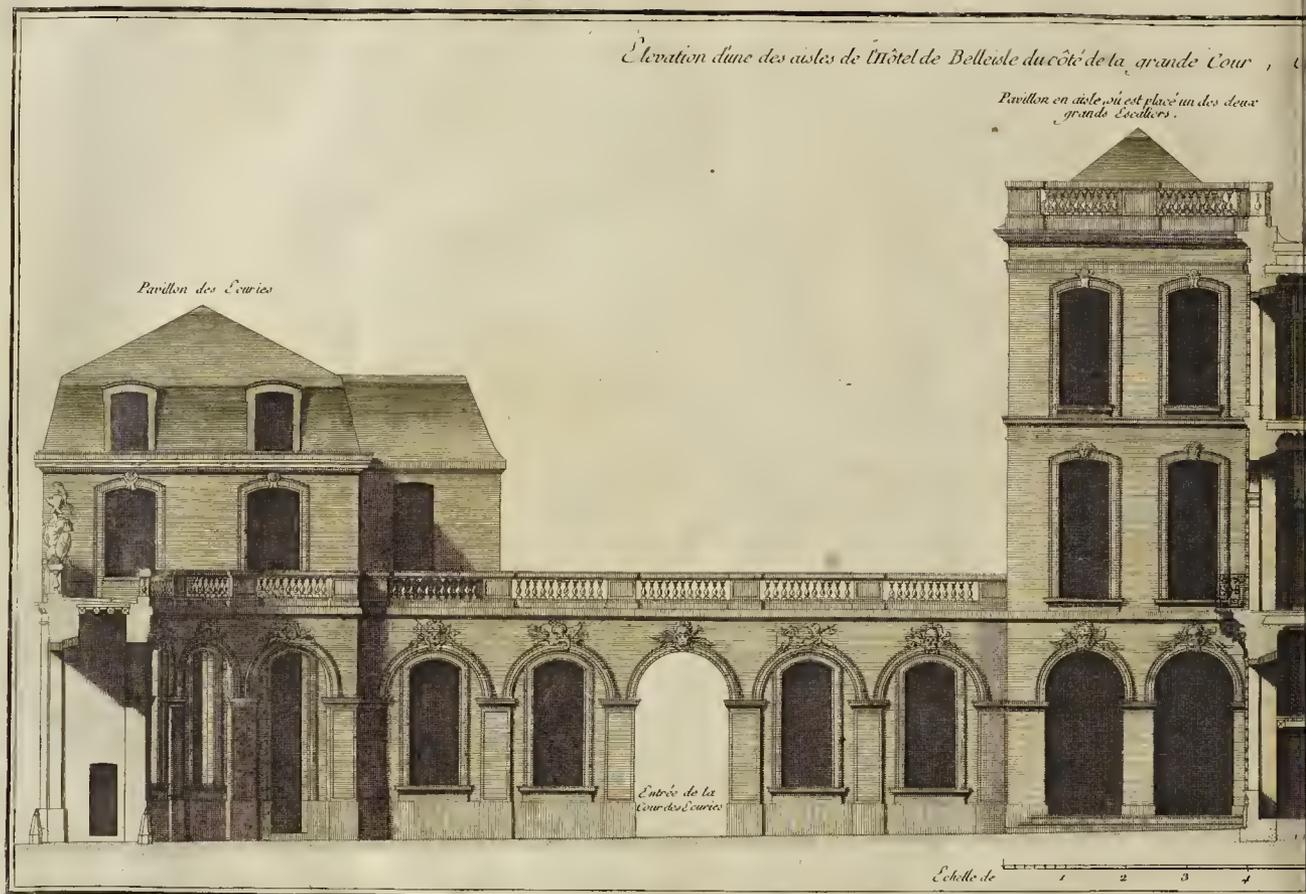




Elevation d'une des ailes de l'Hôtel de Belleisle du côté de la grande Cour

*Pavillon en aile, qui est placé au des deux
grands Escaliers.*

Pavillon des Esciers

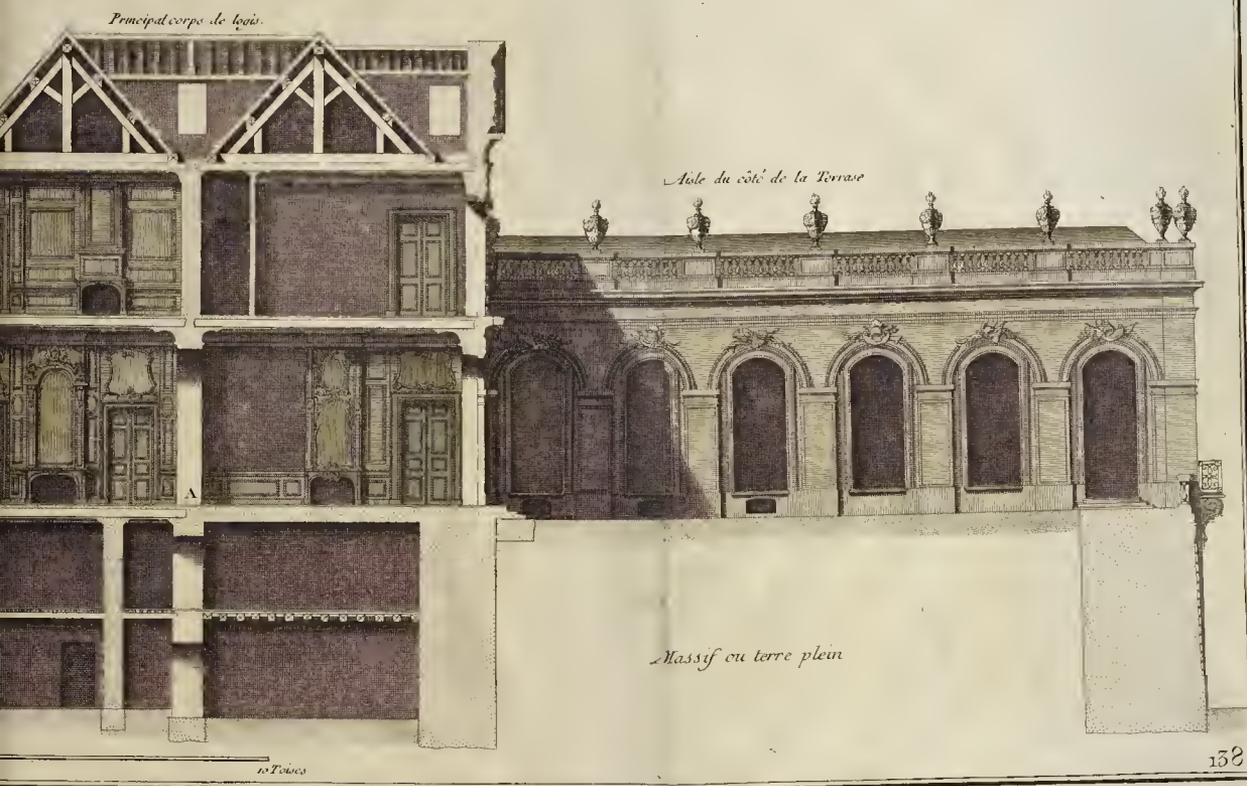


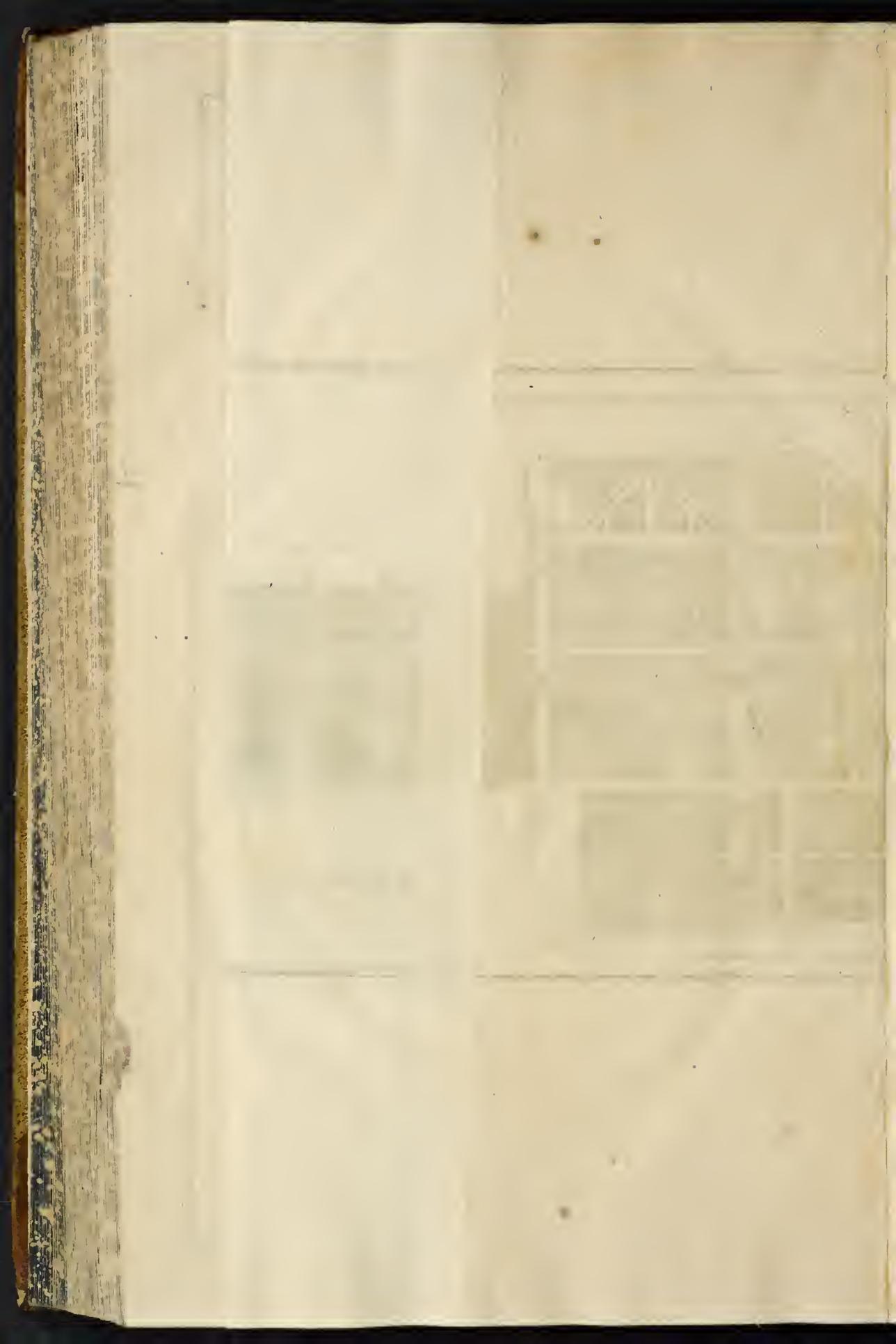
*Entrée de la
Cour des Esciers*

Echelle de 1 2 3 4

du principal corps de logis, et Elevation de l'aile qui donne sur la terrasse

N^o XXIX Pl. 6.





étroits pour leur hauteur; les trumeaux des arcades trop considérables, & la proportion de ces dernières trop svelte; tout ce bâtiment est couronné par une balustrade & terminé par un comble à deux égouts double, comme on peut le remarquer dans la coupe, Planche VI.

Hôtel de
Boile-llle.

Élévation du côté de la rivière. Planche V.

La hauteur de cette façade est mieux proportionnée par rapport à sa longueur que celle dont nous venons de parler, & quoique l'avant-corps soit composé de trois percés ainsi que les arrière-corps, ces derniers ne laissent pas que d'excéder en largeur sur la partie du milieu; d'ailleurs cette partie principale qui est couronnée d'un fronton, paroît dominer sur le reste du bâtiment, ainsi qu'il est essentiel de l'observer suivant les préceptes de la bonne Architecture.

Cette élévation est aussi couronnée d'une balustrade, laquelle est ornée de vases & de groupes d'enfans, ce qui lui donne une richesse convenable à la décoration d'une façade du côté des jardins, devant toujours affecter plus de simplicité du côté de l'entrée d'un bâtiment, sans pour cela tomber dans un excès trop opposé.

Sous cette façade est exprimée la terrasse du côté de la rivière qui occupe la hauteur du rez-de-chaussée du côté de la cour, & dans une partie de laquelle on voit les croisées qui éclairent l'appartement souterrain dont nous avons parlé, Planche première. A la droite de cette terrasse est exprimé le retour de l'aile que nous avons remarqué être seule dans ce bâtiment, & à l'opposé de laquelle il auroit été nécessaire d'en pratiquer une autre, si lors de la construction de cet édifice on avoit acquis le terrain dont nous avons aussi parlé.

Coupe & profil sur la longueur du bâtiment. Planche VI.

Cette Planche montre le développement sur toute la longueur du bâtiment, depuis la porte d'entrée jusqu'à la terrasse du côté de la rivière; toute la cour au rez-de-chaussée est ornée d'arcades en plein cintre avec impostes & archivoltas, à l'exception du soubassement de la façade, Planche IV, où il paroît qu'on a préféré les croisées aux arcades, qui cependant auroient fait un meilleur effet, non-seulement par rapport à l'ordonnance de la cour, mais encore parce que ces arcades ainsi pratiquées, auroient annoncé une entrée plus convenable à cet édifice, & auroient mieux caractérisé un soubassement. Nous l'appellons *soubassement*, parce qu'autant qu'il est possible, lorsqu'il s'agit d'une maison de quelque importance, quand on se trouve forcé d'élever trois étages les uns au-dessus des autres, il convient de donner ce caractère à celui du rez-de-chaussée pour éviter d'affecter un genre d'ordonnance qui semble n'appartenir qu'à une maison particulière.

Chaque édifice doit avoir une expression qui lui soit propre; les palais, les Châteaux à la campagne, les bâtimens de peu d'importance doivent s'annoncer différemment. Il n'appartient qu'à un homme peu consommé dans l'art de bâtir de traiter uniformément toutes les productions, & quoiqu'elles soient susceptibles à peu près des mêmes parties, on doit remarquer dans chacune une différence relative aux divers motifs qui lui font mettre la main à l'œuvre, tant dans les masses que dans les étages, ou enfin dans la manière de traiter les pavillons, les avant-corps, les soubassemens, les couronnemens, &c.

L'aile du côté de la terrasse est aussi décorée par des arcades dans lesquelles font percées des croisées; la largeur de ces dernières étant déterminée par le diamètre des pièces intérieures, on auroit dû dans cette aile préférer la réalité des croisées aux arcades feintes. Leur ordonnance tout-à-fait dissemblable à celle

Hôtel de
Belle-Isle.

des arriere-corps de la principale façade, fait paroître cette aile ajoutée après coup; l'entablement & la balustrade qui la couronnent n'ont d'ailleurs aucune relation avec la principale élévation, non plus que la proportion des arcades de cette aile de bâtiment, qui paroissent beaucoup trop courtes en comparaison de celles du principal avant-corps; défaut trop marqué pour ne pas l'éviter dans l'assemblage des parties qui composent la totalité d'un édifice.

La coupe qui se trouve entre ces deux ailes, laisse voir une partie de la décoration intérieure du principal corps de bâtiment, la hauteur des planchers & le développement de la charpente. Nous avons déjà dit que la décoration intérieure de cet Hôtel étoit d'une grande magnificence, mais comme dans le nombre des édifices qui composent cet Ouvrage, il s'en trouvera d'une ordonnance plus convenable pour la beauté des formes & le choix des ornemens, on donnera dans le VII. Volume seulement les profils de la plus grande partie de la menuiserie de cet Hôtel, qui sont autant de chefs-d'œuvre dans ce genre & dans lesquels se trouveront en particulier l'assemblage & le développement de la porte revêtue de glaces, placée à l'endroit marqué A, qui sépare le fallon d'avec la salle à manger. Cette porte ainsi revêtue de glaces du côté du fallon, sert à répéter les objets situés de l'autre côté de la riviere, par les portes croisées qui lui sont opposées.

C H A P I T R E X X X .

Description de l'Eglise des Théatins & de son nouveau Portail, situé sur le Quay Malaquais, proche le Pont Royal, & vis-à-vis les guichets du Louvre, à Paris.

Eglise des
Théatins.

CETTE Eglise en 1648 n'étoit qu'une Chapelle qui fut consacrée en présence de Louis XIV. le 7 Août de la même année; ensuite le Cardinal Mazarin ayant à sa mort legué 300000 liv. pour en bâtir une plus grande, les Religieux de cette Maison firent venir d'Italie un de leurs Peres nommé *Camille Guarini*, qui passoit pour un grand Architecte, & ils firent élever sur ses desseins une partie de celle qu'on voit aujourd'hui. La premiere pierre en fut posée par le Prince de Conty au nom du Roy, le 28 Novembre 1662; mais ce nouveau bâtiment eut le sort de quantité d'édifices, qui pour avoir été d'abord conçus trop considérables restent imparfaits, ou sont abandonnés à la moitié de leur exécution. Celui-ci pour la même raison fut interrompu jusqu'en 1714, qu'il fut continué par le moyen d'une Lotterie que S. M. accorda à ces Religieux; mais il fut réduit à une bien moins grande étendue, celui que nous donnons ici, tel qu'il est exécuté, n'étant que la croisée du projet commencé par le Pere *Guarini*, parce que l'on considéra que non-seulement cette entreprise coûteroit fort cher, mais que ce Vaisseau seroit trop vaste pour la grandeur de l'emplacement où il étoit situé. Cette Eglise alors fut continuée sous la conduite du sieur *Lievain* Architecte, qui a été obligé de se conformer à la distribution déjà commencée.

Plan au rez-de-chaussée de l'Eglise. Planche I.

Nous avons crû devoir donner la distribution de l'Eglise dont nous parlons, tant à cause de sa singularité, que pour prouver en passant que la fécondité de l'imagination ne suffit pas lorsqu'il s'agit de composer une ordonnance qui demande la retenue qu'il convient d'observer dans la décoration d'un Temple. De tous les tems l'Italie a produit, aussi-bien que la France, des genies déréglés qui se sont plu à pré-

férer la bifarrerie des formes à la noblesse, à la simplicité, & aux préceptes de l'Art qui exigent de la proportion dans les masses, du rapport dans les parties, de la sageffe dans les contours, & de la convenance dans les ornemens, ce qui ne se rencontre point dans le monument que nous décrivons. Nous dirons à cette occasion que l'Architecture, dont le premier mérite est d'exprimer la solidité, ayant pour objet la construction, ensuite la commodité relative à chaque espece de bâtiment, & enfin la décoration qui consiste dans le choix de l'ordonnance de l'édifice en général & dans la répartition de ses ornemens en particulier, doit se manifester dans l'édification d'un monument de cette espece, dont l'aspect doit présenter aux spectateurs la majesté du culte Divin, & inspirer aux Fideles la piété & le recueillement. Il n'y a donc point de doute que c'est pécher contre la convenance du ressort d'un édifice sacré, que d'employer dans sa distribution & dans sa décoration des contours réitérés & licentieux dont on s'éloignoit même du tems de l'Idolâtrie, que les Architectes des derniers siècles évitoient jusques dans leurs bâtimens civils, & dont les le Mercier, les Mansard, les Dorbay, &c, ont scû se garantir dans les édifices de la Sorbonne, du Val-de-Grace, des Quatre-Nations, &c; sans parler des édifices Gothiques, où à l'exception des ornemens dont la plupart sont déplacés, on remarque une grandeur capable d'inspirer de la vénération au Peuple, & d'attirer les suffrages de la multitude.

On peut dire encore que malgré la frivolité des formes & des ornemens dont usent aujourd'hui quelques-uns de nos Architectes, du moins l'on ne peut reprocher cet excès dans la distribution de la plupart de nos Eglises modernes, telles que celles de St. Roch, de St. Sulpice, de St. Louis dans l'Isle, &c, qui en comparaison du monument dont il s'agit, présentent à bien des égards les principes de la bonne Architecture, & si l'on y aperçoit quelques licences, elles ne s'y rencontrent que dans le choix des ornemens, & sont effacées pour la plupart par l'aspect des percés, la régularité de la distribution & le rapport convenable des hauteurs avec les largeurs, qui donnent une idée assez conforme de la convenance du lieu. Nous parlerons chacun de ces édifices en particulier, & nous en réunirons les observations dans la Table des matieres du huitième Volume, où l'on trouvera rassemblés sous un même point de vue, les préceptes nécessaires pour éloigner les jeunes Architectes d'un déreglement si contraire à la sévérité dont on doit user dans l'édification des monumens sacrés.

Le plan de cette Eglise est environné d'une partie des bâtimens de son Monastere & de plusieurs Maisons particulieres, au milieu desquelles ce monument est enclavé. On y voit aussi du côté du Quai la nouvelle entrée que l'on vient d'y construire, avec le plan du portail bâti à neuf dont nous allons donner la description. Cette nouvelle entrée consiste dans un vestibule décoré de pilastres d'Ordre Dorique couronnés d'un entablement mutulaire composé, & dont les quatre angles sont à pans, flanqués de pilastres pliés. Nous observerons que les grands intervalles des pilastres sont enrichis de tables ornées de cadres, &c.

Description du nouveau portail des Théatins. Planche II.

Ce nouvel édifice fut construit, en 1747, des libéralités de Messire François Boyer, ancien Evêque de Mirepoix, sur les desseins & sous la conduite de Mr. Desmaisons (a) Architecte.

La décoration de ce portail est composée de deux Ordres, l'un Ionique & l'au-

(a) Mr. Desmaisons, né à Paris, donna dès l'âge de 19 à 20 ans des preuves de sa capacité par un bâtiment dont il fut l'Architecte en 1733; il est élevé près la Place des Victoires, au coin des rues des petits Champs & de

la Vrilliere, & son extérieur en tour ronde forme deux trompes sur le coin; la proportion de son ordonnance, ainsi que sa distribution intérieure, ont eu l'approbation des connoisseurs. Depuis cet Architecte a bâti rue des

Eglise des
Théatins.

tre Corinthien. Il est situé dans un lieu très-vasle, mais le terrain sur lequel il est élevé est très-resserré, les bâtimens qui sont à droite n'appartenant pas aux Religieux, & ceux de sa gauche n'ayant pû servir seuls à donner plus de largeur à cet édifice à cause de la sujettion où l'on s'est trouvé de faire que le milieu de ce portail alignât celui d'un des bas-côtés de l'Eglise, ainsi que l'exprime la ligne EF, Planche I.

Il est bon d'être prévenu que par économie ou autrement, on a été contraint d'élever deux Ordres l'un sur l'autre à ce portail, le dessus du vestibule étant destiné aux premier & second étages pour des appartemens occupés par des particuliers, de sorte que l'arcade Corinthienne qui extérieurement a la forme d'un vitrail d'Eglise, éclaire intérieurement deux piéces élevées dans la hauteur de cet Ordre supérieur. Il semble néanmoins qu'on auroit pû, selon le sentiment de quelques-uns, à la place des colonnes d'en haut ne mettre que des pilastres qui se feroient trouvées à plomb de ceux qui sont placés derrière les colonnes Ioniques au rez-de-chaussée, ce qui auroit donné un aspect pyramidal à cet édifice, tant en face que vû de profil, au lieu qu'étant élevé sur une seule ligne, cette continuité rend sa masse trop svelte. D'ailleurs ce second Ordre en retraite auroit procuré une balustrade à plomb du devant du fust supérieur des colonnes Ioniques, ce qui en servant de soutien à l'Ordre Corinthien, auroit peut-être donné une plus heureuse proportion à son grand entrecolonnement, & exprimé un air de solidité & de majesté toujours convenable dans l'ordonnance de la décoration d'un édifice du genre de celui dont nous parlons. Il est vrai que pour que cette balustrade eut eu lieu, il auroit fallu hausser le socle qui se voit à présent, afin qu'elle eut au moins de hauteur celle de l'entablement de dessous; mais pour que cette augmentation n'eût altéré en aucune manière la proportion de l'Ordre supérieur, ni augmenté la hauteur totale de ce frontispice (qui n'est déjà que trop élevé eu égard à sa largeur) on auroit pû diminuer d'environ un pié la hauteur de chaque Ordre. Cette diminution auroit réduit la hauteur du claveau de l'arcade Corinthienne à une juste proportion, celui du rez-de-chaussée se trouvant, quoique faisant partie d'un Ordre moyen, beaucoup plus léger que celui de l'Ordre délicat. La balustrade que l'on paroît désirer ici auroit porté naturellement à remonter l'intrados de l'arcade que nous trouvons trop pesant, & qui pour être enrichi d'un écusson n'en est pas plus recevable. D'ailleurs ce genre d'ornemens, ainsi que nous l'avons déjà dit, paroît déplacé au frontispice d'un Temple, & ne convient en général que dans celui d'un édifice public, ou dans la décoration extérieure d'un Palais. Il semble que dans les monumens érigés à la gloire de Dieu, les ornemens qui flattent la vanité des hommes devoient faire place à des allégories plus conformes à l'usage d'un lieu saint, & si par quelque considération particulière on se trouve obligé de placer des Armoiries dans un bâtiment de cette espèce, du moins doit-on les mettre dans les parties accessoires, ainsi que l'Architecte l'a judicieusement observé ici, ayant placé dans le timpan du fronton, sommet de ce frontispice, les attributs de la Religion Chrétienne, pour marquer la prééminence que doit avoir la vertu céleste sur les marques de la dignité humaine.

Les impostes que nous avons blâmées plus d'une fois lorsqu'elles passioient derrière les colonnes semblerent être autorisées ici parce qu'elles divisent la trop grande hauteur de ce portail, & donnent à cette ordonnance inférieure un caractère plus mâle, qui sert en même-tems à rendre plus élégante celle qui s'éleve au-dessus.

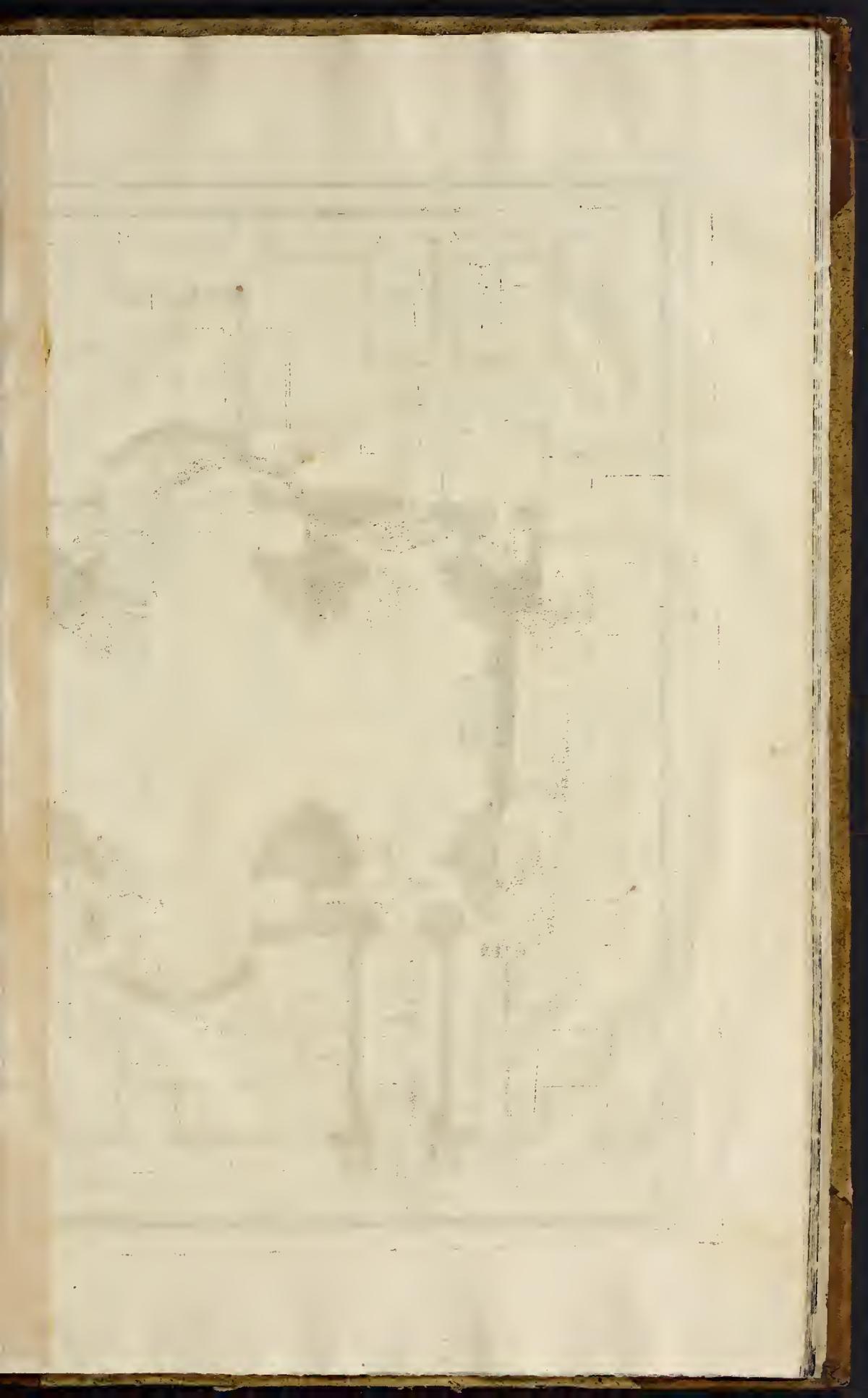
Pejets Champs pour Mrs. du Chapitre de St. Honoré un édifice assez considérable, dans la décoration extérieure duquel on remarque le goût & l'expérience de l'Auteur, aussi bien que dans les nouveaux bâtimens qu'il a élevés

aux grands Augustins & dans une infinité de maisons à Paris & à la campagne, dont il a été chargé soit pour la restauration, soit pour la décoration intérieure des appartemens.

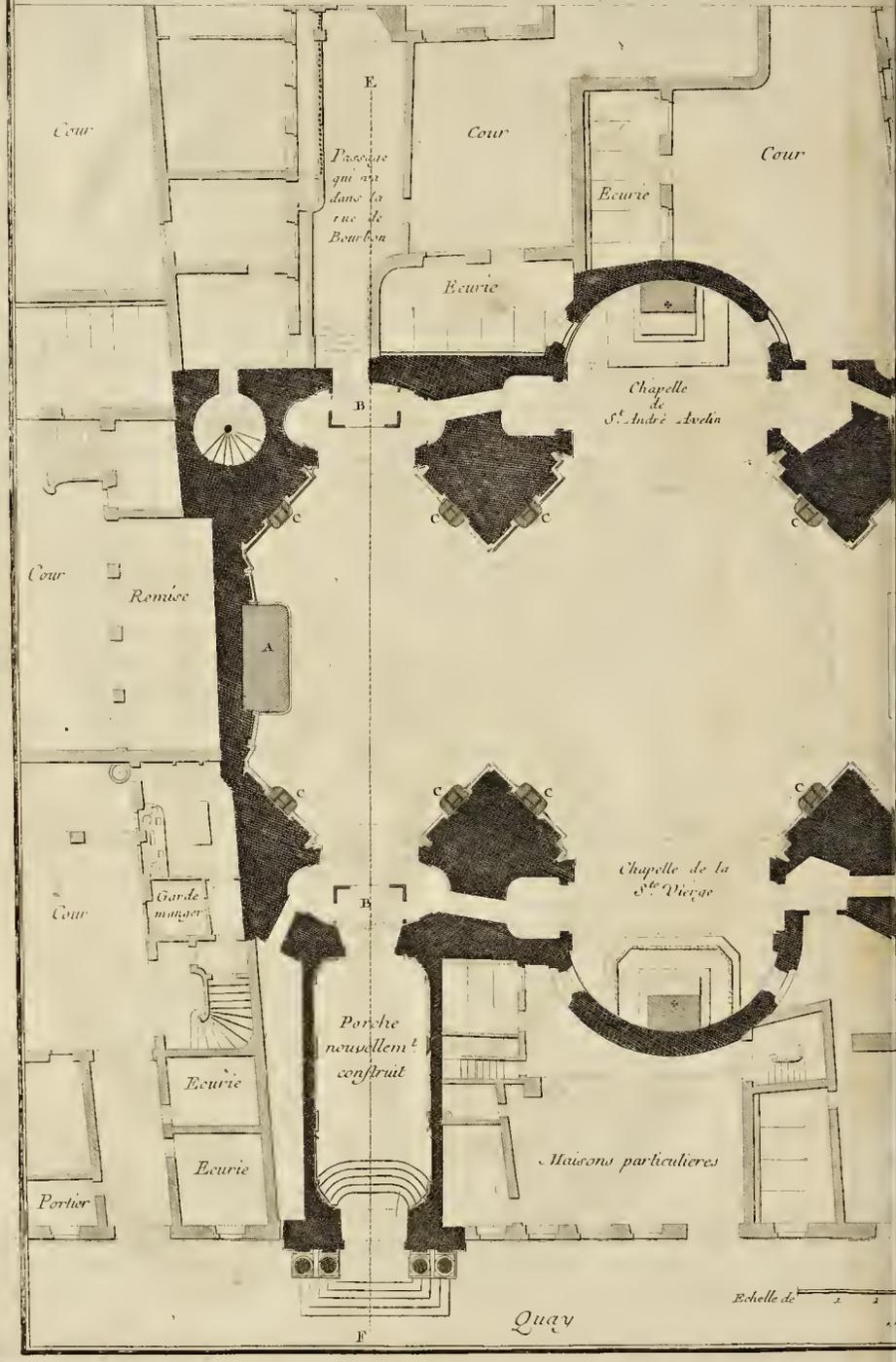


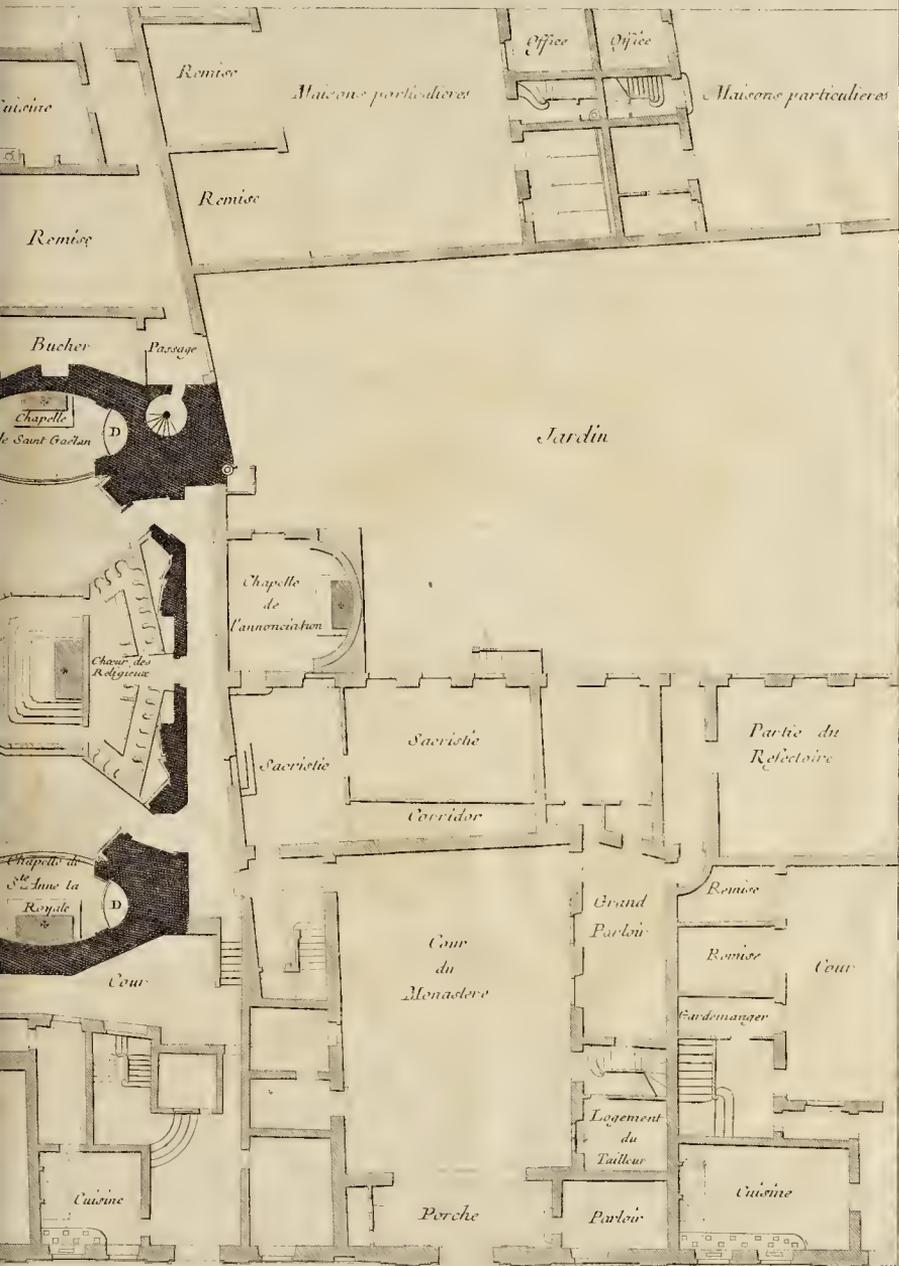
Portail de l'Eglise des Theatins de Paris, que M^{sr} François Boyer ^{ancien}
Evêque de Mirapois, a fait construire en 1747.
sur les desseins et sous la conduite de Pierre Desmaisons Architecte.





Plan de l'Eglise et du Monastere des Theatins





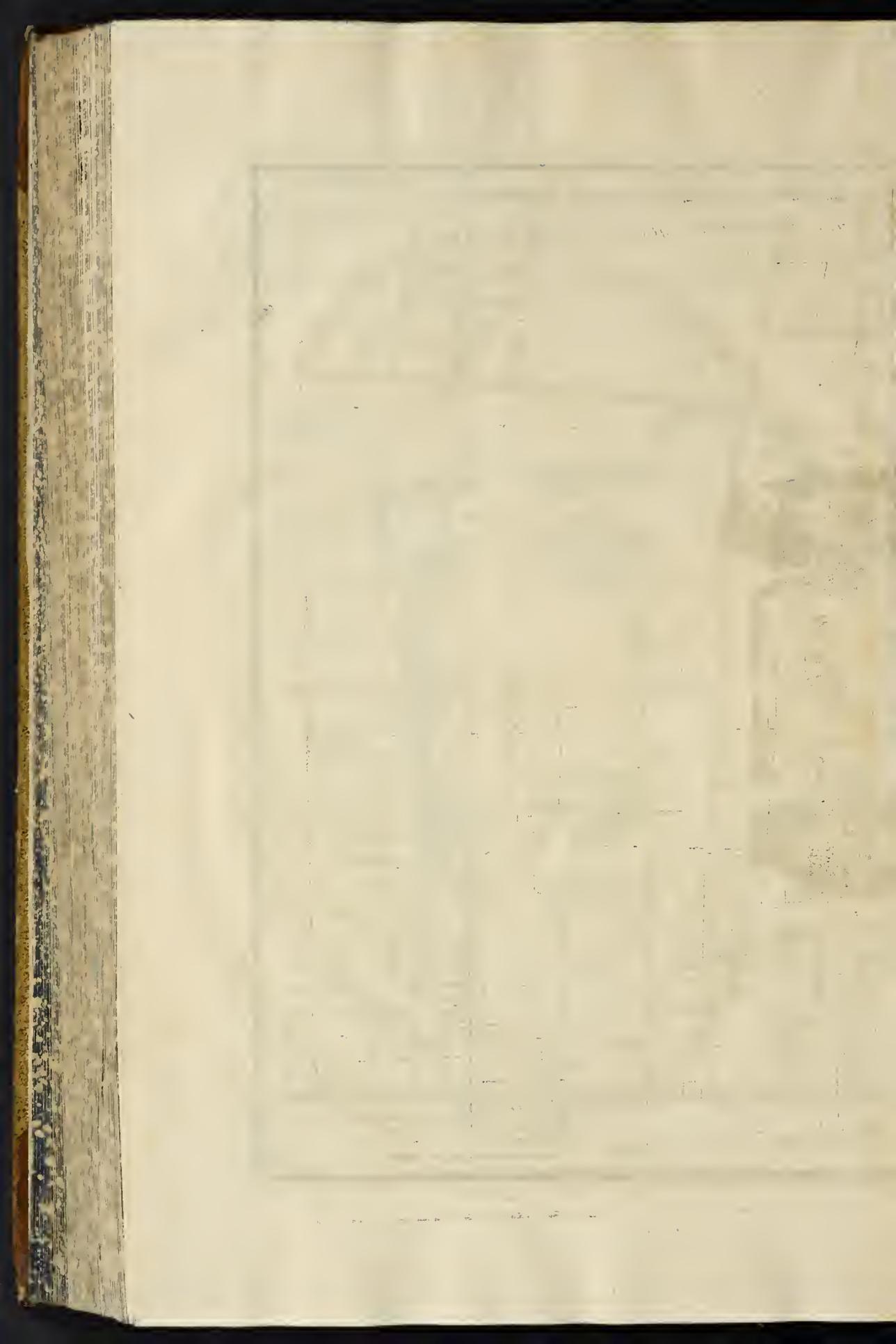
Δ Tambour de Mennerie au dessus duquel sont placés les Orgues

B Porche interieur construit de Mennerie

C Confessionaux

D Tribune particulière a rez de Chaussée

Theatins



C H A P I T R E XXXI.

Description de plusieurs Maisons & Hôtels occupés par différens particuliers.

Maison appartenante à Mr. le Comte de Vartenaer, située Quay Malaquais, au coin de la rue des Sts. Peres.

CETTE Maison fut bâtie en 1613 pour feu Mr. Falconi, ensuite elle fut acquise par Mr. de Marlin, grand Trésorier du Royaume de Pologne, &c; elle appartient aujourd'hui à Mr. le Comte de Vartenaer, Capitaine aux Gardes Suisses. On ne donne point le plan de cette Maison, ni des deux qui lui sont adossées dont l'entrée se trouve dans la rue des Sts. Peres, & qui avoient aussi été bâties pour M. Falconi, parce que ces distributions n'ont rien que de fort ordinaire, n'étant pas susceptibles des commodités ni des agrémens de celles d'à présent, non plus que la plupart des autres comprises dans ce Chapitre. Nous ne donnons ici que la décoration extérieure de ces édifices, notre intention étant de présenter dans ce Recueil une idée des changemens que l'Architecture a reçus depuis environ un siècle en France; on trouvera cependant dans leur ordonnance des parties qui ne sont pas à rejeter & qui peuvent être préférables, quant à la décoration, à la plupart de celles dont quelques-uns de nos Architectes modernes font usage aujourd'hui.

Maison de
M. de Vartenaer.

La Planche première offre la façade qui donne du côté du Quay, & dans laquelle il n'y a de changement aujourd'hui qu'en ce que les deux tables qui sont à côté de la porte sont percées à hauteur d'appui par des arcades fermées par des grilles de fer, que nous avons citée en parlant du Palais de Bourbon, Chap. XXIII. Ces arcades ont été percées à jour non-seulement pour jouir de la vue du Quay & de la façade du Louvre, qui est de l'autre côté de la rivière, mais aussi parce que le bâtiment dont nous parlons ayant trois étages de hauteur & la cour n'ayant que trente-sept pieds de largeur sur cinquante-deux pieds de profondeur, avant ces ouvertures les appartemens étoient sombres & d'une tristesse qui les rendoit presque inhabitables, tels que sont tous ceux de nos anciennes maisons que la hauteur des planchers, la grandeur des trumeaux & le peu d'ouverture des croisées rend aussi peu logeables que peu salubres. Cette élévation, ainsi que la plupart de celles de ce Chapitre, est mise en perspective pour éviter la multiplicité des planches, & présenter cependant les différentes faces de ces divers bâtimens, & cela dans le dessein de donner plutôt les détails & les parties de ces édifices que leur proportion: principe que nous expliquons ailleurs avec plus d'avantage. Au reste cela peut jetter plus de variété dans cet ouvrage & une diversité d'autant plus agréable que la plupart de ces planches sont gravées par Marot avec assez de soin, de goût & d'intelligence.

La Planche II offre l'élévation du même Hôtel du côté du jardin; elle est composée de 3 étages & d'un Attique interrompu lequel est couronné par intervalle de 3 frontons circulaires qui anciennement étoient fort en usage, mais dont la forme & la répétition, ainsi que nous l'avons déjà dit, doit être employée avec prudence.

La multiplicité de ces étages élevés les uns au-dessus des autres & le terrain ferré sur lequel ce bâtiment est construit, prouve que dès ces tems déjà assez reculés ce quartier étoit très-peuplé; car à présent quoique le nombre des Citoyens qui habitent cette Capitale soit considérable, ce n'est gueres que dans des maisons de peu d'importance qu'on élève quatre étages l'un sur l'autre, par la raison que plus l'espace est étroit en faisant les bâtimens fort exhaussés, & plus les appartemens sont obscurs, principalement dans les étages inférieurs.

Maisons appartenantes l'une à M. de Bernage, l'autre à M. le Baron de Montmorency, situées rue des Sts. Peres.

Maison de
Mr. de
Bernage.

La Planche III présente l'élévation perspective du côté de la rue des Sts. Peres d'une maison qui apparteñoit anciennement à Mr. Falconi & qui depuis plusieurs années a été vendue par moitié l'une à Mr. le Baron de Montmorency, l'autre à M. de Bernage, Prévôt des Marchands. Sans doute que de tout tems cette maison avoit été construite pour être habitée par deux propriétaires, ce qui peut se remarquer par ses deux portes si voisines l'une de l'autre; & quoiqu'elles ne subsistent plus précisément comme elles se voyent ici, elles ne laissent pas que de donner entrée en particulier à chacune de ces maisons, lesquelles sont séparées par un mur de clôture à plomb du grand trumeau C. Cette considération est assez importante à observer lorsqu'un propriétaire, dans un terrain d'un certain espace, a intention de construire deux maisons particulières. Alors pour communiquer la lumière dans les appartemens, il est bon de ranger les ailes de son bâtiment de manière que la cour devenant commune & n'étant séparée que par un mur de 9 pieds de hauteur, elle procure un plus grand volume d'air aux deux corps de logis; c'est ce qu'on a observé aux deux maisons de Mr. le Président Chevalier, Faubourg St. Honoré, que nous rapportons dans le troisième Volume.

Maison appartenante à l'Hôtel-Dieu, sise rue St. Guillaume, occupée par Mr. le Procureur Général.

Maison rue
St. Guillaume.

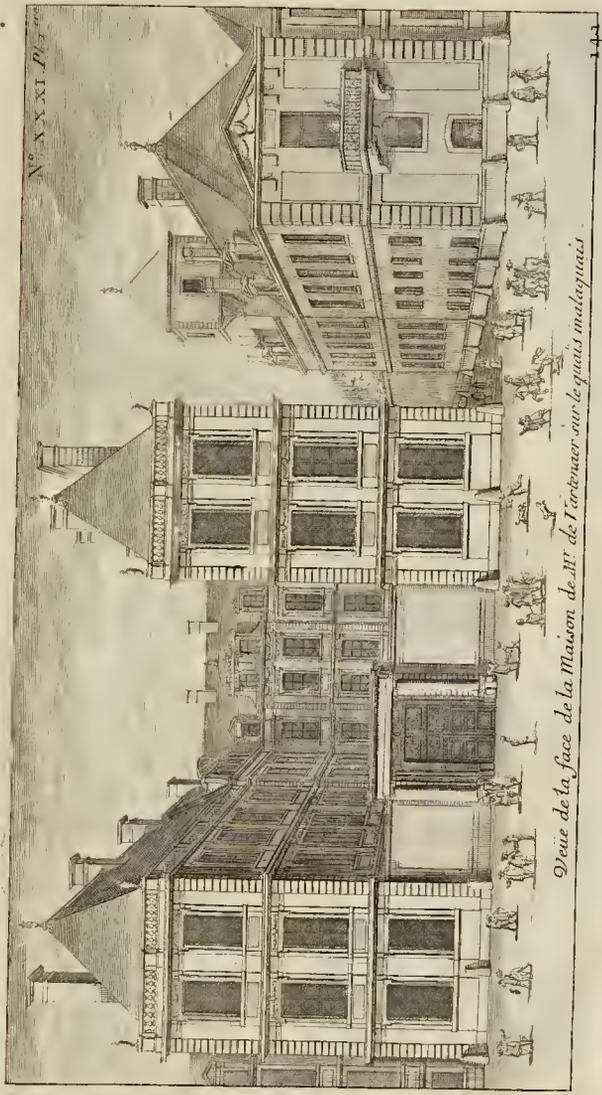
Cette maison a été bâtie vers l'an 1638, sur le dessein du sieur le Muet, Architecte du Roi, telle qu'on la voit dans les Planches IV & V. Son peu de terrain avoit contraint de se servir d'un emplacement de l'autre côté de la rue pour y construire les basse-cours de cette maison, auxquelles on communique à couvert par un passage voûté qui traverse la rue. Depuis ayant eu occasion d'acquérir un terrain assez considérable on a rendu cet Hôtel plus spacieux en l'augmentant, du côté des jardins, de bâtimens capables de loger des personnes de la première distinction, mais dont les nouvelles distributions n'ayant rien de recommandable n'ont pas paru nécessaires à ajouter ici.

Lors de la restauration de cet Hôtel, vers 1720, l'on a aussi fait quelques changemens dans la décoration des façades; mais comme ces changemens consistent plus dans la suppression de quelques ornemens que dans l'ordonnance de l'Architecture, l'on a aussi cru qu'il étoit préférable de laisser ces élévations (Pl.V) telles que le Muet les avoit fait exécuter, ces ornemens y faisant bien & présentant d'ailleurs l'idée de l'Architecture du siècle dernier qui a bien des égards, & selon le sentiment de quelques-uns l'emporte sur celle d'aujourd'hui, principalement lorsqu'elle se trouve exécutée avec autant d'exactitude & de précision que l'est l'édifice dont nous parlons; cette maison est composée de deux étages & d'un Attique dont les proportions sont régulières, & la distribution des membres & des ornemens assez agréable.

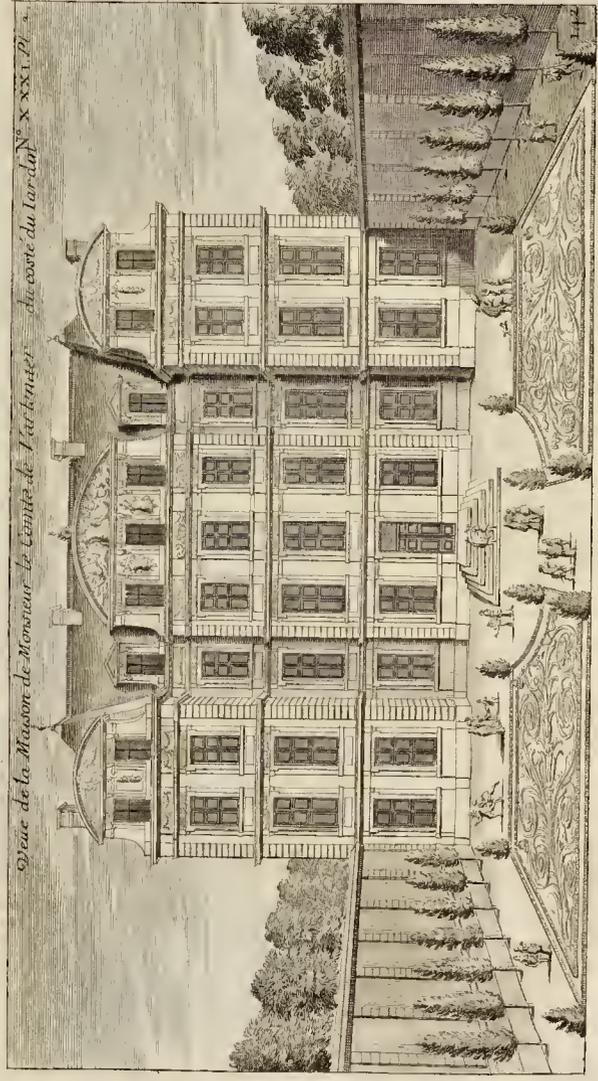
Maison appartenante à M. le Duc de Mortemart, sise rue St. Guillaume, autrefois celle des Roisiers, attenant l'Hôtel dont nous venons de parler.

Maison de
M. le Duc
de Mor-
temart.

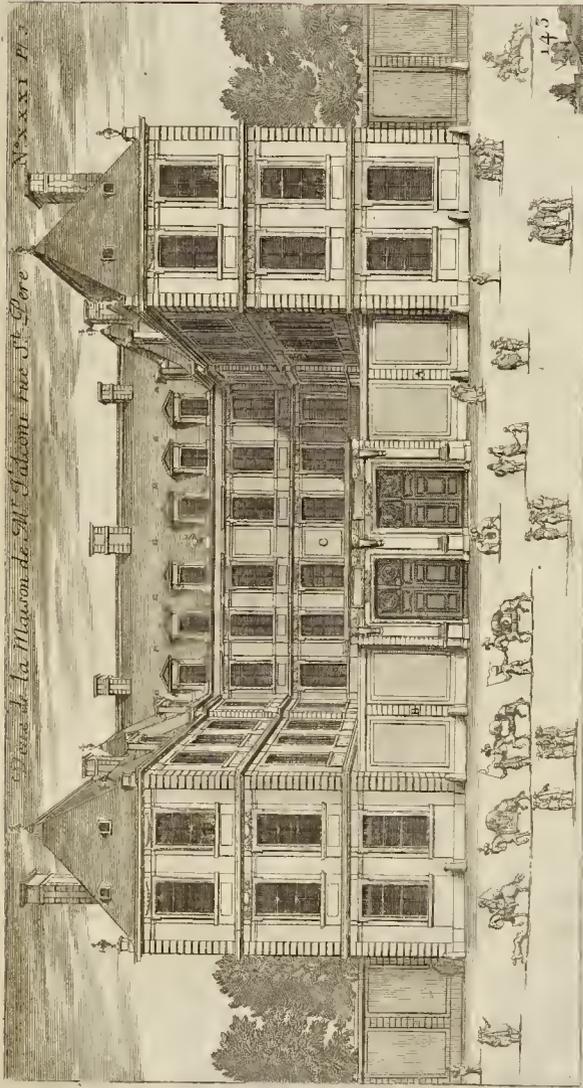
Cet Hôtel, du dessein du sieur Marot, est occupé aujourd'hui par Madame la Comtesse de Pont-Chartrain, les changemens considérables qui y ont été faits depuis environ 50 ans la rendent méconnoissable; mais comme ce qui y a été ajouté depuis ne vaut pas l'ordonnance de l'Architecture qu'on remarque dans les Planches



Vue de la face de la Maison de Mr. de Tébouac sur le quai malagais.



Vue de la Maison de Monsieur de Lamoignon, le Comte de Lamoignon, du côté du Jardin N° XXXI. Pl.



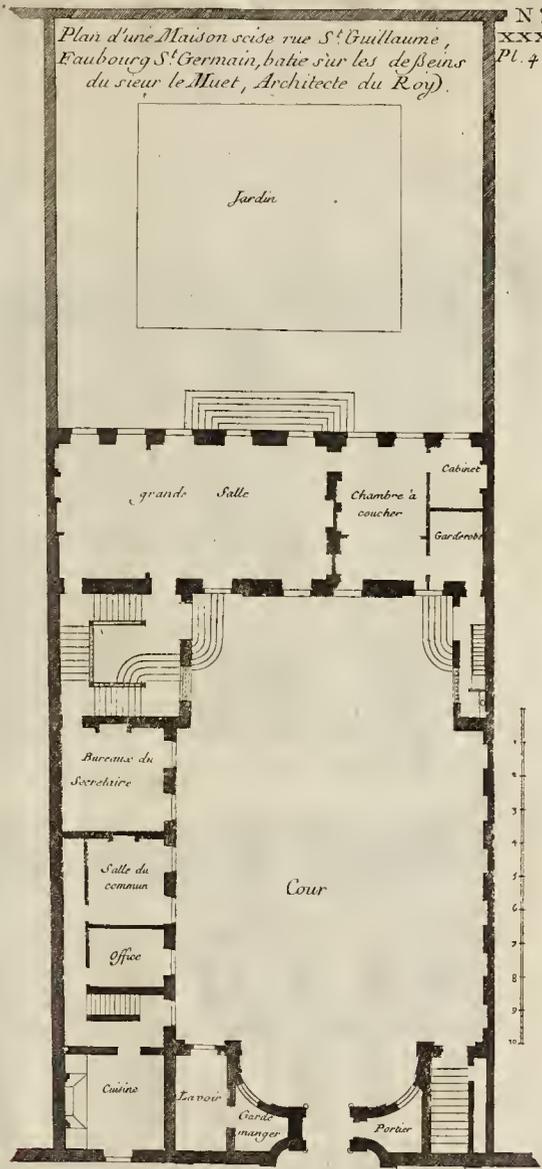
N° XXXI Pl. 3

Dessin de la Maison de M. Salmon Fize St. Gère

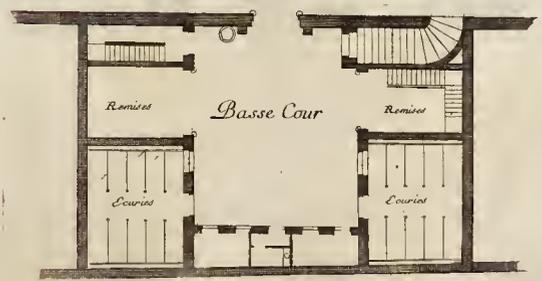
145

Plan d'une Maison seise rue S^t Guillaume,
 Faubourg S^t Germain, batie sur les desseins
 du sieur le Muet, Architecte du Roy).

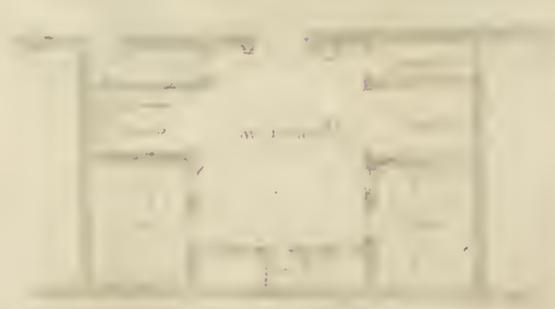
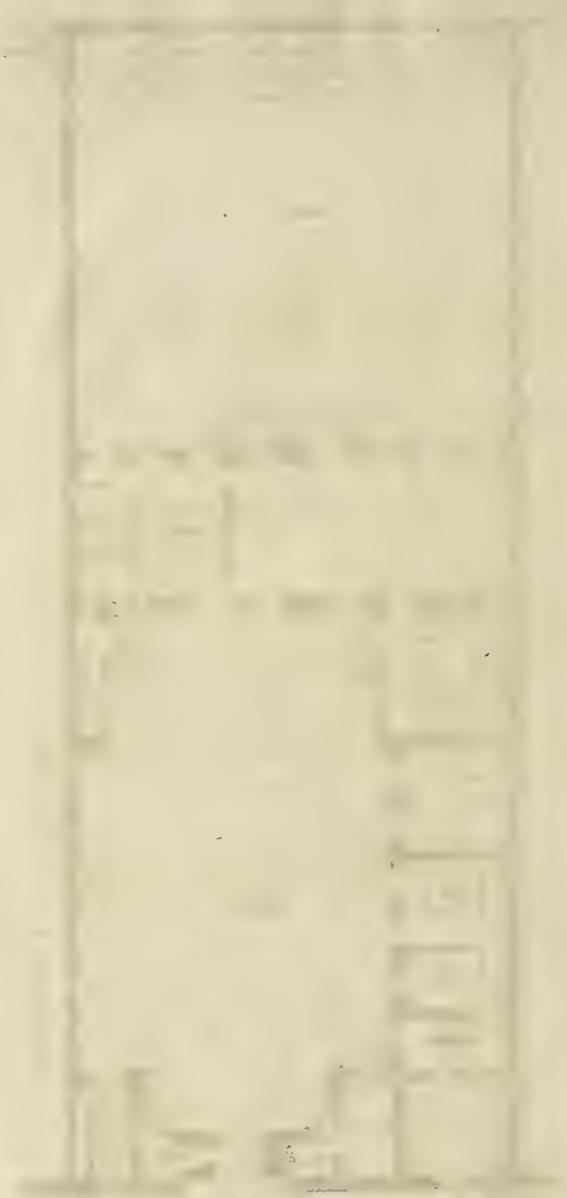
N^o
 XXXI
 Pl. 4.



Rue S^t Guillaume



144

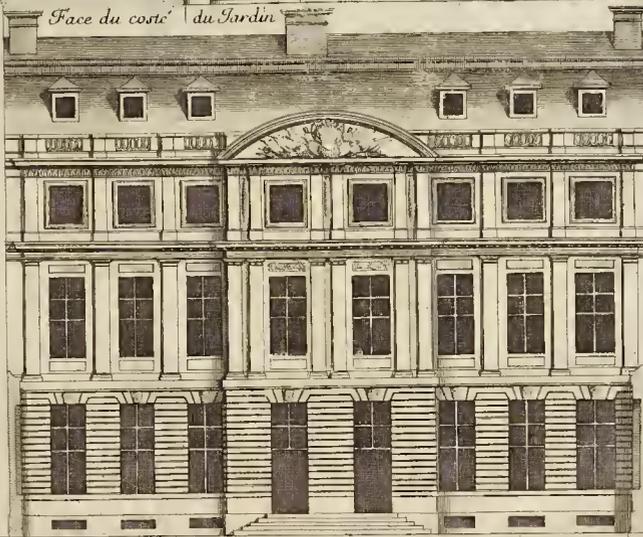


Face du costé de la Cour d'une Maison appartenant à l'Hotel Dieu, du dessein du sieur le Moet.

N^o
XXXI.
Planche 5.



Face du costé du Jardin



The image shows a page from an old book with a very faint, ghostly table in the center. The table has a grid-like structure with approximately 10 columns and 10 rows. The text within the cells is illegible due to extreme fading. The table appears to be a ledger or account book, with columns that might represent different categories or items. The overall appearance is that of a blank page with a faint watermark or bleed-through from the reverse side.



*Elevation de la
Face et Profil de
l'hostel du Duc
de Mortemar.*

Face du côté du Jardin

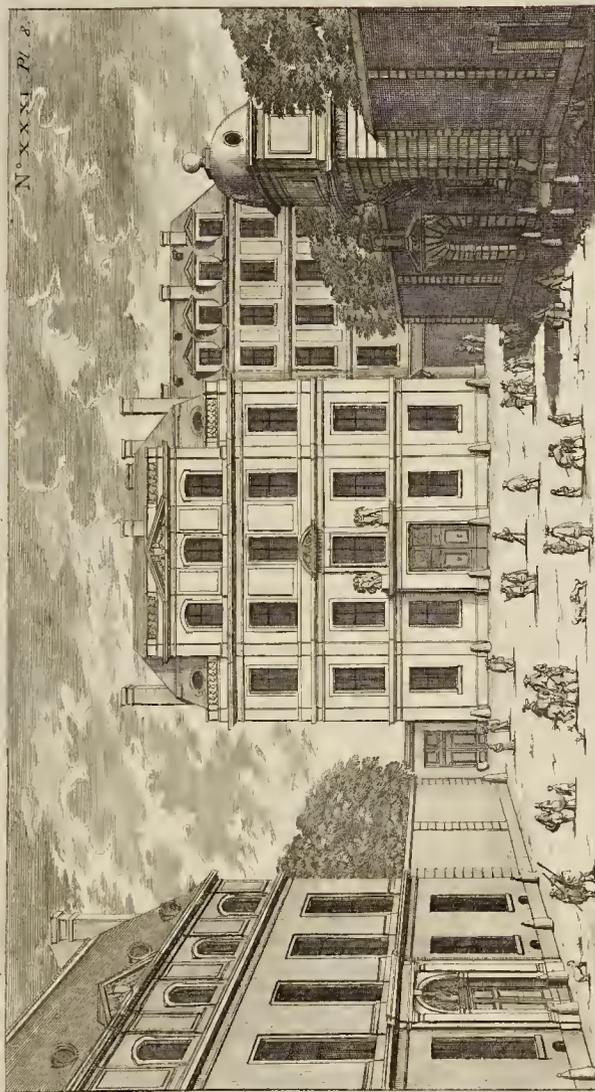
N° XXXI. Pl. 7.



Face du côté de la cour



The image shows a very faint, ghostly impression of a table or ledger on a page. The table is centered and appears to have several columns and rows. The lines are extremely light and difficult to discern, but the overall structure suggests a grid-like layout typical of an account book or a data table. The page itself is off-white and shows signs of age and wear, particularly along the left edge where the binding is visible.



N° xxxi. Pl. 2.

Vue de la rue Torane, de l'Hôtel de la Florcè, du dessin du S^r Guillard et de la Fontaine de la Charrié 148

VI & VII, nous n'avons pas cru devoir en faire mention, ayant préféré ces anciennes décorations extérieures, qui consistent du côté de la cour en un soubassement au rez-de-chaussée, & un Ordre Ionique au premier étage lequel est couronné d'un Attique surmonté d'une mansarde. Du côté du jardin se voit un grand Ordre Ionique qui embrasse deux étages, couronné d'un Attique, &c. Sous ce bâtiment sont pratiquées les cuisines qui sont éclairées par les soupiraux qu'on remarque à la façade du côté du jardin.

Maison de
M. le Duc
de Mortemart.

Il faut observer que la coupe marquée A dans l'élévation du côté de la cour n'est pas exécutée, & qu'elle ne peut pas avoir lieu en comparant les plans. Sans doute cette aile avoit été projetée, mais faute d'avoir pu acquérir du terrain, cet Hôtel est resté tel que l'expriment les plans sur la Planche VI.

Hôtel de la Force, rue Taranne, près la fontaine de la Charité.

Cet Hôtel, qui fut bâti en 1644 par le sieur Gittard Architecte, se nommoit autrefois *Hôtel de S. Simon*, & fut acheté en 1715 par le Duc de la Force dont il porte le nom; l'on en voit seulement ici, Planche VIII, la façade du côté de la rue Taranne; le reste de cette maison, qui, il y a 50 ans, passoit pour belle, n'étant aujourd'hui que fort ordinaire quoiqu'assez vaste. Cependant l'on ne peut disconvenir qu'il n'y ait des beautés, de la régularité & de la symétrie dans l'élévation dont nous parlons, considération qui nous a porté à lui donner une place dans ce recueil. A côté de ce bâtiment & sur la même Planche, l'on voit en perspective la fontaine de la Charité, dont l'ordonnance est d'assez bon goût; vraisemblablement elle fut bâtie dans le même-tems que l'Hôpital de la Charité, au mur duquel elle est adossée; on y lit dans une table de marbre noir, ces vers de Santeuil.

Hôtel de
la Force.

Quem pietas aperit miserorum in commoda fontem

Instar aquæ largas fundere monstrat opes.

Voyez le dessin géométral de cette Fontaine dans le Tome II de l'Architecture Hydraulique de Mr. Belidor, Livre IV, Chapitre IV, Planche IV.



CHAPITRE XXXII.

Description du Portail de l'Eglise de la Charité, situé rue des Sts. Peres.

Portail de
la Charité.

L'EGLISE où est située le portail dont nous parlons, fut fondée par la Reine Marie de Medicis qui en posa la première pierre en 1673. Nous n'en donnons point ici le plan, parce qu'elle n'est recommandable que par quelque partie de sa distribution, & qu'elle est comprise dans la totalité des bâtimens de l'Hôpital (a) connu sous ce nom : nous dirons seulement qu'elle est composée d'une nef de 29 pieds de largeur sur 9 toises 2 pieds de longueur, aux deux côtés de laquelle sont distribuées plusieurs Chapelles de 12 pieds un quart en quarré : la croisée de cette Eglise a 69 pieds de longueur dans œuvre sur 33 de largeur. Au milieu & en face de la nef est le chœur des Religieux, au-devant duquel est le maître Autel situé de manière que de la nef & de la croisée de l'Eglise on jouit facilement de la vue de ce maître Autel, aussi-bien que de deux autres grands Autels placés dans les deux extrémités de la croisée. Ce coup d'œil qui doit être regardé comme un des principaux avantages de la distribution d'un édifice sacré, & qui se remarque dans l'Eglise dont nous parlons, est toujours préférable à la décoration souvent mal entendue qu'on affecte dans ces monumens, au lieu d'y faire régner la majesté & la simplicité, simboles essentiels de la piété Chrétienne. (b)

Décoration extérieure du Portail de la Charité.

Ce Portail fut bâti en 1733 sur les desseins de Robert de Cotte, premier Architecte du Roi ; il est composé de deux Ordres d'Architecture élevés l'un sur l'autre, sçavoir un Ordre Ionique sur un Dorique. Comme ce frontispice est bâti sur une rue assez étroite, on a pratiqué une tour creusée pour pouvoir prendre la largeur d'un perron & la saillie de ses marches, sans embarasser la voye publique. Cette considération a porté aussi à engager les colonnes dans le vif du mur de face, afin de prendre moins d'épaisseur aux dépens du terrain de l'Eglise.

Nous venons de dire que ce monument avoit été bâti sur les desseins de M. de Cotte ; mais comme il n'a été exécuté que quelque tems après sa mort, il aura sans doute reçu quelque changement considérable lors de son édification. Cet Architecte qui avoit un mérite supérieur, n'auroit certainement pas souffert la plupart des licences qui se remarquent ici ; telles sont l'irrégularité du plafond de la corniche Dorique, la grandeur, la forme & la proportion de la porte du rez-de-chaussée, dont la baie trop considérable paroît anéantir les colonnes. Sa forme bombée est d'ailleurs plus propre à exprimer une croisée qu'une porte principale, & sa hauteur qui est moindre que le double de sa largeur est un défaut essentiel dont plus d'une fois nous avons blâmé l'abus dans une ordonnance Dorique. Il eut été aussi plus convenable de ne pas faire retourner l'entablement sur les colonnes du rez-de-chaussée, une plate bande continue, en évitant l'irrégularité du dessous de la corniche, auroit rendu en même-tems cette ordonnance plus mâle & plus relative à la solidité que semble exiger l'Ordre Dorique.

A l'égard du second Ordre, il auroit dû être converti en pilastres, cela auroit

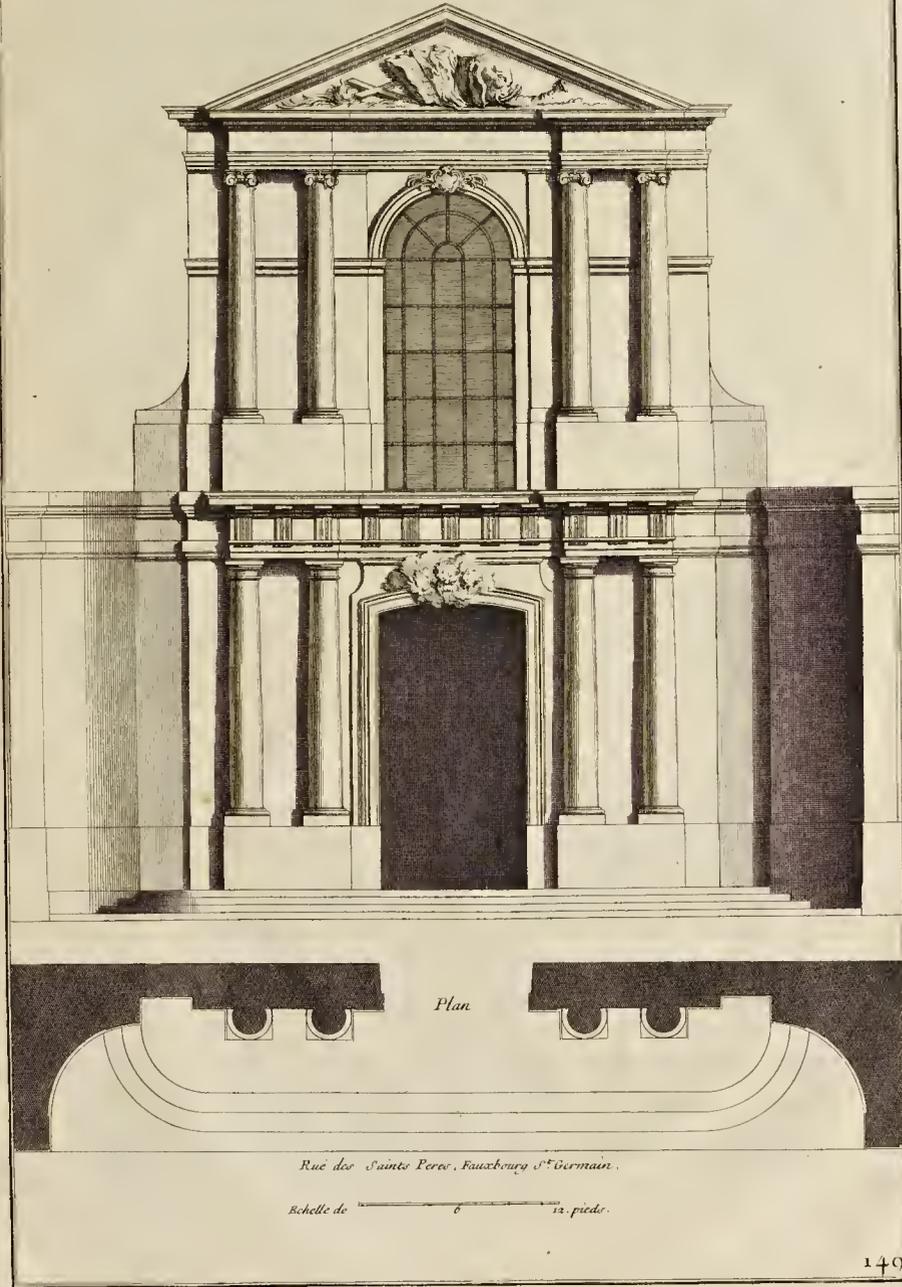
(a) Cet Hôpital est le chef de toutes les autres Congrégations de ce même Ordre qui sont établies en France. C'est aussi dans cette Communauté que se tiennent les assemblées triennales pour l'élection des Supérieurs, & où se fait le Noviciat. Cette Communauté est composée d'environ 60 Religieux, dont les revenus & les aumônes leur sont communes avec les malades, pour lesquels il

y a 150 lits distribués dans trois salles, & où l'on ne reçoit que des hommes d'un genre de maladie non incurable.

(b) On remarque dans cette Eglise un bon tableau de Jouvenet & un autre de Dullin, aussi bien que dans les salles des malades plusieurs tableaux de la Brun, de la Hire, de Testelin, de de Séve, &c.

donné

Plan et Elevation du Portail de l'Eglise des Peres de la Charite' bty en 1733 sur les dessein de Monsieur de Coates
premier Architecte du Roy.



Plan

Rue des Saints Peres, Faubourg S^t Germain.

Echelle de 6 12. pieds.



donné du jeu à la composition de ce frontispice , & lui auroit procuré de l'élégance, en évitant cependant la maigreur des parties qui le composent , en général occasionnée par la répétition des retours , qui bien loin de faire un bon effet dans un édifice , sont souvent perdre l'idée de la masse pour ne remarquer que les détails , lesquels dans quelque occasion que ce puisse être , doivent toujours être subordonnés au tout. La forme de la croisée de l'Ordre Ionique devoit avoir été réservée pour l'Ordre Dorique ; d'ailleurs sa proportion élégante s'accorde mal avec la pesanteur de ses piédroits. Cette pesanteur auroit été masquée par le chambranle & les arriere-corps d'une croisée bombée ou carrée , qui y auroit été plus convenable , & l'on auroit évité par là la continuité de l'imposte qui passe derrière & se pénètre dans les colonnes.

Portail de
la Charité.

Ces deux Ordres élevés l'un sur l'autre dans un édifice où il semble qu'un seul auroit pu suffire , exigeoient du moins qu'on affectât un appui ou balustrade au pied du grand entre-colonnement Ionique ; d'ailleurs la simplicité des tours creuses , l'arrière corps des piédroits de l'arcade Ionique , la sécheresse des especes de consoles placées dans les arrière-corps de l'Ordre supérieur , la simplicité du nud des murs , & la continuité trop svelte des colonnes Doriques & Ioniques élevées l'une sur l'autre , composent une ordonnance qui en général paroît , à bien des égards , éloignée des principes de la bonne Architecture.

CHAPITRE XXXIII.

Description de l'Hôtel de Choiseul , situé rue & barrière de Sève.

CET Hôtel fut bâti en 1732 sur les desseins & sous la conduite de M. Gaubier , qui en fut l'Entrepreneur , pour M. le Comte de Choiseul qui l'habite aujourd'hui.

Hôtel de
Choiseul.

Plan au rez-de-chaussée. Planche I.

Ce bâtiment est distribué très-régulièrement & contient les commodités d'un beaucoup plus grand Hôtel ; pour avoir deux antichambres qui précèdent le salon , l'on a placé le grand escalier dans le vestibule , & l'avantage d'avoir un des murs latéraux sur la rue St. Romain a procuré les commodités de pratiquer une chambre à coucher de ce côté & des garde-robes avec des entresoles au-dessus , qui rendent cet appartement complet. Par ce moyen les trois pièces sur le jardin deviennent des pièces de parade , & la première antichambre sur la cour tient lieu de salle à manger , de sorte que dans un bâtiment de 12 toises de face , hors œuvre , sur 10 de profondeur , il n'est guère possible de rencontrer une plus heureuse distribution.

La cour de cet Hôtel est d'une belle proportion & a son entrée par un passage de 13 pieds de largeur , aux deux côtés duquel d'une part sont placées les écuries & de l'autre les remises , avec une loge pour le portier , & un escalier pour monter aux logemens des domestiques & aux greniers construits au-dessus.

Les cuisines & offices sont distribuées dans les souterrains sous le principal corps de logis , dont le rez-de-chaussée est élevé de trois pieds & demi , hauteur qui a laissé la liberté de pratiquer des soupiraux pour éclairer ces souterrains. Voyez la distribution de ces cuisines , Planche II , Figure 3.

*Distribution des étages supérieurs. Planche II.*Hôtel de
Choiseul.

La Figure première présente le plan du premier étage de ce bâtiment, qui est assujetti à la même distribution que le rez-de-chaussée ; le petit escalier marqué A monte aux mansardes & descend jusques dans les souterrains pour le dégagement des domestiques.

La Figure seconde offre la distribution du plan des mansardes, subdivisées en plusieurs pièces, les unes pour le logement des Officiers, & les autres pour les domestiques, avec un garde-meuble. Toute ces pièces se communiquent & se dégagent par un corridor commun.

Décoration extérieure de cet Hôtel. Pl. III.

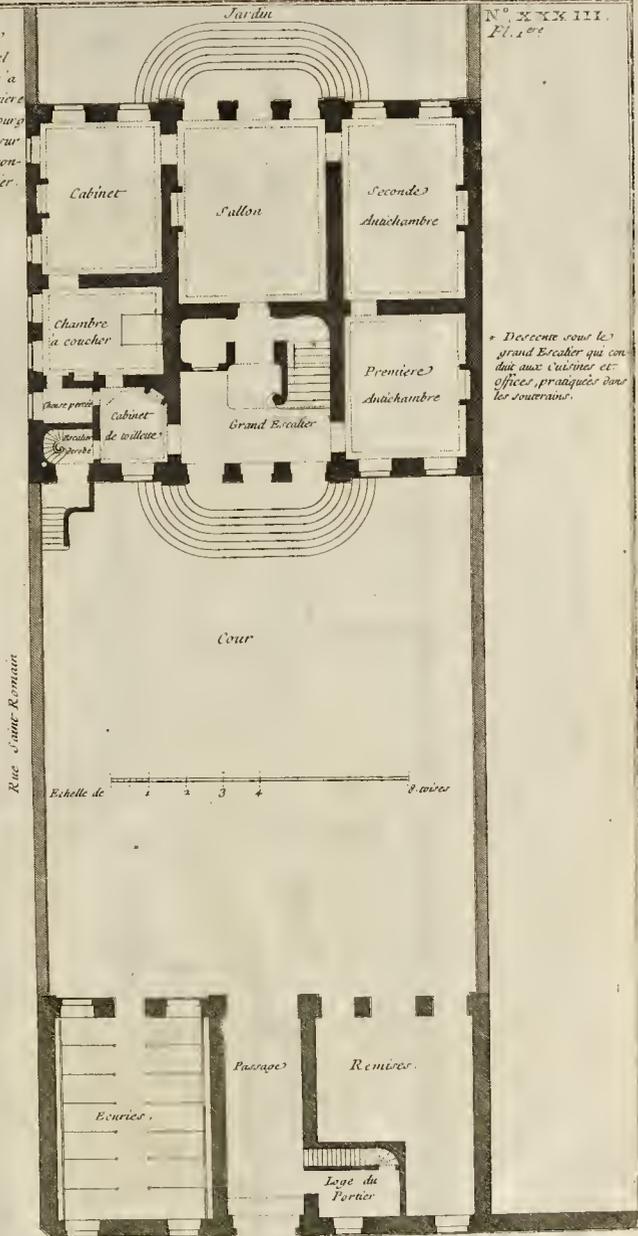
Les commodités qu'on a observées dans les plans que nous venons de décrire, & qui sont distribuées dans un terrain si borné, nous ont porté à insérer cette maison dans cet Ouvrage ; mais nous nous trouvons forcés d'avouer que la décoration des façades est bien moins recevable, principalement lorsqu'on considère l'ordonnance des avant-corps dont les piédroits des arcades sont de beaucoup trop étroits, & présentent une Architecture dont la solidité apparente n'est pas vraisemblable. Il auroit mieux valu, du moins du côté de la cour, ne pratiquer qu'un avant-corps d'une arcade pour éviter de mettre un trumeau dans le milieu de la façade, & avoir tout-à-fait supprimé celui du côté du jardin, pour former sept arcades dont quatre auroient été feintes, & dans lesquelles on auroit conservé les croisées comprises dans les deux arrière-corps qui se voyent ici. Alors on auroit évité la petitesse des trumeaux, qui est absolument contraire aux règles de la bonne Architecture ; il est vrai qu'on auroit été obligé de donner un peu plus de largeur au fallon, mais cette largeur auroit pu être prise aux dépens de l'épaisseur des murs, qui est trop considérable pour le diamètre des pièces.

On n'a point donné la coupe de cet Hôtel, ni la décoration des façades sur les rues de Sève & de S. Romain, étant traitées d'une manière fort simple & d'une ordonnance assez négligée.

Fin du premier Volume.

Plan au rez. de
chaussée de l'Hôtel
de Choiseul, sis à
Paris, rue et barrière
de Sevres, fauxbourg
S. Germain bâti sur
les dessins et con-
duits du S^r Gobier.

N^o XXX III.
Pl. 1^{re}



* Decente sous le
grand Escalier qui con-
duit aux Cuisines et
offices, pratiquée sous
les soupiraux.

A Paris chez JOMBERT rue Dauphine, Rue de Sevres



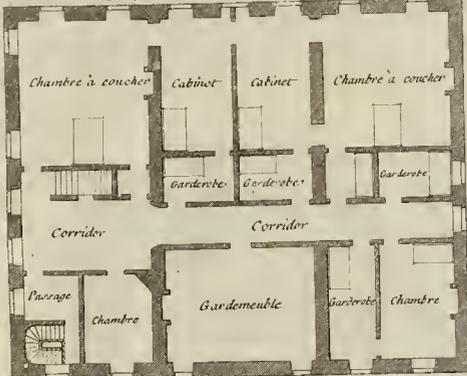


Fig. 2.

Plan du premier étage.

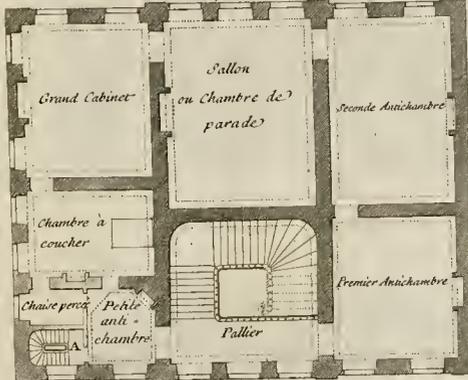


Fig. 2^{ere}.

Plan de l'étage souterrain.

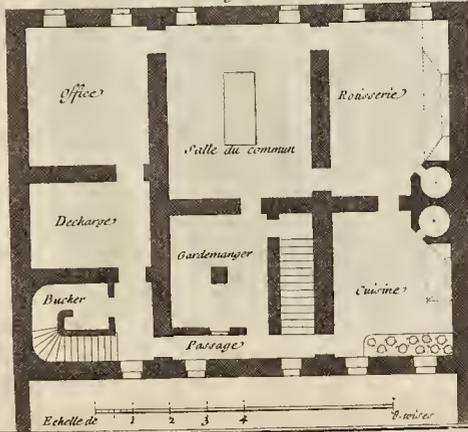
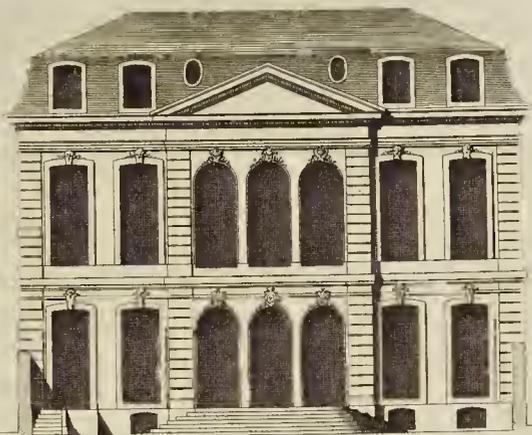


Fig. 3.

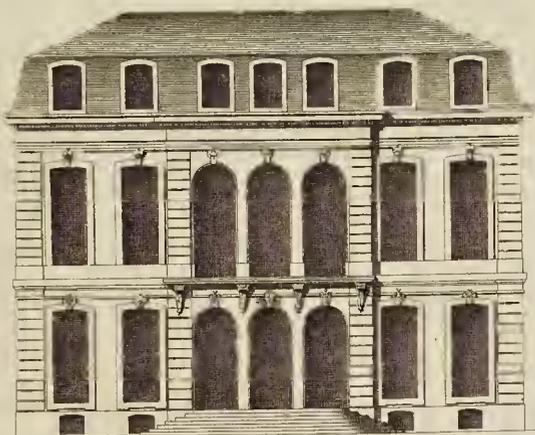
Echelle de 1 2 3 4 9 mètres

The image shows a very faint, large rectangular grid or table structure, possibly a calendar or ledger, centered on the page. The grid consists of approximately 10 columns and 10 rows, with a double-line border. The content within the grid is completely illegible due to fading. The left edge of the page shows the binding of the book, with some blue and white material visible.

Elevation de la façade de l'Hôtel de Choiseul du côté de la Cour



Elevation de la façade du dit Hôtel, du côté du Jardin.



Echelle de 1 2 3 4 5 10 toises



A P P R O B A T I O N.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Chancelier les deux premiers Volumes de l'*Architecture Françoisé*, par M. Blondel. Le public connoissoit déjà une partie des Planches de ce grand Recueil, mais les augmentations considérables & les descriptions que l'Auteur vient d'y ajoûter en font un Ouvrage tout nouveau. Un Livre de cette nature ne pouvoit gueres se passer d'un examen raisonné, ou d'une critique judicieuse. Il nous a paru que M. Blondel en relevant les défauts dont les meilleures compositions ne font pas toujours exemptes, s'étoit renfermé dans les bornes de son sujet, & que son travail seroit très utile au progrès de la bonne Architecture. Fait à Versailles le 22 Juillet 1752. LE BLOND.

P R I V I L E G E D U R O Y.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé CHARLES-ANTOINE JOMBERT, notre Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & réimprimer des Ouvrages qui ont pour titre *Architecture Françoisé* par M. Blondel. *Cours d'Architecture* par Daviler, avec un *Dictionnaire des termes d'Architecture* par le même. *Méthode pour apprendre le dessin, avec des figures & des Académies*. *Traité de Stereotomie*, par M. Frezier. *Architecture Moderne*. *De la décoration des Édifices* par M. Blondel. *La Théorie & Pratique du Jardinage*, par Alexandre le Blond. *Oeuvres de M. Belidor, savoir le Cours de Mathématique, la Science des Ingénieurs, le Bombardier François & l'Architecture Hydraulique*. *Cours de Science Militaire* par M. le Blond, contenant l'*Arithmétique & la Géométrie de Poissier*, la *Frisication*, l'*Artillerie*, l'*Ataque & la Défense des Places*, la *Castramétation*, la *Tactique*, &c. *Recueil des Pierres gravées du Cabinet du Roi*. S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A ces causes voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer & réimprimer ledits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de dix années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit d'augmentation, correction, changement ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mil livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression & réimpression ledits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de les exposer en vente les manuscrits & imprimés qui auront servi de copie à l'impression & réimpression ledits Ouvrages seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & qu'il en fera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur de la Moignon, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur de Machault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin ledits Ouvrages, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secretaires, soi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-unième jour du mois d'Août, l'an de grace mil sept cens cinquante-deux, & de notre Regne le trente-septième.

Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Registré sur le Registre treize de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N^o. 19. fol. 12, conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28 Fevrier 1723. A Paris le 29 Août 1752.
HERISSANT, Adjoînt.

AVIS AU RELIEUR

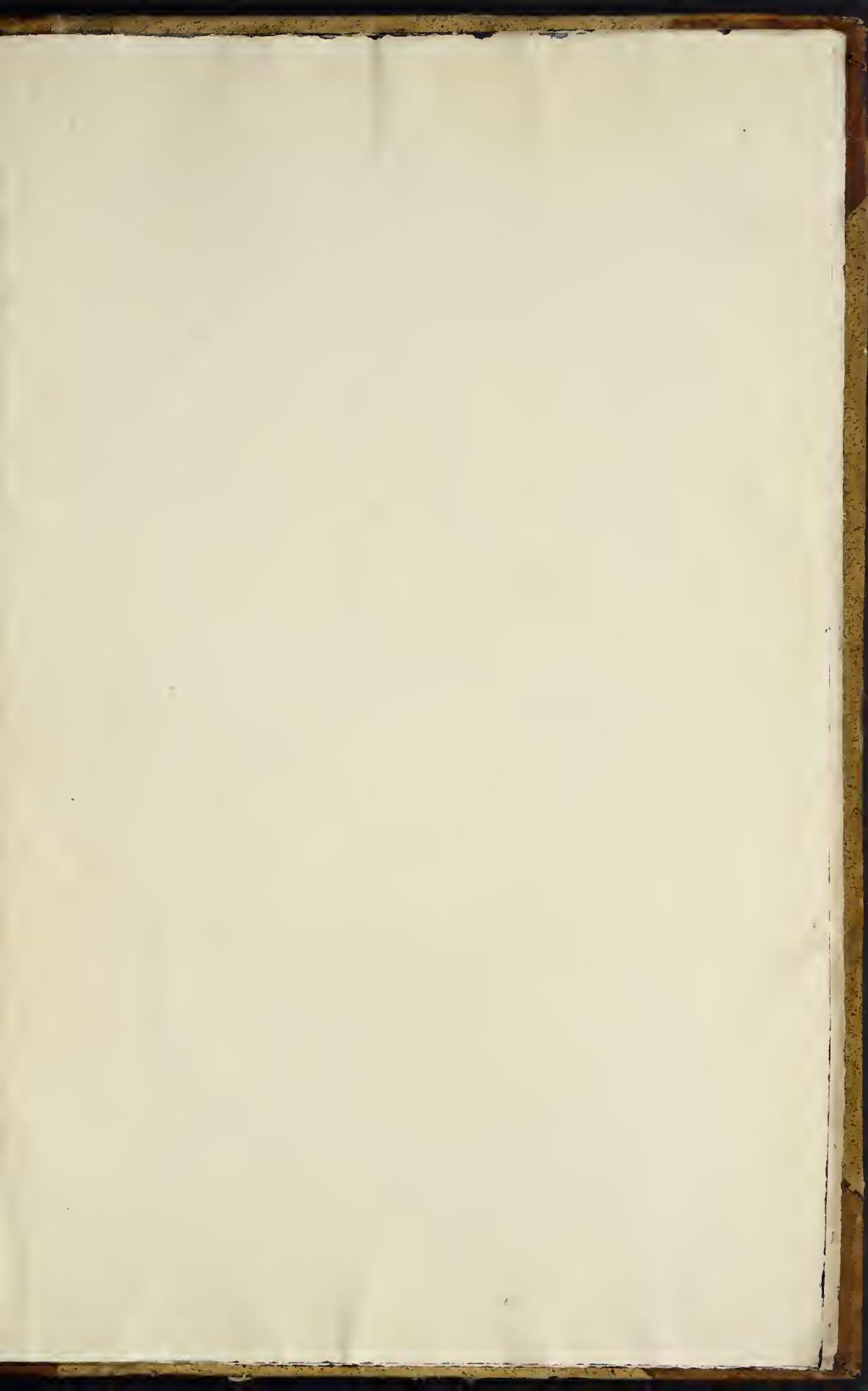
Pour placer les cent cinquante-deux Planches de ce premier Volume.

LES Planches de ce Retueil ne doivent point sortir hors du Livre : celles qui font tirées sur la feuille entière doivent être pliées en deux par le milieu, en y collant dans le fond un onglet assez large pour qu'elles puissent s'étendre aisément en ouvrant le Volume. A l'égard des Planches qui n'occupent que la demie feuille, celles qui font tirées deux à deux se coudront dans le fond de même que les feuilles d'impression, & celles qui ne forment qu'un simple feuillet se colleront dans le fond sans qu'il soit besoin d'y ajouter d'onglet.

LIVRE SECOND.

N ^o . I.	Les 8 Planches représentant l'Hôtel des Invalides, se placeront de suite à la page		204
II.	Les 7 Planches de l'Hôtel de Madame la Duchesse du Maine, se placeront à la page		208
III.	Les 3 Planches de l'Hôtel de Clermont, entre les pages	210 &	211
IV.	Les 5 Planches de l'Hôtel de Villeroi, à la page		214
V.	Les 4 Planches de l'Hôtel d'Erampes, à la page		216
VI.	Les 5 Planches de l'Hôtel de Marignon entre les pages	220 &	221
VII.	Les 5 Planches de la Maison de M. de Janvry, entre les pages	224 &	225
VIII.	Les 2 Planches de la Fontaine de la rue de Grenelle, entre les pages	228 &	229
IX.	Les 4 Planches de l'Hôtel d'Estrées, entre les pages	230 &	231
X.	Les 3 Planches de l'Hôtel de Rothelin, entre les pages	232 &	233
XI.	Les 4 Planches de l'Hôtel de Noirmontier, entre les pages	234 &	235
XII.	Les 3 Planches de l'Hôtel de Pompadour, entre les pages	236 &	237
XIII.	Les 4 Planches de l'Hôtel de Conty, à la page		240
XIV.	Les 3 Planches de la Maison de Madame de Varangeville, à la page		242
XV.	Les 5 Planches de l'Hôtel Amelot, à la page		244
XVI.	Les 5 Planches de l'Hôtel de Roqueslaure, à la page		248
XVII.	Les 4 Planches de l'Hôtel de Béthune, entre les pages	250 &	251
XVIII.	Les 4 Planches de l'Hôtel du Ludes, à la page		254
XIX.	Les 7 Planches de l'Hôtel de Luynes, &c, à la page		256
XX.	Les 4 Planches de l'Hôtel de Maisons, à la page		260
XXI.	Les 5 Planches de l'Hôtel d'Auvergne, à la page		262
XXII.	Les 2 Planches de l'Hôtel de Lambert, à la page		264
XXIII.	Les 12 Planches du Palais de Bourbon & de l'Hôtel de Laflay, à la page		272
XXIV.	Les 4 Planches de l'Hôtel d'Humieres, à la page		276
XXV.	Les 5 Planches de l'Hôtel du Maine, entre les pages	278 &	279
XXVI.	Les 6 Planches de l'Hôtel de Torcy, entre les pages	280 &	281
XXVII.	Les 4 Planches de l'Hôtel de Seignelay, entre les pages	282 &	283
XXVIII.	Les 5 Planches de l'Hôtel d'Ancezune, entre les pages	284 &	285
XXIX.	Les 6 Planches de l'Hôtel de Belle-Isle, entre les pages	288 &	289
XXX.	Les 2 Planches de l'Eglise des Théatins, à la page		292
XXXI.	Les 8 Planches de ce Chapitre doivent être placées entre les pages	294 &	295
XXXII.	1 Cette Planche doit regarder la page		296
XXXIII.	Les 3 Planches de l'Hôtel de Choiseul se placeront à la page		298

Total... 252 Planches.



SPECIAL 87 E
OVERSIZE 454-
NA V1
1041
B25
175-
V2
C2

